



**HAL**  
open science

# Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) : modalités d'inscriptions du dispositif dans les territoires ruraux par des projets écofilères ou bioressources

Benjamin Minetto

## ► To cite this version:

Benjamin Minetto. Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE): modalités d'inscriptions du dispositif dans les territoires ruraux par des projets écofilères ou bioressources. Géographie. Université d'Angers, 2021. Français. NNT : 2021ANGE0032 . tel-03578191

**HAL Id: tel-03578191**

**<https://theses.hal.science/tel-03578191>**

Submitted on 17 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

ÉCOLE DOCTORALE N° 604  
*Sociétés, Temps, Territoires*  
Spécialité : Géographie

Par

**Benjamin MINETTO**

**« Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) » :**

Modalités d'inscriptions du dispositif dans les territoires ruraux par des projets écofilères ou bioressources

Thèse présentée et soutenue à « MRGT, Université d'Angers », le 06/04/2021

Unité de recherche : ESO Université d'Angers

**Rapporteurs avant soutenance :**

Claire DELFOSSE Professeure, Université Lyon 2  
Marie FERRU Professeure, Université de Poitiers

**Composition du Jury :**

Président : *(à préciser après la soutenance)*  
Examineurs : Christian PIHET Professeur, Université d'Angers  
Emmanuel BIOTEAU Maître de conférences, Université d'Angers  
Dir. de thèse : Geneviève PIERRE Professeure, Université d'Orléans  
Co-dir. de thèse : Emmanuel JAURAND Professeur, Université d'Angers

**Invité(s)**

**L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :**



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :**  
**<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>**



## REMERCIEMENTS

Le point d'orgue de ce travail, ces quelques lignes dans lesquelles il convient de dire que ce document n'aurait pas vu le jour sans le soutien et les compétences d'un grand nombre de personnes, ainsi que de la générosité d'acteurs de m'avoir fait don de leur temps. Ce travail n'est définitivement pas le fruit que d'une seule personne.

Je remercie naturellement le personnel de l'école doctorale Société Temps Territoires qui m'a offert à la fois le cadre légal pour réaliser cette thèse, mais également l'accès à un catalogue de formations enrichissantes et variées. Je prolonge aussi ce remerciement à mon laboratoire, ESO, ainsi qu'à l'université d'Angers, que ce soit pour l'accueil comme pour l'accès à une documentation conséquente ayant grandement contribué à étoffer et construire ce document.

Je remercie aussi l'ensemble des acteurs rencontrés au cours de ce travail, pour leur gentillesse, leur bienveillance, et leur apport essentiel afin de réaliser cette thèse. Au-delà de nos échanges dans le cadre professionnel, j'ai eu le plaisir de faire des rencontres à la fois inspirantes et d'une richesse humaine inestimable. Merci pour tout cela, pour votre temps précieux que j'espère avoir utilisé à bon escient.

Si une chose est sûre, c'est que ce travail n'aurait jamais abouti sans le soutien de ma directrice de thèse. Capitaine d'un navire qui a parfois tangué, essuyé des tempêtes, douté, s'est perdu en chemin... Vous n'avez jamais abdiqué, toujours fait en sorte que le travail se poursuive. Vous avez toujours été là, du premier jour de cette aventure jusqu'au dernier, composant avec mes forces et mes faiblesses. Je souhaite à quiconque se lançant dans l'entreprise d'une thèse de pouvoir compter sur une personne comme vous. Je ne sais pas si j'arriverais un jour à mesurer pleinement ce que vous m'avez apporté, mais s'il y a une chose que je n'ai jamais regretté, c'est de vous avoir comme directrice de thèse. Un grand merci, vraiment.

Enfin, je voudrais remercier ma famille, mes amis, et tout particulièrement ma compagne, pour m'avoir accompagné toutes ces années, et particulièrement dans les moments difficiles, d'avoir gardé patience jusqu'au bout, me permettant de rester concentré sur mon travail. Merci pour vos conseils et vos relectures avisés.



# Sommaire

<i>Sommaire</i>	<b>4</b>
<i>Introduction</i>	<b>5</b>
<i>Lexique des acronymes et abréviations</i>	<b>10</b>
<i>PREMIERE PARTIE   Les cadres de l'étude</i>	<b>13</b>
<i>DEUXIEME PARTIE   Enquêter sur le dispositif PTCE d'écofilières/bioressources dans des territoires ruraux différenciés</i>	<b>103</b>
<i>TROISIEME PARTIE   Contextes, conditions et logiques d'émergence des PTCE enquêtés</i>	<b>251</b>
<i>QUATRIEME PARTIE   Effets et impacts des PTCE dans le développement des territoires : place de l'ESS, multipartenariats et coopérations au niveau local</i>	<b>346</b>
<i>Conclusion générale</i>	<b>484</b>
<i>Bibliographie</i>	<b>494</b>
<i>Table des figures</i>	<b>533</b>
<i>Table des tableaux</i>	<b>534</b>
<i>Table des cartes</i>	<b>538</b>
<i>Table des graphiques</i>	<b>541</b>
<i>Annexes</i>	<b>543</b>
<i>Table des matières</i>	<b>609</b>

# Introduction

Ce travail de thèse est inscrit, depuis 2014, dans le programme de recherche pluridisciplinaire CODESOL (2014-2016)<sup>1</sup> s'intéressant, parmi d'autres dispositifs de coopérations en milieu rural, aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), à travers la mise en place et le suivi de celui du Pays d'Ancenis. L'émergence de la dynamique PTCE s'inscrit dans un élan national, le projet étant lauréat, parmi 23 autres dossiers sélectionnés, du premier appel à projets national (AAP) interministériel lancé en 2013 ; il constitue la première pièce d'une politique publique consolidée par la reconnaissance institutionnelle et législative inscrite dans la loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de juillet 2014. Le PTCE du Pays d'Ancenis a révélé des prédispositions pour ce type de dispositifs à incarner un véritable moteur du développement local. Cette réflexion, à l'image du travail d'identification lancé dès 2009 par différents réseaux nationaux de l'ESS sur de nouvelles formes de coopérations économiques territoriales centrées sur des objectifs d'utilité sociale, débouche progressivement sur l'appellation « PTCE ». La définition arrêtée dans le cadre de la loi de 2014 (article 9, alinéa 1) pour désigner ces constructions territorialisées conforte l'ambition de les inscrire dans un développement local durable : *« constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire [...] qui s'associent à des entreprises privées, en lien avec ces collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherches, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable »*. Le multipartenariat de territoire, entre le public/le privé/les coopératives/les associations/les mutuelles et les collectivités territoriales, la mutualisation de moyens, les innovations techniques et sociales, sont au cœur d'un développement territorial durable visant la valorisation de ressources locales. La synergie des acteurs, la création d'emplois durables, l'ancrage d'activités innovantes impliquant la coordination des citoyens et des institutions, doivent favoriser les coopérations, limiter les concurrences internes, au bénéfice de la structuration de filières locales : *« la constitution des PTCE permet de décloisonner des acteurs et des activités (au sein ou en dehors de l'ESS), pour acquérir une approche plus transversale des territoires et faire jouer les complémentarités, plutôt que les concurrences »* (DEMOUSTIER, 2013).

---

<sup>1</sup> Projet pluridisciplinaire associant différents laboratoires d'Angers Loire Campus sur la période 2014-2016 → <http://eso-angers.cnrs.fr/fr/recherche/archives/codesol.html> (consulté en février 2019)

Le sujet s'inscrit dans une actualité particulière, en constante évolution. Au moment du lancement de la thèse en fin d'année 2015, un second AAP national vient d'être lancé (2015), appel dans lequel un cofinancement plus important est attendu des Régions. Bien que la majorité des 23 pôles lauréats en janvier 2014 soit inscrite dans des régions très urbaines ou fortement urbanisées (Ile-de-France, Lyon et Rhône-Alpes, Marseille et Provence-Alpes-Côtes-d'Azur), les PTCE relèvent également de projets ruraux et de territorialités de fonctionnement inscrites dans les campagnes, entre autre sur des projets de développement durable, d'écofilères, de transition énergétique, de circuits courts « agricoles », etc., comme le détaille le dossier de presse<sup>2</sup>. De fait, l'AAP de 2013 a pointé certaines thématiques porteuses : les transitions énergétiques, le tourisme, l'économie du partage et la revitalisation de territoires en difficulté, qu'ils relèvent de la politique de la ville ou d'espaces ruraux isolés et fragiles, territoires explicitement ciblés. L'AAP de 2015 confirme l'intérêt pour des projets innovants s'appuyant sur des domaines stratégiques comme les circuits courts et l'agrobiologie pour les zones rurales en difficulté.

Considérés comme des écosystèmes productifs locaux (GIANFALDONI, 2015), les PTCE sont ici envisagés sous l'angle de leur contribution aux trajectoires de développement des campagnes (MILIAN et BACCONNIER-BAYLET, 2014). En effet, de multiples dispositifs de développement rural ont, depuis les années 2000, valorisé la territorialisation d'enjeux globaux « énergie-climat » par la relocalisation énergétique, les écofilères, le recyclage des déchets, qu'ils aient été portés par des programmes européens LEADER (dès 2000-2006 [LEADER+], sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles) ou par les Pôles d'Excellence Rurale (PER) français (2006-2008, notamment sur la valorisation des bioressources, puis une seconde vague en 2010-2012). Parallèlement, des dispositifs territorialisés d'action publique « climat-énergie et développement durable » comme les Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET, puis PCAET)<sup>3</sup> se sont aussi appliqués dans les campagnes. Les projets de développement issus de ces dispositifs ne revendiquent pas nécessairement un arrimage à l'ESS. Toutefois, dans beaucoup de cas, des structurations coopératives multipartenariales ont abrité les projets de circuits courts/locaux d'activation de déchets en ressources ou en produits énergétiques, et participé à la création de nouveaux objets de développement. Ainsi, la thèse revient sur trois études de cas, présentant des contextes ruraux différenciés (présentés en détail dans la Deuxième et Troisième partie), une histoire, des dynamiques et des enjeux, dans lesquels le dispositif

---

<sup>2</sup> « Cérémonie d'annonce des lauréats de l'appel à projets pour le développement des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) », 10 janvier 2014, dossier de presse, 41 pages

<sup>3</sup> Régi par les lois Grenelle 1 (2009) et Grenelle 2 (2010), Il est défini comme « *un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique* » (source : le site de la plateforme ouverte des données publiques françaises, « data.gouv.fr »). Ils deviennent les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) des suites de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015

PTCE doit à la fois s'imbriquer et s'adapter. La communauté de communes du Pays d'Ancenis (PTCE du Pays d'Ancenis), à proximité et sous influence de l'agglomération nantaise, est un territoire attractif et dynamique aussi bien au niveau démographique qu'en matière d'emplois. L'intercommunalité concentre l'essentiel de son activité au sud du territoire, plus urbanisé, et le long de la Loire, pour progressivement remonter vers le nord, avec un bâti plus dispersé et de grandes plaines agricoles. Enfin, elle conserve encore l'héritage de grandes industries agroalimentaires et de machineries, encore présentes et dynamiques aujourd'hui. Second cas, la communauté de communes de Grand Lieu (PTCE Village Terre et Vie), est un territoire ligérien de plus petite superficie (seulement neuf communes), également en proximité de la métropole nantaise, mais subissant encore plus fortement que dans le premier cas son influence ; beaucoup de résidents travaillent dans une commune de l'agglomération urbaine nantaise. L'intercommunalité est sur une dynamique démographique positive et profite d'un cadre singulier avec la présence du Lac de Grand Lieu : élément physique remarquable et protégé, situé à l'ouest du territoire. Enfin, le troisième terrain est celui du Parc Naturel Régional (PNR) des Ardennes (PTCE ARDAINES), construction territoriale plus récente d'une superficie importante (environ la moitié du département des Ardennes). Contrairement aux deux autres, le territoire est marqué par un solde migratoire négatif important, non compensé par le solde naturel. Terre d'industries principalement à l'est du PNR, et marqué par un domaine forestier conséquent, des cours d'eau navigables et une situation frontalière intéressante, le territoire souffre d'une désindustrialisation importante ces dernières décennies, avec la fermeture successive des grands fourneaux et des chaînes de productions principales. L'ouest du territoire se différencie de ce premier ensemble puisqu'il est plutôt marqué par des exploitations agricoles et un bâti plus dispersé qu'à l'est, où il se concentre autour des appareils de productions dans la vallée de la Meuse et de la Semoy.

Observer les PTCE par la thématique des écofilères s'inscrit dans un concernement (*BRUNET, 2008*) croissant sur les questions énergie-climat. Les actions relatives à la transition énergétique valorisant la sobriété (écoconstruction), la relocalisation de la production et de la consommation énergétique (écofilères en circuits-courts) à partir d'énergies renouvelables (*MOR, 2011 ; PIERRE et MADELINE, 2015*) contribuent à redessiner les contours de la multifonctionnalité des espaces ruraux. Or, cette mutation globale ne peut ignorer les atouts, les opportunités, les ressources spécifiques des campagnes, par la disponibilité et l'usage de l'espace, du foncier, de la biomasse, des capacités de production agricoles pour des filières nouvelles ou innovantes (*KITCHEN et MARS DEN, 2009*). De fait, ce sujet s'articule autour de deux questionnements émergents, ou portants sur des objets émergents :

- Celui des effets des PTCE dans le développement territorial des campagnes

- Celui des spécificités et des potentialités des campagnes dans les dynamiques de transition énergétique envisagées sous l'angle productif et d'organisation de filières locales

L'approche du développement local durable à travers le dispositif PTCE, ses spécificités introduites ci-dessus (place centrale de l'ESS, projet territorialisé multipartenarial et public/privé, thématiques porteuses avec une sensibilité environnementale importante, ciblage [entre autres] de territoires ruraux), ainsi que ses aptitudes postulées pour révéler des potentiels locaux, pose les fondements de cette étude que nous proposons de problématiser comme suit :

*« De quelles manières les modalités d'inscription des dispositifs PTCE « bio-écoressources et écofilères » dans les territoires ruraux réinterrogent-ils les potentiels locaux et/ou en créent-ils de nouveaux, en élargissant les parties-prenantes impliquées dans le développement durable des territoires ? »*

Une première partie sera consacrée aux cadres de l'étude, revenant sur la genèse de la dynamique PTCE ainsi que sur l'évolution de la politique publique nationale, pour ensuite présenter l'approche du sujet autour d'une articulation triple, tentant de faire converger les enjeux et les spécificités des PTCE, des territoires ruraux, ainsi que des projets d'écofilères et/ou bioressources. Cette partie propose un bilan, depuis l'identification de la dynamique PTCE à la construction progressive d'une politique publique visant à accompagner ces regroupements, à les reconnaître formellement et à définir les objectifs et les attendus. Elle rend également compte d'un carrefour notionnel et conceptuel dans lequel l'étude montre les connexions possibles, l'appui mutuel et la cohérence à entremêler les trois objets, à travers une entrée spatiale et une approche géographique. Elle insiste également sur la diversité des territoires ruraux, proposant des contextes différenciés (histoire, dynamiques, enjeux) auxquels les PTCE doivent s'adapter. Globalement, la première partie reprend le cheminement de l'ensemble de la réflexion ayant conduit à l'écriture de la problématique générale de la thèse : de l'état des lieux au questionnement de l'imbrication du dispositif dans la trajectoire de développement des territoires.

La deuxième partie présente la méthodologie mobilisée tout au long de la thèse afin de collecter des matériaux et/ou produire des données, montrant à la fois la situation nationale et la nécessité de préciser l'importance des contextes locaux, de rendre compte d'observations à une échelle plus fine. A travers la construction d'une base de données répertoriant les PTCE reconnus dans le cadre de la politique publique nationale, un travail cartographique et statistique permet de révéler les principales caractéristiques des différents projets, avec une mise en perspective spatiale visant à mettre en lumière d'éventuels schémas de concentrations, de dispersions, ou encore de spécificités observables à l'échelle régionale. Ce travail permet aussi de prendre conscience de l'importance du

nombre de PTCE inscrits dans des territoires ruraux, de ceux porteurs de projets écofiliales et/ou bioressources, mais également de la grande diversité des PTCE et de leurs caractéristiques. Il s'agit, in fine, d'isoler les projets les plus pertinents, supports d'une approche par étude de cas : analyse de chacun des terrains afin de préciser les contextes locaux, puis présentation des projets PTCE sélectionnés. Au-delà du travail cartographique et statistique, d'autres outils de veille sont mobilisés en raison de l'évolution constante de la dynamique, notamment pendant la période 2015-2018, avec une compilation d'actualités, d'informations et de publications, afin de suivre les avancées, les enjeux, les résultats et les retours d'expériences. Aussi, le suivi de l'animation proposée par l'Inter-réseaux PTCE ainsi que celle de la CRESS des Pays-de-la-Loire permettent une mise en perspective plus large du dispositif et de son imbrication dans les territoires. Dans l'optique de mieux comprendre la diversité d'application possible des PTCE dans les campagnes, ainsi que de compléter les informations relatives aux différentes productions (documents, dossiers, communications, réseaux sociaux, bilans, etc.) de ces derniers, la construction de guides d'entretien et d'une grille d'analyse dédiée constitue la principale approche méthodologique utilisée pour intégrer les discours d'acteurs dans les analyses.

Enfin, les troisième et quatrième parties reviennent sur les trois cas d'étude, présentant à la fois leurs spécificités et leurs points de convergences, depuis la mise en place du PTCE jusqu'à ses perspectives d'évolution, illustrant ainsi de manière détaillée les modalités d'inscription du dispositif dans la trajectoire de développement des territoires ruraux. A travers une synthèse des différents entretiens et matériaux collectés, la thèse met en perspective les trois PTCE, revenant à la fois sur : l'imbrication du dispositif en lien avec les éléments de contextes de son territoire de référence, les ressources qu'il mobilise, le travail réalisé autour des questions d'ancrage ; les effets de la structuration du PTCE dans les actions de développement local et son rôle dans l'élargissement des parties prenantes – notamment des acteurs de l'ESS – autour des questions de développement durable. La thèse développe l'impact qu'une logique de multipartenariat, de coopérations, et plus globalement de partage des valeurs et des stratégies de l'ESS, peut avoir sur des projets de développement local. Elle revient sur les perspectives que le dispositif, compte tenu des héritages locaux sur lesquels il repose, offre pour le développement des territoires ruraux.

# Lexique des acronymes et abréviations

**A**AP : Appel à Projets

ACASTE : Association Cantonale Ancenienne pour le Travail et l'Emploi

ACI : Atelier et Chantier d'Insertion

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADIRA : Association pour le Développement Industriel et économique de la Région d'Ancenis

AG : Assemblée Générale

AI : Association Intermédiaire

ALDEA : Agence de Liaison pour le Développement de l'Economie Alternative

AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOP : Appellation d'Origine Protégée

APAJE : Association Pays d'Ancenis Jeunes Entreprises

APLH : Association Pour Les Handicapés

ARDAINES : Association de Regroupement pour le Développement des Acteurs et des Initiatives Nouvelles d'Economie Solidaire

**B**EP : Brevet d'Etudes Professionnelles

BEPC : Brevet d'Etudes du Premier Cycle

BPE : Base Permanente d'Equipements

**C**A : Conseil d'Administration

CAE : Coopérative d'Activités et d'Emplois

CALO : Coopérative Agricole Loire Océan

CANA : Coopérative Agricole de la Noëlle-Ancenis

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise

CAVAL : Coopérative Agricole Vienne-Anjou-Loire

CBE : Comité de Bassin d'Emploi

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDD : Contrat de travail à Durée Déterminée

CDI : Contrat de travail à Durée Indéterminée

CESAER : Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux

CESER : Conseil Economique Social Environnemental Régional

CGAD : Confédération Générale des Alimentaires au Détail

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CIAP : Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne

CIE : Comité Inter-Entreprises

CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire

CLACC : Comité Local de lutte Contre le Chômage

CNCRESS : Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COFA : COopérative Forestière des Ardennes

COMPACT : COMmunauté de communes du Pays d'Ancenis

COORACE : COORdination des associations d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

CNCRESS : Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CPN : Connaitre et Protéger la Nature

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

CSESS : Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire

**D**ATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DDT : Direction Départementale des Territoires

DGCS : Délégation Générale de la Cohésion Sociale

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

DNB : Diplôme National du Brevet

DOM-TOM : Départements d'Outre-Mer et Territoires d'Outre-Mer

**E**AS : Economie Alternative et Solidaire

EDF : Electricité De France

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EI : Entreprise d'Insertion

EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale

ELI : Erdre et Loire Initiatives

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ESPER : Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République

ESS : Economie Sociale et Solidaire

ETP : Equivalent Temps Plein | Etablissement de Travail Protégé

ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

EVA : Ensemble Vivre et vieillir Autrement

**F**EDER : Fonds Européen de DEveloppement Régional

FONDES : FONds de DEveloppement Solidaire

FSE : Fonds Social Européen

FSIE : Fonds Structurels et d'Investissements Européens

**G**AL : Groupe d'Action Locale

GCA : Groupe Centre Atlantique

GES : Groupe d'Economie Solidaire

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GMF : Garantie Mutuelle des Fonctionnaires

GPS : Global Positioning System

**H**LM : Habitation à Loyer Modéré

**I**GN : Institut national de l'information Géographique et forestière (anciennement appelé Institut Géographique National)

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**L**EADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LEDA : L'Environnement D'Abord

LR : Les Républicains

**M**AIF : Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France

MEDEF : Mouvement des Entreprises DE France

MES : Mouvement pour l'Economie Solidaire

MFR : Maison Familiale Rurale

**N**OTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique

**O**NF : Office National des Forêts

OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

**P**ACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

PCET : Plan Climat-Energie Territorial

PDESS : Pôle de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire

PER : Pôle d'Excellence Rurale

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PIA : Programme d'Investissements d'Avenir

PLES : Pôle Local d'Economie Solidaire

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLS : Pays de Loire Sanitherm

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petite ou Moyenne Entreprise



PNR : Parc Naturel Régional  
PTCE : Pôle Territorial de Coopération Economique  
**REAS** : Réseau de l'Economie Alternative et Solidaire  
RENETA : Réseau National des Espaces-Test Agricoles  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises  
RTES : Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire  
**SA** : Société Anonyme  
SARL : Société A Responsabilité Limitée  
SAS : Société par Actions Simplifiées  
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
SCI : Société Civile Immobilière  
SCOP : Société COopérative et Participative  
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial  
SEM : Société d'Economie Mixte  
SGMAP : Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique  
SIG : Système d'Information Géographique  
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples  
SLPI : Système Localisé de Production et d'Innovation  
SPL : Système Productif Local  
STEP : Station de Transfert d'Energie par Pompage  
**TAP** : Temps d'Activités Périscolaires  
TGV : Train à Grande Vitesse  
TLC : Textile, Linge de maison, Chaussure  
**UDI** : Union des Démocrates et Indépendants  
UIMM : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie  
UMR : Unité Mixte de Recherche  
UMP : Union du Mouvement Populaire  
UPA : Union Professionnelle Artisanale  
**VNF** : Voies Navigables de France  
**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique  
ZRR : Zone de Rénovation Rurale

## PREMIERE PARTIE | Les cadres de l'étude

Les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sont la résultante d'une dynamique de l'économie sociale et solidaire (ESS), donnant lieu à une politique publique nationale lancée en 2013. D'abord travaillés en tant que concept par un groupe de travail composé de réseaux de l'économie sociale et solidaire (Le Labo de l'ESS<sup>4</sup>, le RTES<sup>5</sup>, le MES<sup>6</sup>, le COORACE<sup>7</sup> et le CNCRESS<sup>8</sup>), les PTCE ont pris une autre dimension suite au cadre national apporté par la reconnaissance juridique ainsi qu'un premier appel à projets interministériel.

### Avant-propos

Les PTCE font l'objet dans un premier temps d'une dynamique observée à l'échelle de la France métropolitaine avec le premier appel à projets national (AAP) de 2013. A l'issue du second AAP (2015), l'appellation s'étend également en outre-mer. Ce dispositif se cantonne au territoire national, et l'étude ne porte par conséquent que sur des terrains français. En revanche, certaines structures impliquées dans des dispositifs PTCE peuvent déployer leurs activités en dehors du territoire national (l'exemple du « PTCE Strasbourg – Kaleidoscoop », travaillant à l'échelle d'un Groupement européen de coopération territoriale<sup>9</sup>).

<sup>4</sup> « Le Labo de l'économie sociale et solidaire (ESS), association d'intérêt général créée en 2010, est un think tank qui fait connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire à travers ses travaux, ses publications et ses événements grand public », extrait de la présentation de la structure sur son site internet, source : <http://www.lalabo-ess.org/-presentation-.html> (consulté en janvier 2019)

<sup>5</sup> « Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur leur territoire », extrait de la présentation de la structure sur son site internet, source : <https://www.rtes.fr/presentation-du-rtes> (consulté en janvier 2019)

<sup>6</sup> L'association Mouvement pour l'Economie Solidaire « vise à promouvoir et développer l'économie solidaire à travers le développement de réseaux territoriaux et thématiques », source : <https://www.le-mes.org/Objet-et-missions.html> (consulté en janvier 2019)

<sup>7</sup> La fédération nationale Coordination des associations d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi « rassemble [des] entreprises militantes [...]. [Elles] fondent leur action sur une même vision, celle d'une société solidaire et intégrante, reconnaissant la valeur de chacun-e en tant que citoyen-ne et acteur-trice des échanges économiques et sociaux », extrait de la présentation de la structure sur son site internet, source : <http://www.coorace.org/page/pr%C3%A9sentation> (consulté en janvier 2019)

<sup>8</sup> Le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire, « créé en 2004 à l'initiative des CRESS, [...] a pour vocation de répondre à leur besoin de structuration en région et de porter leur voix au niveau national », extrait de la présentation de la structure sur son site internet, source : <https://www.cncres.fr/fr/le-cncress> (consulté en janvier 2019)

<sup>9</sup> « Le groupement européen de coopération territoriale (GECT) a pour objet de faciliter et de promouvoir la coopération, en particulier entre ses membres, y compris un ou plusieurs des volets transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux de coopération, dans le but de renforcer la cohésion économique, sociale et

La loi n° 2014-856 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) de juillet 2014 formalise juridiquement ce que sont les Pôles Territoriaux de Coopération Economique. Bien qu'issue d'appels à projets nationaux, l'appellation « PTCE » ne fait pas l'objet d'une labellisation, laissant ainsi une certaine liberté quant aux formes qu'ils peuvent prendre dans les territoires. De ce fait, il est important de dissocier les démarches « auto-proclamées » PTCE vis-à-vis de ce qui relève du dispositif national PTCE. Ainsi, certains regroupements d'acteurs s'identifient comme un « PTCE » sans pour autant relever directement du dispositif reconnu par l'Etat ou les collectivités territoriales locales. Par conséquent, la dénomination « PTCE » utilisée dans cette étude comprend les PTCE lauréats des différents AAP nationaux I et II, ainsi que les projets éligibles (non retenus au niveau national mais désignés comme conforme pour devenir un PTCE au sens de la politique publique nationale, comme celui de Village Terre et Vie par exemple<sup>10</sup>).

Chronologiquement, les fondements de la thèse furent construits pendant la phase de mise en place et le développement des PTCE (2015-2016). Bien que les AAP nationaux proposaient une aide sur trois ans, les résultats attendus n'étaient pas encore pleinement visibles, notamment pour en saisir les retombées territoriales. La durée de vie du dispositif d'accompagnement telle qu'elle a été définie à l'échelle nationale ne signifie pas pour autant la fin des actions de développement menées au sein des PTCE. Ainsi, la thèse porte sur une dynamique toujours en cours et ne cherche pas à établir à ce stade des facteurs de réussites et/ou d'échecs. Bien que le dispositif n'ait pas été reconduit à l'échelle nationale après le second et dernier AAP de 2015, il est cependant possible de dresser un état des lieux des dynamiques construites dans les territoires. Certaines Régions comme les Pays-de-la-Loire, ont prolongé le dispositif sous des formes spécifiques<sup>11</sup>.

---

*territoriale de l'Union [européenne] », Fiche technique sur l'Union européenne « Groupements européens de coopération territoriale », 2020, 3 pages*

<sup>10</sup> PTCE Village Terre et Vie, éligible au second appel à projets national de 2015, basé en Loire-Atlantique sur le territoire de Gand-Lieu

<sup>11</sup> Accompagnement adapté et fragmenté en différentes phases, selon le stade de développement du PTCE

## Chapitre I | La genèse de la politique publique nationale des PTCE

### I) 1. La genèse des PTCE : retours sur des expériences localisées

Porteuse, dans ses valeurs et ses fondements, d'une démocratie horizontale et collective ainsi que de logiques de solidarités, les organisations de l'ESS semblent incarner des dynamiques renouvelées dans les territoires. Elles occasionnent des regroupements d'acteurs autour de coopérations et de mutualisations de moyens humains, matériels et immatériels, sur des projets de développement local (DEMOUSTIER, 2010 (a)). La reconnaissance du dispositif PTCE est inscrite dans la loi relative à l'ESS de juillet 2014, ce qui traduit la prédominance de ces organisations dans le dispositif. L'ESS est amené à jouer un rôle central, moteur, voire innovant, dans sa faculté à identifier des problèmes et y proposer des réponses, au sein du dispositif PTCE.

La notion de « pôle » (vu ici comme un regroupement d'acteurs et/ou de filières) dans l'ESS n'est pas nouvelle. Remonter aux fondements oblige à se détacher temporairement de l'économie sociale et solidaire, pour s'intéresser à des dynamiques territorialisées, associant un regroupement d'acteurs situés au sein d'un territoire, en lien avec une collectivité. Les initiatives présentées ci-dessous ont également été identifiées lors des réflexions sur la dynamique PTCE par les réseaux nationaux de l'ESS (Labo de l'ESS, CNCRESS, MES, COORACE et RTES).

#### 1.a. Les Pôles Locaux d'Economie Solidaire

En 1992 naît le Réseau de l'Economie Alternative et Solidaire (REAS) suite à la rencontre entre diverses associations (Agence de Liaison pour le Développement de l'Economie Alternative<sup>12</sup>, Solidarité-Emploi, ...). Cette « *coopérative d'initiatives économiques citoyennes, travaille pour introduire de la pluralité dans l'économie en développant un véritable tiers secteur, celui de EAS [l'Economie Alternative et Solidaire], qui permette de « consommer, vivre et travailler d'une autre manière », dans une optique de développement durable* »<sup>13</sup>. Entre autres initiatives portées par le réseau, le développement de Pôles Locaux d'Economie Solidaire (PLES), lancé en mars 1996, « *a proposé aux collectivités de soutenir la mise en place de PLES, basés sur la mobilisation et la valorisation des ressources du territoire autour de deux axes :*

<sup>12</sup> Structure créée en novembre 1981 par Patrice SAUVAGE, haut fonctionnaire et animateur des Réseaux espérance → Elodie ROS, « Petit historique des réseaux de l'économie alternative et solidaire : ALDEA, Solidarité Emploi et REAS », Madeleine HERSENT éd., L'économie solidaire en pratique, ERES, 2014, p. 179-188

<sup>13</sup> Description et fiche synthèse du Réseau de l'Economie Alternative et Solidaire : <http://www.globenet.org/aitec/presentation/annuaire/reas.html> (consulté le 27/11/2018)

- *La mise en œuvre d'une démarche, le développement territorial participatif, rassemblant habitants, services de la collectivité et secteur socio-économique : repérer, mobiliser, dynamiser et valoriser les ressources du territoire en vue de développer la citoyenneté économique par la création d'activités et d'emplois durables, tout en renforçant les liens sociaux.*
- *L'accompagnement des porteurs de projets d'activité, conçu autour de trois réseaux de solidarité : clubs de porteurs de projets / créateurs ; épargne solidaire ; réseau d'accompagnateurs / intervenants volontaires. »<sup>14</sup>*

Cette idée recouvre une association entre le territoire et des acteurs privés, de la société civile, mais également la volonté de créer de l'activité et de l'emploi de manière durable. Bien que le processus de décision n'est pas le même que celui des PTCE, des similitudes existent dans l'approche de développement local durable et dans la volonté de faire ensemble, de regrouper les acteurs, pour créer de nouvelles dynamiques durables autour des ressources du territoire. Aujourd'hui, ce dispositif dispose toujours d'un héritage comme en témoigne le PLES de l'Indre<sup>15</sup>, basé à Châteauroux.

### 1.b. Les Pôles d'économie sociale et solidaire de Bretagne

L'initiative des Pôles de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PDESS) est plus récente et régionale. Créé en 2008, le dispositif « Pôles ESS » en Bretagne est porté par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRESS) de Bretagne et accompagne un regroupement d'« *acteurs engagés (citoyens, associations, coopératives, mutuelles, fondations et collectivités) dans une démarche collective pour favoriser le développement de l'Economie sociale et solidaire sur leur territoire* »<sup>16</sup>. De nouveau, les objectifs et caractéristiques de ces pôles divergent quelque peu de ceux des PTCE, notamment parce qu'ils n'associent pas les organisations de l'ESS avec celles de l'économie dite « classique ». De manière générale, ce dispositif semble beaucoup plus centré sur le développement de l'ESS (cf les missions des pôles sur leur territoire qui sont : développer l'emploi et l'entrepreneuriat ESS, développer une culture ESS, et accompagner des projets collectifs entre structures<sup>17</sup>). Néanmoins, le rapport et la construction avec le territoire, centrés sur les projets de

<sup>14</sup> La lettre du Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire, *Réseau n° 17*, septembre 2012

<sup>15</sup> Association de loi 1901 créée en 1996 et active sur le département de l'Indre, <https://www.ples36.fr/presentation-du-ples> (consulté le 27/11/2018)

<sup>16</sup> Notes explicatives pour rejoindre le réseau pôle ESS sur le Portail de l'Economie Sociale et Solidaire en Bretagne, <https://www.ess-bretagne.org/sengager/rejoindre-le-reseau/rejoindre-le-pole-ess-de-votre-territoire> (consulté le 27/11/2018)

<sup>17</sup> Objectifs repris dans la vidéo explicative de ce que sont les Pôles ESS, <https://www.ess-bretagne.org/ressource/10> (consulté le 27/11/2018)

territoire plus que sur une entrée filière ou secteur économique, avec une volonté de développer l'emploi et l'activité, dans une logique de regroupement (formation d'un pôle), invite à pointer des similitudes entre les deux dispositifs. La question a d'ailleurs été soulevée par les acteurs de Bretagne au moment du lancement de la politique nationale des PTCE en 2013, à savoir quelles distinctions pouvaient être faites entre les Pôles ESS déjà présents en Bretagne et ce nouveau dispositif. A ce titre, les Pôles ESS étaient considérés comme des préconstructions (entretien d'un terrain de coopération, animation autour d'un noyau d'acteurs et mobilisation de ressources) pouvant évoluer par la suite en PTCE, ce dernier comprenant « *un objet économique identifié* »<sup>18</sup> (une production économique directe avec des réalisations concrètes), contrairement aux premiers.

## l) 2. Les PTCE : une logique « bottom-up » donnant naissance à un dispositif public national

L'appellation « Pôle Territorial de Coopération Economique » (PTCE) découle d'un processus de construction au sein des réseaux nationaux de L'ESS cherchant à mettre en valeur des pratiques de coopération et de mutualisation initiées dans les territoires.

### 2.a. Le travail des réseaux nationaux de l'ESS

#### Changer de cap : les propositions du Labo de l'ESS

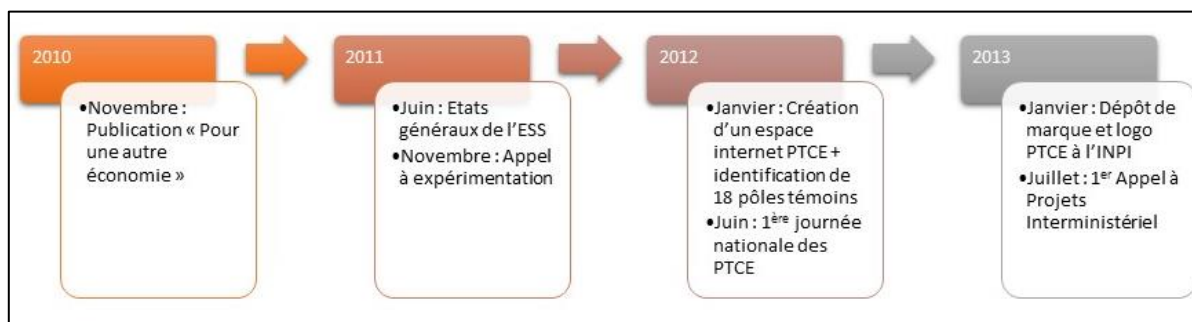
Dès 2009, l'idée de « pôles de coopération » (à ce stade, ils ne sont pas encore appelés PTCE) émerge d'un travail engagé par le Labo de l'ESS réunissant « 60 propositions pour changer de cap ». Le groupe de travail « territoire », propose alors d'« *expérimenter et labelliser 100 pôles de coopération* » en s'appuyant sur des critères tels que l'ancrage local des activités économiques, l'utilité sociale de la production, le caractère faiblement délocalisable de l'emploi, la formation des compétences locales, ou encore les coopérations et synergies économiques entre entreprises locales<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> Compte rendu de la réunion du 2 juillet 2013 sur « Les Pôles de Coopération Economique (PTCE) »

<sup>19</sup> « Développer les Pôles Territoriaux de Coopération Economique : Projet & Plan d'Action », proposition commune élaborée par le Labo de l'ESS en partenariat avec le CNCRESS, le COORACE, le MES et le RTES, janvier 2013, partie 2.1 « Des 60 propositions pour changer de cap aux cahiers d'espérances des Etats Généraux de l'ESS », page 4

## Des pôles de coopération à l'acronyme PTCE

Figure 1 - Maturation de la réflexion "PTCE"



Source : Schéma reprenant les points d'étapes de la réflexion de la dynamique PTCE décrite par le Labo de l'ESS depuis son site internet → <http://www.lelabo-ess.org/point-d-etape-sur-la-demarche-nationale-ptce.html> (consulté en septembre 2015)

La date de 2010 représente un moment clé de l'affirmation d'une dynamique territoriale inscrite dans l'ESS et appelée « Pôles de coopération ». Elle est notamment portée par certains réseaux comme le Labo de l'ESS, accompagné par le CNCRESS, le COORACE, le MES et le RTES. Ces acteurs initient un véritable travail d'identification de l'ensemble des parties prenantes et des pratiques issues de l'ESS, notamment à travers la notion de coopération et de mutualisation<sup>20</sup>. Ils reconnaissent l'utilité de promouvoir des valeurs solidaires et construites à l'échelle des territoires, les amenant rapidement à proposer des Pôles Territoriaux de Coopération Economique, définis de la façon suivante :

- Un pôle, « ça veut dire un ensemble de personnes<sup>21</sup> ». Plus précisément, ce sont « [...] des regroupements d'acteurs permettant des échanges et une synergie de compétences pour structurer des filières d'activité et/ou des innovations socio-économiques<sup>22</sup> ». Autrement dit, « un pôle » désigne ici un regroupement de personnes physiques et/ou morales poursuivant un ou des buts communs ayant à minima une finalité économique. Ainsi, le mot « pôle » ne suffit pas à décrire la dynamique observée.
- Le mot « Territorial », « ça veut dire que le PTCE a son régionat, c'est vraiment son inscription sur un territoire<sup>23</sup> ». Afin de préciser, ce sont des territoires « inscrits dans un espace géographique et historique de coopération entre les différentes parties prenantes du pôle, ce qui induit un ancrage local des activités, compétences et ressources générées. Cela implique aussi que les finalités et impacts du pôle visent principalement les acteurs et les populations d'un territoire et que ces derniers soient impliqués dans la réalisation de ses

<sup>20</sup> Axes de travaux ayant débouchés des « Etats Généraux de l'ESS » en 2011

<sup>21</sup> Propos recueillis à l'issue de l'entretien avec une salariée du Labo de l'ESS, 2015

<sup>22</sup> Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, publication du Labo de l'ESS, septembre 2014, p. 6

<sup>23</sup> Voir note 21

*activités*<sup>24</sup> ». Encore une fois, le mot « territorial » sous-entend plusieurs dimensions : le périmètre géographique, la population incluse dans celui-ci et un ancrage d'activités. Ainsi, le terme « territorial » de l'acronyme exprime autant un cadre temporel et géographique fort, un construit social, qu'un support de ressources et de compétences.

- Le mot « Coopération » permet d'affirmer une alternative aux logiques de compétitions, « *le versus de la compétitivité*<sup>25</sup> ». Précisément, la coopération « *implique un engagement volontaire et réciproque entre les parties prenantes qui, au-delà d'un simple lien contractuel et d'une convergence d'intérêts, favorisent et développent des comportements d'entraide, de mutualisation et de coopération. Les logiques de coopération sont multiples et nécessitent un temps de construction progressive qui va de la coopération informelle (échange d'informations, de connaissances) jusqu'à des formes abouties de coopération stratégique, telles que des réponses communes à des appels d'offres ou la mutualisation de projets*<sup>26</sup> ». Derrière la notion de coopération qui s'apparente ici à un mode organisationnel, deux niveaux sont distingués : la coopération formelle qui se traduit par des actes officiels et des engagements communs et la coopération informelle, plus souterraine, qui traduit un comportement, une démarche, un état d'esprit quotidien. De plus, cela apporte une nouvelle précision sur l'aspect temporel de la construction d'un PTCE qui doit à la fois formaliser ses réseaux, les entretenir, et mener à bien des projets à plusieurs.
- Enfin, le mot « Economique », l'objet de ces pôles, dont « *la finalité, c'est le développement économique sur le territoire mais pas n'importe comment*<sup>27</sup> ». Par « économie », les réseaux de l'ESS entendent « *[...] la création, la consolidation, la production et/ou la distribution de biens et services, le développement d'emplois, l'acquisition de savoir-faire techniques et la gestion de compétences professionnelles. Ces processus de développement [...] intègrent aussi les ressources humaines locales (savoir-faire, compétences, traditions) qui en constituent la force motrice*<sup>28</sup> ». Ces propos rappellent que le terme « économie » au sein de l'acronyme PTCE repose autant sur des dynamiques sociales que sur l'appareil productif constitué dans les territoires.

<sup>24</sup> Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, publication du Labo de l'ESS, septembre 2014, p. 6

<sup>25</sup> Propos recueillis à l'issue de l'entretien avec une salariée du Labo de l'ESS, 2015

<sup>26</sup> Voir note 24

<sup>27</sup> Voir note 25

<sup>28</sup> Voir note 24



### Appel à expérimentation et valorisation : les pôles témoins

Dans l'idée d'une labellisation des pôles, les différents réseaux de l'ESS réfléchissent en début d'année 2011, à une politique d'expérimentation. Ils imaginent une politique publique avec un AAP doté d'une enveloppe financière pour accompagner des actions au sein de « pôles », sur 3 ans. Afin de formaliser ces dynamiques de coopération au sein des territoires (toujours dans le sillage du Labo de l'ESS et de ses partenaires), un premier appel à candidatures pour des pôles témoins relevant de dynamiques déjà existantes dans les territoires est lancé en 2011 : 23 pôles expérimentaux sont sélectionnés en 2012<sup>29</sup>. Qui plus est, l'appel suscite un certain intérêt qui se traduit par un retour de 150 réponses. Ces pôles sont très divers dans les formes de matérialisation des coopérations économiques dans les territoires. Cet appel révèle également des différences de dynamiques, qu'elles soient territoriales (répartition inégale des retours avec une concentration en Ile-de-France et en région Rhône-Alpes, en raison des Conseils régionaux et des réseaux territoriaux de l'ESS précurseurs dans ces démarches), mais également dans l'état d'avancement des projets (les retours allant de la manifestation d'intérêts à des projets déjà en développement) : l'idée étant à la fois d'apporter de la visibilité sur une dynamique déjà présente, sur son potentiel de développement ainsi que sur la nécessité de l'accompagner dans le cadre d'un AAP. La politique publique est souhaitée à l'échelle nationale, mais elle va également trouver écho au niveau régional, comme en témoigne, dès 2012, l'animation d'une dynamique inter-PTCE en Pays-de-la-Loire menée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) des Pays-de-la-Loire.

### De la révélation d'une dynamique aux édifices de sa structuration

Dans la continuité de l'AAP portant sur des pôles témoins, les réseaux de l'ESS continuent de structurer la dynamique tout au long de l'année 2012, mettant en place un espace internet regroupant informations et documents supports destinés à tout acteur manifestant un intérêt pour les PTCE.

Ainsi, l'Etat n'est pas l'initiateur de « l'idée » des PTCE. En début d'année 2012, les réseaux nationaux de l'ESS construisent un plaidoyer national à l'attention du gouvernement, des collectivités territoriales, mais aussi à destination d'autres réseaux et acteurs que la démarche PTCE pourrait intéresser. Toujours dans le but d'aboutir à une politique publique formalisée autour des PTCE, cette action va également participer à une meilleure connaissance voire à un accroissement de la reconnaissance de la dynamique auprès des acteurs publics (collectivités territoriales notamment)

---

<sup>29</sup> Valoriser et développer les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, Appel à candidature, 2011, p. 4

ainsi qu'auprès d'autres réseaux déjà formalisés comme les « *pôles de compétitivité, les grappes d'entreprises, les clusters, les SPL [Systèmes Productifs Locaux]* »<sup>30</sup>.

En février 2012, le premier séminaire des PTCE témoins doit permettre de partager le concept « PTCE ». La rencontre crée notamment une dynamique collective autour de ces pôles, appelés à être moteurs d'un regroupement plus important. Ce premier séminaire est suivi d'un second en mars, concluant sur une forte singularité d'un pôle à l'autre, malgré un échantillon de représentation relativement faible<sup>31</sup>. Ce second rendez-vous donne aussi l'opportunité de réfléchir à la construction d'une charte des PTCE, dans le but de consolider la dynamique collective enclenchée et pour structurer la définition de ce que sont ou peuvent être les PTCE.

### Les attentes autour de la construction d'une politique publique nationale

En s'appuyant sur les premiers résultats de l'appel lancé fin 2011 et de quelques exemples de pôles déjà développés dans les territoires, les réseaux nationaux de l'ESS formulent une proposition de politique publique prônant la coopération dans les territoires et encouragent une labellisation des pôles, au même titre que les Pôles de compétitivité<sup>32</sup>. Tout d'abord, les acteurs insistent sur la mise en place d'une expérimentation nationale devant être dotée d'une enveloppe financière et munie de plusieurs volets d'actions. Le plus « général » d'entre eux évoque un volet transversal d'information, de sensibilisation et de capitalisation des PTCE. Le besoin de communication et d'outils pour partager les expériences et diffuser les informations est mis en avant (des missions qu'assument déjà en partie les réseaux nationaux de l'ESS). Un autre volet porte sur le soutien aussi bien aux PTCE « en démarrage » qu'aux PTCE déjà opérationnels. Le but de cette proposition est de n'exclure aucun PTCE en raison de son état d'avancement (en construction, en émergence, en développement). En prenant exemple sur les Pôles de Compétitivité, le soutien est ciblé sur l'animation du pôle ou sur l'aide à l'investissement. Aussi, la proposition d'une expérimentation nationale appuie dans le sens d'un soutien en association avec les collectivités locales et avec les territoires locaux à même d'être des interlocuteurs valables pour les PTCE. Enfin, une évaluation partagée des premiers résultats de cette expérimentation pourrait mener à proposer des avantages fiscaux ou des crédits de divers ministères, voire l'intégration d'organismes tels que la banque publique de développement, afin de poursuivre l'accompagnement ou simplement l'ajuster. Cette proposition rend compte d'une coopération souhaitée à de multiples niveaux dans le processus de formalisation de la politique

<sup>30</sup> « Propositions pour permettre à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle », plaidoyer national rédigé par le Labo de l'ESS, mai 2012, page 12

<sup>31</sup> « Valoriser et développer les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) », compte-rendu du second séminaire des Pôles « témoins » à Paris, 29 mars 2012

<sup>32</sup> « Propositions pour permettre à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle », plaidoyer national rédigé par le Labo de l'ESS, mai 2012, page 11-14

publique nationale, ainsi que la construction d'une démarche collective et partenariale avec les territoires.

La proposition de politique publique nationale met également en avant le caractère transversal que peut incarner la dynamique PTCE et donc son inscription possible dans diverses politiques publiques en lien avec l'innovation, la création d'activités et d'emplois, l'aménagement du territoire, etc. Plus généralement, les PTCE peuvent également être vus comme un des leviers d'une politique nationale de l'ESS. Ce rapprochement n'est pas anodin puisqu'il coïncide avec la préparation d'une nouvelle loi de cadrage de l'ESS, ainsi que la création d'un ministère dédié, suite à l'élection présidentielle de mai 2012 et du changement de majorité. Les réseaux nationaux de l'ESS voient en la dynamique des PTCE une illustration des opportunités de développement de l'ESS dans les territoires.

Pour terminer, la proposition formulée par les réseaux nationaux de l'ESS indique la nécessaire généralisation du soutien des collectivités locales aux PTCE, rappelant l'intérêt de certaines régions (l'exemple des régions Ile-de-France et Rhône-Alpes qui inscrivent le soutien aux PTCE comme contribution de l'ESS au développement économique régional). Si les régions sont ciblées, les acteurs espèrent également impliquer les échelons plus locaux comme les intercommunalités ; cela s'explique notamment par la compétence en matière de développement économique des régions et des intercommunalités.

Ces attentes seront « cristallisées » lors de la première journée nationale des PTCE en juin 2012, avec la présence de Benoît HAMON pour l'une de ses premières sorties en tant que ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation.

[La marque « PTCE » : le fruit d'un travail collectif ainsi que de l'engagement des réseaux nationaux de l'ESS](#)

En janvier 2013, les réseaux nationaux de l'ESS aboutissent à une étape décisive dans une réflexion qui mure depuis 4 ans, avec « les 60 propositions pour changer de cap » impulsées par le Labo de l'ESS, en déposant à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) la marque « PTCE ». La copropriété au nom des 5 personnes morales (Labo de l'ESS, COORACE, MES, RTES, et le CNCRESS) marque une nouvelle étape dans les travaux des réseaux nationaux de l'ESS. Des « pôles de coopération » identifiés dans un premier temps, à la formalisation de ce qui s'appelle dorénavant les « PTCE », du chemin a été parcouru, dans le sillage de ces acteurs. Tout au long de ce processus, ils se sont attachés à faire remonter les observations faites dans les territoires, enclenchant une dynamique à la fois d'identification, de reconnaissance et de production de documents de travaux, préparant le terrain à l'élaboration d'une politique publique spécifique aux PTCE.

## 2.b. La politique publique du premier appel à projets pour les PTCE : fléchage des financements et les objectifs attendus

Bien que le travail de réseautage, d'animation, de collecte d'informations et de définition du cadre pertinent des PTCE ait été défriché par les réseaux nationaux de l'ESS, des problèmes d'accompagnements techniques, financiers et de reconnaissance au-delà de ces mêmes réseaux se posent. En mars 2013, un courrier est envoyé à l'attention de M. HAMON (rédigé par les réseaux nationaux de l'ESS), alors ministre délégué à l'ESS et à la Consommation, pour travailler en commun sur le devenir de la politique publique des PTCE<sup>33</sup>. Dans les deux mois qui suivent, les réseaux réaffirment leur positionnement ainsi que leurs attentes concernant la mise en place d'un AAP interministériel<sup>34</sup>. Ils évoquent notamment le fait que le PTCE doit être vu comme un outil dans une démarche globale, une expérimentation d'un concept non figé, revenant également sur la pluri-annualité de l'aide et la possibilité de reconduire l'appel, ou encore la nécessaire évaluation des projets retenus par l'AAP. Toujours au niveau de l'AAP, les réseaux nationaux de l'ESS préparent un dossier pour bénéficier de cofinancement du ministère du redressement productif et du ministère de la Ville<sup>35</sup>. Ils se rapprochent également de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux Français ainsi que de France Active<sup>36</sup>, dans le cadre de la démarche globale souhaitée du développement et de l'accompagnement des PTCE.

En juin 2013 se tient une réunion interministérielle entre les cabinets de Mme DUFLOT, M. HAMON, M. LAMY et M. MONTEBOURG, pour clore les modalités d'un premier appel à projets interministériel et discuter de la loi cadre des PTCE, notamment autour de deux articles les définissant et précisant leurs objectifs et attendus. En juillet 2013, le dispositif PTCE à l'échelle nationale est lancé sous forme d'un appel à projets, témoignant alors du caractère relativement expérimental du dispositif, puisque les PTCE ne font alors pas encore l'objet d'une loi-cadre.

---

<sup>33</sup> Courrier adressé au ministre par le Labo de l'ESS et ses partenaires, le sollicitant pour organiser une rencontre inter ministérielle afin de formaliser une politique publique de soutien au développement des PTCE ainsi que l'attribution de moyens dédiés à l'ingénierie et à l'accompagnement, 21 mars 2013

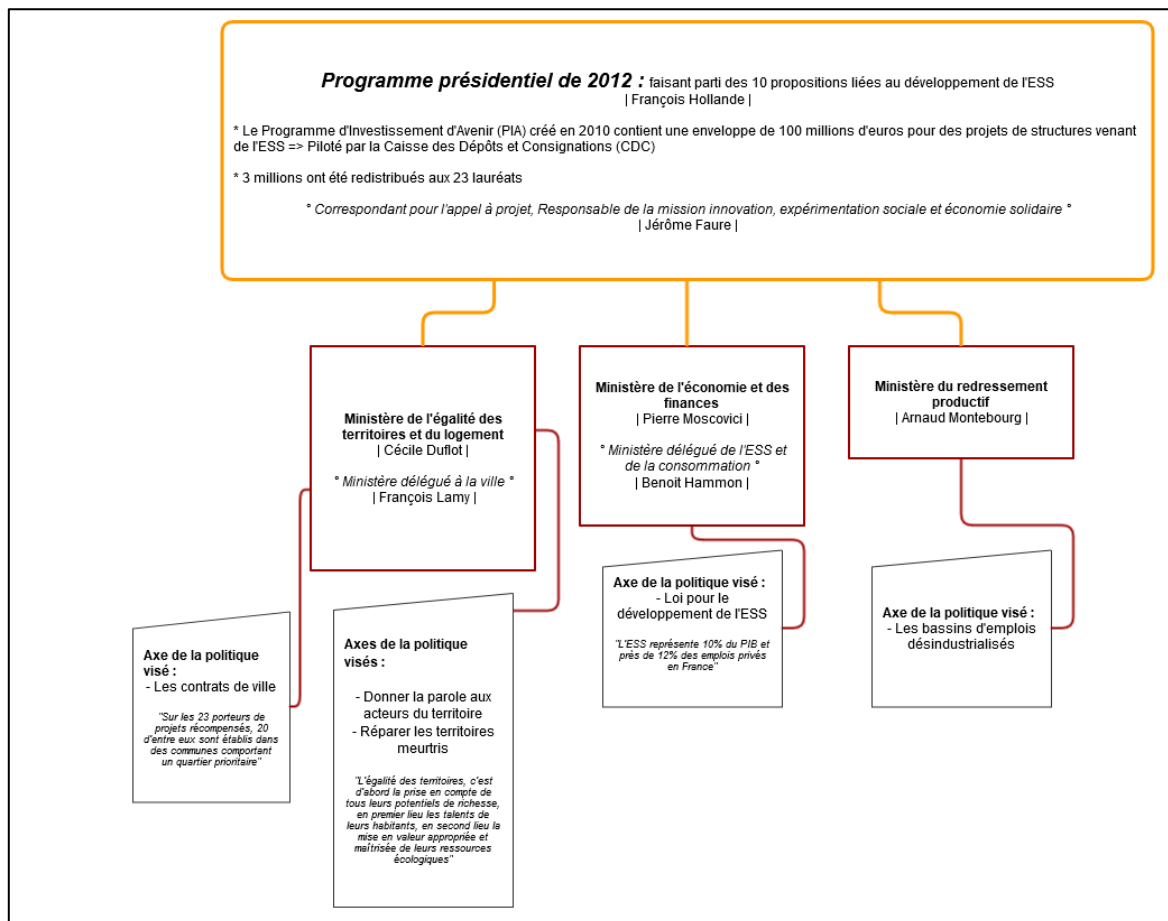
<sup>34</sup> Détails sur la construction d'un appel à projets en lien avec la loi cadre à venir sur l'ESS, dans le compte-rendu de la réunion technique du comité de pilotage national PTCE, 16 mai 2013

<sup>35</sup> Courrier similaire à celui rédigé à l'attention de M. HAMON, appelant à un appel à projets interministériel pour les PTCE

<sup>36</sup> « Mouvement des entrepreneurs engagés », la structure accompagne des entrepreneurs afin qu'ils s'engagent sur leur territoire et leur permet d'accéder à un réseau d'acteurs économiques et sociaux. Lien vers le site internet : <https://www.franceactive.org/> (consulté en février 2020)

## Le contexte général du premier appel à projets : intérêts pour le développement durable et les territoires ruraux

Figure 2 - Le premier appel à projets national sur les PTCE : les ministères concernés et les politiques menées



Sources : les sites des différents ministères concernés, le programme présidentiel de M. HOLLANDE pour la campagne de 2012, le site de la caisse des dépôts & consignations  
Auteur : Benjamin MINETTO, 2015

L'AAP de 2013 s'inscrit dans la volonté de l'Etat de faire en sorte que tous les territoires s'engagent dans une dynamique de développement équilibrée entre les composantes économique (créations d'activités et d'emplois), sociale (qualité de vie et solidarité pour les habitants) et environnementale (ressources et bien communs du territoire). L'Etat veut mettre en valeur les regroupements d'acteurs concourant au développement économique. Or, les PTCE sont à la fois pleinement inscrits dans le développement économique et social durable et représentatifs de regroupements d'acteurs souhaités par l'Etat.

L'AAP rentre dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) et plus précisément dans l'action « Financement de l'économie sociale et solidaire », dotée d'une enveloppe de 100 millions d'euros. Il s'adresse aux acteurs de l'économie sociale et solidaire des secteurs :

- De la transition énergétique et écologique
- Du tourisme
- De l'économie du partage
- De la revitalisation des territoires ruraux

Ainsi, l'Etat priorise son regard à la fois sur des territoires particuliers (les territoires ruraux) et sur des démarches de coopérations en appui au développement durable. La dimension territoriale est par ailleurs rappelée via ce paragraphe : « [...] un regard attentif sera porté sur les PTCE qui s'inscrivent dans un périmètre (géographique ou de leurs actions) des quartiers prioritaires de la politique de la ville, associés notamment aux contrats de ville, dans les zones rurales isolées, ainsi que les bassins d'emploi désindustrialisés » (MINETTO, 2015).

#### La définition des PTCE via l'AAP national de 2013

*« Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont vus comme des pratiques locales innovantes structurées par des coopérations et mutualisations économiques d'acteurs (entreprises de l'ESS, entreprises dites classiques, collectivités locales, centres de recherches, organismes de formations,...) dans les territoires. L'objectif est de proposer des activités pérennes et un développement local durable, qu'importent les filières présentes dans le pôle (paysage, recyclage, épicerie sociale, logements passerelles, activités culturelles, énergies renouvelables, circuits courts, ...). L'Etat considère également les PTCE comme vecteurs d'innovations sociales et les inscrits dans les logiques d'aménagement et de développement du territoire, au même titre que les pôles de compétitivité ou les grappes d'entreprises par exemple » (ibid.).*

Plusieurs éléments évoqués ci-dessus participent à l'élaboration de l'article de loi sur les PTCE qui sera inscrit dans la Loi relative à l'ESS de juillet 2014 (n° 2014-856). Les PTCE doivent posséder un caractère local. Alors que leur développement est supposé reposer sur une logique « micro » émanant des territoires, le périmètre géographique d'actions du PTCE n'est aucunement établi dans le texte de l'AAP de 2013. Le terme d'innovations s'applique aux différentes pratiques du PTCE tant dans l'organisation que dans les productions mises en place. L'Etat attend de ces regroupements d'acteurs de nouvelles pratiques dans le cadre du développement économique des territoires. Via ce descriptif, les PTCE sont également porteurs d'un développement durable, quelles que soient les filières travaillées. Il n'est d'ailleurs pas précisé ici qu'ils ne doivent en porter qu'une, ouvrant toutes les possibilités quant aux secteurs de l'économie qui pourront être traités : c'est-à-dire tous en théorie, d'autant plus si l'on s'attarde sur les différents exemples mentionnés).

*« L'Etat soutien les PTCE existants ou émergents, dans une perspective d'essaimage sur tout le territoire national (rôle de locomotives) en cohérence avec l'ensemble des autres politiques » (Ibid.).*

La politique publique des PTCE apparaît comme carrefour, respectueuse d'une feuille de route plus globale pour le développement des territoires. Son attrait pour le développement durable et les innovations notamment sociales la positionne comme un « bon élève » qui entrainera une dynamique positive plus importante sur les territoires. Aussi, si les PTCE reposent sur des pratiques locales, cet aparté ouvre la porte à des dynamiques dépassant ce cadre, sans pour autant sortir du territoire national.

Dans un souci de reconnaissance, l'Etat assure une communication sous forme d'animation à l'échelle nationale pour diffuser plus largement le concept des PTCE, à destination des collectivités locales en premier lieu. Egalement dans la feuille de route est incluse une évaluation à la fois qualitative et quantitative des structures. Cela s'inscrit dans le contexte de transparence et de pertinence que l'Etat veut afficher dans la construction de ses programmes<sup>37</sup>. A travers les PTCE, c'est l'ESS dans sa globalité qui est visée, et les destinataires premiers semblent être les collectivités locales. La compréhension du dispositif PTCE par ces dernières reste un élément majeur tant le territoire apparaît comme incontournable dans la constitution des pôles. L'Etat avance que les collectivités locales devront s'approprier le « concept des PTCE » sans préciser comment et dans quel but. Cependant, quelques pistes sont données au travers d'un partenariat Etat/collectivités. Dans les exigences de l'appel à projets, il apparaît une demande de cofinancement avec les collectivités territoriales. Le texte précise que, *« il ne pourra être supérieur à 20% des coûts éligibles par la collectivité locale. Il est limité à 50% dans le cas de participation de plusieurs collectivités locales »*<sup>38</sup>. C'est-à-dire que, potentiellement, en couplant la subvention de l'Etat avec celle des collectivités locales, les dépenses éligibles peuvent être totalement couvertes sur les 3 ans. Il est donc nécessaire pour les pôles de mettre en avant une articulation entre les dispositifs nationaux, mais aussi territoriaux (locaux). Il est notamment question de l'utilisation des Fonds Structurels et d'Investissements Européens (FSIE) qui recoupent des thématiques éligibles de l'appel à projets proposé par les Régions, dans le cadre d'un soutien à l'ESS.

La partie évaluation reste un « angle mort » qui apparaît, certes, sur la feuille de route du PTCE mais reste dépourvue de contenu précis, malgré l'intention d'associer des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs (et pas seulement les résultats financiers).

---

<sup>37</sup> Informations relatives au document « Appel à projets : soutien à la dynamique des Pôles Territoriaux de Coopération Economique », lancement du premier appel à projets, juillet 2013, 8 pages

<sup>38</sup> « Appel à projets : soutien à la dynamique des Pôles Territoriaux de Coopération Economique », lancement du premier appel à projets, juillet 2013, page 6

## Modalités du financement de l'AAP n°1 : 3 ans d'accompagnement non renouvelable

Tout d'abord, cet AAP est porté conjointement par trois ministères ainsi que par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette dernière s'est vue attribuer la gestion de l'AAP.

Sur la période de 2013 à 2014, un budget global alloué de 3 millions d'euros est débloqué pour cet appel à projets (distribution du fond dans sa totalité en fonction de la qualité et des objectifs poursuivis par les PTCE lauréats), pris en charge par les différents ministères concernés (celui en charge de l'ESS, celui du redressement productif, celui de l'égalité des territoires et du logement, et celui de la ville) ainsi que la CDC. Cette somme ne comprend ni la diffusion et l'animation souhaitées à l'échelle nationale, ni l'évaluation prévue du dispositif de l'appel à projets. La participation financière de l'Etat doit être accompagnée par une contribution des adhérents aux pôles : « *Le montant total du soutien financier peut aller de 30 000€ à 300 000 € par pôle sur trois ans. Le taux de financement de l'Etat ne pourra pas dépasser 50% des coûts éligibles et un cofinancement des collectivités territoriales sera exigé* »<sup>39</sup>. Qui plus est, les lauréats de l'appel à projets bénéficiaires du financement ne pourront prétendre à tout autre financement issu de l'Etat (hors dispositifs relevant de la politique de l'emploi)<sup>40</sup>.

Alors que l'appel à candidatures des pôles témoins lancé par les réseaux de l'ESS a fait office d'un dépôt de plus de 150 dossiers<sup>41</sup>, l'Etat fixe le budget global pour accompagner les PTCE du 1<sup>er</sup> AAP à 3 millions d'euros. A titre d'exemple, la somme allouée reste fortement inférieure à celle débloquée dans le cadre de la première vague de labellisation des Pôles de Compétitivité de 2005 à 2007 prévoyant un accompagnement financier pouvant atteindre 750 millions d'euros<sup>42</sup>. L'ambition en matière d'engagements financiers de l'Etat peut donc être considérée comme minime. Autre fait, la somme de 3 millions d'euros ne comprend pas l'animation à l'échelle nationale ainsi que l'évaluation attendue. La prise en charge de ces deux éléments ne donne pas lieu à un financement quelconque et n'est pas déléguée à une structure précise.

Une périodicité de 3 ans non renouvelable, privant même d'une bonne partie de l'ensemble d'autres financements que peut ou pourra proposer l'Etat, fixe dans le temps l'accompagnement prévu aux

<sup>39</sup> « Appel à projets : soutien à la dynamique des Pôles Territoriaux de Coopération Economique », lancement du premier appel à projets, juillet 2013, page 6

<sup>40</sup> Informations relatives au document « Appel à projets : soutien à la dynamique des Pôles Territoriaux de Coopération Economique », lancement du premier appel à projets, juillet 2013, 8 pages

<sup>41</sup> « Coopérer dans les territoires : recommandations et propositions pour les PTCE », document du Labo de l'ESS, p. 1

<sup>42</sup> « Construire une croissance durable... », document issu du service de presse du Premier ministre, 14 septembre 2004



lauréats de cet AAP. Il est plafonné à 300 000 euros par pôle, avec un seuil minimum à 30 000 euros. Cela conditionne d'une certaine manière la taille des projets. Qui plus est, l'Etat considère qu'un accompagnement financier n'excédant pas trois ans suffit à rendre autonome financièrement un PTCE. L'interrogation subsiste alors sur le fait que cette aide s'adresse aussi bien aux pôles déjà formalisés et existants sur un territoire donné, qu'aux pôles émergents et/ou en construction.

Le bénéficiaire du soutien financier doit être une structure (personnalité de droit morale ou civile, constituée sous la forme de coopérative, d'association ou de société commerciale hormis les sociétés unipersonnelles) au sein du PTCE. Pour valider un dossier, il faut que le PTCE dépose un projet comprenant son plan d'actions ainsi que l'amortissement financier pour les 3 ans à venir (période de versement de l'aide et de manière annuelle). L'idée est que si l'Etat impulse et accompagne à court et moyen terme, le pôle puisse être autonome financièrement par la suite (l'autonomie concernant la fin de la dépendance à l'aide financière de l'AAP national). La subvention peut soutenir les dépenses d'animation propres au fonctionnement permanent du pôle (cela concerne le personnel ainsi que les frais généraux de fonctionnement), l'animation relative aux actions mutualisées ou collectives (location de salles de réunions, événements...), des projets collaboratifs ou collectifs s'inscrivant dans le plan d'actions (initiés par les membres du pôle et pouvant également porter sur le suivi et l'évaluation des projets) et à l'élaboration du modèle économique du pôle (viabilisation des activités après la cessation de l'aide). En revanche, les biens amortissables ne sont pas éligibles à la subvention.

Une autre exigence est au cœur de l'appel à projets : le cofinancement Etat/collectivités territoriales. Le texte précise qu' « *il ne pourra être supérieur à 20% des coûts éligibles par collectivité locale. Il est limité à 50% dans le cas de participation de plusieurs collectivités locales* »<sup>43</sup>. Il est donc nécessaire pour les pôles de mettre en avant une articulation entre les dispositifs nationaux, mais aussi territoriaux (locaux). Il est notamment question de l'utilisation des Fonds Structurels et d'Investissements Européens (FSIE) qui recourent des thématiques éligibles de l'appel à projets par les Régions dans le cadre d'un soutien à l'ESS. Cette dimension fixe la diversité des acteurs impliqués dans le financement. S'il est question ici d'argent public (Etat, collectivités territoriales, fonds européens), la nécessité d'impliquer d'autres financeurs est de mise, tout comme de faire travailler différents acteurs ensemble. Cette idée est également présente dans l'association de structures aux statuts juridiques et aux finalités économiques diverses parmi les membres pouvant faire partie des pôles. Les pôles sont concernés par la question de la territorialité de leurs actions, mais les territoires doivent eux aussi se sentir concernés par le développement des activités portées par les PTCE.

---

<sup>43</sup> « Appel à projets : soutien à la dynamique des Pôles Territoriaux de Coopération Economique », lancement du premier appel à projets, juillet 2013, page 6

## Clôture du premier AAP national : zoom sur le processus de sélection des lauréats

Lancé en juillet 2013, la clôture du premier appel à projets interministériel intervient le 31 octobre de la même année. 180 dossiers de candidatures ont été reçus, dont 130 qualifiés de recevables<sup>44</sup>, soit le même ordre de grandeur que pour les pôles témoins de 2011.

Les dossiers rassemblés sont d'abord transmis à la Délégation Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), puis le comité de pilotage national (comprenant les administrations des différents ministères partenaires ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations) procède à un examen de recevabilité des dossiers. Le comité se penche sur différents points comme :

- La proximité et les coopérations, à savoir la diversité du regroupement d'acteurs sur un même territoire
- Les ressources mobilisées, l'ancrage territorial et le développement d'emplois durables
- Les innovations et secteurs porteurs à travers la recherche d'une utilité sociale, le développement d'activités respectueuses de l'Homme et de l'environnement

Après ce premier tri, les dossiers sont transmis aux préfets des régions concernées qui retournent un avis avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat et en concertation avec les directions régionales de la Caisse des Dépôts et Consignations. Si plusieurs régions sont concernées par un seul projet, l'une d'entre elles sera désignée comme « chef de file » afin de limiter les interlocuteurs. Après ce premier retour, le comité de pilotage sollicite des personnes qualifiées et des experts sur les sujets (sur l'ESS, l'innovation sociale, et plus généralement l'ensemble des secteurs éligibles dans le programme) ainsi que d'autres administrations issues de ministères divers qui procèdent à une analyse qu'ils retransmettent au comité. Enfin, le comité de pilotage sélectionne les dossiers lauréats en se penchant sur la vision stratégique et les objectifs visés par les différentes candidatures (crédibilité de la proposition, expériences, compétences, partenariats développés, caractère innovant du pôle, de ses activités et de son processus de fonctionnement, etc.) et transmet la réponse aux porteurs de projets.<sup>45</sup>

## Structuration du dispositif PTCE entre le niveau national et le niveau régional

En novembre 2013, une circulaire du Premier ministre à l'intention des préfets de région pour préparer les contrats de Plan Etat-Région 2014-2020 est diffusée. Parmi les recommandations, le

---

<sup>44</sup> Informations issues du Communiqué de presse, « Annonce des 23 pôles territoriaux de coopération économique soutenus au service d'un développement local durable et de la création d'emplois », 10 janvier 2014

<sup>45</sup> Informations relatives au document « Appel à projets : soutien à la dynamique des Pôles Territoriaux de Coopération Economique », lancement du premier appel à projets, juillet 2013, 8 pages

croisement avec d'autres dispositifs est souhaité, notamment avec celui des PTCE. Parallèlement à cette démarche, un réseau de référents PTCE en région se met en place. L'objectif est d'avoir au moins un interlocuteur capable d'expliquer ce qu'est un PTCE, la démarche nationale et qui possède des connaissances au niveau des repères méthodologiques clés pour la mise en place d'un PTCE. Cette initiative des réseaux nationaux de l'ESS s'appuie à la fois sur les CRESS et sur les conseils régionaux. Les Régions sont sollicitées pour trouver un relai plus local, que ce soit pour la diffusion de l'information ou pour l'accompagnement du dispositif.

Dès 2013-2014, certaines Régions se saisissent de la politique publique nationale en l'intégrant dans des outils et/ou dispositifs régionaux. Ainsi, la Région Rhône-Alpes inscrit dans son contrat économique sectoriel régional le soutien aux initiatives de PTCE en phase de structuration ou de consolidation<sup>46</sup>; ce soutien prévu pour 3 ans est consacré à l'animation du pôle. La Région Pays-de-la-Loire met en place une aide facilitant l'émergence des projets PTCE sur son territoire<sup>47</sup>. Cette aide se concentre sur l'animation et la coordination pendant la phase de gestation et d'émergence, jusqu'à la construction des premiers projets pendant la phase de consolidation<sup>48</sup>. Si les initiatives régionales semblent hétérogènes<sup>49</sup>, elles travaillent néanmoins de concert avec la dynamique nationale, soulignant notamment son aide potentielle vis-à-vis de l'animation des pôles, un soutien ciblé également dans le premier appel à projets de 2013.

## 2.c. 23 pôles lauréats : premier aboutissement de la politique publique nationale des PTCE et cadrage juridique

Le 10 janvier 2014, une cérémonie d'annonce des lauréats du premier appel à projets interministériel a lieu, avec la présence de Mme DUFLOT, ministre de l'Egalité des territoires et du logement, M. LAMY, ministre délégué chargé de la Ville, et M. HAMON, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation. C'était l'opportunité de donner de la visibilité au dispositif PTCE, mais également de communiquer sur le projet de loi relative à l'économie sociale et solidaire, dont deux articles à l'étude concernent les PTCE (cadrage de la définition ainsi que des modalités d'intervention de l'Etat), dans l'optique de les reconnaître et de soutenir leur développement.

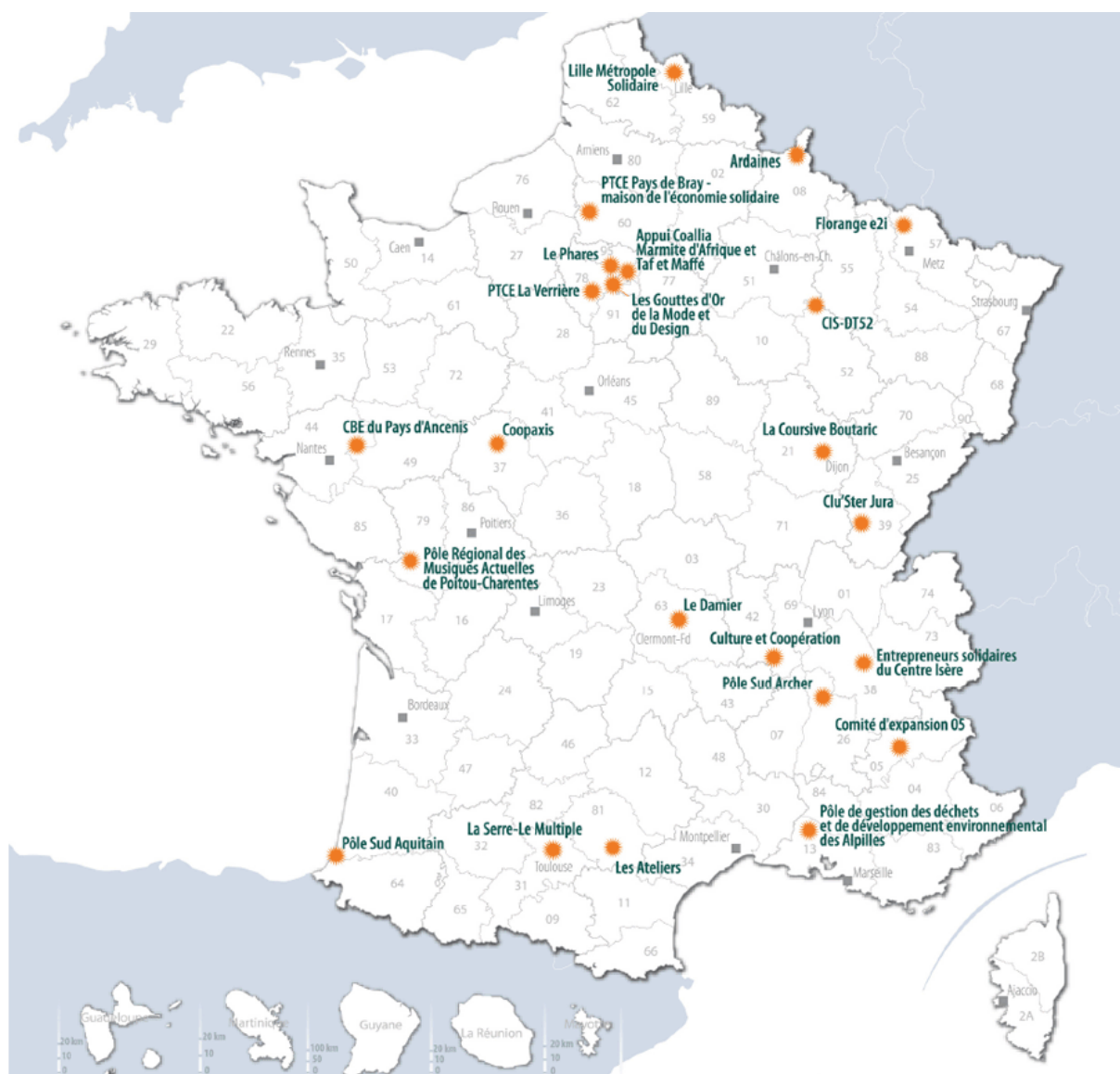
---

<sup>46</sup> « Contrat économique sectoriel Economie Sociale et Solidaire 2014-2016 », troisième contrat régional Rhône-Alpes, Axe 2 Innovation sociale, page 7 et page 15

<sup>47</sup> « Commission permanente de mai 2013 : une enveloppe de 45 M€ et un focus sur le soutien régional aux territoires », Hôtel de Région à Nantes, lundi 27 mai 2013, page 6

<sup>48</sup> Informations relatives à l'accompagnement des PTCE ligériens, détaillées sur le site de la CRESS des Pays-de-la-Loire

<sup>49</sup> Informations issues de la mission nationale sur les PTCE au titre du réseau CNCRESS par M. HUCHON

Carte 1 - Les 23 pôles lauréats du premier appel à projets interministériel PTCE<sup>50</sup>

Source : Dossier de presse [Cérémonie d'annonce des lauréats de l'appel à projets pour le développement des Pôles territoriaux de coopération économique – 10/01/2014]

Lors de l'appel pour la constitution des pôles témoins de 2011, une forte concentration des projets en Ile-de-France ainsi qu'en Rhône-Alpes avait été constatée. Cette tendance semble confirmée en ce qui concerne les lauréats du premier appel à projets national de 2013 (Carte 1, p. 31). Bien qu'aucune communication n'ait précisé les choix opérés dans la sélection, hormis les critères diffusés lors de l'appel à candidatures de juillet, il est possible que ces deux régions précurseurs pour la dynamique PTCE aient réussi à proposer une concentration de projets de qualité dans leurs territoires.

<sup>50</sup> « Cérémonie d'annonce des lauréats de l'appel à projets pour le développement des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) », 10 janvier 2014, dossier de presse, 41 pages

## Poursuite des travaux : capitalisation de l'expérimentation

En mars 2014, le ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, M. HAMON<sup>51</sup>, confie les missions suivantes au Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP)<sup>52</sup> :

- Evaluation de la bonne communication sur l'appel à projets auprès des pôles
- Articulation entre le soutien de l'Etat et les autres financements des PTCE
- Caractérisation des PTCE qui ont répondu à l'appel à projets, notamment les 23 lauréats

Ces missions s'inscrivent dans un objectif plus large qui est de préparer un second appel à projets, prévu en 2015. Pour mener à bien ses missions, le SGMAP rencontre l'Inter-réseaux PTCE (réseaux nationaux de l'ESS à l'initiative du concept PTCE), regroupant ainsi les informations remontées par ces mêmes réseaux<sup>53</sup>.

Parallèlement à cela, le groupe de travail PTCE du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS) inscrit dans ses missions prioritaires<sup>54</sup> :

- La réalisation d'un plaidoyer afin de faire connaître l'ensemble des informations déjà existantes sur les PTCE
- La préparation du second appel à projets national, prévu en 2015
- Le suivi de données pour identifier les résultats et avantages générés par les PTCE

Rapidement, les réseaux nationaux de l'ESS et le gouvernement cherchent à s'appuyer sur les premiers retours d'expériences des PTCE issus du premier appel à projets, ainsi que sur l'Inter-réseaux PTCE en vue du second appel à projets national. Le SGMAP a été missionné à ce sujet. Toutefois, entre le premier et le second appel à projets PTCE, une autre étape essentielle va se matérialiser en amont de celui-ci : la loi relative à l'ESS.

**La loi relative à l'ESS de juillet 2014 formalise juridiquement et reconnaît la politique publique des PTCE :**

Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, Titre 1<sup>er</sup> : dispositions

<sup>51</sup> Information relative à un cours échange téléphonique avec M. FAURE, ancien responsable de la Mission innovation, expérimentation sociale et économie sociale, 2017

<sup>52</sup> « Mission d'appui au dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique », Note de synthèse du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), 20 octobre 2014, 7 pages

<sup>53</sup> Rencontre entre les réseaux nationaux de l'ESS et M. BOSSINI, adjoint au secrétaire général à la modernisation de l'Etat, le 17 juin 2014

<sup>54</sup> Compte rendu de la réunion du groupe de travail PTCE du CSESS, animée par M. ALPHANDERY, président du Labo de l'ESS, le 16 juin 2014

communes, Chapitre II : organisation et promotion de l'économie sociale et solidaire, Section 4 : les politiques territoriales de l'économie sociale et solidaire

**Article 9**

- I. - Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable.
- II. - La sélection des pôles territoriaux de coopération économique soutenus par l'Etat, dans le cadre d'appels à projets, et l'appui qui leur est apporté sont décidés par un comité interministériel associant les financeurs, après avis de personnalités qualifiées et de représentants de collectivités territoriales et de leurs groupements, parmi lesquels des conseils régionaux et généraux. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent « II » et précise notamment les critères d'attribution des appels à projets ainsi que les modalités d'accompagnement et de suivi.

[Les PTCE : un dispositif issu en premier lieu de la dynamique politique de l'ESS](#)

Le contexte national avec l'alternance politique de 2012 apporte un climat favorable au développement de l'ESS qui fait partie du programme du président élu. Dix années après avoir quitté les hautes fonctions de l'Etat (Secrétaire d'Etat chargé de l'économie sociale de 2000 à 2002), l'ESS retrouve un ministre délégué (2012-2014), puis un secrétaire d'Etat. Un besoin de structuration, de reconnaissance et de moyens donne lieu à la « loi relative à l'économie sociale et solidaire », promulguée en juillet 2014. Si l'agenda semble décalé avec le premier AAP national des PTCE (2013), ces derniers sont officiellement reconnus et jouissent à présent d'une législation. En 2015, un décret précise et valide les modalités d'accompagnements des PTCE via les appels à projets. La mise en place du dispositif PTCE à l'échelle nationale reste liée à la dynamique de l'ESS qui est directement bénéficiaire des choix stratégiques du gouvernement en place. Le lien est d'autant plus renforcé à la lecture de l'article de loi ci-dessus puisque les PTCE sont envisagés comme un regroupement de

structures issues de l'ESS qui s'associent avec d'autres formes d'entreprises publiques ou privées. Leur rôle est à la fois central et structurant. A l'origine, l'Inter-réseaux PTCE avait souligné la nécessité de créer une politique publique vis-à-vis des PTCE et de l'accompagner d'un dispositif de soutien aux initiatives dans les territoires.

Un autre lien direct entre le dispositif PTCE et la loi relative à l'ESS est la précision apportée à ce qu'on entend par « entreprise de l'ESS », et donc par corollaire, à la structure porteuse du PTCE selon l'AAP, une « personne morale de droit privé » (et donc une structure non publique) avec plusieurs conditions :

- 1° Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- 2° Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise ;
- 3° Une gestion conforme aux principes suivants :
  - a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise ;
  - b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. Les statuts peuvent autoriser l'assemblée générale à incorporer au capital des sommes prélevées sur les réserves constituées au titre de la présente loi et à relever en conséquence la valeur des parts sociales ou à procéder à des distributions de parts gratuites. La première incorporation ne peut porter que sur la moitié, au plus, des réserves disponibles existant à la clôture de l'exercice précédant la réunion de l'assemblée générale extraordinaire ayant à se prononcer sur l'incorporation. Les incorporations ultérieures ne peuvent porter que sur la moitié, au plus, de l'accroissement desdites réserves enregistré depuis la précédente incorporation. En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du boni de liquidation est dévolu soit à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire au sens du présent article, soit dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires spéciales qui régissent la catégorie de personne morale de droit privé faisant l'objet de la liquidation ou de la dissolution.

Le dispositif semble mettre en avant les qualités de ces acteurs dans les pratiques de gouvernances, de décisions financières et de démocratie, en les plaçant comme des maillons fédérateurs pour agglomérer des structures autour de projets. La suite de cet article précise que « *l'économie sociale et solidaire est composée des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et*

*de consommation de biens ou de services mises en œuvre [...] par les personnes morales de droit privé constituées sous la forme de coopératives, de mutuelles ou d'unions relevant du code de la mutualité ou de sociétés d'assurance mutuelles relevant du code des assurances, de fondations ou d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, [...] par les sociétés commerciales* »<sup>55</sup>. Ces dernières doivent respecter certaines conditions supplémentaires et notamment celle « d'utilité sociale », devant ainsi satisfaire un des trois critères suivants : ciblé un public fragile, lutter contre une inégalité et/ou œuvrer pour le développement durable à travers une dimension quelconque<sup>56</sup>.

## 2.d. La synthèse de la mission d'appui au dispositif de soutien aux PTCE par le SGMAP

En octobre 2014, le SGMAP rend compte d'une note de synthèse à propos de sa mission concernant la préparation du prochain AAP national des PTCE<sup>57</sup>. Elle s'est déroulée en deux phases :

- La réalisation d'un diagnostic sur le premier appel à projets
- La formulation de recommandations opérationnelles pour la suite de la politique de soutien aux PTCE

[Retours sur l'appropriation des objectifs de l'AAP, et notes sur le processus d'appel à projets](#)

Le diagnostic relève plusieurs points clés. Tout d'abord, les parties prenantes, à savoir les porteurs de projets, les services déconcentrés instructeurs, ainsi que les réseaux de l'ESS, « *se sont majoritairement appropriés l'objectif principal de l'appel à projets explicité dans le cahier des charges : essayer la dynamique de PTCE en valorisant les PTCE « exemplaires »* »<sup>58</sup>. Quelques interrogations subsistent sur l'importance du lien avec l'économie « classique » et la place des collectivités locales dans les PTCE. L'imprécision pose question sur les possibilités de coopérations entre les « trois parties » (le PTCE, l'économie « classique » et les collectivités territoriales), aussi bien sur son intensité que sur leur(s) rôle(s) à jouer. Par ailleurs, « *les collectivités territoriales ont perçu l'appel à projets comme un dispositif cohérent avec leurs propres dispositifs d'appui à l'ESS ou aux PTCE* »<sup>59</sup>. Cependant, la synthèse ne précise pas dans ses observations sur quelle(s) méthodologie(s) elle s'est appuyée pour en arriver à ces pistes, ces conclusions. Est-ce le résultat du

<sup>55</sup> Extraits de l'article 1 de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

<sup>56</sup> Article 2 de la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

<sup>57</sup> « Mission d'appui au dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique », Note de synthèse du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 20 octobre 2014, 7 pages

<sup>58</sup> « Mission d'appui au dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique », Note de synthèse du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 20 octobre 2014, page 1

<sup>59</sup> « Mission d'appui au dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique », Note de synthèse du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 20 octobre 2014, page 1



questionnaire envoyé aux candidats de l'appel ? Celui des études de cas auprès des PTCE lauréats ? Celui des entretiens au niveau national avec des membres du comité de sélection du premier appel à projets et des experts nationaux ? Les précisions manquent aussi sur les collectivités concernées par le constat dressé (Régions, Départements, intercommunalités, communes ?). Les difficultés d'accès au rapport complet (non diffusé) compliquent l'interprétation des recommandations de la note de synthèse. Néanmoins, des recommandations du rapport de la mission du SGMAP ont été utilisées pour la construction du second AAP, faisant de ce document un élément important de l'évolution de la politique publique des PTCE.

Concernant le premier appel à projets interministériel national (2013), le diagnostic pointe un manque de visibilité sur les modalités d'accompagnement et sur le suivi des lauréats : « *les modalités de suivi des PTCE lauréats n'avaient pas été définies en amont de l'appel à projets, ce qui a généré une forte interrogation des services déconcentrés sur le rôle qu'ils devaient jouer auprès des lauréats* »<sup>60</sup>. Les porteurs de projets quant à eux soulignent « *une perception de manque de transparence dans la sélection des dossiers* »<sup>61</sup>.

### Les premiers résultats diagnostiqués de l'AAP

En ce qui concerne les résultats, le rapport du SGMAP (*ibid.*) classe comme une réussite l'engouement qu'ont suscité l'AAP et le relai d'informations effectué par les réseaux de l'ESS. Par ailleurs, la disparité régionale des lauréats amène le constat suivant : « *l'appel à projets PTCE a souffert de la caractéristique traditionnelle des dispositifs d'appels à projets : il n'a pas permis de rééquilibrer des disparités préexistantes entre les régions. L'implantation régionale des dossiers déposés semble témoigner de l'hétérogénéité des dynamiques locales de l'ESS. 5 régions, parmi les plus densément peuplées et les plus « riches », concentrent près de la moitié des dossiers déposés (Aquitaine, Rhône-Alpes, PACA, Midi-Pyrénées et Ile-de-France). Cette relative inégalité de représentation des territoires se confirme au niveau des PTCE lauréats (15 régions représentées avec une concentration dans ces 5 mêmes régions de plus de la moitié des lauréats). Les régions qui ont peu de lauréats relèvent de deux grandes catégories : les régions qui ont déposé peu de dossiers car souffrant d'une relative faible densité des structures de l'ESS (DOM-TOM, régions rurales), les régions dotées d'un secteur ESS dynamique mais qui semblent avoir mal perçu les critères de sélection de l'appel à projets (Bretagne, Limousin)* »<sup>62</sup>. Ainsi, les singularités territoriales, les contextes territoriaux

<sup>60</sup> « Mission d'appui au dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique », Note de synthèse du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 20 octobre 2014, page 2

<sup>61</sup> Voir note 59

<sup>62</sup> « Mission d'appui au dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique », Note de synthèse du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 20 octobre 2014, pages 2-3

différents entraînent ici des facilités dans la constitution de projets de PTCE, là des difficultés. Les disparités entre régions sont à noter et la question des disparités potentielles des projets à l'intérieur d'une même région se pose.

De manière générale, la constitution des dossiers a permis aux candidats de structurer leurs projets. Pour les lauréats, le financement sur trois ans stabilise la fonction d'animation et de coordination du PTCE, permettant une projection à plus long terme de leurs actions, même si leur projet global apparaît comme fragile en raison d'une forte dépendance vis-à-vis des ressources publiques. Il est également question d'un renforcement de crédibilité et de visibilité des projets « *auprès d'autres parties prenantes, notamment les collectivités et structures de l'économie « classique »* »<sup>63</sup>, soulignant par ailleurs un recul encore trop faible pour une évaluation tangible sur le sujet. L'usage du terme « renforcement » évoque cependant un succès relatif dans le développement des PTCE. La visibilité et la crédibilité ne s'est-elle opérée que dans les sphères d'acteurs déjà impliqués et/ou concernés par les projets et les actions du PTCE ? Des questions sur la capacité à créer et/ou à recréer du lien entre acteurs, entre structures, se posent, d'autant plus pour les PTCE bénéficiant d'une reconnaissance nationale.

#### Zoom sur l'approche par les coopérations

La note de synthèse concernant les PTCE lauréats indique un « *degré de coopération [...] modéré* »<sup>64</sup>, avec « *peu de mutualisation de moyens parmi les lauréats, et peu de projets communs inscrits dans la durée* »<sup>65</sup>. Les membres du dispositif PTCE développent plus fréquemment les activités de leurs structures plutôt que la création et/ou le portage projets en commun. Le PTCE peut-il alors vraiment être vecteur de nouveaux projets de territoire comme le souhaitait l'Inter-réseaux de l'ESS notamment ? Est-il question ici de véritables coopérations, ou bien de simples mutualisations de moyens ? Peut-on véritablement parler de nouvelle dynamique dans les territoires ? Tous ces questionnements interrogent également le caractère innovant d'un PTCE par-delà ses productions, dans ses composantes organisationnelles. Enfin, « *pour la majorité des PTCE lauréats, l'intensité de la coopération avec les structures de l'économie « classique » est faible* »<sup>66</sup>.

<sup>63</sup> « Mission d'appui au dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique », Note de synthèse du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, 20 octobre 2014, pages 2-3

<sup>64</sup> Voir note 63

<sup>65</sup> Voir note 63

<sup>66</sup> Voir note 63

## Les recommandations pour le prochain AAP envisagé à l'horizon 2015

Le SGMAP (*ibid.*) recommande en premier lieu de conserver le même objectif que lors du premier AAP, à savoir : essayer la dynamique de PTCE sur le territoire en valorisant des PTCE « exemplaires ». A ce titre, le SGMAP indique quelques orientations et ajustements que devrait prendre en compte le prochain AAP :

- Seuls des projets non lauréats de l'appel à projets précédent pourront se porter candidats → Une orientation logique puisque la volonté est d'essayer la dynamique
- Le niveau national détient seul le pouvoir de sélection. Le niveau local est associé dans le cadre de l'instruction et informé des résultats
- Il y a un accompagnement renforcé de certains territoires dans la phase de dépôt de candidatures. Le cas de l'outre-mer doit être traité en fonction des financements spécifiques disponibles → Le fait que certains territoires soient peu ou pas représentés parmi les lauréats du premier appel incite à un ajustement que ce soit au niveau de la communication faite pour le prochain appel dans ces territoires, ou dans l'anticipation dans l'enveloppe financière, notamment pour l'éventuelle sélection de PTCE en outre-mer
- La notion « d'exemplarité » est plus précise pour les services instructeurs, les candidats et les autres parties prenantes. Dans cette optique, la mission recommande de :
  - Favoriser les projets d'entreprise / entrepreneuriaux plutôt que les projets politiques / de développement territorial → La recommandation prévoit de favoriser les coopérations avec les entreprises dites « classiques » plutôt qu'avec les collectivités locales. Ce principe intervient peut-être en réponse à des difficultés rencontrées au niveau de l'intégration de l'économie « classique » dans les projets de PTCE, mais peut-être aussi dans le but de mieux viabiliser d'un point de vue économique, le fonctionnement des pôles
  - Différencier les attentes et les critères de sélection dans le cahier des charges entre projets en émergence / projets en construction (pour favoriser l'émergence) et / projets en consolidation (pour favoriser le développement d'activité, la création d'emplois) → L'importance est mise ici sur les différents stades de développement des PTCE, nécessitant un accompagnement plus spécifique, avec des ciblage différents
  - Mettre davantage l'accent sur la mutualisation de ressources (en particulier pour les projets en consolidation), que ce soit de l'humain, des compétences, du matériel, des locaux, etc.
  - Préciser davantage dans le cahier des charges les attentes vis-à-vis de modalités de coopération avec l'économie classique en invitant les candidats à mieux spécifier le type de coopérations mises en place et envisagées → L'espérance initialement placée dans les

acteurs des pôles pour construire cette coopération nécessite plus de précisions, notamment sur la nature et sur l'intensité de cette coopération

- Mettre davantage l'accent sur la sécurisation des hypothèses présentées dans le plan de financement, et notamment sur le fonctionnement du pôle une fois l'accompagnement financier terminé

La note de synthèse inclut l'ensemble de ses recommandations dans une feuille de route expliquant le déroulement, étape par étape, du processus de l'AAP. Ainsi, la mission confiée au SGMAP sert de base de réflexions pour préparer le second appel à projets national PTCE, dont les modalités sont précisées dans un décret en avril 2015.

Décret n° 2015-431 du 15 avril 2015 relatif aux appels à projets des pôles territoriaux de coopération économique

#### **Article 1**

Les pôles territoriaux de coopération économique soutenus par l'Etat après appel à projets bénéficient d'une aide consistant alternativement ou cumulativement en subventions et en un appui notamment logistique ou intellectuel, selon des modalités précisées dans le cahier des charges de l'appel à projets, établi par le ministre chargé de l'économie sociale et solidaire.

#### **Article 2**

Le comité interministériel prévu à l'article 9 de la loi du 31 juillet 2014 susvisée est composé des représentants des ministres qui apportent leur soutien financier, logistique ou intellectuel à l'appel à projets, ainsi que du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ou son représentant. Sa composition est renouvelée ou modifiée lors du lancement d'un nouvel appel à projets. Un arrêté du ministre chargé de l'économie sociale et solidaire rend publique la liste de ses membres. Le comité interministériel établit son règlement intérieur.

#### **Article 3**

Peuvent répondre à un appel à projets tout pôle territorial de coopération économique qui remplit l'ensemble des conditions suivantes :

1° C'est une personne morale de droit privé ;

2° Il est constitué de trois personnes morales ou plus, dont au moins : une entreprise d'économie sociale et solidaire au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014 ; une entreprise dont les statuts ne relèvent pas de l'économie sociale et solidaire au sens des mêmes dispositions ou un groupement d'entreprises dès lors que la majorité de ses membres ne relèvent pas de l'économie sociale et solidaire ; une autre personne prévue à l'article 9 de la même loi ;

3° Sa stratégie de mutualisation, de coopération ou de partenariat entre ses membres est au

service d'un projet socialement ou technologiquement innovant ;

4° Son projet délimite son territoire d'activité et tend à un développement local durable ;

5° Il présente un projet conforme au cahier des charges mentionné à l'article 1er ;

6° Son projet n'a pas déjà bénéficié d'un soutien de l'Etat à la suite d'un précédent appel à projets des pôles territoriaux de coopération économique.

#### **Article 4**

Avant d'arrêter la liste des projets retenus et le montant ou la forme des soutiens apportés, le comité interministériel recueille l'avis de six personnalités qualifiées, nommées par le ministre chargé de l'économie sociale et solidaire et de six représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, désignés par l'association des régions de France, l'association des départements de France et l'association des maires de France.

#### **Article 5**

Il est procédé à l'expiration de la période prévue pour chaque projet retenu à une évaluation par un tiers de sa mise en œuvre, au regard notamment de l'impact social, économique et environnemental du pôle territorial de coopération économique.

Les ministères qui contribuent au financement d'un projet et la Caisse des dépôts et consignations constituent un comité de suivi pour chaque pôle territorial de coopération économique. Ce comité, qui se réunit au moins deux fois par an, peut être composé localement ou avoir des relais locaux.

Le versement échelonné de l'aide attribuée peut être suspendu dans le cas d'une mise en œuvre du projet non conforme aux objectifs fixés et aux engagements pris par le pôle territorial de coopération économique dans sa réponse à l'appel à projets.

Les modalités de l'évaluation et du suivi, notamment de leur financement, sont précisées dans une convention passée entre le représentant des financeurs et le pôle territorial de coopération économique.

#### **Article 6**

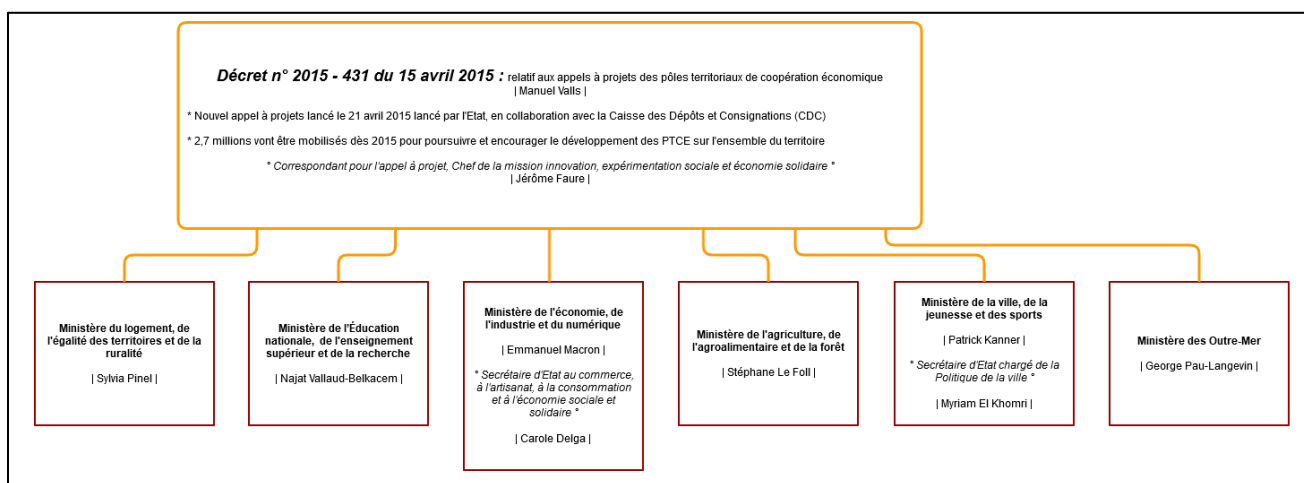
Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et la secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Ce décret confirme beaucoup d'éléments déjà mentionnés dans les précédents paragraphes, tout en précisant les modalités de sélections. Toutefois, il vient apposer une taille minimale au nombre de trois structures, contraignant également ce regroupement par l'imposition de statuts juridiques. Une

autre condition vient orienter le développement des pôles : « *son projet délimite son territoire d'activité* ». D'une part, c'est le projet qui décide de la délimitation territoriale potentiellement nécessaire, pertinente, pour son développement. D'autre part, certains PTCE portent plusieurs projets, traitent différentes filières, qui vont peut-être inclure des délimitations territoriales diverses. Cela permet potentiellement aux pôles de se « libérer » des découpages politiques et administratifs pour calibrer leur propre territoire.

### l) 3. Le second APP interministériel

Figure 3 - Le second appel à projets national sur les PTCE : les ministères concernés



Source : dossier de presse du lancement du 2<sup>ème</sup> appel à projets pour les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), 21 avril 2015, 44 pages

Quelques jours après l'officialisation du décret de 2015, le 21 avril est le jour de lancement du second APP pour les PTCE. Comme le premier, cet AAP est interministériel et réunit :

- Le Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie sociale et solidaire
- Le ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité
- Le ministère des Outre-mer
- Le ministère de l'Agriculture
- Le ministère de l'Education nationale
- Le Secrétariat d'Etat à la Politique de la Ville

L'autre partenaire majeur également présent lors du premier appel est la Caisse des Dépôts et Consignations. Malgré l'appui d'un nombre plus conséquent de ministères, l'enveloppe de ce second AAP n'est que de 2,7 millions d'euros, contre 3 millions pour le premier AAP.

Le cahier des charges comprend cette fois un modèle composé d'une grille que les candidats devront remplir et la limite est fixée à 20 pages. Cet encadrement vient pallier la difficulté qu'avait éprouvée le comité de sélection lors du premier appel en raison de la diversité des dossiers de candidatures, aussi bien sur la forme que sur la taille.

L'AAP porte une attention particulière à la mutualisation de moyens, de ressources ou de services, ainsi qu'à deux types de coopérations : une coopération de moyens amenant à une mutualisation de projets et une coopération stratégique, « *permettant d'avoir une vision partagée et stratégique du territoire et la mise en place de processus communs de recherche & développement, de prospective ou d'innovation* »<sup>67</sup>. Les recommandations du SGMAP (note de synthèse d'octobre 2014) ont été suivies sur la précision des attentes en matière de coopération et de mutualisation. Il est exigé à la fois une construction plus poussée aussi bien au niveau des moyens engagés dans le PTCE que dans la stratégie de développement. La vision partagée du territoire évoque également l'idée d'une trajectoire commune que doivent aborder les acteurs du pôle. De plus, un regard particulier est porté sur l'impact positif des projets dans leurs territoires, ciblant les territoires fragiles, sans pour autant indiquer la nature précise de cet impact, ni d'attendu en la matière. Cependant, il est précisé une attente au niveau de l'innovation, sociale comme technologique, notamment « *dans les domaines soutenus par les politiques publiques des membres du comité de pilotage national (par exemple : périmètre et programme d'actions prenant en compte les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones rurales en difficulté ou les bassins d'emploi désindustrialisés, les territoires ultramarins, le soutien scolaire, l'orientation et l'accompagnement des jeunes pour l'éducation nationale, les circuits courts, les filières d'agriculture biologique, l'éducation à l'alimentation...)* »<sup>68</sup>. La présence de nouveaux ministères dans le second AAP ouvre de nouvelles perspectives pour les PTCE en incitant le croisement entre politiques publiques. Cet AAP comme le premier ne fait pas l'objet d'une labellisation.

Alors que le SGMAP préconisait dans son rapport de distinguer les projets en construction et les projets en consolidation (notamment au niveau de l'accompagnement proposé), l'AAP précise seulement que les projets en construction seront ceux qui « *n'ont pas perçu de financements publics, hormis des personnes publiques associées du PTCE, au titre de leurs actions de coopération avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013* »<sup>69</sup>. Si ce point permet potentiellement une certaine indulgence et/ou une meilleure compréhension dans d'éventuelles différences entre des PTCE en construction et ceux en phase de consolidation, il ne définit pas de ciblage particulier au niveau de l'aide octroyée aux lauréats.

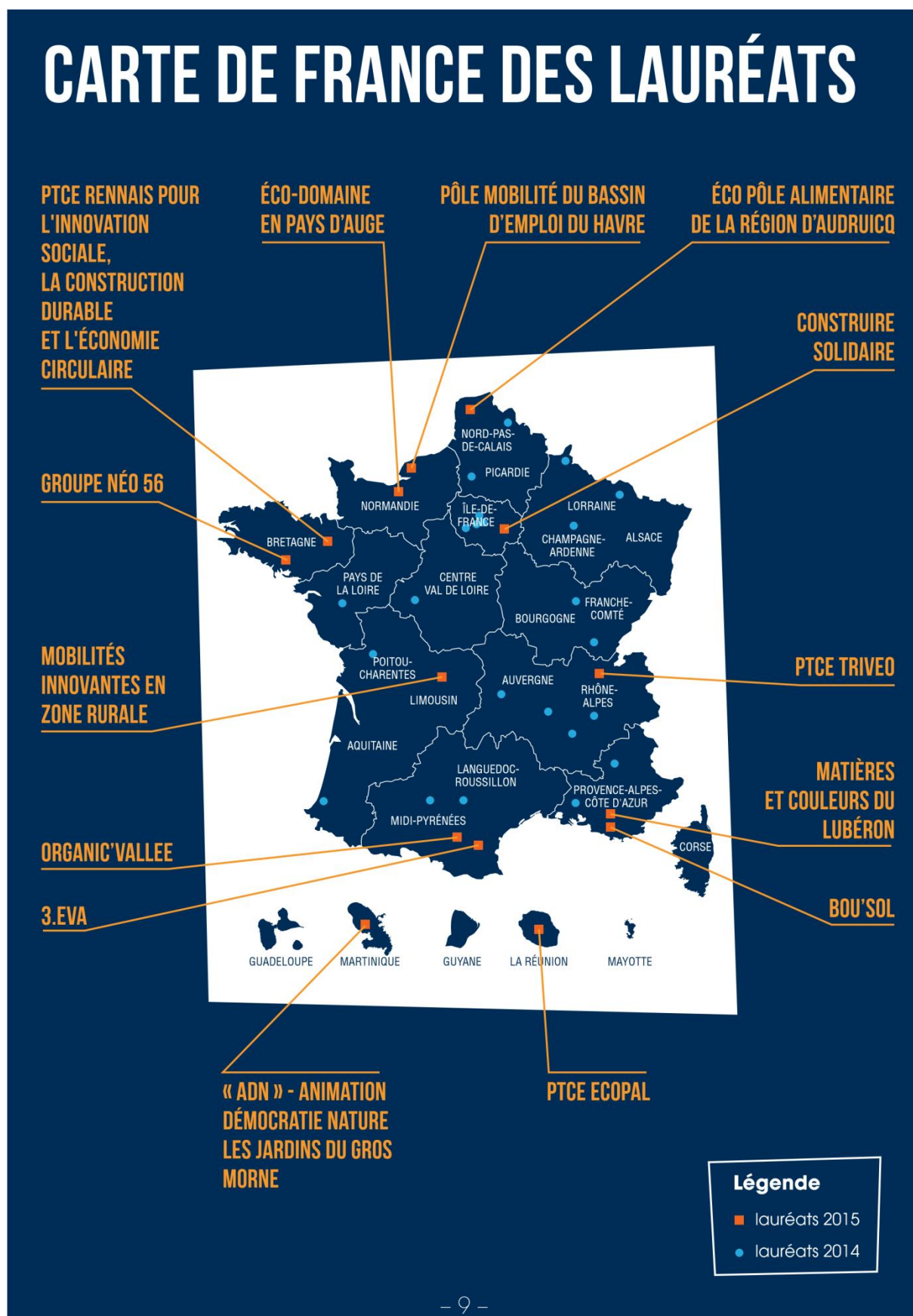
---

<sup>67</sup> « Lancement du 2<sup>ème</sup> appel à projets pour les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) », dossier de presse du 21 avril 2015, page 28

<sup>68</sup> Voir note 67

<sup>69</sup> Voir note 67

Carte 2 - Localisation des lauréats du second appel à projets national de 2015



Source : dossier de presse des « Pôles de coopération : résultat de l'appel à projets 2015 », 14 janvier 2016, page 9



Le second AAP présente quelques différences en comparaison avec le premier. Comme le révèle la carte des lauréats (Carte 2, p. 43), l'apparition des territoires d'Outre-mer indique que le comité de sélection a étendu les possibilités au niveau des territoires pouvant prétendre au dispositif national. Lors du premier appel, il n'avait pas été clairement anticipé que le dispositif pouvait s'étendre en dehors du territoire métropolitain. La recommandation du SGMAP a potentiellement joué un rôle sur ce point, comme l'intégration du Ministère des Outre-mer au dispositif.

Autre point, celui du nouveau découpage régional qui apparaît sur la carte de présentation des lauréats. L'étiquetage des anciennes régions étant toujours présent, il permet de signaler que le second AAP n'a pas vraiment contribué à rééquilibrer les lauréats entre les territoires métropolitains, si ce n'est pour la Bretagne et la Normandie qui, absentes du premier AAP, disposent désormais de 4 PTCE lauréats. La baisse du nombre de nominations par rapport au premier AAP (14 pour le second) peut être l'un des facteurs explicatifs.

Enfin, le « faible » nombre de lauréats du second AAP peut s'expliquer par la réduction de l'enveloppe globale, par les nouvelles conditions d'éligibilités ainsi que par les nouvelles exigences au niveau du cahier des charges. Comme l'explique le dossier de presse du résultat du second AAP national de 2015, « *au total, 125 dossiers de candidatures ont été réceptionnés et 99 d'entre eux se sont avérés recevables* »<sup>70</sup>. La diminution du dépôt de candidatures par rapport au premier AAP est assez importante (hors les 23 premiers pôles lauréats qui n'avaient pas la possibilité de postuler de nouveau), et les candidatures recevables passent sous la barre de la centaine (soit environ vingt pour cent en moins par rapport au nombre initial du dépôt). Aussi, « *les 14 lauréats retenus correspondent aux projets les plus aboutis, notamment en ce qui concerne la vision stratégique, les objectifs, le plan opérationnel et l'évaluation des résultats et l'impact des projets* »<sup>71</sup>. Le discours évoque une opération à dominante « qualitative » qui ne fait que conforter l'idée « d'exemplarité » souhaitée dans les objectifs de l'AAP.

### 3.a. Les PTCE et les enjeux de l'ESS dans les territoires

Comme l'ont spécifié les réseaux nationaux de l'ESS à l'origine de l'identification de la dynamique des PTCE, ces pôles peuvent et/ou doivent porter en eux une matérialisation de ce que peut produire l'ESS dans les territoires. Aussi, le fait qu'un certain « décloisonnement » entre plusieurs sphères de l'économie (classique, publique, et une autre, tierce, que serait l'ESS) soit demandé dans les différents AAP de la politique publique nationale des PTCE, invite à considérer que l'ESS incarne une forme d'économie particulière dans l'économie globale.

<sup>70</sup> « Pôles de coopération : résultat de l'appel à projets 2015 », dossier de presse du 14 janvier 2016, page 7

<sup>71</sup> « Lancement du 2<sup>ème</sup> appel à projets pour les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) », dossier de presse du 21 avril 2015, page 28

## La pluralité des acteurs dans les pôles

Comme mentionné dans l'article de loi concernant les PTCE, des structures aux statuts juridiques, aux valeurs, aux objectifs, aux intérêts et aux besoins différents s'associent. Si la structure porteuse doit être issue de l'ESS au sens de l'article premier de la loi relative à l'ESS de juillet 2014, le décret de 2015 précisant les modalités de conditions pour les candidats aux AAP exige au minimum trois personnes morales et, à minima, « *une entreprise d'économie sociale et solidaire au sens de l'article 1er de la loi du 31 juillet 2014 ; une entreprise dont les statuts ne relèvent pas de l'économie sociale et solidaire au sens des mêmes dispositions ou un groupement d'entreprises dès lors que la majorité de ses membres ne relève pas de l'économie sociale et solidaire ; une autre personne prévue à l'article 9 de la même loi* »<sup>72</sup>, à savoir l'article portant sur la définition d'un PTCE. Dès lors, le regroupement d'acteurs qu'incarnent les PTCE va amener des acteurs d'horizons différents à coopérer dans le cadre d'un développement économique sur un territoire donné. « L'horizon » n'est pas une question de diversité des activités des structures, mais bien de leur appartenance à différentes sphères de l'économie. L'organisation du pôle, tel que défini dans un AAP de la politique publique nationale, regroupe potentiellement des acteurs aux statuts juridiques divers, devant se coordonner autour de projets communs.

## La structuration progressive d'une économie sociale et solidaire en France

Le travail de cette partie consiste à aborder, de manière non exhaustive, un historique reprenant des « étapes »<sup>73</sup> dans la structuration d'initiatives de la société civile (LAVILLE, 2001) en marge de mutations socio-économiques importantes (DRAPERI, 2001), se faisant une place entre le marché capitaliste et l'Etat (RODET, 2019), tout en bénéficiant progressivement d'encadrements législatifs (statuts pour les différentes structures et reconnaissances).

Le 19<sup>ème</sup> siècle : De l'utopie aux premières réalisations.

Au 19<sup>ème</sup> siècle en France, des exemples de regroupements, d'ouvriers notamment, s'opèrent sous le prisme de la solidarité « *comme un principe de protection susceptible de limiter les effets perturbateurs de l'extension de l'économie de marché* » (CHANIAL et LAVILLE, 2005), et renvoyant à

<sup>72</sup> « Lancement du 2<sup>ème</sup> appel à projets pour les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) », dossier de presse du 21 avril 2015, page 29

<sup>73</sup> Le découpage en périodes s'inspire de la chronologie proposée par Stéphane GACON (maitre de conférence en histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne, travaillant entre autres sur les coopérations et l'économie sociale), dans le cadre de l'émission *Concordance des temps* du 8 mars 2014 sur France Culture, « L'économie sociale et solidaire : une tradition française ? », en marge de la présentation à l'Assemblée nationale du projet de la loi relative à l'économie sociale et solidaire. Cette chronologie tente de revenir sur des exemples d'initiatives, des créations de structures réseaux et de textes de lois, retraçant une certaine structuration de l'ESS

« des pratiques d'entraide mutuelle et d'auto-organisation » (CHANIAL et LAVILLE, 2005) autour de préoccupations quotidiennes comme l'alimentation. Ces associations ouvrières qui se développent particulièrement dans les années 1830 et 1840 portent en elles une dimension politique autour d'une économie se voulant plus « solidaire », « fraternelle » (CHANIAL et LAVILLE, 2005). Ils se font cependant en marge de l'Etat puisque le décret d'Allarde et la loi « Le Chapelier » du 14 juin 1791 met fin « à la reconnaissance légale des groupements collectifs » (FRETEL, 2006). Les expériences se multiplient dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, dont une dans le nord de la France à Guise : le « Familistère » de Jean-Baptiste André GODIN (1817-1888), « fortement inspiré par le phalanstère du socialiste utopique [Charles FOURIER (1772-1837)] » (FREITAG, 2005). L'entrepreneur crée en 1880 « l'association Capital/Travail », donnant le contrôle et la propriété de l'entreprise aux ouvriers quelques années avant sa mort (l'ensemble de l'appareil de production ainsi que les bâtiments), rappelant quelque peu les sociétés coopératives et participatives (SCOP). Enfin, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le terme « d'économie sociale » se popularise notamment grâce à Charles GIDE (1847-1932), créateur de la « Revue d'économie politique » en 1887 : « instrument de lutte contre les économistes libéraux qui dominent alors les institutions d'économie politique, la nouvelle revue prônant une certaine intervention de l'Etat en matière d'économie et s'intéressant aux multiples facettes de la « question sociale » » (MARKOU, 2003).

1867 – 1970 : Mise en place de l'appareil législatif, développement des activités.

Un texte important voit le jour en 1867, celui de la loi sur les sociétés commerciales<sup>74</sup> qui facilite la constitution de sociétés à capital variable, et constitue à cette date « le seul texte législatif pouvant servir de fondement légal à l'existence d'une société coopérative de salariés » (BERTREL, 2013). Le terme de coopération s'impose<sup>75</sup>, et on passe d'une logique de pratiques communautaires à des pratiques contractuelles (mutation de l'économie sociale) (FERRATON, 2007). En 1895, l'alliance coopérative internationale est créée à Londres, soit dix années après l'apparition des coopératives de consommation françaises, regroupant des coopératives à l'échelle internationale et dans des secteurs variés (agriculture, consommation, habitat, ...) <sup>76</sup>, et s'inspirant des principes Rochaldiens énoncés une cinquantaine d'années auparavant (égalité entre les membres notamment) dans la

<sup>74</sup> Loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés commerciales, consolidée au 29 juillet 1867, source : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=88E108E387E1662DE87B3AB999DD647D.tpdila17v\\_1?cidTexte=LEGITEXT000006069563&dateTexte=18670729&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=88E108E387E1662DE87B3AB999DD647D.tpdila17v_1?cidTexte=LEGITEXT000006069563&dateTexte=18670729&categorieLien=id) (consulté en mars 2019)

<sup>75</sup> En témoigne l'exemple du fondateur du journal « L'Association » en 1863 par Jean-Pierre BELUZE, devenant « La coopération » en 1866 (FERRATON, 2007)

<sup>76</sup> « Principes coopératifs ? Lesquels ? Histoire et lecture des principes coopératifs selon l'Alliance Coopérative Internationale », François ESPAGNE, ancien secrétaire général de la Confédération générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, mai 2008, 28 pages

promotion d'une identité coopérative (SWATON et POORTER, 2015). C'est une association indépendante et non gouvernementale.

Un texte fondateur qui reste de nos jours une référence en France, est le contrat d'association de 1901<sup>77</sup>. Il institue la liberté associative, reconnaît officiellement son statut, et l'encadre de manière précise, « *marquant un moment de clôture d'un long processus d'expérimentation et d'invention d'une pluralité de formes associatives* » (CHANIAL et LAVILLE, 2005). En 1928 et 1930, deux lois successives développent l'assurance maladie et le secteur de la mutuelle<sup>78</sup> pour couvrir les salariés (risques maladie, invalidité, vieillesse et décès<sup>79</sup>). De grandes enseignes dites de l'économie sociale voient le jour dans les décennies suivantes (MAIF<sup>80</sup>, la GMF<sup>81</sup>, la Fondation de France, etc.), marquant des coopérations et des associations à de plus grandes échelles sur le territoire français, mais également une forme d'isomorphisme institutionnel : « *les statuts juridiques obtenus [...] deviennent autant de sous-ensembles tributaires du modèle de développement économique et social dans lequel ils s'insèrent, en particulier de la séparation qui s'instaure et se renforce entre l'économie de marché et l'Etat social* » (CHANIAL et LAVILLE, 2005). La loi de 1947 porte statut de la coopération<sup>82</sup>, et définit les coopératives comme des sociétés (DEMOUSTIER, 2019). Elle en développe une définition avec des caractéristiques et règles communes qui prévalent sur les statuts particuliers, tout en s'efforçant d'incorporer « *dans le système juridique français la traduction des principes coopératifs déterminés en 1937 par l'Alliance coopérative internationale* »<sup>83</sup> : l'exemple d' « une personne égal une voix », élément démocratique que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les fondements de l'ESS.

1970 – 2010 : Reconnaissance de l'économie sociale, mutation vers une économie sociale et solidaire.

Les années 1970 (au lendemain de mouvements sociaux importants [LE GOFF, 2008]) voient la naissance du Comité National de Liaison des Activités. Il regroupe les activités des mutualités et des coopératives, puis des associations en 1975, et affirme son « *identité commune* [de secteur à but non lucratif (DUVERGER, 2014)] *dans une perspective de désengagement des politiques publiques, d'une nécessaire autonomisation de leurs structures et de leur volonté de reconnaissance de leur*

<sup>77</sup> Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570> (consulté en mars 2019)

<sup>78</sup> Loi sur les Assurances sociales du 5 avril 1928, modifiée par la loi du 30 avril 1930

<sup>79</sup> Loi sur les Assurances sociales du 5 avril 1928, modifiée par la loi du 30 avril 1930, Titre premier, Article 1

<sup>80</sup> Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France (MAIF)

<sup>81</sup> Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF)

<sup>82</sup> Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000684004> (consulté en mars 2019)

<sup>83</sup> « Pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la loi du 10 septembre 1947 portant statut général de la coopération », François ESPAGNE, ancien secrétaire général de la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production, octobre 2007, page 3

*participation à la création de richesse sociale* » (DEMOUSTIER, 2019). Dix ans après la création du comité (1980) naît la Charte de l'Économie Sociale en France, énonçant les principes de cette dernière : « *liberté d'adhésion, gestion démocratique, administrateurs bénévoles, non-lucrativité et priorité de l'humain sur le capital* » (RODET, 2019). Ce document pose les acteurs de l'économie sociale comme des acteurs économiques avec leurs propres spécificités, se « *positionnant [...] comme « différentes » de l'Etat et du capitalisme* » (RODET, 2019).

Deux lois se succèdent en 1983<sup>84</sup> et en 1985 autour de l'établissement juridique du statut de l'économie sociale. La loi relative au développement de certaines activités de l'économie sociale donne des cadres juridiques, administratifs, organisationnels et d'associations entre groupes (elle porte plus particulièrement sur les coopératives artisanales pour le volet de 1983). En 1985<sup>85</sup>, une loi complémentaire recadre l'ensemble des activités de l'économie sociale, notamment à travers l'institution de l'Union d'Économie Sociale qui offre « *aux diverses familles de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations) la possibilité, sous la forme juridique coopérative, de se rassembler dans une structure commune pour la gestion des intérêts communs de leurs associés et le développement de leurs activités* » (SOULAGE et HIPSZMAN, 2004). Les fondements de ce qui deviendra la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) sont posés.

Parallèlement à cette reconnaissance de l'économie sociale, l'émergence d'une économie solidaire se développe avec des préoccupations sociétales opposant « *à la croissance quantitative la revendication d'une croissance qualitative [...], de prendre en compte les dimensions de participation aux différentes sphères de la vie sociale, de préserver l'environnement, de changer les rapports entre les sexes et les âges [...]. Depuis les années 1980, les initiatives se revendiquant de l'économie solidaire sont locales et recouvrent comme dynamiques principales la création de nouveaux services ou l'adaptation de services existants (services de la vie quotidienne, d'amélioration du cadre de vie, culturels et de loisirs, d'environnement), l'intégration dans l'économie de populations et de territoires défavorisés [...], en mettant la référence à la solidarité au cœur de leur passage à l'action économique* » (CHANIAL et LAVILLE, 2005).

La construction de l'ESS postulée ici s'est donc progressivement bâtie en opérant un rapprochement entre l'économie sociale et l'économie solidaire (RODET, 2019). À partir des années 2000, sont créées les Chambres Régionales de l'ESS. Les acteurs sont ainsi regroupés dans des Chambres à l'échelle régionale, fédérant les pratiques à des échelons plus locaux<sup>86</sup>. Un Conseil National des

<sup>84</sup> Loi n° 83-657 du 20 juillet 1983 relative au développement de certaines activités d'économie sociale

<sup>85</sup> Loi n° 85-703 du 12 juillet 1985 relative à certaines activités d'économie sociale

<sup>86</sup> Les regroupements existaient déjà auparavant, mais ils prennent le nom à partir de cette date, traduisant une mutation sémantique

Chambres (CNCRESS) est créé en 2004. Cette économie s'affiche à présent comme étant à la fois sociale et solidaire, et dispose de structures représentatives. En 2006, un Conseil Supérieur de l'Economie Sociale voit le jour. Sa mission est d'assurer la concertation entre les pouvoirs publics et les différents secteurs de l'économie sociale. En 2010, il devient le Conseil Supérieur de l'ESS, lui-même réformé en 2014 par la loi relative à l'ESS, avec « *pour mission principale d'assurer le dialogue entre les acteurs de l'ESS et les pouvoirs publics nationaux, et de conforter, avec les différentes familles de l'ESS, la dynamique de développement de l'activité et des emplois du secteur* »<sup>87</sup>.

Ces éléments historiques présentent succinctement la reconnaissance d'une économie plurielle (LATOUCHE, 2001) venant s'imbriquer dans les manques et besoins engendrés par le marché et l'Etat : elle se démarque « *à la fois de l'Etat et de l'entreprise capitaliste et hiérarchisée, sans pour autant recourir aux mêmes représentations, pratiques ou objectifs en matière de changement social* » (RODET, 2019).

### L'exercice difficile de la définition de l'ESS : un ensemble hétérogène lié par des valeurs ?

X. PERALDI et M. ROMBALDI (2009) s'interrogent sur une définition unique et unanime de l'ESS, en indiquant qu'elle n'existe pas, mais que, pour autant, il est possible d'en énoncer des principes : « *l'ESS rassemble les initiatives économiques qui s'appuient sur un engagement social et qui vise à placer les individus au centre des activités économiques. En paraphrasant LEVESQUE [(1999)], nous pouvons dire que « les entreprises et les associations relevant de l'économie sociale sont celles qui se donnent des règles leur permettant de reconnaître la dimension sociale de l'économie, aussi bien dans leur input que dans leur output »* » (PERALDI et ROMBALDI, 2009). La liaison avec une économie solidaire « *n'est pas un ajout artificiel à [l'économie sociale], mais porte la même signature génétique que les composantes de l'économie sociale émergée ; ou, mieux encore, qu'elle rappelle celle-ci à ses vocations initiales [CHANIAL et LAVILLE, 2005] ; que ce qui fait entre elles les points communs appartient à l'essence et au nécessaire, alors que ce qui fait les différences est de l'ordre de l'accident et du contingent (ou du conjoncturel) ; et que le concept d'économie sociale ne serait en définitive qu'une appellation datée et une application sédimentée du concept plus général et totalisant d'économie solidaire* » (ESPAGNE, 2002). En outre, l'ESS possède des caractéristiques propres (d'origine, de finalité, d'organisation [DEMOUSTIER, 2003]), reposant sur des valeurs et des principes : « *parler ESS [...] suppose que l'on constitue en champ cohérent un ensemble d'initiatives et*

<sup>87</sup> Informations relatives au Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire, depuis le site « ESSpace des acteurs de l'économie Sociale et Solidaire », source : <http://www.esspace.fr/csess.html> (consulté en mars 2020)

de formes organisationnelles reliées entre elles par l'adhésion à des valeurs et à des principes d'action les situant sur une position médiane entre logiques purement marchandes et sphère de la redistribution publique. D'avantage qu'un secteur économique ou d'action publique stabilisé, l'ESS constitue plutôt un champ de pratiques et de représentations dont le bornage constitue en soi un enjeu majeur » (ITÇAINA, 2010). Une méconnaissance de l'ESS et de son mode d'organisation, notamment sur son impact possible dans la production économique (DEMOUSTIER et RICHEZ-BATTESTI, 2010), contribue à la distinguer du marché d'un côté, et de l'Etat de l'autre. Pour autant, elle fait l'objet d'une interdépendance vis-à-vis des deux derniers (présence dans le secteur marchand et bénéficiaire du secteur public [LIEPITZ, 2001]), amenant à considérer les acteurs qui la composent comme les principaux représentants d'un « tiers secteur » (LIEPITZ, 2000), complétant le secteur marchand<sup>88</sup> et le secteur public. L'ESS ainsi présentée ne se positionne pas comme concurrentielle vis-à-vis du marché et de l'Etat, mais vient plutôt consolider, voire créer des activités face à des besoins identifiés par des acteurs, entraînant des regroupements solidaires à l'encontre de certains manques et/ou certaines inégalités (DEMOUSTIER, 2010 (a), *op.cit.*). Les objectifs ne sont pas seulement économiques (bien que ce soient des acteurs privés), ils tendent également à répondre à des intérêts plus généraux, voire de biens communs (VELUT et GORRHA-GOBIN, 2006). En ce sens, les organisations de l'ESS sont vectrices de projets d'utilité sociale, au croisement d'enjeux multiples. Cette notion d'utilité sociale « nous questionne sur les modèles de régulation sur le territoire qui sont parfois basés sur des logiques de marché mais également sur des logiques sociales » (PERRIN et BENZERFAFA, 2016), et peut revêtir diverses dimensions d'ordre sociale, écologique, etc. (LIEPITZ, 2000). L'ESS produit de la richesse ainsi que du lien social en entretenant des liens à la fois avec l'économie marchande et non marchande (ALLEMAND et BOUTILLIER, 2010). Enfin, les caractéristiques majeures des organisations de l'ESS reposent sur l'ancrage territorial (il est postulé « autour d'un sentiment d'appartenance et de confiance mutuelle [entre les membres des organisations de l'ESS], marquées par l'histoire culturelle, politique et économique des territoires » [DEMOUSTIER, 2010 (b)]), le fonctionnement démocratique et la solidarité économique, se fondant sur une situation territoriale donnée (PECQUEUR et ITÇAINA, 2012) et amenant à améliorer une condition particulière (s'engageant dans des processus qualitatifs et vers plus de performance [PERRIN et BENZERFAFA, 2016]) que les autres secteurs économiques ne régulent pas ou de manière insatisfaisante aux yeux des acteurs de l'ESS.

---

<sup>88</sup> Il convient de rappeler ici que le mot « secteur » fait référence à un secteur économique caractérisé de la manière suivante : la nature des unités économiques qui le constituent ; le lien entre les unités et leurs travailleurs ; le lien entre celles-ci et les bénéficiaires de leurs activités ; le financement de ces activités ; une régulation des rapports du secteur avec les autres secteurs (secteur public et « tiers secteur » dans ce cas) ; et un certain nombre d'institutions annexes → [LIEPITZ, 2001]

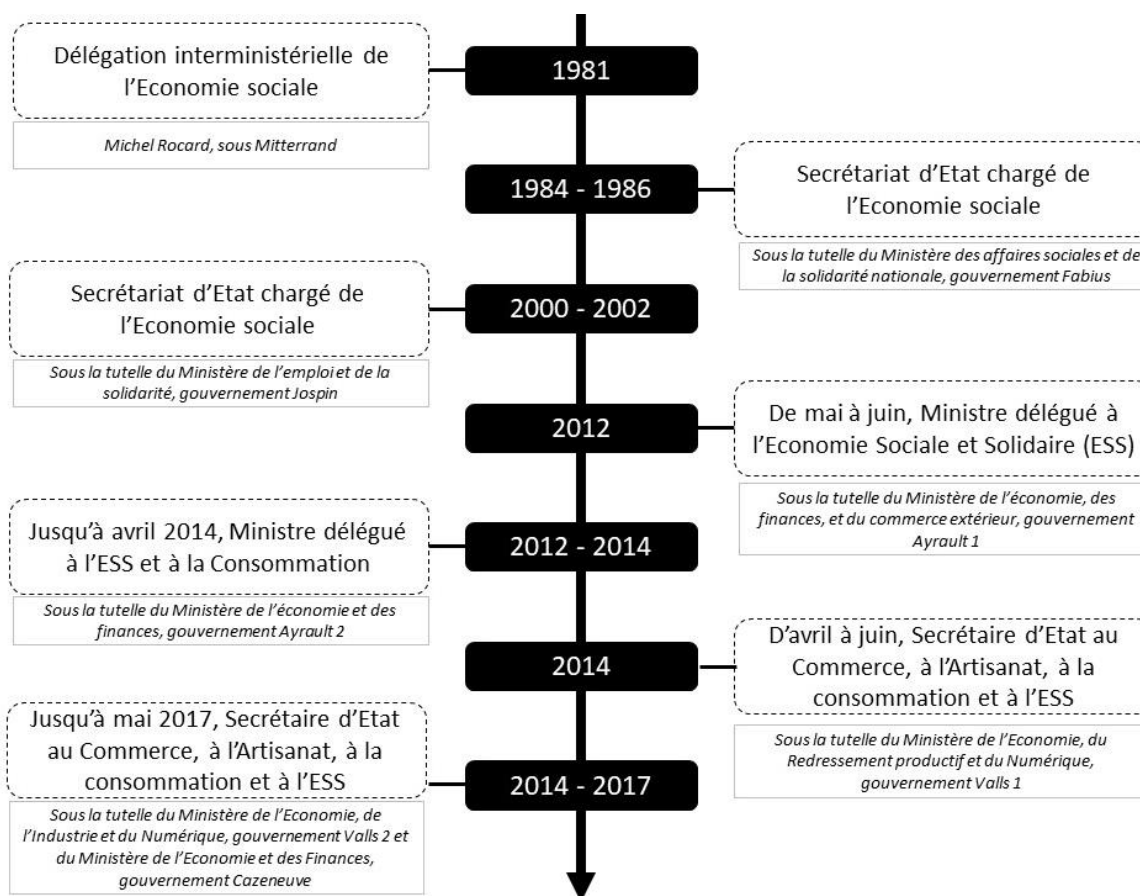
Les PTCE perpétuent cette dynamique et incarnent une forme de matérialisation collective de l'ESS dans les territoires. Ils s'inscrivent dans la reconnaissance de l'ESS, placée au centre du dispositif, et au-delà de l'objectif de développement économique postulé dans la politique publique nationale, se positionnent comme un acteur du développement local.

### La reconnaissance de l'ESS dans les gouvernements

Indépendamment des lois évoquées dans les paragraphes précédents avec, comme point d'orgue, la loi relative à l'ESS de 2014, l'apparition d'une préoccupation pour l'ESS dans les différents gouvernements – sous des appellations différentes – de la Vème République française est révélatrice. Le fait d'accorder un secrétariat d'Etat, un ministère délégué ou encore un ministère de plein exercice semble valider l'intérêt porté par les gouvernements :



Figure 4 - De l'économie sociale à l'Economie Sociale et Solidaire dans les gouvernements français de la Vème République



Sources : liste des ministres français de l'ESS sur le site de [wikipedia.org](http://wikipedia.org) ; Gouvernements et présidents des assemblées parlementaires depuis 1789 sur le site des archives de l'assemblée nationale  
Auteur : Benjamin MINETTO, 2017

La Figure 4 montre que les gouvernements de la Gauche (Socialiste) se sont montrés davantage intéressés par l'ESS que ceux de Droite. La rupture d'une dizaine d'années entre 2002 et 2012 tend à confirmer cette observation. Cela traduit un intérêt traditionnel plus important en fonction de la couleur politique, et donc d'opportunités, pour les acteurs de l'ESS, liées à une reconnaissance plus importante.

*Il faut à présent regarder la trajectoire de l'économie sociale, puis de l'ESS, dans les gouvernements. Tout d'abord, elle fait son apparition par le biais d'une délégation interministérielle transversale à l'ensemble des ministères qui composait le gouvernement. Suite à quoi, un secrétariat d'Etat voit le jour dans le gouvernement Fabius en 1984. Il faut attendre 2012 pour qu'un ministère délégué à l'ESS s'impose dans le gouvernement d'Ayrault 1, pour relever ensuite d'un secrétariat d'Etat. Le cheminement se comprend mieux lorsqu'on regarde les différents rattachements. Du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale en 1984,*

*l'économie sociale passe sous l'égide de celui de l'emploi et de la solidarité en 2000. Le point commun [...] [de] cette passation, c'est [...] le terme de « solidarité » qui annonce inévitablement dans le discours politique le rattachement progressif du social et du solidaire derrière cette économie. Mais la transition importante, c'est que « d'affaires sociales », l'économie sociale est désormais passée sous la tutelle de « l'emploi ». C'est une valorisation importante de l'impact de l'ESS qui, au-delà de ses actions sociales, trouve une reconnaissance concrète dans le volet économique à travers la porte de l'emploi, bien qu'il soit encore question d'un secrétariat d'Etat. Enfin, sous le gouvernement d'Ayrault 1, le ministère délégué est sous l'autorité du ministre de l'économie, des finances, et du commerce extérieur. L'ESS est depuis mieux considérée comme pleinement contributrice au développement de l'économie du pays. (MINETTO, 2015, op.cit.)*

Les PTCE ont directement bénéficié de cette dynamique de reconnaissance tout en y contribuant puisqu'ils ont trouvé leur place aussi bien dans les politiques publiques qu'au travers de l'appareil législatif (loi relative à l'ESS de 2014) ; ils ont également participé à formaliser concrètement l'intérêt de l'économie sociale et solidaire pour les territoires. Cette double relation de bénéficiaire/contributeur est aussi importante à des échelons géographiques « inférieurs ». Comme le montre le travail de l'Inter-réseaux PTCE<sup>89</sup>, l'appropriation de la dynamique PTCE par les régions n'est pas homogène et des disparités plus importantes encore peuvent exister au niveau plus local.

### 3.b. Les objectifs de la politique publique PTCE

L'élaboration de cette politique publique repose sur la volonté d'appuyer les initiatives des PTCE. Les AAP confirment un soutien financier, en collaboration avec la Caisse des Dépôts et Consignations, mais d'autres éléments entrent en compte.

Il s'agit tout d'abord de créer des synergies entre les différents secteurs économiques (LIEPITZ, 2001). L'association souhaitée entre les acteurs de l'ESS, les entreprises dites « classiques », les collectivités locales, ainsi que les laboratoires de recherches, entre dans les objectifs de la politique publique des PTCE : « *mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants* »<sup>90</sup>. Autant de différences qui s'avèrent pourtant complémentaires dans le cadre d'un développement local : « *ce qui fait finalement la localité du développement est à rechercher dans ce qui est spécifique au*

<sup>89</sup> « Les pôles territoriaux de coopération économique », les publications du Labo de l'ESS, septembre 2014, 28 pages ; « Compte rendu d'activité intermédiaire 2014 : Accompagnement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique », document de travail réalisé par Mme TORCHY, chargée de projet accompagnement PTCE au CNCRESS, juillet 2014, 10 pages

<sup>90</sup> Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, extrait de l'article 9, Titre 1<sup>er</sup>, Chapitre 1<sup>er</sup>, Section 4

territoire étudié, cumulable et capitalisable collectivement. La compréhension du processus de développement au travers de la coordination d'acteurs tient alors une place de choix » (BOSCHET et RAMBONILAZA, 2010). En incitant ce type de regroupement, le dispositif de l'Etat entend que les compétences et moyens propres à chacun de ces acteurs apportent une performance particulière collective au service de projets innovants. De fait, les méthodes organisationnelles démocratiques dont sont porteuses des organisations de l'ESS (engagement volontaire, égalité entre les membres et la solidarité [DRAPERI, 2011]) sont perçues comme étant une force potentielle dans le cadre de la coordination de différents types d'acteurs autour d'un but commun. Enfin, le premier AAP national de 2013 incite à l'implication financière des collectivités (partenariat Etat/collectivité). Les collectivités locales apparaissent comme un support nécessaire dans l'accompagnement financier, mais aussi dans le cadre d'un soutien plus global<sup>91</sup> (communication et diffusion de l'information, mise à disposition de salles, inscription dans des stratégies de développement territorial et documents de planification, etc.). L'association de structures de recherches comme les laboratoires, d'organismes de formations, sont fonction des projets et/ou des activités/filières que portent les PTCE, mais peuvent aussi l'être à titre d'observatoire et de rapporteur d'une dynamique (apports de conseils, ingénierie, compétences et démarches d'évaluation).

Les PTCE sont supposés devenir autonomes financièrement. L'accompagnement prévu, notamment au niveau des AAP nationaux de 2013 et de 2015, a une durée de trois ans. Bien qu'il ne soit pas conditionné par un niveau d'avancement et/ou de maturation du PTCE candidat (en construction et/ou en consolidation), l'objectif est annoncé : une autonomie financière vis-à-vis de l'accompagnement national à la fin des trois années. Comme, dans la majorité des cas les PTCE lauréats ne peuvent prétendre à un nouveau dispositif d'accompagnement financier venu de l'Etat<sup>92</sup> (hors dispositif relevant de la politique de l'emploi), l'autonomie est induite, ou à contrario, doit reposer sur un autre acteur que l'Etat. Ce paramètre peut donner lieu à une nécessaire adaptation dans l'avancement du PTCE (élaboration d'une nouvelle stratégie). La dynamique peut être temporaire face à l'effet d'aubaine provoqué par le dispositif national, sans prévoir de suite particulière aux actions animées pendant cette durée, ni chercher à prolonger la dynamique par un autre dispositif (de type fonds européens<sup>93</sup>, par exemple). L'adaptation des comportements repose sur l'aptitude des membres du PTCE à revoir les objectifs initiaux qu'ils s'étaient fixés pour perdurer

---

<sup>91</sup> « Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE », rapport du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES), *Repères*, 2016, 52 pages

<sup>92</sup> Informations relatives au dossier précisant les modalités de l'appel à projets de 2013, troisième point sur les détails de l'enveloppe financière, et celles des modalités de l'appel à projets de 2015, dans la partie éligibilité, précisant notamment le cas des lauréats du premier AAP *de facto* non éligible au second

<sup>93</sup> Piste notamment évoquée dans le dossier présentant les modalités de l'appel à projets de 2013, dans la section « 5.2. Calcul de la subvention »

dans le temps. Cette révision n'a pas forcément un caractère négatif, mais une contrainte temporelle d'apports financiers doit pousser le PTCE à calibrer ses activités, ses ambitions, s'il souhaite perdurer dans le temps et s'autonomiser de cette source financière. Ainsi, la fin de l'accompagnement financier n'est pas synonyme de fin pour le PTCE, mais elle l'oblige d'une certaine manière à réfléchir sur la manière de financer ses actions ainsi que son fonctionnement, ou rechercher d'autres financements qui viendront compenser la fin de l'accompagnement national.

Par ailleurs, les PTCE sont supposés relever de pratiques innovantes.

*« Pratiques locales innovantes » (AAP 2013), « projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement » (Article 9 loi relative à l'ESS 2014)*

Le PTCE est identifié comme porteur d'innovations, aussi bien dans la démarche de développement que dans les applications attendues. Considérés comme une nouvelle réponse possible au développement territorial local, les PTCE interrogent voire réinterrogent des ressources, des potentiels locaux, des modes organisationnels, des modes de gouvernances, et peuvent être vecteurs de modifications dans l'appareil productif local ou dans le développement de nouveaux produits à une échelle territoriale donnée (GIANFALDONI, 2017). L'innovation semble avoir une relation d'interdépendance avec un territoire (LE COROLLER, 2012)<sup>94</sup>, dans le sens où le caractère innovant de la pratique ou du produit n'est considéré comme tel que dans un territoire défini (l'échelle d'innovation [MENDEZ et MERCIER, 2005]). Bien qu'il n'y ait pas d'échelle restrictive au développement de cette innovation, elle semble dans un premier temps être identifiée localement. Par ailleurs, la volonté d'essaimage mentionnée dans l'AAP de 2013 indique que les innovations produites par les PTCE peuvent dépasser les « frontières » qui lui étaient identifiées à la base.

Ainsi, les PTCE s'appuient sur des « pratiques locales » et se construisent dans un « territoire donné ». Par ces deux éléments, l'aspect territorial et notamment l'attachement à un territoire (SEBASTIEN, 2016) semblent importants aussi bien dans la constitution que dans le développement d'un PTCE. Ce constat fait par la politique publique et retrouvé dans les éléments de description d'un PTCE à travers l'AAP de 2013, amène à considérer la question de l'ancrage des activités développées, accompagnées et/ou portées par le PTCE. Ce rapport au territoire (GLEMAIN et al., 2014) peut être garant du devenir des activités et de leur portée, notamment géographique, en précisant le « lieu » (Ibid.)<sup>95</sup>. L'utilisation des forces et des ressources d'un territoire pour développer une activité particulière et/ou pour la consolider ne va pas trouver systématiquement les mêmes avantages à se

<sup>94</sup> Travaux à propos de l'innovation sociale et de son rapport au territoire, par le biais d'entretiens avec des acteurs engagés dans le développement local, utilisant l'innovation pour « créer », « réparer », localement

<sup>95</sup> L'ancrage révèle un rapport identitaire particulier avec un territoire, son attrait « local » en détermine l'espace géographique dont il est question

développer sur d'autres territoires, dépourvus d'une ressource particulière, d'une dynamique (LE GALL *et al.*, 2013)<sup>96</sup>, etc. L'activité peut être essaimée, mais son cœur de développement gardera une cohérence et une affinité privilégiée avec son territoire d'origine, puisqu'elle est en premier lieu imaginée et développée pour celui-ci. L'Etat entend donc, en appuyant la dynamique PTCE, permettre un ancrage des activités qui seront portées par ce dernier.

Les objectifs de Développement Durable (DD) du PTCE : évolution de la prise en compte de l'environnement dans les objectifs de développement local

La politique publique des PTCE comporte un volet axé sur le développement durable<sup>97</sup>. Cette orientation s'inscrit dans une dynamique plus globale de prise en compte dans les politiques publiques du volet environnemental, marquée par diverses évolutions depuis les années 1970.

### L'environnement dans l'économie :

Tableau 1 - Mutations des représentations de l'environnement

MUTATIONS DES REPRÉSENTATIONS DE L'ENVIRONNEMENT			
		Début 70 – Fin 80	Début 90 – Fin 2000
ENJEUX	Rapport entre environnement et économie	<b>Divergence</b> <b>Développement industriel</b> <b>Rapport Meadows</b> <b>« Halte à la croissance ? »</b> <b>(1972)</b>	<b>Convergence</b> <b>Développement durable</b> <b>Rapport Brundtland</b> <b>« Notre avenir à tous » (1987)</b>
	<u>Problématiques</u> • géographiques • thématique	<b>Local à régional</b> <b>Air, eau, flore et faune</b> <b>Pluies acides</b> <b>nucléaire</b>	<b>Mondial</b> <b>Biodiversité</b> <b>OGM</b> <b>Changement climatique</b>
	Discours écologistes	<b>Minoritaires</b>	<b>Consensuels</b>
PRESSIONS	Macroéconomie	<b>Production</b>	<b>Consommation</b> <b>Distribution</b>
	Sources	<b>Ponctuelles</b> <b>Fixes</b>	<b>Diffuses</b> <b>Mobiles</b>
RÉPONSES	Processus d'intégration politique	<b>Institutionnalisation</b>	<b>Internationalisation</b>
	<u>Secteur public</u> • Gouvernance • Instruments	<b>État dirigiste</b> <b>Contrainte</b>	<b>État coordonnateur</b> <b>Incitation</b>
	<u>Secteur privé</u> • Recherche & • Développement	<b>Technologies traditionnelles</b>  <b>Processus</b>	<b>Technologies vertes</b>  <b>Produits</b>

Source : LACROIX et ZACCAI, 2010

<sup>96</sup> La question de la faible mobilité des ressources, qu'importe leur nature, incluant un rattachement territorial

<sup>97</sup> Faisant notamment partie de l'une des priorités énoncées dans le dossier regroupant les modalités de l'appel à projets national de 2013 relatif à l'accompagnement des PTCE, premier point sur le contexte

Ce Tableau 1 (LACROIX et ZACCAI, 2010) des mutations et des représentations de l'environnement depuis les années 1970 aux années 2000 est séparé en deux grandes périodes (début des années 1970 – Fin des années 1980, et début des années 1990 – Fin des années 2000). Un des enjeux majeurs est la prise en compte de l'environnement dans l'économie par les politiques, notamment dans les réponses que ces derniers ont apportées. La composante environnementale s'est peu à peu révélée comme étant nécessaire et applicable à l'ensemble des compartiments de l'économie (productive, créative, de services). Ce comportement, c'est celui du consommateur d'un côté, mais aussi du producteur de l'autre. Un « concernement (BRUNET, 2008, *op.cit.*) » à la fois local et global, entraînant aussi bien des politiques restrictives que des politiques incitatives en faveur de l'environnement, à différentes échelles.

L'intégration d'une préoccupation environnementale dans l'économie, donne une définition repensée du terme « économie » et de la dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature :

*Le terme économique que l'on utilise couramment pour désigner un certain type d'activité humaine oscille entre deux pôles de signification. Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation entre fins et moyens, comme dans les termes économiser et économe : la définition de l'économique par référence à la rareté provient de ce sens formel. Le second sens, ou sens substantif, souligne ce fait élémentaire que les hommes ne peuvent continuer à vivre sans des relations entre eux et sans un environnement naturel capable de leur fournir leurs moyens de subsistance : la définition substantive de l'économie en découle. Le sens substantif provient de ce que, pour leur subsistance, les hommes dépendent, de toute évidence, de la nature et des autres hommes. Cette distinction entre la définition de l'économique par référence à la rareté et par référence au rapport entre les hommes et avec leur environnement a été oubliée.*

*L'économie néoclassique entérine cette réduction du champ de la pensée économique qui a entraîné une rupture totale entre l'économique et le vivant, ainsi que le développent des économistes soucieux d'une réflexion épistémologique sur leur science (H. BARTOLI, 1977 ; J.-P. MARECHAL, 2000 ; R. PASSET, 1996 ; F. PERROUX, 1970). Comme le dit MARECHAL (1997) : « Tout acte économique possède une triple dimension, économique bien sûr, mais également sociale et culturelle. Plus précisément encore, la sphère des activités économiques forme un sous-système ouvert et auto-organisateur qui maintient sa stabilité et/ou développe sa structure par une double ouverture sur l'homme et la biosphère, deux champs au sein desquels elle trouve sa raison d'être et/ou ses conditions d'existence. » (EME et LAVILLE, 2004 :13)*

## Le développement durable : un nouveau pour le développement économique

L'autre point important de la définition juridique des PTCE par la loi relative à l'ESS de juillet 2014 est l'inscription de la dimension « développement durable » dans les priorités des projets. Elle repositionne « *la question du développement des sociétés humaines, en invitant notamment à dépasser la stricte définition économiste des besoins humains et à tenir compte de l'ensemble des aspirations humaines, tant écologiques que sociales. Les ressources naturelles sont bien évidemment au cœur de ces objectifs. Dans ce domaine, l'objectif de la durabilité renvoie à une tentative de concilier les impératifs de maintien des capacités de reproduction des ressources naturelles et de préservation des potentialités de renouvellement des systèmes économiques et sociaux (ZACCAI, 2002) » (BEAURAIN, 2008).*

L'enjeu du développement durable se retrouve également dans le Tableau 1 (p. 56), prenant un caractère encore plus étendu dans le discours politique que dans les décennies précédentes par un changement d'échelles. Ces échelles sont aussi bien temporelles que géographiques ou sectorielles. Le développement de l'activité humaine ne se focalise plus seulement sur les nécessités immédiates, mais s'organise sur du long terme, croisant les problématiques pour mieux répondre aux défis à venir. En ce sens, les coordinations d'actions et d'acteurs se multiplient, donnant lieu à des politiques publiques croisées, comme en témoigne celle du PTCE. Plus transversale, cette approche du développement change les comportements des acteurs et les réflexions. L'établissement de prévisions à travers divers scénarios de trajectoires possibles de développements des territoires, via les documents de planifications et d'orientations stratégiques toujours plus présents (SCoT<sup>98</sup>, schémas régionaux<sup>99</sup>, etc.) mêlant à la fois des caractéristiques locales et globales, contribuent à donner une vision plus large du développement. L'Etat s'est aussi donné les moyens d'accompagner ce tournant par la création de structures qui intègrent les exigences de développement durable dans les projets qu'elles accompagnent (les DIRECCTE<sup>100</sup>, à travers la gestion des FSE<sup>101</sup>, des projets soutenus par l'ADEME<sup>102</sup> dans quelques PTCE<sup>103</sup>, etc.), mais également à travers la mise en place de dispositifs et politiques publiques particulières comme le Grenelle de l'environnement I (2009) et II (2010), les Plans Climat-Energie Territoire, la loi sur la Transition Energétique (2014), ainsi que des dispositifs européens en faveur du développement local tels que le programme LEADER<sup>104</sup>, les

<sup>98</sup> Schéma de Cohérence Territoriale

<sup>99</sup> Comme par exemple le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

<sup>100</sup> Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

<sup>101</sup> Fonds Social Européen

<sup>102</sup> Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

<sup>103</sup> L'exemple du PTCE le PHARES ou encore celui de Florange e2i

<sup>104</sup> Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, programme européen

Groupes d'Actions Locales (GAL)<sup>105</sup>, les PER<sup>106</sup>, etc. Tous comportent un volet développement durable fort.

Tous ces documents et mesures participent à un certain renouvellement du développement territorial local, créant notamment des interactions entre le local et des échelons « supérieurs » (national, européen, ...).

### L'enjeu des ressources naturelles et des bioressources : une vision à la fois globale et locale

Les ressources naturelles font l'objet de nombreuses définitions, répondant à une « *approche étroite et utilitaire* » (FERNANDEZ-FERNANDEZ, MALWE et NEGRUTIU, 2014) regroupant l'ensemble des éléments naturels « *directement ou indirectement utilisés et consommés par l'homme ou qui ont une utilité actuelle et tangible pour l'homme* ». La Commission européenne donne en 2005 une définition des ressources naturelles : « *la Commission a indiqué que les ressources naturelles dont dépendent les économies incluent les matières premières comme les minéraux, la biomasse et les ressources biologiques ; les milieux comme l'air, l'eau et le sol ; les ressources dynamiques comme le vent, la géothermie, les marées et l'énergie solaire ; et l'espace (surface de la terre)* » (Ibid.). Cette approche liant ressources et économies n'est pas exclusive mais considère les ressources naturelles dans le développement territorial, mobilisées par l'Homme dans le cadre d'activités économiques et prenant le caractère de « bioressources » (« *une ressource issue du vivant, c'est-à-dire obtenue par des activités culturelles ou d'exploitation de la biomasse* (BARTHE et MILIAN, 2010) » [EGGRICKX, 2016]). Cependant, il convient de compléter cette entrée avec une approche plus écologiste, définissant les ressources naturelles comme un « *ensemble constitué des éléments biotiques et non biotiques de la Terre, ainsi que des diverses formes d'énergie reçues (énergie solaire) ou produites sans intervention de l'homme (marées, vents)* » (FERNANDEZ-FERNANDEZ, MALWE et NEGRUTIU, 2014, loc.cit.). Outre l'importance que peuvent avoir les ressources naturelles dans les activités économiques, il est aussi question d'éventuelles protections à leur égard dans le but par exemple de sauvegarder des écosystèmes.

Suite à l'émergence de préoccupations environnementales pour un développement territorial durable, les bioressources ont bénéficié d'un intérêt particulier au travers de différentes politiques publiques, mais aussi de mouvements associatifs, qui se sont attachés à les protéger, les préserver, réglementer leurs utilisations, voire de les promouvoir et d'élaborer une stratégie de gestion durable (MANCEBO, 2010). Ces éléments de la biomasse ont une forte dimension géographique puisqu'ils

<sup>105</sup> Groupe d'Acteurs Locaux, pilote d'un programme LEADER

<sup>106</sup> Pôle d'Excellence Rurale



sont localisés. Leur exploitation dépend en premier lieu de leur identification par des acteurs qui les mobilisent (processus sociaux [DURAND, 2010]), pour ensuite connaître une trajectoire dans un espace géographique plus ou moins vaste en fonction des différentes transformations qu'elles vont subir, des éventuels points de commercialisation, des lieux de consommation, ou encore de leur attrait dynamique (le vent par exemple). Une ressource naturelle a donc également une forte dimension temporelle aussi bien sur la question de l'identification que tout au long de ses diverses utilisations et emplois. Comme l'ensemble de l'activité humaine, elle profite de différentes innovations technologiques, de la modernisation dans les moyens et la capacité des transports de marchandises et d'humains, etc. Tout ceci contribue à donner une vision plus globale de la ressource naturelle, qui peut connaître divers emplois au travers de différents contextes spatio-temporels dans lesquels elle va se retrouver confrontée. Aussi, une ressource spécifique va également faire l'objet d'une possible rareté (en quantité, en disponibilité, en accessibilité) à l'échelle planétaire, configurant son exploitation et son usage à des fins et à des restrictions différentes en fonction de cette rareté et de son renouvellement dans le temps.

Paradoxalement à cette vision plus « globale » de la ressource naturelle, son attrait local a également subi un changement de regard. Peut-être du fait d'une certaine volonté de rupture avec un schéma productiviste porté par la seule croissance, les ressources naturelles peuvent s'inscrire dans des dynamiques territoriales locales à contre-courant du modèle dominant : ainsi, au niveau alimentaire avec une réorganisation sous forme de circuits-courts entre la production et la consommation (PRALY *et al.*, 2014), ou encore par le biais de techniques de cultures protectrices de ressources édaphiques [BOIVIN *et TRAVERSAC*, 2011, sur le cas de l'agriculture biologique] (rupture avec le modèle conventionnel d'agriculture). Ces dynamiques sont inégales en fonction des territoires et des ressources, mais peuvent faire l'objet de différentes trajectoires sur leurs encadrements : le patrimoine, le terroir et la traçabilité. Ceci questionne aussi bien des notions de préservation, de sauvegarde, d'ancrage, de relocalisation, que d'usages et de traditions (comme les politiques d'Appellation d'Origine Contrôlée et d'Appellation d'Origine Protégée). La « vision globale » s'interprète ici plutôt dans le sens d'un usage repartagé pour un intérêt plus général (appropriation d'un bien commun), mais aussi dans la reconnaissance possible et la visibilité d'un territoire à travers une ressource et sa mise en valeur (PECQUEUR *et COLLETIS*, 2005), identifiée comme un savoir-faire (COLLETIS *et al.*, 1999 ; CAMAGNI, MAILLAT *et MATTEACCIOLI*, 2004 ; KEBIR, 2006 ; FRANCOIS, HIRCZAK *et SENIL*, 2013)<sup>107</sup>.

---

<sup>107</sup> Il est question de la spécification des ressources, notion notamment travaillée par ces auteurs

#### l) 4. Application territorialisée d'un dispositif d'action publique

Dans un contexte de décentralisation (PERRAT, 2009)<sup>108</sup> progressive des services de l'Etat au profit des intercommunalités et des Régions, les dispositifs et politiques publiques à l'échelle nationale connaissent des applications territorialisées.

##### 4.a. La décentralisation : nouvelles mutations territoriales

Dans les années 1950, une unité était à l'œuvre entre un Etat centralisé et des pouvoirs territoriaux subalternes menant conjointement un regard homogène sur la politique à mener.

La dynamique amorcée et poursuivie à travers les actes de décentralisations I et II amène progressivement les collectivités locales à récupérer des compétences et à se regrouper. Au lendemain de l'élection d'un nouveau gouvernement en 1981, la centralisation du pouvoir, qui avait jusqu'alors guidé d'importantes réformes administratives sur l'ensemble du territoire par le biais d'un « *centre de décision effectif unique* » (GREFFE, 2005), semble faire l'objet d'un débat croissant (remise en cause des coûts excessifs engendrés par la centralisation, paradoxe de la représentation des populations locales par les élus mais qui restent principalement des relais dans la hiérarchie du pouvoir central, etc.). C'est donc en 1982 que la première loi de ce qu'on appellera l'Acte I de la décentralisation (ou lois DEFFERRE) est promulguée. Successivement, l'organisation puis les compétences des collectivités vont être modifiées. Parmi les nombreuses modifications amorcées, les Régions (qui vont devenir des collectivités territoriales à part entière) et les communes vont notamment connaître des transferts de compétences ainsi que des libertés nouvelles dans leurs actions.

*« Les transferts aux différentes collectivités sont définis en fonction de leur capacité technique ou de leur proximité géographique respective. Ainsi :*

- *La commune est compétente pour la maîtrise du sol, les équipements de proximité ou les services faisant appel à l'expression directe des habitants ;*

[...]

- *La Région reçoit la mission d'animer le développement économique à travers la planification et la formation professionnelle. » (Ibid.)*

L'acte II de décentralisation naît officiellement en mars 2003 avec l'approbation de l'ensemble des dispositifs qui traduisent « *l'attribution de compétences nouvelles et rationalisées aux collectivités*

---

<sup>108</sup> Entendu ici comme l'élaboration de décisions et de politiques s'appliquant à des échelons « inférieurs » à l'Etat

*territoriales* » (*Ibid.*). L'acte vient attester une tendance mise en marche notamment à travers la loi CHEVENEMENT de 1999 (comprenant un volet sur l'intercommunalité et les établissements publics de coopération intercommunale), et la loi VOYNET de la même année (relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, développant entre autres les pays et les agglomérations). Il introduit la reconnaissance du droit à l'expérimentation et le principe de subsidiarité. La Région voit son rôle renforcé vis-à-vis du développement économique et de la formation professionnelle, et « *la commune et le groupement de communes restent des niveaux relativement peu concernés par cette seconde vague de décentralisation* »<sup>109</sup>, mais vont pouvoir s'appuyer sur le principe d'expérimentation si elles le souhaitent.

Cette logique de transfert de compétences a à la fois changé les interlocuteurs et bouleversé des organisations, impactant potentiellement le fonctionnement des territoires. Plus récemment, la loi n° 2015-991 dite « loi NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en 2015 a provoqué des changements. Elle a notamment entraîné le redécoupage géographique des régions passant de 22 à 13, et spécifié les enjeux et les définitions des intercommunalités en fonction de leurs tailles, amenant des compétences particulières. Les échelles géographiques à la fois des régions et des intercommunalités sont d'autant plus intéressantes dans le cadre de l'étude puisqu'elles ont en charge la compétence du développement économique des territoires, faisant le lien avec le dispositif PTCE<sup>110</sup>. Aussi, l'expérimentation possible depuis l'acte II peut s'accorder avec le dispositif qui se veut également expérimental.

Toute cette dynamique engendrée depuis maintenant presque 40 ans impacte directement les acteurs sur le terrain et par ce biais les activités et le développement territorial. Ces nouvelles structurations bouleversent les stratégies de développement ainsi que l'action publique, que ce soit dans les dispositifs des différentes politiques publiques ou bien dans les orientations plus globales de développement (*TORRE, 2015*). Si on prend l'exemple des PTCE, l'appropriation et le suivi des dispositifs (accompagnements, évaluations, structurations) divergent en fonction des Régions. Ces modifications territoriales déconcentrent progressivement les compétences et services de l'Etat vers ces nouvelles Régions qui procèdent avec différentes modalités d'appropriation des dispositifs. C'est peut-être déjà un facteur d'explication sur les différences de dynamiques des PTCE dans le territoire métropolitain, et notamment par les moyens mis à disposition par les différentes Régions.

---

<sup>109</sup> Source : <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/decentralisation-acte2/decentralisation-acte-ii.html> (consulté en novembre 2018)

<sup>110</sup> Reprécisons qu'il existe « d'autres sources de légitimité », avec des PTCE « de Région » notamment, accompagnés par ces dernières, comme le rappelle Laurent FRAISSE dans le bilan convention 2014/2015 du Labo de l'ESS, « Caractériser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique : premiers résultats », octobre 2015, 34 pages

#### 4.b. Politique publique : visibilité et structuration d'actions

Une politique publique donne du poids à une action ou un ensemble d'actions particulières, donnant de « nombreuses pratiques discursives qui permettent aux acteurs de transformer un ensemble d'actions publiques éparses en une politique publique cohérente, d'y chaîner des objectifs, des problèmes à résoudre, des valeurs, des conséquences, un public » (ZITTOUN, 2013)<sup>111</sup>. La politique publique peut être à la fois un outil, mais aussi un moyen de mettre en avant un domaine (l'économie, la culture, l'aménagement du territoire, etc.), un territoire, etc. (BOUSSAGUET, JACQUOT et RAVINET, 2014). Ainsi, elle offre à la fois une reconnaissance (juridique, publique) et un cadre, tout en s'inscrivant dans une orientation stratégique pouvant subir des ajustements dans le temps, soumise aux préoccupations politiques et aux changements d'acteurs de différents échelons géographiques et administratifs. En ce qui concerne la politique publique des PTCE, elle permet en quelque sorte de banaliser une activité, une pratique, voire de l'essaimer. Elle s'appuie sur des pôles déjà en activité, formalisant ainsi une définition, un accompagnement, et des objectifs.

Une politique publique peut également s'articuler avec d'autres politiques publiques, impactant certaines de ces orientations, l'obligeant à se restructurer. Elle prend alors un caractère plus « global » (*ibid.*), transversal, quittant une logique plus sectorielle. Concernant la politique publique des PTCE, le changement de gouvernement et la disparition d'un secrétaire d'Etat en charge de l'ESS (mai 2017, cf Figure 4, p. 52) ont précipité la mise en sommeil de l'accompagnement prévu et d'éventuels autres AAP nationaux. Bien qu'elle puisse trouver des liens avec d'autres politiques publiques, celle des PTCE reposait essentiellement sur l'essor du développement de l'ESS de la période 2012-2017. Néanmoins, la dynamique initiée trouve potentiellement des échos à travers d'autres dispositifs, ne portant pas forcément le même nom, mais qui encouragent une dynamique similaire.

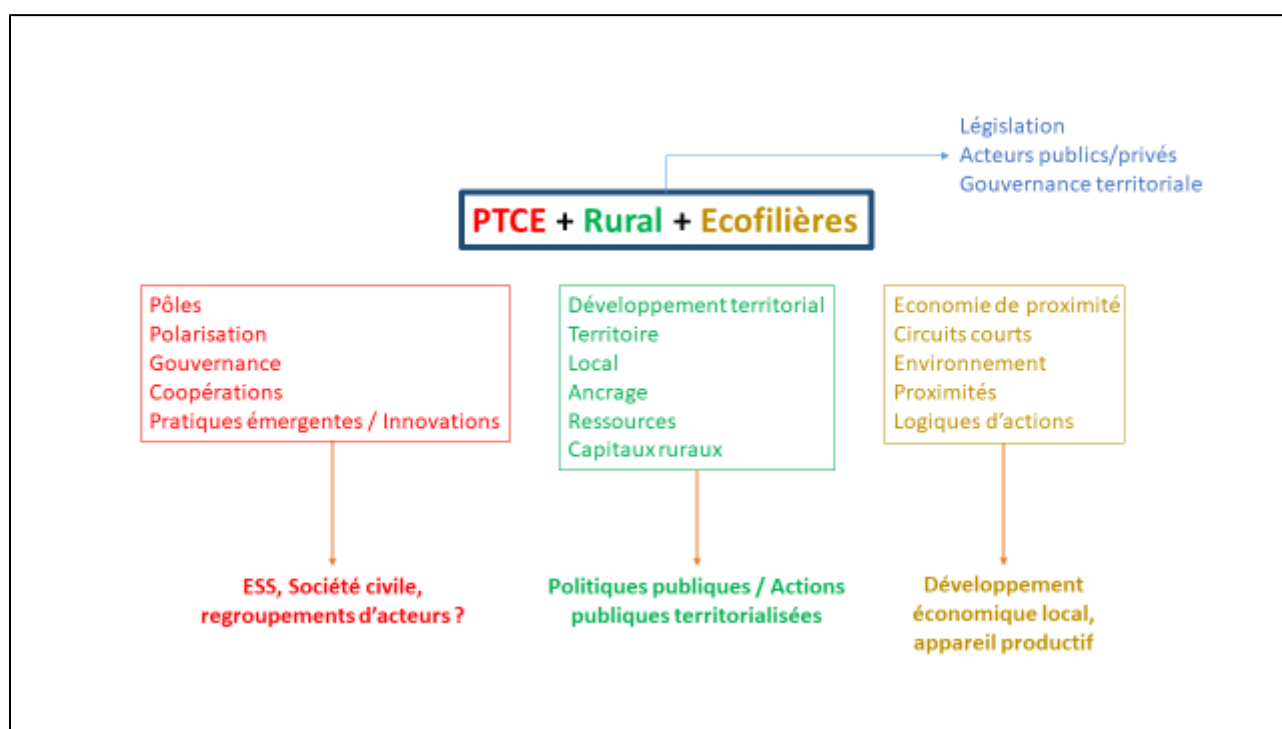
---

<sup>111</sup> L'auteur explique notamment la difficulté de trouver une définition unanime de ce qu'est une politique publique

## Chapitre II | Les PTCE « écofilères » dans le développement rural : une combinaison complexe

L'étude aborde les PTCE sous un angle précis : en tant que dispositif territorialisé. A ce titre, il convient d'expliquer une triple articulation qui a guidé l'ensemble des travaux, répondant à une combinaison complexe, entraînant une exclusion de certains PTCE dans l'analyse, et ciblant les territoires ruraux. Ci-dessous un schéma synthétise et regroupe les angles de réflexion du travail :

Figure 5 - Réflexions notionnelles et recherche des cadres de la thèse



Auteur : Benjamin MINETTO, 2016

Cette articulation est le résultat d'une analyse de la politique publique des PTCE et la poursuite d'un travail mené sur le PTCE du Pays d'Ancenis en 2015, dans le cadre d'un stage pour le programme CODESOL<sup>112</sup>. L'étude de ce PTCE avait mis en avant un rapport au territoire fort (aussi bien dans la logique de construction des projets que dans les conflits entre les différents acteurs) amenant à considérer la composante territoriale comme très importante, aussi bien dans la construction du PTCE que dans son développement. Dès lors, le choix de travailler à partir de territoires spécifiques dessine une approche plus géographique des PTCE. La distinction des territoires ruraux dans le cadre de la politique publique (territoires dits fragiles et l'intégration du ministère du Logement, de

<sup>112</sup> Projet pluridisciplinaire associant différents laboratoires d'Angers Loire Campus sur la période 2014-2016 → <http://eso-angers.cnrs.fr/fr/recherche/archives/codesol.html> (consulté en février 2019)

l'Égalité des territoires et de la Ruralité lors du second AAP national) combinée au travail initial dans le territoire du Pays d'Ancenis met en lumière des enjeux ruraux que la dynamique PTCE semble à minima questionner, comme celui du développement local durable, de la préservation des ressources et de l'environnement, de la réinterrogation de potentiels locaux par le développement d'écofilères<sup>113</sup>, par les logiques de circuits-courts, par la consommation locale, les innovations, etc.

Cette triple articulation prend donc forme dans un carrefour notionnel entre les territoires ruraux et les enjeux spécifiques qui les accompagnent, la dynamique PTCE (notamment à travers la dynamique ESS et le processus de regroupement d'acteurs), et les écofilères (interrogeant le développement de systèmes productifs localisés et les enjeux autour de l'intégration de l'environnement dans l'économie) structurées autour de « bioressources » notamment. Ces trois entités sont pourvues de notions complexes qu'il convient d'appréhender, le but étant de mieux les identifier individuellement afin de comprendre comment une articulation est possible. Aussi, les travaux présentés ci-contre n'ont pas pour vocation de dresser un bilan de chaque notion, mais d'exposer les différentes approches empruntées dans le cadre de l'étude.

## II) 1. Ruralités et développement local/territorial : typologie des campagnes françaises

Cette partie revient sur deux notions et concepts forts aussi bien utilisés par les géographes que dans le langage courant des politiques pour désigner des dynamiques à l'œuvre dans les territoires.

### 1.a. Le rural : des territoires atypiques

Tout d'abord, le rural et la campagne désignent dans ce travail la même chose, et prennent forme entre des espaces naturels (sauvages) et des espaces artificiels (urbains) [BERQUE, 2011]<sup>114</sup>. Ces différents ensembles géographiques restent des représentations humaines, ces trois « espaces » n'existant que par et pour les humains. Le rural est donc habité. Il se distingue de l'urbain par son développement et des politiques ciblées (au lendemain de la seconde guerre mondiale par exemple, la volonté politique priorisait l'urgence de l'urbanisation, ainsi que la modernisation des campagnes, séparant ainsi deux ensembles géographiques par des objectifs de développements différents), bien que des relations existent entre les deux ensembles (imbrication des deux espaces dans les sociétés

<sup>113</sup> « Une écofilère regroupe des activités qui ont pour impact la réduction des émissions de gaz à effet de serre, du besoin d'énergie ou de la consommation de ressources naturelles par la production d'un bien ou d'un service ou par l'utilisation de procédés de production ou de modes d'organisation particuliers », dans « La place de l'Économie Sociale et Solidaire dans les écofilères en Pays de la Loire », Synthèse de mars 2013

<sup>114</sup> A. BERQUE explique également que le rural se définit à travers les deux autres espaces, lui permettant à la fois d'exister, mais également d'être identifié → BERQUE Augustin, « Le rural, le sauvage, l'urbain », Etude rurales, 2011/1 (n° 187), p. 51-61

industrielles, aménagement global du territoire, etc. [HOUEE, 1989]) et des co-évolutions villes-campagnes (MORA, VANIER et FREMONT, 2008). Une de ces relations, traduisible en enjeu à travers des politiques publiques ou par des dynamiques de développement territorial, comprend la montée de la sensibilité environnementale, et qui « *fait en sorte que ce qui se passe dans les campagnes est redevenu d'un grand intérêt pour les populations urbaines et pour toute la société. Les rapports urbains-ruraux traditionnels [(les producteurs ruraux et les consommateurs urbains)] sont en train de se recomposer [...], selon un modèle de développement territorial se construisant sur la base d'une meilleure compréhension des rapports d'interdépendances des économies rurales et urbaines, à l'heure de la nouvelle économie et du développement durable* » (JEAN, 2007).

Pour identifier des dynamismes avec leurs principaux facteurs explicatifs dans les milieux ruraux, il faut à la fois se placer à l'échelle communale (ou intercommunale) pour comprendre le jeu d'acteurs locaux ainsi que les éventuels dispositifs développés à une échelle micro, mais également prendre de la hauteur, en remontant potentiellement à l'échelle régionale pour comprendre « *les facteurs géographiques du maintien du peuplement dans les régions rurales* » (DUBUC, 2004). Cela permet également d'intégrer des dynamiques urbaines au rayonnement large, et/ou l'établissement de pôles ruraux (petites villes concentrant des services, et se trouvant relativement éloignées des grandes villes pour devenir un centre bourg attractif en milieu rural) [*Ibid.* ; TALANDIER et JOUSSEAUME, 2013].

### 1.b. Classification des espaces ruraux

Le dynamisme rural, notamment en prenant la donnée démographique, n'est pas apprécié à sa juste valeur. Certains auteurs suggèrent de regarder d'autres données comme « *la croissance des logements, la progression des emplois disponibles* » (DUBUC, 2004), afin de montrer une dynamique relativement pérenne. D'autres encore, évoquent une « *annexion statistique* » :

*Au fil des recensements français, la liste des communes rurales s'est trouvée diminuée pour deux raisons possibles.*

*D'une part, certaines communes auparavant rurales, c'est-à-dire n'ayant pas d'agglomération de population de plus de 2000 habitants et n'étant pas en continuité de bâti d'une telle agglomération, ont une agglomération de population qui franchit le seuil des 2000 habitants. Elles perdent alors leur définition de « commune rurale » pour prendre celle de « commune urbaine ». En conséquence, la croissance démographique de ces communes auparavant rurales, profite, du fait de la borne choisie des 2000 habitants, à la statistique de la population urbaine. Ces communes auparavant rurales sont donc désormais classées parmi les communes dites « urbaines », d'une façon qui peut être jugée discutable. En effet, la croissance de telles communes pourrait être*

*attribuée au regain des espaces ruraux. De même, la croissance des plus petites communes dites urbaines, donc exclues de la « liste des communes rurales », ayant par exemple entre 2000 à 5000 habitants, qui s'accroissent d'ailleurs plus vite que toutes les autres, pourrait être attribuée au regain des espaces ruraux. [...]*

*D'autre part, des communes rurales de moins de 2000 habitants agglomérés, dont au moins la moitié de la population, en raison par exemple de seulement quelques constructions, se trouve désormais en continuité de bâti d'une unité urbaine, entrent dans la liste des communes « urbaines ». Il peut en être ainsi alors que le changement morphologique des communes auparavant rurales peut provenir de l'étalement, pourtant dépolarisant, d'une unité urbaine. Et de telles communes auparavant rurales deviennent urbaines même si la population de l'unité urbaine, dans sa délimitation du recensement précédent, n'a pas augmenté. La population urbaine peut donc s'accroître par seul fait d'une expansion territoriale. (GUIEYSSE et REBOUR, 2012)*

Les effets de définitions, et notamment la délimitation par des seuils de différentes classes peuvent entraîner des basculements brutaux d'individus statistiques d'une classe à l'autre, sans pour autant que la majorité des autres déterminants qui le rattache à son « ancienne » classification n'ait connu de modification. Il convient donc d'associer d'autres critères aux facteurs statistiques pour comprendre la réelle évolution d'un phénomène observé. Ainsi, dans le cadre du seuil de population de 2000 habitants, si beaucoup de communes passent dans la catégorie urbaine, la densité de population moyenne des habitants au km<sup>2</sup> des communes urbaines devrait lui vraisemblablement connaître une baisse, nuanciant cette transition. Ces croissances démographiques pourraient aussi bien être attribuées à des conséquences de développement de dynamiques rurales plutôt qu'urbaines.

Il existe de nombreuses manières d'appréhender les espaces ruraux afin de les délimiter. Les classifications se succèdent en prenant compte de paramètres démographiques, de continuité du bâti, de spécificités au niveau de l'activité économique, de fonctions du territoire, ou encore sous le prisme de distinction avec un espace dit urbain [AUBERT, LEPICIER, TORRE et al., 2008] (une commune rurale est définie par l'INSEE<sup>115</sup> comme une commune n'appartenant pas à une aire urbaine<sup>116</sup>). Cela peut également se traduire par un ressenti : la population locale estime appartenir au rural, perceptions et représentations d'habiter à la campagne (HOUEE, 1989 ; HERVIEU et VIARD,

<sup>115</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

<sup>116</sup> Source issue du site de l'INSEE à propos de la définition d'une commune rurale depuis 2016 : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1902> (consulté en novembre 2018)



2001 ; HERVIEU et PURSEIGLE, 2013)<sup>117</sup>. Qui plus est, si on considère, à juste titre, la France sous le prisme de l'Union européenne, la définition du rural n'est plus la même. Il existe donc des seuils de densité de population divers en fonction de l'échelle géographique depuis laquelle on se positionne (nationale, européenne, internationale) pour définir le rural. Aucune de ces méthodes n'est fautive par définition (elles ne sont d'ailleurs pas listées de manière exhaustive ici), mais elles font toutes appel à des entrées spécifiques, ce qui pousse à devoir préciser ce que nous entendons par « rural ».

Dans le cadre de cette étude, le rural ne peut pas être uniquement abordé sous l'angle de la densité de population. Bien que l'on puisse l'intégrer également, ce paramètre ne suffira pas à désigner des ensembles géographiques pertinents pour le sujet. D'autant moins qu'il n'est nullement utilisé, ni demandé, que ce soit dans le cadre de la politique publique des PTCE, dans la définition de ce qu'ils sont au travers de la loi relative à l'ESS de juillet 2014, ou de la manière de se matérialiser dans les territoires.

Si les espaces ruraux sont différents des espaces urbains, ils ne possèdent pas tous les mêmes caractéristiques, les mêmes besoins, ni les mêmes enjeux (TORRE et FILIPPI, 2005)<sup>118</sup>. En ce sens, nous utilisons la typologie des campagnes rurales françaises datant de 2011. Elle est disponible sur le site du gouvernement de l'observatoire des territoires<sup>119</sup>, construite à base des cartes IGN (Institut National de l'information Géographie et forestière), avec des travaux conduits par la DATAR<sup>120</sup>. Le croisement multicritère permettant à la fois de distinguer le rural de l'urbain, mais aussi d'élaborer des classifications plus précises semble particulièrement pertinent pour l'étude :

---

<sup>117</sup> Ce qui ramène à un mode de vie que Paul HOUËE évoquait à travers la notion de « vie rurale »

<sup>118</sup> Bien que fondamentalement basé sur une approche économiste, TORRE et FILIPPE vont parler de « mondes ruraux », désignant « des entités économiques et sociales, dépendantes de territoires qui les sous-tendent mais également des groupes d'acteurs qui les habitent, les parcourent ou s'y réfèrent, ainsi que des politiques et réglementations qui naissent ou s'appliquent au niveau territorial »

<sup>119</sup> Source : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-des-campagnes-fran-aises-et-des-espaces-enjeux-sp-cifiques-littoral-et-montagne> consulté en juillet 2018

<sup>120</sup> Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (de 1963 jusqu'à 2014)

[...] les indicateurs retenus sont issus de trois entrées thématiques :

- l'espace, les populations et les conditions de vie autour des relations villes/campagnes, des dynamiques démographiques, de l'accessibilité, de la mobilité... ;
- les dynamiques économiques : marché de l'emploi, appareil productif, agriculture, tourisme ;
- et, le cadre paysager, abordé par l'occupation du sol et son évolution, et le relief.

Il en est ressorti trois typologies thématiques traduites en trois cartes qui ont ensuite été synthétisées pour aboutir à la typologie générale des campagnes métropolitaines françaises. Cette dernière se décline en trois groupes et sept classes et concerne toutes les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine regroupant plus de 10 000 emplois. (DUBUC, 2004, op.cit.)

L'étude menant à la cartographie des typologies des campagnes françaises prend également soin de traiter différemment des espaces atypiques comme les littoraux et les montagnes, répondant à des logiques particulières de développement (HILAL et al., 2011). La forte emprise de l'activité économique pour distinguer diverses catégories à l'intérieur du « rural » rend cette approche des territoires ruraux cohérente vis-à-vis de la thèse. Les différentes catégories sont le résultat d'une classification qui « agrège de proche en proche les communes pour constituer des agrégats qui eux-mêmes seront agrégés pour former un seul ensemble [...] La dernière phase du traitement consiste à déterminer à quel niveau il faut stopper l'agrégation de façon à conserver des groupes distincts. Le meilleur moment est celui qui permet d'obtenir une partition pour laquelle les différences entre les classes (les types) sont plus importantes que les différences à l'intérieur de chacune » (DATAR, 2011)<sup>121</sup>. La combinaison reprenant à la fois des caractéristiques propres à l'espace, aux populations, aux conditions de vie, à l'emploi, aux activités économiques, aux paysages et à l'occupation des sols, pointe de nombreuses différences d'un territoire à l'autre, montrant ainsi que les espaces ruraux français ne reposent pas tous sur les mêmes caractéristiques et ne sont pas tous sujets aux mêmes enjeux. Il est essentiel de comprendre que le territoire français se compose de plusieurs ruralités, de « mondes ruraux » (TORRE et FILIPPI, 2005, op.cit.), faisant face à de multiples réalités.

### 1.c. Fonctions et figures des campagnes

Il existe donc plusieurs ruralités, plusieurs campagnes en France. Au-delà des critères statistiques évoqués ci-dessus, les campagnes françaises incarnent des territoires par leur histoire et leurs fonctions. Si la fonction productive avec notamment l'agriculture et l'élevage a longtemps été la

<sup>121</sup> Extrait du Rapport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) par l'UMR CESAER (Inra/AgroSup Dijon), l'UMR ThéMA (Université de Franche-Comté/CNRS), l'UR DTM (Cemagref) et l'UMR METAFORT (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup) pour le compte de la DATAR, novembre 2011, Méthodologie de la typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne)

principale fonction attribuée à bon nombre de territoires ruraux (HERVIEU et PURSEIGLE, 2013, *op.cit.*), de nouvelles fonctions à travers des filières voient le jour comme le tourisme, l'hébergement, les énergies renouvelables, etc. Tout ceci s'accompagne donc de nouvelles attentes qui émanent des territoires ruraux, comme « la campagne « cadre de vie » et la campagne « nature » » (HERVIEU et PERRIER-CORNET, 2002), relevant aussi de représentations que l'on a de la campagne. Certains, par exemple, bénéficient d'un héritage patrimonial historique débouchant sur une activité touristique certaine. D'autres encore, notamment par leur proximité avec une grande agglomération, vont revêtir une fonction de « ville dortoir » (fonction « résidentielle ») illustrée par le fait que la majorité des habitants de la commune se déplacent tous les jours pour aller travailler dans l'espace urbain limitrophe. Les territoires ruraux peuvent croiser plusieurs fonctions, amenant à considérer une multifonctionnalité possible dans ces espaces (BOIVIN et TRAVERSAC, 2011, *op.cit.*)<sup>122</sup>.

Ces différentes fonctions vont apporter certaines spécificités aux territoires ruraux, orientant directement ou indirectement leur développement. Si nous reprenons les deux exemples précédents, dans le cas de l'héritage patrimonial, la commune peut posséder plusieurs infrastructures de logements, de restaurations, de parkings, dans des proportions plus élevées que d'autres territoires ruraux. Dans celui de la « ville dortoir », la présence de constructions résidentielles en grand nombre par rapport à d'autres territoires ruraux devrait être à l'œuvre. Ce n'est pourtant pas automatique et certaines fonctions et/ou figures peuvent être amenées à changer, évoluer, disparaître dans le temps (notamment en présence d'un cadre institutionnel temporaire comme des réductions fiscales, etc.). Ainsi, l'histoire d'un territoire semble primordiale pour en comprendre certains de ses fondements, certains comportements des populations locales, ou encore certains conflits et/ou particularités, mais il faut également prendre en compte les dynamiques actuelles pour saisir les multiples mutations en cours et les différentes projections et ambitions de développement territorial.

#### 1.d. Les territoires ruraux : terres d'innovations

Les territoires ruraux ont connu de nombreuses mutations au cours de ces cinquante dernières années (DAVID et JOUSSEAUME, 2007). Longtemps soumis à un exode rural massif au profit des villes et du monde urbain (TORRE et FILIPPI, 2005, *op.cit.*), ils regagnent aujourd'hui de l'activité et même une croissance démographique pour une grande partie d'entre eux (KAYSER, 1990)<sup>123</sup>. Que ce soit la diversification d'activités (les territoires ruraux ne se résument plus au monde agricole) ou encore la

<sup>122</sup> L'exemple francilien reprenant cette notion, développée dans l'article de Nicolas BOIVIN et Jean-Baptiste TRAVERSAC

<sup>123</sup> Ce que mettait déjà en avant KAYSER à la fin du siècle dernier en utilisant la notion de « renaissance rurale »

recherche d'une amélioration du cadre de vie, les campagnes françaises se sont elles aussi adaptées aux évolutions sociétales.

A l'instar des politiques publiques actuelles, les pratiques dites innovantes sont à l'œuvre dans les territoires ruraux (TRITZ, 2012)<sup>124</sup>. Elles peuvent être encouragées par les impulsions institutionnelles comme celle du Grenelle de l'environnement vis-à-vis des énergies renouvelables par exemple, « *quel que soit le type de biomasse mobilisé ou de valorisation envisagée, on retrouve des logiques de planification de la production de bioénergie à l'échelle nationale [...] (comme des initiatives menées à l'échelle locale, méthanisation, Huile Végétale Pure...)* » (KAYSER, 1990, *op.cit.*). Un territoire rural possède comme n'importe quel autre territoire des ressources physiques et humaines propres, même s'il n'en a pas le contrôle ou que ces dernières soient dépendantes d'autres facteurs sur lesquels le territoire n'a pas la main mise (partage de la ressource avec d'autres territoires, organisme décisionnaire relevant d'un échelon de décision supérieur, etc.). Dans le but de valoriser ou encore de préserver ses ressources, le territoire par le biais d'une dynamique collective ou grâce à des acteurs isolés, va les exploiter d'une manière qui peut être qualifiée d'innovante (BESSIERE, 2012)<sup>125</sup>. Cela peut concerner l'organisation de la filière, les consommateurs ciblés, les méthodes de distribution ou de mise en valeur d'un produit, etc. La mobilisation de forces locales s'exprime par le biais d'initiatives innovantes et créatives « *y compris dans des territoires qui ne présentent pas une forte intensité technologiques ou dits périphériques, comme les espaces ruraux [...] sans être obligatoirement liées à un fort niveau d'industrialisation ou de spécialisation productive* » (TORRE, 2015). Le caractère productif, local, imputé à juste titre à bon nombre de territoires ruraux, mais également la présence d'une biomasse importante, les positionnent comme des territoires potentiellement innovants, notamment par « *la création de nouveaux vecteurs d'identification à un territoire* » (LE CORROLER, 2012, *op.cit.*). Cette approche rompt avec les « *facteurs classiques de l'innovation* » (CGET, 2015) en montrant que des territoires considérés comme plus fragiles et ne bénéficiant pas forcément des politiques de soutien à l'innovation, comportent pourtant une « *culture de l'innovation* » (BESSON et BROUILLARD, 2018) s'appuyant davantage sur la reconnaissance et la valorisation de potentiels locaux. En outre, cette posture décrit une démarche de développement rural durable, avec des territoires capables d'engager une dynamique de revitalisation « *qui repose sur la vitalité sociale des communautés rurales, la viabilité économique des économies locales et la validité écologique des systèmes ruraux* » (JEAN, 2007, *op.cit.*).

---

<sup>124</sup> Par exemple, la question des bioénergies qui ouvre une multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux

<sup>125</sup> C'est le cas notamment du patrimoine alimentaire ancré dans un processus d'innovation valorisant des ressources matérielles ou immatérielles des territoires agricoles

## II) 2. Acteurs et territoires, et projets du développement local

### 2.a. Le développement territorial : entre territoires et acteurs

Le développement territorial est une production, une construction. Il illustre « *la capacité des acteurs à maîtriser l'évolution à venir de leur territoire* » (DEFFONTAINES et al., 2001 ; ANGEON et BERTRAND, 2009), et en ce sens, est donc dynamique : « *La recherche sur le développement territorial porte sur les processus et les dynamiques territorialement ancrées de développement ; elle identifie, décrit et rend intelligibles ces processus et ces dynamiques, leurs impacts pour les collectivités et les sociétés ainsi que pour les acteurs qui les habitent. Ce faisant, elle vise à comprendre comment ces acteurs interagissent avec des territoires qu'ils construisent et structurent, tout en étant structurés par eux* » (JEAN, 2007, op.cit.). Le développement territorial revêt deux points fondamentaux : la temporalité, et les finalités auxquelles il se rattache. Dans les deux cas, les questions « pour qui » et « pour quoi » les conditionnent (*Ibid.*)<sup>126</sup>.

Cette notion est fortement ancrée dans le discours politique actuel et s'accompagne d'une certaine stratégie, déclinée dans les politiques de développement territorial (DOUILLET, 2003). Le développement territorial intègre une notion d'échelle. Ce constat est d'autant plus accentué avec le processus de décentralisation et l'émergence de nouveaux acteurs du développement territorial qui entraînent de nouveaux modes de développement (TORRE, 2015, op.cit.), et donc de nouvelles formes de territorialisation de l'action publique. « *C'est dans cette implication formulée du rôle de l'Etat que l'on peut différencier le développement local comme mobilisation spontanée des acteurs locaux, et le développement territorial comme mobilisation combinée de l'initiative nationale et de l'action locale* » (DENIEUIL, 2008)<sup>127</sup>. Cette dynamique conduit « *à la mise en place de techniques et d'outils dédiés, qui finissent par élaborer une heuristique du développement, par un processus d'essais et erreurs* (PASQUIER, 2012) » (DOUILLET, 2003, op.cit.). L'enchevêtrement de territoires (COLLETIS et al., 2005) suggère plusieurs logiques de développement, impliquant des acteurs et des réflexions à des échelles géographiques diverses. En prenant l'entrée politique et institutionnelle de la notion, le développement peut être passif ou actif (GHANEM, 2011). La passivité réside à tenter de créer un environnement favorable en mettant par exemple en place des outils. L'activité quant à elle consisterait à intégrer directement de nouveaux acteurs en les responsabilisant vis-à-vis des enjeux sociétaux que peuvent représenter par exemple le secteur de l'agroalimentaire, des énergies renouvelables, etc. Cette approche montre une certaine pluralité du regard sur les composantes du développement territorial, aussi bien au niveau des territoires que des acteurs (« *les processus de*

<sup>126</sup> La notion de développement approprié

<sup>127</sup> Reprenant une entrée plus sociologique de la notion

développement territorial ne peuvent être réduits aux seuls comportements des acteurs productifs et des institutions en charge des politiques de développement, mais s'étendent à d'autres parties prenantes des territoires : collectivités locales ou territoriales, services déconcentrés de l'Etat, organismes consulaires, dispositifs locaux de gouvernance [...] et monde associatif » (DOUILLET, 2013, *op.cit.*). C'est également ce que met en avant TORRE (2015) à propos d'une nouvelle vision autour du développement territorial « avec l'idée que le seul développement économique ou technologique ne peut suffire et qu'un processus de développement se pilote et se négocie, si bien qu'il est nécessaire d'impliquer les populations locales dans les processus de prise de décision » (DOUILLET, 2003, *loc.cit.*). Des connexions et des réflexions communes deviennent par moment nécessaires en fonction du projet de développement souhaité (GRISON, 2013)<sup>128</sup>.

Ainsi, le développement territorial reste lié à des enjeux portant sur des territoires identifiés, inscrits dans le temps et relevant d'un processus. Les politiques de développement territorial énoncent certains principes comme « la transversalité et la globalité, le partenariat, la pertinence du territoire, la logique de projet » (DOUILLET, 2003, *loc.cit.*). La transversalité et le projet tendent à rompre avec la logique sectorielle classique des politiques, et l'ouverture à de nouveaux acteurs ramène à la question des territoires d'action en fonction des projets (GRISON, 2013, *op.cit.*). En ce sens, la politique publique des PTCE s'inscrit comme étant une politique de développement territorial, et peut participer à doter de compétences les acteurs comme les territoires (LAPOSTOLLE, 2011)<sup>129</sup>.

Ainsi, le jeu d'échelles est important lorsqu'on aborde la notion de développement territorial puisque celui-ci va être influencé par les différents acteurs des territoires concernés, mais aussi être déterminant dans la définition des enjeux. Les acteurs doivent sans cesse s'adapter à « des chocs exogènes et endogènes » (VELUT et GORRHA-GOBIN, 2006, *op.cit.*), dans le cadre de leurs actions, de leurs projets : le développement territorial exprime également « des capacités des acteurs sociaux qui construisent quotidiennement des territoires où s'articulent une pluralité de logiques de développement » (JEAN, 2007, *op.cit.*). Dans cette approche du développement territorial, il peut être également question de « traductions » (BERRIER-SOLIEC et TROUVE, 2013) locales de dispositifs régionaux, nationaux, européens, etc... illustrant de nouveau une adaptation. Ce dernier point de réflexion amène à prendre en considération les différences de rythmes culturels, administratifs et

---

<sup>128</sup> Le cas des petites communes en France dont la réussite d'actions de développement territorial dépend à la fois des ressources locales (financières, humaines, etc.), mais également d'un positionnement efficace avec des structures intercommunales, facteur d'amélioration de la réalisation des projets locaux

<sup>129</sup> Notion d'ingénierie territoriale qui « opère comme le système sociotechnique révélateur des processus cognitifs territorialisés nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de l'action publique par un pouvoir local qui s'autonomise du centre »

politiques de l'action publique (DENIEUIL, 2008, *op.cit.*), selon l'échelle et la fonction de l'acteur, qui sont essentielles à la compréhension des mécanismes et des processus de développement territorial.

## 2.b. Le capital social : l'importance du construit social des individus dans l'action

Cette notion empruntée est définie dans la thèse d'une part comme une « *ressource disponible variable selon les acteurs et selon les contextes* », d'autre part comme culturelle, « *comme disposition, collective et héritée, à coopérer* » (RITAINE, 2001). Ces deux points ne sont pas dénués d'interactions, mais pointent une confiance dans les institutions, et une confiance sociale.

« *Le capital social se définit comme l'ensemble des normes et des réseaux qui facilitent l'action collective* » (WOOLCOK et NARAYAN, 2000). Dans cette optique, il s'accompagne d'un cadre à la fois formel (capital social structurel, entendu comme l'ensemble des institutions visibles) et informel (capital social cognitif, renvoyant aux processus mentaux des individus, faisant référence aux valeurs, normes, croyances, etc. [UPHOFF, 2000 ; ANGEON et CALLOIS, 2006]) dans lequel les individus interagissent, forment des relations entre eux. Le capital social apparaît donc comme un concept moteur dans le processus de coordination et de coopération qui s'opère lors d'actions collectives, construisant de la confiance entre les acteurs (ITÇAINA, 2010, *op.cit.*), mobilisant une structure sociale à laquelle ils se réfèrent (COLEMAN, 1988). Des travaux distinguent notamment le capital social de la proximité relationnelle, indiquant que si tous deux démontrent la capacité des acteurs à nouer des relations, le capital social s'inscrit dans le passé, contrairement à la notion de proximité relationnelle qui concerne « *les connexions présentes et potentielles* » (CHEVALLIER et al., 2014). La frontière avec la proximité relationnelle reste cependant floue puisque comme décrit, le capital social peut conditionner les relations présentes ou à venir. Cette distinction pousse à considérer le capital social comme une accumulation d'expériences, de constructions passées.

Reposant sur des institutions que partagent les acteurs d'un même collectif, le capital social est fondamentalement lié à l'action, et notamment à l'action collective. Dans son ensemble, le capital social peut être vu comme une ressource institutionnelle – ou un ensemble de ressources si l'on considère l'association des différents acteurs d'un même réseau qui disposent de leurs ressources propres – latente mobilisée par des acteurs pour créer un cadre de connaissances, de croyances et de reconnaissances, adoptées et validées par le collectif (un ensemble de connexions sociales [LIN, 1982 ; ENJOLRAS, 2010]). Le capital social repose à la fois sur des processus et sur des contextes (RITAINE, 2001, *loc.cit.*). D'un individu à l'autre, d'un groupe d'individus à l'autre, mais aussi d'un territoire à l'autre, ces deux éléments peuvent être très différents et peuvent permettre de comprendre en partie des développements territoriaux singuliers.

Le concept de capital social reste crucial dans la compréhension de l'action, notamment territoriale, car il incarne un facteur explicatif de la décision, mais aussi des attentes et des finalités souhaitées par cette action. « *La qualité des relations sociales qui existent entre les acteurs locaux, publics et privés, est perçue comme un facteur de développement territorial car elle permet un meilleur traitement de l'information et une plus grande incitation à l'action collective (ANGEON, LAUROL, 2006) » (PERALDI et ROMBALDI, 2009).* Notamment dans le cadre de l'action territoriale, le capital social porte en lui l'héritage culturel, les échecs et réussites passés, ou encore les convictions et volontés des acteurs d'un même territoire. Bien que le capital social ne garantisse en rien l'aboutissement de l'action collective, ni même l'efficacité, la densité, et la force des relations créées, il reste un potentiel facilitateur ou un frein dans l'établissement de liens (COLEMAN, 1988, *loc.cit.*), notamment par le biais de la structure sociale qui le définit (ensemble de règles et de normes auquel les acteurs concernés adhèrent ou appartiennent). C'est en somme un dénominateur commun permettant de faire ensemble, de créer une certaine confiance entre les acteurs pour l'action. Cette approche amène à comprendre la conception du capital social comme « *relative (au champ et aux enjeux) et différentielle (conditions d'accès aux ressources distribuées inégalement entre groupes) » (RITAINE, 2001, loc.cit.).* A ce titre, la notion de capital social local (PLOCINICZAK, 2003 ; REIX, 2008)<sup>130</sup> prend du sens, notamment lorsqu'il est question d'un démarrage d'activité dans un territoire donné, ce qui peut être le cas dans la dynamique d'un PTCE.

Enfin, des travaux menés en milieu rural sur l'importance du capital social dans l'action collective et notamment dans l'aptitude entre acteurs à coopérer, indiquent que ces espaces « *présentent en général des traits sociologiques plus stables et homogènes que les zones urbaines (JAYET, 1996) » (ANGEON et CALLOIS, 2006).* Cette dernière approche est à prendre avec prudence tant les territoires ruraux sont singuliers de l'un à l'autre et que les nouveaux enjeux et attentes de ces espaces contribuent à l'apparition de nouveaux acteurs, de nouvelles populations. Cependant, cette réflexion amène à considérer que les territoires ruraux possèdent potentiellement – hormis peut-être quelques exceptions singulières comme les territoires ruraux « rétro-littoraux » – une plus grande aptitude à représenter un milieu homogène et stabilisé que les territoires urbains, davantage caractérisés par des mouvements permanents.

---

<sup>130</sup> Notion notamment développée par PLOCINICZAK (2003), reprise dans une étude portant sur l'acte d'entreprendre chez les entrepreneurs, montrant l'importance des réseaux de relations (professionnels, familiaux, amicaux) et le choix opéré par nombre d'entre eux de revenir dans leur région natale au moment du choix de la localisation pour créer leur entreprise



## 2.c. Les proximités spatiale et organisée : facteurs explicatifs de la coordination et des interactions dans l'action collective

Ce concept fort mobilise deux grandes idées : la proximité spatiale (ou géographique [BOUBA-OLGA et GROSSETTI, 2008]<sup>131</sup>), et la proximité organisée. De nombreuses autres dénominations existent, résultat d'un premier approfondissement de la notion qui s'est ensuite stabilisée autour d'une triptyque (proximité spatiale, proximité institutionnelle, et proximité organisationnelle [Vingt-cinq ans de proximité, 2018]), pour parvenir par souci de lisibilité aux formes initialement citées : « distinction essentielle entre ce qui relève de la proximité physique et ce qui relève d'une proximité organisationnelle, la première forme de proximité traitant « de la séparation dans l'espace et des liens en termes de distance », la deuxième « de la séparation économique dans l'espace et des liens en termes d'organisation de la production » (GILLY et TORRE, 2000, p. 12-13) » (BOUBA-OLGA et GROSSETTI, 2008, *op.cit.*). L'utilisation de la notion de proximités est « principalement cantonnée au domaine des relations productives » (TORRE et ZUINDEAU, 2009), et est par conséquent adaptée au cadre de l'étude.

La proximité spatiale « dépasse la seule notion de distance qui sépare deux unités (individus, organisations, villes) dans l'espace géographique » (TORRE et FILIPPI, 2005, *op.cit.*). Même si elle possède de nombreuses graduations (renseignées notamment par le biais de topologies [BOUBA-OLGA et GROSSETTI, 2008, *loc.cit.*]), elle repose sur un constat binaire : « loin de », « près de ». On se positionne par rapport à un autre point dans l'espace que l'on évalue plus ou moins près du point de référence. Il y a, d'une part, la distance brute que l'on peut mesurer et qui reste un fait : la distance qui sépare deux villes en kilomètres par exemple. Puis vient celle que l'on se représente, que l'on considère : un individu trouve que cette ville est loin de cette autre ville. Une certaine subjectivité se pose donc sur cette notion de distance, d'éloignement et décline une relativité du point de vue de son observateur qui sera probablement différente de celle d'un autre individu. Cependant, ces représentations mentales peuvent être collectives et devenir « des faits institutionnels qui, s'ils ont l'apparence de l'objectivité, sont dépendants d'un accord humain » (TALBOT, 2010). La proximité spatiale relève de l'association de multiples facteurs, de paramètres, qui définissent cette distance (le temps de trajet, la distance en kilomètres, les transports, le relief, l'accessibilité, etc.). Ainsi, il est question d'une double relativité de la proximité spatiale (TORRE et FILIPPI, 2005, *op.cit.*). Elle peut par ailleurs être considérée à un instant « T » « comme une donnée de l'espace physique représentant une contrainte qui s'impose, à cet instant-là, aux agents pour développer leurs actions »

---

<sup>131</sup> Utilisation dans les travaux de la dénomination de proximité « spatiale » plutôt que celle de « géographique », ou encore de « physique ». La préférence tient notamment dans le caractère tautologique de « spatial »

(*Ibid.*). En ce sens, la proximité géographique telle que définie et/ou représentée, peut connaître des variations dans le temps, des contraintes physiques et/ou technologiques (notamment vis-à-vis des moyens de transport) dans l'espace, ou même être temporaire (BOURDEAU-LEPAGE et HURIOT, 2009)<sup>132</sup>. Là où l'espace géographique était envisagé comme un cadre neutre, uniforme, « *identifiables par des coûts [et d'abord appréhendé] par la notion de distance* » (TALBOT, 2010, *loc.cit.*), il est, par le biais de la notion de proximité, détaché de cette vision (sans pour autant l'occulter complètement) « *pour prendre en compte les conséquences de la localisation de chaque acteur sur les modes de coordinations dans un espace hétérogène, asymétrique, multiforme, bref à chaque fois singulier et complexe* » (TORRE et FILIPPI, 2005, *op.cit.*).

La proximité organisée « *n'est pas d'essence géographique mais relationnelle* » (TORRE et ZUINDEAU, 2009, *loc.cit.*). Elle se positionne plus sur « *l'enchevêtrement des formes socio-économiques qui structurent les échanges et les activités* » (BOUBA-OLGA et GROSSETTI, 2008, *op.cit.*), cela allant des caractéristiques propres aux individus, aux organisations (entendu ici comme « *tout ensemble structuré de relations, sans préjuger de la forme de la structure* » [TORRE et FILIPPI, 2005, *op.cit.*]) et institutions auxquelles ils se rattachent. Cette appartenance à une même organisation, à une même institution, s'accompagne d'une appartenance à un ensemble de règles, de normes, d'habitudes, facilitant les relations, ou à défaut, les rendant potentiellement plus faciles d'accès pour les membres, s'appuyant sur deux types de logiques. La logique d'appartenance se rattache à la notion de proximité organisée lorsque « *l'appartenance à une organisation se traduit par la présence d'interactions entre ses membres* » (*Ibid.*). Cette logique se complète avec la logique de similitude où deux membres d'une même organisation partagent un même système de représentations ou un ensemble de croyances et les mêmes savoirs. La proximité organisée désigne ainsi une propension des acteurs à l'action collective (« *comme agir est incertain* » [TALBOT, 2010, *loc.cit.*]<sup>133</sup>) devenant un facteur explicatif à travers différentes logiques incitant potentiellement à la coordination, à la coopération, ou plus généralement à un rapprochement entre deux entités.

Ainsi, les proximités qu'elles soient spatiales ou organisées rendent compte de potentiels divers : la proximité géographique insiste sur un potentiel de voisinage (ANGEAN et BERTRAND, 2009)<sup>134</sup>, la proximité organisée est davantage axée sur la coordination. Cette notion traduit une ressemblance, « *l'existence d'un degré suffisant de similitude d'un ou plusieurs de leurs attributs* » (BOURDEAU-LEPAGE et HURIOT, 2009, *loc.cit.*) entre individus, entre groupes d'individus, entre structures et tente

<sup>132</sup> Une proximité spatiale temporaire entre deux entités, limitée dans le temps

<sup>133</sup> Construction d'une image de la réalité par les acteurs pour surmonter l'incertitude d'agir autour d'un partage de représentations collectives donnant un même sens à une situation ou à un objet

<sup>134</sup> Logique de voisinage illustrée autour de la création de projets de territoire, facteur préalable d'ancrage et de rencontre entre acteurs

de donner des facteurs explicatifs sur les types, les forces, les natures et les origines de ces liens. Les proximités peuvent être à la fois considérées comme positives et/ou négatives. Cette connotation reste cependant la résultante d'attendus, de besoins exprimés. « *Etre proche ou non, cela dépend du critère de proximité que l'on choisit, donc de la définition qu'on se donne de la proximité. Les conséquences de la proximité dépendent de cette définition* » (Ibid.). La proximité spatiale peut avoir des impacts négatifs pour certains acteurs en raison d'un voisinage non désiré (proximité spatiale subie, qui se distingue d'une proximité spatiale recherchée entre deux entités [TORRE et ZUINDEAU, 2009, *op.cit.*]). De même, la coopération entre deux organisations rencontre des difficultés en raison d'un éloignement trop important au niveau des normes et des valeurs à poursuivre. Les versions positives de ces deux exemples sont tout aussi envisageables.

Ces deux proximités peuvent agir l'une sur l'autre. Leurs liens peuvent même devenir forts dans certaines circonstances (« *La proximité organisée peut activer la mobilisation des ressources offertes par la proximité géographique* » [TORRE et FILIPPI, 2005, *op.cit.*] <sup>135</sup>). A titre d'exemple, la proximité spatiale peut être nommée comme facteur explicatif de conflit entre deux entités, et la proximité organisée comme une composante pour le résoudre, l'apaiser (l'absence de proximité organisée entraînant potentiellement l'effet inverse). Pour revenir à l'étude, l'articulation de ces proximités peut permettre une meilleure compréhension du dispositif PTCE dans les territoires aussi bien dans la construction du projet (où, qui, comment, pourquoi ?) que dans les actions portées (mêmes questionnements). Enfin, pour ce travail, cette notion peut mettre en évidence le rôle des liens sociaux dans l'action économique, puisqu'ils vont influencer sur la coordination et de manière plus générale, sur les interactions des acteurs présents dans le ou les projets liés à cette même action économique.

Pour conclure sur les proximités et l'approche empruntée pour ces travaux :

*Si l'on s'interroge sur la manière dont la proximité produit ou pas des interactions, c'est parce qu'on vit dans un monde où il existe une viscosité spatiale, sociale, économique, etc., variable mais jamais nulle. En conséquence, on admet l'axiome général selon lequel l'interaction ne se réalise pas d'elle-même, qu'une action de mise en relation est nécessaire à sa réalisation, donc qu'elle occasionne un effort, un coût, qu'il y ait ou non localisation dans un même lieu. Dès lors que l'interaction est désirée ou nécessaire, et qu'elle a un coût, elle est d'autant plus facile, et a d'autant plus de chances de se réaliser, que ce coût est faible. La proximité, sous toutes ses formes, réduit les coûts des interactions. (BOURDEAU-LEPAGE et HURIOT, 2009, *loc.cit.*)*

<sup>135</sup> Explication de cette interaction autour du cas des systèmes productifs

## 2.d. Ancrage des activités et acteurs territorialisés : rapports identitaires au territoire et dans le territoire (GLEMAIN et al., 2014)

L'ancrage reste une notion fortement liée à celle du territoire. Elle relève d'un questionnement essentiel dans le cadre de l'étude puisque l'ancrage territorial est considéré comme une caractéristique majeure de l'ESS, avec le fonctionnement démocratique et la solidarité économique (PECQUEUR et ITÇAINA, 2012). Un ancrage signifie une inscription spatio-temporelle, ce qui implique à la fois une certaine durabilité dans le temps, mais aussi une échelle géographique précise (« l'ancrage devient « local », en précisant le « lieu » » [GLEMAIN et al., 2014, loc.cit.]). Nous l'abordons donc dans ce travail comme un processus (ZIMMERMANN, 2005).

Actuellement, l'ancrage des activités bénéficie d'une perception positive, mais lors de la période de l'industrialisation et du productivisme, la perception était plus négative. L'ancrage était d'une certaine manière identifié comme un frein, équivalent à une faiblesse dans la compétitivité dont il valait mieux se détacher (TORRE et FILIPPI, 2005, op.cit.). La pensée néolibérale qui a conduit au développement d'entreprises globales, opérant sur un marché mondial, a vu revenir, suite aux différentes crises des structures plus locales (illustrant un clivage avec la période de course à la réduction des coûts, facteur de délocalisation, et la perte d'identité territoriale des produits [TORRE et FILIPPI, 2005, op.cit.]), l'ancrage territorial d'activités devenant aussi un moyen de lutter contre le chômage ou l'exclusion progressive. Sans pour autant faire complètement le chemin inverse et contrebalancer le modèle pour revenir exclusivement à du local, les deux modèles finissent par coexister et trouvent des externalités positives dans le développement des territoires (PECQUEUR, 2006 ; BIOTEAU et FLEURET, 2014).

La question de l'ancrage peut faire l'objet d'une stratégie recherchée, pouvant se résumer en trois actions fondamentales : la production de confiance (des ressources spécifiques, un réseau, un cadre relationnel privilégié, etc.), l'identification de compétences potentiellement complémentaires, et le signalement de ces compétences (COLLETIS et al., 2005, op.cit.). Dans cette approche, l'acteur tient une place centrale en intervenant dans la construction des territoires : il est « territorialisé » (GUMUCHIAN et al., 2003) et « ainsi compétent, doté de stratégies et de rationalités qui guident son action » (BESSIERE, 2012).

Cependant, les territoires peuvent être contraints ou choisis (FOURCADE, 2008), dans le cadre de l'ancrage d'acteurs et/ou d'activités. La contrainte n'est pas forcément vue de manière négative mais peut s'imposer par exemple dans le cadre d'une ressource primordiale pour le développement d'une activité, pas ou difficilement transportable (le cas inverse étant une ressource parfaitement mobile, ne pouvant par conséquent être pleinement associée à un territoire [LE GALL et al., 2013]),

nécessitant que la production soit concentrée dans le territoire disposant de la ressource, sans pour autant que ce choix de localisation ne soit contraignant pour le développement de l'activité. Il est cependant nécessaire, ne pouvant faire l'objet d'un autre choix, et donc contraint. Dans cette vision, le territoire est plutôt vu comme un support (voire considéré comme un territoire-fonction [FOURCADE, 2008, *loc.cit.*]<sup>136</sup>), à partir duquel les acteurs et/ou activités qui s'y établissent « piochent » dans les ressources présentes. L'ancrage est donc directement lié au destin de ces ressources (usage dans l'économie, renouvellement, coûts liés à l'utilisation de ces mêmes ressources dans l'activité, etc.). Cette vision semble trop autocentrée sur une logique marchande, ne voyant au final le territoire que comme « *un réservoir ou un potentiel de ressources dont la spécificité contribue au développement de l'avantage concurrentiel de l'entreprise* » (LE GALL et al., 2013, *loc.cit.*). Cependant, le territoire peut être également acteur, que ce soit dans la mise en valeur d'une ressource, dans sa préservation, ou encore son image (qualité, savoir-faire, origines, etc.), et de ce fait, favoriser l'ancrage d'activités en lien avec cette même ressource. Plus globalement, il peut faire l'objet d'une stratégie de développement local (ZIMMERMANN, 2005, *op.cit.*). Les dispositifs d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et d'Appellation d'Origine Protégée (AOP) en sont des exemples parmi d'autres (LAMBERT-DERKIMBA, VERRIER et CASABIANCA, 2011), mais sont le résultat d'un travail collectif des acteurs en lien avec la ressource concernée, et le territoire. La seule idée d'un territoire support telle que développée précédemment est dépassée, affectant d'autres aspects qu'ils soient culturels, traditionnels, historiques, etc. Cela peut conduire, notamment dans le cadre des PTCE, à « *une « rente de qualité territoriale » concourant « à élaborer l'image et la réputation de qualité du territoire* » (PECQUEUR, 2001) » (GIANFALDONI, 2017). Cet aspect peut être qualifié « d'identitaire ». Il est encouragé par un ancrage territorial en fonction de : l'importance de l'activité et de son développement (à la fois façonner l'organisation qui va porter cette activité, mais aussi le territoire dans lequel elle se développe) donnant lieu à s'interroger sur un éventuel « rapport de forces » ; et de la relation de dépendance entre le territoire (vis-à-vis de son développement, et potentiellement de son existence) et cette même activité (enracinement, essaimage, etc.).

### II) 3. Ressources et innovations : de l'identification à l'action

Cette partie développe les spécificités de la notion de ressource territorialisée. De leur identification à leur usage dans le cadre d'une activité, les ressources territorialisées dessinent un lien entre le projet et le territoire. Le caractère potentiellement innovant peut amener à considérer de nouvelles ressources, de nouveaux usages, de nouvelles activités, pour un territoire donné.

---

<sup>136</sup> Lorsqu'un territoire revêt d'un avantage institutionnel attirant une entreprise par exemple

### 3.a. La ressource territorialisée

Les ressources territorialisées relèvent d'une « *intentionnalité d'acteurs en même temps qu'au substrat idéologique du territoire. Cet objet intentionnellement construit peut l'être sur des composantes matérielles (faune, flore, patrimoine, paysage, ...) et/ou idéelles (des valeurs comme l'authenticité, la profondeur historique, ...)* » (PECQUEUR et ITÇAINA, 2012, *op.cit.*). Elles sont également qualifiées de « *spécifiques* » en raison d'une « *[dépendance] d'un processus de production et d'une origine géographique (avec son histoire et son paysage)* » (*Ibid.*). Enfin, elles engagent « *une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire, de nature différente selon qu'elle emprunte ou non le circuit de la valorisation marchande* » (FRANÇOIS et al., 2013).

#### De l'identification à la mobilisation, de la ressource à l'actif

La notion de ressource est fondamentalement liée à l'activité humaine. Le processus d'identification est primordial et indique le moment où un élément (qu'il soit matériel ou idéal) est révélé, et par la suite, potentiellement prêt à être imbriqué dans un processus de production (DURAND, 2018). L'aspect d'identification intéresse particulièrement l'étude en raison du rôle que peuvent jouer les structures et les acteurs de l'ESS dans un contexte de transformation des territoires (redécoupages, fusions, changements de compétences, nouvelles approches dans le développement), via la redécouverte de ressources territorialisées (PECQUEUR et ITÇAINA, 2012, *op.cit.*).

Une fois identifiée, la ressource peut être mobilisée dans la réalisation d'une action, intégrée dans un projet, etc. La ressource (territorialisée) peut être alors vue comme un actif (dans le cas d'une valorisation marchande), des *inputs* qui vont permettre la réalisation de produits, imputables à la fois dans l'activité économique et les dynamiques territoriales (PECQUEUR, 2006, *op.cit.*) :

*Cela signifie que l'analyse économique courante s'en tient aux inputs directement présents et disponibles pour être combinés dans une opération productive. Une caractéristique majeure du modèle de développement territorial est précisément de remonter à l'amont de l'actif pour considérer toutes les ressources, comprenant notamment celles qui ne sont que virtuelles, n'ayant pas d'existence préalable à l'action de les faire naître.*

*Si l'existence du territoire suppose une construction historique longue de la part des acteurs, cela signifie que les externalités territoriales créées par les acteurs résultent d'un processus amont dans un monde non marchand. C'est le sens d'une distinction cruciale entre ressource et actif. L'actif est un facteur « d'activité » c'est-à-dire valorisé sur le marché. La ressource, à la différence de l'actif, constitue une réserve, un potentiel latent voire virtuel qui peut se transformer en actif si les conditions de production ou de création de technologie le permettent. Ainsi l'expression de la*

*variable territoriale est-elle à chercher dans les conditions d'élaboration de ressources dans cet amont qui est l'expression du travail d'une société, et plus précisément du territoire sur lui-même et sur la manifestation de son identité. (Ibid.)*

Cette différenciation entre actif et ressource indique un changement de stade, l'actif ne résultant finalement que de la valorisation d'une ressource préalablement identifiée, en l'introduisant sur le marché par le biais d'un bien ou d'un service. L'approche géographique voulue dans cette étude des PTCE, et notamment dans le cadre du développement des territoires ruraux, va s'intéresser dans la mesure du possible à ces deux stades, et par corollaire, à la fois aux déclinaisons marchandes et non marchandes d'une ressource.

La ressource peut donc par la suite être utilisée, développée, diffusée, transformée, commercialisée, protégée, sauvegardée, etc. L'attrait territorial va être une composante essentielle puisqu'en fonction de sa localisation, une même ressource va être exploitée (ou non) différemment, amenant à considérer la ressource territorialisée comme « située » et sujette potentiellement à plusieurs usages.

Cette notion d'usage de la ressource, et notamment dans le cadre d'un usage collectif, interroge la coordination des acteurs (BOUBA-OLGA et GROSSETTI, 2008, *op.cit.*). Une ressource fait également souvent partie d'un système plus large, appartenant à d'autres éléments en partie et/ou dans son intégralité, croisant ainsi potentiellement d'autres contraintes d'usages, ce qui amène rapidement à des problèmes de conflits d'usages d'une même ressource par différents acteurs, organisations, et donc différents intérêts. En ce sens, « *toute ressource est aussi une contrainte, par les limitations qu'elle donne à l'action. Elle est aussi un enjeu, puisqu'elle fait l'objet de recherches d'appropriation par les acteurs. Les mêmes ingrédients peuvent donc être constitués en ressource (s'ils sont mobilisés activement), en contrainte (s'ils sont subis passivement) ou en enjeu (s'ils font l'objet de luttes pour leur appropriation)* » (Ibid.).

Enfin, l'aspect temporel est également important puisqu'estimée comme ressource à un instant « T », cette même ressource pourra être reconsidérée à un instant « T+1 », voire perdre sa qualité de ressource ou se voir simplement rajouter des usages et des propriétés supplémentaires.

### 3.b. Ressources de la biomasse, bioressources : ensembles de particularités et d'enjeux

Sans revenir sur ce que signifie « ressource naturelle » (élément détaillé précédemment), il est important de préciser le caractère particulier des ressources qui ont guidé les choix et les orientations de l'étude. En premier lieu, la conservation de la biodiversité apparaît comme un enjeu

des politiques nationales, « *que ces dernières soient ou non explicitement dédiées à la protection de la nature et des ressources naturelles* » (ANGEON et CARON, 2009). Autour de la logique de développement durable (prise en compte dans l'économie du caractère limité des ressources naturelles [ROUSTANG, 2012 ; JEAN, 2007, *op.cit.*]), des préoccupations de conservation préconisent « *une utilisation et une gestion durable des ressources* (BOISVERT et CARON, 2002b). A ce premier élément, il convient d'ajouter l'émergence de la rhétorique de la participation des populations locales dans le cadre des politiques de conservation, devenue omniprésente à partir des années 1990 (RODARY, 2006). Une gestion durable des ressources suppose ainsi plus ou moins explicitement que le niveau local constitue l'échelle d'élaboration et les acteurs locaux, les opérateurs principaux des mesures établies. Dès lors, une gestion durable des ressources naturelles implique la conception, au niveau local, de nouvelles règles d'usages qui tiennent compte des intérêts, souvent divergents, des diverses catégories d'usagers et ces ressources » (ANGEON et CARON, 2009, *loc.cit.*). Tous ces éléments amènent à considérer que le dispositif PTCE est à la fois une résultante probable de cette logique de pensée, mais également une réponse possible matérialisée et/ou matérialisable à une échelle locale.

Les bioressources<sup>137</sup> ou les écoressources sont présentes dans des secteurs porteurs et/ou innovants. Cela donne lieu au développement et à l'essor de filières comme la biotechnologie, les biocarburants, ou encore de l'écoconstruction, etc. Les préfixes « bio » illustrant l'intégration du vivant, celui d'« éco » portant sur l'environnement. Ces perspectives de développement invitent cependant à considérer d'autres regards vis-à-vis des caractéristiques spécifiques de la bio ou écoressource, apparaissant « *comme un réservoir d'éléments constitutifs des processus de production (matières premières, énergie, lieux de rejets...), susceptibles d'un échange marchand* » (BEAURAIN, 2008, *op.cit.*). Les enjeux sont nombreux et se déclinent particulièrement dans les milieux ruraux qui concentrent un réservoir important de ces bio/écoressources (dispositifs précédents comme les Pôles d'Excellence Rurale).

#### **Le dispositif des Pôles d'Excellence Rurale :**

*Les PER ont été lancés fin 2005, à l'initiative du Gouvernement, pour faire émerger des propositions d'actions diversifiées et adaptées, développer les activités économiques, valoriser les atouts des territoires ruraux, faciliter la vie quotidienne des populations rurales, organiser et animer les territoires. En s'appuyant sur le renouveau démographique des communes rurales, amplifié depuis 2000, ils veulent en quelque sorte reproduire la dynamique ouverte par le succès des Pôles de compétitivité. La démarche vise à soutenir, au sein des territoires ruraux, des projets innovants,*

<sup>137</sup> Rappel de définition : « une ressource issue du vivant, c'est-à-dire obtenue par des activités culturelles ou d'exploitation de la biomasse (BARTHE et MILIAN, 2010) » [EGGRICKX, 2016]



*créateurs d'emplois et de richesse, associant des partenaires publics et privés et s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Le dispositif opérationnel des PER repose sur un appel à projets élaboré par la DATAR et le ministère de l'Agriculture. Les projets satisfaisant aux conditions fixées peuvent être déposés par des structures intercommunales. Les candidatures sont alors expertisées et seuls les meilleurs dossiers sont retenus et labellisés Pôle d'Excellence Rurale, ce qui leur permet d'obtenir une dotation financière significative de l'État (de 5 000 à 15 000 euros) confortée par l'Europe, les conseils régionaux et conseils généraux, et plus élevée dans les zones de rénovation rurale (ZRR).*

*Concrètement, deux générations de PER ont été lancées (en deux vagues chacune) avec pour ambition de faire émerger des propositions d'actions diversifiées et adaptées autour de quatre thématiques pour la première génération (2006) :*

- *promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ;*
- *valorisation et gestion des bioressources ;*
- *offre de services et accueil de nouvelles populations ;*
- *pôles technologiques, pour des productions industrielles et artisanales ;*

*et de deux thématiques pour la seconde (2010) :*

- *développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires ruraux ;*
- *faciliter la vie quotidienne des populations rurales.*

*(BONTRON, 2012)*

Par ailleurs, le milieu associatif est également un acteur majeur dans la conservation et la préservation de l'environnement, devenant ainsi potentiellement un moteur de réflexion voire de coopérations entre acteurs dans le cadre d'un PTCE. Cette approche invite à considérer que les bio/écoressources sont mises en débat quant à leurs usages : « *c'est la confrontation des « valeurs » attribuées aux éléments naturels, créatrice de partage ou de conflits, qui caractérise ainsi fondamentalement la dimension collective de l'usage des ressources environnementales. En définitive, ce qui suscite le conflit c'est tout autant l'usage de la ressource que son évaluation et plus précisément la valeur que chacun des acteurs peut lui attribuer* » (BEURAIN, 2008, *loc.cit.*).

### 3.c. Ressources et innovations : des rapports sans cesse renouvelés

Ces deux notions trouvent des liaisons dans l'action et la réalisation de projets par des acteurs. Elles peuvent être interdépendantes et ont un caractère spatio-temporel fort.

## Les innovations : zoom sur l'approche de l'innovation sociale

L'innovation se distingue tout d'abord de l'invention : « *une invention est une nouvelle solution à un problème (éventuellement ancien) qui peut être technique ou non. L'innovation quant à elle consiste à introduire l'invention dans le circuit économique, à lui donner de la valeur économique [...]. Autrement dit, l'innovation est un processus économique et social alors de l'invention est surtout un processus technique* » (PENIN, 2016). Là où l'invention va relever d'une méthode, d'un procédé nouveau qui répond à problème pratique donné, l'innovation va de son côté créer quelque chose dans un usage, dans un système existant. A ce titre, une innovation va donc se matérialiser sous des formes très diverses, et il convient de dépasser la définition réductrice en lui attribuant d'autres champs possibles que celui de l'innovation technologique, comme celui de l'innovation sociale. Cela revient à intégrer que « *ce ne sont plus les seuls savoirs scientifiques des ingénieurs ou des chercheurs qui se trouvent mobilisés, mais également ceux issus de la société et de ses multiples parties prenantes territoriales, acteurs publics, privés ou associatifs* » (TORRE, 2015, *op.cit.*). Dans le cadre de l'étude, les PTCE peuvent être considérés comme étant à l'origine d'innovations dites sociales et/ou encourager le processus d'émergence et d'appropriation.

L'innovation sociale présente de nombreuses définitions aux contours « *extrêmement larges* » (MARREL et NONJON, 2012). Elle peut notamment exprimer « *les dynamiques et expériences par lesquelles s'engagent des transformations dans les rapports sociaux, dans les modes de coordination et de gouvernance, dans l'évolution de la demande sociale ou encore dans les modalités de prise en charge de besoins sociaux et humains* » (RICHEZ-BATTESTI et VALLADE, 2012). L'innovation sociale ne peut alors qu'apparaître en aval, suite à un constat d'une situation donnée, « *en réaction à un contexte environnant* » (LE CORROLLER, 2012, *op.cit.*). Se dessine alors une distinction importante dans l'approche de l'environnement de l'innovation sociale par rapport à l'innovation technologique (traduisant notamment « *les nouveaux modes de production industrielle (biotechnologies, électronique, ...) ou les nouveaux produits* » [TORRE, 2015, *loc.cit.*]). Cette dernière donne lieu à des travaux comme les théories des milieux innovateurs (AYDALOT, 1986), ou encore sur l'existence supposée de milieux propices aux développements de l'innovation. Si de tels milieux peuvent être envisagés dans le cadre de l'émergence d'innovations sociales, ils ne se basent pas sur les mêmes logiques, plaçant notamment la question sociale au centre et non comme une externalité du développement économique de l'innovation, ou encore parce qu'elles préconisent « *d'autres approches* » (LE CORROLLER, 2012, *loc.cit.*), trouvent naissance « *dans une posture [plus]*

*transgressive* » (*Ibid.*). Dans cette optique, l'innovation sociale peut être la résultante d'une certaine militance (BLANC et FARE, 2012)<sup>138</sup> de la part de ses acteurs.

Patrick GIANFALDONI (2010) définit l'innovation sociale comme « *de nouvelles techniques en gestation dans les pratiques collectives ou de nouvelles façons d'agir collectivement sur le terrain du travail et des conditions de vie, qui contribuent à prévenir ou résoudre des problèmes sociaux, à engendrer des services à vocation sociale ou en améliorer la qualité* », et met ainsi en avant la dimension collective. Plus généralement, questionner « *la nature de l'innovation, le sens et le périmètre de sa dimension sociale* » (RICHEZ-BATTESTI et VALLADE, 2012, *loc.cit.*), apparaît comme un point fondamental pour contextualiser l'innovation. L'association de ces approches invite à regarder l'innovation « *comme un système d'innovation territorialisé, inclusif et participatif* » (RICHEZ-BATTESTI et al., 2012).

Une partie de la littérature sur l'innovation sociale mobilise ce concept en accordant une priorité sur « *l'impact social plus qu'aux ressources mobilisées* » (RICHEZ-BATTESTI et VALLADE, 2012, *loc.cit.*), et donc de se centraliser sur les effets dans la société. Ce dernier point explique en partie les connexions fortes entre innovation sociale et organisations de l'ESS. Elles n'en ont pas pour autant l'exclusivité, bien que les mécanismes de fonctionnement et les projets de ces organisations conduisent à de nombreuses similarités avec l'innovation sociale (RICHEZ-BATTESTI et al., 2012, *loc.cit.*).

[...] *l'innovation sociale ne concerne plus une catégorie de personnes relativement à une autre, mais elle caractérise le fait de mobiliser des ressources hétérogènes, dans des organisations participatives qui privilégient les coopérations et les apprentissages collectifs en interne et en externe. En ce sens, l'entrepreneuriat collectif s'inscrit dans des territoires afin de mobiliser les acteurs et les ressources existantes sur ce territoire.*

*Elle est ainsi un processus de transformation des règles, d'introduction de coopérations renouvelées et de mises en liens sur des territoires, dans un objectif de produire volontairement des externalités positives dans un temps long. La production réalisée a une triple fonction :*

- *Elle est l'occasion de « faire ensemble », dans un processus participatif et inclusif (l'innovation sociale n'ayant de sens que si tous les acteurs se l'approprient)*
- *Pour un usage lui-même collectif*
- *Dont les effets dépassent la seule consommation individuelle (Ibid.)*

<sup>138</sup> Notion développée à travers l'exemple des monnaies sociales, expliquant notamment la posture militante dans le processus de mobilisation des acteurs

Cette dimension plus organisationnelle de l'innovation sociale invite à faire le parallèle avec le dispositif PTCE. La mobilisation de ressources hétérogènes localisées semble être un élément à la fois complexe dans son articulation pour produire une innovation, mais également riche dans les possibilités de développement de cette même innovation. Cette dernière approche tend à développer deux idées. La première est que majoritairement, l'innovation sociale semble pensée et développée de manière locale dans un premier temps (GARNIER, 2012). Ensuite, si elle arrive à se pérenniser dans ce territoire localisé, elle peut s'étendre à d'autres territoires et à d'autres échelles. Cependant, le phénomène d'appropriation et d'extension semble privilégier le principe de réplication du modèle avec des modifications pouvant être adoptées selon les caractéristiques spécifiques des territoires dans lesquels l'innovation sociale est adoptée et dupliquée (BLANC et FARE, 2012, *loc.cit.*). En ce sens, les PTCE et leur dimension relativement locale, censés être vecteurs d'innovations, interrogeant et/ou réinterrogeant des potentiels locaux, peuvent contribuer à alimenter les questionnements géographiques autour de la notion d'innovation et l'importance de l'environnement à travers les ressources mobilisées.

Bien que l'on différencie innovation technologique et innovation sociale, les deux peuvent s'imbriquer, la première devenir une conséquence de la seconde et inversement. Une fois la distinction faite, il convient d'expliquer que les innovations peuvent intervenir sur de nombreux éléments d'un système de productions, d'une filière, etc. En effet, elles ont des caractères et des portées différentes, et il sera donc question d'innovation d'usage, technique (RIDIER *et al.*, 2011)<sup>139</sup>, organisationnelle, institutionnelle (comme peuvent l'être les « nouvelles lois et règlements, changement des structures de pouvoir... » [TORRE, 2015, *loc.cit.*]), de produit, de marketing, etc., selon ses modalités et ses applications. C'est pourquoi la notion d'innovation invite à de plus amples précisions sur ses caractéristiques, son/ses domaine(s), son/ses application(s), sa/ses échelle(s) d'action.

### L'innovation dans les politiques publiques

L'innovation est un terme utilisé par les politiques depuis de nombreuses années, mais qui a connu des modifications à la fois dans sa définition, dans sa portée, et dans les résultats attendus. Tout d'abord, c'est le caractère de « *dépassement des périodes de crises* » (RICHEZ-BATTESTI et VALLADE, 2012, *loc.cit.*) que la notion d'innovation transporte avec elle, fortement rattachée dans un premier temps à la nécessaire modernisation de l'appareil industriel et le développement de secteurs clés. Par la suite, d'autres formes d'innovations sont proposées, pas seulement d'ordre technologique. De

---

<sup>139</sup> Dans le sens d'une innovation qui va changer le système de production actuel

nos jours, l'innovation apparaît dans de nombreuses politiques publiques, de nombreux dispositifs<sup>140</sup>, englobant l'idée d'expérimentations pour répondre à de nouveaux enjeux, et notamment aux enjeux environnementaux et socio-économiques de notre société.

Le dispositif PTCE porte lui aussi une demande en matière d'innovation, et notamment d'innovation sociale, dans laquelle les pouvoirs publics semblent traduire une espérance, « *une opportunité de justification de l'action publique, de renouvellement des interactions avec les autres acteurs de la société, et de décloisonnement des actions* » (*Ibid.*). Ce triple intérêt supposé autour de l'innovation sociale dans l'action publique relève de deux éléments intéressants pour l'étude : le renouvellement des interactions et le décloisonnement des actions. Ces rôles peuvent potentiellement être endossés, voire attendus de la part des PTCE, ce qui suppose une pluralité d'acteurs d'horizons différents, pouvant être vue à la fois comme une opportunité, mais aussi comme une contrainte sur le terrain.

### Les échelles de l'innovation

Se pose alors la question de l'échelle de l'innovation. La notion d'innovation a une dimension temporelle mais également spatiale, notamment lorsqu'on parle d'innovation sociale : « *Elle [l'innovation sociale] s'inscrit dans un système d'innovation localisé, au sens d'organisation des coopérations entre acteurs sur un territoire donné, dont la prise en compte est essentielle et qui donne lieu à une expérimentation au niveau local. Ces expérimentations prennent place dans un terreau politique, social, culturel plus ou moins fertile ou hostile. La diffusion et l'institutionnalisation de ces innovations sociales vont dépendre des « relais » existants et des rapports de force* » (*RICHEZ-BATTESTI et al., 2012, op.cit.*). La question de l'échelle concerne aussi bien la création de l'innovation que son essaimage. Cette approche insiste également sur le côté expérimental des innovations, caractéristique motrice dans les appels à projets nationaux de la politique publique des PTCE.

Enfin, ce qui est innovant pour certains individus, certains territoires, ne l'est pas forcément pour d'autres. Une innovation peut engendrer des externalités aussi bien positives que négatives, en fonction des personnes qui en subissent les effets, et d'éventuelles mutations qu'elles engendrent. En ce sens, l'innovation peut être appréhendée comme un processus (notamment de l'idée jusqu'à sa possible diffusion [*LE CORROLLER, 2012, op.cit.*]), et oriente une approche non pas seulement centrée sur l'organisation porteuse de l'innovation, mais aussi sur son environnement (*GUILLAUME,*

---

<sup>140</sup> Voir notamment le rapport d'évaluation, « Quinze ans de politiques d'innovation en France », Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, janvier 2016, 116 pages

2008)<sup>141</sup> : « *La question du territoire interviendrait alors comme élément de contexte environnant pour l'émergence de l'idée, comme facteur favorisant ou contraignant pour la mise en œuvre et comme partie-prenante, par le biais de ses représentants, de la diffusion* » (LE CORROLLER, 2012, *loc.cit.*).

L'échelle à laquelle est pensée l'innovation, le « public » qu'elle envisage de concerner et les territoires qui pourront être impactés, sont des éléments primordiaux pour en comprendre les retombées. Il y a donc à la fois un but recherché et une portée visée (il peut même y en avoir plusieurs, et certains peuvent ne pas avoir été anticipés, attendus). Selon l'importance de l'innovation et par imbrications avec d'autres systèmes organisationnels, les externalités créées peuvent déboucher sur des mutations territoriales et/ou territorialisées (voire sociétales) importantes.

## II) 4. Territoires, réseaux et Pôles

L'acronyme PTCE annonce une entrée spatiale, à la fois comme située et organisée. Cette construction territorialisée permet d'appréhender les jeux d'acteurs et les jeux d'échelles à l'œuvre dans les logiques d'actions, de développement et d'organisations spatialisées.

### 4.a. Pôles d'activités et pôles territoriaux

Le terme de pôle est polysémique. Dans le cadre de l'étude, le pôle va désigner une concentration, ce qui implique que la notion peut être abordée sous différents angles, invitant à des précisions notamment sur sa nature, sur ses composantes organisationnelles, ainsi que sur ses finalités.

#### La nature d'un pôle : facteurs d'une polarisation

Un pôle implique donc ici une concentration (KRUGMAN, 1991). Son origine peut être diverse et porter sur des compétences, des connaissances, des acteurs, des outils, des caractéristiques, etc., voire plusieurs de ces attributs à la fois. En ce sens, un pôle devient la résultante d'une polarisation de ce ou ces mêmes attributs (RHEIN, 1997)<sup>142</sup>, et le ou les éléments incitateurs de cette dynamique de concentration apparaissent comme fondamentaux pour expliquer la naissance du pôle, sa « justification » (éléments provoquant cette concentration en comparaison à la situation où elle n'est

<sup>141</sup> Il peut être question notamment de système local d'innovation (QUERE et LONGHI, 1994) qui relie le processus d'innovation à celui de création de ressources, amenant à considérer l'environnement autour de l'innovation et des acteurs qui la portent

<sup>142</sup> A propos de la polarisation sociale de structures démographiques de ménages

pas en place) et son maintien dans le temps (PERROUX, 1991 ; VELTZ, 2014). Dans cette approche, un pôle est spécialisé. Il peut être aussi question de multipolarité ou encore de pôle centre : la première désignant plutôt une concentration de plusieurs types de services par exemple (polarité administrative, polarité scolaire, etc.), tandis que l'autre désigne une concentration vis-à-vis de d'autres espaces mitoyens (BERROIR *et al.*, 1995 ; GRISON, 2014, *op.cit.*)<sup>143</sup>. Ainsi, beaucoup de déclinaisons notamment dynamiques (polarisation [LIPIETZ, 1980]<sup>144</sup>) et comparatives (des pôles situés par rapport à d'autres espaces, géographiques ou non) émanent de la notion de pôle, amenant à préciser la nature de sa formalisation.

Dans le cadre de l'étude, la nature de l'activité des PTCE semble apparaître comme un facteur explicatif important aussi bien dans la constitution du pôle, dans son fonctionnement, que dans son développement. Construire la base d'un projet autour d'une activité, d'un secteur d'activité, d'une filière en particulier, peut justifier la formation d'un pôle, lequel va potentiellement permettre à une ou plusieurs activités de monter en compétence, d'accroître leur rayon d'action, et d'augmenter la visibilité et l'attractivité du pôle, etc.

#### La dimension multi-acteurs : organisation et gouvernance

La notion de pôle implique potentiellement plusieurs entités (organisations, individus, services, etc.), et donc potentiellement plusieurs acteurs (ce qui est le cas pour les PTCE). Au-delà de la nature générale du pôle (urbain, commercial, filière bois, etc.), les questionnements de gouvernance et/ou d'organisations interrogent notamment sur la co-construction, la coordination, ou encore la coopération entre ces acteurs (AGGERI *et HATCHUEL*, 2003).

En premier lieu, la gouvernance comme concept a évolué parallèlement à l'émergence de nouveaux acteurs et de nouvelles modalités de coordination, exprimant à ce titre une « *transformation de et dans l'action publique* » (BORRAZ *et LE GALES*, 2001). Par ailleurs, elle peut se présenter « *comme une nouvelle perspective théorique, un nouveau paradigme permettant d'appréhender les processus de coordination des systèmes sociaux ainsi que le rôle de l'Etat dans ces processus* (STOKKER, 1998 ; NEWMAN, 2001) » (ENJOLRAS, 2010, *op.cit.*). La gouvernance devient de ce fait un nouveau processus de gouvernement : « *d'une façon schématique on peut dire qu'on est passé d'une conception en termes d'administrations publiques à une conception en termes de gouvernance, traduisant une remise en cause du modèle rationnel des politiques publiques (en termes d'objectifs, de moyens et de résultats, (HILL, 1997) pour privilégier le rôle des acteurs (autonomie des acteurs) et*

<sup>143</sup> Utilisation de ces notions vis-à-vis du phénomène d'urbanisation

<sup>144</sup> Avec l'exemple des rapports sociaux polarisant richesse et pauvreté, pouvoir et dépendance, formant des ensembles spatiaux complémentaires

*pour mettre l'accent sur des incitations* » (ENJOLRAS, 2010, *loc.cit.*). Dès lors, une dimension plus locale se dessine, et les acteurs produisent « *un espace politique, gouverné ou institutionnalisé, au sein duquel on reconnaît, selon P. D'AQUINO (2002), l'existence d'un « ensemble d'actions ou de pratiques organisées de façon stable et reconnues par tous, comme un champ de relations sociales convergentes et légitimées* ». L'institution collective qui émerge alors se distingue de l'Etat ; elle repose sur un pouvoir local fait d'une étroite imbrication entre structures et comportements centraux, leaders et groupes hétérogènes (BIAREZ, 1996) » (MOINE, 2006). Cette approche découle sur la notion de gouvernance territoriale, qui exprime un « *processus d'articulation dynamique de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre des acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement (GILLY et al., 2004)* » (LARDON et al., 2014), et semble particulièrement intéressante dans le cadre des PTCE pour plusieurs raisons : le pôle est situé géographiquement, il tente de proposer une réponse à un « problème » productif (ou du moins de le réinterroger avec des moyens totalement nouveaux et/ou renouvelés) ou s'inscrit dans un projet de développement territorialisé, et il est censé être porteur et/ou vecteur de développement local.

La pluralité d'acteurs dans un PTCE s'illustre également par leurs différences (statuts publics et privés, échelles d'actions, tailles des structures, etc.), amenant à faire « cohabiter » ou du moins « co-agir », des entités aux fonctionnements, valeurs et objectifs potentiellement très différents. A ce titre, la gouvernance dans un PTCE « *ne va pas de soi, nécessite d'être construite et organisée, en tenant compte des objectifs, contraintes, moyens de chaque partie prenante et dans le respect de la nécessaire mais relative autonomie de chacune d'elles* » (MATRAY et POISAT, 2014). Les structures formant le pôle peuvent avoir des activités diverses en dehors du pôle, sans lien avec celui-ci, et doivent s'organiser pour en assurer la gestion. Cela questionne l'engagement et les rôles des acteurs dans le pôle, tous deux n'étant pas forcément fixes dans le temps. Cette « *imbrication d'une multiplicité d'acteurs et de différents niveaux territoriaux de coordination et de décision confère aux PTCE le qualificatif de gouvernance mixte territoriale (LELOUP, MOYART, PECQUEUR, 2005)* » (GIANFALDONI et LEROUVILLOIS, 2016). Elle correspond à l'association d'une gouvernance à la fois privée et publique (LELOUP et al., 2005), reposant sur des valeurs partenariales, combinant à la fois des coordinations économiques et sociopolitiques. Enfin, le pôle peut fonctionner avec une gouvernance horizontale (caractéristique du modèle associatif notamment) ou verticale (hiérarchie descendante) [GIANFALDONI, 2015, *op.cit.*]<sup>145</sup>, positionnant les acteurs dans un modèle organisationnel pouvant prendre diverses formes (notamment au niveau de la prise de décisions) et

---

<sup>145</sup> L'horizontalité faisant plus référence au modèle du district industriel ou du système productif local, la verticalité s'apparentant davantage à celui d'un *cluster* ou d'un pôle de compétitivité



influençant à la fois le fonctionnement et le développement du pôle. L'aspect multi-parties prenantes témoigne, notamment à travers le prisme de la gouvernance, que l'organisation d'un PTCE demeure complexe : « *La mise en œuvre d'une démarche coopérative sur un territoire entre des acteurs ayant des intérêts différents est intrinsèque à la notion de PTCE* » (GIANFALDONI et LEROUVILLOIS, 2016, *loc.cit.*).

### L'utilisation de la dénomination de pôle dans les politiques publiques

Pouvant en théorie toucher à la fois tout type d'activités, d'acteurs, de caractéristiques, un pôle (ou une dynamique de polarisation) se traduit de diverses manières dans les politiques publiques. Dans le cadre de l'étude, il est question des politiques publiques du développement territorial. Sans en dresser une liste exhaustive, ces dernières, en fonction des objectifs qu'elles véhiculent, des ministères qui les portent, des grandes orientations stratégiques du gouvernement en place, facilitent, viabilisent, reconnaissent, formalisent, créent et soutiennent des pôles. Appréhender ces différences d'interventions par les pouvoirs publics contextualise déjà les différentes matérialisations et formes que prennent ou peuvent prendre les pôles (aussi bien d'une politique publique à l'autre, que potentiellement à l'intérieur de l'une d'elles), notamment dans les territoires. Aussi, un pôle peut également être considéré comme un outil institutionnel (TORRE et FILIPPI, 2005, *op.cit.*), comme peut l'être le Pôle Emploi par exemple (établissement public à caractère administratif concentrant des services en lien avec la formation et l'emploi), matérialisé dans les territoires par des agences. Ainsi, l'utilisation, comme la compréhension du terme de « pôle » dans les politiques publiques, doit être abordée avec beaucoup de prudence, notamment dans la possible asymétrie de sa traduction sur le terrain.

Le milieu de la recherche est enrichi d'analyses sur différents regroupements en pôle, de dynamiques de polarisation, qui ont fait l'objet de politiques publiques comme les pôles de compétitivité (PECQUEUR, 2008 ; DELAPLACE, 2011), les clusters (PORTER, 1998 ; VICENTE, 2016), ou encore les systèmes productifs locaux (COURLET et PECQUEUR, 1991 ; GROSSETTI, 2004). Les PTCE s'inscrivent dans cette logique, des travaux ont notamment porté sur les similitudes et les différences par rapport à d'autres formes de polarisation territoriale mieux identifiées par la recherche. Les PTCE sont à ce titre, appréhendés comme des Systèmes Localisés de Productions et d'Innovations (SLPI) [GIANFALDONI, 2015, *loc.cit.*] et mis en comparaison d'une part avec les *clusters* et Pôles de compétitivité, d'autre part avec les districts industriels et les systèmes productifs locaux (*Ibid.*). L'approche « proximiste<sup>146</sup> » met en lumière des liens avec le « premier couple » (*clusters* et Pôles de compétitivités), notamment en permettant « *d'établir et de maintenir des rapports de confiance*

<sup>146</sup> Il est question ici des proximités spatiale et organisée, développées dans une autre partie

entre acteurs impliqués, à travers la construction commune de normes pratiques, la référence à des valeurs symboliques et le maillage de liens interpersonnels » (*Ibid.*). Le rapport au territoire et la « combinaison originale de ressources spécifiques » (*Ibid.*) des PTCE tend à les rapprocher du second (districts industriels et systèmes productifs locaux). Ainsi, les PTCE peuvent être perçus comme un « héritage » organisationnel reprenant certaines logiques de construction et de fonctionnement issues d'autres formes de polarisations. Cependant, la présence centrale des organisations de l'ESS d'une part, et « l'industrialisation [...] nettement moins poussée, voire absente, dans une grande majorité de cas de PTCE » (*Ibid.*) d'autre part, invite à envisager les PTCE comme une forme originale de polarisation territoriale.

### Le phénomène de polarisation : le potentiel déséquilibre territorial

Par ailleurs, des travaux antérieurs utilisaient déjà la dénomination de « pôle » pour exprimer des concentrations non uniformes que ce soit dans l'espace ou encore dans les différents secteurs d'activités en prenant l'exemple de la croissance (*PERROUX, 1955 ; TORRE et ZIMMERMANN, 2015*). Ce dernier point met en perspective des externalités possiblement négatives du phénomène de polarisation, à l'heure où la dynamique actuelle (illustrée notamment à travers les politiques publiques de pôles, ou encore les incitations aux regroupements des territoires comme les intercommunalités, les fusions de communes, le nouveau découpage des Régions) incite aux regroupements d'acteurs et, éventuellement, d'actions. Pour étendre la réflexion, il est possible de s'intéresser aux logiques spatiales humaines, et notamment dans le cadre de l'activité économique : « à une large échelle, elles se traduisent en terme d'inégalités entre nations ou entre régions, plus ou moins peuplées, plus ou moins développées. A une échelle plus fine, ces « regroupements humains » forment des villages, des pôles d'emploi, des systèmes productifs locaux, des grappes d'entreprises ou clusters, « le point culminant en étant l'existence des villes » (*FUJITA et THISSE, 2003*) » (*BOURDEAU-LEPAGE et HURIOT, 2009, op.cit.*). La polarisation suppose une dépolarisation d'autres espaces qui peut être une conséquence directe et/ou indirecte de cette dynamique. Elle peut être cependant appréhendée dans la situation inverse : l'enclenchement d'une dépolarisation « venant diminuer l'importance relative ou absolue du centre<sup>147</sup> » (*GUIEYSSE et REBOUR, 2012, op.cit.*), entendu ici comme le pôle.

L'apparition de la dénomination de « pôle » dans l'acronyme PTCE invite à traiter ce point en gardant à l'esprit l'ensemble des approches évoquées ci-dessus, tant les traductions sur le terrain peuvent être multiples.

---

<sup>147</sup> L'exemple notamment des espaces périurbains autour des agglomérations urbaines

#### 4.b. Le territoire et la dimension locale

Le territoire apparaît comme un concept fondamental de géographie. Dans le cadre de ce travail, il correspond à l'entrée majeure d'observations et de réflexions pour l'étude des PTCE.

##### Le territoire

Il s'avère que le vocable de territoire peut emprunter des chemins divers dans le champ des sciences (utilisation en économie, en géographie, en sociologie, etc., ne s'appuyant pas sur les mêmes caractéristiques ou ne le considérant pas de la même manière dans leurs analyses), et il en va de même dans le langage des acteurs sur le terrain (LE CORROLLER, 2012, *op.cit.*).

Le territoire se distingue du terme d'espace<sup>148</sup> (trop neutre [BILLAUDOT, 2005]<sup>149</sup>). Il « *présente une double nature, à la fois matérielle (l'espace géographique [espace naturel ainsi que les objets anthropiques qui l'occupent], sous-système du territoire), et symbolique ou idéelle, en relation cette fois avec les systèmes de représentation qui guident les sociétés dans l'appréhension qu'elles ont de leur « environnement »* » [MOINE, 2006, *op.cit.*] (un espace identitaire aux dimensions plurielles [ANGEON et BERTRAND, 2009, *op.cit.*]). Le territoire traduit une sorte de synthèse du vécu (DI MEO, 1991) et de l'ensemble des perceptions sur ce qui nous entoure (processus de synthèse intégrative [MUCHIELLI, 1986]). Le territoire véhicule par conséquent des éléments passés (résultats de l'action des sociétés et notamment d'une mémoire collective [PECQUEUR et ITÇAINA, 2012, *op.cit.*]) qui l'ont construit, produit. Il est cependant une sorte de carrefour entre « *le lieu de constitution d'une société historique et d'une possibilité de vivre ensemble* » (BIAREZ, 1996, cité dans MOINE, 2006, *op.cit.*), faisant le liant entre le passé et le présent (la double dimension du vécu). Ce dernier point amène à appréhender le territoire par le biais des acteurs qui le font, qui entretiennent des rapports avec lui. Le territoire doit être abordé en tant que système, complexe et évolutif : « *Il s'agit d'un tout, composé de sous-systèmes, d'éléments, et surtout de relations multiples, notamment des boucles de rétroaction positive ou négative, qui évoluent dans le temps. En effet, une boucle de rétroaction*

<sup>148</sup> « Le mot « territoire » s'impose sur « espace » parce que celui-ci offrait une vue trop plate de la réalité géographique, une représentation abstraite avec laquelle chaque discipline selon son orientation pouvait jouer » → Armand FREMONT, « A la recherche du rural perdu », Géographie, économie, société, 2009/1 (Vol. 11), p. 39-45

<sup>149</sup> Notamment dans certaines approches des sciences économiques du marché, voyant seulement à travers l'espace une variable de « *la localisation des moyens rares (le travail, le capital et les ressources naturelles) et les lieux de production et de consommation des biens* », et occultant de ce fait un quelconque construit social et/ou politique à prendre en compte

domine, liant deux sous-systèmes essentiels : celui de l'espace géographique et celui du système social (acteurs qui maintiennent le système territoire en équilibre)<sup>150</sup> » (MOINE, 2006, op.cit.).

Ainsi, les trois entrées du territoire que nous avons mentionnées constituent-elles en fin de compte trois sous-systèmes en interrelation, qui évoluent dans le temps, dans le cadre d'une boucle ininterrompue fondée sur des principes de construction-déconstruction. Les relations sont nombreuses, elles se créent, évoluent et disparaissent sans cesse selon des principes de « ductilité » (un système fonctionne malgré la disparition de certaines relation), et de « labilité » (des relations apparaissent et disparaissent sans cesse) (LERESCHE, SAEZ, 1997). Ces trois sous-systèmes sont [...] :

- L'espace géographique, approprié par l'homme, aménagé et au sein duquel apparaissent des organisations spatiales et de multiples interactions fondées sur les interrelations entre les sous-systèmes qui le composent (naturel, anthropisé, social et institutionnalisé) ;
- Le système des représentations de l'espace géographique, ensemble de filtres (individuel, idéologique, sociétal) qui influence les acteurs dans leurs prises de décisions et les individus dans l'ensemble de leurs choix, selon deux temps : lors de l'observation de ce qu'est l'espace géographique ; lors de la projection de ce que sera l'espace géographique après le choix d'une action ;
- Le système des acteurs qui agissent consciemment ou inconsciemment sur l'espace géographique, influencés par leurs filtres, et suivant leur position au sein de ce système.

[...] Le territoire est un tout au sein duquel émergent plusieurs facettes. Il relève de la matérialité, c'est l'espace géographique ; il est approprié, suivant la conscience que chacun s'en fait au travers notamment de la perception et du vécu qu'il en a, mais aussi de l'usage qu'il en fait. Il est enfin ce que certains acteurs veulent ou souhaitent qu'il devienne au gré des aménagements qui ne cessent d'être envisagés de manière quelquefois contradictoire, idéal projeté ou tout simplement anticipation d'un devenir souvent imprécis. (MOINE, 2006, op.cit.)

Le territoire n'est donc pas seulement un espace approprié, organisé, mais il découle de jeux d'acteurs, qui agissent et interagissent sous la forme de rapports (conflictuels, constructifs, etc. [*ibid.*]), de pouvoirs et de contre-pouvoirs, influençant la construction du territoire et étant

<sup>150</sup> Reprise notamment de l'analyse de Roger BRUNET, indiquant que « le territoire tient à la projection sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain, qui incluent le mode de découpage et de gestion de l'espace, l'aménagement de cet espace. Il contribue en retour à fonder cette spécificité, à conforter le sentiment d'appartenance »

influencés par le construit du territoire. L'idée d'une certaine appropriation de la part des acteurs se dégage alors : « *L'apparence fait le paysage, l'appartenance fait le territoire* » (PECQUEUR, 2009 (a)).

Cette approche de territoire-système implique donc le caractère « unique » du lieu : « *Le lieu est unique, du point de vue de ses coordonnées. Mais plus encore, si par hypothèse on le déplaçait, il serait impossible de le reconstituer ailleurs car l'arrangement initial était à la fois cause et conséquence* » (MOINE, 2006, *op.cit.*). Cette dimension sous-entend que chaque territoire est unique, singulier, et que les territoires sont produits, organisés, et évoluent en fonction des jeux d'acteurs qui les fabriquent dans le temps : cette construction relevant d'un contexte propre et non reproductible à l'identique ailleurs. Le territoire n'est pas neutre et sa prise en compte est fondamentale dans l'approche des PTCE et de leur développement.

Enfin, les territoires « *s'élaborent par les oppositions et compromis entre acteurs locaux et extérieurs [...]* » (TORRE, 2015, *op.cit.*). Cette idée invite à considérer le territoire comme comprenant un dedans, et un dehors, les deux participants à le définir.

### La dimension locale

Le local « *renvoie à l'échelle tandis que le territorial renvoie au mode de construction par les acteurs, quelle que soit l'échelle* » (PECQUEUR, 2009 (a), *loc.cit.*). L'échelle exprimée par le local n'est ainsi pas universelle et cette imprécision peut entraîner des incompréhensions dans sa traduction spatiale, dans son utilisation dans les politiques publiques, comme dans le langage des acteurs.

Parler de « local » sous-entend qu'il existe une échelle plus « grande », et que le local est imbriqué dans des territoires plus vastes, sans pour autant être considéré comme une « sous-partie » de celui-ci (COLLETIS *et al.*, 2005, *op.cit.*). A ce titre, des problématiques liées à l'enchevêtrement d'échelles territoriales peuvent subsister, avec par exemple une remise en question nationale de l'organisation d'un secteur d'activités, trouvant des déclinaisons et des impacts différents selon des territoires plus régionaux, plus locaux (DEMOUSTIER *et* RICHEZ-BATTESTI, 2010). Dans le chemin inverse, un problème dans la destination des productions émanant d'un territoire par exemple peut entraîner une « *dépossession des acteurs de leurs propre production [qui] les éloigne [...] de la maîtrise de leurs choix et donc des options collectives qui se présentent à eux* » (PECQUEUR *et* ITÇAINA, 2012, *op.cit.*). La fuite de capitaux locaux à destination d'autres territoires (TORRE *et* FILIPPI, 2005, *op.cit.*)<sup>151</sup> peut devenir un enjeu découlant sur des actions (relocalisation de la production [CHIFFOLEAU *et* PREVOST, 2012]), des mesures, des coopérations, pour retrouver une certaine maîtrise des ressources locales. Cette dimension s'exprime dans un monde où la « *mondialisation et [...] [la] globalisation de*

<sup>151</sup> Gestion des facteurs exogènes

*l'économie a bouleversé les emboîtements d'échelles territoriales. De nombreuses activités ont été délocalisées. D'autres sont passées de systèmes de flux locaux à des complexes d'échanges planétaires* » (BIOTEAU et FLEURET, 2014, *op.cit.*). Elle traduit une certaine opposition de logique avec un « local » envisagé dans un « global » (BENKO, 2006), échelle d'expression (EME et LAVILLE, 2004, *op.cit.*)<sup>152</sup> et de manifestation. Elle induit aussi l'existence d'une multiterritorialité complexe, induisant des interactions entre le local et le global (BRUNET *et al.*, 2002). Le local peut également être perçu comme un critère de « revendication », une « plus-value » à mettre en avant, comme le démontre la logique des circuits-courts (CHEVALLIER *et al.*, 2014, *op.cit.*).

Du point de vue des politiques, le local peut être reconnu comme une échelle cohérente d'actions, adaptant des politiques nationales, voire justifiant leurs existences (ANGEON et BERTRAND, 2009, *op.cit.*)<sup>153</sup>. Dans le cadre des PTCE, le développement local est affirmé dans la loi relative à l'ESS de juillet 2014. En ce sens, le caractère local dans les actions du PTCE va conditionner des stratégies de développement de ce dernier, des choix qui vont peut-être suivre une autre logique que la seule logique économique marchande, réajuster la production à une dimension plus locale, etc.

---

<sup>152</sup> A travers l'idée de la « *vie locale* »

<sup>153</sup> L'exemple de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) de 1999, qui « *souligne que l'aménagement du territoire ne peut seulement être justifié par une politique nationale et reconnaît les niveaux locaux comme des échelles cohérentes pour ce type d'action* »

## Chapitre III | Les PTCE dans les trajectoires de développement des territoires

Tout au long de cette partie, l'ensemble des notions mobilisées ainsi que l'explication générale du contexte de la politique publique des PTCE tendent vers deux points : la dimension spatiale et le caractère temporel, évolutif. Ces deux éléments invitent à observer l'objet de l'étude sous la question de la trajectoire. Que ce soit les jeux d'acteurs, d'échelles, du contexte territorial, ou bien encore du caractère innovant et de la mobilisation de ressources spécifiques, la dynamique PTCE s'inscrit et se met en mouvement dans des territoires singuliers, considérés comme la résultante d'un système complexe. La trajectoire évoque « *le produit du jeu de temporalités multiples et discontinues [...] et [...] donc la dynamique de changement, la mobilité, le parcours du passé vers le présent et au-delà vers le futur* » (FRANCOIS et al., 2013, op.cit.). Une trajectoire se compose d'une situation passée, d'une situation actuelle et d'une tendance envisagée (avec une projection plus ou moins lointaine en fonction de l'objet observé).

### III) 1. La trajectoire des territoires et leurs stratégies de développement

C'est le premier angle d'analyse qui peut être dégagé. Les territoires sont en construction constante, comme leur développement. En fonction des choix politiques, des activités présentes, des infrastructures, de l'histoire, des individus et des structures qui le composent. Celui-ci va se développer de différentes manières, prendre différentes trajectoires de développement, en fonction des stratégies souhaitées et/ou subies.

En s'intéressant aux trajectoires de territoires, il est question à la fois de leurs évolutions dans l'espace géographique (frontières, dénomination, rattachements, etc.), mais aussi des différentes composantes de développements qui s'opèrent à l'intérieur des territoires. La trajectoire s'appréhende alors comme un « *mouvement avec mémoire et apprentissage* » (PECQUEUR, 2006, op.cit.), susceptible d'expliquer des choix, des stratégies.

Un territoire doit également composer avec des rythmes différents. Le développement des actions et la projection des acteurs ne sont pas nécessairement la même selon qu'ils sont conditionnés par les élections, le rythme de l'entreprise, celui des associations, etc. A ce titre, les PTCE qui regroupent des acteurs soumis à des rythmes différents, peuvent en être affectés dans leur développement, dans leurs orientations. En tant que système, le territoire intègre des trajectoires d'acteurs et d'organisations susceptibles d'influencer sa propre trajectoire de développement. Enfin, dans un

contexte de multi territorialité, la trajectoire de développement d'un territoire peut être enchevêtrée dans une trajectoire de territoires plus globaux (BRUNET *et al.*, 2002, *op.cit.*). A l'échelle d'un territoire, la trajectoire est soumise à de nombreuses incertitudes émanant d'entités et d'éléments aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

Ce premier point peut amener à analyser la viabilité du territoire (COLLETIS *et PECQUEUR*, 1993), comprise comme « *sa capacité à créer et à redéployer des ressources. Il est cité ainsi 3 trajectoires possibles de territoire :*

- *L'agglomération (croissance tous azimuts)*
- *La spécialisation (une activité prend le dessus [...])*
- *La spécification (redéploiement de nouvelles activités, ou sous forme de transformations d'activités déjà existantes) = celle qui assure le mieux la viabilité du territoire » (COLLETIS *et al.*, 2005, *op.cit.*)*

Ce questionnement est notamment légitime dans une logique de développement territorial durable (« *la combinaison du durable et du territorial ne va pas de soi* » [PECQUEUR, 2009 (b)]), et les trajectoires précédemment citées indiquent des logiques d'actions différenciées : « *Les dynamiques et les changements qui marquent les trajectoires (BERGER *et al.*, 2010 ; MILIAN *et BACCONNIER*, 2014) peuvent s'interpréter à travers les continuités, les inflexions, voire les ruptures qui s'opèrent dans la (re)définition des ressources sur lesquelles un système territorial appuie son développement (activation et valorisation de ces ressources) ainsi que les recompositions organisationnelles et structurelles dont il se dote en ce sens. Ces recompositions ont pu concerner par exemple la création d'établissements de coopération, voire des structures associant des acteurs publics et privés (type SEM, SCIC ? GIE) pour réagencer une filière économique ou bien répondre à des besoins nouveaux pour la population* » (LARDON *et al.*, 2014, *op.cit.*). En suivant les trois propositions précédentes, la dynamique PTCE devrait plutôt s'inscrire dans une trajectoire de spécification du territoire, ou se placer en opposition plus ou moins forte avec les deux autres types de trajectoires. A ce titre, travailler l'histoire du territoire s'avère essentiel dans le cadre de l'étude.

Ainsi, les innovations impulsées par la dynamique PTCE peuvent devenir des « *moteurs du développement, coopératives ou conflictuelles, mais à l'origine de bifurcations et de nouveaux états de développement* » (TORRE, 2015, *op.cit.*) dans les trajectoires de développement des territoires. Les innovations apparaissent alors comme de possibles carrefours, encourageant des changements, des modifications par rapport à la trajectoire initiale, notamment par le biais de la volonté des



acteurs qu'ils soient à l'initiative de l'innovation ou non (intérêts divergents) de la mettre en avant, de la promouvoir (BOIVIN et TRAVERSAC, 2011, *op.cit.*)<sup>154</sup>.

### III) 2. La trajectoire des dispositifs territorialisés

Le second angle d'approche peut être celui des dispositifs territorialisés issus de politiques publiques et/ou de territorialisations de ces dernières. Un dispositif rend alors compte d'une observation d'une ou plusieurs actions et/ou d'une volonté politique pour orienter le développement. En ce sens, il naît à la suite d'un constat jugeant nécessaire la mise en place d'outils et de moyens de natures diverses, orientant ainsi un développement ciblé. Un dispositif a donc une antériorité qui se traduit par une situation préexistante (sans lui).

La notion de trajectoire prend sens lorsqu'on évoque les dispositifs sous un angle chronologique, et qu'ils s'inscrivent dans une perspective de développement territorialisé qui comprend un avant et un après. Un dispositif peut donc s'apparenter à « *un rassemblement intentionnel de moyens en vue de préparer une finalité commune* » (ZITTOUN, 2013). Dans le cas du dispositif PTCE, deux niveaux peuvent être évoqués : l'évolution du dispositif dans le cadre de la politique publique nationale et l'évolution du dispositif dans les territoires. Le premier niveau, plus global, a déjà fait l'objet dans la thèse d'une restitution, depuis le contexte de sa naissance jusqu'aux évolutions de la politique publique, donnant lieu à deux appels à projets nationaux. Les travaux de Patrick GIANFALDONI (2015, *op.cit.*) permettent également de donner quelques pistes sur les héritages possibles dans la construction du dispositif par rapport à des politiques publiques antérieures. L'accompagnement prévu sur trois années, non reconductible, questionne sur la possible suite à donner à l'échelle nationale (nouveau dispositif ?), ou sur une déclinaison à des échelons régionaux et locaux. Pour le second niveau, ce questionnement porte particulièrement sur la construction du PTCE, à savoir s'inscrit-il dans une succession logique de dispositifs antérieurs sur lesquels les structures membres, les projets portés, ont pu émerger (soit simplement en tant qu'idée qui n'attend qu'une opportunité d'outils et/ou de moyens spécifiques, soit qui profitent du dispositif pour procéder à une nouvelle étape de leur développement), ou bien est-il déclencheur d'une nouvelle orientation ? Interroger les acteurs membres de PTCE semble dès lors nécessaire dans la conduite des travaux.

### III) 3. Trajectoires de mobilisation des ressources par les PTCE

Un dernier angle d'approche concerne les ressources mobilisées par le dispositif dans les territoires. Il est question de ressources territorialisées, et plus particulièrement, de ressources spécifiques (en

---

<sup>154</sup> Développement de l'idée à travers l'agriculture biologique

opposition avec une démarche générique) qui « *sont révélées selon un processus intentionnel engageant une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire, de nature différente selon qu'elle emprunte ou non le circuit de la valorisation marchande* » (FRANCOIS et al., 2013, *op.cit.*). Observées dans l'optique de leur trajectoire, les ressources territorialisées peuvent être en cours de mutation. La matrice des formes de trajectoire des ressources identifie quatre modes : «

- *Spécificité : le mode de construction et le mode de valorisation sont tous deux dans une démarche spécifique*
- *Généricité : le mode de construction et le mode de valorisation s'appuient chacun sur une démarche générique*
- *Spécification : le mode premier de construction générique de la ressource est enrichi d'un mode de valorisation spécifique. Il y a donc enrichissement progressif de la ressource initiale*
- *Banalisation : le mode de construction spécifique subit une valorisation standard. On constate un appauvrissement du caractère spécifique de la ressource, et il existe de fait un risque de normalisation de celle-ci* » (*Ibid.*)

Analyser les ressources territorialisées mobilisées dans la dynamique PTCE peut donner une autre clé de lecture quant aux choix stratégiques opérés par les acteurs, le « positionnement » du territoire exprimé par ses représentants, ou encore une certaine logique de continuité et/ou de discontinuité de la mobilisation des ressources dans le cadre de l'action. Aussi, l'éventuelle spécificité d'une ressource est relative aussi bien spatialement que temporellement (*Ibid.*). Subsiste la question du renouvellement du système de production, de savoir si en partant d'une dynamique existante, il est possible de l'alimenter pour la prolonger, la modifier, etc. Est-ce que les trajectoires modificatrices n'ont qu'une vocation transitoire ou cela peut-il instaurer une dynamique constante basée sur le fait de repenser et reconstruire une ressource territorialisée ? Il existe un rapport de force constant entre l'interne et l'externe au territoire, entre la construction et la valorisation, entre l'offre et la demande. Ce rapport peut s'inverser, s'infléchir, ou rester constant durant l'ensemble des phases de la production de la ressource territorialisée.

Les PTCE porteurs de logiques plus coopératives méritent d'être observés à l'aune des trajectoires spécifiques des ressources, s'appuyant sur le jeu des acteurs locaux (publics et privés), et dans des démarches déconnectées de la seule recherche de profit (logique s'apparentant plus traditionnellement à une trajectoire générique). Sélectionner des PTCE productifs mobilisant des ressources territorialisées, comme peuvent l'être les bio/écoressources semble pertinent dans le cadre de l'étude, et de l'exploration des rapports entre la dynamique PTCE et les territoires.

## Enoncé de la problématique générale

La notion de trajectoire est un élément central de l'étude, dans le sens où elle va combiner, sous couvert du développement territorial, l'existant et le construit de différents territoires, la formation et les effets actuels du dispositif PTCE dans ces territoires, et les éventuelles perspectives à venir suite à la dynamique engagée. C'est à travers ce fil rouge que la thèse s'interroge sur les effets du dispositif PTCE dans le développement des territoires ruraux, aboutissant à la problématique générale de l'étude :

*De quelles manières les différentes modalités d'inscription des dispositifs PTCE « bio-écoressources et écofilières » dans les territoires ruraux réinterrogent-ils les potentiels locaux et/ou en créent-ils de nouveaux, en élargissant les parties-prenantes impliquées dans le développement durable des territoires ?*

# DEUXIEME PARTIE | Enquêter sur le dispositif PTCE d'écofilères/bioressources dans des territoires ruraux différenciés

De la sélection des terrains aux enquêtes, cette partie revient sur l'ensemble du processus méthodologique employé afin de répondre à la problématique générale. Elle expose également la confrontation des idées aux terrains, nécessitant un réajustement permanent dans les choix initiaux et dans la faisabilité du travail. Enfin, cette confrontation a permis de nourrir et d'enrichir les idées, entremêlant une approche à la fois déductive et inductive.

## Chapitre I | Identification des PTCE dans le cadre de l'étude

Postulant une singularité territoriale et confronté à la diversité d'acteurs, d'accompagnements, d'activités, de phases de développement et d'échelles d'actions des PTCE, l'exercice comparatif s'avère être une équation complexe qui semble difficile à stabiliser. La construction du sujet et l'accent porté sur la dimension territoriale ne relèvent pas de la comparaison directe et exclusive entre PTCE, mais plutôt de l'imbrication de la dynamique dans différents contextes territoriaux en milieu rural.

Avant de revenir sur le processus méthodologique de sélection des terrains, un premier choix de travail consiste à mettre en perspective différents contextes régionaux en choisissant plusieurs terrains, afin de mettre en perspective à la fois des particularités locales et de possibles disparités régionales (soutien aux PTCE, soutien à la dynamique ESS, soutien à la dynamique rurale, etc.). Cette hypothèse devait s'appuyer initialement sur six terrains (trois régions avec à chaque fois deux PTCE), échantillon qui aurait potentiellement permis d'apporter suffisamment d'éléments pour questionner ces deux points. Cependant, le projet a dû être réduit en raison de la faisabilité de l'étude dans le temps imparti, combiné à des échecs et impasses sur la collecte des matériaux et des communications vis-à-vis de certains terrains envisagés. C'est pourquoi l'analyse porte finalement sur trois terrains différenciés.

## l) 1. La sélection des terrains : du national au local

Après avoir stabilisé l'approche notionnelle et conceptuelle de l'étude, le processus de sélection des terrains découle de la construction d'une base de données des PTCE à l'échelle nationale, permettant dans un second temps d'affiner certaines de leurs propriétés pour mettre en évidence les territoires et les projets relevant de notre approche.

### 1.a. Approches cartographiques : stabiliser et représenter l'objet d'étude

« [...] une carte est une représentation graphique plane, conventionnelle, plus ou moins simplifiée et sélective, réduite selon une échelle fixée, d'objets et phénomènes différenciés et localisables sur tout ou partie de la surface terrestre, qu'ils soient abstraits ou concrets, visibles ou invisibles » (BAVOUX, 2009). Le recours à l'outil cartographique, et dans le cas présent, au Système d'Information Géographique <sup>155</sup>(SIG), permet de contextualiser des éléments à des échelles différentes. Il relève cependant de simplifications et de sélections qui lui donnent à la fois des clés de lectures et des orientations (échelles, données, sémiologie graphique utilisée).

Identification des PTCE issus de la politique publique nationale : construction d'une base de données

#### Stabilisation de la liste des PTCE :

Comme rappelé dans l'avant-propos, l'étude ne porte pas sur l'ensemble des PTCE, mais se restreint à ceux issus de la politique publique nationale, éligibles ou lauréats d'un des deux appels à projets lancés successivement par le gouvernement en 2013 et 2015.

Cette précision est importante puisqu'en l'absence de labellisation, d'autres organismes peuvent servir de base pour établir des listes de PTCE (comme c'est le cas de l'Inter-réseaux PTCE par le biais de la « Charte de la démarche collective PTCE<sup>156</sup> ») ou d'autres regroupements d'acteurs peuvent s'autoproclamer comme PTCE. Par conséquent, ne retenir que les PTCE issus d'un des deux appels à projets en tant que lauréat ou éligible permet deux choses : fixer une liste de PTCE de manière définitive pour l'étude et garantir que les dossiers déposés sont conformes avec la politique publique nationale, qu'ils sont passés par le même processus d'identification. Ce premier choix méthodologique permet de stabiliser l'objet d'étude et de partir sur une base cohérente.

<sup>155</sup> « Gestion informatisée des bases de données et de l'information graphique [...] [capable] de stocker, gérer, mettre en relation et exprimer de l'information géographique » (BAVOUX, 2009)

<sup>156</sup> Charte qui « ne relève pas d'un principe de labellisation. Elle n'engage aucun partenaire public ou privé à un soutien spécifique du PTCE signataire ». Elle est téléchargeable à l'adresse suivante : [http://www.llelabo-ess.org/IMG/pdf/charte\\_ptce.pdf](http://www.llelabo-ess.org/IMG/pdf/charte_ptce.pdf) (consulté en janvier 2019)

Les deux appels à projets nationaux ont fait l'objet de dossiers de presse officiels. Dans le cadre du premier, les différents lauréats avec différentes indications comme les thématiques, le projet et les acteurs du pôle sont restitués<sup>157</sup>. Le niveau de détails est sensiblement identique pour le second, accompagné cette fois de précisions sur les dossiers éligibles mais non retenus comme lauréats<sup>158</sup>. Cet inventaire a permis de constituer une base de données répertoriant l'ensemble des PTCE concernés par l'étude, ainsi que quelques caractéristiques de ces derniers présentes dans les deux dossiers et/ou déductibles à partir des informations contenues dans ces derniers.

L'absence de détails donnés sur les dossiers éligibles dans le cadre du premier appel à projets constitue un premier biais de l'approche. Comme mentionné dans la première partie de ce document, 130 dossiers ont été considérés comme recevables lors du processus de sélection du premier AAP national. Si 23 de ces derniers sont devenus lauréats et sont donc détaillés dans le dossier de presse, 107 autres projets éligibles n'ont pas été répertoriés. Des demandes restées infructueuses ont été menées afin d'en savoir plus sur ces dossiers, notamment auprès de membres de l'Inter-réseaux PTCE<sup>159</sup> : prises de contact avec les personnalités politiques représentant les différents ministères impliqués dans l'AAP<sup>160</sup>, avec la Caisse des Dépôts et Consignations, et avec la Délégation Générale de la Cohésion Sociale<sup>161</sup>.

#### Les caractéristiques de la base de données :

L'objectif de cette base de données est double : répertorier par attributs les différentes caractéristiques des PTCE pour les classifier, et codifier les données pour les intégrer dans un SIG, avec l'objectif de les croiser avec d'autres bases de données cartographiées et/ou cartographiables. Voici ci-contre les caractéristiques présentes dans la base de données :

Tableau 2 - Les différents champs de la base de données des PTCE

Nom du PTCE
Territoire de référence
Pôle lauréat
Pôle lauréat du premier AAP
Pôle lauréat du second AAP
Nombre de structures

<sup>157</sup> Dossier de presse, « Annonce des 23 pôles territoriaux de coopération économique soutenus au service d'un développement local durable et de la création d'emploi », janvier 2014, 41 pages

<sup>158</sup> Dossier de presse, « Pôles de coopération. Résultat de l'appel à projets 2015 », janvier 2016, 52 pages

<sup>159</sup> Entretien avec un acteur du Labo de l'ESS ainsi que des échanges avec un acteur du CNCRESS

<sup>160</sup> Essais de contact via leur parti politique ou organismes qu'ils ont rejoint après avoir quitté la vie politique

<sup>161</sup> Par le biais du « Formulaire de saisine de l'administration » envoyée au ministère

Nom de la structure porteuse
Statut de la structure porteuse
Commune de la structure porteuse (siège)
Département de la structure porteuse (siège)
Région (nouveau découpage depuis la loi NOTRe <sup>162</sup> ) de la structure porteuse
Nombre de thématiques
Détail des thématiques (entités séparées comme suit, « thématique 1 », « thématique 2 », etc.

Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

L'ensemble de ces données a été rassemblé au courant de l'année 2016 ; les PTCE étant en construction constante, des informations présentes dans cette base de données ont pu évoluer. Elles portent sur un total de 122 PTCE (comprenant ceux situés en Outre-Mer).

Le champ « Nom du PTCE » reprend l'intitulé des projets tel qu'il est inscrit dans les dossiers de presse et comporte une double utilité : nommer les PTCE pour qu'ils soient identifiables et reconnaissables dans d'éventuelles productions graphiques et les étiqueter dans le SIG des entités.

Le champ « Territoire de référence » correspond au(x) territoire(s) dans le(s)quel(s) s'inscrit le projet de PTCE. Il n'est cependant pas toujours évident de le distinguer dans les informations issues des dossiers de presse. La méthodologie de déduction reprend différentes étapes hiérarchisées (l'absence de réponse claire à l'une d'entre elles déclenchant la suivante pour soit préciser les informations obtenues précédemment, soit apporter une réponse non définie préalablement) :

- Le territoire de référence est clairement indiqué dans les dossiers de presse
- Recherches sur les communications diverses du projet PTCE depuis différents supports (discours d'acteurs, site internet, réseaux sociaux, articles de presse, etc.)
- Analyse de la structure porteuse pour définir son territoire de référence

Certaines imprécisions ont donné lieu à des simplifications. Dans les cas où le territoire de référence désigne un espace géographique n'ayant pas de frontières établies, compris dans une partie d'un espace identifié, la donnée a toujours été rattachée à cet espace identifié dans son ensemble (exemple : l'échelle départementale lorsque le territoire de référence indique « Le Sud du département »). Cette simplification (elle ne concerne par ailleurs que de très rares cas) s'intègre dans un objectif de production cartographique lisible et uniformisé, donnant lieu à l'apparition d'un champ supplémentaire groupant des entités entre elles (par exemple : les Etablissements Publics de

<sup>162</sup> Nouvelle Organisation Territoriale de la République, loi n° 2015-991 du 7 août 2015

Coopération Intercommunale regroupant les métropoles, les communautés urbaines, d'agglomération, de communes, les syndicats intercommunaux à vocation unique et multiple).

Le champ « Pôle lauréat » indique si les PTCE sont lauréats d'un des deux appels à projets nationaux. En cas de réponse positive, les deux champs suivants permettent de préciser duquel il s'agit. Les trois champs (« Pôle lauréat », « Pôle lauréat du premier AAP » et « Pôle lauréat du second AAP ») sont renseignés avec deux réponses possibles : « oui », « non » (codage que l'on retrouve dans les légendes des productions cartographiques de l'étude lorsque ces champs sont manipulés).

Le champ « Nombre de structures » renseigne sur le nombre de structures membres du PTCE. Ces informations sont présentes dans les dossiers de presse mais elles ont fait l'objet d'une vérification pour l'ensemble des structures, aboutissant à une seconde base de données détaillant le nom des structures membres, leur statut juridique et la commune de leur siège social.

Le champ « Nom de la structure porteuse » est construit de la même manière que « Nom du PTCE ».

Le champ « Statut de la structure porteuse » précise le statut juridique de la structure porteuse du PTCE. Par souci de lisibilité, notamment dans la perspective cartographique, certaines réponses ont été codées sous la forme d'acronyme (« SA » pour Société Anonyme par exemple), et un autre champ groupe des entités (par exemple : « Sociétés », regroupant l'ensemble des statuts de sociétés comme les sociétés anonymes, les sociétés par actions simplifiées, etc.).

Le champ « Commune de la structure porteuse » renseigne la commune où se trouve le siège social de la structure porteuse. L'écriture a été uniformisée (accents, ponctuation, majuscules, etc.) avec celle des bases de données de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, permettant une jointure attributaire des données dans le SIG. Mêmes réalisations pour les champs « Département de la structure porteuse » et « Région de la structure porteuse ».

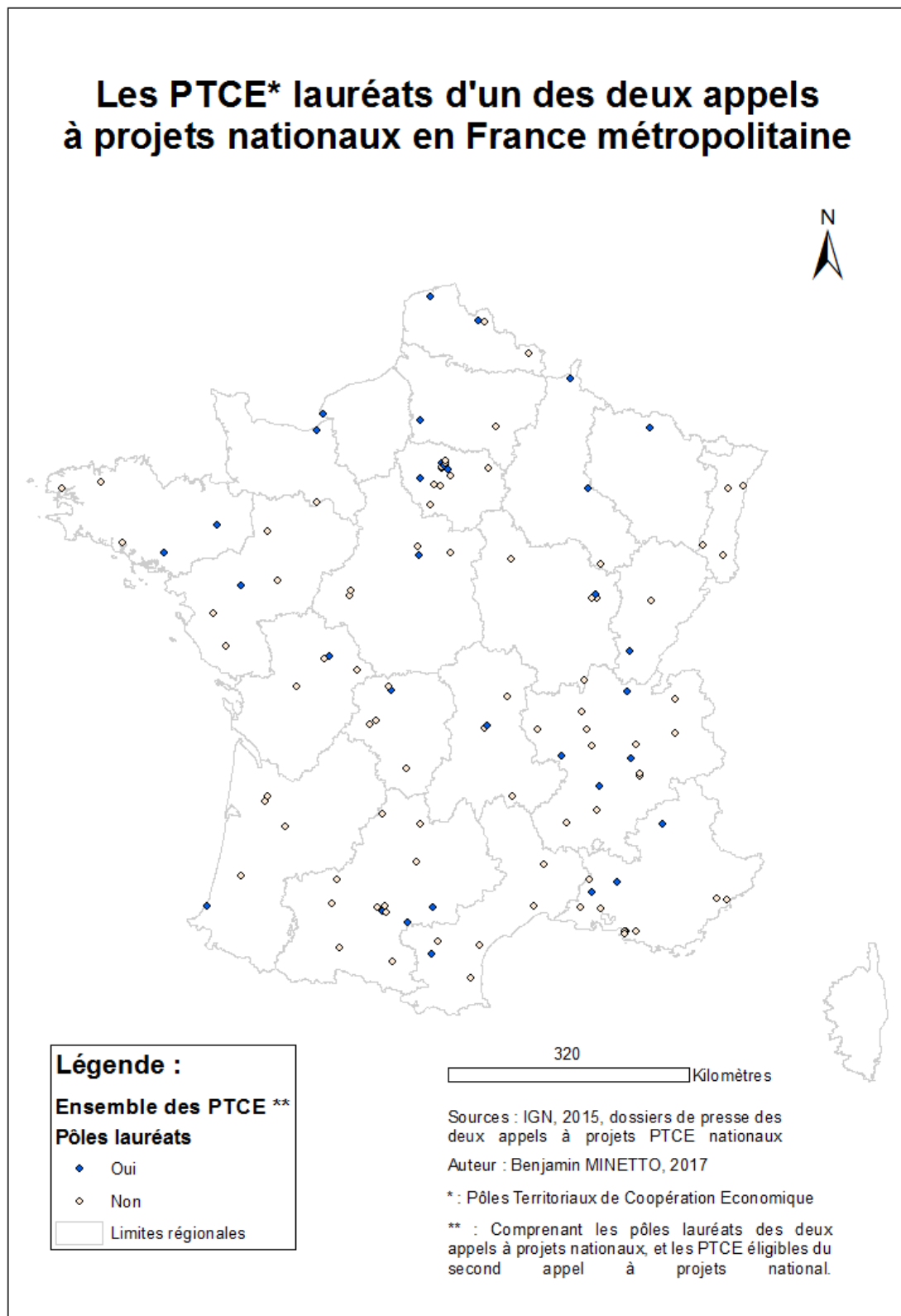
Le champ « Nombre de thématiques » reprend le nombre de thématiques travaillées par les PTCE, indiquées dans les dossiers de presse. Elles sont ensuite détaillées dans les champs « Thématique 1 », « Thématique 2 », etc., distinction nécessaire pour les PTCE multithématiques.

#### **1.b. Identification des PTCE en France métropolitaine : une hétérogénéité multicritères observable et une mise en perspective cartographiée**

Le cadre de l'étude ne traite pas le contexte territorial singulier des départements et territoires d'Outre-Mer, et cantonne l'observation géographique à la France métropolitaine. A ce titre, 4 PTCE présents dans la base de données ne figurent pas sur les graphiques et cartographies suivants, ce qui porte l'étude sur 118 PTCE au total. C'est le premier filtre de l'analyse.



Carte 3 - Les PTCE lauréats d'un des deux appels à projets nationaux en France métropolitaine



La Carte 3 représente l'ensemble des PTCE pris en compte dans le cadre de l'étude, en France métropolitaine. Le choix cartographique d'une représentation de figurés ponctuels épure la carte, et chaque point correspond à la position de la commune ou de l'arrondissement de la structure porteuse des PTCE. La carte distingue les PTCE lauréats d'un des deux appels à projets nationaux, des PTCE éligibles par ces derniers. Elle montre également la disparité géographique des pôles à l'échelle régionale (découpage antérieur à la loi NOTRe de 2015 puisque le changement a eu lieu après le premier AAP et pendant le deuxième). Les PTCE lauréats sont représentés dans pratiquement toutes les régions (excepté l'Alsace et la Corse), mais une concentration particulière est visible en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Midi-Pyrénées :

Tableau 3 - Les plus fortes concentrations régionales de PTCE lauréats et éligibles en France métropolitaine en 2016

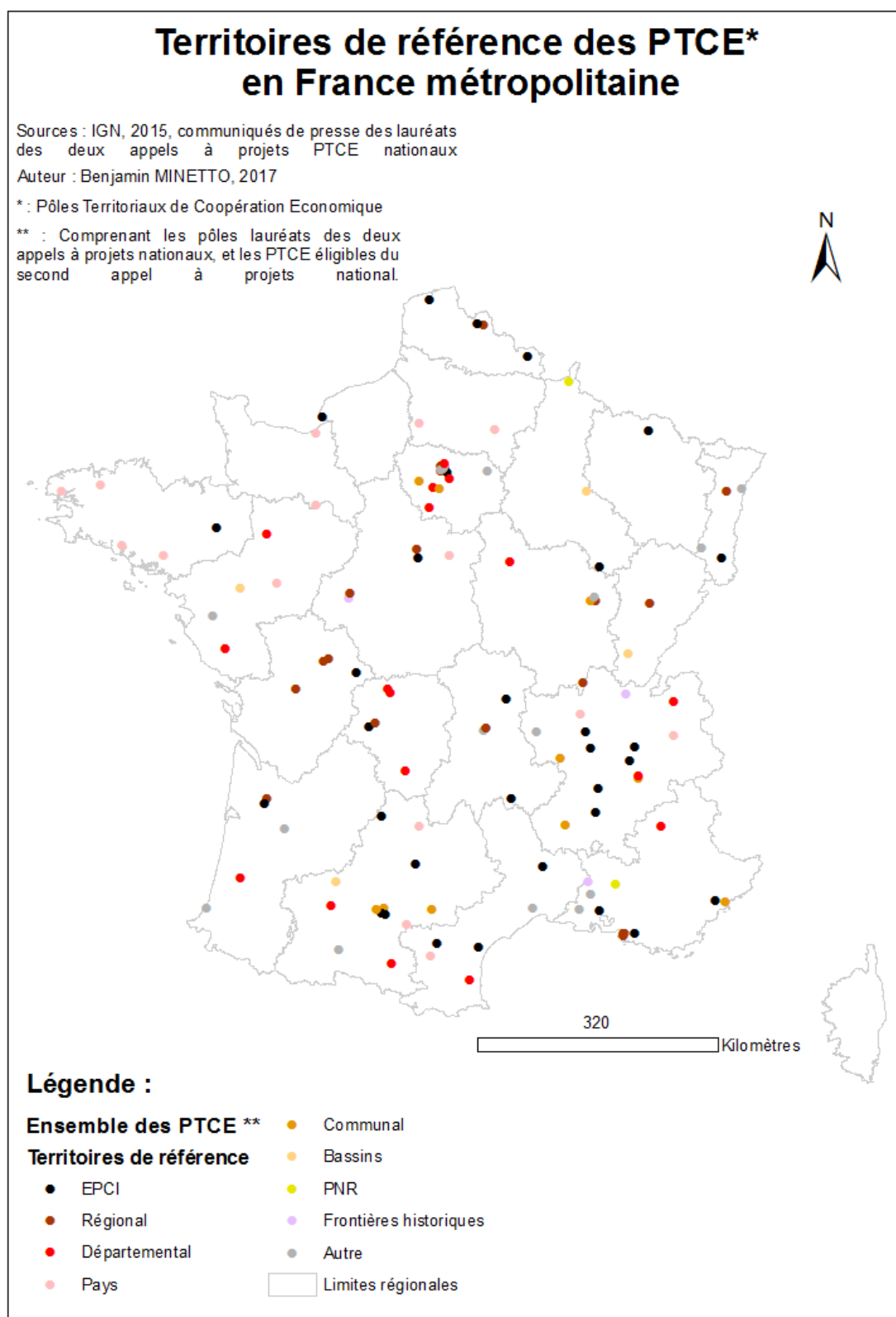
Région	Pôles lauréats	Pôles éligibles	Nombre total de pôles
ILE-DE-FRANCE	5	9	14
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	4	9	13
RHONE-ALPES	4	11	15
MIDI-PYRENEES	3	10	13

Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine, IGN découpage régional antérieur à la loi NOTRe

Les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes étaient déjà identifiées par de nombreuses candidatures lors de l'appel des pôles témoins de l'Inter-réseaux PTCE, confirmant peut-être une bonne communication régionale sur le dispositif ainsi qu'une bonne structuration des projets. Le constat dressé par le SGMAP après le premier AAP national semble lui aussi toujours actif puisque parmi les 5 régions prédominantes identifiées, 4 d'entre elles sont toujours surreprésentées après le second AAP national (l'Aquitaine ne comprenant qu'un lauréat et 4 projets éligibles).

Parallèlement à cela, la « ceinture » des régions au nord de l'Ile-de-France allant de la Basse-Normandie jusqu'à la Lorraine (sans le Nord-Pas-de-Calais) ne compte que très peu de projets PTCE (3 en Champagne-Ardenne).

Carte 4 - Territoires de référence des PTCE en France métropolitaine



La Carte 4 représente les territoires de références des différents PTCE, qu'ils soient lauréats ou éligibles à l'un des deux AAP nationaux. De nouveau, les figurés ponctuels ont le même usage et désignent les mêmes entités que la Carte 3 (p. 108).

Les frontières historiques désignent de construits historiques qui ne bénéficient plus aujourd'hui d'une délimitation administrative propre, mais conservent un patrimoine culturel (anciennes provinces, régions historiques). C'est par exemple le cas du PTCE Triveo, répertorié dans la base de données comme lauréat du second AAP national et ayant pour territoire de référence « le nord de la région historique du Burgey »<sup>163</sup>.

Les « Bassins » regroupent les échelles basées sur un bassin d'emplois<sup>164</sup>, de vie<sup>165</sup>, mais également un bassin de solidarité<sup>166</sup> : c'est le cas du territoire défini par le projet PTCE Clu'Ster, lauréat du premier AAP national, décrivant le bassin de solidarité de Juratri (sa structure porteuse), soit un rayon de 20 km autour de Lons-le-Saunier (39).

La classe « Autre » comporte plusieurs éléments. Elle regroupe en premier lieu les entités uniques de la base de données (Canton, national, international, etc.) mais également les entités « Quartier Politique de la ville ». Ces derniers ne représentent pas d'intérêt particulier dans le cadre de l'étude portée sur les territoires ruraux : « *les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains sont des quartiers situés en territoire urbain [...]* »<sup>167</sup>. Par conséquent, le choix méthodologique de les inclure dans la classe « Autre » contribue à ne pas surcharger la représentation cartographique, déjà bien étoffée, par l'apparition de plusieurs nouvelles classes.

L'objectif initial de cette production cartographique était de mettre en lumière d'éventuelles homogénéités régionales dans le choix du territoire de référence (mêmes échelles). Elle révèle au final une forte hétérogénéité générale dans le choix des échelles territoriales de référence aussi bien à l'échelon national que régional (le panel allant d'un bâtiment à l'échelle internationale). La présence de nombreuses classes peut être mise en parallèle avec la recommandation du SGMAP

<sup>163</sup> Située en 2020 en région Auvergne-Rhône-Alpes, principalement dans le département de l'Ain

<sup>164</sup> Base des zones d'emploi de l'INSEE, « *une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts* » → source : <https://www.insee.fr/fr/information/2114596> (consulté en janvier 2019)

<sup>165</sup> Salon l'INSEE, 2012, « *les bassins de vie sont définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants* » → « Le nouveau zonage en bassins de vie de 2012 : trois quarts des bassins de vie sont ruraux », BRUTEL Chantal, division Statistiques régionales, locales et urbaines, et LEVY David, pôle Analyse territoriale, INSEE, décembre 2012 n° 1425, 4 pages

<sup>166</sup> Echelle appréhendée par l'entrée « ressource sociale », et assimilable aux bassins de vie (DEFALVARD et FONTAINE, 2018)

<sup>167</sup> Notice du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

pour la construction du second AAP national qui préconisait le projet des PTCE pour délimiter leurs territoires d'activités, et non l'inverse, c'est-à-dire imposer un périmètre territorial auquel les projets auraient dû s'adapter. A ce titre, les PTCE lauréats et éligibles sont établis sur des périmètres territoriaux divers, s'affranchissant parfois même de délimitations administratives ou de territoires de projets préexistants (frontières historiques, régions naturelles, massif montagneux, etc.). Cette observation questionne à la fois sur le caractère local du développement lorsque les échelles d'actions des PTCE se trouvent être le département et au-delà, mais également sur l'intégration des collectivités locales lorsque le territoire de référence ne concorde pas avec un périmètre administratif délimité.

Tableau 4 - Répartition des PTCE en France métropolitaine en fonction de leur territoire de référence, en 2016

Territoires de référence	Nombre de PTCE lauréats en France métropolitaine	Total des PTCE lauréats et éligibles en France métropolitaine
EPCI	10	31
Régional	5	19
Départemental	2	17
Autre	4	16
Pays	5	15
Communal	3	10
Bassins	3	4
Frontières historiques	1	3
PNR	2	3

Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

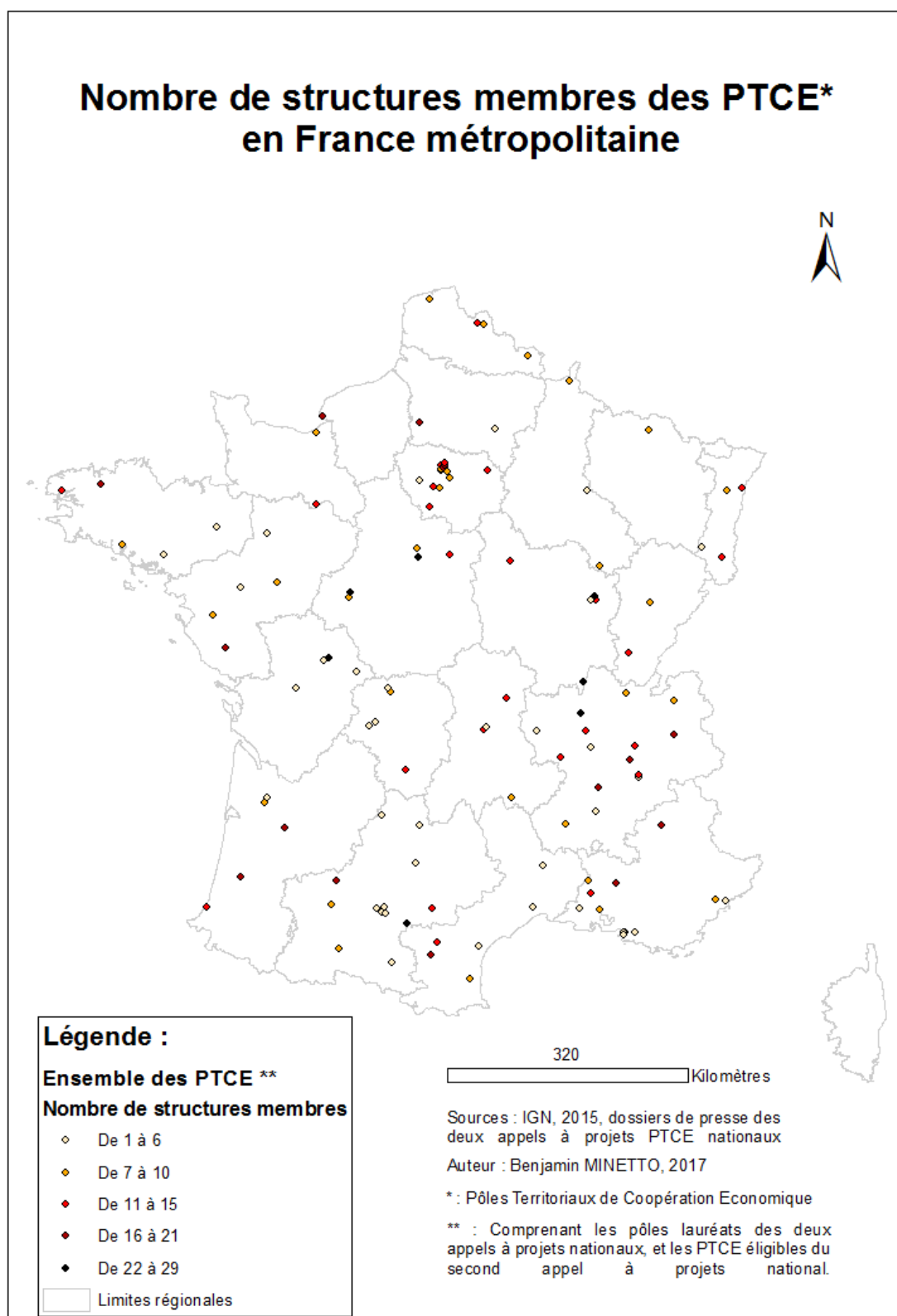
Le Tableau 4 indique majoritairement des regroupements intercommunaux dans les territoires de référence des PTCE lauréats et éligibles par l'un des deux AAP nationaux. C'est le cas des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) mais également des pays<sup>168</sup>, des bassins (cf explications ci-dessus à propos de la Carte 4, p. 110), et des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Associés à l'échelle communale, ainsi qu'aux autres projets qui s'appuient sur un patrimoine culturel et/ou naturel localisé<sup>169</sup> (territoire de référence = un monument historique, une réserve

<sup>168</sup> Comprenant à la fois des regroupements territoriaux issus de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995, mais également ceux ayant évolué en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), au sens de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

<sup>169</sup> Présents dans la classe « Autre » car ne relevant que d'une seule entité sur l'ensemble de la base de données

naturelle, etc.), l'ensemble de ces territoires montre que bon nombre de PTCE s'inscrivent dans un projet de développement local, comme indiqué dans leur candidature aux AAP nationaux. Au final, peu de projets ont été lauréats lorsque leur périmètre territorial de référence était le département ou la région (un peu moins de 20 % par rapport à l'ensemble des dossiers éligibles en France métropolitaine).

Carte 5 - Nombre de structures membres des PTCE en France métropolitaine



La Carte 5 représente le nombre de structures membres<sup>170</sup> des différents PTCE, qu'ils soient lauréats ou éligibles à l'un des deux AAP nationaux. De nouveau, les figurés ponctuels ont le même usage et désignent les mêmes entités que la Carte 3<sup>171</sup>. Les classes et paliers de classes ont été calculés grâce à la méthode de Jenks<sup>172</sup>.

La Carte 5 (p. 114) confirme à son tour une absence de modèle et/ou de tendance homogène aussi bien à l'échelle nationale que régionale. Si une majorité de projets PTCE comprennent entre une et dix structures, ce n'est pas pour autant une « domination » comparée aux autres classes. L'amplitude importante du nombre de structures d'un projet à l'autre ne semble pas avoir joué un rôle déterminant dans la sélection des dossiers éligibles.

Tableau 5 - Nombre de structures membres dans les PTCE lauréats et éligibles en France métropolitaine en 2016

Nombre de structures membres	Nombre de PTCE lauréats en France métropolitaine	Total des PTCE lauréats et éligibles en France métropolitaine	Pourcentage de PTCE lauréats sur l'ensemble des PTCE lauréats et éligibles en France métropolitaine
De 1 à 6	7	38	18,4
De 7 à 10	8	32	25
De 11 à 15	7	25	28
De 16 à 21	9	15	60
De 22 à 29	4	7	57,1

Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

Le Tableau 5 montre de son côté une tendance : plus le nombre de structures membres dans un projet PTCE augmente, plus le nombre de projets éligibles diminue, mais surtout, plus le nombre de lauréats proportionnellement à l'ensemble des dossiers éligibles augmente (même si une légère baisse est observable pour la dernière classe). Une explication possible réside dans la difficulté potentielle de présenter un projet cohérent, éligible et structuré autour de plus d'une quinzaine de structures membres, comme en témoigne la diminution significative des projets éligibles au-delà de 15 structures membres. Les projets pourvus de cette caractéristique allant jusqu'au dépôt de la

<sup>170</sup> À différencier du nombre de structures adhérentes dont les informations ne sont pas présentes dans la base de données

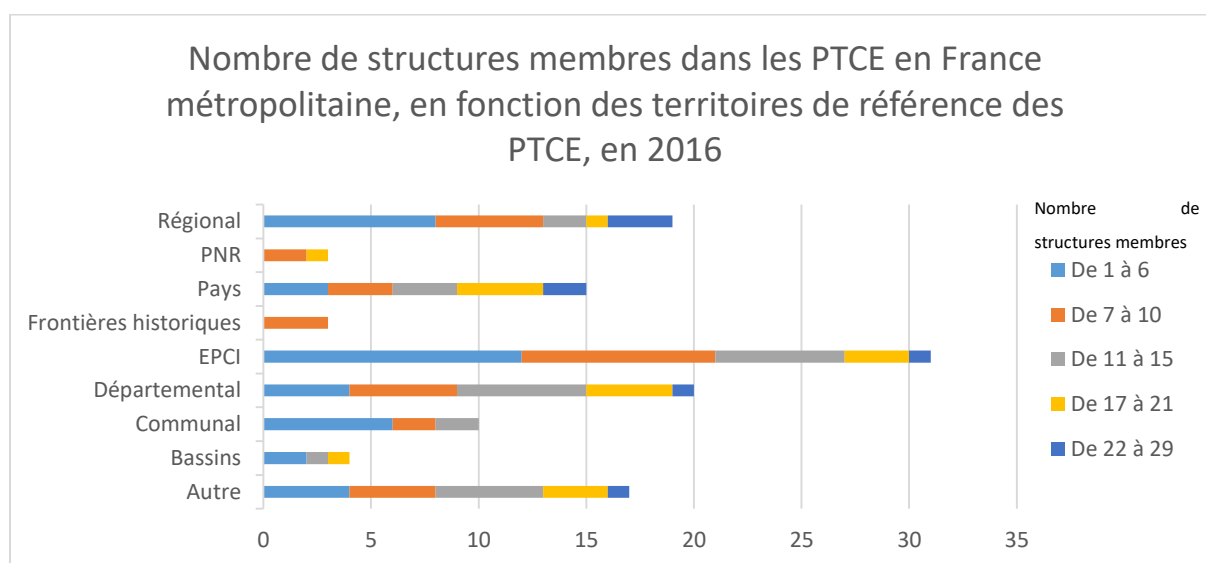
<sup>171</sup> L'option de mettre en place des figurés ponctuels proportionnels a été abandonnée en raison de la forte concentration dans certains espaces d'individus statistiques

<sup>172</sup> Elle maximise la variance inter-classe et minimise la variance intra-classe, optimisant la représentation d'une distribution asymétrique



candidature à un AAP semblent plus solides, et plus de la moitié d'entre eux sont au final récompensés. Cette première approche peut être contrebalancée avec la part des dossiers déposés et ceux finalement éligibles au niveau du second AAP national, soit environ 80 %<sup>173</sup>. Le manque d'information sur les dossiers non retenus laisse des doutes sur cette hypothèse, tout comme l'absence d'information sur les dossiers éligibles (non lauréats) et non éligibles du premier AAP national. A noter que l'inverse est tout aussi envisageable (la facilité du dépôt de dossiers avec moins de structures mais pouvant manquer de cohérence et de structuration, comparée aux dossiers comprenant plus de structures membres).

Graphique 1 - Nombre de structures membres dans les PTCE en France métropolitaine, en fonction des territoires de référence des PTCE, en 2016

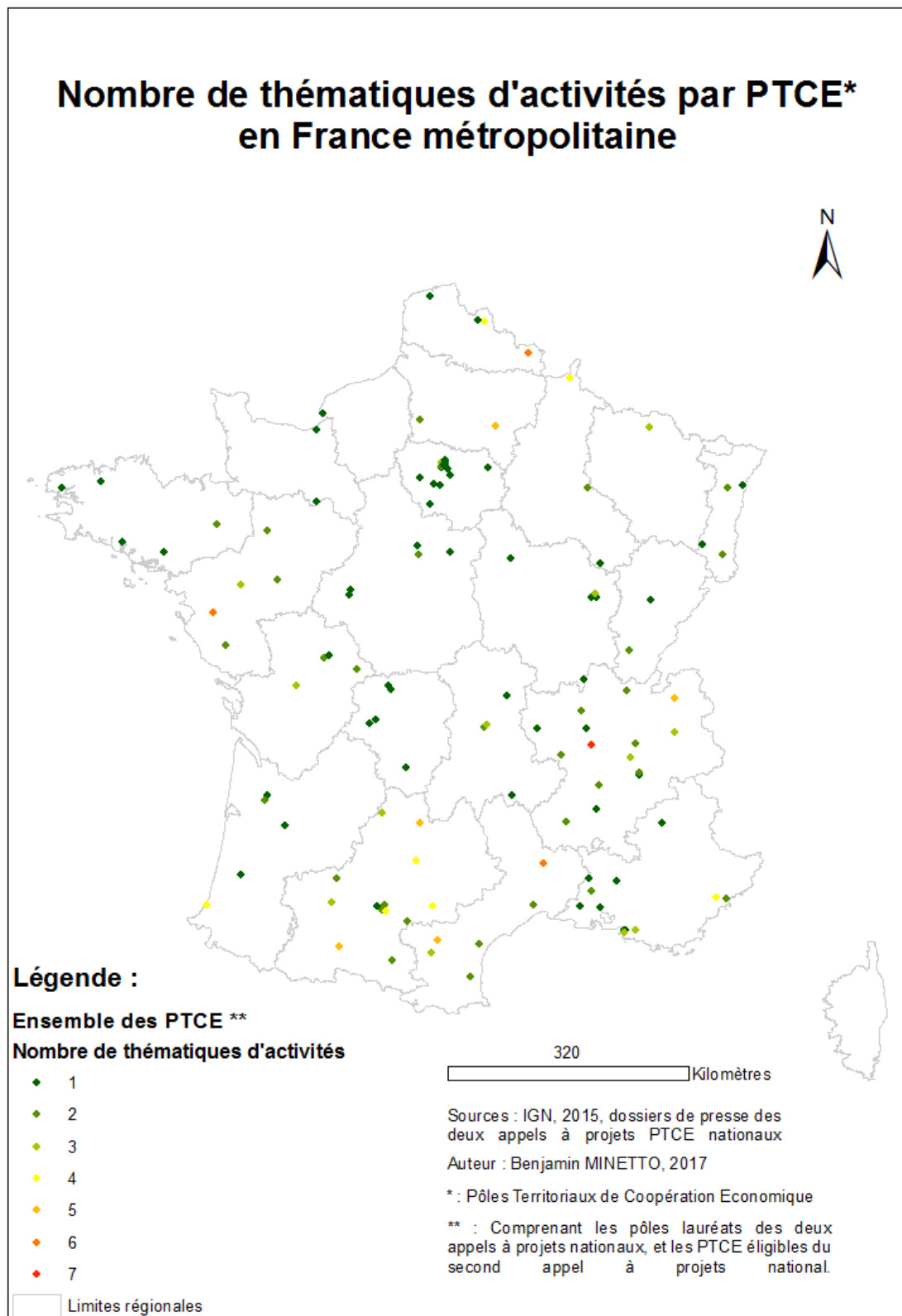


Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

Le Graphique 1 ne montre pas de tendance particulière déjà observable dans les cartes et tableaux précédents. A noter cependant un certain équilibre de représentation de toutes les classes pour les PTCE dont le territoire de référence est le pays, ainsi que l'absence de PTCE de plus de 15 structures membres dans les projets ayant la commune comme territoire de référence. Il semble cependant ne pas y avoir de corrélation particulière entre la taille (ou l'échelon géographique) du territoire de référence et le nombre de structures membres dans les PTCE lauréats et éligibles en France métropolitaine.

<sup>173</sup> 99 dossiers éligibles sur 125 déposés

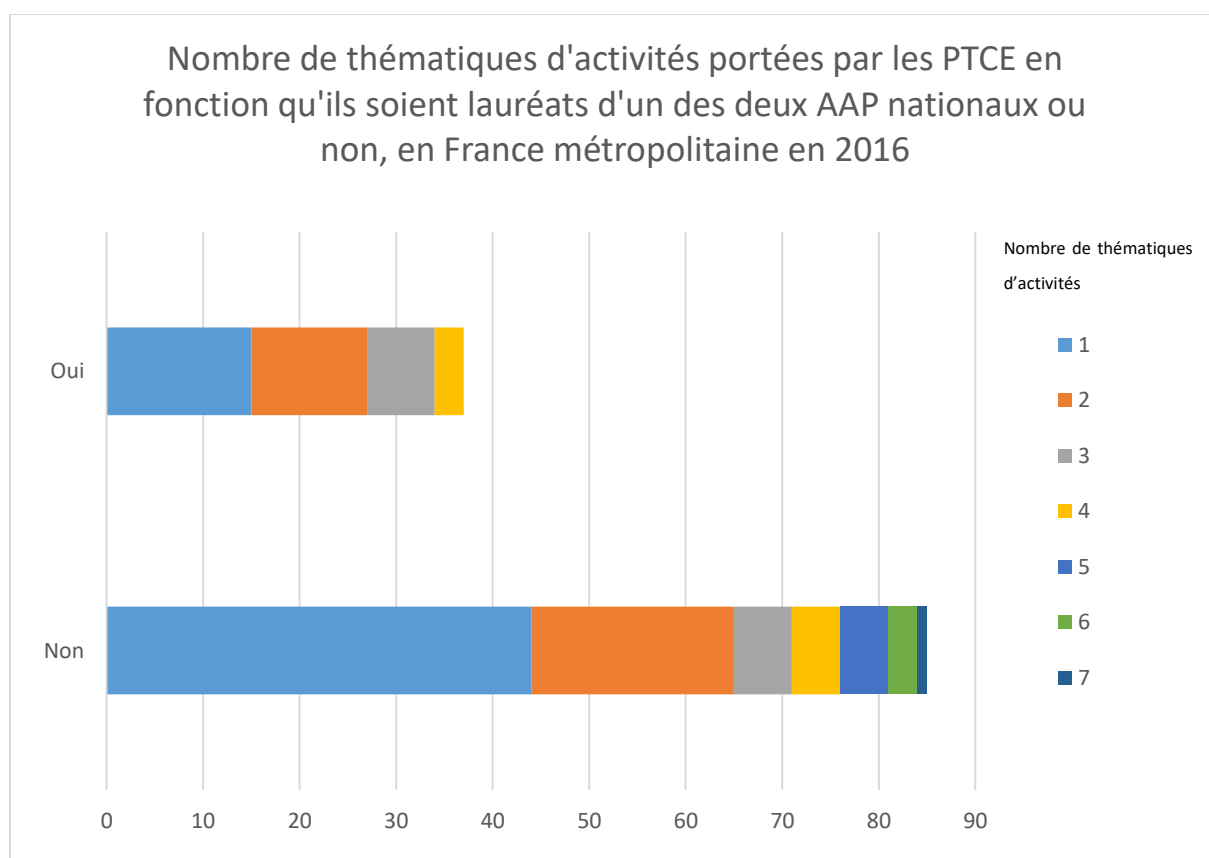
Carte 6 - Nombre de thématiques d'activités par PTCE en France métropolitaine



La Carte 6 représente le nombre de thématiques d'activités portées par les différents PTCE, qu'ils soient lauréats ou éligibles à l'un des deux AAP nationaux. De nouveau, les figurés ponctuels ont le même usage et désignent les mêmes entités que la Carte 3 (p. 108).

La Carte 6 (p. 117) laisse apparaître que la majorité des PTCE lauréats et éligibles à l'échelle de la France métropolitaine, ne se structurent qu'autour d'une voire de deux thématiques d'activités dans leur candidature. Au niveau régional, l'ancienne région Midi-Pyrénées se distingue avec une plus forte propension de projets PTCE comprenant 4 voire 5 thématiques d'activités.

Graphique 2 - Nombre de thématiques d'activités portées par les PTCE en fonction qu'ils soient lauréats d'un des deux AAP nationaux ou non, en France métropolitaine en 2016

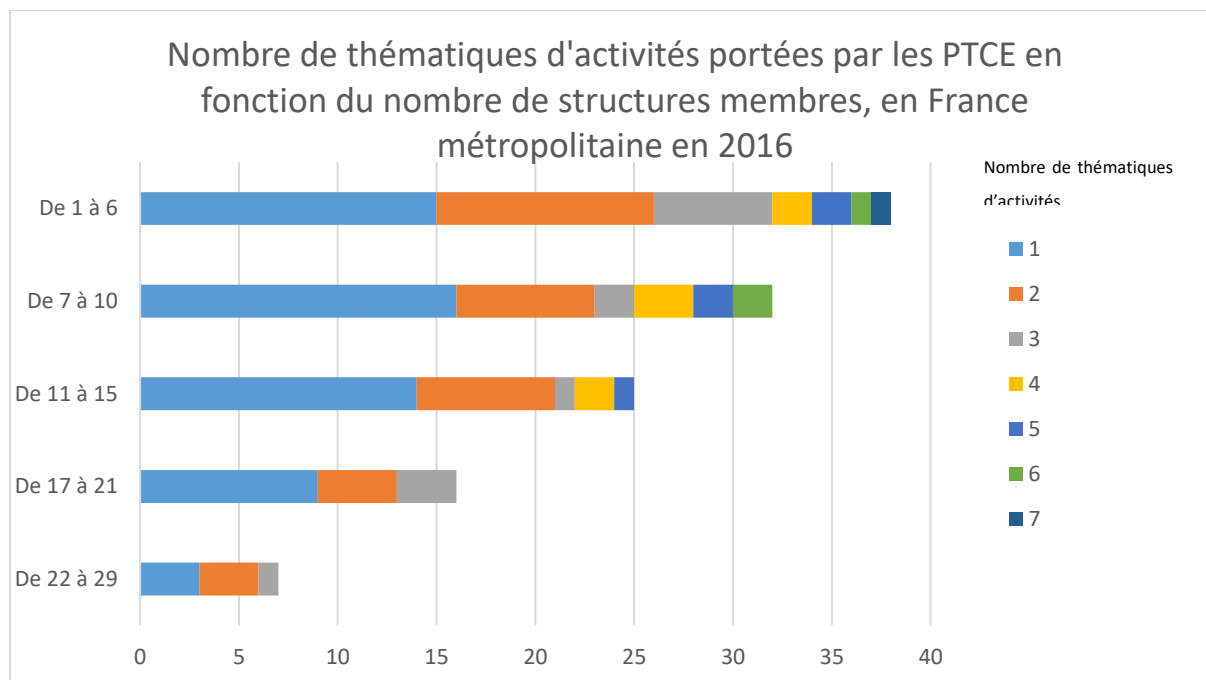


Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

Le Graphique 2 confirme la tendance déjà mise en valeur par la Carte 6 (p. 117), à savoir la prédominance des PTCE porteurs d'une voire deux thématiques d'activités. Il indique cependant une autre information en distinguant les PTCE lauréats des PTCE éligibles, puisqu'aucun lauréat ne porte plus de 4 thématiques d'activités dans son projet. Bien que moins nombreux proportionnellement par rapport aux PTCE porteurs d'une voire deux thématiques d'activités, les classes « 5 », « 6 » et « 7 » (pour le nombre de thématiques portées par le PTCE) n'ont pas été privilégiées dans le choix des lauréats, que ce soit lors du premier ou du second appel à projets national. La complexité

d'articuler autant de thématiques ainsi que la clarté du projet dans son ensemble a potentiellement pu défavoriser les PTCE concernés dans le processus de sélection.

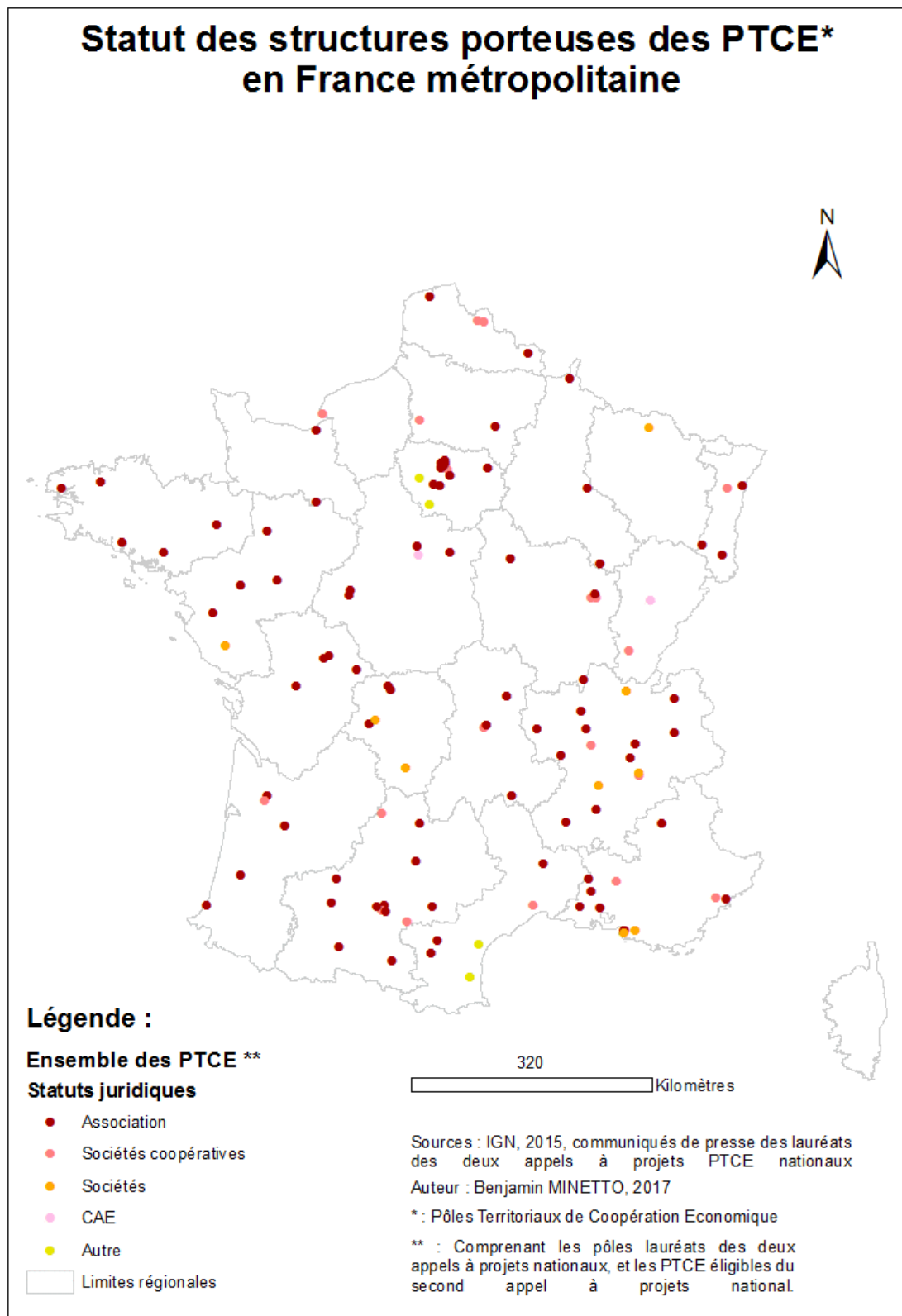
Graphique 3 - Nombre de thématiques d'activités portées par les PTCE en fonction du nombre de structures membres, en France métropolitaine en 2016



Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

Le Graphique 3 invalide l'hypothèse tentante à penser que le nombre de thématiques d'activités portées par les PTCE augmente en fonction du nombre de structures membres de ces mêmes PTCE. L'explication dépendrait plus de la filière et/ou du secteur d'activités ciblé et du contexte territorial disposant de plus ou moins d'acteurs affiliés à la thématique travaillée.

Carte 7 - Statut des structures porteuses des PTCE en France métropolitaine

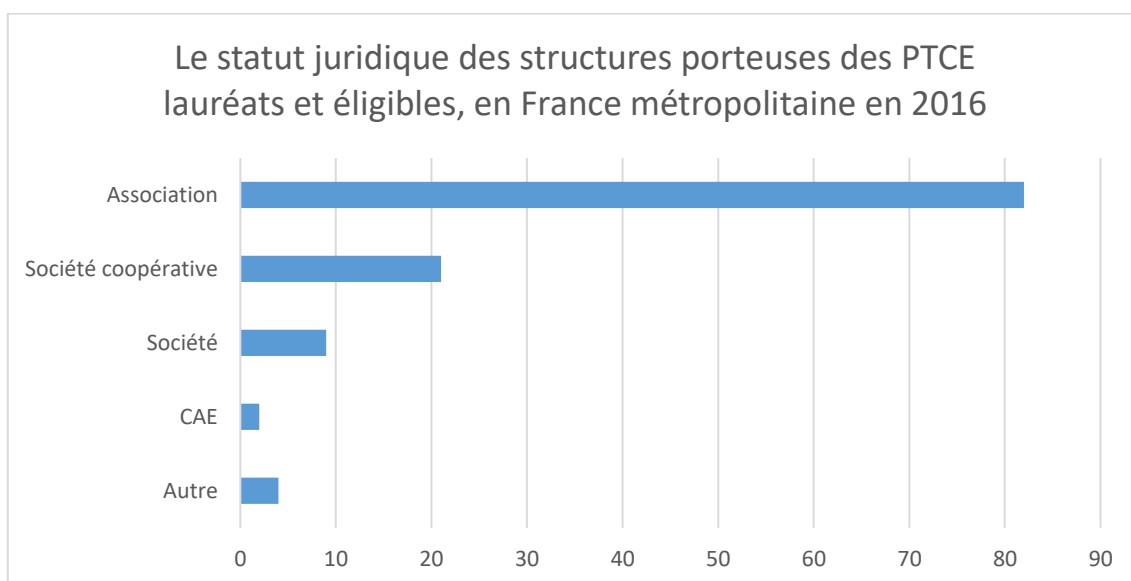


La Carte 7 indique le statut juridique des structures porteuses des différents PTCE, qu'ils soient lauréats ou éligibles à l'un des deux AAP nationaux. Les figurés ponctuels ont le même usage et désignent les mêmes entités que la Carte 3 (p. 108).

La classe « Sociétés coopératives » désigne à la fois les Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP) et les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC). La classe « Sociétés » regroupe les Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) et les Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL). La classe « CAE » désigne les Coopératives d'Activités et d'Emplois. Enfin, la classe « Autre » regroupe des entités isolées dans la base de données.

La Carte 7 (p. 120) révèle que le statut juridique majoritairement choisi est l'association. Les structures porteuses, qu'importe leur localisation géographique en France métropolitaine, sont en premier lieu des associations, avec également une représentation des sociétés coopératives (comme le précise le Graphique 4). Cela confirme la forte inscription du dispositif dans la dynamique ESS et de la prédominance des statuts juridiques qui lui sont traditionnellement rattachés.

Graphique 4 - Le statut juridique des structures porteuses des PTCE lauréats et éligibles, en France métropolitaine en 2016



Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

### Bilan de la situation générale à l'échelle de la France métropolitaine des PTCE lauréats et éligibles

À la lecture de ces différentes cartes et graphiques, les PTCE lauréats des deux appels à projets nationaux et éligibles au second appel semblent très hétérogènes. La « marque » ESS est très

présente, les territoires de référence des projets lauréats ou éligibles sont pour beaucoup des regroupements intercommunaux et le projet des PTCE porte majoritairement sur une, voire deux thématiques d'activités. A l'échelle infranationale, force est de constater une grande diversité de représentation des PTCE dans les régions.

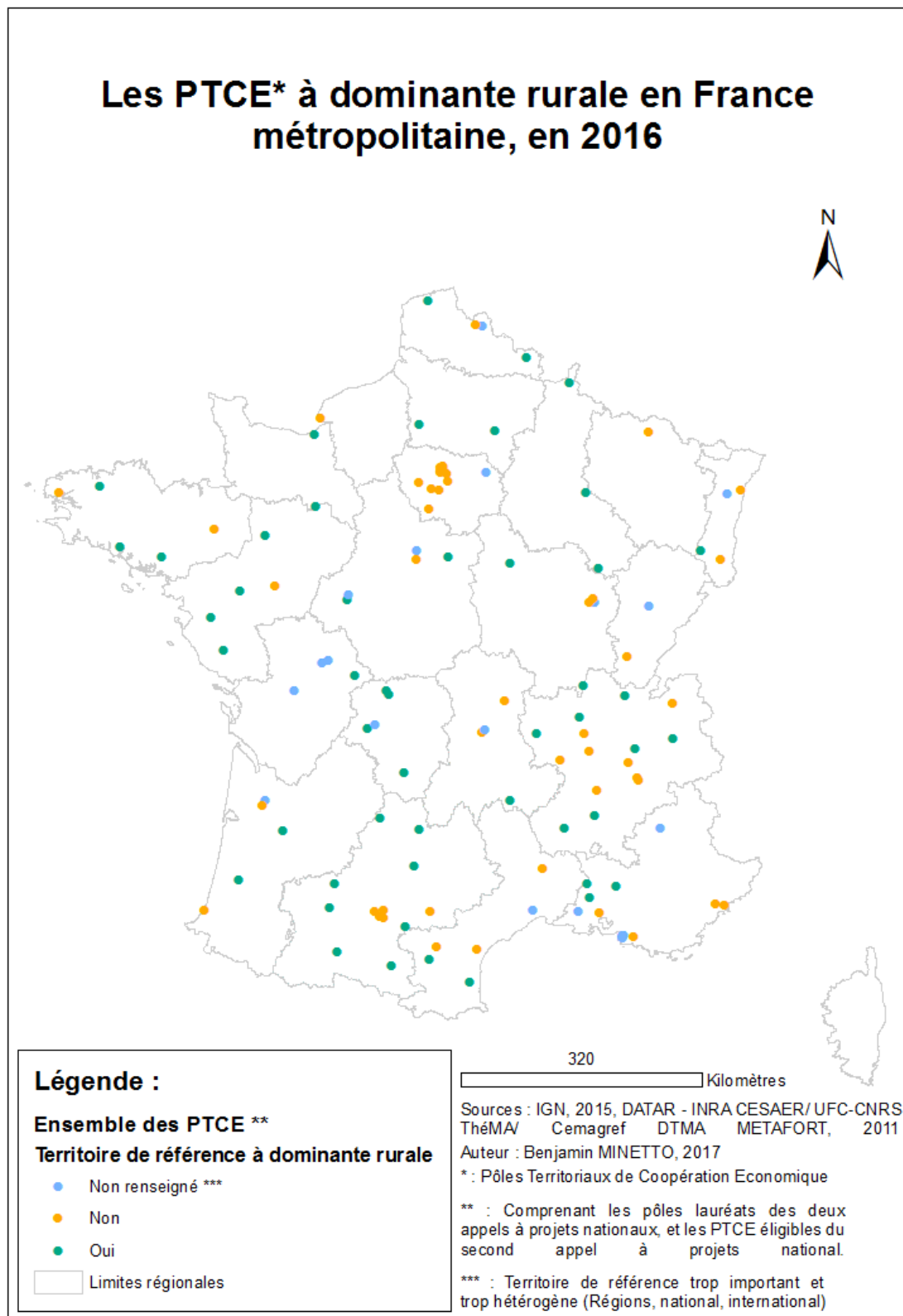
### 1.c. Identification des PTCE de l'étude en milieu rural

Après un premier balayage des PTCE lauréats et éligibles à l'échelle de la France métropolitaine, le cadre de l'étude impose un second filtre d'analyse permettant de distinguer les PTCE à dominante rurale et ceux rattachés à des milieux urbains. En ce sens, la base de données des PTCE en France métropolitaine a été étoffée avec l'apport d'un nouveau champ : « Dominante rurale ». Il met en parallèle le territoire de référence du PTCE et la typologie des campagnes françaises (cf la première partie, « Classification et approche statistique de différenciation des espaces ruraux »). A ce titre, trois réponses sont possibles : « oui », « non », et « non renseigné ». La typologie des campagnes françaises permet de classer les territoires en se positionnant à l'échelle communale. Bon nombre de territoires de référence des PTCE comprennent un ensemble de communes, voire des entités relevant d'un autre échelon géographique. Ainsi, une réponse positive ou négative indique qu'il est possible de statuer si le territoire de référence est à dominante rurale ou urbaine en compilant les données communales. Cependant, la réponse « non renseigné » signifie que le territoire de référence est trop grand, trop important, ou trop hétérogène pour statuer avec certitude. C'est notamment le cas pour des échelles départementales, régionales, voire au-delà (inter-régionales, nationale, etc.). Ce choix méthodologique a, de fait, exclu de nouveaux PTCE aux territoires de référence dépassant le cadre régional. C'est pourquoi il est combiné à une analyse fine du projet des PTCE concernés en regardant deux points : l'importance des interventions et des actions concentrées dans des territoires ruraux et la localisation du siège social des structures membres (faisant appel à la base de données des PTCE en France métropolitaine, mais aussi à une seconde base de données<sup>174</sup> référençant chacune des structures membres avec son statut et la commune de son siège social). A ce titre, les PTCE comprenant la réponse « non renseigné » ne peuvent pas être considérés, dans le cadre de l'étude, comme appartenant à des territoires à dominante rurale.

---

<sup>174</sup> Sa construction s'appuie sur les mêmes sources que pour la base de données sur les PTCE en France métropolitaine, détaillant pour chaque PTCE les structures membres, leur statut juridique, la commune du siège social

Carte 8 - Les PTCE à dominante rurale en France métropolitaine, en 2016

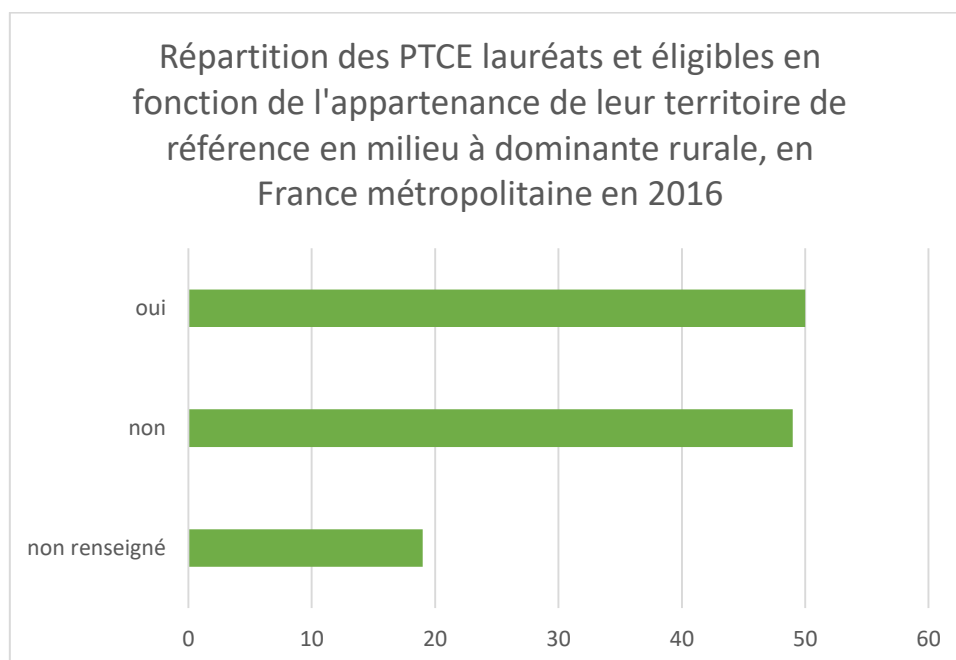




La Carte 8 renseigne sur les PTCE inscrits dans des territoires à dominante rurale, qu'ils soient lauréats ou éligibles à l'un des deux AAP nationaux. Les figurés ponctuels ont le même usage et désignent les mêmes entités que les cartes précédentes.

La Carte 8 (p. 123) montre un certain équilibre à l'échelle nationale entre les PTCE urbains et ruraux selon la classification choisie pour l'étude, ce que confirme le Graphique 5. De nombreux projets PTCE s'inscrivent dans des territoires ruraux, représentant d'une part une partie des territoires ciblés par les appels à projets et d'autre part la manifestation d'intérêts pour ces territoires de candidater à ce dispositif. Dans le cadre de l'étude, cette forte représentativité converge avec l'idée que la dynamique PTCE croise celle des territoires ruraux (ou du moins une partie d'entre eux).

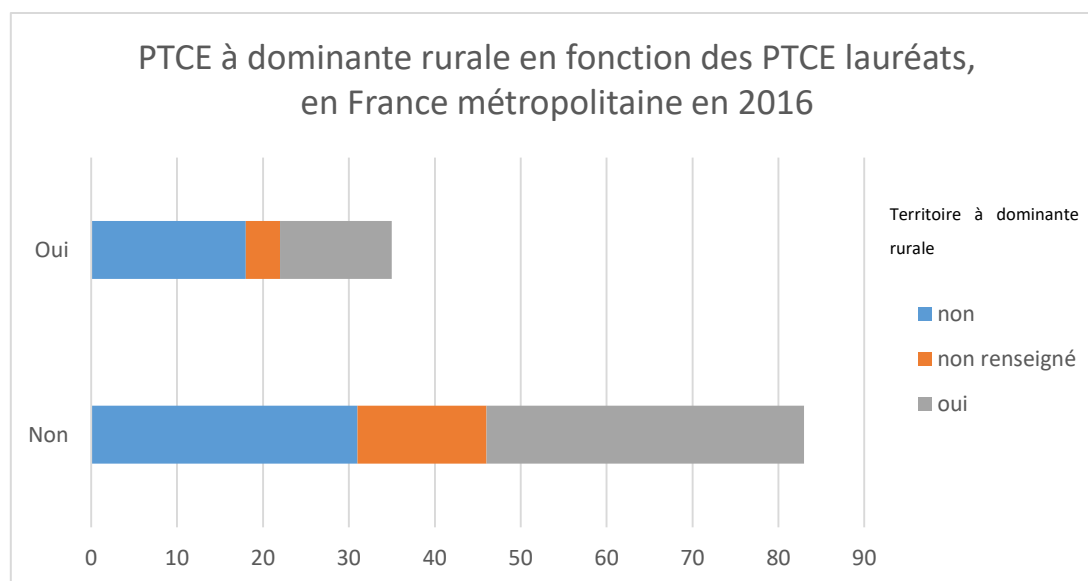
Graphique 5 - Répartition des PTCE lauréats et éligibles en fonction de l'appartenance de leur territoire de référence en milieu à dominante rurale, en France métropolitaine en 2016



Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

Le constat de l'équilibre entre PTCE ruraux et urbains pour l'ensemble des projets éligibles (comprenant donc les lauréats) est sensiblement équivalent lorsque les lauréats sont « isolés », comme le montre le Graphique 6.

Graphique 6 - PTCE à dominante rurale en fonction des PTCE lauréats, en France métropolitaine en 2016



Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

#### 1.d. Identification des PTCE écofiliales / bioressources

Il constitue le troisième filtre de l'étude en isolant les PTCE lauréats ou éligibles en France métropolitaine qui travaillent sur des écofiliales et/ou de bio/écoressources. En ce sens, la base de données des PTCE en France métropolitaine a été de nouveau complétée par trois nouveaux champs : « sensibilité environnementale », « bioressources », et « écofiliales ». Chacun d'entre eux comporte deux réponses possibles : « oui », « non ».

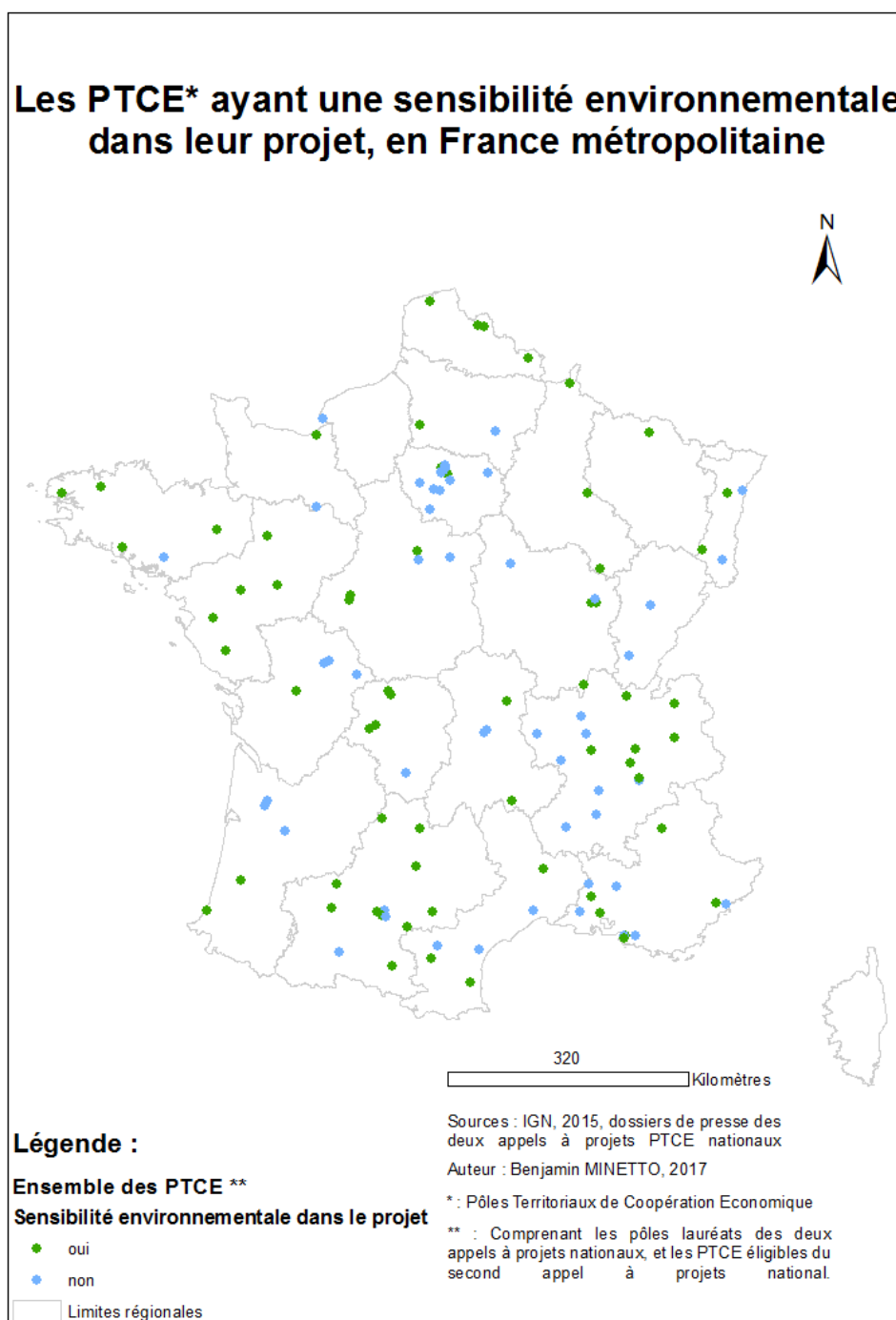
Le champ « sensibilité environnementale » rend compte d'une analyse sur les sensibilités et orientations générales du projet des PTCE. Il permet deux choses : mettre en évidence un rapport à l'environnement et aider à statuer sur les réponses à apporter dans le champ « écofiliale » (la motivation de protéger, préserver, sauvegarder, ou tout simplement d'être en accord avec l'environnement pour repenser la production et/ou la consommation). L'information sur cette sensibilité est retranscrite dans les dossiers de presse des deux AAP nationaux, soit dans le résumé, soit dans les thématiques d'activités des PTCE. De ce fait, certains projets qui n'ont pas été associés positivement à ce champ peuvent tout de même avoir une sensibilité environnementale mais elle n'a pas été mise en valeur dans leur projet et/ou dans les thématiques d'activités qu'ils portent, et n'est donc pas considérée comme une motivation majeure.

Le champ « bioressources » indique si le PTCE s'appuie sur des bioressources (produits de la vie végétale, animale, etc.) dans le cadre de ses activités. Cela peut concerner le bois, l'eau, mais aussi des productions agricoles. Il faut qu'elles jouent un rôle important dans au moins une des activités

portées par le PTCE, pour que la réponse à ce champ soit positive. Ce critère est important pour trois éléments : le caractère territorial de ces ressources, la mobilisation de potentiels locaux et d'aider à statuer sur les réponses à apporter dans le champ « écofilères ».

Le champ « écofilères » indique si le PTCE est porteur d'une écofilère. Cette information peut être directement indiquée dans les informations du projet retranscrites dans les dossiers de presse (soit comme une thématique d'activités à part entière, soit évoquée dans le résumé). Si après ce premier niveau d'analyse, aucune réponse claire n'a pu être apportée, une seconde étape consiste à étudier le PTCE par le biais de la communication qu'il génère ou encore des activités que portent les structures membres. Ce second niveau peut être nécessaire en cas d'imprécisions autour des termes utilisés dans les dossiers de presse des deux AAP nationaux (le vocabulaire d'écofilère ou même le préfixe « éco » n'étant pas toujours énoncé alors que les thématiques d'activités et le résumé des projets reprennent bien ces principes).

Carte 9 - Les PTCE ayant une sensibilité environnementale dans leur projet, en France métropolitaine

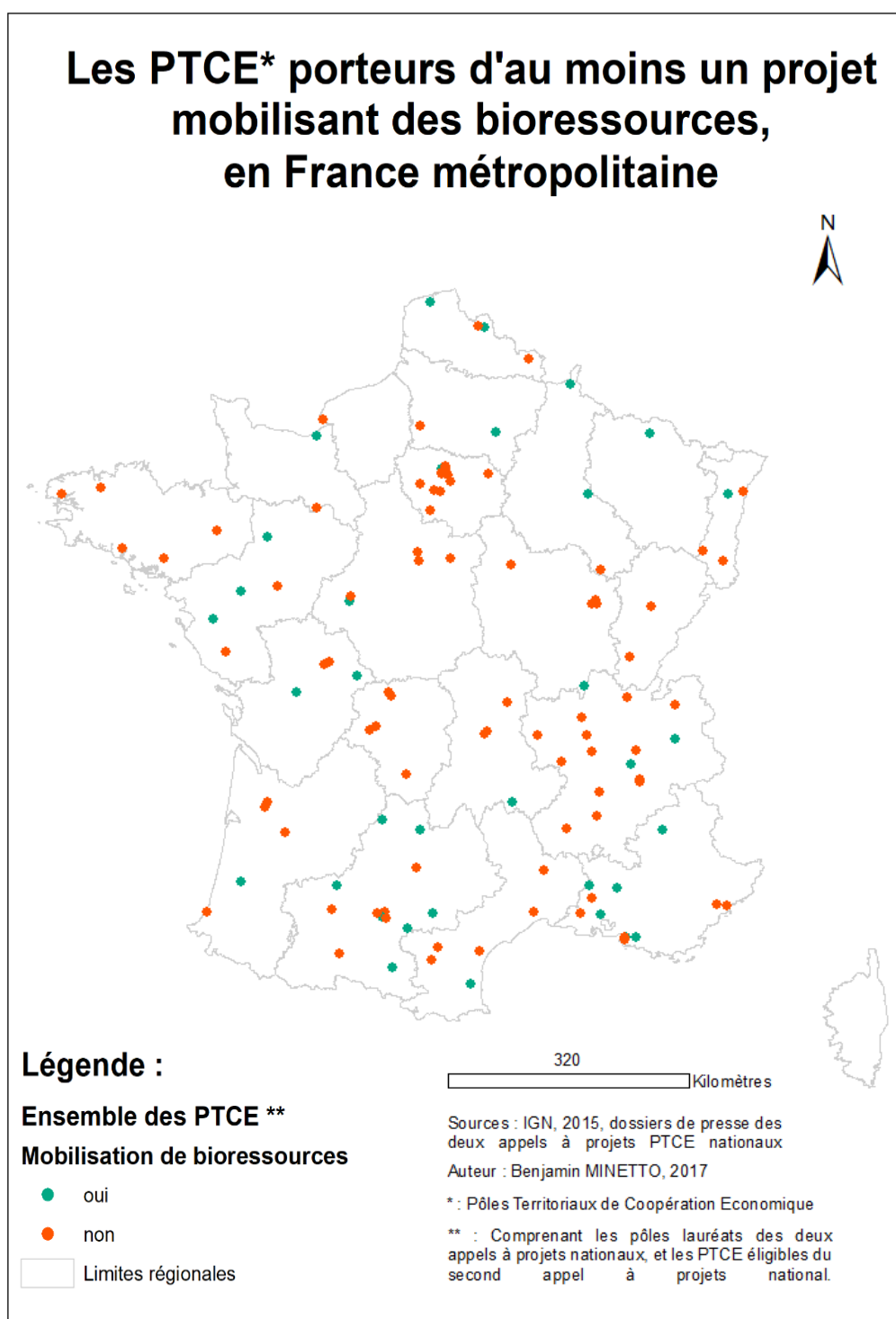


La Carte 9 renseigne sur la sensibilité environnementale marquée dans le projet des PTCE, qu'ils soient lauréats ou éligibles à l'un des deux AAP nationaux. Les figurés ponctuels ont le même usage et désignent les mêmes entités que les cartes précédentes.

Dans l'ensemble, la Carte 9 (p. 127) montre que 55 % des PTCE lauréats et éligibles en France métropolitaine mettent en avant une sensibilité environnementale dans leur projet. Le niveau

régional indique que tous les PTCE en région Pays-de-la-Loire, Nord-Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne, ont la sensibilité environnementale dans leur projet (c'est également le cas de la Lorraine, mais elle ne dispose que d'un seul projet PTCE). Les projets PTCE en Bretagne et dans le Limousin sont également fortement concernés par cette caractéristique. La région Midi-Pyrénées montre une très forte concentration de projet PTCE ayant une sensibilité environnementale sur l'ensemble de ses nombreux projets PTCE, une situation totalement inversée par rapport à la région Ile-de-France.

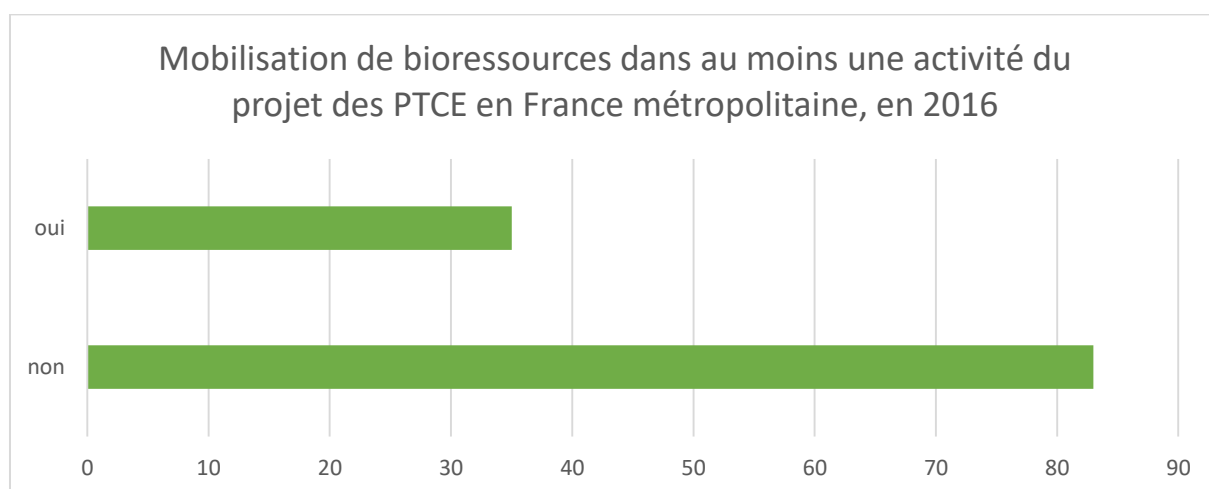
Carte 10 - Les PTCE porteurs d'au moins un projet mobilisant des bioressources, en France métropolitaine



La Carte 10 indique la valorisation de bioressources dans au moins une activité du projet des PTCE, qu'ils soient lauréats ou éligibles à l'un des deux AAP nationaux. Les figurés ponctuels ont le même usage et désignent les mêmes entités que les cartes précédentes.

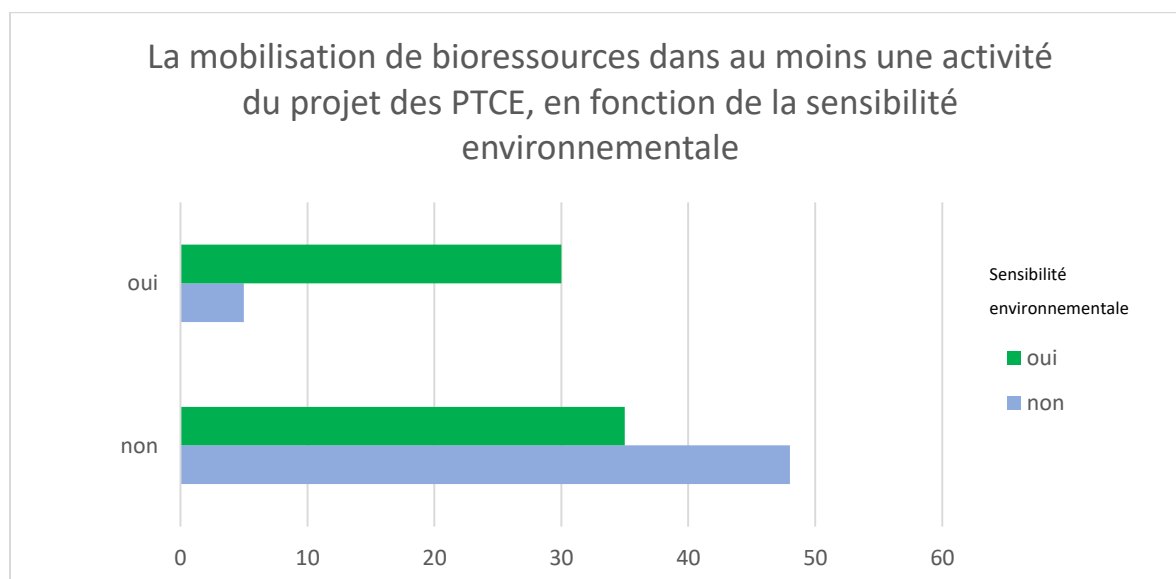
La Carte 10 (p. 129) montre qu'une minorité de PTCE s'appuie sur des bioressources de manière importante dans le cadre de leurs activités (confirmation avec le Graphique 7). Elle ne met en évidence aucune tendance particulière à l'échelle régionale.

Graphique 7 - Mobilisation de bioressources dans au moins une activité du projet des PTCE en France métropolitaine, en 2016



Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

Graphique 8 - La mobilisation de bioressources dans au moins une activité du projet des PTCE, en fonction de la sensibilité environnementale

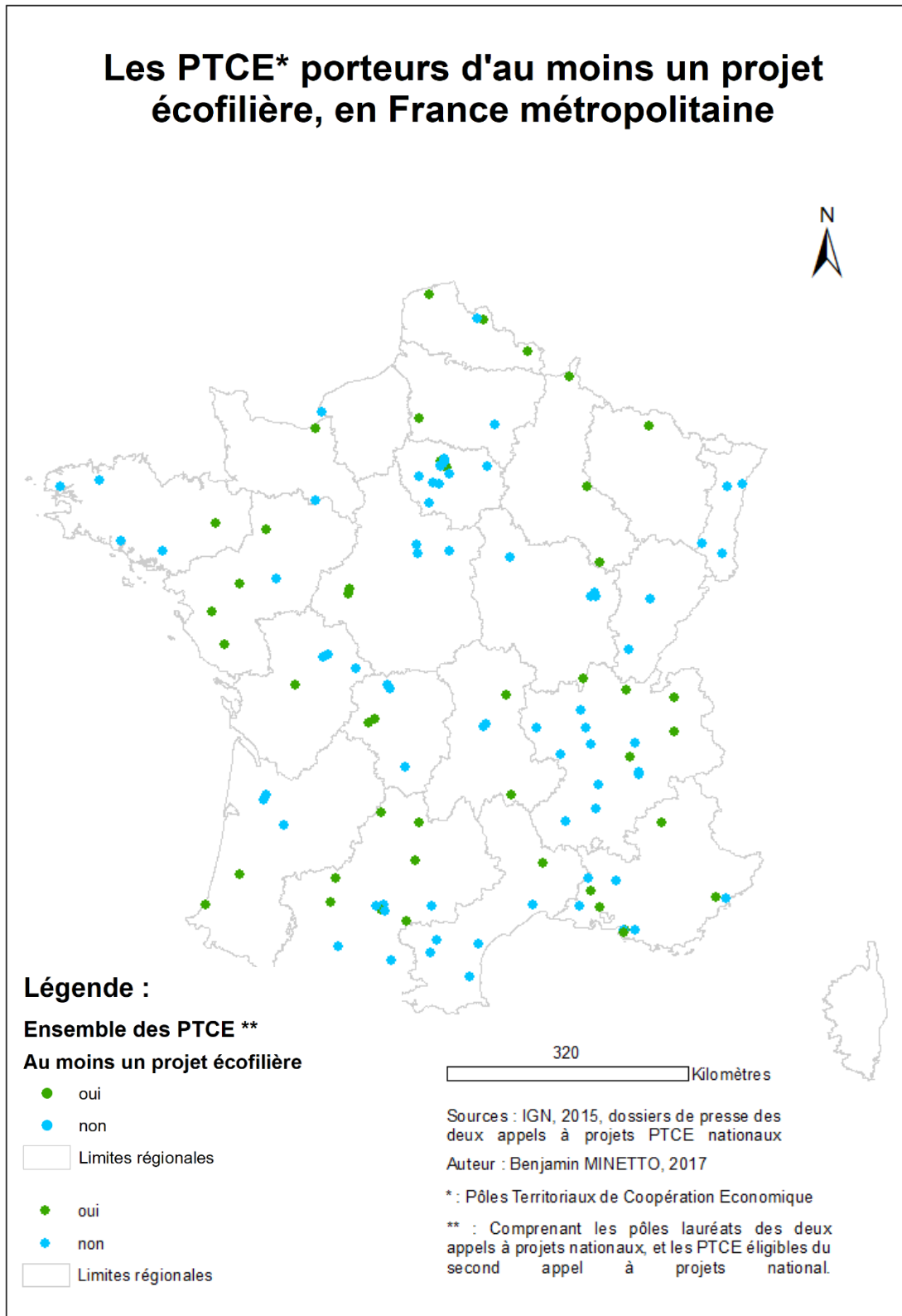


Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

Le croisement des champs « sensibilité environnementale » et « bioressources » illustré avec le Graphique 8 montre que, majoritairement, lorsqu'un projet de PTCE mobilise des bioressources dans au moins une de ses activités, il affiche logiquement une sensibilité environnementale. Le rapport est en revanche beaucoup plus équilibré en l'absence de mobilisation de bioressources.



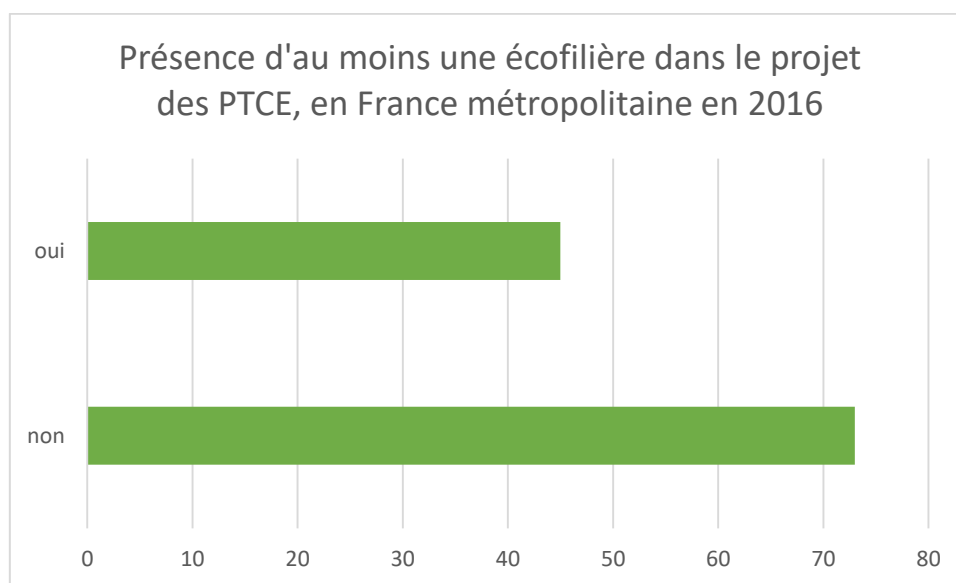
Carte 11 - Les PTCE porteurs d'au moins un projet écofilère, en France métropolitaine



La Carte 11 indique si le projet des PTCE porte sur au moins une écofilère<sup>175</sup>, qu'ils soient lauréats ou éligibles à l'un des deux AAP nationaux. Les figurés ponctuels ont le même usage et désignent les mêmes entités que les cartes précédentes.

La Carte 11 (p. 132) révèle que dans l'ensemble, les projets des PTCE portent peu sur des écofilères à l'échelle de la France métropolitaine (ce que confirme le Graphique 9). Toutefois, les régions Champagne-Ardenne et Pays-de-la-Loire se distinguent avec une majorité voire la totalité des PTCE concernés par ce critère.

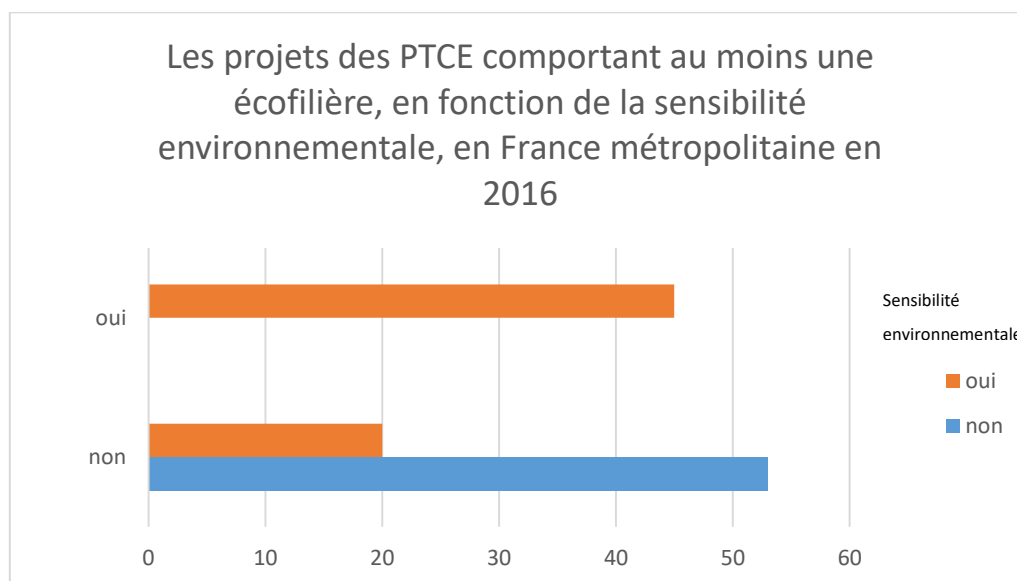
Graphique 9 - Présence d'au moins une écofilère dans le projet des PTCE, en France métropolitaine en 2016



Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

<sup>175</sup> « Une écofilère regroupe des activités qui ont pour impact la réduction des émissions de gaz à effet de serre, du besoin d'énergie ou de la consommation de ressources naturelles par la production d'un bien ou d'un service ou par l'utilisation de procédés de production ou de modes d'organisation particuliers », dans « La place de l'Economie Sociale et Solidaire dans les écofilères en Pays de la Loire », Synthèse de mars 2013

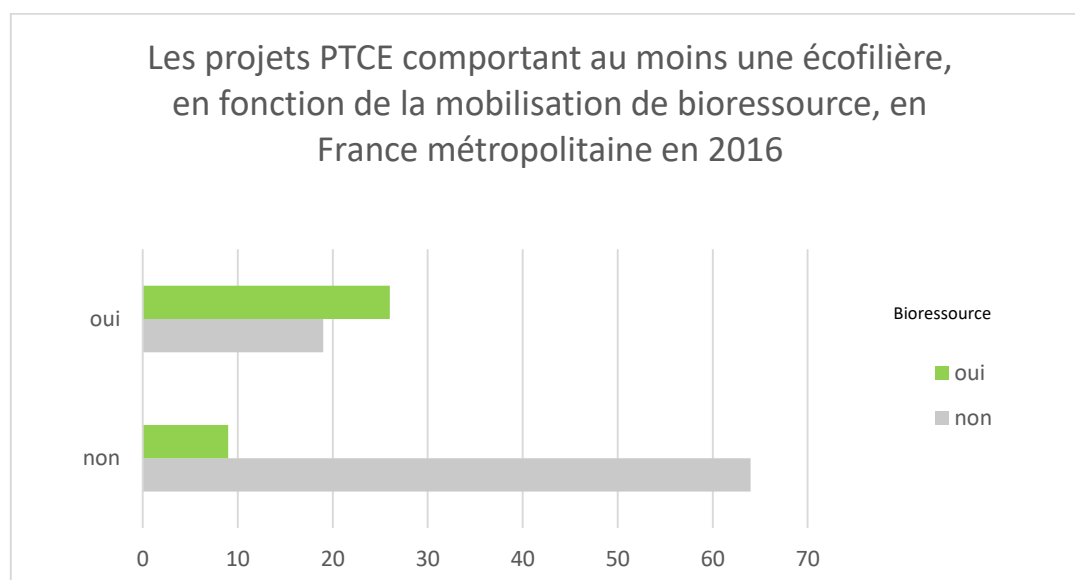
Graphique 10 - Les projets comportant au moins une écofilère, en fonction de la sensibilité environnementale, en France métropolitaine en 2016



Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

Le Graphique 10 représente le croisement des champs « écofilères » et « sensibilité environnementale ». Tous les projets des PTCE portant sur au moins une écofilère présentent une sensibilité environnementale (résultat logique et cohérent).

Graphique 11 - Les projets PTCE comportant au moins une écofilère, en fonction de la mobilisation de bioressource, en France métropolitaine en 2016

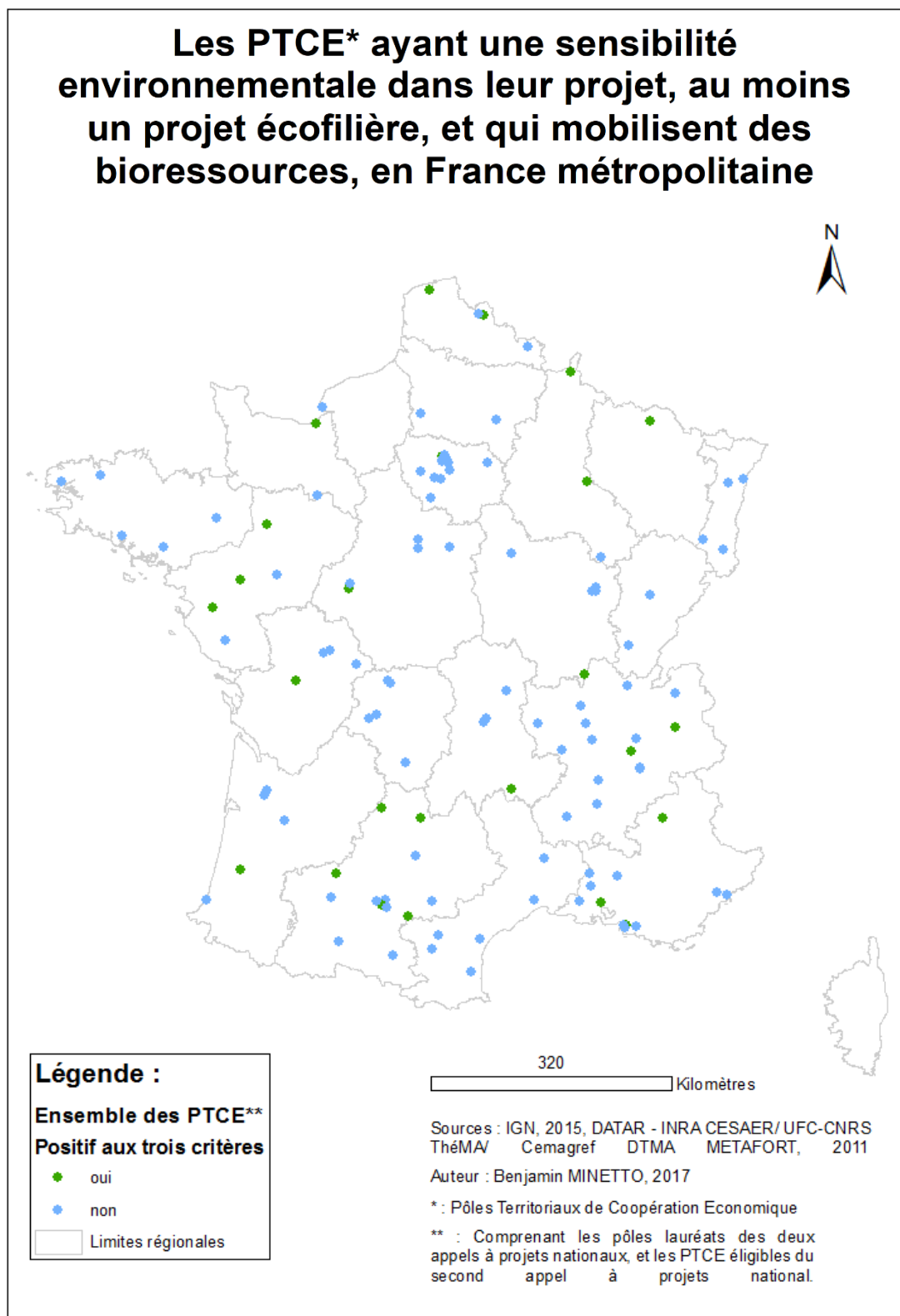


Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

Le Graphique 11 croise les champs « écofilères » et « bioressources ». Majoritairement, les PTCE porteurs d'écofilères mobilisent également des bioressources et à l'inverse, n'en mobilisent pas

lorsqu'ils ne sont pas porteurs d'écofilères. Pour illustrer ce lien entre écofilère et bioressource, prenons l'exemple d'une filière de valorisation du bois : il est choisi de favoriser le bois d'œuvre dans le cadre d'une gestion durable de la forêt tout en développant par la suite une filière d'écoconstruction de maisons passives utilisant des briques de copeaux de bois, ainsi qu'un bardage bois pour la façade. Par ailleurs, qui dit écofilère ne signifie pas forcément la mobilisation marquée de bioressource dans les projets. La valorisation des déchets d'électroménagers dans le cadre d'une recyclerie est un exemple.

Carte 12 - Les PTCE ayant une sensibilité environnementale dans leur projet, au moins un projet écofilière, et qui mobilisent des bioressources, en France métropolitaine

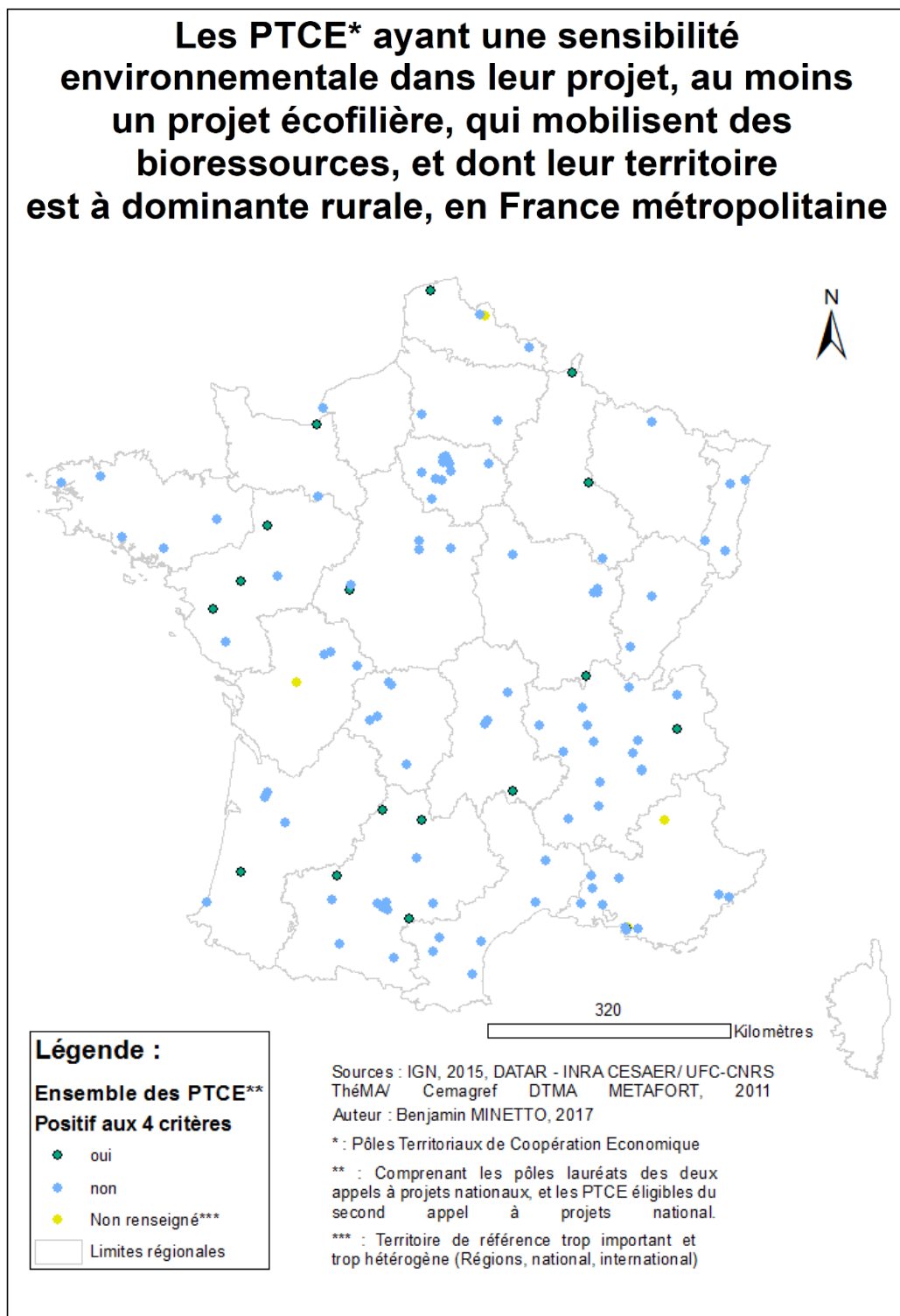


La Carte 12 indique si le projet des PTCE est marqué à la fois par une sensibilité environnementale, le développement d'une écofilère, ainsi que la mobilisation de bioressources dans au moins une de ses activités, qu'ils soient lauréats ou éligibles à l'un des deux AAP nationaux. Les figurés ponctuels ont le même usage et désignent les mêmes entités que les cartes précédentes.

La Carte 12 (p. 136) apporte plusieurs éléments de réflexion. A l'échelle de la France métropolitaine, la majorité des PTCE lauréats ou éligibles n'ont pas un résultat positif après l'application des trois filtres correspondant respectivement aux champs « écofilères », « sensibilité environnementale » et « bioressources ». Pour autant, 26 PTCE restent concernés, ce qui représente un peu plus de 20 % de l'ensemble des PTCE sélectionnés dans le cadre de l'étude. L'analyse régionale met en évidence une présence remarquable de projets positifs aux trois filtres en Midi-Pyrénées, en Pays-de-la-Loire ou en Champagne-Ardenne, proportionnellement au nombre de PTCE présents dans chacune de ces régions.

1.e. **Bilan du processus méthodologique de sélection : association de l'ensemble des paramètres**

Carte 13 - Les PTCE ayant une sensibilité environnementale dans leur projet, au moins un projet écofilière, qui mobilisent des bioressources, et dont leur territoire est à dominante rurale, en France métropolitaine



La Carte 13 indique si le PTCE est marqué à la fois par une sensibilité environnementale, le développement d'écofilière, la mobilisation de bioressources dans au moins une de ses activités et si

son territoire de référence est à dominante rurale, qu'il soit lauréat à l'un des deux AAP nationaux, ou éligible au second. Les figurés ponctuels ont le même usage et désignent les mêmes entités que les cartes précédentes.

La Carte 13 (p. 138) est la résultante de l'ensemble des filtres apposés pour l'approche empruntée par l'étude. Si le nombre total des PTCE finalement concernés régresse de nouveau par rapport à la Carte 12 (p. 136) [de 26 à 17 PTCE], il concerne environ 15 % des PTCE sélectionnés à l'origine. Cet échantillon (détaillé dans le Tableau 6, p. 139) révèle les mêmes observations régionales que la Carte 12 (p. 136), pointant des « candidats » potentiels à une analyse de terrain approfondie.

Tableau 6 - Ensemble des PTCE lauréats ou éligibles en France métropolitaine en 2016, candidats potentiels à une analyse territoriale

Nom du PTCE	Pôle lauréat	Localisation régionale (découpage avant la loi NOTRe)
Jeun'ess en avant	Non	AQUITAINE
Pôle Laine du Pays de Saugues	Non	AUVERGNE
Eco-domaine en Pays d'Auge	Oui	BASSE-NORMANDIE
Semeurs du possible	Non	BOURGOGNE
InPACT 37 Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale en Indre-et-Loire	Non	CENTRE
ARDAINES	Oui	CHAMPAGNE-ARDENNE
CIS DT 52	Oui	CHAMPAGNE-ARDENNE
Bourian	Non	MIDI-PYRENEES
Figeacteurs	Non	MIDI-PYRENEES
Le pôle territorial de coopération économique agroalimentaire, santé par alimentation naturelle et biologique	Non	MIDI-PYRENEES
Organic'Vallée	Oui	MIDI-PYRENEES
Ecopôle Alimentaire de la région d'Audruicq	Oui	NORD-PAS-DE-CALAIS
Comité du bassin d'emploi du Pays d'Ancenis	Oui	PAYS-DE-LA-LOIRE
Coopération pour le développement et la structuration des filières courtes alimentaires de proximité en Mayenne	Non	PAYS-DE-LA-LOIRE
Village Terre et Vie	Non	PAYS-DE-LA-LOIRE
Pôle Energ'Ethique des préalpes d'Azur	Non	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
Ecopôle du Pays d'Albertville	Non	RHONE-ALPES

Source : Base de données des PTCE en France métropolitaine et Outre-Mer, lauréat d'un des deux appels à projets nationaux de 2013 et 2015, et/ou éligible au second.

#### Le cas particulier de la région Rhône-Alpes :

La Région a été pionnière dans la dynamique PTCE (comme indiqué dans la première partie) et a bénéficié par ailleurs d'une mobilisation en matière de recherche scientifique relativement avancée, ce qui nous a conduit à exclure de notre étude des PTCE situés dans l'ancienne région Rhône-



Alpes<sup>176</sup>. Du reste, seul un terrain était envisageable après le travail méthodologique de filtres caractéristiques, comme le montre la Carte 13 (p. 138). La seconde raison découle de la volonté d'enrichir les cas d'études autour de la dynamique PTCE dans son ensemble, en ciblant des territoires moins parcourus en France sur le sujet. Enfin, l'anticipation vis-à-vis de la disponibilité des acteurs qui pourraient être sur-sollicités s'ils faisaient l'objet de plusieurs études (mobilisation dans le cadre d'entretiens notamment) aurait pu gêner la progression du travail.

## l) 2. L'approche des terrains : de nécessaires adaptations

La liste des PTCE précédemment établie a donné lieu à de premières investigations afin de sonder des terrains, en vue de les sélectionner dans le cadre d'une analyse territoriale détaillée à travers des cas d'études.

### 2.a. Ajustements de l'objet d'étude : redéfinition des PTCE dans le cadre de l'étude

Un premier cas a tout d'abord rendu nécessaire l'élaboration détaillée de la base de données des PTCE en France métropolitaine, celui d'Éolienne en Pays de Vilaine. Ce terrain a été approché en amont de l'étude, à la suite de contacts préétablis lors du stage dans le cadre du programme CODESOL (premier semestre 2015). Figurant parmi les pôles témoins identifiés par la démarche de l'Inter-réseaux PTCE<sup>177</sup>, le projet présente l'ensemble des caractéristiques ciblées par l'étude. Une rencontre avec le directeur de l'association Éolienne en Pays de Vilaine est organisée en tout début d'année 2016<sup>178</sup> afin de discuter plus en détail du projet dans son ensemble, de voir s'il s'inscrit pleinement dans le dispositif PTCE, et si les acteurs membres sont prédisposés à être consultés et interrogés. Après une synthèse de présentation de la structure, expliquant notamment que le projet est pionnier en matière d'énergie renouvelable citoyenne, l'inscription d'Éolienne en Pays de Vilaine dans la dynamique PTCE n'est pas claire. L'acteur explique qu'ils ont été sollicités récemment dans le cadre d'une enquête menée par le Labo de l'ESS à l'échelle nationale, mais que la structure ne savait pas trop comment se positionner à ce sujet : *« je n'en ai pas trop entendu parler, j'avais même entendu je me rappelle quand je suis arrivé, que l'ancienne permanente qui est partie juste après que j'arrive, j'avais entendu parlé que bon... qu'on n'était pas vraiment... Pas vraiment un PTCE. Qu'on avait tellement de choses à faire, tellement de sollicitations et tout... [...] Par là-dessus, je ne sais plus trop si on a eu d'autres sollicitations du Labo de l'ESS, et je m'étais entendu répondre que nous, bah*

<sup>176</sup> Laurent FRAISSE, « Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) », Etude réalisée en collaboration avec l'équipe de l'Institut Godin, novembre 2017, 50 pages

<sup>177</sup> Fiche descriptive consultable à cette adresse : [http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/35\\_ptce\\_epv\\_fiche\\_descriptive\\_050715.pdf](http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/35_ptce_epv_fiche_descriptive_050715.pdf) (consulté en janvier 2019)

<sup>178</sup> Entretien collectif de 2h25 avec plusieurs étudiants intéressés par le projet dans le cadre de leurs études

*non, on ne correspond pas trop à la définition d'un PTCE »<sup>179</sup>*. La structure décide finalement d'y répondre, mais se retrouve démunie face à certains blocs de questions (le passage de structure porteuse à structure membre notamment), amenant à douter du bien-fondé de son inscription dans la démarche PTCE (« *on est peut-être trop atypique »<sup>180</sup>*), notamment dans le cadre de la politique publique nationale. Néanmoins, les explications du projet dans son ensemble expriment une organisation et un développement rentrant « dans les cases » de la définition des PTCE à l'échelle nationale, articulant qui plus est des compétences innovantes pour le territoire et même au-delà (sollicitations de la Région des Pays-de-la-Loire pour accompagner des projets éoliens citoyens), sur des secteurs porteurs à l'échelle nationale comme les énergies renouvelables. C'est pourquoi, Eolienne en Pays de Vilaine est envisagé comme un cas d'étude potentiel. Suite à cet entretien, une lettre d'informations et d'intentions expliquant le travail de la thèse et les attentes vis-à-vis des acteurs, est diffusée à l'ensemble du réseau des membres d'Eolienne en Pays de Vilaine par le biais du directeur de l'association. Les retours ne seront finalement pas probants, le projet n'étant pas clairement identifiable à la dynamique PTCE, et la piste est définitivement abandonnée en avril 2016.

Cette expérience représente la cause fondamentale d'un repositionnement de l'approche des PTCE depuis lesquels il était possible de structurer le sujet, amenant à la construction d'une base de données complète et exploitable, définie dans le premier chapitre de cette partie. Initialement appréhendés dans l'étude, les pôles témoins ainsi que les PTCE rattachés uniquement à la démarche de l'Inter-réseaux PTCE ont finalement été écartés pour ne conserver que les PTCE lauréats et éligibles de la politique publique nationale, garants d'une construction reconnue, identifiable, et cohérente avec la politique publique. Pour autant, ce choix n'écarte pas définitivement la démarche de l'Inter-réseaux PTCE dans la dynamique globale des PTCE ; elle a juste été abordée dans le cadre de ce travail comme une construction annexe, dissociable du processus de sélection des PTCE dans le cadre des AAP nationaux.

## 2.b. Adaptation face au terrain

### Le PTCE Figeacteurs

Un second cas a quant à lui, fait l'objet d'un intérêt poussé, conduisant jusqu'à des déplacements sur le terrain : le PTCE Figeacteurs. A la suite de l'élaboration de la base de données des PTCE en France métropolitaine, le PTCE Figeacteurs apparaît comme un projet comprenant toutes les caractéristiques ciblées par l'étude. Structuré initialement autour de la coopérative des Fermes de Figeac, le PTCE porte sur les thématiques d'activités suivantes : agriculture, alimentation,

<sup>179</sup> Extrait de l'entretien avec le directeur de l'association Eolienne en Pays de Vilaine, 2016

<sup>180</sup> Voir note 179

environnement, énergie et services. Implanté dans le département du Lot, il intègre pleinement la dynamique PTCE en créant l'association Figeacteurs. Eligible au second AAP national, il ne figurera pas dans la liste des lauréats. Suite à une prise de contact avec le directeur de la structure « Fermes de Figeac » par mail (mars et avril 2016), et à un rassemblement d'informations et de documentations sur le projet PTCE ainsi que son territoire de référence (le Pays de Figeac), le terrain devient rapidement associé aux cas d'études.

Un déplacement sur le terrain est programmé en fin d'année 2016 (du 28 novembre au 02 décembre) avec pour objectif de rencontrer le directeur de la structure des Fermes de Figeac, de se rendre en mairie de Figeac ainsi qu'au siège de la communauté de communes, mais aussi de récupérer des informations sur l'histoire de la région via la bibliothèque et le centre de documentation (médiathèque de l'Astrolabe du Grand-Figeac), l'Espace Patrimoine de Figeac, et l'office de Tourisme.



*Auteur : Benjamin MINETTO, photographie prise le 01/12/2016 à Figeac ; bâtiment de la coopérative « Fermes de Figeac »*

Le contact téléphonique établi depuis août 2016 avec le directeur des Fermes de Figeac révèle que le PTCE est en pleine mutation, que le projet dans son ensemble est en cours d'évaluation et que de nombreux bouleversements sont à prévoir, aussi bien au niveau de l'orientation des actions (le territoire, l'organisation, les compétences, etc.) que des acteurs à impliquer dans le dispositif. L'impossibilité de rencontrer le directeur lors du déplacement dans le territoire fin 2016 complexifie un peu plus le choix de ce terrain, multipliant les freins au niveau de l'avancée des travaux. C'est finalement dans les premiers mois de l'année suivante que la décision sera prise d'abandonner ce cas

d'étude pour éventuellement le transformer en une possible observation satellite, de suivre la dynamique en retrait du terrain. Le calendrier du développement du PTCE ne sera au final pas compatible avec les besoins et les disponibilités nécessaires pour la réalisation de l'étude. Malgré cet aléa engendrant la perte de beaucoup de temps et d'investissement, nous maintenons que ce territoire et ce projet sont une excellente illustration d'une dynamique PTCE en milieu rural (appartenance au dispositif PTCE toujours revendiquée dans la présentation du projet<sup>181</sup>).

Cette expérience a entraîné deux changements majeurs dans l'organisation et l'ambition des travaux : la réduction du nombre de cas d'études et l'importance accordée à la réactivité dans les échanges avec le terrain, en abandonnant l'objectif d'étudier six PTCE dans le détail pour ramener ce chiffre à trois. La perspective de comparaison inter et intra régions pourra peut-être faire l'objet d'une poursuite de travaux dans un autre cadre que cette thèse. Le projet « Bourian », dans la région Midi-Pyrénées comme celui de « Figeacteurs », s'est arrêté au stade de la prise de contact, ce qui a permis de réajuster la stratégie d'approche et de considérer la faisabilité des cas d'études en fonction de la disponibilité des acteurs. Dès lors, les projets finalement retenus rentrent bien dans les caractéristiques ciblées par l'étude, mais ne sont pas forcément les plus aboutis sur le papier, et ont bénéficié d'une « porte d'entrée » plus favorable que d'autres<sup>182</sup>.

### Le PTCE CIS-DT52

Un troisième cas est représenté par le PTCE « CIS-DT52 », lauréat du premier AAP national, basé à Saint-Dizier en Haute-Marne, dans l'ancienne Région Champagne-Ardenne. Lors d'une première visite dans les différents terrains envisagés en fin d'année 2016, une rencontre a été organisée avec le président de l'association CIS-DT52, structure porteuse du PTCE. Le projet se structure autour des filières de démantèlement et de recyclage, de la valorisation des bioressources, de la filière bois et du secteur des services à la personne, en s'appuyant entre autres sur l'insertion. Dans un contexte rural et industriel, le projet construit en amont du dispositif PTCE rassemble toutefois l'ensemble des critères pour être intégré à la dynamique PTCE. Une rencontre avec le sous-préfet fin 2012 oriente les acteurs dans cette voie, notamment dans une perspective de généralisation de l'expérience au niveau de la région. Le PTCE est créé en 2013. Le constat fait par les acteurs du pôle, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Meuse Haute-Marne (à Saint-Dizier), est d'être situé dans un territoire peu attractif mais avec beaucoup de ressources naturelles « *servant*

<sup>181</sup> Informations disponibles sur le site internet de l'association Figeacteurs : <https://www.figeacteurs.fr/figeacteurs11/qui-sommes-nous/> (consulté en janvier 2019)

<sup>182</sup> Une personne-ressource permettant d'être présenté à l'ensemble des acteurs, point développé dans la partie « Identification d'une tête de réseau : les moyens utilisés pour rentrer en contact avec les PTCE de l'étude »

*d'appoint à des territoires riches tout autour, mais qui est en réalité un peu pillé par les territoires en Champagne-Ardenne et en Lorraine* »<sup>183</sup>. L'idée est d'utiliser l'insertion pour, au moins, aider les entreprises à s'installer sur le territoire, ou du moins, pour les aider à le faire. Le PTCE est cependant très atypique, avec la présence de structures comme le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (l'UIMM), des organisations patronales. Elles sont impliquées en raison du volet insertion du projet, pour donner une « *réalité économique aux choses, [...] l'insertion qui ne vit que de subventions ne peut pas exister* »<sup>184</sup>.

Le projet comporte plusieurs ambitions en lien avec les ressources du territoire et notamment le bois (surface boisée très importante dans le département), mais aussi avec le recours des services aux entreprises : « *on prend du personnel d'insertion, on le forme dans une entreprise d'insertion, l'exemple de la mise en place de T2I qui a été développé pour ça, pour les flexibles, mais qui sert aussi par exemple pour des personnes qui apprennent à monter des serrures, et une fois arrivé à un certain niveau, elles peuvent être mises sur la ligne, elles peuvent être mises dans l'atelier pour fabriquer des serrures* »<sup>185</sup>. L'objectif est de former du personnel qui pourra intégrer les entreprises. L'un des problèmes identifiés est que le territoire ne possède pas beaucoup de lignes d'assemblage. Il y a beaucoup de sous-traitance, mais très peu de fabricants de produits finis.

Au niveau de la ressource en bois, un projet autour de la réimplantation d'une structure spécialisée dans l'élagage est à l'étude. Les entreprises précédentes n'ont pas fait les investissements nécessaires pour garder les compétences indispensables afin de rester compétitives et elles ont finalement fermé. Le pôle a également essayé de ramener des bûcherons français dans les forêts haute-marnaises, en partenariat avec les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF), et en travaillant autour du financement de l'outillage et/ou de la création d'un réseau de location de machines, mais aussi en développant la formation et l'apprentissage. Le marché ciblé est celui du bois de recyclage, avec des entreprises qui ramassent le bois, pour créer une filière d'insertion au niveau du tri de la qualité de ces bois. Le projet PTCE, dans son ensemble, s'est donc porté sur de nombreuses thématiques, avec pour objectif de renforcer les compétences localement, d'éviter la fuite de capitaux à l'échelle du territoire, et de travailler sur l'insertion par l'emploi.

Néanmoins, des réserves ont été exprimées à la fin de l'entretien, notamment sur le temps possible à consacrer à l'étude : des sollicitations avec les Universités de Lorraine étaient également en cours et les acteurs avaient peu de visibilité sur la suite à venir (cessation des aides de l'Etat en début d'année 2017). Après des relances infructueuses, la piste a finalement été abandonnée durant l'été 2017. Au

---

<sup>183</sup> Extrait de l'entretien avec le président de l'association CIS-DT52, 2016

<sup>184</sup> Voir note 183

<sup>185</sup> Voir note 183

même titre que le projet « Figeacteurs », le PTCE « CIS-DT52 » reste une expérience qui mériterait un travail approfondi dans le cadre de la recherche générale sur les PTCE.

## Chapitre II | Les terrains sélectionnés : trois études de cas aux contextes de développement différenciés

Les trois études de cas portent sur les PTCE suivants :

- Le PTCE du Pays d'Ancenis dans le département de Loire-Atlantique
- Le PTCE ARDAINES dans le département des Ardennes
- Le PTCE Village Terre et Vie dans le département de Loire-Atlantique

Les deux premiers sont lauréats du premier AAP national alors que le troisième est éligible au second AAP national. Cette section traite des différentes caractéristiques des territoires, et d'une mise en perspectives de leurs éventuelles ressemblances et divergences.

### II) 1. Les principales caractéristiques des terrains de l'étude : contexte territorial

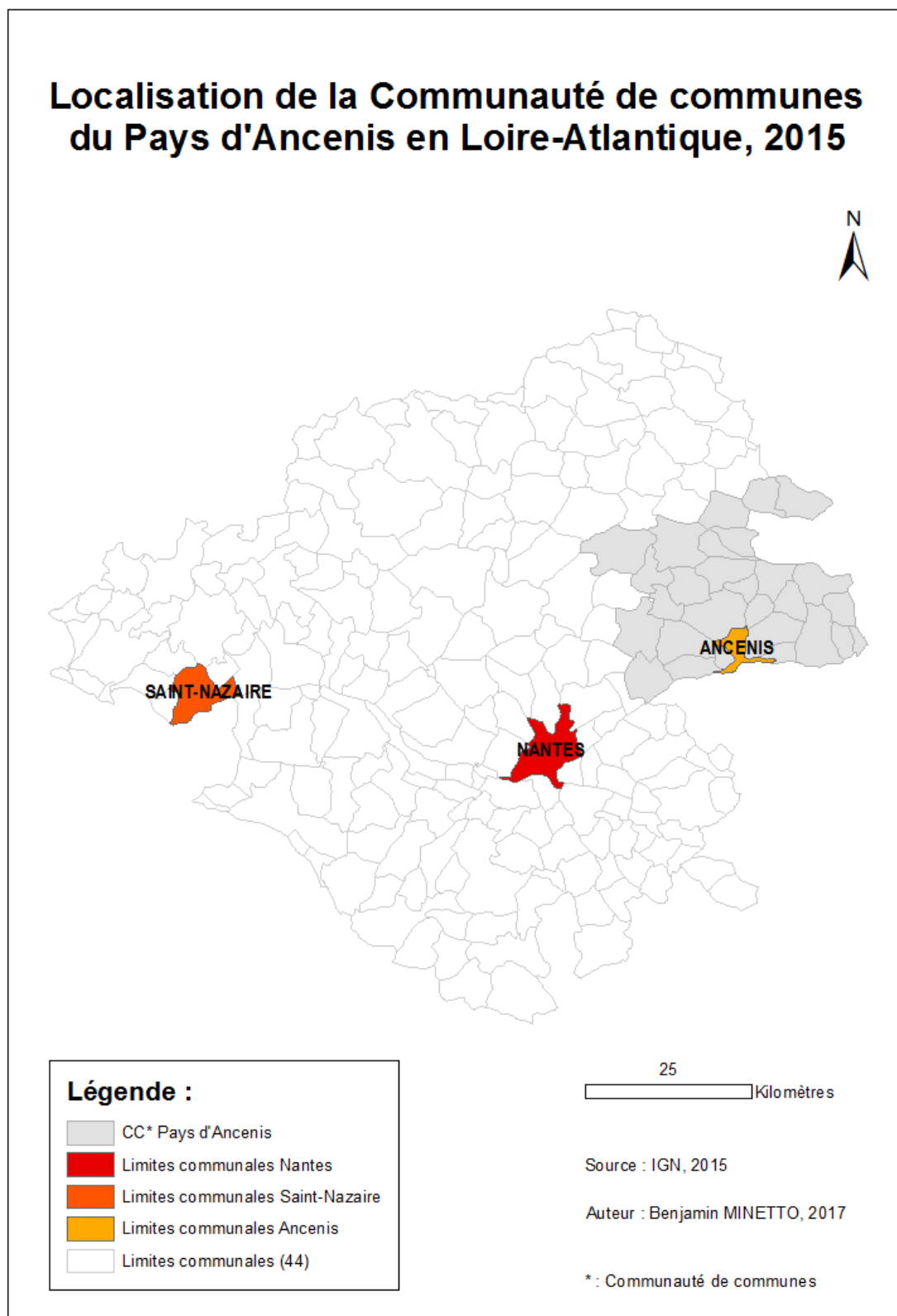
Il s'agit de présenter sous un angle statistique, historique et géographique, les différents territoires de références des PTCE sélectionnés. La quasi-totalité des informations statistiques sont issues de l'INSEE, ou de réutilisation de ces données dans des diagnostics territoriaux thématiques effectués par des structures régionales, départementales et/ou intercommunales.

#### 1.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis (Comité du Bassin d'emploi du Pays d'Ancenis)

##### Situation générale

Le PTCE du Pays d'Ancenis est situé en région Pays-de-la-Loire (région au périmètre géographique inchangé avec le nouveau découpage de la loi NOTRe), dans le département de Loire-Atlantique.

Carte 14 - Localisation de la communauté de communes du Pays d'Ancenis en Loire-Atlantique, 2015





Le territoire de référence du PTCE renseigné (dossier de presse du résultat des lauréats du premier AAP national) indique le bassin d'emploi du Pays d'Ancenis qui relève du même périmètre que celui de la communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA). Cette dernière est notamment comprise entre les limites départementales du Maine-et-Loire à l'Est, la Loire (le fleuve) au sud et la métropole nantaise à l'ouest.

Etendue sur un peu moins de 800 km<sup>2</sup> de superficie, la COMPA regroupe 29 communes en 2015 et environ 65 000 habitants, pour une densité moyenne de 81,2 habitants au km<sup>2</sup><sup>186</sup>. 8 % du territoire est compris dans des espaces protégés et inventoriés au titre du patrimoine naturel (périmètre Natura 2000 et ZNIEFF<sup>187</sup> de type 1). De manière générale, « *quelque 94 % des 79 290 hectares du territoire sont classés en espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme. 4 % constituent des espaces urbanisés à vocation d'habitat ou d'activité économique. Les réserves théoriques à l'urbanisation future (zones à urbaniser, gisements au sein du tissu urbain constitué...) représentent 2 % de la superficie totale du territoire* »<sup>188</sup>. Par ailleurs, la construction de logements est également à la hausse de 1,6 % par an sur la période de 2008 à 2013, avec un parc composé majoritairement de propriétaires (environ 75 % en 2013) et de résidences principales.

### Caractéristiques de la population

Comme le montre la Carte 15 (p. 149), la commune d'Ancenis est la plus peuplée, concentrant l'essentiel des services administratifs, comme le siège de la COMPA, les locaux de la sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis, la maison du Département, ainsi que le Trésor Public.

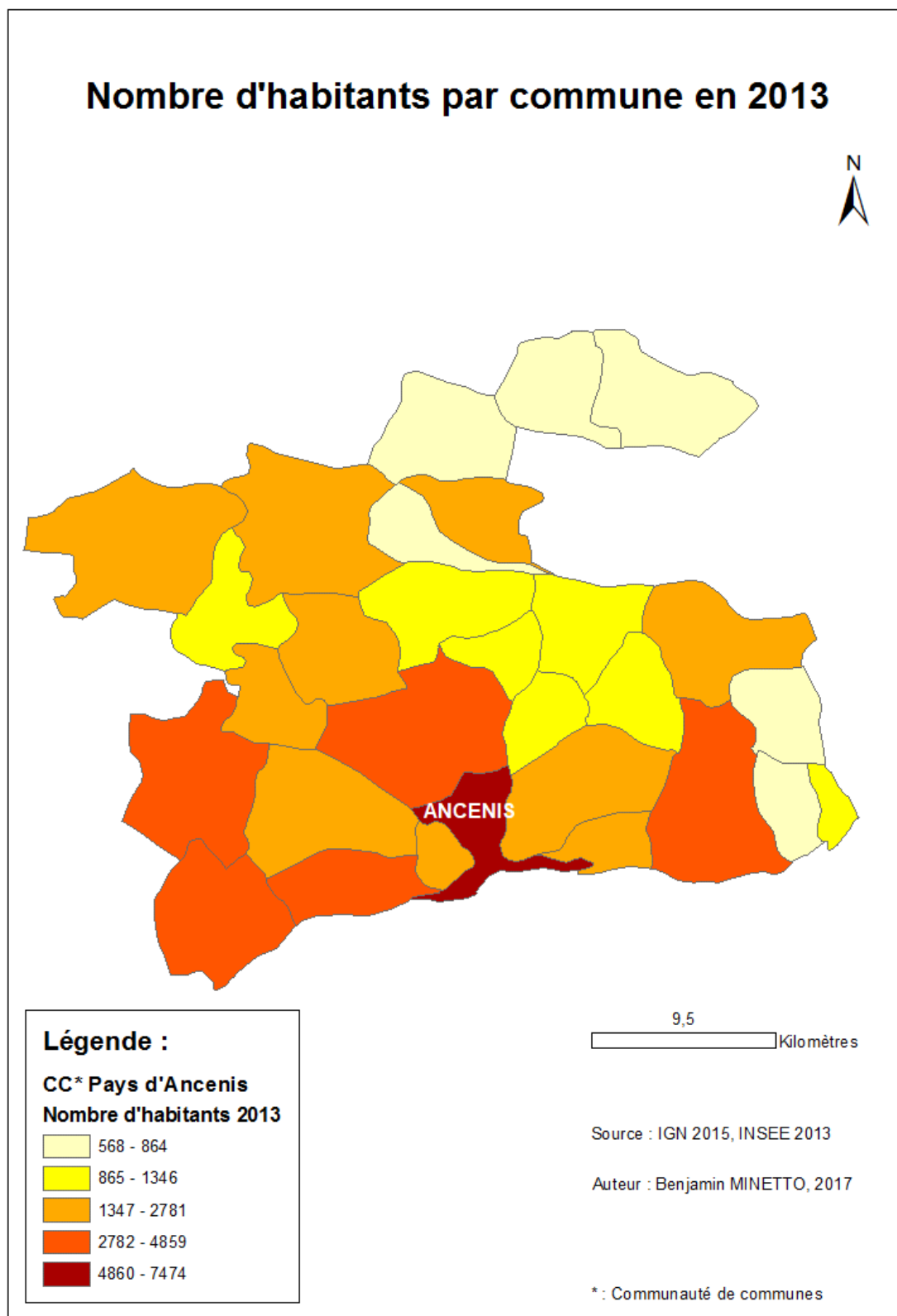
---

<sup>186</sup> Source : Dossier complet de l'INSEE sur la Communauté de communes du Pays d'Ancenis en 2015

<sup>187</sup> Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

<sup>188</sup> Agence d'urbanisme de la région nantaise (AURAN), « Communauté de communes du Pays d'Ancenis : les chiffres clés du territoire », Les essentiels de l'AURAN, édition 2017

Carte 15 - Nombre d'habitants par commune en 2013, dans la communauté de communes du Pays d'Ancenis



Le solde naturel comme le solde migratoire sont tous deux positifs sur la période de 2010 à 2015 avec respectivement + 0,7 et + 0,3 %, ce qui indique que le territoire de la COMPA est en croissance

démographique (croissance continue<sup>189</sup> depuis son passage sous le statut de communauté de communes en 2000). Au niveau de la répartition de la population par tranche d'âge, le territoire est composé à 50% d'individus entre 20 et 59 ans, pour un peu moins de 30 % de moins de 20 ans et environ 20 % de plus de soixante ans, en résulte donc une pyramide des âges relativement jeune<sup>190</sup>. Enfin, près de 80 % de la population âgée de 15 à 64 ans est active pour un taux de chômage de 7,4 % en 2015, ce qui est en dessous de la moyenne nationale et révèle de nouveau un territoire assez dynamique.

### Caractéristiques économiques

La dynamique démographique s'accompagne d'une dynamique du nombre d'emplois avec une variation à la hausse de + 0,8 % par an entre 2008 et 2013 (environ 24 900 emplois toutes catégories en 2015). Près de 87 % des emplois sur le territoire sont des emplois salariés en 2015. L'indicateur de concentration d'emploi est de 88 pour 100 en 2015, ce qui indique un bon ratio d'actifs et d'emplois sur le territoire. A ce titre, 63 % des emplois de la communauté de communes du Pays d'Ancenis sont occupés par ses habitants en 2015, et seulement 25 % des actifs occupés de la COMPA travaillent dans la métropole nantaise sur cette même année.

Tableau 7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2015 dans la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Catégorie socioprofessionnelle	En pourcentage par rapport au nombre total d'emplois
Agriculteurs exploitants	3,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10,6
Professions intermédiaires	23,5
Employés	24
Ouvriers	32,5

Source : INSEE, RP2015 exploitation complémentaire lieu de travail

Le Tableau 7 révèle une part importante d'ouvriers dans le territoire. Il indique également des populations modestes en matière de revenus (l'addition des emplois ouvriers et employés

<sup>189</sup> Variation de la population par l'INSEE à partir du recensement de 1999 (+ 15 000 habitants sur cette période environ)

<sup>190</sup> Source : INSEE, chiffres de 2013

concernant 56,5 % des emplois sur le territoire). Les agriculteurs exploitants, bien qu'en marge par rapport aux autres catégories, restent bien représentés avec un peu moins de 850 emplois en 2015.

Tableau 8 - Emplois selon le secteur d'activité dans la communauté de communes du Pays d'Ancenis en 2015

Secteur d'activité	Pourcentage sur le nombre total d'emplois
Agriculture	5,1
Industrie	24,6
Construction	8,9
Commerce, transports, services divers	36,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	24,6

Source : INSEE, RP2015 exploitations complémentaires lieu de travail

Le Tableau 8 indique une concentration de l'emploi dans le commerce, le transport et les services divers. Cependant, une forte présence de l'industrie est à noter sur le territoire, ainsi qu'un potentiel dans les secteurs de la construction et de l'agriculture.

Tableau 9 - Evolution des créations d'entreprises dans la communauté de communes du Pays d'Ancenis

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Total de créations d'entreprises</b>	414	441	337	359	383	322	329
<b>Total de créations d'entreprises individuelles</b>	306	315	227	233	261	228	227

Source : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) des activités marchandes hors agriculture

Le Tableau 9 indique différentes phases dans la dynamique de créations d'entreprises ces dernières années, avec deux fortes chutes dans les années 2011 et 2014. Les entreprises créées dans le territoire sont majoritairement des entreprises individuelles.

Un diagnostic territorial afin de dresser un bilan d'état des lieux de l'ESS dans la communauté de communes en 2012 par la CRESS des Pays-de-la-Loire<sup>191</sup> révèle une dynamique intéressante avec un peu plus de 250 établissements employeurs, plus de 2 850 salariés, et environ 18 % du total de l'emploi salarié privé du territoire (14 % en Pays-de-la-Loire, et 12,5 % de moyenne au niveau national<sup>192</sup>).

<sup>191</sup> Travaux de la CRESS des Pays-de-la-Loire en collaboration avec le Comité du Bassin d'Emploi du Pays d'Ancenis, « Focus de l'observatoire : diagnostic de territoire de l'Economie Sociale et Solidaire », février 2012

<sup>192</sup> Sources : Observatoire de l'ESS-CRESS des Pays-de-la-Loire, d'après Acof-Urssaf-MSA

## Histoire et identité du territoire

Le territoire de la communauté de communes du Pays d'Ancenis est marqué par une histoire agricole (MARGETIC *et al.*, 2014). Elle est notamment associée au cours du 20<sup>ème</sup> siècle au développement de la Coopérative Agricole de la Noëlle-Ancenis (CANA) créée en 1932 à Saint-Mars-la-Jaille, déménageant en 1952 à Ancenis (MARTIN *et al.*, 1977), et qui deviendra par la suite la coopérative TERRENA au début des années 2000, fruit de la fusion entre la CANA, la Coopérative Agricole Vienne-Anjou-Loire (CAVAL) et le Groupe Centre Atlantique (GCA)<sup>193</sup>. L'ancrage historique de cette structure reste fort dans le territoire puisque le siège social est toujours basé à Ancenis, malgré son développement en dehors des frontières de la COMPA. Le territoire possède donc une dynamique associative et coopérative ancienne. A noter également la présence de vignes marquant les paysages des coteaux de la Loire, bien que l'activité ne soit plus aussi importante : *« il nous reste très peu de viticulteur sur le Pays d'Ancenis. C'est davantage sur l'autre coteau, sur le Maine-et-Loire. Il nous reste quand même des viticulteurs sur le Pays d'Ancenis, avec des vins de renommée, le Malvoisi, le Gamet, etc. »*<sup>194</sup>. Un second acteur important, découlant de la dynamique industrielle historique, est MANITOU. A l'origine, une entreprise spécialisée dans le machinisme agricole voit le jour à Saint-Mars-la-Jaille en 1898, créée par Alexander BRAUD. Ce dernier a développé plus largement son activité sur le territoire d'Angers : *« il y a eu aussi une très grosse entreprise [...] de fabrication de machines à vendanger et de moissonneuses batteuses sur Saint-Mars-la-Jaille, donc qui est sur le territoire [du Pays d'Ancenis]... Qui après est partie sur Angers, [...] l'entreprise BRAUD. BRAUD qui a été rachetée par International Harvester<sup>195</sup>, et le site d'International Harvester, c'est le site actuel où se trouve SCANIA »*<sup>196</sup>. L'histoire est en réalité très familiale, et a fortement marqué l'ensemble du territoire du Pays d'Ancenis, puisque la descendance du réparateur mécanicien BRAUD (deux fils) va d'une part perpétuer la véritable industrie orientée sur la réalisation d'équipements agricoles à travers les moissonneuses-batteuses puis, plus tard, des machines à vendanger, et d'autre part être à l'origine de la mise en place de ce qui deviendra l'entreprise MANITOU. Parallèlement à la poursuite de l'entreprise BRAUD par le premier fils, un nouveau site de production conséquent est installé en 1966 suite à l'expansion importante de l'activité. La diversification avec la production de machines à vendanger brevetées n'intervient que courant des années 1970<sup>197</sup>. Aujourd'hui, la marque BRAUD de

<sup>193</sup> « Nos différences coopératives : 130 ans d'histoire coopérative », informations relatives au site internet de TERRENA, source : <https://www.terrena.fr/130-ans-d-histoire-cooperative/> (consulté en février 2020)

<sup>194</sup> Extrait de l'entretien avec un élu de la commune d'Ancenis-Saint-Géréon, 2018

<sup>195</sup> C'est en réalité le grand groupe Fiat-Allis, et le rachat par sa filiale CNH Global en 1988, vendant des produits notamment sous la marque d'International Harvester

<sup>196</sup> Extrait de l'entretien avec le directeur du service développement économique de la COMPA, 2018

<sup>197</sup> Informations croisées entre : l'article de presse « Epopée industrielle. La saga des machines Braud et son musée près d'Ancenis », de 2019, paru dans le Ouest France ; l'article « Marcel-Claude Braud, une passion : «

moissonneuses-batteuses a disparu suite à la succession de divers regroupements dans des groupes mondiaux. Une gamme BRAUD de machines à vendanger est toujours commercialisée au sein du groupe New Holland, l'un des leaders du marché. Le site de Saint-Mars-la-Jaille a définitivement fermé en 1989. De son côté, le second fils quitte l'entreprise familiale dès 1936 et décide de s'installer à Ancenis, rejoignant l'entreprise de commerce de grains et d'engrais de ses beaux-parents. Il est mobilisé au cours de la Seconde Guerre mondiale : « *à la fin de la guerre, il comprend que la reconstruction nécessitera de nombreux engins de chantier, [...] [et] il se met à créer des gabarits de presse à parpaings, des bétonnières, des grues et remorques* »<sup>198</sup>. Malgré son décès peu après la fin de la guerre, sa femme décide de poursuivre son idée et développe l'entreprise, qui restera sous l'égide de la famille, développant progressivement des chariots élévateurs : « *la famille Braud cherche un nom pour ce nouveau matériel. C'est au cours d'un brainstorming familial que le nom de « Manitou » est choisi* »<sup>199</sup>. Dans les années 1970, l'entreprise déménage et s'installe sur le site actuel. Par ailleurs, elle signe un accord avec l'entreprise Toyota afin de distribuer son produit de chariots élévateurs sur le territoire national. Progressivement, l'entreprise va chercher des marchés à l'international et continuera de développer des machines innovantes notamment dans le champ de la manutention. Le groupe MANITOU a toujours son siège à Ancenis, même s'il est devenu aujourd'hui un groupe international.

Evoluant en marge de la métropole nantaise, ce territoire a su s'en émanciper avec les forces vives du territoire (JOUSSEAUME, 1998), mais connaît cependant les effets de l'expansion urbaine de la métropole nantaise à l'ouest de son territoire. En outre, la proximité immédiate avec les bords de Loire l'intègre dans une dynamique touristique plus large (l'exemple de la Loire à vélo).

## 1.b. Le PTCE ARDAINES

### Situation générale

Le PTCE ARDAINES est situé en région Champagne-Ardenne (depuis devenue partie intégrante de la nouvelle région Grand-Est suite au découpage de la loi NOTRe), dans le département des Ardennes.

---

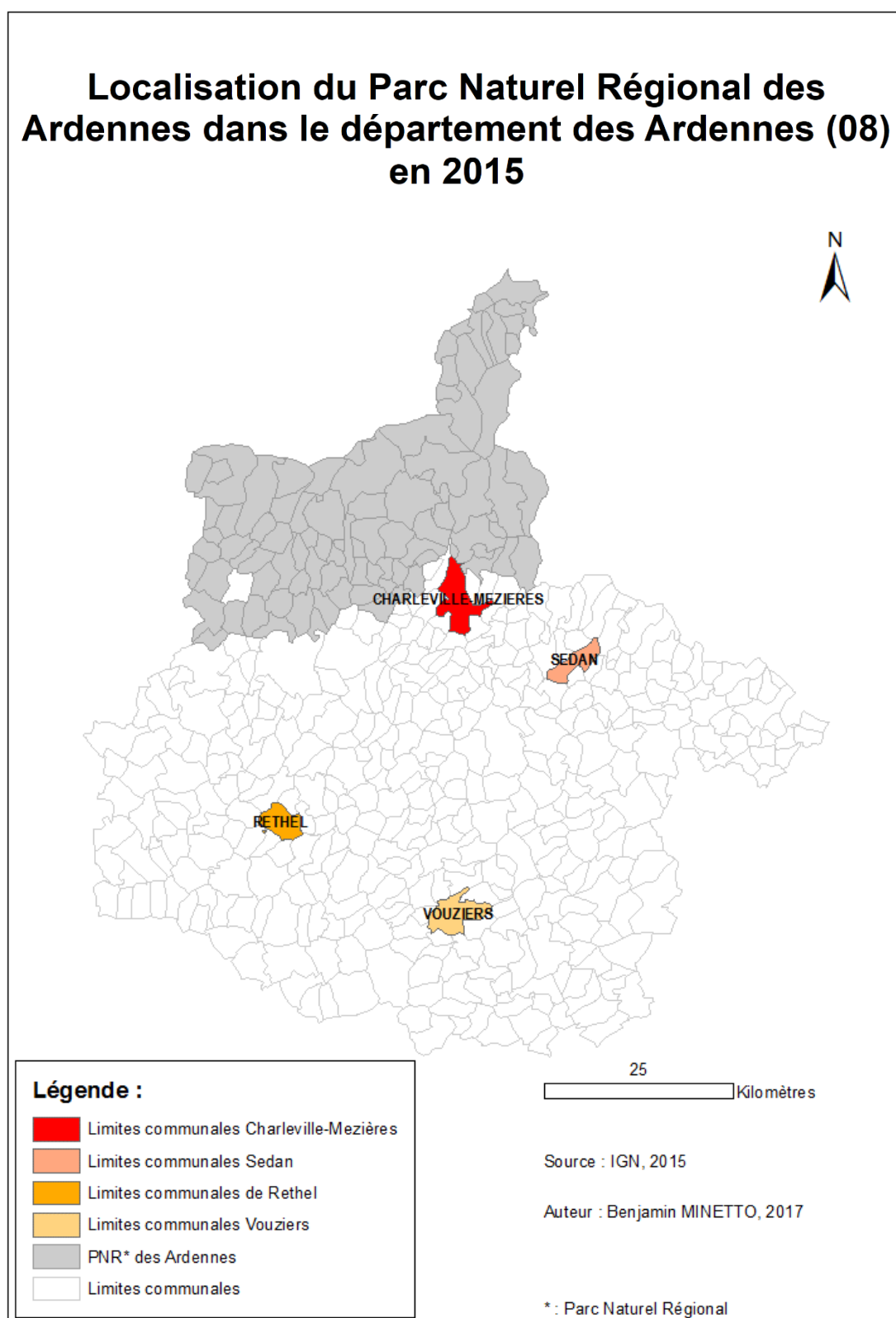
les produits Manitou » », de 2009 sur le site « agriavis.com » ; et l'entretien avec un membre de l'Association pour la Recherche de la Région Anceniennne, 2018

<sup>198</sup> « Marcel-Claude Braud, une passion : « les produits Manitou » », de Jean MOULLART, 2009, source : <http://www.agriavis.com/news-443-marcel+claud+braud+une+passion+les+produits+manitou+.html>

(consulté en février 2020)

<sup>199</sup> Voir note 197

Carte 16 - Localisation du Parc Naturel Régional des Ardennes dans le département des Ardennes (08) en 2015



Le projet ARDAINES s'inscrit dans le territoire du Parc Naturel Régional des Ardennes (créé par décret le 21 décembre 2011). Ce dernier est composé en 2015 de 91 communes sur une superficie totale d'environ 1200 km<sup>2</sup>, pour environ 74 250 habitants. Il s'étend « *des falaises de la Pointe de Givet, aux méandres boisés des Vallées de Meuse et Semoy et des landes tourbeuses du Plateau de Rocroi aux doux vallons bocagers de la Thiérache Ardennaise* »<sup>200</sup>. Plus de 50 % de sa surface est boisée avec majoritairement de la forêt de feuillus, 24 % du territoire restant est constitué de prairies, 21 % sont des cultures (BECK, 2016). Le Parc Naturel Régional comporte également 5 unités paysagères dont 16 sites protégés, deux réserves naturelles nationales ainsi que 7 sites classés Natura 2000. Il fait l'objet d'une charte, intégrant un projet de territoire pour les 12 ans à venir (durée du label PNR, soumis à une évaluation au terme de cette période pour être renouvelé ou arrêté), signée par l'ensemble des communes qui le compose, les collectivités territoriales (communautés de communes, le Département et la Région) et par l'Etat. 9 missions sont notamment définies : «

- *Valoriser de manière durable les ressources*
- *Faire du tourisme un nouvel axe de développement économique*
- *Faire apprécier la richesse des milieux naturels*
- *Préserver et gérer le patrimoine paysager*
- *Favoriser une gestion économe des ressources*
- *Conforter la qualité des offres de service et d'habitat*
- *Animer le territoire et fédérer les publics autour de l'identité locale*
- *Favoriser les échanges et la coopération entre les acteurs du territoire*
- *Dynamiser les échanges extérieurs au territoire*<sup>201</sup> »

La gestion du PNR est tenue par un Syndicat mixte, administré par un comité syndical regroupant des représentants, élus et désignés par les collectivités adhérentes. Enfin, la situation transfrontalière avec la Belgique n'a pas fait l'objet d'un travail particulier lors de la construction du projet du parc, mais confère un potentiel d'interactions, notamment avec le parc belge du Viroin-Hermeton.

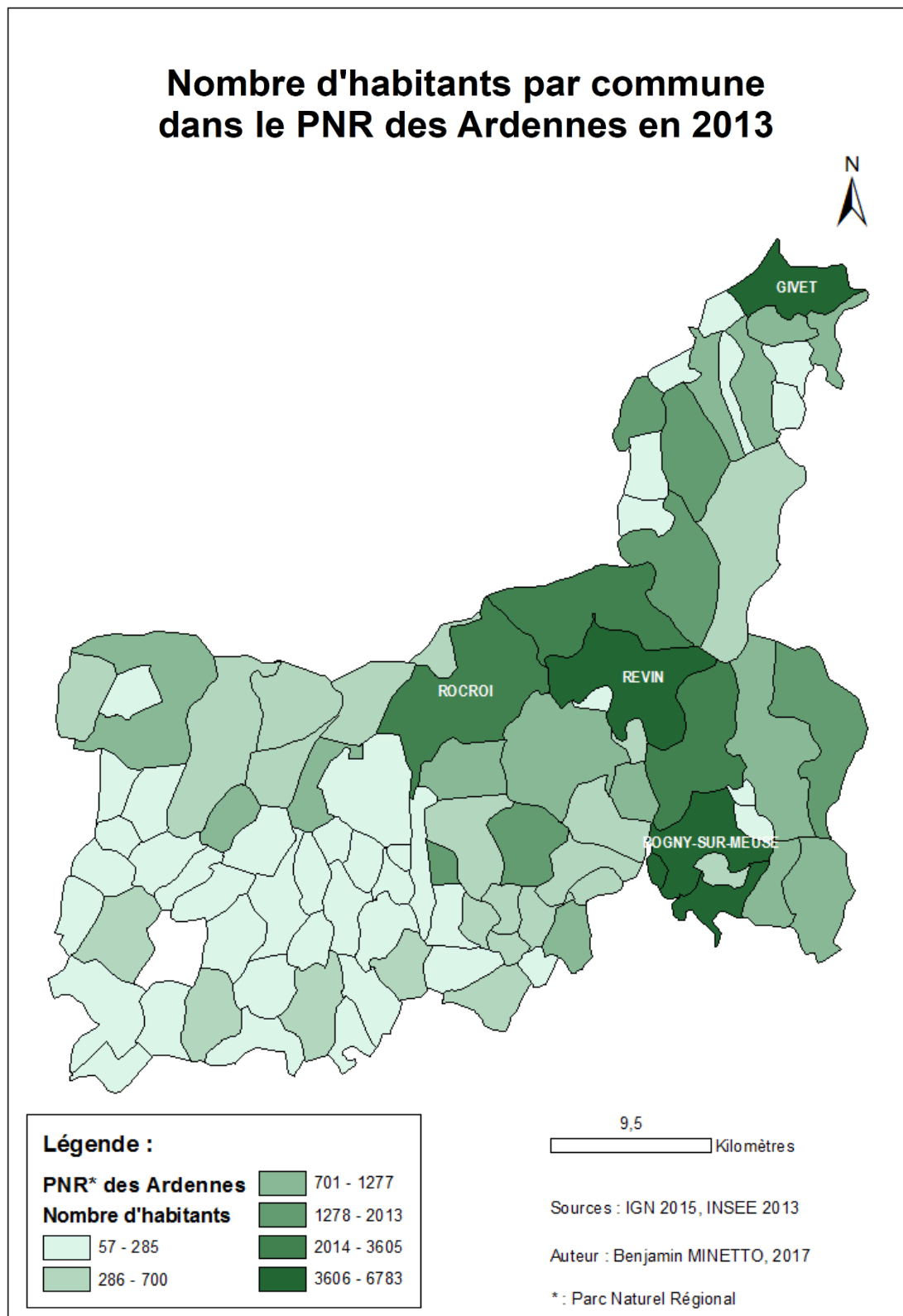
### Caractéristiques de la population

<sup>200</sup> Communication issue du site internet du PNR des Ardennes, dans la rubrique « Carte d'identité » : <https://www.parc-naturel-ardennes.fr/carte-didentite/> (consulté en février 2019)

<sup>201</sup> Plaquette « Comprendre le Parc Naturel Régional », disponible sur le site du parc des Ardennes : <https://www.parc-naturel-ardennes.fr/wp-content/uploads/2018/10/Guide-PNR-version-livret1.pdf> (consulté en février 2019)



Carte 17 - Nombre d'habitants par commune dans le PNR des Ardennes en 2013



La Carte 17 montre un territoire réparti en deux grandes entités : l'est plus peuplé, concentrant les foyers de populations les plus importants dans les plateaux du massif ardennais ainsi que la vallée de la Meuse et de la Semoy et l'ouest, composé de communes du nombre d'habitants peu élevé, à l'ouest du plateau de Rocroi en Thiérache ardennaise<sup>202</sup>. Dans l'ensemble, la densité de population reste faible avec une moyenne de 63 hab/km<sup>2</sup> en 2013. De 2008 à 2013, la population totale du territoire est en baisse (-1,91 % sur l'ensemble de la période) alors que l'accroissement naturel est positif sur la même période<sup>203</sup>, ce qui traduit un solde migratoire très négatif (tendance également observable à l'échelle du département des Ardennes). La part des résidences principales dans le PNR des Ardennes est supérieure à 80 % en moyenne sur l'ensemble des communes, en 2015. Au niveau de la répartition de la population par tranche d'âge, le territoire est composé à pratiquement 50% d'individus âgés entre 20 et 59 ans, pour environ 24 % de moins de 20 ans et environ 26 % de plus de soixante ans<sup>204</sup>. La pyramide des âges du territoire traduit donc une population plutôt vieillissante. Enfin, un peu plus de 70 % de la population âgée de 15 à 64 ans est active, avec un taux de chômage de 18,3 % en 2015, très supérieur à la moyenne nationale, marqueur d'une difficulté certaine d'accès à l'emploi sur l'ensemble du territoire.

### Caractéristiques économiques

Environ 20 300 emplois sont présents sur le territoire en 2015, dont 87 % sont des emplois salariés<sup>205</sup>. Le nombre d'emplois est en baisse de -0,8 % par an en moyenne sur la période 2010 à 2015. L'indice de concentration de l'emploi en 2015 est de 75 pour 100.

Tableau 10 - Emploi selon le secteur d'activité dans le Parc Naturel Régional des Ardennes, en 2015

Secteur d'activités	Pourcentage sur le nombre total d'emplois
Agriculture	0,75
Industrie	39,7
Construction	6,2
Commerce, transports, services divers	23,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	29,9

Source : INSEE, RP2015 exploitations complémentaires lieu de travail

<sup>202</sup> Ensembles géomorphologiques détaillés dans « Plan de paysage sur le territoire ouest du projet de Parc naturel régional des Ardennes », Première partie : diagnostic, 2009, 76 pages

<sup>203</sup> Source : INSEE, base structure de la population par communes en 2008 et 2013

<sup>204</sup> Source : INSEE, base population par âge et par sexe, par communes, en 2015

<sup>205</sup> Source : INSEE, RP2015, exploitation complémentaire au lieu travail

Le Tableau 10 montre que le territoire a une activité industrielle forte avec pratiquement 40 % des emplois dans ce secteur d'activités. Malgré la présence de grands ensembles paysagés de prairies et de cultures, le secteur d'activités de l'agriculture ne totalise même pas 1 % du total des emplois du Parc Naturel Régional des Ardennes.

Tableau 11 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2015 dans le Parc Naturel Régional des Ardennes

Catégorie socioprofessionnelle	En pourcentage par rapport au nombre total d'emplois de l'ensemble des catégories socioprofessionnelles
Agriculteurs exploitants	1,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	6,9
Professions intermédiaires	20,3
Employés	29,9
Ouvriers	35,7

Source : INSEE, RP2015 exploitations complémentaires lieu de travail

Le Tableau 11 révèle une grande part d'ouvriers dans le territoire. Additionnée à celle des employés, cela indique un territoire aux catégories sociales modestes (65,6 %). A noter en parallèle le faible pourcentage de cadres et professions intellectuelles supérieures, emplois souvent très qualifiés.

Tableau 12 - Evolution des créations d'entreprises dans le Parc Naturel Régional des Ardennes

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total de créations d'entreprises	439	483	415	379	414	370	286
Total de créations d'entreprises individuelles	356	383	311	304	299	290	216

Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), activités marchandes hors agriculture

Le Tableau 12 indique une dynamique de créations d'entreprises en baisse depuis 2011, hormis 2013 qui affiche un regain d'activité (hormis pour les entreprises individuelles, pourtant majoritaires sur l'ensemble). La chute est en revanche très importante entre 2014 et 2015. La majorité des entreprises créées sont des entreprises individuelles.

Sur l'ensemble des actifs occupés du territoire en 2015, un peu plus de 30 % travaillent dans la commune où ils résident, et 60 % dans une commune du même département<sup>206</sup> (les données ne permettant pas de savoir si les communes en question font partie du périmètre du PNR des

<sup>206</sup> Source : INSEE, base caractéristiques de l'emploi en 2015

Ardennes ou non). Cependant, cela démontre une faible relation avec les communes transfrontalières belges.

Nous ne disposons pas de chiffres clés au niveau de l'ESS pour cet espace géographique.

### Histoire et identité du territoire

Les Ardennes sont riches d'un savoir-faire technique en lien avec la métallurgie (fonderie, forge, etc.), mais également de l'utilisation de matériaux locaux utilisés dans la construction (ardoises, pierre bleue de Givet, etc.), et de pratiques sociales traditionnelles très ancrées comme l'affouage<sup>207</sup> [FORTIER, 1992] (informations relatives à la Charte du PNR<sup>208</sup>) : « *Certaines activités disparues restent aujourd'hui dans les mémoires (tannerie, exploitation de marbre rouge royal, de marbre gris, d'ardoises, de porphyre de Laifour, piperies...).* »

[...]

*La vallée de la Meuse est un haut lieu du travail de l'acier. Des vestiges de bas fourneaux, datant du 1er siècle après JC, ont été retrouvés à Vireux-Molhain. Le minerai, le bois et l'eau sont disponibles sur place pour le travail du métal. Dans ce territoire de guerres et de conquêtes, il était utilisé pour la fabrication d'armes. La métallurgie s'est modernisée aux 19ème et 20ème siècles. De grands noms de cette mutation industrielle ont marqué l'histoire : Arthur Martin, Deville, Faure, Porcher, Electrolux... Cette culture industrielle a marqué le paysage »<sup>209</sup>. Elle s'est notamment développée dans les vallées de la Meuse et de la Semoy, profitant du cours d'eau pour acheminer et transporter les matériaux. Par ailleurs, le territoire a subi les effets de la mondialisation et d'une compétitivité par les coûts engendrant des délocalisations massives au cours des dernières décennies : « [on] a beaucoup pâti d'un certain nombre de fermetures, et notamment de grands groupes, du fait de la mondialisation, et de la délocalisation dans les pays à bas coût. Récemment encore, le dernier exemple plus récent, c'est Electrolux [...] qui était basé à Revin. C'était, il y a encore 5 ans, 400 salariés. Un premier plan social, et le deuxième l'année dernière [2017], il y avait encore 180 personnes. [...] [Aujourd'hui] alors bon, ils ont retrouvé une entreprise qui a repris une partie du site, mais c'est 20 salariés. Et Electrolux est allé*

<sup>207</sup> Pratique remontant au Moyen-âge qui représentait le droit pour les habitants de récolter du bois de chauffage dans les forêts appartenant au seigneur. Aujourd'hui, cette pratique est inscrite dans le Code forestier et permet à une commune comprenant des domaines forestiers d'établir des règles de partage et des conditions de la pratique de l'affouage

<sup>208</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://www.parc-naturel-ardennes.fr/wp-content/uploads/2017/11/rapport\\_de\\_charte.pdf](https://www.parc-naturel-ardennes.fr/wp-content/uploads/2017/11/rapport_de_charte.pdf) (consulté en mars 2020)

<sup>209</sup> Site du Parc Naturel Régional des Ardennes, dans la rubrique « Savoir-faire »

*produire ses machines à laver en Pologne. Ils ont construit exactement la même usine en Pologne. Pour des raisons de coûts »<sup>210</sup>.*

A travers la zone forestière du massif ardennais (principalement sur la partie orientale du Parc), la population locale a traditionnellement géré cet espace à travers la sylviculture en taillis<sup>211</sup>. Plus globalement, la forêt des Ardennes conserve en premier lieu une vocation de production en comptant « *quelques scieries importantes de bois feuillus, mais connaît peu de tradition dans la seconde transformation. La récolte annuelle de bois est principalement destinée aux industries de transformation du Nord-Pas-de-Calais, de la Belgique ou des Pays-Bas* »<sup>212</sup>. Par ailleurs, la zone forestière du PNR est concernée par un autre usage, celui de la location de la chasse.

L'agriculture tient une place importante dans le territoire du PNR des Ardennes, notamment sur le Plateau de Rocroi, le Val de Sormonne, ainsi que la Thiérache ardennaise, avec des surfaces herbagères importantes pour l'élevage<sup>213</sup>. Par ailleurs, le système bocager traditionnel et les petites exploitations (*DOREL et DUMENIL, 1983*) sont peu à peu menacés par les remembrements récents et les surfaces d'herbages qui cèdent progressivement le pas aux grandes cultures céréalières ainsi qu'aux grandes parcelles fourragères.

### 1.c. Le PTCE Village Terre et vie

#### Situation générale

Le PTCE Village Terre et vie est situé dans le département de Loire-Atlantique, en région Pays-de-la-Loire (région au périmètre géographique inchangé avec le nouveau découpage de la loi NOTRe).

---

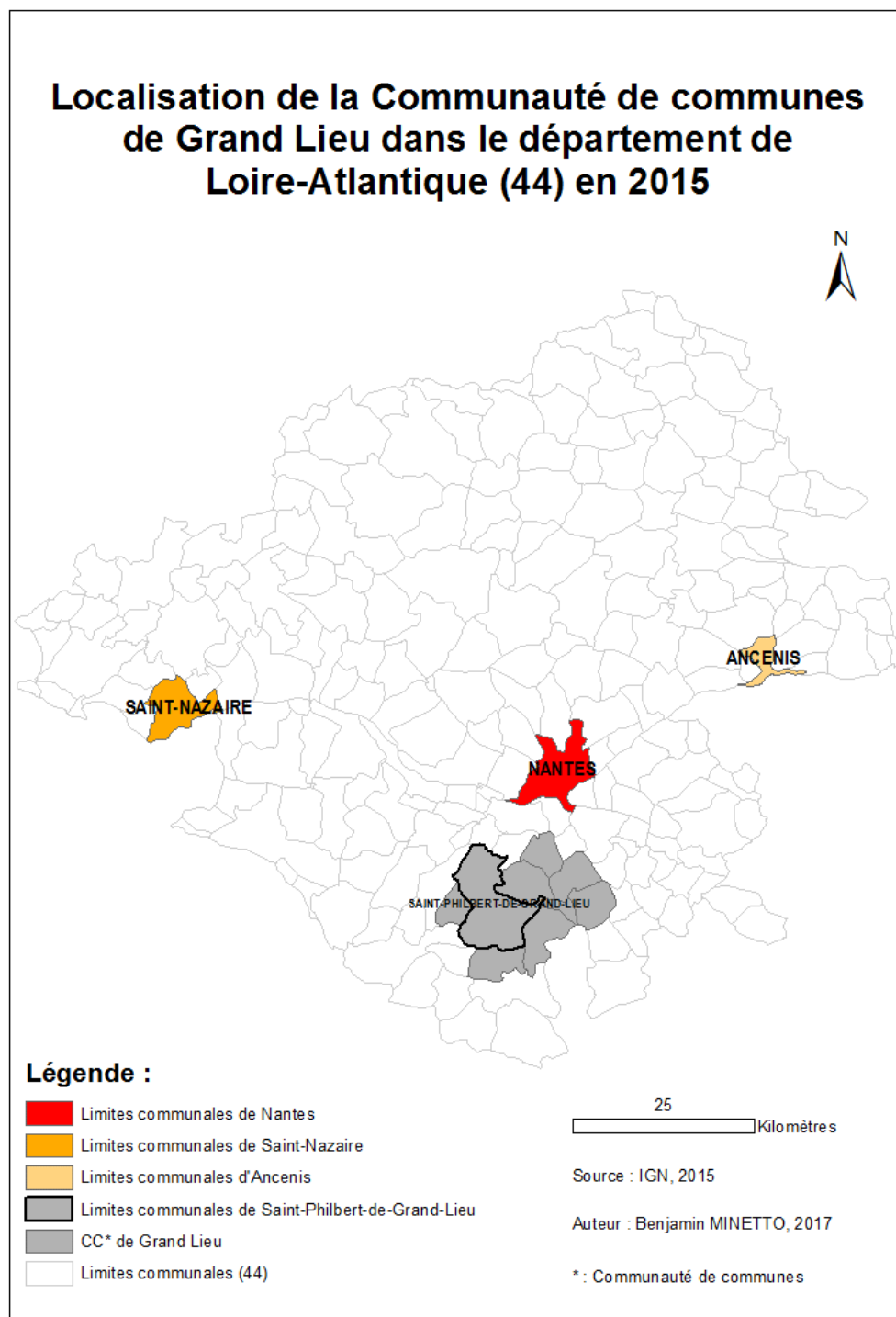
<sup>210</sup> Extrait de l'entretien avec le responsable du service développement économique de la communauté de communes Ardennes Rives de Meuse, 2018

<sup>211</sup> L'ensemble des informations de ce paragraphe sont issues du « Rapport de Charte du Parc Naturel Régional des Ardennes », réalisé par le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des Ardennes, 2017, 112 pages

<sup>212</sup> « Rapport de Charte du Parc Naturel Régional des Ardennes », réalisé par le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des Ardennes, 2017, page 25

<sup>213</sup> Voir note 211

Carte 18 - Localisation de la Communauté de communes de Grand Lieu dans le département de Loire-Atlantique (44) en 2015



Le territoire de référence du PTCE est celui de Grand Lieu, et donc plus particulièrement de la communauté de communes de Grand Lieu. Elle tient son nom de la présence de la réserve naturelle régionale et nationale du Lac de Grand Lieu, et regroupe 9 communes dont Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, la commune principale. La communauté de communes est comprise dans une entité plus

importante, le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR<sup>214</sup>) du pays de Retz<sup>215</sup>, qui s'étend à l'ouest, jusqu'à l'estuaire de la Loire.

Le territoire est à proximité de la métropole nantaise située au nord à une quinzaine de kilomètres. Malgré sa proximité immédiate, le territoire dispose de plus de 5600 hectares d'espaces protégés et inventoriés au titre du patrimoine naturel (zonage Natura 2000 et ZNIEFF de type 1). Les 92 % du territoire sont classés comme espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme, pour environ 6 % d'espaces urbanisés.

La communauté de communes de Grand Lieu s'étend sur 260 km<sup>2</sup> pour une population légèrement supérieure à 37 700 habitants en 2014, ce qui représente une densité moyenne de 145 hab/km<sup>2</sup>. La majorité des habitants sont propriétaires (79 % des logements), avec également 20 % d'occupation locative en 2013.

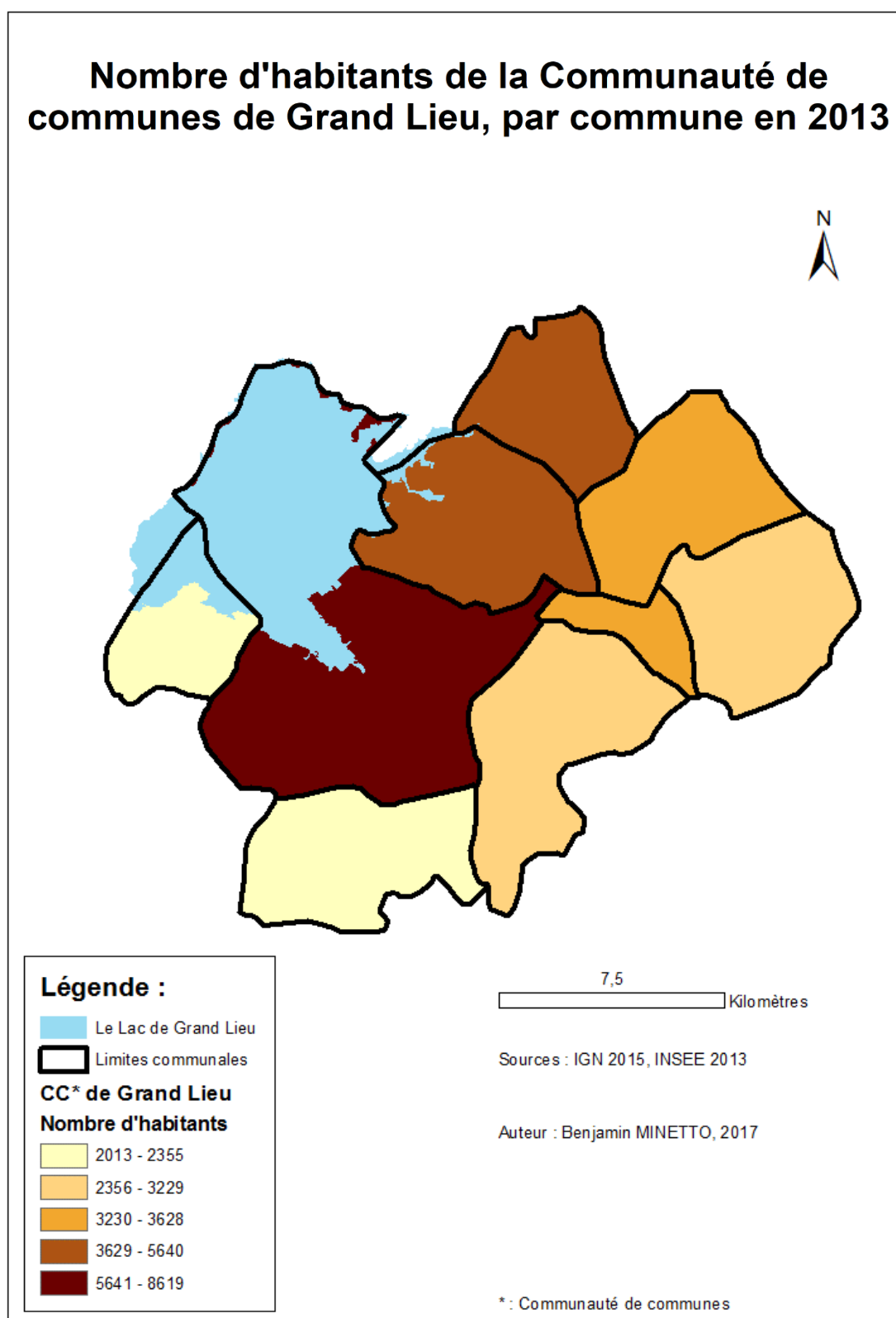
### Caractéristiques de la population

---

<sup>214</sup> Créés par la loi dite MAPTAM de janvier 2014, les PETR ont pour vocation d'être des outils de coopération entre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans des territoires hors métropoles, qu'ils soient ruraux ou non

<sup>215</sup> Il comprend 4 intercommunalités : Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, Sud Retz Atlantique et Grand Lieu

Carte 19 - Nombre d'habitants de la Communauté de communes de Grand Lieu, par commune en 2013





La Carte 19 indique un espace relativement bien peuplé dans son ensemble, comme le sous-entend la densité de population : aucune commune n'est en dessous du seuil de 2000 habitants. Le territoire est en croissance démographique constante depuis 2009 avec en moyenne une progression de 1,4 % par an. Cette tendance est due aussi bien à un solde naturel positif (environ + 300 habitants par an en moyenne) qu'à un solde migratoire positif (environ + 220 habitants par an en moyenne)<sup>216</sup>.

Au niveau de la répartition de la population par âge, plus de 52% des individus ont entre 20 et 59 ans en 2013, environ 30 % ont moins de 20 ans et 18 % ont plus de 60 ans. Cette répartition indique une pyramide des âges jeune, et donc d'un certain dynamisme sur le territoire. En 2014, un peu plus de 79 % de la population âgée entre 15 et 64 ans est active, entraînant un taux d'emploi légèrement supérieur à 73 % pour un taux de chômage de 6,1 %<sup>217</sup>, nettement inférieur à la moyenne française.

### Caractéristiques économiques

La croissance démographique s'accompagne d'une croissance de l'emploi d'en moyenne 1,3 % par an entre 2008 et 2013 (plus de 11 300 emplois sur le territoire en 2013). A noter que l'emploi salarié représente pratiquement 85 % du total des emplois sur le territoire<sup>218</sup>.

Tableau 13 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2013 dans la communauté de communes de Grand Lieu

Catégorie socioprofessionnelle	En pourcentage par rapport au nombre total d'emplois
Agriculteurs exploitants	4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10
Professions intermédiaires	23
Employés	22
Ouvriers	32

Source : INSEE, RP2013 exploitation complémentaire lieu de travail

Le Tableau 13 montre qu'une grande part des emplois du territoire est occupée par des ouvriers (catégorie socioprofessionnelle très présente dans les territoires à dominante rurale [AUBERT et SCHMITT, 2008]). Les agriculteurs sont encore présents avec environ 450 emplois. L'indicateur de

<sup>216</sup> Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (Auran), « Communauté de communes de Grand Lieu : les chiffres clés du territoire », Les Essentiels de l'AURAN, édition 2017

<sup>217</sup> Source : INSEE, RP2010 et RP2015, exploitations principales

<sup>218</sup> Source : INSEE, RP2010 et RP2015 exploitations principales lieu de travail

concentration d'emploi est de l'ordre de 60 pour 100 sur le territoire, ce qui signifie qu'une part importante d'actifs va travailler à l'extérieur du territoire. En effet, en 2013, 50 % des actifs résidents sur le territoire occupent un emploi dans la métropole de Nantes.

Tableau 14 - Emplois selon le secteur d'activité dans la communauté de communes de Grand Lieu en 2015

Secteur d'activité	Pourcentage sur le nombre total d'emplois
Agriculture	7,3
Industrie	22,8
Construction	9,7
Commerce, transports, services divers	40
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	20,2

Source : INSEE, RP2015 exploitations complémentaires lieu de travail

Le Tableau 14 montre l'importance des emplois dans les secteurs du commerce, du transport et des services. Aussi, les emplois dans l'agriculture sont assez importants (ils représentent plus de 840 emplois en 2015).

Tableau 15 - Evolution des créations d'entreprises dans la communauté de communes de Grand Lieu

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total de créations d'entreprises	257	251	232	252	207	248	208
Total de créations d'entreprises individuelles	185	177	150	178	134	163	135

Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), activités marchandes hors agriculture

Le Tableau 15 montre la dynamique de création d'entreprise est à la baisse depuis 2009 avec quelques hausses et chutes sur la période. Dans l'ensemble de nombreuses créations d'entreprises sont des entreprises individuelles.

Nous ne disposons pas d'information particulière focalisée sur la dynamique ESS dans la communauté de communes de Grand Lieu (l'Observatoire de l'ESS des Pays-de-la-Loire ne produit pas de données à cette échelle, contrairement au Pays d'Ancenis).

### Histoire et identité du territoire

Le territoire a une identité fortement marquée par le Lac de Grand Lieu, zone humide et réserve naturelle importante aussi bien pour la région que pour la France métropolitaine. Le territoire est également intégré dans des regroupements intercommunaux avec en premier lieu le Syndicat du

Pays de Grand Lieu, Machecoul et de Logne en février 1977<sup>219</sup>. Il fera l'objet d'une transformation en PETR pour une mise en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015<sup>220</sup>, et finalement être rattaché au PETR du Pays de Retz en septembre 2015 avec la communauté de communes de Grand Lieu<sup>221</sup>.

Les activités traditionnelles du territoire sont en premier lieu agricoles : « *au niveau de l'activité économique historique traditionnelle, ça va être tout d'abord l'agriculture [...]. C'est la base de notre secteur. Donc l'agriculture traditionnelle avec l'élevage. Un peu de viticulture aussi, et puis un développement un peu plus récent du maraichage* »<sup>222</sup>. C'est traditionnellement de la polyculture d'élevage, dominée par les productions bovines découpées comme suit dans le bassin versant de Grand Lieu : « *ces productions bovines sont d'avantages spécialisées « lait » dans la partie aval du bassin versant et « viande » dans la partie amont* »<sup>223</sup>. Le maraichage ainsi que la viticulture sont plutôt concentrés dans le sous bassin de l'Ognon (sud-est du territoire).

Le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu bénéficie d'acteurs économiques historiques, comme l'entreprise PILOTE, implantée sur la commune de la Limouzinière depuis 1962<sup>224</sup> : « *le camping-cariste PILOTE, donc qui fabrique des campings cars, à la base c'est un menuisier qui était installé sur la commune de la Limouzinière. Il a commencé par aménager sa caravane, et puis [...] il a commencé à en produire plusieurs, et puis c'est devenu une société de 400 personnes. [...] Elle est implantée de manière historique sur une petite commune rurale [...] et [...] l'entreprise a souhaité garder cette attache pour l'instant [...]. Ils ont encore fait un agrandissement de la société l'année dernière [2017]* »<sup>225</sup>. De manière plus générale, cet exemple s'inscrit dans une lignée d'entreprises historiques et endogènes sur le territoire, comme le cas de SOGAMI à Geneston<sup>226</sup>, ou encore DUARIB à Saint-Philbert-de-Grand Lieu<sup>227</sup> : « *ça c'est, je dirais des entreprises*

<sup>219</sup> Fiche signalétique Banatic du « syndicat du pays de Grandlieu Machecoul et de Logne (Siren : 254400294) »

<sup>220</sup> Fiche signalétique Banatic du « PETR du Pays de Grandlieu, Machecoul et de Logne (Siren : 615955360) »

<sup>221</sup> « Arrêté portant transformation du SM du SCOT du Pays de Retz en PETR », Préfecture de la Loire-Atlantique, décembre 2015, 4 pages

<sup>222</sup> Extrait de l'entretien avec le responsable du service développement économique de la communauté de communes de Grand Lieu, 2018

<sup>223</sup> Informations issues du Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu, source : <http://www.sage-grandlieu.fr/Les-activites-agricoles.html> (consulté en mars 2020)

<sup>224</sup> Voir l'historique de l'entreprise PILOTE sur son site officiel, source : <https://www.pilote.fr/saga-pilote/> (consulté en mars 2020)

<sup>225</sup> Voir note 222

<sup>226</sup> Entreprise familiale enregistrée sous ce nom depuis 1986, spécialisée dans le transport et la réparation de poids lourds

<sup>227</sup> Création d'une entreprise par M. BIRAUD en 1935 à Saint-Philbert-de-Grand Lieu au départ sur de la réparation de cycles et de motos, pour aboutir en 1952 à la création des premiers ponts roulants. Elle fabrique toujours aujourd'hui des échafaudages et des plateformes, source : <https://www.duarib.fr/histoire.html> (consulté en mars 2020)

qui sont historiquement implantées »<sup>228</sup>. Ces cas se distinguent de l'entreprise ARMOR par exemple, dont le siège et l'origine de son installation se sont faits en premier lieu dans le territoire nantais, et a par la suite construit une usine à la Chevrolière en 1990, 65 ans après le lancement de la marque<sup>229</sup> (aujourd'hui, le groupe est également implanté à l'international). Ce dernier exemple illustre un rapport fort entre le territoire de Grand Lieu et la métropole nantaise puisqu'il capte massivement les entreprises de l'agglomération « grâce à une politique d'accueil via l'offre foncière très proactive. L'intercommunalité échange cependant assez peu avec le reste du Pays de Retz qui représente moins de 15% de ses échanges »<sup>230</sup> économiques en 2013.

## II) 2. Comparaison de territoires : les terrains des PTCE de l'étude

Les trois terrains sélectionnés dans le cadre de l'étude présentent des caractéristiques singulières, différenciées, mais également des ressemblances. Le tableau comparatif suivant (Tableau 16) vise à mettre en perspective les attributs territoriaux de chaque cas.

Tableau 16 - Comparaison de territoires : mise en perspective des trois terrains de l'étude

Caractéristiques	Communauté de communes du Pays d'Ancenis	Parc Naturel Régional des Ardennes	Communauté de communes de Grand Lieu
<b>Superficie du territoire</b>	800 km <sup>2</sup> → Superficie intermédiaire par rapport aux deux autres terrains	1200 km <sup>2</sup> → Superficie très importante pour un territoire étendu	260 km <sup>2</sup> → Superficie faible comparée aux autres terrains de l'étude
<b>Territoire de référence</b>	Communauté de communes → Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre	Parc Naturel Régional → Syndicat mixte pour l'instance de gestion et de décision du PNR, administré par un Comité Syndical	Communauté de communes → Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
<b>Centre urbain le plus</b>	Nantes métropole	Ardennes métropole	Nantes métropole

<sup>228</sup> Extrait de l'entretien avec le responsable du service développement économique de la communauté de communes de Grand Lieu, 2018

<sup>229</sup> L'ensemble de l'évolution du groupe est retracé de manière chronologique sur le site officiel, source : <https://www.armor-group.com/fr/content/l%E2%80%99innovation-associ%C3%A9e-%C3%A0-l%E2%80%99industrie-les-g%C3%A8nes-d%E2%80%99armor> (consulté en janvier 2020)

<sup>230</sup> AURAN, « Cahier 1 : Dynamisme du tissu économique & filières », Stratégie de développement économique du Pays de Retz, octobre 2015, 12 pages

<b>proche</b>		→ Comprenant notamment les villes de Charleville-Mézières et de Sedan	
<b>Nombre total d'habitants<sup>231</sup></b>	65 000	74 200	37 700
<b>Densité de population</b>	81 hab/km <sup>2</sup>	63 hab/km <sup>2</sup>	145 hab/km <sup>2</sup>
<b>Evolution démographique</b>	En hausse	En baisse	En hausse
<b>Indice de vieillissement<sup>232</sup></b>	52,7	72,7	45,7
<b>Taux d'activité de la population âgée entre 15 et 64 ans</b>	80 %	70 %	79 %
<b>Taux de chômage de la population âgée entre 15 et 64 ans</b>	7,4 %	18,3 %	6,1 %
<b>Evolution de l'emploi</b>	En hausse	En baisse	En hausse
<b>Catégorie socioprofessionnelle la plus représentée</b>	Ouvriers	Ouvriers	Ouvriers
<b>Secteur d'activité le plus représenté sur le nombre d'emplois total</b>	Commerce, transports, services divers	Industries	Commerce, transports, services divers
<b>Evolution des créations d'entreprises de 2009 à 2015</b>	En baisse	En baisse	En baisse

<sup>231</sup> Les données utilisées sont les mêmes que celles indiquées dans les explications individuelles des terrains, arrondies à la centaine

<sup>232</sup> L'indice de vieillissement est le nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important

## 2.a. Le territoire

Les trois terrains sont en premier lieu très différents par leur superficie. Le Parc Naturel Régional s'étend sur pratiquement la moitié d'un département (les Ardennes) alors que la communauté de communes de Grand Lieu s'organise autour d'un espace naturel remarquable : le Lac de Grand Lieu. La communauté de communes du Pays d'Ancenis représente de son côté un espace géographique plus « intermédiaire », venant illustrer une configuration « d'entre deux » vis-à-vis des autres terrains. La question de la superficie peut souligner des risques d'hétérogénéité et de cohérence du territoire dans le cadre de la construction de projets des acteurs. Les moyens et l'animation vis-à-vis de l'action et auprès des acteurs peuvent être impactés (les proximités spatiale et organisée [GILLY et TORRE, 2000]).

### Territoire de référence et compétences

Au niveau du territoire de référence, deux terrains épousent les délimitations de communautés de communes (PTCE d'Ancenis et Village Terre et Vie) alors que le dernier prend forme dans un Parc Naturel Régional : des entités aux compétences et aux objectifs bien distincts. Une communauté de communes est une « *coopération par voie de transfert de compétences* [des communes qui] *visent à la mise en place d'une intercommunalité pérenne* »<sup>233</sup> sous la forme de syndicats ou autres groupements pour des coopérations associatives (groupements à contributions budgétaires), ou sous la forme d'un EPCI dans le cadre d'une coopération de projet (groupements à fiscalité propre). Dans le cadre d'un EPCI, la structure « *agit en lieu et place de ses communes membres. Disposant de ses propres organes (conseil, président) et d'un budget propre, elle prend des décisions en son nom propre, indépendamment des conseils municipaux* »<sup>234</sup>. Il n'y a pas de transferts de compétences tacites, elles sont transférées explicitement « *soit par la loi, soit par ses communes membres qui, de ce fait, figurent dans les statuts* »<sup>235</sup>. De ce fait, les communes se dessaisissent des compétences transférées. Dans le cadre de l'étude, il est question de deux communautés de communes (des EPCI), et donc d'une coopération de projet. Une communauté de communes a en charge des compétences transférées à caractère obligatoires, optionnelles, et/ou facultatives<sup>236</sup> (« *le transfert de compétences*

<sup>233</sup> Rubrique « Les transferts de compétences » des intercommunalités, sur le site du portail de l'Etat au service des collectivités, explications à partir de l'article L5111-1 de la loi n° 2014-58 dans le code général des collectivités territoriales

<sup>234</sup> Voir note 233

<sup>235</sup> Voir note 233

<sup>236</sup> Les compétences optionnelles sont comprises dans un groupe de neuf compétences (voirie, protection de l'environnement, action sociale, etc.) parmi lesquels la communauté de communes doit en sélectionner au moins trois (Article L5214-16 de la loi n° 2018-957 du Code général des collectivités territoriales). Les compétences facultatives représentent l'ensemble des autres compétences des groupes précédents transférées en plus du package optionnel

est libre [...] à l'intérieur des groupes de compétences obligatoires et des groupes de compétences optionnelles »<sup>237</sup>). A ce titre, les compétences peuvent varier d'une communauté de communes à l'autre. En ce qui concerne la communauté de communes de Grand Lieu, voici le détail des compétences transférées (Tableau 17) :

Tableau 17 - Compétences de la communauté de communes de Grand Lieu

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences facultatives
Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Politique du logement et du cadre de vie	Transports de voyageurs, dont transports scolaires
Actions de développement économique, dont promotion du tourisme	Construction ou aménagement et entretien des piscines communautaires	Emploi, formation, insertion professionnelle
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire	Gendarmerie
Collecte et traitement des déchets des ménagers et déchets assimilés	Politique de la ville – volet prévention de la délinquance	Incendie et secours
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations <sup>238</sup>		Gestion des poteaux incendie
		Itinéraires de randonnées et pistes cyclables d'intérêt communautaire
		Gestion et exploitation des équipements touristiques
		Assainissement non collectif
		Assainissement collectif
		Système d'information géographique
		Commission Locale de l'Eau et Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux

Source : Site de la communauté de communes de Grand Lieu, onglet institution, compétences, consulté en septembre 2017

Entre autres, la communauté de communes est compétente en matière de développement économique, notamment sur le volet touristique. De manière générale, les compétences optionnelles et facultatives s'intègrent comme des « sous-parties » des compétences obligatoires. La COMPA présente beaucoup de similitudes avec l'intercommunalité de Grand Lieu, comme le démontre le Tableau 18 (p. 171).

<sup>237</sup> Rubrique « Groupements intercommunaux » des intercommunalités, sur le site du portail de l'Etat au service des collectivités

<sup>238</sup> Introduction de nouvelles compétences depuis la NOTRe

Tableau 18 - Ensemble des compétences de la communauté de communes du Pays d'Ancenis en 2018

Compétences	Précisions
Production, distribution d'énergie	Notamment sur le développement de zones de l'éolien
Environnement et cadre de vie	Comprenant l'assainissement collectif et non collectif, ainsi que la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, et autres actions environnementales
Sanitaires et social	Comprenant l'action sociale d'intérêt communautaire (insertion des jeunes et des personnes en difficulté, prévention de la délinquance, information aux personnes âgées)
Politique de la ville	Notamment via un diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat de ville, l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique, etc.
Développement et aménagement économique	Selon les conditions prévues dans l'article L4251-17 (loi n° 2015-991 du Code général des collectivités territoriales), comprenant notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales
Développement et aménagement social et culturel	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs ; activités culturelles, socioculturelles et sportives
Aménagement de l'espace	Comprenant le Schéma de cohérence territoriale, la création et la réalisation de zone d'aménagement concertée, les transports scolaires et la gestion de l'organisation des transports non urbains
Voirie	Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
Développement touristique	Mission de promotion du tourisme avec notamment la création d'offices de tourisme
Logement et habitat	Comprenant le Programme local de l'habitat, la politique du logement social, les actions en faveur du logement des personnes défavorisées, ainsi que l'opération programmée d'amélioration de l'habitat
Incendie/Secours	Notamment la surveillance et l'entretien des bornes et poteaux incendie
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	

Sources : DGCL, BANATIC / INSEE, « Le Territoire » document synthèse de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, 10 pages

Les communautés de communes sont donc munies d'un budget, d'un fonctionnement, et de compétences qui leurs sont propres. De leur côté, les Parcs Naturels Régionaux ont une vocation et un fonctionnement tout autre. Ils sont « classés par décret et obtiennent la marque « Parc naturel



*régional* »<sup>239</sup>. Ils sont déterminés par une charte définissant pour son territoire « *les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation. La charte détermine les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc* »<sup>240</sup>. Cette charte influe sur les documents d'urbanisme et de planification (y compris ceux portant sur la gestion des ressources naturelles) construits dans le périmètre du parc, car ces derniers doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte. Elle n'a cependant pas de pouvoir réglementaire fort, mais une labellisation PNR implique une notoriété et une plus-value touristique. Pour mettre en œuvre la charte, « *le Parc naturel régional s'appuie sur les compétences des collectivités, stimule et met en relation les acteurs pour porter des projets de protection et de développement durable pour son territoire, initie des actions exemplaires et innovantes, recherche et anime des solutions au bénéfice de l'environnement* »<sup>241</sup>. C'est un contrat de territoire, réévalué au bout de douze années d'exercices, représenté par un regroupement volontaire sous la forme d'un syndicat mixte. L'aménagement et la gestion des PNR sont pris en charge par un syndicat mixte. Dans le cadre du PNR des Ardennes, le syndicat mixte est administré par un comité syndical, chargé de prendre les grandes décisions : « *budget, création d'emplois, statuts, orientations...* »<sup>242</sup>. Siègent dans cette instance la Région, le Département, les 91 communes membres, ainsi que les 4 communautés de communes et la ville-porte de Charleville-Mézières. Afin de développer le projet inscrit dans la charte, le PNR s'appuie sur des cotisations de ses collectivités adhérentes, d'une aide de l'Etat, ainsi que des financements temporaires (les fonds européens par exemple). Le parc ne prélève pas d'impôt. L'Etat, par l'attribution du label, confie 5 missions aux parcs :

- L'accueil, l'éducation et l'information
- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- Le développement économique et social
- L'aménagement du territoire
- L'expérimentation, l'innovation

<sup>239</sup> Site des Parcs Naturels Régionaux de France, rubrique « Qu'est-ce qu'un parc naturel régional ? Définition », source : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/qui-sommes-nous/les-parcs-naturels-regionaux-de-france> (consulté en avril 2020)

<sup>240</sup> Loi n° 2006-436 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, chapitre 3, article 13

<sup>241</sup> « Questions – réponses sur les Parcs naturels régionaux », Argumentaire produit par « Parcs naturels régionaux de France, novembre 2012, 33 pages

<sup>242</sup> Site du Parc Naturel Régional des Ardennes, dans l'onglet « Fonctionnement du syndicat mixte »

Les décisions prises par le comité syndical amorcent des actions initiées par les salariés du parc, conjointement avec l'ensemble de leurs partenaires. Elles sont centralisées autour des 9 missions citées<sup>243</sup> en amont dans la présentation du territoire du PTCE ARDAINES.

Le choix du territoire de référence des PTCE reste un élément important pour son développement, étant donné l'inscription de l'espace géographique dans une logique de multi-territorialité. Le partenariat souhaité dans les différents AAP nationaux avec les collectivités locales (que ce soit par le biais d'entités à fiscalité propre ou bien des instances représentatives organisées en syndicats) implique une connaissance de l'ensemble de ces structures, de leurs compétences, de leurs projets, de leurs rôles dans les territoires. Dans le cas présent, les communautés de communes ont des compétences en matière de développement économique et le PNR inclut cette mission comme une action prioritaire. A ce niveau, deux enjeux paraissent primordiaux dans le cadre du PTCE : d'une part, la possible complémentarité du dispositif avec les objectifs des collectivités locales, d'autre part, le nécessaire dialogue pour ne pas créer de doublon et ne pas interférer négativement dans les missions et projets de chacun.

### L'influence de centre urbain

Les trois terrains de l'étude, de par leur positionnement géographique, ont des rapports diversifiés avec les grands centres urbains. La situation du PNR des Ardennes est assez atypique en raison de sa proximité immédiate avec la frontière belge. La communauté d'agglomération « Ardennes métropole » est également proche, selon l'endroit où l'on se situe dans les communes de Monthermé ou de Nouzonville, communes charnières comprises à la fois dans le périmètre du PNR et dans celui de la communauté d'agglomération « Ardennes métropole ». La ville de Charleville-Mézières a le statut de ville-porte au sein du PNR des Ardennes : « *la relation entre le Parc et ses villes-portes est construite sur une complémentarité géographique, sociale, économique et peut traduire une solidarité ville-campagne* »<sup>244</sup>. Dans le cadre du PNR des Ardennes, la relation avec la ville-porte de Charleville-Mézières « *s'impose d'évidence, dans une relation de complémentarité entre les fonctions de centralité du chef-lieu du département et les aménités offertes par l'espace naturel de proximité que constitue le parc, avec la Meuse comme lien naturel* »<sup>245</sup>. Elle apparaît dans la charte à la fois comme un enjeu nécessitant une certaine maîtrise de l'urbanisation (notamment dans le cadre du projet de construction de l'A304 reliant Charleville-Mézières à la frontière belge au

<sup>243</sup> La charte du parc est disponible à cette adresse : [https://www.parc-naturel-ardennes.fr/wp-content/uploads/2017/08/Rapport\\_Charte\\_PNRA-web.pdf](https://www.parc-naturel-ardennes.fr/wp-content/uploads/2017/08/Rapport_Charte_PNRA-web.pdf) (consulté en décembre 2018)

<sup>244</sup> « Questions – réponses sur les Parcs naturels régionaux », Argumentaire produit par « Parcs naturels régionaux de France, novembre 2012, 33 pages

<sup>245</sup> Parc Naturel Régional des Ardennes, « Rapport de Charte du Parc Naturel régional des Ardennes : objectif 2023 », 112 pages

niveau de Gué-d'Hossus, ouverte en juillet 2018), mais aussi comme partenaire privilégiée amenant les premiers usagers du PNR (d'un point de vue touristique). A noter également la proximité avec Sedan et sa liaison avec le parc par le massif forestier qui compose la zone de protection spéciale du Plateau ardennais.

Les deux autres terrains d'étude ont un centre urbain commun : Nantes métropole. Dans une configuration de proximité immédiate pour la communauté de communes de Grand Lieu, et une relative proximité (quelques dizaines de kilomètres, avec une liaison autoroutière) pour la communauté de communes du Pays d'Ancenis. Cependant, le niveau d'interactions est différent, comme le démontre le pourcentage d'actifs qui travaillent dans la métropole nantaise et inversement (cf caractéristiques économiques des terrains de l'étude). La politique proactive de la communauté de communes de Grand Lieu attire de nombreuses entreprises issues de la métropole nantaise, avec également une concentration importante de services administratifs. De son côté, la communauté de communes du Pays d'Ancenis se trouve être, par l'intermédiaire de sa ville centre, une gare d'arrêt sur la ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Nantes – Angers – Le Mans – Paris. Enfin, dans le cadre de l'étude, Nantes représente un terreau de dynamique ESS intéressant avec le PTCE les Ecosolies (détails ci-contre), structure identifiée par la démarche nationale de l'Inter-réseaux PTCE en 2011, et accompagnée par la CRESS des Pays-de-la-Loire.

### **Genèse et synthèse du projet Ecosolies, basé à Nantes**

*Une dynamique initiée en 2002 par Nantes Métropole et les principaux réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire donne naissance, en juillet 2004, à l'association « Les Ecosolies ». En juin 2006, l'association organise un grand événement destiné à promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire : 3 jours de manifestations au cœur de Nantes réunissant 30 000 personnes grâce à la mobilisation de 570 structures de l'ESS.*

*En 2007, forte de ce succès, l'Assemblée Générale décide de rendre pérennes Les Écosolies. En 2010, commence le projet de lieu de coopération, appelé ensuite Solilab. Une SCIC est créée en 2013 pour en assurer la gestion et l'animation (Ecosimo). En 2014, les Ecosolies inaugurent le Solilab mais également « le Labo des Ecosolies » dont un incubateur d'innovation sociale.*

*Les Ecosolies ont été reconnues comme PTCE témoin par le Labo de l'ESS en 2011 et adhèrent à la charte PTCE depuis 2014.*

*Les Ecosolies animent une palette d'outils collectifs pour expérimenter, soutenir et développer des projets innovants en lien avec ses partenaires, réseaux, université, monde économique, dont un incubateur de projets d'innovation sociale et un lieu mutualisé, le Solilab, sur*

*l'île de Nantes. Les 5 thématiques prioritaires en soutien desquelles interviennent les Ecosolies dans le cadre d'une feuille de route ESS 2020 partagée entre les acteurs et la Métropole : Services aux personnes ; Circuits courts et alimentation ; Habitat ; Déchets et ressources ; Numérique.*

[Informations issues de l'e-book « PTCE : Pôles Territoriaux de Coopération Economique en Pays de la Loire », Nathalie PARENT et la CRESS des Pays de la Loire, 2015, 49 pages]

## 2.b. Les données démographiques comparées

Le nombre total d'habitants et le critère de la densité de population dans le territoire de référence présentent des différences assez marquées entre les trois terrains de l'étude. Le territoire le plus important en termes de superficie, le PNR des Ardennes, est également celui qui dispose du plus grand nombre d'habitants. Cependant, sa densité de population est la plus faible des trois territoires, illustrant un habitat diffus, peu dense sur la majorité du territoire (Carte 17, p. 156) allant de 57 habitants pour la commune la moins peuplée, à 6800 pour la mieux plus peuplée. La communauté de communes de Grand Lieu, avec sa petite superficie, enregistre le plus faible nombre d'habitants dans son ensemble, mais représente la plus forte densité d'habitants par km<sup>2</sup>, étant donné sa situation péri-métropolitaine. Cette dynamique se confirme à la lecture de la Carte 19 (p. 163) qui montre qu'aucune commune de l'intercommunalité n'est en dessous de 2000 habitants et la commune la plus peuplée excède légèrement les 8000 habitants. La communauté de communes du Pays d'Ancenis présente un profil plus nuancé (Carte 15, p. 149) avec 584 habitants pour la commune la moins peuplée, à pratiquement 7500 pour Ancenis. Le territoire comporte quelques communes faiblement peuplées, notamment en bordure de Maine-et-Loire, et donc plus éloignées de Nantes métropole.

Des disparités plus importantes sont à noter au niveau de l'évolution démographique dans les trois terrains de l'étude. Le territoire du PNR des Ardennes est en difficulté avec une baisse dans l'ensemble du territoire, particulièrement marquée dans les communes les plus peuplées. A contrario, les communes peu peuplées connaissent une croissance plutôt positive<sup>246</sup>. Les deux autres territoires bénéficient pleinement de la proximité avec la métropole nantaise. Cependant, dans les trois cas, le solde naturel est positif. Seul dans le PNR des Ardennes, le solde migratoire très déficitaire pèse plus lourdement que le solde naturel. Ces éléments influent sur la structure par âge de la population de ces territoires.

<sup>246</sup> Source : INSEE, RP2010 et RP2015, dossiers complets de chaque commune

Les communautés de communes du Pays d'Ancenis et de Grand Lieu enregistrent les situations les plus favorables quant au devenir du territoire avec un pourcentage de jeunes de moins de 20 ans bien supérieur à celui des plus de 65 ans, démontrant une bonne dynamique démographique. Une situation différente s'opère dans le territoire du PNR des Ardennes, où le rapport de la population de plus de 65 ans sur celui de moins de 20 ans traduit un vieillissement de la population dans son ensemble. En ce sens, l'indice de vieillissement (données pour l'année 2013) illustre ces tendances avec un écart conséquent entre les deux communautés de communes (avec respectivement 45,7 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans pour le territoire de Grand Lieu, et un rapport de 52,7 pour 100 pour celui du Pays d'Ancenis) et le territoire du PNR des Ardennes (rapport de 72,7 pour 100)<sup>247</sup>.

### 2.c. Population active et activité

Le taux d'activité de la population âgée entre 15 et 64 ans distingue de nouveau deux cas de figure parmi les trois terrains de l'étude : d'une part la communauté de communes du Pays d'Ancenis et celle de Grand Lieu, d'autre part le PNR des Ardennes. Avec un taux d'activité de 10 points inférieur aux deux autres, le PNR des Ardennes affiche une dynamique assez faible mais qui est cependant du même ordre que la moyenne nationale<sup>248</sup> ; à l'inverse, les taux d'activité dans les communautés de communes du Pays d'Ancenis et de Grand Lieu sont très élevés comparativement à la moyenne nationale.

Le taux de chômage de la population âgée entre 15 et 64 ans indique des dynamiques contrastées entre les territoires, mais également par rapport à la moyenne nationale<sup>249</sup>. Si le taux est bas pour la communauté de communes de Grand Lieu et celle du Pays d'Ancenis, affichant une meilleure situation par rapport à la dynamique nationale, c'est le contraire du PNR des Ardennes avec près de 8 points au-dessus. Cela traduit des difficultés d'accès à l'emploi, que ce soit dans le territoire et/ou dans les bassins d'emplois voisins (Ardennes métropole notamment).

De même, l'évolution de l'emploi indique des dynamiques différentes entre les terrains de l'étude. D'un côté se trouvent toujours les deux communautés de communes de Loire-Atlantique, affichant une évolution positive de l'emploi (plus forte pour la communauté de communes de Grand Lieu que

<sup>247</sup> A noter que sur la même année, l'indice de vieillissement à l'échelle de la France métropolitaine est de 74 pour 100, situant le territoire du PNR des Ardennes dans la moyenne

<sup>248</sup> Source : INSEE, enquêtes Emploi, France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15-64 ans → Environ 71 %

<sup>249</sup> Source : INSEE, enquête Emploi, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus, calcul défini par le Bureau international du travail, en 2015 → Moyenne aux alentours de 10,5 %

pour celle du Pays d'Ancenis), tandis que le PNR des Ardennes enregistre une évolution négative, malgré une population active<sup>250</sup> et une superficie toutes deux supérieures aux deux autres territoires.

L'ensemble des terrains de l'étude fait ressortir une forte proportion d'ouvriers sur leur territoire (plus de 10 points au-dessus de la moyenne nationale<sup>251</sup>). Malgré tout, cette tendance semble plus marquée dans le PNR des Ardennes, et plus nuancée dans la communauté de communes de Grand Lieu. De nouveau, la communauté de communes du Pays d'Ancenis paraît illustrer un certain entre-deux vis-à-vis de l'ensemble des terrains de l'étude. Par ailleurs, le PNR des Ardennes enregistre aussi une très faible proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport aux autres territoires ainsi qu'à la moyenne française (10 points en dessous<sup>252</sup>). A noter que les trois territoires se situent en dessous de la moyenne nationale.

Le secteur d'activité le plus représenté est également différent selon les territoires de l'étude. Le PNR des Ardennes se distingue par la présence plus importante d'industries, confirmant la forte représentation de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers. La communauté de communes de Grand Lieu affiche de son côté une forte propension d'emplois dans les secteurs d'activités du commerce, des transports et des services divers, montrant ainsi une certaine mutation de son appareil productif vers le secteur tertiaire (même si les emplois dans l'agriculture restent bien représentés, notamment par rapport aux deux autres territoires). Si ces secteurs d'activités sont également les plus représentés dans la communauté de communes du Pays d'Ancenis, leur essor est moins net, bien qu'ayant tendance à se rapprocher de la configuration du territoire de Grand Lieu.

L'évolution des créations d'entreprises de 2009 à 2015 est à la baisse dans les trois territoires.

---

<sup>250</sup> Au sens du recensement de la population (définition de l'INSEE)

<sup>251</sup> Source : INSEE, enquêtes Emploi, 2014 ; Personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle → Les ouvriers représentent 20,5 % des emplois

<sup>252</sup> Source : INSEE, enquêtes Emploi, 2014 ; Personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle → Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 17,1 % des emplois

Tableau 19 - Evolution du nombre de créations d'entreprises dans les terrains de l'étude

Territoire	Nombre d'entreprises créées en 2009	Nombre d'entreprises créées en 2015	Evolution en pourcentage
Communauté de communes du Pays d'Ancenis	414	329	-20,5 %
PNR des Ardennes	439	286	-34,8 %
Communauté de communes de Grand Lieu	257	208	-19,1 %

Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene), activités marchandes hors agriculture

Deux tendances se dégagent dans le Tableau 19. D'une part, les deux communautés de communes de Loire-Atlantique enregistrent une baisse aux alentours de 20 %, d'autre part, le PNR des Ardennes connaît une baisse encore plus significative, avec près de 35 %, sur la même période.

#### 2.d. Bilan de la comparaison

Les trois terrains de l'étude montrent à travers les caractéristiques développées ci-dessus des disparités, d'une part entre les deux communautés de communes de Loire-Atlantique, et d'autre part avec le PNR des Ardennes. L'analyse et la mise en perspective des trois territoires semblent donc essentielles pour comprendre les singularités à la fois des contextes, mais également des dynamiques à l'œuvre. Elles peuvent être à la fois des facteurs explicatifs dans les trajectoires de développement des différents PTCE étudiés, mais également justifier des orientations et des objectifs dans les projets menés par ces derniers.

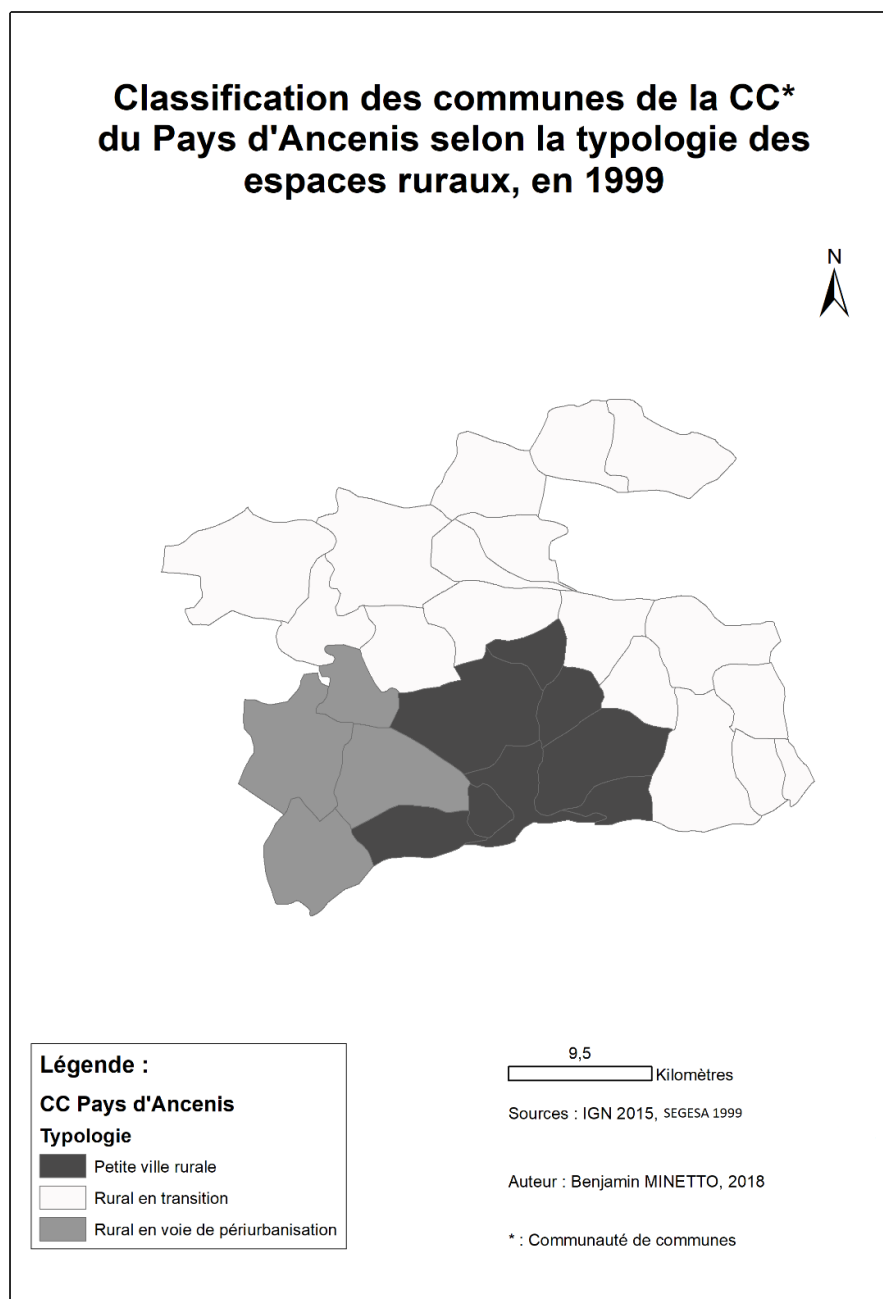
### II) 3. Des contextes ruraux différenciés : analyse à partir de la typologie des campagnes françaises

Dans la poursuite de l'analyse des différents terrains de l'étude, les territoires sont soumis à une exposition cartographique en fonction des différentes classifications construites dans le cadre de la typologie des campagnes françaises<sup>253</sup>. L'objectif de cette partie est de montrer les spécificités rurales des terrains de l'étude, par rapport à une typologie réalisée à l'échelon national. Elle permet également de mettre en perspective d'éventuelles particularités au sein même de l'ensemble des territoires d'étude.

<sup>253</sup> Source : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-des-campagnes-fran-aises-et-des-espaces-enjeux-sp-cifiques-littoral-et-montagne> (consulté en juillet 2018)

### 3.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis

Carte 20 - Classification des communes de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis selon la typologie des espaces ruraux, en 1999



En premier lieu, la Carte 20 propose une typologie des espaces ruraux du Pays d'Ancenis basée sur celle réalisée par le SEGESA<sup>254</sup>, en 1999, proposant un découpage par canton, « *niveau d'analyse des diversités et des transformations du milieu rural [à un] niveau géographique fin, relativement*

<sup>254</sup> Instance d'évaluation des politiques de développement rural



*comparable dans l'espace et doté de nombreuses statistiques sur la durée*<sup>255</sup> ». Les observations se sont appuyées sur une évolution entre 1990 et 1999 pour, suite à un traitement multivarié, donner naissance à 8 groupes :

- Urbanisé
- Rural en transition
- Rural à économie touristique
- Rural agricole vieilli et peu dense
- Rural en voie de périurbanisation
- Petite ville rurale
- Périurbain de proximité
- Rural ouvrier
- Rural à attractivité touristique résidentielle

Dans le cas du Pays d'Ancenis, se trouvent majoritairement des cantons ruraux en transition, correspondant à des « *cantons de densité intermédiaire, demeurés très agricoles, en risque de basculement vers un périurbain élargi ou vers la fragilité* <sup>256</sup> ». Ils sont répartis à l'est et au nord du canton d'Ancenis. Ce dernier appartient à la catégorie « Petite ville rurale », correspondant aux « *cantons ayant à leur tête une petite ville, qui connaît souvent des difficultés, liées à la perte de ses fonctions traditionnelles (administrative, marché, industrie, ...)* <sup>257</sup> ». Enfin, se trouve un canton en voie de périurbanisation, correspondant aux « *cantons qui constituent une seconde couronne autour des villes, plus rurale que le groupe 1* <sup>258</sup> [(périurbain de proximité)] ». Dans l'ensemble, le territoire s'organise autour du centre que représente Ancenis, mais est également marqué par la proximité immédiate avec la métropole nantaise à l'ouest. L'avenir de la majorité de ses cantons est alors incertain (entre périurbanisation ou fragilisation).

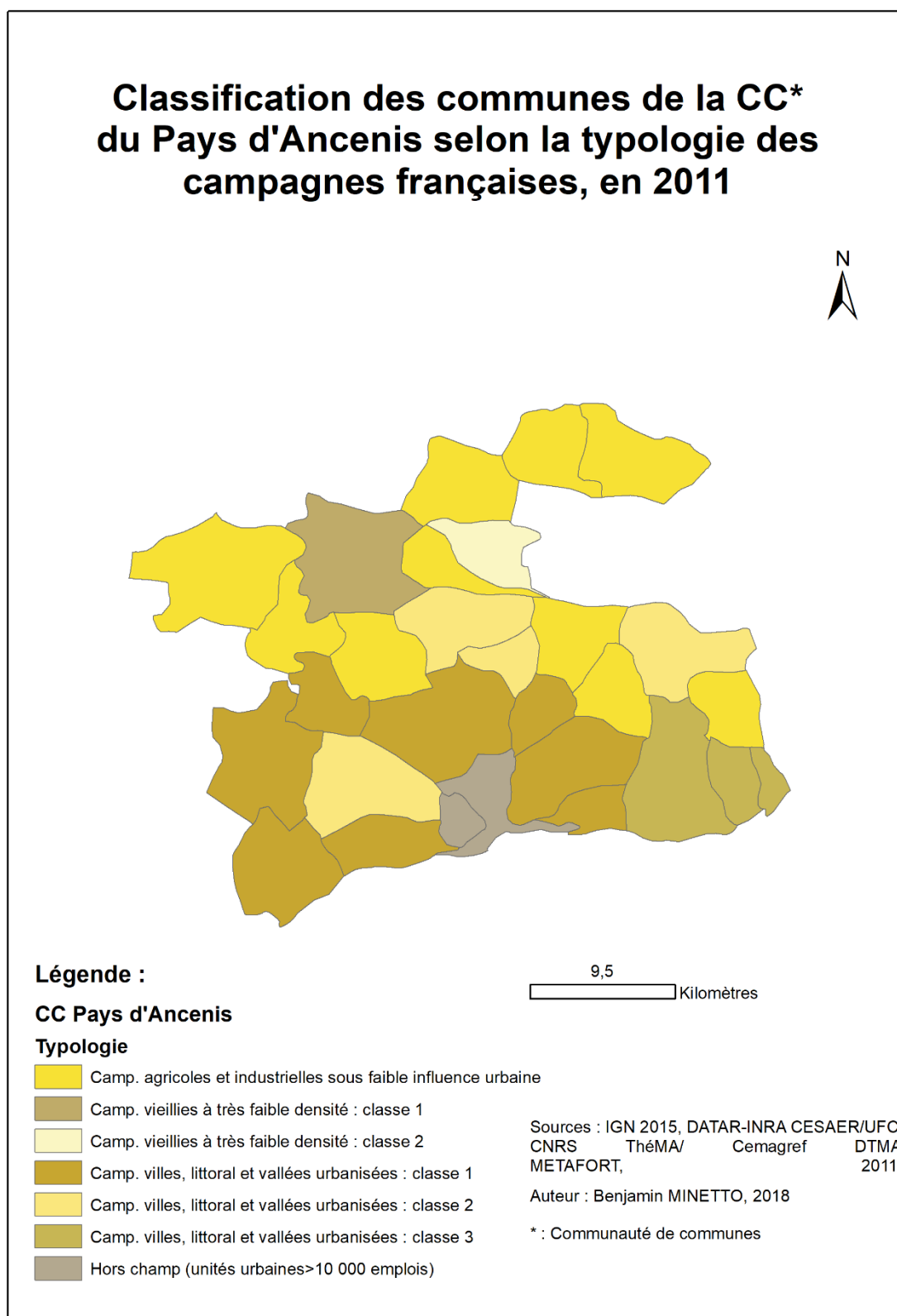
<sup>255</sup> SEGESA, « Premier essai de typologie des cantons ruraux », 1999, 5 pages

<sup>256</sup> DATAR, « Analyse de la contribution des programmes opérationnels régionaux 2007-2013 au développement des territoires ruraux », rapport final de décembre 2010, 81 pages

<sup>257</sup> Voir note 256

<sup>258</sup> Voir note 256

Carte 21 - Classification des communes de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis selon la typologie des campagnes françaises, en 2011



12 ans après la classification de 1999, la typologie des campagnes françaises illustrée par la Carte 21, établie à l'échelle communale, entre plus dans le détail des évolutions des territoires ruraux. Les communes d'Ancenis et de Saint-Géréon ne sont pas considérées comme des espaces ruraux, mais sont rattachées à une unité urbaine (comptabilisant plus de 10 000 emplois). Vient ensuite la catégorie des campagnes/villes, littoral et vallées urbanisées de classe 1, concentrées autour des communes d'Ancenis et de Saint-Géréon. Les communes « *bénéficient du desserrement résidentiel des grandes métropoles et d'un bilan naturel positif grâce à la présence d'une population jeune. Elles attirent des catégories socioprofessionnelles supérieures mais peuvent aussi connaître des départs de cadres et de chefs d'entreprises [ainsi que] de personnes âgées de 55 ans et plus. Leur situation économique est très favorable : emplois en augmentation, bon niveau de qualifications des actifs etc. Ces communes sont également très bien pourvues en services et commerces. Les paysages, très fortement marqués par l'artificialisation, disposent d'un bâti fragmenté et étendu souvent associé à des zones humides ou fluviales* »<sup>259</sup>. Dans le cas présent, ces entités bénéficient de l'attraction de la métropole nantaise, mais se trouvent également en proximité plus ou moins immédiate avec la Loire.

Dans le même ordre d'idées, les communes appartenant à la catégorie campagnes/villes, littoral et vallées urbanisées de seconde couronne périurbaine, représentent « *les secondes couronnes des grandes agglomérations et les couronnes des villes moyennes. Densément peuplées, elles voient leur population augmenter grâce à un excédent naturel et migratoire. Sauf exceptions, elles attirent toutes les catégories socioprofessionnelles et un large éventail de classes d'âge. [...] [Sur le] plan économique, ces communes disposent d'activités industrielles importantes et d'activités résidentielles légèrement inférieures à la moyenne. La qualification des actifs est élevée et le taux de chômage faible. Mais nombre d'actifs travaillent loin de leurs communes de résidence faute d'y trouver des emplois en nombre suffisant. Là encore, les paysages sont fortement artificialisés* »<sup>260</sup>. Les communes concernées sont majoritairement dans la seconde couronne d'Ancenis, à l'exception peut-être de Belligné à l'Est. La commune de Coueffé est également concernée malgré sa proximité immédiate avec l'unité urbaine.

Dernière déclinaison de cette catégorie : les campagnes/villes, littoral et vallées urbanisées de classe 3 (un périurbain plus lointain et/ou moins densifié). On les retrouve à l'extrémité sud-est de la communauté de communes, le long de la Loire. Les communes de cette classe connaissent « *une croissance démographique alimentée par un excédent naturel, là où la population est jeune, mais surtout par l'arrivée de populations de tous âges et de toutes catégories socioprofessionnelles (...). Leurs habitants bénéficient d'un excellent accès aux services et aux emplois. Mais malgré une forte*

<sup>259</sup> DATAR, « Territoires en mouvements », n° 7, 2012, 80 pages

<sup>260</sup> Voir note 259

*croissance de ces derniers et un bon niveau de qualification des actifs, le taux de chômage reste élevé. L'activité économique est orientée vers les secteurs résidentiel et touristique. Ces territoires sont fortement marqués par l'artificialisation. Les milieux semi-naturels, les espaces agricoles et l'eau jouent, toutefois, un rôle important dans la composition des paysages »<sup>261</sup>.*

La catégorie suivante est la plus représentée sur le territoire de la communauté de communes en nombre de communes : les campagnes agricoles et industrielles, sous faible influence urbaine. Elles sont nécessairement au nord du territoire en « troisième couronne » de l'unité urbaine. Dans ces communes, *« les dynamiques économiques et démographiques y sont très contrastées et les territoires concernés profitent ou subissent les influences urbaines parfois très lointaines. Connaissant une faible densité, les communes ont une population jeune et pour la plupart une croissance démographique due à un bilan naturel et un solde migratoire excédentaires. Cependant certains bourgs et les petites villes perdent des habitants à cause d'un déficit migratoire (départ de catégories socioprofessionnelles supérieures). La situation économique présente quelques fragilités : un chômage important, une faible croissance des emplois et un niveau de qualification des habitants peu élevé. Les activités industrielles sont prépondérantes et la présence de la sphère agricole et agroalimentaire affirmée. Si les habitants de ces communes ont des revenus légèrement inférieurs à la moyenne nationale, ils bénéficient néanmoins d'un bon accès aux services et aux commerces. Les paysages associent des terres agricoles (notamment des espaces de grandes cultures) à un bâti fragmenté et peu dense »<sup>262</sup>.*

Pour finir, le territoire intègre également la troisième et dernière catégorie de cette typologie, répartie sur deux classes : les campagnes vieilles à très faible densité de classe 1 (campagnes à faibles revenus, économie agricole et présente) et 2 (campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présente et touristique). Elles ne sont représentées que par une seule commune dans les deux cas. De manière générale, les communes de la première catégorie sont *« très faiblement peuplées [...] [Elles] sont situées dans un environnement très rural et éloigné de l'influence des grandes métropoles. Mais plus de la moitié d'entre elles enregistre un accroissement démographique, alimenté par un excédent migratoire (arrivées dominées par les employés, les ouvriers et les seniors) auquel s'ajoute parfois un excédent naturel. Les communes confrontées à une déprise démographique perdent des habitants principalement par déficit naturel, même si des départs de catégories supérieures et d'actifs avec enfants sont constatés. Les secteurs agricole et agro-alimentaire tiennent une place importante (1 emploi sur 4). Le nombre d'emploi augmente mais reste nettement en deçà de la moyenne [...]. Le taux de chômage et l'emploi à temps partiel*

<sup>261</sup> DATAR, « Territoires en mouvements », n° 7, 2012, 80 pages

<sup>262</sup> Voir note 261

dépassent légèrement la moyenne. Ces campagnes sont peu bâties et peu artificialisées »<sup>263</sup>. Quelques différences mais surtout beaucoup de similitudes existent avec la classe 2, où les communes ont une très faible densité. Elles « se situent dans un environnement fortement rural, loin de l'influence des métropoles. Cependant, les  $\frac{3}{4}$  d'entre elles ont une population en augmentation, grâce à un excédent migratoire auquel est souvent associé un solde naturel positif. De nombreuses communes voient toutefois l'arrivée de séniors, ce qui a pour effet d'accentuer le vieillissement déjà important de la population [...]. L'économie locale est marquée par les emplois résidentiels, agricoles, agro-alimentaires et touristiques. La croissance des emplois et le niveau de qualification des actifs atteignent des valeurs moyennes. Le taux de chômage et la part du temps partiel sont très importants. Les paysages sont principalement composés de prairies et de forêts, avec une faible présence du bâti et des espaces artificialisés »<sup>264</sup>.

Dans l'ensemble, beaucoup de caractéristiques de ces espaces confirment les dynamiques observées dans la présentation générale du territoire. L'évolution par rapport à la typologie des espaces ruraux de 1999 montre à la fois l'affirmation de la polarité d'Ancenis sur le territoire et l'emprise de la métropole nantaise à l'ouest.

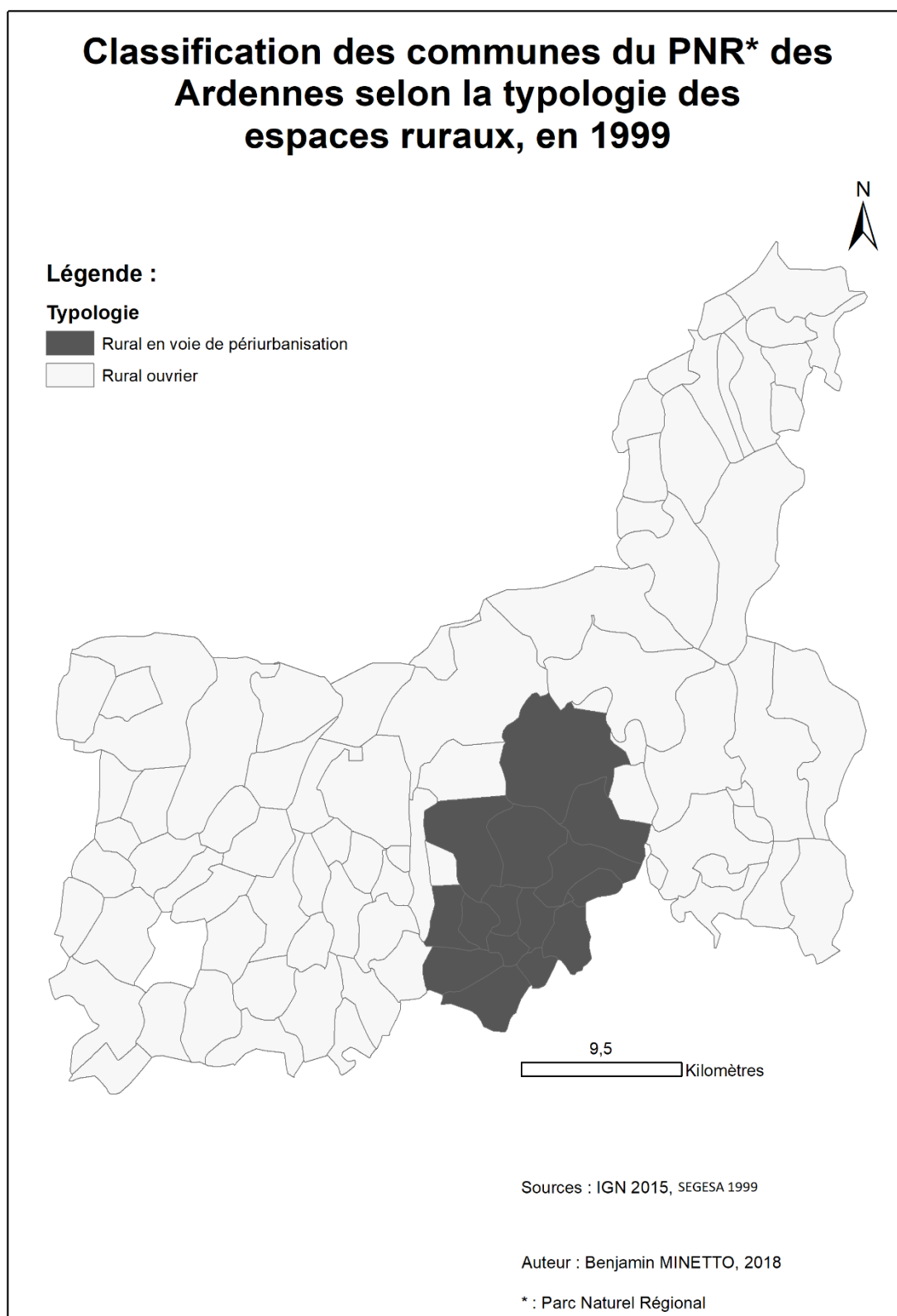
### 3.b. Le PTCE ARDAINES

---

<sup>263</sup> DATAR, « Territoires en mouvements », n° 7, 2012, 80 pages

<sup>264</sup> Voir note 263

Carte 22 - Classification des communes du PNR des Ardennes selon la typologie des espaces ruraux, en 1999

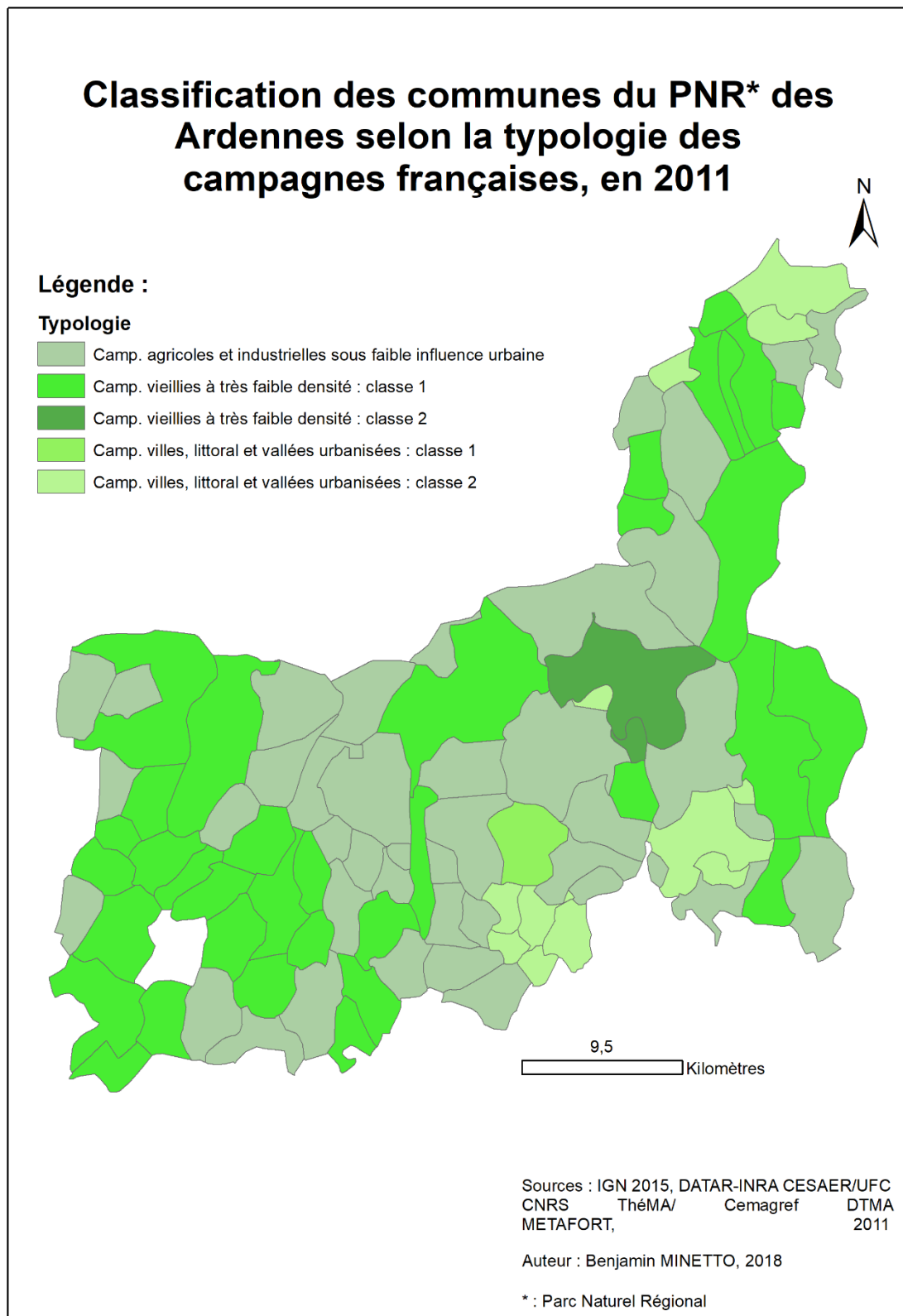


La Carte 22 reprend les mêmes bases de construction que la Carte 20 (p. 179), à partir de la typologie SEGESA de 1999. Elle indique de nouveau des cantons « ruraux en voie de périurbanisation », notamment en raison de la proximité avec le centre urbain de Charleville-Mézières. A noter cependant que les communes limitrophes à l'est ne sont pas intégrées dans cette classification, ce qui sous-entend que les communes de l'ensemble du canton auquel elles appartiennent font entrer le canton dans une autre catégorie. La carte révèle en revanche une nouvelle classe, dominant pratiquement l'ensemble du territoire : le rural ouvrier. Il correspond aux « *cantons ruraux à forte population ouvrière, marqués par la crise de leurs industries, peu attractifs et en dépopulation* »<sup>265</sup>.

---

<sup>265</sup> DATAR, « Analyse de la contribution des programmes opérationnels régionaux 2007-2013 au développement des territoires ruraux », rapport final de décembre 2010, 81 pages

Carte 23 - Classification des communes du PNR des Ardennes selon la typologie des campagnes françaises, en 2011



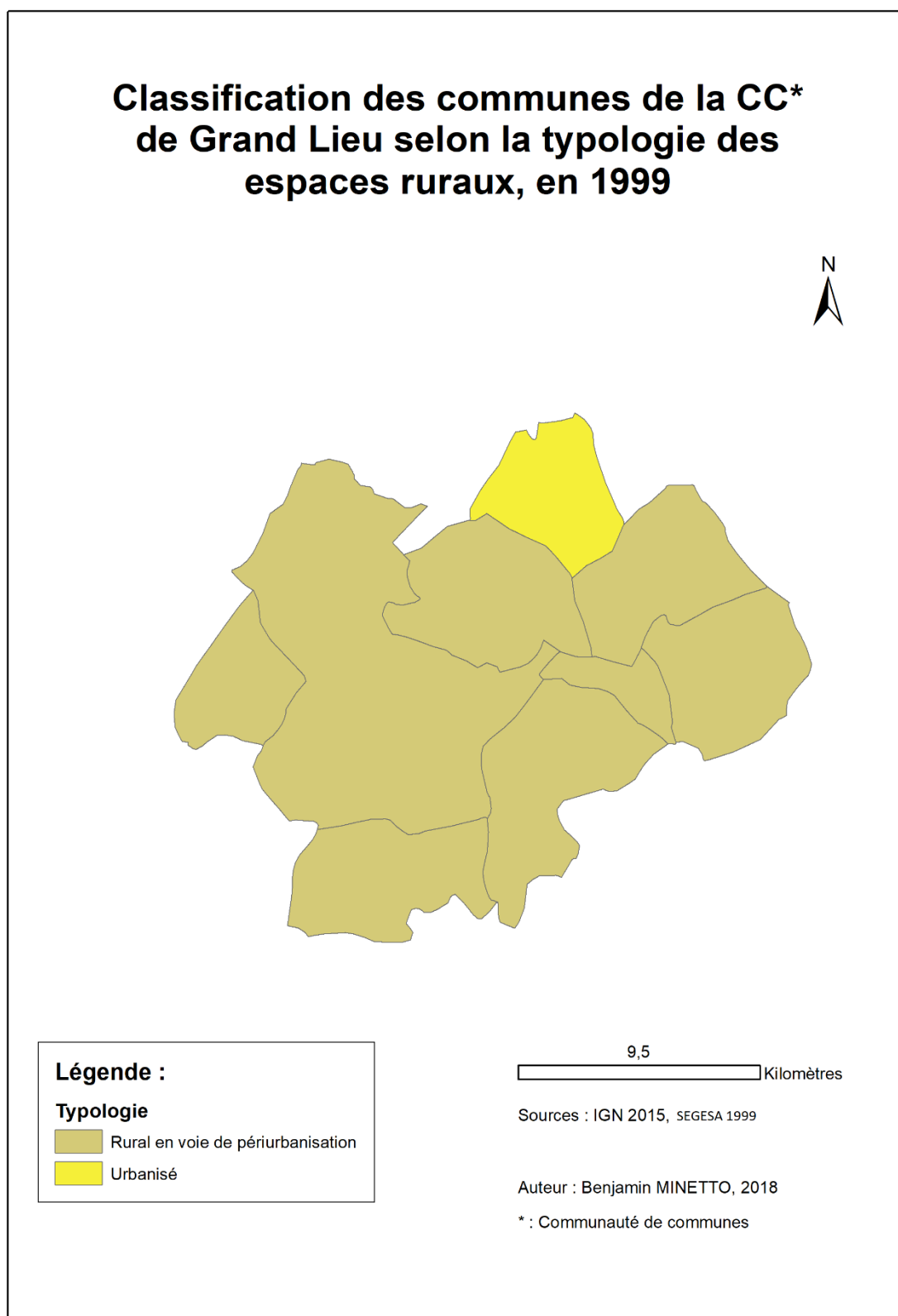


La Carte 23 reprend les mêmes explications et définitions que celles de la Carte 21 (p. 181) [typologie de 2011 ; DATAR-INRA CESAER/UFC CNRS ThéMA/Cemagref DTMA METAFORT]. De nouveau, la catégorie prédominante est celle des campagnes agricoles et industrielles sous faible influence urbaine, disséminées sur l'ensemble du territoire. La catégorie des campagnes vieilles à très faible densité de classe 1 (campagnes à faibles revenus, économie agricole et présentielle) est concentrée à la fois dans les massifs ardennais, le long de la frontière à l'est, mais également dans l'extrémité ouest. Quelques zones des campagnes/villes, littorales et vallées urbanisées de classe 2 (campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée) se distinguent en bordure de l'agglomération de Charleville-Mézières, et également tout au nord, à la pointe de Givet. A noter la particularité de Revin, mise en évidence par la carte, appartenant aux campagnes vieilles à très faible densité de classe 2 (campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique).

Dans l'ensemble, le territoire comprend de très faibles densités de population et des difficultés d'accès à l'emploi, avec un taux de chômage très important. La Carte 23 (p. 187) confirme les problématiques et les dynamiques mises en avant dans la présentation générale du PNR des Ardennes.

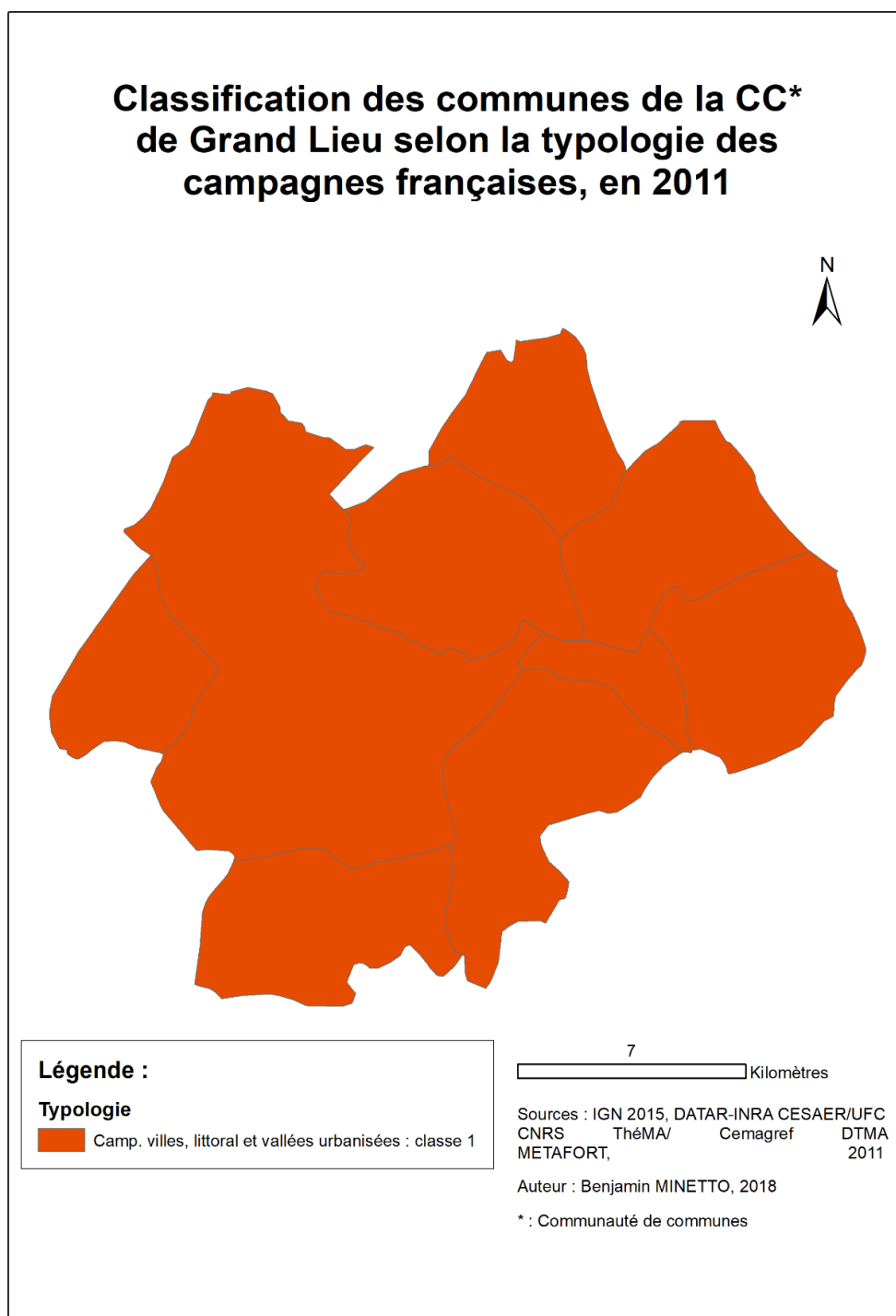
### 3.c. Le PTCE Village Terre et Vie

Carte 24 - Classification des communes de la Communauté de communes de Grand Lieu selon la typologie des espaces ruraux, en 1999



La Carte 24 est construite de la même manière que la Carte 20 (p. 179) [typologie SEGESA de 1999]. Elle montre un territoire majoritairement en voie de périurbanisation, et même urbanisé pour la commune de Pont-Saint-Martin, rattachée au Canton « Nantes ouest ». La proximité immédiate avec la métropole nantaise est l'explication de cette dynamique à l'œuvre.

Carte 25 - Classification des communes de la Communauté de communes de Grand Lieu selon la typologie des campagnes françaises, en 2011



La Carte 25 est construite de la même manière que la Carte 21 (p. 181) [typologie de 2011 ; DATAR-INRA CESAER/UFC CNRS ThéMA/Cemagref DTMA METAFORT]. Le territoire apparaît comme homogène, l'ensemble des communes appartenant à la même classification : les campagnes/villes, littoraux et vallées urbanisées de classe une. La carte valide la dynamique déjà à l'œuvre dans la Carte 24 (p. 189).

### 3.d. Mise en perspective des trois terrains de l'étude vis-à-vis de la typologie des campagnes françaises

Cette analyse à travers une étude rurale montre des disparités plus détaillées, entre les territoires et au sein même des territoires. Le cas de la communauté de communes de Grand Lieu reste atypique par l'homogénéité de l'ensemble du territoire, les communes appartenant à la même classe de la typologie. Les dynamiques observables sont donc uniformisées sur l'ensemble de ce territoire. Un cas plus intermédiaire, comme observé dans la mise en perspective générale des terrains de l'étude, est celui de la communauté de communes du Pays d'Ancenis. Le territoire se découpe plus particulièrement en deux entités : des campagnes périurbaines au sud, et des campagnes plus agricoles et industrielles au nord, avec quelques variations et nuances. Il représente ainsi un territoire à deux vitesses, dynamique dans son ensemble mais avec des espaces plus attractifs que d'autres. Le dernier cas est celui du PNR des Ardennes. Il représente de nombreux sous-ensembles, mais qui enregistrent majoritairement des difficultés à la fois démographiques et économiques. En parallèle, il dispose de grands espaces agricoles, de prairies et de forêts, ainsi que peu de bâtis et d'espaces artificialisés.

## Chapitre III | Enquêtes et suivis des PTCE

Ce chapitre revient sur la méthodologie d'approche des terrains de l'étude, mais également du suivi nécessaire de la dynamique PTCE à l'échelle nationale.

### III) 1. Méthodologie de prise de contact : retour sur les différentes étapes

L'approche de la dynamique PTCE s'est opérée à plusieurs niveaux, sur plusieurs échelles. Le suivi de différents réseaux a notamment permis de rencontrer les acteurs au plus près du terrain, membres des PTCE, mais également des acteurs structurants, animateurs de la dynamique.

#### 1.a. Les premiers pas : du national au local

Différentes manifestations et rencontres ont ponctué l'avancée de l'étude, ce déclinant en trois points.

#### Intégration aux réseaux nationaux de l'ESS

Au moment du lancement de l'étude en fin d'année 2015, la dynamique PTCE est déjà largement amorcée. Le second AAP national est sur le point de dévoiler de nouveaux lauréats, la structuration de l'Inter-réseaux PTCE, mais également des manifestations ponctuelles, regroupant une variété d'acteurs directement concernés par la démarche et/ou intéressés par cette dernière.

#### Appropriation et intégration de la dynamique de l'Inter-réseaux PTCE :

Dans le cadre du programme CODESOL, un premier déplacement a été organisé au séminaire PTCE de juin 2015<sup>266</sup> à Paris, concernant la présentation de travaux et apportant un éclairage théorique entre chercheurs et responsables de PTCE. Ce séminaire fut l'occasion de découvrir les avancées de la recherche autour de la dynamique PTCE avec des interventions de Laurent FRAISSE, Patrick GIANFALDONI et Séverine SALEILLES. Le premier a présenté des travaux sur la caractérisation des PTCE, s'appuyant sur une grille d'analyse déclinée en 5 parties :

- Morphologie du PTCE (nombre d'organisations membres, place des acteurs de l'ESS, des entreprises hors ESS, des collectivités locales et des organismes de recherche, les principaux secteurs d'activités travaillés, les métiers et fonctions transversales portés par les PTCE)
- Principaux objectifs
- Activités de coopération (fréquence et nature des coopérations)

---

<sup>266</sup> Intitulé « Les Pôles territoriaux de coopération économique : vers une nouvelle forme de dynamique économique territoriale ? »

- Modes de gouvernance (critères d'appartenances au PTCE et instances de prises de décision)
- Fonctionnements économiques (les ressources des pôles)

Séverine SALEILLES a fait un focus sur l'émergence de la dynamique en Rhône-Alpes<sup>267</sup>, en expliquant le processus d'émergence des PTCE en détaillant les acteurs, les projets, les activités, la gouvernance et le « modèle économique ». Enfin, Patrick GIANFALDONI a exposé le rapport entre les PTCE et les formes historiques de polarisations (clusters, pôles de compétitivité, etc.) ainsi que le contexte de développement des PTCE. Dans son analyse, il évoque le fait que les PTCE s'appuient sur une dynamique ESS et sont engagés sur des projets productifs collectifs, construits plutôt vers « *un circuit autocentré ou endogène de création et de circulation de la valeur* »<sup>268</sup>. Patrick GIANFALDONI insiste sur les ressources mobilisées, engendrant des avantages différenciatifs et la création de combinaisons de ressources spécifiques, mais aussi sur la gouvernance. A noter également le focus réalisé par l'intermédiaire de Philippe HENRY sur les PTCE culturels.

Ensuite, les différents acteurs présents (membres des PTCE, membres de l'Inter-réseaux PTCE, chercheurs, doctorants, représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations, etc.) ont échangé, permettant de prendre connaissance des acteurs centraux de la dynamique, aussi bien du côté de la recherche, que des structures de l'ESS motrices à l'échelle nationale. Dans une moindre mesure, ce séminaire a permis de faire un premier état des lieux sur les pistes de recherches amorcées, de prendre conscience de l'évolution de la démarche Inter-réseaux PTCE, et d'établir le contact avec eux.

#### Rencontre avec le Labo de l'ESS :

C'est ainsi qu'en juillet 2015 à lieu un rendez-vous avec un salarié du Labo de l'ESS dans les locaux de la structure, à Paris. Après un retour rapide sur ce qu'est le Labo de l'ESS et ses missions, la discussion se focalise sur l'émergence de la dynamique PTCE, de son identification jusqu'à sa mise en lumière par les membres de l'Inter-réseaux, comme exposé dans la première partie la thèse. Dans l'optique d'en apprendre plus sur la politique publique dans son ensemble, et sur le soutien des différents ministères à propos du premier AAP national, l'échange s'oriente sur les difficultés du lancement de la politique publique et les restrictions budgétaires ne permettant pas de débloquer des fonds suffisants pour soutenir l'AAP. Après avoir assisté aux premières réunions de travail et de formalisation, l'Inter-réseaux PTCE se retire du processus de décision et de financement, insistant

<sup>267</sup> Le programme d'animation scientifique ARC 8, « Emergence des PTCE en Rhône-Alpes », 2013-2015, coordonnée par Danièle DEMOUSTIER, en collaboration avec Amélie ARTIS, Emilie LANCIANO, Myriam MATRAY et Séverine SALEILLES

<sup>268</sup> Le Labo de l'ESS, « Les Pôles territoriaux de coopération économique : vers une nouvelle forme de dynamique économique territoriale ? », Séminaire PTCE du 29 juin 2015, 27 pages

simplement sur la définition de ce que sont les PTCE : des projets, endogènes, à partir des acteurs inscrits dans les territoires, et non pas des démarches descendantes de la politique publique nationale ou régionale. La discussion se poursuit sur le travail que mène l'Inter-réseaux PTCE en parallèle de la politique publique, sur la Charte des PTCE, l'élaboration de référentiels, et la création d'une base de données des PTCE répertoriant qui ils sont, ce qu'ils font, et ce sur quoi ils travaillent. Ensuite, l'entrevue se dirige vers les différentes expériences suivies par l'Inter-réseaux PTCE et plus particulièrement sur les premières observations. Il apparaît qu'un PTCE prend du temps à se formaliser, à se structurer, le projet et son plan d'actions pour le réaliser (comment et avec qui) devenant le point essentiel. La discussion se termine sur les doutes au niveau de la poursuite du dispositif à l'échelle nationale, particulièrement avec la prochaine présidence à venir. Cependant, le rôle du Labo de l'ESS et plus généralement celui de l'Inter-réseaux PTCE, est de mettre en valeur une dynamique, de montrer que des actions et des regroupements ont lieu dans les territoires et que l'ESS a des arguments à présenter en vue d'une transition économique à venir. Ce premier échange a permis de préciser le rôle de l'Inter-réseaux PTCE dans la dynamique globale, mais également de rassembler quelques éléments sur le développement des PTCE et les questionnements auxquels ils font face.

### Les séminaires nationaux : suivi de la dynamique PTCE

#### Le séminaire national PTCE et collectivités locales :

Le troisième temps se situe en mai 2016, à l'occasion du séminaire national PTCE et collectivités locales, réparti en deux jours sur trois sites (Castres – Toulouse – Ramonville). Cette rencontre est l'occasion de découvrir de nouveaux PTCE comme les Ateliers de Castres ou encore le Multiple à Toulouse. Les deux PTCE présentent la caractéristique commune de fonctionner autour d'un lieu. Ce séminaire permet également d'établir des liens avec les acteurs du MES et du RTES, et d'être intégré dans les différentes listes de diffusions de ces structures. C'est aussi l'occasion de revenir sur le paysage politique de l'ESS ainsi que l'émergence de la loi NOTRe. Christiane BOUCHARD<sup>269</sup> indique que les PTCE représentent une « *démarche novatrice, transversale, collective, décloisonnant, mais également une démarche de transformation. [...] Cette démarche s'inscrit bien au-delà du champ de la coopération, dans le champ de la transition vers une économie durable. Elle est ancrée dans les territoires et contribue aussi à en développer toute la richesse* »<sup>270</sup>. Elle souligne également l'importance d'un accompagnement volontaire des collectivités, qui sont « *une forme légitime et*

<sup>269</sup> Présidente du RTES au moment de l'intervention en mai 2016

<sup>270</sup> Extrait du discours de la présidente du RTES lors du séminaire national PTCE et collectivités locales de 2016

démocratique d'organisation des citoyennes et des citoyens de nos territoires »<sup>271</sup>. Ces collectivités sont indispensables au développement des PTCE, en tant que facteur favorable pour leur émergence et leur développement. Elles sont également des accélérateurs de développement socio-économique, garantissent la bonne intégration territoriale des projets qui répondent aux besoins des populations, et co-organisent un écosystème de développement endogène et durable. Il faut cependant trouver une place entre une instrumentalisation et le seul bailleur de fonds. Enfin, la présidente du RTES explique « l'importance du soutien des Régions au niveau des PTCE, à la fois dans son volet initiateur et créateur d'activités et d'emplois, mais aussi dans son volet innovation »<sup>272</sup>. La suite de la discussion s'oriente sur un travail autour du rôle des collectivités locales dans les démarches de PTCE (CORNU, 2014). L'approche met en évidence deux types de PTCE :

- Relevant d'une logique sur un territoire donné, des acteurs agissant pour le développement de l'ESS, se regroupant dans une dynamique de mutualisation de compétences et dans une optique de levier pour le développement de nouvelles activités économiques
- Regroupement de structures dans une logique de production, se rapprocher pour travailler de manière plus efficace sur une filière de production et de services

Les travaux évoquent que « derrière une belle définition des pôles territoriaux, il y a des déclinaisons assez différenciées »<sup>273</sup>. Ils rappellent que les collectivités territoriales ont une légitimité d'intervention dans l'activité économique, avec cependant une redistribution des rôles impulsée par la loi NOTRe au profit des Régions et des intercommunalités. L'intervention des collectivités est également présente dans les thématiques du développement durable, de l'insertion sociale, de la question environnementale et croise de manière légitime la route de bon nombre de PTCE. Se pose alors la question de la nature de la relation entre collectivités territoriales et acteurs. L'étude réalisée par Sébastien CORNU (CORNU, 2014) montre l'évolution du « concept PTCE », tourné à présent plutôt dans une phase d'amorçage avec un historique qui commence à se construire. Sébastien CORNU évoque « que les dynamiques de coopérations sont bien le fruit d'histoires locales. Il y a souvent un évènement déclencheur, il faut des personnalités ou des structures, un collectif de structures, qui particulièrement mobilisé et inventif, entraîne d'autres acteurs sur le territoire, et enfin porteur d'innovations sociales et économiques assez fortes ». A travers leurs projets, les PTCE ont pour ambition de montrer l'efficacité de l'ESS, de lui faire gagner en crédibilité. L'étude rapporte que l'aide sur 3 ans ne permet pas de mettre en place l'ensemble du projet, basculant souvent simplement en phase d'amorçage et nécessitant un accompagnement dans la durée. L'un des

---

<sup>271</sup> Voir note 270

<sup>272</sup> Extrait du discours de la présidente du RTES lors du séminaire national PTCE et collectivités locales de 2016

<sup>273</sup> Extrait du séminaire national PTCE et collectivités locales de 2016



problèmes ciblés est celui de la longévité de la coopération, le maintien de cette logique à la fois entre les acteurs du pôle, mais aussi avec les collectivités : « *le réflexe coopératif n'est pas évident* »<sup>274</sup>. Les pôles se retrouvent souvent dans la nécessité de faire une démonstration de l'utilité de leurs coopérations, des actions qu'ils mettent en place. Les relations et les coopérations entre collectivités et PTCE peuvent se faire par l'outillage, la méthodologie, et pas seulement par le biais d'un apport financier. Les acteurs des pôles démontrent l'envie d'être davantage partenaires avec les collectivités dans l'identification, dans le diagnostic des besoins du territoire : rôle que les deux entités peuvent assumer et sur lequel elles peuvent coopérer, mutualiser leurs compétences, leurs réseaux respectifs et leur regard. Un point important est souligné dans l'étude, celui des structures partenaires dans les projets des PTCE. Sur l'échantillon<sup>275</sup>, la Région et/ou les intercommunalités sont présentes dans 75 % des projets ; le Département et/ou la commune sont présents dans environ 50 % des projets ; les PNR et PETR sont également présents dans des projets, essentiellement dans les territoires ruraux, mais peu impliqués dans le financement de ces projets. Les collectivités partenaires jouent un rôle de caution, à la fois auprès de financeurs potentiels du projet, mais également en matière de crédibilité et de légitimité à agir. L'étude interpelle également sur la possibilité d'utiliser le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui dispose d'antennes régionales et départementales, permettant de financer des projets associatifs ou coopératifs d'une ou de plusieurs structures. Un autre volet de l'étude montre l'intégration de la dynamique PTCE dans les politiques publiques locales. Elle souligne à ce titre le parallèle avec les logiques européennes d'innovation, dans lesquelles les PTCE peuvent « *trouver leur place, notamment dans les stratégies régionales de l'innovation qui sont parfois en écriture, dans l'inscription des programmes opérationnels des fonds européens, et ce sont aux collectivités de veiller à leur inscription* »<sup>276</sup>. Par ailleurs, les PTCE peuvent également s'intégrer dans les schémas régionaux de développement économique d'innovation et d'internationalisation, mais également dans les schémas d'aménagement du territoire. Le séminaire national PTCE et collectivités locales débouche finalement sur le constat de l'importance des collectivités locales dans le développement des projets des PTCE, et notamment sur le long terme. Plus qu'un constat, l'enjeu est réel pour permettre à la dynamique de s'inscrire durablement dans les territoires. Cette rencontre a notamment éclairé de nombreux points sur le relationnel entre les collectivités territoriales et les PTCE, lien souhaité dans le cadre des AAP nationaux. Elle a aussi permis de conforter la décision d'interroger les collectivités dans le cadre de l'étude pour mieux comprendre l'insertion et la place du dispositif PTCE dans les territoires.

<sup>274</sup> Extrait de l'intervention de M. CORNU lors du séminaire national PTCE et collectivités locales de 2016

<sup>275</sup> 42 projets se reconnaissant PTCE en France, dont les 23 pôles témoins

<sup>276</sup> Extrait de l'intervention de M. CORNU lors du séminaire national PTCE et collectivités locales de 2016

La 4<sup>ème</sup> journée PTCE : « Pôle Territorial de Coopération Economique et citoyenneté » :

La 4<sup>ème</sup> journée PTCE porte sur le thème « Pôle Territorial de Coopération Economique et citoyenneté », organisée par le MES, en mars 2017 à Tours. Le premier constat de cette rencontre est une perte de dynamisme à l'échelle nationale avec la non-reconduction de l'AAP national par l'Etat. La succession de présentations de projets PTCE amène les acteurs à se questionner sur leur appartenance à ce dispositif, mais également sur la place donnée aux citoyens. Les PTCE sont aussi confrontés dans leur développement, comme pour l'ensemble des dynamiques ESS observées par les réseaux nationaux (MES, RTES et COORACE dans le cas présent), à un problème de taille critique, de grossissement du projet voire de son essaimage, et donc d'un changement d'échelle, de compétences, de moyens, voire de nature du projet. Les acteurs présents mettent en avant la méconnaissance de la dynamique qu'ils portent et les problèmes que cela implique dans le cadre de la fabrication de l'action publique : *« on est très bons élèves, mais ça nous gêne presque d'être de très bons élèves, parce que nous partons sur un chemin dont on ne connaît [...] ni le but ni le résultat, et c'est donc ce qu'on appelle [de] l'expérimentation. Et de dire par rapport à un PTCE, à un appel à projet, qui nécessite d'écrire une cohérence, et donc une procédure, et bien nous, on essaye vraiment d'être dans le processus, et cela ce n'est pas facile, c'est déstabilisant et c'est d'autant plus déstabilisant que le monde qui nous entoure n'est pas prêt manifestement à ça. Et donc sur l'engagement, sur la citoyenneté économique, le fait d'être sur quelque chose de mouvant, pas déjà écrit, est à la fois excitant parce qu'on part finalement avec les besoins du territoire, et on fait corps avec le territoire, mais à la fois peut-être très déstabilisant pour les parties prenantes »*<sup>277</sup>. Les PTCE ont potentiellement du mal à rentrer dans un cadre qui leur convient. Ce point rejoint les fragilités évoquées lors du séminaire national PTCE et collectivités locales de l'année précédente, puisque la coopération n'est pas le modèle dominant et qu'elle n'est pas un réflexe. La question du développement local reste fondamentale, mais elle est tiraillée par des objectifs sociaux et des valeurs portées par les acteurs de l'ESS, pas forcément compatibles avec les représentations des objectifs des PTCE qu'ont les collectivités. Une interrogation persiste sur la manière de mettre en avant les externalités positives que génèrent les PTCE (lien social, développement d'activités d'autres structures, mise en relation, etc.) qui ne sont pas forcément visibles avec les indicateurs économiques classiques. L'idée qui s'en dégage est que les PTCE réinterrogent des logiques de développement en « *redonnant du sens* »<sup>278</sup> à l'économie, de sorte qu'elle ne se limite pas à l'aspect « profit ».

<sup>277</sup> Extrait des échanges lors de la 4<sup>ème</sup> journée PTCE, « Pôle Territorial de Coopération Economique et citoyenneté », mars 2017

<sup>278</sup> Voir note 277

La journée conclut à un essoufflement de la dynamique PTCE. Au-delà des problèmes d'intégration dans le modèle dominant et de compréhension du potentiel de richesses des PTCE pour le développement territorial, le dispositif ne semble ni s'imposer dans le paysage politique, ni au sein même des projets PTCE (conciliation difficile avec les objectifs et l'encadrement de la politique publique). Cette observation est notable dans les différents terrains de l'étude où il a été parfois difficile d'aborder le sujet avec les différents acteurs du territoire.

L'ensemble de ces rencontres a permis d'appréhender la trajectoire générale des PTCE par le biais de points annuels décrivant les questionnements et les évolutions observables aussi bien dans la politique publique, dans l'Inter-réseaux PTCE, que dans les territoires.

### Le dynamisme de la CRESS des Pays-de-la-Loire autour des PTCE

Depuis le stage pour le compte du programme CODESOL, un contact existe avec la CRESS des Pays-de-la-Loire, structure très active sur la question des PTCE, de l'animation du dispositif, ainsi que de son accompagnement.

D'un point de vue méthodologique, ce travail repose sur la méthode de l'observation participante (DIAZ, 2005), entendue ici comme de la participation observante (SOULE, 2007), avec deux objectifs sous-jacents : « *plaider à un retour du travail de terrain et prendre le point de vue des acteurs et non celui des institutions. [Le] deuxième pour se focaliser sur les pratiques que les acteurs mettent en œuvre* » (DIAZ, 2005). Conscient des débats sur l'objectivité du chercheur dans cette posture, cette approche se veut à la fois complémentaire des autres outils mobilisés (cartographique, statistique, veille [synthèse disponible Annexe 1, p. 543]), des différents séminaires suivis, productions scientifiques et études consultées, mais également comme une mise en perspective avec une observation supra de la dynamique par rapport à l'étude de terrain des trois PTCE sélectionnés : « *la solution est davantage du côté de la prise de conscience des effets de l'enquête que de la tentative de les minimiser (...). On tient pour allant de soi que l'observateur altère ce qu'il observe, mais que ces altérations font partie de l'objet d'étude (...). Le travail de terrain est donc nécessairement de nature interactionnelle et la présence de l'enquêteur a des conséquences dans la vie des enquêtés. Les solutions à la réactivité ne sont pas dans la régularisation, la restriction ou la suppression des interactions sur le terrain. Elles réclament que l'on devienne sensible et réceptif à la façon dont les protagonistes se perçoivent et se traitent les uns les autres. Le chercheur est une source de résultats, non pas de contamination de ceux-ci* » (EMERSON, 2003, dans SOULE, 2007).

### L'inter PTCE des Pays-de-la-Loire :

Il se distingue de l'Inter-réseaux PTCE de la démarche nationale et représente une cellule d'animation organisée et animée par la CRESS, afin d'organiser des rencontres entre les PTCE de la région Pays-de-la-Loire. Les buts de ces rencontres sont multiples :

- Partage des expériences vécues
- Exposition des difficultés rencontrées
- Réflexions autour des bonnes pratiques
- Mise en commun des outils et aides possibles pour appuyer les projets (aux niveaux européen, national, régional et local)

Ces rencontres n'ont pas de rythme particulier (2-3 réunions par an) mais interviennent lorsque le besoin s'en fait sentir par les différents PTCE, ou bien lorsqu'un évènement particulier de la dynamique nécessite d'échanger, de communiquer et/ou d'informer. La première d'entre elles s'est déroulée en février 2017 et a été l'occasion de présenter les différents PTCE, de faire le point sur l'actualité du soutien aux PTCE (financement du Conseil régional sans vocation pérenne, mais devant permettre l'accompagnement des PTCE dans leurs différentes phases vers une autonomie financière), de faire un état des lieux sur l'outil d'auto-évaluation en cours de transformation, etc. Un second temps était consacré à des ateliers thématiques (économie circulaire, gestion d'un lieu) avec des questionnements adressés aux PTCE concernés. Ces temps de travaux sont appréciés par les acteurs des PTCE notamment parce qu'ils peuvent échanger et s'exprimer dans un contexte où tout le monde est familiarisé avec le dispositif. Devant l'absence d'animation nationale dans le cadre de la politique publique, l'organisation à l'échelle régionale illustre la bonne intégration de la Région dans la dynamique des PTCE.

La rencontre régionale des PTCE ligériens en avril 2018 (d'autres ont eu lieu entre temps) fut l'opportunité de présenter des PTCE nouvellement soutenus par la Région, mais surtout de revenir sur les modifications du règlement d'intervention de la Région, « *retravaillé pour mieux coller à la réalité de développement des PTCE et pour inciter les PTCE à intégrer différents acteurs notamment les collectivités* »<sup>279</sup>. Identifiée comme une condition de réussite essentielle, cette intégration est également demandée aux PTCE déjà accompagnés. Par ailleurs, 4 phases d'interventions sont identifiées :

- La gestation → Le collectif est constitué, les relations avec les collectivités locales établies, les axes de travail identifiés, et l'étude d'opportunité réalisée

---

<sup>279</sup> Extrait de l'intervention de la responsable Développement économique et Territoires à la CRESS des Pays-de-la-Loire, 2018

- L'émergence → L'étude de faisabilité est terminée, le plan de développement validé collectivement, la gouvernance mise en place, et le soutien de la collectivité obtenu
- Le développement → Les activités ont démarré, les ressources propres générées sont à hauteur d'au moins 25 % du budget annuel, et la stratégie de consolidation est travaillée
- La consolidation → Les activités sont en développement, les ressources propres générées sont à hauteur d'au moins 50 % du budget annuel, les structures membres tirent des avantages socio-économiques du PTCE, la stratégie est validée, et les partenariats confortés

Dans cette optique, une enveloppe budgétaire est prévue en fonction des différentes phases, avec un plafond pour chacune d'entre elles. La poursuite des discussions s'oriente vers une présentation des différents dispositifs et nouveautés présents dans le paysage de l'ESS et pour lesquels les PTCE peuvent y trouver de l'intérêt (rappel de l'existence de la Charte des PTCE en relation avec le Labo de l'ESS, les différentes plateformes régionales qui concentrent des outils et bases de données sur les innovations et initiatives de l'ESS, l'évènement « Start up de territoire » à venir, etc.). Cette rencontre fut aussi l'opportunité d'échanger sur les outils que chacun utilise pour communiquer, informer, s'organiser, etc. Enfin, la CRESS des Pays-de-la-Loire organise des voyages d'études pour observer ce qui se fait ailleurs, à quelles contraintes (et/ou quelles solutions) les acteurs d'autres PTCE sont confrontés. Des projets d'exemples intéressants sont sélectionnés par le collectif des PTCE ligériens, puis un voyage est organisé afin de rencontrer les acteurs in situ.

#### Voyage d'études en Rhône-Alpes :

Ainsi, en septembre 2016, la CRESS des Pays-de-la-Loire organise un voyage d'études pour visiter trois PTCE en Rhône-Alpes : le PTCE Domb'Innov (dans l'Ain), le PTCE Pôle Sud Archer (dans la Drôme) et le PTCE Culture et Coopération (dans la Loire), pour discuter de sujets autour de la gouvernance, du « modèle/projet de développement », l'animation, la gestion d'un lieu et l'intérêt du statut juridique « SCIC ». L'immersion en Rhône-Alpes permet de découvrir une dynamique PTCE très active et structurée au niveau régional, qui, comme l'explique Danièle DEMOUSTIER co-animatrice du groupe de travail, réunit les PTCE régionaux 3 à 4 fois par an. A l'instar du rapport de Sébastien CORNU (CORNU, 2014) sur la relation entre PTCE et collectivité, la Région Rhône-Alpes détermine deux types de PTCE : les PTCE territoriaux et les PTCE filières<sup>280</sup>, avec l'exemple du PTCE InnoVales (Haute-Savoie, Ain) pour le premier et le PTCE Ulisse (Isère) pour le second [MATRAY et POISAT, 2015] (la distinction est parfois poreuse, les PTCE territoriaux cherchant à structurer des

<sup>280</sup> Le programme d'animation scientifique ARC 8, « Emergence des PTCE en Rhône-Alpes », 2013-2015, coordonnée par Danièle DEMOUSTIER, classe les projets des PTCE à travers deux logiques : celle de filière (consolidation, diversification des activités, innovation) et celle de territoire (participation à la transition du territoire, au développement territorial, à la promotion de l'ESS dans le territoire)

filières et inversement). Danièle DEMOUSTIER signale que des PTCE en Rhône-Alpes sont, au moment du voyage d'études, en « mutation » : c'est-à-dire dépassant quelque peu le stade d'émergence. La mutation désigne :

*Trois types d'enjeux. Un enjeu de gouvernance. Comment continuer à mobiliser dans le PTCE les différentes parties prenantes, à la fois d'origine et ceux qui peuvent être intéressés par les activités. Parfois il y a une rupture par rapport à la structure mère. Elle peut rester structure pivot, mais dans d'autres cas, le PTCE a pris son autonomie. L'AAP 2015 a posé problème à certains PTCE qui ont été obligés de créer des structures autonomes, et dans certains cas, la création de cette structure autonome a conduit à une autonomisation du PTCE par rapport à la structure mère [...]. Il y a également le souci de comment intégrer les différentes parties prenantes, notamment celles de l'ESS. Parfois, le PTCE développe très fortement son activité économique, mais le lien entre économie et social se distend. Et puis le troisième élément pour certains PTCE, c'est l'association des citoyens. Comment continuer à alimenter la dynamique d'innovation des PTCE en associant les citoyens [...]. Il y a un deuxième enjeu qui est celui du « modèle économique », notamment pour les PTCE qui ont été financés sur fonds publics (AAP national ou fonds publics territoriaux) [...]. Quand on n'a pas habitué les membres à participer financièrement au PTCE, parce qu'au début on est généreux, la collectivité publique est généreuse, c'est difficile de revenir en arrière, de demander une cotisation, de demander une quote-part. Et pour certains, c'est un véritable enjeu de stratégie. Pas tant pour les PTCE filières parce qu'ils ont été constitués sur une filière, même s'ils ont leur propre problématique, mais pour les PTCE territoriaux, on voit pour certains qu'il y a un enjeu de se positionner par rapport au fait d'être une agence de développement territorial. Le PTCE n'est pas une agence de développement territorial. Sur tout le territoire il y en a, les communautés de communes ont toutes leurs services de développement économique, etc. Et comment continuer de faire de l'animation territoriale pour continuer à monter les projets en mettant ensemble les acteurs et en même temps développer des axes de développement économique particulier. C'est un peu compliqué de trouver les axes structurants, et comment agencer les choix. Beaucoup sont dans le développement durable (habitat durable, économie circulaire). Les PTCE sont vraiment intéressants parce qu'ils aident les territoires à faire leur transition vers le développement durable. Je pense que c'est un atout considérable. Mais ce sont des domaines à explorer, qui ne sont pas autonomes, qui ne sont pas auto finançables tout de suite. Donc c'est un petit peu compliqué pour ces PTCE de continuer cette animation territoriale qui va au-delà de ce que fait une agence de développement territoriale, et en même temps de trouver ses activités propres.<sup>281</sup>*

<sup>281</sup> Extrait de l'intervention de Danièle DEMOUSTIER lors du Séminaire Inter-PTCE du 25 au 27 septembre 2016

Les enjeux mis en avant ici renforcent l'importance d'étudier les liens entre le PTCE et les territoires. Cette intervention complète de nombreuses observations faites dans les différents séminaires nationaux des PTCE. Le rôle des PTCE dans les territoires et leur place dans le paysage de développement économique n'est pas forcément clair et la phase d'émergence passée, leur mutation réinterroge leur propre organisation, leur propre fonctionnement et les interactions qu'ils développent avec le reste du territoire.

Les intervenants reviennent par la suite sur la dynamique régionale portée par le COORACE : « *une réflexion qui a abouti à une première forme de structuration qui était les Groupes d'Economie Solidaire (GES). Donc la question de savoir comment on alliait différentes structures d'insertion par l'activité économique, souvent dans une gouvernance qui était relativement unifiée [...]. Ensuite, de se poser la question de comment cette stratégie de groupe se met en relation avec le territoire, avec les autres acteurs de l'ESS puis de l'économie conventionnelle du territoire, pour créer des dynamiques, ce qui a donné naissance aux PTCE* »<sup>282</sup>. Cette spécificité est vraiment propre à la région Auvergne-Rhône-Alpes (l'évolution de GES aux PTCE). Le contexte régional est d'autant plus particulier qu'il est concerné par la fusion des régions, ce qui nécessite une réorganisation des stratégies, des acteurs référents, etc. Cette observation participe à démontrer une certaine hétérogénéité entre régions sur l'appropriation de la dynamique PTCE, en fonction des spécificités locales.

Au fil de la discussion, un parallèle est fait entre les programmations européennes et les PTCE, notamment à travers le Fonds Structurel Européen et la mesure 10B<sup>283</sup> pour la période 2000 -2006, ainsi que la mesure 423<sup>284</sup> pour la période 2007 - 2013. La dynamique PTCE aurait été susceptible d'être éligible à ces fonds, ce qui amène à se demander si de nouveaux fléchages européens ne sont pas possibles (FEDER<sup>285</sup>, LEADER<sup>286</sup>, etc.). Se pose également la question de la définition d'un PTCE. En absence de label, tout groupement peut se déclarer PTCE. L'article de la loi relative à l'ESS de 2014, ajusté par le décret de 2015, permet de créer un début de cadre pour reconnaître une dynamique relevant d'un PTCE ou non. A ce titre, la Région des Pays-de-la-Loire indique que son programme d'intervention et de financement porte sur des regroupements d'acteurs qui correspondent aux exigences de présences statutaires décrites dans la loi, comme de l'intégration de collectivités locales dans les projets.

<sup>282</sup> Extrait des échanges du Séminaire Inter-PTCE du 25 au 27 septembre 2016

<sup>283</sup> Le dispositif d'Appui aux micro-projets associatifs

<sup>284</sup> Explications et ciblage disponibles dans le document « Objectif « Compétitivité régionale et emploi » : lignes directrices pour la programmation du FSE », 16 pages, disponible à l'adresse suivante : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Lignes\\_directrices-nouvelle\\_codification.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Lignes_directrices-nouvelle_codification.pdf) (consulté en novembre 2018)

<sup>285</sup> Fonds Européen de Développement Régional

<sup>286</sup> Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

Lors de ce voyage d'études, plusieurs éléments intéressants sont venus enrichir les échanges sur la question de l'évaluation et du rôle d'un PTCE dans le territoire et son développement. Un représentant de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes exprime à ce sujet un potentiel peu reconnu dans l'action des PTCE : *« au-delà du PTCE modèle, à partir duquel un élu local pourrait dire, « tiens, je veux mon PTCE »... Bon... Alors on sait très bien que ça ne marche pas comme ça. Ce qui est intéressant, c'est vraiment d'évaluer ce qu'on appelle ici le processus de développement territorial et économique. Le but, c'est aussi de favoriser les coopérations comme mode de développement économique. Du coup, ce processus territorial de coopération économique, qu'est-ce qu'il amène ? Les changements de comportements entre dirigeants d'entreprises, des collectivités, il y a pas mal de chose à faire là-dessus. Malheureusement, on nous attend toujours sur qu'est-ce que produit un PTCE : alors nombre de créations d'activités, d'emplois, maintien d'activité. Et ça, c'est à mon sens trop partiel »*<sup>287</sup>. L'idée est de remettre à sa juste place la dimension de coopération que proposent les PTCE, et de dire qu'elle est au moins aussi importante que la finalité économique qu'elle pourrait produire : *« l'enjeu ce n'est pas parce qu'il y a une initiative de la société civile qui est plus forte pour le développement des territoires à travers les PTCE que les acteurs publics ne s'intéressent plus au développement local et au développement économique local. C'est bien de montrer qu'on peut créer de nouvelles façons d'allier la ressource publique et l'initiative privée, y compris celle de l'économie conventionnelle, pour pouvoir développer l'économie du territoire et que cela, c'est plus efficace que la formule précédente. C'est là-dessus qu'il faut qu'on arrive à faire évaluer la dynamique qu'apporte le PTCE »*<sup>288</sup>. Cela rejoint les idées premières sur le fait que le PTCE n'est pas une agence de développement territorial. En revanche, il peut être une nouvelle force de proposition pour capter des projets, apporter de nouvelles solutions à des besoins identifiés sur le territoire, être capable de réfléchir à des activités innovantes à partir des potentiels locaux. Danièle DEMOUSTIER rappelle également le contexte de la crise des finances publiques, à laquelle les PTCE ne peuvent rien mais qu'ils subissent tout de même.

### Retours critiques

L'expérience du voyage, l'immersion dans les problématiques ambiantes des PTCE et l'ensemble des échanges ont considérablement enrichi les travaux de la thèse, notamment sur l'articulation entre les PTCE et les territoires, mais également sur les rôles et les perceptions de cette dynamique par les acteurs membres du dispositif et par les collectivités territoriales. Un véritable travail qualitatif semble indispensable pour révéler ce que les PTCE portent et véhiculent, mais qui ne se retranscrit

<sup>287</sup> Extrait des échanges lors du Séminaire Inter-PTCE de septembre 2016

<sup>288</sup> Voir note 287



pas forcément dans des analyses quantitatives (lien social, l'importance du réseau, compétences et connaissances spécifiques, réflexions sur le développement local durable, etc.). Par ailleurs, les questionnements sur le relationnel entre les PTCE de l'étude et les collectivités territoriales locales semblent déterminants pour comprendre la place que prennent et peuvent prendre les PTCE dans le développement territorial local (réponses à des besoins, identification de potentiels locaux, structuration de filières, ingénierie de projets ESS, etc.). L'approche régionale a permis de restituer l'importance des contextes locaux, de distinguer ce qui appartient aux questionnements généraux autour de la dynamique PTCE et ce qui dépend davantage des caractéristiques localisées (historique des mouvements coopératifs, présence d'acteurs institutionnels sensibilisés à la question de la coopération, relai d'animation entretenu ou non par les Régions, etc.). C'est également à l'issue de cette manifestation que les premiers échanges avec le PTCE Village Terre et Vie ont eu lieu.

#### 1.b. Identification d'une tête de réseau : les moyens utilisés pour rentrer en contact avec les PTCE de l'étude

Dans la stratégie d'approche des terrains de l'étude, plusieurs moyens ont été utilisés afin d'intégrer le cercle des acteurs membres des PTCE. Trouver une « porte d'entrée » permet d'être annoncé dans le réseau, d'avoir une personne support avec laquelle il est possible d'échanger en permanence et de suivre les avancées de la dynamique PTCE.

##### Le PTCE du Pays d'Ancenis : reprise d'une étude avancée

Ce terrain d'étude, initialement abordé comme un témoin supplémentaire<sup>289</sup>, s'est finalement imposé parmi la sélection des trois terrains : l'antériorité de la réalisation d'une première étude a aidé à la décision. L'exemple du PTCE du Pays d'Ancenis a tout d'abord permis de confirmer l'importance d'avoir une personne-ressource, capable de comprendre la position du chercheur (*BRASSEUR, 2012*)<sup>290</sup> et de le mettre en relation avec les personnes voulues pour la poursuite de l'étude. Cette personne doit être centrale dans le projet PTCE afin d'être au courant des changements de cet objet évolutif, mais également des interactions qu'il a et/ou qu'il va avoir avec d'autres structures, d'autres acteurs, dans le cadre de ses actions, de ses compétences.

Dans le cadre du PTCE du Pays d'Ancenis, le travail débute avec le programme CODESOL (2014-2016) : focus sur l'émergence d'une nouvelle dynamique potentielle de coopérations en milieu rural. Le contact s'établit avec la directrice de la structure porteuse (le Comité du Bassin d'Emploi [CBE]),

<sup>289</sup> Le PTCE du Pays d'Ancenis fut imaginé en premier lieu comme une expérience première, à partir de laquelle le sujet de l'étude s'est construit, et devait endosser un rôle d'exemple supplémentaire venant alimenter les différentes réflexions issues des autres terrains de l'étude

<sup>290</sup> La neutralité et la distance par rapport à l'objet comme gage d'objectivité

figure centrale et représentante du PTCE comme indiqué dans le dossier de presse des lauréats du premier AAP national (2013). Profitant d'une proximité géographique avec l'Université d'Angers, une rencontre s'organise rapidement fin février 2015 afin de discuter à la fois de la structure du Comité du Bassin d'Emploi, mais également d'introduire la dynamique PTCE. Etant donné le rôle structurant de la structure porteuse dans le projet d'un PTCE (*BOURBOUSSON et RICHEZ-BATTESTI, 2017*), se rapprocher d'une personne de cette même structure semble être la stratégie à adopter afin d'avoir une vue d'ensemble du PTCE, de ses membres, de ses actions, de ses contacts (personne-ressource et personne réseau). En ce sens, l'expérience d'Ancenis durant le stage de 2015 montre l'importance de la relation avec un acteur central du dispositif<sup>291</sup> (invitation aux différentes réunions de pilotage, invitation aux évènements organisés par le PTCE, contact avec les acteurs membres, mise à niveau des avancées dans les projets, nature(s) et état(s) des relations avec les collectivités, etc.). Suivant cet exemple de fonctionnement, cette stratégie a été répétée pour les deux autres terrains.

### Le PTCE ARDAINES

Le PTCE ARDAINES a fait l'objet du même mode opératoire que le PTCE du Pays d'Ancenis. Etant, lui aussi, lauréat du premier AAP national (2013), la prise de contact s'est faite avec le référent indiqué dans le dossier de presse de l'AAP. De nouveau, il s'agit du fondateur et coordinateur de la structure porteuse du PTCE. A l'instar d'autres PTCE (Figeacteurs, CIS-DT52, etc.), la distance géographique oblige dans un premier temps à échanger par téléphone, afin de discuter brièvement du projet PTCE, de poser les bases de l'étude, d'échanger des informations et des documents (dossier de candidature du projet ARDAINES notamment) et d'organiser un rendez-vous. L'acteur de la structure ARDAINES est, comme pour le cas d'Ancenis, un personnage central dans le projet du PTCE et sa disponibilité a permis de progresser rapidement sur ce terrain (organisation des rencontres, introduction du travail aux autres membres du PTCE, apports dans la réflexion des personnes intéressantes à contacter).

### Le PTCE Village Terre et Vie

La prise de contact avec ce PTCE est différente des deux autres. Un voyage d'étude organisée par la CRESS des Pays-de-la-Loire en septembre 2016, où pratiquement l'ensemble des PTCE ligériens sont conviés au déplacement, a permis l'identification de nombreux acteurs de la dynamique en Pays-de-la-Loire, mais également d'en savoir un peu plus sur l'ensemble des projets PTCE dans ce même espace géographique. Après quelques échanges dans des temps informels de ce voyage, un contact

---

<sup>291</sup> Afin de limiter un risque de dépendance trop forte vis-à-vis de la personne-ressource, des recherches parallèles restent actives que ce soit à travers les productions de rapports des acteurs membres du PTCE, ou encore de la presse écrite, et plus largement dans l'identification des personnes qui gravitent autour du PTCE (mentionnées ou non par la personne-ressource)

s'établit avec une des co-présidentes de la structure porteuse : l'association Village Terre et Vie. Ce n'est pas la personne référente indiquée dans le dossier de presse des résultats du second AAP national (2015) parmi lesquels, le PTCE Village Terre et Vie est présenté comme un projet éligible. Cependant, son rôle n'en reste pas moins central dans la dynamique du PTCE ; en atteste sa présence au voyage d'études, mais également aux rencontres régionales des PTCE ligériens organisées par la CRESS des Pays-de-la-Loire. L'imbrication dans la dynamique régionale a permis de rencontrer des acteurs d'un projet PTCE correspondant aux critères de l'étude, amenant à poursuivre la relation en incluant le PTCE Village Terre et Vie comme terrain d'étude. Après quelques échanges par mails, une invitation à une assemblée de l'association s'organise, permettant, à l'occasion, d'introduire officiellement le suivi de ce PTCE dans le cadre d'une thèse.

## Chapitre IV | Détails du projet PTCE : présentation des trois cas de l'étude

Bien que les projets retenus aient fait l'objet de critères de sélections similaires, ils n'en restent pas moins différents sur de nombreux aspects. Tout comme les différences territoriales mises en avant précédemment, il est question de mettre en perspective les différents projets en repartant de la grille de caractérisation du groupe « Analyse et connaissance du Labo de l'ESS »<sup>292</sup> : morphologie des PTCE, principaux objectifs, modes de gouvernance et fonctionnements économiques (les activités de coopérations seront détaillées dans une autre partie en s'appuyant sur les résultats des entretiens). Par ailleurs, il semble également intéressant de donner des éléments sur la genèse de chaque projet PTCE, expliquant en partie leur structuration. A ce sujet, les informations sont issues des dossiers de candidatures respectifs de chaque projet PTCE.

### IV) 1. Le PTCE du Pays d'Ancenis

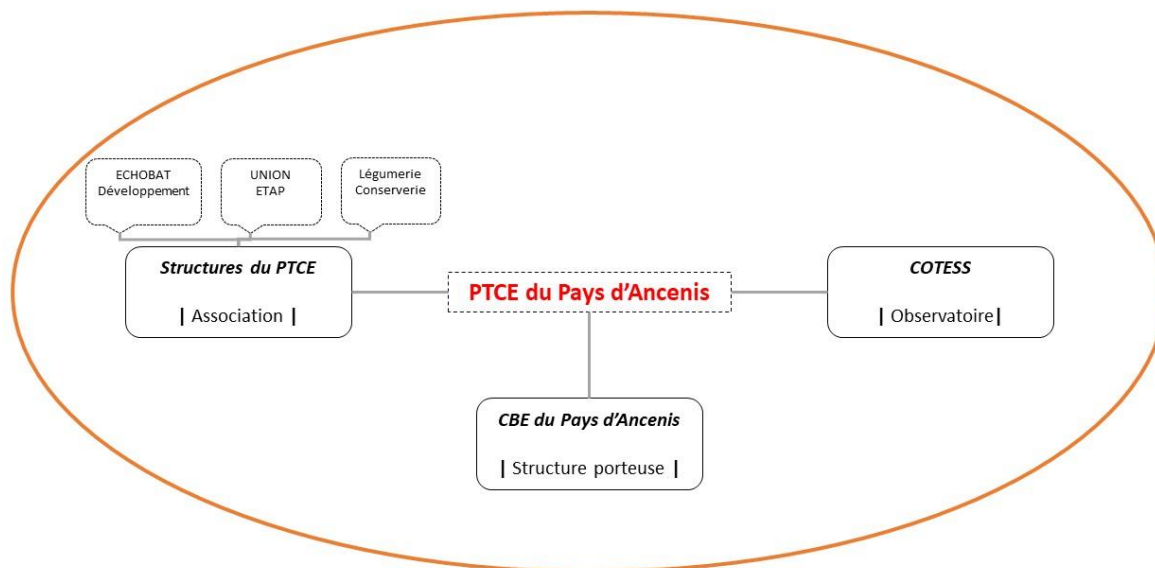
Le PTCE du Pays d'Ancenis est lauréat du premier AAP national en 2013. Au moment de sa candidature, c'est un « *PTCE émergent proposant des innovations sociales visant un développement durable de son territoire d'action* »<sup>293</sup>.

<sup>292</sup> Présentation de Laurent FRAISSE lors du séminaire CODESOL à l'Université d'Angers, le 17 novembre 2016

<sup>293</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

## 1.a. Genèse et morphologie du PTCE

Figure 6 - Représentation schématique du PTCE du Pays d'Ancenis



Source : Mémoire de Master 2 : « Le Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis – Acteurs et projets : initiatives nouvelles ou continuité d'actions ? », Benjamin MINETTO, 2015, 77 pages

En février 2012, la CRESS des Pays-de-la-Loire, en collaboration avec le CBE du Pays d'Ancenis, publie un focus reprenant un état des lieux de l'ESS sur le territoire du Pays d'Ancenis, ainsi que les perspectives à venir pour le développement de l'ESS<sup>294</sup>. Le diagnostic révèle une forte coopération agricole dans le champ de l'ESS avec la coopérative TERRENA dont le siège social est basé à Ancenis. Différents constats sont alors dressés :

- Absence d'une politique globale concernant l'ESS par les collectivités locales du territoire
- Reconnaissance partielle de l'ESS par les élus locaux
- Les structures de l'ESS doivent s'adapter et coopérer entre elles, ainsi qu'avec d'autres acteurs du territoire : exemple de la création de structures comme Union ETAP (insertion) et ECHOBAT Développement (écoconstruction)

En ce sens, le diagnostic révèle également des enjeux pour l'ESS sur le territoire :

- Sensibiliser les élus communautaires et communaux à l'ESS et à sa contribution au développement du territoire
- Faciliter la concertation entre pouvoirs publics et acteurs de l'ESS

<sup>294</sup> « Diagnostic de territoire de l'Economie sociale et solidaire : Pays d'Ancenis », Focus de l'Observatoire, février 2012, 4 pages

- Mutualiser des moyens et des compétences entre les associations
- Renforcer les coopérations avec les autres acteurs économiques du territoire

Ces différentes réflexions rejoignent de nombreux attendus de la politique publique nationale des PTCE et posent les bases de l'écriture du projet PTCE à l'échelle du territoire du Pays d'Ancenis.

Le PTCE du Pays d'Ancenis se coordonne autour du Comité du Bassin d'Emploi du Pays d'Ancenis. Il reprend les principes de la configuration réticulaire d'une entité-réseau avec une organisation monocentrique (*GIANFALDONI, 2017*). Le collectif d'acteurs est relativement restreint, avec 5 structures membres identifiables :

- Le Comité du Bassin d'Emploi du Pays d'Ancenis (structure porteuse sous la forme d'une association loi 1901)
- ECHOBAT Développement (association de loi 1901)
- Le Comité Territorial de l'ESS Pays d'Ancenis (association de loi 1901)
- Le projet de légumerie-conserverie (en construction au moment de l'écriture du projet)
- L'Union ETAP (association de loi 1901)

La place des acteurs de l'ESS est prépondérante dans ce PTCE puisque l'ensemble des acteurs membres sont des associations (le projet de légumerie-conserverie faisant l'objet d'une association de préfiguration au moment de l'écriture du projet). Néanmoins, au-delà de l'implication des acteurs de l'ESS par le biais des associations mais également des coopératives agissant dans le domaine des activités concernées et/ou du volet insertion, le projet implique également des acteurs de l'économie dite classique avec des entrepreneurs individuels, des artisans/commerçants, ainsi que des agriculteurs. Ils sont cependant présents par le biais des réseaux des structures membres, faisant l'objet d'un second cercle d'acteurs qui ne sont pas directement concernés par le projet PTCE, mais y prennent part de manière indirecte. A noter la présence des collectivités locales dans le comité de pilotage. Le PTCE est également multi-filières et concentré dans un premier temps autour de deux coopérations économiques : ECHOBAT Développement (filière « écoconstruction » avec la présence d'un volet insertion), et le projet de légumerie-conserverie (circuits de proximité de légumes bios et locaux avec la présence d'un volet insertion). Il intègre un outil d'animation territoriale du secteur de l'ESS avec le Comité Territorial de l'ESS (COTESS) du Pays d'Ancenis.

Le Comité du Bassin d'Emploi (CBE) du Pays d'Ancenis est une association comprenant 4 collègues (élus, représentants des entreprises, représentants des salariés et représentants du monde associatif et de l'ESS). C'est une association de développement local et de concertation, organisée à l'échelle du bassin d'emploi (même périmètre géographique que la communauté de communes du Pays d'Ancenis) et créée conjointement par la volonté des élus et des acteurs socio-économiques locaux.

Elle s'occupe également de l'animation du dialogue social, « dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de l'emploi et du développement local du territoire »<sup>295</sup>. Plus concrètement, le CBE conduit des études et réalise des diagnostics sur l'emploi et la formation, anime le territoire en développant des actions d'information et de sensibilisation du public en s'appuyant sur les synergies locales, et effectue de l'ingénierie de projet pour les acteurs du territoire.

Le COTESS est animé par le CBE et porté par des acteurs de l'ESS du Pays d'Ancenis. Il existe depuis février 2014, et la CRESS des Pays-de-la-Loire l'accompagne dans le cadre de sa mission de développement de l'ESS au plus près des territoires. Il a pour mission de représenter le secteur de l'ESS sur le territoire ; de communiquer, promouvoir et sensibiliser à l'ESS ; d'accueillir, informer, orienter, conseiller, accompagner, former les acteurs locaux du secteur de l'ESS, les porteurs de projet, mais également les entreprises et les collectivités ; de mettre en réseau ; de favoriser les coopérations et les mutualisations ; de mettre en œuvre des actions collectives dans le but de développer ou consolider le secteur de l'ESS.

ECHOBAT Développement est un réseau d'acteurs dont la finalité est l'organisation et le déploiement de dynamiques collectives afin d'accompagner le développement de l'écoconstruction sur le territoire ligérien. Elle comprend parmi ses adhérents, des entreprises, des structures d'insertion par l'activité économique, des centres de formation et des particuliers. Son développement se structure autour de 5 axes :

- Montage et accompagnement de formations/conseils en écoconstruction (l'association est agréé Organisme de Formation)
- Développement de parcours d'insertion professionnelle dans le secteur de l'écoconstruction
- Développement de filières liées à l'écoconstruction (bois, terre, paille, chanvre)
- Développement de coopérations entre acteurs de l'écoconstruction au niveau local, régional, national
- Promotion de l'écoconstruction

Union ETAP regroupe de son côté plusieurs associations dont l'objet est le développement de partenariats entre les structures d'insertion socioprofessionnelle et les entreprises du Pays d'Ancenis. L'association a pour objectifs de : faciliter l'accès à l'entreprise pour des personnes accueillies par les associations d'insertion du Pays d'Ancenis via la découverte de métiers et l'accès à l'emploi ; mutualiser des compétences professionnelles entre les associations dans la démarche vers les entreprises ; et de proposer une offre de services plus large aux entreprises.

---

<sup>295</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

Le projet de légumerie-conserverie est né d'une réflexion au niveau local entre plusieurs acteurs du Pays d'Ancenis (maraichers, élus, CBE, AMAP<sup>296</sup>, jardins d'insertion, artisans charcutiers traiteurs, etc.) dans le but de développer la filière de l'agriculture biologique et d'améliorer l'offre alimentaire. Les objectifs de la légumerie-conserverie sont de développer l'activité économique locale ainsi que de nouveaux marchés ; de trouver des débouchés aux produits agricoles (pallier la surabondance des produits en été) ; d'avoir accès à des produits de qualité, en quantité suffisante et dans des délais donnés ; de développer les circuits courts de commercialisation des produits locaux biologiques ; de développer l'emploi pour des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap ; de promouvoir une économie responsable.

### 1.b. Principaux objectifs

Les structures membres ont des vocations diverses. Là où certaines sont dans une phase de consolidation ou de diversification des activités économiques de leurs membres, d'autres cherchent à développer une filière ou un secteur d'activité. Cependant, la construction d'un projet de PTCE porte « *l'ambition d'aller encore plus loin dans leurs collaborations socio-économiques avec un objectif global de développement durable de leur territoire* » (dossier de candidature, CBE, 2013). En ce sens, le PTCE a également pour finalité de faire émerger d'autres coopérations économiques ainsi que d'autres écofilères.

Par ailleurs, le projet du PTCE s'articule autour de plusieurs objectifs. Tout d'abord, il souhaite ancrer l'activité sur le territoire du Pays d'Ancenis. Pour se faire, le PTCE va s'appuyer sur la coopération entre structures sur des projets ou des écofilères existants et/ou en émergence, en fonction des besoins du territoire, ainsi qu'en favorisant les liens entre les structures de l'ESS et les entreprises de l'économie dite classique « *sur la base d'une compréhension et d'une réponse aux enjeux de chacun* » (*Ibid.*).

Ensuite, le projet PTCE ambitionne de créer et de consolider des emplois durables sur le territoire. A ce titre, il souhaite agir sur plusieurs niveaux :

- Au sein des structures de l'ESS via une professionnalisation de ces dernières vis-à-vis de l'emploi salarié, mais également en favorisant la mutualisation des ressources humaines pour certains domaines (communication, comptabilité, etc.)
- En favorisant les projets de coopération entre structures de l'ESS et entreprises classiques dans le but d'établir une passerelle entre les entreprises pour les salariés
- En valorisant la création d'entreprises de l'ESS

---

<sup>296</sup> Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

D'autre part, le PTCE veut faciliter et développer des activités respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Pour ce faire, il souhaite accompagner des projets de coopération entre structures de l'ESS et entreprises dites classiques « *qui tiennent compte des ressources du territoire, tant humaines qu'environnementales* » (*Ibid.*). En ce sens, le PTCE veut valoriser les ressources locales, les savoir-faire locaux et l'implication des acteurs du territoire en facilitant l'émergence et/ou le développement d'écofilères.

Le PTCE ambitionne de promouvoir l'innovation sociale, en élaborant de nouvelles coopérations économiques et de nouveaux modes d'organisation entre les entreprises de l'ESS et les entreprises dites classiques. L'objectif est de proposer de nouvelles réponses au plus près des besoins du territoire, de ses citoyens, des collectivités comme des entreprises.

Enfin, le projet du PTCE se décline en 9 actions pour répondre et décliner les objectifs précédemment cités : « *Action 1, mise en place et gestion d'un outil dynamique d'analyse prospective pour faciliter l'émergence de projets innovants ; Action 2, appui au développement des coopérations territoriales et d'ingénierie d'activités nouvelles ; Action 3, développement des marchés des membres du PTCE ; Action 4, Développement du réseau des acteurs de l'ESS du Pays d'Ancenis ; Action 5, organisation d'une plateforme d'information et d'animation pour les acteurs de l'ESS ; Action 6, développement des écofilères ; Action 7, développement des outils financiers ; Action 8, développement de l'insertion dans les projets collectifs ; Action 9, gouvernance et modèle économique* »<sup>297</sup>.

### 1.c. Modes de gouvernance et fonctionnements économiques

Le PTCE du Pays d'Ancenis s'appuie dans un premier temps sur un groupe de travail comprenant des acteurs de l'ESS et des acteurs de l'économie dite classique qui construisent depuis plusieurs années une dynamique de coopération, de mutualisation, ainsi que de développement de l'emploi sur le territoire. L'objectif initial est de créer une structure PTCE, s'appuyant sur des organes de décision propres qui réglementent le mode de fonctionnement et d'organisation entre ses membres. « *Il suppose l'existence d'une réelle vie statutaire : respect d'une certaine régularité dans la tenue des réunions institutionnelles (bureau, CA<sup>298</sup>, AG<sup>299</sup>), ainsi que la mise à disposition des administrateurs de moyens leur permettant d'exercer effectivement leur mandat* » (*Ibid.*). Le CBE anime et coordonne les actions du PTCE, mais l'écriture du projet indique une implication des parties prenantes dans les décisions liées au PTCE et nécessite la mise en place d'espaces d'échanges et d'expression, ainsi qu'une circulation de l'information de façon formelle et informelle. Le CBE anime des groupes de

<sup>297</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

<sup>298</sup> Comité d'Administration

<sup>299</sup> Assemblée Générale



travail dédiés à la gouvernance, réfléchissant notamment à la définition d'organes de décisions et de modes de décisions. En ce sens, la rencontre avec d'autres PTCE (régionaux mais aussi au-delà) est un axe de travail afin d'observer les bonnes pratiques. Ainsi, la constitution d'une structure juridique portant le PTCE est un axe de travail et fait partie de l'une des actions à mener par le PTCE.

Il est cependant prévu que chaque membre prenne part au PTCE, à son développement, en s'impliquant à plusieurs niveaux :

- La gouvernance
- La mise en œuvre technique et opérationnelle des actions
- L'aspect financier

En ce sens, chaque membre est impliqué dans les prises de décisions en étant présent dans les organes de décision, dans la rédaction des statuts et des règles intérieures au PTCE.

Le « modèle économique » s'appuie dans un premier temps sur différentes sources de financements. Les prévisions élèvent à hauteur de 80 000 € les dépenses de coordination, d'animation, de gouvernance, et les différentes prestations en lien avec les actions et les filières du PTCE. L'Etat couvre 50 % du budget prévisionnel annuel, 20 % sont assurés par le Département de Loire-Atlantique, 20 % par la Région des Pays-de-la-Loire. Le reste du budget est financé par les cotisations du COTESS et d'autres ressources publiques ou privées. Le projet a également anticipé un effort bénévole que doit fournir l'ensemble des membres, estimé à 10 000 €, mais qui ne sera pas couvert par un financement quelconque.

Dans un second temps, le PTCE souhaite mettre en place un Fonds de dotation territorial<sup>300</sup> pour le Pays d'Ancenis. *« C'est un fonds de dotation à vocation large composé d'une diversité d'acteurs (collectivités, association, entreprises) et dédié à un territoire. Il fonctionne grâce au mécénat d'entreprise : le fonds de dotation mobilise des fonds privés apportés par ses membres, au titre du mécénat d'entreprise, pour le financement de projets d'intérêt général qui s'inscrivent dans le territoire couvert par le fonds »* (dossier de candidature, CBE, 2013). Ce fonds de dotation territorial est envisagé à terme comme un moyen de financement à privilégier pour les projets du PTCE, et le portage est confié au cabinet ALTERM<sup>301</sup> (une ligne budgétaire dégressive sur trois années apparaît dans le plan de financement du projet PTCE).

<sup>300</sup> Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, Article 140

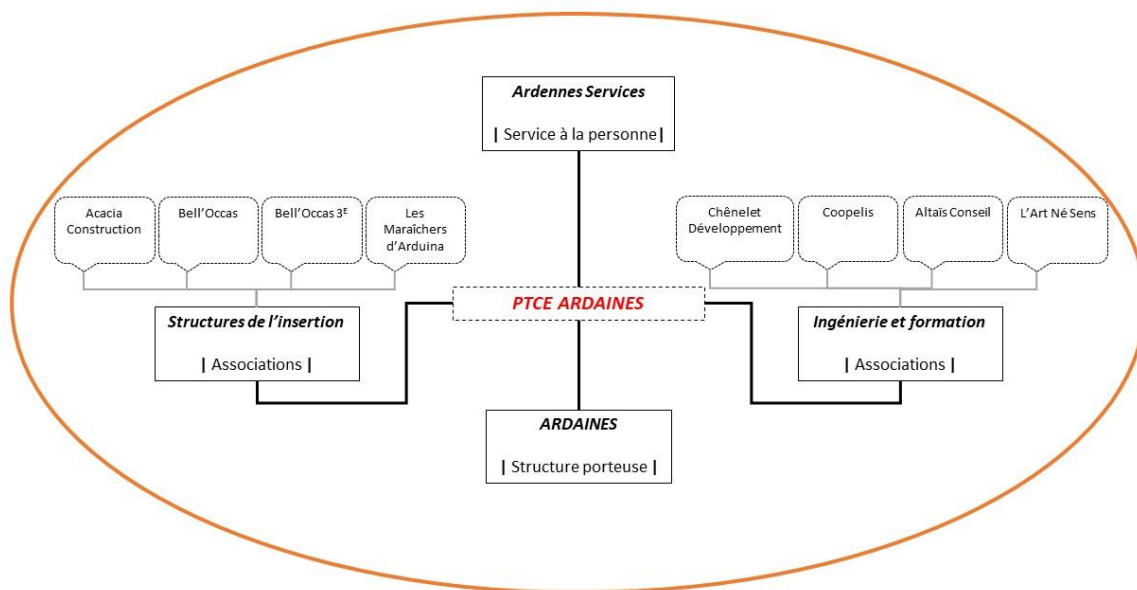
<sup>301</sup> « ALTERM accompagne, depuis 2010, les structures de l'Economie Sociale et Solidaire et les entreprises porteuses de sens, pour les aider à (co-)construire des projets sociaux et solidaires innovants, tout en travaillant sur des solutions relatives à leurs enjeux », extrait de la présentation de la structure sur son site internet, source : <https://www.alterm.fr/presentation/> (consulté en février 2020)

## IV) 2. Le PTCE ARDAINES

Le projet PTCE ARDAINES est lauréat du premier AAP national. Il œuvre « pour [...] une véritable intelligence économique du territoire »<sup>302</sup>.

### 2.a. Genèse et morphologie du PTCE

Figure 7 - Représentation schématique du PTCE ARDAINES



Source : Informations présentes dans la réponse à l'appel à projets de 2013 du PTCE ARDAINES

Le projet prend naissance en 2009, lorsque « plusieurs acteurs de l'économie sociale et solidaire réfléchissent à la manière de mutualiser leur action afin de rechercher les moyens de développer [...] des activités économiques pour favoriser la création et la pérennisation d'emplois dans le cadre d'un développement local durable » (dossier de candidature ARDAINES, 2013). A partir des échanges, un objectif de regroupement de structures de l'ESS agissant principalement sur le territoire du PNR des Ardennes se dégage. L'objectif est de « peser plus fortement sur la réponse aux besoins du territoire » (*Ibid.*). L'association ARDAINES (Association de Regroupement pour le Développement des Acteurs et des Initiatives Nouvelles d'Economie Solidaire) a été créée en 2011, avec comme idée première de se rapprocher des modèles d'organisations de type « cluster » ou des grappes d'entreprises.

En 2013, le regroupement tente de mettre en place des partenariats économiques entre acteurs du territoire dans une optique de maillage et de renforcement d'initiatives d'économie solidaire. Le projet se structure autour de 4 filières d'activités :

<sup>302</sup> Dossier de candidature du PTCE ARDAINES, Appel à projets PTCE, 2013, 22 pages

- La valorisation des déchets (considérée comme une richesse pour tout territoire habité)
- Le bois et l'écoconstruction (massif forestier des Ardennes représentant 153 000 hectares)
- L'agriculture
- Les services à la personne (notamment vis-à-vis du vieillissement de la population observé sur le territoire)

À la formalisation du projet PTCE pour le dépôt du dossier de candidature en fin d'année 2013, le pôle compte 9 entreprises solidaires, toutes membres de l'association ARDAINES :

- L'association Ardennes Services (prenant par la suite le nom d'Arduina Services) → Siège social basé à Revin, structure spécialisée dans les services à la personne et le portage de repas à domicile
- L'association Acacia Construction → Siège social basé à Revin, structure d'insertion dans la filière de l'écoconstruction
- L'association Belle'Occas → Siège social à Auvillers-les-Forges, structure comprenant deux ateliers et chantiers d'insertion dans le réemploi d'objets ménagers et le textile
- L'association Bell'Occas 3 E → Siège social basé à Auvillers-les-Forges, structure d'insertion spécialisée dans le réemploi de déchets d'équipements électriques et électroniques
- L'association Coopelis → Siège social à Auvillers-les-Forges, groupement d'économie solidaire chargé de l'accompagnement et de l'ingénierie formation
- L'association Altaïs Conseil → Siège social basé à Revin, structure spécialisée dans la formation et conseils, s'appuyant sur l'action locale en faveur des territoires et acteurs de l'économie de l'insertion
- L'association Les Maraîchers d'Arduina → Siège social basé à Auvillers-les-Forges, structure d'insertion dans l'agriculture biologique
- L'association L'Art Né Sens → Siège social basé à Auvillers-les-Forges, structure spécialisée dans l'animation d'ateliers thématiques de loisirs créatifs autour du relooking d'objets récupérés
- L'association Chênelet développement → Siège social basé à Landrethun-le-Nord, structure spécialisée dans l'accompagnement et l'ingénierie du logement social

Comme le démontre le listing des structures présentes dans le pôle, la place de l'ESS est très forte. Les institutions et les collectivités territoriales se retrouvent en position de partenaires, avec en premier lieu l'Etat, par le biais du premier AAP national (2013). D'autres représentants de territoires sont également présents avec le Conseil régional de Champagne-Ardenne, le Conseil général des Ardennes, la communauté de communes de Signy-le-Petit, ainsi que les communes de Revin et

d'Eteignières. Sous la forme d'un autre cercle d'acteurs, des structures travaillent également autour de projets portés par le PTCE (compétences dans les filières travaillées par le PTCE) et sont issues de l'économie dite classique (l'exemple de DEWEZ RECYCLAGE, une société anonyme spécialisée dans la collecte, le recyclage et la valorisation de papier, carton, déchets industriels, ferreux et non ferreux). Par ailleurs, des contacts avec des acteurs de centres de recherches ainsi que des organismes de formation sont pris dans le cadre de l'AAP, notamment avec CARINNA (Agence Régional de Recherche Innovation en Champagne-Ardenne), mais aussi l'Université de Reims Champagne-Ardenne, etc.

Dans cette configuration réticulaire, le PTCE reprend une logique d'organisation autour d'une entité-réseau (la structure porteuse ARDAINES) monocentrique (GIANFALDONI, 2017).

## 2.b. Principaux objectifs

Le projet du PTCE inclut plusieurs objectifs transversaux par le développement de ses filières d'activités. En premier lieu, il cible la valorisation des ressources locales. En effet, le projet est construit à partir des ressources présentes sur le territoire et essaye de les mettre en valeur dans le cadre des activités économiques des structures membres. Cela participe directement au second objectif qui est l'ancrage territorial de ces mêmes activités, impliquant de conserver la main mise sur les ressources du territoire, mais également de créer de l'emploi. Partant d'un territoire fortement marqué par l'industrie, le troisième objectif consiste à diversifier les productions, de se libérer d'une forte dépendance aux filières industrielles. En ce sens, le PTCE compte s'appuyer sur l'intégration d'acteurs du champ de l'ESS dans l'économie afin d'impulser de nouvelles dynamiques, notamment sous le prisme de l'innovation sociale et de l'expérimentation.

Dans une autre mesure, suite au constat d'une absence de synergies entre plusieurs structures intervenant dans un même champ d'activités sur le territoire, un enjeu de coopérations et/ou de collaborations visant « *à offrir une réponse adaptée aux besoins des habitants, pour servir de levier à leur propre développement économique ainsi qu'au développement local durable du territoire visé par leur projet commun* » (dossier de candidature ARDAINES, 2013), poursuit ainsi la dynamique entreprise par la création de la structure ARDAINES.

Dans le détail, le projet du PTCE se décline en trois axes :

- Soutien au développement des filières d'activités économiques des membres → la filière bois et écoconstruction, la filière maraichage biologique, la filière service à la personne, la filière valorisation des déchets, et la filière formation

- Mutualisation de moyens → partage de locaux pour accueillir les activités des membres du PTCE, mutualisation du matériel au-delà de l'administratif qui est déjà effectif (réflexions sur les véhicules et la logistique notamment), mise en commun des ressources humaines
- La mise en synergie pour un levier de développement local → réflexion autour d'un projet de « *prise en charge de personnes âgées dans des logements écologiques à charges maîtrisées dans un cadre coopératif sur le mode des résidences services permettant d'accueillir un public indépendant et dépendant tout en leur offrant [...] des services adaptés à leur situation ( [...] alimentation biologique, possibilité de services de confort ou d'assistance de vie)* » (*Ibid.*)

## 2.c. Modes de gouvernance et fonctionnements économiques

Toutes les structures membres sont représentées au conseil d'administration d'ARDAINES, discutant à l'occasion de la politique stratégique et opérationnelle du développement de projets territoriaux. Les comités de pilotage, instaurés de manière annuelle, constituent une seconde instance de gouvernance rassemblant pour chaque filière développée dans le PTCE les acteurs partenaires concernés (les institutions, collectivités, entreprises, etc.), s'appuyant également sur « *toutes personnes qualifiées sur les thématiques abordées lors de ces comités* » (*Ibid.*).

Le budget prévisionnel établi sur trois années est d'environ 275 000 €, avec une dégressivité des financements au fil des années sur les projets ciblés et décrits dans les différents axes et objectifs<sup>303</sup>. La participation de l'Etat est à hauteur de 50 % de ce budget sur les trois années ; celui de la Région passe de 20 % du budget la première année à un peu moins de 13 % la troisième (mêmes pourcentages pour la participation du Département) ; enfin, la participation des membres progresse de 10 % la première année à pratiquement 25 % la troisième année.

La mise en avant du temps bénévole apporté par l'ensemble des structures membres apparaît comme primordiale pour le développement du projet PTCE, au même titre qu'il le fût pour la création de l'association ARDAINES.

### IV) 3. Le PTCE Village Terre et Vie

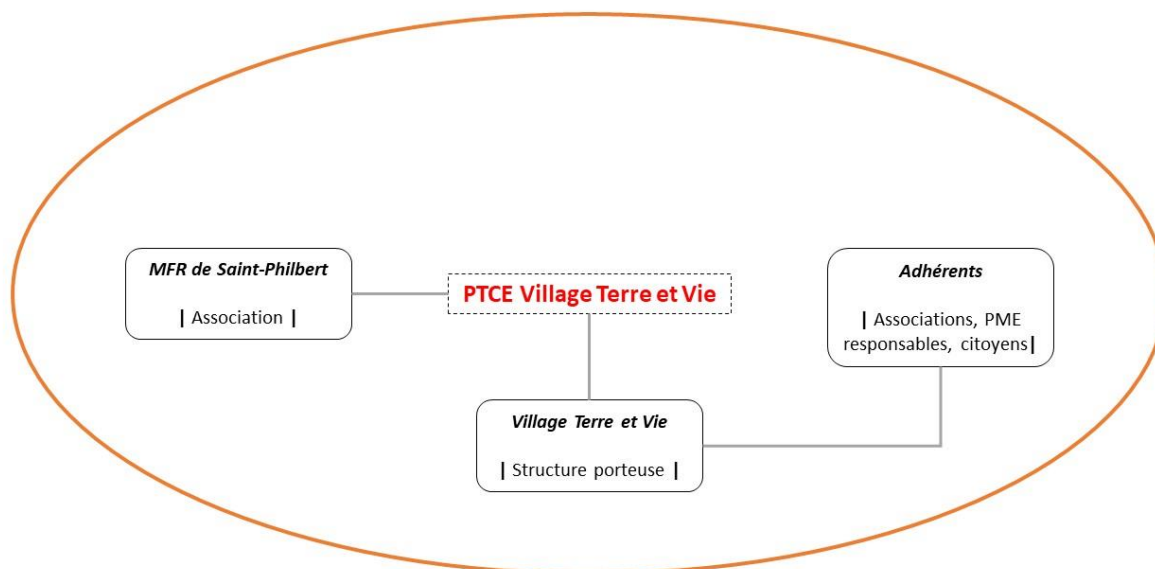
Le PTCE Village Terre et Vie n'est pas lauréat d'un des deux AAP national, mais fait en revanche partie des projets éligibles retenus dans le cadre du second AAP. Le PTCE réunit autour d'une démarche

<sup>303</sup> 103 750 € la première année, 88 750 € la seconde, et 81 750 € la troisième

d'incubateur à but non lucratif, des « *citoyens, entreprises, associations, agriculteurs, et artisans œuvrant pour le développement durable sur le territoire de Grand Lieu* »<sup>304</sup>.

### 3.a. Genèse et morphologie du PTCE

Figure 8 - Représentation schématique du PTCE Terre et Vie



Le projet naît d'échanges et de réunions entre différents acteurs (4 au départ) du territoire au cours de l'année 2014. L'idée de départ s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement, et dans la réflexion de savoir comment l'association peut promouvoir le territoire et ses acteurs, comment développer une économie plus responsable, mutualiser des moyens, et coopérer ensemble. Suite aux réunions ressort l'idée d'un lieu central, rassemblant des activités économiques responsables, mutualisant les moyens (bâtiment, matériel, etc.). Deux projets se démarquent dans l'intérêt de la promotion du territoire et de la valorisation des acteurs : l'écotourisme et l'écoconstruction. Le territoire n'est pas forcément défini administrativement, mais prend comme base le lac de Grand Lieu. Par ailleurs, les principales interactions s'effectuent au sein du périmètre de la communauté de communes de Grand Lieu, ce qui invite les acteurs à définir ce territoire lors des présentations du projet, sans pour autant le considérer comme une frontière infranchissable.

Suite à ce constat, les échanges se sont transformés en travaux d'analyses afin de savoir si les prémices du projet avaient du sens, de la cohérence. En 2014-2015 s'effectuent l'écriture d'un pré-projet et des rencontres avec différents acteurs : les élus locaux, la Région, la CRESS, le Département,

<sup>304</sup> Extrait du texte explicatif de l'association Village Terre et Vie sur le site internet de « Village Terre et Vie », dans la rubrique « Nous découvrir » : <http://www.villageterreetvie.org/decouvrir-le-projet/> (consulté en février 2019)

des entreprises et associations locales, etc. L'accueil est positif et le projet considéré pertinent, d'actualité de par sa dimension développement durable.

En janvier 2015, l'association est créée afin de formaliser le projet. Elle regroupe une vingtaine d'acteurs. Très rapidement, le PTCE s'organise autour d'une entité-réseau monocentrique (GIANFALDONI, 2017, *op.cit.*). Suite à cela, les acteurs expriment la volonté de mener une étude de faisabilité, et de proposer les premières bases d'un « modèle économique ». Pour ce faire, les acteurs s'engagent dans la visite de quelques structures considérées comme proche de ce qu'ils souhaitent devenir, multiplient les formations et les actions de promotion afin de rassembler des informations et de se faire connaître. Des groupes de travail se mettent en place et des réunions s'organisent tous les deux mois pour pouvoir construire le projet dans son ensemble.

En juin 2015, l'association comporte 64 adhérents (24 entreprises, 7 associations, ainsi que des agriculteurs et des citoyens). La structure obtient des financements pour mener une étude de faisabilité du projet ainsi qu'une étude du territoire grâce au FONDES<sup>305</sup>, à la Région, ainsi qu'au Fond européen LEADER<sup>306</sup> par le biais du GAL<sup>307</sup> (démarche importante puisqu'elle représente une reconnaissance du projet par des élus locaux).

Dans le même temps (de juin 2015 à juin 2016), sous l'impulsion et les recommandations du FONDES, le portage de l'activité est effectué par un des membres de l'association (le CPN<sup>308</sup> La Colombe), permettant à l'association « Village Terre et Vie » de se concentrer sur l'étude et l'analyse plutôt que sur la démarche de gestion. Le CPN La Colombe joue le rôle d'incubateur, au sein duquel la coordinatrice de l'association Village Terre et Vie est recrutée pour mener l'étude du projet et celle du territoire. En parallèle, un comité de pilotage réunit les différents partenaires souhaitant suivre le projet ainsi que ceux souhaitant accompagner et conseiller la structure (réunions tous les 3 mois).

Tout ceci débouche en septembre 2016 sur une première autonomisation de l'association et de la gestion de sa structure, ainsi que la mise en place de 4 pôles d'activités : l'écotourisme, la rénovation et la construction responsable, la formation et l'éducation, ainsi que l'écoagriculture. Le siège social du PTCE se déplace à la MFR de Saint-Philbert-de-Grand Lieu, structure qui héberge le dispositif sous

---

<sup>305</sup> Devenu France Active Pays de la Loire, ayant pour objectif de « participer au développement économique social et solidaire sur le territoire de la région Pays de la Loire » (histoire du FONDES sur le site <http://www.fondes.fr/> (consulté en février 2019))

<sup>306</sup> Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale

<sup>307</sup> Groupe d'Action Locale, « Ensemble équilibré et représentatif de partenaires des différents milieux socio-économiques du territoire sélectionné au titre du programme d'initiative communautaire LEADER pour mettre en œuvre une stratégie territoriale selon la démarche LEADER. Leur forme juridique est variée (associations, groupements de communes, ...) » → Glossaire du Centre de ressources du site <http://www.europe-en-france.gouv.fr> (consulté en février 2019)

<sup>308</sup> Connaitre et Protéger la Nature, association basée à la Chevrolière, existant depuis plus de 20 ans

le biais d'une convention et qui est adhérente du PTCE, devenant le lieu central attractif de l'association. Cependant, le PTCE a vocation à être « multi sites », ce qui veut dire que les activités qu'il porte ont lieu chez les différents acteurs du PTCE, utilisant les moyens des uns et des autres pour développer les activités du PTCE et de ses adhérents.

Chacun des 4 pôles repose sur un secteur d'activités particulier. Le pôle de l'écotourisme propose un service aux entreprises sous la forme de séjours : construction d'une offre pour des séminaires complets sur une ou plusieurs journées, faisant intervenir des entreprises locales (Team Building). Dans un autre registre, des séjours évasion sont proposés autour du Lac de Grand Lieu, ainsi que des visites guidées et des balades Nature autour du site.

Le pôle écorénovation et construction responsable consiste à mettre en place un pôle d'informations, de conseils et d'accompagnement dans les différents projets des citoyens, des habitants. En réalisant un diagnostic « Projet » (une rencontre chez l'habitant, des échanges sur ses habitudes et son projet de famille, d'un l'état des lieux), le pôle formule des préconisations sur la construction et la rénovation responsable et met ensuite en relation les habitants avec des acteurs du territoire (entreprises, artisans) pour les faire intervenir dans leur projet.

Le pôle formation et éducation propose trois types de formations : découverte, immersion et action. La formation découverte cible le particulier qui veut apprendre à faire soi-même, à changer sa manière de fonctionner. La formation immersion est plus destinée à des personnes qui veulent changer de métier. Ils vont s'immerger pendant une semaine dans un métier. Enfin, la formation action cible plus des salariés, des entreprises, des auto-constructeurs, développant un savoir-faire (un peintre cherchant à développer son activité sur de la peinture naturelle par exemple). Ce pôle bénéficie de l'évènement de l'association, la fête « Village Terre et Vie », qui propose plusieurs ateliers de formations, de promotion des acteurs, d'échanges et de sensibilisation.

Le pôle écoagriculture, prenant une importance particulière dans l'optique d'un lieu central attractif, porte sur un Espace Test agricole. Cet espace permet à des agriculteurs de se tester avant de s'installer. Ils signent un contrat spécifique CAPE<sup>309</sup> (non salarié). La structure porte leur activité et leur salaire équivaut au chiffre d'affaires généré moins la marge de l'association (un fonctionnement similaire aux coopératives d'activités et d'emplois). Un autre travail porte sur la création d'un parc de loisirs « nature », dans une démarche d'attractivité du territoire, avec un parcours visitable et des points pédagogiques représentés par différentes entreprises du territoire présentant ce que chacun peut faire en matière de décorations, d'installations autour du jardin, etc.

---

<sup>309</sup> Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise



La place de l'ESS est donc centrale, amenant comme pour les deux autres projets, des places plus secondaires pour les structures hors ESS et les collectivités. Le projet ne comporte pas d'organisme de recherche.

### **3.b. Principaux objectifs**

Le projet du PTCE porte essentiellement sur la promotion et la valorisation des acteurs adhérents du territoire qui agissent pour le développement durable, autour des écométiers. A travers une mutualisation de moyens humains, matériels et financiers, le PTCE comporte un objectif de coopération entre les acteurs permettant l'émergence de projets et/ou la consolidation de projets en cours.

Par ailleurs, chaque pôle du projet dispose de ses propres objectifs. Le pôle écoconstruction tente de rendre accessible au plus grand nombre la rénovation et l'écoconstruction, ainsi que l'aide et l'accompagnement à l'auto-constructeur. Il s'agit aussi de promouvoir et d'accompagner des professionnels du bâtiment par le biais d'un réseau de l'écoconstruction sur le territoire. Le pôle écoagriculture de son côté travaille pour installer de jeunes agriculteurs par la mise en place d'un espace test agricole. Le matériel est fourni par le pôle. Le pôle formation et éducation tente d'élargir ses offres au plus d'acteurs possible du territoire et de passer des conventions avec des structures de ce dernier afin de viabiliser un catalogue et de monter en compétences. Enfin, le pôle écotourisme cherche à faire connaître les enjeux des zones humides, à sensibiliser sur la préservation du cadre du lac et de l'environnement en règle générale. Pour ce faire, il privilégie les rencontres avec des acteurs, la mise en place de parcours initiatiques. Le dernier objectif sous-jacent de ce pôle est de rendre le territoire plus attractif tout en responsabilisant les acteurs sur les enjeux environnementaux.

### **3.c. Modes de gouvernance et fonctionnements économiques**

L'association Village Terre et Vie est organisée en collégiale : un bureau avec des co-présidents s'occupant de tâches différentes et permettant une réactivité face à l'avancée des projets. A la place d'un conseil d'administration, le PTCE est dirigé par un conseil des acteurs, représenté par l'ensemble des adhérents. Au sein de ce conseil, que les acteurs soient des citoyens ou des structures (entreprises, associations, etc.), tous ne disposent que d'une voix. Enfin, le PTCE est réparti en différents groupes de travail, selon les thématiques développées. Les groupes ont une durée de vie variable en fonction des besoins du développement des projets de l'association.

Le PTCE repose sur plusieurs fonctionnements. Le premier est celui de l'adhésion à l'association et donc, au projet. Elle était de 5 euros à l'année jusqu'en 2017, puis elle a opéré à un changement en

2018 lors de la phase de développement du PTCE. L'association distingue les adhérents bénéficiant du PTCE, à partir duquel ils développent leurs activités, et les adhérents bénéficiant des activités mises en place : adhésion professionnelle de 20 €, et de 5 € pour tout acteur citoyen qui souhaite participer au développement du projet. Au-delà des cotisations, des dons ponctuels sont toujours possibles de la part des adhérents comme de tout citoyen et/ou structure qui souhaite contribuer au développement du projet.

Au-delà des cotisations des adhérents, le projet a bénéficié de soutiens financiers : un Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire<sup>310</sup> (voir Annexe 2, p. 562, pour plus d'informations sur les CIGALES) et du mécénat, le prix de l'écotourisme innovant par le Département (subvention de 25 000 €), les différents événements organisés par le PTCE mobilisant les citoyens, mais également la Région au titre du dispositif PTCE (avec une contrainte progressive au fil des années et d'un renforcement de l'autofinancement du PTCE). Le budget prévisionnel annuel du projet est d'environ 70 000 €. Enfin, le bénévolat n'est pas quantifié, mais son importance est sans cesse rappelée et désignée comme moteur essentiel pour le bon déroulement du projet (temps de réunions, mobilisation lors des événements, etc.). Il est assumé essentiellement par les adhérents.

Le PTCE distingue l'économie directe, « portée » par l'association, et l'économie indirecte créée par ses adhérents grâce à la dynamique PTCE. L'association Village Terre et Vie n'a pas pour vocation de grandir avec un nombre important de salariés, mais de développer les activités économiques de ses adhérents. Elle n'a pas de visibilité sur l'impact réel de cette économie indirecte, notamment au niveau de la part dans le chiffre d'affaires des adhérents. Cet aspect, difficilement quantifiable, est un point important pour montrer l'impact réel qu'un PTCE peut avoir dans un territoire.

En dernier point, chaque secteur d'activités garde une indépendance économique, malgré des charges diminuées grâce aux mutualisations logistiques. Ce vœu des membres du PTCE part du constat que tous les pôles ne vont pas se développer à la même vitesse, et à ce titre, chaque pôle doit conserver sa propre dynamique de développement afin de ne pas subir des freins économiques dus aux difficultés d'autres activités du PTCE. En ce sens, certains pôles peuvent rester en sommeil ou en attente pendant une certaine durée, pendant que d'autres continuent de se développer. Ainsi, chaque pôle dispose de son propre projet économique, s'appuyant sur des prestations dans certains cas (l'écotourisme par exemple), mais, dans d'autres cas, il peut être question de prélever un pourcentage de ce que touche chaque acteur économique (réalisation d'une charte entre l'association et les entreprises et artisans pour le pôle rénovation et construction responsable), ou encore d'entrées payantes dans la visite d'installations (le pôle écoagriculture).

---

<sup>310</sup> A hauteur de 3000 € dans le cadre d'un investissement dédié à l'hébergement sous la forme d'un prêt à taux 0 % avec un remboursement sur 5 ans

## IV) 4. Mise en perspective des projets des trois PTCE de l'étude

Après avoir présenté et confronté les différents territoires de l'étude, il convient de répéter l'exercice en se concentrant sur les projets des PTCE. Il faut néanmoins rappeler que les données présentées datent de l'écriture du projet, et ne tiennent pas compte de son état de développement actuel (Tableau 20).

Tableau 20 - Mise en perspectives des caractéristiques des PTCE de l'étude

	<b>PTCE du Pays d'Ancenis</b>	<b>PTCE ARDAINES</b>	<b>PTCE Terre et Vie</b>
<b>Nombre d'organisations membres</b>	5	10	1
<b>Place des acteurs de l'ESS</b>	Centrale	Centrale	Centrale
<b>Place des structures hors ESS (entreprises)</b>	Adhérentes aux structures membres	Acteurs et/ou partenaires sollicités dans les actions du PTCE	Adhérentes à la structure membre
<b>Place des collectivités territoriales et des intercommunalités</b>	Associées au projet et/ou financeurs	Associées au projet et/ou financeurs	Associées au projet et/ou financeurs
<b>Place des organismes de recherche</b>	Absents	Présents	Absents
<b>Principaux secteurs d'activités travaillés / filières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eco construction</li> <li>- Eco tourisme</li> <li>- Agriculture</li> <li>- Insertion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière bois</li> <li>- Eco construction</li> <li>- Maraichage bio</li> <li>- Service à la personne</li> <li>- Valorisation des déchets</li> <li>- Formation / insertion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eco tourisme</li> <li>- Eco construction</li> <li>- Eco agriculture</li> <li>- Formation</li> </ul>
<b>Fonctions transversales</b>	Animation territoriale Réalisation d'études et de diagnostics Ingénierie de projets	Synergie d'activités Animation territoriale Expérimentation	Animation territoriale Ingénierie de projets
<b>Principaux objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emergences de coopérations économiques</li> <li>- Emergences d'écofilères</li> <li>- Ancrage territorial</li> <li>- Création et consolidation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des ressources locales</li> <li>- Ancrage territorial et création d'emplois</li> <li>- Diversification des activités du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion et valorisation des acteurs</li> <li>- Projets de développement durable</li> <li>- Développement des filières portées par le</li> </ul>

	d'emplois - Valorisation des ressources et savoir-faire locaux	territoire - Développement des activités et filières travaillées par les membres	PTCE
<b>Critères d'appartenance au PTCE</b>	Structuration autour de la structure porteuse	Membres administrateurs + Structuration autour de la structure porteuse	Adhésions + Structuration autour de la structure porteuse
<b>Instances de prises de décisions</b>	Groupe de travail	Conseil d'administration + Comités de pilotages	Conseil des acteurs
<b>Budget prévisionnel annuel</b>	90 000 €	Environ 90 000 €	Environ 70 000 €
<b>Ressources financières du PTCE</b>	- Collectivités territoriales - Etat - Mécénat	- Collectivités territoriales - Etat - Participation des membres	- Collectivités territoriales - Adhésions - Prestations - Commissions sur activités des membres - Mécénat

#### 4.a. Nombre d'organisations membres

Ce premier point, au-delà des différences numériques notables entre les PTCE, ne retranscrit cependant pas fidèlement la « taille » des pôles. Des structures membres du PTCE sont en réalité de véritables réseaux d'acteurs sous la forme d'adhérents. C'est notamment le cas pour le PTCE Terre et Vie qui fonctionne autour d'une seule association centralisant les différents acteurs du PTCE. Ce premier indicateur de différenciation est donc trompeur s'il est utilisé pour tenter de représenter l'ensemble des acteurs partie prenante du pôle. Cette distinction entre membres et adhérents est importante aussi bien en raison des rôles que de l'implication des acteurs pour le dispositif PTCE en lui-même. Elle fait d'ailleurs l'objet d'une confusion notable dans certains résumés de dossiers éligibles du second AAP national, ce qui invite à traiter cette donnée avec prudence.

Passée cette distinction, cette caractéristique permet cependant de visualiser la « surface » du PTCE et de donner un premier aperçu de quoi est composé le pôle et comment il s'organise. A ce titre, le PTCE du Pays d'Ancenis et celui d'ARDAINES semblent relativement proches avec une structure porteuse forte, mais qui ne concentre pas l'ensemble du dispositif et des activités en son sein. Le cas du PTCE Terre et Vie semble indiquer une structuration complexe de la structure porteuse, organisant l'ensemble du pôle.

### Place des acteurs de l'ESS, et des structures hors ESS

La place des acteurs de l'ESS dans les trois PTCE de l'étude est centrale. Ils sont au cœur du projet, le structurent et sont majoritairement présents sous forme associative dans un premier cercle d'acteurs membres du dispositif. L'importance de la place des acteurs de l'ESS se ressent fortement dans l'écriture des projets des PTCE, que ce soit dans les valeurs, dans les processus de décisions, ou dans l'approche du développement économique (fonctionnement en circuits courts, dynamique localisée, productions respectueuses de l'environnement, etc.) ainsi que le projet économique (à partir de financements innovants, participatifs, alternatifs).

Chacun des projets inclut des structures qui ne sont pas issues de l'ESS mais de manière différenciée selon les PTCE. En ce qui concerne le PTCE du Pays d'Ancenis et celui de Terre et Vie, les structures hors ESS apparaissent parmi les adhérents de structures membres, et sont concernées plus indirectement par le projet global du PTCE. Le cas du PTCE ARDAINES diffère puisque des structures hors ESS sont sollicitées pour leurs compétences en lien avec les filières travaillées par le projet, devenant acteurs et/ou partenaires d'une action et/ou d'une activité en particulier.

### Place des collectivités locales, intercommunalités et organismes de recherche

Les collectivités territoriales comprennent <sup>311</sup>:

- Les communes
- Les Départements
- Les Régions

Chaque échelon n'intervient cependant pas de la même manière.

Le PTCE du Pays d'Ancenis bénéficie des soutiens financiers de la Région et du Département. Le soutien régional est fléché, impliquant des fonds dédiés véritablement à l'ensemble du projet. La CRESS est également très présente par le biais de l'animation de l'Inter-PTCE régional et suit l'évolution du PTCE.

---

<sup>311</sup> « Les collectivités territoriales sont des structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'Etat, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis [...]. L'expression collectivité locale désigne dans le langage courant ce que la Constitution nomme « collectivité territoriale ». En effet, jusqu'à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, les deux termes apparaissaient dans la Constitution : collectivité locale à l'article 34 et la collectivité territoriale au titre XII. Mais depuis seule cette dernière expression figure dans la Constitution. Les collectivités sont donc désormais des « collectivités territoriales », l'expression « collectivité locale », n'étant plus juridiquement fondée » → Définition des collectivités territoriales donnée par l'INSEE, disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1353> (consulté en décembre 2018)

Le PTCE ARDAINES s'appuie sur le soutien financier de la Région (anciennement la Champagne-Ardenne) ainsi que du Département. La communauté de communes de Signy-le-Petit, ainsi que les communes de Revin et d'Eteignières sont positionnées comme partenaires et soutiens dans des projets précis.

En ce qui concerne le PTCE Terre et Vie, les acteurs publics sont à la fois présents dans le projet, mais également financeurs pour la plupart. De manière indirecte, les communes et intercommunalités ont participé financièrement au projet par l'intermédiaire du GAL du Pays de Retz et des fonds LEADER. Le Département de Loire-Atlantique est également présent dans les financeurs par le biais du prix de l'écotourisme innovant. Cependant, c'est véritablement la Région qui finance au titre du projet PTCE et de son développement. Les autres entités territoriales n'interviennent au final qu'indirectement dans le projet global, et financent surtout une ou des actions particulières. La CRESS des Pays-de-la-Loire est particulièrement investie dans le projet, notamment par le biais de la démarche inter-PTCE régionale et par le suivi régulier des avancées du PTCE. L'intercommunalité de Grand Lieu ainsi que des communes comme Saint-Philbert-de-Grand Lieu et la Chevrolière ont été associées à la démarche dès l'étude de faisabilité et l'étude territoriale.

Les trois projets s'appuient sur le soutien de la Région et du Département. En revanche, cela semble plus compliqué d'obtenir un soutien financier des échelons inférieurs qui interviennent d'une manière différente dans les projets.

L'écriture du projet diffère sur la place des organismes de recherche entre les PTCE. Si ARDAINES prévoyait dès le départ de se rapprocher d'organisme de recherche comme les universitaires et de s'appuyer sur l'organisme CARINNA, les autres PTCE n'impliquent pas d'organismes de recherches, bien qu'ils ne ferment pas la porte à leur intégration.

#### 4.b. Les caractéristiques principales

##### Principaux secteurs d'activités / filières travaillés, et fonctions transversales

Les trois PTCE sont multi filières. Ils ont comme similitude de travailler sur l'écoconstruction et plus particulièrement sur les écofilères. Ils se recoupent également sur la filière agricole. Si le volet « insertion » est très présent voire transversal pour le PTCE ARDAINES et celui du Pays d'Ancenis, il ne fait pas l'objet d'une préoccupation première pour celui de Terre et Vie (même s'il reste présent dans le pôle formation). A noter également que le PTCE ARDAINES est le seul des PTCE à travailler le secteur d'activités des services à la personne, secteur traditionnellement lié à l'ESS.

L'écriture des différents projets PTCE révèle des orientations et des compétences variées au sein des pôles. Ils ambitionnent tous cependant d'avoir un rôle d'animation territoriale, renforcé par le potentiel de croisement pluri-acteurs que sont censés véhiculer les PTCE. Par le biais de la coopération ainsi que de l'innovation, les différents projets entendent être capables de devenir une plateforme, une structure, un outil, pour accompagner les acteurs du territoire et faire converger des discours et des actions autour d'intérêts plus territoriaux, plus globaux. Ce rôle incarne en partie l'effet de décloisonnement attendu par le dispositif.

Par ailleurs, d'autres compétences transversales divergent d'un projet à l'autre. Le PTCE du Pays d'Ancenis ainsi que le PTCE Terre et Vie assument une partie « ingénierie de projet » et sont capables d'accompagner des porteurs de projets, de structurer des projets, mais aussi de fournir des compétences, des outils et des méthodes en vue de leurs réalisations. Le positionnement du PTCE ARDAINES à ce sujet diffère. Le projet repose plus sur la capacité de l'association porteuse à mettre en valeur des synergies d'acteurs, croisant des activités pour créer une plus-value collective à l'ensemble des participants.

À noter également que le PTCE du Pays d'Ancenis met en avant une capacité à réaliser des diagnostics et des études, s'appuyant notamment sur les compétences initiales du CBE, la structure porteuse.

### Principaux objectifs

En leurs termes respectifs, les trois projets PTCE de l'étude veulent développer des activités et des projets en lien avec le développement durable local. Que ce soit à travers la valorisation de ressources locales et/ou l'identification de nouvelles écofilères, une importance particulière est donnée à la manière de produire et de consommer. L'identification de potentiels territoriaux et/ou la valorisation de ces derniers sont la traduction d'objectifs majeurs et transversaux des projets PTCE étudiés.

Par ailleurs, les PTCE du Pays d'Ancenis et d'ARDAINES semblent avoir beaucoup de similitudes dans leurs objectifs initiaux. La création et/ou la consolidation d'emplois sur le territoire sont un résultat majeur attendu, ainsi que la diversification des activités : ce dernier point découle du constat des dynamiques à l'œuvre sur le territoire des projets. Le PTCE Terre et Vie se positionne différemment. Si la création ainsi que la consolidation d'emplois apparaissent tous deux dans l'écriture du projet et dans les objectifs, ils ne prennent cependant pas une place prépondérante dans ces derniers : le PTCE s'attache plus particulièrement à structurer voire développer de nouvelles écofilères sur son territoire. Le projet ne s'appuie pas nécessairement sur des projets déjà existants, mais tente

d'insuffler de la nouveauté, que ce soit pour valoriser des potentiels déjà travaillés sur le territoire et/ou pour le développement de nouvelles activités, de nouvelles filières.

L'ensemble des objectifs des différents projets PTCE découle de constats établis par plusieurs acteurs et/ou par la réalisation d'un diagnostic territorial. La logique de construction de projet est à la fois collective et territoriale. Les PTCE étudiés s'appuient sur une analyse fine du territoire et de ses potentiels, mais également sur une vision partagée d'une ou de plusieurs trajectoires de développement territorialisées.

#### 4.c. Gouvernance et ressources financières

##### Critères d'appartenance au PTCE

Les trois PTCE s'organisent autour de la structure porteuse du dispositif. Ils présentent cependant des modalités différentes d'intégration des membres dans cette même structure. Premièrement, l'association ARDAINES et celle de Village Terre et Vie se sont construites pour porter le projet, ce qui n'est pas le cas du CBE du Pays d'Ancenis, existant depuis une vingtaine d'années avant l'identification puis la création du dispositif : ce dernier cas implique que l'association dispose d'autres activités qui n'ont pas forcément de lien avec celles du PTCE.

L'appartenance au dispositif PTCE fonctionne différemment d'un projet à l'autre. En ce qui concerne le PTCE ARDAINES, chaque structure membre du PTCE dispose d'un représentant dans l'association porteuse en tant qu'administrateur. Le PTCE Terre et Vie marque l'appartenance par le biais d'une adhésion payante à l'association, impliquant de fait l'appartenance au projet PTCE (avec une différenciation selon que l'acteur soutienne le projet, ou bien qu'il en bénéficie directement pour son activité et/ou sa structure). Le cas du PTCE du Pays d'Ancenis est plus ambigu. Le critère d'appartenance est une adhésion au COTESS, mais elle n'est pas exclusive aux membres du PTCE, et l'acteur ne devient pas automatiquement membre du dispositif par cette action. Comme le démontre l'écriture du projet, la gouvernance est un axe de travail à part entière, ce qui implique que l'appartenance au dispositif n'est pas encore fixée. Les membres du PTCE du Pays d'Ancenis sont identifiés dans le cadre des actions qu'ils doivent mener, celles décrites dans l'écriture du projet devenu lauréat du premier AAP national. Leur appartenance se fait en premier lieu par l'action, en attendant la structuration de l'organisation à l'intérieur du projet dans son ensemble.

##### Instances de prises de décision

Les trois projets se retrouvent dans une configuration de prises de décisions collectives. Dans le cadre du PTCE du Pays d'Ancenis, un groupe de travail comprenant des acteurs de divers horizons a



en charge de structurer la dynamique du pôle, afin de construire un mode de gouvernance collective pour organiser les modes de décisions, d'expression et d'échanges entre les membres. Ce groupe constitue donc une instance provisoire, coordonnée et animée par le CBE. A terme, l'écriture du projet prévoit un conseil d'administration et des assemblées générales au sein d'une structure portant le PTCE, et constituant par là même les nouvelles instances de prises de décisions. Le PTCE ARDAINES s'appuie sur une organisation associative plus classique avec un conseil d'administration où sont présents les membres du PTCE. Le principe démocratique d'une personne égal une voix est de mise, ce qui implique une certaine équité dans le poids de chaque structure membre (un seul individu de chaque structure siège au conseil d'administration de l'association ARDAINES). Ce principe démocratique constitue le fondement du troisième projet PTCE, celui de Terre et Vie. L'association s'affranchit cependant du traditionnel conseil d'administration et d'une composition classique de bureau pour se reposer sur un conseil des acteurs ainsi qu'un système collégial animé par une co-présidence. Si les fonctions sont du même ordre que les instances classiques, le système de co-présidence permet une forte réactivité face aux différentes évolutions et avancées des projets (partage des informations entre plusieurs personnes), alors que le conseil des acteurs incarne à la fois un espace d'expression, d'informations, d'échanges et de prises de décisions collectives. Dans l'ensemble, ces deux instances sont pensées pour favoriser une plus forte représentativité des adhérents, et tendre à une vision globale sur l'évolution des besoins et projets, mais également des actions à mener.

### Ressources financières du pôle

Les budgets prévisionnels annuels pour le PTCE du Pays d'Ancenis et celui d'ARDAINES sont du même ordre. Celui du PTCE Terre et Vie représente à peine 80 % du budget des deux autres.

Les trois PTCE s'appuient sur des sources de financements mixtes : à la fois publiques et privées. Le PTCE du Pays d'Ancenis ainsi que celui d'ARDAINES bénéficient des financements issus du premier AAP national, qui constitue dans les deux cas des ressources fondamentales pour le fonctionnement et le développement des actions des deux pôles. L'uniformité se retrouve au niveau des aides régionales et départementales, présentes dans les trois projets, même si les fléchages et montants varient. Si le montant régional est plus important pour le PTCE Terre et Vie, il ne compense que partiellement les ressources financières octroyées par l'Etat pour les deux autres projets. Un effort de participation financière des membres est présent dans le projet ARDAINES ainsi que pour les adhérents dans celui de Terre et vie, alors que le projet du Pays d'Ancenis comptabilise un effort bénévole qui ne donnera pas lieu à une rémunération. Par ailleurs, cela ne signifie pas que les autres

projets ne s'appuient pas sur une force bénévole, elle n'est cependant pas évaluée dans le budget prévisionnel annuel.

Le PTCE du Pays d'Ancenis comme celui de Terre et Vie font appel à des sources alternatives de financements comme le mécénat. Le premier projet compte mettre en place un fonds de dotation territorial, alors que le second s'appuie sur le système de CIGALES (Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne [GLEMAIN et TAUPIN, 2007]). Dans les deux cas, l'idée est de se tourner vers des financements privés locaux.

#### 4.d. Bilan de la mise en perspective des trois projets

Les différents projets PTCE de la thèse comportent de nombreuses singularités les uns par rapport aux autres. Les différences les plus remarquables se situent au niveau de l'organisation et de l'intégration des membres et adhérents, ainsi que dans la gouvernance. Toutefois, des similitudes apparaissent au niveau de la place centrale des acteurs de l'ESS dans les pôles, ainsi que sur la présence des collectivités territoriales intégrées à des degrés divers dans les projets. De manière générale, le cas du PTCE Terre et Vie se détache des deux autres projets, que ce soit à travers les objectifs poursuivis comme sur la structuration du projet.

## Chapitre V | Construction de guides d'entretien : le retour des acteurs

L'entretien, une méthode empruntée à la sociologie, permet de recueillir des informations, un discours, auprès d'individus. Il intervient donc sous forme de réponses à des questionnements initiaux. « *L'enquête par entretien est ainsi particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs* » (BLANCHET et GOTMAN, 2007). En vertu du caractère à la fois récent et innovant du dispositif PTCE, le recours aux entretiens s'impose pour rendre compte à la fois du vécu, mais aussi des perceptions des acteurs, afin d'analyser à une échelle plus fine les productions, les impacts, et les rapports du PTCE vis-à-vis d'acteurs, d'activités, de territoires, etc.

L'accumulation de connaissances autour du sujet (les PTCE) effectuée en amont permet de définir à la fois une problématique, des orientations, ainsi que des objectifs, structurant ainsi la construction de guides d'entretien.

Il existe de nombreux types d'entretiens (SAUVAYRE, 2013), caractérisant à la fois la construction de ces derniers, le mode de diffusion, la posture adoptée face à l'enquêté, ainsi que les objectifs. Dans le cadre de l'étude, les entretiens sont souhaités en face à face, en allant à la rencontre de l'acteur, dans son environnement (travail, domicile, etc.). Cependant, au regard des distances entre les différents terrains d'études, l'option d'entretiens téléphoniques est également incluse dans les modes d'administration de l'entretien. En ce sens, l'enquêteur interagit en direct avec l'enquêté avec ces deux modes opératoires, permettant des ajustements en cours d'entretien ainsi que des précisions possibles sur les questions posées pouvant faire l'objet d'incompréhension de la part de l'enquêté. L'option d'un entretien semi-directif semble donc convenir en raison d'un travail bibliographique en amont et de pré-recherches sur le terrain, permettant la construction d'un guide tout en laissant le loisir de rebondir voire d'approfondir les propos de l'enquêté : « *L'entretien semi-directif combine attitude non-directive pour favoriser l'exploration de la pensée dans un climat de confiance et projet directif pour obtenir des informations sur des points définis à l'avance* » (BERTHIER, 2010, p. 78). *L'entretien semi-directif a plus de souplesse que l'entretien directif puisque, disposant d'un guide d'entretien tout aussi structuré, l'enquêteur posera les questions dans l'ordre le plus adapté au discours de l'enquêté* (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT, 2006) » (SAUVAYRE, 2013, loc. cit.).

## V) 1. La construction d'un guide d'entretien

Le guide d'entretien sert à construire l'ossature d'un entretien. Il faut tout d'abord se demander ce que l'on recherche, définir une problématique générale : « *la question de départ mène à une exploration du domaine choisi qui aboutit à une problématique, au choix du cadre théorique et des méthodes les plus adaptées, et à l'élaboration d'hypothèses* » (SAUVAYRE, 2013, *op.cit.*). Partant de cette problématique, le guide doit servir à conduire l'enquête à travers un chemin de questions permettant sinon de répondre à la problématique, au moins de donner un maximum d'informations pour y répondre : « *C'est en passant en revue les questions qui sont pertinentes pour un thème spécifique que l'on commence à élaborer le guide d'entretien. Celui-ci est composé de la liste des thèmes principaux et secondaires qu'il faudra aborder au cours des entrevues, cette liste étant complétée, si possible, par une série de questions spécifiques. Le guide d'entretien n'est rien d'autre, en définitive, qu'un plan qui est là pour aider à vous rappeler ce que vous cherchez à savoir, et à repérer les informations utiles parmi les réponses que vous donne l'interviewé* » (JONES et al., 2000). Cette méthodologie est d'autant plus pertinente dans le cadre de l'étude que les PTCE peuvent être abordés sous différents angles et qu'ils sont très hétérogènes aussi bien dans leur composition, leur organisation, que dans leurs actions. Construire un guide d'entretien autour d'une problématique et d'hypothèses permet d'orienter les échanges, apportant potentiellement des informations pour répondre aux questionnements globaux de cette étude.

### 1.a. Identification de cercles d'acteurs : la cible des entretiens

Le caractère pluri-acteurs des PTCE ainsi que des modèles organisationnels différenciés et différenciant les rôles et les implications des acteurs dans le pôle, postulent de fait l'identification de plusieurs cercles d'acteurs, dedans comme en dehors du pôle. Cette situation invite à considérer qu'en fonction de ces cercles, les problématiques et questionnements ne sont pas identiques, amenant à construire plusieurs guides d'entretien. Suite à une étude fine des différents projets PTCE de l'étude conduisant notamment à la réalisation de représentation schématique de chacun des pôles, combiné aux différentes manifestations nationales et des témoignages vis-à-vis du quotidien des pôles, ainsi que les observations remontées via les travaux de recherches, il apparaît que le positionnement des collectivités dans les rapports avec les PTCE (CORNU, 2014), mais aussi le développement de coopérations et de relations avec les acteurs du pôle ainsi que ceux en dehors<sup>312</sup>,

<sup>312</sup> Mis en avant par les différents rapports et productions du Labo de l'ESS, ainsi que par la note de synthèse du SGMAP. Par ailleurs un exemple concret d'acteurs importants du territoire et non présent dans le pôle malgré une similitude dans les filières travaillées, observé au niveau du PTCE du Pays d'Ancenis avec le cas de TERRENA, dans le cadre du mémoire de Master 2, « Le Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays

sont deux pistes de réflexion sur le contexte de l'imbrication des pôles dans la ou les trajectoire(s) du développement territorial. Le sujet s'articulant autour de dynamiques territorialisées des activités des PTCE, trois cercles potentiels d'acteurs se dégagent :

- Les membres et adhérents du pôle
- Les représentants des territoires
- Les acteurs ni membres ni adhérents du pôle, travaillant sur une activité/filière portée par le pôle

### Les membres et adhérents du pôle

Principaux acteurs d'un PTCE, les membres et les adhérents constituent un premier niveau d'individus et d'analyse. Ils vivent la situation au quotidien. Ils sont à la fois les principaux artisans mais également les mieux à même de renseigner à la fois sur le contexte de mise en place ainsi que sur les perspectives de développement à venir. Par ailleurs, il convient de distinguer membres et adhérents. Les premiers forment véritablement le noyau dur, et potentiellement le niveau d'implication le plus important dans le pôle. Le projet initial de l'étude prévoyait de mener des entretiens tant avec les membres qu'avec les adhérents. Les pré-recherches et présences aux assemblées et/ou réunions des différents PTCE suivies dans le cadre de l'étude ont permis d'écartier cette hypothèse, tant le niveau de connaissances, ne serait-ce que du dispositif, est différent entre les deux catégories<sup>313</sup>. Par ailleurs, le cercle d'adhérents comprenant souvent par extension les adhérents des structures membres reste délicat à capter, encore plus à interroger. Reste alors un problème d'identification fiable de l'ensemble des personnes physiques et/ou morales concernées et donc de la représentativité de l'échantillon à interroger. Les projets PTCE des trois cas étudiés n'intègrent pas les adhérents de la même manière comme le démontre le Tableau 20 (p. 222) sur la mise en perspective des caractéristiques des PTCE.

### Les agents et élus locaux des territoires

Il est question ici des collectivités territoriales, à la fois représentants de leurs territoires (commune, EPCI, PETR, etc.) mais également décideurs et détenteurs de compétences spécifiques. Ils sont abordés comme des agents, vu comme des exécutants et agissent dans le cadre de conditions imposées. Ils se distinguent dès lors des acteurs, agissant selon leurs propres desseins (*NOSEDA et*

---

d'Ancenis – Acteurs et projets : initiatives nouvelles ou continuité d'actions ? », MINETTO Benjamin, 2015, 77 pages

<sup>313</sup> Perspective étudiée par exemple dans le cadre du Programme CODESOL avec des entretiens auprès des adhérents de la structure ECHOBAT Développement, membre du PTCE du Pays d'Ancenis, réalisés par Oanell PERRET en 2016

RACINE, 2001). L'idée est de rendre compte de la situation territoriale dans son ensemble en fonction de l'échelon géographique vis-à-vis duquel on se positionne tout en récupérant des informations sur la connaissance et les rapports entre le dispositif PTCE et le territoire. Le sujet de l'étude se concentrant autour de la notion de trajectoire, ce cercle d'acteurs peut potentiellement renseigner sur des échelles de temps dépassant le cadre seul du PTCE, aussi bien en amont qu'en aval.

### Les acteurs ni membres ni adhérents du pôle, travaillant sur une activité/filière portée par le pôle

Ce cercle d'acteurs permet de sortir d'une vision autocentrée sur le PTCE et du discours émanant de ses membres. Dans les hypothèses de départ, il apportait des observateurs plus neutres quant au dispositif mais porteurs d'un autre regard sur le territoire et ses ressources. Il semblait également intéressant de comprendre pourquoi des acteurs travaillant pourtant sur les mêmes activités et/ou filières et présents sur le même territoire n'étaient pas intégrés directement au dispositif PTCE. Cependant, si l'identification de ces acteurs reste une étape réalisable dans le temps imparti de l'étude, le recours à l'entretien n'a pas porté ses fruits. En effet, la quasi-totalité des acteurs contactés n'étaient pas disposés à répondre et/ou n'avaient pas de temps à consacrer à l'enquêteur. C'est pourquoi au final, cette partie a été abandonnée. Cependant, un guide d'entretien complet a été réalisé. Il est disponible dans les annexes (voir Annexe 3 p. 563 et Annexe 4 p. 567) et renseigne sur la démarche globale, empruntant une méthodologie similaire employée pour les deux autres cercles d'acteurs (seuls le plan du guide et le tableau des variables manipulées ont été intégrés au document).

#### 1.b. Du guide d'entretien au questionnaire, retours sur la méthodologie de préparation des entretiens

Pour une efficacité optimale du temps généreusement consacré par les enquêtés, chaque cercle d'acteurs a fait l'objet de la réalisation d'un guide d'entretien, s'inspirant très largement des travaux de Hervé FENNETEAU (2015) sur la préparation d'une enquête par questionnaire, la rédaction des questions et la structuration du questionnaire (FENNETEAU,2015)<sup>314</sup>. Partant d'une problématique générale et d'hypothèses de cas de figures, le guide comprend à la fois un plan détaillé avec questionnements et objectifs pour chacune des parties, le détail pour chaque piste de réflexion des variables et mesures impliquées, puis un questionnaire type. Enfin, ces entretiens sont pensés comme des explorations du vécu et du perçu des acteurs interrogés (DI MEO, 1990-1991). Ils portent en eux une certaine subjectivité (la multiplication des personnes interrogées et la confrontation des

<sup>314</sup>L'étude reprend notamment les méthodologies des chapitres 3, 4 et 5 de l'ouvrage

résultats obtenus entre eux doivent nuancer cette subjectivité), mais se doivent également de refléter le plus fidèlement possible les pensées des enquêtés. En ce sens, la neutralité des questions (absence de marqueur positif et/ou négatif) et l'utilisation de questions ouvertes (absence de graduation prédéfinie et de propositions de réponses fermées) sont privilégiées.

### Les membres du pôle

Le plan général du guide :

<p><b>Problématique générale :</b></p> <p><i>Quelles sont les spécificités territoriales, organisationnelles et productives du dispositif PTCE en milieu rural ? Quelles imbrications par rapport à d'autres dispositifs travaillant sur les mêmes thématiques et les mêmes territoires ? Focus sur les acteurs membres</i></p>
<p><b>4 entrées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire (territoire d'actions du PTCE)</li> <li>- Les acteurs (individus)</li> <li>- Les structures (personnes morales)</li> <li>- Le dispositif PTCE</li> </ul>
<p><b>1<sup>ère</sup> partie : Le territoire</b></p>
<p><u>Problématique de la première partie :</u></p> <p><i>Quel(s) rapport(s) au territoire le dispositif PTCE entretient-il en milieu rural ? Quelle(s) mobilisation(s) pour quelle(s) échelle(s) ? Continuité(s) et discontinuité(s) dans la trajectoire de développement du territoire</i></p>

## I) Choix de la localisation : le(s) territoire(s) d'actions du PTCE

On cherche ici à mettre en lumière une éventuelle stratégie d'implantation du PTCE et de son périmètre d'actions. Les notions d'ancrage, d'aménités, de ressources territorialisées vont être questionnées. D'autre part, des interrogations spécifiques autour des réseaux, de proximités, du foncier et du bâti disponible, mais encore de volonté et d'engagement politique seront mobilisées.

### Objectifs :

- Comprendre les choix géographiques faits par les acteurs
- Déceler le type de stratégie(s) adopté(s) (opportunisme, co-construction, ...)
- Revenir sur la mise en place spatiale du dispositif PTCE et sur le jeu politique
- Mettre en lumière d'éventuelles évolutions du territoire d'actions, d'implantation
- Comprendre à quel(s) type(s) de territoire(s) le dispositif PTCE fait appel, se réfère, s'appuie, et pourquoi

## II) L'existant : histoire, construit et trajectoire du développement du territoire

Cette partie permettra de mettre en perspective le dispositif PTCE en milieu rural par rapport aux antériorités des dynamiques de développement dans le territoire. On s'intéresse ici à des dispositifs terminés ou encore en cours (voire à venir mais qui sont déjà actés) sur le territoire de référence du PTCE et qui ont des caractéristiques et/ou des buts communs avec le dispositif PTCE. On recherche également des spécificités au niveau du tissu socio-économique entraînant des prédispositions à la formation du dispositif PTCE. Interroger les acteurs membres sur ces questions permettra notamment de voir jusqu'où remonte d'un point de vue temporel leur historique, complétant ainsi les recherches annexes faites sur les territoires d'études tout en viabilisant ou non certains ponts établis dans le cadre du sujet. Sont abordés ici les liens, les connexions et le maillage, amenant à s'interroger sur la façon dont les acteurs les considèrent, les perçoivent et conçoivent le territoire sur lequel ils agissent (les représentations).

### Objectifs :

- L'importance de l'historique de développement du territoire, de ce qui le compose, dans la formation et le développement du dispositif PTCE



- Distinguer les véritables innovations dans les projets du PTCE par rapport à l'existant du territoire
- Etablissement de liens (ou non) entre des spécificités organisationnelles, de développement au sein du PTCE, et les « matériaux » singuliers du territoire sur lequel il agit
- Comprendre les apports éventuels, directs ou indirects, du dispositif pour le territoire et inversement
- L'inscription (ou non) dans une trajectoire de développement territoriale, socio-économique
- Savoir si les projets menés par le dispositif PTCE sont des réponses à des besoins du territoire

## 2ème partie : Les acteurs (individus)

Problématique de la deuxième partie :

*Quel(s) type(s) d'acteurs pour quels projets ? Quelle(s) organisation(s) pour quelle gouvernance ?  
Entre rôle(s) distinct(s), engagement(s), initiatives et coopérations*

### I) Les spécificités de l'acteur

Retour dans cette partie sur le parcours de l'acteur interrogé. On cherche ici à savoir d'où vient notre interlocuteur, ce qui le définit, ce qui l'anime (mobilisation de la notion d'acteur territorialisé). La traduction de son comportement ainsi que de sa vision peut entre autres aider à comprendre les choix stratégiques opérés au sein du dispositif, les orientations choisies, les « combats » menés, ... Il n'est pas question ici d'établir des profils types car nous n'interrogeons pas l'ensemble des personnes présentes dans les différentes structures membres, mais simplement de mettre en lumière d'éventuel(s) lien(s) entre les individus qui composent le PTCE, le territoire et les projets menés.

**Objectifs :**

- Dresser un portrait et une trajectoire des acteurs interrogés
- Définir les affinités de l'acteur en termes de valeurs, d'intéressements
- Mettre en relation les affinités d'acteurs et celles des projets menés dans le dispositif
- Chercher d'éventuels attachements de l'acteur au(x) territoire(s), au(x) structure(s), au(x) bâti(s), au(x) paysage(s), ...
- Comprendre l'engagement de l'acteur pour sa structure, le dispositif, les projets, le territoire

## II) Les rôles de l'acteur : entre structure, dispositif et territoire

Le but de cette partie est de comprendre les différents niveaux d'engagements de l'acteur à travers à la fois sa propre structure, le dispositif PTCE et les projets qu'il porte, mais également vis-à-vis du territoire dans lequel les actions prennent vie. L'acteur va s'intéresser, voire être moteur sur certaines actions/projets, et n'être que suiveur sur d'autres. Cette partie est en lien direct avec la précédente, mais proposant une éventuelle distinction sur l'implication concrète de l'acteur et la triple dimension qu'elle peut prendre.

**Objectifs :**

- Comprendre l'éventuelle répartition des rôles qui existe notamment au sein du dispositif
- Comprendre l'implication en matière d'investissement et d'intéressement pour un acteur d'être présent dans un dispositif PTCE
- Savoir si l'appartenance au dispositif PTCE a changé ou interféré dans un quelconque rapport de force initial entre les trois dimensions citées (structure, dispositif et territoire)
- Mettre en évidence une éventuelle évolution dans l'implication et les rôles distribués intentionnellement ou pris à défaut par les acteurs
- Mieux comprendre sur quoi et sur qui doivent s'appuyer les relations entre les structures membres, le territoire et les projets menés

### 3ème partie : Les structures (personnes morales)

Problématique de la troisième partie :

*Type(s), taille(s), filière(s) et valeur(s) : comment concilier le multi-acteurs et le multi-projets ? Quelle(s) imbrication(s), coopération(s), pour quel(s) objectifs ? Quelle(s) co-existence(s) (ou non) entre les activités de la personne morale et celles du dispositif ?*

### **I) Les caractéristiques de la personne morale**

Il s'agit dans cette partie de faire le point sur les caractéristiques générales de la personne morale interrogée, c'est-à-dire : son effectif (taille et type(s)), son ou ses activités, son statut juridique, son siège social, son territoire d'actions, l'ancienneté, ... Le chercheur vise à dresser le portrait de cette dernière afin de mieux comprendre son poids et sa place à la fois à l'intérieur du dispositif, mais également sur le territoire.

Objectifs :

- Collecter les données principales de la structure
- Connaître le passif, la dynamique actuelle, ainsi que les orientations à venir de la structure
- Mieux comprendre les ressemblances et les différences pouvant exister et coexister entre les structures membres du dispositif

### **II) Le poids du dispositif dans la personne morale : changements, adaptations, potentiels et problématiques**

Cette partie traite de la relation complexe entre les activités que portent la personne morale pour son propre compte et celles qu'elle va porter dans le cadre du dispositif. Cela implique un investissement particulier, une adaptation, en somme, de devoir raisonner sur des projets qui vont sortir du cadre de la structure et de ce qu'elle traite habituellement (si ce n'est pas dans l'organisation en tant que telle, cela peut-être au niveau des débouchés, des objectifs à atteindre,

du territoire sur lequel déployer le projet, ...). Il faudra donc distinguer ici les bénéfices que la structure en retire comme les problèmes posés, le tout dans le cadre d'une dynamique temporelle qui peut subir ou connaître des évolutions inversant ou confortant les ressentis initiaux.

Objectifs :

- Mieux comprendre le degré d'implication de la structure dans les projets portés par le dispositif
- Etablir une part entre les projets propres de la structure et ceux pour le dispositif
- Remonter les avantages et contraintes en termes d'activités pour une structure de faire partie du dispositif PTCE
- Etablir d'éventuelles trajectoires vertueuses/vicieuses sur le degré d'implication de la structure vis-à-vis des projets portés par le dispositif
- Etablir d'éventuelles trajectoires vertueuses/vicieuses pour le développement des propres activités de la structure depuis son appartenance au dispositif

### III) Le réseau de la personne morale

On cherche ici à comprendre avec qui la structure travaille, développe des liens, et a travaillé. Il faut à la fois distinguer les échelles de ce réseau, ses différentes composantes, ses affiliations, ses caractéristiques, ... Avec qui la structure tisse des liens, et dans le meilleur des cas, pourquoi (de quelle nature est faite cette relation, depuis quand, ...). Des notions de réseau, de coopération, de collaboration, de maillage, d'affinités, de vécu, et dans une moindre mesure de confiance, de proximités, sont mobilisées.

Objectifs :

- Mieux comprendre les habitudes dans les collaborations et coopérations entre structures, mais aussi des conflits pouvant exister, subsister
- Etre en mesure d'analyser les différents réseaux à l'œuvre que ce soit pour la structure, le dispositif, et/ou le territoire
- Mettre en évidence les apports ou non au niveau de son réseau pour la structure membre de faire partie du dispositif
- Comprendre les affinités existantes entre les acteurs sur le territoire

## 4ème partie : le dispositif PTCE

### Problématique de la quatrième partie :

*De l'idée au développement : comment le dispositif PTCE a-t-il vu le jour ? Avec qui ? Pour quoi faire ? Retour sur les perceptions de l'acteur aux différentes étapes. Entre envies, attentes, besoins, choix et positionnements.*

### I) La mise en place du dispositif

Il est question pour l'acteur interrogé de transmettre sa version, sa vision sur la mise en place du dispositif PTCE. En fonction de son ancienneté et/ou de sa place dans celui-ci, il apportera un vécu permettant de retracer à travers différents points de vue une réalité de terrain sur les caractéristiques de la formation du dispositif dans le territoire.

#### Objectifs :

- Comprendre les conditions de mise en place du dispositif PTCE, notamment en milieu rural
- Recenser les acteurs centraux qui ont été mobilisés pour mettre en place le dispositif
- Mettre en évidence le temps, l'investissement et les compétences nécessaires à la mise en place du dispositif

### II) Le développement du PTCE : projets, acteurs, actions, territoires

Cette partie s'intéresse à la phase de développement du dispositif, au moment où le PTCE se structure autour de ses projets et de ses membres, mais également dans son territoire. Cette étape décrypte les projets, les évolutions depuis l'amorçage, comment les coopérations prennent forme, comment les actions se territorialisent, si la vision de départ, les objectifs et les besoins

sont toujours les mêmes ... Rapporté par les acteurs, le croisement des différentes visions peut laisser place à des réalités hétérogènes.

Objectifs :

- Comprendre comment le PTCE passe de l'idée à l'action via les projets
- Identifier les formes de territorialisations des actions
- Analyser les rythmes du développement du dispositif (actions menés, projets identifiés, porteurs trouvés, financements, ...)
- Mettre en évidence les points forts développés
- Mettre en évidence les problèmes rencontrés
- Comprendre le jeu d'acteurs à l'œuvre et son évolution depuis le lancement du dispositif

### **III) Les perspectives du dispositif : points de chute, renouveau, étapes**

Il est question pour l'acteur interrogé de se projeter dans un temps plus ou moins long sur les perspectives de développement du dispositif PTCE. Si celui-ci peut survivre, fusionner avec d'autres programmes de développement, ou simplement s'arrêter après la fin de l'accompagnement prévu (Région, Etat, collectivités, ...), ... On questionne donc le futur du dispositif et la forme qu'il peut prendre.

Objectifs :

- Faire le point sur les premiers résultats au regard des ambitions du dispositif
- Comprendre les apports de ce dispositif pour les acteurs, les structures, le territoire
- Mettre en évidence les problèmes rencontrés et les éventuelles solutions apportées ou envisagées
- Faire le point sur les contours du dispositif à savoir les membres mobilisés, ceux qui ont été intégrés ponctuellement, ceux qui ont été présents dès le début, et ceux qui sont pressentis pour poursuivre des projets et/ou en lancer de nouveaux
- Dresser un premier bilan des actions qui ont été menées sur le/les territoire(s) d'actions du dispositif

### Classification de pistes de réflexion, formulation d'affirmations

Suite à cette première étape, des pistes de réflexion sont formulées, en s'appuyant sur les problématiques générales des quatre parties du guide ainsi que sur les objectifs recherchés dans chacune des sous-parties (exemple : « le dispositif facilite la mise en place de projets »). Elles ont pour vocation d'aider à la formalisation de questions précises et sont classifiées en fonction des 4 grandes parties du plan général du guide : acteurs, structures (personnes morales), dispositif et territoire. Le détail est disponible dans les annexes (Annexe 5, p. 571). Par ailleurs, ces réflexions sont ensuite retravaillées sous la forme d'affirmations vouées à être validées ou infirmées (exemple : « Le dispositif PTCE en milieu rural développe de nouvelles coopérations entre acteurs/structures »). En ce sens, une troisième étape consiste à analyser les variables manipulées (ce qui est questionné) ainsi que les mesures possibles (sur quoi s'appuyer pour y répondre) pour les différentes affirmations (Annexe 6, p. 573). Au final, 40 affirmations ont été formulées, la plupart sont transversales et visent à donner des éléments de réponses pour les objectifs de différentes sous-parties du plan général du guide.

### De la préparation à l'élaboration du questionnaire final

A partir des 40 affirmations, et notamment des mesures associées, une quatrième étape consiste à les transformer en questions (Annexe 7, p. 581). Une phase préparatoire supplémentaire a plusieurs usages :

- Mettre à plat l'ensemble des questionnements a priori nécessaires pour répondre à l'ensemble des mesures des affirmations (Annexe 6, p. 573)
- Supprimer les doublons éventuels et synthétiser les questionnements « communs » (fusion en une seule question d'interrogations portant sur des éléments proches comme par exemple « le nombre de projets portés par le dispositif PTCE » et « décrivez l'ensemble des projets portés par le dispositif PTCE » ; la seconde question englobant le résultat de la première)
- Anticiper les précisions à apporter si l'interrogé ne répond que partiellement aux attentes (déterminer les éléments de réponses essentiels, préparer des suggestions pour rediriger ou amener l'interrogé à préciser ses propos)

Cette ultime étape est ensuite convertie en questionnaire final. Il est structuré comme suit, amenant l'interrogé à se positionner en tant que personne, acteur du territoire, acteur d'une structure (personne morale) et acteur du dispositif PTCE :

- Informations sur la personne interrogée → Retour sur le parcours de la personne
- La structure (personne morale) de l'interrogé et le PTCE → caractéristiques et activités ; investissements dans le PTCE
- L'acteur et l'existant : territoires et histoires → participation et connaissance des acteurs ; perception du territoire
- Le dispositif PTCE : intégration et représentation → le territoire du PTCE ; mise en place ; composition ; vocations et portées ; valeurs et innovations
- Le dispositif PTCE : projets et actions → nature des projets ; choix et construction ; objectifs
- Le dispositif PTCE : financements et emplois → accompagnement(s) ; gestion ; retombées
- Le territoire : l'existant et le dispositif PTCE → rapports au territoire ; ressources mobilisées ; filières travaillées ; liens avec les collectivités ; intégration dans la trajectoire de développement du territoire
- La reconnaissance du dispositif PTCE, son développement et son devenir → manifestations et communications ; réseau ; projection et évolution(s)
- Les changements spécifiques pour l'acteur et sa structure → réseau et projets

Le détail du questionnaire est disponible dans les annexes (Annexe 8, p. 585).

### Les agents et élus locaux des territoires

Conçu selon le même procédé que pour le guide d'entretien des membres du pôle, celui des agents et élus locaux des territoires n'a finalement pas pu être administré correctement ni équitablement dans les trois terrains. Que ce soit en raison de la méconnaissance du dispositif PTCE, le souhait de ne pas répondre, la redirection vers des personnes jugées plus qualifiées, ou encore le bouleversement des compétences et restructurations engendrées par la loi NOTRe, l'ambition de recueillir des propos d'acteurs dans les collectivités territoriales n'a pas été assez aboutie – aussi bien en quantité (nombre d'entretiens) qu'en qualité (réponses partielles et/ou qu'à une partie du questionnaire) – pour faire l'objet d'un retour aussi complet que celui des membres du pôle. Cependant, les matériaux récupérés ont permis d'éclairer et compléter certaines informations sur le territoire (caractéristiques générales, acteurs, historiques, dispositifs, réglementation, orientations à venir, etc.) et sont venus consolider et/ou mettre en perspective d'autres données et matériaux (compléments pour les paragraphes « Histoire et identité du territoire » [Deuxième partie, Chapitre II, 1., p. 146] par exemple, ou dans les résultats présentés dans la troisième et quatrième parties de la thèse).

Le plan général du guide (Annexe 9, p. 589), le tableau des variables et mesures des affirmations (Annexe 10, p. 593), et le questionnaire final (Annexe 11, p. 601) sont répertoriés dans les annexes.



### Les acteurs ni membres ni adhérents du pôle

Ce cercle d'acteurs (ni membres ni adhérents du pôle, travaillant sur une activité/filière portée par le pôle) n'a finalement pas pu être exploré dans la thèse, faute de temps notamment pour l'identification de l'ensemble des acteurs concernés que pour mener les entretiens.

## Chapitre VI | Les méthodes d'enquêtes à l'épreuve du terrain

La confrontation de la méthodologie aux réalités du terrain nécessite une adaptation perpétuelle, notamment face aux enquêtés et à leurs disponibilités. Face aux disponibilités et à la réactivité inégales des acteurs dans les trois terrains, la tâche s'est heurtée à des problèmes ralentissant grandement la progression des travaux.

### VI) 1. Méthodes « d'administration » des enquêtes

Le choix de construire un entretien semi-directif permet certaines adaptations en fonction de l'enquêté et du temps imparti qu'il consent à donner. Par ailleurs, face aux difficultés d'enquêter certains acteurs, d'autres modes opératoires d'administration des enquêtes ont été étudiés.

#### 1.a. Les avantages de l'entretien semi-directif et des questions ouvertes

##### Un guide pour l'acteur et pour l'enquêteur

Un travail préparatoire menant à la construction d'un guide d'entretien tel qu'il a été conçu comporte des risques qu'il convient de « mesurer » (SAUVAYRE, 2013, *op.cit.*) avant de se confronter au terrain, mais aussi pendant l'entretien. En amont tout d'abord, le guide équivaut à une trajectoire préparée. Dans le cas présent, les individus, quel que soit le cercle d'acteurs auxquels ils appartiennent, ne sont pas questionnés sur l'ensemble de leurs activités, de leur parcours, voire de leurs fonctions. C'est là tout l'intérêt de construire une problématique, des pistes de réflexion ainsi qu'un cadre général pour centrer au maximum les propos de l'individu enquêté sur les sujets qui nous intéressent, et donc de concevoir les éléments directifs de l'échange. Le guide trace une route, un chemin à suivre, mais qui ne doit cependant pas empêcher d'entrevoir d'autres itinéraires. Il oriente le discours des individus enquêtés notamment dans le but de répondre à une problématique générale prédéfinie : « *ceux-ci doivent en effet se placer dans un cadre défini par les questions et se référer aux notions qui interviennent dans leur formulation* » (FENNETEAU, 2015, *op.cit.*). Cependant, l'enquêté peut avoir des informations qui n'ont pas fait l'objet d'une anticipation dans les travaux préparatoires (ne faisant par exemple pas partie d'une piste de réflexion), mais qui sont pourtant pertinentes et en lien avec l'étude. La neutralité reste essentielle dans la formulation des questions afin de ne pas trop orienter les réponses.

### Interactions et échanges : les postures pendant l'entretien

Afin de mettre l'enquêté dans de bonnes dispositions, il est important de lui préciser le cadre et les « règles » de l'entretien. Tout d'abord, il convient de réexpliquer la raison de l'entretien à venir, du travail en cours et par conséquent, le sujet de l'échange. Suite à quoi, il faut garantir à la personne l'anonymat et les finalités strictement scientifiques de l'entretien. Enfin, chaque entretien est enregistré sur un double objectif : retranscrire le plus fidèlement possible les propos de l'enquêté et faciliter l'échange et l'interaction pendant l'entretien (s'abstenir de prendre tout en note).

Les techniques non-directives s'apparentent un peu plus aux méthodes d'un entretien dit libre (*Ibid.*), mais sont mises en œuvre de manière ponctuelle. Une certaine liberté doit être laissée à l'enquêté dans le cas où il souhaite s'exprimer et/ou argumenter plus longuement sur tel ou tel sujet, et le laisser rebondir par lui-même sur les enchaînements que la question initiale l'a amené à construire. C'est ainsi qu'un équilibre permanent doit s'exercer tout au long de l'entretien, mêlant les sujets qu'il faut aborder, et la liberté d'expression participant à la mise en confiance de l'enquêté vis-à-vis de l'exercice proposé. Quelque part, c'est admettre aussi que l'enquêteur ne peut pas tout anticiper et que certaines réalités du terrain ont pu lui échapper en amont.

*Il [l'enquêteur] s'applique tout d'abord à manifester une attention positive inconditionnelle en montrant qu'il accorde de l'intérêt à tout ce qui est dit et en veillant à n'exprimer ni approbation ni improbation. Cela encourage l'interviewé à parler librement et l'incite à abandonner ses défenses. L'interviewer adopte par ailleurs une attitude empathique. L'empathie consiste à s'identifier à la personne que l'on écoute en cherchant à ressentir ce qu'elle éprouve. Lorsque l'interviewer utilise ce procédé, il parvient à percevoir les émotions et les schémas de pensée qui transparaissent dans les propos de l'interviewé. Il peut ensuite aider ce dernier à prendre conscience des éléments qui émergent dans son discours. (Ibid.)*

Les questions ouvertes favorisent l'expression et l'interaction avec l'enquêté, dans le sens où, malgré le cadrage du thème énoncé dans la question, la réponse peut prendre des directions positives et/ou négatives. Volontairement, l'enquêteur prend soin de laisser le temps à l'enquêté de répondre, tout en l'amenant à être le plus clair possible sur ses propos, même s'il ne répond pas directement à la question initiale. Le rythme est important et s'ajuste au comportement de l'enquêté qui peut se sentir en position inconfortable sur certains questionnements. Une absence de réponse peut traduire une incompréhension de la question (soit l'enquêté demande des précisions, soit c'est à l'enquêteur de déceler ce problème), mais elle peut traduire également un comportement volontaire de l'enquêté, ce qui constitue en soi une réponse.

## Le rôle des questions de contrôle

Ce mécanisme est largement utilisé dans les questionnaires de l'étude. Certaines questions sont très proches soit dans leur formulation, soit dans leurs objectifs prévus dans le guide d'entretien. Elles permettent plusieurs contrôles d'informations à travers différents rôles. Le premier consiste à contrôler si l'enquêté saisit bien le sens des termes de la question. En effet, si la réponse qu'il donne est très différente d'une première question portant sur les mêmes points, l'enquêteur peut par conséquent creuser la réponse pour savoir de laquelle il doit tenir compte. Le second, qui reprend sensiblement les mêmes attributs que le premier, c'est de contrôler le rythme pendant l'entretien. C'est notamment le cas pour celui destiné aux membres du PTCE, qui est conséquent. L'attention peut décroître et la fatigue augmenter par moment pendant l'entretien, écourtant ainsi les réponses et pouvant potentiellement faire occulter involontairement des informations précieuses. Identifier ces différentes phases pendant l'entretien permet de revenir avec une question de contrôle dans des moments plus réactifs et plus réceptifs de l'enquêté. Enfin, le troisième rôle est celui de la précision de l'information. Reformuler différemment une question et/ou inviter l'enquêté à s'exprimer de nouveau sur un sujet peut lui permettre de compléter des réponses avec des éléments nouveaux, d'autres exemples, etc. De ce point de vue, la question de contrôle peut potentiellement enrichir le contenu de l'entretien.

### 1.b. Les différents modes de diffusion

#### Le face-à-face : rencontre avec l'acteur de terrain

Ce mode d'administration en face à face est le plus courant dans le cadre de l'étude. Initialement et dans des conditions optimales, l'ensemble des entretiens devait être réalisé ainsi. Il permet d'adapter beaucoup de paramètres en fonction du répondant et de l'attitude de l'enquêté, dans l'optique de le mettre en confiance et dans de bonnes dispositions (timbre de voix, posture, gestuelle, etc.), mais également de rebondir avec plus d'efficacité sur les propos qu'il tient. Aussi, le face-à-face permet de décrypter un possible langage corporel donnant des informations sur les sentiments de l'acteur et son ressenti vis-à-vis des informations qu'il donne (sous-entendus, agacements, fierté, etc.). Par ailleurs, les entretiens sont toujours réalisés dans des espaces choisis par l'acteur afin de ne créer aucune barrière du lieu pouvant occasionner des retenues (mise en confiance).

### L'entretien téléphonique : une alternative nécessaire

Ce mode opératoire s'est avéré nécessaire pour plusieurs raisons. La première réside dans le manque de disponibilités des acteurs pour organiser une rencontre (déplacements, réunions, imprévus, etc.). La seconde est la possibilité de fragmenter l'entretien sur plusieurs plages (dans la journée et/ou sous plusieurs jours). Cela permet à l'enquêté de pouvoir gérer des urgences et/ou des actions qui ne peuvent pas attendre, le laissant libre de gérer son activité et de revenir à l'entretien dans de meilleures dispositions. Enfin, cette alternative peut éviter de nombreux allers-retours onéreux et peu efficaces au niveau de la réactivité si des créneaux se libèrent ponctuellement pour s'entretenir avec des acteurs sur des terrains éloignés géographiquement (notamment avec le PTCE ARDAINES). Toutefois, ce mode opératoire met dans de moins bonnes dispositions pour rebondir sur les propos de l'acteur et donne moins d'informations sur le comportement de ce dernier et sur sa compréhension véritable des questions.

### Les échanges par mails : indécision sur les résultats

Ce mode opératoire a été un temps envisagé pour rentrer en contact avec des acteurs très indisponibles. Cela a finalement créé des problèmes de fiabilité quant aux réponses et à la bonne compréhension des questions posées. Par ailleurs, l'absence de spontanéité entraîne certes une possibilité pour l'acteur de prendre le temps de répondre avec des renseignements mieux fournis, mais risque également de « corriger » une réponse, pouvant déformer une réalité, voire relater les propos d'une autre personne. En somme, l'efficacité potentielle des retours n'est pas associée à leur qualité. C'est pourquoi cet outil n'est conservé que pour la mise en relation aboutissant à un entretien, et pour la gestion du contact sur la durée.

## VI) 2. Mobilisation inégale : les rythmes du terrain

L'étude confronte par le biais des entretiens et du relationnel avec les acteurs le rythme du terrain et le rythme de la recherche. Une nécessaire appréhension des différences qu'ils comportent, accompagnée des rythmes de développement différenciés des PTCE étudiés engendre des problèmes aussi bien pour la réalisation de l'étude que pour sa faisabilité.

### 2.a. Décalages entre le rythme de la recherche et le rythme de l'activité économique

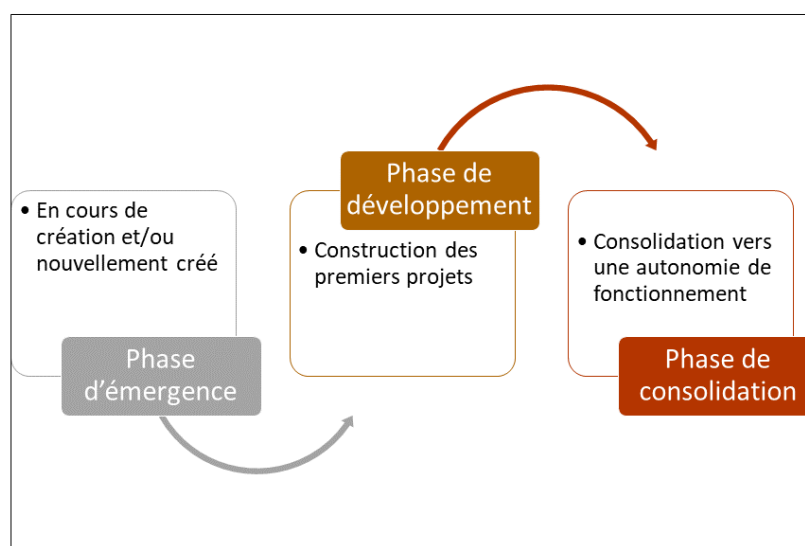
L'acteur fait partie d'une structure, il a donc d'autres activités qui selon les périodes de l'année peuvent lui prendre plus ou moins de temps. La multiplication des casquettes de l'acteur le rend

naturellement peu disponible car il n'est que très rarement uniquement acteur du PTCE. L'enjeu est alors de comprendre quand l'acteur est disponible, et d'être capable de réagir rapidement pour exploiter cette disponibilité. La diversité des acteurs présents dans les PTCE ne facilite pas les choses, ne permettant potentiellement pas de repérer des redondances dans les comportements et dans les rythmes de chacun. Par ailleurs, la diversité des terrains nécessite une organisation différenciée pour chacun d'entre eux (réalités territoriales), et la multitude de filières et activités travaillées incite à concilier plusieurs rythmes.

Cette situation peut être considérée comme un des facteurs responsable du passage de 6 à 3 terrains.

## 2.b. L'état d'avancement des PTCE : adaptation aux différentes étapes de développement

Figure 9 - Les différentes phases d'avancement du PTCE



Sources : Schéma réalisé à partir des travaux de caractérisation des PTCE par : le Labo de l'ESS, « Premiers éléments pour caractériser les pôles territoriaux de coopération économique », octobre 2011, 13 pages ; (BOURBOUSSON et RICHEL-BATTESTI, 2017, op.cit.) ; (HENRY, 2015) ; travaux de la Région et de la CRESS des Pays-de-la-Loire dans l'accompagnement des PTCE ligériens  
Auteur : Benjamin MINETTO, 2020

Au moment de la prise de contact avec le PTCE Village Terre et Vie, le projet est en phase d'émergence (Figure 9). Le rythme de travail pour les acteurs est dense, puisque tout est à faire, et le recul sur leur action n'est pas très important. Cette phase du PTCE consomme énormément de temps, notamment bénévole, en raison de la mise en place des projets du pôle et de sa structuration.

Cependant, les acteurs sont majoritairement volontaires et n'hésitent pas à prendre le temps pour échanger sur le PTCE.

Lauréat du premier AAP national, au départ de la thèse, le PTCE du Pays d'Ancenis entame sa dernière année d'accompagnement financier. Il est donc en phase de consolidation (Figure 9, p. 249). La mobilisation des acteurs se concentre sur les projets lancés et les réunions avec différentes structures dans le but de nouer des partenariats, mais également de rendre des comptes aux différents financeurs et/ou potentiels financeurs pour la poursuite du projet dans son ensemble. Le rapport avec ce PTCE reste particulier puisque les liens sont présents depuis les travaux menés dans le cadre du programme CODESOL qui s'est terminé en 2016. A ce titre, de nombreuses rencontres et entretiens ont déjà été menés, nécessitant en contrepartie des retours aux acteurs, sur la recherche une demande légitime mais qui transforme à nouveau les rapports.

Le cas du PTCE ARDAINES soulève une autre problématique. Son activité étant mise en sommeil peu après le début des enquêtes, il devient difficile à appréhender dans son ensemble. En effet, les acteurs membres s'éparpillent géographiquement, changent d'activités et/ou s'investissent dans de nouveaux projets. Le fait que ce PTCE, pourtant lauréat du premier AAP national (2013), n'ait pas pu se développer sur l'ensemble de la période d'accompagnement, entraîne des difficultés pour trouver des interlocuteurs qui souhaitent évoquer le projet dans son ensemble. Par ailleurs, le temps relativement court de son déploiement « en tant que PTCE » sur le territoire annonce une possible méconnaissance locale du dispositif, et par conséquent de possibles difficultés pour échanger sur sa dynamique avec le cercle d'acteurs concerné.

## TROISIEME PARTIE | Contextes, conditions et logiques d'émergence des PTCE enquêtés

Des entretiens et recherches ont été menés sur les trois terrains (la COMPA, la communauté de communes de Grand Lieu, ainsi que le PNR des Ardennes) auprès des acteurs membres des différents PTCE<sup>315</sup>. Cette partie constitue une synthèse permettant de comprendre le contexte territorial et l'émergence des projets de PTCE enquêtés. L'analyse du discours d'acteurs croisé avec les recherches sur les territoires (documents de planifications, rapports, études, etc.) apportent des éléments concrets sur l'émergence du dispositif PTCE et de son apport dans le développement local.

Dans cette optique, nous proposons un découpage en deux sous-ensembles :

- Contexte d'émergence des PTCE dans les trois terrains d'étude
- Territoire des PTCE

A chaque fois, les trois terrains seront mis en perspective afin d'apporter un regard croisé sur leurs contextes différenciés, d'observer la trajectoire de chacun, et de mettre en avant les particularités du dispositif PTCE dans le cadre de projets de développement local rural sur des écofilères.

Les trois PTCE reposent sur une organisation différente. Dans le cadre des entretiens avec les acteurs membres, nous avons privilégié les « têtes de réseaux », les personnes occupant des rôles stratégiques dans le projet global et/ou dirigeant/représentant d'une structure membre. En ce qui concerne le PTCE du Pays d'Ancenis, cela correspond aux présidents et dirigeants des structures membres. Pour le PTCE ARDAINES, il s'agit des administrateurs de l'association ARDAINES. Enfin, pour le PTCE Village Terre et Vie, nous avons mobilisé les co-présidents de l'association Village Terre et Vie.

---

<sup>315</sup> Détails dans l'annexe n° 16, p. 608



## Chapitre I | Les conditions de mise en place du dispositif PTCE

Nous revenons dans ce chapitre sur les conditions de mise en place du dispositif PTCE à travers les trois études de cas, aussi bien au niveau des acteurs mobilisés que des projets menés. Il est question de re-contextualiser la dynamique et le regroupement d'acteurs dans les territoires, de savoir si les projets menés sont de nouveaux projets de l'ESS, s'ils viennent asseoir une dynamique déjà en cours, prolongeant ainsi des trajectoires de développement des territoires

### l) 1. Un contexte favorable à l'inscription dans le dispositif PTCE ?

Tableau 21 - Le contexte de mise en place du dispositif PTCE

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultat d'une dynamique initiée par le CBE et ses partenaires depuis plusieurs années</li> <li>- Réalisation d'un diagnostic sur les associations à l'échelle de la COMPA (2007)</li> <li>- Réalisation d'un diagnostic partagé avec la CRESS sur l'ESS dans le Pays d'Ancenis (2011)</li> <li>- Mise en place d'un forum de l'ESS</li> <li>- Réponse à l'AAP national de 2013</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rassemblement citoyen autour de valeurs communes</li> <li>- Incubation du projet par l'association « CPN La Colombe »<sup>316</sup></li> <li>- Identification de compétences sur le territoire et réalisation d'une étude (2015)</li> <li>- Connaissance des PTCE en amont de la mise en place de l'association Village Terre et Vie</li> <li>- Création de l'association Village Terre et Vie</li> <li>- 5 pôles pré-identifiés, seulement 4 inscrits dans le projet</li> <li>- Rôle de la CRESS pour la mise en place du dispositif PTCE et accompagnement de la Région</li> <li>- 4 pôles au rythme de développement différencié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'un évènement annuel dès 2010 pendant 3 ans</li> <li>- Volonté d'œuvrer pour un développement local et nécessité de coopérer</li> <li>- Rassemblement d'acteurs et structures</li> <li>- Création de l'association ARDAINES (2011)</li> <li>- Accompagnement par la Région Champagne-Ardenne</li> <li>- Intégration à la dynamique de l'Inter-réseaux PTCE</li> <li>- Pôle témoin (2012)</li> <li>- Complexité du cofinancement</li> <li>- Rôle central de l'insertion par l'emploi dans l'organisation des activités et des filières</li> </ul>

<sup>316</sup> L'association « Connaitre et Protéger la Nature (CPN) La Colombe », basée à la Chevrolière, a porté le projet de « Village Terre et Vie » pendant sa phase de gestation, jouant le rôle d'incubateur en accueillant la coordinatrice du projet dans leurs locaux et en apportant un soutien administratif

### 1.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis

La mise en place du PTCE du Pays d'Ancenis semble fortement liée à une dynamique enclenchée par le CBE et ses partenaires. Plusieurs étapes importantes sont relayées par les acteurs membres (dirigeants et/ou responsables des structures membres du PTCE). La première est l'instauration d'un collège de l'ESS dans le CBE dès 2004. Elle entraîne l'intégration des associations dans le conseil d'administration du CBE, ainsi qu'un travail d'identification des besoins spécifiques au milieu associatif dans le territoire de la COMPA. La seconde étape, selon les dirigeants des structures membres interrogés, est celle du diagnostic des associations lancé en 2007. Il en ressort que le territoire de la COMPA est doté de nombreuses associations employeuses qui ont un besoin important d'informations sur le salariat et la gestion financière. A cette occasion, plusieurs acteurs institutionnels se greffent au projet, comme la Caisse d'Épargne ou le Conseil Général de Loire-Atlantique. Enfin, la dernière étape, sortant un peu d'un cadre de réflexions exclusif au CBE, est le diagnostic partagé de l'ESS à l'échelle de la COMPA, réalisé en 2011 en partenariat avec la CRESS des Pays-de-la-Loire. Il pointe deux fils directeurs réinvestis par la suite par les acteurs du PTCE du Pays d'Ancenis pour définir leur projet : développer l'ESS sur le territoire de la COMPA, et identifier de possibles coopérations entre entreprises de l'ESS sur le territoire. L'année suivante, la restitution du diagnostic mettant en évidence une forte dynamique de l'économie sociale s'effectue dans le cadre d'un forum de l'ESS organisé dans le territoire de la COMPA. Cet évènement est considéré comme fondateur par les dirigeants des structures membres du PTCE, constituant un noyau dur d'acteurs sur la question de l'ESS. En 2013, l'AAP national PTCE apparaît comme une opportunité pour formaliser la dynamique en cours. Le CBE rassemble alors les acteurs désireux de construire la réponse de l'appel à projets : le CBE, ECHOBAT Développement et ALTERM. La CRESS des Pays-de-la-Loire se positionne en soutien. Le travail s'appuie également sur l'exemple du CBE de Seignanx<sup>317</sup>, identifié comme Pôle témoin au sein de l'Inter-réseaux PTCE. Les acteurs du pays d'Ancenis intègrent également Union ETAP et le Comité Inter-entreprises (CIE) de TERRENA dans leurs réflexions, insistant sur les compétences et les expériences de ces structures dans le domaine de l'insertion par l'emploi et de la coopération entre entreprises de l'ESS. Seule Union ETAP sera finalement intégrée au projet et en janvier 2014, le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis est lauréat du premier AAP national. En ce sens, ce dernier a joué un rôle prépondérant dans la formation du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, mais pour la directrice du CBE, le président du COTESS et le directeur d'ECHOBAT Développement, il vient surtout concrétiser une dynamique de coopérations déjà en cours, travaillée

---

<sup>317</sup> Structuré autour d'un « modèle de développement territorial ancré dans les principes et les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire », le CBE de Seignanx opère dans le territoire sud aquitain, essentiellement dans le sud-ouest du département des Landes. Il est lauréat du premier AAP national des PTCE en 2014. Source : <https://cbe-seignanx.fr/> (consulté en février 2020)

depuis pratiquement une décennie par le CBE et ses partenaires. Les acteurs précisent que fondamentalement, la dynamique en cours aurait fatalement débouché sur un projet similaire et/ou approchant de celui du dispositif PTCE, même si l'AAP n'était pas survenu : « *on s'est dit qu'on n'était pas tout à fait étranger à cette démarche. Et en fait, le fait de monter le projet, de faire l'étude et le dossier PTCE, [...] c'est une concrétisation de ce qu'on faisait déjà. Au niveau d'ECHOBAT Développement et de la Légumerie, ça s'inscrit parfaitement. Donc la preuve en est, c'est qu'on a été retenu dans les dossiers et qu'on est lauréat, et le seul lauréat dans le grand ouest [du premier AAP national de 2013]. [...] C'est une reconnaissance de ce que fait le CBE sur le territoire, et aussi également l'obligation d'aller plus loin* »<sup>318</sup>. La temporalité et les modalités auraient été sûrement différentes, mais pas les réflexions de fond. Le fait d'être lauréat a permis aux acteurs d'intégrer des moyens financiers pour développer des projets, et construire une stratégie sur 3 ans.

### 1.b. Le PTCE Village Terre et Vie

Le dispositif PTCE Village Terre et Vie relève d'une initiative citoyenne, donnant lieu à un regroupement d'acteurs partageant des valeurs communes, avec la volonté d'agir pour le territoire. L'idée générale est initiée par la future coordinatrice de l'association porteuse, faisant dans un premier temps appel à son réseau social personnel<sup>319</sup>. Dans les prémices des réflexions, une discussion entre elle et une future co-présidente aboutit à l'idée de travailler sur la filière de l'écoconstruction, du tourisme<sup>320</sup>, et de développer des formations sur un territoire en proximité avec le Lac de Grand Lieu. Les réunions se multiplient au cours de l'année 2014 avec un noyau d'une vingtaine de personnes, et l'idée émerge de monter une structure-réseau portant plusieurs filières à fort potentiel de développement sur le territoire de Grand Lieu. Les réflexions se sont rapidement structurées autour de la reconnaissance du territoire et de la défense des valeurs communes par des acteurs initiateurs ayant la volonté d'enclencher une nouvelle dynamique de développement local. Par ailleurs, les acteurs étaient, dès le départ, informés de l'existence du dispositif PTCE, notamment par l'intermédiaire de la future coordinatrice et de ses liens avec ECHOBAT Développement et d'autres réseaux de l'écoconstruction. La fondation du projet en devenir s'est inspirée de la dynamique en cours des PTCE (auprès de d'autres PTCE proches, particulièrement de ceux d'Ancenis, de Montaigu et de Nantes). Selon les co-présidents de l'association Village Terre et Vie interrogés, les promoteurs de cette dynamique se retrouvent sur des valeurs communes, sur une gouvernance

<sup>318</sup> Extrait de l'entretien avec un président et/ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>319</sup> Information issue des entretiens avec les co-présidents de l'association Village Terre et Vie, ainsi que les échanges avec des adhérents au cours du conseil des acteurs de 2016

<sup>320</sup> Partant des compétences des deux acteurs

collective, sur le regroupement d'acteurs économiques et d'associations à l'échelon local<sup>321</sup>. En plus de l'écoconstruction, du tourisme, et de la formation, les acteurs ajoutent une filière agricole et l'idée de raccrocher un projet de recyclerie. La phase de gestation du projet en cours de structuration est soutenue par l'association « CPN La Colombe » qui accueille la coordinatrice dans ses locaux, tout en offrant un soutien administratif et matériel. Une association est créée en janvier 2015 pour formaliser ce regroupement et reprendre le flambeau : Village Terre et Vie<sup>322</sup>. Si un projet global se dessine en fonction des sensibilités du noyau d'acteurs initiateurs, il va également faire l'objet d'une étude approfondie (étude de marché, technique, et originalité du projet), viabilisant ou non le travail sur telle ou telle filière en fonction des potentiels du territoire et de la capacité de la future structure à les porter. Enfin, l'association Village Terre et Vie est construite avec une organisation en collégiale (plusieurs personnes se partagent la présidence de l'association), structurée autour de 4 pôles : écoconstruction et écorénovation, plein-air (projets agricoles), écotourisme, et formation et éducation. Rapidement, l'association se positionne comme un PTCE en émergence, et bénéficie du soutien de la CRESS sur le montage de l'opération. Les co-présidents interrogés mettent en avant son rôle prépondérant dans la mise en place du dispositif PTCE Village Terre et Vie : « *c'est l'acteur qui nous a soutenu [...] dès le départ et qui nous a donné beaucoup d'informations [pour le PTCE]* »<sup>323</sup>. En revanche, « l'accueil » par les collectivités territoriales locales est plus contrasté : « *au niveau local, [...] c'était très attentiste. Au niveau des communes de la com com de Grand Lieu, [...] ils nous avaient bien dit qu'ils attendaient de voir ce qu'on allait mettre en place et comment ça allait prendre tournure, avant de nous aider, de nous financer* »<sup>324</sup>. Leur posture est plutôt attentiste dans un premier temps ; elles sont désireuses d'observer la construction en cours avant de s'engager à la soutenir pleinement, notamment sur l'aspect financier. Le dispositif PTCE Village Terre et Vie n'est pas lauréat d'un des deux AAP nationaux (seulement éligible au second), mais bénéficie d'un accompagnement de la Région des Pays-de-la-Loire, encadré et suivi par la CRESS. Il fonctionne avec un échancier et propose un accompagnement découpé en plusieurs phases, en fonction de l'état d'avancement du projet global, pour aboutir à une autonomie financière. Par ailleurs, il se couple avec d'autres financements (France Active<sup>325</sup>, CIGALES<sup>326</sup>, une réserve parlementaire<sup>327</sup>, etc.), le tout

<sup>321</sup> L'ensemble de ces valeurs figurent dans la charte « Association Village Terre et Vie », servant de référentiel pour les adhérents. Elle est consultable à l'adresse suivante : <http://www.villageterreetvie.org/wp-content/uploads/2017/09/charte.pdf> (consulté en janvier 2020)

<sup>322</sup> Parution dans le journal officiel des associations du samedi 28 février 2015

<sup>323</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>324</sup> Voir note 323

<sup>325</sup> Association de loi 1901, « créé en 1997, France Active Pays de la Loire (anciennement FONDDES), a pour objectif de participer au développement économique sociale et solidaire sur le territoire de la région des Pays de la Loire. France Active Pays de la Loire mobilise des instruments techniques et financiers [...] [et contribue] à la création ou à la consolidation de l'emploi sur le territoire régional », source : <http://www.fondes.fr/> (consulté en février 2020)

permettant au dispositif PTCE de se mettre en place par l'intermédiaire de l'association Village Terre et Vie. Finalement, le fait de travailler sur plusieurs activités en même temps est une charge trop lourde à porter et les membres de l'association se rendent rapidement compte que les projets ne peuvent progresser de manière uniforme. Certains notamment exigent des moyens spécifiques : nécessité de trouver un terrain pour le développement des projets du Pôle plein-air, établir des partenariats avec les structures compétentes (intercommunalité, travaux autour de la mise en tourisme du Lac de Grand Lieu par le Département Loire-Atlantique<sup>328</sup>) pour le Pôle écotourisme, etc., qui retardent et complexifient leur mise en œuvre. En ce sens, la construction du projet PTCE repose également sur l'investissement progressif de nouvelles personnes dotées de compétences, permettant de structurer peu à peu certains pôles comme celui de la formation (arrivée d'un co-président compétent sur ce pôle dès 2016). Progressivement, les différents acteurs de l'association ont pris leur place dans les différents pôles, selon leurs compétences, mais également en fonction de leurs affinités et de leurs envies ; ainsi du glissement d'une co-présidente de la gestion du Pôle formation et éducation, à l'intégration d'un groupe de travail sur la dimension stratégique, plus transversale.

### 1.c. Le PTCE ARDAINES

Le PTCE ARDAINES s'appuie sur des acteurs historiques du territoire<sup>329</sup>, fortement impliqués dans le milieu associatif et coopératif. Le coordinateur du PTCE ARDAINES place comme point de départ de la réflexion ayant conduit au dispositif PTCE, un événement annuel : l'Eco Festival, organisé par Bell'Occas dans ses locaux à Auvillers-les-Forges. La première édition en 2010 permet d'attirer des acteurs du monde associatif (L'Art Né Sens, Cesame, Ardennes Services à domicile, Artisans du Monde, etc.), mais également des citoyens, des élus et employés dans les collectivités (maire

<sup>326</sup> Voir annexe 2, p. 559, pour comprendre ce qu'est un CIGALES. A noter que dans le cas présent, un des co-présidents de l'association Village Terre et Vie est membre du CIGALES financeur

<sup>327</sup> « La réserve parlementaire est un ensemble de subventions d'Etat votées et modifiées en lois de finances initiales ou rectificatives. Par la réserve, les parlementaires soutiennent des investissements de proximité décidés par des collectivités locales et des activités menées par des associations », source : [http://www.assemblee-nationale.fr/budget/reserve\\_parlementaire.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/budget/reserve_parlementaire.asp) (consulté en février 2020)

<sup>328</sup> « Dans un rôle de fédérateur et d'animateur territorial, le Département et Loire-Atlantique développement coordonnent depuis novembre 2015 une démarche de mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu. Cette démarche regroupe 10 communes et 4 intercommunalités et fédère les acteurs autour d'un projet commun : faire du territoire du Grand Lieu une véritable destination touristique territoriale ». Le département a laissé par la suite la conduite du projet aux intercommunalités. Source : <https://pro.tourisme-loireatlantique.com/la-mise-en-tourisme-autour-du-lac-de-grand-lieu/> (consulté en mars 2020)

<sup>329</sup> Il est question aussi bien de personnes, comme par exemple le coordinateur du PTCE ARDAINES, investi dans le milieu associatif depuis les années 1990, et plus particulièrement sur les questions de l'insertion par l'activité économique ; mais aussi de structures comme Bell'Occas, « héritage » d'une dynamique initiée depuis 1989 par le conseil d'administration de l'Association Pour Les Handicapés (APLH), reprenant dans un premier temps le réseau Emmaüs qui n'était pas implanté jusqu'alors dans le territoire du PNR, ou encore Arduina Services, association de services à la personne créée en 1998 pour un début d'activité dans le nord ardennais en 2000

d'Auvillers-les-Forges, directeur des services de la communauté de communes de la Région de Signy-le-Petit), etc. La venue d'un « grand témoin national »<sup>330</sup> fait de cet évènement une occasion de prolonger les réflexions sur les actions de développement possibles sur le territoire. Une prise de conscience sur la nécessité de coopérer pour surmonter les difficultés rencontrées par les structures au niveau local émerge alors afin de dépasser « *le simple intérêt de la structure* [personne morale] »<sup>331</sup>. Le futur coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES réfléchit à un regroupement d'acteurs en partant de son réseau professionnel, s'appuyant sur des structures du Groupement Coopelis (qui n'est pas encore un GES<sup>332</sup> à ce moment-là, mais qui est en passe de le devenir) et Arduina Services. L'association ARDAINES se formalise en 2011, intégrant différents responsables de structures présentes dans le Groupement Coopelis ainsi qu'Arduina Services, en administrateurs de la structure, sans qu'un quelconque plan d'actions soit arrêté. Le hasard du calendrier précipite les choses. La Région Champagne-Ardenne amorce dans la foulée (fin 2011, début 2012) une discussion avec le futur coordinateur du dispositif PTCE pour accompagner la dynamique à venir, jugée comme innovante et pouvant faire l'objet d'un financement de la part de la collectivité. Le futur coordinateur rédige alors les prémices d'un plan d'actions, puis la Région débloque une enveloppe de 24 000 €<sup>333</sup>. Les acteurs de l'association ARDAINES n'ont pourtant pas touché à la somme, celle-ci intervenant trop tôt dans leur développement ; à ce stade, ils n'ont pas encore établi de projet précis en dehors de principes généraux qui consistent à créer des coopérations, à œuvrer pour un développement local, et à accompagner les structures membres dans leur développement. S'ensuit l'appel issu de l'Inter-réseaux PTCE (2012) pour mettre en valeur des « Pôles témoins », afin d'étudier plus en détail ces regroupements existants dans les territoires, et constituer des banques d'expériences sur des dynamiques en cours. Le futur coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES reprend alors le plan d'actions transmis à la Région quelques mois plus tôt, l'étoffe, l'actualise, et l'association ARDAINES, bien qu'en cours de structuration, est reconnue comme « Pôle témoin » en 2012. Elle présente une organisation en filières d'activités travaillées par les structures membres de l'association ARDAINES, et envisage leur renforcement par l'action d'insertion par l'emploi, action transversale à ces différentes structures (hormis Arduina Services) : « *chaque fois qu'on réfléchissait sur une filière, [...] si par exemple, sur la filière bois il nous manquait une entreprise d'insertion, on la créait. [...] C'était l'insertion* [la vocation du dispositif PTCE ARDAINES] »<sup>334</sup>. Les membres de l'association ARDAINES intègrent le groupe de travail national sur les PTCE témoins, et participent à définir ce qu'est un

<sup>330</sup> Personnalité reconnue (politique, chef d'entreprise, etc.) invitée à suivre la journée, prononcer un discours et échanger avec l'assemblée présente. Boris RAVIGNON, alors conseiller technique en charge du développement durable du Président de la République, était le témoin de la première édition de 2010

<sup>331</sup> Extrait des échanges avec des administrateurs de l'association ARDAINES, 2016

<sup>332</sup> Groupe d'Economie Solidaire

<sup>333</sup> Soutien dans le cadre du dispositif régional PROGRESS

<sup>334</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

PTCE, à mettre en place un référentiel. Le soutien renouvelé en 2013 par la Région Champagne-Ardenne dans le cadre d'une démarche d'expérimentation permet notamment de créer l'entreprise d'insertion « Les Maraichers d'Arduina » : « avec 7 hectares de terrain mis à disposition par la commune d'Eteignières, l'acquisition de serres grâce à un partenariat avec la communauté de communes de Signy-le-Petit, le chauffage des serres avec la centrale de méthanisation de la plateforme d'enfouissement de déchets ultimes gérées par la Société d'économie mixte ARCAVI ; le tout dans une approche d'agriculture biologique en lien avec des agriculteurs locaux »<sup>335</sup>. La même année, l'Etat, sollicité par l'Inter-réseaux PTCE, met en place un AAP national (2013). De nouveau, l'association ARDAINES est en mesure de saisir cette opportunité, et le futur coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES rédige le dossier de candidature qui sera retenu quelques mois plus tard : le PTCE ARDAINES devient un des lauréats du premier AAP national. Dès son démarrage, le PTCE ARDAINES se heurte à des problèmes de cofinancement et d'exigences différenciées de la part des collectivités territoriales qui financent (Etat, Région, Département), alors que le cofinancement local est exigé par l'AAP national : « là je comprends R. [M. coordinateur du PTCE ARDAINES], parce qu'ils venaient tous avec leur feuille de route. Et là R. disait, « attendez, on est dans une démarche expérimentale, vous venez tous avec une feuille de route arrêtée, et il n'y en a pas un qui voulait la même chose... ». Et il n'avait pas tort... [...] C'était frictionnel depuis le départ quoi »<sup>336</sup>.

#### 1.d. Synthèse sur les conditions préparatoires à l'émergence d'un PTCE

En premier lieu, le projet du PTCE Village Terre et Vie se distingue des deux autres par sa construction reposant sur un regroupement citoyen. Il est en lien direct avec la création de l'association Village Terre et Vie, naissant en plein cœur de l'effervescence nationale autour des PTCE (2014-2015, entre les deux AAP nationaux) et formalisant une dynamique nouvelle sur le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu. Le cas diffère de celui du PTCE du Pays d'Anenis et de celui d'ARDAINES, tous deux donnant lieu à un regroupement de structures et découlant d'une dynamique plus ancienne. En ce sens, le passage au dispositif PTCE s'apparente à un effet d'opportunité créé par le premier appel à projets national, s'appuyant sur une structure préexistante pour porter le PTCE. De nouveau, les deux cas se distinguent avec :

- Le PTCE ARDAINES s'articulant autour de l'association ARDAINES, créée juste en amont de la structuration des PTCE à l'échelle nationale par l'Inter-réseau PTCE, et s'appuyant sur cette dernière pour affiner son projet, définir son plan d'actions
- Le PTCE du Pays d'Anenis s'articulant autour du CBE, une structure qui « rassemble, dans un territoire, à la fois les élus locaux, les partenaires sociaux (syndicats de salariés, organisations

<sup>335</sup> Dossier de candidature du PTCE ARDAINES, Appel à projets PTCE, 2013, 22 pages

<sup>336</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

*professionnelles et entreprises), les associations relevant du champ de l'économie sociale ainsi que les services du ministère chargé de l'Emploi. [...] Le CBE se fonde sur une culture de la concertation et se caractérise par sa capacité à faire émerger des objectifs communs et partagés par l'ensemble des acteurs sur la question de la gestion des ressources humaines et de l'emploi dans les territoires » (DAVID et GEIGER, 2006). Le CBE du Pays d'Ancenis a pratiquement 20 ans d'existence au moment de l'appel à projets national des PTCE de 2013, dispose d'un réseau important sur le territoire de la COMPA et semble avoir à la fois l'expérience et les compétences pour porter un projet de PTCE*

A noter que l'ensemble des projets de l'association Village Terre et Vie sont compris dans le PTCE, comme l'association ARDAINES pour le PTCE ARDAINES, alors que ce n'est pas le cas pour le CBE du pays d'Ancenis.

Dans les 3 projets de PTCE, la Région prend part au financement (majeur dans le cas du PTCE Village Terre et Vie, complémentaire avec l'Etat pour les deux autres lauréats du premier AAP de 2013), mais l'accompagnement apparaît comme plus important pour les PTCE ligériens, s'appuyant sur le travail de la CRESS des Pays-de-la-Loire, particulièrement impliquée. Elle a joué un rôle dans le cas du PTCE du Pays d'Ancenis avec le diagnostic partagé en amont de sa mise en place. Par ailleurs, la place de l'ESS est prépondérante dans les trois projets de PTCE, en témoignent les statuts juridiques des structures membres, majoritairement des associations de loi 1901, ou encore dans les valeurs déclinées dans les moyens et objectifs des projets (insertion par l'activité économique, sensibilisation à l'environnement, circuits-courts, etc.). Le cas du PTCE du Pays d'Ancenis est évocateur sur la place centrale de l'ESS, ou l'aboutissement à la mise en place du dispositif PTCE est associé par les dirigeants des structures membres interrogés comme la poursuite de la structuration progressive d'une dynamique ESS sur le territoire de la COMPA par le CBE. Enfin, les trois PTCE reposent sur la construction d'un projet territorialisé (axe transversal de préoccupation autour de la question du développement local), structuré et/ou structurant des acteurs en plusieurs filières d'activités, identifiées comme porteuses dans leur territoire par les acteurs du PTCE (présence d'un savoir-faire, de ressources spécifiques, identification de besoins, etc.).



## 1) 2. Le rôle d'acteurs-clés

Les conditions de mise en place des PTCE pointent le rôle d'acteurs-clés, promoteurs, initiateurs des projets qui, de fait, consacrent du temps et disposent de compétences spécifiques pour la mise en place des actions du PTCE. Ces acteurs-clés sont souvent les initiateurs des dynamiques ayant conduit à la reconnaissance comme « PTCE » (CORNU, 2014).

Tableau 22 - Acteurs centraux et compétences mobilisés dans la mise en place du dispositif

	PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<b>Acteurs centraux mobilisés dans la mise en place du dispositif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de suivi</li> <li>- Co-écriture du plan d'actions</li> <li>- Rôle majeur de la directrice du CBE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle important de la CRESS des Pays-de-la-Loire</li> <li>- Résultat d'un travail collectif, coordonné par un acteur clé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance de la structure Bell'Occas</li> <li>- Rôle majeur du coordinateur du dispositif PTCE</li> </ul>
<b>Investissement et compétences mobilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire la coopération</li> <li>- Compétence de mise en relation, de mise en réseau</li> <li>- Bonne connaissance du territoire, des acteurs, et des ressources</li> <li>- Développer l'emploi</li> <li>- Ingénierie de projets</li> <li>- Appui de la CRESS des Pays-de-la-Loire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences individuelles au profit d'un collectif</li> <li>- Compétence de mise en relation, de mise en réseau</li> <li>- Construire la coopération</li> <li>- Appui de la CRESS des Pays-de-la-Loire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lourd investissement personnel de la part d'un acteur en particulier</li> <li>- Compétence de mise en relation, de mise en réseau</li> <li>- Compétence en communication</li> <li>- Bonne connaissance du territoire, des acteurs, et des ressources</li> </ul>

### 2.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis

La mise en place du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis a fait l'objet dès 2013 d'un comité de suivi, piloté conjointement par le CBE et par la CRESS des Pays-de-la-Loire. Il est composé d'associations

locales (imputées au réseau du CBE), mais aussi d'institutionnels et de potentiels financeurs, avec le Conseil départemental de la Loire-Atlantique ou la Caisse d'Épargne. Le plan d'actions a été rédigé en petit comité : le directeur d'ECHOBAT Développement, la directrice du CBE, la responsable du développement économique et des territoires à la CRESS des Pays-de-la-Loire, ainsi que la fondatrice d'ALTERM. Plus généralement, la directrice du CBE a joué un rôle central dans la mise en place du PTCE du Pays d'Ancenis. De fait, le CBE a largement contribué à la mise en place du PTCE, par le biais de ses compétences de mise en relation et de mise en réseau. S'appuyant sur l'exemple du travail mené autour de l'écoconstruction, la directrice du CBE revient sur la capacité de sa structure à créer du lien, à rassembler des intérêts, des idées, dans le but de construire des projets et/ou de les accompagner. Cette compétence a pleinement été exploitée pour mettre en place le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis (préfiguration du PTCE portée par le CBE, structuration du projet global)<sup>337</sup>. Par son expérience, le CBE se positionne également comme une structure capable de faire de l'ingénierie de projets, et accompagne en ce sens les projets du COTESS ainsi que celui de la légumerie conserverie dans le dispositif. Aussi, les dirigeants des structures membres interrogés entretiennent une bonne connaissance du territoire, y sont sensibles, et bien que le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis se structure par filière, il a également fait l'objet d'une forte approche territoriale dans sa construction et dans les réflexions des projets<sup>338</sup>. Le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis a également pu compter sur le travail et les compétences de la CRESS des Pays-de-la-Loire aussi bien dans les réflexions initiales du projet que dans l'écriture de ce dernier (présent depuis le diagnostic partagé de 2011). Enfin, la mise en place du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis semble reposer sur une démarche de coopération, et elle est historiquement travaillée par les acteurs membres, forts d'expériences comme Union ETAP<sup>339</sup>, ou encore de la mise en place du réseau ECHOBAT Développement. Pour autant, ce point précis met en avant pour les acteurs interrogés un besoin de temps important dans la construction de ces coopérations, les obligeant à prendre conscience de l'historique des relations et de leur trajectoire : *« c'est pour ça que ça prend beaucoup de temps [la coopération], parce que quand on regarde de près, on a qui on est, pourquoi on est là ensemble, qu'est ce qui s'est passé avant pour qu'on soit là ensemble maintenant, qu'est-ce qu'on va faire ensemble après »*<sup>340</sup>.

<sup>337</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

<sup>338</sup> Les dirigeants des structures membres interrogés expliquent l'importance du territoire et sa prise en compte dans leurs réflexions en tant que base. Ils souhaitent également contribuer à le mettre en valeur, et le travail mené pour développer la filière de l'écotourisme s'inscrit pleinement dans cet objectif

<sup>339</sup> Le diagnostic partagé avec la CRESS des Pays-de-la-Loire de 2011 identifie le regroupement Union ETAP comme une innovation pour le territoire, mais également pour l'échelle nationale

<sup>340</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

## 2.b. Le PTCE Village Terre et Vie

La mise en place du dispositif PTCE Village Terre et Vie a bénéficié d'un accompagnement important par la CRESS des Pays-de-la-Loire, principal acteur institutionnel impliqué dans les réflexions sur le projet, et source essentielle d'informations pour les acteurs. Cependant, selon les co-présidents de la structure porteuse, la mise en place du PTCE Village Terre et Vie semble être une œuvre collective : « *ce sont des citoyens qui ont décidé, et dit [...] on a envie de faire des choses sur un territoire, on a envie que [...] ce magnifique Lac de Grand Lieu soit un peu plus mis en évidence, qu'on développe quelque chose, mais dans le respect de la nature. [...] À peu près une vingtaine de personnes qui s'étaient réunies comme ça* »<sup>341</sup>. Par ailleurs, le travail de la coordinatrice du projet Village Terre et Vie, par son réseau et par ses connaissances sur la dynamique PTCE dans son ensemble, semble avoir joué un rôle important dans la formalisation du projet : « *on savait effectivement, que tant qu'on était sur une valeur commune, on pouvait regrouper des acteurs d'un territoire au niveau d'un PTCE [...]. On avait déjà connaissance du dispositif. C. [coordinatrice du pôle écoconstruction] s'en était renseignée* »<sup>342</sup>. Le dispositif PTCE Village Terre et Vie s'est constitué en fonction des compétences et connaissances du groupe d'acteurs formé au départ, que ce soit au niveau des filières travaillées, mais aussi dans la création de structures et dans la gestion des projets dans les différents pôles (l'exemple d'une co-présidente intégrant le groupe stratégique, mettant à disposition de l'association ses compétences en logistique, en gestion et ingénierie de projets, mais également sa vision du monde de l'entreprise). Aussi, les acteurs ont rapidement constitué un réseau à travers l'association Village Terre et Vie, structuré et animé à travers les quatre pôles. A l'instar du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, celui de Village Terre et Vie met en avant le temps nécessaire pour construire des coopérations, démarche s'inscrivant dans le long terme, conciliant les individualités dans des rapports commerciaux, des engagements contractuels, etc. Tout ceci demande des connaissances et des compétences dans la gestion de projets collectifs et dans l'organisation collective. Les acteurs ont mis en place le dispositif PTCE Village Terre et Vie dans l'optique de s'inscrire dans un développement sur le long terme, dans un territoire donné, via une démarche de coopération, s'opposant à celle de concurrence.

## 2.c. Le PTCE ARDAINES

La mise en place du dispositif PTCE ARDAINES est le fruit d'un acteur en particulier : le coordinateur du dispositif de 2013 (expérimentation en tant que « Pôle témoin ») à fin 2016 (gestion jusqu'à la progressive mise en sommeil de l'association ARDAINES). Il est à l'origine de l'écriture du projet et à l'initiative du regroupement d'acteurs. Le coordinateur a effectué un travail de relationnel important

<sup>341</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>342</sup> Voir note 341

pour associer les acteurs membres, les financeurs, et tenter d'impliquer les institutionnels dans le projet global. Il a mobilisé ses compétences de mise en relation et de mise en réseau d'acteurs, tout en s'appuyant sur sa bonne connaissance du territoire « nord Ardennes » (voire de l'ensemble du département). L'acteur, par son expérience importante, aussi bien professionnelle (présent dans des structures en tant que salarié et/ou dirigeant comme Bell'Occas, à l'origine de création de structures comme Arduina Services, intérêts et/ou participation à des diagnostics réalisés par des structures comme le CBE, la Région, le Département, les EPCI, etc.) que personnelle (bénévolat, adhérent à des associations, etc.), dispose d'une connaissance approfondie de l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, de différentes études réalisées, des ressources mobilisables et du potentiel de développement. Cette bonne maîtrise de l'existant a été déterminante dans la mise en place du dispositif PTCE ARDAINES afin de travailler sur des filières, dans le but de les développer, mais aussi de les structurer. Au-delà des compétences, la mise en place du dispositif PTCE ARDAINES a nécessité un fort investissement de la part du coordinateur, que ce soit pour les tâches administratives liées au fonctionnement de l'association ARDAINES, dans l'écriture des différentes réponses aux appels à projets, mais aussi dans les nombreuses sollicitations des financeurs pour communiquer autour du projet ARDAINES. A noter également l'importance du groupement Coopelis, regroupant entre autres l'ensemble des entreprises d'insertion (Bell'Occas, Bell'Occas 3E, Acacia Construction, Les Maraichers d'Arduina) et la quasi-totalité des membres de l'association ARDAINES.

l) 3. La mise en place du PTCE : une inscription dans le prolongement de dynamiques déjà engagées dans les territoires ?

Le Tableau 23 présente une synthèse des dynamiques de création et de co-construction de ces PTCE. La question est de savoir si elles sont dans la continuité d'un développement précédent, une opportunité pour conforter ce qui se faisait déjà, ou l'amorce d'une nouvelle « création » pour le territoire impacté.

Tableau 23 - La/les stratégie(s) de co-construction adoptée

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Croisement avec les travaux engagés par la CRESS, en partenariat avec le CBE</li> <li>- Opportunité du premier AAP national jouant le rôle d'accélérateur</li> <li>- Le PTCE est un résultat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de la CRESS dans la structuration du projet</li> <li>- Logique de co-construction autour de valeurs communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration à la dynamique PTCE dès l'appel à projets des « Pôles témoins »</li> <li>- Le constat de devoir coopérer pour les missions d'insertion par l'emploi</li> </ul>

d'une dynamique antérieure - Co-construction centralisée autour du CBE et de ses relations		
--	--	--

### 3.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis

Le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis résulte d'une dynamique en cours au moment de l'AAP « PTCE » de 2013 et repose essentiellement sur le CBE et sur son réseau. Le diagnostic partagé de la CRESS des Pays-de-la-Loire réalisé en 2011 a permis d'ouvrir une réflexion sur le regroupement d'acteurs, de structures, et sur les croisements potentiels entre différentes activités. Au moment de la mise en place du premier AAP national sur les PTCE en 2013, les acteurs locaux avaient déjà le sentiment d'être « peu ou prou » un PTCE, et ont saisi l'opportunité de l'AAP pour structurer un projet véritablement plus global et collectif : *« c'était un peu au cœur de ce qu'on faisait déjà, et on s'est rendu compte que c'était un PTCE. C'est quand même dans les partenariats qu'on s'est construit, on était déjà là-dessus »*<sup>343</sup>. En ce sens, la réponse à l'AAP national s'inscrit dans une trajectoire de développement déjà engagée, et joue le rôle d'accélérateur dans la formalisation (écriture d'un projet concret avec un plan d'actions) et la structuration d'un regroupement d'acteurs (rôles distribués, axes travaillés, mise en place d'une coopération). Dans l'écriture du projet, le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis s'appuie essentiellement sur des structures et sur des dynamiques existantes (ECHOBAT Développement par exemple) ou sur des projets faisant écho à des réflexions et à des idées déjà envisagées (légumerie-conserverie notamment) au sein du CBE<sup>344</sup>.

### 3.b. Le PTCE Village Terre et Vie

Le PTCE Village Terre et Vie semble découler d'une réflexion émergente au moment du lancement du second AAP national en 2015, engagée par un groupe d'individus partageant des valeurs et une ambition commune. En expliquant l'historique de la structure, les co-présidents de l'association Village Terre et Vie ont fait état d'une co-construction progressive d'un projet global, entre eux, partant du territoire de Grand Lieu et plus particulièrement du Lac, formalisant différents pôles d'activités : *« quand on a monté l'asso et qu'on s'est dit qu'on va agir autour de 4 pôles d'activités que sont tourisme, agriculture, etc... Ce qui allait lier le tout effectivement, c'était la dynamique économique des acteurs du territoire, et qui du coup avait tout son sens dans ce dispositif, dans le*

<sup>343</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>344</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

PTCE [...]. *C'est quelque chose qui va se développer dans les années à venir* »<sup>345</sup>. La période « d'incubation » dans les locaux de l'association CPN La Colombe (2014) a permis au noyau d'acteurs de travailler sur le projet en vérifiant la pertinence des pôles d'activités par rapport à l'existant, que les activités envisagées ne venaient pas en concurrence avec d'autres structures déjà implantées sur le territoire : *« on a fait bien notre étude de marché. Et il n'y en a vraiment pas [d'autres dispositifs comme le nôtre, ou équivalence]. On l'a fait extérieurement, et on se tient au courant régulièrement* »<sup>346</sup>. La CRESS des Pays-de-la-Loire a suivi l'ensemble du processus, accompagnant le montage de l'opération tout en intégrant le PTCE Village Terre et Vie, alors en émergence, à l'inter-réseau PTCE des Pays-de-la-Loire. Ce regroupement d'acteurs s'est ainsi fait en capitalisant progressivement les informations relatives à la dynamique des PTCE ligériens dans un premier temps, rendant leur projet éligible à un accompagnement de la Région et à une candidature pour le second AAP national de 2015.

### 3.c. Le PTCE ARDAINES

La création de l'association ARDAINES (2011), qui deviendra la structure porteuse du PTCE ARDAINES, intervient suite à un constat des acteurs. Devant le contexte économique et social difficile du territoire (voir la Deuxième partie, Chapitre II, 1.b., p. 153), et de l'importance du champ de l'insertion par l'emploi, les associations impliquées (Groupement Coopelis, Arduina Services) expriment le besoin de coopérer sur le long terme et de s'engager collectivement aussi bien pour le développement de leur propre structure, qu'au bénéfice d'une dynamique plus globale dans le département des Ardennes (le nord du département dans un premier temps). Ce n'est que quelques mois après la création de l'association ARDAINES (courant 2011) que la dynamique initiée par l'Inter-réseaux PTCE national parvient jusqu'aux acteurs, et que ces derniers se rendent compte des fortes similitudes avec leurs propres réflexions, aussi bien dans l'organisation que dans les valeurs et les objectifs : *« on a créé l'association ARDAINES à l'époque sans même penser qu'un jour on pouvait être financés [...]. Donc on a créé cette association en se disant on doit coopérer ensemble. On ne savait pas qu'il y avait des appels à projets qui allaient se faire. [...] Ma collègue d'une coopérative d'activités qui m'a dit, « oh j'ai vu passé un truc ». Mais on avait déjà créé l'association. Et c'est comme ça que, voilà, je me suis intéressé, et j'ai entendu parler de PTCE. [...] On va répondre et on va bien voir si notre projet est cohérent, s'il tient la route, s'il y a quelque chose, si c'est possible... [...] Et c'est comme ça que ça s'est fait quoi. Mais vraiment, nous on avait déjà créé l'association avant. [...] Sur les gens qui étaient au Labo de l'ESS, [...] si la réflexion avait émergé au niveau du Labo de l'ESS, c'est parce qu'ils avaient identifié déjà des structurations comme celles-ci. Alors nous on n'était*

<sup>345</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>346</sup> Voir note 345

*pas assez structuré justement. C'est comme ça qu'en fait ils [l'Inter-réseaux PTCE] partaient du constat qu'il fallait les accompagner, les financer pour les booster, parce qu'il y a peut-être quelque chose derrière quoi* »<sup>347</sup>. L'initiative de coopérer, prise en amont, a bénéficié d'un écho favorable avec la mise en place de la dynamique des PTCE à l'échelle nationale, sans qu'elle ait été anticipée aussi bien sur le fond que sur la forme. D'autant qu'au moment de la prise de connaissance de cette dynamique, les acteurs de l'association ARDAINES n'avaient pas encore construit de plan d'actions clair et de feuille de route précise.

### 3.d. Synthèse de la mise en place du PTCE

Cette section rentre plus dans les détails de la formalisation de la dynamique, du regroupement d'acteurs, jusqu'à l'aboutissement à la mise en place d'un PTCE pour les trois cas. La co-construction apparaît comme étant au cœur des projets PTCE, repartant en premier lieu du réseau d'un acteur en particulier ou d'une structure (mobilisation du capital social [cf Première partie, Chapitre II, 2.b., p. 74]). Pour le PTCE Village Terre et Vie, le regroupement d'acteurs se forme en 2014 dans le but de valoriser le territoire de Grand Lieu, et dès les prémices de cette construction, la future coordinatrice du projet global alimente le projet de connaissances personnelles et professionnelles du territoire, et fait également le lien avec la dynamique PTCE, conduisant à l'intégration de la CRESS des Pays-de-la-Loire dans les réflexions. En ce sens, le PTCE Village Terre et Vie constitue l'amorce d'une nouvelle dynamique dans le territoire impacté. Le cas du PTCE du Pays d'Ancenis fait état d'un regroupement d'acteurs issu en quasi-totalité du réseau du CBE qui se formalise depuis 20 ans – une dizaine d'années pour les structures de l'ESS (ouverture du collège dans le CBE en 2004) au moment de la mise en place du PTCE – sur le territoire de la COMPA. Dans ce cas de figure, le dispositif PTCE apparaît plutôt comme une opportunité pour conforter ce qui se faisait déjà, voire pour le faire évoluer (intégration des structures de l'insertion via Union ETAP dans les réflexions), de l'accentuer (identification et structuration de filières comme ce fut le cas auparavant pour l'écoconstruction avec la création d'ECHOBAT Développement). Enfin, le PTCE ARDAINES se rapproche fortement du cas précédent, à l'exception de la mise en relation et de la formalisation du regroupement d'acteurs reposant sur une personne en particulier et non une structure. Le regroupement est fixé officiellement avec la création de l'association ARDAINES en 2011, mais l'acteur – qui prendra le rôle de coordinateur dans le projet du PTCE – fait déjà les ponts entre les structures membres de l'association depuis des années, soit parce qu'il occupait un poste important (dirigeant, président), soit parce qu'il était directement impliqué dans leur création (l'exemple d'Arduina Services). En ce sens, le dispositif PTCE apparaît, de la même manière que pour le cas d'Ancenis, comme une opportunité pour conforter ce qui se faisait déjà, en continuité avec un développement précédent.

<sup>347</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

## Chapitre II | Le territoire du PTCE au miroir de ses logiques d'émergence, de co-construction et de développement

Ce chapitre met en lumière à la fois le territoire de référence du PTCE ainsi que le périmètre du territoire d'action, en revenant sur les jeux d'acteurs, de coopérations, de regroupement de structures et d'activités qui ont conduit à définir un périmètre d'activité. Le PTCE étant une dynamique en constante évolution, le territoire d'action peut changer aussi bien dans l'espace que dans le temps. Cette dimension spatio-temporelle ramène aux notions d'ancrage et d'acteurs localisés, toutes deux pouvant être mobilisées dans les différents PTCE. Défini par la loi comme un regroupement d'acteurs construisant des projets de développement local, le PTCE questionne la définition du local comme l'échelon (PECQUEUR, 2009 (a) ; EME et LAVILLE, 2004) de développement des PTCE, mais aussi comme l'horizon des enjeux et des stratégies recherchées (CHEVALLIER *et al.*, 2014) dans les projets.

### II) 1. Un territoire et/ou un lieu « de référence »

Tableau 24 - Les choix de localisation des territoires de référence et de l'échelle de décision, puis d'action, du PTCE

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le siège de la structure porteuse est également celui du PTCE</li> <li>- Le territoire de référence du PTCE est le même que celui de la structure porteuse</li> <li>- Le PTCE n'est pas une structure en tant que telle, et n'est pas matérialisé physiquement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté de mise en valeur du Lac de Grand Lieu</li> <li>- Réflexions des projets à l'échelle de l'intercommunalité à minima (possibilité d'étendre le périmètre, notamment dans la filière tourisme)</li> <li>- Importance de fixer un territoire de référence (intercommunalité) pour le mettre en valeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acteurs n'ont pas convenu d'un territoire de référence en premier lieu</li> <li>- Le territoire de référence à l'échelle du PNR des Ardennes est le résultat d'une discussion avec la Région</li> </ul>

#### 1.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis

Le territoire de référence du PTCE du Pays d'Ancenis est celui de la communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA). Ce choix résulte en premier lieu d'une habitude de travail de la part des principaux acteurs-membres du dispositif. Le CBE, structure porteuse, dispose d'un agrément pour



travailler sur le territoire de la COMPA depuis plus de 20 ans. S'appuyant sur le diagnostic partagé des possibilités de développement de l'ESS dans la COMPA, les acteurs ont naturellement envisagé le projet du PTCE à cette échelle. L'absence de structure associative proprement dédiée au PTCE fait que ce dernier est « hébergé » au CBE. Les acteurs du dispositif n'ont pas exprimé de besoin particulier d'avoir un espace physique et fixe pour le PTCE : *« c'est une question qui a été abordée très vite mais également très vite repoussée. Dans notre réponse à l'appel à projets, on avait mis qu'on allait créer une structure au 1<sup>er</sup> janvier 2015 puisque c'est ce qu'ils demandaient. Puis on a réfléchi. On s'est dit que c'est un tout petit territoire, les gens sont tout le temps partout, c'est toujours les mêmes, c'est hyper compliqué... On s'est dit, on laisse tomber, le CBE, on fera ça comme ça. Si tu veux, la question ne se pose pas trop parce qu'il n'y a pas trop de liens économiques forts »*<sup>348</sup>. Le niveau « intercommunal » est jugé pertinent et cohérent par la majorité des dirigeants des structures membres<sup>349</sup>, en raison des habitudes de travail et du périmètre d'action de la plupart des structures membres du PTCE, de l'importance de la communauté de communes en tant qu'institution dans le développement économique du territoire, mais également des études et des données dont les élus locaux disposent à cette échelle. Cependant, et en prenant l'exemple des entreprises, les acteurs du dispositif n'excluent pas de devoir, en fonction des actions (par souci de cohérence et/ou de nécessité), de dépasser ce périmètre initial. A noter que le PTCE intègre jusque dans son nom le « Pays d'Ancenis », montrant une attache forte des acteurs membres vis-à-vis du territoire.

### 1.b. Le PTCE Village Terre et Vie

Le niveau très local de la communauté de communes est également le territoire de référence du PTCE Village Terre et Vie. Les acteurs se sont attachés à mettre en valeur le Lac de Grand Lieu (élément physique remarquable), considéré comme une aménité à faire connaître et à préserver. Ce choix géographique est présenté comme une base territoriale, structurant en grande partie le regroupement d'acteurs qu'incarne le dispositif PTCE Village Terre et Vie. La proximité immédiate avec la métropole nantaise offre à la fois une demande potentielle (loisirs récréatifs), mais amène aussi les acteurs du dispositif à une certaine prudence dans leurs choix stratégiques afin de travailler en premier lieu pour « le territoire de Grand Lieu ». L'un des objectifs de ce positionnement géographique consiste à créer un relationnel particulier et privilégié avec les élus et les habitants du territoire : *« c'est important quand même d'avoir un territoire de référence parce que ça permet de border un peu nos actions et de nous focaliser sur le territoire et sur les échanges avec les acteurs et*

<sup>348</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>349</sup> La synthèse des entretiens menés auprès des dirigeants des structures membres du PTCE d'Ancenis révèle un « allant de soi » pour la quasi-totalité d'entre eux comme base de travail et de réflexion pour le PTCE

*les collectivités de ce territoire. De construire vraiment de vraies relations, qui se travaillent tu vois bien sur le long terme... 3 ans pour moi, c'est long. Donc c'est bien de définir ce territoire-là »<sup>350</sup>. En ce sens, il est fondamental pour les acteurs impliqués dans la mise en place du dispositif PTCE de chercher à développer le « territoire de l'intercommunalité », sans pour autant en faire une limite infranchissable, aussi bien en matière de ressources que de zone de chalandise : « c'est-à-dire qu'en fin de compte, c'est quand même du développement du territoire donc forcément, on reste local. Tout en [...] ne se limitant pas dans le sens ou s'il n'y a pas une compétence dans le territoire, on peut aller la chercher ailleurs [...]. Le moins loin possible [...]. Mais bon, l'entretien de la maison [activité dans le cadre des formations proposées par l'association], bon bah c'est la personne sur le territoire [...]. On ne va pas chercher quelqu'un à l'autre bout du département si on a ce qu'il faut [...] parce qu'il ne faut pas faire concurrence à quelqu'un. Puis on est là pour développer le territoire donc bon »<sup>351</sup>. Une priorité est donnée à la mobilisation de ressources ou à défaut, à la recherche de ces dernières, depuis le territoire de l'intercommunalité ainsi que des communes limitrophes au Lac non rattachées à la communauté de communes de Grand Lieu. Le périmètre de la communauté de communes de Grand Lieu devient donc le territoire privilégié des actions et des projets envisagés par le PTCE. Le fait d'être installé dans un territoire rural offre un cadre et un paysage singulier pour les acteurs de l'association et dont ils se servent pour sensibiliser la population locale, travailler sur une forte dimension environnementale annoncée comme étant au cœur du projet global : « on est quand même un milieu rural [...]. On a quand même de la matière pour sensibiliser et pour promouvoir les acteurs qui eux vont mettre en pratique de l'environnement [...]. [On a] un panel de gens qui sont plus sensibles à ça [...] à la campagne [...]. On a de la matière [...], c'est par là qu'il faut commencer [...]. La com com, le Lac de Grand Lieu [...], ça s'y prête. C'est vraiment notre territoire, de le préserver quoi »<sup>352</sup>. Pour autant, au moment de la recherche d'un terrain afin de développer le Pôle plein-air, des difficultés et des réticences sont apparues au sein d'une partie de la population locale. Rapidement, après avoir identifié une parcelle répondant aux besoins, le projet global de l'association Village Terre et Vie se trouve étiqueté de « zadiste » par quelques familles du hameau dans lequel se trouve le terrain, faisant référence à la situation de Notre-Dame-des-Landes située non loin du territoire (une cinquantaine de kilomètres au nord de la communauté de communes de Grand Lieu) : « Bah je ne te parle pas dans le milieu de l'agriculture parce qu'on était des zadistes [...] Tu vois des écolos, des zadistes, de l'image même de la population autour... [...] Maintenant c'est bon, il y en a beaucoup qui viennent nous voir, et qui trouvent qu'on est plutôt pacifistes quoi... Ils trouvent qu'on n'est pas des zadistes quoi », « Alors il y a eu [...] cette histoire du hameau qui était vraiment*

<sup>350</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>351</sup> Voir note 350

<sup>352</sup> Voir note 350

*dommage parce que le hameau dans lequel on aurait pu s'implanter, c'était le terrain d'un des adhérents* »<sup>353</sup>. Bien que ces réticences soient le fait d'un faible nombre d'habitants (les co-présidents interrogés évoquent quelques familles tout au plus), ces derniers semblent avoir un « poids » important dans le territoire et se manifestent par des pancartes indiquant le souhait de ne pas voir l'association Village Terre et Vie s'implanter. Aussi, les promoteurs du PTCE n'ont-ils pas souhaité créer un conflit, et ont engagé des discussions. Après quelques échanges, les membres de l'association de préfiguration du PTCE se sont rendu compte qu'une incompréhension générale du projet était à l'origine de ces réticences. Avec du recul, certains acteurs de l'association Village Terre et Vie ont mis en avant un problème lié à la dénomination de « Village » dans le nom du projet, prêtant à confusion pour une partie des habitants. Les élus locaux, bien que sollicités, n'ont pas souhaité aider à apaiser les tensions naissantes, adoptant plutôt une posture d'attente : « *ils [les élus] ne voulaient pas avoir de problème avec les habitants, même si c'était des minoritaires, ils ont dit « olalala ». Alors qu'ils auraient pu venir avec nous s'expliquer ou je ne sais pas quoi. Peut-être que si ils avaient encouragé le projet, [...] se serait passé à la fin. Mais là, c'était, « oh attendez un peu que ça se tasse ». Donc on n'a pas été aidé au départ, [...] il y avait un peu des freins, parce que c'était aussi [...] une méconnaissance [...] de la part des habitants, peut-être de la mairie... C'était plutôt « wait and see* » »<sup>354</sup>. Finalement, l'association Village Terre et Vie ne s'est pas installée sur la parcelle préalablement identifiée, mais elle a trouvé refuge dans les locaux de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Saint-Philbert-de-Grand Lieu. Les co-présidents de l'association « Village Terre et Vie » interrogés mettent en avant une certaine « résistance » de la part d'une partie de la population locale, mais aussi de ses élus, habitués à un fonctionnement précis, et ne comprenant pas la mise en place d'une telle structure et de la dynamique potentielle qu'elle peut représenter : « *au départ, ils [les élus des différentes communes de la communauté de communes de Grand Lieu] nous ont bien dit qu'ils étaient dans une position d'observation, attentiste, pour voir comment ça allait se mettre en place. Sachant qu'une partie de la population ne nous soutenait pas et avait justement, des trucs, des réticences par rapport à notre projet [...]. Les quelques retours qu'on en a eus, de ceux qui ne sont pas adhérents justement [à l'association Village Terre et Vie], citoyens, c'est qu'on nous a mis des étiquettes pas du tout justifiées... [...] Voilà, on était perçu, bah comme pendant une période on a entendu qu'on était des zadistes ... Notamment à cause du pôle plein air [...]. Les personnes n'étaient pas si nombreuses que ça, mais ... Voilà, c'était des gens du cru, qui avaient du poids. Et c'est ça qui nous a nui au départ* »<sup>355</sup>.

<sup>353</sup> Extrait d'entretiens avec deux co-présidents de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>354</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>355</sup> Voir note 354

### 1.c. Le PTCE ARDAINES

Le territoire de référence du dispositif PTCE ARDAINES est le PNR des Ardennes. Dans les réflexions initiales, au moment de la mise en place de l'association ARDAINES, les acteurs n'ont pas discuté d'une stratégie particulière à propos du territoire d'action, et cela ne semble pas être un élément important du projet global : « *on n'était pas parti forcément sur un territoire bien précis. On ne l'avait pas délimité comme ça... On voyait bien à peu près où on pouvait se trouver, mais on n'avait pas pris une limite administrative* »<sup>356</sup>. Si une certaine « dimension locale » est recherchée (objectifs de s'inscrire dans un développement local et durable ainsi que de favoriser un ancrage territorial des activités économiques<sup>357</sup>), établir un périmètre géographique fixe apparaît comme une contrainte que les acteurs du dispositif se sont abstenus de définir clairement : les structures membres de l'association ne travaillent pas forcément sur les mêmes périmètres d'action (département, nord du département, etc.). Par la suite, au cours de la mise en place du dispositif PTCE ARDAINES, le rapprochement et les discussions avec la Région ont abouti à un positionnement au niveau du PNR des Ardennes. L'objectif invoqué est le rapprochement entre le développement du dispositif PTCE ARDAINES et celui du PNR des Ardennes (créé fin 2011), sur le point d'obtenir sa labélisation. Le coordinateur du dispositif considère que ce périmètre géographique est cohérent avec le projet global du PTCE, et cherche surtout à ne pas avoir de différend avec un financeur important (la Région) : « *alors le périmètre, comme on avait sollicité la Région, c'était celui du Parc Naturel Régional qui était en train de [...] recevoir sa labélisation. La Région avait dit qu'en termes de délimitation de périmètre territorial, ce serait. Et moi je suis toujours d'accord avec les gens qui financent. Et puis c'était un territoire [...] qui était à peu près cohérent avec ce qu'on faisait* »<sup>358</sup>. La mise en place du dispositif PTCE ARDAINES comprend la volonté de la part des administrateurs de l'association ARDAINES de délimiter un cadre commun, mais pas forcément basé sur un territoire institutionnel ou prédéfini, à partir duquel l'ensemble des structures membres pourrait agir collectivement, et créer des effets de levier pour développer leurs activités : « *en disant comment on peut [...] avoir un effet de levier sur l'existant. Et en même temps s'appuyer sur l'existant en le renforçant, pour créer de nouveaux projets, pour consolider la filière et construire la filière. [...] Mais on prenait en compte dans nos projets la possibilité de pouvoir s'inscrire sur un territoire délimité, pour tous agir en même temps, pour voir quels étaient les effets de levier qu'on pouvait obtenir [ensemble]* »<sup>359</sup>. Si le territoire du PNR des Ardennes n'était pas envisagé au départ comme territoire de référence, il a cependant permis à certaines structures membres d'étendre les actions au-delà de

<sup>356</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>357</sup> Dossier de candidature du PTCE ARDAINES, Appel à projets PTCE, 2013, 22 pages

<sup>358</sup> Voir note 356

<sup>359</sup> Voir note 356

leurs territoires d'action habituels, à l'exemple de la ressourcerie Bell'Occas, qui a élargi son périmètre de récolte de textiles et de seconde main, ou encore Arduina Services qui a étendu son périmètre d'action : « nous on a ouvert une antenne grâce à ARDAINES<sup>360</sup>. « On a pu ouvrir une antenne d'Arduina Services dans les locaux d'une structure à nous, adhérente aussi à ARDAINES, et effectivement on a pu développer notre activité dans tout ce secteur géographique là. Ce qu'on n'aurait certainement pas pu faire autrement »<sup>361</sup>.

## II) 2. Du territoire de référence au territoire d'action et de rayonnement des activités développées au sein du PTCE

Le territoire de référence exprime le périmètre (administratif ou non) commun que les parties prenantes du PTCE ont défini : leur référentiel à partir duquel ils vont réfléchir, interagir et construire leurs projets. Pour autant, il peut être différencié du territoire d'action, relatif aux projets menés et aux rayonnements des différentes activités développées (intra, extra ou identique par rapport au territoire de référence). Le Tableau 25 revient sur les évolutions du territoire d'action du PTCE, invitant à définir l'importance qu'accordent les acteurs membres à ces périmètres (utile ? Nécessaire ? Contraignant ? Relatif ?).

---

<sup>360</sup> Ouverture d'une antenne de la structure à Auvillers-les-Forges → Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2014, 14 pages

<sup>361</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

Tableau 25 - Définir le territoire d'action du PTCE

	<b>PTCE du Pays d'Ancenis</b>	<b>PTCE Village Terre et Vie</b>	<b>PTCE ARDAINES</b>
<b>Le rôle du jeu politique local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intercommunalité comme périmètre de base</li> <li>- Les structures membres doivent être implantées sur le territoire de la COMPA</li> <li>- Possibilité à termes de dépasser ce périmètre territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation autour du Lac de Grand Lieu</li> <li>- Les spécificités d'un territoire rural et de sa population</li> <li>- Accueil dans les locaux de la MFR de Saint-Philbert-de-Grand Lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté de porter les réflexions autour d'un territoire commun pour l'ensemble des structures membres</li> <li>- Le PNR incarnant un territoire d'actions potentiellement plus important pour certaines structures membres</li> </ul>
<b>Son évolution selon la mise en place des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En fonction des projets pour qu'ils soient cohérents</li> <li>- ECHOBAT Développement en essor continu, extension du périmètre d'intervention</li> <li>- Le projet de légumerie conserverie fera potentiellement appel à des maraichers en dehors du territoire de référence (communes limitrophes)</li> <li>- Des évènements organisés par des structures membres touchent des acteurs en dehors du territoire de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les adhérents de l'association Village Terre et Vie ne sont pas exclusivement implantés sur le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu</li> <li>- Potentiel de développement avec des porteurs de projets issus de territoires plus au sud de l'intercommunalité, au-delà de l'attraction de la métropole nantaise</li> <li>- Saisir les opportunités</li> <li>- En fonction des filières travaillées, intégrer des réseaux dépassant le territoire de référence</li> <li>- Elargissement de la zone de chalandise de la filière écotourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une nouvelle antenne d'Arduina Services sur le plateau de Rocroi</li> <li>- Un territoire d'actions finalement flou</li> <li>- Extension du territoire de référence peu probable</li> </ul>

### 2.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis

Le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, bien qu'ayant pour territoire de référence la COMPA, appréhende ce périmètre géographique comme un territoire « d'origine ». En fonction des activités des structures membres et de leur développement, ce territoire de référence est « dépassé », les

acteurs interrogés prenant l'exemple « d'ECHOBAT Développement » structurant un réseau sur l'ensemble de la région des Pays-de-la-Loire : « *on a un territoire de départ, mais par exemple, ECHOBAT ont maintenant une dimension régionale et ils vont pousser plus les frontières* »<sup>362</sup>. Le PTCE du Pays d'Ancenis tente de donner le plus de cohérence possible aux projets qu'il porte et/ou qu'il accompagne. Dans le cadre du projet de légumerie-conserverie, les acteurs de l'association de préfiguration ont rencontré des maraichers en dehors du territoire de la COMPA, mais assez proches pour alimenter la zone de chalandise de la légumerie et rechercher une taille critique : « *au niveau du PTCE et de la légumerie, on s'est posé la question [de la COMPA comme un périmètre à ne pas dépasser] parce qu'on va faire [...] appel à des maraichers de l'autre côté du département [proximité avec le Maine-et-Loire], comme des clients* »<sup>363</sup> ; « *ça va déborder un petit peu parce qu'on voit bien qu'il y a des demandes de communes qui sont tout à fait riveraines. Parce que Liré par rapport à Ancenis, c'est 2 kilomètres. Champtoceaux par rapport à Oudon, c'est 2 kilomètres. Donc effectivement. Et puis le client, lui, ne se préoccupe pas trop des limites administratives, ce n'est pas le problème. Mais on reste sur un cercle de on va dire grosso modo 25 kilomètres à la ronde* »<sup>364</sup>. En dernier lieu, les événements organisés par le PTCE et/ou par les structures le constituant attirent des acteurs situés en dehors de l'intercommunalité, à l'extérieur du territoire de référence. La situation géographique de la COMPA, limitrophe avec le département du Maine-et-Loire, invite à déborder sur les découpages administratifs habituels : « *quand on fait un forum de l'évolution professionnelle à Saint-Mars-la-Jaille, on va avoir plein de gens autour de Saint-Mars-la-Jaille, mais aussi plein de gens du nord 44 [Loire-Atlantique], et du 49 [Maine-et-Loire]... Pareil, si on fait à Ancenis, on va avoir des gens du 49, du sud Loire, qui vont venir parce que le territoire n'a pas de frontière* »<sup>365</sup>. Toutefois, les dirigeants des structures membres interrogés préfèrent dans un premier temps consolider leurs actions au sein de la COMPA et insistent pour que les structures membres du dispositif aient à minima des activités et/ou des actions dans ce territoire. Cette volonté se traduit dans les réflexions autour de la mise en place d'un fonds de dotation territorial : « *quels types de projets le fonds de dotation va financer ? [...] On s'est dit, c'est le territoire du Pays d'Ancenis. Et puis après, on s'est dit, [...] mais si il y a des structures de Liré par exemple, qui nous demande parce que leur projet se passe sur le Pays d'Ancenis, mais elles sont quand même originaires de Liré... Qu'est-ce qu'on fait ? Donc la*

<sup>362</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>363</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015 → L'acteur mentionne également le contact avec des maraichers de communes limitrophes au nord de celles de la COMPA

<sup>364</sup> Voir note 362

<sup>365</sup> Voir note 362

*décision qui a été prise pour l'instant entre nous, le groupe de travail sur le fonds de dotation, [...] que si le bénéficiaire du projet se trouve sur le territoire du Pays d'Ancenis, elles peuvent postuler »<sup>366</sup>.*

## 2.b. Le PTCE Village Terre et Vie

Bien que l'association Village Terre et Vie axe son développement et ses projets autour du Lac de Grand Lieu, sur le territoire de la communauté de communes, elle dépasse fréquemment ce cadre dans ses actions. Cette tendance semble s'accroître au moment des entretiens, puisque les contacts les plus récents avec de possibles nouveaux adhérents sont au-delà du territoire de référence : *« on est sur toute la com com [communauté de communes de Grand Lieu] et même un peu plus que la com com [...] puisque Saint Aignan de Grand Lieu qui est au nord-est dépend de la métropole nantaise [...]. Donc il y a Nantes métropole qui agit un peu au niveau de Saint Aignan de Grand Lieu [...]. Il y a celle de Machecoul, du Pays de Retz qui vient à l'ouest, et il y a même encore l'autre com com du nord ou il y a Saint Mars de Coutais, Bouaye, qui eux dépendent encore d'une autre com com, donc il y a 4 grosses [communautés de communes]... [...]. On a des acteurs adhérents sur tous ces territoires [...]. Les dernières personnes qui nous ont contactés [...], elles sont hors de notre territoire. Donc ça pourrait rayonner de manière un peu plus large »<sup>367</sup>.* Aussi, et contrairement au dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, les co-présidents de l'association Village Terre et Vie rappellent que, dans le choix de la dénomination du projet global, aucune appartenance à un territoire précis n'est mentionnée. Le dispositif entend saisir les opportunités, et les porteurs de projets qui se présentent à eux, dans une logique d'incubation et d'essaimage ; les co-présidents affirment une volonté d'encourager des projets en adéquation avec les valeurs et les objectifs portés par l'association Village Terre et Vie (cf la charte des adhérents), mais aussi de présenter le fonctionnement du PTCE pour éventuellement l'exporter sur d'autres territoires : *« en fait, nous on a vraiment vocation à rester autour du lac. Mais après, on a aussi une vocation d'essaimage. [...] Notre objectif, c'est vraiment de rester sectoriel, mais aussi de nous ouvrir sur d'autres projets qui se font ailleurs. De les guider un peu pour vraiment transmettre nos savoirs et surtout nos expériences pour qu'ils réussissent sur d'autres territoires »<sup>368</sup>.* Pour autant, l'association vise plutôt des territoires plus éloignés de l'influence de la métropole nantaise, et donc plutôt au sud et à l'est de la communauté de communes de Grand Lieu, « dans les terres » (toucher potentiellement aussi des territoires au sud-ouest en direction de l'Océan Atlantique). L'idée est de ne pas empiéter sur le territoire et le rayonnement des Ecosolies, PTCE de la métropole nantaise. Dans le cadre du développement éventuel d'une filière écotourisme, les acteurs du PTCE Village Terre et Vie n'ont pas établi de limite géographique particulière. Les produits

<sup>366</sup> Extrait de l'entretien avec la fondatrice du cabinet conseil ALTERM, en charge également pour le PTCE sur le volet « outils financiers », 2015

<sup>367</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>368</sup> Voir note 367



que propose l'association porteuse s'adressent à tous, au-delà du territoire de « Gand Lieu » (team building, formations, etc.). Enfin, l'intégration dans des réseaux de plus grande envergure, dans le cadre du Pôle plein-air est une possibilité retenue par les acteurs, afin de se structurer davantage (exemple du bio).

## 2.c. Le PTCE ARDAINES

Le dispositif PTCE ARDAINES s'est construit sur un territoire de référence plus large que pour les deux autres cas, celui du PNR des Ardennes. Le rapprochement souhaité par la Région entre le PNR et l'association ARDAINES se matérialise avec l'intégration du PNR dans le comité de pilotage d'ARDAINES, et des connexions se font entre les deux projets, un regard attentif du PNR des Ardennes s'est porté sur le projet global d'ARDAINES en raison de proximités dans les approches et les valeurs: « *nous étions porteurs des mêmes valeurs : innovation, laboratoire d'idées, approche multisectorielle, travail en réseau...* »<sup>369</sup>. Durant la période pendant laquelle le PTCE a officiellement fonctionné, il semble que les réflexions et les projets n'aient pas dépassé ce périmètre<sup>370</sup>. Le territoire d'action du dispositif n'était pas forcément très bien établi dans l'esprit de tous les acteurs : l'un citant le nord du département, l'autre le département dans son ensemble<sup>371</sup>, etc. Les administrateurs d'ARDAINES, représentants des structures membres, n'ont pas intégré le territoire de référence du dispositif PTCE ARDAINES, et indiquent par défaut celui de leur propre structure. Pour autant, à l'intérieur du PNR des Ardennes, le PTCE ARDAINES a contribué, par l'intermédiaire d'un audit stratégique et financier, à l'ouverture d'une antenne de la structure Arduina Services<sup>372</sup>, membre du PTCE, sur le plateau de Rocroi, à Auvillers-les-Forges, qui jusqu'alors ne faisait pas l'objet d'interventions. Cet exemple illustre une action recherchée par le PTCE ARDAINES dans le cadre de son plan d'actions : favoriser le changement d'échelle en facilitant le développement des structures membres et partenaires sur les filières visées par le PTCE ARDAINES (objectif n° 1)<sup>373</sup>. Enfin, le coordinateur du dispositif PTCE revient sur l'ambition d'agir sur l'ensemble du périmètre du PNR des Ardennes pour toutes les filières travaillées : « *déjà si on avait réussi l'expérimentation sur le PNR, on aurait été heureux* »<sup>374</sup>. La co-construction d'une stratégie globale à cette échelle impliquait un travail

<sup>369</sup> Extrait des échanges par mail avec la chargée de mission LEADER au PNR des Ardennes, 2018

<sup>370</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2014, 14 pages ; Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, 24 pages

<sup>371</sup> Informations issues de la synthèse des entretiens avec les administrateurs de l'association ARDAINES. Seul le coordinateur de l'association et du dispositif PTCE ARDAINES cite le PNR

<sup>372</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, 24 pages

<sup>373</sup> Plan d'actions 2015-2016 de l'association ARDAINES, « Construire ensemble pour grandir autrement », 11 pages

<sup>374</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

de concert avec d'autres acteurs, d'autres institutionnels à commencer par les intercommunalités, et il n'a pu être mené à bien dans le cadre de l'association ARDAINES<sup>375</sup>.

## 2.d. Synthèse sur le territoire de référence et le territoire d'action du PTCE

Le périmètre de l'intercommunalité a été privilégié avec deux PTCE sur trois qui délimitent leur territoire de référence à l'échelle d'une communauté de communes. Ceci ne permet cependant pas de tirer une conclusion générale sur les PTCE dans leur ensemble. Les réflexions aboutissant aux territoires de référence sont différentes dans les trois cas. Là où le périmètre du PTCE du Pays d'Ancenis semble découler d'une habitude de travail et de fonctionnement de la part de ses acteurs membres, le PTCE Village Terre et Vie définit son territoire de référence en cohérence avec les projets menés en proximité immédiate du lac de Grand Lieu, en fonction des adhérents et des partenaires de l'association puis en intégrant finalement la communauté de communes de Grand Lieu pour ses compétences en matière de tourisme et de développement économique. Enfin, le PTCE ARDAINES s'inscrit plus dans le cas d'une opportunité de développement, générée à la fois par l'existence du PNR et la volonté de la Région d'opérer un rapprochement avec le PTCE. Les thématiques de travail communes entre le PTCE et le PNR invitent les deux projets à joindre leurs réflexions sur des filières pour co-construire une stratégie de développement local (l'exemple de la filière bois), sans pour autant faire l'objet d'un plan d'actions particulier. Finalement, l'occasion de l'appel à projets national PTCE n'a pas fait l'objet d'une réflexion spécifique pour inventer de nouvelles territorialités ou pour créer de nouvelles synergies entre territoires. Les acteurs se sont appuyés sur l'existant et/ou ce qui était en cours de formalisation (le PNR des Ardennes), les conditions d'émergence des PTCE laissant peu de temps pour établir des projets « originaux ». Par ailleurs, la complexité structurelle d'un PTCE (membres, fonctionnement, moyens, objectifs) et les nombreux découpages territoriaux préexistants (administratifs, territoires de projets) en période de fusions et de centralisation de compétences comme celles du développement économique (cf Première partie, Chapitre I, 4.a., p. 61) n'incitaient pas à introduire davantage de complexité. Cependant, dans les trois cas de l'étude, le territoire d'action du PTCE ne « concorde » pas ou peu avec celui du territoire de référence du PTCE, laissant une certaine marge de manœuvre, avec des projets privilégiant dans leur périmètre d'interventions souvent le niveau du territoire de référence, dans un souci de cohérence et/ou de recherche d'une taille critique.

---

<sup>375</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, 24 pages

## II) 3. Des PTCE de territoires ruraux

Les PTCE étudiés relèvent d'une diversité de territoires ruraux, du plus dense au moins dense, du rural ouvrier dans des territoires parfois en déclin démographique, à la grande périurbanisation nantaise. Dans quelle mesure cela oriente-t-il la nature et le devenir des projets, ainsi que l'ancrage territorial local recherché pour les projets locaux ? Sur quelles ressources du territoire s'appuyer pour mettre en place et développer les actions relatives au PTCE ? Cette section vise à présenter les spécificités territoriales qui marquent les territoires de référence des PTCE, venant en complément de la présentation faite dans la Deuxième partie.

Tableau 26 - Caractéristiques économiques et démographiques du territoire du PTCE

		Pays d'Ancenis		Grand Lieu		PNR des Ardennes	
<b>Population et principal pôle</b> (2013)		- Total : 62 120 - Principal pôle : Ancenis, 7 474		- Total : 37 266 - Principal pôle : Saint-Philbert-de-Grand Lieu, 8 619		- Total : 73 555 - Principal pôle : Revin, 6 783	
<b>Catégories socio-professionnelles</b> (Pourcentage par rapport au total d'actifs, 2013)	<b>Agriculteurs exploitants</b> (national 1 %)	3 %		2 %		2 %	
	<b>Artisans, Comm., Chefs entr.</b> (national 6 %)	6 %		6 %		6 %	
	<b>Cadres, prof. Intel. Sup.</b> (national 15 %)	10 %		11 %		6 %	
	<b>Prof. Intermédiaires</b> (national 24 %)	24 %		26 %		20 %	
	<b>Employés</b> (national 29 %)	26 %		28 %		29 %	
	<b>Ouvriers</b> (national 22 %)	30 %		26 %		36 %	
<b>Emploi/chômage</b> (2013) (FREYSSINET, 2004)	<b>Taux de chômage</b> <sup>376</sup> (national 14 %)	9 %		7 %		18 %	
	<b>Taux d'emploi</b> <sup>377</sup> (national 63 %)	71 %		74 %		58 %	
	<b>Taux d'activité</b> <sup>378</sup> (national 73 %)	78 %		79 %		71 %	
<b>Tendance démographique</b>	<b>1999</b>		48 744		27 716		78 272
	<b>2006</b>	+ 13 %	55 211	+ 20 %	33 215	- 3 %	75 601
	<b>2013</b>	+ 13 %	62 120	+ 12 %	37 266	- 3 %	73 555
<b>Solde naturel et migratoire</b> (de 2008 à 2013)	<b>Taux d'accroissement naturel</b>	+ 3,28 %		+ 5,24 %		+ 0,41 %	
	<b>Taux d'accroissement migratoire</b>	+ 4,29 %		+ 2,65 %		- 2,33 %	
<b>Pourcentage</b>	<b>Dans la même commune</b>	24,56 %		20,18 %		31,11 %	

<sup>376</sup> Le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active<sup>377</sup> Le rapport entre la population active occupée et la population d'âge actif<sup>378</sup> Le rapport entre la population active et la population d'âge actif

<b>d'actifs qui travaillent en dehors du territoire</b> (Actifs occupés <sup>379</sup> , 2013)	<b>Dans une autre commune située dans le département de résidence</b>	64,39 %	73,36 %	59,59 %
<b>Taux d'emploi dans l'ESS<sup>380</sup></b>		18,1 % de l'emploi privé en 2012 <sup>381</sup>		
<b>Niveau de formation général de la population active</b> (Personnes non scolarisées de 15 ans ou plus <sup>382</sup> , 2013)	<b>Titulaire d'aucun diplôme ou au plus un BEPC, brevet des collèges ou DNB</b> (national 32,66 %)	30,51 %	24,70 %	43,78 %
	<b>Titulaires d'un CAP ou d'un BEP</b> (national 23,87%)	30,16 %	32,13 %	27,05 %
	<b>Titulaires d'un baccalauréat</b> (national 16,63 %)	17,33 %	18,81 %	14,42 %
	<b>Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur</b> (national 26,85 %)	22,01%	24,36 %	14,75 %
<b>Indicateurs de pauvreté<sup>383</sup></b> (2013)	<b>Médiane du niveau de vie</b> (national 20 255 € <sup>384</sup> )	19 504 €	20 679 €	18 685 € <sup>385</sup>
	<b>Part des ménages fiscaux imposés</b> (national 59 % <sup>386</sup> )	54,5 % <sup>387</sup>	57,8 %	43,6 % <sup>388</sup>

<sup>379</sup> Calcul du pourcentage d'actifs occupés qui travaillent à tel endroit, sur l'ensemble des actifs occupés du territoire

<sup>380</sup> Précision donnée seulement si des études existent à l'échelle du territoire. En France, en 2013, l'ESS représente 10,5 % de l'emploi, 13,9 % de l'emploi privé (chiffres de l'Observatoire national de l'ESS – CNCRES, d'après INSEE CLAP 2013)

<sup>381</sup> Focus de l'observatoire, « Diagnostic de territoire de l'Economie Sociale et Solidaire du Pays d'Ancenis », CRESS des Pays-de-la-Loire, 2012, 4 pages

<sup>382</sup> Calcul du pourcentage du nombre de personnes en fonction du niveau de formation, sur l'ensemble des personnes non scolarisées de 15 ans ou plus dans le territoire

<sup>383</sup> Les statistiques liées aux revenus et au niveau de vie des personnes ne sont pas toujours accessibles, en raison du secret statistique garanti par le droit : « L'Insee applique des règles strictes dans la diffusion des données pour rendre impossible toute identification des unités statistiques (personnes, ménages, entreprises...). Les données publiées à partir des enquêtes ou du recensement de la population ne permettent aucune identification, ni directe ni indirecte, des répondants », source : <https://www.insee.fr/fr/information/4174982> (consulté en juin 2020)

<sup>384</sup> 32 941 communes de référencées sur 36 585 pour cet indicateur

<sup>385</sup> 79 communes de référencées sur 90 pour cet indicateur

<sup>386</sup> 5 136 communes de référencées sur 36 585 pour cet indicateur

<sup>387</sup> 13 communes de référencées sur 29 pour cet indicateur

<sup>388</sup> 7 communes de référencées sur 90 pour cet indicateur

	<b>Taux de pauvreté</b> <sup>389</sup> (national 13,4 % <sup>390</sup> )	9,3 % <sup>391</sup>	7 % <sup>392</sup>	23,7 % <sup>393</sup>
<b>Indice de concentration de l'emploi</b> <sup>394</sup> (2013)	<b>Ensemble du territoire</b>	88,35 pour 100	64,46 pour 100	75,65 pour 100
	<b>Pôle principal</b>	Ancenis : 357,16 pour 100	Saint-Philbert-de-Grand Lieu : 71,90 pour 100	Revin : 110,99 pour 100
<b>Nombre d'établissements actifs selon l'effectif salarié</b> (2015)	<b>Ensemble</b> (national 100 %)	5 197 (100 %)	3 060 (100 %)	4 809 (100 %)
	<b>Sans salarié</b> (national 71,10 %)	3 672 (70,66 %)	2 200 (71,90 %)	3 257 (67,73 %)
	<b>Taille 1 à 4</b> (national 17,95 %)	920 (17,70 %)	499 (16,31 %)	918 (19,09 %)
	<b>Taille 5 à 9</b> (national 5,16 %)	279 (5,37 %)	161 (5,26 %)	298 (6,20 %)
	<b>Taille 10 à 19</b> (national 2,84 %)	152 (2,92 %)	102 (3,33 %)	165 (3,43 %)
	<b>Taille 20 à 49</b> (national 1,81 %)	107 (2,06 %)	63 (2,06 %)	118 (2,45 %)
	<b>Taille 50 à 99</b> (national 0,66 %)	41 (0,79 %)	25 (0,82 %)	36 (0,75 %)
	<b>Taille 100 à 199</b> (national 0,29 %)	15 (0,29 %)	7 (0,23 %)	13 (0,27 %)
	<b>Taille 200 à 499</b> (national 0,14 %)	8 (0,15 %)	2 (0,07 %)	3 (0,06 %)
	<b>Taille plus de 500</b> (national 0,05 %)	3 (0,06 %)	1 (0,03 %)	1 (0,02 %)
<b>Nombre d'établissements actifs selon le regroupement en 5 grands secteurs</b> (2015)	<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b> (national 6 %)	600 (11,55 %)	276 (9,02 %)	365 (7,59 %)
	<b>Industrie</b> (national 5,27 %)	402 (7,74 %)	234 (7,65 %)	470 (9,77 %)
	<b>Construction</b> (national 10,09 %)	561 (10,79 %)	428 (13,99 %)	560 (11,64 %)
	<b>Commerce,</b>	2 992 (57,57 %)	1 781 (58,20 %)	2 680 (55,73 %)

<sup>389</sup> « Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative [...]. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian », source : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1320> (consulté en juin 2020)

<sup>390</sup> 4 203 communes de référencées sur 36 585 pour cet indicateur

<sup>391</sup> 10 communes de référencées sur 29 pour cet indicateur

<sup>392</sup> 6 communes de référencées sur 9 pour cet indicateur

<sup>393</sup> 7 communes de référencées sur 90 pour cet indicateur

<sup>394</sup> L'indice de concentration de l'emploi mesure la capacité d'un territoire à offrir à ses habitants un nombre d'emplois suffisant. Il correspond au rapport entre le nombre d'emplois au lieu de travail et le nombre d'actifs occupés sur un même périmètre

	<b>transports et services divers</b> (national 64,80 %)			
	<b>Administration publique, enseignement, santé et action sociale</b> (national 13,85 %)	642 (12,35 %)	341 (11,14 %)	734 (15,26 %)
<b>Nombre d'établissements actifs selon l'effectif salarié dans les grands secteurs (2015)</b>	<b>Sans salarié</b>	Agriculture, sylviculture, pêche 467	Agriculture, sylviculture, pêche 205	Agriculture, sylviculture, pêche 68
		Industrie 252	Industrie 135	Industrie 115
		Construction 346	Construction 289	Construction 136
		Commerce, transports et services divers 2 193	Commerce, transports et services divers 1 322	Commerce, transports et services divers 455
		Administration publique, enseignement, santé et action sociale 414	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 249	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 144
	<b>Taille 1 à 4</b>	Agriculture, sylviculture, pêche 120	Agriculture, sylviculture, pêche 63	Agriculture, sylviculture, pêche 4
		Industrie 57	Industrie 39	Industrie 58
		Construction 126	Construction 83	Construction 37
		Commerce, transports et services divers 542	Commerce, transports et services divers 286	Commerce, transports et services divers 127
		Administration publique, enseignement, santé et action sociale 75	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 28	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 72
	<b>Taille 5 à 9</b>	Agriculture, sylviculture, pêche 8	Agriculture, sylviculture, pêche 7	Agriculture, sylviculture, pêche 0
		Industrie 24	Industrie 19	Industrie 50
		Construction 56	Construction 33	Construction 12
		Commerce, transports et services divers 140	Commerce, transports et services divers 84	Commerce, transports et services divers 57
		Administration publique, enseignement, santé et action sociale 51	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 18	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 46
	<b>Taille 10 à 19</b>	Agriculture, sylviculture, pêche 4	Agriculture, sylviculture, pêche 0	Agriculture, sylviculture, pêche 0
		Industrie 27	Industrie 13	Industrie 38
		Construction 17	Construction 15	Construction 7
		Commerce, transports et services divers 57	Commerce, transports et services divers 49	Commerce, transports et services divers 33
		Administration publique, 	Administration publique, 	Administration publique, 

		enseignement, santé et action sociale 47	enseignement, santé et action sociale 25	enseignement, santé et action sociale 40
	<b>Taille 20 à 49</b>	Agriculture, sylviculture, pêche 1	Agriculture, sylviculture, pêche 0	Agriculture, sylviculture, pêche 0
		Industrie 25	Industrie 18	Industrie 16
		Construction 9	Construction 7	Construction 1
		Commerce, transports et services divers 35	Commerce, transports et services divers 26	Commerce, transports et services divers 2
		Administration publique, enseignement, santé et action sociale 37	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 12	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 17
	<b>Taille 50 à 99</b>	Agriculture, sylviculture, pêche 0	Agriculture, sylviculture, pêche 0	Agriculture, sylviculture, pêche 0
		Industrie 6	Industrie 5	Industrie 6
		Construction 5	Construction 1	Construction 0
		Commerce, transports et services divers 18	Commerce, transports et services divers 11	Commerce, transports et services divers 1
		Administration publique, enseignement, santé et action sociale 12	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 8	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 6
	<b>Taille de plus de 100</b>	Agriculture, sylviculture, pêche 0	Agriculture, sylviculture, pêche 1	Agriculture, sylviculture, pêche 0
		Industrie 11	Industrie 5	Industrie 5
		Construction 2	Construction 0	Construction 0
		Commerce, transports et services divers 7	Commerce, transports et services divers 3	Commerce, transports et services divers 0
Administration publique, enseignement, santé et action sociale 6		Administration publique, enseignement, santé et action sociale 1	Administration publique, enseignement, santé et action sociale 0	

Sources : INSEE, bases de données communales compilées pour chacun des territoires sur ; l'évolution et la structure de la population ; diplômes et formations ; état civil ; emploi et population active ; indicateurs de distribution des revenus déclarés par les ménages ; activité des résidents ; et démographie et caractéristiques des entreprises.



Tableau 27 - Particularités territoriales des territoires de référence des PTCE identifiés par les acteurs membres du PTCE interrogés

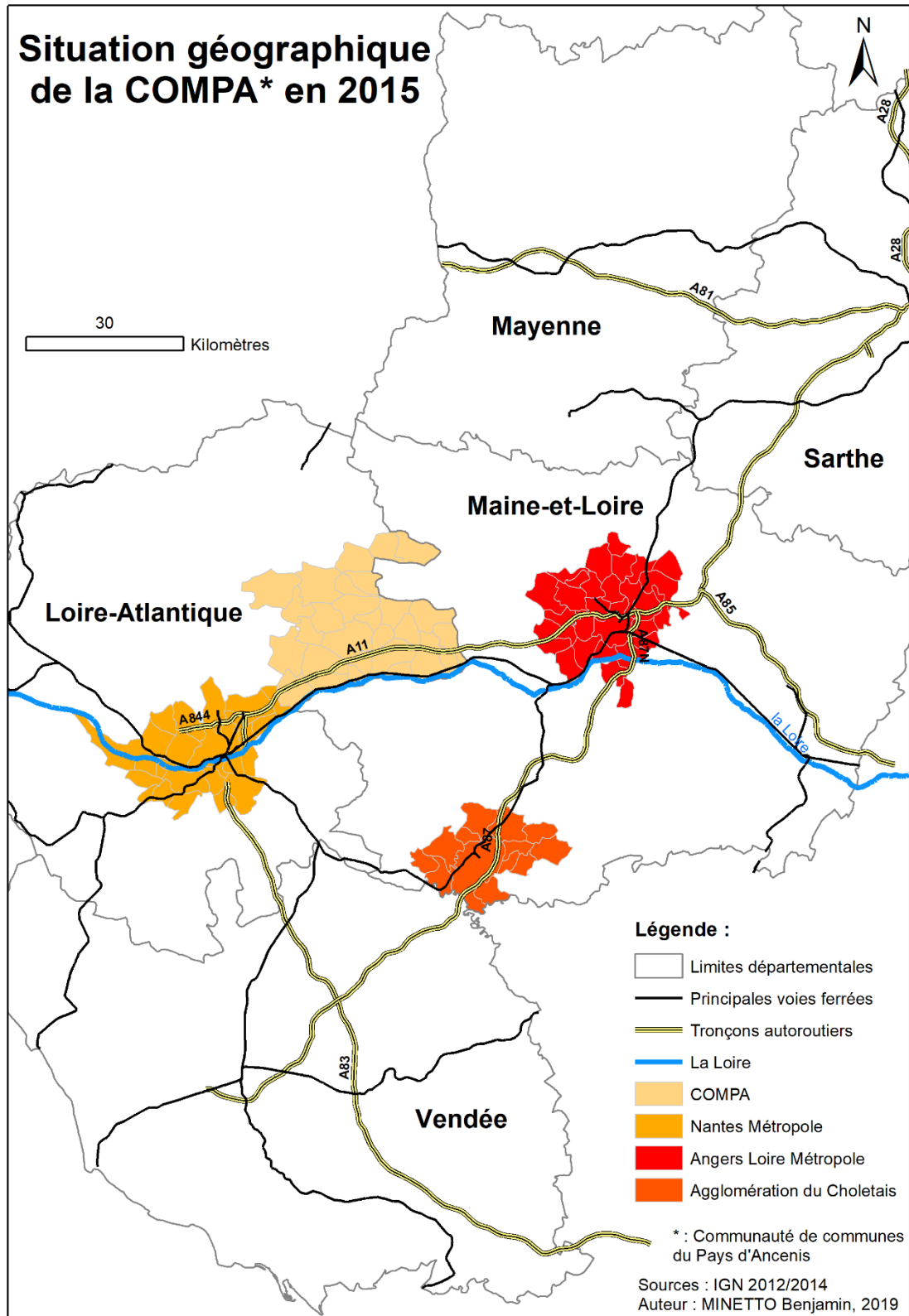
PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité avec deux agglomérations : Nantes et Angers</li> <li>- Territoire inégal sur la question de l'accessibilité et le dynamisme entre le nord et le sud</li> <li>- Une identité propre au territoire (héritage industriel et maillage d'artisans)</li> <li>- Peu de connexions entre les entrepreneurs de l'ESS et les élus locaux</li> <li>- Manque d'efficacité des structures censées accompagner le développement économique</li> <li>- Structures de l'ESS importantes sur le territoire (TERRENA, PLS<sup>395</sup>)</li> <li>- Rayonnement de certaines filières comme celles de l'insertion et de la formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire en proximité immédiate avec la métropole nantaise et rétro-littorale</li> <li>- Réglementations fortes en raison des différents zonages couvrant le territoire</li> <li>- Dissémination de l'habitat au-delà des centres bourgs (problématique de mobilité, de mise en réseau)</li> <li>- Tissu économique composé essentiellement de petites et moyennes entreprises</li> <li>- Le Lac de Grand Lieu comme aménité environnementale remarquable (Réserve naturelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'importance de l'insertion par l'activité économique dans ce territoire marqué par le chômage</li> <li>- Territoire profondément rural avec beaucoup de petites communes</li> <li>- Manque de compétences et d'actifs qualifiés</li> <li>- Territoire marqué par un passé industriel</li> <li>- Territoire scindé en deux grands secteurs géographiques est/ouest</li> <li>- Baisse démographique</li> <li>- Gestion du domaine forestier difficile</li> <li>- Territoire produisant de l'énergie</li> </ul>

### 3.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis

Le territoire de la COMPA, territoire de référence du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, se trouve en premier lieu en proximité immédiate de la métropole nantaise, et relativement proche de l'influence de l'agglomération d'Angers, voire de celle de Cholet (Maine-et-Loire, 49), avec une desserte autoroutière (A11) et une ligne de chemin de fer empruntée par les TGV, dans l'axe Angers-Nantes (Carte 26, p. 285).

<sup>395</sup> Pays de Loire Sanitherm, coopérative d'artisans depuis 1983 basée sur Ancenis, devenue la coopérative LIGARTIS depuis septembre 2018, des suites de sa fusion avec la coopérative ligérienne SACAIS

Carte 26 - Situation géographique de la communauté de communes du Pays d'Ancenis, 2015



L'ensemble des dirigeants de structures membres interrogés dénote une hétérogénéité socio-spatiale au sein même du territoire de la COMPA : « *c'est un long territoire rural, et qui est assez inégal. Quand ils parlent d'équilibre territorial [référence au SCoT du Pays d'Ancenis], tu as toute la partie qui est près de la Loire [sud du territoire], facile d'accès, et après tu as toute l'autre partie [nord du territoire], Riaillé, Saint-Mars-la-Jaille, qui est beaucoup moins accessible. Il n'y a pas de transport en commun... Là, ça ne permet pas d'avoir de services de proximité. Rien que le fait que tu sois au nord et pas là, ça entraîne des problèmes de mobilités, d'isolements...* »<sup>396</sup>. D'un côté, se trouve la partie sud (bords de Loire) où se regroupent la population (Carte 15, p. 149), les activités (Carte 26, p. 285) et les principales entreprises (hormis Saint-Mars-la-Jaille, Carte 28, p. 292), notamment sur le pôle Ancenis-Saint-Géréon, et de l'autre la partie nord, plus rurale, plus éloignée des grands axes de communication, connaissant des problèmes de mobilités pour certaines populations (personnes âgées, les habitants de hameaux isolés et éloignés des principaux axes de communication) et relevant d'un moindre niveau de services de proximité<sup>397</sup>. Par ailleurs, le Pays d'Ancenis semble cultiver un développement endogène (JOUSSEAUME, 1998), en lien avec un passé industriel fort (métallurgie, agroalimentaire) et avec un tissu local d'artisans relativement dense (Tableau 26, p. 279)<sup>398</sup> marqué par la présence de la coopérative Pays de Loire Sanitherm (PLS), spécialisée dans le commerce de gros de fournitures pour la plomberie et le chauffage. L'ensemble donne un « bassin économique » cohérent et historique (cf Deuxième partie, Chapitre II, 1.a., p. 146) avec quelques acteurs économiques qui marquent encore le territoire : « *la première dimension, l'agroalimentaire, [avec] [...] TERRENA [...] [et] des unités de transformations qui sont sur le territoire [...]. Et puis deuxième activité, c'est tout ce qui est lié à l'agro machinisme. On a un très gros acteur qui s'appelle MANITOU, dont le siège est à Ancenis. Donc qui fait des [...] engins de levage pour le monde agricole, pour le BTP... Et est venu se greffer [...] autour de cet acteur principal, un certain nombre d'autres acteurs [...] qui sont soit dans le machinisme (il y a 3 ou 4 entreprises on va dire qui sont directement reliées au machinisme agricole), soit des activités [...] de mécanique, métallurgie, qui sont [...] des activités de fournisseurs et/ou de sous-traitants de MANITOU et de ses autres entreprises* »<sup>399</sup>. Le territoire est également l'un des premiers au niveau national à s'être regroupé

<sup>396</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>397</sup> Enjeux identifiés dans le SCoT du Pays d'Ancenis, proposant un travail autour du renforcement de pôles d'équilibre et de pôles de proximité identifiés comme Saint-Mars-la-Jaille, le Cellier, Joué-sur-Erdre ou encore Riaillé, ainsi qu'un travail spécifique autour d'aménagement d'axes structurants et d'un travail autour de logements adaptés, « Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) », février 2014, 33 pages

<sup>398</sup> Si les dirigeants des structures membres interrogés font état d'une densité importante de l'artisanat dans le tissu économique, le Pays d'Ancenis se situe dans la moyenne nationale (6%) au niveau de la répartition des actifs occupés correspondant à la catégorie socioprofessionnelle « Artisans, commerçants, chefs d'entreprise »

<sup>399</sup> Extrait de l'entretien avec le directeur du service développement économique de la COMPA, 2018

sous la forme d'un « syndicat de pays »<sup>400</sup>, contribuant ainsi à forger une certaine habitude de fonctionnement, de coopération et d'unité entre les communes de la COMPA. L'intercommunalité est dotée de nombreux équipements et services la rendant attractive malgré (ou grâce à ?) la proximité immédiate avec la métropole nantaise : « *on a la chance [...] [d'avoir] des infrastructures [...], d'avoir l'autoroute, on a une sortie d'autoroute, on a le TGV, on a la gare... on a fait de gros travaux sur la gare pour accueillir plus de passagers, accueillir plus de trains, etc. Donc on a une infrastructure qui est intéressante. Au niveau des collèges et des lycées, on a tout ce qu'il faut, on a l'hôpital [...]. On a les structures d'une grosse intercommunalité, tout en étant une communauté de communes relativement modeste* »<sup>401</sup> (éléments confirmés par la Base Permanente d'Équipements [BPE] de l'INSEE<sup>402</sup>). Cette attractivité porte également sur des compétences en matière de formation qui drainent des habitants du sud-Loire : « *au niveau régional, on a accompagné tout un truc au niveau de l'orientation, [...] sur le service public d'orientation (l'idée c'est d'animer un réseau des professionnels de l'orientation pour les jeunes et les adultes confondus). On a inclus toute la communauté de communes de Champtoceaux, parce qu'ils vont plus facilement sur Ancenis quand ils se posent la question de l'orientation (jeunes ou adultes) que Cholet par exemple* »<sup>403</sup>.

La mise en comparaison entre le territoire de la COMPA et celui de la métropole nantaise figure à plusieurs reprises dans les entretiens avec les dirigeants des structures membres du PTCE, les élus et agents du territoire, invoquant à la fois un dynamisme différencié à propos de certains sujets, mais également la volonté de forger une identité propre pour se distinguer de l'aire urbaine :

<sup>400</sup> « Les 29 communes du Pays d'Ancenis travaillent ensemble depuis 1977 sous la forme d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) appelé syndicat de pays », source : <https://www.pays-ancenis.com/compa/historique/> (consulté en novembre 2019)

<sup>401</sup> Extrait de l'entretien avec un élu de la commune Ancenis-Saint-Géréon, également élu communautaire, 2018

<sup>402</sup> La BPE « est une base à vocation statistique. [...] Elle porte sur plus de 180 types de services et équipements [accessibles au public], répartis en sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sports-loisirs-culture et tourisme », source : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1161> (consulté en juin 2020)

<sup>403</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

« en fait, il y a eu un impact [d'être lauréat du premier AAP national de 2013], disons que ça nous a mis dans la place par rapport peut-être à nos copains, les Ecossoles [...]. Ça nous a permis de mettre en avant qu'on existait nous sur la carte de l'ESS, par rapport aux copains des autres territoires. Et puis si, [...] par rapport à certains donneurs d'ordres. Je pense notamment à la Région, au Conseil Général, [...] parce que là, [...] ils ont commencé à se dire qu'il n'y avait pas que Nantes [...], qu'il y avait des dynamiques qui étaient en train de se créer sur d'autres territoires, et qu'en plus il y en a une qui avait l'air de vouloir dire quelque chose parce qu'ils ont même été capable d'aller chercher une labélisation »<sup>404</sup>

« j'ai pu suivre le diagnostic [le diagnostic partagé avec la CRESS Pays de la Loire], j'ai vu aussi la dynamique. On a des gens qui en veulent, qui veulent avancer. Ce n'est pas toujours simple mais moi je me dis qu'il faut pousser ça. Parce qu'on [...] est un petit territoire qui n'a pas un énorme poids face à la grosse métropole nantaise et pour moi, développer une spécificité telle qu'un PTCE sur un territoire, ça permet aussi de montrer sa différence et de montrer que l'on peut avancer différemment. [...] Ce qui peut faire territoire, [...] c'est une certaine opposition par rapport à un énorme territoire à côté qui est Nantes. Qui a tendance à « phagocyter » tout un tas de trucs et à grossir, grossir, grossir... Est-ce que nous, on aurait vocation à rentrer dans ce territoire, là, je ne suis pas sûr. Parce qu'on est quand même dans un territoire très urbain, et nous, on n'est pas du tout dans ce territoire-là. Il y a des choses qui se passent sur notre territoire qui est rural »<sup>405</sup>

« Aujourd'hui, la difficulté que nous avons, c'est de donner une identité au Pays d'Ancenis. [...] On a un territoire qui est situé entre une grande métropole, Nantes. [...] Et à l'est, on a la métropole Angers. Nantes, à la louche, c'est 670 000 habitants, et [...] la métropole d'Angers, ça doit être aux alentours de 270 000 habitants de mémoire. [...] Le rapport ciblé avec le Pays d'Ancenis, c'est 66 000 habitants. Et la difficulté qu'on a, on a un territoire qui est très dynamique, on a un taux de chômage très bas, on a une économie qui marche bien, on a des entreprises qui ont du mal à recruter mais... On a ce manque d'image propre au Pays d'Ancenis [...]. Comment vendre le Pays d'Ancenis. Comment faire que le Pays d'Ancenis existe, autrement que de dire qu'on est situé entre Nantes et Angers [...]. Quelle image peut-on donner à l'extérieur du Pays d'Ancenis ? [...] C'est un des enjeux de demain »<sup>406</sup>

<sup>404</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>405</sup> Extrait de l'entretien avec la fondatrice du cabinet conseil ALTERM, en charge également pour le PTCE sur le volet « outils financiers », 2015

<sup>406</sup> Extrait de l'entretien avec un élu de la commune Ancenis-Saint-Géréon, également élu communautaire, 2018

« Si on était à Nantes Métropoles, on pourrait bénéficier de la grosse locomotive, enfin on l'imagine. Pour certaines choses du moins. Ici, parfois, tu as l'impression d'être au bout du monde parce qu'ils ne développent pas tel ou tel truc. En ce moment à Nantes Métropole, ils font un truc monstrueux. Ils font participer les citoyens sur comment ils voient leur lien avec la Loire. Je me demande pourquoi la COMPA par exemple n'est pas dans ce truc-là qui est énorme dans la vision prospective. L'intégration du citoyen, j'adorerais qu'on en fasse partie. Il faut que je préserve l'identité du territoire, et en même temps on se prive de richesses d'initiatives pour le territoire, [...] c'est ce que je ressens »<sup>407</sup>

Ce dernier verbatim fait le lien avec un sentiment partagé par plusieurs dirigeants des structures membres du PTCE, à propos d'un manque d'accompagnement des acteurs de l'ESS par les structures supposées soutenir le développement économique sur le territoire (les banques, les institutions, les élus) :

« Je pense que le fait d'être lauréat, le fait d'avoir réussi le premier forum [de l'ESS] [...], le fait d'entendre parler plus du COTESS et d'avoir une notoriété [...] plus grande, [...] le fait que TERRENA ait reçu une fois ou deux des actions... Oui. L'aura commence à s'ouvrir. Mais est-ce que [les élus] ont une réelle envie d'aller sur l'ESS... Je ne sais pas [...]. Ils n'ont pas conscience du vivier de l'association, du monde de l'ESS ici ça c'est sûr. Pour eux, je pense que ce sont des associations, ce n'est pas de l'économie l'ESS »<sup>408</sup>

« on a du savoir-faire [sur l'insertion par l'activité économique, l'ingénierie de projets], on a des entreprises qui fonctionnent [...]. Les banques ne jouent pas du tout leur rôle, elles sont totalement absentes, je le dis carrément... Même s'il y a des gens dans le PTCE comme la Caisse d'Epargne qui sont pas mal [...]. On n'a pas encore parlé de Pôle Emploi mais c'est catastrophique ça. On [Union ETAP et Pôle Emploi] travaille pour les mêmes objectifs, mais si peu ensemble »<sup>409</sup>

« historiquement sur le territoire, la démarche entrepreneuriale est vraiment très séparée de la démarche politique. Il y a des pontes économiques que ce soit dans l'entreprise [...] très classique comme MANITOU ou de l'entrepreneuriat ESS d'origine comme TERRENA... Donc c'est quand même

<sup>407</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>408</sup> Extrait de l'entretien avec un représentant du Comité Inter Entreprise de TERRENA, 2015

<sup>409</sup> Voir note 407

*deux grosses boutiques, poids multinational [...]... Et en même temps, indépendamment en fait, je pense que la relation avec les politiques c'est exclusivement sur l'achat de terrain pour développer leurs usines, mais sinon... »<sup>410</sup>*

Pour autant, le CBE dispose d'un collège d'élus partie prenante, comme la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays-de-la-Loire qui est un partenaire aussi bien dans les formations que dans les projets portés par le CBE depuis 2007, et des signes de changements sont en cours à la suite des municipales de 2014 et la volonté « *de mettre sous la même bannière le développement économique et l'ESS [...] avec la même commission* »<sup>411</sup>, avec un discours de la part du président de la COMPA prenant la mesure de l'intérêt d'une structure comme le CBE et d'un PTCE dans le développement local<sup>412</sup>. Le recrutement d'un directeur du « service développement économique » de la communauté de communes démontre la volonté pour la structure de suivre et d'accompagner les acteurs économiques du territoire : « *dans la structure même de la communauté de communes, aujourd'hui, il y a un service développement économique, qu'il n'y avait pas avant [...]. Ça s'est fait sur ce mandat-là [2014-2020]. [...] Le directeur a été recruté [...], on a mis les moyens* »<sup>413</sup>.

---

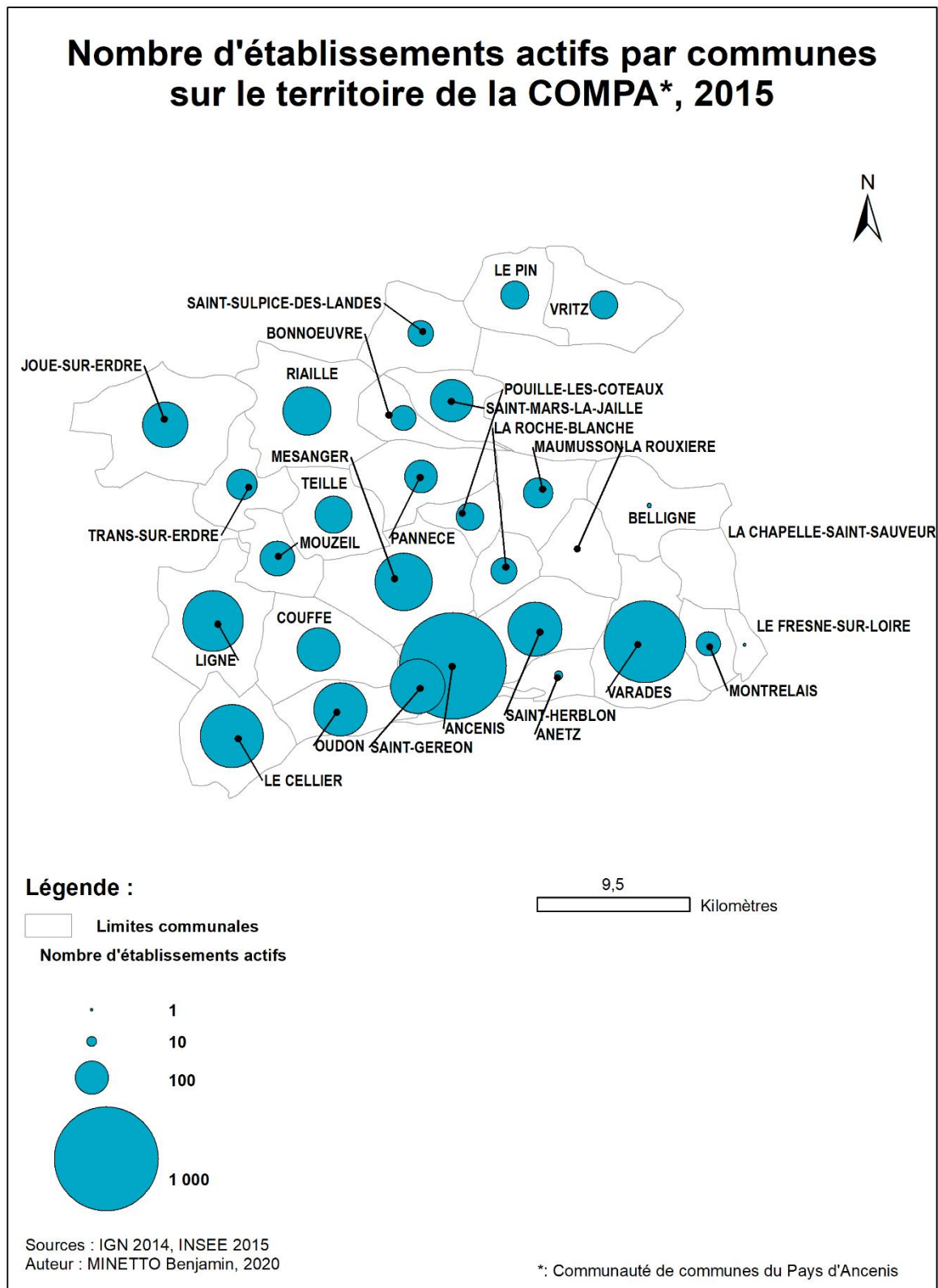
<sup>410</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>411</sup> Voir note 410

<sup>412</sup> Discours à l'occasion des 20 ans du CBE du Pays d'Ancenis, le 7 mai 2015, à l'espace Edouard-Landrain, Ancenis

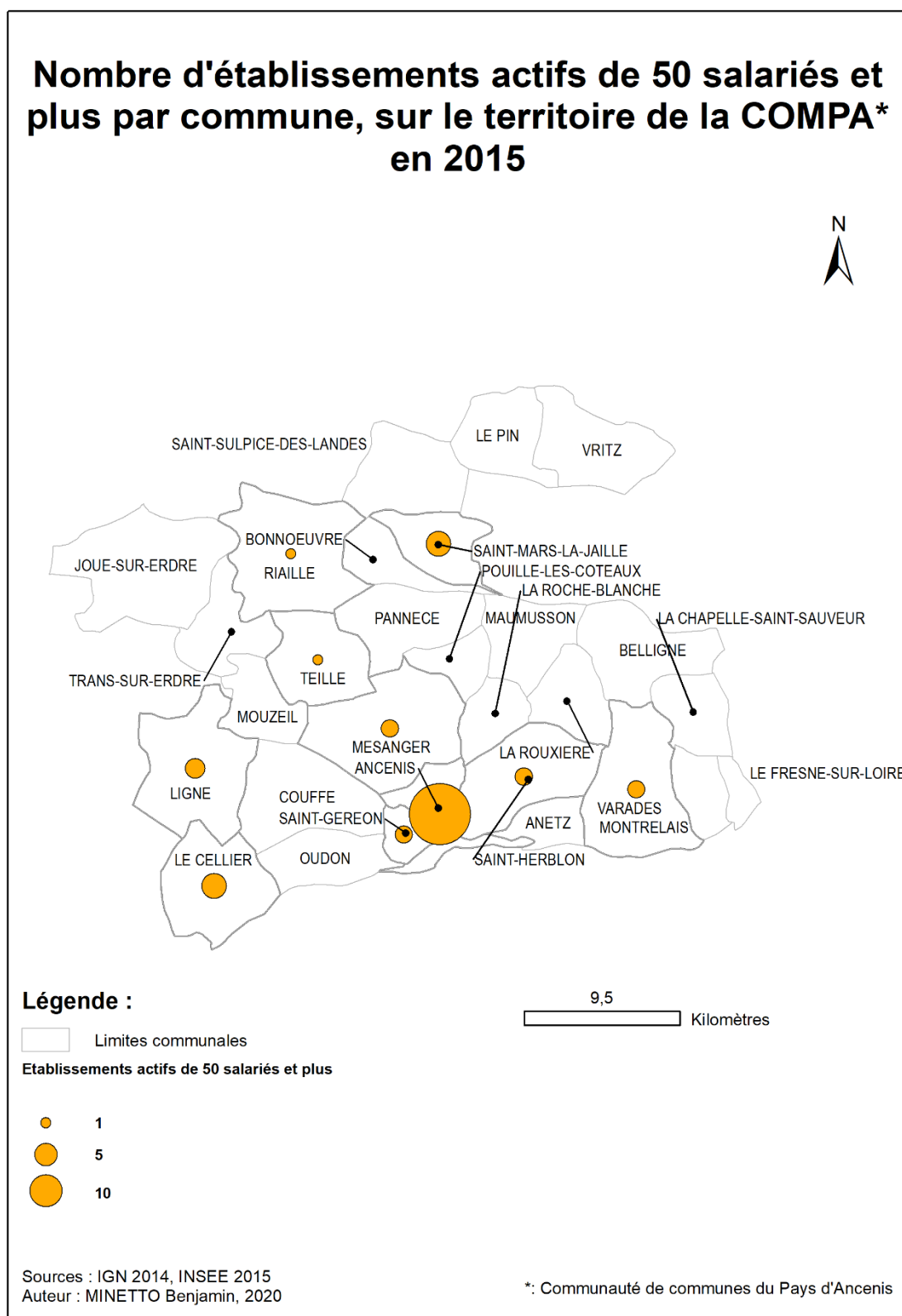
<sup>413</sup> Extrait de l'entretien avec un élu de la commune Ancenis-Saint-Géréon, également élu communautaire, 2018

Carte 27 - Nombre d'établissements actifs par communes sur le territoire de la COMPA, 2015





Carte 28 - Nombre d'établissements actifs de 50 salariés et plus par commune, sur le territoire de la COMPA\* en 2015



### 3.b. Le PTCE Village Terre et Vie

Le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu est considéré par les co-présidents de l'association Village Terre et Vie comme un carrefour, en raison de sa proximité immédiate avec la métropole nantaise et les dynamiques périurbaines, mais également avec le littoral Atlantique<sup>414</sup> (Carte 29, p. 294). Cette proximité immédiate avec la métropole nantaise impacte fortement le territoire de Grand Lieu où de nombreux actifs travaillent dans une commune de la métropole (cf Deuxième partie, Chapitre II, 1.c., p.160). A ce titre, l'indice de concentration de l'emploi dans le Tableau 26 (p. 279) est révélateur de l'influence de Nantes métropole, d'autant plus si on compare avec le territoire du Pays d'Ancenis (64,46 pour 100 au niveau de Grand Lieu, contre 88,35 pour 100 sur la communauté de communes du Pays d'Ancenis<sup>415</sup>). La démographie des entreprises met en avant un tissu économique diversifié, composé essentiellement de petites et moyennes entreprises et seulement trois entreprises composées de 200 salariés ou plus en 2015 (Tableau 26, p. 279). La croissance du nombre d'emplois (cf Deuxième partie, Chapitre II, 1.c., p. 160) ainsi que de la population ces dernières années indique un territoire dynamique, et de nouveau, l'influence de la métropole nantaise n'est pas étrangère : « [on a] *une forte progression du nombre d'emploi [...]. Rien que cette année [2018], on a près de 10% d'augmentation du nombre d'emplois sur nos parcs d'activités [...]. En 2002 on avait 2 900 emplois, et aujourd'hui 7 000. Donc c'est pour vous dire qu'en 2002, voilà, on ne partait pas de grand-chose finalement. [...] Pour la plupart des entreprises qui sont nouvellement implantées sur le territoire, [...] c'est plus lié à un desserrement de l'agglomération nantaise. [...] Soit parce qu'elles n'ont plus de place pour s'y développer, soit parce que leur activité n'est plus compatible avec leur environnement urbain... Donc du coup, elles se délocalisent un peu à l'extérieur de la ville et [...] notre territoire étant situé à proximité, c'est naturellement qu'elles viennent s'y installer* »<sup>416</sup>. L'acteur précise que les demandes se concentrent essentiellement sur les communes au nord, en bordure avec la métropole nantaise (Pont-Saint-Martin<sup>417</sup>, le Bignon et la Chevrolière). Le taux de chômage assez faible (7 % en 2013, moitié moins que la moyenne nationale de 14 %) vient corroborer l'ensemble de ces observations.

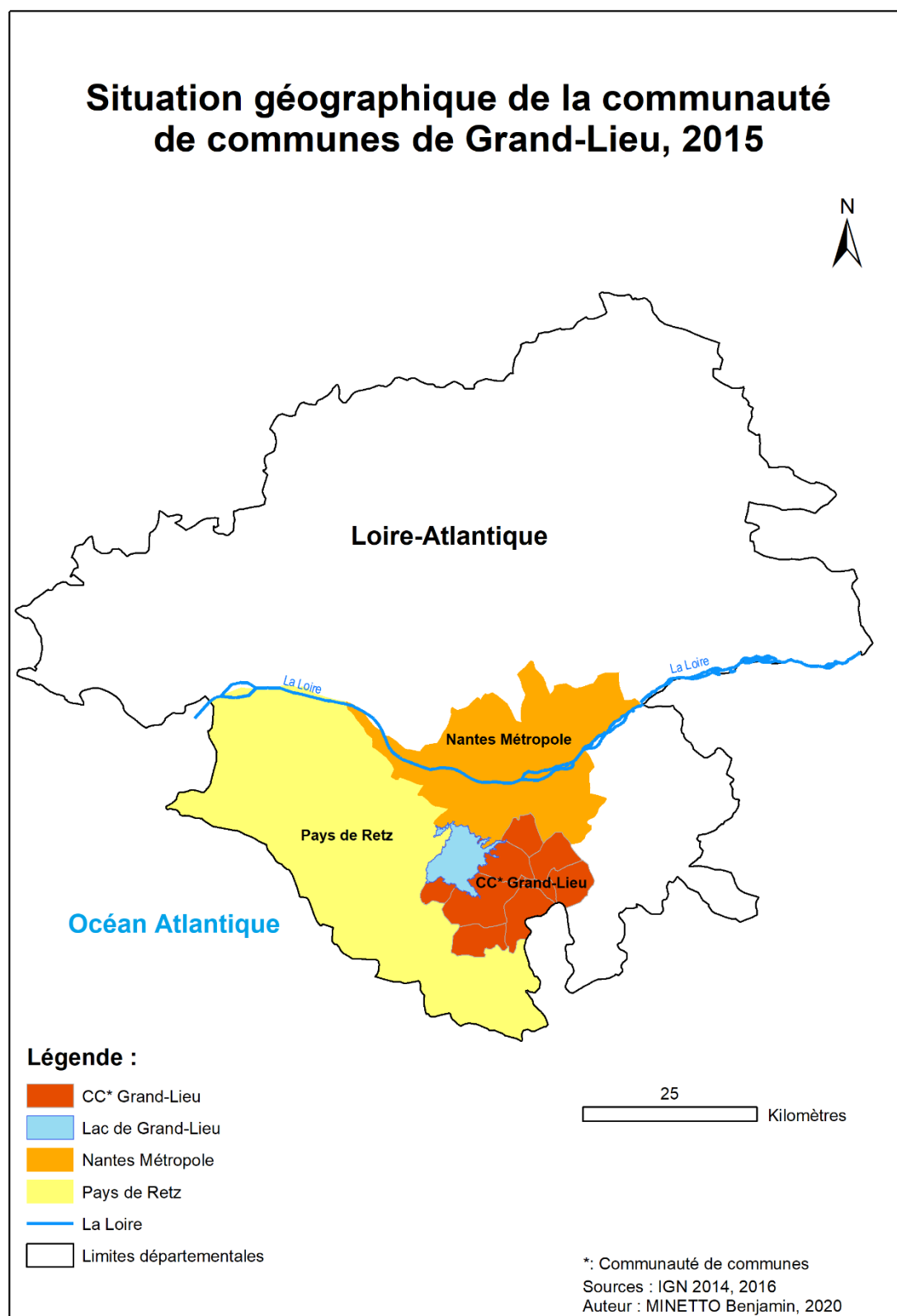
<sup>414</sup> Observations reprises dans le SCoT du Pays de Retz (comprenant le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu), qui indique par ailleurs un phénomène d'étalement urbain progressif au détriment de terres agricoles

<sup>415</sup> Chiffres de 2013

<sup>416</sup> Extrait de l'entretien avec le responsable du service développement économique de la communauté de communes de Grand Lieu, 2018

<sup>417</sup> Le nord de la commune est identifié dans le SCoT du Pays de Retz comme une zone interterritoriale stratégique, faisant de ce site un espace privilégié pour accueillir de très gros projets d'activités économiques

Carte 29 - Situation géographique de la communauté de communes de Grand Lieu en 2015



Cependant, au-delà de cette influence sur l'emploi et sur les entreprises, les co-présidents de l'association Village Terre et Vie reviennent sur l'attractivité touristique difficile : « *la difficulté du territoire de Grand Lieu, c'est d'être pris en sandwich entre la métropole nantaise qui est [...] le gros pavé... Et la côte [littoral Atlantique], [...] l'activité touristique, etc. Elle est super reconnue [...] la côte [...]. Et nous on est entre les deux, et entre les deux, bah, comment on existe ?* »<sup>418</sup>. Les acteurs font le constat d'une méconnaissance de leur territoire, du Lac de Grand Lieu, et ce même depuis les habitants de la métropole nantaise, pourtant voisins directs du site :

« *son originalité [au territoire de Grand Lieu] de par le Lac de Grand Lieu. Sa spécificité géographique on va dire, donc qui peut en faire un attrait qui est sans doute sous exploité aujourd'hui* »<sup>419</sup>

« *les nantais ne connaissent pas le Lac de Grand Lieu* »<sup>420</sup>

« *on était surpris de faire venir des entreprises [...] qui viennent du nord de Nantes, des gens [...] de la Chapelle-sur-Erdre, de Nort-sur-Erdre, etc. Qui nous connaissent... Saint-Philbert-de-Grand Lieu... Bof, c'est de nom [...], mais c'est où ? Merci GPS<sup>421</sup> quoi ! [...] Donc ils viennent là, ils arrivent et ils disent, « oh bah c'est chouette ». Et eux qui habitent à 30 kilomètres ils ne connaissent pas le territoire de Grand Lieu par exemple* »<sup>422</sup>

Le lac de Grand Lieu est identifié dans le SCoT du PETR du Pays de Retz comme un élément remarquable à valoriser. Il fait notamment l'objet d'un travail autour de la mobilité durable, en travaillant l'activité touristique à travers le développement d'itinéraires de promenades (à pied, à vélo, etc.). Apparaissant comme l'élément central dans le projet du PTCE Village Terre et Vie (Deuxième partie, Chapitre IV, 3.a. et 3.b., p. 217 et p. 220), le Lac de Grand Lieu, les marais, et plus globalement l'ensemble des parcelles voisines à cet ensemble sont l'objet de nombreuses réglementations, faisant de ce périmètre un espace protégé avec des restrictions sur l'accessibilité et l'aménagement (Carte 30, p. 296).

<sup>418</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

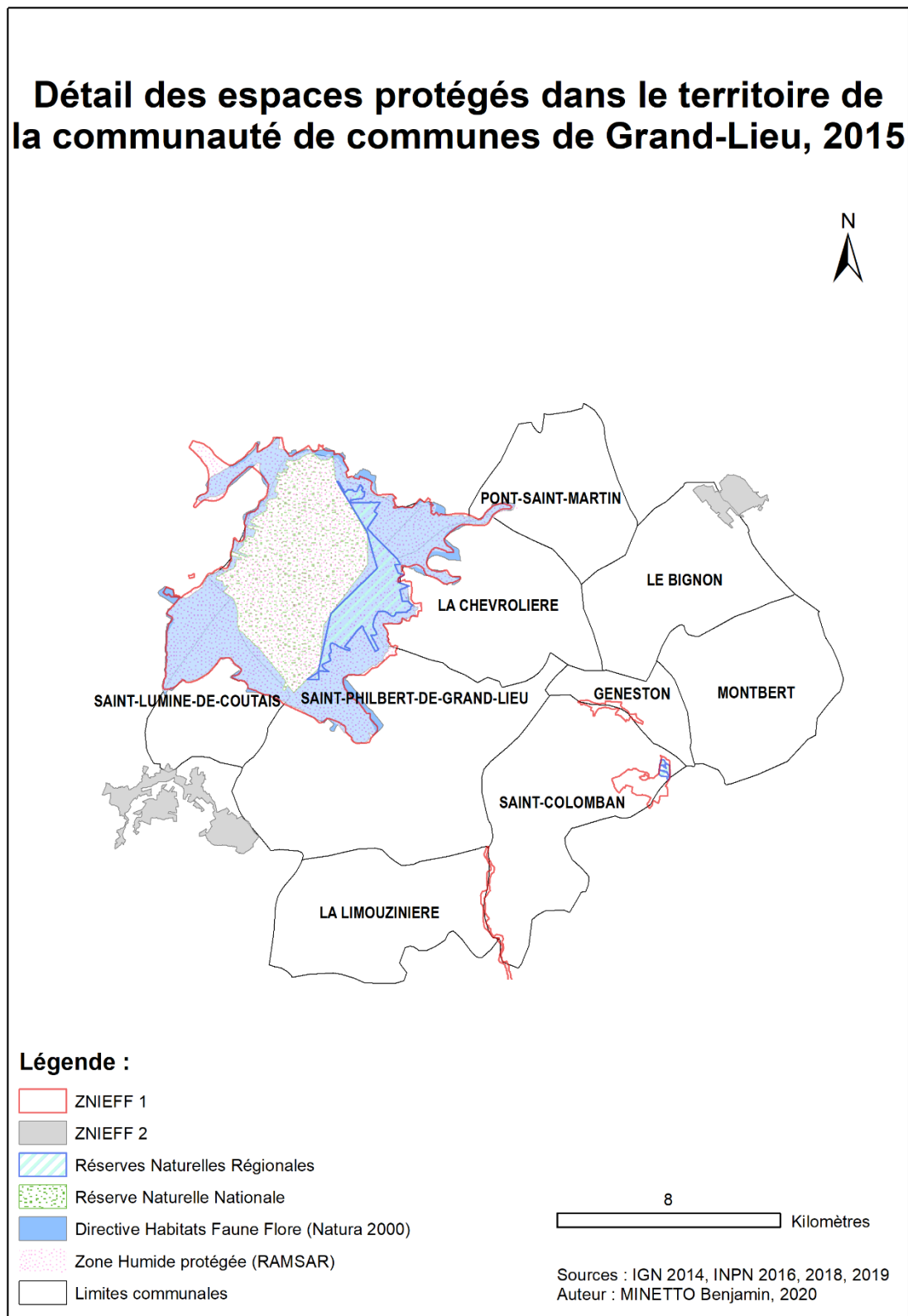
<sup>419</sup> Voir note 418

<sup>420</sup> Voir note 418

<sup>421</sup> « Global Positioning System », système de positionnement par satellites

<sup>422</sup> Voir note 418

Carte 30 - Détail des espaces protégés dans le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu, 2015



Anciennement propriété du parfumeur Jean-Pierre GUERLAIN (parts majoritaires en 1960) sous la forme d'une Société Civile Immobilière (SCI) créée en 1947, le Lac de Grand Lieu a fait l'objet de préoccupations autour des problématiques d'assèchement, puis de la possibilité d'en faire un territoire dédié à la chasse. La tâche va se révéler être trop importante pour la SCI et une dotation à l'Etat est alors envisagée. Le 10 septembre 1980, le Lac de Grand Lieu devient une réserve naturelle nationale<sup>423</sup>, et un décret en août 1982 autorise la création d'un Site classé au titre de la loi de 1930<sup>424</sup> comprenant le lac et ses rives<sup>425</sup>. Le classement en réserve naturelle nationale interdit (sauf cas exceptionnel ou sous réserve d'autorisation du préfet délivrée après avis du comité consultatif<sup>426</sup>) : l'accès aux personnes et aux véhicules, afin de préserver la faune et la flore ; l'introduction d'animaux et de végétaux ; la chasse et la pêche (hormis pour la Société coopérative des pêcheurs du Lac de Grand Lieu)<sup>427</sup> ; la recherche ou l'exploitation de matériaux ou minerais ; toute activité industrielle, commerciale ou artisanale ; les travaux publics ou privés sont interdits, à l'exception des travaux d'aménagement ou d'entretien requis pour la conservation du lac et de ses abords ; l'utilisation des eaux du lac ; le camping sous toutes ses formes ; les manifestations sportives ou touristiques ; de détériorer et de dégrader le site et/ou à la qualité de l'eau<sup>428</sup>. En 1984, le lac, les marais et les rives font l'objet d'une identification en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1<sup>429</sup> (périmètre sur la Carte 30, p. 296), notamment en raison de l'avifaune particulière et de l'étape migratoire essentielle que cet espace représente sur la voie Atlantique ouest européenne<sup>430</sup>. Au-delà de l'inventaire dressé, les ZNIEFF (notamment de type 1) influencent les documents de planification comme le Plan Local d'Urbanisme, puisque ces derniers doivent être compatibles avec la préservation de ces espaces protégés. En 1985, la gestion de la réserve naturelle est confiée à la Société Nationale de Protection de la Nature afin de protéger et

<sup>423</sup> Décret n° 80-716 du 10 septembre 1980 portant création de la réserve naturelle du lac de Grand Lieu (Loire-Atlantique)

<sup>424</sup> Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

<sup>425</sup> Décret du 24 août 1982 : est classé parmi les sites pittoresques du département de la Loire-Atlantique, l'ensemble formé par le site du Lac de Grand Lieu sur le territoire des communes de Bouaye, Saint-Léger-les-Vignes, Pont-Saint-Martin, Port-Saint-Père, la Chevrolière, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Aignan-de-Grand Lieu et Saint-Philbert-de-Grand Lieu

<sup>426</sup> Il est composé d'un représentant de la commune de Saint-Philbert-de-Grand Lieu, un conseiller départemental, un représentant de la Société coopérative des pêcheurs, un représentant de la SCI du Lac de Grand Lieu, un représentant de la fédération départementale des chasseurs, un de celle des pêcheurs, deux représentants d'associations de protection de la nature, le délégué régional à l'architecture et à l'environnement, le directeur départemental de l'agriculture, et des personnes qualifiées

<sup>427</sup> Deux activités traditionnelles du Lac de Grand Lieu (jusqu'à 120 pêcheurs professionnels dans la coopérative en 1920, et tourner vers le gibier d'eau au titre de ressource alimentaire pour la population locale avec le Canard colvert notamment), source issue du site de la Société Nationale de Protection de la Nature

<sup>428</sup> Informations relatives au décret n° 80-716 du 10 septembre 1980

<sup>429</sup> Détails de ce qu'est une ZNIEFF de type 1 et 2 en annexe (Annexe 4, p. 604)

<sup>430</sup> « Lac de Grand Lieu (identifiant national : 520006647) (ZNIEFF Continentale de type 1 », Inventaire National du Patrimoine Naturel, édition de septembre 2019, 171 pages

d'assurer l'entretien de la réserve. En 1994 le Programme Life est mis en place et porte sur l'acquisition de terrains, la mise en place d'un dispositif de suivi de la qualité de l'eau parvenant au lac, la réalisation de travaux de génie écologique sur l'envasement et l'ouverture de la Maison de la réserve naturelle à Bouaye. L'année suivante (1995) marque deux éléments importants : le classement en site RAMSAR<sup>431</sup> et l'application de la Loi « Littoral ». L'identification de la zone humide en site RAMSAR porte sur des problématiques d'ordres écologiques : eutrophisation, espèces invasives posant des problèmes pour la conservation des espèces et/ou habitats et l'envasement du lac (dans l'actualisation de la fiche descriptive en 2011, la Société Nationale de Protection de la Nature précise que la problématique d'envasement n'est plus considérée comme majeure, mais que « *les données récentes orientent plutôt les débats sur les conditions de restauration d'une dynamique végétale et la conservation des ceintures de végétation* »<sup>432</sup>). La taille et la physionomie du lac à l'échelle de l'ouest de l'Europe et l'importance d'ordre internationale pour des espèces d'oiseaux dans le cadre de la nidification, la migration et/ou l'hivernage font partie des critères de justification de la reconnaissance en site RAMSAR<sup>433</sup>. Au niveau de la Loi « Littoral »<sup>434</sup>, des territoires continentaux peuvent être soumis à cette réglementation (le cas des grands lacs, et celui de Grand Lieu rentre dans les critères au titre d'un plan d'eau de plus de 1 000 hectares) afin de faire face à la pression urbaine et préserver les espaces naturels, les sites, les paysages. Elle impose des dispositions à prendre dans les documents de planification tels que le PLU ou encore le SCoT en matière d'aménagement du territoire<sup>435</sup>. En 2004, le Lac de Grand Lieu est décrété « Zone de Protection Spéciale » (relevant de la directive « Oiseaux ») ainsi que « Zone Spéciale de Conservation » (relevant de la directive « Habitats »), toutes deux rattachées au réseau de sites européens Natura 2000<sup>436</sup>. Le périmètre fait l'objet d'un document d'objectifs (une feuille de route), construit « *à partir d'inventaires scientifiques et socio-économiques* »<sup>437</sup>. Il est soutenu par un comité de pilotage<sup>438</sup> chargé de définir les orientations à prendre pour la gestion du site. Profitant de fonds européens gérés par l'Etat et par la Région des Pays-de-la-Loire, des actions de conservation et de

<sup>431</sup> Détails sur la convention de RAMSAR à propos des zones humides en annexe (Annexe 13, p.605)

<sup>432</sup> « Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR) – version 2009-2012 », Lac de Grand Lieu (Loire-Atlantique), Société Nationale de Protection de la Nature, novembre 2011, 11 pages

<sup>433</sup> Elle n'impose pas de contrainte particulière, mais met en valeur la gestion et les mesures de protection en vigueur de la zone humide

<sup>434</sup> Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral

<sup>435</sup> L'exemple du document de « La révision du PLU de la commune de Saint-Philbert-de-Grand Lieu », juin 2019, 394 pages, rappelant les différents articles du code de l'urbanisme à considérer

<sup>436</sup> Détails sur le réseau Natura 2000 en annexe (Annexe 14, p. 606)

<sup>437</sup> Explication du fonctionnement du site Natura 2000, sur le site du SAGE du bassin versant de Grand Lieu, source : <http://www.sage-grandlieu.fr/Natura-2000.html> (consulté en février 2020)

<sup>438</sup> Il comprend les collectivités territoriales et leurs groupements concernés ; les représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements, organisations professionnelles, associations agréées de protection de l'environnement ; des services de l'Etat et organismes publics. Il est présidé par le président du Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu

restauration des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ont lieu (l'entretien des prairies de marais par les éleveurs, ou encore la lutte contre les espèces envahissantes qui détériorent le milieu). Enfin, un dernier périmètre de 650 hectares devient classé « réserve naturelle régionale » en 2008 (Carte 30, p. 296), complétant celui de la réserve naturelle nationale et comprenant les mêmes restrictions et objectifs<sup>439</sup>. Cet ensemble de mesures et reconnaissances en fait un espace protégé qui tente de minimiser l'eutrophisation des milieux due aux rejets dans les eaux du lac de produits utilisés dans le cadre de l'activité agricole, de la présence d'espèces invasives et/ou encore des activités humaines et de leurs conséquences plus ou moins directes sur les habitats, la faune et la flore. Ces problématiques obligent à une maîtrise de la gestion touristique du site<sup>440</sup>, de l'aménagement du territoire, ou encore des mesures à mettre en place pour les activités économiques locales comme l'agriculture ou la pêche. Ces préoccupations pour préserver cette aménité environnementale remarquable qui marque le paysage<sup>441</sup> font l'objet de réflexions à des échelles qui dépassent l'intercommunalité comme la réflexion autour d'un projet de PNR « Loire Estuaire Grand Lieu »<sup>442</sup> (porté par l'association Estarium<sup>443</sup>), ou encore des interrogations autour de la dégradation des milieux naturels et des impacts environnementaux sur le Lac de Grand Lieu en raison de la restructuration et de l'augmentation de la capacité de l'aéroport Nantes-Atlantique (10 millions de passagers, couloirs aériens)<sup>444</sup>.

Enfin, un des co-présidents de l'association Village Terre et Vie interrogé mentionne une difficulté sur le territoire liée à une faible densification de l'habitat : « *le point faible, ce serait la dissémination de l'habitat. A savoir qu'on le voit à travers des PLU et tout ça, il faut redensifier l'habitat [...]. Bah ça, ça tient à l'histoire du territoire, mais là, c'est une volonté des pouvoirs publics à laquelle je souscris tout à fait. Il faut redensifier l'habitat pour des raisons de coûts et puis de coûts de réseaux. Réseaux*

<sup>439</sup> « Classement de la Réserve Naturelle Régionale du Lac de Grand Lieu », 3.1 – annexe 1, rapport 15-266, région des Pays-de-la-Loire, 2008, 8 pages

<sup>440</sup> L'interdiction de la circulation du public dans le périmètre de la réserve naturelle nationale et régionale et l'interdiction de toute construction au titre de la loi de 1930 et de la loi « Littoral » en font deux restrictions importantes en matière de tourisme. Quelques structures d'accueil existent néanmoins comme la Maison de la Réserve qui organise des animations et visites guidées, ou encore l'observatoire mobile de la réserve naturelle régionale sur le site de la Grève

<sup>441</sup> Atlas de paysages des Pays-de-la-Loire – UNITE PAYSAGERE n° 39 : LE BASSIN DE GRAND-LIEU, DREAL des Pays-de-la-Loire, *Vu d'ici – URBAN'ism – Terres Neuves – Emanence – Althis – Aqualan*, 2011, 38 pages

<sup>442</sup> Cartographie du périmètre en annexe (Annexe 15, p. 607)

<sup>443</sup> Idée ressortie lors du débat des Assises régionales de la Loire et de l'Estuaire en 2011, réalisation d'une étude de faisabilité en 2014 confirmant la pertinence de la démarche, présentation des propositions émanant de cette étude aux collectivités concernées et acteurs locaux en 2015, relance d'une consultation locale en 2017 et création d'un groupe de réflexion rassemblant une trentaine d'élus. La prochaine étape est d'accumuler les délibérations des conseils municipaux en faveur du projet et de la rédaction d'un projet de territoire à soumettre à la Région → sources issues du site internet du projet « PNR Loire Estuaire – Grand Lieu » (consulté en avril 2020)

<sup>444</sup> Menace potentielle relevée dans « L'évaluation du SCoT du Pays de Retz », conseil syndical du 25 juin 2019, AURAN, 56 pages



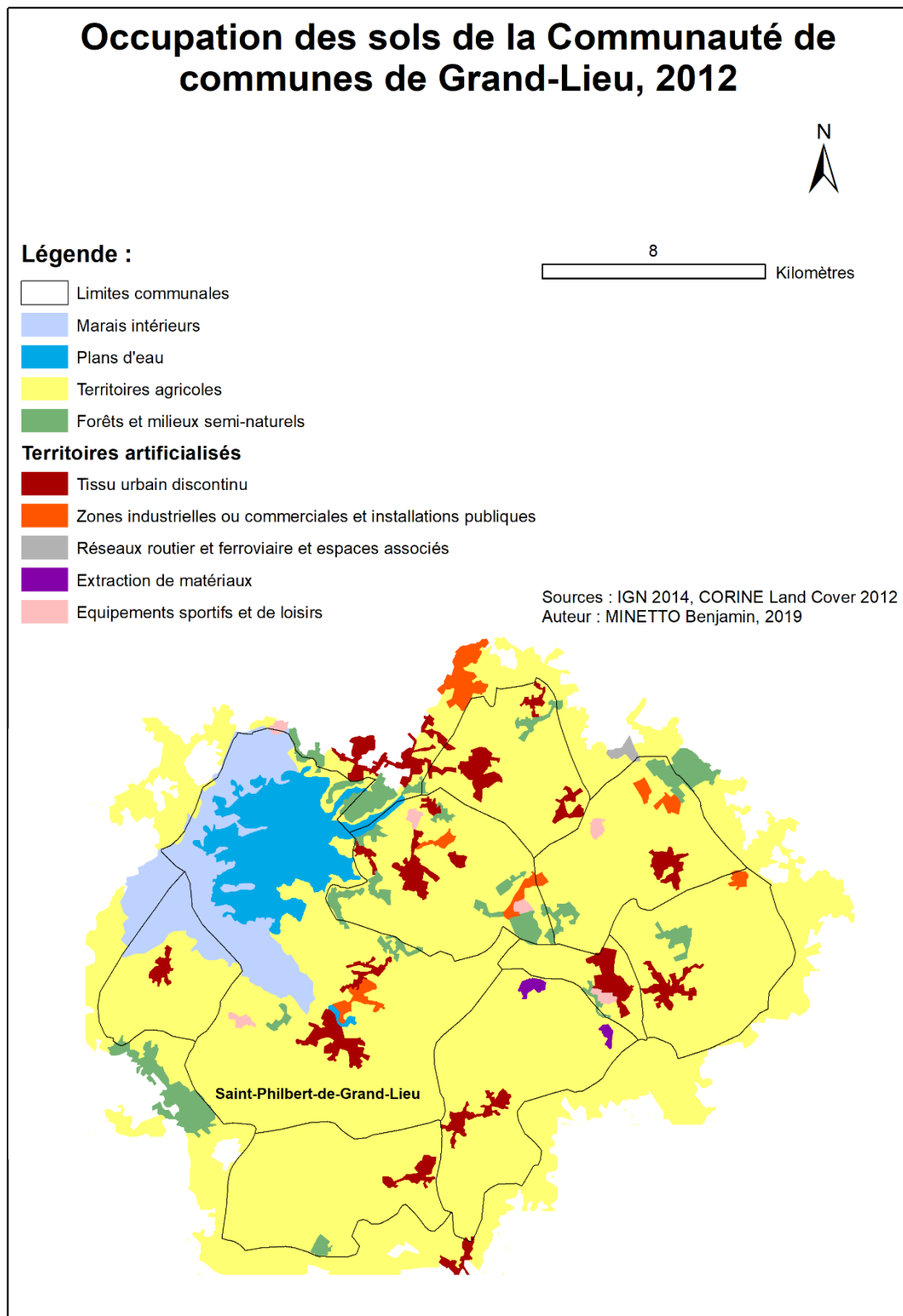
*téléphoniques, filaires et tout ça, et puis de coûts de transports aussi bien sûr. Parce que le transport en énergie, c'est quand même une de nos préoccupations* »<sup>445</sup>. Cette histoire à laquelle l'acteur fait référence est celle d'un territoire marqué par une activité agricole importante, facteur d'un effet de mitage entre les différentes exploitations et parcelles agricoles (voir Carte 31, p. 301, sur l'occupation des sols du territoire de la communauté de communes de Grand Lieu). Le SCoT du Pays de Retz identifie un enjeu autour de la consommation de l'espace par l'urbanisation, invitant à une « *densification du territoire au profit de la préservation des espaces agricoles et naturels* »<sup>446</sup>. Cette orientation de développement est reprise dans les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de l'intercommunalité de Grand Lieu, avec une logique de centres-bourgs, à l'image des orientations rappelées précédemment à propos du SCoT du Pays d'Ancenis, mais sur des échelles moindres (Tableau 14, p. 165).

---

<sup>445</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>446</sup> « Evaluation du SCoT Pays de Retz », Conseil syndical du 25 juin 2019, page 22

Carte 31 - Occupation des sols de la Communauté de communes de Grand Lieu, 2012



### 3.c. Le PTCE ARDAINES

Le territoire du PTCE ARDAINES est considéré comme très rural par les différents administrateurs de l'association ARDAINES interrogés :

« chez nous on est sur plein de petites communes, rurales, donc au niveau de la mobilité, ce n'est peut-être pas le mieux. Il n'y a pas de grosses agglos, la plus grosse c'est Charleville [Charleville-Mézières]... [...] Nous on est à Revin donc [...] au niveau des transports... Ce n'est pas le top »<sup>447</sup>

« C'était qu'elle était [la structure Bell'Occas] dans le plateau de Rocroi qui était en milieu agricole, rural quoi. C'est le territoire le plus pauvre du département, on dit toujours, ravitaillé par les corbeaux »<sup>448</sup>

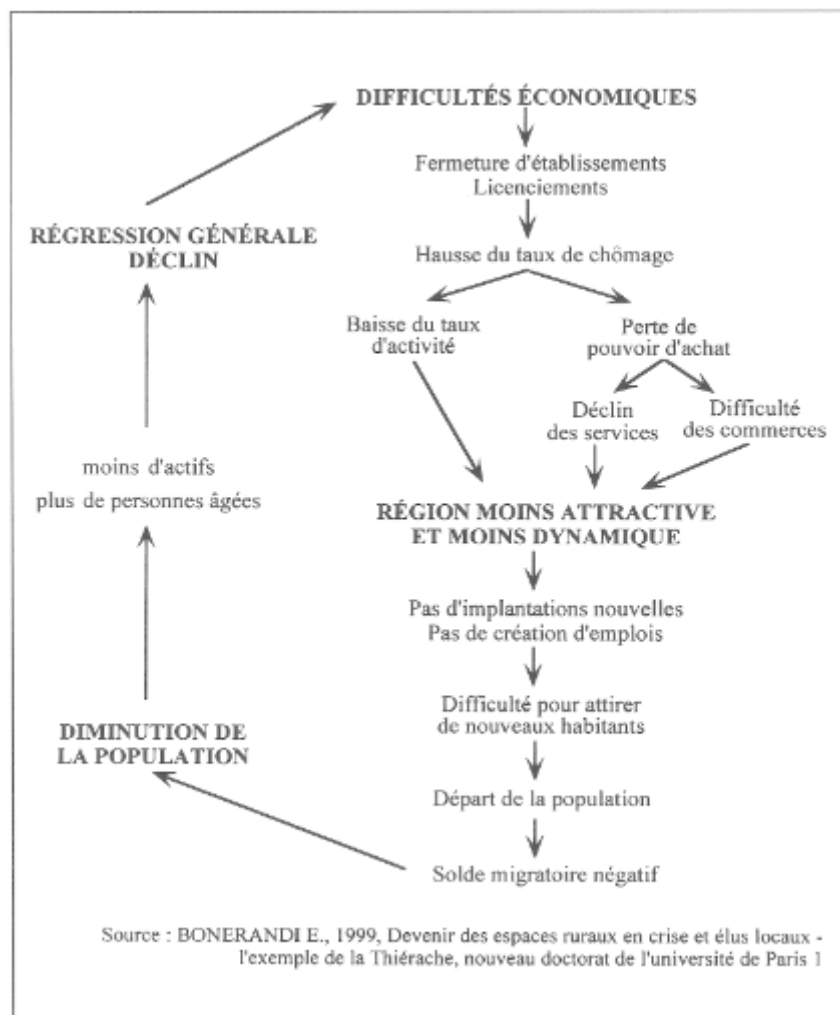
Les acteurs font surtout référence à un ensemble de communes très peu peuplées (Carte 17, p. 156), notamment sur la Thiérache ardennaise et le plateau de Rocroi (Carte 32, p. 305). Le Tableau 26 (p. 279) montre un territoire (celui du PNR des Ardennes) en chute démographique constante en raison d'un solde migratoire largement déficitaire (- 2,33 % pour la période entre 2008 et 2013), non compensé par un solde naturel tout juste positif (+ 0,41 % sur la même période). La surreprésentation des ouvriers dans l'ensemble des actifs (36 % contre 22 % à l'échelle nationale en 2013) est une caractéristique typique de ces territoires ruraux. Au-delà de la crise démographique, le territoire du PNR des Ardennes fait également face à des difficultés au niveau de l'emploi avec un taux de chômage de 4 points au-dessus de la moyenne nationale (18 % contre 14 % en 2013), et plus globalement sur les caractéristiques économiques avec des indicateurs de pauvreté exprimant une dynamique générale de dégradation [BONERANDI, 1999] (médiane du niveau de vie très en-dessous du niveau national, seulement 43,6 % des ménages fiscaux imposés en 2013 contre 59 % au niveau national, un taux de pauvreté estimé à dix points au-dessus de la moyenne nationale<sup>449</sup>).

<sup>447</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>448</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>449</sup> Rappelons que ces données restent incomplètes en raison du secret statistique (cf Tableau 26, p. 280), mais elles donnent néanmoins une tendance générale

Figure 10 - Le processus de dégradation locale



Une lecture des statistiques socio-économiques du PNR des Ardennes met en évidence l'ensemble des difficultés auxquelles ce territoire rural fait face (comme décrites dans la Figure 10). Ce terrain se distingue grandement des deux autres (Grand Lieu et Pays d'Anceis) dans ces dynamiques à l'œuvre. Autre point remarquable, c'est le faible niveau de formation générale de la population locale (en 2013, 43,78 % n'ont aucun diplôme, ou au plus un BEPC, brevet des collèges ou DNB, contre 32,66 % à l'échelle nationale, soit plus de 10 points de plus. Une différence qui fait le chemin inverse pour la part des diplômés dans l'enseignement supérieur, 14,75 % contre 26,85 % à l'échelle nationale), amenant le directeur du groupement Coopelis à se féliciter lorsque des compétences viennent sur le territoire : « moi ce qui me plaît là-dedans [dans la mise en place d'activités d'accompagnement des territoires] c'est qu'on fait venir des compétences. Par exemple, sur l'écologie industrielle territorialisée, on fait intervenir une chargée de mission qui vient dans les

*Ardennes travailler avec nous sur ça, c'est une polytechnicienne, et ça fait du bien de ramener un peu de cervelle dans les Ardennes quoi. [...] C'est plutôt l'inverse qui se passe généralement »<sup>450</sup>.*

Dans la poursuite des difficultés identifiées, les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés soulignent celle de la mobilité avec une topographie et un réseau routier peu développé. La Carte 33 (p. 306) montre les principaux axes de communication terrestres dans le PNR des Ardennes, avec des départementales et nationales reliant Charleville-Mézières à Givet – en passant par Revin – en empruntant la vallée de la Meuse, et un carrefour au Châtelet-sur-Sormonne et Tremblois-lès-Rocroi avec un axe sud-nord de Rouvroy-sur-Audry à Rocroi, et un axe est-ouest de Charleville-Mézières à Auge (en passant par Maubert-Fontaine et Auvillers-les-Forges). Depuis septembre 2018, la portion d'autoroute A304 est en service et traverse le territoire du PNR. Elle « *prolonge l'A34 vers la Belgique* »<sup>451</sup>, contournant Charleville-Mézières à l'ouest pour emprunter un axe sud-nord presque similaire à celui de Rouvroy-sur-Audry à Rocroi. A noter également que le territoire du PNR des Ardennes fait l'objet de deux lignes de voies ferrées : l'une parcourant la vallée de la Meuse, l'autre prenant un axe est-ouest depuis Charleville-Mézières jusqu'à Hannappes, restant plutôt au sud du territoire. Les contrats de territoires pour la période 2017-2019 conclus entre les intercommunalités et le Département identifient la mobilité et l'accessibilité comme des enjeux et des axes de développement importants. L'exemple de celui passé avec la communauté de communes Ardennes Thiérache met en avant la nécessité de fournir un accès aux services de proximité afin de réduire les inégalités<sup>452</sup>, ou encore en raison d'un risque de dévitalisation des centres-bourgs et la mobilité restreinte de certaines populations. Le contrat de territoire avec la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse indique que « *les infrastructures routières restent insuffisantes* » et qu'il faut travailler sur un schéma de la mobilité<sup>453</sup>.

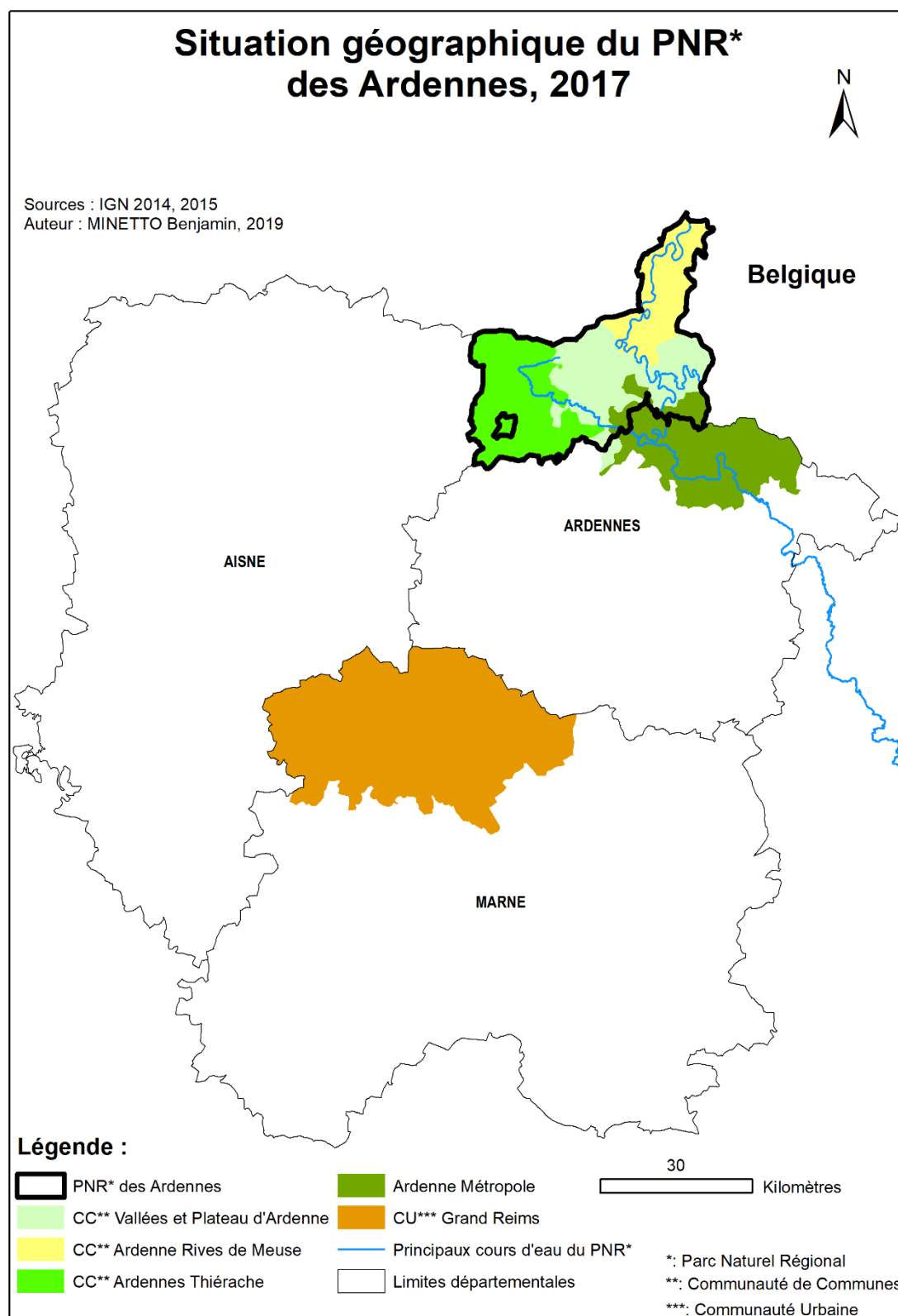
<sup>450</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>451</sup> Présentation de l'autoroute A304 sur le site du Conseil départemental des Ardennes, source : <https://cd08.fr/autoroute-a304> (consulté en juillet 2020)

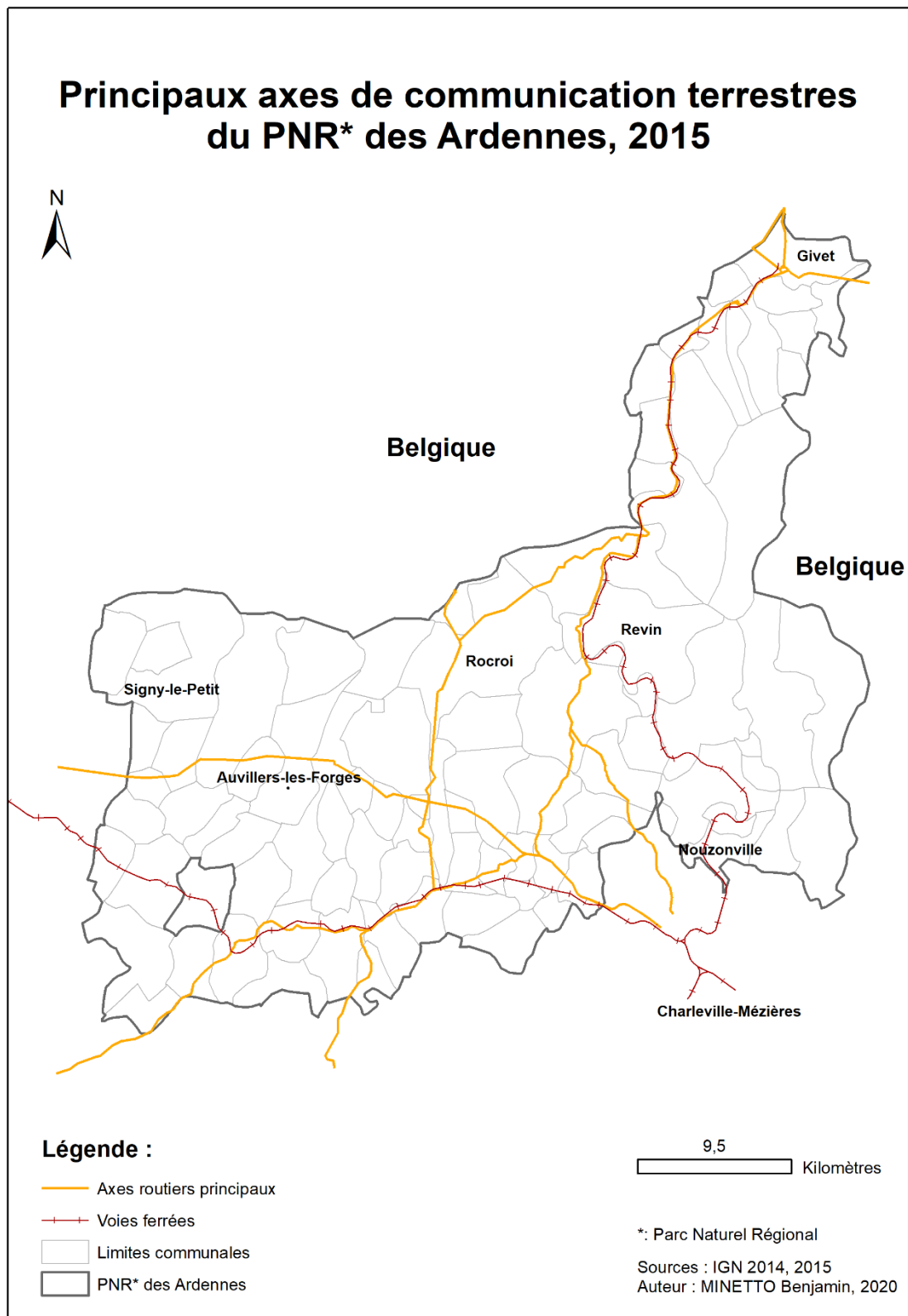
<sup>452</sup> « Contrat de territoire 2017-2019 Département des Ardennes – Communauté de communes Ardennes Thiérache », 2017, 14 pages

<sup>453</sup> « Contrat de territoire 2017-2019 Département des Ardennes – Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse », 2017, 13 pages

Carte 32 - Situation géographique du PNR des Ardennes, 2017



Carte 33 - Principaux axes de communication terrestres du PNR des Ardennes, 2015



Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés et le coordinateur du PTCE reviennent sur l'empreinte de l'industrie dans le paysage, d'une spécialisation (COLLETIS *et al.*, 2005) très ancrée dans le territoire, et plus particulièrement de celui de la vallée de la Meuse et de la Semoy : « *c'est-à-dire qu'on est une terre industrielle. Donc, c'est l'industrie quoi. C'est-à-dire que le développement et la richesse des Ardennes, c'est la métallurgie. Toutes les initiatives à côté... Voilà. On a mis des années, et encore, on commence maintenant à saisir des [projets] touristes depuis, aller je vais dire [...] une bonne décennie. Moi, pour travailler depuis plus de 30 ans sur le territoire... Quand vous parliez [...] il y a 15-20 ans à des élus de développement touristique... ils disaient « c'est une connerie ça [...]. Qu'est-ce qu'on peut développer de touristique dans le département des Ardennes ? C'est de la métallurgie quoi »* »<sup>454</sup>. Cette image du nord ardennais est largement reprise dans la littérature géographique régionale, celle de « *l'arc de fer et de bois* », [...] *les forêts et les chasses, ces grands plateaux boisés de l'est qu'évoquait le général de Gaulle de « La Boiserie », la première bande de frontières rencontrée en venant de Paris* » (PIERRE, 1983). La forêt ardennaise est une ressource utilisée par les populations locales, les usages évoluant dans le temps. L'utilisation du bois pour construire leurs habitats, se chauffer, utiliser l'écorce dans les tanneries comme celles de Givet, en faire usage pour fabriquer des outils agricoles, ou encore de la pratique de l'essartage<sup>455</sup> afin d'obtenir des parcelles agricoles temporaires, était pratique courante au Moyen-âge (BOUTRY, 1920). La Meuse était déjà utilisée pour acheminer le bois. Progressivement, le bois de forge prit l'ascendant en matière de volumes sur le bois de construction, avec le développement de l'industrie métallurgique, notamment au 18<sup>ème</sup> siècle : « *forges et fourneaux devinrent alors, pour les taillis ardennais, des clients peu éloignés et fort avides. Le bois était transformé sur place en charbons, dont le transport à l'usine était relativement aisé* » (*Ibid.*). L'association de surfaces boisées importantes, de son réseau hydrographique, ainsi que la richesse des sols en minerai de fer font de l'ensemble de la partie est du périmètre actuel du PNR, un territoire propice à l'essor de l'industrie métallurgique et une opportunité de développement, à défaut d'avoir des terres arables (NIVOIT, 1869) :

<sup>454</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>455</sup> Forme ancienne d'extension de la culture sur la forêt, défrichant une portion de terrain boisée ou broussailleuse pendant quelques années afin de mettre en place une culture, avant que la parcelle ne retourne à l'état de bois ou de bruyère



*la vallée de la Meuse, au-delà de son unité géographique et naturelle, forme une entité humaine dont l'existence se confond avec celle des grandes voies de communication permises et imposées par la réalité topographique. Le fleuve a bien sûr constitué le lien primordial entre les hommes vivant sur ses rives, non pas tant comme une voie de communication entre eux, que comme agent du même destin économique. L'industrie qui s'est développée à partir de l'artisanat métallurgique en forêt a installé ses usines et ses cités ouvrières au bord de la Meuse, artère vitale pour son approvisionnement et l'écoulement de sa production [...]. La révolution industrielle triomphe véritablement dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, les usines – que l'on continue à appeler boutiques, comme les ateliers d'artisan – se multipliant à cette époque dans tous les bourgs qui s'échelonnent sur la Meuse. Cette expansion vient compenser le déclin d'une activité jusqu'alors importante localement, l'extraction ardoisière (l'effondrement définitif des principales mines, celles de Fumay, surviendra en 1931). L'industrialisation va concentrer l'essentiel de la vie économique au fond de la vallée. Alors que la présence de la forêt, assurant le combustible, et la proximité d'un ruisseau, assurant la force motrice, ont été les premiers facteurs de l'activité métallurgique, l'implantation près d'un grand axe de communication devient primordiale dès lors que l'on accède à une production de masse. La construction, en 1860 d'une voie ferrée suivant le fleuve accentue le mouvement, en favorisant l'installation d'unités relativement importantes vouées à une métallurgie de transformation : fonderie, forge et estampage, tréfilerie... Le long des affluents de la Meuse, notamment la Semoy, se développent par ailleurs des usines plus proches, par la taille et la production, des anciens ateliers artisanaux. La boulonnerie constitue le type même de cette industrie des vallées annexes. [GOSSIAUX, 1992]*

La main d'œuvre locale est alors fortement mobilisée et développe un savoir-faire qui permet de s'adapter aux différentes mutations de l'industrie avec par exemple l'introduction à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle des pratiques autour de la fonte malléable (de l'acier) et l'équipement d'usines à Nouzonville, Neufmanil, Deville (PRATI, 2013). Des fonderies familiales se développent dans l'ensemble de la vallée de la Meuse (Arthur Martin à Revin, Thomé-Génot à Nouzonville, etc. [OGE, 2015]). Cependant, les années 1975 marquent un grand coup d'arrêt des suites de la crise économique mondiale avec la fermeture de grandes industries et de nombreux licenciements économiques, laissant à la fois des friches dans le paysage (BAZIN, 2014) et de nombreuses personnes au chômage, amorçant un mouvement de désindustrialisation massif : « *la Vallée de la Meuse [...] [est] l'une de ces régions de vieille tradition industrielle dont la « crise » a brutalement invalidé la personnalité économique. Les usines ferment les unes après les autres, et celles qui continuent de fonctionner vivent constamment sous la menace d'un arrêt de leur activité [...]. La vallée est passée brutalement*

de la prospérité à la dépression [...]. Jusqu'au début des années soixante-dix tout le monde avait sa place à l'usine et les heures « supplémentaires » étaient normales » (GOSSIAUX, 1992, *loc.cit.*). La vallée de la Meuse, à l'appréciation du Préfet, est classée « Pôle de conversion » en 1984 dans le cadre d'un plan d'aide national en réaction tentant de venir en aide aux espaces en crise dans des territoires très localisés (LABORIE et TAULELLE, 1997). Il n'aura que peu d'effet, le nombre d'emplois dans l'industrie ne faisant que décroître (BAZIN, 2014, *op.cit.*) et le taux de chômage restant très important, notamment en comparaison avec la moyenne nationale, jusqu'encore en 2013 (Tableau 26, p. 279). Les fermetures progressives des usines vont continuer, mais le pourcentage d'établissements actifs dans le secteur de l'industrie reste toujours important comparé à la moyenne nationale (9,77 % contre 5,27 % en 2015) : « ça reste une activité, un territoire très industriel. Même si il a beaucoup pâti d'un certain nombre de fermetures, et notamment de grands groupes, du fait de la mondialisation, et de la délocalisation dans des pays à bas coût. Récemment encore, le dernier exemple [...], c'est Electrolux [...] qui était basé à Revin. C'était, il y a encore 5 ans [2013], 400 salariés. Un premier plan social, et le deuxième l'année dernière [2017], il y avait encore 180 personnes. [...] [Aujourd'hui] alors bon, ils ont retrouvé une entreprise qui a repris une partie du site, mais c'est 20 salariés. Et Electrolux est allé produire ses machines à laver en Pologne. Ils ont construit exactement la même usine en Pologne. Pour des raisons de coûts »<sup>456</sup>. La question de la reconversion de la population locale et de la réinsertion deviennent alors une réalité à laquelle le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES s'est confronté dès les premières fermetures : « je suis sorti de l'industrie, j'ai commencé à bosser dans un organisme de formation, j'ai fait de la lutte contre l'illettrisme. Et là, j'ai été confronté à des gens qui sortaient des fonderies, qui étaient licenciés... C'était les plans de licenciement dans les années 70-80, et qui me disaient voilà, « on a toujours donné à bouffer à nos enfants... On n'a jamais eu besoin de savoir lire... Ce qu'on veut c'est du boulot... On n'a jamais eu besoin de lire ou d'écrire, de savoir prendre un crayon... Parce que c'est bien, mais ça ne donne pas à bouffer à nos enfants ». Et donc c'est comme ça que je me suis intéressé à l'insertion par l'activité économique »<sup>457</sup>. En ce sens, le Conseil départemental et la DIRECCTE sont des acteurs importants dans la pérennité des structures de l'insertion (les ateliers et chantiers d'insertion [ACI], les Entreprises d'Insertion [EI], les Associations Intermédiaires [AI] et les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion [ETTI]<sup>458</sup>) : « au niveau institutionnel, je pense [à] la Direction départemental

<sup>456</sup> Extrait de l'entretien avec le responsable du service développement économique de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, 2018

<sup>457</sup> Extrait des échanges avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2016

<sup>458</sup> Les ACI et les EI « offrent des contrats à durée déterminée aux personnes plutôt éloignées de l'emploi. Les [AI] et les [ETTI] s'adressent à des personnes un peu plus autonomes dans leur travail et leur proposent des mises à disposition ou des missions, généralement auprès de particuliers pour les premières et d'entreprises clientes pour les secondes. [...] Les salariés des ACI et des EI ont le plus souvent été orientés vers l'insertion par l'activité économique par les organismes du service public de l'emploi comme Pôle emploi ou les missions

du travail, la DIRECCTE. Le Conseil départemental... Dans le champ de l'insertion [...] ce sont les deux incontournables [...]. La DIRECCTE et l'Etat. Sans le Conseil départemental, des structures comme les nôtres fonctionneraient difficilement, donc voilà »<sup>459</sup>. Enfin, le territoire de la communauté de communes Ardennes Rives de Meuse fait l'objet d'un dispositif « Territoire d'industrie » (Ardennes-Argonne) depuis l'année 2018, qui repose sur « un principe de gestion décentralisée. Le pilote et l'animation des « Territoires d'industrie » [associent] les élus locaux, l'industrie, les conseils régionaux et l'Etat. [...] Le [...] dispositif s'appuie sur le principe de la concentration des moyens [...] à la fois financiers [...], administratifs, techniques et humains [...] pour répondre à 4 besoins [...] : recruter, innover, attirer et simplifier »<sup>460</sup>. Il est notamment en lien avec le déploiement de la plateforme de fabrication additive « Platinium 3D »<sup>461</sup>. Le territoire s'appuie sur un appareil productif de fonderies et d'industries toujours présent malgré la situation décrite précédemment. Les entreprises se succèdent le long de la vallée de la Meuse, depuis la frontière belge et la commune de Givet jusqu'à Revin : « dans les fonderies, on a du cuivre avec Précis Métal, à Fromelennes. Alors pareil, qui a connu des plans sociaux, pour lesquels on se pose encore des questions sur son avenir. Après, dans le travail des métaux, sur les fonderies, on a Magotteaux, à Aubrives [...], qui est plutôt une entreprise qui ne tourne pas trop mal. Il y a la Fonte Ardennaise, à Haybes. Donc ça, c'est une des unités du groupe [...]. Après, à Revin, il y a Béroudiaux, qui fait partie d'un groupe [...]. Ils se sont mis en avant parce que dans le cadre de leurs activités, ils font partie des premiers à utiliser des ergo squelette. [...] Donc c'est le groupe Bouhyer [...]. Après, on a des fonderies d'aluminium, soit en coulé, soit sous pression [...]. Puis après, beaucoup d'usineurs, en mécanique générale, et chaudronnerie »<sup>462</sup>.

Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés parlent d'un territoire à deux visages, porteur de deux cultures distinctes (MOINE, 2006, *op.cit.*). A l'est, dans le massif forestier, une culture très ouvrière, industrielle, comme expliquée précédemment, et à l'ouest, une culture « agricole », plus rurale : « ce qui me gênait déjà, c'est pour ça que le PNR me paraissait déjà trop grand... [...] C'est [que le local, c'est] [...] là où on a une culture commune quoi. Quand je dis culture, [...] par exemple la vallée de la Meuse, c'est métallurgiste, on a une culture métallurgiste quoi. Une

---

locales, [la DIRECCTE]. A l'inverse, les recrutements des ETTI et des AI reposent beaucoup sur des canaux informels. [...] Les ACI citent fréquemment le service social du conseil général, en lien avec la forte part des allocataires du RSA parmi le public qu'elles accueillent », source : « L'insertion par l'activité économique : modes de recrutement et capacités d'action des structures », DARES Analyses, novembre 2015 n° 085, 10 pages

<sup>459</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>460</sup> Présentation du dispositif « Territoires d'industrie » sur le site du gouvernement, source : <https://www.gouvernement.fr/industrie-une-nouvelle-approche-pour-acceler-le-developpement-des-territoires-industriels> (consulté en janvier 2020)

<sup>461</sup> Plateforme technologique et scientifique dédiée à l'obtention de pièces métalliques par les procédés de fabrication additive, basée à Charleville-Mézières

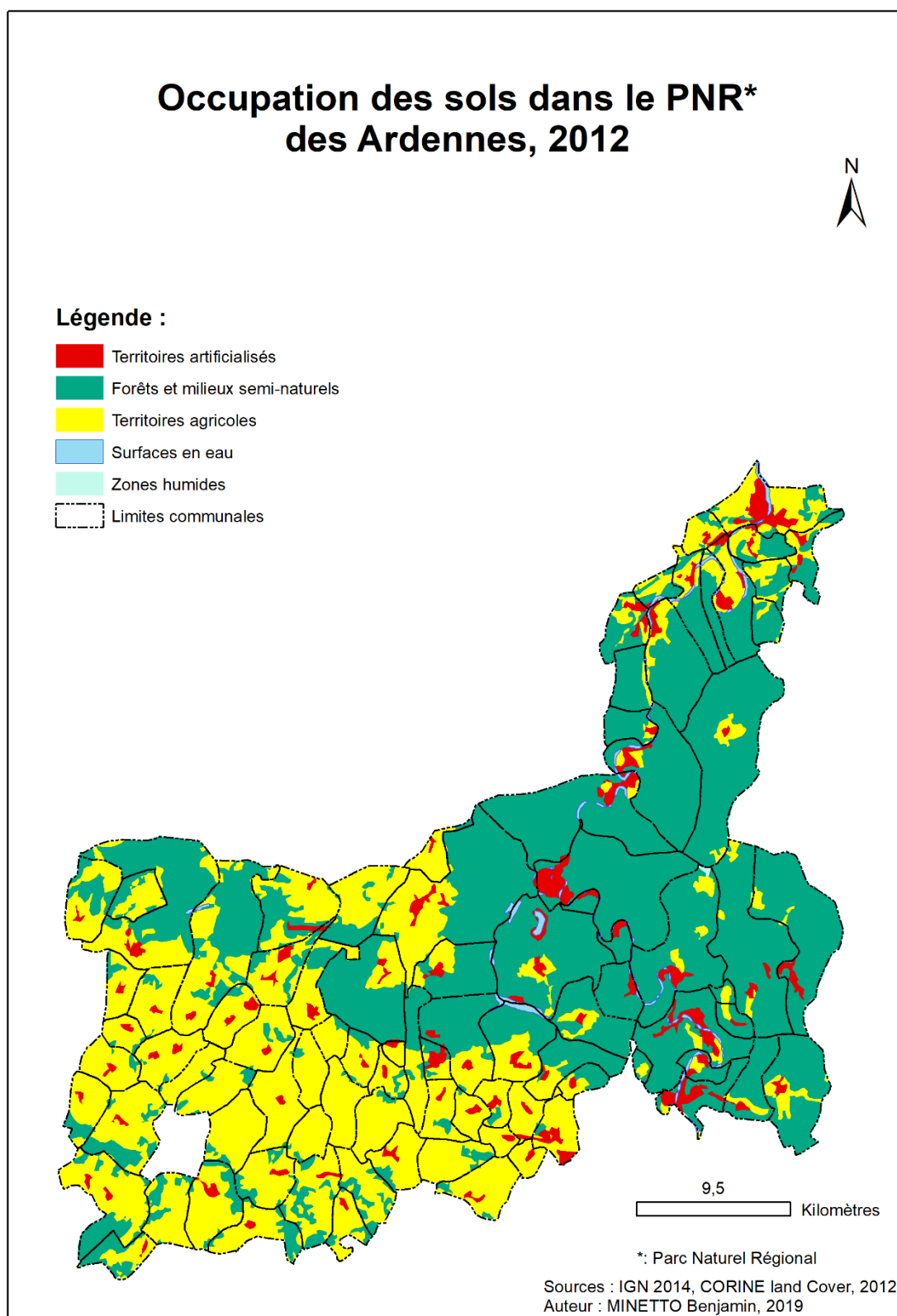
<sup>462</sup> Extrait de l'entretien avec le responsable du service développement économique de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, 2018

*culture ouvrière. On monte sur le plateau où on était à Bell'Occas [Auvillers-les-Forges], c'est plutôt agricole. Là on va avoir une culture agricole. Et c'est vrai que ces deux mondes quand ils se rencontrent, ils ne se comprennent pas forcément»<sup>463</sup>.*

---

<sup>463</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

Carte 34 - Occupation des sols dans le PNR des Ardennes, 2012



La Carte 34 montre cette distinction entre deux ensembles géographiques marqués avec un paysage forestier dense à l'est, et un paysage de terres agricoles à l'ouest. Le traitement cartographique sur la structure de la population, l'emploi et la formation n'a pas révélé de schéma particulièrement clivant entre ces deux espaces. En revanche, la concentration de la population comme du nombre d'entreprises est nettement plus importante dans l'est du territoire (notamment dans la vallée de la Meuse). Sans surprise, les établissements actifs du secteur de l'industrie se concentrent essentiellement à l'est et les établissements agricoles à l'ouest. Tout ceci implique un territoire d'actions potentiellement hétérogène pour le PTCE ARDAINES.

Par ailleurs, la gestion de la ressource en bois est une préoccupation importante dans le projet du PTCE ARDAINES, et le PNR des Ardennes se positionne comme un acteur important afin de construire une réelle stratégie sur le long terme aussi bien dans la valorisation, la préservation, que dans l'exploitation. De nouveau, l'usage différencié du bois dans les activités humaines au fil des années a orienté l'évolution du type d'arbres (essences cultivées) et de la densité des forêts en fonction des demandes (FORTIER, 1991). Avec environ 630 km<sup>2</sup> de surfaces boisées en 2012 (représentant un peu plus de 50 % de la superficie totale du PNR des Ardennes<sup>464</sup>), le territoire du PNR des Ardennes est fortement impacté par cet ensemble paysagé remarquable. Dans le détail, l'espace forestier est composé comme suit :

- Forêts de feuillus = 471 km<sup>2</sup> [74,3 %]
- Forêts de conifères = 130 km<sup>2</sup> [20,4 %]
- Forêts mélangées = 15 km<sup>2</sup> [2,4 %]
- Forêts et végétation arbustive en mutation = 14 km<sup>2</sup> [2,2 %]
- Lande et broussaille = 4 km<sup>2</sup> [0,7 %]

L'historique des usages de la forêt explique grandement sa composition actuelle, modifiant progressivement les essences de bois qui la composent : « *constituée à l'origine d'une vaste futaie composée essentiellement de chênes et de hêtres, la forêt ardennaise s'est progressivement modifiée sous l'action de modes de traitement spécifiques appliqués par les hommes en fonction de leurs besoins domestiques, et plus tard, des exigences de l'industrie et du commerce* » (Ibid.). Si le chêne est encore majoritairement présent aujourd'hui, le hêtre a quasiment disparu. Au niveau des possessions, l'inventaire forestier départemental de la fin du siècle dernier (1998) indiquait encore une large superficie de la surface boisée relevant du privé (52 %), suivi de parcelles communales (27 %, et gagnant progressivement du terrain au détriment des parcelles domaniales) et des parcelles

---

<sup>464</sup> L'ensemble des calculs des surfaces est réalisé en utilisant un SIG, à partir des couches surfaciques communales de l'IGN (2014) et de celles de l'occupation des sols de CORINE land Cover (2012)

domaniales (21 %) <sup>465</sup>. L'équilibre et la répartition sont pratiquement similaires au regard des campagnes d'inventaire de 2009 à 2013 <sup>466</sup>. Si la ressource en bois semble abondante au premier abord dans le territoire, elle n'en est pas moins source de tensions quant à la multiplicité de ses usages, des propriétaires, nécessitant une maîtrise et un partage complexe autour de la mise en place d'une filière bois énergie :

*Ces tensions tournent, pour l'essentiel, autour de la structuration de l'offre et de la mobilisation des ressources en bois. Alors qu'à ses débuts le bois énergie était conçu comme une activité d'appoint pour les industriels du bois, son développement récent l'a fait entrer dans une nouvelle ère, industrielle, qui nécessite l'accès à des ressources plus importantes et plus diversifiées. Il en résulte une concurrence accrue entre les usages du bois : utilisation à des fins énergétiques versus usages plus traditionnels comme la trituration (pâte à papier, panneaux de fibres et de particules, agglomérés, laine de bois...) ou l'ameublement. Il en résulte également un risque de « fuite du bois » vers d'autres territoires, du fait notamment de la multiplication de gros projets de chaufferies nécessitant l'inscription dans des réseaux d'approvisionnement parfois très larges. Ces tensions s'accompagnent d'incertitudes nombreuses sur l'état des ressources existantes et sur la gestion des flux. [POUPEAU et SCHLOSSER, 2010]*

La structuration d'une filière bois semble dès lors difficile, et les différents acteurs et agents interrogés font ce constat : « *ce n'est pas une filière aujourd'hui déjà [le bois]. Pour ce qui est des entreprises qui travaillent le bois, on a aujourd'hui deux des principaux scieurs français : le groupe Lambert, et le groupe [...] Moussus-Barret. [...] Donc Lambert à Wallerand [Vireux-Wallerand], et Moussu à Haybes, [...] qui agissent sur notre territoire mais qui achètent du bois partout. Aujourd'hui, la ressource en bois c'est problématique. Avec les chinois qui achètent beaucoup* » <sup>467</sup>. La gestion du domaine forestier sur le département semble compliquée, comme l'exprime l'ancien coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES : « *il est scié [le bois dans les Ardennes] [...]. Il n'est pas ouvré. Et il est envoyé en Chine, ou en Belgique. [...] Il n'y a pas de grosses menuiseries dans le département. Il n'y a que deux grosses scieries. Donc on est dans ce qu'on appelle la première transformation du bois. Donc il coupe des poteaux, des planches, et ils les envoient ailleurs. [...] C'est éclaté... [...] ils ont monté ce qu'on appelle la COFA* <sup>468</sup>, qui est une coopération forestière des Ardennes, pour essayer justement de

<sup>465</sup> « Inventaire forestier départemental : Ardennes 3<sup>ème</sup> inventaire 1998 », *Inventaire Forestier National*, 1998, 182 pages

<sup>466</sup> « Résultats d'inventaire forestier : résultats standards – Ardennes », *Institut National de l'Information Géographique et Forestier*, 2013, 43 pages

<sup>467</sup> Extrait de l'entretien avec le responsable du service développement économique de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, 2018

<sup>468</sup> Coopérative Forestière des Ardennes, fondée en 1988

*fédérer tous ces petits propriétaires pour faire quelque chose. [...] Mais a priori c'est pareil, ce n'est pas facile. [...] Je vous dis, c'est un cheval de bataille dans les Ardennes depuis des années. [...] Et après ce sont des forêts gérées par l'ONF. Il y a eu beaucoup de politiques d'enrésinement à une époque<sup>469</sup> [SERGENT, 2013], et ils y reviennent un peu... [...] Après, on se pose encore la question de savoir quelle forêt on va développer. Dans certaines réunions, je suis au Parc Naturel Régional, ils se posent encore la question de savoir quelle option on va prendre<sup>470</sup>. Est-ce qu'on s'oriente sur le bois de chauffe ou le bois d'œuvre ? Parce que ce n'est pas la même chose, on doit à un moment donner choisir, ne pas se tromper. Ce n'est pas évident parce qu'une forêt ça se prévoit 50 ans à l'avance. Voilà, de 25 à 50 ans [...]. Donc pas évident »<sup>471</sup>. Une concertation amorcée depuis 2012 a abouti à l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire<sup>472</sup> en juin 2014 (l'outil est inscrit dans la Charte du PNR des Ardennes et devait être construit dans les 3 ans suivant la labellisation du parc en 2011), muni d'un programme d'action – résultat d'un diagnostic territorial – qui s'articule autour de sept thématiques : gestion forestière ; bois-énergie ; bois matériau ; communication et sensibilisation sur la filière forêt et bois ; équilibre sylvo-cynégétique ; biodiversité et services écosystémiques forestiers ; accueil du public en forêt<sup>473</sup>. Cet outil apparaît comme un document stratégique réalisé en concertation et en consultation avec l'ensemble des parties prenantes concernées (acteurs de ces espaces et institutionnels) pour une vision globale, partagée et planifiée sur du long terme. Au-delà de la ressource en bois, le territoire du PNR des Ardennes dispose, notamment par l'intermédiaire de son réseau hydrographique, des infrastructures maîtrisant à la fois le cours d'eau de la Meuse et productrices d'énergies (Carte 35, p. 316). En premier lieu, la centrale nucléaire EDF<sup>474</sup> de Chooz (non loin de Givet) est composée de deux unités de production, Chooz B1 et Chooz B2, raccordées au réseau électrique national en 1996 et 1997, et d'une centrale en déconstruction, Chooz A, premier réacteur à eau pressurisée de France, démarré en 1967 et arrêté en 1991<sup>475</sup>.*

<sup>469</sup> L'acteur fait notamment référence à la période d'après seconde guerre mondiale, avec un enrésinement important dès 1955 pour un reboisement intensif du territoire, profitant des aides du Fond Forestier Français

<sup>470</sup> La charte forestière du territoire du PNR (document d'orientation pour une durée de 12 ans) reprend quelques éléments, indiquant notamment des enjeux de conciliation entre la production, le renouvellement et l'amélioration des peuplements. Source : [https://www.parc-naturel-ardennes.fr/wp-content/uploads/2017/08/Charte\\_foresti%C3%A8re\\_de\\_territoire\\_du\\_PNR.pdf](https://www.parc-naturel-ardennes.fr/wp-content/uploads/2017/08/Charte_foresti%C3%A8re_de_territoire_du_PNR.pdf) (consulté en décembre 2019)

<sup>471</sup> Extrait des échanges avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2016

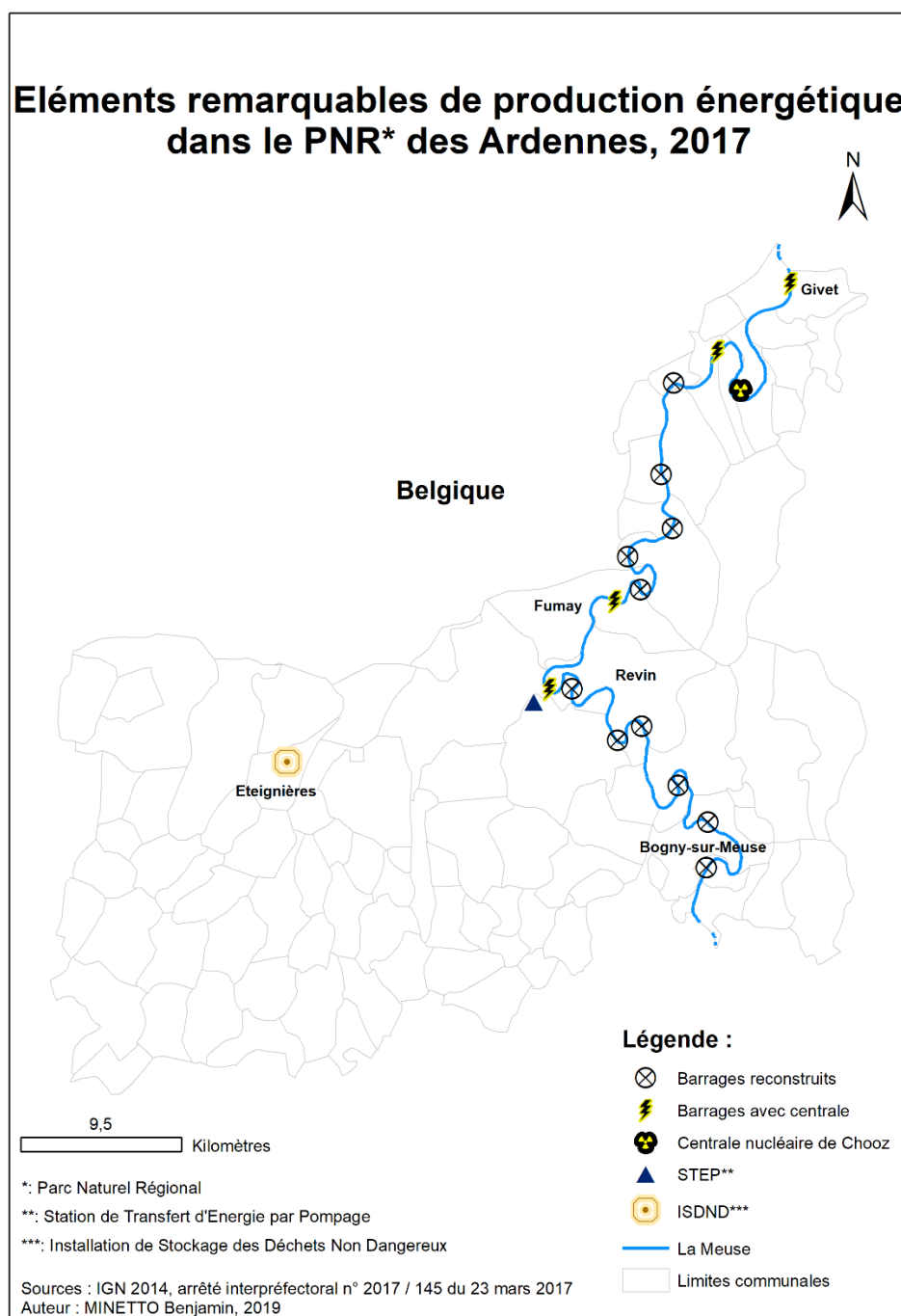
<sup>472</sup> Outil volontaire d'animation territorial institué par la Loi d'Orientation Forestière de 2001

<sup>473</sup> « Parc naturel régional des Ardennes – Charte forestière de territoire », PNR des Ardennes, version de 2017, 171 pages

<sup>474</sup> Electricité de France

<sup>475</sup> « L'année 2019 en bref : centrale nucléaire de Chooz », EDF, 2019, 9 pages



Carte 35 - Eléments remarquables de production énergétique dans le PNR des Ardennes, 2017<sup>476</sup>

<sup>476</sup> Document complémentaire pour cartographier les barrages et indiquer si ces derniers font l'objet d'un projet de microcentrale hydroélectrique : « Arrêté n° 2020-060, portant compléments à l'arrêté inter préfectoral n° 2017 / 145 du 23 mars 2017 autorisant la reconstruction des barrages sur la Meuse et la déconstruction des barrages existants, et portant règlement d'eau de ces ouvrages et les arrêtés n° 2015-164 du 26 mars 2015 et n° 2015-DREAL-RMN-170 du 21 avril 2015 autorisant la dérogation aux interdictions de capture ou d'enlèvement, de destruction et de perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées », source : [http://www.meuse.gouv.fr/content/download/17997/114380/file/1-apc\\_2020-060\\_24012020+annexes.pdf](http://www.meuse.gouv.fr/content/download/17997/114380/file/1-apc_2020-060_24012020+annexes.pdf) (consulté en juin 2020)

L'aménagement hydroélectrique de la Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) de Revin – Saint-Nicolas-les-Mazures, situé au cœur de la forêt ardennaise dans une vallée entre la Faux et la Meuse, a été mis en service en 1976. Première usine EDF équipée de 4 groupes réversibles « turbine/pompe », elle fournit une énergie renouvelable, stockable et disponible rapidement<sup>477</sup>. Elle « remplit ses deux lacs-réservoirs par pompage lorsque la demande d'électricité est faible et les utilise pour produire de l'électricité lorsque la demande est particulièrement importante. Les bassins réservoirs sont situés à Rocroi et aux Mazures, communes voisines de Revin, et se nomment bassin de Whitaker et bassin des Marquisades. [...] La technique de production d'électricité est celle d'une centrale hydroélectrique. Avec une hauteur de chute importante, la puissance de la centrale peut s'élever à 800 MW et maintient l'offre d'électricité sur le réseau en cas de baisse de tension due par exemple à l'arrêt brutal d'une centrale conventionnelle »<sup>478</sup>. Dans le prolongement des infrastructures de production hydroélectrique (équipement de centrales ainsi que barrages régulant le débit d'eau de la Meuse), 15 barrages sur le territoire sont concernés par une opération de reconstruction et mise à niveau. La Société BAMEO a signé avec VNF<sup>479</sup> en 2013 le premier contrat de partenariat public-privé en France sur voies navigables, pour le remplacement de 29 barrages manuels à aiguilles par des barrages automatiques gonflés à l'eau. Le projet global comprend le remplacement de 6 barrages sur l'Aisne et 25 barrages sur la Meuse, soit 29 nouveaux ouvrages automatisés et la mise à niveau de 2 barrages à clapets existants à Givet et à Monthermé dans les Ardennes : « Le contrat [...] d'une durée de 30 ans porte sur la conception, la construction, le financement, l'exploitation, la maintenance et le gros entretien-renouvellement des ouvrages. Il constitue un enjeu majeur en termes de navigabilité, de sécurité et de biodiversité. Les travaux confiés à COREBAM, un groupement d'entreprises de VINCI Construction chargé de la conception et de la construction, ont démarré en 2015 [...]. La construction d'un barrage s'effectue en deux saisons, de mars à novembre lorsque le débit d'eau est plus faible et que les conditions météorologiques sont plus favorables. Les nouveaux barrages sont testés avant leur mise en service et la déconstruction des barrages à aiguilles »<sup>480</sup>. Enfin, une dernière infrastructure remarquable et en dehors de la vallée de la Meuse est l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Eteignières : « du biogaz est capté à l'ISDND à partir des casiers de stockage des déchets ménagers. Ce captage représente la plus grosse

<sup>477</sup> Informations issues du site d'EDF à propos des énergies renouvelables, catégorie « hydraulique », source : <https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/energies-renouvelables/hydraulique/hydraulique-revin> (consulté en juin 2020)

<sup>478</sup> Informations issues du site internet de la commune Les Mazures, source : <http://www.lesmazures.fr/decouvrir/le-village/la-centrale-hydraulique-de-revin-saint-nicolas-les-mazures.html> (consulté en juin 2020)

<sup>479</sup> Voies Navigables de France, établissement public en charge du réseau des voies navigables en France

<sup>480</sup> Informations relatives au contrat de BAMEO, maître d'ouvrage de l'opération, source : <https://www.barrages-aisne-meuse.fr/contrat/> (consulté en juin 2020)

*production de biogaz du département. Cette production subit cependant des fluctuations importantes d'une année à l'autre. Depuis 2007, une partie de ce biogaz est valorisée par cogénération dans un moteur [...]. Fin 2009, un second moteur [...] a été installé. La chaleur produite par les génératrices est en partie utilisée pour le chauffage des bassins biologiques de traitement des lixiviats et pour l'évaporation des eaux issues du traitement des lixiviats, lorsque ces eaux ne peuvent être rejetées dans la rivière en période estivale. [...] Le site est également équipé d'une « biochaude » (organe de combustion utilisé en secours) sur lequel est installé un système de récupération de chaleur. Un centre de traitement mécano-biologique [...] est à l'étude pour récupérer et valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères résiduelles par méthanisation en voie sèche »<sup>481</sup>. Cette dernière installation est mobilisée dans le cadre du projet Les Maraichers d'Arduina (serres chauffées), et donc en lien direct avec le PTCE ARDAINES.*

### 3.d. Synthèse sur les spécificités territoriales des territoires de référence

Les trois terrains de l'étude révèlent des dynamiques de développement variées, débouchant sur des problématiques et des ressources différenciées. Les spécificités locales, qu'elles soient démographiques, sociologiques, économiques, historiques ou paysagères, rappellent la nécessité de contextualiser spatialement les PTCE pour comprendre l'intérêt des projets menés (existence d'un savoir-faire, présence de ressources spécifiques, opportunités, etc.), la véritable portée de ces derniers (périmètre et personnes concernés directement et/ou indirectement), des facteurs explicatifs sur les difficultés rencontrées, etc. Enfin, cette section soutient le postulat de départ à propos de l'existence de plusieurs milieux ruraux (cf Première partie, Chapitre II, 1.a., p. 65).

---

<sup>481</sup> « Etat des lieux de la méthanisation dans le département des Ardennes », Agence Locale de l'Energie et du Climat, 2016, 19 pages

## II) 4. S'appuyer sur les ressources du territoire

Les différents PTCE relèvent d'un objectif commun en faveur d'un développement davantage localisé : exploiter les ressources du territoire et faire émerger de nouvelles ressources territoriales, par le biais des activités développées dans le cadre du PTCE. Ces ressources sont avant tout des ressources sociales à mobiliser. Le territoire, par ses capacités et ses particularités d'organisation interne, agit comme une ressource pour le développement du PTCE.

### 4.a. Mobiliser les ressources

Tableau 28 - Les ressources mobilisables dans les territoires de référence et les contraintes majeures dans le développement des actions

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences de l'intercommunalité</li> <li>- Choix dans la communication</li> <li>- S'appuyer sur l'existant, l'importance des spécificités locales</li> <li>- Valoriser et développer l'emploi local</li> <li>- Identifier les potentiels locaux</li> <li>- Travail en lien avec la dynamique ESS identifiée sur le territoire</li> <li>- Terre de coopérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impacts des spécificités du territoire dans la réalisation des projets (zonages réglementaires)</li> <li>- Valoriser et s'appuyer sur l'existant</li> <li>- Respect de l'environnement et des éléments naturels du territoire</li> <li>- Clivages politiques</li> <li>- Intégration des bureaux dans la MFR de Saint-Philbert-de-Grand Lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'importance des structures de l'insertion</li> <li>- Interconnaissance des acteurs</li> <li>- Défauts de compétences et de qualifications</li> <li>- Territoire rural à potentiels, doté de ressources locales importantes</li> <li>- Friches industrielles et opportunités foncières</li> </ul>

#### Le PTCE du Pays d'Ancenis

Le PTCE du Pays d'Ancenis s'appuie fortement sur le territoire de la COMPA et de ses ressources (physiques, matérielles, humaines et sociales), par souci d'ancrage des activités (ZIMMERMANN, 2005) et dans l'objectif de valoriser les innovations développées par les acteurs (GUILLAUME, 2008 ; LE CORROLLER, 2012) : « avoir un ancrage fort sur le territoire. Ça fait un peu autarcique dit comme ça, mais l'innovation sociale est fortement ancrée. On veut s'appuyer sur la force locale, comprenant

*les ressources locales, les ressources humaines locales, mais aussi sur les circuits courts financiers* »<sup>482</sup>. C'est, par exemple, ce qui explique l'intégration d'Union ETAP, réseau structurant l'offre dans le champ de l'insertion par l'emploi sur le territoire, ou encore d'ECHOBAT Développement pour la filière écoconstruction, chacun émanant du territoire. A défaut d'être en mesure de créer de l'emploi à court terme, le PTCE envisage également la consolidation et la valorisation des emplois existants (mission déjà assumée par le CBE). Le PTCE du Pays d'Ancenis tente d'apporter de nouvelles dynamiques dans des filières déjà présentes sur le territoire, comme l'illustre le projet de légumerie-conserverie, afin de « *développer la filière de l'agriculture biologique et l'amélioration de l'offre alimentaire* »<sup>483</sup>. Initialement pensé autour de produits majoritairement issus de l'agriculture biologique, le projet a été réorienté suite à une étude de marché de 2013 montrant que sur le Pays d'Ancenis, l'offre et la demande relevaient plutôt de l'agriculture conventionnelle, amenant les acteurs du PTCE à mieux coller aux réalités du terrain<sup>484</sup> : « *on a estimé dans la phase de démarrage, 80% de légumes bruts, 20% de transformation. Après, on verra l'évolution. Mais, dans un premier temps, d'après l'étude de marché qu'on a fait, c'est à peu près ça. En sachant qu'on est grosso modo sur une estimation de la demande à 30% de légumes bios, et 70% de légumes conventionnels. Ce n'est pas que du bio non plus. Et il faut répondre au marché. Si on veut partir que dans l'idée du bio, il ne vaut mieux pas se lancer parce qu'on est sûr d'échouer. Le marché du Pays d'Ancenis, c'est 80 000 habitants, ce n'est pas 600 000 comme l'agglomération nantaise. Donc il faut rester à l'échelle de son territoire. Parce que l'idée de départ était de coller le plus possible au territoire* »<sup>485</sup>. L'échelon « COMPA » reste très important dans les réflexions, comme en témoigne le rapprochement opéré avec le CIE de TERRENA – acteur historique du territoire et structure se revendiquant de l'ESS – au moment de construire le projet global (le secrétaire du CIE de TERRENA était alors fortement impliqué dans Union ETAP), ou le fait que le fonds de dotation territorial en construction soit destiné aux projets inscrit dans le périmètre de la COMPA (ou que le territoire en soit à minima bénéficiaire) : « *on a envie de développer l'épargne et les financements locaux, notamment par la création du fonds de dotation ou on mobilise des fonds d'entreprises. Ou par le financement participatif parce qu'on réfléchit au Crowdfunding, on parle de CIGALES, on réfléchit à l'épargne salariale solidaire. [...] ce sont des choses fortes qui sous-tendent le PTCE* »<sup>486</sup>. La visibilité des acteurs opérant dans tel ou tel champ d'activités dans ce territoire à dominante rurale, leur bonne interconnaissance, facilite les initiatives

<sup>482</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>483</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

<sup>484</sup> Le département de Loire-Atlantique avait 16 % de sa surface agricole utilisée convertie ou en cours de conversion en bio en 2018, contre 7,5 % à l'échelle nationale → Sources : Agence Bio, Agreste - Statistique agricole annuelle et enquête Annuelle Laitière

<sup>485</sup> Voir note 482

<sup>486</sup> Voir note 482

et les discussions pour monter des projets sur le territoire : « on a une maison familiale rurale, on a des structures associatives, on a des coopératives... Et tout ce monde-là, comme c'est un petit territoire, se connaît, travaille parfois ensemble déjà. Et donc, c'est parfois plus facile de mettre en place des choses parce qu'ils se connaissent déjà, [...] les présentations, c'est bon, c'est fait »<sup>487</sup>. Cela se retranscrit jusque dans l'adaptation des discours où, par exemple, les acteurs membres du dispositif ce sont refusés à parler de « développement durable » (terme jugé comme facteur d'incompréhension et par conséquent néfaste aux discussions engagées avec les financeurs), alors que cet objectif est bien central dans le projet PTCE et que cette dimension est travaillée par les acteurs locaux : « on n'utilise pas forcément ce terme [développement durable] dans nos travaux mais au final c'est ce qu'on fait depuis longtemps. [...] Ca ne parlait pas à tout le monde, tous les financeurs, donc du coup, ça ne sert à rien de l'intégrer comme terme. On essaye d'être stratège dans le choix de la communication »<sup>488</sup>. Enfin, les acteurs du PTCE sont sensibles aux compétences des structures en place dans le territoire de la COMPA et s'efforcent de les intégrer dans les discussions et les projets (COLLETIS et al., 2005), afin de ne pas les placer comme des concurrents, mais plutôt comme force de propositions (l'exemple de la filière écotourisme et du rapprochement auprès des services de la COMPA et de l'office de tourisme intercommunal) : « nous ne nous sommes pas placés sur le tourisme comme si on avait la compétence. [...] On est allé chercher la directrice de l'office de tourisme intercommunal. En amont, on est allé chercher le directeur du développement économique en lui disant ce que le CBE allait faire »<sup>489</sup> ; « attaqué une nouvelle filière [l'écotourisme] [...]. On va [...] les emmener [les acteurs du tourisme sur le territoire] sur ces logiques-là, essayer de voir ce qu'il se fait, surtout ce qu'il peut y avoir pour compléter un peu l'offre du territoire, gagner en visibilité. Et puis on a la chance d'avoir une équipe technique de l'office de tourisme intercommunal qui est très dynamique et qui ont envie d'avancer là-dessus, donc on va aller très vite sur des trucs »<sup>490</sup>. A travers le diagnostic partagé de la CRESS (2011), le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis s'est appuyé sur la dynamique existante dans le territoire de la COMPA, afin de construire son projet global (suivi notamment des éléments prospectifs du diagnostic, avec la création d'une structure réseau/observatoire dédiée à l'ESS, le COTES). Plus largement, les dirigeants et responsables des structures membres du PTCE interrogés s'accordent à dire que le territoire de l'intercommunalité a des prédispositions pour mettre en place des coopérations : « c'est un territoire de coopérations [le Pays d'Ancenis] [...]. TERRENA est sur le Pays d'Ancenis. A une époque, il y avait beaucoup de coopératives sur le Pays d'Ancenis. Il y en a un peu moins maintenant. Mais on a quand même deux gros fleurons avec TERRENA et PLS. C'est pas mal. Vu la population, ce n'est pas mal [...]. Oui je crois

<sup>487</sup> Extrait de l'entretien avec la fondatrice du cabinet conseil ALTERM, 2015

<sup>488</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>489</sup> Voir note 488

<sup>490</sup> Voir note 488

que c'est dans la façon de travailler de la Loire-Atlantique particulièrement ça. Peut-être plus que le Maine-et-Loire d'ailleurs. [...] Mais travailler en réseau, enfin dans l'artisanat toujours, c'est sûr qu'on a plus l'habitude de faire comme ça ici qu'en Maine-et-Loire. Quand je regarde mes collègues, ils ont plus de difficultés [...]. A un moment il y a eu [...] un gros boulot d'organisation de l'artisanat dans ce département [...]. Donc malgré tout derrière, ça laisse des traces pendant longtemps. Donc les gens ont appris à travailler d'une certaine manière. Alors ce n'est pas partout pareil sur le territoire de Loire-Atlantique, [...] mais c'est une tendance [...]. Et quand on amène un sujet comme ça sur la table [le PTCE], [...] tout le monde va se mettre autour de la table pour discuter »<sup>491</sup>. Au moment de mettre en place des projets comme celui de la légumerie-conserverie, les acteurs intégrés dans la démarche<sup>492</sup> se sont naturellement mis autour d'une table pour réfléchir sur le projet.

### Le PTCE Village Terre et Vie

L'exploitation des spécificités du territoire est, à l'instar du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, une composante essentielle du PTCE Village Terre et Vie. Elles sont par moment vécues comme des contraintes auxquelles les acteurs de l'association Village Terre et Vie se sont heurtés dans le cadre du développement de certains projets : « ça nous a emmené dans toutes les difficultés qu'on n'avait pas vraiment anticipé [la réserve naturelle, la loi littoral, le périmètre Natura 2000, (Carte 30, p. 296)] [...]. Aller trouver un terrain agricole sur lequel on aurait pu mettre quelques hébergements touristiques, pas possible, loi littoral, etc. On s'est retrouvé avec énormément de contraintes c'est vrai qu'on n'avait pas anticipé par rapport aux particularités du territoire »<sup>493</sup>. Cependant, les spécificités du territoire apparaissent surtout comme la base du PTCE Village Terre et Vie, avant tout orienté pour soutenir des activités déjà en place et/ou pour aider les acteurs locaux à les faire émerger : « il faut toujours qu'au cœur de nos projets, on ne perde pas de vue qu'il y a la valorisation des acteurs locaux. Donc de toute façon, la base de nos projets va se faire sur l'existant. Donc voilà, les acteurs économiques qui sont autour du Lac de Grand Lieu. [...] Tout seul, on n'existe pas. On n'a pas envie d'exister sans eux. On est vraiment là pour les porter, [...] pour les faire émerger »<sup>494</sup>. Les élus locaux sont considérés comme des partenaires naturels, bien qu'un clivage politique semble diviser l'intercommunalité, et porte le risque de s'aliéner un « camp » sous l'effet du « soutien » et/ou de « l'appartenance » à l'autre camp : « et puis l'autre frein, pour lequel on nous avait prévenu qu'on

<sup>491</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>492</sup> Les acteurs fondateurs du projet sont le CBE du Pays d'Ancenis, les AMAP du territoire, les élus locaux, des artisans charcutiers traiteurs, la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD), des maraichers, ainsi que les Jardins solidaires, source : « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

<sup>493</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>494</sup> Voir note 493

*aurait des difficultés, c'est que le territoire de Grand Lieu a toujours été tiraillé entre le sud et le nord, et que les maires et les élus ne sont pas du même bord politique. [...] Du coup [...], quand on nous colle une étiquette, et bah vous aurez le soutien des élus de l'étiquette qu'on vous a collé »<sup>495</sup>. Suite aux élections municipales de 2014, l'ensemble des municipalités de l'intercommunalité semblent plutôt étiquetées comme de « droite », et les différences se trouvent essentiellement dans des appartenances marquées face à des listes un peu plus mélangées :*

- Le Bignon, Divers droite
- La Chevrolière, UMP – LR<sup>496</sup>
- Geneston, Divers droite
- La Limouzinière, Divers droite
- Montbert, Divers droite
- Pont-Saint-Martin, Sans étiquette
- Saint-Colomban, UDI<sup>497</sup>
- Saint-Philbert-de-Grand Lieu, UMP – LR

Par ailleurs, la dimension environnementale est très présente dans le PTCE Village Terre et Vie, qui souhaite conjuguer développement économique, mise en valeur du territoire et préservation du cadre de vie « naturel » du territoire. C'est notamment le cas vis-à-vis de la filière de l'écotourisme, pour laquelle les acteurs souhaitent rendre le territoire attractif, en adéquation avec l'écosystème riche et singulier : éviter le tourisme de masse, garder un attrait « sauvage » au site, etc. : *« ce ne sera pas le tourisme de masse par définition puisque ce lac est un lac sauvage, et qu'il doit le rester de par la nature des animaux et de la législation qui l'entoure. Ce qui fait que dans notre esprit, ça doit être maîtrisé. [...] Il y a le lac mais [...] on a la chance aussi à Saint Philbert d'avoir d'autres lieux autour du centre-ville qui sont investis comme des lieux [...] sauvage, [...] il y a plein d'espaces. C'est aussi notre avantage [...]. Cette surface de nature »<sup>498</sup>. Enfin, l'association Village Terre et Vie a bénéficié de l'accueil dans les locaux de la MFR de Saint-Philbert-de-Grand Lieu, une cohabitation mutuellement profitable, notamment en raison d'une complémentarité due au fait que les deux structures proposent des formations et agrémentent leur réseau : *« après au niveau du pôle formation, bah on a eu des relations forcément avec des acteurs de la formation comme le CNAM<sup>499</sup> par exemple. [...] [Un co-président de l'association Village Terre et Vie] était un ancien formateur de la formation au CNAM. Donc avec le CNAM, d'autres associations qui font de la formation aussi telle**

<sup>495</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>496</sup> Union du Mouvement Populaire jusqu'en 2015, ou le parti est renommé Les Républicains

<sup>497</sup> Union des Démocrates et Indépendants, affiché centre droit

<sup>498</sup> Voir note 495

<sup>499</sup> Conservatoire National des Arts et Métiers



*qu'on la propose nous, avec la MFR bien sûr qui nous accueille, ou on a nos bureaux et qui sont aussi spécialisés dans la formation. Donc là, c'est vraiment aussi ce réseau »<sup>500</sup>.*

### Le PTCE ARDAINES

Le territoire du PNR des Ardennes semble procéder en premier lieu d'importantes difficultés (cf Troisième partie, Chapitre II, 3.c., p. 302), auxquelles sont confrontés les acteurs membres du dispositif. Ils citent un problème global de qualification (Tableau 26, p. 279) et de compétences. Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés constatent des difficultés sur la compréhension des dynamiques et organisations de l'ESS de la part des structures supposées accompagner les dispositifs d'insertion par l'emploi : *« je pense que tout le monde dit « bah chez nous ce n'est quand même pas facile »... Mais chez nous [dans les Ardennes], ce n'est quand même pas facile [...]. Sérieusement, [...] et pourtant je suis du coin hein... Mais je me dis qu'il y a des territoires parfois qui méritent leur sort, et les Ardennes, bah s'en est un. [...] Il y a un défaut de compétences, et un défaut de qualification sur les dispositifs ou les organismes qui sont censés accompagner le développement économique. Quand on voit des chargés de développement économique, [...] on sait qu'on est très mal. [...] Et ça, c'est un vrai problème »<sup>501</sup>. Il est notamment question d'un manque important de synergies, devenant un handicap pour la prise d'initiatives et la mise en place de coopérations économiques : *« à long terme, au moins ce que ça représente [le dispositif PTCE ARDAINES], [...] c'est exactement ce qui doit être mis en place pour que les initiatives fonctionnent dans le temps. Le cadre coopératif, le décroisement des structures, se mettre à plusieurs pour imaginer des synergies... C'est ça qu'il faut faire »<sup>502</sup>. Pour autant, les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés constatent une bonne interconnaissance des structures et des dirigeants sur l'ensemble du territoire, ainsi que des actions qu'ils mènent : *« on se connaît ça c'est sûr. On est un petit département. [...] Quand on entend parler d'une structure, on la connaît... Qui travaille là, qui la dirige »<sup>503</sup>. Passées ces difficultés, le territoire a de nombreux potentiels, et notamment au niveau des ressources mobilisées, mobilisables (DURAND, 2018), exploitées (PECQUEUR, 2006), exploitables (cf Troisième partie, Chapitre II, 3.c., p. 302). Un environnement global jugé comme riche, avec en premier lieu une ressource en bois abondante : *« on était bien sûr un domaine forestier pour développer la filière bois [...]. Donc ça le point fort, [...] on a des ressources locales. On avait réfléchi, mais on était parti aussi des ressources locales en se disant, les déchets, c'est une ressource locale, le bois, c'est une ressource locale, la terre, c'est une ressource locale... Donc maraichage, réemploi des déchets et puis [...] le****

<sup>500</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>501</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>502</sup> Voir note 501

<sup>503</sup> Voir note 501

bois »<sup>504</sup>. La ressource en bois reste cependant difficile à exploiter (BOUBA-OLGA et GROSSETTI, 2008), l'essentiel étant scié puis exporté (non travaillée sur place), ou bien appartenant à des propriétaires privés : « *il est scié [le bois dans les Ardennes] [...]. Il n'est pas ouvré... [...] Il est envoyé en Chine, ou en Belgique. [...] Il n'y a pas de grosses menuiseries dans le département. Il n'y a que deux grosses scieries. Donc on est dans ce qu'on appelle la première transformation du bois. [...] Ils coupent des poteaux, des planches, et ils les envoient ailleurs* »<sup>505</sup>. Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés regrettent une absence d'industrie de seconde transformation<sup>506</sup> et une première transformation limitée, malgré la mise en place d'une coopérative forestière (la COFA, cf Troisième partie, Chapitre II, 3.c., p. 302) pour tenter d'organiser une stratégie autour de la ressource bois. A travers le chantier d'insertion Acacia Construction et de la scierie, le dispositif PTCE ARDAINES se positionne sur le travail du bois matériau, l'une des sept thématiques de la Charte Forestière de Territoire. Inscrit dans une démarche locale et environnementale, le PTCE ARDAINES travaille pour valoriser les ressources locales à travers les différentes filières (bois, écoconstruction, maraichage, etc.), mais est également au fait des difficultés liées à la population active du territoire. En ce sens, il accompagne les structures membres de l'association ARDAINES et opérant dans le champ de l'insertion par l'emploi à travers une filière de réemploi des déchets (Bell'Occas, association comprenant deux ateliers et chantiers d'insertion, ainsi qu'une entreprise d'insertion : Bell'Occas 3E), de sciage et d'écoconstruction bois (Acacia Construction, entreprise d'insertion) et de maraichage (Les Maraîchers d'Arduina), mais également de filières de services à la personne auprès d'une population vieillissante et isolée (Arduina Services). Enfin, le territoire du PNR des Ardennes représente un dernier potentiel identifié par les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés, celui de l'opportunité du foncier, que ce soit au niveau de son attractivité des prix, mais aussi de sa surface disponible (nombre et taille, notamment en lien avec les friches industrielles [BAZIN, 2014]) : « *le bail, c'est l'occasion en milieu rural [...] d'obtenir des bâtiments plus vastes pour faire ce genre de structure [la ressourcerie Bell'Occas]* »<sup>507</sup>. Cet élément de réhabilitation des bâtis et/ou des changements d'usages sont travaillés par le PNR des Ardennes, comme décliné à travers la Charte du parc<sup>508</sup>. Par ailleurs, un observatoire des friches industrielles à l'échelle du département des Ardennes, s'appuyant sur les données de la DDT<sup>509</sup> Ardennes, avec entre autres un travail sur le

<sup>504</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>505</sup> Voir note 504

<sup>506</sup> Une situation généralisée sur le territoire de l'ancienne région Champagne-Ardenne (DELABRUYERE, KARQUEL et RIGOLLOT, 2008)

<sup>507</sup> Extrait des échanges avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2016

<sup>508</sup> « Parc naturel régional des Ardennes – Charte forestière de territoire », PNR des Ardennes, version de 2017, 171 pages

<sup>509</sup> Direction Départementale des Territoires

recensement et le potentiel de développement dans différents usages (mise en valeur patrimoniale, activité économique, etc.)<sup>510</sup>, représente un outil spécifique de gestion de ces parcelles.

### Synthèse sur la mobilisation de ressources

Les trois PTCE de l'étude s'inscrivent dans une démarche de développement local durable, que ce soit par la mobilisation et/ou la remobilisation de ressources du territoire comme dans la réflexion et la gestion de ces dernières au travers de structuration de filières (mobilisation d'acteurs dans une stratégie commune et territorialisée). Le basculement d'une ressource à un actif (*PECQUEUR, 2006*) est visible dans les trois projets, tout en s'attachant à la fois à les préserver autour d'enjeux environnementaux et d'appropriations [*BOUBA-OLGA et GROSSETTI, 2008*] (l'exemple de la gestion de la ressource bois dans le PNR des Ardennes jumelée avec le développement d'une filière d'écoconstruction). Dans les trois cas, le PTCE s'appuie beaucoup sur l'existant et travaille en premier lieu pour développer l'activité d'acteurs locaux.

#### 4.b. Faire émerger des innovations et de nouvelles ressources grâce au PTCE ?

En plus de s'appuyer sur les ressources et les spécificités des territoires d'action, la mise en place des PTCE peut être facteur d'émergence de nouvelles ressources et d'innovations.

Tableau 29 - Innovations et apports dans les projets du PTCE par rapport à l'existant du territoire

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de nouvelles filières, et/ou leur donner de nouveaux axes de travaux</li> <li>- Décalage entre dispositif « innovant » et réalité du terrain</li> <li>- Effet structurant pour les acteurs de l'ESS</li> <li>- Utilisation de nouvelles méthodes interactives pour développer des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration de filières</li> <li>- Pas de structuration équivalente sur le territoire (réseau, fonctionnement, objectifs)</li> <li>- Création d'un espace test agricole</li> <li>- Lauréat d'un AAP innovation</li> <li>- Création d'évènements</li> <li>- Développement de nouvelles compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de structuration équivalente sur le territoire (réseau, fonctionnement, objectifs)</li> <li>- Projet de serres chauffées</li> <li>- Projet d'habitats collectifs</li> <li>- Accompagnement par la Région au titre du développement et de l'innovation</li> </ul>

<sup>510</sup> « Les friches dans les Ardennes : guide à l'usage des collectivités territoriales », Département des Ardennes, 2016, 40 pages

## Le PTCE du Pays d'Ancenis

Les dirigeants et les responsables des structures membres du PTCE s'interrogent sur ce qui peut être considéré comme innovant dans les actions qu'ils mènent : « *est-ce que c'est vraiment de l'innovation ou bien est-ce que celle-ci n'est pas pré-fléchée par les politiques publiques ? On trouve facilement des fonds sur des projets innovants finalement, mais malgré tout il faut que ça réponde à des choses, rentre dans des cases* »<sup>511</sup>. Le fait de flécher des projets « soutenant l'innovation » n'est pas gage de mise en place d'actions véritablement innovantes. En outre, la multiplication ces dernières années de dispositifs « pré-fléchés » sur l'innovation<sup>512</sup> – notamment l'innovation sociale (RICHEZ-BATTESTI et al., 2012) – inciterait les acteurs du dispositif à « rentrer dans des cases » plutôt qu'à penser et à mettre en place des projets véritablement innovants pour le territoire (adaptation du projet global selon les critères de l'appel à projets). La corrélation entre l'appel à projets du dispositif PTCE portant, entre autres, sur les innovations, et la réalité du terrain n'est pas clairement établie pour les acteurs du dispositif : « *il y a des projets qu'on a réussi à faire financer malgré tout hors appel à projets, mais la difficulté, c'est quand quelque chose fonctionne très bien, comment on arrive à le faire encore financer dans le temps ? [...] Pour eux [les institutions proposant les appels à projets en lien avec l'innovation], l'innovation, ou disons l'expérimentation, est plus facile à financer que quelque chose qui marche au final* »<sup>513</sup>. Pour autant, le PTCE du Pays d'Ancenis permet de travailler à la fois sur de nouvelles filières pour le territoire (comme l'écotourisme) et de lancer de nouveaux projets à partir de filières déjà développées, comme le projet de légumerie-conserverie sur l'agriculture. L'idée est de proposer une nouvelle approche (LE CORROLLER, 2012) en complémentarité avec l'existant : « *on aborde une réflexion qui a cet angle d'attaque, le tourisme durable et le tourisme social. Mais on a dans l'espoir de bouger les lignes [...]. On a envie qu'il y ait une autre façon d'aborder les thématiques et le développement économique* »<sup>514</sup>. La légumerie-conserverie est jugée comme innovante par les dirigeants et représentants des structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis interrogés, notamment dans le fait qu'elle développe des coopérations entre des acteurs qui se rencontraient peu dans ce territoire (élus, maraichers bios, jardins solidaires, particuliers et Chambre d'Agriculture<sup>515</sup>) : « *au Pays d'Ancenis, on n'arrivait pas à avoir la Chambre d'Agriculture. Ils ne venaient pas au CBE. Là maintenant on les a [grâce au projet légumerie]. [...] On a élargi énormément. Les agriculteurs, [...] au CBE, on ne les voyait pas beaucoup. Ils n'étaient pas*

<sup>511</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>512</sup> « Quinze ans de politiques d'innovation en France », Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, janvier 2016, 116 pages

<sup>513</sup> Voir note 511

<sup>514</sup> Voir note 511

<sup>515</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

vraiment acteurs dans notre milieu. [...] On n'a jamais eu des gens qui se sont rendus disponibles pour ça. On en a eu plusieurs qui ont été nommés. Les uns derrière les autres, les gars n'avaient généralement pas le temps, donc on ne les voyait pas. Sauf que là, ils sont vraiment intégrés. Alors au départ, de façon un peu informelle, on avait à faire à des individus. [...] Il y a un moment, la Chambre d'Agriculture prit conscience qu'il allait se passer quelque chose sans eux, et là, ils se sont intégrés. [...] Maintenant ils sont vraiment partie prenante [...]. Ils sont membres de l'association de préfiguration [...]. [Ils interviennent] à la réflexion, à la construction, mais en tant qu'acteurs de terrain. On n'est pas avec les techniciens, on est avec les agriculteurs. Les techniciens nous suivent puis si on a besoin de renseignements, on travaille avec eux. Mais je veux dire que ce sont des élus de la chambre d'agriculture qui réellement s'impliquent, ce qu'on n'avait pas avant [la mise en place du PTCE]. [...] Dans les transformateurs on a [...] les restaurations collectives. On est sur de la restauration commerciale également. On a les traiteurs aussi mais bon, c'est de la restauration commerciale. On a aussi éventuellement [...] les détaillants en légumes, les épiciers »<sup>516</sup>. Plus globalement, le dispositif PTCE valorise des actions menées, parfois de longue date, par les acteurs locaux. Le PTCE assume potentiellement un rôle structurant (par filière, mais également pour les acteurs de l'ESS sur l'ensemble du territoire), que ce soit dans la valorisation mais aussi dans l'identification d'acteurs, ainsi que dans le maillage du territoire à travers les manifestations et les événements qu'il propose. C'est notamment le cas lorsque le COTESS, réseau organisant l'ESS à l'échelle de la COMPA, met en place des « P'tit Déj », destinés en premier lieu aux acteurs économiques de l'ESS du territoire, proposant des temps de rencontre et d'échanges en alternant les lieux dans différentes communes de l'intercommunalité<sup>517</sup>. Le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis tente d'ancrer l'idée que l'ESS est vectrice d'emploi et/ou d'activités économiques sur l'ensemble du territoire, par le biais de coopérations et de mutualisations entre acteurs (cf Deuxième partie, Chapitre IV, 1.a. et 1.b., p. 207 et p. 210). Enfin, dans le cadre du plan d'action du PTCE et de l'action 1, « Mise en place et gestion d'un outil dynamique d'analyse prospective pour faciliter l'émergence de projets innovants »<sup>518</sup>, le CBE anime des ateliers d'analyse prospective afin d'identifier des marchés porteurs et/ou des activités innovantes sur le territoire de la COMPA (TORRE, 2015) en réunissant des acteurs locaux susceptibles de co-construire ces projets (RICHEZ-BATTESTI et al., 2012) : « l'innovation, elle est aussi là lorsqu'on fait évoluer nos méthodes d'animations. On [met] en

<sup>516</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>517</sup> Initié dès juin 2014 et programmé tous les deuxièmes jeudis du mois, les « P'tit Déj » rentre dans le cadre de l'action 4 du PTCE, « Développement du réseau des acteurs de l'ESS du Pays d'Ancenis », et ont lieu dans les locaux de différentes structures adhérentes au COTESS comme TroCantons à Pannecé, ECHOBAT Développement à Oudon, etc. → Informations issues du rapport annuel de 2014 sur le Pôle Territoriale de Coopération Economique du Pays d'Ancenis, janvier 2015, 47 pages

<sup>518</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

*place des ateliers créatifs. On va s'appuyer sur de nouvelles méthodes interactives, faisant appel à des méthodes qui font intervenir tous les participants [acteurs de l'ESS et hors ESS] pour faire émerger des projets nouveaux. On a aussi cette dimension, la recherche du thème, de la méthode. Quand tout à l'heure, je parlais des ateliers prospectifs, c'est que là, il nous semblait important de faire de l'observation* »<sup>519</sup>. Les acteurs membres du PTCE sont repartis de l'exemple d'un atelier de veille développé en 2009 par l'Observatoire de l'Economie du Pays d'Ancenis à propos des perspectives envisageables sur les métiers de l'écoconstruction sur le territoire de la COMPA, impliquant déjà une imbrication d'acteurs de l'ESS et hors ESS autour d'une réflexion commune, et aboutissant à la création d'ECHOBAT Développement. Les acteurs du PTCE du Pays d'Ancenis ont souhaité dès le départ adopter une posture de veille permanente sur les potentiels de développement territorial (PECQUEUR et ITÇAINA, 2012), ainsi qu'être animateurs sur les réflexions collectives dans l'émergence de nouveaux projets (PECQUEUR, 2006).

### Le PTCE Village Terre et Vie

En comparaison, le dispositif PTCE Village Terre et Vie apparaît davantage innovant dans son ensemble, et sans équivalent sur le territoire de la communauté de communes [les échelles de l'innovation (RICHEZ-BATTESTI et al., 2012)] (entendu comme ne prenant pas le relai d'une dynamique particulière et/ou ne s'appuyant pas sur une organisation préexistante comme le CBE du Pays d'Ancenis par exemple) : « *c'est le fait de regrouper des acteurs de différents horizons mais qui ont tous une sensibilité environnementale [...]. Donc c'est pareil, ça n'existait pas [...] sur le territoire. C'est-à-dire que l'apiculteur, il ne pouvait pas être en lien avec [...] celui qui produit des éoliennes ou qui s'occupe d'éoliennes domestiques... Donc voilà, il y a des liens aussi qui se font entre ces gens-là. Donc c'est un lieu d'innovation sociale puisque ça met en relation des gens [accent sur l'impact social (RICHEZ-BATTESTI et VALLADE, 2012)] [...]. Des acteurs qui ne se connaissaient pas forcément. [...] Donc partir des activités existantes autour du Lac de Grand Lieu, et les faire émerger ou les amener vers des projets qui seront, justement, par le réseau, assez innovants et différents de ce qui a été pensé jusque-là* »<sup>520</sup>. Les membres du PTCE évoquent notamment « les réactions » au démarrage sur le territoire et sur le caractère « novateur » du dispositif qui entraîne de l'incompréhension<sup>521</sup> : « *des innovations oui, vu que quand on en parle [du PTCE], on nous regarde comme des extraterrestres. [...] Si c'était acquis, et si ça parlait à tout le monde, on n'aurait pas eu ces réactions en face de nous. [...] Et que des projets comme ça, même si il y en a beaucoup (parce que moi je*

<sup>519</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>520</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>521</sup> Difficultés identifiées dans l'étude du RTES sur le rôle des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE, CORNU, 2014

*m'intéresse aussi aux réseaux Colibris), [...] bah c'est des valeurs économiques qui sont différentes et qui ne sont pas du tout intégrées pour le moment, ni par les entreprises, ni par les élus, etc. C'est dans ce sens là où c'est innovant »<sup>522</sup>. Les élus rencontrés par les acteurs de l'association Village Terre et Vie s'interrogent sur le caractère trop ambitieux du fait de chercher à combiner une organisation singulière (le PTCE) avec une entrée multi filière : « ils [les élus de la communauté de communes de Grand Lieu] nous voient comme très ambitieux, trop même. Trop pionniers aussi, trop innovateurs. Donc c'est ça en fait qui leur a fait peur »<sup>523</sup>. Le PTCE Village Terre et Vie développe des filières innovantes sur le territoire, parce qu'elles sont nouvelles ou parce qu'elles renouvellent d'anciennes activités : « identifier dans l'avenir [...] des nouvelles filières. Soit qui n'existent pas, soit qui étaient là avant... Je vous parlais du millet [...], mais il y en a surement d'autres [...]. Nouveau [sur le territoire] ... Bah si, la paille<sup>524</sup>, c'est une renaissance »<sup>525</sup>. Le projet de mise en place d'un espace test agricole est également novateur à l'échelle du territoire de Grand Lieu : « sur l'espace test agricole et le verger maraicher, etc. Il n'y a pas d'autres projets de cet ordre-là sur le territoire »<sup>526</sup>. Il est destiné à accompagner de nouveaux agriculteurs pour l'installation en s'appuyant sur des systèmes d'exploitation viables et de proximité (mise à disposition du foncier et du matériel), mais également pour permettre à l'ensemble des habitants de découvrir et d'expérimenter des techniques de jardinage et de production végétale. Le PTCE endosse aussi le rôle de structuration de filière, comme c'est le cas pour l'écoconstruction (réseau d'acteurs fédérant l'ensemble des pratiques d'écoconstruction [maison en paille, bois, enduits, torchis, etc.] sur le territoire de l'intercommunalité), en rassemblant les initiatives individuelles pour développer des chantiers participatifs<sup>527</sup> permettant de faire découvrir une pratique de construction, ou encore en organisant un évènement autour de l'écohabitat<sup>528</sup>, etc. Ces initiatives et projets sont des créations nouvelles à l'échelle du territoire de l'intercommunalité. Le fait d'être lauréat de l'appel à projets « Pour un écotourisme innovant » (cf Deuxième partie, Chapitre IV, 3.c., p. 220) pour la construction de 4 hébergements touristiques et écologiques aux abords du Lac de Grand Lieu illustre l'inscription dans une démarche innovante, ainsi que le croisement entre différentes filières (écotourisme et écoconstruction) travaillées par l'association Village Terre et Vie. Enfin, les acteurs du dispositif PTCE*

<sup>522</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>523</sup> Voir note 522

<sup>524</sup> A travers la filière de l'écoconstruction et en partenariat avec le réseau Approche Paille

<sup>525</sup> Voir note 522

<sup>526</sup> Voir note 522

<sup>527</sup> L'exemple de celui de juillet 2016 pour travailler le châtaignier (bois local), encadré par un ébéniste, ouvert à tous, avec pour objectif final la construction d'hébergements écotouristiques dans le cadre d'un projet porté par l'association Village Terre et Vie

<sup>528</sup> Journée de l'habitat sain et du jardin au naturel, organisé à la MFR de Saint-Philbert-de-Grand Lieu par l'association Village Terre et Vie en avril 2018, comprenant des stands d'artisans, des animations et conférences autour d'idées pour rénover, construire, être conseillé sur son habitat, découvrir des matériaux et des pratiques de mises en œuvre plus saine et écologiques

Village Terre et Vie se forment et échangent sur d'autres pratiques, à l'extérieur du territoire : « *pour tout ce qui est formation, [...] comme on a fait l'inter-PTCE [rencontres entre les PTCE ligériens organisées et animées par la CRESS des Pays-de-la-Loire] et autre, on se déplace. Même pour les formations. [Avec les autres co-présidents], on fait des choses quand même, [...] on sort quand même de la com com mais essentiellement pour se former* »<sup>529</sup>. Un co-président évoque notamment les échanges avec d'autres PTCE ligériens, comme celui de Culture à Montaigu pour l'organisation des manifestations événementielles de l'association Village Terre et Vie. Ils sont potentiellement vecteurs d'informations et de compétences supplémentaires, mises au service du territoire et de ses acteurs, comme par exemple sur la question du coworking : « *on travaille [l'intercommunalité de Grand Lieu] un sujet sur le télétravail, le coworking, avec Nantes métropole, et voilà, je sais que je vais prendre contact avec l'association [Village Terre et Vie] parce que c'est un des axes qu'ils proposent, [...] le développement du coworking, [...] de savoir ce qu'ils proposent pour pouvoir les référencer [...]. Si on peut partager tous ces éléments-là* »<sup>530</sup>.

### Le PTCE ARDAINES

Comme le PTCE Village Terre et Vie, Les administrateurs de l'association ARDAINES mettent en avant le caractère singulier de ce dispositif, sans équivalent sur le territoire du PNR et du PTCE : « *je parle sur le territoire, [...] je ne connais pas quelque chose de similaire* »<sup>531</sup> ; « *il n'y avait pas de concurrence entre un réseau et les PTCE quand il s'est mis en place [le dispositif PTCE ARDAINES]. [...] La notion de PTCE était assez innovante quand même dans le département des Ardennes, par rapport à ce que ça représentait* »<sup>532</sup>. Sans pour autant être porteur de nouvelles et/ou de structuration de filières comme dans les deux autres PTCE étudiés, ARDAINES accompagne des projets innovants pour le territoire, à l'image de celui des Maraichers d'Arduina et les serres chauffées à l'aide de la chaleur dégagée par le centre d'enfouissement de déchets organiques du Département (l'ISDND d'Eteignières, cf Troisième partie, Chapitre II, 2.c., p. 276) :

<sup>529</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>530</sup> Extrait de l'entretien avec le responsable du service développement économique de la communauté de communes de Grand Lieu, 2018

<sup>531</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>532</sup> Voir note 531





### Les installations de chauffage des serres

Source : illustrations issues du rapport bilan du PTCE ARDAINES de 2015 (2016), page 13, représentant les serres ainsi que le système de récupération d'eau chaude issue de la centrale de méthanisation

Dans un autre registre, le projet d'habitat collectif destiné aux personnes âgées, associé à la fois des « contraintes » sociales, économiques et environnementales et propose des bâtiments en construction bois, écologiques, et chauffés au bois : « donc ça, c'est aussi innovant d'associer ce genre de chose... [...] C'est le seul habitat coopératif qui s'est mis en place sur le territoire des Ardennes »<sup>533</sup>.

<sup>533</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017



**Les logements de Maubert-Fontaine (08) vus de la route**

Source : *illustrations* issues du rapport bilan du PTCE ARDAINES de 2015 (2016), page 12, représentant les 6 logements sociaux écologiques à charges maîtrisées de Maubert-Fontaine

À l'échelle du territoire, ces projets sont innovants (RICHEZ-BATTESTI *et al.*, 2012) par leur singularité, que ce soit depuis les réflexions menées (acteurs concernés, mobilisation de ressources croisées) jusqu'aux objectifs définis (insertion, transformation de déchets en énergie, logements écologiques et à destination d'une population à faibles revenus, etc.). Enfin, les administrateurs de l'association ARDAINES soulignent que l'accompagnement (2011-2012) par la Région (à l'époque, la Région Champagne-Ardenne) est fléché pour l'innovation (dispositif PROGRESS<sup>534</sup>), avec une dimension expérimentale assumée (les projets étaient jugés en premier lieu sur leur caractère innovant) : « *c'était le développement [le fléchage de l'accompagnement de la Région] et l'innovation. [...] Ils avaient vraiment monté un projet [PROGRESS] pour permettre aux structures d'innover. Donc, « essayez, on vous finance, on vous accompagne ». Et c'est le risque qu'on prend, ça peut n'aboutir à rien, mais on va jouer le jeu* »<sup>535</sup>.

### Synthèse des innovations et émergence de nouvelles ressources grâce au PTCE

En premier lieu, ils le sont pour ce qu'ils représentent (réseau, organisation, fonctionnement, objectifs) à l'échelle de leur territoire de référence. Le PTCE du Pays d'Ancenis prend le relai d'une dynamique initiée par le CBE, venant formaliser un véritable projet global et une feuille de route, alors que celui d'ARDAINES et de Village Terre et Vie sont des regroupements d'acteurs dans des structures nouvelles. La méconnaissance ainsi que l'incompréhension relative des PTCE par les acteurs du territoire sont également le fruit de ces structurations nouvelles pour ces territoires, avec

<sup>534</sup> Programme d'intervention dans le champ de l'ESS soutenant des projets économiques et d'utilité sociale, vecteurs de création et/ou de maintien d'emplois sur les territoires de la région

<sup>535</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

une part d'inconnu quant à leur rôle, leurs compétences et leurs capacités à mener à bien les objectifs annoncés. Le PTCE apparaît comme une expérimentation dont la place dans le développement local est à définir (DOUILLET, 2003, *op.cit.*). Par ailleurs, les acteurs membres du dispositif PTCE sont amenés à coupler ce dernier avec d'autres appels à projets portant sur l'innovation, comme c'est le cas pour le PTCE Village Terre et Vie et celui d'ARDAINES. Enfin, dans les trois études de cas identifiées comme des PTCE multi filières, le caractère innovant est repérable soit par la création d'une nouvelle filière à l'échelle du territoire de référence, soit par la structuration d'une filière et de ses acteurs à cette même échelle.

#### 4.c. Répondre à des besoins socio-territoriaux localisés

Dans quelle mesure les projets menés et/ou accompagnés par le dispositif PTCE répondent-ils à des besoins exprimés au sein du territoire ?

Tableau 30 - Identification des besoins du territoire

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisations d'études</li> <li>- Animation d'un réseau pour identifier des potentiels et des problématiques locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation d'un réseau pour identifier des potentiels et des problématiques locaux</li> <li>- Mise en place d'un catalogue de formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audits</li> <li>- Animation d'un réseau pour identifier des potentiels et des problématiques locaux</li> <li>- Relocalisation d'une partie de la ressource bois</li> </ul>

#### Le PTCE du Pays d'Ancenis

Le PTCE du Pays d'Ancenis consolide le CBE dans son rôle d'animateur territorial. Ce dernier s'appuie sur des réflexions, voire des évènements, qu'il organise et/ou auxquels il participe, pour faire mûrir des projets (DOUILLET, 2003, *op.cit.*) en réalisant notamment des études afin de clarifier la situation initiale observée et évaluer le potentiel d'action. Les dirigeants et les représentants des structures membres citent pour exemple le forum de l'emploi féminin de 2005, ayant fait émerger des problématiques, jusqu'à aboutir au montage d'une micro crèche suite à un travail mené pendant 5 ans avec le Conseil départemental : « en 2005, forum sur l'emploi féminin avec des tables rondes sur la création au féminin, un autre sur les modes de gardes, les freins au développement de l'emploi féminin, et petit à petit des choses ont émergé vis-à-vis des problématiques observées sur le territoire. Elles n'ont par contre pas été traitées tout de suite. L'exemple de l'emploi partagé mais exploité 3 ans

*plus tard, ou les modes de gardes qui après a engagé un travail pendant les 5 ans avec le Conseil général et le montage de la micro crèche par exemple, ou encore sous l'impulsion d'SOS urgence maman qui est une association de dames retraités qu'on appelle quand on a un problème, etc. »<sup>536</sup>.*

ECHOBAT Développement est le résultat d'une étude menée sur la coopération, suite à la crise de 2008, par le CBE et par ses partenaires, révélant le potentiel de développement des métiers de l'écoconstruction sur le territoire (processus d'identification [DURAND, 2018]). La structuration du réseau Union ETAP, centré sur l'insertion par l'emploi, est également une réponse à un problème identifié sur le territoire, afin de proposer un interlocuteur unique sur ce sujet et de mieux profiler les offres d'emploi et de formation pour répondre au plus près des besoins des entreprises. Le travail mené par le dispositif PTCE autour de la filière écotourisme, piloté par ECHOBAT Développement, est le fruit d'une étude sur le potentiel d'émergence d'écofiliales sur le territoire de la COMPA. Plus globalement, le PTCE du Pays d'Ancenis matérialise son rôle d'animateur territorial et de « plateforme de l'ESS » par le biais du COTESS. La mise en réseau permet de mieux identifier les acteurs et les dynamiques en cours, de faire remonter des problématiques vécues par les acteurs du territoire, et de réfléchir à des solutions. En ce sens, le PTCE du Pays d'Ancenis semble être un « support » pour identifier et traiter des besoins relevant de l'ESS notamment, sur le territoire de la COMPA. C'est par exemple le cas de la plateforme d'information et d'animation de l'ESS, portée par le COTESS, fonctionnant sous forme de cycles thématiques (finance solidaire, fonction employeur, etc.) selon les besoins manifestés par les acteurs du territoire : *« l'idée c'est à la fois d'être ressource pour les structures comme une association qui cherche des financements ou qui ne sait pas comment faire une demande de subvention, ou quelqu'un qui veut créer une association, ou quelqu'un qui veut passer son contrat avec son premier salarié. Je parle d'associations parce qu'il y en beaucoup [concernées par la question du salariat et de sa gestion] »<sup>537</sup>.*

### Le PTCE Village Terre et Vie

Le PTCE Village Terre et Vie anime un réseau d'acteurs, à travers lequel il multiplie les temps d'échanges et les rencontres. Regroupés en premier lieu en raison de valeurs communes, les acteurs du réseau partagent des objectifs communs (facilitation de l'établissement de liens [COLEMAN, 1988, *op.cit.*]) et se retrouvent souvent dans un objectif de sensibilisation et de prévention. A ce titre, le réseau catalyse les problématiques rencontrées par ses acteurs, et tente de mettre en place des projets pour répondre à ces problèmes identifiés. Les acteurs du dispositif prennent notamment l'exemple de la mise en place de la journée de l'habitat sain (cf Troisième partie, Chapitre II, 4.b., Le

<sup>536</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>537</sup> Voir note 536

PTCE Village Terre et Vie, p. 329), coordonnant l'ensemble des acteurs de l'écoconstruction identifiés sur le territoire pour qu'ils présentent leurs activités (rencontre de l'offre avec la demande) : « *sur la partie écoconstruction, [...] le salon « la journée de l'habitat sain » qui avait eu lieu en avril, on était aussi sur cette dynamique et en train de créer ce réseau parce que [...] les acteurs, [...] si on arrive à les rassembler autour d'un projet commun et de faire émerger de nouveaux projets en les rassemblant, [...] c'est vraiment la mission de l'asso. [...] On a réussi à faire venir une vingtaine d'artisans et de commerçants sur la MFR sur cette journée* »<sup>538</sup>. Par ailleurs, le dispositif PTCE Village Terre et Vie semble ouvrir un nouveau chapitre dans les tentatives de coopérations autour du Lac de Grand Lieu, notamment sur les thématiques du tourisme et de l'agriculture<sup>539</sup>, et devient un interlocuteur ainsi qu'un acteur sur la question de mise en tourisme autour de cette zone humide remarquable, souhaitée par le Département de Loire-Atlantique : « *en fait, tous ces projets collectifs, de coopération autour du Lac de Grand Lieu ont toujours échoué depuis une vingtaine d'années, que ce soit tourisme, que ce soit agricole [...]. Il y a d'autres projets qui devaient avoir lieu auparavant notamment de mise en tourisme autour du lac et qui n'ont jamais vu le jour [...]. Le Département, dans le cadre d'un projet qui s'appelle la mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu [débuté en 2015]. [...] On a été convié lorsqu'ils ont fait effectivement des réunions à la maison du lac, regroupant les acteurs liés au tourisme autour du Lac de Grand Lieu. [...] On est reconnu comme acteur en s'inscrivant directement dans le projet* »<sup>540</sup>. Enfin, le PTCE Village Terre et Vie propose un large catalogue de formations, varié dans son contenu (plantes médicinales, peintures naturelles, etc.) comme dans les parcours (temps de formation sur des cycles différenciés et plus ou moins longs selon les objectifs des personnes, plutôt dans la découverte ou dans l'esprit d'en faire à terme une activité professionnelle), s'appuyant sur des acteurs locaux, afin de répondre à des besoins de reconversion, comme à des pratiques amateurs.

### Le PTCE ARDAINES

Le PTCE ARDAINES réalise à la demande et à l'intention des structures membres de l'association ARDAINES un audit stratégique afin d'identifier les potentiels de développement, des besoins, accompagné d'un plan d'actions pour y répondre (études réalisées pour Arduina Services et Bell'Occas) : « *on a fait [...] des audits stratégiques [...] en essayant de proposer aux acteurs de nouvelles pistes à suivre. [...] C'était plus de donner des pistes pour voir comment les structures*

<sup>538</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>539</sup> « La violence comme modalité de résolution des conflits : le lac de Grandlieu », conférence de CARON Armelle, ingénieure de recherche AgroParisTech, dans le cadre du séminaire annuel du pôle Sociétés et espaces ruraux de la MRSH, intitulé « Conflits et violences dans les campagnes », le 3 avril 2012, à la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) de l'Université de Caen

<sup>540</sup> Voir note 538



*pouvaient se construire dans les filières, et développer leurs activités [...]. Alors un audit, c'était d'aller constater un peu comment ils fonctionnaient, sur quel marché ils étaient... Quels étaient les concurrents... [...] voir un peu dans quoi ils pouvaient investir, sur quoi ils pouvaient s'orienter. Donc on faisait un diagnostic. Et puis après, il y avait des propositions en fonction de ce qui pouvait se faire, et par rapport aux moyens dont la structure disposait »<sup>541</sup>. Par ailleurs, le PTCE ARDAINES, par le biais de son réseau et des filières mises en place, répond à des besoins spécifiques de certaines populations locales et/ou d'associations du territoire. Mis en relation avec un membre de l'association Ensemble Vivre et Vieillir Autrement 08 (EVA 08) par exemple, le coordinateur du dispositif PTCE (2014-2016) souligne la mise en place d'un habitat coopératif à la demande de cette même association, afin de créer un lieu de vie sain et écologique : « *alors c'est pareil, service à la personne, on a travaillé avec une association de personnes âgées du coin [EVA 08], là, du territoire, qui sont venues me voir un jour, en me disant, « mais vous avez une scierie, vous ne pouvez pas faire quelque chose pour nous, on voudrait construire des maisons, etc... On a entendu que vous vouliez construire des maisons ».* Et on leur a fait rencontrer Chênelet [association Chênelet Développement, accompagnement et ingénierie logement social]. *L'idée c'était de créer de l'habitat coopératif. Donc ils ont dix logements qui ont été fabriqués [à Maubert-Fontaine et Revin] »<sup>542</sup>. Aussi, particulièrement par l'intermédiaire de l'entreprise d'insertion ACACIA Construction, le dispositif PTCE ARDAINES participe à relocaliser une partie de la production de bois sur le territoire pour des projets locaux (sciage, écoconstruction bois). Il participe aux enjeux et aux potentiels de développement de la ressource bois dans le territoire (cf Troisième partie, Chapitre II, 3.c., p. 302), et apparaît comme un acteur force de propositions et de compétences nouvelles comme avec l'écoconstruction pour des activités, ou pour des personnes à travers les parcours d'insertion. Arduina Service, par l'intermédiaire de son activité de services à la personne, intervient notamment auprès du public des personnes âgées. Elle participe à fournir une réponse vis-à-vis de l'enjeu du vieillissement de la population du territoire (Tableau 26, p. 279 ; cf Troisième partie, Chapitre II, 3.c., p. 302).**

### Synthèse sur le PTCE et les réponses à des besoins socio-territoriaux localisés

Les trois études de cas mettent en avant des approches différenciées. En premier lieu, le PTCE du Pays d'Ancenis et celui d'ARDAINES se distinguent par l'expérience des acteurs principaux (les travaux antérieurs du CBE du Pays d'Ancenis, le parcours du coordinateur de l'association ARDAINES) pour identifier des problématiques et des besoins sur le territoire (mobilisation du capital social [PERALDI et ROMBALDI, 2009, *op.cit.*]). L'exemple des travaux menés sur l'écoconstruction au niveau

<sup>541</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>542</sup> Extrait des échanges avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2016

du Pays d'Ancenis, ou encore de ceux de la ressourcerie Bell'Occas dans les Ardennes (cf Troisième partie, Chapitre I, 1.c., p. 256), démontre une stratégie d'ancrage territorial d'activités à travers l'identification de compétences, de ressources spécifiques et dans une démarche de coopération et de complémentarité (COLLETIS *et al.*, 2005, *op.cit.*). Ce schéma est repris pour la mise en place d'une filière écotourisme dans le PTCE Pays d'Ancenis et de celle d'une filière bois pour le PTCE ARDAINES, cherchant dans les deux cas à s'appuyer sur des potentiels locaux et de répondre à des enjeux de développement local (cf Troisième partie, Chapitre II, 3.a. et 3.c., p. 284 et p. 302) [BOUBA-OLGA *et GROSSETTI*, 2008, *op.cit.*]. Le PTCE Village Terre et Vie se différencie par son caractère émergent, bien qu'il repose pour certains projets sur une logique similaire à celle énoncée ci-dessus, comme pour la filière écotourisme et l'intégration à la dynamique initiée par le Département Loire-Atlantique. Par ailleurs, les trois PTCE s'appuient sur leur réseau afin de centraliser et de révéler des besoins d'acteurs locaux. Si celui d'Ancenis et de Grand Lieu reposent en grande partie sur une animation par l'intermédiaire de manifestations du COTESS pour le premier et par l'organisation d'événements ouverts au public pour le second (bases de réflexions pour identifier des problématiques et construire l'action), le PTCE ARDAINES se base sur le travail relationnel effectué par son coordinateur. La question de l'ancrage est très forte pour les trois cas, dans le sens où l'initiative et les résultats socio-économiques (la « valeur » ajoutée de l'action) doivent toujours revenir au territoire d'origine. C'est finalement par le biais d'études que les PTCE formalisent un projet muni d'un plan d'action, afin de répondre aux besoins identifiés (audits, diagnostics, études de marché).

## II) 5. Le PTCE s'inscrit-il dans une trajectoire plus ancienne de développement du territoire autour de l'ESS ?

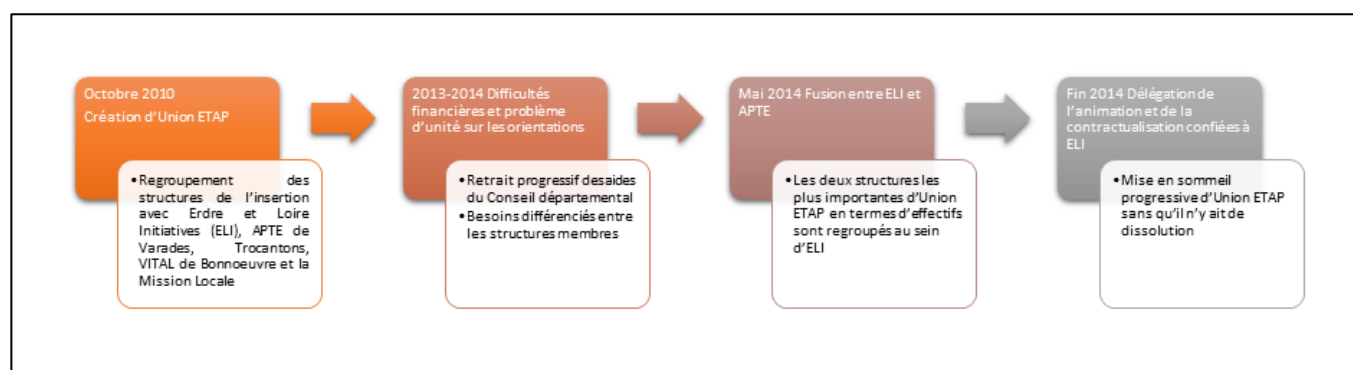
Tableau 31 - De quelle manière le PTCE s'inscrit-il dans une trajectoire plus longue et plus ancienne de développement du territoire d'action et de référence ?

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédite l'inscription de l'ESS dans le développement économique global d'un territoire</li> <li>- Continuité et évolution de la dynamique d'Union ETAP dans le champ de l'insertion</li> <li>- Héritage de la dynamique coopérative impulsée par TERRENA et son historique</li> <li>- Continuité de la dynamique initiée par le CBE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération sur la mise en tourisme autour du Lac</li> <li>- Opportunité politique</li> <li>- Début d'un cycle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'insertion et de la formation</li> <li>- Poursuite d'une dynamique issue d'un Pôle d'Excellence Rurale</li> </ul>

### 5.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis

Le PTCE du Pays d'Ancenis s'appuie sur des dynamiques antérieures à sa mise en place, et notamment sur celles initiées par certaines de ses structures membres. En premier lieu, il s'inscrit pleinement dans la trajectoire de développement du CBE – la structure porteuse – et plus particulièrement dans le travail engagé depuis la mise en place du collège de l'ESS (cf Troisième partie, Chapitre I, 1.a., p. 253). A travers son plan d'actions, le PTCE du Pays d'Ancenis comporte un volet sur l'insertion par l'emploi, porté tout d'abord par Union ETAP, puis par ELI (Figure 11).

Figure 11 - De la création d'Union ETAP au portage par ELI



Sources : entretiens avec le président d'Union ETAP et le président d'ELI, 2015



Dans son écriture, il tente de s'inscrire dans la trajectoire amorcée par ce regroupement de structures de l'insertion par l'activité économique afin d'intégrer l'insertion et/ou la réinsertion de personnes du territoire comme un des objectifs transversaux du PTCE <sup>543</sup>: « dans le PTCE, il y a des valeurs sur les écofilères et la préoccupation de l'emploi autour des questions d'insertions »<sup>544</sup>. Par ailleurs, le CBE contribuait déjà à une structuration de l'offre en insertion sur l'ensemble du territoire (notamment via l'organisation de forum des métiers au carrefour de la formation, l'orientation et la reconversion), champ qualifié de très important et développé sur l'intercommunalité par les acteurs du dispositif : « l'autre point sur lequel le PTCE s'appuie, c'est développer l'emploi et l'insertion. C'est très important. L'emploi est au cœur de la mission du CBE, et les acteurs autour de la table sont forcément aussi concernés : développer de nouvelles activités ou consolider celles qui existent, ou créer de l'emploi »<sup>545</sup>. Plus globalement, le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis tente de s'inscrire dans le développement économique global du territoire, en créant des ponts entre l'ESS et les entreprises dites « classiques », notamment par l'intermédiaire des parcours d'insertion : « [les structures de l'insertion par l'activité économique, on] essaie de mettre en avant l'insertion par l'activité économique, [...] de contribuer au rapprochement de l'économie sociale et l'économie classique. Alors est-ce que c'est un rôle prépondérant ou un rôle à la marge, difficile à définir. J'aimerais bien qu'il soit prépondérant, pas pour moi, mais pour ce qu'on défend quoi »<sup>546</sup>. Dans les poursuites du diagnostic partagé avec la CRESS des Pays-de-la-Loire engagé en 2011 sur le territoire de la COMPA, un travail s'est amorcé pour animer et structurer l'ensemble des acteurs de l'ESS. Le PTCE – en particulier via la mise en place du COTES – permet d'appréhender qualitativement et quantitativement la place de l'ESS dans le territoire, à travers quatre points centraux : la sensibilisation des élus communautaires et communaux à l'ESS et à son impact dans le développement local ; instaurer une concertation entre les pouvoirs publics et les acteurs de l'ESS ; organiser la mutualisation de moyens et de compétences entre les associations du territoire ; et renforcer les coopérations avec les autres acteurs économiques du territoire (entreprises, organismes publics et parapublics, centres de formation, structures de l'insertion par l'activité économique, etc.)<sup>547</sup>. Si cela peut paraître comme novateur aux yeux des élus locaux, la dynamique ESS agissant sur le développement économique local trouve, selon les acteurs, des antécédents sur le territoire : « ce n'est pas une nouveauté, mais

<sup>543</sup> Action 8 du plan d'actions du PTCE du Pays d'Ancenis : « pour chaque projet collectif en évolution ou émergent, il s'agira d'étudier la faisabilité technique et financière de l'intégration de publics en difficulté, et de trouver, le cas échéant des modes innovants d'insertion », portée en premier lieu par Union ETAP, puis par ELI → Source : « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, page 22

<sup>544</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>545</sup> Voir note 544

<sup>546</sup> Voir note 544

<sup>547</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

*c'est une redécouverte. Parce que quand on parle de TERRENA, etc... On se replonge un peu [...] [dans] ce qui s'est passé il y a une soixantaine d'années sur le territoire du Pays d'Ancenis avec la création de la CANA... On avait des petits collectifs sur toutes les communes, les agriculteurs qui se remettent à l'école pour prendre des cours de comptabilité... Savoir gérer les intrants dans de bonnes conditions... Et puis structurer les coopératives, etc... Il y avait surtout une mise en avant, une mise en marche des personnes, des entrepreneurs, en l'occurrence les paysans, pour pouvoir développer quelque chose de structurant, maintenir l'emploi local, etc... Donc c'était super fort. Et en fait, nous [le PTCE du Pays d'Ancenis], [...] je le vois comme ça, mais l'objectif, c'est d'essayer de refaire une nouvelle dynamique, une nouvelle génération d'acteurs »<sup>548</sup>. S'appuyant sur l'exemple de l'histoire de TERRENA (cf Deuxième partie, Chapitre II, 1.a., p. 146), les dirigeants et représentants des structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis reviennent sur l'intégration possible du dispositif dans une « tradition » de développement local, d'une nouvelle dynamique avec une nouvelle génération d'acteurs, redonnant un « second souffle » aux mouvements coopératifs et solidaires initiés il y a quelques décennies. Par ailleurs, cette « succession » reste liée à la précédente, comme en témoigne la présentation dans les locaux de TERRENA du diagnostic partagé de l'ESS sur le territoire en partenariat avec la CRESS des Pays-de-la-Loire (« TERRENA, au départ il y a eu plusieurs liens [...] avec l'approche diagnostic. Ils nous avaient accueillis pour faire le rapport du diagnostic qui avait été porté par la CRESS à l'époque ainsi que par le CBE. Ils avaient demandé à ce que ça se fasse chez eux. Pour les acteurs du territoire, c'était intéressant puisqu'ils nous ont dit qu'eux aussi ils faisaient de l'ESS quand même »<sup>549</sup>). Par ailleurs, certains dirigeants et représentants de structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis ont été anciennement salariés de TERRENA : « en 1970, je suis arrivé dans la coopération Loire-Atlantique, dans une coopérative qui s'appelait la CALO (Coopérative Agricole Loire Océan) qui a fermé ses portes 4 mois après le jour où je suis rentré, et qui a été reprise par la CANA. C'est pour ça que je suis rentré à la CANA le premier juin 1970 jusqu'à ma retraite. [...] A la fin, c'était TERRENA » ; « on [ELI] a une relation un peu particulière entre ELI par rapport à TERRENA puisqu'on est beaucoup issus de TERRENA dans le CA et le bureau. Et puis c'est local aussi, et ça joue. Et puis sans doute que TERRENA aussi a une sensibilité par rapport à l'insertion qui s'est développée avec le temps. Et moi j'en conviens parce que j'y étais avant, donc j'ai vu la progression »<sup>550</sup>. Union ETAP signe une convention partenariale annuelle avec TERRENA depuis 2011 (convention reprise par ELI depuis 2015) : « c'est TERRENA qui est associé [à Union ETAP]. On a signé une convention avec le président de TERRENA. [...] C'était une volonté du président de TERRENA »<sup>551</sup>.*

<sup>548</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>549</sup> Voir note 548

<sup>550</sup> Voir note 548

<sup>551</sup> Voir note 548

## 5.b. Le PTCE Village Terre et Vie

Le PTCE Village Terre et Vie reprend fondamentalement des dynamiques déjà à l'œuvre sur le territoire qu'il s'évertue à structurer en réseau pour les filières qu'il travaille, en s'appuyant sur les acteurs locaux : *« il faut toujours qu'au cœur de nos projets, on ne perde pas de vue qu'il y a la valorisation des acteurs locaux. Donc, de toute façon, la base de nos projets va se faire sur l'existant, [...] les acteurs économiques qui sont autour du Lac de Grand Lieu. Après, on pourra peut-être essayer de créer, aussi. Mais pour le moment, on est quand même sur cette base-là »*<sup>552</sup>. Les potentiels locaux tels que les terres agricoles ou encore l'intérêt touristique et économique du Lac de Grand Lieu sont identifiés que ce soit dans les documents de planification ou dans les activités traditionnelles du territoire (cf Troisième partie, Chapitre II, 3.b., p. 293). Le dispositif PTCE Village Terre et Vie se positionne comme une « rampe de lancement », à l'initiative d'un début de cycle de coopération, sans rompre avec l'existant, mais cherchant à le prolonger et le renforcer. En ce sens, il se distingue du PTCE du Pays d'Ancenis puisqu'il ne relève pas de travaux de coopérations antérieurs, de structuration plus ou moins similaire sur le territoire de Grand Lieu. Les co-présidents de l'association Village Terre et Vie s'accordent également pour dire que le projet global s'inscrit dans une trajectoire politique de développement territorial pour au moins une partie des activités qu'ils mènent (notamment sur la filière de l'écotourisme). La communauté de communes de Grand Lieu est imbriquée dans un périmètre géographique plus important de coopération entre plusieurs EPCI depuis 2012 : le PETR<sup>553</sup> du Pays de Retz. Il est composé de 4 communautés de communes : Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, Grand Lieu, et Sud Retz Atlantique. A travers les documents du SCoT, approuvé en juin 2013, la commune de Saint-Philbert-de-Grand Lieu a été identifiée comme un des 6 pôles d'équilibre<sup>554</sup> du territoire du PETR du Pays de Retz. Par ailleurs, le Lac de Grand Lieu est identifié comme un espace naturel à protéger, préserver, mais également à mettre en valeur et devant servir d'élément attractif pour le territoire. Plus spécifiquement, le projet de mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu s'inscrit dans une trajectoire de développement orchestrée par le Département de la Loire-Atlantique, qui tente d'articuler une dynamique longtemps dépourvue de structuration (cf Troisième partie, Chapitre II, 4.c., Le PTCE Village Terre et Vie p. 335). Initiée en 2015

<sup>552</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>553</sup> Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, il « regroupe au moins deux EPCI à fiscalité propre et prend la forme d'un syndicat mixte fermé. Le PETR est doté d'un conseil de développement, consulté sur les principales orientations du PETR et sur le projet de territoire. Une conférence des Maires est également créée », Conférence nationale des territoires du lundi 17 juillet 2017, au Sénat, Palais du Luxembourg à Paris, fiche atelier 2 « Des territoires en dialogue », page 2

<sup>554</sup> « Les pôles d'équilibre ont été définis [...] au regard du rôle structurant qu'ils jouent à l'échelle de leur territoire. Ainsi, ce sont des communes qui, historiquement, concentrent des fonctions commerciales, de services, administratives, ont un poids démographique supérieur aux autres communes de leur aire d'influence », PADD du SCoT du Pays de Retz, 2013, page 18

par le Département Loire-Atlantique, le travail aboutit en fin d'année 2018 sur une charte d'engagement partenariale signée par la communauté de communes de Grand Lieu, Nantes Métropole, la communauté de communes Sud Retz Atlantique, Pornic agglomération Pays de Retz, le Département Loire-Atlantique, et la Région des Pays-de-la-Loire : « *la mise en œuvre opérationnelle de la démarche revient désormais aux 4 intercommunalités directement concernées, qui agissent au nom des communes, dans le cadre de leur compétence en matière de tourisme* »<sup>555</sup>. Un plan d'actions<sup>556</sup> est formulé tout au long des 3 années précédant la signature de la charte, et la « *coordination technique ainsi que la mise en œuvre* »<sup>557</sup> seront assurées par Loire-Atlantique développement.

### 5.c. Le PTCE ARDAINES

À l'image du PTCE du Pays d'Ancenis, celui d'ARDAINES s'appuie également sur des dynamiques antérieures et initiées par les structures membres de l'association ARDAINES. En premier lieu, ARDAINES va s'efforcer de poursuivre le développement de l'insertion par l'activité économique et les parcours de formations (cf Troisième partie, Chapitre II, 3.c., p. 302), compétences majeures et centrales de la quasi-totalité des acteurs membres – Arduina Services n'est pas impliquée dans le champ de l'insertion – avec comme chef de file, l'association Bell'Occas, elle-même héritière d'un mouvement amorcé à la fin des années 1980 (cf Troisième partie, Chapitre II, 1.c., p. 271, et d'un travail autour du modèle d'Emmaüs, de la valorisation des déchets, créé en 1998). Le partenariat conclu avec l'association Chênelet Développement afin de former sur l'écoconstruction les salariés de l'entreprise d'insertion ACACIA Construction illustre à la fois la poursuite d'activités déjà présentes sur le territoire (la filière bois à travers l'atelier et chantier d'insertion de la scierie basé à Signy-le-Petit, créé en 2013 et émanant d'un travail mené par le groupement Coopelis), et le développement de nouvelles compétences. L'intérêt pour les questions d'insertion dans le dispositif PTCE ARDAINES est en lien avec les acteurs majeurs qui le composent et de leur parcours, à savoir le coordinateur du PTCE et le directeur du groupement Coopelis : « *je me suis orienté très vite dans le secteur de la formation, de l'accompagnement des personnes et de l'insertion [début des années 2000]. [...] J'intègre un centre de formation qui travaillait dans des actions d'accompagnement de demandeurs d'emploi, et qui portait également un chantier d'insertion. J'en ai pris la direction en*

<sup>555</sup> « Charte d'engagement partenariale pour la « mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu » », 2018.

<sup>556</sup> Plan d'actions pluriannuel pour la période 2017-2020, partagé en quatre orientations stratégiques : développer une cohésion et fédérer les acteurs du tourisme du territoire de Grand Lieu ; développer une offre touristique durable et cohérente avec les valeurs du territoire du Lac de Grand Lieu ; faire du territoire de Grand Lieu un atout touristique pour la Loire-Atlantique ; et la gouvernance, avec la mise en place d'une instance de pilotage → source : « Charte d'engagement partenariale pour la « mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu » », 2018, page 15

<sup>557</sup> Communication sur la « Mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu », 26 octobre 2018, source : <http://pro.tourisme-loireatlantique.com/mise-en-tourisme-autour-du-lac-de-grand-lieu/> (consulté mars 2020).

2004, et ce jusqu'en 2012, ou je suis arrivé à Coopelis, donc ici, dans la structure [...]. Courant 2014, je reprends la direction de Bell'Occas, puis en 2015 la direction générale du groupement Coopelis »<sup>558</sup> ; « je me retrouve finalement vraiment, en 1996, dans le champ de l'insertion par l'activité économique, mais professionnel, donc plus à titre bénévole. [...] Un jour, j'ai un ami qui m'appelle et qui me dit, il y a un poste de directeur du plan local pour l'insertion et l'emploi [PLIE] de l'agglomération de Charleville Mézières, qui va se créer, et qui cherche un directeur. [...] Je prends la fonction fin 2004. Et pendant 4 ans, je vais diriger le PLIE de l'agglomération de Charleville. Après, alors là c'était plus de la gestion de fonds européens, et puis de l'animation d'acteurs et de la mise en place d'appels à projets [...]. Je [deviens en] [...] 2006 le président de Bell'Occas. De Bell'Occas et de la ressourcerie »<sup>559</sup>. Finalement, le dispositif PTCE ARDAINES tente de formaliser une réflexion amorcée à la fin des années 2000 par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ceux qui deviendront administrateurs dans l'association ARDAINES) sur la manière de mutualiser leurs actions et de s'imposer comme des acteurs du développement local durable. Enfin, le projet des serres chauffées (cf Troisième partie, Chapitre II, 4.b., Le PTCE ARDAINES, p. 331), s'appuyant sur la centrale de méthanisation d'Eteignières, fait directement écho à la dynamique initiée par le Pôle d'Excellence Rurale de 2007, entraînant la mise en place de la centrale : « Energies en agriculture » : « ce pôle suit principalement deux axes : d'une part, les économies d'énergie à travers la maîtrise des consommations, l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'efficacité énergétique des exploitations, et d'autre part, la valorisation énergétique de ressources agricoles tout en s'intégrant dans une politique énergétique durable »<sup>560</sup>. Doté d'une subvention de 680 000 €, le projet de type bioressources est porté par le Conseil Général des Ardennes<sup>561</sup>.

#### 5.d. Synthèse sur l'inscription du PTCE dans une trajectoire de développement plus ancienne de développement de territoire

Les trois PTCE de l'étude s'imbriquent dans des dynamiques plus anciennes, fortement issues d'acteurs de l'ESS, à l'œuvre dans leur territoire de référence et d'actions respectif. Pour autant, des différences sont observables. En premier lieu, les acteurs des trois territoires sont plus ou moins engagés dans une dynamique PTCE et ont saisi l'opportunité des AAP nationaux (2013 puis 2015), soit pour bénéficier d'un accompagnement supplémentaire et formaliser officiellement un travail de coopération global (PTCE du Pays d'Ancenis), soit pour structurer un plan d'actions de regroupement

<sup>558</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>559</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>560</sup> Pôles d'Excellence Rurale (PER) labellisés, Carte des projets, fiche synthèse des PER dans les Ardennes, 1 page

<sup>561</sup> Liste des Pôles d'Excellence Rurale retenus lors de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> vagues de labellisation, 16 pages, source : [http://citadoc.caue-isere.org/opac\\_css//doc\\_num.php?explnum\\_id=20](http://citadoc.caue-isere.org/opac_css//doc_num.php?explnum_id=20) (consulté en décembre 2019)

de structures déjà pré-envisagé (PTCE ARDAINES), soit pour fédérer un réseau d'acteurs encore en gestation (PTCE Village Terre et Vie). Ceci met en lumière trois dynamiques de maturation de structuration de l'ESS dans les territoires, et donc d'un projet global qui s'inscrit diversement dans les trajectoires de développement des territoires : si le travail antérieur mené par les acteurs du CBE du Pays d'Ancenis et de ses partenaires depuis une dizaine d'années s'apparentait déjà à des fondations d'un PTCE, le caractère émergent et novateur du regroupement d'acteurs de Village Terre et Vie démontre un niveau de maturation moins important. Le cas du PTCE ARDAINES (plus proche de celui du Pays d'Ancenis) se distingue par la place prépondérante des structures de l'insertion par l'activité économique, relativisant finalement le côté structurant sur l'ensemble des acteurs de l'ESS, combiné à un territoire de référence relativement vaste (le PNR des Ardennes) : « *dans le cas des PTCE, il y a les activités économiques en tant que tel, mais [...] c'est basé sur des structures d'insertion, chantiers ou entreprises d'insertion. [...] Chez nous c'est comme ça [avec ARDAINES]. [...] La vision qu'on en a, c'est que c'est resté très insertion, et pas encore assez économique* »<sup>562</sup>. La structuration des trois PTCE repose sur des filières qui ne sont pas nouvelles sur le territoire, mais par la recherche autour d'écofilères, ils proposent une nouvelle trajectoire de développement à travers un processus de spécification des ressources mobilisées (COLLETIS et al., 2005, op.cit.). Aussi, la volonté de développer les activités des membres (PTCE du Pays d'Ancenis et PTCE ARDAINES) et des adhérents (PTCE du Pays d'Ancenis via le COTESS et le PTCE Village Terre et Vie) contribue à s'appuyer sur l'existant, à repartir d'activités déjà présentes depuis plus ou moins longtemps sur le territoire. Enfin, les trois PTCE de l'étude vont à la fois répondre aux besoins des acteurs qui les composent, mais vont également s'inscrire comme une réponse possible à certains enjeux de développement local identifiés à l'échelle du territoire de référence, voire au-delà (BRUNET et al., 2002, op.cit. ; EME et LAVILLE, 2004, op.cit. ; BENKO, 2006, op.cit.).

---

<sup>562</sup> Extrait de l'entretien avec le responsable du service développement économique de la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, 2018

# QUATRIEME PARTIE | Effets et impacts des PTCE dans le développement des territoires : place de l'ESS, multipartenariats et coopérations au niveau local

Cette partie reprend la même logique de construction que la troisième (synthèse et analyse des entretiens, ainsi qu'une mise en perspective des trois PTCE). Elle se décompose également en deux sous-ensembles :

- Acteurs et réseaux d'acteurs impliqués dans les PTCE
- Bilan en mode projet

La quatrième partie revient plus en détail sur l'organisation, le fonctionnement et la gouvernance du PTCE, mais également sur l'effet et les impacts qu'ont les projets qui lui sont rattachés dans le développement des territoires. Voici ci-contre un récapitulatif de l'ensemble des projets travaillés par les trois PTCE :

<b>Projets portés et/ou accompagnés par le PTCE du Pays d'Ancenis</b>
- <u>La légumerie conserverie</u> : mise en place d'une plateforme de stockage, de transformation et de distribution de légumes issus de producteurs locaux, à destination des restaurations collectives et dans l'ambition de valoriser l'agriculture biologique
- <u>Le COTESS</u> : mise en place et animation d'un réseau pour l'ensemble des structures de l'ESS sur le territoire de la COMPA, afin de centraliser des informations, en diffuser, et favoriser les coopérations entre les acteurs
- <u>La Loire à vélo</u> : s'appuyer à la fois sur le circuit et le potentiel touristique engendré par le tracé de la Loire à vélo, ainsi que sur l'ensemble des acteurs de la filière du tourisme, mais également les artisans d'art et les associations culturelles, pour proposer des activités, des animations, créer un lieu d'exposition, etc.
- <u>Tourisme social</u> : identifier les acteurs autour des activités de vacances sur le territoire afin de structurer l'offre globale, de favoriser l'accès aux vacances à des populations en difficultés sociales, et de mettre en place un outil de veille sur les dispositifs pouvant aider aux financements de ces actions
- <u>Ecochère</u> : reprise d'une entreprise viticole « Etablissement de Travail Protégé » (ETP) pour laquelle ELI est prestataire, des suites de l'annonce du départ à la retraite de l'exploitant
- <u>Finance citoyenne et solidaire</u> : recherche de créations et/ou mobilisation d'outils pour financer les projets du PTCE en s'appuyant sur l'épargne solidaire et le financement participatif
- <u>Ateliers de prospection pour identifier et développer de nouvelles écofilères sur le territoire</u> : intervention d'ECHOBAT Développement pour mener une étude afin de définir

les potentiels locaux
- <u>Terres de création</u> : constitution d'un groupe de travail composé d'artisans du territoire désireux d'avoir accès à un lieu pour exposer leurs créations
- <u>FabLab</u> : structuration d'un groupe de travail en vue de créer un FabLab sur le territoire
- <u>Lieu mutualisé</u> : réflexion sur la mise en place d'un lieu mutualisé centralisant les attentes de plusieurs projets et apparaissant comme une structure potentielle pour porter le PTCE

<b>Projets portés et/ou accompagnés par le PTCE Village Terre et Vie</b>
- <u>Visites guidées et balades nature</u> : organisation de visites et balades afin de découvrir le Lac de Grand-Lieu, les savoir-faire locaux, ainsi que des pratiques respectueuses de l'environnement
- <u>Séminaires et « Team building »</u> : organisation d'offres sur mesures pour l'accueil de groupes à destination des entreprises, sur une ou plusieurs journées, avec des animations autour de la cohésion de groupe, et des services de restauration et d'hébergement
- <u>Catalogue de formations</u> : différents parcours pour « <i>s'initier ou se qualifier, faire évoluer ses pratiques, se former par le geste, s'approprier des savoir-faire alternatifs, et/ou découvrir un métier</i> » <sup>563</sup> , par l'intermédiaire de formateurs et de professionnels
- <u>Education à l'environnement</u> : interventions sur les temps périscolaires et dans les centres de loisirs par des animateurs afin de sensibiliser aux pratiques écoresponsables, à l'environnement, et au développement durable
- <u>Espace test agricole</u> : dispositif permettant de tester la faisabilité pour des acteurs de devenir agriculteur grâce à l'accès à une parcelle et la mise à disposition de matériel, autour de pratiques écoresponsables, privilégiant notamment l'agriculture biologique
- <u>Jardin pédagogique</u> : parc ouvert au public avec des activités ludiques pour sensibiliser à l'environnement, espace de démonstration de pratiques agricoles responsables et un verger
- <u>Pôle d'informations, de conseils et d'accompagnement en écoconstruction</u> : assistance en maîtrise d'ouvrage pour mener à bien des projets en écoconstruction et/ou écorénovation des particuliers ; sensibilisation aux matériaux biosourcés
- <u>Chantiers participatifs</u> : communication et coopérations autour de chantiers de particuliers
- <u>Show-room</u> : vitrine afin de promouvoir les acteurs locaux de l'écoconstruction
- <u>Hébergements touristiques</u> : conception et réalisation de quatre hébergements touristiques écoconstruits à proximité du Lac de Grand-Lieu
- <u>Organisation d'évènements</u> : création de manifestations sur le territoire pour promouvoir les acteurs locaux, sensibilisation aux pratiques écoresponsables, ainsi que facteur d'attractivité pour le territoire

<b>Projets portés et/ou accompagnés par le PTCE ARDAINES</b>
- <u>Installation de serres chauffées</u> : dans le cadre de l'entreprise d'insertion « Les Maraichers d'Arduina », projet d'installation de serres avec un raccordement à une centrale de méthanisation afin de les chauffer
- <u>Espace test agricole</u> : dans le cadre de l'entreprise d'insertion « Les Maraichers d'Arduina », dispositif permettant de tester la faisabilité pour des acteurs de devenir agriculteur grâce à l'accès à une parcelle et la mise à disposition de matériel
- <u>Audits stratégiques</u> : réalisation d'une étude stratégique et prospective pour les structures

<sup>563</sup> Extrait de la présentation sur le site de l'association Village Terre et Vie à propos des ateliers et formations, <http://www.villageterreetvie.org/formation/> (consulté en juin 2020)



membres, à leur demande, dans le but de structurer et de développer leurs activités
- <u>Habitats légers de loisirs</u> : dans le cadre de l'entreprise d'insertion « ACACIA Construction », conception et réalisation d'une gamme d'habitats légers écoconstruits en bois
- <u>Création d'une entreprise d'insertion régionale spécialisée dans le tri textile</u> : construction d'une plateforme de recyclage spécialisée dans le tri textile, linge de maison, chaussure, autour du réemploi et de l'insertion, coordonnant l'ensemble des acteurs de la filière à l'échelle régionale
- <u>Développement et constructions de logements sociaux écologiques</u> : dans le cadre de l'entreprise d'insertion « ACACIA Construction », réalisation de logements sociaux à charges maîtrisées, avec des espaces collectifs
- <u>Création d'un outil de transformation de produits agricoles mutualisé</u> : dans le cadre de l'entreprise d'insertion « Les Maraichers d'Arduina », mise en place d'un espace pour transformer les produits récoltés et toucher de nouveaux marchés
- <u>Nouvelles implantations géographiques d'Arduina Services</u> : développer l'activité dans des secteurs ruraux du PNR des Ardennes, notamment dans les cantons de Rocroi et de Signy-le-Petit
- <u>Mise en place d'un logiciel de gestion de l'aide à domicile</u> : dans le cadre de l'association « Arduina Services », recherche de solutions pour développer la téléassistance

## Chapitre I | Les effets de la structuration en PTCE dans les actions de développement local et dans l'élargissement des partenariats locaux

Ce chapitre revient sur les effets du « PTCE en action », en mettant en perspective les spécificités des réseaux d'acteurs impliqués au sein des différentes PTCE de l'étude, l'évolution des partenariats depuis la mise en place du dispositif, les modalités de gouvernance au sein des PTCE, et plus globalement à travers l'analyse de l'impact sur le fonctionnement interne des structures membres du dispositif PTCE.

### I) 1. Les spécificités des réseaux d'acteurs impliqués au sein des différents PTCE

Le parcours des acteurs individuels interrogés reflète des profils de personnes ayant majoritairement travaillé et/ou pris part à des mouvements coopératifs, associatifs, dans le cadre de leurs expériences professionnelles et/ou celui de leurs études.

## 1.a. La mobilisation des capitaux sociaux des acteurs individuels autour de valeurs communes

Tableau 32 - Héritages, expériences et capital social des acteurs dans la mise en place du dispositif PTCE

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Globalement des liens forts avec le CBE</li> <li>- Nombreuses expériences coopératives locales</li> <li>- Quelques liens avec les institutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences dans les filières développées par le dispositif</li> <li>- Parcours militants</li> <li>- Valeurs en lien avec l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fortes expériences dans le champ de l'insertion par l'activité économique</li> <li>- Acteurs territorialisés</li> <li>- Fortes implications dans le milieu associatif</li> <li>- Parcours militants</li> </ul>

### Le PTCE du Pays d'Ancenis

Concernant le PTCE du Pays d'Ancenis, certains acteurs sont dans une dynamique d'abord locale, issue du passé coopératif agricole et industriel du territoire, héritage de la CALO<sup>564</sup>, puis de la CANA, devenue par la suite TERRENA :

« je suis originaire de 15 km d'ici. Donc je suis un homme local [...]. Je suis passé par la promotion sociale pour faire une formation agricole [...]. [...] En 1970, je suis arrivé dans la coopération Loire-Atlantique, dans une coopérative qui s'appelait la CALO (Coopérative Agricole Loire Océan) qui a fermé ses portes 4 mois après [...], et qui a été reprise par la CANA. C'est pour ça que je suis rentré à la CANA le premier juin 1970 jusqu'à ma retraite. [...] A la fin, c'était TERRENA, on a mis TERRENA sur pied »<sup>565</sup>

« je suis né sur le territoire et je suis resté. Et au CBE depuis 20 ans [...]. Et j'ai présidé le CBE de 2009 à 2011 »<sup>566</sup>

« je suis arrivé à Ancenis en 1984 [...]. Je viens de l'est de la France, j'ai fait mes études à Reims, j'ai commencé à bosser à Reims, puis dans la région parisienne, dans la grande distribution, en

<sup>564</sup> Coopérative Agricole Loire Océan

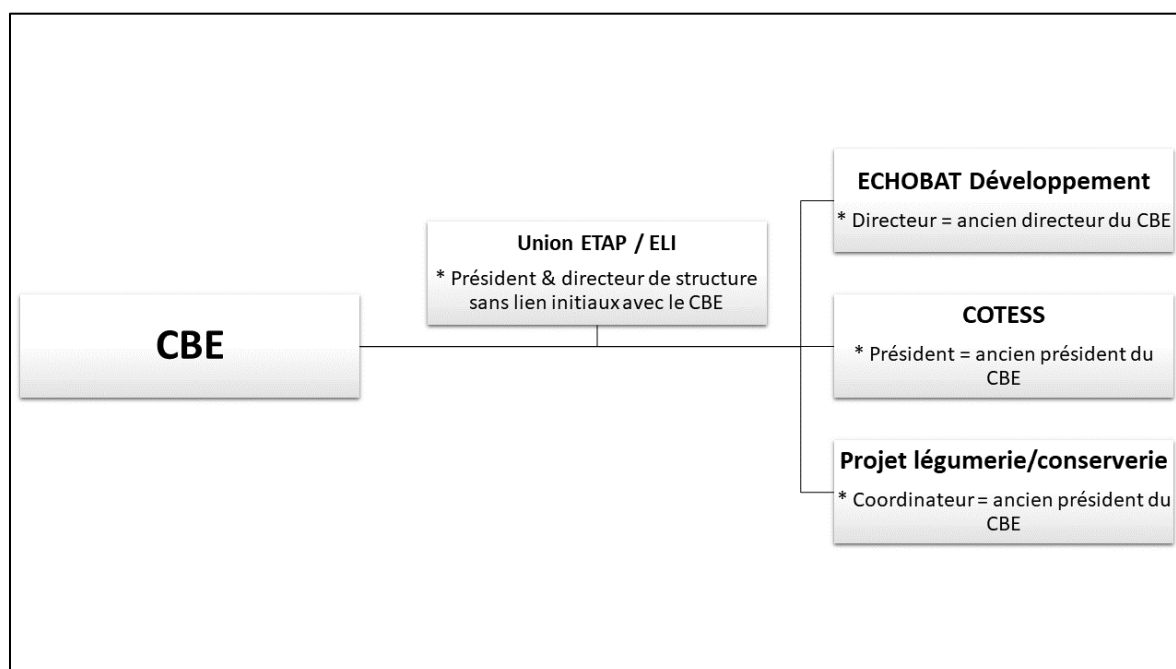
<sup>565</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>566</sup> Voir note 565

*informatique, toujours [...]. Puis je suis arrivé [...] ici par le boulot en postulant à la CANA, ancienne coopérative »<sup>567</sup>*

Dans l'ensemble, ce passé coopératif s'inscrit, très localement, dans le territoire de la COMPA. Les dirigeants et représentants des structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis interrogés sont pour la plupart également partie prenante de dynamique du CBE, ou en sont directement issus (Figure 12, p. 350), mobilisant ainsi un réseau d'acteurs territorialisés (GUMUCHIAN *et al.*, 2003, *op.cit.* ; REQUIER-DESJARDINS, 2010) : « il y a des facilités de connaissances qui seraient peut-être moins vraies si les gens ne se connaissent pas du tout. Mais là, tout le monde est en capacité d'interpeller tout le monde »<sup>568</sup>.

Figure 12 - Liens entre les responsables de structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis et le CBE



Source : Valérie BILLAUDEAU *et al.*, « Le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) d'Ancenis : quels impacts pour le territoire ? », *Communication & Organisation*, 2016/2 (n° 50), p. 61-76  
Auteur : Benjamin MINETTO, 2017

Ils disposent en revanche de peu d'expérience en politique, un seul d'entre eux faisant état d'un mandat municipal : « j'ai été un élu local dans la commune où j'habite [Le Cellier, en 2001]. [...] Et puis [...] je n'ai plus été élu en 2008 »<sup>569</sup>. Le lien principal entre les élus locaux et le PTCE du Pays d'Ancenis se faisant via le CBE et son collègue d'élus. Par ailleurs, les dirigeants et représentants des structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis interrogés ont un profil multi-actoriel (LEVY *et*

<sup>567</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>568</sup> Voir note 567

<sup>569</sup> Voir note 567

LUSSAULT, 2003) avec la présence et/ou l'expérience dans d'autres structures telles que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (au niveau départemental), le Conseil Economique Social Environnemental (CESER) régional des Pays de la Loire<sup>570</sup>, le fonctionnement coopératif avec TERRENA, ou encore dans les conseils d'administration des structures membres du PTCE : « *je suis élu à la Chambre de métiers, donc au bureau de la chambre des métiers de Loire-Atlantique depuis 20 ans, et d'UPA (Union Professionnelle Artisanale, c'est ce qui regroupe l'ensemble des artisans du département ou de la région) depuis un peu moins, 15 ans. J'ai été deux fois président d'UPA départemental et puis une fois président d'UPA régional [...]. Et également président de la Confédération Générale des Alimentaires au Détail des Pays de la Loire (CGAD) [...]. Je suis également vice-président du CESER* »<sup>571</sup>. Ils mobilisent ainsi leur capital social au profit du PTCE, que ce soit dans la mise en relation ou le croisement de compétences et d'expériences [WOOLCOK et NARAYAN, 2000, *op.cit.* ; RITAINE, 2001, *op.cit.*] (l'exemple du rapprochement entre agriculteurs et artisans dans le cadre du projet de légumerie : « *au niveau de la CGAD, j'ai travaillé depuis plusieurs années du rapprochement entre agriculteurs et artisans. [...] Et donc on travaillait à ce rapprochement [avec le CBE]. Et [...] c'est comme ça qu'on en est arrivé à penser qu'on pouvait faire la même chose au niveau des légumes* »<sup>572</sup>). Plus généralement, le PTCE regroupe des personnes qui ont nécessairement des centres d'intérêts communs, même en dehors de l'aspect professionnel (activités, valeurs, etc.). Les acteurs parlent potentiellement de l'activation de liens faibles (GRANOVETTER, 1983) par le biais du dispositif PTCE grâce aux thématiques qu'il traite ainsi que par la manière dont il les traite : « *ils étaient faciles à aller chercher [Pays de Loire Sanitherm (PLS) pour les intégrer au COTESS] parce que je connais le directeur général de PLS parce que je chante avec sa femme. Tu te rends compte que les gens avec qui tu t'entends bien au niveau perso, tu vas les rencontrer au niveau professionnel parce qu'en fait vous vous rejoignez sur des trucs... Parce que chacun est à la place où il est et que ce n'est pas un hasard. Un copain qui est dans ECHOBAT et dans le COTESS, lui, il a un groupe de copains, de vieux copains, que moi maintenant, je les connais tous par d'autres biais, d'autres réseaux. Et en fait, tu te rends compte que les mêmes, on se rencontre. Tu as 3-4 réseaux de base, et en fait, tu les retrouves que ce soit sur le modèle alimentaire, sur l'agriculture, sur les autres thématiques hors professionnelles* »<sup>573</sup>. Enfin, les dirigeants et représentants des structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis semblent être plus sensibles au milieu entrepreneurial, exprimant par leur discours et leur parcours, un investissement local, celui d'être acteur du territoire avec une stratégie (GUMUCHIAN et al., 2003, *loc.cit.* ; BESSIERE, 2012, *op.cit.*) : « *on a eu des entreprises mais qui n'ont pas de*

<sup>570</sup> « Assemblée consultative de la Région représentant la « société civile organisée » », source : <http://ceser.paysdelaloire.fr/qui-sommes-nous.html>

<sup>571</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>572</sup> Voir note 571

<sup>573</sup> Voir note 571

successeurs. Et je pense que le PTCE régénère ça »<sup>574</sup> ; « on [est] [...] quand même sur un outil de développement social local [à propos du PTCE]. Autour de l'ESS. Donc avec un objectif de développement des projets entrepreneuriaux, donc de l'emploi après [...] par rapport à un territoire donné. [...] C'est une déformation professionnelle [l'approche territoriale] parce qu'avant, j'étais au CBE »<sup>575</sup>.

### Le PTCE Village Terre et Vie

Les co-présidents de l'association Village Terre et Vie expliquent que leur intégration dans le dispositif PTCE ainsi que le rôle qu'ils occupent dans la structure porteuse sont dus principalement aux compétences qu'ils ont acquises au long de leur formation et/ou de leurs expériences professionnelles, ainsi que les valeurs qu'ils souhaitent défendre (capital social cognitif, UPHOFF, 2000, *op.cit.* ; ANGEON et CALLOIS, 2006, *op.cit.*), en lien avec l'environnement et le développement durable (BEURAIN, 2008, *op.cit.*).

« j'habite à Saint-Philbert depuis 2005. [...] Mes études je les ai faites principalement dans le commerce et le tourisme auparavant »<sup>576</sup>

« Moi depuis... Des années des années des années... Je suis un petit peu dans tout ce qui va être économie, pas parallèle mais [...] développement de l'économie territoriale. [...] Il y a eu le développement de ma structure depuis, [...] j'ai changé d'activité en 2011 [activité de maraichage, Les Carrés Verts du Lac], [...] c'est une activité locale, écologique, avec une philosophie, aussi bien du côté écologique que du côté développement du territoire. Voilà, ça correspond... C'est arrivé... Ça correspond à mon parcours »<sup>577</sup>

« Pourquoi je me retrouve et je suis bien dans cette structure stratégique, parce que j'ai toujours travaillé sur de la stratégie. Je suis arrivé il y a 7 ans, j'ai eu à créer une entreprise. Donc qui dit création d'une entreprise, dit penser à la stratégie de cette entreprise, au business plan, avec quels partenaires on va travailler, etc. [...] Je gérais dans cette entreprise-là cette partie sous-traitance de la production, recherche de matières premières, [...] je coordonnais le travail [...]. C'est un rôle quand même stratégique et de coordination [...]. En fait, on était beaucoup dans l'écoconception et

<sup>574</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>575</sup> Voir note 574

<sup>576</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>577</sup> Voir note 576

*« combien ça allait coûter, la livraison, par rapport au e-commerce [...]. En 2013 en fait, j'ai refait un master en management des entreprises spécialité développement durable »<sup>578</sup>*

*« je suis co-président de Village Terre et Vie. Et en particulier du pôle écoconstruction [...]. Donc j'ai fait un certain nombre de petites formations, moi j'avais déjà un diplôme universitaire [...] en développement durable... [...] Dans l'entreprise où j'étais, j'étais référent concernant le développement durable. Et puis je voulais faire des choses un petit peu locales, comme je suis arrivé à Saint-Philbert depuis 1 an à peu près, 1 an et demi »<sup>579</sup>*

*« donc moi je suis un peu du coin [...]. En fait, je suis en retraite depuis 3 ans maintenant. J'étais directeur délégué du conservatoire national des arts et métiers, sur les Pays-de-la-Loire. [...] Je suis aussi auto entrepreneur, parce que je continue à faire des jurys, en particulier pour le CNAM, pour l'Université Catholique d'Angers »<sup>580</sup>*

Les compétences et expériences relatées ci-dessus coïncident avec les différents pôles travaillés par le dispositif PTCE Village Terre et Vie (cf Deuxième partie, Chapitre IV, 3.a., p. 217) : écotourisme, écorénovation et écoconstruction responsable, écoagriculture (plein-air), et formation et éducation. Elles se couplent avec leur engagement envers le territoire de Grand Lieu, et plus particulièrement vis-à-vis de la mise en valeur du Lac de Grand Lieu (cf Troisième partie, Chapitre II, 1.b., p. 268). Par ailleurs, les co-présidents de l'association Village Terre et Vie interrogés font état d'un passé associatif, et d'un investissement dans la défense de causes sociales et environnementales aussi bien à des échelles locales que globales. Ces derniers ont également participé à de nombreuses initiatives pouvant être qualifiées comme innovantes et/ou alternatives, solidaires [COLEMAN, 1988, *op.cit.*] (Développement de stratégies commerciales, techniques de maraichages, écoconstruction et réduction des coûts énergétiques, formation à distance, AMAP alimentaires et culturelles, etc.) :

*« Moi j'étais dans l'enseignement depuis 1996 ici [Grand Lieu], et j'ai démarré mon activité en 2011. Donc j'ai trouvé ce terrain, et puis voilà [...]. Je suis de Nantes, puis j'ai vécu 15 ans à Rennes. Mais de toute ma vie, depuis 14 ans, j'ai été dans des trucs [...]. Ça fait partie de moi [...]. A un moment c'était plus dans ce qu'on appelait le Tiers Monde... Après... [...] J'ai tout fait. Anti militarisme... J'ai tout fait. [...] J'ai changé d'activité en 2011, c'est une activité locale, écologique,*

<sup>578</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>579</sup> Voir note 578

<sup>580</sup> Voir note 578

*avec une philosophie, aussi bien du côté écologique que du côté développement du territoire. Voilà, ça correspond à mon parcours. [...] Je suis [...] auto entrepreneur en agriculture. Ça s'appelle cotisant de solidarité [...]. Je suis retraité de l'enseignement. [...] Ça restera jusqu'à ce que je ne pourrai plus »<sup>581</sup>*

*« Je suis plutôt quelqu'un qui a créé des choses individuellement. J'étais dans une association comme ça sur le vélo, j'ai eu une voiture qui fonctionnait au gaz liquéfié »<sup>582</sup>*

*« Je suis en retraite depuis 3 ans maintenant. [...] En fait, j'ai monté le dispositif de formation à distance dans cette région [région Pays-de-la-Loire] qui était un petit peu pilote, et l'administratrice générale de l'époque, c'était dans les années 2000 [...], m'a demandé de venir à Paris pour déployer l'ensemble du dispositif sur le territoire national [...]. Je suis dans le mouvement des AMAP. Alors à la fois l'AMAP classique, mais je m'occupe aussi d'une AMAP « poisson » qui est un peu originale à l'île d'Yeu [...]. Je préside la Paniculture de Nantes. La Paniculture, c'est une espèce d'AMAP, mais à la place d'avoir des poireaux, tu as des biens culturels. L'idée, c'est de faire des circuits courts des biens culturels sur Nantes métropole [...]. Et puis je suis cogérant d'une CIGALES [...]. Et j'accompagne aussi des gens dans l'Institut de l'engagement [...] C'est la suite des services civiques »<sup>583</sup>*

*« le collectif d'aide aux réfugiés à la Chevrolière. Donc je suis impliqué pas mal [...]. Il y a aussi l'amicale laïque de l'école des enfants. Parce qu'en fait, on tient un abri aux exclus, on fait pas mal de manifestations, et on récolte du coup pas mal d'argent [...]. Et du coup on peut payer des sorties pédagogiques aux enfants, [...] parce que tu vois il y a des parents qui ne pourront pas se permettre de payer un petit bout de la sortie scolaire. C'est vraiment [...] de l'entraide [...]. J'étais aussi avec l'agenda 21 de ma commune, [...] c'était une participation citoyenne à la conception de l'agenda 21 qui tourne autour du développement durable de ma commune de la Chevrolière [...]. Ah si sur le territoire, je suis avec, toujours sur la commune de la Chevrolière, je suis en train de travailler sur une association de jumelage avec un village roumain, pour faire des échanges pour les vacances d'été. [...] Je suis marraine du programme égalité des chances de la Fondation Paris Dauphine,*

<sup>581</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>582</sup> Voir note 581

<sup>583</sup> Voir note 581

*l'université de Paris Dauphine [...]. Je parraine des enfants, des jeunes [...] des quartiers défavorisés, qui vont intégrer l'école Dauphine. Et moi je les accompagne tout au long de leur scolarité »<sup>584</sup>*

Les co-présidents de l'association Village Terre et Vie interrogés mettent en avant des liens interpersonnels importants, voire la mobilisation d'interconnaissances via d'autres réseaux d'acteurs. L'ancienne coordinatrice, déjà fortement impliquée dans l'évolution de la réflexion de Village Terre et Vie vers la forme d'un PTCE (cf Troisième partie, Chapitre I, 2.b., p. 275), apparaît de nouveau comme centrale, du fait qu'elle soit liée à deux co-présidentes : connaissance personnelle depuis une dizaine d'années ; connaissance depuis un autre réseau d'acteurs (l'association des parents d'élèves d'une école locale).

*« On se connaît d'avant [avec l'ancienne coordinatrice], on est amies [...]. On se connaît depuis, depuis 10 ans maintenant. Donc on était en lien toutes les deux. Elle, elle m'a fait découvrir les réseaux qui sont liés à l'écoconstruction parce que je l'ai accompagnée, je l'ai suivie au moment où elle faisait ses propres chantiers participatifs »<sup>585</sup>*

*« Je connaissais juste [l'ancienne coordinatrice] [...]. Je venais d'arriver à la Chevrolière et j'avais du temps, j'étais parent bénévole pour les ateliers qu'elle faisait. Tu sais les ateliers qui sont sur le temps du midi, payés par la commune, extra-scolaires pour les enfants... Du jardinage, et le truc recyclage. Et moi j'étais parent bénévole parce qu'elle était débordée »<sup>586</sup>*

Finalement, beaucoup partagent des centres d'intérêts communs et se connaissent à travers d'autres réseaux : l'exemple d'un acteur invité par le proche d'un co-président de l'association Village Terre et Vie pour venir à une manifestation de la structure, devenant lui-même par la suite un des co-présidents : *« il se trouve qu'un de mes collègues, qui était dans mon équipe, c'était le mari [d'une co-présidente de l'association Village Terre et Vie], que tu as rencontré. Et qui m'avait invité à une fête, c'était le lancement au tout début de Terre et Vie [...]. Enfin j'étais passé dans la campagne, à la Chevrolière. Et donc j'y suis passé, et elle m'a dit, « Ce serait pas mal que tu nous rejoignes, parce que tu connais bien la formation, il y a une dimension formation, association »... Et donc de fil en aiguille... [...] Il y avait une collègue qui [s'en] occupait, parce que le bureau était déjà en place, [...] de la formation, et qui souhaitait partir parce que son activité se développait. Donc voilà, on m'a*

<sup>584</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>585</sup> Voir note 584

<sup>586</sup> Voir note 584



demandé... Et donc je me suis retrouvé dans cette [aventure], mais sans connaître plus que ça ni les PTCE, ni l'activité de l'association »<sup>587</sup>.

### Le PTCE ARDAINES

Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés affichent des parcours fortement marqués par des expériences dans le champ de l'insertion par l'activité économique et par l'emploi, dans les Ardennes, sans nécessairement relever d'un attachement à un territoire précis :

« J'ai une formation générale [...]. J'avais un bac à la base [...]. Donc j'ai commencé à travailler dans une association intermédiaire [INTER'VAL<sup>588</sup>], mais qui était une association d'insertion. Donc j'ai été formée [...] sur tout ce qui concernait la gestion du personnel et la comptabilité »<sup>589</sup>

« Je suis toujours resté dans la région. Je suis ardennais. Je n'en ai jamais bougé. J'ai fait quelques études de droit pendant deux ans, et une école de commerce. Et suite à ça, j'ai toujours travaillé dans les structures de l'ESS puisque mon premier employeur, c'était un club de football. Je travaillais dans la partie communication et marketing pro [...]. Ensuite, j'ai travaillé dans une mutuelle. Dans la prévoyance collective, dans le mouvement mutualiste. Les deux expériences se sont passées entre fin 95 et 98. [...] Et après, je me suis orienté très vite dans le secteur de la formation et l'accompagnement des personnes et de l'insertion. [...] J'ai intégré un centre de formation, qui travaillait dans des actions essentiellement d'accompagnement de demandeurs d'emploi, et qui portait également un chantier d'insertion. J'en ai pris la direction en 2004, et ce jusqu'en 2012, où je suis arrivé à Coopelis [...]. Courant 2014, je reprends la direction de Bell'Occas, puis en 2015 la direction générale du groupement Coopelis »<sup>590</sup>

« J'interviens dans la lutte contre l'illettrisme, à partir des années [...] 1990. Et je découvre le monde de l'insertion. A travers ma formation et des lectures que j'ai pu avoir [...]. Puis, moi, pour des raisons personnelles, naît en 92 une association [ARPE'JOBS, créée par l'acteur, qui deviendra INTER'VAL en 1996] où je faisais des cours entre autres d'illettrisme et puis d'émergence de projets professionnels. [...] [L'association intermédiaire se positionne sur des chantiers d'insertions] Et à

<sup>587</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>588</sup> Association Intermédiaire de la Vallée de la Meuse – INTER'VAL, située à Revin, modifiée en 1996 (anciennement ARPE'JOBS), avec pour objet de venir en aide aux chômeurs de longue durée et les RMIstes à se réinsérer professionnellement

<sup>589</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>590</sup> Voir note 589

*ce moment-là, le président me dit... « Ca fait maintenant 2 ans, plus de 2 ans que tu t'en occupes quasiment à plein temps, est-ce que tu ne veux pas prendre la direction parce qu'on n'arrivera pas à gérer et à développer si... ». Et il dit, « trouve un financement et puis... ». Et à l'époque, je trouve des financements, et je deviens directeur de cette association intermédiaire [INTER'VAL, en 1996]. C'est comme ça, que je me retrouve finalement vraiment, en 96, dans le champ de l'insertion par l'activité économique, mais professionnel, donc plus à titre bénévole [...]. En 2002, [...] je suis parti à Valenciennes dans le nord, et je suis rentré dans un Master en développement local et économie sociale [...]. Donc je sors en 2003 avec ce master. [...] Un jour j'ai un ami qui m'appelle et qui me dit, « il y a un poste de directeur du plan local pour l'insertion et l'emploi de l'agglomération de Charleville Mézières, qui va se créer, et qui cherche un directeur ». Et donc je candidate et je suis recruté courant 2004 [...]. Et pendant 4 ans, je vais diriger le PLIE de l'agglomération de Charleville. Après, alors là c'était plus de la gestion de fonds européens, et puis de l'animation d'acteurs et de la mise en place d'appels à projets [...]. Je suis ensuite en 2006 le président de Bell'Occas [...]. Et puis en 2008, [...] il y a une coopérative d'activités et d'emplois qui s'était créée sur la région Champagne Ardennes. Et la gérante me sollicite en me demandant si je veux bien rentrer dans la coopérative, et m'occuper du développement dans le département des Ardennes [...]. J'y suis resté 4 ans »<sup>591</sup>.*

Investis dans le milieu associatif, avec une forte orientation sociale (aide à la personne, soutien et formations dispensées à des publics en difficulté, etc.), ils accumulent progressivement expériences et compétences dans ce domaine. Ils ont également réalisé l'ensemble de leur parcours sur le territoire des Ardennes (sauf éventuellement pour une brève partie de leurs études). Le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES explique avoir œuvré pour le développement du milieu coopératif dans le département, et avoir également participé à l'élaboration du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'agglomération de Charleville-Mézières (aujourd'hui Ardenne Métropole). Il est le dénominateur commun de ce regroupement d'acteurs au sein de l'association ARDAINES, et met en évidence un profil multi-actoriel (LEVY et LUSSAULT, 2003, *op.cit.*) accompagné d'un bagage important d'expériences et de compétences sur le territoire ardennais (GUMUCHIAN *et al.*, 2003, *op.cit.* ; BESSIERE, 2012, *op.cit.*), et plus localement dans le nord ardennais, largement mobilisé dans la formalisation du PTCE. Enfin, le coordinateur du PTCE ARDAINES revient sur les partages et les échanges de réseaux entre acteurs-membres, par le biais des fonctions occupées dans différentes institutions et structures (conseil d'administration de l'ancienne CRESS Champagne Ardennes, présidence de l'association des Chantiers Ecoles Régionales, présent dans l'association « Les Amis du

<sup>591</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

Parc »<sup>592</sup>, etc.). La mobilisation des réseaux personnels de l'ancien coordinateur du PTCE au profit du collectif d'acteurs rassemblés dans le cadre du PTCE a facilité l'accès, pour les membres, à des instances et/ou à des acteurs qu'ils ne connaissaient pas et/ou avec qui ils n'étaient pas en lien : « *pas directement [impacter les structures membres]. [...] C'est vrai qu'on était un peu par nos fonctions [...] moi j'étais à la CRESS. Champagne Ardennes... Au conseil d'administration [...]. J'étais aussi président des Chantiers Ecoles Régionales. Donc j'ai pu mettre en relation avec les bonnes personnes* »<sup>593</sup>. C'est de nouveau le coordinateur du dispositif qui est à l'origine du rapprochement entre Chênelet et les acteurs du PTCE, au moment où il est encore président de l'association Bell'Occas (jusqu'en 2012) : « *quand j'étais au conseil municipal [à Revin, de 2009 à 2014] et par rapport à mes activités, l'idée c'était de construire des logements sociaux écologiques à charge maîtrisée. Sur Revin. Donc je connaissais des collègues dans le Nord Pas de Calais [Chênelet], et qui avaient une scierie. Quand je les ai rencontrés, j'étais gérant de Bell'Occas. Je suis allé les voir et ils commençaient l'écoconstruction [...] et ils commençaient déjà à construire leurs bâtiments* »<sup>594</sup>.

### Synthèse sur la mobilisation des capitaux sociaux des acteurs

Les trois cas de l'étude révèlent des acteurs individuels centraux et l'importance de leur parcours, de l'expérience et des compétences qu'ils ont accumulées tout au long de celui-ci, dans la mise en place des PTCE. Celui du Pays d'Ancenis et d'ARDAINES se distinguent de nouveau par des expériences plus localisées sur le territoire de référence du PTCE de la part des acteurs centraux. Dans l'ensemble, les acteurs membres interrogés dans les trois PTCE relatent de nombreuses expériences dans le milieu de l'ESS (dans des associations et coopératives essentiellement), participant à la construction d'un cadre cognitif et une structure sociale avec des éléments communs (COLEMAN, 1988, *op.cit.* ; UPHOFF, 2000, *op.cit.* ; ANGEON et CALLOIS, 2006, *op.cit.*), notamment sur les valeurs et la construction de la confiance entre les acteurs (LIN, 1982, *op.cit.* ; ENJOLRAS, 2010, *op.cit.* ; ITÇAINA, 2010, *op.cit.*). Les expériences et compétences apparaissent comme plus diversifiées dans l'ensemble au niveau des acteurs du PTCE du Pays d'Ancenis et de Village Terre et Vie, alors qu'elles se concentrent sur l'insertion par l'activité économique pour celui d'ARDAINES. Par ailleurs, ce dernier fait l'objet de l'importante mobilisation du capital social du coordinateur, alors que sur Ancenis

<sup>592</sup> Association de promotion du Parc Naturel Régional des Ardennes, elle a pour mission de suivre la vie du Parc, « *de concourir en liaison avec le Syndicat mixte du Parc à l'organisation, à l'animation et au développement des activités économiques, touristiques, socio-éducatives, culturelles et sportives [...]; de susciter un renouveau d'intérêt des populations locales en faveur de la reconnaissance des patrimoines, des sites et des paysages du territoire ; de favoriser toutes actions susceptibles de permettre la promotion des actions du Parc* », source : site internet de l'association, rubrique « Missions », <http://www.amisparcardennes.org/missions/> (consulté en août 2020)

<sup>593</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>594</sup> Extrait des échanges avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2016

plusieurs acteurs individuels se partagent les compétences et les décisions, et cela apparaît encore plus partagé pour le PTCE Village Terre et Vie. Enfin, on retrouve des acteurs au profil multi-actoriel (LEVY et LUSSAULT, 2003, *op.cit.*), particulièrement dans le cas du PTCE du Pays d'Ancenis.

### 1.b. L'importance des dimensions d'ancrage territorial promues par des acteurs territorialisés

Les acteurs impliqués dans le PTCE, et qui en ont souvent été les promoteurs, revendiquent relever de valeurs communes et d'intentions spécifiques dans le développement de projets rattachés au PTCE.

Tableau 33 - L'importance pour les acteurs du PTCE de la dimension « ancrage territorial » et de leurs valeurs

	PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<b>Affinités, valeurs, et intérêts des acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une appréhension du développement économique différente</li> <li>- Valoriser un territoire local, une culture</li> <li>- Valeurs humaines importantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement local et circuits-courts</li> <li>- Valoriser un territoire rural local, une culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en cohérence un territoire local, une culture commune</li> <li>- Coopérer et mutualiser</li> </ul>
<b>L'importance de la dimension « ancrage territorial » pour les acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des dynamiques exemplaires pour le territoire</li> <li>- Valoriser le territoire</li> <li>- Rendre le territoire attractif</li> <li>- Consolider une identité locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en avant du Lac de Grand Lieu</li> <li>- Dimension locale comme lieu de vie et ancrage</li> <li>- Priorisation des valeurs en lien avec l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les potentiels locaux</li> <li>- Développement de l'activité des structures membres</li> </ul>

#### Le PTCE du Pays d'Ancenis

Les acteurs du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis expriment en majorité un intérêt fort pour le territoire de la COMPA. Ils sont à la fois soucieux de développer le territoire (acteurs territorialisés [GUMUCHIAN et al., 2003, *op.cit.*]), mais également de le valoriser à travers la mise en place de projets « exemplaires » afin de le rendre attractif et identifiable par rapport aux territoires voisins : « On a toujours envie d'avoir des dynamiques exemplaires et du coup, dans tout ce qu'on fait, on a [...] envie de faire les choses proprement, mais qui permettent de valoriser le territoire. L'attractivité du territoire pour nous est essentielle. On a quelque chose dans notre projet [celui du PTCE] qui parle

de l'attractivité des territoires et c'est important parce qu'on dit qu'on a aussi envie de diversifier l'activité économique [...] par cette attractivité, et c'est comme ça qu'on en est arrivé à l'écotourisme. C'est l'image que l'on donne d'un territoire qui donnera envie de développer telle ou telle chose »<sup>595</sup>. Les acteurs travaillent de concert pour développer l'emploi et diversifier les activités localement, tout en s'attachant à les rendre spécifiques au territoire (FRANCOIS et al., 2013, op.cit.), et donc non délocalisables, non transférables (BESSIERE, 2012, op.cit.). Ils défendent une certaine identité, et recherchent une distinction voire une autonomie face aux métropoles urbaines, comme celle de Nantes qui se trouve à proximité (cf Troisième partie, Chapitre II, 3.a., p. 284). Dans l'ensemble, les acteurs du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis interrogés tentent d'intégrer plus fortement les composantes sociales et environnementales du développement économique, dans un territoire très marqué par l'entrepreneuriat industriel, agro-industriel et artisanal : « on a réfléchi aussi par l'observation puisqu'on sait ce qui se passe sur le territoire. On a un territoire qui est centré sur l'industrie, MANITOU métallurgie, TERRENA en industrie agro-alimentaire, ce sont vraiment des pilotes. Après, il y a un maillage extraordinaire d'artisans »<sup>596</sup>. Cette volonté est perceptible dans le travail sur la promotion des écofiliales :

« Un des objectifs principaux du CBE c'est de maintenir et de développer l'emploi sur le territoire. Donc ce n'est pas étranger quand même. C'est donc sur les écofiliales. Le dossier qui a été construit et qui fut lauréat au niveau national s'appuie sur ECHOBAT Développement qui a été construit et qui était déjà en place, et la Légumerie. Voilà les deux points d'ancrages du PTCE »<sup>597</sup>

« Le PTCE s'appuie sur le développement d'écofiliales [...]. Le développement durable, ça fait longtemps qu'on travaille dessus [le CBE et ses partenaires], mais on n'a jamais vraiment développé le secteur [avant la mise en place du PTCE] »<sup>598</sup>

La structuration d'une filière en écotourisme vise par exemple à conjuguer des éléments naturels remarquables (la Loire) et des savoir-faire locaux, comme en témoigne le travail amorcé vis-à-vis du projet « la Loire à vélo »<sup>599</sup> (ateliers regroupant les professionnels et associations concernés et/ou pouvant être intéressés par le tourisme en lien avec la Loire à vélo [artisans, producteurs locaux, commerçants, hébergeurs, etc.], afin de centraliser leurs attentes tout en identifiant les besoins des

<sup>595</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>596</sup> Voir note 595

<sup>597</sup> Voir note 595

<sup>598</sup> Voir note 595

<sup>599</sup> « Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, 95 pages

usagers) et l'idée de créer un parcours jalonné d'ateliers d'artisans pour faire découvrir les créateurs et artisans du territoire. Le projet de légumerie conserverie illustre l'inscription des réflexions dans la notion de « durabilité ». Les acteurs du dispositif imaginent ce projet depuis quelques années, se sont assurés qu'il soit faisable techniquement, qu'il gagne en cohérence par rapport au territoire en privilégiant un fonctionnement en circuits-courts : *« on commence avec du traditionnel, puis de tendre au fur et à mesure vers le bio. Mais pas le contraire [...]. On bloque les gens, on fait de l'idéologie avant de faire du technique, et ça, ça me gêne un peu [...]. On travaille, et après on améliorera. Et c'est tout le contraire d'imposer notre point de vue. [...] Je suis pour le bio, mais pas dans le même sens. Les circuits courts, c'est quand même vachement important »*<sup>600</sup>. De fait, les acteurs du PTCE ont progressivement fait évoluer l'idée initiale centrée sur l'agriculture biologique, pour revenir à une réalité du terrain (celui de la COMPA) dans laquelle une majorité d'exploitations maraîchères fonctionne en conventionnel. Une fois le projet lancé et stabilisé, les acteurs souhaitent augmenter progressivement la part de la production biologique, dans un département de la Loire-Atlantique assez porteur sur le sujet (cf Troisième partie, Chapitre II, 4.a., Le PTCE du Pays d'Ancenis, p. 319).

Pour les dirigeants et représentants des structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis interrogés, le territoire est vu comme un espace de vie à préserver et à valoriser, et le territoire de la COMPA représente à la fois un « lieu de vie sociale », une culture, et un « lieu de vie économique », une échelle à partir de laquelle ils peuvent construire et réfléchir à la mise en place de projets (ancrage de la gouvernance et de la prise de décision) :

*« On est sur quelque chose [au niveau de la COMPA] où on partage une histoire, on partage une activité économique. Mine de rien, notre territoire il est très lié à des boites comme MANITOU, comme TERRENA »*<sup>601</sup>

*« Le Pays d'Ancenis a un formidable terreau, des contraintes, des faiblesses, des forces importantes... [...] Il y a un tissu naturel. Ce n'est pas très grand, maintenant il y a 60 000 habitants. Il y a 29 communes, [...] on a l'habitude de travailler ensemble depuis très longtemps. C'était autrefois un arrondissement, il y a une certaine unité. Les gens se connaissent, les gens qui ont des responsabilités et qui en prennent »*<sup>602</sup>

<sup>600</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>601</sup> Extrait de l'entretien avec la fondatrice du cabinet conseil ALTERM, 2015

<sup>602</sup> Voir note 600

« Si on a un fonds de dotation Pays d'Ancenis, on [les acteurs du dispositif PTCE] s'est dit que les acteurs qui en bénéficieront seront sur le territoire, ou que leurs actions bénéficient au territoire. Que cela profite à des acteurs du territoire local. Et encore, ce sera plus restreint que ça, parce qu'après, on n'a pas envie que d'autres viennent manger dans la gamelle des aides »<sup>603</sup>

### Le PTCE Village Terre et Vie

Les co-présidents de l'association Village Terre et Vie interrogés à l'initiative de la mise en place du dispositif accordent une importance au fait que le territoire de Grand Lieu, principalement aux abords du Lac, soit le territoire privilégié de leurs actions : « mais c'est vrai qu'on avait en tout cas, au départ, le noyau dur, on avait plus envie de valoriser notre territoire, et de rester sur un territoire d'actions qui était autour du Lac de Grand Lieu »<sup>604</sup>. La constitution d'un réseau d'acteurs principalement issu de ce territoire traduit cette volonté : « il y a quelques acteurs [du réseau], je pense à l'écoconstruction, [...] qui ne sont pas sur le territoire. C'est un petit peu plus vaste que le territoire de Grand Lieu. Mais pour autant, le noyau principal, ça nous tenait à cœur de mettre en valeur notre territoire. Donc ça avait du sens et de l'importance »<sup>605</sup>. Ils mettent en avant l'idée de réfléchir à une approche relocalisée du développement économique, aussi bien en matière de productions que de consommations, à partir d'activités de valorisation et de préservation de l'environnement : « le local, c'est tout ce qui est produit le plus près possible. [...] Que ce soit dans tous les domaines de la production de biens, de biens de consommation... Agriculture bien sûr, dans le bâtiment, mais aussi dans la vie de tous les jours. [...] Ce sont des frontières qu'on se donne. Parce que les frontières à moi, ce n'est pas les frontières de mon voisin, ni les frontières d'un autre [...]. Parce que si par exemple, vous avez quelqu'un à Corcoué, si vous voulez, c'est une commune dynamique où il se passe plein de choses, et qui [...] est dans une autre com com, et avec qui on travaille. Mais pour moi ils sont locaux, il n'y a pas de souci là-dessus. [...] Et puis bon les histoires de tout ce qui est des contes et légendes, il y a différents supports, et ça fait partie de l'environnement [local] au sens large quand même »<sup>606</sup>. De nouveau, le travail mené autour des écofilères en est l'illustration. L'écotourisme reflète la volonté de valoriser un territoire local, tout en étant respectueux de son environnement, de son écosystème ; cette déclinaison est valable avec la filière écoconstruction, mais aussi avec la filière écoagriculture (Pôle plein-air) et l'ambition de créer un jardin pédagogique, les deux cherchant à travailler sur un savoir-faire et des ressources locales. Les acteurs disent

<sup>603</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>604</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>605</sup> Voir note 604

<sup>606</sup> Voir note 604

s'appuyer sur une culture locale ancrée, rurale, et parlent d'un lieu de vie en désignant le Lac de Grand Lieu et ses alentours : « *le point fort, c'est peut-être l'identité. L'identité du territoire [...] et puis l'appartenance à un territoire, je crois que pour les gens, oui, c'est un point fort [...]. C'est une identité [...] qui se décline, on le voit bien. Bah les entreprises par exemple. [...] Il y a un magasin qui s'appelle « les autos de Grand Lieu ». Vous voyez, c'est un marqueur, un référent local, qui s'exporte, et qui est facilement identifiable. Moi des gens qui ne connaissent pas, je leur dis regarder sur toutes les cartes de France, vous verrez le Lac. Parce qu'il est suffisamment grand pour pas qu'on l'occulte. Donc ce qui fait que c'est un des éléments de ce marqueur d'identité* »<sup>607</sup>. Les acteurs membres du PTCE Village Terre et Vie tentent de véhiculer une approche de développement durable pour le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu. Pour autant, elle n'est pas dénuée d'ambiguïtés puisqu'une des difficultés de ce PTCE est une divergence d'appréciations, avec les élus locaux et une partie des habitants, de ce qui constitue la spécificité du milieu local : « *cette histoire de hameau [recherche d'un terrain pour le projet de l'espace test agricole notamment], qui nous avait quand même un peu plombé puisqu'il y avait ces pancartes « Non à Terre et Vie » [faite par une partie de la population locale]... C'était un peu dingue... [...] Donc il y a eu une opposition forte... D'incompréhension parce qu'on avait été les voir les gens... Une mauvaise représentation en fait. Parce que c'était au moment de Notre Dames des Landes donc ils se sont dits, « olalala... ». [...] Parce qu'en fait, [...] je pense que c'est dû [...] à notre nom. Village Terre et Vie, ça voulait dire pour eux qu'on allait créer un village, avec tout ce que ça peut sous-entendre, dans leur zone... Avec des expériences un petit peu... On va dire alternatives [...]. Et bah ça les a un peu perturbés... « Il va y avoir plein de monde, il va y avoir une faune qu'on ne maîtrise pas bien »... [...] Je ne sais pas trop ce qu'ils ont été s'imaginer. [...] Là où c'est un peu difficile aussi, c'est que même vis-à-vis des collectivités, qui restent quand même des élus qui sont quand même issus de ces milieux-là [milieux ruraux], ils veulent faire plaisir à ces gens-là [les populations locales] pour des histoires d'habitudes [...], etc... Du coup, [...] ils ne nous comprennent pas forcément. Et ça, c'est une sacrée faiblesse. [...] À la campagne, ça ne bouge pas. Très peu. [...] Pour gagner leur confiance, il faut beaucoup de temps* »<sup>608</sup>. Ces éléments avancent l'idée que les promoteurs du PTCE Village Terre et Vie ne sont peut-être pas si bien ancrés que cela dans le milieu local propre au périmètre de la communauté de communes de Grand Lieu (en comparaison avec celui du Pays d'Ancenis) ; en témoignent les différences entre le territoire de référence et le périmètre recherché pour certaines actions (cf Troisième partie, Chapitre II, 2.b., p. 275). Le paramètre des valeurs en lien avec l'environnement et le développement durable, élément fédérateur et central du regroupement d'acteurs, peut prendre le pas sur celui du « local », dans la mobilisation des acteurs : « *tout ce qu'on essaie de mettre en place quel que soit le pôle, doit garder*

<sup>607</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>608</sup> Voir note 607



*cette ligne directrice [le respect de l'environnement et le développement durable]. On a parfois hésité à travailler avec untel ou untel, je pense plus à la partie formation ou tourisme, en se disant « bah non finalement, il ne partage pas toutes les mêmes valeurs, il est identifié comme si, comme ça, donc non on va plutôt privilégier un autre qui est juste à côté mais qui lui aura les mêmes valeurs ». C'est ça la ligne directrice »<sup>609</sup>.*

### Le PTCE ARDAINES

Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés sont des acteurs reconnus de longue date dans le champ de l'insertion économique et par l'emploi dans le département des Ardennes (cf Quatrième partie, Chapitre II, 1.a., Le PTCE ARDAINES, p. 415). Ils revendiquent des valeurs sociales importantes :

*« C'est historique aussi, [...] j'ai monté plusieurs structures, etc... Puis à un moment donné, à force d'être confronté aux besoins des personnes, c'est là où... Tu sais, de tisser des projets... On m'a demandé de prendre la présidence de Bell'Occas... [...] [J'ai été aussi] directeur du plan local pour l'insertion et l'emploi dans l'agglomération de Charleville... Et puis ça a muri comme ça, petit à petit... Avec des contacts que j'avais, les gens que j'avais rencontrés. Donc pour répondre aux besoins des personnes en difficulté. Donc ça touchait à la fois le logement... Parce que, quand tu vas visiter les HLM... Cette problématique... Avant, je voyais des quartiers... je racontais à ma femme, quand je suis sorti de mon master, je disais moi j'ai connu les compteurs électriques à pièce. Les gens, ils mettaient une pièce dedans et ils pouvaient avoir le courant. Et quand ils n'avaient plus d'argent, ça se coupait. Donc ils mettaient une pièce dedans le soir pour voir un dessin animé avec la gamine... Tu vois les conditions... Et puis le chauffage qui s'échappait... Tu chauffais la rue quoi... [...] Mais on continue à souligner le problème. Donc tout ça, ce sont des problématiques et c'était souvent les gens qui n'avaient pas les moyens qui se retrouvaient dans des lieux comme ça [...]. Ça, ça m'a appris, les vêtements tout ça, les liens avec l'El... Comment on tisse la solidarité »<sup>610</sup>*

*« Donc le message aussi, mais on réemploie au service de l'emploi. Donc on essaye de faire comprendre au maximum qu'on a des valeurs humaines, écoenvironnementales et sociales quoi »<sup>611</sup>*

<sup>609</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>610</sup> Extrait des échanges avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2016

<sup>611</sup> Extrait des échanges avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2016

Il est notamment question de partage, de coopération, d'œuvrer collectivement pour construire de manière cohérente l'action dans un territoire local<sup>612</sup> : « *la coopération... Des réciprocity concrètes quoi. Moi je t'apporte, tu m'apportes. Donc elles peuvent correspondre à des objectifs qui sont collectifs, partagés. [...] Mais ça fait grandir un ensemble quoi. [...] Il faut des réciprocity [GARDIN et JANY-CATRICE, 2016] »*<sup>613</sup>. Plus globalement, des objectifs sociaux et environnementaux plus transversaux ont guidé l'écriture du projet global du PTCE : « *j'ai défini le projet comme ça, c'était un projet un peu politique [...], parce que ce n'était pas arrêté. On avait dit, ce qui doit nous mener, [...] c'était [...] se loger dignement, se nourrir sainement, [...] se vêtir correctement, [...] et [...] s'éduquer librement. Et donc derrière ça, c'était notre projet global [...]. Et ça nous donnait la réflexion [...]. C'est-à-dire, qu'est-ce qu'on peut faire pour que le logement soit le plus digne possible. Tout en mettant tout ça dans le développement durable [...]. Qu'est-ce qu'on peut faire pour que les gens puissent se nourrir sainement ? [...] Ça ça nous poussait quoi, c'était ça »*<sup>614</sup>. Les activités développées par les membres de l'association ARDAINES et l'identification d'écofilères s'inscrivent dans ces réflexions (le réemploi de déchets [objets ménagers : meubles, électroménagers, textiles, etc.], l'agriculture biologique, le logement social écologique à charges maîtrisées, l'aide au domicile des personnes, ainsi que la formation et les parcours d'insertion<sup>615</sup>). Enfin, les acteurs s'emploient à valoriser l'existant, dépasser l'idée d'un simple périmètre administratif en regardant ce que les habitants d'un territoire partagent : « *le local, c'est quand on partage... Alors ce n'est pas forcément un périmètre qui peut être tout en longueur, tout en largeur, enfin comme vous voulez... Mais dans lequel [...] c'est le social [...] qui va faire. [...] C'est ce que les gens partagent quoi »*<sup>616</sup> ; « *Le local, ce n'est pas un périmètre administratif, c'est comment les gens qui sont quelque part... Enfin, c'est un ensemble cohérent quoi »*<sup>617</sup>. Par ailleurs, si le dispositif PTCE ARDAINES semble être en premier lieu « *un regroupement opérationnel visant la consolidation et le développement d'activités économiques portées par chacun des membres »*<sup>618</sup>, les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés mettent en valeur des potentiels locaux par l'intermédiaire des structures membres, identifiant une richesse importante en matière de ressources sur le territoire du PNR des Ardennes : « *le potentiel qu'il représente [le territoire du PNR]. [...] Parce qu'en fait il y a des potentialités dans les Ardennes. Il y a un environnement... Qui n'est pas assez... Je ne vais pas dire exploité, mais optimisé en termes*

<sup>612</sup> Objectif avancé dans le dossier de candidature pour l'AAP national de 2013, avec en filigrane de mettre en œuvre de nouveaux projets économiques de développement local et durable pour répondre aux besoins des habitants du territoire

<sup>613</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>614</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>615</sup> Dossier de candidature du PTCE ARDAINES, Appel à projets PTCE, 2013, page 11

<sup>616</sup> Voir note 614

<sup>617</sup> Voir note 613

<sup>618</sup> Dossier de candidature du PTCE ARDAINES, Appel à projets PTCE, 2013, 22 pages

*d'activités, de ressources, que ce soit touristiques ou même de ressources matières. Je pense au bois, je pense à tout ça... Il y a des potentialités. [...] Disons qu'il y a encore le champ libre pour prendre des initiatives dans les Ardennes [...]. Et on essaye en fait de faire apparaître des potentialités, des synergies. Qui ne sont pas forcément apparentes... [...] Il faut connecter quoi »<sup>619</sup>. A l'image du PTCE du Pays d'Ancenis, celui d'ARDAINES semble établir une stratégie de développement local ainsi que de travailler sur la gouvernance (ancrage territorial et durabilité) de certaines ressources (bois, valorisation des déchets, etc.).*

### Synthèse sur l'importance des dimensions d'ancrage territorial pour les acteurs membres des PTCE

La dimension d'ancrage territorial dans les trois cas de l'étude est revendiquée par les acteurs interrogés, membres des PTCE, à travers plusieurs aspects. En premier lieu, le travail mené autour du développement d'écofilères s'inscrit dans une trajectoire de spécification (COLLETIS et PECQUEUR, 1993, *op.cit.* ; COLLETIS et al., 2005, *op.cit.*) pour le territoire de référence de chacun. Cela passe par la valorisation de potentiels locaux à travers la mise en place de coopérations, la recherche de synergies et la structuration de filières. Ces coopérations, abordées comme un processus (SMITH, CARROLL et ASHFORD, 1995 ; BOUTIGNY, 2004), ont un caractère multifacettes, faisant référence « aussi et surtout à des normes et des pratiques de réciprocité, à des règles participatives et de démocratie, émergentes ou institutionnalisées, à des manières de co-gérer, de co-construire des initiatives et des projets communs » (GARDIN et JANY-CATRICE, 2016, *op.cit.*). La coopération s'étend même à l'élaboration d'une vision partagée et stratégique du territoire (FRAISSE, 2016) : le PTCE du Pays d'Ancenis étant le cas le plus structuré, celui d'ARDAINES et de Village Terre et Vie apparaissant comme étant en construction. Par ailleurs, les acteurs membres interrogés évoquent un travail local autour d'une culture commune pour la définition du territoire de référence (DI MEO, 1991, *op.cit.* ; MOINE, 2006, *op.cit.*), partagée et plus ou moins identifiée : le cas d'Ancenis apparaissant comme le plus identifié, celui d'ARDAINES comme complexe en raison d'un périmètre géographique important et d'un découpage (celui du PNR des Ardennes) récent (cf Troisième partie, Chapitre II, 3.c., p. 302), et celui de Village Terre et Vie comme le plus conflictuel avec des contestations et appréhensions locales d'une part de la population. Dans un autre registre, les acteurs des trois PTCE mettent en avant une recherche d'une relocalisation de la production (CHIFFOLEAU et PREVOST, 2012, *op.cit.*), mais aussi de la consommation, avec en ligne de mire que les bénéficiaires majeurs de leurs actions soient les habitants du territoire (circuits-courts, valorisation et développement de savoir-faire). Se couple à cela une dimension environnementale importante avec un discours de préservation et de

<sup>619</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

gestion des ressources locales (changement des comportements, sensibilisation, etc.), faisant également le lien avec le développement des écofilières.

## 1) 2. L'évolution des multi-partenariats par le développement des PTCE

Tableau 34 - Le jeu des partenariats et son évolution par le biais de la mise en place du PTCE

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réactivation de liens entre ELI et le CBE</li> <li>- Nouvelle posture de l'intercommunalité en 2015</li> <li>- Un maillage du territoire effectué par le COTESS</li> <li>- Interconnaissances et remobilisation de partenariats</li> <li>- Le rythme des élections</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le soutien de la commune de Saint-Philbert-de-Grand Lieu</li> <li>- Le positionnement des acteurs de la recyclerie</li> <li>- Reconnaissance et intégration progressive de l'association Village Terre et Vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact du redécoupage territorial dans le cadre de la loi NOTRe</li> <li>- Partenariat avec Chênelet pour le développement de la filière bois et écoconstruction</li> <li>- Soutien de l'Agence CARINNA</li> <li>- Accompagnement de la Région et du Département</li> <li>- Evolution des attentes de la Région</li> <li>- Tensions en lien avec le projet des Maraichers d'Arduina</li> </ul>

### 2.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis

Au niveau du PTCE du Pays d'Ancenis, le développement des actions n'a apparemment pas modifié fondamentalement le relationnel déjà fort entre les différentes structures membres (cf Quatrième partie, Chapitre I, 1.a., Le PTCE du Pays d'Ancenis, p. 349). La plupart des liens professionnels existaient déjà auparavant, même si Union ETAP, et par la suite ELI, semblent avoir par l'intermédiaire de cette construction, renoué des liens avec le CBE, et plus généralement avec les autres structures membres du PTCE : « dans le CBE, à une époque donnée, j'étais [le président d'Union ETAP] dans le collège des insertions quoi, mais pas avec un rôle important »<sup>620</sup> ; « on [ELI] a des dossiers avec ECHOBAT, on était aussi à la création d'ECHOBAT. L'ancienne directrice était dans

<sup>620</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

*un groupe de travail au COORACE [...], et c'est comme ça que la mayonnaise a pris en quelque sorte avec les personnes du CBE, l'ancien directeur du CBE qui est maintenant le directeur d'ECHOBAT »<sup>621</sup>. Par ailleurs, l'accompagnement de la Caisse d'Épargne<sup>622</sup> est le résultat d'un partenariat de longue date avec le CBE, la structure bancaire ayant notamment participé à la mise en place d'autres projets sur le territoire : « on a donc monté une étude sur la professionnalisation des associations [diagnostic mené en 2007, cf Troisième partie, Chapitre I, 1.a., p. 253]. On s'est rendu compte que les associations avaient besoin d'informations, d'échanges... donc on a fait des réunions entre autres. Tout ceci a entraîné des partenariats avec la Caisse d'Épargne »<sup>623</sup>. De nouveau, le CBE a fortement mobilisé son réseau ainsi que ses partenaires historiques dans le cadre de la mise en place du dispositif PTCE et de son développement. De son côté, le COTESS, première création du PTCE du Pays d'Ancenis, a dû se faire une place dans le territoire de la COMPA, empreint d'un vivier et de dynamiques associatives et coopératives, anciennes (cf Troisième partie, Chapitre II, 3.a., p. 284) comme récentes (diagnostic partagé de la CRESS des Pays-de-la-Loire de 2011). Se proposant comme un réseau, le COTESS doit également être force de proposition pour justifier son « utilité » auprès des structures de l'ESS du territoire, de montrer l'intérêt de la constitution et de l'animation d'un réseau à l'échelle de l'ensemble de la COMPA. En ce sens, le développement du COTESS s'apparente à un certain maillage du territoire, dans l'objectif de répertorier et trouver les bons interlocuteurs répondant aux besoins sociaux localisés dans le territoire : « alors ce n'est pas moi qui le dit le plus fort mais je le dis quand même parce que moi, je ne fais que représenter une association [le COTESS] qui a un Conseil, un bureau, qui se réunit très régulièrement. [...] Il y a beaucoup trop d'associations, on se marche sur les pieds. Le temps de faire reconnaître, de voir qui fait quoi, etc... Et c'est vrai qu'on aurait besoin d'une certaine clarification peut-être quelque part »<sup>624</sup>. Dans un autre registre, le PTCE du Pays d'Ancenis, lauréat du premier AAP national de 2013, n'a pas reçu un soutien immédiat de l'intercommunalité et des communes du territoire, bien qu'associées dès le départ dans le comité de pilotage du PTCE : « j'ai été délégué communautaire à la COMPA pendant un certain temps. Donc je sais à peu près comment ça fonctionne même si ça évolue [...]. Les gens, les élus, ils ont pris ça en cours de route [...]. Moi, j'ai essayé à mon très modeste niveau avec des élus communautaires, d'essayer de dire que le PTCE, c'est l'affaire de tous, donc c'est l'affaire de la communauté de communes parce que là, il y a une nouvelle façon de penser le développement économique [...]. L'année dernière, suite aux élections municipales locales, la COMPA a pris une option moi qui me va*

<sup>621</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>622</sup> Convention passée avec la Caisse d'Épargne qui contribue financièrement pour le projet du PTCE du Pays d'Ancenis → « Rapport annuel 2014 : Pôle Territorial de Coopération Économique du Pays d'Ancenis », PTCE – CBE, janvier 2015, 47 pages

<sup>623</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>624</sup> Voir note 621

*bien, de mettre sous la même bannière le développement économique et l'ESS, avec la même commission* »<sup>625</sup>. La posture initiale a donc connu une évolution à partir de 2015 avec l'arrivée d'une nouvelle équipe intercommunale, considérant l'ESS comme une composante à part entière de l'économie du territoire (discours repris par le président de la COMPA à l'occasion de la manifestation des 20 ans du CBE<sup>626</sup>). Parallèlement à cela, la Région, et notamment la CRESS des Pays-de-la-Loire, ainsi que le Conseil départemental de Loire-Atlantique accompagnent le PTCE (cf Deuxième partie, Chapitre IV, 1.c., p. 211). Ces collectivités ont déjà accompagné des projets portés par le CBE auparavant, comme la mise en place d'une micro-crèche inter-entreprises en 2008, résultant d'un travail de concert mené depuis le forum sur l'emploi de 2005 entre le CBE, les entreprises du territoire, et le Conseil départemental.

Plus globalement, certains des projets portés par le PTCE du Pays d'Ancenis sont soumis à des changements de contextes dont ils dépendent plus ou moins directement. Les acteurs membres prennent l'exemple du projet de légumerie-conserverie : *« au sein des projets sur la légumerie [...], on pensait qu'en juin [2015] on aurait bien lancé le truc, mais entre-temps, il y a eu des élections. Des acteurs ont changé, on doit tout reprendre parce qu'entre-temps, les acteurs favorables au projet sont partis. Après, le contexte territorial, politique, institutionnel est très important dans tous ces projets parce qu'on a des idées [...], mais le financement est soumis à des orientations. Le Conseil régional nous suit depuis toujours, mais il y a des élections en décembre, et peut-être que tout sera remis en cause... Pareil pour le Conseil général »*<sup>627</sup>. Le rythme des élections semble être un paramètre important dans l'évolution des projets du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, des acteurs qui les accompagnent. Aussi, la Région des Pays-de-la-Loire apparaît également comme un partenaire historique, notamment du CBE, et elle est de nouveau mobilisée pour accompagner le PTCE du Pays d'Ancenis. En dernier lieu, les dirigeants et représentants des structures membres du PTCE interrogés expliquent l'importance des relations humaines préconstruites dans la démarche de coopération amorcée et/ou recherchée par la mise en place du PTCE : *« les gens sont impliqués dans ce qu'ils font [...]. Alors évidemment, on retrouve parfois souvent les mêmes dans différents endroits mais bon [...]. Ça arrive régulièrement oui [...]. Incontournable... Ou qui sont impliqués depuis très longtemps et qui étant connus, sont des personnes qu'on va chercher et puis voilà »*<sup>628</sup>. En ce sens, un

<sup>625</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>626</sup> Eléments également présents dans le Plan Climat Air Energie Territorial adopté en 2016, notamment sur les questions de l'économie circulaire, source : « Programme d'actions Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : approbation », extrait du registre des délibérations du conseil communauté de la communauté de communes du Pays d'Ancenis, 23 juin 2016, 88 pages ; mais aussi dans le projet LEADER 2014-2020, retenu en juin 2015, et plus particulièrement à travers la fiche action n° 1 : accompagner le développement de l'économie et des services

<sup>627</sup> Voir note 625

<sup>628</sup> Extrait de l'entretien avec le représentant du Comité Inter Entreprise de TERRENA, 2015

noyau (issu à la fois du réseau du CBE, mais également d'acteurs intégrés depuis le diagnostic partagé de la CRESS des Pays-de-la-Loire en 2011) déjà constitué et habitué à travailler et réfléchir ensemble a permis de mettre en place un projet global articulé autour de plusieurs filières. Ces interconnaissances se sont montrées particulièrement précieuses pour être à même de structurer le projet du PTCE dans le court laps de temps laissé pour candidater au premier AAP national de 2013.

## 2.b. Le PTCE Village Terre et Vie

Le PTCE Village Terre et Vie a en premier lieu bénéficié d'un partenariat avec le CPN la Colombe, association jouant le rôle d'incubateur de juin 2015 à juin 2016. L'association Village Terre et Vie a par la suite migré dans les locaux de la MFR de Saint-Philbert-de-Grand Lieu. Elle s'est appuyée sur des partenariats avec des structures locales, facilitant les différentes étapes de sa mise en place. Le CPN La Colombe comme la MFR sont toujours des partenaires importants de l'association Village Terre et Vie. A l'occasion du premier rassemblement du conseil des acteurs (22 janvier 2016, à Saint-Philbert-de-Grand Lieu), l'assemblée présente a discuté de la mise en place d'un 5<sup>ème</sup> pôle, portant sur un projet de recyclerie. Finalement, l'ensemble des acteurs a décidé de ne pas intégrer ce projet directement dans celui de l'association Village Terre et Vie, mais de maintenir un lien en devenant mutuellement adhérents des deux structures (l'association « Le Grenier » sera créée courant 2016, et la recyclerie s'installera en juin 2017 sur le site d'une ancienne minoterie à Corcoué-sur-Logne, rebaptisée la « Mine-au-Tri »). Cette stratégie a été jugée bénéfique pour les deux projets, et cela n'a pas empêché les acteurs de réaliser et/ou de participer à des activités en commun (l'exemple de l'organisation des « Ateliers Cadeau Récup' », pour fabriquer des cadeaux à partir d'objets de récupération). Le dernier point abordé par les co-présidents de l'association Village Terre et Vie interrogés est celui de la reconnaissance de la structure par les collectivités territoriales locales « du territoire de Grand Lieu ». Les élus locaux semblent avoir tout d'abord adopté une posture « attentiste », soucieux de voir ce que ce nouveau regroupement d'acteurs allait donner, avant de prendre la décision de le soutenir (cf Troisième partie, Chapitre I, 1.b., p. 254). Progressivement, l'association Village Terre et Vie tisse des liens avec les différentes collectivités, s'appuyant sur le comité de pilotage du PTCE dans lequel sont conviés les collectivités et d'autres institutionnels (l'exemple de la Chambre d'Agriculture, en lien avec le pôle Plein-air, ou de la CRESS des Pays-de-la-Loire comme accompagnateur du projet PTCE dans son ensemble) et s'imposant ainsi, petit à petit, aux yeux des décideurs du territoire (établissement de conventions pour intervenir sur les temps périscolaires, de partenariats dans le cadre de la mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu, etc.). Un acteur semble se « démarquer » particulièrement : le maire de Saint-Philbert-de-Grand Lieu. Au-delà de la subvention annuelle accordée, le maire est présent dans la plupart des manifestations organisées par l'association. Sa position en tant qu'adjoint au tourisme dans l'intercommunalité a

semble-t-il facilité l'intégration de l'association comme un acteur et potentiel partenaire auprès de la collectivité dans ce domaine : « *parce que c'est lui [le maire de Saint-Philbert-de-Grand Lieu] qui nous a le plus compris quand même [...]. Qui a le plus compris notre rôle sur le territoire, qui est venu nous voir régulièrement quand on faisait des fêtes [manifestation annuelle de l'association Village Terre et Vie], [...] de nous donner une petite subvention, [etc.]. Et c'est lui qui nous a aidé au niveau de la com com parce qu'il est adjoint à la com com au niveau touristique [...]. Donc il a appuyé notre relai à la com com* »<sup>629</sup>.

## 2.c. Le PTCE ARDAINES

Le PTCE ARDAINES a en premier lieu bénéficié du réseau personnel et professionnel de son coordinateur pour aboutir à un regroupement d'acteurs autour de l'association ARDAINES (cf Troisième partie, Chapitre I, 2.c., p. 262). Il s'appuie essentiellement sur les structures membres de l'association. Les liens et les partenariats avec le Département sont présents en raison des champs d'activités des structures, toutes soutenues par la collectivité (financement de l'insertion et agréments pour les services à la personne). Par ailleurs, ARDAINES s'est notamment appuyée sur un partenariat passé avec l'association Chênelet Développement pour progressivement développer la filière bois et se positionner sur l'écoconstruction : « *un jour, je l'invite [le gérant de la structure Chênelet] dans le cadre du PNR [des Ardennes] à venir témoigner. Et il me dit, « c'est quoi votre projet autour de la filière bois ? ». Alors j'ai passé la nuit à écrire le projet pour lui présenter le lendemain matin. Et puis on a décidé de monter une scierie, dans le champ de l'insertion par l'activité économique, dans le nord du département des Ardennes. Et puis petit à petit comme ils allaient dans l'écoconstruction, avec le PTCE on s'est dit, il faudra aussi qu'on construise [...] des maisons. Qu'on lance une entreprise d'insertion et qu'on construise des maisons [...]. Donc ce qui fait qu'on a travaillé pour construire les maisons [logements écologiques et collectifs en lien avec l'association Vivre et Vieillir Autrement 08 (EVA 08)]* »<sup>630</sup>. Dans un autre registre, l'association ARDAINES était suivie par l'Agence Régionale de Recherche Innovation en Champagne-Ardenne (CARINNA), laquelle échangeait régulièrement avec le coordinateur, partageant des informations sur les appels à projets : « *alors en fait, moi d'un côté j'étais en contact avec tous les acteurs qui étaient porteurs de projets socialement innovants, dont le collectif ARDAINES [...]. J'avais bien identifié les activités qu'ils faisaient là-bas et le fonctionnement en réseau. Et d'un autre côté, [...] en faisant ma veille sur les appels à projets, j'ai tout de suite identifié cet appel à projets [PTCE], et donc l'adéquation qu'il y a entre le fonctionnement d'un côté de nos acteurs territoriaux et l'AAP* »<sup>631</sup>. Par la suite, CARINNA sera

<sup>629</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>630</sup> Extrait des échanges avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2016

<sup>631</sup> Extrait de l'entretien avec une ancienne salariée de l'Agence CARINNA, 2018



intégrée au développement du PTCE, relayant les évènements de l'association ARDAINES tout en identifiant des partenaires potentiels avec les filières travaillées par ARDAINES et ses membres (l'exemple de la rencontre entre l'Ecole Supérieure des Arts et Design de Reims et les acteurs de la ressourcerie Bell'Occas et de l'entreprise d'insertion ACACIA Construction, débouchant sur la fabrication d'éléments bois en 2015).

La situation initiale de l'association ARDAINES comprend également un accompagnement par la Région, puis par le Département, après que le projet du PTCE ait été lauréat du premier AAP national de 2013. La première évolution de cet « équilibre » rapportée par les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés est liée à la Région. Venant en premier lieu financer le regroupement d'acteurs au titre du caractère innovant du projet et du développement économique et social qu'il incarne, les exigences de la Région évoluent, pour demander dès la deuxième année des avancées sur l'autofinancement du dispositif. Bien que conscients de la nécessité de parvenir à terme à un autofinancement, cette demande apparaît trop précoce dans l'avancée du PTCE pour ses promoteurs. Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés évoquent une progressive différenciation vis-à-vis de la Région sur les attendus et les échéances du PTCE. Un paramètre important est semble-t-il venu perturber le jeu d'acteurs en place : la loi NOTRe (2015, cf Première partie, Chapitre I, 4.a., p. 61). Si le changement de compétences entre les différents échelons est un premier élément, le redécoupage des régions a « bouleversé » l'organisation en place : *« on avait des interlocuteurs qu'on connaissait bien, maintenant c'est un peu plus diffus. Les rapports sont un peu plus administratifs, on a moins d'interlocuteurs présents qui nous connaissent [...]. On a été intégré à l'Alsace plutôt qu'on a partagé des choses ensemble. On sent bien que sur les méthodes, ils se font confiance à eux et... [...] Dans le panier de la mariée, on n'avait pas grand-chose à amener non plus il faut le dire. Donc voilà, c'est eux qui disent comment ça doit se passer »*<sup>632</sup>. Enfin, le projet des Maraichers d'Arduina (développement de l'agriculture biologique et construction de serres chauffées) a progressivement été « abandonné » par les acteurs du PTCE ARDAINES (impossibilité de continuer à soutenir le projet) ; ainsi, Coopelis ne pouvait plus assurer le financement de l'entreprise d'insertion lancée en 2013, devant les engagements pris avec l'Etat pour une période limitée [maximum 3 ans]. Le retard pris dans la construction des serres et du lancement des activités [fin 2015]), a entraîné des tensions avec la communauté de communes Ardennes Thiérache, partie prenante financière du projet (mise à disposition des terrains, investissements dans les serres). Le choix a été fait de se recentrer sur le projet global du PTCE à seules fins de prolonger son développement, mettant fin au partenariat avec l'intercommunalité.

---

<sup>632</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

## 2.d. Synthèse sur l'évolution des multi-partenariats

La mise en place du dispositif PTCE dans les trois cas de l'étude met en lumière la présence des collectivités territoriales locales, avec en premier lieu la Région et le Département, partenaires et financeurs dès le lancement du dispositif. Cet élément confirme la tendance nationale observée par l'étude du RTES (cf Deuxième partie, Chapitre III, 1.a., Les séminaires nationaux : suivi de la dynamique PTCE, p. 194 [CORNU, 2014, *op.cit.*]), avec cependant un contraste au niveau des intercommunalités, qui si elles sont associées à la démarche par leur présence (ou à minima l'invitation à y siéger) dans les comités de pilotage, comme c'est le cas pour les PTCE du Pays d'Ancenis et de Terre et Vie, elles ne figurent pas pour autant comme de véritables partenaires, se contentant dans un premier temps de suivre l'évolution. Malgré tout, un rapprochement progressif s'opère pour les deux PTCE cités avec un engagement marqué de l'intercommunalité du territoire de référence, et un intérêt manifesté par certains élus communaux. Ce constat n'est pas observable pour le PTCE ARDAINES, marquant même certaines difficultés dans la poursuite de partenariats touchant des projets spécifiques d'acteurs membres du PTCE (celui des Maraichers d'Arduina).

Dans l'ensemble, les PTCE du Pays d'Ancenis et d'ARDAINES s'appuient sur des partenariats visant des structures avec lesquelles, par l'intermédiaire de leurs anciennes constructions (le CBE pour Ancenis, les différentes structures du coordinateur du dispositif pour ARDAINES), ils ont mené des actions par le passé. Le PTCE Village Terre et Vie a pu de son côté conclure des partenariats avec des associations locales, l'aidant dans les étapes successives de sa mise en place. Les liens tissés à cette occasion perdurent dans le temps, et les structures sont amenées à coopérer par la suite pour des projets spécifiques (pas nécessairement pour le projet global du PTCE), mais également pour le partage d'informations et la mise en relation (l'exemple de l'Agence CARINNA avec le PTCE ARDAINES). Le redécoupage territorial, conséquence de la loi NOTRe (2015), a impacté directement le PTCE ARDAINES, concerné par ces changements (intégration de la région Champagne-Ardenne dans la nouvelle région Grand-Est). Le changement d'interlocuteurs et de méthodes sont des éléments cités par les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés, entraînant des difficultés dans l'échange d'informations (partenariat, attendus, etc.).

### l) 3. Les modalités de gouvernance au sein des PTCE enquêtés

Par le regroupement d'acteurs qu'il incarne en vue de réaliser un projet commun de développement local (GILLY *et al.*, 2004), le PTCE fait l'objet de questionnements autour de son mode de gouvernance, et de ses modalités de construction, avec les différentes parties prenantes (MATRAY *et POISAT*, 2014, *op.cit.*). Cette section revient sur les caractéristiques des structures membres, de la conjugaison entre leurs propres activités et leur fonctionnement vis-à-vis du dispositif PTCE, du ou des rôles qu'elles occupent dans ce dernier et l'engagement qu'elles ont dans celui-ci.

#### 3.a. Les caractéristiques d'organisation interne des PTCE

Tableau 35 - Fonctionnement et compétences des structures membres du PTCE et degré d'implication de chacune d'elles dans le PTCE

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CBE avec des missions proches du dispositif, moteur principal du PTCE</li> <li>- Le COTESS comme plateforme d'animation de l'ESS sur le territoire de la COMPA, rôle de facilitateur dans le PTCE</li> <li>- ELI, successeur d'Union ETAP, référent sur le champ de l'insertion, passerelle entre l'ESS et les entreprises « classiques »</li> <li>- ECHOBAT Développement comme réseau de l'écoconstruction, référent sur la question des écofilères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut associatif pour Village Terre et Vie, incarnation du projet global du PTCE</li> <li>- Un fonctionnement en collégiale</li> <li>- 4 pôles pour structurer les filières travaillées</li> <li>- Un Conseil des acteurs comme organe décisionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association ARDAINES, porteuse du dispositif, soutenant et accompagnant les structures membres</li> <li>- Coopelis, un GES coordinateur et porteur de l'ensemble des structures de l'insertion ainsi que des structures de formations</li> <li>- Arduina Services comme référent sur le champ des services à la personne</li> </ul>

#### Le PTCE du Pays d'Ancenis

Le PTCE du Pays d'Ancenis fonctionne avec plusieurs structures membres, dont le CBE, structure porteuse. L'association fonctionne en collégiale, dans le sens où les adhérents sont répartis dans différents collèges en fonction de leur appartenance sur le territoire de la COMPA (cf Deuxième partie, Chapitre IV, 1.a., p. 207), avec une présidence tournante entre les différents collèges : les employeurs, les salariés, les élus et les représentants de structures de l'ESS. A la lecture de ses

missions, le CBE travaille pour une meilleure connaissance du territoire (diagnostics), pour une mise en cohérence des initiatives d'acteurs localisés, pour la construction de nouvelles solutions en réponse à des besoins non satisfaits, en agissant en partenariat avec des structures et des réseaux locaux en priorité. Le CBE est prédisposé à porter un PTCE, au regard de la définition juridique de ces derniers et des missions ainsi que de l'organisation de la structure associative (regroupement d'acteurs de l'ESS, du milieu de l'entrepreneuriat « classique » et des élus, travail de coordination, d'animation et de coopérations entre les acteurs sur un territoire donné, tout en recherchant de nouvelles solutions à des besoins identifiés [potentiel d'innovations]). Le PTCE du Pays d'Ancenis fonctionne avec un comité de pilotage comprenant les représentants des structures membres et les partenaires institutionnels, mais qui ne fait pas office d'organe décisionnel officiel : les décisions se prenant par le biais de réunions entre les différentes têtes de réseau des structures membres. En tant que coordinateur et/ou animateur, le CBE intervient plus ou moins directement dans l'ensemble des projets du dispositif PTCE, en est le moteur par la coordinatrice du PTCE, salariée du CBE. Il mobilise les acteurs pour renforcer les projets et/ou l'organisation du PTCE en lui-même (mise en relation avec des experts, mobilisation d'acteurs travaillant et/ou ayant travaillé sur une thématique que développe le PTCE). Le COTESS, de son côté, se positionne comme une plateforme fédératrice des entreprises de l'ESS sur le territoire de la COMPA. Organisation réticulaire, elle fonctionne avec un bureau classique et un conseil d'administration : « *il y a un Conseil d'Administration de 9 membres, rééligible par tiers tous les ans. Donc les deux premières années, on tire au sort les 3 qui vont sortir et être renouvelables* »<sup>633</sup>. Le COTESS, animé par le CBE, joue un rôle important au niveau des échanges entre les membres du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, mais aussi vis-à-vis de l'ensemble des adhérents de sa propre structure. Création directement en lien avec la mise en place du dispositif PTCE, le COTESS est pleinement impliqué dans le projet global, assurant les missions d'animer et de promouvoir l'ESS sur le territoire de la COMPA, mais également d'accompagner les entreprises de l'ESS dans leurs questionnements et dans leur développement : « *le COTESS se veut fédérateur de l'économie sociale et solidaire [...]. C'est une plateforme d'animation et de formation, puisque dans ce qu'on a fait depuis le départ, il y a ces rencontres. Il y a une rencontre d'ailleurs qui a lieu tous les mois. Ce sont soit des petits déjeuners, soit des apéros de l'ESS, où ça permet de se faire rencontrer les membres du COTESS pour échanger sur leurs idées, leurs problématiques. [...] L'idée, c'était de montrer qu'il n'y a pas que les gros non plus dans l'ESS. Donc il y a les gros [TERRENA, PLS devenu Artipôle], mais il faut aussi faire rentrer des petits [en matière d'effectifs]. Donc le COTESS permet de mettre en avant ce réseau quel que soit la taille des [structures] [...]. Ça a été un souhait des structures de ce dire, on veut être représentées, on veut être un peu plus fortes, on veut montrer*

---

<sup>633</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

*qu'on existe, et aussi essayer de voir comment on peut travailler tous ensemble* »<sup>634</sup>. ELI, association membre de l'union d'associations « Union ETAP » (structure initialement référente dans le champ de l'insertion par l'activité économique dans le projet PTCE du Pays d'Ancenis), œuvre à travers trois activités principales : l'aide à la mobilité (gestion d'un parc de véhicules), la mise à disposition de personnels à destination des entreprises qui souhaitent pallier un surcroît d'activité, un arrêt maladie, pour une période d'essai (réponse dans des délais courts), et trois chantiers d'insertion (« Décostume » spécialisé dans la couture, un autre dans le bâtiment et un dernier dans les espaces verts). Suite à la mise en sommeil d'Union ETAP (Figure 11, p. 339), ELI reprend le plan d'actions du PTCE du Pays d'Ancenis à savoir « le développement de l'insertion dans les projets collectifs » (action n° 8), axe transversal. ELI se positionne comme une structure passerelle faisant le lien entre l'ESS et les entreprises classiques à travers la formation et les parcours d'insertion pour des personnes éloignées de l'emploi et/ou avec des difficultés d'accès. L'association repose sur un fonctionnement s'appuyant à la fois sur un bureau et sur un directeur : *« entre la partie du personnel permanent et [...] le Conseil [d'administration], on a chacun des missions bien définies. [...] La gouvernance, c'est du ressort du Conseil, [...] sous la responsabilité du président. Le directeur, il y participe. Le management, c'est le directeur [...]. Il y a un bureau composé de [...] membres [...], et chaque membre du bureau a des responsabilités. Un aux finances, un à la sécurité, un au développement, à la communication »*<sup>635</sup>. Le fonctionnement du Conseil d'Administration (CA) est à ce titre quelque peu singulier : *« le CA d'ELI [...], est composé de 2 collègues. Il y a le collègue des collectivités locales, qui représente les 29 communes du Pays d'Ancenis, les 5 SIVOM et la COMPA [...]. [Ils] viennent au Conseil à titre consultatif mais n'ont pas de pouvoirs délibératifs [...]. Et puis il y a le collègue des bénévoles dont je fais partie. C'est soit les donneurs d'ordres, soit les demandeurs de travail, enfin d'emploi. [...] C'est dans ce groupe là que sort le bureau qui se réunit une fois par mois en principe, et puis les commissions quand il le faut »*<sup>636</sup>. En ce qui concerne ECHOBAT Développement (sous statut associatif), la structure regroupe un réseau d'acteurs de l'écoconstruction (relevant de tous types de statuts juridiques) en pleine expansion, rayonnant, au moment des entretiens [2015-2016] sur l'ensemble du territoire régional des Pays-de-la-Loire, et référente locale (territoire de la COMPA) sur les écofilières dans le cadre du PTCE, au-delà de l'écoconstruction au sens strict. Par ailleurs, ECHOBAT Développement repose sur un fonctionnement double avec des sous-groupes en fonction de la localisation des adhérents (les groupes locaux), et des groupes de travail, plus transversaux, autour de thèmes particuliers comme le « groupe métier », dans lequel les adhérents participants mettent en place des outils pédagogiques, des sessions de formation, etc. Aussi, l'association dispose

<sup>634</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>635</sup> Voir note 634

<sup>636</sup> Voir note 634

d'un directeur, faisant le lien avec l'ensemble des groupes (circulation d'informations, animation), réfléchissant sur la stratégie globale du réseau et répondant aux différentes sollicitations : « *tu as deux réseaux. Les Groupes Locaux, et les Groupes Thématiques. En fait, le système, il est très [...] horizontal, [...] avec une gouvernance qui est extrêmement basée sur une forte autonomie des groupes [locaux], et une [...] gouvernance qui [...] a [...] pour objectif de récupérer les informations très vite et de les transmettre aux autres. [...] Toi, la tête de réseau [le directeur], tu te concentres sur la stratégie [...] [qui] permet de maintenir le cap au niveau des choix du projet associatif des acteurs de départ, [...] de consolider le projet associatif voire de le développer, [...] d'être en capacité aussi à répondre à des sollicitations, [...] de porter [et] de faire émerger de nouveaux projets qui sont souhaités par les différents acteurs [du réseau]* »<sup>637</sup>. Enfin, le projet de légumerie-conserverie fait l'objet d'une association de préfiguration (cf Deuxième partie, Chapitre IV, 1.a., p. 207) depuis 2014, animée par le CBE, à travers laquelle sont réalisées les études de faisabilité (marchés potentiels, zone de chalandise, volume d'activité potentiel des fournisseurs et des clients, définition des différentes phases de développement, part progressive du bio, lieu, bâtiment et matériel pour l'implantation, etc.) : « *il y a une plateforme de regroupement pour les producteurs. Cette plateforme fait des tris par [...] commandes. Il y a une partie des légumes qui vont aller en légumes bruts. Tout n'est pas transformé* »<sup>638</sup>. La légumerie-conserverie est vouée à devenir une structure à part entière, autonome ; elle représente, après le COTESS, le second projet collectif de création de structure, porté par le PTCE du Pays d'Ancenis. Il rentre dans le cadre de l'action 6, « Développement des écofilières », à travers le développement et la promotion d'une agriculture biologique ainsi que la valorisation des circuits de proximité.

### Le PTCE Village Terre et Vie

Le PTCE Village Terre et Vie fonctionne autour d'une seule structure membre, composée elle-même d'adhérents (personnes physiques [citoyens] et morales [entreprises, associations, agriculteurs, artisans] au nombre de 64 en juin 2015, plus de 100 en 2018<sup>639</sup>). L'association Village Terre et Vie porte le dispositif PTCE, avec pour objectif de rassembler sur le territoire de Grand Lieu tous les acteurs économiques qui ont pour valeur commune le respect de l'environnement. Pour ce faire, elle s'articule autour de 4 pôles : écoagriculture [Plein-air] (regroupement des projets agricoles comme l'espace test agricole), formation et éducation (parcours de reconversion et de découvertes, promotion et prévention liée à l'environnement), écotourisme (valorisation du Lac de Grand Lieu

<sup>637</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>638</sup> Voir note 637

<sup>639</sup> Présentation de l'association Village Terre et Vie, rencontre avec la Région des Pays-de-la-Loire le 11 avril 2018, à la Maison Familiale Rurale de Saint-Philbert-de-Grand Lieu

avec visites, balades et séjours, mise en valeur des acteurs locaux), écoconstruction et écorénovation (regroupement et partage des pratiques écoresponsables, informations, conseils et accompagnement de projets de construction et/ou de rénovation). Le fonctionnement en co-présidence (personnes physiques, bénévoles, élus par les adhérents, au nombre de 5 au moment des entretiens en 2018<sup>640</sup>) de l'association offre un mode de gouvernance original et horizontal dans les prises de décisions. Les responsables administratifs, aidés par des salariés [3 en juin 2018] (contrats à durée déterminée, services civiques) gèrent l'association et proposent des projets au Conseil des acteurs, organe de décision de l'association (remplaçant le traditionnel conseil d'administration) dans lequel chaque adhérent dispose d'une voix. Enfin, Village Terre et Vie dispose d'un groupe stratégique, plus transversal, permanent, ouvert à tous les adhérents, dans lequel les acteurs réfléchissent sur la trajectoire à long terme de l'association : « *la partie stratégique [le groupe stratégique], c'est-à-dire qu'il faut voir aussi un peu à long terme et à moyen terme, pour pouvoir assurer l'avenir de l'asso et de l'activité* »<sup>641</sup>. De manière plus ponctuelle, les acteurs de Village Terre et Vie peuvent créer des groupes de réflexion thématiques, afin de proposer de nouvelles initiatives, ou par exemple organiser des manifestations.

### Le PTCE ARDAINES

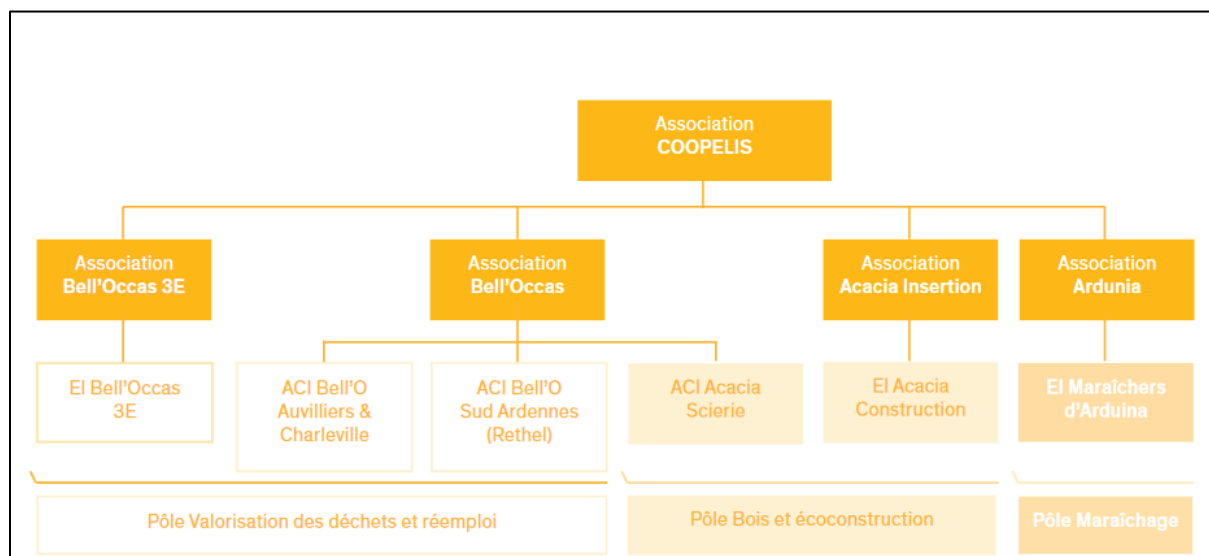
Le PTCE ARDAINES est représenté par une seule structure, laquelle est constituée d'entreprises membres, chacune représentée par un administrateur : l'association ARDAINES, structure porteuse du dispositif. Elle a pour mission de soutenir et de développer l'activité de ses membres. Elle travaille sur la mise en place de coopérations et de mutualisations, et participe au développement des filières travaillées par ses membres (service à la personne, écoconstruction bois, recyclage, maraichage biologique, etc.). Le PTCE ARDAINES ne porte pas de projet en particulier, mais intervient en soutien à ceux des structures membres. Organisé autour d'un conseil d'administration, organe décisionnel, l'activité de l'association – et donc du PTCE – est assurée par son salarié, coordinateur du PTCE ARDAINES. Il fait le lien entre les structures membres, organise et anime les réunions entre eux et gère la partie administrative. Il réalise des audits pour construire une stratégie de développement à plus long terme, que ce soit pour l'activité globale ou pour des projets spécifiques (un chantier d'insertion au sein du groupement Coopelis), avec une vision globale et transversale : « *c'était le fait de se rassembler [les administrateurs de l'association ARDAINES], et puis de réfléchir à du développement territorial. [...] C'était un peu le couteau suisse dans notre idée. [...] Et donc moi [le coordinateur du PTCE] c'était l'animation, c'était de se faire rencontrer les gens, de les pousser à*

<sup>640</sup> Ce nombre évolue en fonction du développement du PTCE (mise en sommeil d'un pôle par exemple) ou du départ de l'un des co-présidents. Ces postes ne sont pas limités ni en nombre, ni dans le temps

<sup>641</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

développer [leurs activités] »<sup>642</sup>. Par ailleurs, la majorité des structures représentées au conseil d'administration de l'association ARDAINES sont elles-mêmes regroupées dans un Groupement d'Economie Solidaire (GES) : le groupement Coopelis (Figure 13, p. 379).

Figure 13 - Représentation du groupement Coopelis en 2014



Source : *Economie circulaire et Innovation sociale*, « Etude de cas Coopelis », Avise, septembre 2014, page 6

Le GES permet une gouvernance unifiée, une centralisation de la communication, ainsi que la mise en place de comptes consolidés : « cette stratégie permet notamment à ses membres de mieux supporter, voire d'anticiper, les cycles économiques et politiques et de proposer une offre de parcours d'insertion plus longue et diversifiée à ses salariés »<sup>643</sup>. Le GES Coopelis, créé en mars 2011, regroupe l'ensemble des structures de l'insertion par l'activité économique présent dans le PTCE ARDAINES, et définit un niveau de gouvernance et de réflexion pour développer de nouvelles formes de mutualisations entre les structures, entre les filières (valorisation des déchets, bois et écoconstruction, et maraichage, dans le cadre de Coopelis) : « cette structuration [le GES Coopelis] permet d'obtenir une meilleure visibilité des actions menées et d'être identifié sur le territoire d'intervention comme un interlocuteur pertinent en termes de développement de projet »<sup>644</sup>. Comme l'association ARDAINES, le GES Coopelis dispose d'un conseil d'administration en guise d'organe décisionnel dans lequel un administrateur de chaque structure siège pour la représenter, le tout épaulé d'un directeur général travaillant sur la stratégie globale du GES. De son côté, Arduina Services, association de services à la personne et membre d'ARDAINES, fonctionne avec un conseil d'administration, organe décisionnel, et une directrice chargée de la coordination de l'ensemble des activités de l'association. La structure est indépendante et agréée qualité auprès de publics fragiles

<sup>642</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>643</sup> « Etude de cas de Coopelis », *Economie circulaire et Innovation sociale*, Avise, septembre 2014, page 6

<sup>644</sup> *Ibid.* 679



par le Conseil départemental des Ardennes : « nous [Arduina Services] on n'est pas affilié en fédération, on n'est pas fédéré, on n'est pas dans un groupe, comme peuvent l'être des structures de services à la personne. [...] On est vraiment indépendant »<sup>645</sup>. Les structures associatives « Altaïs Conseils », « L'Art Né Sens » et « Chênelet Développement » autour de la formation, initialement présentées comme des membres du PTCE ARDAINES (cf Deuxième partie, Chapitre IV, 2.a., p. 213), occupent plutôt un rôle de partenaires, sollicités en fonction des projets et besoins du GES Coopelis et/ou d'Arduina Services (l'exemple de la mise en place des sites internet de Bell'Occas et Arduina Services en lien avec Altaïs Conseils, ou encore le partenariat conclu entre ACACIA Construction et Chênelet Développement pour la formation des salariés aux pratiques de l'écoconstruction<sup>646</sup>). Le rôle de Chênelet Développement va évoluer par la suite avec la prise en charge de l'entreprise d'insertion ACACIA Construction et la maîtrise d'ouvrage des constructions de logements écologiques<sup>647</sup>, dépassant la simple relation de partenaire. Enfin, les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés, à l'exception du coordinateur du PTCE n'ont pas été en mesure de définir l'investissement précis qu'ils consacrent au PTCE, considérant plutôt que ce dernier se superpose à des dynamiques et projets déjà en cours :

« C'était assez difficile de le définir [le PTCE ARDAINES] parce [...] qu'on était dans un périmètre de proximités [...], donc on n'avait pas l'impression de dédier du temps à... On était tout le temps dedans en fait. C'est-à-dire que c'est ce qu'on faisait qui faisait partie de tout ça. Et du coup, quand on montait un projet, quand je faisais par exemple le projet de maraichage, ou quand on réfléchissait à comment devait évoluer la ressourcerie, on le raisonnait tant pour la ressourcerie que pour le global. Je n'avais pas l'impression d'avoir du temps dissocié ou supplémentaire pour faire autre chose dans un autre cadre. Ça ne me donnait pas cette impression-là. [...] J'aurais du mal à l'expliquer en disant bah il y avait un taf qui représentait tant, et du coup ça représentait un pourcentage de boulot... Ça ne je ne peux pas dire ça »<sup>648</sup>

« On n'avait pas de rôle particulier [dans le PTCE], chacun avait le même... Voilà. Chacun dans son champ d'application était sollicité quand on avait besoin [...]. On n'avait pas de fonction, de rôle particulier »<sup>649</sup>

<sup>645</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>646</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, 24 pages

<sup>647</sup> Voir note 646

<sup>648</sup> Voir note 645

<sup>649</sup> Voir note 645

## Synthèse sur les caractéristiques d'organisation interne aux PTCE

Les trois PTCE ont des organisations différenciées. Le PTCE du Pays d'Ancenis s'appuie sur le fonctionnement du CBE (à défaut d'avoir une instance de décision et une gouvernance spécifique) qui, par ses missions, son expérience, son réseau et son organisation sous forme de collègues, a pu intégrer et porter le dispositif. Le PTCE ARDAINES de son côté s'organise autour d'une structure associative classique composée des membres du PTCE, ne portant que le dispositif. Il s'appuie essentiellement sur les connaissances et compétences du coordinateur, salarié de l'association ARDAINES (structure porteuse). Enfin, le PTCE Village Terre et Vie repose sur une seule structure créée pour porter le dispositif. Son fonctionnement en différents pôles avec des groupes de travail dédiés, la représentation assurée par une co-présidence et le remplacement du conseil d'administration par un conseil des acteurs, organe décisionnel, font de cette forme associative une originalité qui se distingue des deux cas précédents, avec une gouvernance structurée et dédiée au PTCE. Le PTCE Village Terre et Vie diffère de nouveau du fait qu'il n'est composé que d'une seule structure à laquelle adhèrent les acteurs, là où les deux autres PTCE intègrent plusieurs structures membres autour de la structure porteuse. Cependant, si le PTCE du Pays d'Ancenis repose sur un plan d'actions pour lequel chaque structure membre a un rôle bien précis (en fonction des compétences de chacun), la répartition semble plus floue pour ARDAINES, le dispositif venant plutôt consolider des dynamiques déjà en cours par l'intermédiaire du coordinateur. Par ailleurs, le PTCE Village Terre et Vie, par son fonctionnement et son organisation, permet l'intégration de nouveaux acteurs dans le projet global et dans la gouvernance (siège au conseil des acteurs), à condition qu'ils soient en accord avec les valeurs de l'association porteuse. L'intégration de nouveaux acteurs est également envisageable pour ARDAINES en devenant membre de la structure porteuse. C'est en revanche plus complexe pour le PTCE du Pays d'Ancenis qui n'a pas de structure dédiée. Enfin, un éventuel problème de superposition et de redécoupage de fonctions est perceptible dans le cas du PTCE ARDAINES entre l'association éponyme et le GES Coopelis, entraînant des difficultés dans la distinction des fonctions et des rôles de chacun. Les trois modèles de PTCE reposent sur des caractéristiques d'organisation interne diversifiées, avec des constructions plus ou moins dédiées au développement du PTCE.

### 3.b. Modalités d'implication des acteurs dans le PTCE et impact sur l'activité des structures impliquées

Tableau 36 - Modalités d'implication des acteurs centraux

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication très inégale des acteurs</li> <li>- Sur-sollicitation de la coordinatrice</li> <li>- Implication des salariés du CBE</li> <li>- Intégration à d'autres projets, d'autres instances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication non uniforme dans le temps</li> <li>- Investissement partagé par la co-présidence</li> <li>- 3 salariés dans l'association Village Terre et Vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de réunions importants</li> <li>- Sollicitations du salarié pour présenter le dispositif PTCE ARDAINES</li> </ul>

#### Le PTCE du Pays d'Ancenis

Au sein du PTCE du Pays d'Ancenis, l'implication des acteurs dépend des rôles définis dans le plan d'actions (les référents), en lien avec les compétences de chacun et du rythme de développement du dispositif, et donc de manière inégale selon les projets et dans le temps. Plus précisément, ce sont les dirigeants et les représentants des structures qui sont sollicités. Cependant, la coordinatrice/animatrice du pôle intervient sans que son implication soit initialement mentionnée dans le plan d'actions : « *Il y en a [des actions] où je ne fais rien. Enfin, quand je ne fais rien, disons que je fais quand même des choses. [...] Sur l'ingénierie financière, c'est E. [ALTERM] qui travaille dessus, sur le fonds de dotation et tout ça. Mais je participe à des groupes de travail, des réunions... Très souvent... Des fois, je voudrais que ce soit moins... Mais bon, c'est le nerf de la guerre, et c'est important stratégiquement parlant* »<sup>650</sup>. Ces sollicitations supplémentaires lui demandent un fort investissement, à côté de la direction du CBE qu'elle assume. Les trois salariés du CBE sont sollicités pour animer le CBE, voire le COTESS. Par ailleurs, la dynamique enclenchée par le PTCE du Pays d'Ancenis implique, pour les acteurs, de participer à d'autres projets, d'autres instances (intégration dans des conseils d'administration, des assemblées, etc.), directement et/ou indirectement liées aux projets de base du PTCE. Cette situation est considérée comme un problème à long terme pour certains acteurs, puisque difficile à anticiper dans son ensemble : « *parce que de toute façon, quand on commence dans un truc, on est toujours imbriqué dans d'autres. C'est l'éternel problème* »<sup>651</sup>.

<sup>650</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>651</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

## Le PTCE Village Terre et Vie

Le PTCE Village Terre et Vie a choisi de fonctionner avec un système de co-présidence qui offrirait un avantage organisationnel certain pour les acteurs et une motivation collective : « *le fait d'être en collégiale, c'est vraiment à porter par des co-présidents qui sont dynamiques et peuvent se relayer quand ils le veulent facilement. Franchement, administrativement, c'est super [...] simple. Et aussi, du point de vue décisionnaire tout ça, tu vas plus vite en fait. Et ça oblige aussi les autres à prendre leurs responsabilités. Moi je n'aurais probablement pas été motivée sinon. Je n'aurais pas pris toutes les responsabilités* »<sup>652</sup>. Les acteurs impliqués ont, pour la plupart, une activité professionnelle à côté, et n'étant pas salariés de l'association, ils ne peuvent pas garantir, dans la durée, un temps d'investissement uniforme dans les activités de la structure :

« *alors pour moi c'est du quotidien le temps que je passe pour l'asso, c'est vrai [...]. Sachant que là, j'en ai plus que les autres là [du temps], donc je suis sûrement plus investie, j'y passe plus de temps. En règle générale, tant que j'avais mon travail là, ça représentait minimum 3h par semaine de bénévolat [...]. Après, il y a eu des pics plus importants. Cette semaine-là par exemple beaucoup plus, mais si je lisse sur l'année, c'est à peu près ça* »<sup>653</sup>

« *bah pour moi c'est trop lourd. Mais comme on est 5 co-présidents et que les autres bossent beaucoup... [...]. Je suis à toutes les réunions des co-présidents [...]. Je donne ce que je peux donner quoi. [...] Je ne peux pas donner plus. Je travaille le weekend donc... [...] Au niveau des co-présidents, ils ont d'autres activités qui leur prennent beaucoup de temps, donc ils ont moins de temps pour s'investir* »<sup>654</sup>

« *en ce moment, c'est beaucoup [de temps consacré à l'association Village Terre et Vie]. Justement, l'avantage d'être à mon compte et de ne pas être salarié, c'est que ça me permet d'être dans cette structure-là, de m'impliquer quand il y a besoin, et en ce moment, il y a un grand besoin dans notre association [...]. C'est par période [...]. Entre les différentes réunions et autre, je ne sais pas [ce que ça représente en volume horaire]. [...] Mais moi je travaille 72 heures par semaine [en dehors de l'association Village Terre et Vie], donc forcément, [...] je travaille beaucoup* »<sup>655</sup>

Cette implication cible notamment des « temps forts » comme lors de manifestations et évènements ponctuels organisés par l'association, ou des urgences administratives à régler, de la nécessité d'organiser une réunion, etc. L'activité générale du dispositif PTCE Village Terre et Vie ne relève pas

<sup>652</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>653</sup> Voir note 652

<sup>654</sup> Voir note 652

<sup>655</sup> Voir note 652

d'un rythme régulier, mais elle est fonction des filières, des projets, des acteurs à rencontrer, etc. Par ailleurs, le PTCE s'appuie sur trois salariés à temps partiel au moment des entretiens, recrutés pour soutenir les co-présidents, avec des fonctions transversales (administratives, préparation et réalisation de comptes rendus des réunions, permanence téléphonique, élaboration de documents de communication, etc.), mais également pour des missions spécifiques en lien avec un projet et/ou le développement d'un des quatre pôles en particulier.

### **Le PTCE ARDAINES**

Pour le PTCE ARDAINES, l'implication des structures membres se fait essentiellement par le biais de réunions entre les administrateurs de l'association ARDAINES. Ces derniers parlent d'un temps assez conséquent, accompagné de la rédaction de compte rendus, et qu'ils doivent concilier avec l'activité de leur propre structure : *« on avait quand même chacun notre but, notre fonctionnement propre, tout ça. On ne tournait pas... [...] et puis il y avait aussi la gestion de la structure [la structure de l'acteur]. Donc après, il y avait des projets particuliers [au sein du PTCE ARDAINES] auxquels on ne participait pas forcément [...]. Parce que chacun avait un projet, des bilans différents »*<sup>656</sup>. Enfin, le coordinateur du dispositif, unique salarié du pôle, revient sur les nombreuses sollicitations dans et en dehors du territoire pour représenter le PTCE ARDAINES, charge de travail qu'il n'avait pas anticipé mais qui reste nécessaire vis-à-vis des financeurs : *« On m'a demandé d'aller témoigner un peu partout sur ce qui se mettait en place [dans le PTCE ARDAINES]. Ça aussi ça a pris beaucoup de temps. [...] C'était de faire visiter, de crédibiliser l'action aussi des structures [...]. Voilà, c'est faire venir des élus... Faire venir d'autres territoires qui voulaient essayer [de monter un PTCE]... Donc [...] organiser tout ça, prendre des contacts... Il y a des universités qui sont venues nous rencontrer, il a fallu organiser pendant trois jours la venue des étudiants... [...] Pour communiquer, sur ce qui se passait sur le territoire [...] On m'a demandé de venir témoigner à Paris... J'ai dû aller témoigner à la foire de Chalons... C'est chronophage aussi tout ça [...]. La Région m'a appelé, et elle a dit... « Se serait bien qu'ARDAINES vienne témoigner de ce qu'ils font »... Bon, ils sont financeurs, on ne peut pas dire non. Quand la CDC, la Caisse des Dépôts et Consignations a dit « on organise avec l'institut de recherche de la CDC des réflexions sur les PTCE »... On ne peut pas leur dire non, non plus. Par exemple à Paris, quand ils ont dit, on vous attend, vous allez rencontrer les services de la Direction Générale de l'Emploi, au ministère de l'économie [...]. Vous prenez le train vous allez à Paris»*<sup>657</sup>.

Cet aspect des sollicitations pour expliquer le PTCE est un trait commun aux trois cas de l'étude, comme le rapporte le bilan d'activité de l'année 2015 pour celui du Pays d'Ancenis, ou encore la présentation de celui de Village Terre et Vie pour la Région des Pays-de-la-Loire en 2018. Cela

<sup>656</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>657</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

nécessite à chaque fois une préparation et un temps de réunion et d'échange monopolisant un temps de travail conséquent pour les acteurs des PTCE qui doivent composer avec des ressources humaines limitées déjà fortement occupées à animer un réseau d'acteurs, construire des projets et les accompagner. Le PTCE apparaît dans les trois cas comme une construction s'ajoutant aux activités de ses acteurs membres, allant au-delà de la mise en place de projets de développement local.

#### l) 4. L'impact du PTCE sur le fonctionnement interne de chaque structure membre : changements, adaptations et contraintes

Il est question ici de retracer l'évolution des structures membres du PTCE, de voir si la mise en place de ce dernier a impacté le développement de leurs activités, voire leur fonctionnement.

Tableau 37 - Trajectoire des structures et évolution de leurs actions en lien avec le PTCE

<b>PTCE du Pays d'Ancenis</b>	<b>PTCE Village Terre et Vie</b>	<b>PTCE ARDAINES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement du CBE reposant sur des AAP</li> <li>- La structure du CBE opérant d'abord sur la recherche d'emplois et la formation, pour glisser progressivement vers le développement économique</li> <li>- Le CBE : de la centralisation d'informations au portage de projets</li> <li>- Convention entre Union ETAP et ELI</li> <li>- Expansion permanente d'ECHOBAT Développement en adhérents, en embauche, et au niveau du territoire de référence</li> <li>- Réflexion sur une phase de démarrage puis d'une évolution pour le projet légumerie/conserverie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution au niveau des embauches entraînant de nouveaux enjeux</li> <li>- Discussion sur les statuts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De la préfiguration au portage du dispositif PTCE pour l'association ARDAINES</li> <li>- Trajectoire des structures liées à la trajectoire du coordinateur du PTCE</li> <li>- Le GES Coopelis, essor de chantiers d'insertion</li> <li>- Consolidation et développement des activités des membres du PTCE par la mise en place de partenariats</li> </ul>

#### 4.a. Le PTCE du Pays d'Ancenis

En ce qui concerne le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, plusieurs structures membres sont en expansion constante, et d'autres, plus anciennes, consolident leurs activités. ECHOBAT Développement étend fortement ses activités depuis 2010 (année de lancement du projet), gagnant progressivement en nombre d'adhérents (seulement une dizaine en 2010, quasi intégralement

compris dans le territoire du Pays d'Ancenis ; environ 90 adhérents sur trois départements des Pays-de-la-Loire en juin 2015 ; et plus de 180 sur quatre régions en 2019), et passant en matière d'emplois de zéro ETP en 2010 à 2 en 2015. L'entreprise élargit son territoire d'actions pour sortir d'une logique exclusive au Pays d'Ancenis, basculant progressivement d'une « *logique de développement social local, [...] d'association de promotion de l'écoconstruction* »<sup>658</sup>, à un réseau économique régional, puis national, sous l'impulsion du label « Plateforme Régionale d'Innovation » en janvier 2012 décerné par la Région des Pays-de-la-Loire, puis de la reconnaissance en tant que centre de formation agréé l'année suivante, et de l'autonomie financière atteinte pour le réseau en Pays-de-la-Loire courant 2016, permettant l'essaimage du modèle<sup>659</sup>. L'association intervient sur trois départements (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée) au moment des entretiens, avec un changement d'ambition déjà bien présent : « *on n'est plus du tout sur une logique Pays d'Ancenis. Donc ça va dire qu'historiquement, les bases sont ici [...] mais par contre on n'est pas aujourd'hui sur la même [ambition] [...]. Même le groupe du Pays d'Ancenis, aujourd'hui c'est le groupe Ancenis Nantes et qui travaille énormément sur Nantes Métropole, il ne travaille pas beaucoup ici en fait, sur le Pays d'Ancenis* »<sup>660</sup>. Pour autant, ECHOBAT Développement est mobilisé dans le cadre du PTCE du Pays d'Ancenis pour ses compétences sur le développement d'écofilières, et cela impacte son activité, sans pour autant qu'elle n'en soit l'élément essentiel : « *c'est une action ça [l'écotourisme]. C'est une action à 10 000 balles, [...] [pour un] résultat à 75 [75 000 sur l'année]. [...] C'est une de mes actions, [...] une parmi d'autres* »<sup>661</sup>. Pour le reste, l'association a évolué indépendamment de l'activité du PTCE en lui-même : « *pour ECHOBAT ? Ça n'a rien changé [d'être lauréat PTCE]. Moi j'ai organisé mon truc, on a organisé le réseau au fur et à mesure par rapport aux évolutions en avançant [...]. On a fait un travail complètement différent [que celui du PTCE]* »<sup>662</sup>.

L'association de préfiguration de la légumerie conserverie n'en est encore qu'au niveau des réflexions au moment des entretiens en 2016, notamment sur son statut juridique à venir (vraisemblablement une SCIC, mais avec quels collègues ?), ou sur le volume de légumes à traiter : « *minimum 3 collègues [dans la SCIC] : celui des exploitants, celui des utilisateurs, et celui des collectivités. Alors [...] dans un premier temps, peut-être qu'on ouvrira un collègue salarié, sachant qu'il n'y aura qu'un seul salarié au départ [en équivalent temps plein]* »<sup>663</sup>. Les acteurs de l'association (Deuxième partie, Chapitre IV, 1.a., p. 207) échafaudent une stratégie évolutive avec une phase de

<sup>658</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>659</sup> Source issue de l'historique de l'association sur son site internet : <https://www.echobat.fr/association> (consulté en avril 2020)

<sup>660</sup> Voir note 658

<sup>661</sup> Voir note 658

<sup>662</sup> Voir note 658

<sup>663</sup> Voir note 658

démarrage axée sur l'identification des producteurs et sur la réalisation d'une première transformation, pour s'ouvrir progressivement à d'autres marchés, comme ceux de la restauration collective (cantines scolaires, EPHAD, etc.) : « *plateforme de distribution de légumes bruts et d'un atelier mutualisé de transformation de légumes produits localement, légumes bios et conventionnels, avec une forte valorisation du bio, destinés à plusieurs types de clients : la restauration collective hors domicile [...] et la restauration commerciale* »<sup>664</sup>. Par ailleurs, le lieu d'implantation de la légumerie sera sur la commune de Couffé et le territoire ciblé par le projet est celui du Pays d'Ancenis : « *les lieux sont arrêtés, ça c'est bon. La plateforme se situerait sur Couffé. [...] Alors nous quand on parle de territoire concernant la légumerie, on est bien sur le bassin de vie, le bassin d'emploi. Ce sera le Pays d'Ancenis* »<sup>665</sup>. L'impact du PTCE pour le développement du projet de la légumerie conserverie est important, permettant notamment au CBE, animateur d'un groupe de travail formé depuis 2011, d'impulser la création de l'association de préfiguration en mai 2014, de consacrer davantage de temps et de moyens pour poursuivre les réflexions, d'aider à la prospection en allant à la rencontre des potentiels clients et fournisseurs, etc. De manière plus générale, les acteurs de l'association s'attardent à construire un projet viable, que ce soit vis-à-vis des producteurs comme des attentes des « utilisateurs » des produits transformés : « *ça se construit, mais c'est vrai que ce n'est pas simple [...]. On fait travailler des gens qui ne savent pas travailler ensemble. On s'adresse à des producteurs qui ne connaissent pas les besoins des utilisateurs en question. Ils sont habitués à des paniers, des AMAP, et le fonctionnement de l'AMAP n'a strictement rien à voir avec le fonctionnement des entreprises publiques ou privées [...]. Les cantines scolaires, les maisons de retraite, les traiteurs, les restaurateurs... On est obligé de travailler avec un type de produit, de tenir compte du coût de la matière première, mais aussi du coût de la transformation. Et si on part sur un produit mal calibré, mal formé, ça va nous coûter très cher en transformation [...]. On ne parle pas de consommateurs mais d'utilisateurs, d'utilisateurs-transformateurs. Parce que là, en l'occurrence, ce n'est pas tout à fait un consommateur final, puisqu'il va mettre en œuvre pour proposer à un consommateur final* »<sup>666</sup>. La légumerie débutera avec 5 producteurs installés sur les communes de Couffé, de Joué-sur-Erdre, du Cellier et de Pannecé (dont trois en maraichage biologique). Le dispositif PTCE a également permis de débloquer des fonds pour mandater ECHOBAT Développement afin de mener une étude de faisabilité architecturale en fin d'année 2014<sup>667</sup>, pour réfléchir à la construction d'un bâtiment en écomatériaux, accueillant à la fois les activités de la légumerie conserverie (stockage des

<sup>664</sup> « Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, page 58

<sup>665</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>666</sup> Voir note 665

<sup>667</sup> « Rapport annuel 2014 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE – CBE, janvier 2015, 47 pages



légumes, atelier de transformation) et les bureaux. La piste sera finalement abandonnée au profit de la mise en location et de partage de locaux existants du laboratoire d'un traiteur (ceux du référent de l'association de préfiguration) sur la commune de Couffé. Le COTESS est également mobilisé pour aider la structure sur le choix des statuts juridiques et des modalités d'application : « *on a aujourd'hui, pour le projet légumerie, [...] avec le COTESS, on prend conseil pour le statut de la société. C'est le COTESS qui nous accompagne là-dessus* »<sup>668</sup>. De plus, la reconnaissance nationale (lauréat du premier AAP de 2013) en tant que PTCE a permis d'intégrer des acteurs importants dans les réflexions, à l'image de la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique : « *quand la Chambre d'agriculture a vu que le CBE a été labélisé PTCE et qu'entre autres, c'était un peu le projet légumerie qui avait déclenché la chose, ils ont commencé à regarder ça d'un autre œil et se sont dits [...] qu'ils allaient peut-être y aller. Ils sont venus et se sont accrochés. Donc c'est déjà un gros bénéfice du PTCE* »<sup>669</sup>. L'année 2016 marque un tournant puisqu'un chargé de mission est recruté en juin par le CBE afin de poursuivre le travail de prospection vis-à-vis des futurs clients de la légumerie, d'engager les travaux pour mettre en place la chambre froide et de réfléchir à la construction de bureaux. La légumerie voit officiellement le jour en septembre (2016), pour de premières livraisons en novembre avec le prestataire « ANSAMBLE »<sup>670</sup>, à la cuisine centrale de Sévigné à Ancenis, approvisionnant trois restaurants scolaires sur le territoire. La chambre froide de la légumerie est mutualisée sur le terrain d'un des producteurs qui la fournit, à Couffé. Elle a fait l'objet en fin de cette même année d'une campagne de financement participatif (par l'intermédiaire de la plateforme « Cocoricause », rebaptisée depuis « Bouge ton Coq »<sup>671</sup>) achevée en décembre, afin de financer la construction bois de bureaux. La levée de fonds (10 000 euros) a permis de financer un bureau écoconstruit, conçu par ECHOBAT Développement, fabriqué par ELI et monté par un artisan menuisier basé à Oudon (inauguré fin juin 2017) sur le même terrain que celui où se trouve la chambre froide.

Parallèlement, le CBE, fort de ses 20 ans d'ancienneté au moment des entretiens (2015-2016), élargit ses compétences. D'abord mobilisée sur la question de l'emploi et de la formation avec la coordination d'un forum des métiers, renouvelé annuellement, la structure s'est peu à peu ouverte au développement économique et à l'ingénierie de projets, comme l'illustre la gestion du projet de la légumerie conserverie, confiée au CBE par l'association de préfiguration : « *il [le CBE] coordonne le forum des métiers de la formation et des entreprises depuis 10 ans. Cela a été au départ l'action*

<sup>668</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>669</sup> Voir note 668

<sup>670</sup> Entreprise de cuisiniers avec un réseau étendu sur pratiquement l'ensemble du territoire métropolitain

<sup>671</sup> Cette plateforme est « *un mouvement citoyen qui se donne pour ambition d'aider et d'unir tous ceux qui font vivre les territoires* ». Elle mobilise les citoyens, devenant des donateurs pour soutenir des projets dans des territoires dits « isolés ou périphériques », ciblant donc plutôt des territoires ruraux et/ou périurbains → source : le site internet de « Bouge ton Coq », <https://www.bougetoncoq.fr/qui-sommes-nous/> (consulté en août 2020)

phare (la seule) de monter le forum (il y en avait 2 à la base, un public et un privé, puis on a réuni tout le monde). [...] [A présent] on fait de l'ingénierie des projets sans appel, ce sont des projets en interne. [...] Par exemple sur la légumerie, des élus dans le CBE et autour qui commençaient à travailler avec des agriculteurs bio qui avaient envie de faire évoluer l'offre alimentaire dans leur cantine. Mais les agriculteurs ne savaient pas comment faire décoller l'agriculture dans leur territoire en boostant le bio, pour avoir plus de marchés, ... Des artisans qui disaient qu'eux, payer quelqu'un 2000 euros pour éplucher les carottes, ça leur coûte cher, tout en se demandant s'il n'y avait pas une structure qui pourrait le faire. Le CBE étant au centre des discussions et de ces échanges informels, il s'est dit, pourquoi on ne mutualiserait pas. Et on a vu que la Région faisait un appel à projets, que le Conseil Général était aussi dans cette mouvance, et petit à petit, les choses se font comme ça »<sup>672</sup>. Le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis semble également avoir joué un rôle dans le positionnement et la stratégie de développement du CBE. Progressivement, la structure souhaite davantage aller sur le portage de projets, s'appuyant sur ses compétences d'animations, de mise en réseau, et mettant à profit son rôle de centralisateur d'informations : « on est animateur de la démarche et plus mobilisateur, facilitateur. Notre rôle, mais c'est le rôle d'un CBE, c'est de mobiliser des gens, les valoriser, ou aller chercher d'autres acteurs qui aussi pourraient bénéficier de la démarche. On identifie des acteurs ou des acteurs viennent à nous. On a des têtes de réseaux au sein du CA [du CBE], et on les mobilise »<sup>673</sup>. Le PTCE a pris rapidement une place très importante dans l'ensemble des actions menées par le CBE, montrant de nouveau l'implication importante de la structure dans le dispositif ainsi que la place des projets ESS dans l'activité globale : « non quand même pas [à propos de la confusion totale entre le CBE et le PTCE]. Parce que le CBE fait d'autres actions. Le confondre non, mais une partie importante oui, qui est aujourd'hui très importante. Quand on voit le nombre d'heures passées sur le PTCE, c'est important »<sup>674</sup>. Le CBE repose cependant sur un équilibre fragile, puisqu'il ne dispose pas de subventions de fonctionnement et doit financer ses actions et ses projets via la réponse à des AAP. Cette situation oblige à un important travail de veille pour « anticiper » et mener à bien les idées/projets de la structure émanant des problématiques et potentiels identifiés par ses acteurs, ses adhérents et partenaires : « on est sur un modèle économique au CBE qui est très fragile, [...] on n'a pas de subvention de fonctionnement. Tout passe par de l'appel à projets. C'est très fragile, on vit comme ça. Si on avait la moitié en subvention, ça ferait aussi la moitié du temps où tu bosses vraiment sur l'action, parce que là, tu passes ton temps à faire des appels à projets, à répondre, à rendre compte... Et le reste du temps, il n'en reste pas tant que ça au final. [...] Il faut soit avoir une longueur d'avance, mais il faut être tout le temps en veille et très au cœur des choses en

<sup>672</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>673</sup> Voir note 672

<sup>674</sup> Voir note 672

*permanence, anticiper, être dans de la prospective, ce n'est pas toujours facile* »<sup>675</sup>. La structure porteuse du PTCE s'enferme progressivement dans une situation difficile avec des moyens humains et une implication financière croissante dans le PTCE. Ce temps supplémentaire et ces ressources consacrés au PTCE du Pays d'Ancenis et à ses projets se font au détriment du développement des autres missions du CBE : *« on est sur tellement de choses qu'on ne peut pas tout faire. C'est nous aussi qui prenons le risque, on ajoute l'aspect financier, c'est le CBE qui comble le manque à gagner. [...] Après, on a un peu chargé la mule quand même. Je suis un peu limite sur certaines choses parce que je n'ai pas le temps de les développer »*<sup>676</sup>. Par ailleurs, le CBE a toujours eu un axe de réflexion sur l'innovation (l'un des quatre grands principes du CBE avec le *« connaître ensemble, [...], la mise en cohérence, [...] et agir en partenariat »*<sup>677</sup>), ce qui lui a, semble-t-il, beaucoup servi pour s'adapter et être force de propositions sur le territoire de la COMPA.

Enfin, ELI, bien qu'ayant opéré quelques ajustements de fonctionnement interne, a progressivement développé son activité en fusionnant avec d'autres structures de l'insertion par l'emploi sur le territoire local. La structure est elle-même le fruit de la fusion de deux d'entre elles : *« l'association est née au début de la fusion de deux associations d'insertions : l'ACASTE<sup>678</sup> à Teillé [...], et la CLACC<sup>679</sup> à Ancenis. Alors ils ont fusionné, et en même temps, ce qui s'appelait « les équipes vertes » sont rentrés, et il y a eu la constitution des chantiers d'insertions. Donc ça va faire 13 ans maintenant je pense [création en 2001]. Et donc JR [devenu président d'Union ETAP] en a pris la présidence, et à ce moment-là, les locaux administratifs d'ELI étaient à l'espace Corail, à côté du CBE »*<sup>680</sup>. Les activités d'ELI (cf Quatrième partie, Chapitre I, 3.a., Le PTCE du Pays d'Ancenis, p. 374) se déclinent en plusieurs chantiers d'insertion, et représentent la structure la plus importante dans son domaine au moment des entretiens (2015-2016), aussi bien en termes de salariés que de chiffre d'affaires : *« en temps normal, avec le personnel permanent (20 personnes), ici, on sort à peu près 200 bulletins de salaires par mois. Alors ce n'est pas des gros salaires parce que bon, ce ne sont pas que des ETP [...]. Il y a des mi-temps et des temps partiels. Les gens qui sont dans les chantiers d'insertions, il y a beaucoup de titulaires du RSA, où ce sont des demandeurs d'emploi longue durée [...]. Le 3<sup>ème</sup> [type de salariat], ce sont les gens mis à disposition qui sont payés en fonction du nombre d'heures qu'ils feront dans le mois. Alors ça, c'est très aléatoire. [...] On est une PME quelque part. Le chiffre d'affaire était de quelques 2 millions d'euros l'année dernière, ce qui commence à être important [...]. Moi et mes collègues du bureau du CA, on ne prétend pas à avoir la compétence d'encadrer des gens*

<sup>675</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>676</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>677</sup> Voir note 675

<sup>678</sup> Association Cantonale Ancenienne pour le Travail et l'Emploi

<sup>679</sup> Comité local de Lutte Contre le Chômage

<sup>680</sup> Voir note 675

*en parcours [...] Il y a des conseillers en insertion professionnelle, il y a des encadrants sur les chantiers, ce sont des professionnels »*<sup>681</sup>. A la fin de la première année du PTCE du Pays d'Ancenis (fin 2014, début 2015), ELI a repris les travaux engagés par Union ETAP (Figure 11, p. 339), tant auprès des structures comme TERRENA (convention annuelle sur la diffusion prioritaire des offres d'emplois), que dans le cadre du PTCE (action n° 8). L'impact du PTCE n'est toutefois pas encore visible au moment des entretiens (2015-2016), mais ELI sera notamment sollicité dans le cadre de la mise en place de la légumerie conserverie, afin de pallier les besoins d'embauches en fonction du développement de l'activité. Par ailleurs, ELI sollicite à la fin de l'année 2015 les acteurs du PTCE à propos du projet « Ecochère », portant sur l'entreprise ETP St James, le domaine viticole de l'Ecochère faisant 13 hectares. C'est un établissement de travail protégé, ex-centre d'aide par le travail, depuis 1985, employant des personnes en situation de handicap ou en parcours d'insertion. ELI était prestataire pour la taille de la vigne et les vendanges. Fin 2015, l'exploitant s'apprête à partir à la retraite et des discussions s'engagent avec ELI pour trouver un repreneur ayant des objectifs similaires à ceux portés par l'ETP St James (poursuivre l'activité pour des personnes en situation de handicap et en parcours d'insertion). La structure d'insertion sollicite le CBE et ils réfléchissent ensemble sur la manière dont le projet pourrait être intégré au PTCE. Le premier fléchage se fait en lien avec la dimension de l'insertion, ainsi qu'une potentielle connexion avec la filière écotourisme et l'œnologie, l'intégration dans le parcours de la Loire à vélo étant en cours de réflexion. Un comité technique se met en place avec les différents membres du PTCE, et une rencontre est organisée avec l'entreprise ETP St James. L'écriture d'un projet se formalise courant 2016 avec les orientations et les phases de développement. Cependant, plusieurs contraintes apparaissent. C'est en premier lieu un métier spécifique, avec une production à tenir, la récolte, la vinification et la commercialisation. ELI manque de compétences en la matière, mais l'activité économique dans son ensemble représente un potentiel de création d'emploi important, et la recherche de partenaires, notamment d'autres viticulteurs pour assurer une formation aux salariés d'ELI, apparaît comme une solution. L'autre problématique, c'est l'achat du foncier, nécessitant un investissement important de la part de la structure. Des discussions avec le partenaire ESPER<sup>682</sup> s'engagent et la structure donne son accord pour aider ELI à financer l'achat des terres. L'impact du PTCE est donc important dans le sens où il apparaît à la fois comme une source de financement, mais également comme une possibilité d'en faire un projet plus global, transversal avec d'autres filières abordées par le dispositif. Finalement, le

---

<sup>681</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>682</sup> Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République, une association rassemblant des organisations avec des activités dans les domaines suivants : « *santé, assurance, banque, médico-social, formation, accompagnement des métiers éducatifs, centres de vacances et de loisirs, activités post et périscolaires, éducation populaire* », source : le site internet de « ESPER », <https://lesper.fr/lesper/qui-sommes-nous> (consulté en août 2020)

projet n'aboutira pas en faveur de la proposition formulée par ELI et les acteurs du PTCE, et l'intercommunalité missionnera la Chambre d'agriculture afin de réaliser une étude sur la rentabilité de l'exploitation afin d'être rachetée par un opérateur privé, récupérant la main sur le projet.

Le COTESSE est une création émanant du PTCE, rendant par conséquent très important l'impact de ce dernier pour le développement de la structure : « *le réseau COTESSE s'est créé parce qu'en gros, c'est ce qui est ressorti [des réflexions sur le projet PTCE]* »<sup>683</sup>. Le COTESSE est un réseau de l'ESS, constitué en association de loi 1901. Il est animé par le CBE (dans le cadre du PTCE), mais reste une association à part entière : « *donc en tant que salarié du CBE, je consacre tant de temps pour le COTESSE* »<sup>684</sup>. Le rôle du CBE se distingue en deux parties : « *il y a le côté information, et le côté animation* »<sup>685</sup>. Bien que le siège social de l'association soit celui du CBE, le président du COTESSE rappelle l'indépendance de sa structure vis-à-vis du CBE : « *c'est une association de loi 1901, totalement indépendante. Le CBE faisant l'animation du COTESSE, mais c'est une association totalement indépendante* »<sup>686</sup>. Le COTESSE de son côté assume un rôle de « *facilitateur* »<sup>687</sup>, notamment au niveau des échanges entre membres, mais aussi vis-à-vis de l'ensemble des adhérents de la structure (action n°4 du plan d'action du PTCE : Développement du réseau des acteurs de l'ESS du Pays d'Ancenis). Par ailleurs, la structure assume aussi pour son réseau un rôle bien plus large : « *le COTESSE, il a pour rôle d'animer, de promouvoir, d'accompagner les structures de l'ESS dans leur questionnement, dans leur développement... Mais aussi de faire émerger des projets, ou de faire émerger des coopérations. Alors, coopérations, juste entre structures. Mais potentiellement, des souhaits ou des besoins de coopérations, structure de l'ESS, et structures autres [...]. Voilà, faire des ponts. Par exemple, une structure de l'ESS peut dire, moi j'ai ce projet-là, j'aurais envie de ça, mais je ne trouve pas quelqu'un qui pourrait m'accompagner* »<sup>688</sup>. Dans les réflexions sur l'éventuelle forme que pourrait prendre le PTCE à la fin de l'accompagnement de l'Etat (janvier 2017), les dirigeants et représentants des structures membres voient dans le COTESSE un acteur susceptible de porter le PTCE à l'avenir : « *le COTESSE qui veut regrouper l'ensemble des acteurs de l'ESS, fatalement trouve toute sa place dans le PTCE. [...] A l'avenir, je ne sais pas ce qu'il en sera, mais il aura le rôle d'aiguillon et de meneur du PTCE. Puisqu'ensuite [...], le PTCE doit vivre de ses propres ailes après, devenir autonome d'un point de vue financier. Ce n'est pas encore ça, mais on y travaille. Et donc de ce fait là, il a toute sa place dans le COTESSE puisque l'ESS est dans le PTCE du Pays d'Ancenis* »<sup>689</sup>. Pour autant, cette option ne

<sup>683</sup> Extrait de l'entretien avec la fondatrice du cabinet conseil ALTERM, 2015

<sup>684</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>685</sup> Voir note 684

<sup>686</sup> Voir note 684

<sup>687</sup> Voir note 684

<sup>688</sup> Voir note 684

<sup>689</sup> Voir note 684

sera pas suivie, et elle aurait potentiellement « enfermé » le PTCE dans un projet exclusivement mené entre acteurs de l'ESS.

#### 4.b. Le PTCE Village Terre et Vie

La structure porteuse du PTCE Village Terre et Vie (l'association éponyme) a été créée seulement en 2015, confondant le développement de l'association avec le projet de PTCE : « *l'association Village Terre et Vie est un PTCE* »<sup>690</sup>. Pour autant, elle a franchi de 2016 à 2018 un cap selon les co-présidents interrogés, avec les premiers salariés (au nombre de 3 à temps partiel au moment des entretiens, dont une personne en service civique) ouvrant sur de plus grandes perspectives de développement, mais également sur des responsabilités plus importantes avec la nécessité de gérer la masse salariale. Au moment des entretiens (2018), l'association connaît de nouveau un tournant avec le départ de deux salariés suivi de celui d'un co-président, et doit repenser sa stratégie de développement face à la réduction de ses ressources humaines pour alimenter et continuer d'animer la dynamique des différents pôles. Seule membre du dispositif, la structure réticulaire agrège les acteurs locaux en tant qu'adhérents, et l'activité de chacun est impacté par le PTCE selon qu'il est intégré dans les différentes actions (inscription dans le catalogue de formations par exemple), sa participation aux manifestations (l'exemple du salon de l'habitat sain), ou qu'il bénéficie de la communication faite par le PTCE (actions de promotion et de sensibilisation) et du bouche-à-oreille qu'offre le réseau, ainsi que des compétences des autres acteurs de l'association.

#### 4.c. Le PTCE ARDAINES

Pour le PTCE ARDAINES, l'évolution de la structure porteuse (l'association ARDAINES) est étroitement liée à celle du PTCE : « *c'était son seul objectif* [de l'association] »<sup>691</sup>. L'association s'est en effet véritablement « révélée » au moment de la mise en place du PTCE, dès la candidature pour l'AAP des Pôles témoins de l'Inter-réseaux de l'ESS (cf Troisième partie, Chapitre I, 1.c., p. 256). Elle connaît un fort développement après avoir été lauréate du premier AAP national (2013) en permettant de financer l'emploi d'un salarié : le coordinateur du PTCE. Pendant 18 mois, l'association poursuit ses missions, pour finalement être mise en veille en 2016, suite au non renouvellement de certaines demandes de financement pour l'année, entraînant la fin du poste de coordinateur, sans reprise de l'animation par les différents administrateurs bénévoles de l'association. Pour autant, les structures membres, comme celles présentes dans le groupement Coopelis d'une part, et Arduina Services d'autre part, ont continué à se développer (les structures existaient déjà avant la mise en place du dispositif).

<sup>690</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>691</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

Arduina Services est une association de services à la personne implantée depuis de nombreuses années dans le territoire nord ardennais : « *Arduina Services, qui s'appelait à l'époque Logis Assistance. Donc une association d'emplois familiaux [...]. Logis Assistance a été créé en 1998. L'activité a commencé en 2000. C'était le temps d'avoir les agréments obligatoires pour pouvoir exercer l'activité au niveau des emplois familiaux. Un agrément qualité au niveau de notre buraliste à l'époque. Donc il fallait avoir... Bah voilà, des bénévoles pour... Habités justement à préparer les dossiers d'agréments... Les demandes d'agréments. La première salariée de Logis Assistance a commencé en juin 2000* »<sup>692</sup>. La structure s'est progressivement développée pour atteindre l'équivalent d'environ 26 ETP en 2014. Pour Arduina Services, l'impact du PTCE se manifeste à travers l'expansion de la couverture territoriale de son activité avec l'ouverture d'une antenne et d'un demi-poste à Auvillers-les-Forges, s'ajoutant au secteur de Revin, jusqu'à la pointe ardennaise (Givet) : « *nous, [...] c'est tout le secteur où on intervient, qui n'est pas très grand finalement, donc de Revin jusqu'à la pointe des Ardennes. C'est ça pour nous [...]. Notre secteur d'activités il est là* »<sup>693</sup>. L'audit stratégique réalisé par le coordinateur du dispositif (en collaboration avec la directrice et le responsable de secteur) a mis en évidence le potentiel de développement d'Arduina Services, aidant au redressement d'une dynamique en perte de vitesse sur les années précédant la mise en place du PTCE : « *le chiffre d'affaires d'Arduina Services a augmenté de 16 % en 2015 et de 10 % en 2014 au lieu de 2,8 % en 2013, quant à la rentabilité et le résultat d'exploitation, ils étaient négatifs en 2012 et 2013 pour redevenir positifs en 2014 et 2015* »<sup>694</sup>. Fin 2015, l'association comptabilisait environ 40 ETP, avec une forte augmentation des CDD, résultat du passage d'un système de mandataire à celui de prestataire (Arduina Service devenant l'employeur des auxiliaires de vie à la place des particuliers), ainsi que de la forte croissance de la structure sur la période 2014-2015 : « *les CDD sont peu à peu intégrés en CDI en fonction de la consolidation du volume de prestations pour minimiser le risque lié à un repli éventuel de l'activité* »<sup>695</sup>.

Au niveau de l'entreprise d'insertion ACACIA Construction, son activité est récente au moment du lancement du PTCE ARDAINES puisque la structure est créée en 2013, soit un an auparavant. Installée à Signy-le-Petit dans un local industriel de 1 500 mètres carrés, elle est la continuité d'un premier atelier et chantier d'insertion « ACACIA Scierie » (porté par l'association Bell'Occas), créé en 2010 sur le site d'Auvillers-les-Forges avec un atelier de transformation du bois : « *il y a eu le démarrage, l'intégration et le démarrage d'une filière bois en 2010-2011 [...]. Opérationnel 2011 [...]. Parce que la scie elle a démarré ici [à Auvillers-les-Forges, dans les locaux de Bell'Occas] [...]. Elle a*

<sup>692</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>693</sup> Voir note 692

<sup>694</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, 24 pages

<sup>695</sup> Voir note 694

*basculé en 2013 à Signy [la commune de Signy-le-Petit] »<sup>696</sup>. Le bois est acheté localement, et l'atelier est spécialisé dans la découpe de planches. Elle connaît de grandes difficultés en 2014 suite à la « démission de son directeur et l'arrêt maladie de son encadrant technique pendant plus de 6 mois avant que celui-ci ne soit licencié »<sup>697</sup>. Le PTCE, par l'intermédiaire de son coordinateur, a soutenu l'entreprise pour lui permettre de poursuivre son activité en intervenant auprès de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE pour financer une étude d'ingénierie sur la fabrication d'habitat léger de loisirs, afin de passer à une fabrication semi-industrielle et d'accroître la commercialisation du produit. Le coordinateur a également animé le partenariat entre la Plateforme Technologique Bois de Chaumont (Haute-Marne) et ACACIA Construction dès novembre 2014 en vue d'améliorer le « process de fabrication d'éléments d'écoconstruction destinés à l'habitat léger de loisirs »<sup>698</sup> [suite au constat de malfaçons sur le premier prototype] (la réalisation d'une maquette 3D modulable de l'habitat léger de loisirs en tant que support pédagogique, commercial et de communication réalisé par des étudiants du Lycée Technique de Chaumont au Fablab Matéria est une illustration de ce partenariat). L'acteur était déjà à l'origine du partenariat avec la Ligue de l'Enseignement des Ardennes, pour laquelle ACACIA Construction a fabriqué un premier prototype d'habitat léger de loisirs.*



Source : Bilan des activités de l'association ARDAINES, 2014, page 5

Le coordinateur du PTCE ARDAINES a par ailleurs mis en relation un partenariat entre Chênelet Développement et l'entreprise d'insertion ACACIA Construction, dans le but d'acquérir un savoir-faire dans le domaine de l'écoconstruction pour des personnes en insertion professionnelle (en lien avec le projet de la réalisation de logements sociaux à charges maîtrisées [cf Troisième partie, Chapitre II, 4.b., Le PTCE ARDAINES, p. 331, et le 4.c., Le PTCE ARDAINES, p. 336]). Ce projet a connu une coupure importante du fait du départ du directeur et de l'encadrant technique en fin d'année

<sup>696</sup> Extrait des échanges avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2016

<sup>697</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2014, page 10

<sup>698</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2014, page 5



2014. S'ajoute à cela la liquidation judiciaire en milieu d'année 2015 de l'antenne ardennaise du centre de formation Henri Guillaumet<sup>699</sup>, remettant également en cause le partenariat (complémentaire) avec l'organisme de formation Altaïs Conseil basé à Revin. En juillet 2015, la structure a procédé à deux nouveaux recrutements de postes d'insertion, permettant de relancer l'activité dans son ensemble, et notamment sur la formation en écoconstruction prévue avec Chênelet Développement<sup>700</sup>. Pour autant, la baisse de financement FSE du PLIE pour l'année 2016 vis-à-vis de la scierie présageait des difficultés à venir pour l'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI). C'est pourquoi « *le salarié du PTCE avait sollicité Chênelet [dès septembre 2015] pour savoir si cet acteur pourrait assurer la reprise de cet ACI avec une implantation locale. Des négociations menées jusqu'à la fin de l'année et une présentation concertée de Bell'Occas et de Chênelet auprès des institutionnels et financeurs début 2016 laissent présager la poursuite et le développement économique de cet ACI par Chênelet qui s'engage à investir localement avec l'implantation d'une seconde scie* »<sup>701</sup>. L'opération se déroulera comme décrite précédemment, et Chênelet, en partenariat avec le Conseil départemental des Ardennes, la DIRECCTE du Grand-Est et le PLIE des Ardennes, poursuivra dès 2016 la construction de logements dans le territoire. Le salarié du PTCE a réalisé le montage financier dans le but d'obtenir une seconde scie<sup>702</sup>. Enfin, de nouveau par l'intermédiaire du coordinateur, ACACIA Construction a noué un partenariat avec les entreprises Sotransbois (négociant forestier et bois de chauffe) et Ardennes Granulés<sup>703</sup> (entreprise spécialisée dans les granulés chauffage bois) « *permettant à Ardennes Granulés d'être fourni de sciure de délignures pour ses granulés [issues de la découpe bois de la scierie], et pour Sotransbois d'utiliser des caisses bois non consignées élaborées et fabriquées par ACACIA pour la livraison de son bois de chauffe* »<sup>704</sup>. L'impact du PTCE pour cette structure est important puisqu'il a facilité la mise en place de nombreux partenariats afin de soutenir et développer l'activité. Cependant, les difficultés de l'entreprise rencontrées pendant une bonne partie de la durée effective du PTCE ne révèlent pas d'effet sur le nombre d'emplois.

L'entreprise d'insertion Les Maraichers d'Arduina, a elle aussi été créée en 2013, suite à une proposition formulée par la communauté de communes de la Région de Signy-le-Petit (intégrée depuis au sein de la communauté de communes Ardennes Thiérache) en 2012 : « *il s'agissait de*

<sup>699</sup> Le centre proposait différentes formations CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité), SST (Sauveteur Secouriste du Travail), et était partenaire d'ARDAINES depuis 2013

<sup>700</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, 24 pages

<sup>701</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, page 6

<sup>702</sup> Finalement obtenue et installée qu'en début d'année 2017

<sup>703</sup> Le coordinateur du PTCE a pris contact avec le gérant de cette entreprise afin de travailler ensemble. L'idée était de revendre la sciure de bois produite lors de la découpe, composant utile dans la fabrication de granulés bois. L'ambition était de poursuivre ce partenariat commercial, mais ARDENNES Granulé a déposé le bilan dès le début de l'année suivante (2015), mettant fin à cet échange

<sup>704</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2014, page 8

développer un projet dans la commune d'Eteignières répondant à un double objectif : donner une meilleure image de la commune malgré la présence du centre d'enfouissement ARCAVI [centre d'enfouissement du Département muni d'une centrale de méthanisation] ; créer de l'emploi sur un territoire en difficulté »<sup>705</sup>. L'intercommunalité mandate le groupement Coopelis afin de réaliser une étude sur un projet d'activité de maraichage biologique. Missionnant un chargé de mission fin 2012 début 2013, les premières serres seront installées en mars 2013. Dans la continuité, le projet comprend l'installation de serres chauffées en lien avec la centrale de méthanisation du site ARCAVI (cf Troisième partie, Chapitre II, 4.b., Le PTCE ARDAINES, p. 331). L'impact du PTCE ARDAINES sur la structure se trouve essentiellement dans l'accompagnement du projet. Le coordinateur du dispositif s'est d'abord mué en interlocuteur entre l'intercommunalité, l'entreprise d'insertion et le centre d'enfouissement ARCAVI géré par le Département, dans un rôle de facilitateur pour que les besoins et envies de chaque partie soient respectés. L'objectif est de finaliser les branchements d'eau chaude aux serres isolées, installées au cours du second semestre de l'année 2014 ; ils seront finalement opérationnels en début 2016. L'acteur est également à l'origine d'une prise de contact avec le réseau RENETA<sup>706</sup> et celui de Terre de Liens, « en vue de l'installation de zones tests agricoles (Coopérative d'activité et d'emploi ou couveuse) et création d'un atelier de transformation de produits bio »<sup>707</sup>, cherchant de nouvelles pistes de développement pour l'entreprise d'insertion. Elles resteront infructueuses, aucun acteur dans le périmètre géographique ne se manifestant pour intégrer l'un des deux projets envisagés. Suite à des difficultés rencontrées, que ce soit dans le délai plus important que prévu initialement pour le raccordement des serres à la centrale de méthanisation, mais également de l'effondrement des serres classiques en raison de l'accumulation de neige durant l'hiver 2014 nécessitant une remise en état couteuse, le développement de l'entreprise d'insertion a été empêché et le coordinateur du PTCE s'est plutôt attelé à gérer les problématiques urgentes.

La ressourcerie Bell'Occas puise ses origines dans une association cherchant à favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans le nord ardennais : l'Association Pour Les Handicapés (APLH). La structure créée en 1996 à Auvillers-les-Forges développe une activité de réemploi d'objets ménagers, s'appuyant sur le modèle d'Emmaüs. Les objectifs d'origine de la structure s'ouvrent peu à peu vers la problématique des personnes éloignées de l'emploi, et elle sépare en 2006 les activités relevant du médico-social et celles de l'insertion par l'activité économique, donnant naissance à l'association Bell'Occas. Cette dernière s'appuie sur le modèle des ressourceries en intégrant des réseaux nationaux (Réseau des Ressourceries, Chantier école), basant son activité sur la collecte d'objets en « fin de vie », la valorisation de ces derniers, puis leur revente. Sous l'impulsion de l'Etat, l'association

<sup>705</sup> « Etude de cas de Coopelis », *Economie circulaire et Innovation sociale*, Avise, septembre 2014, page 4

<sup>706</sup> Réseau National des Espaces-Test Agricoles

<sup>707</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2014, page 6

deviendra une entreprise d'insertion en 2009, puis va diversifier son activité en donnant naissance à Bell'Occas 3E en 2010 : entreprise d'insertion spécialisée dans la revalorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques. C'est une période charnière pour la structure Bell'Occas, puisque la même année, dans le cadre de l'appel à projets « Progress » lancé par la Région Champagne-Ardenne, l'association mène une étude de faisabilité « *pour la mise en place d'une structure d'insertion dans le domaine de la filière bois et de l'écoconstruction en relation avec des entreprises de ce secteur* »<sup>708</sup>. Ceci aboutit en 2010 à la création d'un atelier et d'un chantier d'insertion « ACACIA scierie » (débouchant par la suite sur l'entreprise d'insertion ACACIA Construction en 2013), porté par Bell'Occas. Sans revenir sur la création du groupement Coopelis (cf Quatrième partie, Chapitre I, 3.a., Le PTCE ARDAINES, p. 378) dans lequel sera intégré Bell'Occas et Bell'Occas 3E, les activités de la ressourcerie portent à la fois sur la collecte, la valorisation et la revente d'objets (équipements informatiques, électroniques, textiles, objets ménagers, ameublement, etc.), mais aussi sur des actions de sensibilisation à la réduction des déchets sur le territoire des Ardennes. Trois boutiques sont présentes sur le territoire ardennais dans les communes d'Auvillers-les-Forges, Charleville-Mézières et Rethel (ouvert en 2013). L'impact du PTCE pour la ressourcerie s'opère par la réalisation d'un audit stratégique. Ce dernier met en évidence le besoin de « *professionnaliser fortement la structure et de développer de façon significative l'amélioration de la logistique (collecte), de la production (valorisation) et donc du potentiel de commercialisation. La croissance du chiffre d'affaires s'avère en effet nécessaire afin de faire face à la baisse des financements publics* »<sup>709</sup>. Cette anticipation améliore l'autofinancement des ateliers et chantiers d'insertion de l'association Bell'Occas entre 2014 et 2015, là où il régressait entre 2012 et 2014 (bilan économique [atelier et chantier d'insertion de la scierie compris] de 308 104 € en 2012, 292 943 € en 2014, et 460 814 € en 2015). Par ailleurs, le coordinateur du dispositif a œuvré pour que l'activité de la ressourcerie se développe sur l'ensemble du département des Ardennes. Il a tissé un partenariat élargi avec Emmaüs Ardennes et les intercommunalités locales pour coordonner les activités sans créer de concurrence (absence d'implantation dans le nord-est du département car couvert par Emmaüs).

#### 4.d. Synthèse de l'effet « PTCE » sur l'évolution des structures membres du dispositif

Les trois cas de l'étude montrent que l'effet du PTCE sur les structures membres dépend en premier lieu de l'organisation de celui-ci. Dans le cas du PTCE du Pays d'Ancenis, les structures membres ont été mobilisées en fonction de leurs compétences, finançant leurs actions dans le cadre du dispositif

<sup>708</sup> « Etude de cas de Coopelis », *Economie circulaire et Innovation sociale, Avise*, septembre 2014, page 4

<sup>709</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, page 14

(études, évènements, réunions, déplacements, etc.). Pour celui d'ARDAINES, les structures membres vont s'appuyer sur le coordinateur du dispositif afin de nouer des partenariats, monter des dossiers de financements, négocier auprès des financeurs pour aménager des situations, etc. Dans les deux cas, leurs activités s'en trouvent impactées, avec des répercussions potentielles sur leur chiffre d'affaires, leur nombre de salariés, leur territoire d'actions, ou encore en diversifiant leurs activités. En ce qui concerne le PTCE Village Terre et Vie, seule l'association éponyme est membre du dispositif, et elle accompagne ses adhérents à travers un travail de promotion et de mise en relation, et/ou en les intégrant dans les différentes actions et projets que porte la structure en fonction de leurs compétences. Le PTCE Village Terre et Vie se situe dans une sorte d'entre-deux par rapport aux autres cas de l'étude. Enfin, l'impact le plus important des PTCE se répercute sur les structures porteuses (*BOURBOUSSON et RICHEZ-BATTESTI, 2017, op.cit.*), avec dans les trois cas, un financement conséquent dédié au fonctionnement (ouverture de postes, mobilisation importante en volume horaire de salariés déjà en postes) afin d'animer les actions et de coordonner les acteurs et les projets. Le PTCE accapare la totalité des activités de la structure porteuse pour ARDAINES et Village Terre et Vie, et il tend progressivement à en faire de même pour celui du Pays d'Ancenis. La trajectoire du dispositif et celle de la structure porteuse sont imbriquées, et la fin de l'un mettrait en péril la poursuite de l'autre.

l) 5. Les dynamiques de coopérations et de partenariats entre les structures inscrites dans le PTCE : coopérations internes et externes

La place des organisations de l'ESS dans les PTCE de l'étude est importante comme mentionné précédemment. Ces acteurs opèrent selon des logiques de coopérations et de mutualisations dans leurs projets (DEMOUSTIER, 2010 (b), *op.cit.*). Le regroupement d'acteurs sous la forme de pôle encourage ces pratiques (AGGERI et HATCHUEL, 2003, *op.cit.*), et cette section revient sur les coopérations mises en place entre les acteurs internes au PTCE, mais également sur les partenariats et coopérations avec des acteurs extérieurs au pôle.

Tableau 38 - Les coopérations et partenariats, entre appartenance au PTCE, ancrage au territoire et réseaux extra-territoriaux

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liens professionnels et personnels entre des structures membres</li> <li>- Le dispositif PTCE ne concurrence pas d'activité sur le territoire</li> <li>- Coopérations antérieures entre les structures membres du PTCE</li> <li>- Intégration du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis dans un réseau national</li> <li>- ELI est membre de plusieurs réseaux locaux comme nationaux dans le cadre de son activité</li> <li>- ECHOBAT Développement est présent dans des réseaux régionaux, ainsi qu'adhérent aux Ecosolies à Nantes</li> <li>- Intégration du PTCE dans l'inter-réseau des PTCE régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence possible avec le réseau CPIE sur les interventions en milieu scolaire</li> <li>- Démarche de partenariat et de complémentarité</li> <li>- Intégration de l'association Village Terre et Vie dans différents réseaux via les activités développées à travers ses pôles</li> <li>- Intégration du PTCE dans l'inter-réseau des PTCE régionaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte interconnaissance entre les structures membres de l'association ARDAINES</li> <li>- Le groupement Coopelis comme réseau d'acteurs, et membre de différents réseaux nationaux de par ses activités, contrairement à Arduina Services</li> <li>- Rôle de coordination du salarié du PTCE</li> <li>- Forte influence de la Ligue de l'Enseignement</li> <li>- Liens avec le PNR des Ardennes</li> </ul>

## Le PTCE du Pays d'Ancenis

En ce qui concerne le PTCE du Pays d'Ancenis, le réseau d'acteurs du CBE prend une place importante dans les relations existantes entre structures au sein du territoire de la COMPA (Figure 12, p. 350). Les liens personnels et professionnels s'entrecroisent, se servent mutuellement, mettant en avant des habitudes de coopérations (proximité organisée importante [TORRE et FILIPPI, 2005, *op.cit.*; BOUBA-OLGA et GROSSETTI, 2008, *op.cit.*; TORRE et ZUINDEAU, 2009, *op.cit.*]) par l'intermédiaire de leurs dirigeants et/ou de leurs représentants, devenus par la suite membres du dispositif : « *en fait, il y a des échanges qui se sont créés grâce au boulot, et parfois, il y a des choses du boulot qui ont été créées en dehors du boulot. C'est ça qui est intéressant dans la coopération parce que l'un alimente l'autre, et ce n'est pas que dans un sens. [...] J'ai [...] des liens perso [avec des acteurs du CBE, du COTESS], mais c'est valable aussi pour des personnes dans ECHOBAT, dans le projet légumerie, etc. Du coup, quand on s'appelle, on prend également des nouvelles* »<sup>710</sup>. Le PTCE semble avoir accentué cette dynamique, y voyant là un « prétexte » supplémentaire pour échanger entre eux, notamment avec le COTESS qui formalise des temps de réunions et d'échanges entre les différents membres du PTCE, tous siégeant au CA du réseau de l'ESS. Plus généralement, les différents acteurs « têtes de réseaux » des membres du PTCE disposent d'interconnexions du fait des présences répétées dans les différents CA de ces mêmes structures. Selon les dirigeants et représentants des structures membres interrogés, la plupart des acteurs économiques du territoire de la COMPA se connaissent, et ont déjà travaillé ensemble pour certains : « *oui. Ça fait longtemps qu'on travaille ensemble, plus ou moins, ponctuellement [avec les autres acteurs membres du PTCE]. Et puis en clair, c'est comme dans notre milieu à nous, on retrouve toujours les mêmes* »<sup>711</sup>. C'est le cas notamment entre ELI et ALTERM (la fondatrice de cette structure est impliquée dans l'écriture du projet global du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, devenant par la suite administratrice du COTESS), travaillant conjointement lors d'un séminaire organisé par ELI ; ou encore entre ELI et ECHOBAT Développement, qui ont partagé en amont de la mise en place du dispositif PTCE, une relation de partenariat et de prestation de services. ELI est un des partenaires à l'origine de la mise en place d'ECHOBAT, aidant au développement de la filière de l'écoconstruction, sur le montage et accompagnement de formations, et le développement de parcours d'insertion professionnelle dans le secteur de l'écoconstruction<sup>712</sup> (concrétisation de partenariats entre entreprises classiques et structures de l'insertion par l'activité économique, sous-traitance, positionnement sur les marchés publics avec clause d'insertion, etc.) : « *c'est du partenariat et de la prestation. Enfin du business*

<sup>710</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>711</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>712</sup> Manuel de référence « Pour une démarche de Développement de Territoires Solidaires (DTS) », COORACE, version de décembre 2010, 164 pages

quoi, parce qu'ils [ELI] travaillent dans le réseau ECHOBAT. Ils font du boulot, pas mal de sous-traitance. En 2014, ils nous ont fait 15-20 000 € de travail de sous-traitances en collaboration »<sup>713</sup>. Un autre exemple est donné sur les relations entre l'ancien directeur du CBE (devenu depuis directeur d'ECHOBAT Développement) et le président d'Union ETAP : le premier ayant fait une étude sur TERRENA pendant sa formation, sollicitant le point de vue du président d'Union ETAP. Celui-ci était également présent dans un des collèges du CBE à la période où l'ancien directeur d'ECHOBAT Développement était encore directeur du CBE. Il avait également fait la connaissance de l'actuelle directrice, en formation au CBE, du référent du projet de légumerie-conserverie, ainsi que de l'actuel président du COTESS : « je les avais déjà rencontrés [les têtes de réseaux du PTCE], je les connaissais depuis longtemps, mais juste de nom pour certains [Le directeur d'ECHOBAT Développement], quand il a fait sa formation, il est venu là parce qu'il voulait travailler. Il avait fait son étude sur TERRENA, et puis il voulait avoir mon point de vue. Mais [le directeur d'ECHOBAT Développement], je le connais bien. Moi, j'avais été avant dans le Comité de Bassin d'Emploi à une certaine époque. J'avais représenté et c'était lui qui avait la responsabilité de [l'actuelle directrice du CBE] à cette époque [...]. Je connaissais [le référent du projet légumerie conserverie] en tant que praticien, artisan, à Couffé, et puis dans d'autres instances. Mais connaître sans trop connaître quand même [...]. [Le président du COTESS], je le connaissais dans d'autres instances. Mais pas directement pour des projets communs »<sup>714</sup>. Aussi, par le biais du diagnostic partagé de la CRESS en 2011, un travail de structuration a été amorcé entre différentes structures et acteurs de l'ESS, pointant des coopérations déjà existantes, mais délivrant également des préconisations pour en constituer de nouvelles, certaines ayant été reprises dans la démarche PTCE : « ils [les acteurs de l'ESS du Pays d'Ancenis] sont conscients que les solutions aux problématiques qu'ils rencontrent tiennent surtout à leur capacité d'adaptation et à leur aptitude à coopérer entre eux ainsi qu'avec d'autres acteurs du territoire. Cette idée est mise en œuvre depuis quelques années et a donné lieu à la création de structures et de projets particulièrement innovants socialement comme ETAP et ECHOBAT. [...] Dans l'objectif de consolider et développer l'ESS sur le territoire, il semble y avoir consensus sur la nécessité de construire des solutions, à l'échelle du Pays, liées au renforcement de la coopération et de la mutualisation entre les différents acteurs du territoire, [...] mutualiser des moyens et des compétences entre les associations, [...] renforcer les coopérations avec les autres acteurs économiques du territoire [hors ESS] »<sup>715</sup>. Selon les dirigeants et représentants des structures membres interrogés, le CBE comme le COTESS ne disposent pas de véritables concurrents sur le territoire, pas de structures réticulaires équivalentes, notamment dans l'ESS.

<sup>713</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>714</sup> Voir note 713

<sup>715</sup> « Diagnostic de territoire de l'Economie sociale et solidaire : Pays d'Ancenis », Focus de l'Observatoire, février 2012, page 3

Dans un autre registre, le PTCE du Pays d'Ancenis est, par l'intermédiaire de l'Inter-réseaux PTCE, inscrit dans la construction d'un groupe de travail à l'échelle nationale (« les PTCE nouveau productif »), permettant un échange réciproque d'informations : tenir le réseau national au courant de l'évolution du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis dans un sens, et se tenir au courant de la dynamique nationale dans l'autre sens. La directrice du CBE assure la liaison avec ce réseau, sans pour autant y trouver un intérêt particulier faute de réel partage d'expériences : « ils [l'Etat et la CDC<sup>716</sup>] ont fait une cérémonie d'annonce de lauréats en janvier [2014], et en février on a eu une seconde réunion plutôt pour signer les conventions avec la CDC notamment. Et en fait, on a cru et demandé si on allait pouvoir aussi créer un réseau pour pouvoir se rencontrer régulièrement [PTCE et les animateurs du dispositif à l'échelle nationale comme la CDC]. En fait, l'Etat et la CDC ne se sont pas positionnés comme ça. On pouvait le faire si on le souhaitait, mais le rôle de ces deux structures s'arrêterait à un soutien administratif et financier. Il y a toute une démarche avec le Labo de l'ESS qui existe. J'en fais partie personnellement au sein d'un groupe qui s'appelle les PTCE nouveau productif, ce sont les PTCE qui ont un volet production, économique [...]. Et là, il y a eu une charte qui a été mise en place sur le site du Labo de l'ESS. Il est question d'une démarche d'engagement vis-à-vis du labo, mais aussi des prémices d'un réseau des PTCE autonomes. [...] Depuis un an [2014], je fais partie du « PTCE nouveau productif », c'est un inter réseau. [...] Il y a une réunion vendredi prochain mais je n'y vais pas. Je trouve ça un peu bizarre comme truc, ce n'est pas trop structuré et je n'ai pas trop le temps. Il y a un accompagnement sur une thématique particulière, sur les réseaux qui font des coopérations économiques, des réseaux de production. Les PTCE entre eux ont envie de construire un nouveau réseau »<sup>717</sup>. Finalement, le PTCE du Pays d'Ancenis participe au réseau mis en place par la CRESS des Pays-de-la-Loire, regroupant les PTCE ligériens (cf Deuxième partie, Chapitre III, 1.a., Le dynamisme de la CRESS des Pays-de-la-Loire autour des PTCE, p. 198), à travers des réunions et rencontres régulières permettant de partager les problématiques rencontrées et de trouver des solutions, de travailler sur des outils d'évaluation, répondant mieux aux attentes que les acteurs membres du dispositif espéraient d'un réseau inter-PTCE. Les dirigeants et représentants des structures membres interrogés s'accordent à dire que d'être lauréat du premier AAP national a permis une meilleure visibilité de leurs actions (seul lauréat du premier AAP dans les Pays-de-la-Loire et la Bretagne), notamment vis-à-vis de structures extérieures au territoire de la COMPA, avec lesquelles ils échangent comme le PTCE Ecosolies à Nantes, également membre de l'inter-réseau régional : « avec les réseaux de l'ESS aussi [des rencontres et des discussions sont engagées], même si on est juste dans un rôle d'échange pour l'instant, pas de gros partenariats [...]. Non, je ne pense pas que ça se serait fait aussi simplement [le travail amorcé avec les Ecosolies]. Ça s'est fait parce

<sup>716</sup> Caisse des Dépôts et Consignations

<sup>717</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016



qu'aujourd'hui on est PTCE, c'est sûr. [...] On rencontre [...] les Ecosolies pour discuter avec [eux] sur comment ils ont construit le modèle économique des Ecosolies »<sup>718</sup>. Parallèlement, les structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis sont à l'origine de la constitution de nouveaux réseaux locaux spécialisés (COTESS, ECHOBAT Développement). Aussi, les structures membres du PTCE s'inscrivent elles-mêmes dans d'autres réseaux, adhèrent et/ou concluent des partenariats, en lien avec leurs activités respectives, dépassant pour certains le cadre local (le territoire de référence du PTCE). C'est le cas de la structure ELI qui est en partenariat avec l'Etat, la DIRECCTE, le Conseil départemental de Loire-Atlantique, Pôle Emploi, mais également présent dans les réseaux régionaux et nationaux comme le COORACE, le réseau Chantier école<sup>719</sup> (l'exemple de la mise en place du Certificat de Qualification Professionnelle Salarié Polyvalent, visant à développer l'évaluation des apprentissages en situation de production pour les salariés en contrat à durée déterminée d'insertion sur les chantiers<sup>720</sup>), ou encore Tissons la solidarité<sup>721</sup> en lien avec le chantier « Décostume ». De son côté, ECHOBAT Développement est membre du Cluster NOVABUILD<sup>722</sup> (coopérations au niveau des formations et sollicitations du réseau ECHOBAT pour dispenser des formations en écoconstruction), de l'association ATLANBOIS<sup>723</sup> (mêmes échanges qu'avec NOVABUILD), et du PTCE de la métropole nantaise, les Ecosolies (travaux notamment sur la démarche d'écoconstruction du plan 2015-2020 pour l'ESS de Nantes Métropole). Ces exemples tendent à montrer que les structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis sont imbriquées dans de multiples réseaux en dehors de celui découlant de la mise en place du dispositif, inscrits dans des démarches de coopérations et de partenariats pour soutenir, développer leurs activités, et/ou atteindre des objectifs (coopération à la fois au niveau de l'action et de la réalisation [GANGLOFF-ZIEGLER, 2009]).

<sup>718</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>719</sup> Association nationale (avec des antennes régionales) créée en 1995 regroupant « les chantiers d'insertion afin de mutualiser leurs compétences et leurs méthodes autour de valeurs communes. A ce titre, l'association Chantier école, réseau des Entreprises Sociales Apprenantes, vise à développer la professionnalisation des acteurs, capitaliser, diffuser les bonnes pratiques de ces derniers, accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, développer et porter un plaidoyer en faveur des modèles que nous défendons », source : site internet de l'association, rubrique « Chantier école, c'est quoi ? », <http://www.chantierecole.org/-CHANTIER-ecole-c-est-quoi-.html> (consulté en août 2020)

<sup>720</sup> « Rapport d'activité 2014 », Erdre et Loire Initiatives, 16 pages

<sup>721</sup> Association nationale créée en 2004, elle « fédère des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et des Entreprises d'insertion (EI) ayant comme support d'activité le recyclage du textile de seconde main », source : le site internet de l'Avise, rubrique « Annuaire des acteurs », <https://www.avise.org/annuaire-des-acteurs/tissons-la-solidarite> (consulté en août 2020)

<sup>722</sup> Prenant cette appellation à partir de 2012, le cluster trouve son origine en 2003 : « à l'initiative de centres de recherche, le Pôle Génie Civil Ecoconstruction (PGCE) a été labélisé Pôle de compétitivité de 2005 à 2010. Devenu NOVABUILD en 2012, il est positionné à la fois comme cluster du BTP en Pays-de-la-Loire et Centre de ressource de la construction durable, dans la dynamique créée par le Grenelle de l'environnement », source : site internet du cluster NOVABUILD, <https://www.novabuild.fr/novabuild/presentation> (consulté en août 2020)

<sup>723</sup> Association régionale créée en 1990, elle « agit pour la promotion du bois dans la région Pays-de-la-Loire. [...] L'association fédère les entreprises, les partenaires, autour d'évènements professionnels ou grand public et informe sur les tendances, les marchés et les nouveautés du secteur », source : site internet de l'association ATLANBOIS, <https://www.atlanbois.com/> (consulté en août 2020)

## Le PTCE Village Terre et Vie

En ce qui concerne le PTCE Village Terre et Vie, la structure porteuse développe différents liens et s'inscrit dans différents réseaux en fonction de ces pôles d'activités. Ainsi, elle s'est rapprochée de la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne <sup>724</sup>[CIAP des Pays-de-la-Loire] (dans l'idée de créer un espace test agricole sur le territoire de Grand Lieu), et tisse des liens avec des producteurs locaux et des magasins de producteurs (l'exemple de sollicitations pour assurer la restauration lors de manifestations organisées par Terre et Vie, de réunions, etc.), dans le cadre du Pôle écoagriculture (plein-air). Elle est liée à des acteurs de la formation comme le CNAM des Pays-de-la-Loire (issu du réseau de l'un des co-présidents, retraité et ancien formateur au CNAM) et la MFR de Saint-Philbert-de-Grand Lieu (accueil dans les locaux, complémentarités au niveau des formations proposées), dans le cadre du Pôle formation et éducation. Par l'intermédiaire du Pôle écoconstruction et écorénovation, l'association Village Terre et Vie est en lien avec le réseau Approche-Paille <sup>725</sup> (formations sur le site de la MFR), mais également ECHOBAT Développement, structure membre du PTCE du Pays d'Ancenis (à ce titre, ECHOBAT Développement représente un niveau supra par rapport au PTCE Village Terre et Vie, ouvrant la porte à un réseau sortant du cadre strictement local). Pour ces trois pôles, le PTCE Village Terre et Vie mobilise les réseaux de ces adhérents, de ses acteurs, afin de tisser des partenariats et des coopérations pour développer ses activités, ses projets. Au niveau du Pôle écotourisme, l'association a tissé des liens avec l'ensemble des partenaires locaux du tourisme autour du Lac de Grand Lieu, que ce soit les hébergeurs (l'exemple du camping « Les Rives de Grand Lieu », sollicité dans le cadre des balades au bord du lac organisées par l'association Village Terre et Vie), les restaurateurs, mais elle est aussi intégrée dans une démarche partenariale orchestrée par le Conseil départemental, en lien avec l'intercommunalité de Grand Lieu (cf Troisième partie, Chapitre II, 5.b., p. 342). Plus largement, le dispositif PTCE Village Terre et Vie est, comme le PTCE du Pays d'Ancenis, intégré au réseau mis en place par la CRESS des Pays-de-la-Loire –

<sup>724</sup> Outil d'accompagnement entrepreneurial pour des porteurs de projet agricole, la coopérative (statut SCIC) concourt depuis 2012 à « sécuriser le porteur de projet ; impliquer les collectivités locales ; impliquer un groupe d'appui local ; rendre l'activité viable et pérenne » (source : le site internet de la CIAP Pays-de-la-Loire, <http://ciap-pdl.fr/> (consulté en août 2020)). La structure décline son activité en 3 missions : la mise en place d'espace test en maraichage bio, des formations sous forme de stages, et le portage temporaire de projets agricoles par l'hébergement juridique, administratif, commercial et par le financement d'investissements et de charges liés à l'installation

<sup>725</sup> Association créée en 2005 pour la promotion et la construction d'habitats écologiques en paille, elle œuvre « au développement de la construction en paille à travers plusieurs leviers d'action : formations ; accompagnements de projets (particuliers et professionnels) ; promotion auprès du grand public ; recherche et développement », source : site internet de l'association APPROCHE-Paille, <https://approche-paille.twiza.org/> (consulté en août 2020)

regroupant les PTCE ligériens – au même titre et aux mêmes fins. Par ailleurs, les co-présidents de l'association Village Terre et Vie interrogés évoquent un aspect potentiellement concurrentiel avec d'autres structures du territoire sur certains projets développés dans le PTCE. Un exemple est donné sur les interventions périscolaires de l'association dans les écoles à propos d'éducation à l'environnement qui entre en concurrence avec des structures comme les Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), non membres du PTCE : *« concernant l'éducation à l'environnement... Oui, ça concurrence aussi des actions qui étaient déjà menées par d'autres asso, notamment le CPIE puisqu'on est dans les mêmes valeurs. [...] Il y a une petite notion de concurrence dans la mesure où les écoles par exemple, nous [ce qu'] on fait, [les élus] nous l'ont bien pointé du doigt, que nos prestations dans certains domaines étaient moins chères que celles du CPIE donc... »*<sup>726</sup>.

Pour autant, cette situation est plutôt présentée comme une « convergence » envers une cause globale, à savoir l'environnement. L'activité de l'association Village Terre et Vie profite à l'intérêt général, et des rencontres ont eu lieu avec le CPIE de Logne et de Grand Lieu, sur le site de Corcoué-sur-Logne, pour discuter d'un éventuel partenariat et d'actions conjointes. Qui plus est, les co-présidents évoquent la légitimité de Village Terre et Vie à intervenir dans les écoles sur un territoire très localisé autour du Lac de Grand Lieu, là où le CPIE couvre un territoire beaucoup plus vaste. Ainsi, bien que l'aspect concurrentiel subsiste, les discussions avec le CPIE de Logne et Grand Lieu ont mis en avant une certaine complémentarité dans les actions menées par les deux structures : *« CPIE de Logne et Grand Lieu [...]. C'est un réseau [...] très important parce qu'ils ont 80 associations locales sur le territoire national. Donc eux, ils recouvrent un territoire local beaucoup plus grand. Ils vont de Saint-Brévin à Couerqué, à Landreau... Ils ont tout le sud Loire-Atlantique. Et puis de la Vendée, parce qu'ils ont le bassin hydrographique de la Logne et de la Boulogne. Mais ils ont principalement deux secteurs, c'est l'éducation et l'environnement. Donc ils ont des moyens plus importants que les nôtres [...]. On est un peu sur le même territoire [au niveau des thématiques travaillées], sauf que l'éducation à l'environnement, c'est nous qui le faisons sur le territoire de Grand Lieu, ce n'est pas eux. [...] On trouve des petits atomes crochus avec le CPIE de Corcoué. On a essayé de mettre en place une convention, on s'est rencontré plusieurs fois, [...] un peu pour qu'on ne se marche pas sur les pieds... Et puis finalement on s'est dit qu'on était tellement complémentaire qu'on n'avait pas besoin de cette convention. [...] On joue toujours franc jeu »*<sup>727</sup>. Dans cette logique, le PTCE est conscient qu'il n'est pas le seul acteur à agir sur les différentes filières qu'il travaille, mais il s'attache à chaque fois à proposer plutôt des éléments complémentaires par rapport à l'offre existante, voire de mettre en place des partenariats et/ou de coopérer sur des projets spécifiques, comme c'est le cas pour le Pôle écotourisme : *« sur la partie tourisme, [...] ça peut [être sur des aspects concurrentiels avec d'autres*

<sup>726</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>727</sup> Voir note 726

structures/acteurs]... *Oui ça peut être une activité concurrente [...] de celles qui sont développées actuellement avec la communauté de communes, mais dans la mesure où on a voulu créer un partenariat... je pense que ce sera plus intelligent et se sera plus bénéfique pour les uns pour les autres d'avoir créé le partenariat, plutôt que de proposer les mêmes produits, les mêmes visites guidées. Même si j'ai vu dans leur programme qu'il existe des choses similaires aux nôtres. Mais bon, [...] là aussi ça peut faire encore un peu plus de propositions [sur la question des horaires et des journées proposées, les parcours, les orientations thématiques proposées dans le cadre des visites, etc.] »<sup>728</sup>.*

### Le PTCE ARDAINES

Concernant le PTCE ARDAINES, beaucoup d'éléments vis-à-vis de la coopération et de la mise en place de partenariats, de mutualisation, ont déjà été évoqués dans le point précédent sur l'impact du PTCE sur les structures membres. L'interconnaissance forte entre les différentes têtes de réseaux des structures membres du PTCE, avec des liens précédant la mise en place du dispositif, à la fois professionnels et personnels (familiaux et amicaux), semble avoir facilité les coopérations (proximité organisée importante). Cependant, certains points peuvent être précisés, complétés. Contrairement au groupement Coopelis qui est intégré dans plusieurs réseaux régionaux et nationaux, pour Arduina Services, l'intégration dans ARDAINES constitue le premier réseau de mise en relation avec d'autres entreprises, sans qu'il y ait toujours un lien avec l'activité qu'elle développe : *« J'ai entendu parler de réseaux, mais quand c'est loin, on n'a pas l'impression que ça va nous servir à grand-chose. Quand ça monte au niveau départemental et tout... Au niveau régional... Donc qui ne sont pas proches de nous. [...] Par contre, s'affilier à ARDAINES, ça nous a permis de sortir un peu de notre isolement. De pouvoir côtoyer d'autres structures d'insertions qui rencontraient les mêmes difficultés que nous. C'est-à-dire au niveau de la promotion, de la communication, enfin tous ces métiers là où on pêche finalement »<sup>729</sup>*. Sur ce point, les audits réalisés pour le compte d'Arduina Services ainsi que pour Bell'Occas ont débouché à *« une négociation collective avec un loueur de véhicules [...] [permettant] d'obtenir des prix compétitifs pour de la location longue durée. [...] Le passage à la location permet à chaque structure de se concentrer sur son cœur d'activité pour lequel elle utilise les véhicules : la collecte pour Bell'Occas et la livraison de repas pour Arduina Services »<sup>730</sup>*. Cela révèle un exemple de coopération interne dans laquelle le coordinateur du dispositif centralise des problématiques individuelles et propres aux structures, à leurs activités, afin de formuler une solution collective. Les réflexions autour de la filière de l'écoconstruction sont également les témoins d'un bel exemple de

<sup>728</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>729</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>730</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, page 14

coopération entre différentes structures, coordonné par le salarié du PTCE. Le projet de la construction de logements sociaux écologiques s'appuie sur la scierie de l'entreprise d'insertion ACACIA Construction installée à Signy-le-Petit, opérant sur la transformation du bois à destination des chantiers (vente de planches à CHENELET Développement, chargée ensuite de construire les logements). Le site de 6 logements à Maubert-Fontaine est la résultante d'une rencontre entre l'association Ensemble Vivre et Vieillir Autrement (EVA 08) et le coordinateur du PTCE ARDAINES. Ce dernier a mis en relation l'association avec CHENELET Développement pour intégrer les besoins des personnes âgées. Le projet intègre également Arduina Services et son action de portages de repas à domicile.

Par ailleurs, les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés mettent en avant la forte influence de la Ligue de l'Enseignement des Ardennes, acteur régulièrement présent directement et/ou indirectement dans les différents projets portés par les structures membres, bien que pas intégrée au dispositif PTCE : *« il y avait une grosse structure locale qui aurait bien voulu en faire partie [du dispositif PTCE ARDAINES], et qui avait même déposé un projet, [...] c'est la Ligue de l'enseignement »*<sup>731</sup>. Ce projet, en réflexion depuis 2011, porte sur la construction d'un parc « centre historique », sur le domaine du château de Montcornet, avec l'ambition de recréer 5 villages historiques de l'époque gauloise à médiévale. Toujours en gestation au moment du lancement du PTCE en 2014, la Ligue de l'Enseignement des Ardennes, gestionnaire du projet, prévoyait de faire appel à ACACIA Construction pour réaliser des habitations légères en bois pour créer des hébergements (le prototype d'habitat léger de loisirs [cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.c., p. 393]), et de mobiliser Les Maraichers d'Arduina afin d'approvisionner le service de restauration sur site. ARDAINES ne s'impliquera finalement pas dans le projet de manière global, laissant plutôt l'opportunité à ses membres d'être sollicités sur des actions plus précises. Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés évoquent aussi l'implication de la Ligue dans la reprise de l'activité des Maraichers d'Arduina (transition opérée fin 2015), reprenant les statuts et la gestion en lieu et place du groupement Coopelis qui ne pouvait plus soutenir l'activité : *« la Communauté de communes a sollicité La Ligue de l'Enseignement des Ardennes pour entrer au Conseil d'administration des Maraichers d'Arduina en lieu et place de ceux de COOPELIS afin d'assurer la gestion courante de l'entreprise d'insertion. Ces changements sont intervenus en septembre 2015 »*<sup>732</sup>. Enfin, l'association ARDAINES est en lien avec le PNR des Ardennes. Du fait du rapprochement souhaité par la Région (cf Troisième partie, Chapitre II, 1.c., p. 271), les deux structures partagent un territoire de référence commun, mais sont également partenaires, croisant

<sup>731</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>732</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, page 7

leurs réflexions sur des filières : « le PNR des Ardennes était identifié comme partenaire du PTCE ARDAINES pour plusieurs raisons : la présence du PNR des Ardennes au sein du Conseil d'administration de l'association, l'échelle de mise en œuvre du PTCE était le périmètre du PNR, et nous avons des thématiques d'interventions communes, comme le développement de la filière bois ou de l'agriculture biologique par exemple »<sup>733</sup>. Un regard attentif du PNR des Ardennes s'est porté sur le projet global d'ARDAINES en raison de proximités sur les approches : « nous étions porteurs des mêmes valeurs : innovation, laboratoire d'idées, approche multisectorielle, travail en réseau... »<sup>734</sup>. Les acteurs du PTCE ARDAINES sont sollicités pour partager leurs expériences, sont reconnus comme des entreprises du territoire à valoriser, vectrices d'activités économiques et d'emplois. Le PNR des Ardennes était également en lien avec le PTCE ARDAINES car pressenti pour être un financeur sur certains projets portés par les acteurs membres du dispositif, à travers la mobilisation de fonds européens : « le PNR aurait également pu aider à la recherche et à la mobilisation de financement (non pas sur les fonds propres du Parc, mais sur des crédits européens notamment) »<sup>735</sup>.

### Synthèse sur les dynamiques de coopérations et de partenariats entre les structures inscrites dans le PTCE

Les trois études de cas révèlent des coopérations facilitées par une proximité organisée importante entre les acteurs, notamment pour le PTCE du Pays d'Ancenis et celui d'ARDAINES, avec un croisement de liens à la fois personnels et professionnels entre les différents membres. La mobilisation du réseau des adhérents pour le cas de Village Terre et Vie est également un facteur de coopérations pour la réalisation des projets mis en œuvre par la structure porteuse. Pour autant, les structures membres adhèrent également à des réseaux extra-territoriaux, en lien avec les activités qu'elles font. Le PTCE apparaît plutôt comme un vecteur de dynamiques locales pour les acteurs membres, permettant d'accroître et/ou de diversifier leurs activités, voire celles de leurs adhérents (l'exemple de l'association Village Terre et Vie), à travers des logiques de coopérations et de partenariats. En ce qui concerne le PTCE en lui-même, les deux études de cas situées en Loire-Atlantique profitent de liens créés et animés par la CRESS des Pays-de-la-Loire à travers un inter-réseau rassemblant l'ensemble des PTCE ligériens. Une dynamique spécifique ne trouvant pas d'équivalence dans le territoire ardennais : « oui [la CRESS Champagne Ardennes avait pris le virage des PTCE]... Enfin encore une fois, du coin de l'œil puisqu'il n'y a eu que deux projets retenus en Champagne Ardennes... Oui, ils regardaient ça un peu de loin sans trop savoir quoi. [...] Ils ne savaient pas trop ce que c'était quoi [un PTCE]. Ils se demandaient des choses, comment ça se met en place,

<sup>733</sup> Extrait des échanges par mail avec la chargée de mission LEADER au PNR des Ardennes, 2018

<sup>734</sup> Voir note 733

<sup>735</sup> Voir note 733

*comment ça va se jouer sur les territoires, quelles tensions, ... Voilà [...]. Ils n'étaient pas contre hein ! Mais ils étaient dans l'expectative quoi... [...] Ils observaient »<sup>736</sup>. Enfin, le PTCE en tant que tel ne semble pas avoir de concurrence, car il n'y a pas d'équivalent sur le territoire de référence. Pour autant, certaines activités portées dans le cadre du dispositif peuvent concurrencer d'autres structures. Les différents PTCE semblent alors rechercher des partenariats et des complémentarités possibles (diversifier l'offre existante, destinés à de nouveaux publics, etc.), privilégiant une logique de coopération plutôt que d'être en situation de concurrence.*

---

<sup>736</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

## Chapitre II | Le PTCE et les projets portés : une stratégie de développement local inscrite dans l'ESS

La mise en place des actions du PTCE relèvent bien du développement local en tant que partie intégrante « *du nouveau modèle de développement où le mondial et le local occupent le devant de la scène, [...] d'abord comme solution au problème des collectivités en déclin (1980 à 1990) ; ensuite, comme élément essentiel d'un nouveau modèle de développement (1990 à nos jours). [...] [II] ouvre un espace nouveau d'intervention et d'action pour une démocratisation économique, [...] un local de concertation, [...] [qui] s'accompagne d'une redéfinition non seulement des rapports entre l'économique et le social mais également de leur contenu respectif* » (LEVESQUE, 1999). Dans cette partie, nous mettrons en évidence le développement des projets nés ou confortés par la dynamique PTCE, de la façon dont ils naissent, à la mise en valeur de nouvelles ressources territoriales (PECQUEUR, 2006, *op.cit.*).

### II) 1. La mise en place de projets de développement local dans le cadre du PTCE

#### 1.a. Le passage de l'idée à l'action

Tableau 39 - Passage de l'idée à l'action

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'études et de diagnostics</li> <li>- Identification de besoins et/ou d'envies d'acteurs</li> <li>- La difficulté de la coopération pour le passage à l'action</li> <li>- Proposition spontanée de porteurs de projets</li> <li>- Réflexions projetées sur du moyen et long terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration par pôles</li> <li>- Projets travaillés entre adhérents</li> <li>- Proposition spontanée de porteurs de projets</li> <li>- Réflexions axées autour de trois axes principaux : économique, environnemental, et éducation</li> <li>- Identifications de besoins et/ou d'envies d'acteurs</li> <li>- Recherche du consensus, du respect des principes démocratiques</li> <li>- Réalisation d'études et de diagnostics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PTCE ARDAINES n'est pas porteur de projet</li> <li>- Réalisation d'audits pour les structures membres</li> <li>- Appui sur le coordinateur de l'association ARDAINES</li> <li>- Objectif d'ouvrir de nouveaux postes en favorisant l'insertion</li> <li>- Dimension environnementale très importante et inscription dans une logique de développement durable</li> </ul>



## Le PTCE du Pays d'Ancenis

Au sein du PTCE du Pays d'Ancenis, les projets proviennent de diverses origines. C'est en premier lieu le fruit de réflexions entre les acteurs membres, faisant régulièrement le point sur les idées à travailler et pour quelles échéances (court, moyen, long terme) : « *on partage pas mal avec [la directrice du CBE], on regarde sur du moyen terme, du long terme, ce qu'on pourrait travailler, mettre en avant comme positionnement pour pouvoir développer les projets, ou développer en fait une structure* »<sup>737</sup>. Les échéanciers se construisent essentiellement en fonction des moyens et des opportunités se présentant aux acteurs. Le deuxième élément, c'est l'identification de besoins émanant d'acteurs du territoire. Par l'intermédiaire du CBE, le dispositif PTCE regroupe les acteurs potentiellement intéressés et/ou intéressants dans le cadre de l'idée émergente : l'exemple de réflexions menées pour la mise en place d'un FabLab sur le territoire de la COMPA, suite à des besoins recensés auprès de plusieurs acteurs : « *autour de nous, il y a énormément de projets citoyens, et en fait, on s'est dit que c'est le moment de les accompagner et de les valoriser le cas échéant. Par exemple, en ce moment, il y a quelques citoyens qui souhaitent monter un FabLab. Du coup on a fait une réunion sur les FabLab à Nantes* »<sup>738</sup>. Le PTCE apparaît pour certains projets comme une opportunité de réaliser des idées déjà formulées, de potentiels pré identifiés et/ou la centralisation de besoins exprimés par des acteurs du territoire, à l'image de la légumerie conserverie (projet en gestation depuis 2011) qui s'inscrit dans le premier axe de travail de l'étude produite par le Conseil de développement du Pays d'Ancenis en 2015 : contribuer au développement de la filière circuits courts alimentaires de proximité sur le Pays d'Ancenis<sup>739</sup>. Le troisième élément, ce sont des porteurs de projets venant à la rencontre des membres du dispositif PTCE, soit dans l'idée de l'intégrer, soit d'être accompagné par ce dernier pour le mettre en place et/ou le développer : « *c'est parce que j'ai été identifié comme étant une personne pouvant accompagner des projets ou de permettre l'émergence* »<sup>740</sup>. Hormis le dernier cas évoqué, les autres démarches de réflexion, si elles dépassent le stade de l'idée seule pour devenir un projet à part entière, font l'objet d'études et/ou de diagnostics avant d'envisager une quelconque action. C'est notamment le cas de l'écotourisme bénéficiant au préalable d'une étude menée par ECHOBAT Développement pour cibler les potentiels et la viabilité afin de développer cette filière sur le territoire de la COMPA : « *cette thématique est un sujet transversal qui concerne plusieurs acteurs (les activités économiques, l'écoconstruction avec l'hébergement, la filière des déchets, les énergies renouvelables, les déplacements, les circuits de*

<sup>737</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>738</sup> Voir note 737

<sup>739</sup> Conseil de développement du Pays d'Ancenis, « Les circuits courts alimentaires de proximité en Pays d'Ancenis », juin 2015, 109 pages

<sup>740</sup> Voir note 737

*proximité, les activités de loisirs). [...] [Il s'agit de tenir] pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des populations »<sup>741</sup>. Cette compétence est aussi le fruit de l'expérience passée sur la démarche prospective autour des métiers de l'écoconstruction amorcée par le CBE et ses partenaires : « on avait déjà une méthodologie en place. Après, il y a un travail double qui est sur l'identification des acteurs, mais aussi un travail de recherche sur ce qui existe déjà (état des lieux). Dans la démarche prospective, on identifie des facteurs de mutation que ce soit à l'échelle internationale, nationale, locale, avec des entrées thématiques comme sur les modes de consommations ou autre chose. C'est un gros travail qu'on a déjà fait sur de la prospective à l'écoconstruction »<sup>742</sup>. Par ailleurs, les représentants des structures membres interrogés expliquent que le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis repose sur une logique de coopération, de co-construction, voire de co-action, mais qu'elle est difficile à mettre en œuvre pour l'ensemble des projets, et que certaines idées ne peuvent pas aboutir si les acteurs du dispositif n'engagent pas de moyens concrets (MATRAY et POISAT, 2014, op.cit.) : « les limites aussi, c'est qu'après tout, les coopérations elles se font avec les hommes avant tout. Et si les personnes ne veulent pas, [...] il n'y aura rien... »<sup>743</sup>. Pour encourager et renforcer ces pratiques, le PTCE consacre dans son plan d'actions<sup>744</sup> un travail spécifique pour mettre en place des outils afin de « favoriser, développer ou renforcer la mutualisation d'outils, de ressources et de projets entre acteurs du PTCE »<sup>745</sup> : ainsi de l'exemple de la mise en place du COTESS, véritable plateforme pour les acteurs de l'ESS centralisant les idées en vue de mettre en place des actions et/ou projets collectifs.*

### Le PTCE Village Terre et Vie

Au niveau du dispositif PTCE Village Terre et Vie, les acteurs interrogés insistent sur la nécessité d'un processus d'émergence démocratique aboutissant à un consensus le plus large possible : « Alors, comment doivent être pensés et construits [les projets du dispositif PTCE] ? [...] D'un point de vue démocratique, évidemment, il vaudrait mieux que ce soit un consensus le plus large possible »<sup>746</sup>. Au départ, l'association a fait l'objet d'une étude menée par le noyau d'acteurs à l'origine de la création de l'association Village Terre et Vie, aboutissant à la création des 4 pôles. Par la suite, les réflexions et les idées s'inscrivent autour de ces pôles, définissant des potentiels de développement viables (cf

<sup>741</sup> « Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, page 21

<sup>742</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>743</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>744</sup> Action n° 2 : appui au développement des coopérations territoriales et ingénierie d'activités nouvelles

<sup>745</sup> « Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, page 90

<sup>746</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

Troisième partie, Chapitre II, 5.b., p. 342) pour le territoire de Grand Lieu et portant la dimension environnementale, économique et éducative : « *La vocation du PTCE... C'est vraiment de développer, on va dire, des acteurs qui eux vont être sur l'économie du territoire, créer de l'emploi local. Mais il faut que cela se fasse dans le respect de la nature, de l'environnement. Et aussi de l'humain. [...] C'est plutôt les co-présidents et les permanents qui [...] sont à l'origine [des projets de l'association Village Terre et Vie] et qui ensuite sollicitent d'autres acteurs. [...] Il y a un choix des acteurs... Et puis ensuite, c'est le développement d'activités, la construction, l'ingénierie d'activité qui vise à créer des éléments du développement vers les objectifs* »<sup>747</sup>. Ainsi, les idées de projets ont d'abord trouvé leur source auprès des membres fondateurs et co-présidents de l'association, pour ensuite y intégrer les adhérents, avant la mise en place de nouveaux projets. Les co-présidents interrogés aspirent à un effet « boule de neige », en partant d'une thématique assez large, comme par exemple pour le Pôle écoconstruction et écorénovation à propos des constructions « en paille » : « *il y a des agriculteurs qui ont une production qui peut répondre à la demande en termes de quantité et de qualité, tout ça [...]. Et puis aussi, on se dit peut-être que ça va faire boule de neige, ça va intéresser... À partir du moment où ça devient comme une vitrine, ça peut intéresser d'autres personnes, et on les a invitées à venir voir, faire des portes ouvertes, tout ça* »<sup>748</sup>. Progressivement, une « ouverture » s'opère avec des propositions de porteurs de projets extérieurs à l'association : « *quand il y a des projets, est-ce qu'ils viennent de chez nous puis on les monte ou l'inverse, là on voit que, actuellement, c'est dans l'autre sens [ils viennent de l'extérieur et ils les montent]. Mais ça montre qu'on commence à être un peu repéré* »<sup>749</sup>. A l'instar du CBE pour le PTCE du Pays d'Ancenis, l'association Village Terre et Vie est identifiée comme une structure porteuse de projets. Cet élargissement progressif serait en partie le fruit des manifestations organisées par l'association (salons, fêtes, réunions élargies) et de la reconnaissance progressive du dispositif PTCE Village Terre et Vie auprès des habitants du territoire : « *on a réussi à faire venir une vingtaine d'artisans et de commerçants sur la MFR pendant cette journée [de l'Habitat sain] [...]. Il faut que nous allions chercher le retour qualitatif sur cette journée, et ce sera une base de travail pour savoir sur quel axe de travail partir. Parce qu'on ne peut partir tous azimuts. Il faut partir de ce qu'il y a de plus pragmatique, de plus efficace possible* »<sup>750</sup>. Ce sont aussi des occasions pour identifier des besoins et/ou les envies d'acteurs locaux. Les différents co-présidents de l'association rencontrent de nouveaux porteurs de projets complémentaires et/ou novateurs par rapport à l'existant : « *on les rencontre [les potentiels porteurs de projets]. On les invite aussi beaucoup. En fait, c'est beaucoup des gens qui viennent déjà à nos réunions élargies. [...] On s'est donné une fréquence de tous les deux mois pour l'instant. [...] Et aussi, ils viennent aussi*

<sup>747</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>748</sup> Voir note 747

<sup>749</sup> Voir note 747

<sup>750</sup> Voir note 747

*quand on présente [...] ce qu'on a fait aux Ecossoles par exemple [journée « La Folie des Plantes », organisée par les Ecossoles à Nantes le 9 et 10 septembre 2017] ... Donc tu vois, on les rencontre comme ça en fait. Dans nos manifestations, on a une première prise de contact, et derrière, c'est ça l'avantage d'avoir plusieurs co-présidents, et aussi des thématiques, les autres voient les groupes qui se constituent et les rencontrent à nouveau »<sup>751</sup>.*

### Le PTCE ARDAINES

Au niveau du dispositif PTCE ARDAINES, la situation diffère quelque peu des exemples précédents puisque le PTCE n'a pas été conçu pour porter des projets, mais plutôt pour en accompagner dans le cadre des filières travaillées par les membres : *« le PTCE n'a jamais rien porté... C'était vraiment pour mettre en coopération les acteurs et d'essayer de travailler sur le développement des filières »<sup>752</sup>*. Cet accompagnement est d'ailleurs proposé en premier lieu aux structures membres d'ARDAINES, aux activités et aux projets qu'elles développent et/ou veulent développer. En ce sens, le coordinateur du dispositif a effectué des audits stratégiques (cf Quatrième partie, Chapitre I, 3.a., Le PTCE ARDAINES, p. 378) pour les structures membres, afin de faire un bilan de la situation actuelle des activités et du fonctionnement des structures concernées (diagnostic), et de donner des pistes de réflexion pour les développer (investissements, orientations, prospection, etc.) : *« ce n'était pas vraiment des projets... [...]Si, on a écrit des projets... Mais à la limite, [...] on a fait plus des audits stratégiques en cherchant les moyens... C'était de faire des audits en essayant de proposer aux acteurs de nouvelles pistes à suivre. Mais, on ne répondait pas aux projets. Ça aurait pu se faire peut-être après, [...] mais on ne voulait pas se faire une usine de réponses à des appels à projets. C'était plus de donner des pistes pour voir comment les structures pouvaient se construire dans les filières, et développer leurs activités »<sup>753</sup>*. Cet élément vient nuancer la véritable implication de l'ensemble des membres dans le processus de réflexion et de décision, laissant apparaître plus encore le rôle central du coordinateur, malgré l'organisation de nombreuses réunions collectives et individuelles<sup>754</sup> : *« je ne saurais même pas répondre parce que nous les projets [fléchés par le PTCE], ils nous tombaient tout cru dans le bec, enfin on nous disait « voilà la feuille de route » ... Ce n'était pas discuté collectivement. Peut-être qu'on aurait eu le temps de le faire, je ne sais pas... De rentrer dans un champ un peu plus collaboratif... Petit souci de méthode on va dire. [...] Ça arrive... »<sup>755</sup>*. Plus largement, au-delà de l'ambition de travailler les filières en lien avec les structures membres (recyclage et déchets, écoconstruction bois, agriculture et service à la personne), la stratégie d'action ne semble pas

<sup>751</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>752</sup> Extrait des échanges avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2016

<sup>753</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>754</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, 24 pages

<sup>755</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

clairement arrêtée, ni faire l'objet d'un protocole particulier : « *c'était un peu des initiatives comme ça, il n'y avait pas de tactique particulière, c'est qu'autour de cette stratégie on a essayé de réfléchir à comment on allait pouvoir se structurer et développer. Et quand quelque chose, ou une structure se présentait, moi j'étais chargé d'aller pousser la porte, de voir comment ça se passait, d'aller voir les autres acteurs [...] pour voir si on ne pouvait pas mailler nos activités...* »<sup>756</sup>. Pour autant, le coordinateur du dispositif donne des orientations à ces audits et à la recherche de partenariats, retrouvés par la suite dans les projets développés par les structures membres (cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.c., p. 393), dans une démarche de développement durable (EME et LAVILLE, 2004, *op.cit.* ; BEURAIN, 2008, *op.cit.*), économique, sociale et environnementale. La dernière entrée citée est considérée comme fondamentale, et se concrétise dans les réflexions autour du réemploi de déchets, de l'utilisation de matériaux plus respectueux de l'environnement avec la filière écoconstruction, etc. : « *on passait toujours [...] au crible inconsciemment [...] le développement durable. C'est-à-dire économique, social... Et environnemental. [...] Quand vous faites du réemploi, vous minimisez la mise en déchetterie, vous réutilisez des déchets, donc vous protégez l'environnement. Parce que ça ne pollue pas. [...] Une maison en bois, [...] c'est moins polluant qu'une maison en béton, en amiante... tout ça. [...] Donc, on a toujours eu cette volonté de réfléchir à cette dimension-là. [...] Beaucoup même* »<sup>757</sup>. Par ailleurs, le coordinateur axe également les réflexions sur l'insertion et/ou la réinsertion par l'activité économique, mêlant à la fois la dimension économique et sociale d'un projet. Plus globalement, le coordinateur du PTCE ARDAINES met en avant un objectif plus global, sur des thématiques plus transversales, répondant à des besoins sociaux de type « comment se loger et s'habiller dignement, se nourrir sainement, et se former », les filières travaillées par le PTCE ARDAINES pouvant potentiellement agir sur l'ensemble de ces éléments. Ces lignes directrices s'inspirent de la synthèse réalisée en 2011<sup>758</sup> à l'occasion des Etats généraux de l'économie sociale et solidaire autour des « cahiers d'espérances » (cf Première partie, Chapitre I, 2.a., *Changer de cap : les propositions du Labo de l'ESS*, p. 17).

### Synthèse sur le passage de l'idée à l'action

Dans les trois cas de l'étude, le PTCE se structure autour de plusieurs filières correspondant à des potentiels de développement identifiés et/ou aux activités des membres qui le composent. Il fait en premier lieu l'objet d'une synthèse de réflexions autour d'un noyau d'acteurs restreint, construisant les orientations principales, voire les premiers projets. Aussi, les entretiens révèlent une certaine

<sup>756</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>757</sup> Voir note 756

<sup>758</sup> « Synthèse des groupes de pilotage Cahiers », Cahiers d'espérance pour une autre économie, au Palais Brongniart à Paris, le 17, 18 et 19 juin 2011, 111 pages

difficulté pour co-construire, que chacun soit investi et impliqué dans le processus de réflexion que dans celui menant à la réalisation. Le PTCE du Pays d'Ancenis semble à ce titre être celui qui se préoccupe le plus de cet aspect en dédiant une de ses actions à l'amélioration et à la recherche permanente de nouvelles approches pour basculer de manière systématique dans une logique de coopération à tous les niveaux (réflexion, décision, action). Par ailleurs, les PTCE sont progressivement identifiés comme des porteurs de projets potentiels. Dans le cas des PTCE du Pays d'Ancenis et de Village Terre et Vie, ceux-ci sont amenés à intégrer de nouvelles idées, d'éventuels nouveaux porteurs de projet. Par contre, dans le cas d'ARDAINES, le PTCE apparaît comme un outil d'accompagnement tout en restant force de proposition pour explorer de nouvelles pistes de développement dans le cadre des activités des structures membres. Dans un autre registre, les PTCE de l'étude s'appuient sur des études, diagnostics qu'ils réalisent ou qu'ils commandent, intégrant cette étape dans le processus de réflexion afin de viabiliser le passage à l'action. Enfin, la dimension environnementale est très présente dans les réflexions et apparaît comme un facteur important dans le processus menant de l'idée à l'action. Elle était supposée à l'issue du travail aboutissant à la construction de la base de données des PTCE métropolitains (cf Deuxième partie, Chapitre I, p.103), elle est confirmée comme un élément central à travers les entretiens.

### 1.b. La réalisation du plan d'actions

Tableau 40 - Rythmes de développement du dispositif

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi du plan d'actions en 2014 avec le développement du COTESS, réalisation de l'étude sur les écofilières, travaux sur le projet de légumerie conserverie</li> <li>- Identification de nouveaux projets dès début 2015</li> <li>- Nouvelles méthodes d'animations pour faire émerger de nouveaux projets</li> <li>- Travail sur l'autofinancement des activités</li> <li>- En 2016 : phase d'incertitude sur le devenir du PTCE : nouvelles pistes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formalisation et structuration du PTCE entre 2015 et 2016</li> <li>- Différentes vitesses de développement pour les 4 pôles de l'association Village Terre et Vie</li> <li>- Relationnel difficile à construire avec les collectivités territoriales locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de dynamique des structures membres</li> <li>- Suivi du plan d'actions en 2014</li> <li>- Durée effective du dispositif PTCE ARDAINES trop courte pour observer de réels changements de rythmes</li> <li>- Gestion des difficultés en 2015</li> </ul>

## Le PTCE du Pays d'Ancenis

Au niveau du PTCE du Pays d'Ancenis, les acteurs ont suivi le plan d'actions pendant la première année (2014). Le PTCE est en émergence, basculant progressivement vers la phase de développement (Figure 9, p. 249), à l'image de la création du COTESS en février 2014, et la mise en place des premières instances de décisions et d'animations : les « P'tit Déj », les « Apéros ESS »<sup>759</sup>, cycles d'animations sur la finance solidaire, sur la fonction employeur, etc.<sup>760</sup>, deux newsletters par an pour rendre compte des actions en cours et de la dynamique ESS dans son ensemble sur le territoire. Un temps fort apparaît en novembre 2014 à l'occasion du « Mois de l'ESS », pour lequel le PTCE du Pays d'Ancenis organise quatre évènements (soirée d'échanges sur l'ESS, projection d'un film avec débats, etc.). Au-delà du lancement des premiers projets, cette première année permet d'intégrer le COTESS dans le territoire de la COMPA, de le faire connaître auprès de divers publics comme les structures de l'ESS, les citoyens et les institutions<sup>761</sup>. Le réseau de l'ESS prépare également la mise en place d'ateliers prospectifs, un outil de veille pour l'ESS, à l'image de ce que le CBE avait réalisé sur la prospective des métiers de l'écoconstruction dans le Pays d'Ancenis (par l'intermédiaire de l'Observatoire de l'Economie du Pays d'Ancenis, outil animé par le CBE), et qui avait abouti à la création d'ECHOBAT Développement. Les premières animations du COTESS ont amorcé un travail d'identification de l'ensemble des acteurs locaux de l'ESS, voire au-delà, dressant un panel des compétences de chacun dans l'optique de développer de nouvelles coopérations sur le territoire de la COMPA. Cette première année a également permis de mobiliser les acteurs engagés pour le développement des écofilières de « l'agriculture et les circuits de proximité » (projet légumerie conserverie) et de « l'écoconstruction » (extension du réseau d'ECHOBAT Développement). 2014 fut également l'occasion d'engager les réflexions autour de la mobilisation d'outils financiers sur le territoire, à l'image du groupe de travail piloté par le vice-président du COTESS pour créer un fonds de dotation territorial. Enfin, la question de la gouvernance ainsi que du fonctionnement global du PTCE a fait l'objet d'une discussion entre les différents membres, dans l'optique de créer une structure dédiée dès le début de l'année suivante, sans que des éléments concrets ne soient décidés.

Dès 2015, l'assise du COTESS et les habitudes de travail du CBE permettent d'identifier de nouveaux projets potentiels sur le territoire de la COMPA, s'imbriquant dans la dynamique de développement du PTCE. C'est notamment le cas des réflexions sur la mise en place d'un FabLab avec la formation

<sup>759</sup> Temps de réunions et de rencontres afin d'amener les adhérents du COTESS à échanger sur leurs activités, leurs pratiques, de faire émerger des problématiques récurrentes et d'éventuels besoins communs

<sup>760</sup> Temps d'informations organisés autour de problématiques et/ou de thématiques générales, ainsi que des animations dans lesquelles des experts sont conviés (personnes disposant de compétences et/ou d'expériences sur le thème proposé) pour échanger et informer les participants

<sup>761</sup> « Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, 95 pages

d'un groupe de personnes réuni par la directrice du CBE, projet ne figurant pas sur le plan d'actions initial : « *ce sont des projets un peu différents [de ceux inscrits dans le projet initial du PTCE] mais qui permettent aussi d'avoir une autre approche pour développer la relation entre les gens qui ont des projets et des mises en commun d'idées* »<sup>762</sup>. Il est possible de citer l'exemple du projet « Ecochère » également. Par ailleurs, à la suite de l'étude prospective menée sur les écofilères, une réflexion s'amorce sur l'écotourisme, suite aux premières expérimentations issues des ateliers prospectifs. L'objectif est de creuser cette filière avec les acteurs locaux du tourisme (notamment l'office de tourisme intercommunal), en travaillant sur deux aspects : compléter l'offre du territoire, et gagner en visibilité et en attractivité. Pour ce faire, des ateliers participatifs sont mis en place pour élaborer une feuille de route commune. Plus globalement, le PTCE du Pays d'Ancenis traite de sujets plus transversaux, rencontrant des difficultés et des ajustements permanents, comme la gouvernance, la création d'une structure dédiée, et/ou encore le fonctionnement économique (aussi bien pour le dispositif PTCE dans son ensemble que pour les projets et actions qu'il développe), en organisant des réunions d'information. Par le biais de réunions et d'ateliers sur la finance solidaire, une CIGALES voit le jour à l'échelle du Pays d'Ancenis dès juillet 2015 : Ancigales. Elle regroupe une douzaine d'investisseurs qui s'engagent à l'alimenter tous les mois d'une certaine somme pendant 5 ans. L'association soutient des projets locaux, vecteurs d'emplois, et plus particulièrement des initiatives issues de l'économie sociale et solidaire. La légumerie en est par exemple un des bénéficiaires. La gestion du rythme de ces différentes thématiques semble plutôt fonction des besoins et des nécessités du moment (demande d'un financeur et/ou d'un institutionnel, besoin de pérenniser une activité, de lisibilité pour les acteurs membres, etc.). En parallèle, les acteurs du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, et plus particulièrement le CBE et le COTESS, sont en permanence à la recherche de nouvelles méthodes d'animation, et ont rapidement mis en place des ateliers prospectifs avec des thèmes variés (mutualisation de moyens, sources et méthodes de financement, sur la coopération, recherches de nouvelles écofilères, etc.).

En 2016, censée être l'année de la consolidation du projet PTCE<sup>763</sup>, la dynamique marque le pas sur le développement des différents projets lancés. La légumerie conserverie tarde à se concrétiser (lancement courant 2016, avec un lieu de stockage et de distribution installé à Couffé, louant également un laboratoire de transformation au référent du projet, traiteur de métier), le fonds de dotation territorial est toujours à l'étude, tout comme la structuration de la filière écotourisme, malgré les réflexions amorcées autour de deux actions (un projet autour de la « Loire à vélo »,

<sup>762</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>763</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages



associant le parcours touristique aux acteurs locaux de la branche<sup>764</sup>, avec des artisans d'arts, des associations culturelles ; il s'agit également de mettre en place une démarche de « tourisme social » [avec la MFR de Riaillé notamment], s'appuyant sur un réseau national du tourisme social [UNAT<sup>765</sup>], pour identifier les publics éloignés des vacances, les acteurs du départ en vacances et les dispositifs d'aides financières possibles sur le territoire de la COMPA. Par ailleurs, les réseaux d'ECHOBAT Développement et du COTESS poursuivent leur progression. L'année 2016 correspond également à la dernière année de l'accompagnement financier de l'Etat, obligeant les acteurs membres du dispositif à trouver un modèle de fonctionnement pour perpétuer le PTCE. La piste d'un lieu mutualisé sur le territoire du Pays d'Ancenis (regroupant entre autres le projet de FabLab, celui d'un « showroom » pour des artisans d'art [le projet appelé « Terres de Création »], ou encore l'ouverture d'un espace de co-working), à l'image de celui des Ecosolies à Nantes, est envisagée avec à la clé, l'idée de proposer des espaces à louer (bureaux, salle de réunion, etc.) et de financer en partie le fonctionnement du PTCE. Pour autant, le projet n'aboutit pas, et le PTCE ne parvient pas à basculer dans une phase de consolidation face aux difficultés financières croissantes rencontrées par le CBE en 2017 pour maintenir son activité.

### Le PTCE Village Terre et Vie

La structure porteuse du PTCE Village Terre et Vie voit le jour en 2015, consacrant la première année de son activité à se former (phase d'émergence), regroupant progressivement des acteurs, passant d'un noyau d'une vingtaine de personnes en janvier 2015 à plus de 60 adhérents (personnes physiques et morales confondues) en 2017. Au cours de ces 6 premiers mois, l'association va réaliser une étude de faisabilité et de territoire, débouchant sur la mise en place des différents pôles déclinant les filières travaillées par le PTCE. Juin 2015 marque un tournant, puisque la date correspond aux premiers financements, avec entre autres la Région des Pays-de-la-Loire, permettant de faire basculer l'association dans une nouvelle dimension, grâce au recrutement d'une coordinatrice, la mise en place d'un comité de pilotage, et l'incubation par le CPN la Colombe jusqu'en juin 2016. Suite à quoi, l'association Village Terre et Vie conclut une convention de mise à disposition avec la MFR de Saint-Philbert-de-Grand Lieu pour s'implanter sur son site et s'engage dans la phase de développement de projets. Les rythmes de développement sont différenciés en fonction des quatre pôles de l'association. Rapidement en recherche d'un terrain (dès le courant de l'année 2015) pour développer le Pôle écoagriculture (plein-air), et pour avoir un site d'accueil

<sup>764</sup> Exemple de pistes avancées : « on parle pas mal de la Loire à vélo, concrètement se serait peut-être avec 4 campings, mettre en fait un dispositif en place [...]. Ça pourrait être une bâtisse en dur [écoconstruite par l'intermédiaire des acteurs du réseau d'ECHOBAT Développement] où il y aurait des réparations, accueils, etc. »  
→ extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>765</sup> Union National des Associations de Tourisme et de plein air

permanent de l'association Village Terre et Vie, les acteurs donnent beaucoup de temps et d'énergie sans succès. Cette situation a entraîné une adaptation de la stratégie globale de l'association, avec la mise en sommeil de certains « pôles » (plein-air, écoconstruction [en raison du départ de la coordinatrice du pôle en 2018]), sans pour autant les abandonner, mais y revenir lorsque l'association disposera des ressources humaines et financières. Les acteurs ont privilégié le développement d'autres activités, comme le pôle formation-éducation, mettant en place un catalogue de formations (formations sur des pratiques d'écoconstruction, d'écoagriculture, et continuer ainsi de faire intervenir les acteurs de ces deux filières dans les projets de l'association). Par ailleurs, certains projets ne dépendent pas exclusivement des moyens des acteurs membres, mais des collectivités locales. C'est notamment le cas pour les interventions éducatives sur les temps périscolaires, nécessitant de passer une convention avec la commune. Sur un plan plus transversal, les co-présidents de l'association Village Terre et Vie interrogés font état d'un relationnel difficile à construire avec l'intercommunalité, qui mettra trois ans à aboutir à des démarches de partenariats (en 2018, au moment des entretiens), freinant le développement des activités dans leur ensemble : « *ça commence à venir [avec un partenariat vis-à-vis de la mise en tourisme autour du lac avec l'intercommunalité] [...]. 3 ans [...]c'est long quand même* »<sup>766</sup>. Au niveau du Pôle écotourisme, le PTCE Village Terre et Vie a pu bénéficier, dès la première année de sa mise en place (2015), d'un autre AAP à l'échelle départementale (projets retenus comprenant la construction d'hébergements touristiques écoresponsables à proximité du lac), cherchant à structurer la mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu, et faisant de l'association un acteur intégré dans une dynamique plus globale. Des difficultés pour trouver un terrain ou construire les hébergements touristiques amènent les acteurs à se rabattre sur l'organisation de balades et de sorties découvertes autour du lac, mais également à développer des « Team building » en faisant venir des groupes d'entreprises sur le territoire (séjours découvertes, hébergement, restauration, animations), en s'appuyant sur les adhérents du réseau et/ou des acteurs locaux. Contrairement au PTCE du Pays d'Ancenis, celui de Terre et Vie privilégie les projets en fonction des opportunités et des dynamiques du moment. En 2018, le PTCE recentre ses activités sur la formation, la sensibilisation, et l'organisation de balades, visites et séminaires, basculant dans une phase de consolidation en réduisant le nombre de filières travaillées, ainsi que le nombre de salariés (une coordinatrice, agrémenté de contrats aidés ponctuels selon les besoins).

---

<sup>766</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

## Le PTCE ARDAINES

Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés évoquent le dispositif comme s'inscrivant dans la continuité d'une dynamique initiée antérieurement, sans qu'il n'y ait eu « *de frontières entre avant et après le PTCE, tout ça [...] s'écrivait en avançant* »<sup>767</sup>. Pour autant, le coordinateur du PTCE explique qu'en 2014, première année de l'accompagnement financier par l'Etat, le PTCE ARDAINES s'est plutôt attelé à consolider les activités préexistantes des structures membres, à travers la mise en place d'audits stratégiques, tout en multipliant les rencontres avec des acteurs du territoire dans l'optique de nouer des partenariats. Les difficultés rencontrées avec certains projets, et plus particulièrement celui des Maraichers d'Arduina, obligent le coordinateur du PTCE à temporiser, et dès 2015, cela bloque le travail sur de nouveaux projets dans les différentes filières (structurer le réemploi autour de la réutilisation du textile en lien avec une activité de sous-traitance en couture ainsi que la création d'une plateforme régionale de tri textile ; développer l'écologie industrielle et l'économie circulaire sur le territoire du PNR ; créer une coopérative d'activité et d'emploi dans le secteur du bâtiment et des énergies renouvelables ; etc.<sup>768</sup>), et pousse plutôt à venir en aide aux entreprises d'insertion qui rencontrent des difficultés (Les Maraichers d'Arduina, ACACIA Construction). A partir de 2016, suite au non renouvellement du soutien financier du Département à l'association ARDAINES, l'activité du PTCE entre en sommeil, n'arrivant pas à basculer en phase de consolidation, mais les structures membres continuent à porter leurs propres activités.

### Synthèse sur la réalisation du plan d'actions des PTCE

Dans les trois études de cas, l'arrivée des financements est un tremplin pour passer de la phase d'émergence à une phase de développement, avec la mise en place des premiers projets. Le suivi du plan d'actions reste cependant difficile et nécessite une adaptation constante de la part des acteurs du PTCE, notamment dans le cadre d'un projet multi filières navigant sur différentes temporalités et nécessitant des moyens (financiers, humains, matériels, etc.) eux aussi différenciés. Dans l'ensemble, les PTCE ont dû revoir leurs ambitions à la baisse, que ce soit dans le nombre de projets ou encore dans son positionnement (accompagnateur, porteur, animateur, financeur) vis-à-vis de certains d'entre eux. Enfin, le passage à la phase de consolidation est une étape difficile à mener et nécessite de sacrifier certaines parties du plan d'actions initial (l'exemple de Village Terre et Vie). Les observations rapportées ici vont dans le sens des travaux et études de l'Inter-réseaux PTCE national (CORNU, 2014). Pour autant, les projets peuvent perdurer et continuer leur développement indépendamment d'une dynamique en perte de vitesse voire en déclin au niveau du PTCE.

<sup>767</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>768</sup> « Plan stratégique 2014-2016 », PTCE ARDAINES, septembre 2014, 27 pages

## II) 2. Actions menées et projets réalisés : réussites et limites

Cette section met en lumière les points forts sur lesquels se sont appuyés les PTCE de l'étude, mais également les difficultés qu'ils ont rencontrées.

### 2.a. Les points forts et les atouts du dispositif PTCE dans le développement des projets locaux

Tableau 41 - Points forts développés par le PTCE

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation et formalisation d'un projet</li> <li>- Accumulation d'informations</li> <li>- La prise de risque collectivement face à des projets innovants</li> <li>- L'approche territoriale</li> <li>- Le réseau PTCE (partage d'expériences)</li> <li>- L'exemple de réussite d'ECHOBAT Développement</li> <li>- Accompagnement de projets</li> <li>- Décloisonnement entre le milieu dit associatif et celui des entreprises dites classiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rassemblement d'acteurs pour leurs valeurs</li> <li>- Organisation en co-présidence</li> <li>- Approche territoriale, intégration et/ou formalisation de réseau</li> <li>- Démarche de coopération</li> <li>- Organisation d'évènements</li> <li>- Adaptation</li> <li>- Accompagnement et soutien de la Région</li> <li>- Une structure support</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en relation entre structures membres et avec des structures externes</li> <li>- Reconnaissance auprès des institutions</li> <li>- Identification des besoins et du potentiel de développement des structures membres</li> <li>- Mutualisation de moyens et changements de pratiques</li> <li>- Démarche de coopération</li> </ul>

#### Le PTCE du Pays d'Ancenis

Au-delà de la mise en réseau faite par le COTESS, le PTCE du Pays d'Ancenis semble en mesure de capter sinon des porteurs de projets, à minima des informations, des besoins, et des envies de personnes du territoire de la COMPA : « *Pour les artisans [projet « Terres de Création »], je me suis dit au départ que j'allais les rencontrer et que je verrais bien ce que ça donne, si ça a un lien avec l'ESS, sinon je les laisserais travailler de leur côté. Mais en fait non, c'est vraiment un chouette projet*

qui peut trouver complètement sa place dans le PTCE. Et quand je leur parle d'écotourisme, ça fait des liens. En fait, notre rôle c'est de faire des liens, depuis le début »<sup>769</sup>. Plusieurs pistes peuvent être suivies en aval des échanges : redirection des personnes vers une structure compétente, simple collecte d'informations qui pourront être recoupées avec d'autres, constitution d'un groupe d'acteurs aux envies et valeurs proches, formalisation et accompagnement d'un projet, etc. Reprenant l'exemple des artisans d'art cité ci-dessus, la directrice du CBE a raccordé les discussions du groupe d'acteurs formé avec les réflexions autour de la filière écotourisme : « *un des rôles quand même qui prend beaucoup de temps, c'est de faire du lien entre tous les projets. [...] Eux [les acteurs de l'écotourisme], ils se disent sur la Loire à vélo ou des trucs comme ça... il y a plein de trucs identifiés mais pas les artisans. [...] Donc les artisans d'art, je les accompagne par rapport à ça et je vais les mettre en lien avec l'écotourisme [...], les mettre dans la boucle par rapport aux projets que l'on va sortir. [...] Il y a des choses à faire* »<sup>770</sup>. Suivant l'exemple du projet de légumerie-conserverie, le PTCE du Pays d'Ancenis est à même d'accompagner un projet à plusieurs niveaux : appuis techniques à partir des compétences des structures membres (ingénierie, études, formations, etc.), période d'incubation, solutions financières, mise en réseau. Les acteurs du dispositif prennent le temps de faire des études de faisabilité (cf Quatrième partie, Chapitre II, 1.a., Le PTCE du Pays d'Ancenis, p. 412) afin de ne pas trop s'exposer, de s'assurer qu'ils n'entreprennent pas des projets trop importants vis-à-vis des moyens dont ils disposent, de vérifier la viabilité : « *Puis on n'a pas des projets non plus... On garde la tête froide. On ne va pas se lancer sur des trucs... Mais à partir du moment où ça nous paraît réalisable, on y va. [...] [Pour le projet de légumerie conserverie] on est allé chez les gens et on a fait une étude qualitative. On est allé rencontrer les acteurs les uns après les autres. [...] Et alors on a une deuxième étude qui est sortie du Conseil de développement et qui pousse dans la même direction en fonction des réponses qui ont été apportées. Donc ça conforte* »<sup>771</sup>. Les acteurs du PTCE font appel à leur expérience en matière d'évaluation ainsi qu'à leurs valeurs pour tenter de mener à bien le PTCE dans son ensemble, conscients d'avoir une responsabilité vis-à-vis de l'argent public qui leur a été confié : « *on a été évalué sur le FSE [pour un projet antérieur au sein du CBE], dont on a bénéficié pendant 6 ans, qui est très draconien. Il faut faire un dossier très lourd [...]. On a eu des contrôles FSE, mais à chaque fois, ça s'est bien passé parce qu'on a une rigueur, on ne rigole pas... On n'a pas de l'argent public juste parce qu'on en a besoin, c'est aussi parce qu'on a un projet et que ça nous permet de le mener à bien. On rend des comptes, ce qui est logique* »<sup>772</sup>.

<sup>769</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>770</sup> Voir note 769

<sup>771</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>772</sup> Voir note 771

L'approche territoriale semble constituer un autre point fort du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis. Elle est mobilisée aussi bien dans les réflexions que dans les actions du dispositif, dépassant ainsi la vision sectorielle des activités, ou encore celle du « simple » développement d'une activité : « *notre objectif c'est toujours de trouver un socle commun des actions, une thématique commune. On travaille pour le territoire, et pas pour une personne* »<sup>773</sup>. Les acteurs du dispositif semblent revendiquer une appartenance forte au territoire de la COMPA (cf Troisième partie, Chapitre II, 1.b., p. 268, et Troisième partie, Chapitre II, 3.a., p. 284), soucieux de concerner le plus grand nombre : « *ces deux logiques [partenariale et territoriale] sont vraiment importantes. Là où par exemple, on travaille avec la Chambre des métiers ou la CCI (on travaille avec plein de monde), ils vont avoir des visions de secteurs. Nous, on a une vision territoriale, et donc on peut faire des choses qui vont intéresser tout le monde* »<sup>774</sup>. Repartant de l'exemple du projet de légumerie conserverie, les acteurs du PTCE évoquent l'importance de se rattacher à un territoire, d'en être une composante, d'en anticiper les besoins et les attentes : « *l'avantage, c'est l'identification et la référence au territoire. Alors dans la politique actuelle de circuit de proximité [PRALY et al., 2014, op.cit.] que veulent mettre en avant les pouvoirs publics [DELFOSSÉ et NAVARRO, 2012 ; BONNEFOY et GRAND, 2014 ; GOMEZ et NAVES, 2018], c'est forcément un point fort [...]. Le point fort, c'est sur le territoire, communiquer sur la provenance des produits du territoire. [...] Puis après derrière, c'est de donner une identité. Enfin donner, renforcer une identité. Une appartenance à un territoire. Ça vaut ce que ça vaut, mais dans le contexte de mondialisation que l'on traverse aujourd'hui, on ressent que ça a de plus en plus d'importance pour les gens. [...] D'autant plus qu'on traverse des périodes d'incertitudes quant à la survie des communes, des départements... En fait, on est dans l'incertitude de notre identité quelque part. Et les gens ont besoin de se raccrocher à quelque chose* »<sup>775</sup>. L'écriture d'un projet collectif inscrit dans une démarche de développement local comme peut l'être celui de la légumerie conserverie, active une interaction d'acteurs organisés en réseau et réunis autour d'un projet commun (FILIPPI et TORRE, 2003). Par ailleurs, constituer un collectif d'acteurs et agir dans une démarche de coopération est présenté comme un autre point fort du dispositif (un apport potentiel des entreprises de l'ESS, facteur de cohésion sociale, de solidarités, voire d'attractivité pour le territoire [DEMOUSTIER, 2010 (b), op.cit.]). Il lui permet d'atténuer la prise de risque face au caractère innovant de certains projets portés par le PTCE.

À propos de réseaux, les acteurs du PTCE d'Ancenis sont en lien avec les autres PTCE ligériens par l'intermédiaire de la CRESS des Pays-de-la-Loire. Cette mise en réseau permet un retour d'expériences, en constituant des partenariats, et en les mobilisant dans le cadre de manifestations

<sup>773</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>774</sup> Voir note 773

<sup>775</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

pour montrer les apports possibles d'un PTCE sur un territoire : l'exemple de l'intervention des Ecosolies au forum des métiers de 2016 à Ancenis. Plus globalement, la dynamique PTCE semble être l'occasion pour les acteurs du dispositif de mettre en avant l'ESS dans le développement économique d'un territoire. Le fait d'avoir ECHOBAT Développement comme membre représente potentiellement un modèle de réussite et de crédibilité d'un projet issu de l'ESS : *« on est sur une approche de réseau économique en développant des valeurs autour de l'ESS »*<sup>776</sup>. Cela permet d'illustrer une dynamique initiée de longue date par le CBE et reprise par le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis, consistant à amorcer un décloisonnement entre le milieu associatif d'un côté, et les entreprises dites classiques de l'autre : *« le côté très positif, c'est qu'on amène une garantie, [...] [une] crédibilité importante parce qu'on est [...] [à propos d'ECHOBAT Développement] sur une approche de réseau économique en développant des valeurs autour de l'ESS. Des choses qui aujourd'hui sont retenues par l'Etat, la Région, le Conseil Général 44... [...] Et du coup, ça donne aussi des gages par rapport aux acteurs en disant qu'on est quand même sorti d'une logique d'animation pour aller sur des logiques de développement liées à la légumerie qui est en train d'avancer [...]. Ça donne du possible à voir aux autres et du coup, ça permet d'enchaîner avec un peu de crédibilité sur la mise en route d'autres projets »*<sup>777</sup>. Enfin, les acteurs du PTCE s'efforcent de démontrer la complémentarité possible et l'enrichissement mutuel de ces deux approches économiques, comme c'est le cas avec le projet de légumerie-conserverie : *« j'ai eu un entretien avec Raphaëlle [M., directrice du CBE du Pays d'Ancenis] sur le bio. Le développement du bio [ambition de développement de la légumerie conserverie], et comment on crée une activité qui permette à des salariés, avec de faibles revenus, d'aller vers le bio [...]. C'est-à-dire que nous, on est dans le monde de l'entreprise. Un monde de l'entreprise qui n'est pas forcément trop bien connu des associations. Donc voilà, c'est un petit peu d'apporter ma connaissance de l'entreprise à des activités qui pourraient être faites par des associations [...]. C'est cette notion d'échanges... Moi je récupère les informations et je m'enrichis de ce qu'on me donne et j'essaie d'apporter ce que je peux apporter »*<sup>778</sup>.

### Le PTCE Village Terre et Vie

L'une des forces du dispositif PTCE Village Terre et Vie semble être la constitution d'un réseau d'acteurs partageant des valeurs communes. Ce dénominateur commun dépasse un « simple » intérêt par secteur d'activités économiques, et propose un regroupement original d'acteurs, partageant bien plus qu'une activité professionnelle : *« donc le rôle [du PTCE], c'est vraiment de dynamiser des acteurs qui ont tous les mêmes valeurs, même si on est sur des domaines d'activités*

<sup>776</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>777</sup> Voir note 776

<sup>778</sup> Extrait de l'entretien avec l'ancien représentant du Comité Inter Entreprise de TERRENA, 2015

*différentes* »<sup>779</sup>. L'association Village Terre et Vie est appréhendée comme un support au service des adhérents, et plus globalement des acteurs du territoire partageant les valeurs du réseau. Par l'intermédiaire de son regroupement d'acteurs, le PTCE Village Terre et Vie développe deux approches intéressantes : territoriale d'une part, et de développement durable, d'autre part. Attaché à développer et à faire connaître le territoire de Grand Lieu tout en préservant son environnement, le PTCE Village Terre et Vie se positionne naturellement comme un acteur du développement local, regroupant un nombre d'acteurs important à l'échelle du territoire : « *de choisir en plus de créer, de bien organiser avec une vision vraiment territoriale, et une vision vraiment très respect de l'environnement... Ça, c'est vraiment les prémices [...] des grands axes* »<sup>780</sup>. Constituant à lui seul un réseau conséquent, il est également en mesure d'en intégrer d'autres déjà formalisés et/ou en cours de formalisation (comme dans le cadre de l'écotourisme et de la structuration d'un réseau pour la mise en valeur du Lac de Grand Lieu initiée par le Département de Loire-Atlantique) sur le territoire par l'intermédiaire de l'association Village Terre et Vie : « *donc le Département [Loire-Atlantique] nous a inclus parce qu'ils sont en train de faire la mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu, et là le relai local c'est la com com puisque c'est devenu une compétence territoriale de la com com. [...] Ils viennent de finaliser leur office de tourisme au niveau intercommunal, et on a signé une convention et ils vont communiquer sur nos activités via leur site internet, et via tous leurs supports de com. Et nous, en contrepartie, quand on va amener des groupes au niveau de l'abbatiale, au niveau de la maison des pêcheurs ou d'autres lieux, ils nous reverseront une commission [...]. Donc ça, ce sera notre lien principal avec la com com* »<sup>781</sup>.

Le PTCE semble développer deux autres points forts : une démarche de coopération, et un certain niveau d'adaptation. Les projets sont pensés collectivement, et les acteurs semblent rechercher de l'entraide, des partenariats, la mutualisation de moyens, et des échanges au niveau des activités économiques. Ceci amène à la commercialisation de produits « collectifs », dans le sens où une activité sollicite l'intervention de plusieurs acteurs économiques du territoire (Figure 14, p. 428), et ne serait pas possible sans le concours de l'ensemble des intervenants : « *La coopération économique c'est de se dire que [...] si on veut construire un projet, monter un produit, parce qu'on parle quand même de produit, tout est commercialisable quand même dans ce qu'on envisage. [...] On y arrivera d'autant plus facilement en faisant travailler tous ceux qui connaissent le sujet et qui sont en place que d'essayer de le faire tout seul. Sachant qu'on n'a pas les moyens techniques et financiers, donc la mutualisation des moyens va être super importante dans la coopération. Et puis aussi les idées que vont apporter les uns et les autres, parce qu'on s'enrichit de ça. Les échanges, des idées qui sont*

<sup>779</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

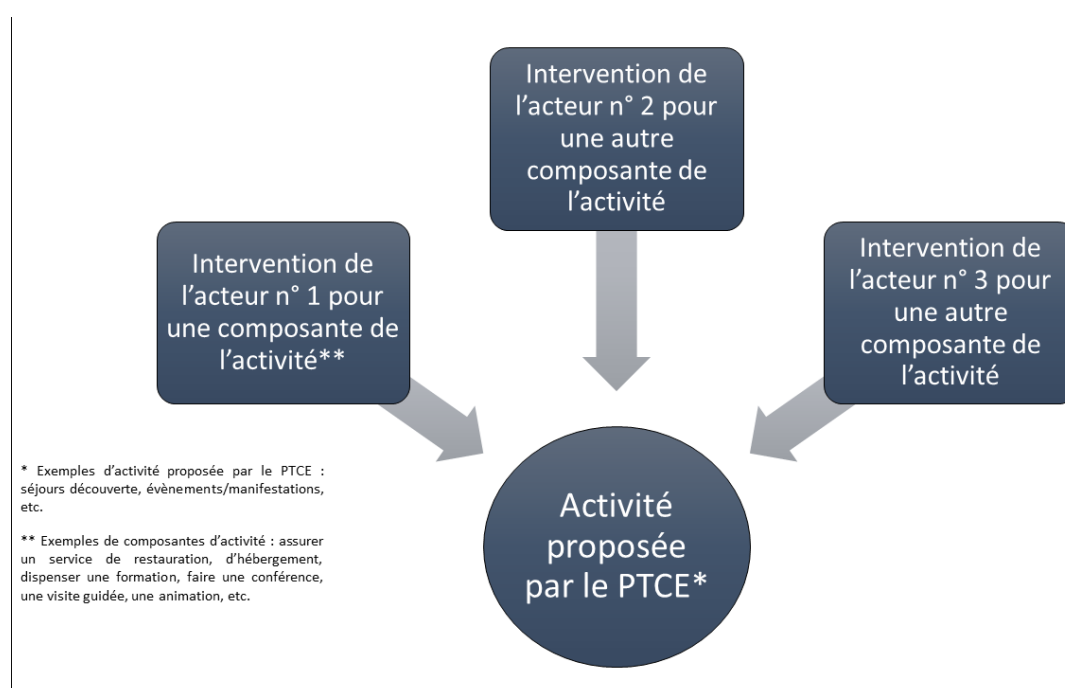
<sup>780</sup> Voir note 779

<sup>781</sup> Voir note 779



échangées avec les acteurs en place »<sup>782</sup>. C'est le cas lorsque le PTCE organise un « Team building » pour une entreprise sur plusieurs jours, faisant intervenir différents acteurs pour faire des animations, proposer un service de restauration, etc. : « [la coopération] c'est en quelques mots, [...] partenariat, [...] l'échange, [...] du donnant donnant, du gagnant gagnant, c'est du respect mutuel, c'est du business mutuel... La coopération c'est tout ça [...]. Même de la co-construction [...]. Tu vois là, [...] on a notre premier Team building. Donc on a un prestataire qui va intervenir sur l'animation de groupe, cohésion de groupe... [...] C'est quelqu'un de jeune, c'est une première pour nous aussi. [...] On va co-animer notre premier atelier par exemple. Donc on est dans la coopération encore une fois »<sup>783</sup>.

Figure 14 - La sollicitation de plusieurs acteurs dans le cadre d'une activité proposée par le PTCE



Auteur : Benjamin MINETTO, 2020

Les acteurs du dispositif PTCE Village Terre et Vie semblent faire preuve d'une grande capacité d'adaptation, que ce soit dans le projet global, comme pour des projets plus ciblés à l'intérieur d'un des quatre pôles. Devant des situations et/ou contextes susceptibles de complexifier la trajectoire initiale de développement, les acteurs du dispositif sont attachés à une certaine flexibilité, dans le temps, que ce soit vis-à-vis des adhérents (capacité d'investissement, motivations, besoins, etc.), ou des acteurs souhaitant travailler avec l'association Village Terre et Vie : « *il faut garder des projets flexibles dans le sens où on s'adapte aux acteurs qui veulent bien de nous, et que le projet reste mobile et adaptable par rapport aux personnes de l'environnement, par rapport aux acteurs mais*

<sup>782</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>783</sup> Voir note 782

*aussi dans le temps... Et adaptable aussi avec les personnes qui peuvent travailler dans les groupes [les différents pôles de l'association Village Terre et Vie] »<sup>784</sup>. L'organisation en co-présidence vient consolider ces deux points et apparaît comme adaptée aux spécificités du PTCE (multi filières, structure réticulaire) : « *mais aussi, pourquoi la collégiale, et c'est ça qui m'a motivé aussi... Parce que [...] ça va très bien de par la complexité, parce qu'on est vraiment multi secteurs, multi activités. [...] On n'est pas [...] spécifique à la culture [...] comme on peut le voir dans d'autres PTCE »<sup>785</sup>. Cette remarque à propos de la capacité d'adaptation est également soulignée par les agents de développement local interrogés, faisant le parallèle avec la résistance des acteurs face aux échecs rencontrés : « *les acteurs de Terre et Vie, ils sont plutôt dynamiques [...]. Et puis ils ont l'envie. Ils y croient. Et ils ont quand même une forte résistance à l'échec [...]. Quand ils sont face à un mur, et puis c'est logique dans le cadre du développement [...], jamais ils ne baissent les bras, et toujours ils essaient de trouver des solutions. C'est vraiment l'état d'esprit »<sup>786</sup>.***

Par ailleurs, les acteurs du dispositif organisent ponctuellement des événements publics, communiquant à la fois sur ce qu'ils font, mettant en valeur leurs adhérents, et proposant des ateliers de sensibilisation à l'environnement, que ce soit sur des thématiques alimentaires, d'écoconstruction, ou autre : « *la journée de l'habitat sain c'est vraiment super bien passée. [...] Ça développe les activités artisanales et territoriales, qui sont nos objectifs »<sup>787</sup>. Ces animations sont en premier lieu à destination des habitants du territoire, bien qu'ouvertes à tous, et sont l'occasion de communiquer sur le projet global de l'association tout en multipliant les rencontres citoyennes : « *l'idée, c'est de ne s'adresser à aucun public en particulier. C'est très important, parce que l'idée, ce n'est pas d'être dans l'immédiateté. Donc semer des graines, ça fait partie de nos préoccupations. [...] D'autres [citoyens du territoire de la communauté de communes de Grand Lieu] ont été plutôt agréablement surpris de voir qu'on a mené à bien [...] les projets, [...] le programme de formation, les fêtes qu'on a organisées qui nous ont donné beaucoup plus de visibilité sur le territoire, et qui ont fait venir des personnes d'un périmètre beaucoup plus large que celui de Grand Lieu. Donc voilà, c'était plutôt une image positive. Et après, sur un événementiel extérieur, comme la Folie des Plantes à Nantes, où on était présent l'année dernière, on a eu de très bons retours et des retours positifs par rapport à la dynamique du projet, et la globalité des activités justement qu'on souhaitait développer »<sup>788</sup>. Enfin, l'accompagnement par la CRESS des Pays-de-la-Loire est considéré comme un point fort par les co-présidents de Village Terre et Vie. Au-delà de l'apport financier de la Région, la**

<sup>784</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>785</sup> Voir note 784

<sup>786</sup> Extrait de l'entretien avec un agent de développement de la commune de Saint-Philbert-de-Grand Lieu, 2018

<sup>787</sup> Voir note 784

<sup>788</sup> Voir note 784

structure met également à disposition son réseau, et apparaît comme un appui non négligeable auprès d'acteurs politiques et institutionnels (crédibilité, recherche de partenariats, etc.) : « *après, ça nous permet à la fois d'avoir des subventions et puis d'être repérés par des acteurs politiques* »<sup>789</sup>. Dans la poursuite de cette « dynamique » d'accompagnement, l'association Village Terre et Vie peut profiter de différentes formes d'aides, et pas seulement d'ordre financier, comme l'explique un des co-présidents : « *on s'est fait aider par une structure qui s'appelle « Passerelle et compétences* »<sup>790</sup> [...] *C'est une structure qui... Regroupe... Enfin qui fait appel à des experts, de toutes les natures. Ça peut être commercial, communication, ça peut être gestion, etc. Et lesquels experts sont soit des retraités, soit des gens en activité, et qui mettent à disposition d'associations comme nous, qui sont en développement, leurs compétences. Donc ils viennent gratuitement. Voilà, donc tu fais une demande à « Passerelle et compétences ». C'est une association donc tu adhères. Et tu dis, je voudrais quelqu'un qui m'aide à faire un diagnostic, ou qui me donne des conseils sur tel sujet. On avait fait appel à eux pour la communication. Après, c'est à toi de mettre en œuvre quand même. Donc ils nous ont un petit peu accompagnés* »<sup>791</sup>. La structure leur a permis de revoir leur approche pour prospecter et démarcher une potentielle clientèle pour les « Team building », ou encore pour construire une communication efficace autour des formations que propose l'association.

### Le PTCE ARDAINES

A l'image des deux autres dispositifs PTCE étudiés, celui d'ARDANIES semble développer un point fort important : celui de la mise en relation, de la mise en réseau. Il a essentiellement été mis au service des structures membres de l'association ARDAINES pour créer des liens entre elles, autant que pour les mettre en relation avec des acteurs « extérieurs » (cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.c., p. 393). La structure porteuse incarne pour les membres un « espace » de rencontres, d'échanges, offrant la possibilité pour des entreprises comme Arduina Services de sortir d'une situation d'isolement : « *le PTCE demandait quand même aussi [...] de ressortir nos besoins [...], de qu'est-ce qu'on voulait aussi, de ce qu'on attendait de notre PTCE. Toutes les structures n'avaient pas le même objectif. Pour nous c'était plutôt de sortir de notre isolement, de faire partie d'un groupe avec des valeurs communes. Avec des personnes qui rencontrent les mêmes difficultés que nous [...]. On ne recherchait peut-être pas la même chose [avec les autres structures membres]. Et je pense que quand même, on était tous... On ne va pas dire que l'union fait la force, mais voilà, on se sentait un petit peu porté par une structure qui pouvait nous représenter. A qui s'était facile de faire appel on va dire. [...] La mise en*

<sup>789</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>790</sup> Structure chargée du bénévolat de compétences, aidant des organisations à but non lucratif engagées dans une cause environnementale et/ou sociale, sociétale, à recruter des compétences bénévoles en faisant intervenir un expert dans un domaine (communication, marketing, etc.)

<sup>791</sup> Voir note 789

*réseau, ça nous aide. Quand on ne connaît pas et qu'on a besoin d'une info, d'un organisme, ça aide de connaître... Pour trouver un évaluateur ou un coordinateur, [...] on est content de trouver quelqu'un qui nous aide [...] [à] trouver un évaluateur agréé. Ça nous permettait de [...] nous décharger un petit peu des tâches en commun à une autre structure. Donc [...] un soutien et une mise en réseau »<sup>792</sup>. Plus globalement, le PTCE ARDAINES a semble-t-il apporté sinon une reconnaissance vis-à-vis de certains institutionnels, à minima une visibilité auprès de ces acteurs (l'exemple d'Arduina Services : « au niveau institutionnel aussi [l'intégration au dispositif PTCE ARDAINES a eu impact]. On s'est fait connaître au niveau des institutions. Nous, les communautés de communes ne nous soutiennent pas »<sup>793</sup> ; en janvier 2016, l'entreprise obtient son autorisation par le Conseil départemental des Ardennes<sup>794</sup>. L'aspect de mise en relation est à relier à un autre point développé par le dispositif PTCE ARDAINES : la réalisation d'audits stratégiques pour les structures membres. Dans l'identification de potentiels pour la pérennisation des activités développées par les structures membres de l'association ARDAINES, le coordinateur est chargé de trouver les bons interlocuteurs (clients, fournisseurs, financeurs, partenaires, etc.) pour les mettre en relation avec les acteurs de la structure. Dans le prolongement de cette identification, le PTCE ARDAINES a permis aux structures membres de formaliser leurs besoins, et d'envisager de nouvelles pistes de développement pour leurs activités : « il fallait prendre du recul. Parce que là on est toujours dans l'activité, dans notre quotidien, tout ce qui peut se passer, on ne s'attarde pas à prendre la hauteur nécessaire quelquefois. [...] Ce sont des choses que je ne prends pas le temps de faire, et [...] c'est préjudiciable aussi pour la structure. [...] Ça nous permettait de prendre un peu de la hauteur [le dispositif PTCE ARDAINES], de voir plus l'ensemble, et le niveau stratégique des structures »<sup>795</sup>. Déléguer le travail de coordination, de réalisation d'état des lieux, et de réflexions prospectives au PTCE, permet aux structures de bénéficier des connaissances et des compétences pour intégrer de nouvelles perspectives, traiter de problématiques dépassant le cadre strict de celui de la structure : identification de problématiques rencontrées par la structure, projections de développement et identification de marchés potentiels. « On manque de temps et de compétences à ce niveau-là. La promotion et la communication, c'est un métier à part entière quand même. Donc ça nous a permis [...] de côtoyer les directeurs de structures, les présidents, et c'est vrai qu'il y a des réunions, on a abordé ces sujets. Ça nous a permis d'échanger,*

<sup>792</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>793</sup> Voir note 792

<sup>794</sup> « Pour exercer une activité de services à la personne (SAP) auprès des publics fragiles (enfants, personnes âgées et personnes handicapées), un organisme doit obtenir soit un agrément préfectoral, soit une autorisation du Conseil départemental. Pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux du secteur (TVA à taux réduit et exonérations de charges sociales), il est nécessaire de compléter l'agrément ou l'autorisation par une déclaration enregistrée auprès de la DIRECCTE », source : le site officiel de l'administration française, <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23633> (consulté en juillet 2020)

<sup>795</sup> Voir note 792

*d'avoir un retour beaucoup plus important à tous niveaux »<sup>796</sup>. Au-delà, la mutualisation et la démarche de coopération constituent un autre point fort développé par le PTCE ARDAINES. Si le coordinateur réalise des audits stratégiques personnalisés pour chaque structure membre qui en fait la demande, il anime également des réunions collectives dans le but d'identifier des problématiques communes à l'ensemble des acteurs, et de trouver des solutions collectives pour y répondre. Cela peut aller du simple échange de conseils pratiques à des éléments beaucoup plus concrets comme l'utilisation de matériel en commun et le paramétrage des logiciels utilisés : « ça permettait de gagner du temps, d'avoir des conseils pratiques. L'échange de personnels, de choses comme ça. Au niveau du matériel utilisé aussi. Au niveau des logiciels qu'on utilise... Avec de gros changements au niveau des paramétrages... C'est par exemple avec la ressourcerie [Bell'Occas] ou on a eu les mêmes problématiques au niveau des logiciels et des changements. Donc voilà, là c'est plus concret. On était un peu en retard par rapport à eux et du coup, voilà... C'est un exemple »<sup>797</sup>. Les échanges au sein du PTCE sensibilisent les acteurs membres à mettre en commun des fonctions, des ressources et des services (mutualisation de ressources humaines et de compétences, de moyens matériels, de locaux<sup>798</sup>, etc.). Le PTCE ARDAINES est vecteur de coopérations économiques ; ainsi de l'exemple de la production locale de palettes en bois pour une entreprise de bois de chauffage SOTRANSBOIS faisant des livraisons en région parisienne, s'appuyant sur l'expertise de Chênelet Développement et utilisant la scierie d'ACACIA Construction : « on avait nos fournisseurs, donc on a essayé de les associer dans une démarche logique. Par exemple sur le bois, [...] pour livrer du bois de chauffage sur la région parisienne ou à l'extérieur, il [SOTRANSBOIS] livrait dans des caisses métalliques. Donc il fallait qu'il les ramène, c'était consigné, enfin c'était compliqué pour lui. Et puis un jour on a réfléchi, et puis il s'est dit, « pourquoi on ne ferait pas des caisses en bois ». Comme Chênelet [Chênelet Développement] travaillait sur des palettes, on a réfléchi en se disant on pourrait faire des palettes caisses bois qui lui permettraient de stocker le bois et de le livrer sur palettes bois. Donc c'était censé arriver en région parisienne, les gens passaient la palette et la brulaient. Et lui [SOTRANSBOIS] il n'avait plus de consigne [...]. On avait trouvé cette solution-là. Et on se disait, en réfléchissant ensemble, on a trouvé un nouveau produit qu'on arrive à vendre et à produire localement »<sup>799</sup>. Enfin, les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés expliquent que la dimension environnementale véhiculée par le dispositif PTCE ARDAINES les a incités à la prendre davantage en considération dans leurs propres activités (l'exemple de réflexions sur le matériel utilisé, leur provenance, le recyclage, etc.) : « au niveau de la ressourcerie [Bell'Occas], on est vraiment pour le*

<sup>796</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>797</sup> Voir note 796

<sup>798</sup> L'ouverture de la nouvelle antenne d'Arduina Services à Auvillers-les-Forges est sur le site de la ressourcerie Bell'Occas

<sup>799</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

*coup au niveau de l'environnement, c'était un de leur centre d'intérêt... Moi j'assistais à des réunions et [...] ils [les acteurs du groupement Coopelis] nous interpellaient aussi au niveau du matériel qu'on utilisait, au niveau des fournisseurs... Ils étaient très sensibles à l'environnement, et du coup on en profitait aussi [...]. On a essayé de continuer dans cette optique-là »<sup>800</sup>. Ces réflexions pouvaient porter sur les fournitures de bureau, ou encore de repenser les déplacements, etc. Les compétences des uns et des autres étaient mobilisées au profit du collectif, des structures membres du PTCE.*

### Synthèse sur les points forts et les atouts du dispositif PTCE

En premier lieu, le PTCE apparaît à travers ses membres comme un centralisateur d'informations, capable de mettre en relation entre elles les personnes du réseau qu'il incarne, mais également avec des acteurs et structures hors du réseau (phénomène de polarisation [RHEIN, 1997, *op.cit.*]). Les principaux acteurs membres du dispositif interrogés dans le cadre de l'étude présentent une grande maîtrise du territoire de référence du PTCE (acteurs, structures, dynamiques, histoire, etc.). Par l'animation du réseau, ils peuvent mettre en relation les interlocuteurs pertinents en fonction des besoins et des demandes émanant des membres et adhérents. Les informations peuvent être ensuite mobilisées dans le cadre de projets nouveaux et/ou pour en consolider certains déjà en cours de développement. Par ailleurs, les réflexions du PTCE offrent une vision territoriale que ce soit sur les projets voire sur les filières travaillées, incitant à dépasser les visions sectorielles. Un projet PTCE tente de créer une vue d'ensemble, une valorisation du territoire, en construisant progressivement une intelligence territoriale à son échelle avec des projets de développement local, mobilisant les ressources qui se trouvent dans ce dernier (BERTACCHINI, 2002 ; BERTACCHINI, GIRARDOT et GRAMACCIA, 2006). Dans un autre registre, le PTCE semble en capacité d'accompagner un projet à plusieurs niveaux, changeant éventuellement de posture dans le temps en fonction de son évolution. Il peut en être le porteur, un financeur, en charge de l'animation, faire de l'ingénierie, réaliser des études, servir d'intermédiaire (partenariat, prise de contact, médiation). Sur ce point, les trois PTCE étudiés présentent des différences. Là où ARDAINES va être surtout dans l'accompagnement et le soutien à des projets déjà en cours, celui du Pays d'Ancenis est plutôt animateur voire incubateur pour la phase d'émergence, pour ensuite laisser le projet gagner progressivement en autonomie. De son côté, Village Terre et Vie porte les projets, crée des activités depuis la structure porteuse, sans qu'il n'y ait l'objectif à terme de créer une structure autonome pour chacun des projets.

Le PTCE s'inscrit dans une démarche de coopération et met en place des mutualisations que ce soit pour minimiser les risques liés au caractère innovant, les coûts, ou tout simplement pour proposer

---

<sup>800</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

de nouvelles activités en mobilisant différents acteurs, créant un nouveau produit sur le territoire (l'exemple des « Team Building » pour le Village Terre et Vie).

Le dispositif PTCE semble également concourir à la promotion de l'ESS et de ses acteurs. La démarche de coopération n'est pas étrangère sur ce point avec un travail de décloisonnement réalisé par l'intermédiaire des partenariats et de l'intégration de structures dites de l'économie classique dans les projets. Le PTCE participe à l'intégration des acteurs de l'ESS dans le jeu de la gouvernance dans le développement local, à l'image de la légumerie conserverie pour le Pays d'Ancenis, ou encore de la mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu pour Village Terre et Vie. Pour finir, le cas de Village Terre et Vie se distingue particulièrement des deux autres : sa structuration et sa gouvernance apparaissent comme adaptées au développement d'un PTCE multi filières (organisation en co-présidence), ainsi qu'à une capacité d'adaptation importante (flexibilité).

## 2.b. Des limites et contraintes

Tableau 42 - Les principales contraintes rencontrées pour la mobilisation des moyens et l'émergence des projets en lien avec le PTCE

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La position d'Union ETAP dans le dispositif PTCE</li> <li>- Reconnaissance différenciée</li> <li>- Communication complexe sur le dispositif PTCE</li> <li>- Les sources de financements non pérennes face au temps nécessaire à la co-construction et la coopération</li> <li>- Le potentiel de développement et l'échelle territoriale d'actions</li> <li>- La lisibilité du dispositif PTCE en interne</li> <li>- Le changement de dimension du développement d'ECHOBAT Développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources limitées</li> <li>- Reconnaissance locale</li> <li>- Interdépendance des financements</li> <li>- La coopération vue comme une innovation</li> <li>- Restrictions législatives</li> <li>- Communication interne et externe complexe</li> <li>- Manque d'indicateurs pour mesurer le réel impact du dispositif PTCE</li> <li>- Mobilisation des acteurs sur le long terme</li> <li>- Rentabilité économique des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'indicateurs pour mesurer le réel impact du dispositif PTCE</li> <li>- Communication complexe sur le dispositif PTCE</li> <li>- La position du groupement Coopelis</li> <li>- Manque d'ouverture à d'autres acteurs</li> <li>- Evolution législative du champ de l'insertion</li> <li>- Reconnaissance locale</li> <li>- Manque de temps</li> <li>- Organisation centralisée sur une personne</li> <li>- Dépendance vis-à-vis d'un cofinancement</li> <li>- Difficultés rencontrées par certaines structures membres</li> <li>- La confiance dans le milieu dit associatif</li> <li>- Le contexte territorial</li> </ul>

## Le PTCE du Pays d'Ancenis

Le PTCE du Pays d'Ancenis a, selon les dirigeants et représentants des structures membres interrogés, rencontré plusieurs difficultés. Tout d'abord, un point d'interrogation majeur subsiste au moment de l'écriture du projet PTCE pour le premier AAP national de 2013 : l'intégration dans le dispositif et la capacité pour Union ETAP de mener à bien les missions qui lui sont attribuées (action n° 8 : « *développement de l'insertion dans les projets collectifs* »<sup>801</sup>). Dès l'écriture du projet PTCE, Union ETAP a le sentiment d'être raccrochée au dernier moment: « *on a accroché le wagon à la dernière minute. Pas le choix, puis [...] je ne voulais pas nuire à l'insertion du Pays d'Ancenis, et puis c'est indispensable au collectif. C'est vrai qu'on est rentré au dernier moment. [...] Par contre, ETAP est indispensable dans le PTCE parce que c'est le seul organisme social, d'insertion* »<sup>802</sup>. Une tension qui semble liée aussi au calendrier très court face auquel les acteurs clés du PTCE se sont confrontés, avec seulement trois à quatre mois pour écrire et déposer le projet global : « *c'est vrai qu'au départ du PTCE, je suis intervenu plusieurs fois, notamment auprès d'ELI qui ne comprenait pas pourquoi il n'était pas dans la démarche [Union ETAP était l'acteur membre initial] alors que le dossier, c'est quand même quelque chose qui s'est fait rapidement. On a reçu ça au mois de juin [2013], et il fallait répondre avant le mois d'octobre [...]. On n'a pas trop eu le temps de discuter. Mais comme il y avait le côté insertion dedans... le dossier s'est monté aussi avec le secrétaire du CIE de TERRENA, qui avait une place importante dans Union ETAP, donc voilà. Ça ne s'est pas fait comme ça par hasard non plus. Donc effectivement, il y a eu un peu de tensions au départ, mais c'est rentré dans l'ordre* »<sup>803</sup>. Les tensions liées au calendrier révèlent également une problématique de concertation entre l'ensemble des acteurs dans la construction du projet global du PTCE. Le fonctionnement interne d'Union ETAP étant en discussion (redéfinition au niveau de la gouvernance et en questionnement sur son modèle économique), le moment ne semblait pas approprié, ce qui s'est confirmé dès la fin de la première année (décembre 2014) avec la mise en sommeil de l'association. Union ETAP était confrontée à une succession de difficultés, et notamment du côté financier. Le président d'ELI revient sur des problèmes de fonds auxquels Union ETAP a dû faire face : « *donc il nous disait, le directeur adjoint de la DIRECCTE [...], « C'est très bien ETAP, mais ce n'est pas une association d'insertion, mais un regroupement d'associations, donc on ne peut pas financer ». Un des gros problèmes d'ETAP, parce qu'il y en a eu plusieurs, c'est qu'il n'y avait pas de visibilité financière. Quand il n'y a pas de visibilité financière, quand on est en train de courir pour faire les fins de mois, c'est difficile. Même s'il*

<sup>801</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

<sup>802</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>803</sup> Voir note 802



*n'y avait pas de personnel dédié »<sup>804</sup>. L'arrivée du dispositif PTCE dans ce climat, pourtant vecteur d'une enveloppe financière pour la réalisation d'actions, n'a pas permis de redresser la situation d'ETAP. Cette configuration a amené les acteurs du PTCE à se pencher vers un nouvel interlocuteur pour reprendre les actions à venir du projet PTCE : « donc mon nouvel interlocuteur, c'est ELI, et c'est eux qui ont l'enveloppe. Même si au début on s'était dit que non, c'est le collectif qui prime... C'est plus simple »<sup>805</sup>. La structure, présente dans Union ETAP, reprend l'action sans qu'elle ne soit modifiée : « quand on a vu qu'il y avait énormément de dépenses d'énergies, que ça fonctionnait pas très bien... On n'évoluait plus ! Il fallait absolument faire du développement et on ne le faisait pas. [...] Et, au bout d'un moment, on a dit qu'il fallait recentrer ça sur une seule association qui fasse le même travail, avec les mêmes personnes, mais moins de politique, plus d'efficacité. C'est pour ça qu'on a rebasculé sur ELI. C'est ELI qui porte la délégation d'ETAP. Mais le boulot est fait pareil »<sup>806</sup>. Finalement, le délai de la construction et l'atteinte des objectifs pour le PTCE, notamment pour l'année 2015, se sont inévitablement rallongés. Le rapport de 2014 du projet PTCE (réalisation annuelle nécessaire pour un lauréat de l'AAP afin de débloquer les fonds de l'Etat échelonné sur trois années et budgété au moment du dépôt de la candidature<sup>807</sup>) décrit la situation délicate avec Union ETAP, justifiant le choix de changer d'interlocuteur.*

Le caractère récent et nouveau des PTCE (identification et reconnaissance) au moment du lancement de celui du Pays d'Ancenis fait que certains acteurs impliqués estiment avoir du mal à identifier les services pouvant les conseiller, hormis la CRESS des Pays-de-la-Loire et le réseau COORACE dans une moindre mesure : « On [ELI] adhère à une des têtes de réseaux, le réseau COORACE. Et dans le cadre du redressement productif, le directeur Ludovic MANCEAU [directeur de la structure ELI] participe à des ateliers au niveau du COORACE, donc il suit plusieurs PTCE, ce qui nous permet de voir qu'ils sont un peu différents les uns des autres. [...] [Le PTCE] ce n'est pas comme par exemple [...] [le] COORACE... Bon, ce sont des choses qui ont des antériorités bien plus grandes. On sait à peu près ce qu'il s'y passe, ce qu'on y fait, pourquoi on y est, pourquoi on paye... Mais pour le PTCE, bon, pour l'instant, nous, on ne paye pas. Mais ce que je veux dire c'est que ce sont des têtes de réseaux. On a besoin d'une assistance juridique, d'une assistance commerciale, même si ça n'arrive pas tellement [pour le PTCE]... [...] Le COORACE est très moteur sur le renouveau productif et les pôles de coopérations économiques. Limite, moi je les ai surtout découverts [les PTCE] par le COORACE »<sup>808</sup>.

<sup>804</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>805</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>806</sup> Voir note 804

<sup>807</sup> Comme précisé dans le document intitulé « Appel à projets Soutien à la dynamique des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) », 2013, dans le paragraphe « 5.2. Calcul de la subvention », « les versements se feront par tranche annuelle »

<sup>808</sup> Voir note 804

L'incapacité qu'éprouvent beaucoup d'acteurs membres à définir clairement ce qu'est le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis semble entraîner un facteur d'incompréhension globale sur les objectifs et le fonctionnement de ce dernier, bien qu'ils restent convaincus de son importance et de son intérêt pour développer le territoire. Ces difficultés s'expriment d'autant plus dans la démarche de coopération et de co-construction, une logique qui n'est pas forcément automatique et avec la même intensité dans le temps : *« il y a des gens qui portent, et d'autres avec qui s'est plus difficile. On a bien rencontré des freins liés à des structures qui, plutôt que de jouer collectif, ont joué sur des intérêts personnels, ce qui freine le projet collectif et que l'on retrouve tout le temps (en amont dans la construction, et après on rame encore parce que des structures ne sont pas sur la transparence, ont envie de servir leur propre projet avant de faire quelque chose pour la dynamique territoriale) [...] Comme on a un obstacle, on se pose la question de savoir comment on fait, soit on bute dedans, mais ce n'est pas une solution puisqu'on butera toujours dedans et ça ne marchera pas, il n'y aura rien de constructible. Donc on est obligé de construire des stratégies de contournements, ou d'alliances avec d'autres, et les choses s'apaisent au bout d'un moment. Cela demande beaucoup d'énergie parce que pendant qu'on s'occupe de ça, ça n'avance pas de façon constructive »*<sup>809</sup>. Les acteurs présentent le PTCE comme une entité (un projet commun avec un comité de pilotage dédié) en tant que telle à distinguer des autres, à défaut d'être une structure à part entière (bien que le projet écrit en fin d'année 2013 prévoie la création d'une structure dédiée dès le début de l'année 2015). Cependant, la confusion entre le dispositif PTCE et l'activité de la structure du CBE est revenue à de nombreuses reprises dans le discours des acteurs, n'aidant pas à la compréhension du dispositif, de son fonctionnement comme de son activité, et de son intérêt par rapport aux autres structures : *« l'impact pourrait être négatif [d'être PTCE lauréat] parce qu'il y a eu le PTCE, le COTESS... Et quand on explique aux gens, PTCE, COTESS, machin... CBE en plus qui anime... Les gens sont paumés. Donc c'est assez compliqué »*<sup>810</sup>. Par ailleurs, la difficulté à comprendre ce qu'est un PTCE dépasse les simples acteurs-membres, entraînant par la même une complexité à identifier les effets du dispositif sur le territoire, à dépasser la « simple » réalisation d'un plan d'actions pour aboutir à un réel projet commun, autour d'une vision partagée :

*« On va mettre en place une réunion avec tous les membres (techniciens et administrateurs) parce que j'ai envie qu'on travaille sur le modèle économique. Parce qu'au final, aujourd'hui, on a ce truc là (le document d'appel d'offres) mais ça ne ressemble à rien au final quelque part. C'est juste un plan d'action mais ce n'est pas vraiment un projet commun en fait »*<sup>811</sup>

<sup>809</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>810</sup> Voir note 809

<sup>811</sup> Voir note 809

« Quand il est arrivé [le PTCE], [...] les gens des collectivités, les gens qui ont des responsabilités sur le Pays d'Ancenis, ne savaient pas bien ce qu'était un PTCE. Je ne sais toujours pas si tout le monde sait bien ce que c'est »<sup>812</sup>

« Les gens ne comprennent pas forcément bien comment ça fonctionne »<sup>813</sup>

« Je ne vois pas la finalité là-dedans [dans le PTCE]... La finalité profonde d'un pôle territorial... Voilà. [...] C'est cette vision-là qui me manque »<sup>814</sup>

Cette réflexion en amène une autre : des difficultés de reconnaissance à l'échelle locale. Bien que lauréat du premier AAP national et bénéficiaire d'un accompagnement régional et d'un soutien départemental, le PTCE n'a pas réussi à faire pleinement intégrer à l'intercommunalité et aux communes la dynamique amorcée : « il y a quelque chose qui existait [des échanges avec l'intercommunalité et plus globalement, avec certains élus locaux] mais qui n'a finalement pas vraiment existé<sup>815</sup>. En fait, quand on a été lauréat et qu'il y a eu une reconnaissance, nous on n'en a pas fait des tonnes parce qu'on n'en fait jamais des tonnes quand on fait des trucs. On a la reconnaissance nationale, régionale, départementale, mais on a à peine la reconnaissance locale »<sup>816</sup>. La méconnaissance globale de ce que représente l'ESS, aussi bien du côté des élus que des acteurs supposés relever de l'ESS, et son intégration comme une composante de l'économie du territoire, semble être un premier facteur explicatif : « il y a plein de choses qui sont cloisonnées. Je commence à faire des ponts mais notre histoire est vachement cloisonnée. [...] C'est lié aussi au fait que l'ESS, même si tu demandes à des associations, à la Mission locale, ils ne savent pas ce que c'est. [...] Alors ça pose parfois des soucis parce que quand TERRENA était sur le forum [le forum de l'ESS organisé en 2012, cf Troisième partie, Chapitre I, 1.a., p. 267], les gens ne comprenaient pas pourquoi TERRENA était sur le forum. Il a fallu qu'on rappelle que c'était une coopérative à la base. Donc c'est vrai que les gens, il y a un peu de pédagogie [à faire] »<sup>817</sup> ; le réel impact du dispositif PTCE du Pays d'Ancenis pour le territoire en constitue un autre : « il y a eu un impact [du PTCE] mais on n'en voyait pas toute

<sup>812</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>813</sup> Voir note 812

<sup>814</sup> Extrait de l'entretien avec l'ancien représentant du Comité Inter Entreprise de TERRENA, 2015

<sup>815</sup> Ces propos sont à nuancer, en raison de la présence de l'intercommunalité dans le comité de pilotage du PTCE. Les acteurs membres du dispositif emploient ces termes pour mettre en avant d'une part une différence d'implication importante sur le plan financier en comparaison avec les autres collectivités et l'apport de l'Etat, et d'autre part un soutien global jugé comme peu manifeste

<sup>816</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>817</sup> Voir note 816

la portée. On a de la difficulté à identifier les premiers effets »<sup>818</sup>. Dans les deux cas, les dirigeants et représentants des structures membres interrogés trouvent un début d'explication possible sur la difficulté à communiquer sur le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis : « on a [...] du mal pour communiquer sur ce qu'on fait, parce qu'on ne sait pas faire »<sup>819</sup>. Le CBE avait identifié ce problème de mise en valeur des activités de sa propre structure, et le problème semble de nouveau se poser pour le PTCE, que ce soit entre les membres (manque d'outils efficaces<sup>820</sup>), comme avec les personnes extérieures au dispositif. Les problèmes de visibilité, comme de compréhension des actions menées au sein du dispositif auprès des élus locaux de la COMPA sont des enjeux à surmonter. Les discours ont évolué suite aux élections municipales de 2014 et à la nouvelle équipe de l'intercommunalité, comme en témoigne la prise de parole du président de la COMPA à l'occasion des 20 ans du CBE [cf Troisième partie, Chapitre II, 3.a., p. 284]). Le caractère à la fois collectif et innovant du projet global apparaît comme un élément d'incompréhension supplémentaire sur l'utilité du dispositif PTCE.

Un autre problème majeur identifié par les dirigeants et représentants des structures membres interrogés est celui de la pérennité du dispositif et de ses sources de financements. La viabilité du projet sur le long terme est « menacée » en partie par des sources de financements à temps limité (correspondant aux logiques d'AAP), ou bien fluctuant d'année en année (le cas par exemple de l'aide apportée par le Département de Loire-Atlantique, dégressive tous les ans entre 2014 et 2016<sup>821</sup>), en fonction des financeurs, des résultats obtenus par le dispositif PTCE, d'éléments de contexte pouvant modifier la nature, la durée et les moyens engagés dans les accompagnements (les changements de compétences, les élections avec le renouvellement des équipes, etc.). Les solutions envisagées comme le fonds de dotation ou encore la commercialisation de services ne sont pas encore effectives en 2016 et ne pallient pas le manque représenté par la fin de l'aide de l'Etat, suivie d'une diminution des aides régionales et départementales. L'entrée en vigueur de la loi relative à l'ESS de 2014 n'est par étrangère à ce retard car elle modifie les conditions de mise en place des fonds : « la problématique qu'on a, entre temps, entre le démarrage du travail sur le fonds de dotation et maintenant, on a la loi de l'ESS qui est arrivée en juillet 2014... Et la loi avant, on pouvait créer un fonds de dotation avec 0 [€]. Et maintenant, elle impose 15 000 € minimum. De fonds propres... Ce qui n'est pas une paille. Donc, il faut absolument qu'on trouve... Et on ne peut pas créer tant qu'on n'a pas les 15 000 »<sup>822</sup>. Les acteurs du PTCE ont donc été contraints de trouver des

<sup>818</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>819</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>820</sup> L'exemple de l'échec de la mise en place de la plateforme de travail collaborative « AGORA »

<sup>821</sup> « Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, 95 pages

<sup>822</sup> Extrait de l'entretien avec la fondatrice du cabinet conseil ALTERM, 2015

financements supplémentaires, entamant un démarchage auprès de structures du territoire (prospection notamment auprès de TERRENA, MANITOU et TOYOTA Industrial Equipments) en 2015, sans que cela n'aboutisse en raison d'un contexte économique difficile<sup>823</sup>. Il ne verra finalement pas le jour. Parallèlement, les dirigeants et représentants de structures membres interrogés évoquent le temps nécessaire pour construire une coopération, pour co-construire un projet global comme peut l'être celui du PTCE avant de basculer sur des actions concrètes, pas forcément compatible avec les échéances données par les financeurs : « *quand on mène une action, ce n'est jamais efficace aussitôt. Il faut du temps, et il faut respecter le temps quand même un peu, même si on est pressé* »<sup>824</sup> ; « *c'est de passer au concret. C'est-à-dire qu'on est dans pas mal de brain storming pour trouver des idées, mais à un moment ou à un autre, et justement pour que les élus y voient leur intérêt, c'est de passer à l'action. Et, voilà... Passer à l'action demande des moyens aussi. [...] Ce n'est pas forcément simple* »<sup>825</sup>. Les acteurs interrogés voient le caractère innovant des projets qu'ils portent comme étant un facteur potentiel de fragilité supplémentaire pour la poursuite du PTCE. Ils expérimentent, et certains projets mis en place ne vont pas être immédiatement rentables financièrement. Il devient compliqué de financer sur le long terme une expérimentation qui fonctionne, mais qui se doit de reposer sur des fonds publics et/ou privés, trouver un « relai » de financement dans le temps pour des actions bénéfiques pour le territoire, bien qu'elles ne soient pas en mesure de s'autofinancer (financement semble-t-il plus difficile à trouver pour perpétuer une action que pour l'expérimenter) : « *l'ESS est un laboratoire d'innovations, pour combler des manques qu'il y a, mais aussi parce que parfois, personne d'autre ne veut se saisir d'un marché pas rentable dans un premier temps. C'est la difficulté de l'ESS qui ne trouve pas de financement par rapport à des innovations qui après, vont trouver un marché parce qu'elles ont fait leurs preuves. On n'est plus vraiment dans l'émergence de l'innovation. Celles qui vont être financées par la suite, c'est qu'elles ont fait en amont leurs preuves et se sera plus simple* »<sup>826</sup>. C'est notamment le cas de la plateforme de l'évolution professionnelle<sup>827</sup> créée en 2007 par le CBE et illustrant les propos précédents avec un projet plus ancien : « *le problème de la plateforme c'est qu'elle ne s'autofinance pas, elle n'est pas en équilibre, malgré le fait qu'elle fonctionne. Il y a donc un ajustement à faire pour répondre à leurs besoins [les objectifs et contreparties demandés dans les appels à projets], tout en restant avec une marge de manœuvre. L'idée, c'est de se référer à l'innovation technologique, puisqu'on est aussi passé par cette phase. Une innovation qui fait sa place et montre qu'elle marche bien peut prétendre par la suite à un*

<sup>823</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>824</sup> Voir note 823

<sup>825</sup> Extrait de l'entretien avec la fondatrice du cabinet conseil ALTERM, 2015

<sup>826</sup> Voir note 823

<sup>827</sup> Point Relais Emploi Entreprises Salariés (PREES), une plateforme d'information et d'animation en direction des actifs et chefs d'entreprises, animée par le CBE du Pays d'Ancenis

*financement des entreprises qui décident d'investir dedans et de faire en sorte que cette innovation se développe et vive de façon autonome sur le marché* »<sup>828</sup>. Le risque d'une instrumentalisation voire d'une « récupération » par des acteurs privés lucratifs si l'activité devient rentable sur le plan économique (DEMOUSTIER et RICHEZ-BATTESTI, 2010, *op.cit.*) n'est pas non plus à exclure. Le problème est d'autant plus présent que le PTCE, bien que disposant de moyens pour faire émerger des projets, ne semble pas en mesure de porter sur le long terme des activités à sa seule charge (cf Quatrième partie, Chapitre II, 1.b., Le PTCE du Pays d'Ancenis, p. 418).

Enfin, le territoire de référence et d'actions « limité » à la COMPA devient par moment source d'interrogations sur les possibilités de développement du PTCE. L'exemple du travail de veille et de réseautage du CBE est donné : « *des fois ça a un avantage [d'être borné au territoire du Pays d'Ancenis], mais des fois ça a un inconvénient parce qu'il y a des choses qui se font dans le 49 [Maine-et-Loire] par exemple qui sont super intéressantes et auxquelles on n'a pas accès. Par exemple, au niveau de l'ESS, il y a l'Arbre Bleu*<sup>829</sup>, *des choses super chouettes [...], mais on ne peut pas vraiment intervenir. Ils ne peuvent pas faire partie du COTESS alors que c'est de la folie tout ce qu'ils font* »<sup>830</sup>. Malgré les similarités et les envies de mener des projets en commun, les acteurs du PTCE établissent eux-mêmes des freins sur le potentiel développement de leurs actions, en cherchant à s'en tenir au territoire de référence. Le territoire d'actions d'ECHOBAT Développement, dépassant très largement le cadre de la COMPA (cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.a., p. 385) interroge sur le rôle que la structure occupe dans le PTCE du Pays d'Ancenis, et notamment sur sa capacité à calibrer les réflexions à l'échelle du territoire de la COMPA : « *le côté un peu freinant, enfin pas freinant mais un peu moins bien pour le PTCE, c'est qu'on n'est plus que sur le PTCE d'Ancenis, et que donc on travaille sur des problématiques plus larges, etc.* »<sup>831</sup>.

### Le PTCE Village Terre et Vie

La situation du dispositif PTCE Village Terre et Vie est également empreinte de difficultés internes et externes. En premier lieu, un problème de ressources, notamment humaines afin de soutenir l'ensemble des activités et des filières développées dans le PTCE, est exprimé par les co-présidents de l'association Village Terre et Vie interrogés : « *parce que là, on est sur quatre domaines d'activités assez vastes [...]. C'est beaucoup... Ça nous pose aussi des difficultés en interne parce que c'est*

<sup>828</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

<sup>829</sup> Association créée en 2013, intervenant sur le territoire de la commune nouvelle d'Orée d'Anjou, et ayant pour mission d'animer, de soutenir, d'initier et de promouvoir des initiatives locales et solidaires

<sup>830</sup> Voir note 828

<sup>831</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

*compliqué vu le peu de ressources humaines qu'on a »<sup>832</sup>. Cela constitue un des facteurs explicatifs de la mise en sommeil du pôle écoagriculture (plein-air) qui demandait trop de ressources à l'association par rapport à ce dont elle disposait. La force bénévole requiert une gestion que l'association Village Terre et Vie ne parvient pas toujours à maintenir, en raison de la jeunesse de la structure et d'un réseau en formation (la mobilisation des adhérents, de les impliquer davantage dans le processus de réflexions) : « le souci qu'on a, c'est que les acteurs concernés puissent s'y retrouver. En général, ils investissent du temps, mais après, quand les choses ne se produisent pas tout de suite, ils s'épuisent puis ils vont faire autre chose ailleurs. Soit dans d'autres associations, soit dans leur entreprise »<sup>833</sup>. Un autre co-président évoque la jeunesse de la structure et du réseau en formation, qui implique une force bénévole encore assez faible : « il faut bien voir aussi qu'on est encore une structure fragile parce qu'on n'est pas très nombreux. Il y a [...] entre 80 et 100 [adhérents]. Mais des vraiment impliqués, [...] pour les actions... Alors tu en as toujours un peu au moment des fêtes, [...] une vingtaine de personnes qui aident à mettre les tables et compagnie... Mais ensuite pour les actions, [...] pour aller voir les Ecoscolies [participation à la Box ESS, organisée par les Ecoscolies, PTCE de la métropole nantaise], ça on est 5 quoi. 5-6 »<sup>834</sup>. Dans la poursuite de cette idée, le co-président indique la difficulté à mobiliser le « second cercle » d'acteurs de l'association, à savoir les adhérents : « on a fait des réunions d'acteurs. Alors des fois, l'AG [le conseil des acteurs], on a 30 personnes. Donc là, on essaye de faire émerger des idées. [...] Mais quand on fait les réunions d'acteurs sur les projets ou pour faire émerger des projets, [...] on n'a que peu de personnes. En fait, les idées elles devraient venir des adhérents pour le moins. Ou éventuellement d'un non adhérent mais qui vient se rapprocher de la structure pour dire, « j'aimerais bien que Terre et Vie m'aide à porter mon projet parce que tout seul je ne pourrais pas y arriver ». Par exemple pour trouver des clients potentiels, si on parle de clients ou de choses comme ça. Donc oui, ce serait l'idée. Maintenant, on fait avec ce qu'on a. Les idées qui viennent même des adhérents, on n'en a pas énormément quoi. L'écotourisme, [...] l'idée initiale est bâtie par le noyau dur, après toute la déclinaison, l'ingénierie... Par exemple l'écotourisme, là on fait des animations pour le CNAM [un « Team Building » pour les employés de la structure réalisé en 2018], ce sont [...] deux animateurs [...] spécialistes du jeu et tout ça qui les ont montés. Enfin l'idée initiale, on est allé les chercher en disant, « est-ce que vous pourriez nous monter un truc quoi ». Mais l'idée de base, oui, il faudrait que ça vienne un peu plus des acteurs. Et on a du mal à les mobiliser aujourd'hui »<sup>835</sup>. Les co-présidents de l'association interrogés mettent en évidence un potentiel d'implication et d'activités encore trop peu exprimé par l'ensemble des adhérents à la structure, avec une force de proposition encore trop faible et trop ponctuelle.*

<sup>832</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>833</sup> Voir note 832

<sup>834</sup> Voir note 832

<sup>835</sup> Voir note 832

Le PTCE Village Terre et Vie est également confronté à une gestion financière compliquée. Premièrement, les rentrées financières des produits proposés ne sont pas forcément à la hauteur des attentes, comme c'est le cas pour les formations issues du catalogue avec une attractivité moindre et une rentabilité faible. La prestation des acteurs (par ailleurs adhérents à l'association) dans le cadre de ces formations est rémunérée, rappelant une logique plus générale – et citée précédemment – qui est que le PTCE travaille avant tout pour développer l'activité des acteurs économiques du territoire : *« du chiffre d'affaires pour l'association, mais il y a 80 % qui repart vers ceux qui ont fait l'activité. C'est bien ça l'idée du PTCE aussi, c'est pour faire vivre les acteurs »*<sup>836</sup>. Cet équilibre reste compliqué à maintenir, et entraîne une fragilité au niveau du fonctionnement économique de l'association, point qui est pourtant très stratégique aux yeux des institutionnels et financeurs du dispositif. Par ailleurs, l'apport supposé du PTCE pour les acteurs et les structures économiques reste difficilement perceptible à travers l'activité de Terre et Vie, notamment en raison de la taille du dispositif, de son ancienneté, et de l'absence d'outils d'évaluation : *« à part les emplois qu'on a créés nous-mêmes au sein de la structure, pour les autres acteurs non [le co-président n'est pas en mesure de dire combien d'emplois le dispositif PTCE a créé]. On ne peut pas dire que ça a permis de consolider... Il y a eu trop peu d'activités, et peu conséquentes pour les acteurs, pour pouvoir te dire ça. Ça a participé à leurs activités, mais s'il n'y avait pas eu Terre et Vie, ils n'auraient probablement pas disparu... Ce n'est pas parce qu'il y a eu Terre et Vie qu'ils ont embauché quelqu'un. Enfin aujourd'hui je ne peux pas te dire ça [...]. On n'a pas encore assez d'activité. C'est quand même un petit PTCE. Un très petit PTCE »*<sup>837</sup>. Le salariat dans l'association représente par ailleurs un problème pour les acteurs, avec une flexibilité nécessaire, des montages parfois complexes, et une nécessité pour protéger les personnes (couverture, droits) : *« il y a quand même aussi des interrogations, [...] au niveau de [...] [la coordinatrice de l'association Village Terre et Vie] pour qu'elle reste salarié ou pas. Elle a un statut un peu bizarre en fait. Elle est coordinatrice de l'association, au départ bénévolement puisqu'on ne pouvait pas supporter cette charge en termes de salariat. Elle a fait aussi, comme elle est auto entrepreneur, [...] parallèlement des facturations sur des interventions bien précises, et puis des périodes de salariat ou on a pu dégager un peu de budget pour rémunérer une activité et lui permettre aussi d'avoir tous les droits qu'ont tous les salariés, à savoir notamment le congé maternité, mais aussi la retraite, le chômage, enfin tout ça quoi. Parce que c'est bien beau de s'investir dans l'asso, mais il ne faut pas non plus négliger les aspects personnels »*<sup>838</sup>. L'aspect financier est d'ordre général vecteur de tensions dans l'association : *« ça crée des tensions [assumer du salariat]. Objectivement. Des tensions humaines, des tensions financières, etc. [...]. Donc là, c'est*

<sup>836</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>837</sup> Voir note 836

<sup>838</sup> Voir note 836



*vrai qu'on est en période très transitoire pour 2018-2019, avec la fin d'une période de subvention, donc est-ce qu'on va avoir l'autonomie financière pour supporter plus de salariés... Ça, ça reste encore un point d'interrogation* »<sup>839</sup>. Deuxièmement, certaines sources de financements sont maintenues uniquement si l'association remplit des objectifs précis. Dans le cas de l'écotourisme, la structure bénéficie d'un fond de 25 000 € afin de réaliser des infrastructures d'hébergement innovantes à proximité du lac, mais qui peut être retiré en cas d'absence d'avancées significatives (soutien limité dans le temps, avec obligation de résultat). Ce projet est tributaire de l'avancement d'autres projets (la recherche d'un terrain), et est menacé par le rythme de progression global du PTCE. Cependant, il n'en reste pas moins vital pour l'avenir du pôle écotourisme. Les co-présidents de l'association Village Terre et Vie interrogés soulèvent le problème du manque d'indicateurs pour révéler l'activité globale générée de manière indirecte par l'association Village Terre et Vie. La structure travaille en premier lieu pour les acteurs du territoire, déployant un réseau autour de filières pour faciliter le développement de leurs activités. Elle ne dispose cependant d'aucun outil pour mesurer son réel impact, que ce soit au niveau du chiffre d'affaires des structures adhérentes, comme du nombre d'emplois créés dans ces dernières (lien direct et/ou indirect avec l'accroissement de leurs activités) : *« on n'a pas de visibilité là-dessus »*<sup>840</sup>. A l'heure d'expliquer l'impact global que peut avoir le dispositif PTCE Village Terre et Vie sur l'économie du territoire, ce manque de visibilité constitue un problème de justification de son « utilité » auprès de potentiels financeurs. Ceci conduit à d'autres difficultés identifiées par les co-présidents : ceux de la communication et de la reconnaissance locale. Les relations initiales entre les acteurs du dispositif PTCE Village Terre et Vie et les élus locaux sont difficiles, et un des facteurs explicatifs semble être l'incompréhension sur les finalités du projet global : *« au niveau local, les acteurs incontournables, et on en a fait les frais régulièrement, ce sont les élus locaux [...]. Ils ne nous ont pas toujours compris, et ça c'est la principale difficulté qu'on a rencontrée pour pouvoir mettre en place tous les pôles parce que le projet leur semblait tellement énormissime »*<sup>841</sup>. La méconnaissance potentielle de la nature du dispositif (et plus globalement de l'ESS) par les acteurs du territoire, à commencer par les élus locaux, semble être un élément important, comme le rapporte un co-président devant la présentation du projet global en 2015 : *« Je me suis retrouvé à présenter le projet devant les 9 maires de la com com, c'était un grand moment de solitude parce que... je peux parler d'ESS, [...] ils ne savaient pas ce que ça voulait dire... Je parlais des Ecosolies, je parlais de la CRESS, je parlais du Solilab, il n'y a aucun mot... Je voyais bien dans leurs yeux [...]. C'est super compliqué. [...] Alors les élus, si eux ils ne savent pas de quoi je leur parle. [...] Et puis alors quand on parle d'écoconstruction ils m'ont tous dit mais, « construire en paille mais [...] que*

<sup>839</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>840</sup> Voir note 839

<sup>841</sup> Voir note 839

vous voulez mettre en place un réseau d'acteurs là-dessus. [...] Qu'elle va être votre plus-value là-dessus, qu'est-ce que vous allez apporter à ces gens-là ?». Et nous on leur dit, [...] qu'il y a des projets qui peuvent se mettre en place, il y a du conseil quand même, il y a des choses à apporter »<sup>842</sup>. Cela donne lieu à un problème de reconnaissance sur l'utilité comme sur la légitimité d'intervention de l'association Village Terre et Vie sur les activités qu'elle porte et/ou accompagne. En guise d'exemple, l'incompréhension de l'intercommunalité compétente en matière de tourisme, sur l'organisation de balades autour du lac par l'association : « quand on a commencé à vouloir faire des choses sur le plan du tourisme, d'organiser des balades sur le Lac, la communauté de communes [de Grand Lieu] elle a dit, « oulala... C'est nôtre... ». En l'occurrence, c'était le président qui s'occupe du tourisme [à la communauté de communes de Grand Lieu], qui est le maire de la Chevrolière, il disait « c'est quand même plus de notre ressort d'organiser ça ». Donc ils ne nous ont pas empêchés, mais ce n'était pas non plus [...] encourageant »<sup>843</sup>. La situation a depuis évolué avec la signature d'une convention entre les deux structures permettant à l'association Village Terre et Vie de proposer une offre touristique complémentaire (créneaux sur des horaires atypiques, balades avec de nouvelles thématiques, prestataire pour animer des événements). Finalement, les collectivités locales vont plutôt soutenir un projet en particulier à défaut de soutenir l'ensemble du dispositif PTCE, considéré comme trop dense, voire opaque. Ces éléments de contexte sont accentués du côté des agents du développement économique du territoire en raison de l'absence de données chiffrées précises de ce que représente l'ESS à l'échelle du territoire, ainsi que de réels moyens dédiés pour suivre cette dynamique d'acteurs spécifique, nécessitant connaissances et moyens (notamment humains) dont les collectivités locales ne disposent pas :

« On n'a aucune donnée chiffrée sur le sujet [l'ESS<sup>844</sup>]. Après, est-ce qu'on en entend parler, oui, mais de là à vous donner une part et des chiffres précis, je n'en sais absolument rien. Et puis le jour où on me donne des chiffres, j'aimerais bien qu'on me dise sur quoi ils s'appuient. [...] J'en ai entendu parler [du dispositif PTCE Village Terre et Vie] parce que, au moment du lancement de Terre et Vie, j'étais moi régulièrement invité aux réunions. Et puis ils voulaient me faire intégrer en fait le comité de pilotage. [...] Je manquais de temps, je ne pouvais pas le faire »<sup>845</sup>

<sup>842</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>843</sup> Voir note 842

<sup>844</sup> Absence de données précises à l'échelle de l'intercommunalité de Grand Lieu, ainsi qu'à l'échelle communale

<sup>845</sup> Extrait de l'entretien avec un employé du service économie de la commune de Saint-Philbert-de-Grand Lieu, 2018

« Je ne connais pas [le PTCE]. J'en ai entendu parler, mais sans que je ne me penche dedans vraiment. Puis c'est vrai que ça ne nous a pas été relayé. J'ai des rencontres régulières avec l'agence régionale, mais c'est vrai qu'on n'a pas eu de focus là-dessus. Après, [...] je suis très sollicité pour faire des réunions d'informations, pour présenter, tout ça... mais vu que je suis tout seul, je ne le fais pas partout, parce que sinon je ne suis plus [...]... Donc [...] c'est possible que j'aie pu louper ces informations qui auraient pu être délivrées [...]. Je suis l'association Terre et Vie de loin. Après je ne connais pas précisément, mais je m'intéresse quand même à ce qui peut être fait [...]. Je suis à travers ce que je peux lire dans la presse »<sup>846</sup>

L'autre difficulté, la communication, constitue un handicap important car les acteurs du PTCE n'arrivent pas à valoriser, à capitaliser sur ce qu'ils font de manière à ce que l'association soit reconnue et identifiée comme un acteur important voire référent sur une écofilère. La faiblesse au niveau de la maîtrise d'outils de communication est identifiée par les co-présidents interrogés, à l'image du site internet : « il y a un truc où on est un peu faiblard, et dieu sait si c'est important, c'est notre site web quoi. Parce qu'il y a quand même pas mal de choses qui se passent... D'infos qui se passent dans ce système et on n'est pas assez performants là. Si tu tapes « formation compostage », [sur] territoire de Grand Lieu, je ne suis pas bien sûr que tu tombes sur Terre et Vie tout de suite. Ce qui est un souci. Et pour les entreprises c'est pareil [lorsqu'elles recherchent des activités et/ou des services que propose l'association] »<sup>847</sup>. Cet élément s'est, depuis, amélioré avec un site internet rassemblant les informations ainsi qu'une mise à jour régulière, conjugué à une présence accrue sur les réseaux sociaux.

Les valeurs portées par le PTCE ne semblent pas forcément partagées par l'ensemble des acteurs économiques du territoire sur lequel il agit. La promotion de nouvelles pratiques, comme au niveau de l'agriculture par exemple, « tranchant » avec le modèle dominant, déclenche une forme d'hostilité avec certains acteurs et habitants, voyant dans ces activités des concurrents directs : « mais tu vois, des entreprises... Des agriculteurs qui sont [...] conventionnés ou je ne sais pas quoi [l'agriculture conventionnelle]. Pour eux, voilà, [...] promouvoir de l'agriculture bio, de la permaculture... Tout ça, c'est carrément de la concurrence directe pour eux, il n'y a pas photo. [...] Rien que sur ce volet-là, on est les pires ennemis quand tu regardes bien [...]. Mais pareil, des entreprises qui n'ont pas du tout envie d'être là-dedans [dans l'écoconstruction]... Bon maintenant de

<sup>846</sup> Extrait de l'entretien avec le responsable du service développement économique de la communauté de communes de Grand Lieu, 2018

<sup>847</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

*moins en moins heureusement »<sup>848</sup>. De manière générale, les co-présidents rapportent que la démarche de coopération n'est pas une évidence pour l'ensemble des acteurs du territoire, et que cette « habitude » de travail reste une idée à défendre pour le PTCE : « c'est qu'il faut bousculer un petit peu quand même les idées, les états des lieux, etc., pour pouvoir imposer cette nouvelle façon de réfléchir, de coopérer. La coopération, [...] ça devrait tomber sous le sens. Que [...] en coopérant, on y arrivera toujours mieux qu'en restant isolé dans son coin. Et puis si c'est le contraire de l'individualisme, [...] on a des murs devant nous là. [...] C'est tout ça qu'il faut faire tomber pour réussir à mettre en place des choses [...]. Je pense que pour les enfants, pour les générations futures, ce sera... je l'espère... déjà beaucoup plus défraîchi et mis en place. Mais pour notre génération, ça reste de l'innovation parce qu'on se rend bien compte que ça ne tombe pas sous le sens quand on en parle, ne serait-ce qu'avec les élus et avec ceux qui sont censés mettre en place des dispositifs »<sup>849</sup>.*

Enfin, les co-présidents sont confrontés à un contexte territorial particulier avec différents zonages donnant lieu à des contraintes en matière d'aménagement et de construction (cf Troisième partie, Chapitre II, 3.b., p. 293 ; Carte 30, p. 296). Cet aspect a été semble-t-il sous-estimé par les promoteurs du PTCE (bien qu'ils aient été mis en garde par le Département de Loire-Atlantique) et a engendré des difficultés dans le projet de construction d'hébergements à proximité du lac: « le Département nous avait dit, « ça va être très compliqué ». Et ça va être très compliqué parce qu'on a cette subvention en théorie [enveloppe financière pour avoir été retenu par l'AAP lancé par le Département de Loire-Atlantique], mais que ça se trouve, elle ne sera pas concrète pour nous fin 2018 parce qu'on n'aura pas d'hébergement et qu'il n'y a aucune commune qui nous aura dit, ok banco, on vous suit pour ça. Les derniers qui nous ont fait une proposition de terrain c'est Saint Aignan de Grand Lieu, et eux ils avaient été bloqués par une passerelle ; ils avaient construit une passerelle en bois le long du Lac de Grand Lieu qui emmène d'un spot à l'autre, de deux points de vues sur le lac. Et cette passerelle, elle était plus ou moins dans les clous au niveau de la viabilité et tout ça, et là, c'est venu depuis là-haut, et on leur a demandé d'enlever leur passerelle, parce que justement, le Lac de Grand Lieu, parce que la réserve naturelle, parce que la réserve nationale »<sup>850</sup>. Finalement, le projet n'aboutit pas parce que l'association ne parvient pas à trouver un terrain à temps.

### Le PTCE ARDAINES

Le PTCE ARDAINES est également concerné par des difficultés d'ordres internes et externes. En premier lieu, les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés reviennent sur la fragilité

<sup>848</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>849</sup> Voir note 848

<sup>850</sup> Voir note 848

financière du dispositif, reposant sur la compilation de différentes sources de financements. La cessation de l'une d'entre elles a précipité la décision de mettre la structure porteuse en sommeil ; les acteurs n'étaient plus dans la capacité de financer le poste de coordinateur essentiel au développement de l'association, et donc du PTCE. Plus globalement, le fait que les attendus des financeurs diffèrent a rendu la superposition des sources de financement compliquée à justifier, aussi bien pour les acteurs du dispositif que pour les institutions à l'origine de l'enveloppe financière. Par ailleurs, l'option de demander une contribution aux structures membres ne semble pas possible : le risque de les mettre en difficulté étant jugé comme trop important.

*« Comme vous le savez, ce PTCE [ARDAINES], fin 2015, le Conseil départemental ne renouvelle pas son financement... Donc... Techniquement, je ne pouvais pas rester en salarié, donc on décide avec le président d'arrêter. Voilà, on ne prend pas de risque, on n'amène pas les gens, on ne sollicite pas financièrement les structures pour les mettre à mal... »<sup>851</sup>.*

Ce constat semble à mettre en lien avec le manque d'indicateurs pour mesurer le réel impact économique, social, du PTCE sur les activités des structures membres. La « plus-value économique » du dispositif reste difficile à chiffrer, que ce soit pour ARDAINES (pas de facturation aux structures membres pour les audits, ni pour l'accompagnement global) comme pour les structures membres de l'association.

*« En gros, quelles activités économiques génèrent le PTCE. Alors là, ça devenait compliqué. Parce qu'on aurait été un cabinet de consultant, moi je facturais ce que j'ai fait. Mais comme c'était déjà payé par l'Etat... [...] Par exemple répondre à l'appel à projets à la place des structures ou aller chercher une subvention, je ne le facturais pas. [...] Alors la Région elle se plaçait dans ce contexte-là [en s'interrogeant]. En disant le PTCE rend des services à ses acteurs, alors comment ça se chiffre... Comment ça se finance quoi. Parce qu'à terme, il va falloir le financer »<sup>852</sup>*

*« C'était compliqué quoi... On présentait à la fois notre activité, et la possibilité peut-être de travailler [pour le dispositif PTCE ARDAINES]. [...] Puis bon, on ne le formalise pas quelque part [le dispositif PTCE]. On le vit, mais on ne le formalise pas forcément »<sup>853</sup>*

La difficulté à communiquer sur les réalisations imputables au PTCE pose un problème global vis-à-vis des structures et acteurs extérieurs au dispositif. Pointant du doigt un éventuel souci de méthode, les

<sup>851</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>852</sup> Voir note 851

<sup>853</sup> Voir note 851

administrateurs de l'association ARDAINES interrogés semblent avoir manqué de temps et de compétences en la matière. Néanmoins, deux éléments peuvent avoir concouru à cette difficulté : l'importance prise à tous les niveaux par une seule personne (le coordinateur) dans le dispositif, et la place du groupement Coopelis. Ces éléments s'ajoutent à un manque de lisibilité sur le fonctionnement interne pour les personnes extérieures au dispositif, et pour les financeurs de l'association ARDAINES. La lisibilité entre le PTCE ARDAINES et le groupement Coopelis posait question. Pour les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés, la Région apparaissait comme partagée entre le fait de considérer le groupement Coopelis comme un potentiel PTCE à part entière, remettant en question la légitimité de l'association ARDAINES comme structure porteuse, vue comme un potentiel « doublon » : *« je sais que l'une des difficultés de lecture pour la Région, ça a été de considéré à un moment, est-ce que le PTCE c'était ARDAINES, ou est-ce que Coopelis, c'était déjà le PTCE ? Ca [...] ils ont eu un problème de compréhension du global, parce que comme Coopelis avait une vocation de mutualisation, une vocation de portage de projets dans son statut, ils ont dû se poser la question de savoir si en fait, est-ce que ce n'est pas Coopelis qui aurait dû être le PTCE ? Est-ce que c'était légitime qu'une autre structuration juridique vienne se greffer en plus de... Je pense qu'il y a eu une difficulté de lecture à ce moment-là. Ça a dû être un point de crispation ça. Ils ont dû dire, ça sur-stratifie le truc... »*<sup>854</sup>. Ce manque de visibilité s'étend même au Département et crée des tensions avec la DIRECCTE, toujours sur la plus-value du PTCE par rapport à l'existant : *« on a eu des frictions sur l'insertion par l'activité économique parce que c'est une compétence de l'Etat. Il y avait déjà des frictions entre l'Etat et le Conseil départemental... Et ils se demandaient ce que c'était que ce PTCE. [...] Alors qu'à l'époque, [...] le Conseil départemental venait de mettre en place l'organisme intermédiaire du PLIE. Plan Local pour l'Insertion. Et il disait, « mais qu'est-ce que c'est encore ce truc-là qui arrive [à propos du PTCE]. [...] Ils sont plus ou moins sur l'insertion par l'activité économique, qu'est-ce que c'est que cette bête là et sur quoi ça va déboucher ». Donc [...] il [...] se demandait [...] qu'est-ce qu'ils veulent faire ? »*<sup>855</sup>. D'autre part, pour certains acteurs interrogés, les liens personnels tissés par le coordinateur du PTCE ont pu jouer un rôle négatif (proximité trop importante [BOUBA-OLGA et GROSSETTI, 2008, op.cit.]) et être source de réserves de la part des institutionnels et des financeurs : *« clairement, quand le directeur du PTCE est le père de la secrétaire de la présidente, qui est l'épouse du beau-frère de machin qui est président du PTCE ... Enfin il y a un moment, ça pète quoi [...]. Ça c'est une grande certitude. [...] Vu de l'extérieur, les gens nous disaient, « c'est quoi ce bordel... On finance quoi... C'est qui... C'est comment ? Ça marche comment ? ». Enfin, on a bien compris qu'il n'y avait qu'un patron. [...] Après, il y a des libertés associatives. Vous pouvez être vous, salarié là où votre frère est président, il n'y a rien qui l'empêche. Mais à un moment donné, quand ça*

<sup>854</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>855</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

manie un peu de sous, et que ça se superpose... [...] Ca crée des tensions. Il n'y a pas eu de malhonnêteté, à aucun moment, ça je le dirais toujours. [...] Il n'y a jamais eu le moindre problème à ce niveau-là. Mais ça a excité des gens... »<sup>856</sup>. Ce dernier aspect semble être en lien avec un problème plus global de « manque d'ouverture ». Le PTCE ARDAINES a quelque peu « manqué » une des vocations qui était imputée à l'ensemble des PTCE à l'échelle nationale : le décloisonnement. L'ouverture à des acteurs « qui n'étaient pas forcément du même univers, de la même culture, ou de la même origine [...] professionnelle [ne s'est pas produite]. Le reproche qu'on peut faire avec ce qu'on a donné après, c'est que c'était très infra associatif, et il n'y avait pas d'ouverture vers l'entreprise »<sup>857</sup>. Ce constat est d'autant plus marqué que les acteurs avaient d'autres exemples de PTCE pour lesquels le regroupement d'acteurs était plus diversifié, comme c'est le cas du PTCE CIS-DT 52, basé à Saint-Dizier en Haute-Marne (cf Deuxième partie, Chapitre I, 2.b., Le PTCE CIS-DT52, p.143), également lauréat du premier AAP national de 2013 : « si vous comparez avec le CIS-52 en Haute-Marne [...], c'est une alchimie. C'est la rencontre d'un développeur de l'ESS avec l'ancien patron du MEDEF régional. C'est Didier COGNON qui est de l'ESS, élu par ailleurs... Et puis Benoit DEBOOS qui est un ancien patron et qui était patron du MEDEF régional. Ils se sont rencontrés sur des choses qui n'étaient pas évidentes, mais après ils ont imaginé ensemble. 1+1 a fait 3 quoi du coup. Et du coup, chacun dans son périmètre a pu en agréger d'autres. Nous on était trop... « Consanguin »... Je mets ça entre guillemets »<sup>858</sup>. Cet aspect est également souligné par un agent en charge du développement économique d'une intercommunalité comprise dans le périmètre du PNR des Ardennes, voyant le PTCE ARDAINES comme un « simple » regroupement d'acteurs de l'insertion par l'activité économique (cf Troisième partie, Chapitre II, 5.d., p. 344).

Si les intentions étaient là, les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés parlent d'un problème de méthode, d'un manque global de structuration pour capitaliser sur les différentes prises de contacts et mises en relation effectuées : « si on avait travaillé vraiment en mode labo... Mais il aurait fallu aller travailler avec des universitaires, et des machins... On aurait pu ... Il y a eu des trucs mais [...] Il y avait un manque de méthode [...]. Ou notre capacité à communiquer sur une méthode qu'on aurait pu déployer. [...] On n'a vraiment pas eu le temps encore une fois. Il y aurait pu y avoir, on a rencontré des gens de l'école supérieure d'arts et design. On a rencontré plein de gens ! Mais c'était très décousu à chaque fois »<sup>859</sup>. Prétendant développer des projets d'intérêt pour le territoire, les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés identifient un problème de reconnaissance potentielle et d'accompagnement d'initiatives solidaires par les institutionnels locaux. De nouveau, le

<sup>856</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>857</sup> Voir note 856

<sup>858</sup> Voir note 856

<sup>859</sup> Voir note 856

manque de compréhension de l'apport du dispositif peut être un facteur explicatif, les acteurs citant par exemple son manque d'intégration dans la stratégie globale du territoire sur le champ de l'insertion par l'activité économique<sup>860</sup>. Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés déplorent cette « incapacité » à intégrer les collectivités territoriales locales et les institutionnels, pourtant vus comme des acteurs incontournables, que ce soit dans un rôle d'accompagnement, comme dans la gouvernance de l'association ARDAINES :

*« C'est là qu'on est passé peut-être à côté, ce sont les communautés de communes, ce sont les EPCI [les acteurs incontournables en matière de développement économique et social sur le territoire]. Et là franchement, moi à l'époque, je suis passé à côté. Là je ne les ai pas associés, et je pense qu'on n'a pas été aidé à ce niveau-là [...]. Je pense qu'ils ne nous ont pas accompagné [...] qu'on nous a reproché de ne pas les avoir associés à la démarche. Donc ça c'était une erreur stratégique de ma part. J'assume [...]. Comme j'avais en tête la délimitation du PNR, et que toutes les EPCI étaient dans le PNR, je pensais que ça suffirait [...]. Mais ça a été loin d'être le cas. [...] Je pense aussi aux consulaires, mais les consulaires, on n'y est pas allé parce qu'on savait comment on allait se faire recevoir »<sup>861</sup>*

*« Oh les intercommunalités c'est complexe dans les Ardennes. C'est pareil, on n'a pas trop de rapport, on n'a pas de soutien. Moi je suis sur une intercommunalité où on a une des plus grosses ressourceries de France [Bell'Occas], on va dire à implantation comparable dans le rural et tout, on fonctionne très bien. Oui, c'est très bien ce qu'on fait, mais on n'a pas de soutien [...]. Ce n'est pas négatif. Ce n'est pas destructeur. C'est juste que c'est un petit peu du désintérêt »<sup>862</sup>*

Une posture plutôt attentiste que l'on retrouve plus ou moins dans les deux autres cas de l'étude, pouvant traduire une certaine incompréhension dans l'impact des PTCE et le rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales locales dans le développement de celui-ci.

Plus globalement, le contexte territorial semble être une source de difficultés pour le PTCE, et ce à plusieurs niveaux. En premier lieu, les acteurs évoquent un problème d'ordre « culturel », avec un

<sup>860</sup> A noter sur ce point que l'évolution législative constante dans ce domaine fragilise particulièrement la stabilité recherchée par certaines structures membres de l'association ARDAINES : « *Coopelis doit croître, doit être extrêmement mobile. Le champ de l'insertion c'est un champ dangereux. On a une taille critique qui rend l'équilibre instable chez nous. C'est-à-dire que le moindre changement de l'Etat sur ces interprétations du champ légal est très dangereux pour nous, on est fragile là-dessus. [...] Sur un coup de tête ils peuvent nous foutre le système en l'air* » (extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018)

<sup>861</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>862</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018



territoire peu enclin à « accepter l'innovation », reprenant l'historique de leur structure et/ou de celles qu'ils ont intégrées auparavant dans les Ardennes :

« Après, il y a un truc qu'il faut comprendre. Ce piège du conventionnement, le fait de trouver une structuration dans un cadre qui s'appelle comme ça [PTCE] ou que je ne sais pas, autre chose si c'était autre chose, il y a un niveau d'acceptation sociale. Quand je dis social, c'est au sens large, local, qu'il faut vérifier. Est-ce que le territoire était prêt à recevoir ce type d'organisation ? Quand je parle du territoire, je parle des institutionnels, des agents des services, voilà qui... Des administrations qui comprennent ou ne comprennent pas ce qu'on fait là-dedans [...]. On n'est pas à l'abri de tomber sur des gens qui ont des visions très obtuses. Et comme tout ça, ça ne parle que de coopération, d'échange, d'innovation, de tentatives d'essais, d'incubations... Ça leur échappe totalement. Ils ne voient pas dans quelle case ça rentre et ils perdent pied. »<sup>863</sup>

« Il y a un défaut de compétences. Là où on devrait nous dire, « voilà comment on va faire », il faut arrêter d'entendre dire quand on présente des trucs, « ce n'est pas possible ». Franchement, ça c'est pesant [...]. On perd énormément de temps et d'énergie sur des choses qui ne devraient même pas le justifier [...]. On est freinés parce qu'il y a des pesanteurs, des lenteurs, des incompréhensions... On ne comprend pas à quoi ça correspond. C'est comme ça. [...] On a un objet social associatif à poursuivre, on pilote des structures et on piloterait des entreprises qu'il n'y aurait rien qui ne change parce qu'il n'y a qu'un code du travail. [...] Tout ça marche de la même manière. Donc on pilote des entreprises, on développe des projets d'intérêt pour le territoire, on accueille des publics en grande difficulté, et comme disent mes collègues, là où on devrait nous dire « ce n'est pas trop mal ce que vous faites », non, on fait exactement l'inverse, c'est-à-dire qu'on en prend vraiment plein la poire [...]. On a toujours une approche malveillante de la part de ceux qui devraient nous accompagner et qui auraient tout à gagner à nous accompagner d'ailleurs »<sup>864</sup>

Un second problème de fond est identifié, celui de la difficile coopération dans le « milieu associatif » et de la confiance à instaurer entre les structures. Les « contraintes » liées à la coopération semblent au cœur des problèmes rencontrés par le PTCE : « il faut agir ensemble [...], c'est simple, étymologiquement, coopérer, c'est agir ensemble [...]. Et [...] ça implique une contrainte [...] pour leurs activités [aux structures]. Mais coopérer ça veut dire formaliser les choses. Il fallait que les gens soient adhérents [...]. Une collaboration, ça peut [...] durer 5 minutes quoi. On se voit tous les deux sur

<sup>863</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>864</sup> Voir note 863

*une réalisation à faire [...] et on y va. Et puis après on se quitte. On n'est pas lié. Là, la coopération, elle s'inscrit dans la durée, elle s'inscrit dans la contrainte »<sup>865</sup>. Censée à terme développer une confiance entre les acteurs concernés, la coopération ici semble difficile à mettre concrètement en place, et les acteurs évoquent de nouveau une problématique plutôt d'ordre culturel : « mais encore quand on a développé ce champ de la coopération [le PTCE ARDAINES], [...] on a en face de nous des gens qui sont dans l'expectative, qui doutent sur ce qu'on peut développer. Voilà, c'est très culturel. C'est plus un ressenti culturel. Ce n'est pas très innovant quoi. Ce n'est pas un territoire... Ce n'est pas une terre d'innovation »<sup>866</sup>. Les administrateurs de l'association ARDAINES interrogés regrettent globalement de ne pas avoir réussi à entrer véritablement dans cette démarche, exposant par ailleurs le manque de temps entre la mise en place du dispositif et la décision de l'arrêter.*

En dernier lieu, les acteurs du PTCE se sont confrontés à des difficultés importantes rencontrées par plusieurs structures membres : « donc je vous ai dit, l'entreprise d'insertion Acacia [ACACIA Construction] ou on a été vraiment embêté, on ne savait plus comment faire parce qu'ils avaient commencé un chantier et on ne savait pas comment le finir... [cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.c., p. 393] ... Donc il a fallu trainer ça comme un boulet... Et puis aussi beaucoup de difficultés parce qu'on avait lancé aussi une entreprise d'insertion [Les Maraichers d'Arduina] avec la communauté de communes [...] de Signy-le-Petit, [...] dans le maraichage bio. Un projet, des grosses serres... Ça a été aussi catastrophique. Parce qu'on devait se différencier avec un chauffage des serres, qui a été installé peut-être 2 ans et demi après... Donc nous on a épongé pendant 2 ans, de ne pas avoir ce chauffage... Donc ça a été très compliqué »<sup>867</sup>. Ainsi, Les Maraichers d'Arduina ont subi un phénomène climatique ayant endommagé les installations ; ou encore un partenariat conclu entre la scierie ACACIA Construction et une entreprise produisant des granulés bois pour le chauffage, installée à proximité, qui n'a pas tenu faute du dépôt de bilan de cette dernière. La compilation successive des problèmes rencontrés chez différents membres a contribué à fragiliser le dispositif dans son ensemble, aussi bien par rapport à son image globale que sur le temps à consacrer pour redresser des situations, au détriment d'une réflexion plus générale sur le PTCE : comme la gestion multi filières ou la coopération entre différentes activités. Le coordinateur reprend l'exemple d'une piste envisagée sur la création d'une entreprise d'insertion spécialisée dans le transport, pouvant répondre à une demande croisée de plusieurs structures, plusieurs filières : « moi je leur avais demandé [...] à Bell'Occas, de travailler, parce que ça pouvait répondre aussi aux besoins du bois, etc... A une entreprise d'insertion sur le transport [...]. Puisque ça paraissait cohérent parce qu'il y avait beaucoup de transport sur le réemploi... Il fallait aller chercher les machines à laver... Et puis il y

<sup>865</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>866</sup> Voir note 865

<sup>867</sup> Voir note 865

avait aussi la possibilité de sous-traitance avec de gros donneurs d'ordres [...] comme Veolia, etc... Qui récupèrent tous ces gros déchets [...]. Et là, ça ne se passe pas avec des petits camions, on parle de gros camions. Et [...] là, on n'a pas trouvé... [...] Comme on butait quand même sur le décollage de l'entreprise d'insertion bois, et l'entreprise d'insertion maraîcher... Ça ne nous donnait pas beaucoup [d'énergie et de ressources pour s'atteler à d'autres projets]... »<sup>868</sup>. La spécialisation dans une filière, comme la définition plus claire d'un territoire de référence (le PNR des Ardennes n'était pas envisagé dans les réflexions initiales) auraient potentiellement facilité le développement du dispositif PTCE ARDAINES, pour les administrateurs de l'association ARDAINES : « de ne prendre qu'une seule filière et de l'approfondir quoi. De se spécialiser [...]. Dur à gérer [le côté multi filières], et en plus alors... Vous multipliez les territoires, enfin les cultures territoriales [avec un territoire de référence important comme celui du PNR des Ardennes]. [...] Ça fait une deuxième couche complexe. Voilà, on rajoute de la complexité à la complexité »<sup>869</sup>. Finalement, le dispositif PTCE, le fait d'être lauréat d'un AAP national, a quelque part réorienté le projet global initial menant à la création de l'association ARDAINES qui certes, partageait de nombreux points communs avec les PTCE, mais n'était peut-être pas prête véritablement à se lancer sur un projet commun multi filières avec une gestion salariale : « c'est que la démonstration d'intérêts du PTCE ? Elle s'est faite par admission des membres qui ont été auto désignés. Pour le champ environnemental, on a une ressourcerie, pour le champ du bois, on a ceci... Du coup on a fait un agrégat, qui auto alimentait son propre projet au départ. Enfin je veux dire voilà... La question environnementale elle n'est pas née... Du moins la réponse environnementale n'est pas née du questionnement, elle est née du fait qu'il y avait une structure qui faisait ça. Mais encore une fois, c'est l'histoire du PTCE avec l'histoire de, « oh ça ressemble alors faites le... ». Du coup on le fait, de bonne volonté... Et puis du coup ça peut devenir piégeant. Parce qu'on va questionner le truc sur est-ce qu'il y avait une genèse, est-ce qu'il y avait une monographie, est-ce que ça correspondait... Bah non ! Vous nous avez demandé de faire un truc sur la base de ce qui se faisait donc... Il n'y a pas eu une maturation de l'idée au projet, au concret »<sup>870</sup>.

### Synthèse sur les limites et contraintes

Les trois cas de l'étude révèlent des difficultés à la fois internes et externes au dispositif PTCE. En premier lieu, le laps de temps très court pour les deux PTCE de l'étude lauréats du premier AAP national de 2013 afin de formaliser un projet global. Les entretiens ont permis de mettre en évidence des soucis de concertation entre les acteurs membres ainsi qu'un changement de rythme (comparé au déroulé du développement en amont de la réponse à l'AAP), facteur d'incompréhension du projet

<sup>868</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>869</sup> Voir note 868

<sup>870</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

commun par l'ensemble des acteurs membres (difficultés de définir clairement le PTCE [hormis pour la personne coordinatrice], d'avoir une vision commune claire). Ensuite, le réflexe de la coopération apparaît comme une démarche complexe à mettre en place, non instinctive. Ce constat explique en partie le nécessaire temps long pour structurer le PTCE, instaurer une gouvernance, ainsi que les difficultés rencontrées dans l'optique d'un décloisonnement : à la fois vis-à-vis d'une ouverture vers des acteurs en dehors du réseau et des liens préexistants à la formalisation du PTCE mais appartenant à l'ESS (tentative de mobilisation de la proximité organisée [TORRE et FILIPPI, 2005, *op.cit.* ; BOUBA-OLGA et GROSSETTI, 2008, *op.cit.* ; TORRE et ZUINDEAU, 2009, *op.cit.*]), mais aussi plus globalement entre l'ESS, les entreprises dites « classiques » et les collectivités territoriales.

Pour les trois cas de l'étude, le PTCE et ses acteurs ont éprouvé des difficultés pour gagner une reconnaissance locale. Le PTCE apparaît comme un élément trop novateur dans les territoires de référence, avec peu d'informations au sujet de la dynamique – et donc une certaine méconnaissance –, le tout, facteur d'incompréhension poussant notamment les collectivités locales (intercommunalités et municipalités) à adopter une posture attentiste, pour voir comment le PTCE allait se développer. Deux explications semblent se dégager : une communication complexe sur le réel impact d'un PTCE pour le territoire, pour les membres et adhérents (absence d'indicateurs capables de montrer l'ensemble des effets du PTCE et de ses répercussions), ainsi qu'un problème de reconnaissance des acteurs de l'ESS vis-à-vis de leur impact sur le développement local, de leur légitimité à mener des projets d'envergure. L'interrogation autour du véritable rôle du PTCE, de sa réelle utilité pour le territoire, notamment sa place par rapport à l'existant (le cas d'éventuels doublons), questionne les financeurs sur leur intérêt à contribuer. Le contexte local peut aussi être parfois contraignant pour le développement du PTCE (réglementations et zonages, culture locale, cohérence entre le territoire de référence et le territoire d'actions potentiel) et apparaît comme un élément important à considérer, spécifique à chacun, puisque territorialisé.

Dans un autre registre, la fragilité et les difficultés rencontrées par certaines structures membres impactent le développement et/ou la mise en place de nouveaux projets dans les PTCE du Pays d'Ancenis et d'ARDAINES. Elles constituent un autre facteur explicatif dans la perturbation du déroulement du plan d'actions, de l'avancement de certains projets. Plus largement, gérer un projet multi filières apparaît difficile en raison d'une nécessaire mobilisation importante de ressources, notamment humaines, que les PTCE de l'étude ne semblent pas en capacité de fournir, ou seulement sur une courte période.

Enfin, les acteurs des PTCE rapportent des difficultés à faire coïncider la pérennité du PTCE, de ses objectifs initiaux, des valeurs qu'il porte, de la viabilité sur le plan économique, avec les différentes

sources de financements pouvant être « instables » dans le temps (soumises aux élections, nouvelles orientations et/ou nouvelle direction, reconduction d'une aide soumise à des attentes trop importantes pour le PTCE, échéances pas toujours en accord avec le rythme de développement du PTCE, etc.), et les attentes parfois diversifiées des financeurs. Cette gestion complexe nécessite la mobilisation de beaucoup de ressources et de temps de la part des acteurs du PTCE, ressources qu'ils n'utilisent pas pour poursuivre le plan d'actions et/ou le développement de projets en attentes.

## 2.c. Les perspectives du PTCE : résultats et poursuite de la dynamique ?

Cette dernière section entreprend de synthétiser les résultats obtenus et imputables au PTCE, afin de mettre en lumière l'aboutissement ou non du plan d'actions, des objectifs et de l'ambition initiale, ainsi que les poursuites de la dynamique enclenchée (modalités, formes, etc.).

Tableau 43 - Les résultats du PTCE et la continuité de la dynamique enclenchée

PTCE du Pays d'Ancenis	PTCE Village Terre et Vie	PTCE ARDAINES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration d'un réseau de l'ESS à l'échelle de la COMPA</li> <li>- La légumerie conserverie : base d'autres projets</li> <li>- Consolidation des projets en cours et accompagnement de nouveaux</li> <li>- Mobilisation et montage d'outils autour de l'épargne solidaire et du financement participatif</li> <li>- Le dispositif PTCE comme outil d'ingénierie de projet, avec une volonté de développer une gouvernance démocratique et participative</li> <li>- Ambition de créer un lieu pour le PTCE</li> <li>- Dépendance vis-à-vis du CBE</li> <li>- Nécessité de poursuivre les soutiens financiers pour lancer les projets</li> <li>- Révéler l'importance de l'ESS sur le territoire et de la nécessité d'en accompagner son développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un réseau d'acteurs</li> <li>- Organisation et participation à des événements pour promouvoir les acteurs locaux, promouvoir les différents pôles travaillés</li> <li>- Obtention du prix départemental écotouristique innovant</li> <li>- Restructuration autour des pôles écotourisme et formation/éducation</li> <li>- Mise en place des « Team building »</li> <li>- Ambition d'essaimage</li> <li>- Trouver un équilibre entre l'embauche, les prestataires et le bénévolat</li> <li>- Nécessaire suivi de la CRESS des Pays-de-la-Loire</li> <li>- Renouveau d'acteurs pour le développement des pôles écoagriculture (plein-air) et écoconstruction</li> <li>- Intégrer l'association Village Terre et Vie dans des réseaux et dispositifs plus spécifiques que le PTCE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'audits stratégiques</li> <li>- Réalisation de logements et partenariat pour former les salariés d'ACACIA</li> <li>- Construction</li> <li>- Prototype d'habitations légères de loisirs</li> <li>- Mise en place de serres chauffées</li> <li>- Nouvelle dynamique sur le site des Maraichers d'Arduina</li> <li>- Accompagnement à la création d'une association régionale de réemploi dans le textile</li> <li>- Mise en sommeil de l'association ARDAINES</li> <li>- Recherche d'éventuelles nouvelles opportunités</li> <li>- L'expérience du dispositif PTCE ARDAINES comme source d'inspiration pour le développement du groupement Coopelis</li> <li>- Poursuite d'une dynamique territorialisée par le groupement Coopelis autour des filières travaillées par la structure</li> </ul>

## Le PTCE du Pays d'Ancenis

Le PTCE du Pays d'Ancenis a en premier lieu œuvré pour structurer un réseau de l'ESS à l'échelle de la COMPA. La création du COTESS semble avoir joué un rôle majeur, l'objectif final étant que l'ensemble des structures et acteurs de l'ESS, au sens de la loi relative à l'ESS de 2014, soient adhérents au COTESS. Au-delà de l'animation d'un réseau d'acteurs, l'association était également en réflexion sur l'ouverture de services mutualisés, comme la création d'un poste de secrétariat/comptabilité, dont le financement aurait été assuré collectivement par les structures bénéficiaires. Bien que l'association ne soit pas dissoute, le COTESS n'est plus animé par le CBE depuis la disparition de ce dernier. Il n'est plus force de propositions pour des ateliers, cycles de formations, etc. Il reste cependant actif sur les réseaux sociaux en relayant les informations communiquées par la CRESS des Pays-de-la-Loire, ainsi que les fils d'actualités des associations adhérentes comme ELI et le FabLab du Pays d'Ancenis.

La légumerie conserverie apparaissait comme un défi dans un marché qui se suffisait à lui-même en l'état : *« on a balayé le terrain, étudié la perception du projet. Il s'agit de perception. Le marché n'a besoin de rien, il se suffit aujourd'hui. Donc, personne n'a besoin de nous. Nous avons besoin d'eux mais ils n'ont pas besoin de nous. Sauf que, demain, avec la RSE qui monte, il va falloir être capable de montrer patte blanche. Et ça fait partie des moyens qui vont permettre de montrer patte blanche. Ça, particulièrement les cuisines centrales le savent, et donc cherchent des moyens pour arriver à montrer patte blanche. Et voilà un bon moyen, sur un territoire donné, de dire on travaille en proximité avec des producteurs du coin »*<sup>871</sup>. La promotion d'une dimension locale ainsi que la transition progressive et attendue vers une production bio positionnent la légumerie comme une structure avec un fort potentiel de RSE<sup>872</sup> à faire valoir (notamment l'approche des « parties prenantes » [QUAIREL et CAPRON, 2013]). Le projet dans son ensemble est également pensé par les acteurs de l'association de préfiguration comme un outil qui, au-delà de la plateforme de stockage et de distribution qu'il incarne, pourrait faire évoluer ses activités autour de la sensibilisation de l'agriculture biologique : *« le projet de légumerie n'est qu'un outil ; après l'idée, c'est de développer des activités autour de cet outil, comme la demande en direction des entreprises et de leurs salariés qui ont de la restauration à assurer. Mettre en place [...] un projet pour démocratiser l'accès au bio*

<sup>871</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>872</sup> Responsabilité Sociétale des Entreprises, « concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire », extrait du site du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, source : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/responsabilite-societale-des-entreprises> (consulté en février 2020)

*pour les publics en difficulté, avec TERRENA<sup>873</sup>, etc. »<sup>874</sup>. En fin d'année 2017, la structure prépare sa mutation vers la forme coopérative SCIC (trajectoire souhaitée depuis les réflexions amorcées dans le cadre du PTCE dès 2014) avec l'objectif de basculer sous cette forme juridique dès le premier janvier 2018. Cependant, l'objectif d'atteindre un capital de 60 000 € de parts sociales ne sera pas atteint, scellant le sort de la légumerie qui cessera son activité.*

Pour accompagner des projets développés au sein du dispositif et/ou pour favoriser l'émergence de nouveaux projets locaux, les acteurs membres du PTCE se sont particulièrement penchés sur la finance solidaire locale. Ce travail, confié au cabinet ALTERM (la fondatrice a participé à l'écriture de la candidature à l'AAP national de 2013, et est également vice-présidente du COTESSE dès 2014) dès 2013 a nécessité une veille autour des questions de mécénat et la recherche d'acteurs économiques prêts à soutenir la démarche. Il en est ressorti l'idée de la création d'un fonds de dotation pour *« financer des projets d'intérêt général avec les fruits de la capitalisation des fonds collectés, ou en consommant directement les fonds collectés. Le fonds de dotation collecte uniquement des fonds privés. Il est géré par un Conseil d'Administration, possède des statuts. Il rend compte de son activité annuellement au Préfet »<sup>875</sup>. Les membres du PTCE ajoutent la mention « territorial » au fonds de dotation, indiquant qu'il est dédié à un territoire précis, celui de l'intercommunalité. Dès le début de l'année 2014, un groupe de travail composé de la vice-présidente du COTESSE, de la directrice du CBE, du président de Pays d'Ancenis Initiative, et d'une ancienne salariée de la Caisse d'Épargne, est constitué pour finaliser les statuts du fonds. Un travail prospectif est mené dès 2015 auprès des entreprises majeures du territoire (Manitou, Toyota Industrial Equipments, TERRENA), et des partenaires historiques de l'ESS sur la COMPA (Caisse d'Épargne Bretagne Pays-de-la-Loire), et les réseaux d'entreprises (ADIRA<sup>876</sup>, CCI<sup>877</sup> et APAJE<sup>878</sup>). L'ambition était de rassembler un nombre important d'acteurs locaux, de les inciter à s'engager sur plusieurs années afin d'apporter une stabilité au fonds. Initialement inscrit dans le plan d'actions du PTCE<sup>879</sup>, un premier appel à projets*

---

<sup>873</sup> L'acteur est identifié comme un potentiel partenaire en raison de sa réflexion sur « l'avenir de l'agriculture », amorcée en 2008, développant entre autres un projet sur la nouvelle agriculture biologique (étude sur les pratiques productives et les démarches du bio) et la mise en place du réseau « Les sentinelles de la terre » → sources : « Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, 95 pages ; la charte d'engagement du réseau « Les sentinelles de la terre » sur le site de TERRENA, <https://www.terrena.fr/charte-dengagement/> (consulté en septembre 2020)

<sup>874</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>875</sup> « Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, p. 67

<sup>876</sup> Association pour le Développement Industriel et économique de la Région d'Ancenis

<sup>877</sup> Chambre de Commerce et d'Industrie

<sup>878</sup> Association Pays d'Ancenis Jeunes Entreprises

<sup>879</sup> « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », Réponse à l'Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages

devait être lancé dès 2015, puis un second en 2016. Cependant, les nouvelles réglementations sur les fonds de dotation et la nécessité d'apporter des fonds propres (cf Quatrième partie, Chapitre II, 2.b., Le PTCE du Pays d'Ancenis, p. 435) ont repoussé les échéances : « *une stratégie a été mise en œuvre pour démarcher les différentes parties prenantes. Plusieurs entreprises sont intéressées et sensibles à cette nouvelle démarche pour entrer dans une dimension plus coopérative, porteuse de valeurs citoyennes et collectives afin de sortir d'une logique purement concurrentielle. Toutefois, en 2015, les incertitudes économiques ne leur ont pas permis de s'engager* »<sup>880</sup>. Un repositionnement stratégique a été décidé en fin d'année 2015. Il conduit à ouvrir la prospection auprès de plus petites entreprises du territoire, de revoir la stratégie de communication globale afin de gagner en clarté dans les présentations du fonds aux structures potentiellement intéressées. Il s'agit aussi d'abandonner l'usage d'une logique d'appel à projets dans la première vague de projets à soutenir au lancement du fonds de dotation. Cela apparaissait comme facteur d'incompréhension et de réticence chez les potentiels financeurs, ces derniers ne sachant pas réellement ce qu'ils allaient réellement soutenir. A la place, on propose directement un accompagnement sur trois projets : la légumerie, le FabLab et la reprise du domaine viticole de l'Ecochère<sup>881</sup>. Malgré cela, le fonds de dotation du Pays d'Ancenis n'aboutit pas, et les acteurs du PTCE se tournent vers les solutions de financements proposées par la CIGALES nouvellement créée sur le territoire, ainsi que sur les campagnes de financement participatif, à l'image de ce qui a été réalisé pour la légumerie.

Formalisant un groupe de travail avec des acteurs locaux (des passionnés d'éducation et de technologies numériques, des artistes et des artisans) avec pour objectif de construire un FabLab sur le territoire (certains étaient adhérents à un Fablab nantais), le CBE anime la démarche dans le cadre du PTCE. En début d'année 2016, le groupe de travail construit un questionnaire à l'intention des habitants du territoire pour « *ouvrir la réflexion* »<sup>882</sup>, collecter des informations sur les besoins éventuels et communiquer sur les usages possibles et envisagés. Le groupe de travail s'est par la suite inspiré de différentes expériences de FabLab à proximité du territoire de la COMPA comme Chateaubriant (créé fin janvier 2016) [baptisé « Castel'fablab »], Chemillé (ouvert en janvier 2013 et appelé « le Boc@l »), ou encore celui du Pays d'Auray (ouvert en avril 2016 et portant le nom de « La Fabrique du Loch »). Toujours en 2016, le CBE anime une première réunion de travail ouverte qui rassemble une vingtaine de participants, pour poser les fondements du FabLab du Pays d'Ancenis. Le groupe se réunit environ une fois par mois dans un petit local à Ancenis, chez un des initiateurs de la

<sup>880</sup> « Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, page 19

<sup>881</sup> « Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, 95 pages

<sup>882</sup> Extrait du texte d'introduction du questionnaire « Un FabLab en Pays d'Ancenis ? Et si nous y réfléchissions ensemble », janvier 2016



réflexion, afin d'échanger sur les techniques, pratiques et savoirs. Chacun apporte ses outils et objets à travailler. Le FabLab s'émancipe progressivement du CBE et crée une association en mars 2017<sup>883</sup>. A la recherche d'un lieu mais sans possibilité d'assumer un loyer, les acteurs ne parviennent pas à trouver un site malgré les demandes aux différentes municipalités ainsi qu'un appel aux habitants. Finalement, en fin d'année 2017, le FabLab du Pays d'Ancenis trouve un local, prêté par l'établissement scolaire Jean-Baptiste Eriau à Ancenis. L'association s'équipe progressivement avec une imprimante 3D et divers objets électroniques comme une carte Arduino. Elle propose dès 2018 des formations payantes autour de la programmation assistée par ordinateur, de la fabrication de puces électroniques, de la modélisation 3D et elle est toujours basée sur le même site, avec un partenariat renouvelé tous les ans. En mai 2019, l'association comptait une quinzaine de membres.

Finalement, le PTCE s'est positionné à la fois sur de la structuration puis sur de l'animation de réseau (COTESS, ateliers prospectifs sur les filières, réunions d'information, constitution de groupes de travail), ainsi que sur de l'ingénierie de projet (légumerie, outils de financements, études, etc.). Au-delà de l'accompagnement de projets et du développement économique, les membres du dispositif ont également travaillé sur l'organisation et la gouvernance du PTCE. Dans le plan d'actions initial, le dispositif PTCE du Pays d'Ancenis devait structurer son modèle de gouvernance en début d'année 2015 à l'aide d'une structure dédiée. Cette échéance n'a pas été tenue, n'entravant pas pour autant l'avancée des autres actions, et le CBE est resté la structure porteuse. Pour autant, l'ambition restait « *de construire un mode de gouvernance collectif pour organiser les modes de décision et d'expression des échanges des membres du PTCE* »<sup>884</sup>. Les acteurs du dispositif ont défini cette action dès septembre 2015 comme un enjeu transversal à formaliser, vecteur de « *démocratie participative* »<sup>885</sup>. Toutefois, le PTCE en tant que tel n'a pas réuni les conditions pour devenir une entité autonome, pérenne dans le temps. Il est resté un outil doté d'une enveloppe financière pour impulser des projets, dans l'idée qu'ils s'émancipent et fonctionnent de manière autonome sur le plan économique :

« *Au niveau de la gouvernance, il n'y a pas des choses très établies... Pas de règlement intérieur... Il y a des choses qui se font, mais on est dans un monde où des projets se font de manière plus ou moins autonomes, et il y a plein d'actions par contre !* »<sup>886</sup>

« *Au niveau du PTCE en tant que tel, [...] on est plutôt sur un outil d'ingénierie de projets [...]. Les*

<sup>883</sup> Parution dans le journal officiel des associations le 18 mars 2017

<sup>884</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>885</sup> Voir note 884

<sup>886</sup> Voir note 884

*différents acteurs sont dans les CA des uns et des autres, donc on voit bien qu'on est plutôt encore sur la phase d'émergence de l'action collective [...]. Et ça ne sert à rien de mettre en place un truc [...] au niveau de la gouvernance qui sera périmé... Parce que [...] si on arrive à travailler sur un modèle économique, ça va être sur un projet PTCE plus abouti »<sup>887</sup>*

C'est finalement cette approche qui tend en partie à expliquer pourquoi la légumerie et le COTESS (ou la filière de l'écotourisme) sont encore dépendants de l'animation par le CBE après les trois années d'accompagnements de l'Etat. Ils n'ont pas pu poursuivre leurs actions une fois la fermeture du CBE en 2018, alors qu'ELI et ECHOBAT Développement, structurés en amont du PTCE et peu dépendants de celui-ci dans leur résultat global, ont continué leurs actions (cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.a., p. 385). Le projet commun n'était pas suffisamment solide, pas assez formalisé au-delà du lancement et de l'accompagnement de projets. Dans les pistes évoquées pour le fonctionnement du PTCE (notamment au-delà de l'accompagnement de l'Etat), la poursuite de la dynamique semble difficilement imaginable sans le rôle central du CBE. L'expérience de la structure, sa connaissance et sa maîtrise du territoire, son système de veille sur les différents appels à projets, ainsi que ses compétences en gestion et animation depuis plus de 20 ans, apparaissent comme des atouts solides pour continuer de coordonner acteurs et projets. La première idée fut de se tourner vers le COTESS qui aurait pu jouer un rôle prépondérant, en devenant en quelque sorte le « réceptacle » du PTCE, sans préciser la forme qu'il prendrait (groupe de travail, collègue particulier de l'association, services accessibles via une adhésion particulière, etc.) : « *est-ce que le PTCE sera porté par le COTESS ? De toute façon [...] ce sera toujours avec une délégation de suivi et d'animation par le CBE. On ne peut pas y couper puisqu'on a des salariés au niveau du CBE donc ils connaissent bien le boulot* »<sup>888</sup>. Ce dernier verbatim illustre bien l'idée que le CBE occupe une place centrale dans le PTCE. L'autre trajectoire possible et envisagée pour le PTCE, est la création d'un lieu, à la fois vitrine de l'ESS et de ses acteurs, et conçu comme un atelier/laboratoire, un espace de rencontres : « *l'idéal, se serait d'avoir un lieu pour faire découvrir le monde de l'ESS, donc avoir plein d'associations, puis avoir une sorte de hangar avec un espace composé de plein de machines pour une sorte de FabLab, un lieu où tu bidouilles, tu partages... Un autre lien d'exposition notamment, avec à côté un lieu de productions pour les fabricants d'arts* »<sup>889</sup>. L'idée conjugue plusieurs réflexions collectées par les acteurs du PTCE tout au long de son développement (initiatives citoyennes pour la mise en place d'un FabLab, rencontre avec les artisans d'art souhaitant se regrouper dans un même lieu [Terres de

<sup>887</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>888</sup> Voir note 887

<sup>889</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2016

création]), et cette option de trajectoire trouve des illustrations dans d'autres PTCE<sup>890</sup>. La gestion d'un lieu était également vue comme une source de revenus à venir pour le PTCE (location de bureaux, formations, etc.), participant à le viabiliser sur le plan économique. Englobant cette idée dans une projection à plus long terme, ces éléments traduisent le développement de nouvelles manières de travailler et de produire : *« ces initiatives locales, qui peuvent prendre des formes très différentes, tendent cependant toutes vers un idéal de partage des biens et des services entre les citoyens d'une même zone géographique, propice à la création de nouveaux lieux catalyseurs d'innovations destinés à devenir des centres névralgiques de la vie locale »* (ANDERLINI-PILLET, 2018). De plus, cette option de développement concentre de nombreux attendus de la politique publique nationale vis-à-vis du dispositif PTCE (développement économique local, innovations et coopérations), préparant une poursuite pour le PTCE du Pays d'Ancenis. Le projet ne voit pas le jour, en raison des difficultés rencontrées par la structure porteuse dès 2017 et de l'arrêt de son activité en 2018.

Au moment d'évoquer le devenir du PTCE, les dirigeants et représentants des structures membres reviennent sur le besoin de renouveler les soutiens, notamment financiers pour perpétuer ses actions : *« le CBE n'a pas beaucoup de ressources propres, c'est l'Etat qui abonde [...]. Quand on veut accompagner des projets comme ça [l'exemple de la légumerie], c'est lourd. Alors derrière, on fait des projets modélisés. On prend un modèle, et puis après on pourra peut-être le dupliquer. Mais il n'empêche que, pendant un certain temps, il faudra accompagner les porteurs de projets parce que sinon ça capote assez rapidement »*<sup>891</sup>. Plus précisément, le PTCE a besoin de financements s'il souhaite conserver son modèle de création, reprenant finalement celui du CBE : *« le PTCE, il vivra, et puis le modèle étude/ingénierie/création d'entreprises, ça vivra à partir du moment où se sera aidé par l'Etat. Mais c'est aussi le rôle de l'Etat. C'est aussi ce qui crée de la richesse. [...] J'étais à une réunion [...] sur l'auto entreprise. On voit bien que c'est la même chose, il faut accompagner les autoentrepreneurs pendant un certain temps parce que beaucoup sont sur des opérations plus ou moins viables. [...] Et on voit bien qu'il faut en règle générale accompagner des entreprises comme ça. [...] On s'aperçoit qu'il y a beaucoup de pistes à explorer aujourd'hui, de services à apporter aux entreprises et à la population, mais que très souvent on est un petit peu dans l'innovation et que ça, ça a besoin d'être soutenu au départ »*<sup>892</sup>. La Région, partenaire historique du CBE comme du PTCE, est naturellement identifiée par les acteurs comme un financeur potentiel dans le cadre des projets à venir développés au sein du PTCE : *« il [le PTCE] vient trouver la Région avec son projet, et la Région*

<sup>890</sup> L'exemple du Pôle Tarnais de Coopération Economique (Les Ateliers) à Castres, organisé autour de la gestion d'un lieu comprenant à la fois des ateliers de productions, des espaces de coworking, un restaurant, etc., ou encore les Ecosolies à Nantes

<sup>891</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>892</sup> Voir note 891

généralement nous dit banco [...]. [Le PTCE, c'est] un peu un laboratoire d'idées et de projets. [...] Donc si on arrive avec un projet qui tient la route, il [Le Conseil régional] finance oui. Donc [...] tant qu'on aura des projets qui tiendront la route, ils financeront »<sup>893</sup>. Une partie des difficultés rencontrées par le PTCE semble découler de cette démarche car le soutien financier « au départ » du projet (une temporalité imprécise et fluctuante de l'un à l'autre) comble une période durant laquelle l'accompagnement est nécessaire avant d'atteindre une certaine autonomie de fonctionnement. Le directeur du service développement économique de la COMPA rend compte d'une difficile compréhension du dispositif, avec le souci, en tant que cofinancier, de l'évaluation de ce dernier : « sur ce genre de dispositifs, se pose quand même la question du rapport coût/efficacité. Et la question des critères d'évaluation. Je veux dire c'est, comment on évalue une action comme celle-là ? Compliqué [...]. Quand on fait du financement, malheureusement, on est sur du quantitatif. Et c'est vrai qu'en tant que financeur, moi quand j'avais des comptes à rendre aux élus... Bon, je n'étais pas toujours à l'aise »<sup>894</sup>. Si des actions ont été faites, que des structures ont émergé (le COTESS, la légumerie), les effets du PTCE à travers ces projets ne semblent pas ou peu perceptibles sur le long terme, notamment pour les acteurs extérieurs au dispositif : « la difficulté c'est que [...] le développement économique, c'est parfois sur du long terme. Et donc avant qu'un projet émerge, voit le jour, et puis se pérennise, il peut se passer quelques années [...]. Il y avait une structure ECHOBAT. Cette structure-là, elle existait avant, elle existe toujours. Donc maintenant, est-ce que le PTCE a contribué ou pas [...] à la solidifier, à l'amplifier, peut-être... Moi je ne saurais pas dire. Vous parliez tout à l'heure de toute la dimension... Il y a eu un projet de légumerie qui a été financé par ça et par d'autres choses [la COMPA notamment, contribuant à aider au financement du salarié la première année]... Il a finalement capoté. Et puis sur le champ du tourisme, il n'y a pas eu énormément d'émergences. Donc vous voyez, si on veut faire vraiment un certain bilan... Voilà. Il y a eu certainement d'autres effets... Moi je pense qu'il y a eu plein d'effets induits. Mais quand on [...] regarde [...] les projets effectifs qui étaient dans le cœur du dispositif, je comprends que les financeurs à un moment ils aient dit stop »<sup>895</sup>. De nouveau, la cessation d'activité du CBE en 2018, entraînant avec elle celle du COTESS et de la légumerie, vient alimenter l'idée que le PTCE a éprouvé des difficultés pour consolider les activités qu'il a contribué à mettre en place. La COMPA a tenté de soutenir à la fois le dispositif PTCE, mais également la structure du CBE, à travers un financement croissant face aux difficultés rencontrées : « je vais vous faire une réponse un peu factuelle, on a eu de cesse d'augmenter notre soutien financier. C'est-à-dire que [...] quand je suis arrivé [2014], le soutien [pour la totalité des activités et projets du CBE] devait être de 20 à 30 000 euros... On a dû

<sup>893</sup> Extrait de l'entretien avec un président ou dirigeant d'une structure membre du PTCE, 2015

<sup>894</sup> Extrait de l'entretien avec le directeur du service développement économique de la COMPA, 2018

<sup>895</sup> Voir note 894

monter à 40 000... [...] On a même fait des avances remboursables sur un certain nombre de projets du CBE... [...] Alors tout n'est pas argent, je suis d'accord, mais néanmoins, face aux difficultés financières, la collectivité a essayé de compenser. Simplement [...] vous voyez bien que par rapport à un budget de fonctionnement d'une structure avec 3 personnes... 30, 40, on peut même monter jusqu'à 60 000 euros, c'est totalement insuffisant pour assurer un fonctionnement. Et c'est clair que [...] l'intercommunalité n'imaginait même pas payer le fonctionnement de cette structure-là [le CBE]. Ce n'était pas envisageable. Les robinets de l'Etat, et de la Région, et du Département, les trois robinets se sont quasiment fermés en même temps. Et donc il y a eu un retour vers la collectivité en disant, « qu'est-ce que vous pouvez faire pour nous ? »... Bah... on peut faire dans la mesure de ce qu'on est capable de faire»<sup>896</sup>. La collectivité a tenté de venir en aide au PTCE, par le biais du CBE, sans pouvoir assumer la charge des difficultés financières accumulées devant le retrait des autres partenaires. Les acteurs membres du PTCE avaient également vu une opportunité de financer leurs projets à travers la mise en place du GAL du Pays d'Ancenis<sup>897</sup>, pour lequel le COTESS a rejoint le groupe de travail pour définir les orientations et les thématiques à privilégier. Des projets comme la légumerie, ou encore ceux liés à la filière écotourisme auraient pu candidater pour obtenir un soutien financier. Néanmoins, le GAL du Pays d'Ancenis n'a pas été opérationnel suffisamment tôt pour que le projet du PTCE puisse s'appuyer dessus.

De manière générale, le directeur du service développement économique de la COMPA re-contextualise le dispositif PTCE dans l'ensemble du paysage économique du territoire, invitant à mieux comprendre la place qu'il a pu occuper, et notamment vis-à-vis de l'ESS : « si je le fais de façon un peu schématique, ce n'était pas [...] un élément central du développement économique. Voilà, donc ça, c'est dit. Maintenant, [...] ça permettait [...] d'accompagner des dynamiques d'émergence dans le champ de l'ESS. [...] Aujourd'hui [...] le CBE n'existe plus. Alors autant sur l'économie classique, vous avez des acteurs, [...] autant sur l'ESS, dans la mesure où s'est une émergence [...] quand même récente, une composante de l'économie qui est relativement récente, il n'y a pas la même organisation, il n'y a pas les mêmes moyens... Et comme je vous disais, [...] dans la mesure que l'accompagnement de ces porteurs de projets c'est [...] un métier et on va dire que c'est une autre approche de ce qu'on trouve chez les autres conseillers [...]. Cette dimension-là était intéressante. C'est-à-dire de pouvoir bénéficier de moyens qui permettent de disposer de compétences pour accompagner spécifiquement ces porteurs de projets »<sup>898</sup>. Le PTCE apparaissait alors comme un interlocuteur à la fois capable d'apporter du conseil pour les porteurs de projets ESS, mais également

<sup>896</sup> Extrait de l'entretien avec le directeur du service développement économique de la COMPA, 2018

<sup>897</sup> Candidature officiellement retenue en juin 2015, opérationnel en juillet 2017, s'appuyant sur le programme LEADER pour la période 2014-2020 et bénéficiant de fonds européens pour subventionner des projets locaux

<sup>898</sup> Voir note 896

de révéler des projets issus de ces acteurs. L'expérience du dispositif PTCE, et plus largement de la dynamique initiée par le CBE et ses partenaires, a semble-t-il laissé des « traces » dans l'appréhension du développement économique sur le territoire de la COMPA. Le directeur du service du développement économique évoque à la fois l'inspiration, mais également la révélation des dynamiques ESS sur le territoire, et de la nécessiter de trouver un accompagnement spécifique : « oui, ça nous a inspirés. [...] Il y a une réalité sur le territoire, qui est une réalité de cette dynamique ESS, coopératif [...]. Aujourd'hui, [...] dans la façon d'accompagner le développement économique du territoire, il y a toujours dans mon esprit, et dans celui des élus, cette composante [l'ESS], avec ses particularités, ses spécificités [...]. Et ça, pour avoir vu des fonctionnements d'autres territoires, je pense que sur le territoire du Pays d'Ançenis, cette préoccupation et ce souci-là, il est marqué. C'est son histoire... C'est sa structure... Et je pense que quelque part, le rôle du CBE, le rôle du PTCE, etc., a fait [...] apparaître de façon plus évidente ces dynamiques-là, et la nécessité de les accompagner, et la nécessité de les accompagner de façon spécifique. Et ça, il faut dire [...], je pense que ça m'a fait évoluer, je pense que ça a fait évoluer les élus, et je pense que c'est positif de ce point de vue là. Aujourd'hui, il y a des projets de regroupements, il y a des acteurs qui sont [...], soit sur de l'artisanat d'art, soit sur des dispositifs [...] de tiers lieux, etc... Je porte une attention plus soutenue aujourd'hui par rapport à ces projets-là »<sup>899</sup>. Pour autant, si le PTCE a permis de mettre en avant une dynamique ESS sur le territoire de la COMPA, l'utilité d'une structuration telle que proposée par le dispositif à l'échelle de l'intercommunalité, comme son aptitude à porter les projets, reste posée, notamment en raison des compétences d'acteurs situés dans la métropole nantaise voisine, comme les Ecossoles : « Les Ecossoles ils ont réussi [...] à trouver un modèle [...]. On [la COMPA] est en réflexion là-dessus, que peut-être qu'on viendra s'appuyer sur les Ecossoles pour amener du conseil, voire financer du conseil pour notre territoire, pour les gens de l'ESS [...]. Parce qu'on a besoin [...] d'interlocuteurs. Après se pose la question de la taille critique, la question de son professionnalisme, et la question de son financement »<sup>900</sup>. La collectivité avait souhaité que les acteurs du dispositif PTCE réfléchissent à une intégration au sein de l'espace « entreprendre »<sup>901</sup> : « ce qu'on a demandé au CBE, dans le cadre du PTCE, c'était d'imaginer son rôle, et la place de l'ESS au sein de l'espace entreprendre. Ça vous voyez pour moi, ça reste aujourd'hui un élément de préoccupation. Et un sujet sur lequel on travaille avec les élus, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans le cadre de la gouvernance de ce dispositif qui est un dispositif partenarial, comment l'ESS prend sa place politiquement, et techniquement. Et aujourd'hui, la difficulté, c'est que sur un territoire qui est malgré tout conséquent comme le nôtre, est-ce qu'il y a

<sup>899</sup> Extrait de l'entretien avec le directeur du service développement économique de la COMPA, 2018

<sup>900</sup> Voir note 899

<sup>901</sup> Dans le cadre de l'accompagnement des acteurs économiques du territoire, la COMPA a mis en place un lieu faisant office de « guichet unique » regroupant un ensemble de services dédiés à l'accompagnement, inauguré en 2015

la taille critique pour disposer à la fois d'une représentation institutionnelle de l'ESS, et on va dire de mise à disposition de compétences sur des projets ESS ? Bah... C'est limite. Et ça, ça peut constituer quand même un manque [...]. Donc cet objectif-là [d'intégrer le PTCE dans l'espace entreprendre], je l'ai discuté avec la directrice du CBE, et elle avait commencé à travailler, et puis voilà... [...] Les difficultés financières devenant telles que... Finalement, ce sont les difficultés financières qui ont pris le dessus, et puis ce projet-là est tombé à l'eau [...]. En tout cas pour la collectivité, c'était une demande »<sup>902</sup>. Tout ceci amène à rappeler un élément de contexte majeur venant quelque part « disputer » une certaine légitimité dans la gouvernance territoriale (GILLY *et al.*, 2004, *op.cit.* ; LARDON *et al.*, 2014, *op.cit.*) du développement économique local : l'appropriation de la compétence de développement économique par l'intercommunalité dans le cadre de la loi NOTRe. La COMPA a pris un rôle prépondérant sur ces questions, impactant finalement les structures du territoire qui jusqu'à présent, « comblaient » ce vide : « sur le territoire du Pays d'Ancenis, il y avait un CBE. Je dis au passé parce qu'en fait, il a disparu depuis [début d'année 2018<sup>903</sup>]. C'est un CBE, alors [...] comme son nom l'indique, [...] c'était une structure comme il y en a eu pas mal à une époque, qui avait pris un champ du développement économique parce que [...] les collectivités n'étaient pas organisées [...]. Et donc il y avait des trous dans la raquette en matière d'accompagnement du développement économique. Et donc eux ils avaient trouvé, ils s'étaient positionnés [...]. Une association dans laquelle on retrouvait des élus, des gens de la société civile, et puis des chefs d'entreprises, qui [...] se sont saisis des problématiques de l'emploi, et de la formation »<sup>904</sup>. Cependant, cette dynamique du CBE, puis du PTCE, a permis d'instaurer une considération de l'ESS dans les préoccupations de la COMPA. Le recrutement d'un des salariés du CBE dans l'équipe intercommunale au service de développement économique, pour ses compétences sur l'ESS, en est une illustration concrète.

### Le PTCE Village Terre et Vie

Pour le PTCE Village Terre et Vie, le premier résultat concerne la structuration des différents pôles, et la constitution d'un réseau d'acteurs prenant sa place dans un projet global avec une approche transversale inscrite dans « *le respect de l'environnement et le développement durable* »<sup>905</sup>, tout en s'intéressant à des filières plus spécifiques, correspondant aux différents pôles travaillés par le PTCE. Dans l'objectif de mettre en place une démarche de coopération, cette action est considérée comme essentielle pour les co-présidents de l'association Village Terre et Vie: « *coopérer, c'est déjà créer un*

<sup>902</sup> Extrait de l'entretien avec le directeur du service développement économique de la COMPA, 2018

<sup>903</sup> Informations obtenues suite à des échanges par mail avec l'ancienne directrice du CBE

<sup>904</sup> Voir note 902

<sup>905</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

*réseau. Donc, ça, c'est ce qu'on fait depuis le début autour de nos 4 pôles d'activités »*<sup>906</sup>. L'ambition est d'animer les différents réseaux, de continuer à les enrichir avec des acteurs locaux, mais également de créer des ponts entre eux. L'organisation annuelle d'une manifestation intitulée « La fête Terre et Vie » concourt à faire découvrir l'association, les projets et les valeurs qu'elle porte, auprès de la population locale.

L'association Village Terre et Vie a été lauréate d'un appel à projets départemental en 2015<sup>907</sup> avec une entrée écotourisme qui croise des projets imputables aux quatre pôles travaillés par la structure. Dans le détail, le projet, subventionné à hauteur de 25 000 € par Loire-Atlantique Développement, prévoit de regrouper sur un même lieu un espace test agricole, un verger maraîcher, un jardin pédagogique ainsi que quatre hébergements touristiques écoconstruits. Cependant, la condition d'attribution de la dotation est soumise à échéance, avec le lancement du projet (premières réalisations) au plus tard en décembre 2018 : « *Malheureusement, [...] Il fallait que notre projet soit commencé et soit inscrit avant décembre 2018. Notre projet de terrain, il fallait qu'on trouve un terrain [...] pour implanter le lieu avant décembre 2018 »*<sup>908</sup>. La dépendance vis-à-vis de la recherche d'un terrain, conjugué au départ de la coordinatrice du pôle écoconstruction en 2018 ont représenté deux obstacles dans le calendrier à tenir, et le projet lauréat de l'AAP départemental n'a pas pu être mis en place. Pour autant, les co-présidents de l'association Village Terre et Vie n'enterrent pas définitivement l'idée, préférant repousser ce projet ambitieux pour se concentrer sur d'autres plus accessibles dans un premier temps. L'objectif est d'augmenter progressivement les moyens (humains, financiers, techniques, etc.) du PTCE Village Terre et Vie: « *plus on aura les moyens d'évoluer, plus on aura les moyens d'avoir du personnel compétent... C'est voilà, étape par étape. Pour l'instant c'est viable »*<sup>909</sup>.

La dynamique des pôles formation/éducation et écotourisme a rapidement fait l'objet de réalisations concrètes. Pour le premier, il se structure essentiellement autour de deux projets. Tout d'abord, l'association Village Terre et Vie a mis en place un catalogue de formations à partir d'activités pratiquées par ses adhérents (l'exemple d'une initiation aux plantes médicinales, à la création de peintures naturelles, ou encore comment construire une éolienne domestique), fonctionnant sous forme de cycles, « *en rapport avec des pratiques écoresponsables »*<sup>910</sup>. Les formations sont déclinées en trois parcours possibles :

<sup>906</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>907</sup> Appel à projets écotouristiques innovants, organisé par le département de Loire-Atlantique

<sup>908</sup> Voir note 906

<sup>909</sup> Voir note 906

<sup>910</sup> Voir note 906



- Découverte → se déroulant sur une demi-journée, et plutôt à destination des particuliers souhaitant découvrir une activité
- Perfectionnement → se déroulant sur plusieurs journées, à destination de particuliers comme de professionnels pour acquérir un certain niveau de technicité dans un domaine ou une activité précise (l'exemple d'une formation « concevoir sa structure bois et charpenterie », ou encore sur les performances énergétiques autour de l'isolation et l'étanchéité)
- Immersion → se déroulant sur une semaine, à destination de personnes souhaitant découvrir un métier (apiculteur, boulanger bio avec cuisson au feu de bois, maraicher en agriculture biologique, etc.)

L'ambition est de soutenir les acteurs locaux en faisant découvrir leurs activités, de sensibiliser la population locale aux pratiques écoresponsables, de former de potentiels porteurs d'activités sur le territoire, et de proposer un produit source de rentrées financières pour l'association, avec un système d'adhésion obligatoire pour participer aux formations. Dans le cadre d'une seconde action, l'association intervient dans les écoles de Saint-Philbert-de-Grand Lieu (deux publiques, et une privée) et Saint-Aignan-Grandlieu (une publique), sur les temps d'activités périscolaires (TAP) : « *on intervenait dans les écoles pour faire des TAP [...], au niveau de l'éducation à l'environnement, donc autour d'un petit potager dans les écoles. Eduquer les enfants à avoir des notions liées à l'environnement, les semences, l'agriculture bio, le compost, etc.* »<sup>911</sup>. L'ambition de cette action est d'intervenir dans d'autres écoles du territoire, de sensibiliser un maximum d'enfants à l'environnement (ateliers en recyclage, gaspillage alimentaire, préservation des espaces naturels, etc.), et de diversifier les formats pour intervenir aussi bien auprès des maternelles que des lycéens. Au niveau du pôle écotourisme, l'association Village Terre et Vie propose des activités autour du Lac de Grand Lieu avec des balades ponctuelles et/ou sur plusieurs jours en faisant découvrir le site ainsi que les acteurs locaux (hébergeurs, artisans, restaurateurs, etc.). Elle a également intégré des offres dans la box « ESS & Moi », des coffrets cadeaux solidaires créés par le réseau « Lieux Collectifs de Proximité »<sup>912</sup>. L'ambition de cette activité est de faire connaître l'association Village Terre et Vie auprès des habitants du territoire (et au-delà). A travers le pôle écotourisme, la structure propose également une autre activité : le « Team Building ». Il consiste à « *rassembler des collaborateurs*

<sup>911</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>912</sup> Le réseau, créé en 2010, regroupant des porteuses de projets présentes sur la métropole nantaise, qui s'inscrivent dans le champ des « services aux personnes, aux familles », tout en apportant sur leurs territoires un complément à l'offre institutionnelle en jouant un rôle de passerelle. Il est accompagné par la Fédération Animation Rurale 44 et les Ecossoles

autour d'une activité pour développer un véritable esprit d'équipe et favoriser la cohésion »<sup>913</sup>. L'objectif est d'accueillir des entreprises sur le territoire pour une ou plusieurs journées. L'association Village Terre et Vie co-construit le produit (cf Quatrième partie, Chapitre II, 2.a., Le PTCE Village Terre et Vie, p. 426) avec des acteurs et animateurs du territoire (l'exemple des interventions de l'association « Les Dés Rangés de la Boîte »<sup>914</sup>, également mobilisée dans le catalogue de formation), pour une organisation sur mesure en fonction de la demande formulée par le client qui a la possibilité de « piocher » à partir de grandes thématiques proposées par l'association (botanique, création artistique collective, bien-être, etc.). Les co-présidents de l'association Village Terre et Vie font état de quelques expériences sur le sujet, véritablement en place depuis 2018, à l'image de l'accueil de retraités du Crédit Mutuel, des salariés du CNAM, etc. La taille des groupes varie de quelques personnes à plusieurs dizaines. Dans son ensemble, les activités du pôle écotourisme sont mises en avant par les co-présidents de l'association comme des exemples concrets de coopérations afin de construire un produit commercialisable et novateur à l'échelle du territoire de référence. L'ambition reste de multiplier les expériences et d'intégrer toujours plus d'acteurs locaux pour promouvoir le territoire, développer l'activité des acteurs mobilisés, et diversifier l'offre globale (aussi bien pour le catalogue de formation que pour les propositions dans le cadre des « Team building »). Les acteurs du PTCE Village Terre et Vie ont travaillé sur une stratégie de démarchage téléphonique à destination des entreprises et autres personnes morales, en s'appuyant sur un dispositif local d'accompagnement cofinancé par la Région et le FONDES<sup>915</sup>, mettant à disposition un expert commercial.

Le pôle écoconstruction/écorénovation est encore en phase d'émergence en 2018, avec néanmoins quelques réalisations. Il a des connexions avec le pôle formation, à partir d'ateliers thématiques comme celui de la construction paille selon la technique GREB<sup>916</sup> (en lien avec le réseau Approche Paille<sup>917</sup>). Dans un autre registre, les acteurs du dispositif PTCE Village Terre et Vie ont mis en place une charte de l'écoconstruction, voulue comme étant une base commune de valeurs éthiques et solidaires, structurant le réseau des professionnels de l'écoconstruction sur le territoire. L'ambition

<sup>913</sup> Extrait de l'explication du concept depuis le site de l'association Village Terre et Vie, source : <http://www.villageterreetvie.org/seminaires-team-building/offres-team-building/> (consulté en mars 2020)

<sup>914</sup> Association de joueurs basée à Saint-Philbert-de-Grand Lieu organisant des sessions de jeux de sociétés pour tout âge, des journées/soirées à thème, ainsi que des rencontres avec des auteurs

<sup>915</sup> « Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) est un dispositif dédié aux structures employeuses de l'Economie sociale et solidaire (ESS) pour les accompagner dans leurs démarches de création, consolidation et développement de l'emploi et de l'activité », source : site du FONDES, plateforme dédiée au DLA, <http://www.dla44.fondes.fr/> (consulté en août 2020)

<sup>916</sup> « La technique du GREB est une technique qui allie une structure bois, un isolant botte de paille et un enduit coulé pour la construction de parois isolantes », source : <http://dev.approchepaille.fr/origines/> (consulté en mars 2020)

<sup>917</sup> Association nationale spécialisée dans la promotion de la construction paille

est de continuer cette structuration, via les matériaux biosourcés (producteurs, vendeurs, constructeurs, etc.). Les acteurs du pôle écoconstruction/écorénovation communiquent et organisent des chantiers participatifs, ils réalisent également quelques infrastructures ponctuelles, comme une « tiny house [ou micromaison] » (HOGGE, 2018) en 2017. L'objectif est d'offrir une vitrine, de multiplier les exemples de réalisations concrètes sur le territoire avec une triple finalité : sensibiliser la population locale aux pratiques alternatives de construction, mettre en avant les acteurs locaux de l'écoconstruction, et positionner l'association comme un acteur expert sur ces questions à l'échelle du territoire de Grand Lieu. L'ambition est de permettre à Village Terre et Vie de transmettre son expertise en proposant des solutions adaptées à chacun pour mettre en œuvre des projets de construction (maitrise d'ouvrage, financements, accompagnements, etc.), mais également de mettre en place un show-room ainsi qu'un espace de rencontres centralisant le savoir-faire des artisans locaux. A l'occasion des fêtes annuelles de l'association, des ateliers sont proposés, comme la découverte de l'éolien domestique, des espaces de conseils pour un projet de rénovation et/ou construction, etc. En avril 2018, les acteurs de Village Terre et Vie ont organisé une journée sur « L'habitat sain et le jardin naturel », mêlant conférences et animations, et regroupant une vingtaine d'artisans et de commerçants sur le site de la MFR de Saint-Philbert-de-Grand Lieu. L'ambition, à travers ces « temps forts » sources de rencontre, est de provoquer de nouveaux chantiers pour les artisans, mais également d'être à l'origine de nouvelles réflexions (concentration d'informations, échanges, etc.) pouvant déboucher sur d'autres projets. Par ailleurs, les acteurs du PTCE Village Terre et Vie souhaitent que le rôle d'intermédiaire qu'endosse leur structure au cours de ces journées soit valorisé financièrement : « *on prévoit un pourcentage [...] de la construction finale* »<sup>918</sup>. Dans cette optique, des réflexions autour d'une convention et/ou un partenariat avec les exposants lors de ces manifestations étaient à l'étude depuis 2017, sans qu'elle n'ait abouti en 2019. Enfin, l'avenir global du pôle écoconstruction/écorénovation navigue avec des incertitudes. Suite au départ dès 2018 de l'ancienne coordinatrice de l'association, personnage central du pôle, celui-ci est redéfini avec un gel des projets autour du show-room, et la redistribution de ses activités aux autres pôles, via le catalogue de formations ou dans des thématiques proposées pour les « Team building ». Le pôle écoagriculture (plein-air) est également en redéfinition au moment des entretiens (2018), puis bascule progressivement en sommeil, avec malgré tout des activités présentes dans le catalogue de formations (parcours d'immersion en maraichage en agriculture biologique, arboriculture, etc.) ou dans les thématiques des « Team building », à l'image du pôle écoconstruction/écorénovation. Les projets initialement pensés (jardin pédagogique, espace test agricole, verger maraicher) nécessitaient l'acquisition d'une parcelle, qui malgré une importante débauche d'énergies par les

---

<sup>918</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

acteurs du PTCE, n'a pas abouti. Tout ceci conduit le PTCE Village Terre et Vie à recentrer son activité autour de deux pôles (formation et éducation ; écotourisme), tout en gardant à l'esprit que l'écoconstruction comme l'écoagriculture pourront un jour être de nouveau envisagées. Ce repositionnement stratégique ne dénature pas le projet global et participe à le calibrer de manière à ce qu'il soit davantage viable sur le plan du fonctionnement économique : « *recentrer nos activités, développer au maximum l'écotourisme, parce que c'est une activité qui [...] semble intéressante à tous les points de vues d'ailleurs parce que, économiquement, ça nous permet de générer un peu de finances pour avoir des salariés, et puis ça participe bien à [...] nos objectifs parce que ça fait connaître le territoire, [...] ça fait participer des acteurs* »<sup>919</sup>.

Dans un autre registre, sans préciser sous quelle forme et avec quels moyens l'association se positionnera, les co-présidents manifestent une volonté d'essaimage de leurs pratiques au-delà des frontières du territoire. L'idée serait de rester sur les filières déjà développées au sein du PTCE, et de bâtir des exemples de réussites solides pour devenir une source d'inspiration à d'autres porteurs de projets. Les acteurs du dispositif se forment pour accumuler des compétences (accompagnement de projets, technicité sur les différentes filières). L'ambition à terme est d'échanger le plus possible avec d'autres projets, qu'ils soient sur le territoire de référence et/ou en dehors de celui-ci, et de transmettre leur savoir et leur savoir-faire afin de guider d'autres porteurs de projets et d'encourager une dynamique de développement respectueuse de l'environnement : « *ça n'aura peut-être pas une portée nationale, sauf s'il y a d'autres structures du même type avec lesquelles on peut nouer aussi des [partenariats]. Parce que c'est ça aussi, ça pourrait être la force d'un réseau. Mais aujourd'hui, on n'est pas forcément en situation d'aller voir ailleurs parce qu'on est trop réduit [...]. Pourquoi ne pas faire venir des conférenciers, ou des choses comme ça... Ou des collègues d'autres structures* »<sup>920</sup>.

L'accompagnement par la CRESS des Pays-de-la-Loire semble essentiel, et les co-présidents interrogés l'estiment comme incontournable dans leur développement actuel, ou à venir. Le découpage en différentes phases de développement permet un ciblage sur des besoins spécifiques (animation, émergence de projets, recherche d'un local, embauche, etc.) en lien avec le rythme d'avancement du PTCE. Les co-présidents évoquent l'apport de la CRESS par l'animation qu'elle propose entre les PTCE ligériens et par son rôle de source d'informations au quotidien pour ajuster et adapter la trajectoire de développement du dispositif. Par ailleurs, les co-présidents du PTCE souhaitent que les acteurs (notamment les adhérents) s'approprient davantage la structure PTCE,

---

<sup>919</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>920</sup> Voir note 919

qu'elle devienne « *leur petite entreprise* »<sup>921</sup>, et que ceux qui ont pu s'appuyer sur elle pour créer et/ou développer une activité localement, soient moteurs pour accompagner les nouveaux porteurs de projets sur le territoire (cf Quatrième partie, Chapitre II, 2.b., Le PTCE Village Terre et Vie, p. 441) : « *après ça dépendra aussi des gens qui sont dans l'asso [la poursuite, l'abandon, et/ou l'arrivée de nouveaux projets]. Ceux qui viendront... Ceux qui partiront, etc. Des ressources que l'on va pouvoir mobiliser. Mais pour l'instant, dans notre objet, on ne le change pas. [...] Maintenant, l'idée, ce serait quand même [...] que ça vienne [...] plutôt [...] des adhérents. Et moi par deux fois j'ai essayé de faire une réunion avec le cercle des formateurs [dans le cadre du catalogue de formations, mais aussi des « Team building »] impliqués, enfin qui nous ont fait une offre, et je n'ai pas réussi parce qu'à chaque fois je n'avais que 3 ou 4 personnes. Pour enrichir la démarche formation, est-ce que nos pistes sont les bonnes, est-ce que les durées, ceci cela... Avoir d'autres idées, est-ce que vous connaissez un autre formateur qui pourrait amener ça... Ça doit être construit par les acteurs du deuxième cercle on va dire. Et ça, on a du mal* »<sup>922</sup>. A l'image des co-présidents, chaque acteur de l'association n'est pas forcément moteur de manière identique dans le temps, sur tous les projets, et peut quitter et/ou assumer des fonctions à un moment donné dans le développement de la structure. L'organisation comme le fonctionnement à venir de Village Terre et Vie semblent être amenés à changer (réécriture possible des statuts en fonction de la nature des projets à venir, constitution de nouveaux pôles, etc.). Plus globalement, les co-présidents interrogés expliquent qu'un équilibre doit être trouvé entre le salariat (embauche à des postes stratégiques pour la gestion des différents pôles notamment, et la recherche de compétences transversales, mobilisables sur différents aspects comme la gestion et la comptabilité, la communication, etc.), la mobilisation des bénévoles (et notamment du « second cercle », les adhérents) comme véritable force de propositions et futurs « leaders » dans la structure, et le recours ponctuel à des prestataires (évitant la gestion d'une masse salariale trop importante pour l'association, et permettant une flexibilité en fonction des besoins). La force bénévole est attendue pour redonner un second souffle aux pôles en difficultés dès 2018, écoagriculture et écoconstruction/écorénovation : l'un devant réécrire son projet global, l'autre devant s'appuyer sur le réseau en cours de structuration pour faire naître de nouveaux projets. Enfin, les co-présidents de l'association expliquent que la structure doit intégrer des réseaux et des dynamiques plus spécifiques que celles des PTCE, et se positionner également sur des appels à projets au caractère moins « global » (à l'image de celui du département à propos de l'écotourisme), centrés sur une filière d'activités, focalisés sur un aspect en particulier de la préservation de l'environnement. Sans évoquer de pistes particulières, les acteurs de Village Terre et Vie espèrent trouver des vecteurs communs et des résonances avec d'autres structururations plus ou moins locales, par les valeurs que l'association

<sup>921</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>922</sup> Voir note 921

porte (à l'image du réseau Approche Paille), conscients de ne pas être les seuls à travailler ces problématiques : *« parfois on a des idées, [...] mais [...] on reste un PTCE quand même. Après ça dépend, [...] l'écotourisme, l'agriculture, tout ça, il serait peut-être assez intéressant de faire partie des réseaux, pour que ça se développe plus quoi c'est ça »*.<sup>923</sup>

L'association a connu une évolution importante au courant de l'année 2019. Suite au départ de la coordinatrice et des salariés en 2018, Village Terre et Vie est confronté à une baisse d'activité, à la fois la résultante et la conséquence d'une baisse de la mobilisation bénévole. Pendant neuf mois, l'association est maintenue par ses co-présidents. Une nouvelle coordinatrice ainsi qu'une animatrice nature sont recrutées en 2019 afin de relancer les activités et remobiliser les acteurs de Village Terre et Vie (les visites et balades sur le territoire, le catalogue de formations, ainsi que les « Team building »). Enfin, en janvier 2020, l'association Village Terre et Vie quitte le site de la MFR au profit d'un nouveau local en centre-ville de Saint-Philbert-de-Grand Lieu, partagé avec l'association « Les Dés Rangés de la Boîte ».

L'intercommunalité avait identifié les acteurs du PTCE comme de potentiels référents sur la question du coworking, de tiers lieux (cf Troisième partie, Chapitre II, 4.b., Le PTCE Village Terre et Vie, p. 329), s'appuyant particulièrement sur l'ancienne coordinatrice de l'association Village Terre et Vie. Cette dernière est à l'origine de la création du « MilleLieu », association formant un réseau local basé à Saint-Philbert-de-Grand Lieu à proximité du centre-ville. Créée en janvier 2019<sup>924</sup>, l'association regroupe des acteurs sur les engagements suivants : *« favoriser la rencontre, le partage et la coopération notamment dans le monde du travail ; sensibiliser à la préservation de l'environnement ; améliorer le bien-être de chacun et stimuler la créativité en utilisant la nature ; promouvoir le patrimoine local »*<sup>925</sup>. La structure propose de nombreuses animations et évènements (autant à destination de particuliers que d'entreprises dans le cadre de séminaires, soirées, mariages, etc.) comme des excursions théâtralisées, des « Escape game », des animations insolites, des « Rallye Aventure » (balade thématique), des « Team building », etc. En janvier 2020, l'association totalise 65 adhérents, et elle inaugure un espace de coworking baptisé « Le Nid ». Elle s'appuie sur des activités et des produits venant agrémenter et diversifier l'offre proposée par Village Terre et Vie, faisant apparaître de nouvelles pratiques et de nouvelles structurations sur des logiques de coopérations et autour de valeurs en lien avec l'environnement, s'appuyant sur le territoire spécifique de Grand Lieu. L'expérience de Village Terre et Vie ne semble pas étrangère à la création du « MilleLieu », puisque c'est l'ancienne coordinatrice qui en est à l'origine. Pour autant, les deux

<sup>923</sup> Extrait de l'entretien avec un co-président de l'association Village Terre et Vie, 2018

<sup>924</sup> Parution dans le journal officiel des associations le 26 janvier 2019

<sup>925</sup> Extrait de la présentation de l'origine du projet sur le site internet du « MilleLieu », <http://www.lemillelieu.fr/qui-sommes-nous/> (consulté en septembre 2020)

structures ne semblent pas partager de connexions évidentes, et aucune ne communique sur les informations et prestations de l'autre. En mai 2019, la commune de Saint-Aignan-de-Grandlieu a lancé le projet de réhabiliter l'ancien Presbytère et un parc situé en proximité immédiate du Lac de Grand Lieu), avec un appel à projets pour qu'une structure anime ce « tiers-lieu » défini comme « *la future porte des contes et légendes* »<sup>926</sup>. En février 2020, le conseil municipal valide la mise en place d'un partenariat avec l'association Village Terre et Vie, la structure ayant à charge de gérer le lieu et de coordonner les acteurs autour de plusieurs projets : « *la création d'une Maison du conte avec l'implication du projet Monsieur Mouch et de son collectif de conteurs ; un café conte : lieu culturel, qui pourrait voir naître une épicerie locale qui valoriserait les producteurs locaux, les initiatives individuelles et collectives, avec une petite restauration et un espace de jeux et de lecture ; la mise en place d'animations artistiques, culturelles et en lien avec l'environnement ; une ouverture sur le territoire et une valorisation des actions existantes, en tissant des liens entre les différentes initiatives autour du Lac de Grand Lieu* »<sup>927</sup>. Le site doit ouvrir ses portes au courant de l'année 2021.

Contrairement au PTCE du Pays d'Ancenis, celui de Village Terre et Vie existe toujours, il bénéficie toujours d'un accompagnement de la CRESS des Pays-de-la-Loire et reste identifié en 2020 comme un PTCE ligérien toujours en activité.

### Le PTCE ARDAINES

Le dispositif PTCE ARDAINES a de son côté œuvré à accompagner les structures membres de l'association ARDAINES, venant principalement par l'intermédiaire de son coordinateur soutenir les activités, réaliser des audits stratégiques, construire des partenariats et mettre en relation des acteurs afin d'accroître l'activité des structures membres (cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.c., p. 393), tout en réfléchissant à des mutualisations possibles au niveau des ressources matérielles et humaines. Par ailleurs, le coordinateur a tenté d'intégrer les structures membres d'ARDAINES dans une logique de filière territorialisée (comme l'écoconstruction ou encore le maraichage biologique), à l'échelle du PNR des Ardennes (LECAT, LEROUVILLOIS et NIEDDU, 2017). Si le PTCE ARDAINES est en sommeil depuis 2016, les activités des structures qui l'ont composé et qu'il a contribué à restructurer, fédérer, ont poursuivi leur développement.

L'association ARDAINES n'est pas dissoute. Elle pourrait rebondir sur une opportunité, un appel d'offres, d'un acteur intéressé pour reprendre la dynamique et profiter de la structuration existante.

<sup>926</sup> Extrait de l'article de la commune sur son site internet dans la rubrique « actualités », source : <http://www.saint-aignan-grandlieu.fr/fonctionnalites/actualites-109/le-grand-lieu-du-conte-la-maison-des-possibles-de-saint-aignan-de-grand-lieu-1596.html?cHash=025f03a7d1e05c94cd3d1f736a969b68> (consulté en septembre 2020)

<sup>927</sup> Voir note 926

Le PTCE ARDAINES apparaît par exemple dans le projet de territoire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole (comprenant notamment Charleville-Mézières et Sedan) pour 2025 comme acteur référent en matière de préservation de l'environnement et de production d'énergie sur le territoire<sup>928</sup>. Cependant, le coordinateur du PTCE explique que le projet global reste en germe : « *on s'est laissé le droit de rebondir sur une opportunité qui se présenterait [...]. De revenir [...] sur un acteur qui serait intéressé pour développer sur une seule filière justement. Mais ça reste vraiment en germe* »<sup>929</sup>. En attendant une éventuelle opportunité, le PTCE a inspiré un de ses anciens membres dans son approche du développement : le groupement Coopelis. La structure pilote la quasi-totalité des activités et filières qui étaient présentes dans le PTCE, incarnant la poursuite des travaux engagés (hormis pour le service à la personne). S'appuyant en partie sur l'expérience de l'association ARDAINES, le directeur général du groupement Coopelis voit sa structure comme porteuse de projets de développement local durable, fédérant les acteurs du territoire par filière : « *on est obligé de raisonner au-delà du fait qu'on pilote un chantier [d'insertion]. Grosso modo, l'objectif de la structure [Coopelis], ou la vocation [...], ça ne peut pas être la structure [...]. Le projet Coopelis c'est vers quoi il va, qu'est-ce qu'il agrège, qu'est-ce qu'il permet, qu'est-ce qu'il rend possible* »<sup>930</sup>. L'expérience du PTCE ARDAINES reste une source d'inspiration pour le directeur général. Le groupement Coopelis se doit d'évoluer, de se positionner comme un véritable acteur-moteur au service d'un territoire, de construire des partenariats et des coopérations pour consolider les activités qu'il concentre, et que la structure soit en capacité d'être pilote en matière de développement durable dans le territoire ardennais (compétences et expériences sur le sujet, notamment via la ressourcerie Bell'Occas). Le groupement Coopelis entreprend une dynamique territorialisée autour de l'écologie industrielle, s'appuyant sur ses filières d'activités (réemploi, insertion, recyclages, circuits-courts, écoconstruction, bois), mais en allant également chercher l'ensemble des acteurs potentiels pour co-construire sur une structuration territoriale (identification des acteurs, repérage des flux, détection de synergies potentielles) : « *on commence à porter des projets avec des financements divers et variés, de l'ADEME, la Région et autre, sur une logique structurelle pro territoire comme les projets de création de Groupements d'Intérêts Economiques avec des acteurs de la filière bois, la mise en place d'une démarche éco-industrielle territorialisée [optimisation des ressources et des flux à une échelle donnée (BUCLET, 2011)], un projet d'ampleur [...], où on essaye d'agréger des volontés industrielles, de collectivités [territoriales], d'institutionnels,*

<sup>928</sup> Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Charleville-Mézières/Sedan à l'horizon 2025, adopté en mai 2015 par le conseil communautaire. Le dispositif PTCE ARDAINES est évoqué dans le cadre de l'axe 3 du document : « Devenir un territoire exemplaire en matière de préservation de l'environnement et de production d'énergie », p. 65

<sup>929</sup> Extrait de l'entretien avec le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES, 2017

<sup>930</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018



autour des questions d'économie circulaire [mobilisation des proximités (BEURAIN et BRULLOT, 2011)] »<sup>931</sup>. Ce travail est amorcé depuis 2017, dans le cadre d'un soutien de la Région Grand-Est à travers l'appel à manifestation d'intérêt « initiatives territoriales »<sup>932</sup> (non sans rappeler les AAP nationaux sur les PTCE, mais sans entrée ciblée sur l'ESS), pour lequel le projet global de Coopelis présenté ci-dessus a été retenu. La structure est également intégrée au « Réseau Ecologie Industrielle et Territoriale » en Grand-Est, animé par l'ADEME et la Région dans le cadre du programme « Climaxion »<sup>933</sup>, depuis 2017. Ce positionnement de Coopelis s'inscrit dans le prolongement des discussions amorcées avec le PNR des Ardennes, avec la formation d'un groupe de travail sur la thématique de la gestion de la ressource bois à l'échelle du territoire, pour lequel ARDAINES était convié. L'intégration du groupement Coopelis dans la dynamique de construction d'une écologie industrielle et territoriale sur le bois apparaît comme la poursuite de travaux engagés dans le PTCE ARDAINES. De plus, la structure, qui avait dû laisser la gestion des Maraichers d'Arduina à la Ligue de l'Enseignement des Ardennes (septembre 2015), intègre en 2018 l'association Espace Environnement 08, structure spécialisée dans l'insertion par l'activité économique et vectrice de création d'emplois dans le domaine de l'environnement<sup>934</sup>. Elle développe le chantier d'insertion « Les jardins de Rethel », installé sur une parcelle de plus de trois hectares, mis à disposition par la mairie, sur lesquels sont installés des cultures en maraichage biologique, avec vente de légumes dans plusieurs points de vente et paniers. Elle incarne un nouveau pôle dans le groupement Coopelis : le pôle alimentation, ayant pour mission « *la production maraichère bio, la transformation de produits et [la] commercialisation* »<sup>935</sup>, poursuivant le projet de promotion de l'agriculture biologique souhaité par ARDAINES. Plus globalement, la structuration du groupement Coopelis en plusieurs pôles (cinq en 2020<sup>936</sup>), lui permet d'intégrer en grande partie l'approche multi filières suivie par le PTCE ARDAINES,

<sup>931</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>932</sup> Il vise à « accompagner la structuration et l'essai de démarches collectives novatrices et/ou inhabituelles qui se développent sur les territoires, dont la mutualisation de moyens, la coopération ou le partenariat de service, contribue à la création de projets structurants sur le territoire s'inscrivant dans une logique d'intérêt général [...], la structuration de filières locales créatrices d'activités/services non délocalisables », source : le site internet du guide en ligne sur les aides aux entreprises, [https://les-aides.fr/aide/apdqCXIGxv3fBGRAU1Pe4vR1\\$2Iwx3jQL0zFDizX/region-grand-est/appel-a-manifestation-d-interet-ami-initiatives-territoriales.html](https://les-aides.fr/aide/apdqCXIGxv3fBGRAU1Pe4vR1$2Iwx3jQL0zFDizX/region-grand-est/appel-a-manifestation-d-interet-ami-initiatives-territoriales.html) (consulté en septembre 2019)

<sup>933</sup> Cela consiste à animer un réseau à travers une plateforme numérique de l'économie circulaire rassemblant une communauté d'acteurs, la diffusion de lettres d'informations rassemblant des informations, des actualités et des événements à venir en lien avec l'EIT, l'organisation de formations spécifiques, de séminaires thématiques, la réalisation d'entretiens téléphoniques afin de capitaliser sur les expériences menées, et la construction d'indicateurs pour évaluer la démarche d'économie circulaire

<sup>934</sup> Source : objet de l'association renseigné dans l'acte de création paru dans le journal officiel des associations du 27 janvier 1993

<sup>935</sup> Informations issues du site internet du groupement Coopelis, rubrique « nos pôles », <https://coopelis.fr/#nos-poles> (consulté en janvier 2020)

<sup>936</sup> Valorisation/Réemploi, Bois/Eco construction/Rénovation, Aménagement/Espaces ruraux, Alimentation, Formation

mais en opérant à une échelle plus importante (départementale, voire au-delà) que le territoire de référence du PTCE.

Dans le cadre de la filière écoconstruction, le PTCE a œuvré à la réalisation de quatre logements sociaux écologiques à charges maîtrisées sur la commune de Revin (travaux débutés dès 2014 jusqu'à fin novembre 2015), ainsi que 6 logements de type « béguinage » (également à charges maîtrisées) sur la commune de Maubert-Fontaine (de août 2014 à décembre 2015). L'ensemble de ces constructions a été rendu possible grâce au partenariat établi avec la structure Chênelet Développement (et plus particulièrement avec la « Foncière Chênelet », maître d'ouvrage) et les collectivités territoriales locales concernées. L'objectif premier était de bénéficier de l'expertise de la structure Chênelet Développement pour former des personnes sur le territoire, augmentant potentiellement leur chance de retour à l'emploi, et en développant des métiers en lien avec l'écoconstruction dans le PNR des Ardennes. Cependant, les difficultés rencontrées par l'entreprise d'insertion sur une grande partie de la phase de construction des bâtiments n'a pas permis de capitaliser de manière aussi conséquente qu'espérée avec un remaniement du personnel suite au départ du directeur et de l'encadrant. Depuis, la structure ACACIA Construction, pilotée par le groupement Coopelis, a repris progressivement cette activité. Dès la fin de 2016, Coopelis s'est recentré sur le site de Bell'Occas à Auvillers-les-Forges avec des réflexions sur des constructions d'habitats légers de loisirs, voire de bureaux, avec un effectif réduit [cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.c., p. 393]), dans l'attente de la seconde scie sur le site de Signy-le-Petit : *« donc on réduit une équipe à 2 personnes et 1 encadrant pour développer les produits qui sont en construction. Ce n'est plus du sciage pur. Mais le sciage redémarrera en tout début d'année [2017], avec une capacité de production doublée. Parce qu'on est en train de monter la LT300, la deuxième »*<sup>937</sup>. Progressivement, ACACIA Construction s'est restructurée, et la structure est engagée depuis 2017 dans un projet de grande envergure, porté par la Ligue de l'Enseignement des Ardennes : le parc « centre historique » sur le domaine du château de Montcornet (cf Quatrième partie, Chapitre I, 5., Le PTCE ARDAINES, p. 407). Elle est en charge de la réalisation des constructions historiques en respectant les méthodes employées durant les différentes époques représentées, ainsi que sollicitée pour construire des bungalows de loisirs (les habitats légers de loisirs) afin d'accroître l'offre d'hébergement à proximité du site : *« on est sur de la construction de mobiles en ossature, et actuellement on est essentiellement concentré sur un marché de deux ans de reconstitution de village historique où on fabrique des maisons gauloises, gallo-romaines, carolingiennes, mérovingiennes, médiévales... Donc il y a deux ans de boulot. Et sur cette activité-là, il y a un coordinateur de travaux, moi en tant que directeur, les moyens d'utiliser la gestion de Coopelis, et 6 salariés en insertion dans l'entreprise d'insertion. [...] On*

<sup>937</sup> Extrait des échanges avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2016

*essaye beaucoup cette idée de mutualisation avec d'autres structures qui sont dans notre périphérie proche, notamment une qui est membre de Coopelis maintenant, LEDA<sup>938</sup>, c'est de l'aménagement d'espaces ruraux. Elle avait une entreprise d'insertion dans l'aménagement d'ouvrages en menuiseries. Typiquement des toilettes sèches ou autres choses... Et qu'on a emmené avec notre marché, et on fait moitié moitié des ressources. Donc ils viennent avec nous »<sup>939</sup>. L'association LEDA a également permis au groupement Coopelis de diversifier un peu plus son regroupement de compétences avec la création d'un nouveau pôle spécialisé dans les aménagements des espaces ruraux (espaces naturels et cultures notamment). ACACIA Construction dispose à présent de plusieurs produits écoconstruits comme les bureaux sur mesure en bardage bois, des bungalows de loisirs de 35 mètres carrés avec sanitaire et cuisine intégrée, la réalisation d'abris de jardin, d'extensions (chalets, garages, etc.) et d'aménagements intérieurs en ossature bois (partenariat avec le cabinet d'architectes « AMA Architectes » basé à Charleville-Mézières), ainsi qu'une table modulable en banc (deux en un). La structure a également été mobilisée dans le cadre du festival « Le Cabaret Vert », à Charleville-Mézières, dès l'édition de 2016, pour réaliser des décors (en partenariat avec le bureau d'architectes « A4designers » à Dijon, et l'entreprise « Eclectik sceno », spécialisée dans la conception d'éléments de décors de théâtre) temporaires en bois (habillage de la zone de restauration, aménagements spécifiques des points de vente pour les personnes à mobilité réduite, etc.). Enfin, l'entreprise d'insertion s'installe en 2019 dans des locaux neufs de 500 mètres carrés, sur le site d'une ancienne base de l'OTAN<sup>940</sup>, à Regniowez. Elle compte 17 salariés en ETP, et s'impose progressivement comme un acteur important dans la filière de l'écoconstruction bois. Enfin, la foncière Chênelet a poursuivi son travail avec l'association EVA 08 en réalisant quatre nouveaux bâtiments sur le site de Maubert-Fontaine entre 2018 et 2019, qui s'ajoutent aux 6 opérationnels depuis début 2016, illustrant la continuité des échanges amorcés par le coordinateur du PTCE.*

Pour la filière maraichage biologique, le PTCE ARDAINES a principalement œuvré pour développer les activités des Maraichers d'Arduina (cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.c., p. 393). Au-delà du raccordement avec la centrale de méthanisation pour chauffer une serre, l'ambition était de poursuivre le développement du site avec la création d'un espace test agricole (à l'image de ce qui était envisagé pour le pôle écoagriculture du PTCE Village Terre et Vie). Le coordinateur du dispositif

<sup>938</sup> Association L'environnement d'abord (LEDA), créée en 1993, et agit « dans le domaine de l'environnemental avec pour principal objectif la valorisation du patrimoine local, notamment du patrimoine naturel », source : le site internet de l'association, rubrique « Historique LEDA », [https://www.lenvironnementdabord.fr/fr/historique-leda\\_r\\_93.html](https://www.lenvironnementdabord.fr/fr/historique-leda_r_93.html) (consulté en mars 2019)

<sup>939</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

<sup>940</sup> Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PTCE avait opéré un rapprochement dès 2014 avec le réseau RENETA<sup>941</sup> et Terre de Liens afin de co-construire une solution adaptée. A l'occasion des réunions sur le projet du PNR des Ardennes de postuler au programme LEADER (avril à juin 2015)<sup>942</sup>, la Chambre d'agriculture avait validé l'orientation du projet. L'idée était de mettre en place une coopérative d'activités et d'emploi, mais le projet dans son ensemble est finalement abandonné faute de trouver des personnes intéressées pour intégrer la coopérative (cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.c., p. 393). L'autre ambition était de créer un atelier de transformation des produits bios sur site, mais face aux difficultés rencontrées au niveau de l'installation et de la mise en fonctionnement des serres chauffées, le projet reste sans suite. En septembre 2015, la Ligue de l'Enseignement des Ardennes succède à Coopelis pour gérer le site des Maraichers d'Arduina. Une chargée de développement est recrutée en décembre 2015, et les serres chauffées deviennent opérationnelles en début d'année 2016. Le site embauche cinq personnes en insertion<sup>943</sup>, et la Ligue maintient l'activité pendant deux années. Face à des difficultés financières et ne pouvant plus assumer la gestion du projet, la structure cesse progressivement son exploitation en début 2018. La commune d'Eteignière qui mettait à disposition les terres, avec le soutien de l'intercommunalité Ardennes-Thiérache, trouve un repreneur courant 2018 : une convention est signée avec l'association « L'Albatros 08 »,<sup>944</sup> une structure spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées. Elle reprend la gestion du site avec deux encadrants sous la forme d'un atelier pratique baptisé « L'atelier maraichage », entretenu par les pensionnaires en situation de handicap : « *l'exploitation certifiée bio depuis 2018 est encadrée par 2 animateurs, à la fois éducateurs spécialisés et maraichers de formation, qui accompagnent les résidents* »<sup>945</sup>. L'association continue l'exploitation du site, anciennement les Maraichers d'Arduina, produisant des légumes biologiques avec la technique de la permaculture, en extérieur et sous serres. La structure a fait évoluer les productions avec la plantation d'un verger et l'installation de ruches. La récolte est à destination des résidents, mais une partie est également vendue sur site (installation d'une yourte) et/ou à l'occasion de manifestations particulières (marché de Noël notamment) pour des personnes extérieures à l'association. Les acteurs à l'origine du projet ne sont donc plus du tout présents dans le projet actuel, mais le site d'Eteignière ainsi que les serres

<sup>941</sup> Le Réseau National des Espaces-Test Agricoles

<sup>942</sup> Le dossier de candidature sera retenu par la Région dès 2016, comme le précise le rapport d'activités du Parc de la même année

<sup>943</sup> Sources issues du site internet des Maraichers d'Arduina, <https://collectifs.bio/producer/les-maraichers-d-arduina> (consulté en mars 2020)

<sup>944</sup> L'association créée en 2005 comprend un foyer de vie et un centre d'activités occupationnelles autorisés et en faveur des adultes handicapés, en partenariat avec le Conseil départemental des Ardennes, basés sur la commune de Montcornet

<sup>945</sup> Extrait de la présentation de l'association et de l'atelier maraichage sur le site du PNR des Ardennes, <https://www.parc-naturels-regionaux.fr/consommer-parc/produits-locaux/fruits-et-legumes/association-albatros-08-maraichage> (consulté en septembre 2020)

(chaudes et froides) sont toujours en fonctionnement en 2020, associant la promotion de l'agriculture biologique avec un projet social (géré pas une association locale) pour insérer des personnes en situation de handicap.

Au niveau de la filière recyclage, le PTCE ARDAINES est essentiellement intervenu auprès de la ressourcerie Bell'Occas, située à Auvillers-les-Forges, avec la réalisation d'un audit stratégique (cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.c., p. 393). Elle porte aujourd'hui les mêmes activités qu'en 2015, ainsi qu'un travail de « remanufacturing »<sup>946</sup> en coopération avec ACACIA Construction, entendu comme « *la conception, la mise en fabrication et la commercialisation d'objets fabriqués à partir de matériaux de réutilisation, autrement dit, de déchets* »<sup>947</sup>. Elle reprend l'activité de l'association « L'Art Né Sens »<sup>948</sup> (dissoute en 2015), comme le prévoyait le bilan d'activité d'ARDAINES en 2015<sup>949</sup>. La structure dispose de quatre points de vente (un à Auvillers-les-Forges, deux à Charleville-Mézières, et un à Rethel), pour un rayonnement départemental. Elle dispose de points de collectes toujours plus nombreux sur le territoire, en partenariat avec des entreprises, associations, collectivités. Elle se déplace sur rendez-vous au domicile d'un particulier, et récupère les dons déposés directement sur site. La ressourcerie connaît un développement croissant (retraitement d'objets divers, de meubles, d'appareils électroménagers, de textiles, etc.). Au total, Bell'Occas a collecté environ 450 tonnes de « déchets » en 2013<sup>950</sup>, près de 800 en 2016<sup>951</sup>, et le directeur général du groupement Coopelis annonçait plus de 1000 tonnes en 2019<sup>952</sup>. En 2020, la structure emploie 113 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion<sup>953</sup> (contre 89 salariés affichés dans le bilan d'ARDAINES de l'année 2015), avec un faible pourcentage (aux alentours de 4 %) du volume entrant ne pouvant être recyclé (déchet ultime). Le reste est soit retransformé et/ou réparé, soit dirigé vers des filières de recyclages spécifiques (l'exemple des appareils électriques non fonctionnels). Bell'Occas poursuit son développement sur l'ensemble du département ardennais, et s'inscrit comme un acteur important de l'économie circulaire sur le territoire. Dans l'ambition initiale du PTCE ARDAINES, les acteurs du

<sup>946</sup> Le projet est financé à hauteur de 64 % par le programme LEADER porté par le GAL du PNR des Ardennes, source : « Programmes LEADER et ESS. ESS et ruralités : pratiques de mobilisation des programmes de développement rural et des outils de contractualisation », AVISE, juin 2020, 38 pages

<sup>947</sup> Extrait des activités de Bell'Occas sur le site internet de la ressourcerie, <https://belloccas.fr/#remanufacturing> (consulté en octobre 2020)

<sup>948</sup> Ancien membre d'ARDAINES, association spécialisée autour du design des objets récupérés

<sup>949</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, page 6

<sup>950</sup> « Etude de cas de Coopelis », *Economie circulaire et Innovation sociale*, Avise, septembre 2014, page 10

<sup>951</sup> Information issue de l'article « Avec Bell'Occas, les déchets deviennent une ressource pour l'économie et l'emploi », publié le 3 juillet 2017 dans le « blog Ardennes : actualité économique des Ardennes »

<sup>952</sup> Interview du directeur général du groupement Coopelis pour le compte de la radio « RVM », article publié le 1<sup>er</sup> février 2019 et intitulé « Bell'Occas installe des conteneurs à Charleville »

<sup>953</sup> Contrat ouvert « *aux personnes au chômage et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières [...]. Le contrat ne peut pas excéder 24 mois* », source : le site officiel de l'administration française, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14100> (consulté en août 2020)

dispositif avaient, suite à une visite du site de production de la plateforme de tri textile COBANOR Tritex en Basse-Normandie, organisé une réunion d'information en 2014 « *autour de la filière tri et réemploi textile avec des représentants des services ESS du Conseil régional de Champagne-Ardenne* »<sup>954</sup>. Une association régionale avait été créée : « Champagne-Ardenne TLS »<sup>955</sup>. Elle permet dans le cadre du C2RA Champagne-Ardenne<sup>956</sup> de réaliser une étude d'opportunité sur la création de la plateforme. Les conclusions ne sont cependant pas probantes : « *au regard du volume des TLC [Textile, Linge de maison, Chaussure] collectés par les membres [...] et la nécessité de renforcer les partenariats avec les autres acteurs [régionaux], la création d'une plateforme n'est plus envisagée à moyen terme* »<sup>957</sup>. L'association n'est pas dissoute et devient en 2018 « TRIAGE TLC (Tri, Recyclage, Insertion, Acteurs, Grand-Est) »<sup>958</sup>. Le projet est à ce jour en suspens.

Sur la filière des services à la personne, le PTCE ARDAINES a soutenu l'association Arduina Services, par l'intermédiaire d'un audit stratégique ou la mise en relation avec d'autres structures (cf Quatrième partie, Chapitre I, 4.c., p. 393). L'ambition était de réaliser une évaluation interne de la structure et de mettre en place un plan d'amélioration pour obtenir les agréments du Département (autorisation pour quinze années, avec une évaluation tous les deux ans) ; il est validé en janvier 2016 (cf Quatrième partie, Chapitre II, 2.a., Le PTCE ARDAINES, p. 430). Le coordinateur du dispositif PTCE ARDAINES organise en 2015 une rencontre avec l'entreprise « Assystel » (SEDECA), basée à Signy-le-Petit, et spécialisée dans la téléassistance pour personnes âgées, afin de conclure un partenariat avec Arduina Services sur ces questions. Les deux structures sont aujourd'hui toujours partenaires, avec l'installation d'un logiciel de gestion de l'aide à domicile. Par ailleurs, bien que l'association de services à la personne est toujours en activité en 2020 avec des « *interventions auprès de plus de 300 bénéficiaires et une quarantaine de salariées dont 35 auxiliaires de vie* »<sup>959</sup> (chiffres de 2019) dans le territoire nord ardennais, elle n'a pas réintégré de réseau similaire à celui dont elle bénéficiait avec ARDAINES : « *il n'y a plus rien du tout. Il n'y a pas d'adhésion [à un quelconque autre dispositif]. Donc voilà, beaucoup moins qu'avant [de mise en relation avec les autres structures membres du dispositif PTCE ARDAINES] [...]. Il n'y a plus de travail commun. Il faut*

<sup>954</sup> Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, page 15

<sup>955</sup> Parution dans le journal officiel des associations du 22 août 2015, avec un siège social enregistré à l'adresse de la ressourcerie Bell'Occas à Auvillers-les-Forges

<sup>956</sup> Le Centre Régional de Ressources et d'Animation, mis en place pour mettre en réseau des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) au niveau régional, « *ses finalités et ses financeurs sont identiques à ceux des DLA. Néanmoins, les objectifs sont différents puisqu'il [...] s'agit pour le C2RA de faire progresser les DLA dans leurs pratiques et de mener des actions sectorielles par filière* », source : « Rapport & Avis : les associations en Champagne-Ardenne », CESER Champagne-Ardenne, 6 avril 2012, pages 47-48

<sup>957</sup> « 2<sup>de</sup> vie des TLC : vers une filière éthique. Le réseau Tissons la solidarité : état des lieux 2015-2017 et perspectives », octobre 2018, page 39

<sup>958</sup> Parution de la modification dans le journal officiel des associations du 2 juin 2018

<sup>959</sup> Informations présentes sur la plaquette de l'association pour l'année 2019, disponible sur son site internet, <https://www.arduinaservices.fr/> (consulté en mars 2020)

*dire, on est pris dans notre quotidien, dans ce qu'on fait, et on n'a plus le temps de regarder à côté. [...] On connaissait les structures, mais justement, on n'avait pas l'idée [de se regrouper] [...], alors qu'ARDAINES a permis de le faire. Parce que sur notre structure, au niveau de services à la personne, c'est plus dur [milieu très concurrentiel entre les différentes structures de services à la personne]. On n'y aurait jamais pensé et on n'aurait jamais pu le faire. Donc voilà, [...] là-dessus, Arduina Services a de la reconnaissance [envers ARDAINES]. Ça c'est certain »<sup>960</sup>. Le travail de mutualisation et de coopération amorcé avec les autres membres du dispositif PTCE ARDAINES n'a donc pas perduré dans le temps en ce qui concerne Arduina Services, la structure se recentrant sur son cœur de métier.*

### Synthèse sur les perspectives du PTCE

En premier lieu, le PTCE contribue à structurer et à promouvoir l'ESS à travers la formalisation d'un réseau d'acteurs. Il valorise, coordonne des acteurs et leurs compétences au service de projets de développement local, intégrant potentiellement les acteurs de l'ESS dans la gouvernance territoriale sur certaines filières (l'exemple du Groupement Coopelis avec le bois) [GILLY *et al.*, 2004, *op.cit.*]. L'approche du développement local par les écofilères favorise un travail sur l'identification et la mobilisation de ressources territorialisées (PECQUEUR, 2006, *op.cit.* ; DURAND, 2018, *op.cit.*), sur une réappropriation voire une retranscription d'enjeux globaux à une échelle locale, s'appuyant sur les spécificités du territoire pour les problématiser et tenter de trouver des solutions (l'exemple de l'alimentation, le recyclage, la préservation de l'environnement, etc.). Touchant par l'intermédiaire de ses projets plus ou moins innovants des problématiques collectives, les acteurs du PTCE croisent différents dispositifs pour consolider une partie de leurs actions et/ou activités éligibles à ces derniers (DLA, appels à projets régionaux, départementaux, LEADER, etc.).

Le PTCE peut être vu également comme un créateur d'opportunités, cherchant à faire des connexions, des liens, des maillages entre les personnes dans et pour un territoire donné (pouvant être amené à changer en raison de la dynamique évolutive du PTCE [cf Quatrième partie, Chapitre II, 1.b., p. 417]). Il s'appuie à la fois sur une proximité spatiale et organisée, prétextant également la première pour créer et/ou mobiliser la seconde dans son travail de décroisement (ANGEAN *et BERTRAND*, 2009, *op.cit.* ; BEAURAIN *et BRULLOT*, 2011, *op.cit.*).

Enfin, les perspectives des PTCE de l'étude en tant que tels semblent être (ou avoir été) conditionnées par leur approche, leur fonctionnement et leur capacité d'autofinancement. Pour le PTCE du Pays d'Ancenis, plutôt basé sur une logique d'incubation avec des projets devenant peu à

---

<sup>960</sup> Extrait de l'entretien avec un administrateur de l'association ARDAINES, 2018

peu autonomes, la continuité de ces derniers est à mettre en relation avec leur degré d'autonomie atteint au moment de la fin d'activité du CBE en 2018, synonyme de fin du PTCE. Le manque de solutions d'autofinancement face aux besoins nécessaires au fonctionnement (du CBE notamment), couplé à la fin de l'accompagnement par l'Etat, puis du soutien de la Région et du Département, n'ont pas permis de consolider ce modèle. Pour le PTCE Village Terre et Vie (le seul à être toujours un PTCE), les projets débouchent sur la commercialisation d'un produit et/ou d'un service, permettant d'autofinancer en partie les activités, voire en partie les emplois salariés nécessaires à son fonctionnement. Enfin, le PTCE ARDAINES se positionne comme un accompagnateur de projets en s'appuyant sur un salarié, sans capacité et/ou d'outil d'autofinancement ; la fin de l'accompagnement financier signe la fin de son activité « en tant que PTCE ». Pour autant, les projets étant portés par d'autres structures qu'ARDAINES, leur continuité a été fonction du développement de ces mêmes structures. Si un seul des trois PTCE de l'étude demeure en tant que tel (du reste, le seul à ne pas être lauréat d'un des deux AAP nationaux), les deux autres restent visibles dans les territoires du fait des impacts des projets portés par d'anciennes structures membres.



## Conclusion générale

La thèse a cherché la réponse à la problématique suivante portant sur les modalités d'inscription des dispositifs PTCE « bio-écoressources et écofilières » dans les territoires ruraux et la façon dont ces projets réinterrogent les possibilités offertes par les ressources locales et/ou en font émerger de nouvelles en élargissant les parties-prenantes impliquées dans le développement durable des territoires.

Le travail a été décomposé en trois étapes :

- l'identification d'une dynamique et la mise en place d'une politique publique nationale des PTCE
- Un travail cartographique et statistique pour mettre en perspective les PTCE à l'échelle de la France métropolitaine (importance du nombre de projets inscrits dans des territoires à dominante rurale, de ceux travaillant sur des écofilières, des bioressources)
- Trois études de cas spécifiques à partir de projets s'inscrivant dans l'articulation recherchée (Figure 5, p. 64), et revenant sur la mise en place des PTCE et leurs modalités d'inscription dans le développement local

Après l'émergence de réflexions autour de « pôles de coopération » dès 2009, axées sur des questions d'ancrage, d'utilité sociale, de coopérations, de mutualisations, d'emploi et de formations (en lien avec des activités économiques et les systèmes productifs locaux), différentes étapes viennent préparer la formalisation de la dynamique PTCE portée à partir de diverses politiques publiques (aménagement du territoire, emplois, innovation, etc.). L'année 2012 marque le passage de l'identification à la structuration avec la réalisation d'un plaidoyer national à destination du gouvernement, dans l'optique de préciser la dynamique et d'inciter à la formalisation d'une politique publique pour accompagner les PTCE (centralisation des attentes). Le changement de présidence en mai 2012 en France, avec l'apparition d'un ministère dédié à l'ESS, marque un nouveau contexte favorable à la reconnaissance de ces initiatives. 2013 concrétise la dénomination « PTCE » par le lancement d'un premier AAP national interministériel, et la loi relative à l'ESS donne un cadre législatif officiel aux PTCE en juillet 2014. La politique publique des PTCE est ainsi venue formaliser et légiférer des pratiques et des activités déjà observées dans les territoires, apportant ainsi un cadre, des objectifs, un accompagnement financier et une reconnaissance au-delà de celle des réseaux nationaux de l'ESS. L'ensemble de ces étapes démontre également un processus d'institutionnalisation rapide (FRAISSE, 2017, *op.cit.*).

Les PTCE sont donc des constructions territorialisées, évoluant comme un processus endogène et s'appuyant en premier lieu sur les caractéristiques des organisations de l'ESS (origine, valeurs, principes, statuts juridiques, pratiques et finalités) pour structurer acteurs et initiatives majoritairement locales, en vue d'un passage à l'action. Les PTCE intègrent des préoccupations et problématiques sociales, sociétales, pour lesquelles ils tentent de construire des solutions en s'appuyant sur des logiques de coopérations, de mutualisations et de solidarités, à travers une approche territorialisée. Représentant un véritable « tiers secteur » (LIPIETZ, 2000, *op.cit.*), l'ESS présente une relation à la fois d'interdépendance et de complémentarité avec le secteur marchand et le secteur public : une position carrefour plébiscitée dans le cadre du PTCE pour créer un décroisement au service de projets de développement local durable innovants (dépassant le cadre d'objectifs seulement économiques) et assumer un rôle de coordination (mobilisation des proximités dans le cadre de l'action). Présenté comme une réponse innovante au développement local, le PTCE est source de modifications, de réorganisations et/ou de mutations dans l'appareil productif, force de propositions dans le développement de nouveaux produits, et engagé dans un travail qualitatif de mise en valeur de potentiels locaux. Un modèle de développement d'abord ancré dans un territoire, pouvant donner lieu par la suite à un essaimage de pratiques au-delà de celui-ci.

La diversité des regroupements (nombre et types de filières travaillées, tailles [nombre d'acteurs du regroupement et taille des structures membres], statut juridique de la structure porteuse, territoire de référence, avancée du projet [en émergence, en développement, en consolidation], objectifs ciblés, etc.), observée dans le cadre du travail cartographique et statistique à l'échelle nationale (deuxième partie), indique à la fois le caractère expérimental du dispositif ainsi qu'une adaptation nécessaire aux contextes territoriaux spécifiques dans lesquels ils évoluent. Ce constat invite à nuancer une éventuelle unité des constructions reconnues dans le cadre de la politique publique, comme éligibles en tant que PTCE : l'articulation proposée dans ce travail (PTCE, territoires ruraux, écofilères et bioressources) et les résultats qui en découlent ne sauraient donc être postulés pour l'ensemble des PTCE (par la méthodologie employée, ils ne représentent que 15 % des projets lauréats d'un des deux AAP nationaux et/ou éligibles au second), mais ils relèvent de certains ciblage de la politique publique et d'orientation des sources de financement (le programme d'investissement d'avenir notamment). La singularité des territoires et l'adaptation des projets en fonction de leurs contextes, de leurs ressources, de leurs dynamiques et de leurs enjeux, combinée à la construction « bottom-up », concourent à cette diversité et aux différences marquées d'un PTCE à l'autre. Aussi est-il d'autant plus nécessaire d'étudier les caractéristiques des territoires pour les projets retenus, révélatrices d'une histoire, de contextes et de dynamiques (démographiques, d'emplois, d'activités, etc.) influençant aussi bien la mise en place des PTCE, que leur développement

et leurs objectifs. La conclusion propose en ce sens un retour sur les modalités d'inscriptions du PTCE à travers le prisme de trois trajectoires : les territoires, les dispositifs et les ressources mobilisées.

### Trajectoire des territoires

Les PTCE engagent le territoire de référence dans lequel ils agissent vers une trajectoire de spécification (notamment à travers les logiques d'écofilères), tentant de développer et/ou de renforcer des activités déjà présentes, ou d'en créer de nouvelles, directement en relation avec les premières. Le PTCE peut donner lieu à la création de nouvelles structures, mais également représenter tout ou partie de l'activité d'une structure membre, adhérente, partenaire, cliente, etc.

Les trois cas de l'étude montrent que les PTCE peuvent aussi bien incarner des regroupements d'acteurs totalement nouveaux dans un territoire, que susciter l'intégration de nouveaux acteurs. Dans les trois cas, l'écriture d'un projet territorialisé et la poursuite d'objectifs communs formalisent le regroupement, donnant une place centrale aux acteurs de l'ESS à tous les niveaux (réflexions, décisions, actions, etc.). Le PTCE apparaît à la fois comme un acteur, mais également comme un outil de développement local en intégrant à des projets économiques locaux des préoccupations sociales et environnementales. Il peut assumer différents rôles dans ces projets : accompagnateur, financeur, animateur ou encore incubateur (voire plusieurs de ces rôles à la fois). L'ancrage territorial fait l'objet d'une forte attention de la part des acteurs du PTCE, avec la volonté que les résultats de leurs actions soient en premier lieu au bénéfice du territoire de référence (un travail de valorisation du territoire). Plus globalement, la place centrale des acteurs de l'ESS concourt à proposer des réponses aux enjeux de développement des territoires, identifiés dans des productions (études, documents de planification, rapports, etc.), et traduits dans des orientations plus globales (transition énergétique, responsabilité sociale et environnementale, etc.) ; parallèlement, ils peuvent produire eux-mêmes et/ou en commander des études sur des potentiels et/ou des besoins locaux. Ainsi, le PTCE représente une opportunité supplémentaire pour les acteurs de l'ESS d'être partie prenante du développement local durable (reconnaissance et intégration dans la gouvernance territoriale de certaines filières), doté de moyens et inscrit dans un processus de mise en coopération plus ou moins forte avec des acteurs publics et privés (décloisonnement) pour réaliser un plan d'actions. La stratégie des PTCE de l'étude implique de s'appuyer sur l'existant tout en s'inscrivant dans la durabilité, et s'intègre en ce sens dans la trajectoire de développement des territoires. Les PTCE reposent également sur des acteurs clés (comme le soulignaient les études de l'Inter-réseaux PTCE national), au profil multi-actoriel, - avec une bonne connaissance du territoire (histoire, dynamiques, enjeux, ressources, acteurs qui le composent)-, moteurs dans le développement du projet, à partir de leur expérience dans des actions associatives et coopératives de développement local. Le

regroupement d'acteurs du PTCE est en premier lieu fortement marqué par les réseaux (professionnel et/ou personnel) de ces acteurs clés, basculant progressivement sur un réseau territorialisé. Ce noyau initial d'acteurs est à l'origine des principales orientations et des premiers projets inscrits dans le plan d'actions du PTCE.

Les trois cas de l'étude, ainsi que les différentes informations collectées dans l'activité de veille documentaire et la participation à des séminaires, ne révèlent pas la création de nouvelles territorialités : le projet PTCE inscrit son territoire de référence dans des périmètres déjà existants tels que des intercommunalités. Ainsi, ils ne rompent pas avec les constructions déjà en place ou nouvellement créées, et se proposent plutôt comme un élément complémentaire à l'existant, à la fois structurant et force de propositions, mais n'opérant pas sur les évolutions particulières des territoires et leurs aspects plus généraux : leurs limites, leur dénomination, d'éventuelles fusions, etc. En plus d'un processus d'institutionnalisation rapide, différentes mutations sont apparues en lien avec les changements de compétences (l'exemple des conséquences de la loi NOTRe de 2015 sur les changements d'interlocuteurs compétents, sur les organisations des structures, sur les méthodes de travail), le redécoupage des régions, les fusions de communes, le développement de PETR, de PNR, etc., permettant aux PTCE de s'adapter dans ce contexte, de renforcer les constructions préétablies et/ou nouvellement créées (à l'image d'ARDAINES qui se positionne à l'échelle du PNR). Le dispositif PTCE apparaît comme une opportunité pour faire évoluer des projets et/ou des structures, centralisant à la fois idées et acteurs pour lancer et/ou relancer une dynamique. Les trois PTCE de l'étude montrent un travail de regroupement d'acteurs, prioritairement dans un territoire défini, pour rassembler différentes filières (voire dans un cadre plus large, comme le COTESS et son ambition de regrouper l'ensemble des acteurs de l'ESS sur le territoire de la COMPA) en proposant de diversifier les activités présentes sur le territoire (et/ou d'en créer de nouvelles), tout en gardant une cohérence avec les dynamiques et les ressources mobilisées, ainsi que les savoir-faire locaux (basculement des filières dans des logiques d'écofilères). La volonté de construire une relation durable avec le territoire et ses habitants est bien présente, avec une imbrication d'enjeux à la fois globaux et locaux pour révéler les potentiels du territoire de référence. Cependant, la vision stratégique proposée par les PTCE, et notamment son approche différenciée du développement économique par rapport au modèle dominant, est source d'incompréhensions auprès d'acteurs, d'agents, d'élus, voire d'une partie des habitants du territoire. Le caractère innovant du PTCE est perceptible à l'échelle du territoire de référence dans lequel il s'inscrit, dans son fonctionnement et son organisation, eux-mêmes différenciés d'un PTCE à l'autre : une proposition de structuration nouvelle, une vue d'ensemble et territorialisée, avec une dimension expérimentale accentuant cette incompréhension quant à la lisibilité globale. Le rôle et la place que ce dispositif et ce regroupement

peut/doit prendre dans le développement local, tout comme la manière pour les collectivités territoriales locales (notamment les intercommunalités) de l'accompagner dans le temps, interrogent. Par ailleurs, le PTCE est source de moyens supplémentaires captés par le territoire, que ce soit par l'un des deux AAP nationaux, ou encore par les AAP des Régions, afin de développer des activités. Le PTCE est confronté à un équilibre fragile : le maintien dans le temps de ces sources de financements multiples (l'ensemble des structures qui financent n'agissent pas selon les mêmes temporalités, ni selon les mêmes enjeux, et n'ont pas forcément les mêmes exigences vis-à-vis du dispositif), apparaissent dans les trois études de cas comme déterminantes dans le fonctionnement du PTCE, particulièrement lors des premières années de sa mise en place. Si le dispositif ne se poursuit pas forcément en tant que tel, les liens tissés et certaines activités perdurent dans le temps, comme le démontrent les trois cas de l'étude. Il apparaît difficile pour les acteurs du PTCE de respecter à la fois le calendrier du plan d'actions initialement construit (la coopération se construit sur le long terme), mais également de réaliser l'ensemble des objectifs, notamment dans le cadre de projets multi filières comme ceux de l'étude. Le rôle du PTCE dans chacun des projets dans lesquels il intervient peut changer dans le temps avec une évolution de la dynamique globale et des moyens mobilisés, que ce soit par nécessité pour la poursuite du PTCE en tant que tel et/ou pour celle du projet, ou alors parce que la viabilité de ce dernier n'est finalement pas avérée. Aussi, le dispositif PTCE semble impacter de manière significative la structure porteuse, confondant progressivement leur trajectoire de développement. Les trois cas de l'étude sont à ce titre révélateurs de plusieurs trajectoires, avec deux situations notables :

- Le PTCE porte des projets débouchant sur la création de services et/ou de produits qui seront conservés au sein de la structure porteuse, lui permettant ainsi d'être bénéficiaire d'au moins une partie des revenus générés grâce à ces derniers. Ainsi, le PTCE peut perdurer dans le temps, même une fois que les aides financières mobilisées pour la phase d'émergence et de développement s'arrêtent
- Le PTCE accompagne des projets voire les incube, mais ces derniers restent autonomes et/ou le deviennent par la suite, laissant la structure porteuse du PTCE sans réel retour financier pour continuer son rôle

Le PTCE peut représenter une fin en soi, dans le sens où son fonctionnement ou une adaptation de ce dernier lui permettent de se pérenniser dans le temps, mais il peut également être vu comme une simple étape d'une dynamique plus globale, laquelle devra de nouveau évoluer pour continuer en l'état et/ou sous une autre forme.

## Trajectoire des dispositifs

En premier lieu, à l'échelle nationale, le dispositif PTCE ne semble pas être l'héritier d'un autre dispositif en particulier, mais se présente plus comme une hybridation inspirée à la fois des politiques de polarisation en lien avec des systèmes productifs localisés (*GIANFALDONI, 2015, op.cit.*) et d'une synthèse d'initiatives issues de l'ESS visibles dans les territoires. Il peut cependant devenir une suite logique des constructions déjà en place (à l'image du CBE pour le Pays d'Ancenis), ou encore s'appuyer sur des réalisations émanant d'autres dispositifs (l'exemple de la centrale de méthanisation pour le PTCE ARDAINES, résultat d'un Pôle d'Excellence Rurale).

A propos du PTCE en tant que tel, l'étude semble renforcer la situation observée à la fois dans le rapport de synthèse du SGMAP à propos du premier AAP national (2014), mais également dans le travail du CNCRESS (2014-2017) sur l'appropriation par les différentes CRESS régionales, de la dynamique : une asymétrie dans l'accompagnement et la promotion. Considéré comme un acteur majeur depuis la mise en place du projet par les deux PTCE ligériens de l'étude, le rôle de la CRESS apparaît comme moins présent dans le cas du PTCE d'ARDAINES, plus porté sur de la diffusion d'informations que sur un véritable accompagnement personnalisé. De manière générale, la dynamique des PTCE semble avoir souffert de l'absence d'une réelle communication et d'une animation à l'échelle nationale orchestrée par l'Etat (ou par la CDC, partenaire pressentie pour assumer ce rôle), tout comme d'un manque d'évaluation du dispositif dans son ensemble (une poursuite du travail engagé par le SGMAP ?). Ce rôle aurait pu faciliter l'appropriation et la diffusion d'informations à propos du « concept » des PTCE par les collectivités territoriales locales (remarque déjà mise en avant dans le rapport du SGMAP après le premier AAP en 2014).

Le dispositif PTCE travaille sur différents projets qui peuvent, à titre individuel et/ou pour une partie d'entre eux, faire l'objet d'autres appels à projets, notamment dans le champ de l'innovation, comme ce fut le cas pour les trois cas étudiés. Les acteurs du PTCE démontrent leur capacité à mobiliser de nouveaux moyens pour mener leurs projets à bien, s'appuyant sur des dispositifs territoriaux plus locaux (régionaux, départementaux, etc.), mais également sur les fonds européens pouvant recouper des thématiques comme le soutien à l'ESS, les coopérations économiques, le développement de nouvelles activités en milieu à dominante rurale, etc. Ils mobilisent également des dispositifs d'insertion dans le cadre de certaines activités qu'ils développent, mais aussi à des dispositifs d'aides pour le fonctionnement du PTCE comme le DLA ou encore des missions de service civique.

Bien que les PTCE bénéficient toujours aujourd'hui d'un cadre législatif, la dynamique nationale s'est progressivement essoufflée en raison de l'absence de renouvellement au niveau des

accompagnements de l'Etat, principal moteur avec les deux AAP interministériels de 2013 et 2015. Pour autant, une étude récente pilotée par le Labo de l'ESS<sup>961</sup> présente à la fois des PTCE toujours en activité (56 identifiés en 2020) et se revendiquant comme appartenant à ce type de construction, mais également des PTCE émergents, trouvant des financements via les collectivités territoriales locales, à l'image de celui de Village Terre et Vie pour l'étude. Bien qu'aucune annonce pour le renouvellement d'un AAP national n'ait été faite depuis le dernier en 2015, l'Inter-réseaux PTCE est toujours mobilisé pour remettre au premier plan ces constructions comme des acteurs du développement local proposant de nouvelles solutions face aux enjeux socio-économiques et environnementaux actuels et/ou à venir. Un nouvel élan est notamment en cours de réflexion, en lien avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'économie sociale, solidaire et responsable<sup>962</sup>, autour d'un travail pour réactiver la dynamique des PTCE à l'échelle nationale et mettre en place de nouvelles mesures dans le cadre de la politique publique dès 2021. Par ailleurs, en fonction de leurs caractéristiques et de leurs objectifs, les PTCE pourraient être intégrés dans d'autres dynamiques plus ou moins connexes, à l'image du dispositif « Start-up de territoires », impulsé par le Pôle Sud Archer (déjà PTCE lauréat du premier AAP national) et soutenu entre autres par la CGET. Par le biais d'expérimentations sur la période 2016-2018, interrogeant des enjeux identifiés dans les territoires, convertis sous forme de « défis » pour lesquels les acteurs du territoire se rassemblent afin de créer des activités et projets pour y répondre, le dispositif présente des missions et des objectifs rappelant ceux des PTCE : on y retrouve à ce titre des PTCE comme celui de Figeacteurs, traduisant une évolution possible du projet de base ainsi qu'une place plus importante et plus généralisée dans le développement local durable. Le dispositif « Start-up de territoires » était à ce titre présenté par M. FAURE (Chef de la mission Innovation, expérimentation sociale et économie sociale, DGCS, correspondant dans le cadre des deux AAP nationaux pour les PTCE) comme la poursuite du dispositif PTCE suite à l'annonce d'une absence de reconduction d'un AAP national<sup>963</sup>. Cependant, à l'image du groupement Coopelis (reprenant l'essentiel des activités du PTCE ARDAINES), la bascule vers d'autres dispositifs plus spécifiques comme celui de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) est également une voie que les acteurs qui s'inscrivent et/ou s'inscrivaient dans la dynamique des PTCE, peuvent emprunter.

---

<sup>961</sup> « Relancer les PTCE : diagnostic et propositions – Pôles Territoriaux de Coopération Economique », Labo de l'ESS, décembre 2020, 72 pages

<sup>962</sup> Mission délivrée au Labo de l'ESS en octobre 2020 pour renouveler un diagnostic sur les PTCE et formuler des pistes pour relancer la politique publique

<sup>963</sup> Extrait des échanges par mail avec le Chef de la mission Innovation, expérimentation sociale et économie sociale, DGCS, 2016

### Trajectoire des ressources mobilisées

Les PTCE de l'étude travaillent sur plusieurs filières d'activités identifiées par les acteurs porteurs de la démarche comme mobilisatrices, dans le territoire de référence, notamment en raison de ressources spécifiques révélées grâce à une dynamique de coopération encourageant les synergies. Les acteurs du PTCE s'imposent en premier lieu de donner, voire de redonner, un caractère local aux ressources qu'ils mobilisent, aussi bien dans leurs usages que dans leur gestion : l'exemple est donné par leur travail autour de la filière écoconstruction bois du PTCE d'ARDAINES, ou encore de la sensibilisation de la population locale à l'équilibre entre la mise en valeur et la préservation du Lac de Grand-Lieu, pour le PTCE Village Terre et Vie. Dans le cadre de leurs activités, les PTCE vont intégrer et/ou réintégrer des logiques de circuits-courts en écofilère, coordonnant les acteurs en fonction des différents usages des ressources valorisées, tout en s'inscrivant dans une gestion durable. Les acteurs du dispositif sont manifestement engagés dans une trajectoire de spécificité (FRANCOIS *et al.*, 2013, *op.cit.*), à même d'interroger, voire de réinterroger, des potentiels locaux, de construire et/ou de reconstruire une ressource territorialisée, de rassembler (ou de créer) les activités, les compétences et le savoir-faire afin d'en maîtriser la gestion (l'exemple de la filière bois et écoconstruction du PTCE ARDAINES). Ils sont enfin engagés dans un processus de renouvellement du système de production, amenant à modifier les usages et/ou les méthodes de production comme le montre le travail autour du développement de l'agriculture biologique, et plus globalement le développement des pratiques écoresponsables mises en avant dans les trois cas de l'étude.

Ainsi, l'étude révèle les aptitudes du dispositif PTCE orienté sur des projets d'écofilères et/ou de bioressources à devenir un acteur du développement local. La construction territorialisée de type « bottom-up », conjuguée à la forte capacité d'adaptation inhérente au dispositif, semblent être capables de valoriser les spécificités des territoires ruraux et de s'inscrire dans leur trajectoire de développement, comme le démontrent les trois cas étudiés. Travaillant en premier lieu à partir [de] et pour un territoire donné, le PTCE permet, par le biais de la structuration et de l'animation d'un réseau d'acteurs, de révéler des potentiels locaux, répondant à des enjeux des territoires ruraux comme la prise en compte et la préservation des milieux, la relocalisation de productions, etc. Par la prise en compte et l'articulation d'enjeux à la fois locaux et globaux, en rassemblant initiatives, compétences et projets, le PTCE devient une plateforme centralisant les informations, tout en étant capable de les mettre en relation (dans le but de passer à l'action). Le PTCE intègre également les acteurs de l'ESS, leurs valeurs et leurs compétences, élargissant ainsi les parties prenantes



impliquées dans la trajectoire de développement durable de ces territoires ruraux, à travers des logiques de coopérations. Le contexte local et le niveau de structuration des acteurs de l'ESS sur le territoire conditionnent pour beaucoup les objectifs et le plan d'actions du PTCE. Le dispositif souffre cependant d'un problème de connaissance et de reconnaissance de l'apport et du rôle de l'ESS dans l'économie, notamment au niveau très local des intercommunalités, pourtant compétentes en matière de développement économique. En ce sens, le PTCE a montré la capacité des acteurs de l'ESS à proposer des projets innovants, adaptés et cohérents face aux spécificités du contexte local, d'ouvrir un espace de dialogue afin de décloisonner les différents secteurs : une coopération difficile à instaurer, nécessitant une temporalité importante pour faire converger les fonctionnements, valeurs et objectifs de chacun vers une trajectoire commune. La complexité de la construction et du fonctionnement du PTCE, liée à son caractère autant innovant qu'expérimental, génère des problèmes de lisibilité et de compréhension de la part des collectivités territoriales locales (intercommunalités et communes), en manque d'informations et d'outils pour accompagner le dispositif et prendre la mesure de son impact et de son potentiel de développement ; les services dédiés à l'accompagnement au développement économique dans les intercommunalités rurales disposent de peu de moyens, notamment humains, pour suivre l'ensemble des initiatives présentes sur le territoire.

Si la mise en place d'un PTCE est intéressante pour mettre en lumière de nouveaux potentiels et de nouvelles activités de développement local dans les territoires à dominante rurale, la question de la taille critique des projets face aux moyens humains locaux est un facteur déterminant pour définir les modalités d'accompagnement de la dynamique, comme : participer à la consolidation du PTCE et pérenniser son fonctionnement (notamment le financement de son animation) autour des filières initialement travaillées ? Le faire évoluer comme un outil plus global en lui imputant de nouveaux moyens pour essaimer ses pratiques ? Lui attribuer un caractère cyclique pour lancer des projets par vagues (effectué par exemple un travail de trois années autour de projets, de filières, pour lancer une dynamique, puis de laisser un certain temps avant de renouveler ce travail autour de nouveaux projets, de nouvelles filières) ? Le faire fusionner au sein d'un autre dispositif de développement local ou bien avec un autre PTCE pour atteindre une taille critique ? Le laisser s'arrêter progressivement et tenter de capitaliser sur les créations, les consolidations et les expérimentations qu'il a mises en place... ? Autant de pistes qui apparaissent comme des poursuites possibles de ce travail.

La dimension expérimentale du dispositif PTCE reste encore importante, aussi bien dans ses caractéristiques que son fonctionnement et/ou ses effets. La multiplication de cas d'études détaillés sur les modalités de mises en place et de développement de ces constructions permettrait d'enrichir

le niveau de compréhension global, afin que la recherche puisse apporter des clés de lecture à la fois aux acteurs membres du PTCE, mais plus globalement pour l'ensemble des acteurs du développement local susceptibles d'interagir avec lui à un quelconque niveau. Il serait par exemple bon de voir si les problématiques rapportées dans les contextes territoriaux de l'étude sont similaires à celles observables des PTCE inscrits dans des territoires à dominante urbaine. Un travail autour d'outils et/ou de méthodes facilitant un décloisonnement entre les différents secteurs<sup>964</sup> pour construire une coopération efficace et durable apparaît comme un axe intéressant à explorer (des pistes sont présentes dans les travaux de synthèse du Labo de l'ESS et de l'Inter-réseaux PTCE, avec des connexions possibles par rapport aux observations rapportées dans cette étude). Par ailleurs, ce qui peut apparaître comme des « échecs », avec la fin de l'activité générale d'un PTCE en tant que tel, sert à minima comme une expérience attribuable à un capital social pouvant être pris en compte pour l'action territoriale de demain. Il permet également de donner des éléments de réponse à cette question de la taille critique, comme l'exemple des suites du PTCE du Pays d'Ancenis et des réflexions engagées avec les Ecosolies à Nantes, vu comme un partenaire potentiel par la COMPA pour accompagner les porteurs de projets ESS de leur territoire (Quatrième partie, Chapitre II, 2.c., Le PTCE du Pays d'Ancenis, p. 457). D'autre part, les trois cas de l'étude montrent que le PTCE révèle des potentiels locaux et des ressources pour envisager un développement en premier lieu territorialisé et endogène, mais qu'il nécessite d'être accompagné, reconnu et intégré dans une stratégie globale. Un travail sur l'intégration de la dynamique PTCE dans des documents de planifications (contrats, schémas, plans, etc.), en raison de son inscription dans le développement durable, pourrait être mené afin qu'elle soit envisagée et reconnue comme une solution possible de développement à intégrer dans une stratégie plus globale. Enfin, il semble nécessaire de poursuivre des travaux d'évaluation sur l'ensemble des impacts du PTCE, et notamment sur les bénéfices à long terme de la mise en réseau et des logiques de coopérations avec en premier lieu : l'importance de son rôle de facilitateur et de tisseur de liens dans la mise en place de projets économiques ; ainsi que les bénéfices directs et indirects des services, manifestations, actions et circulation d'informations à l'ensemble des acteurs économiques locaux d'une filière, voire d'un territoire.

---

<sup>964</sup> A noter que ce questionnement vaut également pour les structures de l'ESS entre-elles, le PTCE apparaissant comme une construction capable de structurer ces acteurs avec une mise en réseau et une animation de ce dernier

# Bibliographie

## Ouvrages scientifiques

ADOUE Cyril, « Méthodologie d'identification de synergies éco-industrielles réalisables entre entreprises sur le territoire français », *Thèse de doctorat en Etudes Environnementales*, Troyes, 2004.

AGGERI Franck et HATCHUEL Armand, « Ordres socio-économiques et polarisation de la recherche dans l'agriculture : pour une critique des rapports science/société », *Sociologie du Travail*, 2003/1 (Vol. 45), p. 113-133.

ALLAIRE Gilles, « L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes ». *Géographie Économie Société*, 2002 n° 2, p. 155-180.

ALLEMAND Sylvain, « L'économie sociale et solidaire à l'heure de l'entrepreneuriat social », *Marché et organisations*, 2012 n° 11, p. 93-105.

ALLEMAND Sylvain, « L'Etat peut-il créer des pôles d'innovation ? », *Alternatives économiques*, 2009 n° 278, p. 68-68.

ALLEMAND Sylvain et BOUTILLIER Sophie, « L'économie sociale et solidaire, une définition pluridimensionnelle pour une innovation sociale », *Marché et organisations*, 2010/1 (n° 11), p. 9-14.

ALPHANDERY Pierre et BERGUES Martine, « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Ethnologie française* Vol. 34, 2007 n° 1, p. 5-12.

ALPHANDERY Pierre et BILLAUD Jean-Paul, « Retour sur la sociologie rurale », *Études rurales*, 2009 n° 183, p. 9-22.

ALPHANDERY Pierre, BITOUN Pierre et DUPONT Yves, « Les champs du départ: une France rurale sans paysans ? », *Paris, France: édition la Découverte*, 1989.

AMISSE Sylvain, LEROUX Isabelle, MULLER Paul et WIDHEM Caroline, « Les réseaux de communautés de pratique dans la dynamique de la gouvernance territoriale horticole : le cas de l'Anjou », *Géographie, économie, société*, 2013 n° 3, p. 183-203.

AMISSE Sylvain et MULLER Paul, « Les logiques à l'origine des dynamiques de coopération dans les clusters : l'exemple de filières du végétal spécialisé », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2011 n° 1, p. 115-49.

ANDERLINI-PILLET Véronique (coord.), « Introduction : la médiation numérique dans les territoires : entre économie collaborative et économie sociale et solidaire », *Communication & Management*, 2018/1 (Vol. 15), p. 5-9.

ANGEON Valérie et BERTRAND Nathalie, « Les dispositifs français de développement rural : quelles proximités mobilisées ? », *Géographie, économie, société*, 2009/2 (Vol. 11), p. 93-114.

ANGEON Valérie et CALLOIS Jean-Marc, « Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français », *Espaces et sociétés*, 2006/2 n° 124-125, p. 55-71.

ANGEON Valérie et CALLOIS Jean-Marc, « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? », *Économie et institutions*, 2005 n°6-7, p. 19-50.

ANGEON Valérie et CARON Armelle, « Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ? », *Natures Sciences Sociétés*, 2009/4 (Vol. 17), p. 361-372.

ANGEON Valérie, CARON Patrick et LARDON Sylvie, « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2006 n°7.

ANTONELLI Annarita, PUGLIESE Patrizia et BESSAOUD Omar, « Chapitre 9 - Diversifier l'activité rurale », *Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)*, 2010.

AQUILINA Coline, « Nouveaux arrivants dans les campagnes françaises », *POUR*, 2017 n° 230, p. 37-48.

ARAGAU Claire, « Le bassin de vie, un territoire porteur de ruralité aux marges de l'Île-de-France », *Norois*, 2013 n° 229, p. 7-20.

ARCHAMBAULT Edith, « Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire 2014, Observatoire national de l'économie sociale et solidaire (CNcres). Juriséditions, Dalloz, 2014, 208 pages », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2014 n° 334, p. 119-20.

ARLAUD Samuel, ROYOUN Dominique, JEAN Yves, et le Département de géographie Université de Poitiers, « Rural-urbain », *Presses universitaires de Rennes*, 2005.

ARTIS Amélie, DEMOUSTIER Danièle et PUISSANT Emmanuelle, « Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2009 n° 314, p. 18-31.

ASSENS Christophe et ABITTAN Yoni, « Le Management d'un bien commun : le territoire. Le cas des pôles de compétitivité, Abstract », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 2012 n° 1, p. 19-36.

ATTIA Rajà et RIZOULIERES Roland, « La dynamique de structuration du territoire : création de ressources locales dans le pays d'Aix », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2012 n° 1, p. 97-113.

AUBERT Francis et DIALLO Abdoul, « L'industrie rurale entre déterminants urbains et dynamiques territoriales », *POUR*, 2016 n° 229, p. 53-61.

AUBERT Francis, GUERIN Marc et PERRIER-CORNET Philippe, « Organisation et territoire : un cadre d'analyse appliqué aux espaces ruraux », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2012 n° 3, p. 393-413.

AUBERT Francis, LEPICIER Denis et SCHAEFFER Yves, « Diagnostic des espaces ruraux français : proposition de méthode sur données communales et résultats à l'échelle du territoire national », *Notes et études économiques*, 2006, p. 7-34.

AUBERT Francis, LEPICIER Denis, TORRE André *et al.*, « Chapitre 2 : Etat des lieux des espaces ruraux », dans : « Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 », *Versailles, Editions Quae*, 2008, p. 21-36.

AUBERT Francis et SCHMITT Bertrand, « Mécanismes économiques à l'œuvre dans les espaces ruraux. Conceptions du rural et logiques de l'intervention publique », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2008 n° 307, p. 8-22.

AYDALOT Philippe, « Milieux innovateurs en Europe », *Paris, Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs : GRMI*, 1986.

AZAM Geneviève, « Économie sociale, tiers secteur, économie solidaire, quelles frontières ? », *Revue du MAUSS*, 2003 n° 21, p. 151-61.

**BADOUIN** Robert, « Économie et aménagement de l'espace rural », *Paris: Presses universitaires de France*, 1979.

BAHERS Jean-Baptiste, « Dynamiques des filières de récupération-recyclage et écologie territoriale : l'exemple de la filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en Midi-Pyrénées », *Phdthesis, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II*, 2012.

BAILLY Antoine, « Les concepts de la géographie humaine - 5e éd. », *Armand Colin*, 2017.

BALLET Jérôme, DUBOIS Jean-Luc et MAHIEU François-Régis, « A la recherche du développement socialement durable: concepts fondamentaux et principes de base », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2004, numéro de dossier 3.

BANOS Vincent et CANDAU Jacqueline, « L'appartenance au territoire, une ressource convoitée ? », *POUR*, 2016 n° 228, p. 77-85.

BARBAROT Anne-Sophie, RENARD Tiphaine, VOLLET Dominique, LEPICIER Denis, BERRIET-SOLLIEC Marielle et TIVEYRAT David, « Propositions méthodologiques pour mesurer la territorialisation des projets de développement rural », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2013 n° 336, p. 81-88.

BARTHE Jean-François, BESLAY Christophe et GROSSETTI Michel, « Choix de localisation et mobilisation des ressources dans la création d'entreprises innovantes, Summary », *Géographie, économie, société*, 2008 n° 1, p. 43-60.

BARTHE Laurence, « Processus de différenciation des espaces ruraux et politiques de développement local », *Toulouse 2*, 1998.

BARTHE Laurence et MILIAN Johan, « Les espaces de la faible densité, des territoires multifonctionnels entre dépendance et attractivité ? », *Territoires 2040 : revue d'étude et de prospective*, Documentation française ; DATAR, 2010, 25 pages.

BATAZZI Claudine et LAUDATI Patrizia, « Engagement entrepreneurial et territoires », *Communication & Organisation*, 2017 n° 50, p. 5-18.

BAUDIN Gérard et BONNIN Philippe, « Faire territoire », *éditions Recherches*, 2009.

BAVOUX Jean-Jacques, « Chapitre 6 – Quels sont les rapports entre la carte et le géographe ? », dans « La géographie : Objet, Méthodes, Débats », *Armand Colin*, 2009, p. 114-133.

BAZIN Marcel, « Patrimoine industriel et identité territoriale dans les Ardennes », *Université des Sciences et Technologies de Lille*, 2014, p. 54-68.

BEAUGUITTE Laurent et SEVERO Marta, « Les flux RSS pour les études territoriales : une analyse de l'individu et ses espaces dans les actualités internationales du New York Times », *Fronts et frontières des sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST)*, Mars 2014, Paris, France, p. 32-38.

BEAURAIN Christophe, « Gouvernance environnementale locale et comportements économiques », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2002, numéro de dossier 2.

BEAURAIN Christophe, « La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise », *Géographie, économie, société*, 2008/3 (Vol. 10), p. 365-384.

BEAURAIN Christophe et BRULLOT Sabrina, « L'écologie industrielle comme processus de développement territorial : une lecture par la proximité », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 2011 n° 2, p. 313-340.

BECK Benjamin, « Inventaire signalétique, évaluation et cartographie de son impact paysager », Mémoire de Master 2, *Université de Franche-Comté*, 2016, 53 pages.

BECUWE Audrey, CHEBBI Hela et PASQUET Philippe, « La SCIC est-elle une solution à l'inégalité des parties prenantes ? », *La Revue des Sciences de Gestion*, 2015 n° 269-270, p. 35-43.

BELLEMARE Guy et KLEIN Juan-Luis, « Innovation sociale et territoire: convergences théoriques et pratiques », *Québec, Canada: Presses de l'Université du Québec*, 2011.

BELOT Jean-Marc, « Les nouveaux territoires de la technologie : une gymnastique entre le réseau global et l'ancrage local », *Prospective et stratégie*, 2016 n° 4-5, p. 137-56.

BENKO George, « Editorial », *Espaces et sociétés*, 2006/2 (n° 124-125), p. 11-16.

BENHAYOUN Gilbert, GAUSSIÉ Nathalie, PLANQUE Bernard, et le Centre d'économie régionale de l'emploi et des firmes internationales, « L'ancrage territorial du développement durable: de nouvelles perspectives », *Harmattan*, 1999, 352 pages.

BENOIT Marc, DEFFONTAINES Jean-Pierre et LARDON Sylvie, « Acteurs et territoires locaux », *Paris: Institut national de la recherche agronomique*, 2006.

BERGER Alain et Mutations des territoires en Europe, « Dynamique de l'espace rural, environnement et stratégies spatiales », *Montpellier: Service des publications de l'Université Paul Valéry*, 2001.

BERGER Alain et ROUZIER Jacques, « L'espace rural, élargissement conceptuel et orientation méthodologique », *Économie rurale* 229, 1995 n° 1, p. 3-10.

BERGERON Robert, « Bernard Kayser, La renaissance rurale. Sociologie des campagnes du monde occidental », *Revue de géographie de Lyon* 65, 1990 n° 3, p. 221-22.

BERNARD Cécile, DOBREMEZ Laurent, PLUVINAGE Jean, DUFOUR Annie, HAVET Alain, MAUZ Isabelle, PAUTHENET Yves, REMY Jacques et TCHAKERIAN Edmond, « La multifonctionnalité à l'épreuve du local : les exploitations agricoles face aux enjeux des filières et des territoires », *Cahiers Agricultures* 15, 2006 n° 6, p. 523-528.

BERNARD Pierre-François, « Où est passée la grande échelle ? », *POUR*, 2016 n° 228, p. 225-31.

BERNELA Bastien et LEVY Rachel, « Modalités de coordination de projets collaboratifs pour l'innovation : entre interactions en face-à-face et interactions à distance », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2016, p. 289-324.

BERQUE Augustin, « Le rural, le sauvage, l'urbain », *Etude rurales*, 2011/1 (n° 187), p. 51-61.

BERRIET-SOLLIEC Marielle, DAUCE Pierre, LEON Yves et SCHMITT Bertrand, « Vers un indicateur de croissance économique locale pour l'évaluation des politiques de développement rural », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2012 n° 3, p. 415-40.

BERRIET-SOLLIEC Marielle, LEPICIER Denis et VOLLET Dominique, « Innover en territorialisant : quel est le prix à payer ? Analyse des coûts de transaction du programme LEADER 2007-2013 en Auvergne et Bourgogne », *Noréis*, 2017 n° 241, p. 15-32.

BERRIET-SOLLIEC Marielle et TROUVE Aurélie, « Développement des territoires de projet. Quels enjeux pour les politiques rurales ? », *Économie Rurale*, 2013 n° 335, p. 6-18.

BERRIET-SOLLIEC Marielle, DAUCE Pierre, LEON Yves et SCHMITT Bertrand, « Vers un indicateur de croissance économique locale pour l'évaluation des politiques de développement rural », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2001, p. 415-440.

BERROIR Sandrine, CATTAN Nadine et SAINT-JULIEN Thérèse, « Densité, concentration et polarisation. Les nouvelles figures de l'urbain », dans « Les Annales de la recherche urbaine », 1995 n° 67, p. 43-54.

BERTACCHINI Yann, « Concertation territoriale et politique territoriale concertée », *International Journal of Info & Com Sciences for Decision Making*, 2002, 7 pages.

BERTACCHINI Yann, GIRARDOT Jean-Jacques et GRAMACCIA Gino, « De l'intelligence territoriale. Théorie, posture, hypothèses, définitions », 5<sup>ème</sup> colloque « TIC et Territoire : quels développements ? », Besançon, France, juin 2006, 8 pages.

BERTHET Thierry, « Les enjeux de l'évaluation territoriale des politiques publiques », *Informations sociales*, 2009 n° 150, p. 130-39.

BERTRAND Claude et BERTRAND Georges, « Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités », *Editions Quæ*, 2002, 311 pages.

BERTRAND François, « L'institutionnalisation locale des politiques climatiques en France », 2013, p. 25-71.

BERTRAND François et RICHARD Elsa, « L'action des collectivités territoriales face au « problème climat » en France : une caractérisation par les politiques environnementales », *Natures Sciences Sociétés*, 2014 Vol. 22, p. 195-203.

BERTRAND Nathalie, « L'ancrage spatial des entreprises en milieu rural: de l'espace fonctionnel à l'espace territoire », *Thèse de doctorat en Economie appliquée*, 1996.

BERTRAND Nathalie et MOQUAY Patrick, « La gouvernance locale, un retour à la proximité », *Économie rurale* 280, 2004 n° 1, p. 77-95.

BERTREL Marina, « La SCOP, d'un idéal social à un modèle entrepreneurial », *Entreprendre & Innover*, 2013/1 n° 17, p. 57-71.

BESSAOUD Omar, ANTONELLI Annarita et PUGLIESE Patrizia, « Chapitre 8 - Améliorer la gouvernance rurale », *Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)*, 2010.

BESSIERE Jacinthe, « Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial : le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort et le Périgord noir », *Thèse de doctorat d'Etudes rurales, Université de Toulouse-Le Mirail, 2 volumes*, 2000.

BESSIERE Jacinthe, « Innovation et patrimoine alimentaire en espace rural », *Editions Quæ*, 2012, 160 pages.

BESSIERE Jacinthe, CLARIMONT Sylvie et VLES Vincent, « La ressource patrimoniale, outil de diversification touristique ? Le pôle d'excellence rurale du Néouvielle, entre innovation et recyclage », *Natures Sciences Sociétés* 24, 2016 n° 3, p. 217-29.

BESSON Raphaël et BROUILLARD Julien, « L'innovation dans les territoires périurbains ou ruraux ? Pour un changement de paradigme ! », *Nectart*, 2018 (Vol. 7 n° 2), p. 110-121.

BETEILLE Roger, MONTAGNE-VILLETTE Solange, et Travail et emploi dans les espaces en mutation Innovation, « Le rural profond français », *Paris: SEDES*, 1996.

BEURET Jean-Eudes et CADORET Anne, « Une gouvernance territoriale endogène de l'environnement : contours et enjeux, Summary », *Géographie, économie, société* 13, 2012 n° 4, p. 363-86.

BEURET Jean-Eudes et MOUCHET Christian, « Pratiques agricoles, systèmes de production et espace rural : quelles causes pour quels effets ? », *Cahiers Agricultures* 9, 2000 n° 1, p. 29-37.

BILLAUDEAU Valérie, BIOTEAU Emmanuel, MINETTO Benjamin et PIERRE Geneviève, « Le Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) d'Ancenis : quels impacts pour le territoire ? », *Communication & Organisation*, 2017 n° 50, p. 61-76.

BILLAUDOT Bernard, « Le territoire et son patrimoine », *Géographie, économie, société*, 2005/1 (Vol. 7), p. 83-107.

BIOTEAU Emmanuel et FLEURET Sébastien, « Quelques jalons pour une géographie de l'économie sociale et solidaire », *Annales de géographie*, 2014/3 n° 697, p. 890-911.

BLANC Jérôme, « Responsabilité sociale des entreprises et économie sociale et solidaire : des relations complexes », *Économies et sociétés XLII*, 2008 n° 1, p. 55-82.

BLANC Jérôme et FARE Marie, « Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation », *Innovations*, 2012/2 n° 38, p. 67-84.

BLANCHET Alain et GOTMAN Anne, « L'enquête et ses méthodes : l'entretien », *Armand Colin, Paris*, 2<sup>ème</sup> édition, 2007.

BLANCHET Mickaël, « Le vieillissement des campagnes : éléments d'introduction démographique et géographique », *Gérontologie et société* 36 / n° 146, 2013 n° 3, p. 21-38.

BLANQUART Corinne et GONÇALVES Amélie, « La diversité de l'inscription spatiale des circuits courts », *ASRLDF*, 2011, Fort de France, France.

BLOT Frédérique et MILIAN Johan, « "Ressource", un concept pour l'étude de relations éco-socio-systémiques », *Montagnes méditerranéennes*, 2004 n° 20, p. 69-73.

BOCHU Jean-Luc, « Energies et agriculture: de la maîtrise de l'énergie aux énergies renouvelables », *Dijon, France: Educagri*, 2003.

BOIFFIN Jean, BENOIT Marc, LE BAIL Marianne, PAPY François et STENGEL Pierre, « Agronomie, espace, territoire : travailler « pour et sur » le développement territorial, un enjeu pour l'agronomie », *Cahiers Agricultures* 23, 2014 n° 2, p. 72-83.

BOIVIN Nicolas et TRAVERSAC Jean-Baptiste, « Acteurs et agriculture biologique dans la fabrique alternative des espaces : Le cas de l'Île-de-France », *Norois*, 2011/1 n° 218, p. 41-55.

BONERANDI Emmanuelle, « Devenir des espaces ruraux en crise et rôle des élus locaux – l'exemple de la Thiérache », *nouveau doctorat de l'Université de Paris 1*, 1999, 586 pages.

BONERANDI Emmanuelle, « La Thiérache, un espace intermédiaire entre crise et mutation », dans « Hommes et Terres du Nord », *Etudes picardes, hommage à Pierre LIMOUZIN*, 1999/2, p. 85-96.

BONNEFOY Serge et BRAND Caroline, « Régulation politique et territorialisation du fait alimentaire : de l'agriculture à l'agri-alimentaire », *Géocarrefour*, 2014 n° 1-2 (Vol. 89), p. 95-103.

BONNET Daniel, « L'évaluation du risque stratégique incertain. Mise en perspective au sein d'un consortium de coopératives agricoles à l'aune de l'approche socio-économique », *Communication & Organisation*, 2017 n° 50, p. 161-78.

BONTRON Jean-Claude, « Les Pôles d'excellence rurale, laboratoires des nouveaux rapports santé-territoires », *Pour*, 2012/2 n° 214, p. 113-119.

BONTRON Jean-Claude, « La dimension statistique de la ruralité », *POUR*, 2016 n° 228, p. 57-67.



BORRAZ Olivier et LE GALES Patrick, « Gouvernement et gouvernance des villes », dans « Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée », Jean-Philippe Leresche (dir.), Paris, Pedone, 2001.

BOSCHET Christophe et RAMBONILAZA Tina, « Les mécanismes de coordination dans les réseaux sociaux : un cadre analytique de la dynamique territoriale », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 2010/3, p. 569-593.

BOSCHMA Ron, « Proximité et innovation », *Économie rurale* 280, 2004 n° 1, p. 8-24.

BOUBA-OLGA Olivier, GROSSETTI Michel, « Socio-économie de proximité », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 2008/3, p. 311-328.

BOURBOUSSON Céline, « Inter-Organizational Collaboration in Territorial Development Projects : A Multi-Scalar Approach », *EURAM 2016 : « Manageable cooperation ? »*, 2016.

BOURBOUSSON Céline, « La création d'un PTCE comme espace de régulation territoriale sectorielle : le cas des écomatériaux dans les Hautes-Alpes », *XVIe Rencontres du RIUESS, Les « communs » et l'économie sociale et solidaire. Quelles identités et quelles dynamiques communes ?*, 2016, Montpellier, France, p. 96-101.

BOURBOUSSON Céline et RICHEZ-BATTESTI Nadine, « Caractériser les PTCE par l'analyse processuelle : Une application en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ». *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2017 n° 343, p. 57-72.

BOURBOUSSON Céline et RICHEZ-BATTESTI Nadine, « Processus d'émergence et formes organisationnelles des PTCE : une application en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Epure*, 2016, p. 199-217.

BOURDEAU Vincent et COTTIN-MARX Simon, « Un autre regard sur la campagne est possible ! », *Mouvements*, 2015 n° 84, p. 24-34.

BOURDEAU-LEPAGE Lise, « Développement durable et gouvernance des territoires », *Natures Sciences Sociétés* 17, 2012 n° 2, p. 197-99.

BOURDEAU-LEPAGE Lise, HURIOT Jean-Marie, « Proximités et interactions : une reformulation », *Géographie, économie, société*, 2009/3 (Vol. 11), p. 233-249.

BOURDIN Alain, « La question locale », *PUF*, 2000.

BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline (dir.), « Dictionnaire des politiques publiques. 4<sup>ème</sup> édition précédée d'un nouvel avant-propos », *Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)*, 2014, 772 pages.

BOUTIGNY Erwan, « Coopération dans l'entreprise et compétence collective », *XVème congrès de l'AGRH, Montréal, Canada*, septembre 2004, 19 pages.

BOUTRY Léon, « La forêt d'Ardenne », *Annales de Géographie*, 1920 n° 160, p. 261-279.

BRASSEUR Martine, « L'interaction du chercheur avec son terrain en recherche-action : deux cas d'accompagnement individuel des managers », *Recherches en Sciences de Gestion*, 2012/2 (Vol. 89), p. 103-118.

BREDIF Hervé, « La qualité comme moyen de repenser le développement durable d'un territoire », *EspacesTemps.net*, 2008.

BRIANT Vincent, « Collectivités territoriales et environnement en 2013 », *Revue juridique de l'environnement*, 2015 n° 1, p. 65-80.

BRUNET Philippe, « De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire », *Natures Sciences Sociétés*, 2008/4 (Vol. 16), p. 317-325.

BRUNET Roger *et al.*, « Débat. Le local, le territoire et la « planification ascendante » », *L'Espace géographique*, 2002/1 (tome 31), p. 37-48.

BUCLET Nicolas, « Ecologie industrielle et territoriale : stratégie locales pour un développement durable », *Presses universitaires Septentrion*, 2011, 310 pages.

BUESSLER Sophie et WEBER Christiane, « Energie et acteurs : application de la méthode des graphes aux acteurs alsaciens », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2016.

CACCIARI Joseph, FOURNIER Pierre, DODIER Rodolphe, GALLENGA Ghislaine et LAMANTHE Annie, « Observer la transition énergétique " par le bas " », *Métropolitiques*, 2014.

CAIRE Gilles et LEMAIGNAN Christian, « Les créateurs sociaux de proximité : qui sont-ils ? L'expérience des micro-projets du FSE 10B sur trois régions françaises », *VIIIème Rencontres internationales du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire*, 2008.

CALLOIS Jean-Marc, « Capital social et développement économique local », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* octobre, 2012 n° 4.

CALLOIS Jean-Marc, « Les limites du territoire : Une application de la notion de rayon de confiance au développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* décembre, 2007 n° 5, p. 811-30.

CALLOIS Jean-Marc et SCHMITT Bertrand *dir.*, « Approches microéconomiques du développement économique local: prise en compte de la notion de capital social dans l'analyse des espaces périphériques », *Thèse en Sciences Economiques*, Grenoble, France: ANRT-Grenoble, 2005.

CALMES Roger, DELAMARRE Aliette, DURAND-DASTES François et GRAS Jacques, « L'Espace Rural français », *Masson, Paris, Collection géographie*, 1978, 171 pages.

CAMAGNI Roberto, MAILLAT Denis et MATTEACCIOLI Andée, « Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local », *EDES*, 2004, 298 pages.

CAMPAGNE Pierre, PECQUEUR Bernard et LACOMBE Philippe, « Le développement territorial: une réponse émergente à la mondialisation », *Editions Charles Léopold Mayer*, 2014, 267 pages.

CAPT Danièle, LEPICIER Denis et LESEIGNEUR André, « Le rôle des territoires de projets infra-régionaux sur l'agriculture et l'alimentation. Le cas du développement de circuits de proximité », *Géocarrefour*, 2014 n° 89/1-2, p. 105-13.

CAPT Danièle, AUBERT Francis et LEPICIER Denis, « Espaces ruraux et politique des pôles : les Pôles d'Excellence Rurale en France », *Canadian Journal of Regional Science*, 2012, p. 29-40.

CASPAR René, JUHEL Marie-Claude et CATTET Marie-Pierre, « La dynamique des pays », *Revue Projet*, 2003 n° 274, p. 76-85.

CEAPRAZ Ion Lucian, « Les Pôles d'Excellence Rurale en France : Une success-story d'inspiration industrielle dans le milieu rural », *POUR*, 2016 n° 229, p. 175-82.

CEFAÏ Daniel, « Pourquoi se mobilise-t-on ? : les théories de l'action collective », *Paris, France: La Découverte : MAUSS*, 2007.

CHABAUD Catherine, et Social et environnemental France Conseil économique, « Les filières lin et chanvre au cœur des enjeux des matériaux biosourcés émergents », *Paris: Direction des journaux officiels*, 2015.

CHABAULT Denis, « Gouvernance et trajectoire des réseaux territoriaux d'organisations : une application aux pôles de compétitivité », *Tours*, 2009.

- CHAFFOTTE Lydie et CHIFFOLEAU Yuna, « Vente directe et circuits courts : évaluations, définitions, typologie », *Les cahiers de l'observatoire C.R.O.C, INRA, 2007 n°2.*
- CHAMBOLLE Claire et GIRAUD-HERAUD Éric, « Certification de la qualité par une AOC : un modèle d'analyse », *Economie & prévision, 2007 n° 159, n° 3, p. 83-91.*
- CHANARD Camille, « Territoire et énergie : politiques locales, échelles d'intervention et instruments de mobilisation, de connaissance et d'action », *Phdthesis, Université de Franche-Comté, 2011.*
- CHANARD Camille, DE SEDE-MARCEAU Marie-Hélène, et ROBERT Micael, « Politique énergétique et facteur 4 : instruments et outils de régulation à disposition des collectivités », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, 2011 n° Vol. 2, n° 1.*
- CHANIAL Philippe et LAVILLE Jean-Louis, « 2. L'économie sociale et solidaire en France », *Action publique et économie solidaire, 2005, p. 47-74.*
- CHARLOT Sylvie, « Politiques publiques et délocalisation des activités vers les espaces ruraux : une analyse théorique », *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales, 2001, 58-59, p. 169-92.*
- CHARTOIRE Renaud, « Une France coupée en deux ? », *Sciences humaines, 2015 n° 266, p. 12-12.*
- CHEMLA Philippe, FONTAINE Geneviève et TETU Valérie, « La recherche comme accélérateur du pouvoir transformatif des initiatives locales ? : Le cas du Pôle Territorial de Coopération Economique TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) en Pays de Grasse », *Colloque international du CRISES – 5<sup>ème</sup> édition, Des émergences à la reconnaissance, trajectoires d'innovation, Montréal, Canada, 2017.*
- CHEVALIER Christophe, « Faire renaître la chaussure à Romans », *Le journal de l'école de Paris du management, 2016 n°122, p. 8-15.*
- CHEVALIER Pascal, « Activités tertiaires et dynamiques rurale, Abstract », *Annales de géographie, 2010 n° 641, p. 27-48.*
- CHEVALLIER Marc, « Des pôles sans boussole », *Alternatives économiques, 2010 n° 256, p. 36-36.*
- CHEVALLIER Marius *et al.*, « Dynamiques et structuration des circuits courts agroalimentaires en Limousin : distance institutionnelle, proximités spatiale et relationnelle », *Géographie, économie, société, 2014/3 (Vol. 16), p. 339-362.*
- CHIFFOLEAU Yuna et PREVOST Benoît, « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires », *Noroi, 2012/3 (n° 224), p. 7-20.*
- CHRISTOPHE Didier et TEYSSANDIER Jean-Paul, « De l'ouverture internationale à l'action locale ! » *POUR, 2016 n° 228, p. 217-24.*
- CLEMENT Annie, « Une méthode de lecture postmoderniste pour écrire le territoire post-durable », *International Conference of Territorial Intelligence « Territorial Intelligence, Socio-Ecological Transition and Resilience of the territories, 2013.*
- CLOT Yves et BEGUIN Pascal, « L'action située dans le développement de l'activité », *Activités 01, 2004 n° 1-2.*
- CLUA Guy, « Appartenance, territoire, ruralité : quelques réflexions de l'Association nationale des maires ruraux de France (AMRF) », *POUR, 2016 n° 228, p. 87-91.*
- COLEMAN James S., « Social Capital in the Creation of Human Capital », *The American Journal of Sociology, 1988 (Vol. 94), p. 95-120.*

COLLETIS Gabriel *et al.*, « Construction territoriale et dynamiques économiques », *Sciences de la Société*, 1999 n° 48, p. 25-47.

COLLETIS Gabriel, GIANFALDONI Patrick et RICHEZ-BATTESTI Nadine, « Economie sociale et solidaire, territoires et proximité », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2005 n° 296, p. 8-25.

COLLETIS Gabriel et PECQUEUR Bernard, « Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles logiques productives ? », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1993 (n° 3), p. 490-507.

CONSALES Jean-Noël et MOUSTIER Philippe, « Terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance ». *Méditerranée*, 2007 n° 109, p. 7-8.

CORMIER Laure, BERNARD DE LAJARTRE Arnaud et CARCAUD Nathalie, « La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 6 juillet 2010.

CORNELOUP Jean, « Comment est abordée la question de l'innovation dans les sciences sociales ? », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, 2009 n° 97-1.

CORNU Sébastien, « Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE », *Repères, RTEs*, avril 2014, 54 pages.

CORRADO Federica, « Les territoires fragiles dans la région alpine : une proposition de lecture entre innovation et marginalité », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, 2010 n° 98-3.

CORRADO Federica, « Vers un concept opératoire : la ressource territoriale », *Montagnes Méditerranéennes*, 2004.

COUDEL Emilie, SOULARD Christophe-Toussaint, CORNIAUX Christian, BELIERES Jean-François, KOCKMANN François, PASSOUANT Michel et TONNEAU Jean-Philippe, « Territoires fragiles. Comment intégrer des connaissances pour la gestion et le développement des territoires ruraux ? », *Colloque international Inra-Cirad : partenariat, innovation, agriculture*, 2009.

COULON Jean-Baptiste, BRUNTSCHWIG G., LAGRANGE L., MARSAT J.-B. et RICARD D., « Qualité des produits et ancrage au terroir : Le cas des filières fromagères d'AOC du Massif Central », *Ingénieries*, 37-50. CEMAGREF, 1998.

COURLET Claude, « Les systèmes productifs localisés », *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 2002, p. 27-40.

COURLET Claude et PECQUEUR Bernard, « Systèmes locaux d'entreprises et externalités : un essai de typologie », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 1991 (3/4), p. 391-406.

COURLET Claude, PECQUEUR Bernard et LACOUR Claude, « L'économie territoriale », *Presses universitaires de Grenoble*, 2013.

COUTURIER Pierre, « Espaces ruraux marginaux ou fragiles : les catégories analytiques à l'épreuve des pratiques socio-spatiales dans le Haut-Foréz », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2007 n° 202, p. 21-33.

CREPON Bruno, « L'apport des expérimentations dans l'évaluation de l'impact des dispositifs publics », *Informations sociales*, 2009 n° 150, p. 56-67.

CUNHA Antonio, « Systèmes et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement », *Espace géographique*, 1988 n° 3, p. 181-98.

CURIEN Nicolas, « Réseaux et territoires au rythme des mutations technologiques : une modélisation géoéconomique simple », *Flux*, 2017 n° 106, p. 7-26.

- D'ALLENS Gaspard et LECLAIR Lucile, « Prendre la clef des champs », *Mouvements*, 2015 n° 84, p. 15-23.
- DAVID Nathalie et GEIGER Pascal, « Gestion territoriale de l'emploi : le rôle des Comités de bassin d'emploi », DGEFP, Mission du développement de l'emploi et des compétences, *POUR*, 2006 n° 192, p. 165-168.
- DAVID Olivier et JOUSSEAUME Valérie, « Introduction : éléments pour une nouvelle géographie des campagnes », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2007 n° 202, p. 7-8.
- DEBERRE Jean-Christophe, « Décentralisation et développement local, Abstract », *Afrique contemporaine*, 2007 n° 221, p. 45-54.
- DEBOS Franck, « La chaîne de l'innovation : un dispositif communicationnel et organisationnel efficace de diffusion des savoirs au sein d'une technopole, le cas de Sophia-Antipolis », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 2010 n° 71, p. 93-105.
- DEBROUX Josette, « Une association pour « organiser » les études rurales, l'Association des Ruralistes Français », *L'Homme et la société*, 2004 n° 154, p. 199-219.
- DECOSTER Elisabeth, MATTEACCIOLI Andrée et TABARIES Muriel, « Les étapes d'une dynamique de territorialisation : le pôle optique en Île-de-France, Abstract », *Géographie, économie, société*, 2004 n° 4, p. 383-413.
- DEDEIRE Marc, RAZAFIMAHEFA Lala, CHEVALIER Pascal et HIRCZAK Maud, « Dynamiques des espaces ruraux en France. Vers un modèle des trajectoires démographiques ? », *Espace populations sociétés. Space populations societies*, n° 2011/3, p. 521-37.
- DEFALVARD Hervé, L'HORTY Yannick, LEGENDRE François et NARCY Matthieu, « Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaire », *Presses Universitaires de Louvain*, 2013, 532 pages.
- DEFALVARD Hervé et FONTAINE Geneviève, « La place des pouvoirs publics dans les Pôles Territoriaux de Coopération Economique en tant que communs sociaux », *27<sup>ème</sup> colloque de l'ADDES – Les Relations entre l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics*, 2017.
- DEFALVARD Hervé et FONTAINE Geneviève, « Construire les PTCE comme des communs sociaux : quel rôle pour les pouvoirs publics ? », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2018/3 n° 349, p. 56-70.
- DEFELIX Christian, COLLE Rodolphe et RAPIAU Marie-Thérèse, « Prendre en compte le facteur humain au sein des pôles de compétitivité : la longue marche vers l'innovation sociale, Abstract », *Management & Avenir*, 2009 n° 20, p. 9-29.
- DEFFOBIS Héloïse, « Usines laitières et agriculteurs : peut-on concilier économie de marché mondialisé, production locale et aménagement du territoire ? », *POUR*, 2016 n° 229, p. 191-200.
- DEFFOBIS Héloïse et MAGAUD Julien, « Renouveler le passé industriel par un projet identitaire et innovant », *POUR*, 2016 n° 229, p. 223-28.
- DEFFONTAINES Jean-Pierre, MARCELPOIL Emmanuelle et MOQUAY Patrick, « Le développement territorial : une diversité d'interprétations », *Hermès Science Publications, Paris*, 2001, p. 39-56.
- DEFFONTAINES Jean-Pierre et PROD'HOMME Jean-Pierre, « Territoires et acteurs du développement local : de nouveaux lieux de démocratie », *La Tour d'Aigues, France: Ed. de l'Aube*, 2001.
- DEHEZ Jeffrey et BANOS Vincent, « Le développement territorial à l'épreuve de la transition énergétique. Le cas du bois énergie », *Géographie, économie, société*, 2017 n° 1, p. 109-31.
- DELABRUYERE Dominique, KARQUEL Olivier et RIGOLLOT Sandrine, « La forêt, les industries et le commerce du bois en Champagne-Ardenne », *INSEE Flash Champagne-Ardenne*, 2008/5 n° 88, 6 pages.

DELAPLACE Marie, « La politique des pôles de compétitivité : la question de l'articulation entre compétitivité des entreprises et compétitivité des territoires », *Géographie, économie, société*, 2011/3 (Vol. 13), p. 255-271.

DELFOSSÉ Claire, « La France et ses terroirs. Un siècle de débats sur les produits et leurs liens à l'espace », *POUR*, 2012 n°215-216, p. 63-74.

DELFOSSÉ Claire et BERNARD Cécile, « Vente directe et terroir », *Méditerranée*, 2007 n° 109, p. 23-29.

DELFOSSÉ Claire et NAVARRO Aurore, « Nouveaux marchés, nouvelles gouvernances », dans H. PROGENT-SIMONIN, C. HERAULT-FOURNIER, « Au plus près de l'assiette, pérenniser les circuits courts alimentaires », *Educagri Editions, Dijon*, 2012, p. 187-198.

DELHOMMEAU Tiphaine, « Alimentation : circuits courts et circuits de proximité », *Les Cahiers de la Solidarité*, 2009 n°20. Pour la Solidarité.

(a) DEMOUSTIER Danièle, « 3. L'économie sociale et solidaire et le développement local », *La Découverte*, 2010.

DEMOUSTIER Danièle, « L'économie sociale et solidaire: s'associer pour entreprendre autrement », *La Découverte*, 2003, 216 pages.

(b) DEMOUSTIER Danièle, « Economie sociale et solidaire et régulation territoriale. Etude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes », *Géographie, économie, société*, 2010/1 (Vol. 12), p. 89-109.

DEMOUSTIER Danièle, « Les pôles territoriaux de coopération économique : une perspective ambitieuse », *ESEAC – IEP Grenoble, Le Labo de l'ESS*, février 2013, 2 pages.

DEMOUSTIER Danièle, « De la société de personnes à l'entreprise d'économie sociale : la lente construction d'une notion, du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux années 1980 », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2019/3 n° 353, p. 42-58.

DEMOUSTIER Danièle et RICHEZ-BATTESTI Nadine, « Introduction. Les organisations de l'Economie sociale et solidaire : gouvernance, régulation et territoire », *Géographie, économie, société*, 2010/1 (Vol. 12), p. 5-14.

DENIEUIL Pierre-Noël, « Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français », *Mondes en développement*, 2008/2 (n° 142), p. 113-130.

DENORD François et ROSENTAL Paul-André, « Comment lier l'économie et le social ? », *Gouvernement et action publique*, 2013 n° 2, p. 183-219.

DEPRAZ Samuel, « La France des marges », *Malakoff: Armand Colin*, 2017.

DESHAYES Jean-Luc, GOUJOU Alissia et VOLERY Ingrid, « La construction sociale des espaces ruraux », *Savoir/Agir*, 2017 n° 38, p. 105-12.

DESPONDS Didier, « Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural : le cas du Vexin français », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2007 n° 202, p. 47-60.

DI MEO Guy, « De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe », *L'Espace géographique*, 1990-1991 (Vol. 19/20) n° 4, p. 359-373.

DI MEO Guy, « La genèse du territoire local : complexité dialectique et espace-temps », *Annales de Géographie*, 1991 n° 559, p. 273-294.

DI MEO Guy, « Au cœur des territoires créatifs : proximités et ressources territoriales », Édité par Éric Glon et Bernard Pecqueur, *Presses universitaires de Rennes*, 2016.

DIAZ Frédéric, « L'observation participante comme outil de compréhension du champ de la sécurité », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], 2005 (Vol. II), 24 pages.

DIRY Jean-Paul, « Les espaces ruraux », *Paris: A. Colin*, 2004.

DITTER Jean-Guillaume et BOBULESCU Roxana, « Les systèmes productifs locaux dans les industries du bois : trois études de cas », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2010 n° 2, p. 269-92.

DJEMAA Ahcène, « Modélisation bottom-up, un outil d'aide à la décision long terme pour les mesures politiques en matière d'énergie et d'environnement : le modèle TIMES appliqué aux industries grandes consommatrices d'énergie », *Phdthesis, École Nationale Supérieure des Mines de Paris*, 2009.

DODIER Rodolphe, « Quelle articulation entre identité campagnarde et identité urbaine dans les ménages « périurbains »? », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2007 n° 202, p. 35-46.

DOREL Gérard et DUMENIL Claude, « L'évolution de l'agriculture en Champagne-Ardenne (pendant les trente dernières années) », dans « Travaux de l'Institut Géographique de Reims », *Les disparités spatiales de la démographie – L'agriculture en Champagne-Ardenne*, 1983 n° 55-56, p. 87-113.

DOUILLET Anne-Cécile, « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique, Abstract », *Revue française de science politique*, 2003 Vol. 53, p. 583-606.

DOUILLET Anne-Cécile, « Les politiques contractuelles de développement rural : déssectorisation ou design territorial? Les recompositions de l'action publique aux prises avec l'intérêt territorial des élus et des collectivités publiques », *Presse universitaire de Grenoble*, 2005, p. 75-92.

DRAPERI Jean-François, « De la coopérative à la coopération... et réciproquement », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2017 n° 343, p. 4-6.

DRAPERI Jean-François, « Scic and Coop ». *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2016 n° 340, p. 4-5.

DRAPERI Jean-François, « Travailler dans l'ESS », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2015 n°338, p. 4-5.

DRAPERI Jean-François, « L'économie sociale et solidaire face aux nouvelles attentes de la société », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2001 n°281, p. 5-14.

DRAPERI Jean-François, « Chapitre 1. L'économie sociale et solidaire : un projet en devenir », dans « L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise : Capitalisme, territoires et démocratie », Jean-François DRAPERI *dir.*, Paris, Dunod, 2011, p. 9-28.

DUBOIS Jérôme, « Les politiques publiques territoriales : la gouvernance multi-niveaux face aux défis de l'aménagement », *Presses universitaires de Rennes*, 2015, 216 pages.

DUBRESSON Alain et FAURE Yves-André, « Décentralisation et développement local : un lien à repenser. Introduction », *Revue Tiers Monde*, 2012 n°181, p. 7-20.

DUBUC Sylvie, « Dynamisme rural : l'effet des petites villes », *L'Espace géographique*, 2004 tome 33, n° 1, p. 69-85.

DUFFAUD-PREVOST Marie-Laure, « Construire un ancrage territorial : le cas des entreprises de produits cosmétiques et de phytothérapie dans la vallée de la Drôme », *POUR*, 2016 n° 229, p. 149-57.

DUQUESNE Christian et DEFFOBIS Héloïse, « Le développement de la « Normandie » dans le virois : une rencontre entre un couple, un projet d'entreprises et un territoire », *POUR*, 2016 n° 229, p. 81-84.

DURAND Lucas, « De l'extractivisme au développement local : le modèle de l'opérateur territorial de ressource : le cas la petite hydroélectricité dans la région du Lac-Saint-Jean au Québec », *Université Grenoble Alpes, Canada, Géographie*, 2018, 410 pages.

DURAND Lucas, PECQUEUR Bernard et SENIL Nicolas, « La transition énergétique par la territorialisation », *Presses Universitaires du Septentrion*, 2015.

DUVERGER Timothée, « La réinvention de l'économie sociale : une histoire du CNLAMCA », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2014 n° 334, p. 30-45.

EGGRICKX Ariel, « Dynamiser la filière bois par le développement durable : Le cas d'un Pôle d'Excellence Rurale Bois Bio-ressources », *Gestion 2000*, 2016 n° 2 (Vol. 33), p. 95-114.

ELIDRISSI Djamila et HAUCH Valérie, « Systèmes régionaux d'innovation : superpositions et articulations », *La Revue des Sciences de Gestion*, 2011 n° 233, p. 59-66.

EME Bernard, « Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2005 n° 296, p. 42-55.

EME Bernard et LAVILLE Jean-Louis, « L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale », *Ecologie & politique*, 2004/1 (n° 28), p. 13-25.

EMELIANOFF Cyria, « Les agendas 21 locaux : quels apports sous quelles latitudes ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2005 n° Dossier 4.

EMIN Sandrine et SAGOT-DUVAUROUX Dominique, « L'émergence de dynamiques coopératives : l'exemple d'un réseau d'entreprises créatives co-localisées. Une approche par l'économie des proximités », *Géographie, économie, société*, 2016 n° 4, p. 525-50.

EMSELLEM Karine, LIZIARD Sophie et SCARELLA Floriane, « La géoprospective : l'émergence d'un nouveau champ de recherche ? », *L'Espace géographique*, 2012 Tome 41, n° 2, p. 154-68.

ENJOLRAS Bernard, « Gouvernance verticale, gouvernance horizontale et économie sociale et solidaire : le cas des services à la personne », *Géographie, économie, société*, 2010/1 (Vol. 12), p. 15-30.

ESPAGNE François, « Sur l'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2002 n° 286, p. 13-22.

ETCHEVERRIA Olivier, « Les tensions fondatrices du développement local autour du restaurant Bras à Laguiole : « centralité », qualité et créativité », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2011 n° 219, p. 57-71.

FAUCHEUX Benoît, « La politique de transition énergétique de la Région Centre », *POUR*, 2013 n° 218, p. 171-80.

FAURE Alain, « Conclusion générale: Une nouvelle critique territoriale ? », *L'Harmattan*, 2007, p. 275-83.

FAURE Alain, « Territoires/Territorialisation », *Dictionnaire des Politiques Publiques*, 1 janvier 2005, p. 430-36.

FAURE Alain et DOUILLET Anne-Cécile, « L'action publique et la question territoriale », *Presses Universitaires de Grenoble*, 2005.

FAURE Alain et SMITH Andy, « Espace rural, politiques publiques et cultures politiques », *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, 1998 n° 02.

FENNETEAU Hervé, « L'enquête : entretien et questionnaire », *Dunod*, 3<sup>ème</sup> édition, 2015, 128 pages.



FERNANDEZ-FERNANDEZ Edgar, MALWE Claire et NEGRUTIU Ioan, « Définitions des ressources naturelles et implications pour la démarche juridique », *Penser une démocratie alimentaire Volume II – Proposition Lascaux entre ressources naturelles et besoins fondamentaux*, 2014, p. 71-77.

FERRATON Cyrille, « 4. Permanence de la « question sociale » et Etat social », dans « Associations et coopératives. Une autre histoire économique », *ERES*, 2007, p. 109-125.

FILIPPI Maryline, « Poids et stratégies du secteur coopératif en Midi-Pyrénées : premiers résultats de l'enquête INRA-FRCA 2000 », *ID info*, 2001.

FILIPPI Maryline et TORRE André, « Local organisations and institutions. How can geographical proximity be activated by collective projects ? », *International Journal of Technology Management*, 2003 (26), p. 386-400.

FIMBEL Eric, BEAUJOLIN-BELLET Rachel et PESQUEUX Yvon, « Trajectoire(s) : une thématique interdisciplinaire à fort potentiel de recherche », *Management & Avenir*, 2010 n° 36, n° 6, p. 78-83.

FIXARI Daniel et PALLEZ Frédérique, « Bonnes et mauvaises complexités : des illusions d'optique ? Le cas des écosystèmes d'innovation », *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, 2014 n° 116, p. 17-29.

FONTAINE Geneviève, « Analyser les conditions favorables à l'émergence de communs, le cas d'un PTCE d'économie solidaire », *XIVe Rencontres du RIUESS Montpellier – Les « communs » et l'économie sociale et solidaire. Quelles identités et quelles dynamiques communes ?*, 2016.

FONTAINE Geneviève, « L'encastrement de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable dans un Pôle Territorial de Coopération Économique d'économie solidaire : Le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) en pays de Grasse », *Colloque « Eduquer et former au monde de demain »*, 2016.

FONTAINE Geneviève, « L'encastrement de l'Education populaire au Développement Durable dans un Pôle Territorial de Coopération Economique d'économie solidaire : Le cas du PTCE TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) en pays de Grasse », *Cahiers de l'action - Jeunesses, pratiques et territoires*, 2016/1, n° 47, p. 77-80.

FONTAINE Geneviève, « Les conditions d'émergence et de constitution de communs propices au développement local durable : place et rôles des pouvoirs publics. », *Colloque « Entre Etat et marchés, la dynamique du commun : vers de nouveaux équilibres »*, 2017.

FONTAINE Joseph et WARIN Philippe, « Retour d'évaluations : la régionalisation des politiques publiques entre affichage et incertitudes », *Pôle Sud*, 2000 n° 1, p. 95-112.

FONTAN Jean-Marc, « Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 2008 n°38.

FORGUES Eric, CHOUINARD Omer et COURCHESNE Danièle, « Quand les entreprises produisent du capital social », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2009 n° 311, p. 19-34.

FORTIER Agnès, « Le taillis contre la futaie. Différentes manières d'appréhender le paysage forestier ardennais », *Etudes rurales*, 1991 n° 121/124, p. 109-126.

FORTIER Agnès, « Economie non marchande et lien social, l'affouage en Ardennes », *Cahier d'économie et sociologie rurales*, 1992, p. 87-108.

FORTIER Agnès, « La conservation de la biodiversité », *Etudes rurales* n° 183, 2009 n° 1, p. 129-42.

FOURCADE Colette, « Des dynamiques territorialisées novatrices : le cas des PME agro-alimentaires », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 2008/2 (juin), p. 193-210.

FOURNIER Stéphane, « Les Indications géographiques : une voie de pérennisation des processus d'action collective au sein des Systèmes agroalimentaires localisés ? », *Cahiers Agricultures*, 2008 n° 6, p. 547-51.

FOURNIER Stéphane et MUCHNIK José, « Le système agroalimentaire localisé pour analyser le territoire », *Travaux et Innovations*, 2011 n° 181, p. 27-30.

FRAISSE Laurent, « Les pôles territoriaux de coopération économique : premiers repères », dans « L'économie sociale et solidaire en coopération », Florence JANY-CATRICE et Laurent GARDIN (dir.), *Presses universitaires de Rennes*, 2016, p. 53-56.

FRAISSE Laurent, « Mieux caractériser les PTCE face à un processus rapide d'institutionnalisation », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2017 n°343, p. 21-39.

FRAISSE Laurent et GIANFALDONI Patrick, « Le pôle territorial de coopération économique (PTCE), une forme innovante de coopération territoriale de l'ESS ? », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2017 n° 343, p. 19-20.

FRANCHOMME Magalie, BONNIN Marie et HINNEWINKEL Christelle, « La biodiversité « aménage-t-elle » les territoires ? Vers une écologisation des territoires », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2013 n° Vol. 4, n° 1.

FRANÇOIS Hugues, HIRCZAK Maud et SENIL Nicolas, « De la ressource à la trajectoire : quelles stratégies de développement territorial ? », *Géographie, économie, société*, 2013 Vol. 15, n° 3, p. 267-284.

FRANÇOIS Hugues, HIRCZAK Maud et SENIL Nicolas, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2010 n° 5, p. 683-700.

FRAYSSIGNES Julien, « Démarches de qualité et développement territorial: quels apports pour la géographie rurale ? L'exemple des AOC fromagères françaises », *Géocarrefour*, 2008 n° Vol. 83/4, p. 295-305.

FRAYSSIGNES Julien, « L'ancrage territorial d'une filière fromagère d'AOC. L'exemple du système Roquefort », *Économie rurale*, 2001 n° 264, p. 89-103.

FRAYSSIGNES Julien, « Les AOC dans le développement territorial, une analyse en termes d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères », *Thèse*, 2005.

FREITAG Barbara, « Le familistère de Guise, un projet utopique réussi », *Diogène*, 2005/1 n° 209, p. 101-108.

FREMONT Armand, « A la recherche du rural perdu », *Géographie, économie, société*, 2009/1 (Vol. 11), p. 39-45.

FRETEL Anne, « Révolution française et association : régénération plus que négation », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2006 n° 299, p. 83-91.

FREYSSINET Jacques, « Taux de chômage ou taux d'emploi, retour sur les objectifs européens », *Travail, genre et sociétés*, 2004/1 n° 11, p. 109-120.

**G**ACON Stéphane, « La Belle Epoque de l'économie sociale », *L'Histoire*, 2013 n° 392, p. 5-33.

GAIGNE Carl, PIGUET Virginie et SCHMITT Bertrand, « Évolution récente de l'emploi industriel dans les territoires ruraux et urbains : une analyse structurelle-géographique sur données françaises », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2005/1, p. 3-30.

GALET Didier et MUGNIER-VIRET Emmanuelle, « Territoires ruraux et réseaux », *POUR*, 2016 n° 228, p. 137-45.

GAMBINO Mélanie et DESMESURE Olivier, « Habiter les espaces ruraux : les enjeux des formes de mobilité des jeunes. Regards interdisciplinaires », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2014 n° 233, p. 25-35.

GANGAT Yassine, COURDIER Rémy et PAYET Denis, « Démonstration : Aménagement énergétique d'un territoire - une approche par simulation multi-agents », *Cepadues*, 2009, p. 237-240.

GANGLOFF-ZIEGLER Christine, « Les freins au travail collaboratif », *L'Harmattan, Marché et organisations*, 2009/3 n° 10, p. 95-112.

GARDIN Laurent et JANY-CATRICE Florence *dir.*, « L'économie sociale et solidaire en coopérations », *Presses universitaires de Rennes*, 2016, 233 pages.

GARNIER Jacques, « Appareil productif, territoire, dialogue social : pourquoi innover ? », *Innovations*, 2012/2 (n° 38), p. 167-184.

GEORGE Pierre, BRUNET Roger, « Champagne, Pays de Meuse, Basse-Bourgogne. Atlas et géographie de la France moderne », sous la direction de Louis PAPY, dans « *Annales de Géographie* », 1983 n° 513 (t. 92), p. 602-603.

GHANEM Hafez, « Politiques et institutions à l'appui des petites exploitations agricoles », *Etudes rurales*, 2011/1 n° 187, p. 63-78.

GHORRA-GOBIN Cynthia, « La question agraire : le regard des géographes », *L'Information géographique*, 2010 n° 73, p. 6-8.

GIANFALDONI Patrick, « Le PTCE comme forme spécifique de polarisation : quels principes novateurs de structuration et de gouvernance ? », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2017 n° 343, p. 40-56.

GIANFALDONI Patrick, « Le pôle territorial de coopération économique : une forme originale de polarisation en économie sociale et solidaire ? », *XVèmes rencontres du RIUESS à l'Université de Reims*, 27-29 mai 2015, 13 pages.

GIANFALDONI Patrick, « L'institutionnalisation de l'innovation sociale dans l'insertion par l'activité économique », dans « Transformations et innovations économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? », Degavre, F., Desmette, D., Mangez, E., Nyssens, M., Reman, P. (*dir.*), *Regards interdisciplinaires, Presse Universitaires de Louvain*, 2010, p. 77-91.

GIANFALDONI Patrick et LEROUVILLOIS Philippe, « Concentration et partenariat en économie sociale et solidaire : La figure émergente de pôle territorial de coopération économique », *RIUESS 2014 – XIVE Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire – Lille*, 2014.

GIANFALDONI Patrick et LEROUVILLOIS Philippe, « Le Pôle Territorial de Coopération Economique : une nouvelle conception du développement local ? », dans « L'économie sociale et solidaire en coopération (chapitre 4) », Florence JANY-CATRICE et Laurent GARDIN (*dir.*), *Presses universitaires de Rennes*, 2016, p. 57-68.

GILLY Jean-Pierre, PECQUEUR Bernard, et ZIMERMANN J.-B., « Firmes et territoires: entre nomadisme et ancrage, Abstract », *Espaces et sociétés*, 2010 n°88, p. 115-38.

GILLY Jean-Pierre et TORRE André, « Dynamiques de proximité », *L'Harmattan, Paris*, 2000, 302 pages.

GILLY Jean-Pierre, LEROUX Isabelle et WALLET Frédéric, « Gouvernance et proximité », dans « Economie de proximités », PECQUEUR Bernard et ZIMMERMAN Jean-Benoît (*dir.*), *Hermès, Paris*, 2004, p. 187-206.

GLEMAIN Pascal, « Economie des res derelictae et gestion solidaire des déchets. Les écocycleries, des entreprises d'appropriateurs solidaires », *Management & Avenir*, 2014 n° 65, p. 154-68.

GLEMAIN Pascal *et al.*, « Les proximités des microcrédits sociaux, une analyse en région Pays-de-la-Loire », *Géographie, économie, société*, 2014/1 (Vol. 16), p. 33-46.

GLEMAIN Pascal et TAUPIN Marie-Thérèse, « Les logiques d'acteurs des finances solidaires contemporaines : de la résistance à la résilience ? », *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, 2007/4 (Vol 78), p. 629-661.

GLON Eric et PECQUEUR Bernard, « Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales ? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 2006 n° 1, p. 13-22.

GODINOT Sylvain, « Les plans climat énergie territoriaux : voies d'appropriation du facteur 4 par les collectivités et les acteurs locaux ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2011 n° Vol. 2, n° 1.

GOMEZ Armelle et NAVES Pierre, « Le gouvernement des circuits courts et de proximité à l'épreuve des territoires : une illustration dans quatre départements », *Revue Française de Socio-Economie*, 2018 n° 1 (Vol. 20), p. 259-277.

GOSSIAUX Jean-François, « Avoir 16 ans dans les Ardennes », *Editions du C.T.H.S. Paris*, 1992, 174 pages.

GRANDCLEMENT Antoine, « Géographie des pôles de compétitivité : réseaux et territoires de l'innovation », *Thèse*, Aix-Marseille, 2012.

GRANDCLEMENT Antoine, « Articuler approche relationnelle et approche spatiale des réseaux : application au cas des pôles de compétitivité », *Géographie économie société*, 2016 vol 18, p. 471-492.

GRANOVETTER Mark, « The strength of weak ties : A network theory revisited », dans Randall COLLINS (*ed.*), « *Sociological Theory* », *San Francisco, Jossey-Bass*, 1983, p. 201-233.

GREFFE Xavier, « La décentralisation », *Repères*, 2005, 128 pages.

GRENIER Corinne et GUITTON-PHILIPPE Sandra, « Politiques publiques et innovation : proposition d'un modèle d'agir de l'innovation dans le champ sanitaire et social », *Management & Avenir*, 2010 n° 35, n° 5, p. 194-209.

GRENOUILLET Rose-Marie, « Le territoire, un produit comme un autre ? : La Ressource territoriale comme facteur clé du développement durable local », *Thèse de doctorat*, Université de Caen Normandie, 2015.

GRISON Jean-Baptiste, « Ressources locales et développement territorial dans les très petites communes : un potentiel en question », *Géocarrefour*, 2013 (Vol. 88/1), p. 75-86.

GRISON Jean-Baptiste, « L'équipement des espaces ruraux face à l'émission communale : quelle réponse des découpages intercommunaux ? », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2014 n° 230, p. 41-56.

GROSSETTI Michel, « Concentration d'entreprises et innovation : esquisse d'une typologie des systèmes productifs locaux », *Géographie, économie, société*, 2004/2 (Vol. 6), p. 163-177.

GROSSETTI Michel, « Logiques sociales et spatiales de la création d'entreprises innovantes », *Géographie, économie, société*, 2008 n° 10, n° 1, p. 5-7.

GUCHER Catherine, « le vieillissement des populations et des territoires au prisme d'une ruralité transformée », *Gérontologie et société*, 2013 n° 146, n° 3, p. 11-20.

GUFFOND Jean-Luc et LCONTE Gilbert, « Le "dispositif" : un outil de mise en forme et de conduite du changement industriel », *Sociologie du travail*, 1995 vol. 37 n° 3, p. 435-456.

GUIEYSSE Jean-Albert et REBOUR Thierry, « Territoires ruraux : déclin ou renaissance ? », *Population & Avenir*, 2012/5 n° 710, p. 4 à 8 et 24.

GUILLAUME Régis, « Des systèmes productifs locaux aux pôles de compétitivité : approches conceptuelles et figures territoriales du développement », *Géographie, économie, société*, 2008/3 (Vol. 10), p. 295-309.

GUMUCHIAN Hervé, « 9. Développement durable et développement territorial : Le développement durable dans les Alpes », 2009.

GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Eric, LAJARGE Romain et ROUX Emmanuel, « Les acteurs, ces oubliés du territoire », Paris, *France: Anthropos : Economica (diff.)*, DL 2003, 186 pages.

HAMDOUCH Abdelillah, DEPRET Marc-Hubert et TANGUY Corinne, « Mondialisation et résilience des territoires : trajectoires, dynamiques d'acteurs et expériences », *Presses de l'Université du Québec*, 2012, 292 pages.

HAMEL Pierre, « Développement local : une nouvelle culture politique », *Espaces Temps*, 1990 n° 1, p. 43-49.

HELFTER Caroline, « Contrepoint – Quel avenir pour les associations ? », *Informations sociales*, 2012 n° 172, p. 53-53.

HELY Matthieu, « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », *La Vie des idées*, 2008.

HENEL Hubert, HUCHON Jean, DU LUART Roland, PONCET Jean François, et Sénat France, « L'avenir de l'espace rural français », *Paris: Economica*, 1991.

HENRY Philippe, « Pôles territoriaux de coopération économique culture : des regroupements pragmatiques dans des secteurs d'activité de grande incertitude », *groupe « Analyses et connaissances » du Labo de l'ESS*, août 2015, 36 pages.

HENRY Philippe, « Les PTCE culture : des spécificités à ne pas négliger », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2017 n° 343, p. 88-101.

HERAUD Jean-Alain et KAHN René, « L'action économique des collectivités entre développement endogène et exogène », *Sciences de la société*, 2002 n° 57.

HERAULT Lydie, « Les ruraux, espace et mode de vie. Réflexions sur le développement local », *Angers : [s.n.]*, 1995.

HERVIEU Bertrand, PERRIER-CORNET Philippe et Groupe de prospective Espaces naturels et ruraux et société urbanisée France, « A qui appartient l'espace rural? », *[Paris]: Datar*, 2002.

HERVIEU Bertrand, PURSEIGLE François, « Sociologie des mondes agricoles », *Armand Colin, « U »*, 2013, 320 pages.

HERVIEU Bertrand et VIARD Jean, « Au bonheur des campagnes », *Editions de l'Aube, La Tour d'Aigues*, 2001, 2<sup>ème</sup> édition, 160 pages.

HIEZ David, « La loi sur l'économie sociale et solidaire : un regard juridique bienveillant », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2014 n° 334, p. 44-56.

HIEZ David et LAVILLUNIERE Eric, « Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire », *Primento*, 2013.

HILAL Mohamed, BARCZAK Aleksandra, TOURNEUX François-Pierre, SCHAEFFER Yves, HOUDART Marie et CREMER-SCHULTE Dominik, « Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM) », *Report*, 2011, 78 pages.

HILLIER Jean, MOULAERT Frank et NUSSBAUMER Jacques, « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial, Abstract », *Géographie, économie, société*, 2004 Vol. 6, n° 2, p. 129-52.

HOGGE Adèle, « Tiny house : un mode d'habitat résumé en quelques mètres carrés. Comment accentuer la faisabilité des tiny Houses – roulotte en tant que solution alternative aux habitats de courte ou de longue durée ? », mémoire de fin d'études, master en architecture à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme, *Université de Liège*, 2018, 108 pages.

HOUÉE Paul, « Les politiques de développement rural : des années de croissance au temps d'incertitude », *INRA et Economica*, 1989, 2ème édition revue et augmentée, 249 pages.

HOUÉE Paul, « Les politiques de développement rural : Des années de croissance au temps d'incertitude », *INRA : Economica*, 2<sup>e</sup> édition, revue et augmentée, 1996.

HOUÉE Paul et CLOEREC Geneviève, « Les politiques de développement rural: des années de croissance au temps d'incertitude », Paris, France : *INRA : Economica*, DL 1996.

HUGON Philippe, « L'industrie agro-alimentaire analyse en termes de filières », *Revue Tiers Monde*, 1988 Vol. 29, n° 115, p. 665-693.

HUSSON Jean-Pierre, « L'usine à la campagne, objet de résistance, créativité et projets », *POUR*, 2016 n°229, p. 43-52.

HUSSON Jean-Pierre, « S. Arlaud, Y. Jean, D. Royou (coord.), Rural-urbain : Nouveaux liens, nouvelles frontières. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, 506 p. », *Revue Géographique de l'Est* 46, 2006 n° vol. 46 / 1-2.

HUYBRECHTS Benjamin, « Économie sociale et solidaire », *Editions Quæ*, 2014.

ITÇAINA Xavier, « "Régimes territoriaux et registres d'institutionnalisation de l'économie sociale et solidaire" et "Les reconfigurations territoriales de l'économie sociale et solidaire : réflexions à partir du PTCE Sud-Aquitaine" », *Journée d'études de l'Axe Identifications du Centre Emile Durkheim « Institutionnalisations en miroir : les mutations des régimes territoriaux de l'économie sociale et solidaire »*, Programme ESSAQUI – Conseil régional d'Aquitaine, Sciences Po Bordeaux, 2016.

ITÇAINA Xavier, « Les régimes territoriaux de l'économie sociale et solidaire : le cas du Pays Basque français », *Géographie, économie, société*, 2010/1 (Vol. 12), p. 71-87.

ITÇAINA Xavier, PALARD Jacques et SEGAS Sébastien, « Régimes territoriaux et développement économique », *Presses Universitaires de Rennes*, 2007.

JAYET Hubert, « Quelle organisation économique des espaces ruraux ? », *Revue d'économie Régionale & Urbaine*, 1996 n° 2, p. 249-262.

JEAN Bruno, « Du développement régional au développement territorial durable : vers un développement territorial solidaire pour réussir le développement des territoires ruraux », Communication au Colloquio Internacional de Desenvolvimento Territorial Sustentável, UFSC, Florianópolis, du 22 au 25 août 2007, 25 pages.

JEAN Bruno et DIONNE Stève, « La ruralité entre les appréciations statistiques et les représentations sociales : comprendre la reconfiguration socio-spatiale des territoires ruraux québécois », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2007 n° 202, p. 9-19.

JEANNEAUX Philippe, « Introduction », *Editions Quæ*, 2016.

JOLY Patrice et MOQUAY Patrick, « Nouvelles ruralités » pour changer les représentations des territoires ruraux », *POUR*, 2016 n° 228, p. 155-60.

JONES Russel A. (*dir.*), BURNAY Nathalie et SERVAIS Olivier, « Chapitre 5. L'entretien », dans « Méthodes de recherche en sciences humaines », *De Boeck Supérieur*, 2000, p. 137-167.

JOUSSEAME Valérie, « L'ombre d'une métropole. Les bourgs-centres de Loire-Atlantique », *Presses universitaires de Rennes*, 1998, 209 pages.

JOUSSEAUME Valérie, DAVID Olivier et DELFOSSE Claire, « Éditorial », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2007 n° 204, p. 7-9.

JUIN-RIALLAND Cécile, « De la géographie rurale à l'analyse des paysages : le témoignage d'un chercheur », *L'information Géographique*, 2009 Vol. 73, p. 17-29.

KAYSER Bernard, « La renaissance rurale : sociologie des campagnes du monde occidental », Paris, France: A. Colin, 1990.

KAYSER Bernard, « L'intégration de la ruralité. Les campagnes françaises au XXI<sup>e</sup> siècle », *Économie rurale*, 2000 n° 255, n° 1, p. 100-103.

KEBIR Leïla, « Ressource et développement régional, quels enjeux ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2006 n° 5, p. 701-723.

KIRTCHIK Olessia, « L'économie rurale en France », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2016 n° 3, p. 339-71.

KITCHEN Lawrence et MARSDEN Terry, « Creating Sustainable Rural Development through Stimulating the Eco-economy : Beyond the Eco-economic Paradox ? », *Journal of the European Society for Rural Sociology*, 2009 (Vol. 49, Issue 3), p. 273-294.

KOSIANSKI Jean-Michel, « Territoire, culture et politiques de développement économique local : une approche par les métiers d'art », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2011 n° 1, p. 81-111.

KRUGMAN Paul, « Geography and Trade », *Leuven University Press, Cambridge, MIT Press*, 1991.

KRUPICKA Anne et COUSSI Olivier, « Compréhension d'un cas d'innovation institutionnelle au travers de la théorie de la traduction éclairée par les proximités de ressources », *Gestion et Management Public*, 2017 Volume 5 / n°3, p. 5-25.

LABORIE Jean-Paul et TAULELLE François, « La prise en compte de la crise industrielle des territoires par les zonages : pôles de conversion et zones des fonds structurels (objectif 2) en Midi-Pyrénées », *Revue de géographie de Lyon*, 1997 n° 3 (Vol. 72), p. 203-211.

LACOMBE Philippe, « Un nouvel espace pour l'économie rurale ? », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2007 n° 300, p. 17-21.

LACROIX Valérie et ZACCAÏ Edwin, « Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante », *Revue française d'administration publique*, 2010 n° 134, n° 2, p. 205-32.

LAFAIX Jean-François et RENAUDIE Olivier, « Avant-propos », *Civitas Europa*, 2016 n° 35, p. 5-9.

LAFARGE Sara et SPECK Kristin, « L'économie sociale et solidaire (ESS), innovation sociale et territoire: le cas de l'incubateur d'entreprises sociales du Languedoc-Roussillon Alter'Incub », Lille, France, 2011.

LAJARGE Romain et ROUX Emmanuel, « L'activation des ressources par le projet : Les Baronnie en recherche de nouvelles légitimités », *Colloque « La notion de ressource territoriale »*, 2004, p. 165-76.

LAJARGE Romain et ROUX Emmanuel, « Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités », *La ressource territoriale*, 2007, p. 133-46.

LAMARA Hadjou, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2009.

LAMARCHE Thomas, « Le territoire entre politique de développement et attractivité », *Études de communication. Langages, information, médiations*, 2003 n°26.

LAMBERT-DERKIMBA Adeline, VERRIER Étienne et CASABIANCA François, « Tensions entre ressources génétiques locales et ancrage territorial des produits. La race porcine corse dans un projet AOP », *Économie rurale*, 2011 n° 322, n° 2, p. 39-49.

LANCIANO Émilie, POISSON Marie et SALEILLES Séverine, « Comment articuler projets individuel, collectif et de territoire ? Le cas d'un collectif de transformation et commercialisation en circuits courts », *Gestion 2000* me 33, 2016 n° 2, p. 75-93.

LANCIANO Emilie et SALEILLES Séverine, « L'émergence d'un champ de l'alimentaire alternatif en région lyonnaise : processus de construction d'un cadre commun », *RIODD*, 2016.

LANDEL Pauline et LE ROY Anne, « Territorialisation de la politique rurale européenne en Emilie Romagne », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2012 n° 1, p. 91-118.

LANDEL Pierre-Antoine, « Invention de patrimoines et construction des territoires », *La ressource territoriale*, 2007, 157 pages.

LANDEL Pierre-Antoine et SENIL Nicolas, « Les nouveaux territoires et leurs noms entre projet et compétitivité : le cas des "pôles d'excellence rurale" », *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, 2008 n°5.

LAPAYRE Nathalie, PIERSON Françoise et RYMEYKO Karine, « Etude de la coopération au sein d'une coopérative artisanale », *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 2016 n° 22, p. 3-28.

LAPERCHE Blandine et UZUNIDIS Dimitri, « Crise, innovation et renouveau des territoires : dépendance de sentier et trajectoires d'évolution », *Innovations*, 2011 n°35, n° 2, p. 159-82.

LAPOSTOLLE Dany, « Les enjeux de la professionnalisation des agents de développement. L'ingénierie territoriale prise en étau entre les conceptions organique et mécaniste du développement territorial », *Géographie, économie, société*, 2011/4 (Vol. 13), p. 339-362.

LARDON Sylvie, « Chaîne d'ingénierie territoriale : Diversité des acteurs dans la conduite d'un projet de territoire », *L'Harmattan*, 2011.

LARDON Sylvie, BARTHE Laurence, IDER Fatima, LOUDIYI Salma, MILIAN Johan et TAULELLE François, « La Labellisation Des Pôles d'Excellence Rurale. Vers de Nouveaux Modèles de Développement Pour Les Territoires Ruraux ? », *CERAMAC (Clermont-Ferrand)*, Chapitre d'ouvrage, 2014, p. 325-42.

LARDON Sylvie, CHIA Eduardo et REY-VALETTE Hélène, « Introduction : Dispositifs et outils de gouvernance territoriale », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2008 n° 209, n° 4, p. 7-13.

LARDON Sylvie, MILIAN Johan et LOUDIYI Salma, « Du potentiel à l'action : la gouvernance territoriale des pôles d'excellence rurale », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2014 n° 233, p. 69-81.

LARDON Sylvie et PIVETEAU Vincent, « Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux », *Géocarrefour*, 2005 n° vol. 80/2, p. 75-90.

LATOUCHE Serge, « 1. Malaise dans l'association ou pourquoi l'économie plurielle et solidaire me laisse perplexe », dans « Association, démocratie et société civile », Jean-Louis LAVILLE éd., Paris, *La Découverte*, 2001, p. 17-26.



- LAVIALLE Christian, « De quelques rapports entre territoire et domaine », *Civitas Europa*, 2016 n° 35, p. 11-24.
- LAVILLE Jean-Louis, « Innovation sociale, économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social », *ERES*, 2016.
- LAVILLE Jean-Louis, « Vers une économie sociale et solidaire ? », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2001 n° 281, p. 39-53.
- LAZAREV Grigori, « Chapitre 5 - Promouvoir le développement des territoires ruraux », *Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)*, 2010.
- LE CARO Yvon, MADELINE Philippe et PIERRE Geneviève, « Agriculteurs et territoires », *Rennes: Presses universitaires de Rennes*, 2007.
- LE CORROLLER Cécile, « Mots et sens du territoire dans les démarches d'innovation sociale en Basse-Normandie », *Géographie, économie, société*, 2012/3 (Vol. 14), p. 287-302.
- LE GALL Sébastien *et al.*, « Les leviers stratégiques de l'ancrage territorial : le cas de SAUR dans la région Ouest », *Géographie, économie, société*, 2013/4 (Vol. 15), p. 365-384.
- LE GOFF Jean-Pierre, « Mai 68 : la France entre deux mondes », *Le Débat*, 2008/2 n° 149, p. 83-100.
- LE MEUR Pierre-Yves, « Décentralisation et développement local - Espace public, légitimité et contrôle des ressources », *Bulletin de l'APAD*, 1999 n° 17.
- LE ROUX Yves, FEIDT Cyril et PACAUD Stéphane, « Du diagnostic agricole du SCoT de Sarreguemines à la mise en œuvre d'une stratégie de production d'énergie renouvelable : une démarche originale de co-construction élus/agriculteurs/enseignants-chercheurs/étudiants », *POUR*, 2013 n° 218, p. 189-96.
- LE VELLY Ronan et DUBUISSON-QUELLIER Sophie, « Les circuits courts entre alternative et hybridation », *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, 2008, p. 105-12.
- LEBEAU Boris, « Économie verte et territoire : l'exemple nord-parisien », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 2014 n° 23-24, p. 92-101.
- LECAT Christopher, LEROUVILLOIS Philippe et NIEDDU Martino, « Quelle place pour les PTCE dans une perspective d'économie verte ? », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2017 n° 343, p. 73-87.
- LECAT Gabriel, « En quoi le cadre de vie rural contribue-t-il à expliquer les prix fonciers dans les espaces périurbains ? », *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 2004/1, p. 29-55.
- LELOUP Fabienne, MOYART Laurence et PECQUEUR Bernard, « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie, économie, société*, 2005/4 (Vol. 7), p. 321-332.
- LEROUX Erick, « Le SCOT : un outil de Management public territorial au service du développement durable des territoires ? », *Gestion et management public*, 2013 n° 1, p. 38-52.
- LETANG Mauve, « La néoruralité existe aussi au Sud ! », *POUR*, 2016 n°229, p. 20-34.
- LEVESQUE Benoît, « Le développement local et l'économie sociale : deux éléments devenus incontournables du nouvel environnement », *Cahiers du CRISES – Collection « Working Papers » Etudes théoriques*, février 1999 n° ET9905, 22 pages.
- LEVESQUE Benoît, « Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et politiques publiques », *Les Cahiers du CRISES – Collection Etudes théoriques – n° ET0507*, 2005.

LEVESQUE Benoît, « Économie sociale et solidaire et entrepreneur social : vers quels nouveaux écosystèmes ? », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 2016 n°54.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel, « Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés », *Belin*, 2003, 1033 pages.

LEVY Rachel et WOESSNER Raymond, « Le territoire français en tant que Système Régional d'Innovation », *Working Papers of BETA*, 2006.

LIN Nan, « Social resources and instrumental action », in « Social structure and network analysis » Peter V. MARSDEN, Nan LIN (eds), *Beverly Hills, CA, Sage*, 1982, p. 131-145.

LINARD Monique, « L'écran de TIC, "dispositif" d'interaction et d'apprentissage : la conception des interfaces à la lumière des théories de l'action », Louvain-La-Neuve, Belgique, 1998.

LIPIETZ Alain, « Polarisation interrégionale et tertiarisation de la société », *L'Espace Géographique*, 1980 n° 1 (Vol. 9), p. 33-42.

LIPIETZ Alain, « Du halo sociétal au tiers secteur : pour une loi-cadre sur les sociétés à vocation sociale », dans « La nouvelle économie sociale. Efficacité, Solidarité, démocratie », Christophe FOUREL coord., *Syros, Paris*, 2001

LIPIETZ Alain, « Rapport sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale », Tome 1, relatif à la lettre de mission du 17 septembre 1998 adressé par Madame AUBRY, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, 2000, 83 pages.

LOILIER Thomas, « Innovation et territoire », *Revue française de gestion*, 2010 n° 200, p. 15-35.

LONGHI Christian et QUERE Michel, « Systèmes de production et d'innovation, et dynamique des territoires », *Revue économique*, 1993 Vol. 44, n° 4, p. 713-724.

LOREK Maria et UZUNIDIS Dimitri, « Transition économique, système de production local et l'entreprise : une approche théorique », *La Revue des Sciences de Gestion*, 2013 n° 259-260, p. 143-52.

LOUBET Lilian et NAVEREAU Brice, « Quelles stratégies des acteurs locaux face à la recomposition des politiques publiques territorialisées ? », Université de Toulouse-Le Mirail, 2009, 77 pages.

**MAILLAT** Denis et **KEBIR** Leila, « Learning region et systèmes territoriaux de production », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1999, p. 429-48.

MAILLEFERT Muriel, Sandrine ROUSSEAU et ZUINDEAU Bertrand, « Lectures hétérodoxes du développement durable », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2010 n° Vol. 1, n° 3.

MANCÉBO François, « Chapitre 2. Du « bon » usage des ressources », dans « Le développement durable », François MANCÉBO dir., *Paris, Armand Colin, « U »*, 2010, p. 192-222.

MANGIN Philippe, « La coopération agricole : produisons l'avenir », *Géoéconomie*, 2014 n° 70, p. 23-37.

MARACHE Corinne, « Les petites villes, pôles de dynamisme en milieu rural ? », *Histoire urbaine*, 2008 n° 15, p. 93-114.

MARGETIC Christine (coord.), BERMOND Michaël, JOUSSEAUME Valérie et MARIE Maxime, « Atlas des campagnes de l'Ouest », *Presses universitaires de Rennes*, 2014, 304 pages.

MARIVAL Céline, PETRELLA Francesca et RICHEZ-BATTESTI Nadine, « Coopérer : Entre économies d'échelle et reconquête du fait associatif ? », *RIUESS 2015 – XVème Rencontres du Réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire – Reims*, 2015.

MARKOU Efi, « Sociologie, géographie et économie politique au début du XXe siècle. René Maunier et la localisation des industries », *Sociétés contemporaines*, 2003/1 n°49-50, p. 139-165.

MARREL Guillaume et NONJON Magali, « Innovation technologique ou innovation sociale ? Usages et valorisation d'un outil informatisé de gestion dans l'IAE », *Innovations*, 2012/2 (n° 38), p. 151-166.

MARTIN Marie *et al.*, « Expériences d'animation rurale », Pouvoir et patrimoine au village – 2, *Etudes rurales*, 1977 n° 65, p. 139-155.

MARTY Pauline, « De la restauration scolaire à l'intégration de l'agriculture dans le projet de territoire : vers une ville acteur normatif de la question agricole ? », *Géocarrefour*, 2014 n° 89/1-2, p. 135-43.

MATHIEU Nicole, « La notion de rural et les rapports ville-campagne en France. Des années cinquante aux années quatre-vingts », *Économie rurale*, 1990 n° 197, p. 35-41.

MATHIEU Nicole, « Questions sur les types d'espaces ruraux en France », *Espace géographique*, 1982 n° 11, p. 95-110.

MATOUK Jean, « Le financement de l'innovation : une approche historique », *Innovations*, 2011 n°34, p. 123-138.

MATRAY Myriam, « Le dynamisme d'évolution des pôles de compétitivité territoriaux : approche territorialisée de l'écosystème des pôles de compétitivité en France », Thèse, Lyon 3, 2010.

MATRAY Myriam et POISAT Jacques, « Les pôles de coordination de l'économie sociale et solidaire dans un territoire au service de l'innovation sociale et de l'émergence de nouveaux projets : deux exemples dans le Roannais », *4th CIRIEC*, 2013, 20 pages.

MATRAY Myriam et POISAT Jacques, « Les PTCE, une dynamique citoyenne et institutionnelle d'innovations sociales », *Cahiers du Cirtes Hors-Série 4, Presses Universitaires de Louvain*, 2014, 12 pages.

MATRAY Myriam et POISAT Jacques, « Pôle territoriaux de coopération économique : l'entrepreneuriat territorial au risque de la transformation sociale et de l'alternative économique », *XVes Rencontres du RIUESS, « La créativité de l'économie sociale et solidaire est-elle soluble dans l'entrepreneuriat ? »*, Université de Reims – Champagne Ardennes et Neoma Business School, mai 2015, 16 pages.

MELE Patrice, « Identifier un régime de territorialité réflexive », *PUR, Espaces et territoires*, 2009, p. 45-55.

MENDEZ Ariel et MERCIER Delphine, « Trajectoires territoriales et « empreinte » de l'histoire : le cas de Grasse et de la Ciotat en région PACA, Abstract », *Géographie, économie, société*, 2005 Vol. 7, n° 4, p. 347-64.

MENU Sabine, « La ressource identitaire territoriale des partenariats publics-privés et des clusters : usages et rôles en Bavière, en Bretagne et dans le Nord-Est de l'Angleterre depuis 1980, Abstract », *Revue internationale de politique comparée*, 2010 n°17, n° 3, p. 157-74.

MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette, « Redéploiement industriel en milieu rural », *POUR*, 2016 n° 229, p. 167-73.

MESNIL Marianne, « Pôle d'excellence rurale de la Ferme du Hameau, l'impact du Pays dans le projet », *POUR*, 2008 n° 199, p. 165-71.

MESNIL Marianne et DE MONTALEMBERT Gilles *col.*, « Un Pôle d'excellence rurale pour la transformation du bois et la valorisation des bioressources », *POUR*, 2009 n° 201, p. 13-17.

MESSEGHEM Karim et PARADAS Agnès, « L'émergence d'un pôle de compétitivité agroalimentaire : de l'encastrement à l'ambidextrie, Abstract », *Management & Avenir*, 2009 n° 25, p. 164-83.

MILIAN Johan et BACCONNIER-BAYLET Sandrine, « Requalifier les territoires de l'action locale », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, 2014 n° 22, p. 54-67.

MINETTO Benjamin, « Le Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Angenis. Acteurs et projets : initiatives nouvelles ou continuité d'actions ? », Mémoire de Master 2 CDET, *Université d'Angers*, 2015, 77 pages.

MISCHI Julian, « Les territoires ruraux, des espaces ouvriers en mutation », *Métropolitiques*, 2013.

MOINE Alexandre, « Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie », *Septième Rencontres de Théo Quant*, Besançon, France, 2005.

MOINE Alexandre, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie, Abstract », *L'Espace géographique*, 2006 Tome 35, n° 2, p. 115-32.

MOITY-MAÏZI P. et DEVAUTOUR H., « Réactiver la tradition par l'AOC », *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 2001, p. 179-94.

MONNET Pierrick, « Comprendre ce qu'on vit avec les autres pour déployer sa pleine « puissance d'action » », *POUR*, 2017 n°230, p. 147-50.

MOQUAY Patrick, « Du sectoriel au territorial : nouveaux dispositifs, nouveaux référentiels », *Revue Forestière Française*, 2007 Vol. 59, n°5, p. 505-514.

MOQUAY Patrick, « L'appartenance au rural à l'épreuve des réformes territoriales », *POUR*, 2016 n° 228, p. 201-8.

MOR Elsa, « Des initiatives locales européennes pour atteindre le facteur 4 ? », *Développement durable et territoires*, 2011 n° 1 (Vol. 2), 16 pages.

MORA Olivier, VANIER Martin et FREMONT Armand, « Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030 », *Versailles: Éd. Quæ*, 2008.

MOREAU Jean-Claude, LEONHARDT Gilbert et VOISIN Louis-Marie, « L'Adar et le développement de la filière bois-énergie dans le pays de La Châtre en Berry », *POUR*, 2013 n° 218, p. 145-50.

MUCCHIELLI Alex, « L'identité », *Paris PUF, collection Que sais-je ?*, 1986, 125 pages.

MUIS Anne-Solange, « Application locale des politiques de développement durable sur les territoires français, vers une cohérence territoriale ? », Thèse de doctorat, École doctorale de droit et sciences humaines, 2008.

MÜLLER Bertrand, « Écrire l'histoire locale : le genre monographique », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2003 n° 9, p. 37-51.

MULLER Pierre, « Le basculement du regard », *Études rurales*, 2009 n° 183, p. 101-12.

MULLER Pierre, « Peut-on (encore) penser le global à partir du rural ? Réflexions d'un politiste », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2007 n° 300, p. 105-9.

**N**IVOIT Edmond, « Notions élémentaires sur l'industrie dans le département des Ardennes, Eugène Jolly, Libraire-Editeur, Charleville, 1869, 341 pages.

NOGUES Henry, « Économie sociale et solidaire, quelques réflexions à propos de l'utilité sociale... », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2003 n° 290, p. 27-40.

NOSEDA Veronica et RACINE Jean-Bernard, « Acteurs et agents, points de vue géographiques au sein des sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXIX, 2001 n° 121, p. 65-79.

OFFNER Jean-Marc, « Les territoires de l'action publique locale, Abstract », *Revue française de science politique*, 2006 Vol. 56, n° 1, p. 27-47.

OGE Frédéric, « Eléments pour servir à l'histoire et à la géographie industrielles de la Région Champagne-Ardenne : du début du 19<sup>ème</sup> siècle à nos jours », *PRODIG UMR 8586 CNRS Paris*, 2015, 189 pages.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, « Le développement comme champ politique local », *Bulletin de l'APAD*, 1993 n° 6.

OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic et SEVIN Annie, « Formes de savoirs géographiques », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2003 n° 9, p. 3-11.

PAILLOTIN Guy, « Regarder le chemin parcouru pour s'ouvrir à l'avenir », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2007 n° 300, p. 14-16.

PARANQUE Bernard, « L'action collective coordonnée autour de la gestion de ressources communes », *La Revue des Sciences de Gestion*, 2015 n° 269-270, p. 75-82.

PARODI Maurice, « Économie sociale et solidaire et développement local », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2005 n° 296, p. 26-41.

PASQUIER Romain et WEISBEIN Julien, « L'Europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire », *Politique européenne*, 2004 n° 12, p. 5-21.

PASQUIER Romain, GUIGNER Sébastien et COLE Alistair, « Dictionnaire des politiques territoriales », *Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)*, 2011, 592 pages.

PECQUEUR Bernard, « De l'espace fonctionnel à l'espace-territoire : essai sur le développement local », Université Pierre Mendès France (Grenoble), 1987.

PECQUEUR Bernard, « « ÉCO-ÉNERGIE » : une entreprise de production électrique sur les ruines d'une papeterie », *POUR*, 2016 n° 229, p. 71-80.

PECQUEUR Bernard, « Le développement local : pour une économie des territoires », Paris, *France: Syros*, DL 2000.

PECQUEUR Bernard, « Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés », *Économie rurale*, 2001 n° 261, p. 37-49.

PECQUEUR Bernard, « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, 2006/1 n° 124-125, p. 17-32.

(a) PECQUEUR Bernard, « De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile ? », *Géographie, économie, société*, 2009/1 (Vol. 11), p. 55-62.

(b) PECQUEUR Bernard, « Gestion durable des territoires, développement local et solidaire : regards croisés ». Compte rendu de colloque (Tizi Ouzou, Algérie, 28-29 octobre 2007), *Natures Sciences Sociétés*, 2009/3 (Vol. 17), p. 299-301

PECQUEUR Bernard, « Pôles de compétitivité et spécificité de la ressource technologique : une illustration grenobloise », *Géographie, économie, société*, 2008/3 (Vol. 10), p. 311-326.

PECQUEUR Bernard et COLLETIS Gabriel, « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Revue Économie et Institution*, 2005, p. 51-74.

PECQUEUR Bernard et CUARESMA Michel, « Le projet de développement local », Voiron (Isère), *France: La Lettre du cadre territorial*, 1993.

PECQUEUR Bernard et ITÇAINA Xabier, « Economie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? », *Revue Internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2012 n°325, p. 48-64.

PECQUEUR Bernard et PEYRACHE-GADEAU Véronique, « Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale Introduction », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2011 n° 4, p. 613-23.

PECQUEUR Bernard et ZIMMERMANN Jean-Benoît, « Economie de proximités », *Librairie Lavoisier*, 2004, 264 pages.

PEEMANS Jean-Philippe, « Modernisation, globalisation et territoires : l'évolution des regards sur l'articulation des espaces urbains et ruraux dans les processus de développement », *Revue Tiers Monde*, 1995 Vol. 36, n° 141, p. 17-39.

PENIN Julien, « I. Joseph Aloïs Schumpeter. Père de l'économie et de la gestion de l'innovation ? », dans « Les Grands Auteurs en management de l'innovation et de la créativité », Thierry Burger-Helmchen éd., *Caen, EMS Editions*, 2016, p. 13-36.

PERALDI Xavier et ROMBALDI Michel, « La contribution de l'économie sociale et solidaire au développement rural : quelques constats dans le contexte Corse », *Géographie, économie, société*, 2009 n° 11, n° 2, p. 161-79.

PERRAT Jacques, « Dialogue social territorial : les atouts et les ambiguïtés de la proximité », *Géographie, économie, société*, 2009/4 (Vol. 11), p. 335-351.

PERRET Cécile, « Altruisme et développement territorial viable. Si vous ne pensez pas aux autres, pensez à vous : soyez altruistes ! », 2016.

PERRET Cécile, « Du district industriel au pôle territorial de coopération économique. La chaussure de Romans-sur-Isère vers un renouveau productif ? », *Présentation pour l'Institut des Hautes Etudes de Développement et d'Aménagement des territoires*, 2015.

PERRET Cécile et CHRISTIANE Gagnon, « La créativité : une ressource pour les territoires fragilisés. Le cas du PTCE Sud Archer à Romans-sur-Isère. », 2016.

PERRIER-CORNET Philippe, « Chapitre 2 - Les systèmes agroalimentaires localisés sont-ils ancrés localement ? Un bilan de la littérature contemporaine sur les Syal », *Editions Quæ*, 2012.

PERRIER-CORNET Philippe, « Quelles perspectives pour les campagnes françaises ? », *Revue Projet*, 2003 n° 274, p. 42-50.

PERRIER-CORNET Philippe et SYLVANDER Bertil, « Firms, coordinations et territorialité Une lecture économique de la diversité des filières d'appellation d'origine », *Économie rurale* 258, 2000 n° 1, p. 79-89.

PERRIN Christelle et BENZERFA Manel, « Réalités et enjeux de l'utilité sociale et des indicateurs d'utilité sociale pour les organisations sociales et solidaires », *Gestion et management public*, 2016 vol. 5/2 (n° 4), p. 59-75.

PERRIN Coline, « Le foncier agricole dans les plans d'urbanisme : le rôle des configurations d'acteurs dans la production locale du droit », *Géocarrefour*, 2013 n° vol. 88/3, p. 183-94.

PERROUX François, « Note sur la notion de pôle de croissance », *Economie appliquée*, 1955 VII 1-2, p. 307-320.

PERROUX François, « L'Économie du XXe siècle », *Grenoble, Presses universitaires de Grenoble*, 1991 (1<sup>ère</sup> éd., 1961), 708 pages.

PETIT Michel, « Peut-on encore se présenter comme un économiste rural ? », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2007 n° 300, p. 22-25.

PEYRACHE-GADEAU Véronique, « Ressources patrimoniales, milieux innovateurs, variations des durabilités des territoires », *Montagnes Méditerranéennes*, 2004 n° 20, p. 7-19.

PEYRACHE-GADEAU Véronique et PERRON Loïc, « Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2010 n° Vol. 1, n° 2.

PEYRACHE-GADEAU Véronique, PERRON Loïc et JANIN Claude, « Les temporalités de la ressource territoriale - Enseignement à partir d'expériences en Rhône-Alpes », *47<sup>ème</sup> Colloque International de l'Association de Sciences Régionales de Langue Française ASRDLF et AISR « Identité, qualité et compétitivité territoriale »*, 2010.

PIERRE Geneviève, « L'activation de ressources agro-énergétiques dans l'espace rural : du projet agricole au projet de territoire. Illustration dans l'Ouest français avec le bois déchiqueté », *POUR*, 2013 n° 218, p. 207-229.

(a) PIERRE Geneviève, « Agriculture et énergies renouvelables », *POUR*, 2016 n° 228, p. 28-40.

(b) PIERRE Geneviève, « Agro-énergies dans les territoires », *Rennes: Presses Universitaires de Rennes*, 2016.

PIERRE Geneviève et MADELINE Philippe, « Les campagnes dans la transition énergétique », *Géocarrefour*, 2015 (90/4), p. 293-296.

PIN Benoit, RODE Sylvain et SERVAIN Sylvie, « Processus de construction d'une ressource territoriale valorisant le patrimoine naturel et culturel en Loire tourangelle », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2013 n° Hors-série 16.

PINEAU Jean-Yves et MUGNIER-VIRET Emmanuelle, « Le collectif Ville Campagne : accompagner l'accueil de nouvelles populations pour initier des démarches de développement local », *POUR*, 2016 n° 228, p. 123-28.

PINTUS Florence, « Chapitre 1 - Préserver les ressources naturelles », *Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)*, 2010.

PINTUS Florence, « Chapitre 6 - Vivre en milieu rural », *Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)*, 2010.

PISTRE Pierre, « Potentiels démographiques pour des alternatives dans les campagnes françaises », *Mouvements*, 2015 n° 84, p. 48-55.

PLOCINICZAK Sébastien, « La construction sociale du marché des très petites entreprises. Des réseaux au capital social local des entrepreneurs. L'exemple de l'arrondissement Lensois », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2003/3, p. 441-476.

PODLEWSKI Thomas-André, « Intelligence collective, dynamiques culturelles et cadre institutionnel : comment se construit un Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) – Analyse de terrain comparée avec des études de cas », *XIVèmes rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire*, 2014.

PORTER Michael, « Clusters and the New Economics of Competition », *Harvard Business Review*, 1998, p. 77-90.

POULOT Monique, « Aménagement du territoire, politiques industrielles et milieu rural », *POUR*, 2016 n° 229, p. 109-19.

POULOT Monique, « Être ou ne pas être rural... », *POUR*, 2016 n° 228, p. 69-76.

POULOT Monique et ROUYRES Thérèse, « Refaire campagne en Île-de-France », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2007 n° 202, p. 61-71.

POUPEAU François-Mathieu, « Quand l'État territorialise la politique énergétique. L'expérience des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie », *Politiques et management public*, 2013 n° Vol 30/4, p. 443-72.

POUPEAU François-Mathieu et SCHLOSSER Fabien, « La régulation de la filière bois énergie dans les Ardennes françaises : jeux et enjeux autour de la gestion de l'information », *Politique et Sociétés*, 2010 n° 2 (Vol. 29), p. 3-28.

PRALY Cécile *et al.*, « Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires », *Géographie, économie, société*, 2014/4 (Vol. 16), p. 455-478.

PRATI Bruno, « « La Fonte ardennaise » et ses marchés : Histoire d'une PME familiale dans un secteur en déclin (1926-1999) », *Université de Franche-Comté*, 2013, 574 pages.

PUJOL Jean-Luc et France Centre d'analyse stratégique, « Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : contribution à la décision publique », *Édité par Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS et Jean-Michel SALLES. Paris, France: la Documentation française*, 2009.

QUAIREL Françoise et CAPRON Michel, « Le couplage « responsabilité sociale des entreprises » et « développement durable » : mise en perspective, enjeux et limites », *Revue Française de Socio-Economie*, 2013 n° 1 (Vol. 11), p. 125-144.

QUEFFELEC Betty, « L'intégration des changements climatiques dans les politiques publiques locales : Le cas du golfe du Morbihan », *VertigO La revue électronique en sciences de l'environnement*, 2009 n° 6.

RALLET Alain, « Développement local et globalisation », *Sciences humaines*, 1999 n° 90, p. 34-37.

RALLET Alain et TORRE André, « Proximité et localisation », *Économie rurale*, 2004 n° 280, n° 1, p. 25-41.

RASTOIN Jean-Louis, « L'industrie et l'artisanat agro-alimentaires, fondements potentiels d'une stratégie responsable et durable à ancrage territorial », *POUR*, 2016 n° 229, p. 63-70.

RAUFFLET Emmanuel, « De l'acceptabilité sociale au développement local résilient », *VertigO La revue électronique en sciences de l'environnement*, 2014 n°14, n° 2.

RAULET-CROSET Nathalie, « Le territoire comme objet de gestion », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2014 n° 74, n° 2, p. 48-52.

RAVEYRE Marie, « La construction de réseaux locaux – Le cas de la politique territoriale de Saint-Gobain », *Sociologies pratiques*, 2006 n° 13, p. 77-89.

RAVEYRE Marie, « L'entreprise fabrique de réseaux territoriaux ou comment équiper les relations interorganisationnelles ?, Abstract », *Management & Avenir*, 2009 n° 27, p. 86-105.

RAYSSAC Sébastien, « Tourisme et devenir des territoires ruraux : jeux d'acteurs, discours et requalifications de la ruralité dans trois Pays du sud-ouest français », Thèse Toulouse 2, 2007.

REGOURD Estelle, « Les associations culturelles, porteuses de projet pour de nouvelles ruralités? », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2007 n° 204, p. 67-78.

REIX Fabien, « L'ancrage territorial des créateurs d'entreprises aquitains : entre encastrement relationnel et attachement symbolique », *Géographie, économie, société*, 2008/1 (Vol. 10), p. 29-41.

REQUIER-DESJARDINS Denis, « L'évolution du débat sur les SYAL : le regard d'un économiste », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2010 n° 4 (Vol. octobre), p. 651-668.

RETAILLE Denis, « Éditorial », *L'Information géographique*, 2010 n° 73, n° 1, p. 1-1.



REY-VALETTE Hélène, CHIA Eduardo, SOULARD Christophe, MATHE Syndhia, MICHEL Laura, NOUGAREDES Brigitte, JARRIGE Françoise et *al.*, « Innovations et gouvernance territoriale : une analyse par les dispositifs », *Cirad-Inra-SupAgro*, 2010, 10 pages.

RHEIN Catherine, « De l'anamorphose en géographie : Polarisation sociale et flux scolaires dans la métropole parisienne », dans « Les Annales de la recherche urbaine », 1997 n° 75, p. 59-69.

RIBEREAU-GAYON Marie-Dominique, « La Rosière, incarnation et médiatrice d'une nouvelle ruralité : les villes-rosières de Gironde », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2007 n° 204, p. 53-65.

RICARD Daniel, « Des usines à la campagne, facteur de développement local », *POUR*, 2016 n° 229, p. 239-45.

RICARD Daniel, « Filières de qualité et ancrage au terroir : la délimitation des zones d'AOC fromagères », *Sud-Ouest européen*, 1999 n° 6, n° 1, p. 31-40.

RICARD Daniel, « Les mutations des systèmes productifs en France : le cas des filières laitières bovines », *Revue Géographique de l'Est*, 2014 n° vol. 54 / 1-2.

RICHER Cyprien, « L'émergence de la notion de pôle d'échanges, entre interconnexion des réseaux et structuration des territoires », *Les Cahiers scientifiques du transport*, 2008 n° n°54, p.101-23.

RICHEZ-BATTESTI Nadine, « Diversification des modèles d'entreprises d'économie sociale et solidaire : quelle place pour l'entrepreneur ? », *Revue de l'Entrepreneuriat*, 2016 Vol. 15, n° 3, p. 129-42.

RICHEZ-BATTESTI Nadine *et al.*, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? », *Innovations*, 2012/2 (n° 38), p. 15-36.

RICHEZ-BATTESTI Nadine et GIANFALDONI Patrick, « Gouvernance Territoriale et Réseaux : Une Illustration Par L'Accompagnement À La Création D'Entreprises En France », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 2005 n°76, n° 4, p. 621-44.

RICHEZ-BATTESTI Nadine et MALO Marie-Claire, « ESS et mutations organisationnelles », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2012 n° 325, p. 36-47.

RICHEZ-BATTESTI Nadine et PETRELLA Francesca, « Les transformations de l'ESS : vers des formes d'hybridation renouvelées ? », France, 2016.

RICHEZ-BATTESTI Nadine et VALLADE Delphine, « Editorial. Innovation sociale, normalisation et régulation », *Innovations*, 2012/2 (n° 38), p. 5-13.

RIDIER Aude *et al.*, « Innovation technique et institutionnelle en agriculture : l'apport d'une démarche de médiation territoriale pour éclairer une politique publique : le cas de l'eucalyptus en Midi-Pyrénées », *Géographie, économie, société*, 2011/4 (Vol. 13), p. 413-432.

RIEUTORT Laurent, « Du territoire identitaire aux nouveaux partenariats ville-campagne : les voies du développement local dans la haute vallée de la Loire », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2007 n° 204, p. 11-23.

RIEUTORT Laurent, « Du rural aux nouvelles ruralités », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 2012 n° 59, p. 43-52.

RITAINE Évelyne, « Cherche capital social, désespérément », *Critique internationale*, 2001/3 (Vol. 12), p. 48-59.

ROBIN BRYANT Christopher, « La place des espaces ruraux périurbains et de l'environnement dans le développement régional », *Editions Quæ*, 2010, p. 159-171.

RODET Diane, « L'économie sociale et solidaire : une réalité composite issue d'histoires plurielles », *Informations sociales*, 2019/1 n° 199, p. 14-25.

ROGER Jean-Pierre, « Territoires pluriels et espaces supports », *Prospective et stratégie*, 2016 n° 4-5, n° 1, p. 69-80.

ROS Elodie, « Petit historique des réseaux de l'économie alternative et solidaire : ALDEA, Solidarité Emploi et REAS », Madeleine HERSENT éd., *L'économie solidaire en pratique*, ERES, 2014, p. 179-188.

ROUQUAN Olivier, « Développement durable des territoires : gouvernance et management publics », *Gualino*, 2016.

ROUSSEAU Sandrine, « Dimensions humaine et sociale du développement durable : une problématique séparée du volet environnemental ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2004 n° Dossier 3.

ROUSTANG Guy, « Syllogisme : Autoproduction accompagnée, innovation sociale et sociétale », *Innovations*, 2012/2 n° 38, p. 184-204.

ROUX Emmanuel, VOLLET Dominique et PECQUEUR Bernard, « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnie », *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 2006 n° 293, p. 20-37.

RUDOLF Florence, « La réception territoriale du changement climatique ou comment le changement climatique contribue à l'émergence de territoires et de politiques climatiques spécifiques », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2012 n° Hors-série 12.

SAHUC Philippe, « Du rural pour vivre, aujourd'hui comme hier, avec les venu-e-s d'ailleurs ? », *POUR*, 2017 n° 230, p. 33-35.

SAHUC Philippe, « Une nouvelle façon de voir le « co-opérer ensemble » », *POUR*, 2017 n° 230, p. 113-19.

SALEILLES Séverine, « Le faible encastrement territorial : handicap ou opportunité pour la création d'entreprises en milieu rural ? », Bordeaux, 2006.

SALEILLES Séverine, « Les trajectoires des entrepreneurs néo-ruraux », *Journal of Social Management - Revue Européenne des Sciences Sociales et du management*, 2010 n° 1&2, p. 137-60.

SANTOS Rui Oliveira, « L'ancrage territorial : une réponse d'avenir pour l'agriculture française », *POUR*, 2016 n° 228, p.233-42.

SAUVAYRE Romy, « Chapitre 1. La préparation à l'entretien », dans « Les méthodes de l'entretien en sciences sociales », Dunod, 2013, p. 1-47.

SCHEFFER Sandrine et RONCIN François, « Qualification des produits et des terroirs dans la reconnaissance en AOC », *Économie rurale*, 2000 n° 258, n° 1, p. 54-68.

SCHMITT Bertrand et GOFFETTE-NAGOT Florence, « Définir l'espace rural ? De la difficulté d'une définition conceptuelle à la nécessité d'une délimitation statistique », *Économie rurale*, 2000 n° 257, n° 1, p. 42-55.

SEBASTIEN Léa, « L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective : Etude de cinq territoires ruraux », *Noréis*, 2016/1 n° 238-239, p. 23-41.

SENIL Nicolas, FRANCOIS H. et HIRCZAK Maud, « Diagnostic de territoire et ressource territoriale : apports croisés et opérationnalité », *Workshop « Les dynamiques territoriales : quelles nouveautés ? »*, I.R.E.G.E. – E.D.Y.T.E.M., 2006.

SERGENT Arnaud, « La politique forestière en mutation : une sociologie politique du rapport secteur-territoire », *Université Montesquieu – Bordeaux IV, Sciences Po Bordeaux*, 2013, 430 pages.

SEVIN Annie, « Une pratique de la monographie en économie politique », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2003 n°9, p. 53-80.

SMITH Ken G., CARROLL Stephen J. et ASHFORD Susan J., « Intra and inter-organizational cooperation : toward a research agenda », *Academy of Management Journal*, 1995 n° 1 (Vol. 38), p. 7-23.

SOULAGE François, HIPSZMAN Marcel, « La loi du 20 juillet 1983, première loi d'économie sociale », *Revue internationale de l'économie sociale : RECMA*, 2004/1 n° 291, p. 48-58.

SOULE Bastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, 2007/1 (Vol. 27), p. 127-140.

SWATON Sophie, POORTER Mathieu, « Chapitre 1. Mouvement coopératif et coopératives », dans « Economie sociale et solidaire », sous la direction de HOLEMAN Robert, *Paris, Dunod*, 2015, p. 7-38.

SZOSTAK Bérangère, YAHIAOUI Saïd et BOUGHZALA Yasmine, « Journée de Recherche "Les Outils de gestion : Des enjeux pour les organisations de l'ESS et l'Entreprendre autrement" Compte-rendu et perspectives de recherche », *Report. Université Lyon 2, COACTIS*, 2015.

TALANDIER Magali et JOUSSEAUME Valérie, « Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? », *Norois*, 2013/1 n° 226, p. 7-23.

TALBOT Damien, « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? Une illustration par les pays », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2006 n° Dossier 7.

TALBOT Damien, « La dimension politique dans l'approche de la proximité », *Géographie, économie, société*, 2010/2 (Vol. 12), p. 125-144.

TCHERNONOG Viviane, « Le secteur associatif et son financement », *Informations sociales*, 2012 n° 172, p. 11-18.

TEMPLE Ludovic, LANÇON Frederic, PALPACUER Florence et PACHE Gilles, « Actualisation du concept de filière dans l'agriculture et l'agroalimentaire », *Économies et sociétés AG*, 2011 n° 33, p. 1785-97.

TEMRI Leïla, GIORDANO Géraldine et KESSARI Myriam-Emilie, « Innovation et responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les entreprises agroalimentaires du Languedoc-Roussillon : le rôle de la performance économique », *Innovations*, 2015 n° 46, p. 115-139.

THEYS Jacques, « L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2002 n° Dossier 1.

THEYS Jacques et VIDALENC Éric, « Le territoire, un levier complémentaire pour l'atteinte du facteur 4 », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 2011 n° Vol. 2, n° 1.

TOLEDANO J., « À propos des filières industrielles », *Revue d'économie industrielle*, 1978 n° 1, p. 149-58.

TORRE André, « Le local à l'épreuve de l'économie spatiale : agriculture, environnement, espaces ruraux », *Editions Quæ*, 2003, 216 pages.

TORRE André, « Les AOC sont-elles des clubs ? Réflexions sur les conditions de l'action collective localisée, entre coopération et règles formelles », *Revue d'économie industrielle*, 2002 n° 100 n° 1, p. 39-62.

TORRE André, « Théorie du développement territorial », *Géographie, économie, société*, 2015 n° 17, n° 3, p. 273-88.

TORRE André et BEURET Jean-Eudes, « Proximités territoriales », *Economica*, 2012.

TORRE André, FILIPPI Maryline (coord.), « Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux », *INRA Editions*, 2005, 324 pages.

TORRE André et LEFRANC Christine, « Les conflits dans les zones rurales et périurbaines. Premières analyses de la presse quotidienne régionale, Abstract, Resumen », *Espaces et sociétés*, 2007 n° 124-125, p. 93-110.

TORRE André et ZIMMERMANN Jean-Benoît, « Des clusters aux écosystèmes industriels locaux », *Revue d'économie industrielle*, 2015 n° 152, p. 13-38.

TORRE André, ZUINDEAU Bertrand, « Les apports de l'économie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives », *Natures Sciences Sociétés*, 2009/4 (Vol. 17), p. 349-360.

TREMBLAY Suzanne, « Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques », *Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi*, 1999.

TRIBOULET Pierre, PERES Stéphanie, FILIPPI Maryline et CHANTELOT Sébastien, « Empreinte spatiale de la coopération agricole française. Un éclairage par l'analyse des structures de localisation », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2013 n° 2, p. 363-90.

TRITZ Yvan, « Le Système énergétique agri-territorial : les bioénergies comme outil de développement local », *Géographie, économie, société*, 2012/1 (Vol. 14), p. 31-52.

TRITZ Yvan, « Mieux valoriser les ressources rurales pour la production d'énergies renouvelables en développant des démarches intégrées à l'échelle des territoires », *POUR*, 2013 n° 218, p. 197-205.

TROTIGNON Elisabeth, « Campagnes anciennes, nouvelles campagnes », *Paris: Delachaux et Niestlé*, 2006.

UPHOFF Norman, « Understanding social capital : learning from the analysis and experience of participation », in book « Social Capital : A Multifaceted Perspective », *World Bank Editors*, 2000, p. 215-252.

VACHON Bernard et COALLIER Francine, « Le développement local : théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement », Boucherville, *Gaëtan Morin*, 1993.

VALETTE Elodie, AZNAR Olivier, HRABANSKI Marie, MAURY Caroline, CARON Armelle et DECAMPS Mélanie, « Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme? » *VertigO La revue électronique en sciences de l'environnement*, 2012 n° 12, n° 3.

VANDAELE Diane et POMMIER Fabien, « Agriculture et climat : des territoires déjà en action », *POUR*, 2013 n° 218, p. 53-58.

VANIER Martin, « Le pouvoir des territoires », *Economica-Anthropos*, 2008.

VANIER Martin, « Réforme territoriale et espace rural », *POUR*, 2016 n° 228, p. 147-53.

VELUT Sébastien et GHORRA-GOBIN Cynthia, « Les rapports public-privé, enjeu de la régulation des territoires locaux », *Géocarrefour*, 2006 (Vol. 81/2), p. 99-104.

VELTZ Pierre, « Au-delà du développement local », *Esprit*, 2012 n° 2, p. 60-74.

VELTZ Pierre, « Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel », *Presses Universitaires de France*, « *Quadrige* », 2014, 288 pages.

VERBECK Cédric, LENAIN Marie-Anne et BLASQUIET-REVOL Hélène, « Vers un nouveau modèle systémique dans l'analyse de la création d'activités et d'emplois en espace rural », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2011 n° 2, p. 369-88.

VERHAEGHE Laetitia, « Quel équilibre pour le dialogue ville-campagne ? », *POUR*, 2016 n°228, p. 50-56.

VERMEERSCH Stéphanie, « Liens territoriaux, liens sociaux : le territoire, support ou prétexte ?, Abstract, Resumen », *Espaces et sociétés*, 2007 n° 126, n° 3, p. 53-68.

VIALLE Gérard, « Le concept et les critères de l'économie solidaire au service de la création d'activités et d'emploi en milieu rural », *POUR*, 2010 n° 204, n° 1, p. 177-81.

VICENTE Jérôme, « I. Une brève histoire des théories des clusters », dans « Economie des clusters », Jérôme VICENTE (éd.), Paris, La Découverte, « Repères », 2016, p. 7-24.

VOLLET Dominique, « Multifonctionnalité et territoires : justifications et modalités de la territorialisation des politiques publiques », *Actes de congrès*, 2002.

**W**ALLON Emmanuel, « La logique des pôles et ses limites dans le domaine culturel », *L'Observatoire*, 2017 n° 36, p. 76-82.

WOOLCOCK Michael and NARAYAN Deepa, « Social Capital : implications for Développement Theory, Research, and Policy », *World Bank Research Observer*, 2000 (Vol. 15), p. 225-249.

**Z**AOUAL Hassan, « Socioéconomie de la proximité : du global au local », *L'Harmattan*, Paris, France, 2005, 202 pages.

ZIMMERMANN Jean-Benoît, « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial », *La Revue de l'Ires*, 2005/1 n° 47, p. 21-36.

ZIMMERMANN Jean-Benoît, « Le territoire dans l'analyse économique », *Revue française de gestion*, 2008 n° 184, p. 105-18.

ZITTOUN Philippe, « La fabrique politique des politiques publiques. Une approche pragmatique de l'action publique », *Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)*, 2013, 344 pages.

ZITTOUN Philippe, « Dispositif », dans « Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation », CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013.

« Innovations sociales, innovations économiques », *XXXIVes Journées de l'Association d'économie sociale*, Presses universitaires de Louvain, 2014, 680 pages.

« Le pôle territorial de coopération économique (PTCE) », *RECMA*, 2017/1 n° 343, 154 pages → [RECMA, 2017]

« Vingt-cinq ans de proximité », *Revue d'économie Régionale & Urbaine*, 2018/5-6, 524 pages → [Vingt-cinq ans de proximité, 2018]

## Littérature grise

**A**tlas de paysages des Pays-de-la-Loire – UNITE PAYSAGERE n° 39 : LE BASSIN DE GRAND-LIEU, DREAL des Pays-de-la-Loire, Vu d'ici – URBAN'ism – Terres Neuves – Emanence – Althis – Aqualan, 2011, 38 pages.

**B**ilan d'activités de l'association ARDAINES, 2014, 14 pages.

Bilan d'activités de l'association ARDAINES, 2015, 24 pages.

**C**hambre du commerce et d'industrie de l'Aveyron, « Zone urbaine sensible et zone rurale sensible : un même combat ! », *Après-demain*, 2017 n° 40, p. 28-30.

Conseil de développement du Pays d'Ancenis, « Les circuits courts alimentaires de proximité en Pays d'Ancenis », juin 2015, 109 pages.

**D**ATAR, « Analyse de la contribution des programmes opérationnels régionaux 2007-2013 au développement des territoires ruraux », rapport final de décembre 2010, 81 pages.

DATAR, « Territoires en mouvements », n° 7, 2012, 80 pages.

Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, « Quelle France rurale pour 2020 ? : contribution à une nouvelle politique de développement rural durable », Paris, *France: la Documentation française*, 2003.

Dossier de candidature du PTCE ARDAINES, Appel à projets PTCE, 2013, 22 pages.

**F**rance, Direction de l'espace rural et de la forêt, « Un autre regard sur l'espace rural et la forêt », Paris : *ministère de l'Agriculture*, 1993.

**I**nstitut national de la statistique et des études économiques, et Institut national de la recherche agronomique, « Les campagnes et leurs villes », Paris, *France : INSEE*, 1998.

**L**a lettre du Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire, Réseau n° 17, septembre 2012.

Laurent FRAISSE, « Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) », Etude réalisée en collaboration avec l'équipe de l'Institut Godin, novembre 2017, 50 pages.

Liste des Pôles d'Excellence Rurale retenus lors de la 1ère et 2ème vagues de labellisation, 16 pages.

**M**anuel de référence « Pour une démarche de Développement de Territoires Solidaires (DTS) », COORACE, version de décembre 2010, 164 pages.

**P**lan d'actions 2015-2016 de l'association ARDAINES, « Construire ensemble pour grandir autrement », 11 pages.

Pôles d'Excellence Rurale (PER) labellisés, Carte des projets, fiche synthèse des PER dans les Ardennes, 1 page.

Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Charleville-Mézières/Sedan à l'horizon 2025, adopté en mai 2015 par le conseil communautaire, 92 pages.

**R**apport d'étude sur la Typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) par l'UMR CESAER (Inra/AgroSup Dijon), l'UMR ThéMA (Université de Franche-Comté/CNRS), l'UR DTM (Cemagref) et l'UMR METAFORT (AgroParisTech/Cemagref/Inra/VetAgroSup) pour le compte de la DATAR, novembre 2011, Méthodologie de la typologie des espaces ruraux et des espaces à enjeux spécifiques (littoral et montagne) → [DATAR, 2011]

SEGESA, « Premier essai de typologie des cantons ruraux », 1999, 5 pages.

« 2nde vie des TLC : vers une filière éthique. Le réseau Tissons la solidarité : état des lieux 2015-2017 et perspectives », octobre 2018, 69 pages.

« Annonce des 23 pôles territoriaux de coopération économique soutenus au service d'un développement local durable et de la création d'emplois », 10 janvier 2014, 2 pages.

« Appel à projets : soutien à la dynamique des Pôles Territoriaux de Coopération Economique", lancement du premier appel à projets, juillet 2013, 8 pages.

« Arrêté portant transformation du SM du SCOT du Pays de Retz en PETR », Préfecture de la Loire-Atlantique, décembre 2015, 4 pages.

« Cahier 1 : Dynamisme du tissu économique & filières », Stratégie de développement économique du Pays de Retz, octobre 2015, AURAN, 12 pages.

« Caractériser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique : premiers résultats », octobre 2015, 34 pages.

« Cérémonie d'annonce des lauréats de l'appel à projets pour le développement des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) », 10 janvier 2014, dossier de presse, 41 pages.

« Charte d'engagement partenariale pour la « mise en tourisme autour du Lac de Grand Lieu » », 2018, 15 pages.

« Classement de la Réserve Naturelle Régionale du Lac de Grand Lieu », 3.1 – annexe 1, rapport 15-266, région des Pays-de-la-Loire, 2008, 8 pages.

« Compte rendu d'activité intermédiaire 2014 : Accompagnement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique », document de travail réalisé par Mme TORCHY, chargée de projet accompagnement PTCE au CNCRESS, juillet 2014, 10 pages.

« Communauté de communes de Grand Lieu : les chiffres clés du territoire », Les Essentiels de l'AURAN, édition 2017.

« Communauté de communes du Pays d'Ancenis : les chiffres clés du territoire », Les essentiels de l'AURAN, édition 2017.

« Construire une croissance durable... », document issu du service de presse du premier ministre, 14 septembre 2004.

« Contrat de territoire 2017-2019 Département des Ardennes – Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse », 2017, 13 pages.

« Contrat de territoire 2017-2019 Département des Ardennes – Communauté de communes Ardennes Thiérache », 2017, 14 pages.

« Contrat économique sectoriel Economie Sociale et Solidaire 2014-2016 », troisième contrat régional Rhône-Alpes, Axe 2 Innovation sociale, 16 pages.

« Coopérer dans les territoires : recommandations et propositions pour les PTCE », document du Labo de l'ESS, 3 pages.

« Développer les Pôles Territoriaux de Coopération Economique : Projet & Plan d'Action », proposition commune élaborée par le Labo de l'ESS en partenariat avec le CNCRESS, le COORACE, le MES et le RTES, janvier 2013, partie 2.1 « Des 60 propositions pour changer de cap aux cahiers d'espérances des Etats Généraux de l'ESS », 40 pages.

- « Etat des lieux de la méthanisation dans le département des Ardennes », Agence Locale de l’Energie et du Climat, 2016, 19 pages.
- « Etude de cas de Coopelis », Economie circulaire et Innovation sociale, Avise, septembre 2014, 11 pages.
- « Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR) – version 2009-2012 », Lac de Grand Lieu (Loire-Atlantique), Société Nationale de Protection de la Nature, novembre 2011, 11 pages.
- « Focus de l’observatoire : diagnostic de territoire de l’Economie Sociale et Solidaire », territoire du Pays d’Ancenis, février 2012, 4 pages.
- « Innovation et territoires de faible densité », étude réalisée par le cabinet CMI pour le CGET (Commissariat Général à l’Egalité des Territoires), juin 2015, 135 pages → [CGET, 2015].
- « Inventaire forestier départemental : Ardennes 3ème inventaire 1998 », Inventaire Forestier National, 1998, 182 pages.
- « L’année 2019 en bref : centrale nucléaire de Chooz », EDF, 2019, 9 pages.
- « L’évaluation du SCoT du Pays de Retz », conseil syndical du 25 juin 2019, AURAN, 56 pages.
- « La place de l’Economie Sociale et Solidaire dans les écofilières en Pays de la Loire », Synthèse de mars 2013, 22 pages.
- « La révision du PLU de la commune de Saint-Philbert-de-Grand Lieu », juin 2019, 394 pages.
- « Lac de Grand Lieu (identifiant national : 520006647) (ZNIEFF Continentale de type 1 », Inventaire National du Patrimoine Naturel, édition de septembre 2019, 171 pages.
- « Lancement du 2ème appel à projets pour les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) », dossier de presse du 21 avril 2015, 44 pages.
- « Les friches dans les Ardennes : guide à l’usage des collectivités territoriales », Département des Ardennes, 2016, 40 pages.
- « Les Pôles territoriaux de coopération économique : vers une nouvelle forme de dynamique économique territoriale ? », Séminaire PTCE du 29 juin 2015, 27 pages.
- « Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE », rapport du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES), Repères, 2016, 52 pages.
- « Mission d’appui au dispositif de soutien aux pôles territoriaux de coopération économique », Note de synthèse du secrétariat général pour la modernisation de l’action publique (SGMAP), 20 octobre 2014, 7 pages.
- « Parc naturel régional des Ardennes – Charte forestière de territoire », PNR des Ardennes, version de 2017, 171 pages.
- « Plan de paysage sur le territoire ouest du projet de Parc naturel régional des Ardennes », Première partie : diagnostic, 2009, 76 pages.
- « Plan stratégique 2014-2016 », PTCE ARDAINES, septembre 2014, 27 pages.
- « Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d’Ancenis », Réponse à l’Appel à Projets Soutien à la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), octobre 2013, 33 pages.
- « Pôles de coopération : résultat de l’appel à projets 2015 », dossier de presse du 14 janvier 2016, 52 pages.



« Pour le 60ème anniversaire de la loi du 10 septembre 1947 portant statut général de la coopération », François ESPAGNE, ancien secrétaire général de la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production, octobre 2007, 14 pages.

« Principes coopératifs ? Lesquels ? Histoire et lecture des principes coopératifs selon l'Alliance Coopérative Internationale », François ESPAGNE, ancien secrétaire général de la Confédération générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production, mai 2008, 28 pages.

« Programme d'actions Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : approbation », extrait du registre des délibérations du conseil communauté de la communauté de communes du Pays d'Ancenis, 23 juin 2016, 88 pages.

« Programmes LEADER et ESS. ESS et ruralités : pratiques de mobilisation des programmes de développement rural et des outils de contractualisation », AVISE, juin 2020, 38 pages.

« Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) », Pays d'Ancenis, février 2014, 33 pages.

« Propositions pour permettre à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle », plaidoyer national rédigé par le Labo de l'ESS, mai 2012, 35 pages.

« Questions – réponses sur les Parcs naturels régionaux », Argumentaire produit par « Parcs naturels régionaux de France, novembre 2012, 33 pages.

« Quinze ans de politiques d'innovation en France », Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, janvier 2016, 116 pages.

« Rapport annuel 2014 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE – CBE, janvier 2015, 47 pages.

« Rapport annuel 2015 : Pôle Territorial de Coopération Economique du Pays d'Ancenis », PTCE du Pays d'Ancenis – Comité de bassin d'emploi du Pays d'Ancenis, mars 2016, 95 pages.

« Rapport d'activité 2014 », Erdre et Loire Initiatives, 16 pages.

« Rapport de Charte du Parc Naturel Régional des Ardennes », réalisé par le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional des Ardennes, 2017, 112 pages.

« Rapport & Avis : les associations en Champagne-Ardenne », CESER Champagne-Ardenne, 6 avril 2012, 70 pages.

« Relancer les PTCE : diagnostic et propositions – Pôles Territoriaux de Coopération Economique », Labo de l'ESS, décembre 2020, 72 pages.

« Résultats d'inventaire forestier : résultats standards – Ardennes », Institut National de l'Information Géographique et Forestier, 2013, 43 pages.

« Synthèse des groupes de pilotage Cahiers », Cahiers d'espérance pour une autre économie, au Palais Brongniart à Paris, le 17, 18 et 19 juin 2011, 111 pages.

« Valoriser et développer les Pôles Territoriaux de Coopération Economique », Appel à candidature, 2011, 4 pages.

« Valoriser et développer les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) », compte-rendu du second séminaire des Pôles « témoins » à Paris, 29 mars 2012.

# Table des figures

<i>Figure 1 - Maturation de la réflexion "PTCE"</i>	18
<i>Figure 2 - Le premier appel à projets national sur les PTCE : les ministères concernés et les politiques menées</i>	24
<i>Figure 3 - Le second appel à projets national sur les PTCE : les ministères concernés</i>	41
<i>Figure 4 - De l'économie sociale à l'Economie Sociale et Solidaire dans les gouvernements français de la Vème République</i>	52
<i>Figure 5 - Réflexions notionnelles et recherche des cadres de la thèse</i>	64
<i>Figure 6 - Représentation schématique du PTCE du Pays d'Ancenis</i>	207
<i>Figure 7 - Représentation schématique du PTCE ARDAINES</i>	213
<i>Figure 8 - Représentation schématique du PTCE Terre et Vie</i>	217
<i>Figure 9 - Les différentes phases d'avancement du PTCE</i>	249
<i>Figure 10 - Le processus de dégradation locale</i>	303
<i>Figure 11 - De la création d'Union ETAP au portage par ELI</i>	339
<i>Figure 12 - Liens entre les responsables de structures membres du PTCE du Pays d'Ancenis et le CBE</i>	350
<i>Figure 13 - Représentation du groupement Coopelis en 2014</i>	379
<i>Figure 14 - La sollicitation de plusieurs acteurs dans le cadre d'une activité proposée par le PTCE</i>	428

# Table des tableaux

<b>Tableau 1 - Mutations des représentations de l'environnement</b>	<b>56</b>
<b>Tableau 2 - Les différents champs de la base de données des PTCE</b>	<b>105</b>
<b>Tableau 3 - Les plus fortes concentrations régionales de PTCE lauréats et éligibles en France métropolitaine en 2016</b>	<b>109</b>
<b>Tableau 4 - Répartition des PTCE en France métropolitaine en fonction de leur territoire de référence, en 2016</b>	<b>112</b>
<b>Tableau 5 - Nombre de structures membres dans les PTCE lauréats et éligibles en France métropolitaine en 2016</b>	<b>115</b>
<b>Tableau 6 - Ensemble des PTCE lauréats ou éligibles en France métropolitaine en 2016, candidats potentiels à une analyse territoriale</b>	<b>139</b>
<b>Tableau 7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2015 dans la communauté de communes du Pays d'Ancenis</b>	<b>150</b>
<b>Tableau 8 - Emplois selon le secteur d'activité dans la communauté de communes du Pays d'Ancenis en 2015</b>	<b>151</b>
<b>Tableau 9 - Evolution des créations d'entreprises dans la communauté de communes du Pays d'Ancenis</b>	<b>151</b>
<b>Tableau 10 - Emploi selon le secteur d'activité dans le Parc Naturel Régional des Ardennes, en 2015</b>	<b>157</b>
<b>Tableau 11 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2015 dans le Parc Naturel Régional des Ardennes</b>	<b>158</b>
<b>Tableau 12 - Evolution des créations d'entreprises dans le Parc Naturel Régional des Ardennes</b>	<b>158</b>
<b>Tableau 13 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2013 dans la communauté de communes de Grand Lieu</b>	<b>164</b>
<b>Tableau 14 - Emplois selon le secteur d'activité dans la communauté de communes de Grand Lieu en 2015</b>	<b>165</b>

<b>Tableau 15 - Evolution des créations d'entreprises dans la communauté de communes de Grand Lieu</b>	<b>165</b>
<b>Tableau 16 - Comparaison de territoires : mise en perspective des trois terrains de l'étude</b>	<b>167</b>
<b>Tableau 17 - Compétences de la communauté de communes de Grand Lieu</b>	<b>170</b>
<b>Tableau 18 - Ensemble des compétences de la communauté de communes du Pays d'Ancenis en 2018</b>	<b>171</b>
<b>Tableau 19 - Evolution du nombre de créations d'entreprises dans les terrains de l'étude</b>	<b>178</b>
<b>Tableau 20 - Mise en perspectives des caractéristiques des PTCE de l'étude</b>	<b>222</b>
<b>Tableau 21 - Le contexte de mise en place du dispositif PTCE</b>	<b>252</b>
<b>Tableau 22 - Acteurs centraux et compétences mobilisés dans la mise en place du dispositif</b>	<b>260</b>
<b>Tableau 23 - La/les stratégie(s) de co-construction adoptée</b>	<b>263</b>
<b>Tableau 24 - Les choix de localisation des territoires de référence et de l'échelle de décision, puis d'action, du PTCE</b>	<b>267</b>
<b>Tableau 25 - Définir le territoire d'action du PTCE</b>	<b>273</b>
<b>Tableau 26 - Caractéristiques économiques et démographiques du territoire du PTCE</b>	<b>279</b>
<b>Tableau 27 - Particularités territoriales des territoires de référence des PTCE identifiés par les acteurs membres du PTCE interrogés</b>	<b>284</b>
<b>Tableau 28 - Les ressources mobilisables dans les territoires de référence et les contraintes majeures dans le développement des actions</b>	<b>319</b>
<b>Tableau 29 - Innovations et apports dans les projets du PTCE par rapport à l'existant du territoire</b>	<b>326</b>
<b>Tableau 30 - Identification des besoins du territoire</b>	<b>334</b>
<b>Tableau 31 - De quelle manière le PTCE s'inscrit-il dans une trajectoire plus longue et plus ancienne de développement du territoire d'action et de référence ?</b>	<b>339</b>

<b>Tableau 32 - Héritages, expériences et capital social des acteurs dans la mise en place du dispositif PTCE</b>	<b>349</b>
<b>Tableau 33 - L'importance pour les acteurs du PTCE de la dimension « ancrage territorial » et de leurs valeurs</b>	<b>359</b>
<b>Tableau 34 - Le jeu des partenariats et son évolution par le biais de la mise en place du PTCE</b>	<b>367</b>
<b>Tableau 35 - Fonctionnement et compétences des structures membres du PTCE et degré d'implication de chacune d'elles dans le PTCE</b>	<b>374</b>
<b>Tableau 36 - Modalités d'implication des acteurs centraux</b>	<b>382</b>
<b>Tableau 37 - Trajectoire des structures et évol. de leurs actions en lien avec le PTCE</b>	<b>385</b>
<b>Tableau 38 - Les coopérations et partenariats, entre appartenance au PTCE, ancrage au territoire et réseaux extra-territoriaux</b>	<b>400</b>
<b>Tableau 39 - Passage de l'idée à l'action</b>	<b>411</b>
<b>Tableau 40 - Rythmes de développement du dispositif</b>	<b>417</b>
<b>Tableau 41 - Points forts développés par le PTCE</b>	<b>423</b>
<b>Tableau 42 - Les principales contraintes rencontrées pour la mobilisation des moyens et l'émergence des projets en lien avec le PTCE</b>	<b>434</b>
<b>Tableau 43 - Les résultats du PTCE et la continuité de la dynamique enclenchée</b>	<b>456</b>
<b>Tableau 44 - Caractéristiques de l'alerte « PTCE »</b>	<b>544</b>
<b>Tableau 45 - Bilan de l'alerte « PTCE »</b>	<b>546</b>
<b>Tableau 46 - Caractéristiques de l'alerte « Politique publique rurale »</b>	<b>548</b>
<b>Tableau 47 - Caractéristiques de l'alerte « Développement rural »</b>	<b>548</b>
<b>Tableau 48 - Bilan de l'alerte « Développement rural »</b>	<b>549</b>
<b>Tableau 49 - Caractéristiques de l'alerte « Loi Climat Energie »</b>	<b>551</b>
<b>Tableau 50 - Bilan de l'alerte « Loi Climat Energie »</b>	<b>551</b>
<b>Tableau 51 - Bilan de l'alerte « Politique publique rurale »</b>	<b>553</b>

---

<b>Tableau 52 - Caractéristiques des alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique » n° 1 et 2</b>	<b>554</b>
<b>Tableau 53 - Bilan regroupé des alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique » n° 1 et 2</b>	<b>555</b>
<b>Tableau 54 - Caractéristique de l'alerte « Pole Territorial »</b>	<b>557</b>
<b>Tableau 55 - Bilan de l'alerte « Pole Territorial »</b>	<b>558</b>
<b>Tableau 56 - Variables et mesures des affirmations de travail des structures externes au PTCE</b>	<b>567</b>
<b>Tableau 57 - Pistes de réflexion pour les acteurs membres des PTCE en fonction des grandes parties du guide d'entretien</b>	<b>571</b>
<b>Tableau 58 - Variables et mesures des affirmations de travail des acteurs membres des PTCE</b>	<b>573</b>
<b>Tableau 60 - Variables et mesures des affirmations des collectivités territoriales</b>	<b>593</b>

# Table des cartes

<b>Carte 1 - Les 23 pôles lauréats du premier appel à projets interministériel PTCE</b>	<b>31</b>
<b>Carte 2 - Localisation des lauréats du second appel à projets national de 2015</b>	<b>43</b>
<b>Carte 3 - Les PTCE lauréats d'un des deux appels à projets nationaux en France métropolitaine</b>	<b>108</b>
<b>Carte 4 - Territoires de référence des PTCE en France métropolitaine</b>	<b>110</b>
<b>Carte 5 - Nombre de structures membres des PTCE en France métropolitaine</b>	<b>114</b>
<b>Carte 6 - Nombre de thématiques d'activités par PTCE en France métropolitaine</b>	<b>117</b>
<b>Carte 7 - Statut des structures porteuses des PTCE en France métropolitaine</b>	<b>120</b>
<b>Carte 8 - Les PTCE à dominante rurale en France métropolitaine, en 2016</b>	<b>123</b>
<b>Carte 9 - Les PTCE ayant une sensibilité environnementale dans leur projet, en France métropolitaine</b>	<b>127</b>
<b>Carte 10 - Les PTCE porteurs d'au moins un projet mobilisant des bioressources, en France métropolitaine</b>	<b>129</b>
<b>Carte 11 - Les PTCE porteurs d'au moins un projet écofilère, en France métropolitaine</b>	<b>132</b>
<b>Carte 12 - Les PTCE ayant une sensibilité environnementale dans leur projet, au moins un projet d'écofilère, et qui mobilisent des bioressources, en France métropolitaine</b>	<b>136</b>
<b>Carte 13 - Les PTCE ayant une sensibilité environnementale dans leur projet, au moins un projet écofilère, qui mobilisent des bioressources, et dont leur territoire est à dominante rurale, en France métropolitaine</b>	<b>138</b>
<b>Carte 14 - Localisation de la communauté de communes du Pays d'Ancenis en Loire-Atlantique, 2015</b>	<b>147</b>
<b>Carte 15 - Nombre d'habitants par commune en 2013, dans la communauté de communes du Pays d'Ancenis</b>	<b>149</b>
<b>Carte 16 - Localisation du Parc Naturel Régional des Ardennes dans le département des Ardennes (08) en 2015</b>	<b>154</b>

<b>Carte 17 - Nombre d'habitants par commune dans le PNR des Ardennes en 2013</b>	<b>156</b>
<b>Carte 18 - Localisation de la Communauté de communes de Grand Lieu dans le département de Loire-Atlantique (44) en 2015</b>	<b>161</b>
<b>Carte 19 - Nombre d'habitants de la Communauté de communes de Grand Lieu, par commune en 2013</b>	<b>163</b>
<b>Carte 20 - Classification des communes de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis selon la typologie des espaces ruraux, en 1999</b>	<b>179</b>
<b>Carte 21 - Classification des communes de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis selon la typologie des campagnes françaises, en 2011</b>	<b>181</b>
<b>Carte 22 - Classification des communes du PNR des Ardennes selon la typologie des espaces ruraux, en 1999</b>	<b>185</b>
<b>Carte 23 - Classification des communes du PNR des Ardennes selon la typologie des campagnes françaises, en 2011</b>	<b>187</b>
<b>Carte 24 - Classification des communes de la Communauté de communes de Grand Lieu selon la typologie des espaces ruraux, en 1999</b>	<b>189</b>
<b>Carte 25 - Classification des communes de la Communauté de communes de Grand Lieu selon la typologie des campagnes françaises, en 2011</b>	<b>190</b>
<b>Carte 26 - Situation géographique de la communauté de communes du Pays d'Ancenis, 2015</b>	<b>285</b>
<b>Carte 27 - Nombre d'établissements actifs par communes sur le territoire de la COMPA, 2015</b>	<b>291</b>
<b>Carte 28 - Nombre d'établissements actifs de 50 salariés et plus par commune, sur le territoire de la COMPA en 2015</b>	<b>292</b>
<b>Carte 29 - Situation géographique de la communauté de communes de Grand Lieu en 2015</b>	<b>294</b>
<b>Carte 30 - Détail des espaces protégés dans le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu, 2015</b>	<b>296</b>
<b>Carte 31 - Occupation des sols de la Communauté de communes de Grand Lieu, 2012</b>	<b>301</b>



---

<b>Carte 32 - Situation géographique du PNR des Ardennes, 2017</b>	<b>305</b>
<b>Carte 33 - Principaux axes de communication terrestres du PNR des Ardennes, 2015</b>	<b>306</b>
<b>Carte 34 - Occupation des sols dans le PNR des Ardennes, 2012</b>	<b>312</b>
<b>Carte 35 - Eléments remarquables de production énergétique dans le PNR des Ardennes, 2017</b>	<b>316</b>
<b>Carte 36 - Périmètre d'étude du PNR Loire Estuaire – Grand Lieu, 2018</b>	<b>607</b>

# Table des graphiques

<b>Graphique 1 - Nombre de structures membres dans les PTCE en France métropolitaine, en fonction des territoires de référence des PTCE, en 2016</b>	<b>116</b>
<b>Graphique 2 - Nombre de thématiques d'activités portées par les PTCE en fonction qu'ils soient lauréats d'un des deux AAP nationaux ou non, en France métr. en 2016</b>	<b>118</b>
<b>Graphique 3 - Nombre de thématiques d'activités portées par les PTCE en fonction du nombre de structures membres, en France métropolitaine en 2016</b>	<b>119</b>
<b>Graphique 4 - Le statut juridique des structures porteuses des PTCE lauréats et éligibles, en France métropolitaine en 2016</b>	<b>121</b>
<b>Graphique 5 - Répartition des PTCE lauréats et éligibles en fonction de l'appartenance de leur territoire de référence en milieu à dominante rurale, en France métr. en 2016</b>	<b>124</b>
<b>Graphique 6 - PTCE à dominante rurale en fonction des PTCE lauréats, en France métropolitaine en 2016</b>	<b>125</b>
<b>Graphique 7 - Mobilisation de bioressources dans au moins une activité du projet des PTCE en France métropolitaine, en 2016</b>	<b>130</b>
<b>Graphique 8 - La mobilisation de bioressources dans au moins une activité du projet des PTCE, en fonction de la sensibilité environnementale</b>	<b>130</b>
<b>Graphique 9 - Présence d'au moins une écofilère dans le projet des PTCE, en France métropolitaine en 2016</b>	<b>133</b>
<b>Graphique 10 - Les projets comportant au moins une écofilère, en fonction de la sensibilité environnementale, en France métropolitaine en 2016</b>	<b>134</b>
<b>Graphique 11 - Les projets PTCE comportant au moins une écofilère, en fonction de la mobilisation de bioressource, en France métropolitaine en 2016</b>	<b>134</b>
<b>Graphique 12 - Nombre d'alertes « PTCE » par mois</b>	<b>546</b>
<b>Graphique 13 - Nombre d'alertes « Développement rural » par mois</b>	<b>549</b>
<b>Graphique 14 - Nombre d'alertes « Loi Climat Energie » par mois</b>	<b>552</b>

**Graphique 15 - Nombre d'alertes « Politique publique rural » par mois \_\_\_\_\_ 554**

**Graphique 16 - Nombre d'alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique » n° 1 et 2  
par mois \_\_\_\_\_ 556**

**Graphique 17 - Nombre d'alertes « Pôle Territorial » par mois \_\_\_\_\_ 558**

# Annexes

## Annexe 1 - Outils de veilles et complémentarités des travaux : méthodologie et bilan des résultats

Une veille permanente permet de couvrir l'actualité d'un sujet et de regrouper des sources afin de croiser les regards sur les différentes informations récoltées (articles de presse, articles scientifiques, législation, discours, etc.). Cette méthodologie est particulièrement nécessaire face à un objet d'étude dynamique.

### 1. Le système de « Google alerte »

Parmi les outils mobilisés, le système de veille « Google alerte »<sup>965</sup> constitue un véritable support pour le suivi d'informations à partir de mots clés. Les nouveaux résultats dans la recherche « Google »<sup>966</sup> comprenant les mots clés saisis initialement sont reçus sous forme de mails, proposant des liens vers les différentes « actualités ». Il faut au préalable créer des alertes, en renseignant le sujet souhaité (exemple : « Pôle Territorial de Coopération Economique »). Après quoi, l'alerte doit être précisée via différents paramètres : fréquence des notifications, nombre de résultats, types de sites affichés, langue des pages web interrogées et partie du monde à partir de laquelle devront provenir les informations.

L'ensemble des données récoltées via les différentes alertes fait l'objet d'une base de données déclinant les sources via différents champs :

Mot clé
Date et mois
Année
Nature
Pertinence
Sujet
Territoire
PTCE
Résumé
Source
Lien de la source

Le champ « Mot clé » fait référence aux mots clés de l'alerte ayant abouti à cette source.

Le champ « Date et mois » répertorie la source en fonction du mois et de l'année à laquelle l'alerte a été collectée (par exemple, « déc-2018 », pour décembre 2018). Il est directement lié au champ suivant, « Année », qui s'avère nécessaire pour simplifier d'éventuels filtres dans la base de données, mais également pour des productions graphiques et/ou cartographiques.

Le champ « Nature » indique de quel type de source il s'agit. Il convient de rappeler que ces différentes catégories ont vu le jour au fur et à mesure de la construction de la base de données, en fonction des alertes accumulées. Elles ne font pas l'objet d'une méthodologie particulière, mais plutôt le résultat d'observations. Le type « Article » désigne un article de blog, de présentation d'une action dans le cadre d'un site internet d'une structure quelconque. Il se distingue du type « Article de presse » découlant de la rédaction d'un article à destination d'une presse écrite, d'une communication. Dernière distinction de ce format, le type « Article scientifique », prenant en compte l'ensemble des articles issus de revues scientifiques. Dans le domaine de la recherche, deux autres types sont présents : « Mémoire » et « Projet de recherche » (les deux étant explicites). D'autres types sont également présents dans la base de données comme « Vidéo », « Offre d'emploi », « Extrait de registre » et « Emission de radio », indiquant le support et/ou la nature de la source. Le type « Informations » indique que la source renseigne sur un lieu, un bâtiment, une entreprise en particulier, etc. Le

<sup>965</sup> Il s'agit du logiciel utilisé dans le cadre de la thèse, mais il en existe bien d'autres

<sup>966</sup> Moteur de recherche internet

type « Appel d'offre » recense de son côté des supports comprenant des appels d'offres, notamment des appels publics de collectivités détaillant la nature du projet et tout ou partie du cahier des charges. Le type « Documents » indique une source où il est possible de récupérer un ou plusieurs documents hébergés sur une plateforme numérique. Dans le même ordre d'idée, le type « Présentation » indique la source d'un support utilisé lors de présentation de projet, d'action, etc. Le type « Site internet » veut dire que la source désigne un site internet en général, et non pas une page, un article et/ou un document issu de ce dernier. Enfin, le type « Course » est particulier puisqu'il indique des références autour des courses hippiques, sources survenues au cours de certaines alertes<sup>967</sup>.

Le champ « Pertinence » ne comporte que deux réponses possibles : oui ou non. Dans le premier cas, cela signifie que la source répertoriée représente un intérêt pour le sujet de l'étude. Le second indique l'inverse. Dans le détail, une réponse positive traduit que la source de la base de données renseigne soit sur le dispositif étudié (de manière directe et/ou indirecte), soit sur un des territoires sélectionnés (à l'échelle de celui-ci voir compris dans sa totalité dans ce dernier).

Le champ « Sujet » reprend simplement l'intitulé de la source telle que présentée dans l'alerte.

Le champ « Territoire » précise l'échelle traitée par l'alerte. Il est possible que le sujet général souligne un territoire plus important que celui réellement traité par la source (l'exemple d'une mesure de l'Union européenne mais observée à l'échelle de la France), c'est pourquoi l'ensemble des alertes a fait l'objet d'une analyse à chaque fois que c'était possible (certaines sources nécessitent des abonnements et/ou des adhésions particulières pour être consultées en tout ou partie).

Le champ « PTCE » indique si l'alerte traite d'un PTCE en particulier, à la suite de quoi deux possibilités de réponses se dégagent : la base de données renseigne le nom du PTCE en question ou bien elle comporte la mention « Aucun ». Ce dernier point peut signifier trois choses : soit l'alerte ne parle pas de PTCE, soit elle parle de plusieurs PTCE, soit elle parle de la dynamique PTCE dans son ensemble sans citer d'exemple.

Le champ « Résumé » tente d'expliquer brièvement de quoi l'alerte parle. En fonction de l'accessibilité de la source, les informations sont plus ou moins précises. Dans le cas d'une alerte traitant de nombreux sujets dont l'un d'entre eux est jugé pertinent pour l'étude, le résumé se concentre sur ce sujet en particulier.

Le champ « Source » indique simplement l'origine de la référence de l'alerte, précisant par exemple l'intitulé de la revue, de la presse numérique, etc. Il est directement lié au le champ « Lien de la source » qui précise le lien hypertexte menant à la source de l'alerte.

Par ailleurs, les doublons issus du même mot clé sont supprimés, réduisant le nombre d'alertes totales de la base de données de 5739 à 5 221 références. La base de données fait l'objet d'une restriction territoriale, ne prenant en compte que les alertes faisant référence à la France métropolitaine (quelques exceptions peuvent survenir, notamment en fonction de la pertinence de l'alerte). Cette opération entraîne une diminution significative des alertes recensées, passant de 5 221 références à 1 470 pour l'ensemble des mots clés.

#### L'alerte « PTCE »

La première alerte mise en place dans le cadre de la thèse est celle de « PTCE ». Lancée au mois de novembre 2015, elle se prolonge jusqu'en décembre 2018, date de cessation du système d'alertes. En voici les caractéristiques, maintenues tout au long de la période, sans modification :

Tableau 44 - Caractéristiques de l'alerte « PTCE »

Caractéristique	Configuration sélectionnée
Fréquence	Une fois par jour maximum
Source	Automatique
Langue	Français
Région	Toutes les régions
Nombre de résultats	Seulement les meilleurs résultats

<sup>967</sup> Une alerte sur les « Pôles d'Excellence Rurale » entraînait entre autres les retours sur une course hippique, « Prix du Pôle d'Excellence Rurale »

Avant de détailler les choix et les configurations de l'alerte, il convient de revenir sur les raisons de sa création. La première raison est de récolter des informations sur l'objet d'étude, élément central des travaux : les PTCE. La seconde réside dans la volonté d'un suivi de l'actualité, permettant deux choses : être tenu au courant des événements relatifs aux PTCE (séminaires, publications, etc.), et être informé des nouveautés aussi bien sur la politique publique dans son ensemble que pour les actualités des PTCE, relatées via la presse notamment. Le choix d'utiliser l'acronyme comme mot clé de l'alerte a deux objectifs. Le premier correspond à un souci de « captation » de l'information. Fondamentalement, que ce soit dans les textes de lois ou bien dans les communications des différents réseaux nationaux de l'ESS et des articles de recherches, l'acronyme est systématiquement précisé à la suite de l'appellation complète. De ce fait, privilégier le mot clé « PTCE » n'engendre théoriquement pas de perte d'informations. Parallèlement à cela, dans la réflexion initiale, l'hypothèse de l'utilisation seule de l'acronyme dans les articles, communications et autres supports numériques disponibles sur internet, n'est pas à exclure. L'idée est également de capter les références aux PTCE à titre d'exemple dans des communications et informations qui parlent de sujets plus larges (l'ESS, le développement durable, le développement local, etc.) et qui n'indiquent qu'une initiative portée par un PTCE précis (exemple : le PTCE du Pays d'Ancenis), sans rentrer dans les détails du dispositif. De plus, l'usage de l'appellation complète (à savoir « Pôle Territorial de Coopération Economique ») dans l'ensemble des communications susceptibles d'être identifiées par la veille n'est pas garantie, amenant potentiellement un problème de pertinence dans les informations collectées<sup>968</sup>. Enfin, la troisième raison de ce choix est l'hypothèse que l'acronyme PTCE n'est peut-être pas exclusif au dispositif étudié et qu'il est potentiellement utilisé dans d'autres cadres. Bien que cette information n'apporte pas de données particulières exploitables dans le cadre de l'étude, elle permet d'éviter des confusions dans les sources accumulées et d'anticiper de possibles problèmes de communications avec des acteurs qui ne comprendraient pas l'acronyme dans le sens voulu.

En ce qui concerne les caractéristiques de l'alerte « PTCE » (Tableau 44, p. 544), la fréquence des alertes est fixée à une fois par jour maximum, ce qui constitue la périodicité la plus réduite parmi tous les choix disponibles. Bien que les attentes d'actualités et/ou d'évolutions du dispositif PTCE ne soient pas d'ordre journalières, il semble naturel de réinterroger la veille de manière quotidienne pour deux raisons : être informé le plus rapidement possible et constater d'éventuelles périodicités dans l'évolution de l'actualité globale sur les PTCE. La caractéristique « Source » est configurée sur « Automatique ». Ce choix prend en considération tous les types de supports (actualités, blogs, web, vidéos, livres, discussions et finance) proposés par l'outil d'alertes. Aucune restriction n'était à envisager sur le sujet, tant les supports de communications vis-à-vis de l'objet de l'alerte peuvent être variés. La caractéristique de la langue est configurée en français. L'étude porte sur un dispositif français appelant de fait à considérer l'alerte dans le même langage. L'hypothèse de créer une seconde alerte avec le même mot clé n'a pas réellement de pertinence dans le cadre de l'étude qui ne porte pas sur un comparatif et/ou une mise en perspective internationale, d'autant plus que l'alerte concerne un acronyme qui peut faire l'objet d'autres références, complètement étrangère à celle concernant le dispositif PTCE. Néanmoins, il aurait pu être intéressant de mettre en place l'alerte avec un langage configuré en anglais par exemple dans l'hypothèse de récupérer des sources à l'étranger désignant le dispositif PTCE, voire le comparant avec d'autres dispositifs présents dans d'autres pays. En lien avec la précédente caractéristique, celle de la « Région », configurée sur « Toutes les régions ». Ce choix repose sur deux raisons. La première est l'absence de précision sur le territoire concerné lorsque la sélection porte sur la « France ». Bien que l'étude se concentre sur les PTCE en France métropolitaine, la politique publique inclut cependant les territoires d'outre-mer, impliquant de possibles manifestations et/ou discours importants portant sur la dynamique globale des PTCE. De ce fait, l'alerte doit englober *a minima* ces territoires et incite à sélectionner la configuration « Toutes les régions ». La seconde, raison, comme confirmé via la base de données établie sur les PTCE, est que certaines structures et/ou périmètres d'action des pôles peuvent dépasser la frontière nationale. En ce sens, il convient d'ouvrir la configuration au-delà de la « France » afin d'anticiper d'éventuelles restrictions dans les paramètres de recherches de l'alerte conduisant à une perte d'informations. Enfin, la caractéristique « Nombre

<sup>968</sup> Le problème peut être double. Dans un premier temps, l'usage d'une dénomination partielle comme « Pôle de coopération », ou encore « Pôle Territorial de l'ESS », peut désigner un PTCE (auto proclamé ou identifié par la politique publique et/ou l'Inter réseaux PTCE), mais risque de ne pas être capté par une veille portant sur l'ensemble de l'appellation. Cependant, la réciproque s'envisage également, à savoir que l'usage d'une dénomination partielle dans une communication peut ne pas faire référence à un PTCE mais être tout de même englobée dans la veille, faussant la pertinence des informations captées

de résultats » est configurée sur « Seulement les meilleurs résultats ». Ce choix repose sur des expériences précédentes menées pour des travaux antérieurs portant sur d'autres thématiques<sup>969</sup>, amenant au constat que dans le cas d'un objet de recherche précis, l'option « Tous les résultats » conduit uniquement à des doublons de sources, surchargeant ainsi inutilement la quantité de sources et de données à traiter. Cependant, il est possible que pour cette alerte, la configuration « Tous les résultats » permette d'apporter des informations complémentaires que l'option « Seulement les meilleurs résultats » ne prend pas en compte. Ce choix arbitraire apparaît après coup comme discutable (le parallèle fait avec d'autres objets d'étude ne reposant pas sur une quelconque méthodologie scientifique) et constitue potentiellement un biais vis-à-vis de l'utilisation de l'outil comme du contenu et des données collectées pour l'analyse.

Tableau 45 - Bilan de l'alerte « PTCE »

Année	Nombre d'alertes	Natures de l'alerte en %	Pertinence pour l'étude en %
2015 (à partir de novembre)	3	- Article de presse 66,6 % - Podcast 33,3 %	100 %
2016	21	- Article de presse 76,3 % - Article 14,3 % - Vidéo 4,7 % - Informations 4,7 %	90,5 %
2017	20	- Article de presse 70 % - Article scientifique 15 % - Article 10 % - Informations 5 %	100 %
2018	11	- Article de presse 90,9 % - Site internet 9,1 %	100 %

Source : base de données de la veille « PTCE », outil Google Alerte, de novembre 2015 au 31 décembre 2018

Le Tableau 45 démontre une forte pertinence de l'alerte « PTCE » vis-à-vis de l'étude. Majoritairement issus d'articles de presse, les différents matériaux récoltés parlent de la dynamique PTCE, laissant apparaître que l'acronyme ne désigne aucun autre élément identifiable à travers l'outil de veille<sup>970</sup>. Au final, seuls deux retours de la veille ne sont pas pertinents : le premier concerne le PTCI<sup>971</sup>, le second un hashtag d'un utilisateur d'un site de réseau social concentrant de l'actualité sur des pôles et réseaux de musiques actuelles.

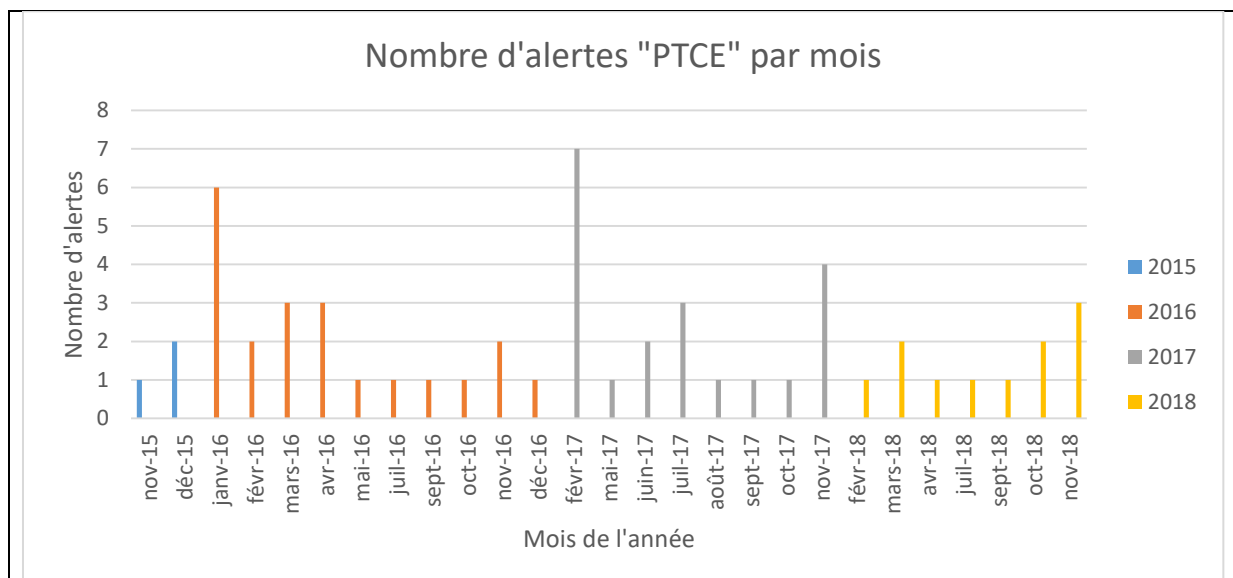
Dans le détail, l'alerte « PTCE » fait l'objet de 55 retours sur l'ensemble de la période, ce qui ne représente pas une actualité quotidienne forte (en moyenne une alerte tous les 21 jours) et semble même décroître assez significativement dans le temps comme le démontre la différence des chiffres entre 2017 et 2018.

Graphique 12 - Nombre d'alertes « PTCE » par mois

<sup>969</sup> Notamment un travail sur l'habitat léger dans le cadre de la formation de Master 2 – Chargé de développement Entreprises et Territoires Durables

<sup>970</sup> L'alerte PTCE enregistre 40 sources différentes (sites internet, presse numérique, sites de bases de données) sur 55 éléments répertoriés

<sup>971</sup> Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement



Source : base de données de la veille « PTCE », outil Google Alerte, de novembre 2015 au 31 décembre 2018

Le Graphique 12 révèle quelques pics d'actualités, notamment en janvier 2016 et en février 2017. Le premier est directement lié à la cérémonie d'annonce des lauréats du second AAP national, tandis que le second s'apparente à la publication de divers articles de recherches dans un numéro consacré aux PTCE (RECMA, 2017). D'une manière générale, cette alerte couvre l'ensemble des manifestations de rayonnement national concernant la dynamique PTCE (séminaires et journées organisées par les membres de l'Inter-réseaux PTCE ainsi que les temps forts de la politique publique nationale), mais également les parutions de documents de l'Inter-réseaux PTCE, ainsi que la majorité des articles scientifiques. L'alerte « PTCE » permet également de suivre l'évolution dans les discours des différents acteurs, que ce soit les membres des PTCE, les élus, les réseaux de l'ESS, ainsi que les politiques. La fin de l'année 2015 marque une forte présence du Labo de l'ESS avec notamment la présentation de la démarche nationale orchestrée avec les partenaires de l'Inter-réseaux PTCE. L'année 2016 représente la première année pleine de la veille. Marquée par la cérémonie des lauréats du second AAP national au mois de janvier, les mois de février et mars voient se multiplier les articles sur le PTCE 3.EVA, fraîchement lauréat, et qui fait l'objet d'une couverture médiatique particulière<sup>972</sup>. Les deux mois suivants enchainent les présentations de quelques PTCE ainsi que l'organisation d'un séminaire questionnant le rôle des collectivités territoriales dans l'émergence et le développement des PTCE, à Toulouse. S'en suit jusqu'à la fin de l'année un intérêt pour la démarche et le dispositif, laissant place à des articles de presse mettant en avant l'aspect innovant des projets portés par les dispositifs PTCE, ainsi que la création d'un support vidéo explicatif de ce que sont les PTCE et un reportage de « France 2 » sur le PTCE lauréat du second AAP national « PTCE Organic Vallée ». L'année 2017 est marquée par de nombreuses publications aussi bien issues du milieu de la recherche que d'études menées par l'Inter-réseaux PTCE. Elle débouche également sur la 4<sup>ème</sup> journée nationale PTCE dont le thème est la citoyenneté, à Tours. La presse n'accentue plus sur la présentation de l'originalité du dispositif, mais plutôt sur certaines activités de PTCE comme le speed meeting organisé par le PTCE Le DAMIER, ou encore le développement du tourisme pour pallier le chômage, une initiative portée par le PTCE Vivre Les Mureaux. Largement concentrées dans les premiers mois de l'année, les actualités s'estompent quelque peu au fur et à mesure que l'année progresse, avec un léger regain au mois de novembre. Finalement, l'année 2018 illustre un essoufflement des actualités autour de la dynamique PTCE comme en attestent les faibles retours de l'alerte « PTCE ». Néanmoins, la quasi-totalité des alertes rassemblées relate d'activités de PTCE, illustrant des actions autour de filières de réemploi et d'activités de recyclages portées par le PTCE Recuper'Acteurs, mais aussi des actions militantes comme « la grève des chômeurs en travaillant » du PTCE situé à Saint-Jean-d'Angély.

Pour finir, 14 alertes ciblent particulièrement un PTCE lauréat d'un des deux AAP national, 2 concernent des PTCE éligibles au second AAP national et 16 portent sur des PTCE non identifiés comme étant lauréats d'un des

<sup>972</sup> Mise en évidence par le département de l'Aude, organisation d'un forum des métiers, visite de la sous-préfète de Saint-Dié des Vosges



deux AAP national et/ou éligibles au second AAP national. Les autres sources pertinentes ne ciblent pas de PTCE en particulier mais plutôt le dispositif, ou en citent plusieurs, par le biais de caractéristiques (PTCE productifs, PTCE culture, PTCE d'une Région, etc.).

### Réajustement de la stratégie de veille : adaptation aux évolutions de l'étude

Après un an et demi de travail, en mai 2017, plusieurs éléments viennent s'ajouter à l'analyse. Devant les différentes contraintes survenues lors de la phase de récupération des matériaux de recherche au niveau des terrains, passant notamment de 6 à 3 cas d'études, la stratégie de veille prend un nouveau virage. Premièrement, le dispositif PTCE a derrière lui deux appels à projets nationaux, s'installant potentiellement un peu plus dans le paysage du développement local. Combinée au faible retour engendré par l'alerte « PTCE » (malgré le pic en début d'année), découle l'hypothèse que la veille doit être renforcée. Deux nouvelles alertes sont mises en place (détails ci-dessous). Deuxièmement, l'absence d'annonce d'un nouvel AAP national conduit à donner d'autres pistes à la veille, que ce soit pour suivre une éventuelle évolution du dispositif et/ou suivre les évolutions et préoccupations plus générales du développement rural.

#### L'alerte « Politique publique rurale »

L'alerte « Politique publique rurale » porte sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018 inclus. En voici les caractéristiques :

Tableau 46 - Caractéristiques de l'alerte « Politique publique rurale »

Caractéristique	Configuration sélectionnée
Fréquence	Une fois par jour maximum
Source	Automatique
Langue	Français
Région	Toutes les régions
Nombre de résultats	Tous les résultats

L'objectif de cette alerte est double. En premier lieu, elle a une dimension exploratoire forte puisqu'il s'agit de récupérer des informations sur la dynamique de politique publique en matière de ruralité et plus spécifiquement sur des orientations à la fois nationales et potentiellement à des échelles plus localisées. Le deuxième objectif consiste à trouver d'éventuels parallèles avec la politique publique des PTCE, cette dernière étant transversale à de nombreuses thématiques.

Au niveau des caractéristiques, elles sont toutes calibrées pour un balayage large, avec une seule restriction au niveau de la « Langue », afin de concentrer les retours sur des dispositifs français.

Cette alerte n'a rien apporté de concret à l'étude, avec une absence complète de pertinence.

#### L'alerte « Développement rural »

L'alerte « Développement rural » mise en place sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018 représente les caractéristiques suivantes :

Tableau 47 - Caractéristiques de l'alerte « Développement rural »

Caractéristique	Configuration sélectionnée
Fréquence	Une fois par jour maximum
Source	Automatique
Langue	Français
Région	Toutes les régions
Nombre de résultats	Tous les résultats

L'alerte « Développement rural » dispose dans les grandes lignes des mêmes objectifs que l'alerte « Politique publique rurale » avec d'un côté, la dimension exploratoire et de l'autre, la volonté de trouver de possibles connexions avec le dispositif PTCE et la politique publique nationale. En ce sens, les caractéristiques de l'alerte sont paramétrées avec les mêmes configurations.

Tableau 48 - Bilan de l'alerte « Développement rural »

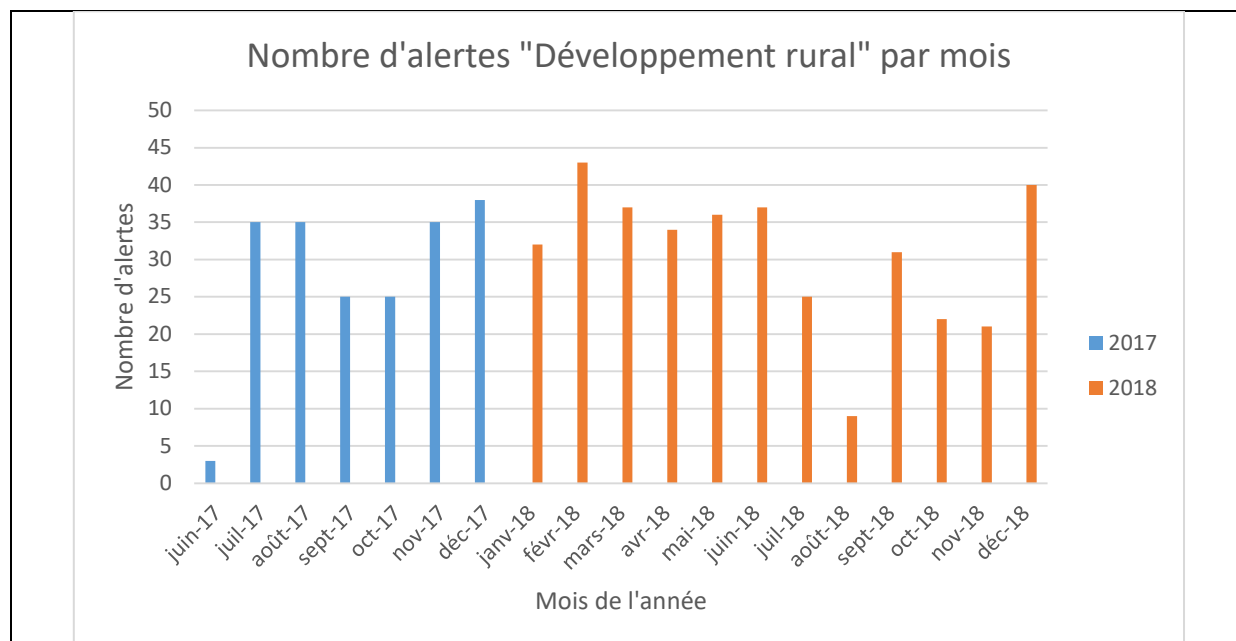
Année	Nombre d'alertes	Natures de l'alerte en %	Pertinence pour l'étude en %
2017 (à partir du 1 <sup>er</sup> juin)	196	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article de presse 95,9 %</li> <li>- Article 3,1 %</li> <li>- Course 0,5 %</li> <li>- Vidéo 0,5 %</li> </ul>	0 %
2018	367	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article de presse 95,4 %</li> <li>- Article 2,7 %</li> <li>- Offre d'emploi 0,8 %</li> <li>- Vidéo 0,5 %</li> <li>- Emission de radio 0,3 %</li> <li>- Informations 0,3 %</li> </ul>	1,1 %

Source : base de données de la veille « Développement rural », outil Google Alerte, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018

Le Tableau 48 démontre une absence quasi totale de pertinence de la veille vis-à-vis de l'objet d'étude, avec une certaine continuité quantitative d'une année à l'autre, le tout essentiellement via des articles de presse. A noter que l'alerte « Développement rural » fait l'objet de nombreux retours (563 sur l'ensemble de la période), et que de nombreux résultats ne sont pas présents dans la base de données finale en raison du territoire qu'ils concernent (en dehors des frontières de la France). Parmi les alertes pertinentes (au nombre de 4) se trouve l'appel à projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR) initié par le réseau rural national que copilote la CGET, et qui vise à « *soutenir des projets collectifs nationaux ou interrégionaux en faveur d'actions et d'initiatives qui concourent au développement des territoires ruraux* »<sup>973</sup>. Bien qu'il place des projets à des échelons potentiellement « supérieurs » à ceux des PTCE, cet appel à projets peut potentiellement constituer un croisement avec la politique publique des PTCE, notamment dans la logique d'essaimage des pratiques de modèles de réussites impulsés par les PTCE. Aussi, une alerte concerne directement le territoire d'étude du PTCE du Pays d'Ancenis évoquant le sujet de l'écoconduite, abordé via l'accompagnement proposé par TERRENA aux agriculteurs pour réduire la consommation en carburant des engins agricoles.

Graphique 13 - Nombre d'alertes « Développement rural » par mois

<sup>973</sup> Article du site de la CGET : <https://www.cget.gouv.fr/actualites/mobilisation-collective-pour-le-developpement-rural> (consulté en janvier 2019)



Source : base de données de la veille « Développement rural », outil Google Alerte, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018

Le Graphique 13 indique une certaine régularité dans les retours de l'alerte « Développement rural » malgré une nette baisse au mois d'août 2018. Cette veille permet de suivre à la fois la dynamique nationale rurale à travers les grands enjeux politiques, mais aussi des situations et actions plus localisées. Le fil conducteur de l'année 2017 (à partir du début de la veille en juin) à l'échelle nationale est celui de la renégociation budgétaire de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la période 2018-2020, notamment au niveau des arbitrages du gouvernement avec le transfert de fonds entre le pilier 1, consacré aux aides directes à la production, et le pilier 2, dédié au développement rural et à « l'installation des jeunes au bio et aux zones de montagne où l'exploitation est plus difficile »<sup>974</sup>. Il est de manière générale surtout question des aides en faveur de l'agriculture, de la redistribution de la PAC ainsi que des enjeux de développement à venir (agriculture biologique et les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques<sup>975</sup> [MAEC], versement des fonds européens<sup>976</sup>). L'année 2017 est également marquée par le lancement des Etats généraux de l'alimentation. La veille relate en début d'année 2018 le 2<sup>ème</sup> AAP de la mobilisation collective pour le développement rural (RECMA, 2017). Le véritable focus de ce début d'année jusqu'au mois de mars est celui des Zones défavorisées avec un redécoupage à prévoir qui menace de nombreuses exploitations jusqu'ici classées dans ce zonage et bénéficiant à ce titre d'aides financières. Le mois de juin marque une volonté du gouvernement d'accompagner le développement de la filière bio en mettant une enveloppe d'un milliard d'euros. Les derniers mois de l'année 2018 au niveau de la veille marquent un « bras de fer »<sup>977</sup> lancé entre les Régions et le gouvernement au niveau de la gestion totale des crédits européens pour la PAC, notamment vis-à-vis du second pilier.

À des échelons plus locaux, l'alerte « Développement rural » reprend des déclinaisons des aides de l'Europe gérées par les Régions pour le développement en milieu rural, avec des bilans au niveau des enveloppes et du nombre de projets soutenus par les Régions via les fonds européens. Plusieurs thématiques sont récurrentes dans les alertes, comme celle de l'innovation avec la rencontre Innov Rurale en 2017, la cérémonie des Septuors qui récompense les entreprises innovantes dans les départements en fonction de plusieurs catégories, le soutien de l'Europe via le fonds FEADER à l'innovation locale (l'exemple de la Ferme

<sup>974</sup> Comme le précise une des sources de la base de données, issue d'un article de presse de l'Hérault Tribune : <https://www.herault-tribune.com/articles/47368/occitanie-agriculture-biologique-bricolage-budgetaire-et-incompetence/> (consulté en janvier 2019)

<sup>975</sup> Les premiers versements des aides en faveur de l'agriculture biologique de 2015 ont débuté en novembre 2017

<sup>976</sup> Il est question à la fois de problème de déblocage de fonds exprimé dans la presse au mois de juillet 2017 comme du possible changement au niveau de la gestion des fonds que l'Etat pourrait récupérer

<sup>977</sup> Expression reprise du titre d'un article des Echos : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/les-aides-aux-agriculteurs-suscitent-un-bras-de-fer-entre-letat-et-les-regions-238930> (consulté en janvier 2019)

expérimentale des Etablières à la Roche-sur-Yon, soutenue par la Région Pays-de-la-Loire), des projets en zones rurales comme celui d'un train innovant à Plusquellec, le sommet de l'innovation agricole à Lisieux (alerte de décembre 2018 pour un évènement en juin 2019), etc. Un autre thème se retrouve de manière constante au fil de la veille : la citoyenneté, via notamment la Tournée citoyenne prenant fin en juillet 2017 dans la région Centre-Val-de-Loire, mais plus généralement sur de la mobilisation citoyenne autour de projets locaux (l'exemple du projet de développement d'initiatives culturelles, solidaires et locales entre les habitants et la collectivité à Amboise<sup>978</sup>) et/ou de manifestations (l'exemple du pique-nique citoyen et protestataire à Nantes où les agriculteurs et consommateurs mettent la pression sur le Conseil régional des Pays-de-la-Loire pour le développement du bio<sup>979</sup>). Enfin, l'alerte « Développement rural » fait surtout état de nombreux aménagements en milieu rural, qu'ils soient à l'état de projet et faisant par conséquent l'objet de réunions, de discussions à l'occasion de conseils municipaux, ou bien de communications sur leurs réalisations avec des inaugurations relatées par les presses locales.

A noter que l'alerte « Développement rural » ne mentionne pas la dynamique PTCE sur toute la durée de la veille. Pour autant, les informations et projets relatés auraient pu faire l'objet d'actions au sein de PTCE.

### L'alerte « Loi Climat Energie »

L'alerte « Loi Climat Energie » est mise en place sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018 inclus. En voici les caractéristiques :

Tableau 49 - Caractéristiques de l'alerte « Loi Climat Energie »

Caractéristique	Configuration sélectionnée
Fréquence	Une fois par jour maximum
Source	Automatique
Langue	Français
Région	Toutes les régions
Nombre de résultats	Tous les résultats

A l'instar de l'alerte « Développement rural », l'alerte « Loi Climat Energie » dispose dans les grandes lignes des mêmes objectifs avec d'un côté, la dimension exploratoire et de l'autre, trouver de possibles connexions avec le dispositif PTCE. Cette alerte tente de mettre en lumière d'éventuels liens avec des initiatives et/ou des réglementations au niveau de l'environnement, du développement durable, thématiques présentes dans des projets PTCE. En ce sens, l'apparition du terme « Loi » tente d'orienter quelques résultats de l'alerte sur un aspect législatif<sup>980</sup>. Les deux autres termes de l'alerte expriment des thématiques environnementales orientées, essayant particulièrement de cibler un parallèle avec le Plan Climat Energie Territorial, devenu le Plan Climat Air Energie Territorial depuis juin 2016. Le lien direct avec le territoire ainsi qu'une mise en œuvre par ces derniers indiquent des corrélations possibles avec le dispositif PTCE, pouvant être mutuellement mêlés à l'une ou l'autre dynamique. Dans l'absolu, la configuration de cette alerte ne permet pas de balayer l'ensemble des actualités possibles autour de l'environnement, mais elle participe à un « puzzle » de veilles à la fois couvert par d'autres alertes, mais également par d'autres outils détaillés par la suite dans cette partie.

Tableau 50 - Bilan de l'alerte « Loi Climat Energie »

Année	Nombre d'alertes	Natures de l'alerte en %	Pertinence pour l'étude en %
2017 (à partir du 1 <sup>er</sup> juin)	47	- Article de	0 %

<sup>978</sup> Alerte datant de décembre 2018 issue d'un article de presse de la Nouvelle République : <https://www.lanouvellerepublique.fr/amboise/cultivons-nos-energies-citoyennes> (consulté en janvier 2019)

<sup>979</sup> Alerte datant de novembre 2017 d'un article de presse issu du Ouest France : <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/pourquoi-les-paysans-bio-manifestent-leur-colere-5382487> (consulté en janvier 2019)

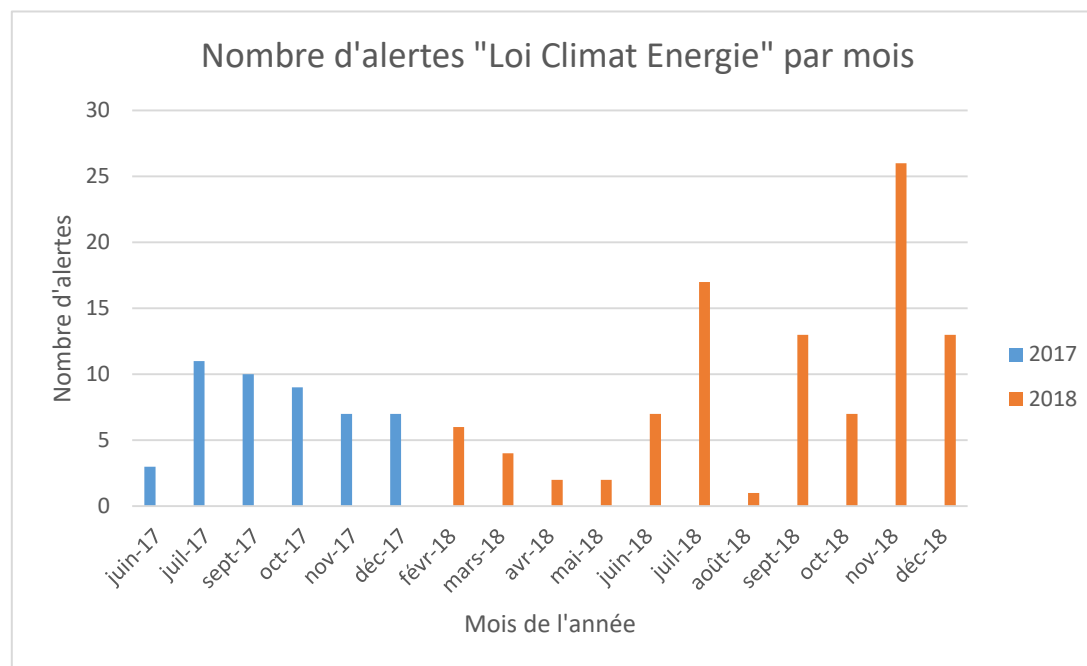
<sup>980</sup> Il est préféré à celui de « Plan » qui suscite une logique de continuité vis-à-vis du raisonnement méthodologique utilisé pour les deux autres termes de l'alerte, mais qui « emprisonnerait » trop les débouchés de l'alerte autour d'un seul dispositif, occultant ainsi un peu plus le caractère exploratoire souhaité

		presse 91,5 % - Article 8,5 %	
2018	98	- Article de presse 91,9 % - Article 7,1 % - Vidéo 1 %	0 %

Source : base de données de la veille « Loi Climat Energie », outil Google Alerte, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018

Le nombre de retours reste relativement identique d'une année à l'autre puisque 2017 n'est couvert que sur une moitié d'année, et les alertes sont très majoritairement des articles de presse (Tableau 50).

Graphique 14 - Nombre d'alertes « Loi Climat Energie » par mois



Source : base de données de la veille « Loi Climat Energie », outil Google Alerte, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018

Le Graphique 14 montre deux pics : juillet 2018 et novembre 2018, le plus conséquent. Le premier traduit le bilan du plan climat présenté par le ministre alors en place, Nicolas HULOT, laissant place à une large revue de presse reprenant les communications officielles du gouvernement, mais également les réactions de certaines associations comme le Réseau Action Climat<sup>981</sup>. Le second pic rend compte en partie de l'émergence du mouvement des « Gilets jaunes ». S'ajoute à cela la mise en place du Haut Conseil pour le climat, chargé de produire « chaque année un éclairage indépendant sur la politique de la France en matière de lutte contre le changement climatique »<sup>982</sup>.

L'alerte « Loi Climat Energie » permet de suivre une dynamique nationale (81 % des alertes se positionnent à l'échelle de la France). Ainsi, le mois de juin 2017 marque un mécontentement des collectivités « manquant de

<sup>981</sup> Association de loi 1901, elle « lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale », extrait du site de l'association dans la rubrique « L'association » : <https://reseauactionclimat.org/association/> (consulté en janvier 2019)

<sup>982</sup> Extrait d'un article du média « Connaissance des énergies » : <https://www.connaissancedesenergies.org/afp/macron-installe-le-haut-conseil-pour-le-climat-181127-0> (consulté en janvier 2019)

*moyens pour mettre en œuvre leurs plans dédiés à la transition énergétique<sup>983</sup> », et demandant à ce titre une redistribution des revenus perçus par l'Etat en raison de la contribution climat énergie. Le mois de juillet concentre des retours sur la feuille de route pour l'année à venir du Plan Climat de la France, présenté par Nicolas HULOT, ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Les thèmes comme les énergies fossiles, la progressive sortie du nucléaire, un état des lieux sur la Loi Transition énergétique, etc., sont déclinés sous forme d'objectifs à atteindre, notamment en vue de rendre les Accords de Paris « irréversibles<sup>984</sup> ». Le mois de septembre 2017 donne lieu à des retours sur le Projet de Loi de Finances, déclinant notamment des mesures sur la fiscalité climatique (chèque énergie, crédit d'impôt pour la Transition énergétique, etc.). Certaines réactions politiques et/ou associatives s'étendent jusqu'au mois d'octobre, ce dernier mettant en lumière l'actualisation du scénario Energie Climat de l'ADEME<sup>985</sup>. Une alerte du mois de décembre 2017 fait directement écho à l'alerte de juin de la même année à propos du mécontentement des collectivités demandant une redistribution des recettes de la contribution climat énergie, renforcé par la suppression d'un article dans le Projet de Loi de Finances 2018 « fléchant 5 % des recettes de la fiscalité sur le carbone vers les territoires pour leurs politiques Energie Climat, mesure indispensable pour mettre en œuvre la transition énergétique »<sup>986</sup>. Le début d'année 2018 ne révèle aucune alerte pour le mois de janvier, et le mois de février s'inscrit dans la continuité vis-à-vis des retours de la fin d'année dernière, traitant successivement de sujets autour de la transition énergétique et plus généralement des enjeux climatiques déclinés par thématiques, comme par exemple la rénovation énergétique. Une alerte en rapport avec le Plan Climat Energie Territoire s'est également insérée, plaçant les EPCI par la Loi comme de véritables « opérateurs de la transition énergétique et climatique sur leur territoire »<sup>987</sup>. Elle met également en avant le manque de moyens mais aussi d'informations pour les territoires afin de mettre en place ce Plan. Le mois d'octobre est marqué par le rapport alarmiste du GIEC<sup>988</sup> des experts du climat de l'ONU<sup>989</sup>, qui « exhortent la communauté internationale à engager des transformations rapides et sans précédent »<sup>990</sup>. Finalement, la veille du mois de décembre couvre deux actualités : la 24<sup>ème</sup> conférence entre les parties COP24<sup>991</sup> pour l'accord de Paris sur le climat et de son entrée en vigueur en 2020, et la mise en place de « l'Affaire du siècle », instruction en cours portée par 4 organisations de protection de l'environnement<sup>992</sup> pour inaction du gouvernement face aux urgences climatiques.*

#### Bilan de l'alerte « Politique publique rurale »

Tableau 51 - Bilan de l'alerte « Politique publique rurale »

Année	Nombre d'alertes	Natures de l'alerte en %	Pertinence pour l'étude en %
2017 (à partir du 1 <sup>er</sup> juin)	4	- Article de presse 100 %	0 %
2018	8	- Article de	0 %

<sup>983</sup> Extrait d'un article du média « La Tribune » : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/green-business/transition-energetique-les-collectivites-reclament-une-reforme-fiscale-741023.html> (consulté en janvier 2019)

<sup>984</sup> Extrait d'un article issu du média « Le Parisien » : <http://www.leparisien.fr/environnement/plan-climat-nicolas-hulot-evoque-la-fin-de-la-vente-des-voitures-diesel-ou-essence-di-ici-2040-06-07-2017-7114596.php> (consulté en janvier 2019)

<sup>985</sup> Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

<sup>986</sup> Extrait d'un article issu du média « Enviscope » : <https://www.enviscope.com/climat-energie-les-collectivites-auront-moins-de-moyens-en-2018/> (consulté en janvier 2019)

<sup>987</sup> Extrait d'un article issu du média « Média Terre » : <https://www.mediaterre.org/actu,20180215160632,2.html> (consulté en janvier 2019)

<sup>988</sup> Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat

<sup>989</sup> Organisation des Nations Unies

<sup>990</sup> Extrait d'un article issu du média « Public Sénat » : <https://www.publicsenat.fr/article/politique/climat-il-faut-aller-plus-vite-et-plus-loin-affirme-francois-de-rugy-134168> (consulté en janvier 2019)

<sup>991</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

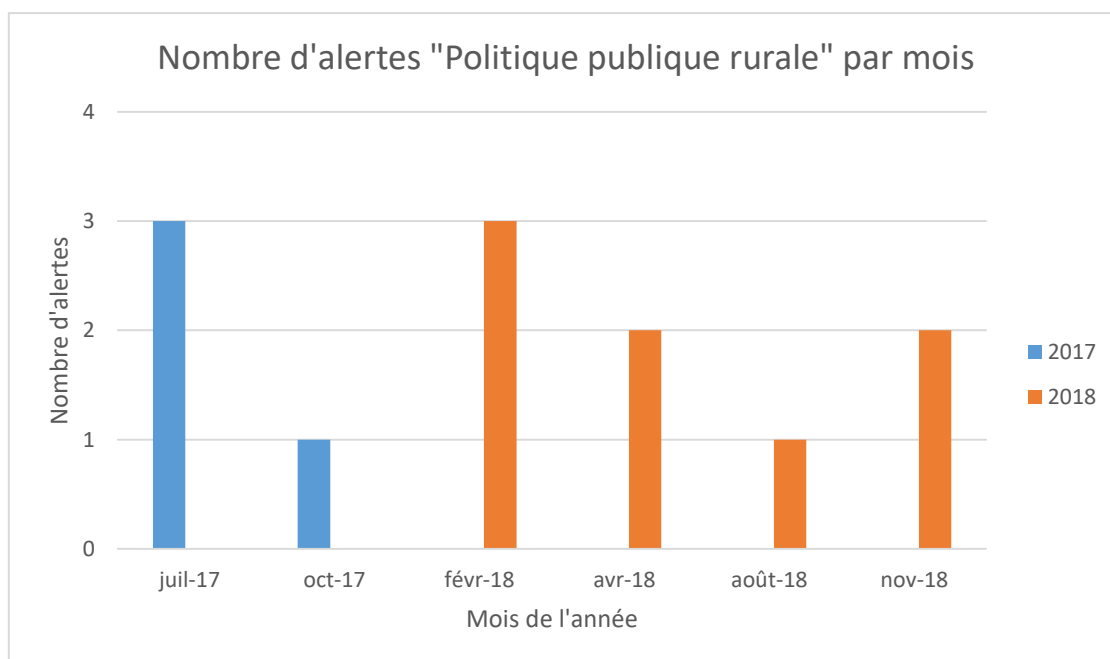
<sup>992</sup> Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France, et Oxfam France

		presse 87,5 % - Article 12,5 %	
--	--	-----------------------------------	--

Source : base de données de la veille « Politique publique rurale », outil Google Alerte, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018

Le Tableau 51 démontre l'absence totale de pertinence combinée à un très faible retour sur une période d'un an et demi de veille, le tout majoritairement à travers des articles de presse. Malgré la restriction de la veille au niveau de la langue, mais en l'absence d'une contrainte territoriale particulière, de nombreux retours sont issus du continent africain (majoritairement du Maroc), et de ce fait, ne figurent pas dans la base de données.

Graphique 15 - Nombre d'alertes « Politique publique rural » par mois



Source : base de données de la veille « Politique publique rurale », outil Google Alerte, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018

Le Graphique 15 ne montre aucune nouvelle information probante pour l'analyse de cette veille. Parmi les retours non pertinents, la majorité d'entre eux se positionnent à l'échelle de la France, avec seulement un retour plus localisé (la région Occitanie autour des questions agricoles). Par ailleurs, pratiquement l'ensemble des articles traitent alternativement au cours de la périodicité de la veille d'enjeux de développement dans les territoires ruraux (transition numérique, le tourisme en zone rurale, etc.) comme des fragilités présentes dans certains d'entre eux (déserts médicaux, fermetures de classes d'écoles, appareil industriel en difficulté, etc.).

#### Les alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique » n°1 et 2

L'alerte « Pôle Territorial de Coopération Economique » n° 1 comme la n° 2 sont comprises sur la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018 inclus. En voici les caractéristiques :

Tableau 52 - Caractéristiques des alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique » n° 1 et 2

Caractéristique	Configuration sélectionnée pour l'alerte n° 1	Configuration sélectionnée pour l'alerte n° 2
Fréquence	Une fois par jour maximum	Une fois par jour maximum
Sources	Automatique	Ensemble des choix disponibles
Langue	Français	Toutes les langues
Région	Toutes les régions	Toutes les régions
Nombre de résultats	Seulement les meilleurs résultats	Tous les résultats

Ces deux alertes ont pour vocation à être complémentaires à la fois entre elles, mais aussi avec l'alerte

« PTCE ». Leur mise en place intervient comme une éventuelle « correction » des choix initiaux, permettant potentiellement de couvrir un maximum d'actualités vis-à-vis de l'objet de recherche PTCE. Les hypothèses de départ placent l'acronyme « suffisant » pour couvrir à la fois les différents événements de la trajectoire de la politique publique nationale, mais également la couverture médiatique ainsi que les publications d'ordre scientifique ou autre sur le sujet. Sans pour autant noter l'absence de retours comparés à d'autres canaux d'information, l'idée est de s'appuyer sur une dénomination qui s'est potentiellement installée chez un ensemble d'acteurs plus variés, mais également de s'ouvrir à de nouveaux paramétrages des caractéristiques de l'outil d'alerte. Le fort taux de pertinence obtenu à la suite de la mise en place de l'alerte « PTCE » amène à tenter de nouvelles alertes dans le domaine. Si ce double ajout permet d'obtenir des retours en plus grand nombre mais aussi potentiellement de nouvelles sources, sont également attendus de nombreux doublons.

Les deux alertes sont configurées sur la même fréquence et avec les mêmes attendus que l'alerte « PTCE ». La caractéristique « Sources » constitue plus un test qu'une différence de configuration entre les deux alertes. En effet, le choix « Automatique » doit prendre en compte l'ensemble des autres choix possibles, ce qui en théorie, revient à cocher l'ensemble des autres choix disponibles. Au même titre que l'alerte « PTCE », le ciblage de cette veille ne verrouille pas un type de source en particulier. La réelle première distinction entre les deux alertes se situe au niveau de la caractéristique de la « Langue » : française pour l'alerte n° 1, et toutes les langues pour l'alerte n° 2. L'ouverture à un paramétrage plus large via l'alerte n° 2 permet potentiellement de capter des références parlant du dispositif mais à l'étranger, en guise d'exemple de politique publique, ou dans des articles scientifiques écrits dans une autre langue que le français. Ce point marque le côté exploratoire de l'alerte n° 2, cherchant à ouvrir de nouveaux horizons vis-à-vis de l'outil de veille. La caractéristique « Régions » ne fait pas l'objet d'une distinction entre les deux alertes, l'expérience de l'alerte « PTCE » démontrant à la fois une gestion raisonnable vis-à-vis du nombre de retours de l'alerte ainsi qu'un fort taux de pertinence, incitant à renouveler l'expérience avec cette configuration. Le véritable changement entre les deux alertes s'opère via la caractéristique « Nombre de résultats ». La première alerte reprend la même configuration que l'alerte « PTCE », mais la seconde s'ouvre potentiellement à plus de résultats, ce qui constitue le premier objectif. Le second permet de mesurer l'éventuelle perte d'information occasionnée par rapport au paramétrage « Seulement les meilleurs résultats », afin de pointer une éventuelle erreur du choix de la même configuration pour l'alerte « PTCE ».

Initialement scindés en deux alertes distinctes, les retours de la veille ne sont pas dissociés clairement dans les résultats. En effet, bien que deux mails distinctifs apparaissent potentiellement dans la boîte mail à la même date, aucune référence n'est faite d'une appartenance à l'une ou l'autre alerte. Ce problème oblige à regrouper les deux alertes dans le traitement des informations, ce qui empêche un comparatif au niveau des différentes configurations préétablies<sup>993</sup>.

Tableau 53 - Bilan regroupé des alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique » n° 1 et 2

Année	Nombre d'alertes	Natures de l'alerte en %	Pertinence pour l'étude en %
2017 (à partir du 1 <sup>er</sup> juin)	31	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article de presse 80,6 %</li> <li>- Article 9,7 %</li> <li>- Emission de radio 6,5 %</li> <li>- Mémoire 3,2 %</li> </ul>	100 %
2018	63	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article de presse 79,4 %</li> <li>- Article 7,9 %</li> <li>- Site internet 6,3 %</li> <li>- Article 1,6 %</li> <li>- Article scientifique 1,6 %</li> <li>- Informations 1,6 %</li> <li>- Présentation 1,6 %</li> <li>- Vidéo 1,6 %</li> </ul>	96,8 %

Source : base de données de la veille « Pôle Territorial de Coopération Economique », outil Google Alerte, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre

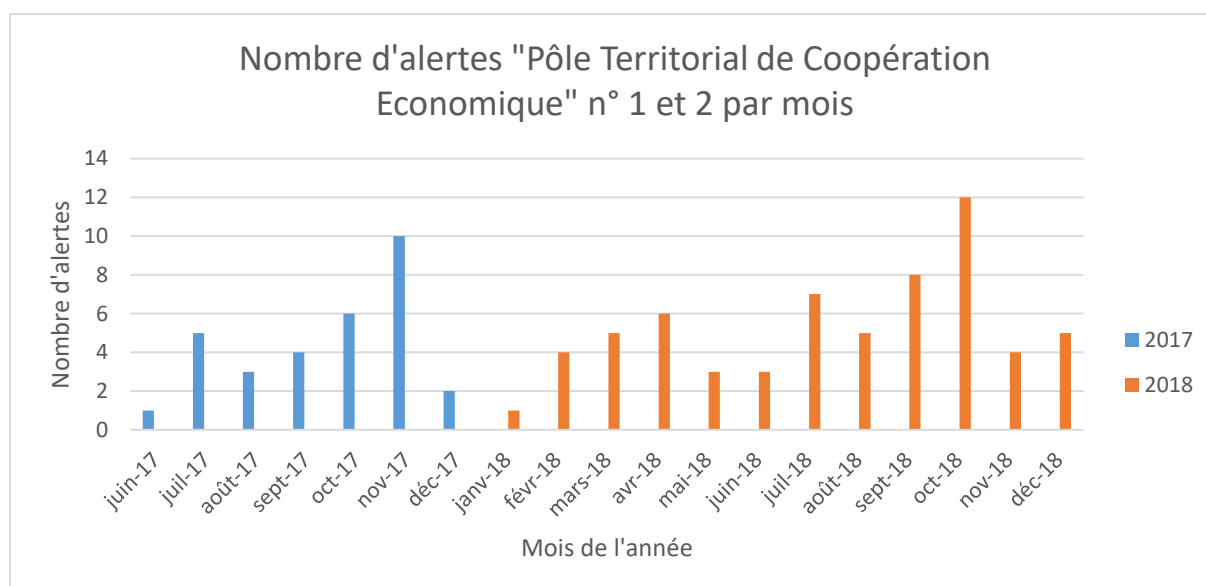
<sup>993</sup> Ce problème aurait pu être résolu de deux manières différentes : marquage différencié dans l'écriture de l'alerte comme par exemple des majuscules pour chaque début de mot dans la n° 1, et aucune majuscule dans la n° 2, ou alors d'utiliser deux adresses mail différentes, une pour chaque alerte



2018

Dans l'ensemble, le Tableau 53 montre une quasi-totale pertinence des deux alertes, concentrant majoritairement des articles de presse sur l'ensemble de la période. Les deux seules alertes ne trouvant aucune pertinence vis-à-vis de l'étude et des objectifs de la veille parlent respectivement d'un pôle territorial de coopération jeunesse dans la région bordelaise et d'une maison commune emploi et formation dans la commune de Gourdon évoluant en maison de services au public. Bien que l'année 2017 n'ait été couverte que 6 mois par la veille, le nombre total d'alertes semble similaire à l'année par rapport à 2018<sup>994</sup>. 94 retours au total (en moyenne une alerte tous les 6 jours), soit 39 de plus que par rapport à l'alerte « PTCE » comprenant pourtant une période rallongée de 1 an et 8 mois. Cette information révèle le manque d'efficacité quantitatif de l'alerte « PTCE » par rapport aux deux alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique », mettant en évidence les mauvais choix des hypothèses initiales. Pour aller plus loin dans les éléments de comparaison entre l'alerte « PTCE » et le doublon d'alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique », au total, parmi les 23 retours de l'alerte « PTCE » compris dans la période de veille des alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique », 16 sont reprises par ces deux dernières, soit 70 % de doublons. De nouveau, sur une caractéristique plus qualitative, l'ensemble de ces alertes montre respectivement des éléments différenciés. Rétrospectivement, les deux alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique » auraient probablement apporté une plus-value à cette veille globale sur l'objet d'étude du dispositif.

Graphique 16 - Nombre d'alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique » n° 1 et 2 par mois



Source : base de données de la veille « Pôle Territorial de Coopération Economique », outil Google Alerte, du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 décembre 2018

Le Graphique 16 est, à l'instar de la représentation graphique de l'alerte « PTCE » (Graphique 12, p. 546), ponctué de deux pics d'actualités sur l'ensemble de la période de la veille des alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique » : novembre 2017 et octobre 2018. Les deux concernent une presse active de plusieurs PTCE sur l'ensemble du mois, notamment vis-à-vis d'actions mises en place. Deux articles sur chaque période traitant de la dynamique PTCE à l'échelle nationale, sont englobés dans des préoccupations plus larges comme le développement de l'ESS dans les territoires et/ou les alternatives innovantes pour créer de l'emploi. Dans le détail, cette veille ne rassemble pas d'informations sur un quelconque événement de la dynamique PTCE à l'échelle nationale, mais recense plutôt diverses actions mises en place et/ou accompagnées par des PTCE, qu'ils soient lauréats ou non.

<sup>994</sup> Le résultat de 2017 ne porte que sur la moitié de l'année, et doubler le résultat ramène quasiment au nombre d'alertes de l'année 2018 où la veille porte sur l'année complète. Cependant, le pic de retours de l'alerte « PTCE » en début d'année 2017 dresse l'hypothèse que les retours de cette même année auraient pu être plus importants, indiquant de ce fait une potentielle baisse des alertes de 2017 à 2018, comme observée pour l'alerte « PTCE »

Les mois de juin et de juillet marquent à la fois un retour de l'étude proposée par le Labo de l'ESS, rendant compte d'une enquête auprès de PTCE à l'échelle nationale, ainsi que de quelques articles essayant notamment de faire le point sur la dynamique du dispositif dans les territoires (interrogation sur les suites à venir ainsi que communication sur la coopération et l'innovation dans le développement économique des territoires). Jusqu'au mois de novembre 2017, la veille recoupe les mêmes résultats observés dans l'alerte « PTCE ». Peu d'activité de la veille lors du dernier mois de l'année 2017, avec cependant l'information d'un mémoire sur le PTCE Sambre-Avesnois. Les premiers mois de l'année 2018 (jusqu'à avril) regroupent à nouveau plusieurs actions et initiatives de PTCE dans diverses régions. Bien que la « dynamique » se poursuive les mois suivants, les alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique » captent également des actualités plus générales autour du développement économique et des entrepreneurs, citant l'exemple du dispositif PTCE comme une opportunité possible (présence toujours active d'acteurs du Labo de l'ESS avec notamment une intervention d'Hugues SIBILLE dans un article relayé par le Courrier des Maires en juin). Le mois d'août marque des évolutions dans certains PTCE, à l'image de la convention pour soutenir les sports d'eau vive entre EDF, la communauté de communes, et le PTCE de la Haute Vallée de l'Aude, ou encore le développement d'un pôle interurbain de la Course Boutaric. Des actualités persistent autour des PTCE même dans les derniers mois de la veille, comme le forum Eco mobilité avec le PTCE Figeacteurs. A noter également une perspective de poursuite du dispositif PTCE au Pôle Sud Archer, déjà précurseur dans la dynamique, qui en déclenche une nouvelle à travers les « Start-up de territoire », en partenariat avec la ville, sur des activités en lien avec le développement durable.

Pour finir, 18 alertes portent particulièrement sur un des PTCE lauréats d'un des deux AAP nationaux, 13 autres concernent des PTCE éligibles au second AAP national, avec principalement des actualités autour du PTCE Figeacteurs (10 alertes), auteur d'une dynamique importante et souvent cité à titre d'exemple de réussite. 35 alertes concernent des PTCE non identifiés comme lauréat d'un des deux AAP nationaux, et/ou éligible au second AAP.

#### L'alerte « Pole Territorial »

L'alerte « Pole Territorial » porte sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 31 décembre 2018. En voici les caractéristiques :

*Tableau 54 - Caractéristique de l'alerte « Pole Territorial »*

<b>Caractéristique</b>	<b>Configuration sélectionnée</b>
Fréquence	Une fois par jour maximum
Source	L'ensemble des choix
Langue	Français
Région	Toutes les régions
Nombre de résultats	Tous les résultats

L'alerte « Pole Territorial » comporte plusieurs objectifs. En premier lieu, il s'agit d'identifier d'autres dispositifs territorialisés, organisés sous forme de pôle et pouvant faire l'objet d'une éventuelle comparaison avec le dispositif PTCE. Dans l'absolu, la veille conserve deux des termes de l'acronyme PTCE, cherchant également de la pertinence vis-à-vis de la dynamique PTCE en faisant tomber des restrictions de termes qui peuvent potentiellement occulter quelques actualités autour de certains PTCE, relayées par la presse sans utiliser l'acronyme complet. L'alerte renforce à ce titre, et de manière plus indirecte, les alertes autour de l'objet d'étude. Elle s'inscrit dans la stratégie d'élargir les recherches pour trouver d'éventuelles pistes de PTCE identifiés ou non par la politique publique nationale, mais également de trouver des pistes vis-à-vis d'une potentielle poursuite du dispositif à travers de nouvelles dynamiques (dispositifs nationaux, régionaux, locaux, initiatives ponctuelles, regroupements d'acteurs innovants, etc.).

Au niveau des caractéristiques, la fréquence est calibrée sur la périodicité la plus courte dans un objectif quantitatif. La caractéristique « Source » dispose de l'ensemble des choix proposés par l'outil (aucune restriction n'est souhaitable pour aller dans le sens des objectifs de l'alerte). La caractéristique « Langue » est paramétrée sur « français ». Pour les mêmes raisons que la configuration de l'alerte « PTCE », la caractéristique « Région » est calibrée sur toutes les régions.

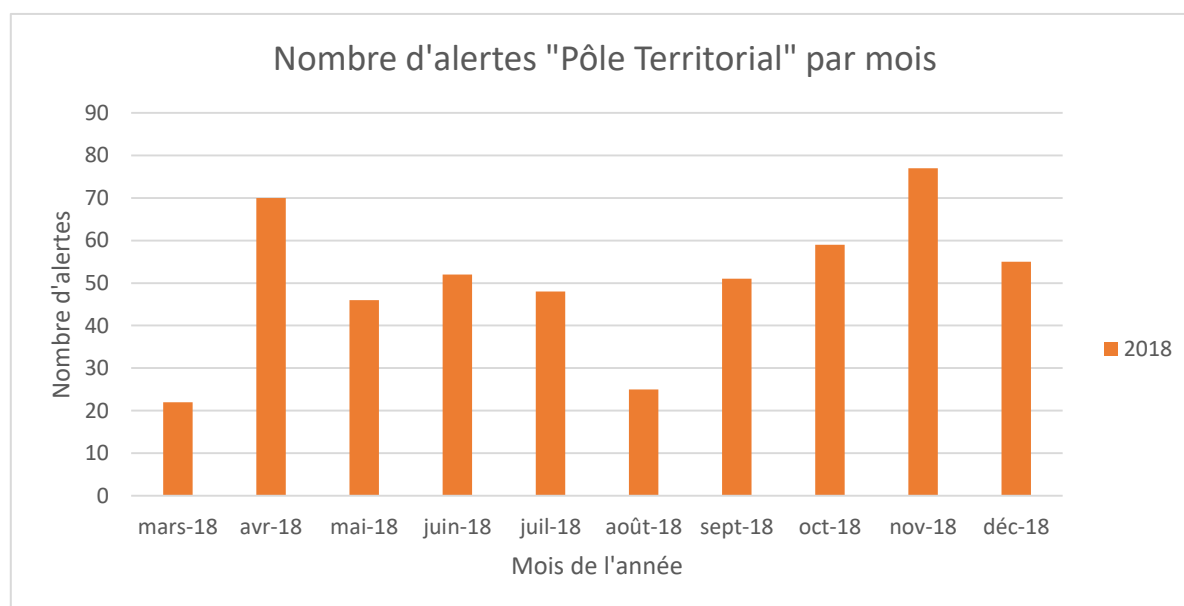
Tableau 55 - Bilan de l'alerte « Pole Territorial »

Année	Nombre d'alertes	Natures de l'alerte en %	Pertinence pour l'étude en %
2018 (à partir du 1 <sup>er</sup> mars)	506	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article de presse 85,2 %</li> <li>- Article 5,1 %</li> <li>- Offre d'emploi 3,7 %</li> <li>- Informations 2,6 %</li> <li>- Appel d'offre 1%</li> <li>- Site internet 0,8 %</li> <li>- Vidéo 0,8 %</li> <li>- Emission de radio 0,4 %</li> <li>- Extrait de registre 0,2 %</li> <li>- Présentation 0,2 %</li> </ul>	6,7 %

Source : base de données de la veille « Pole Territorial », outil Google Alerte, du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 31 décembre 2018

Le Tableau 55 met en avant la faible pertinence de cette alerte, comprenant majoritairement des articles de presse. Parmi les retours pertinents, beaucoup sont en doublon avec les alertes « Pôle Territorial de Coopération Economique ». Le contenu des retours non pertinents pour l'étude est varié, mais de nombreuses alertes concernent soit des Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (budgets, actions, etc.), soit des actions et/ou des informations vis-à-vis d'agences de Pôle Emploi. De manière générale, les retours se concentrent autour de la notion de pôle, évoquant ainsi des regroupements d'acteurs, de structures, de services, dans le cadre d'actions et/ou d'objectifs (pôle jeunesse, pôle d'attractivité, pôle tourisme, etc.).

Graphique 17 - Nombre d'alertes « Pôle Territorial » par mois



Source : base de données de la veille « Pole Territorial », outil Google Alerte, du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 31 décembre 2018

Le Graphique 17 ne montre pas de tendance particulière au niveau de la répartition des retours de la veille. En se concentrant sur les résultats pertinents pour l'étude (34 alertes en tout), les mois de mars et d'avril 2018 reprennent des actions de certains PTCE (lauréats nationaux, éligibles au dispositif, mais aussi non identifiés dans le cadre de la démarche nationale). A noter également la présence dans la veille de la production de l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et des Pays (ANPP) recensant l'ensemble des PETR et des Pays en France en 2018. Les mois de juin et de juillet mettent particulièrement en avant des actions du PTCE Vivre les Mureaux en lien avec des activités touristiques et celui de Pôle Sud Archer pour son travail avec le territoire. Le mois d'octobre marque un pic de retours pertinents pour l'alerte « Pole Territorial » (10 alertes sur l'ensemble du mois), portant alternativement sur des initiatives de PTCE puis de PETR, avec notamment un projet en construction avec le Pays de Retz (territoire directement concerné en partie par le PTCE Village Terre et Vie) autour de l'alimentation locale et les cantines des EPHAD du territoire, mais plus globalement au

développement des circuits courts sur cette thématique.

Pour finir, seulement 6 alertes portent particulièrement sur un PTCE lauréat d'un des deux AAP nationaux et six autres portent sur des PTCE éligibles du second AAP national. Douze autres alertes concernent des PTCE non identifiés comme lauréat d'un des deux AAP nationaux, et/ou éligible au second AAP.

## 2. Flux d'informations et réseaux nationaux

Cette section traite de plusieurs outils utilisés afin de couvrir les informations comme actualités à la fois vis-à-vis de la dynamique PTCE à l'échelle nationale, mais également en fonction des terrains sélectionnés dans le cadre de l'étude.

### Flux RSS<sup>995</sup> : outil de centralisation de l'information

Afin de rester continuellement en alerte vis-à-vis de l'actualité des PTCE, de l'ESS, mais également des terrains de l'étude, un outil de collecte et de gestion de flux d'informations est utilisé : « RSSOwl ». Il fait partie des logiciels libres de droit disponibles sur le marché<sup>996</sup>. « *Les RSS sont censés avoir trois grands avantages : ils sont libres de droits, ils peuvent être archivés et tagués sans limites, ils sont généralement fournis en temps réel* » (BEAUGUITTE et SEVERO, 2014). Un flux RSS ne collecte pas une information aussi précise que l'article et/ou l'actualité qu'il relate, mais renseigne sur le titre, la date, l'auteur, et la catégorie du flux (de quelle rubrique est issu le flux). Il permet à ce titre d'éplucher rapidement une grande quantité d'informations pour trier ce qui intéresse ou non. Utilisé à titre expérimental, il n'a pas fait l'objet de la réalisation d'une base de données qui aurait nécessité en aval de la collecte des flux, un codage précis pour croiser, comparer voire assembler les données. Dans le cadre de l'étude, il est simplement question de rester informé d'un sujet.

En ce sens, plusieurs sites internet sont ciblés, à commencer par ceux de l'Inter-réseaux PTCE. Stratégiquement, ils sont très dynamiques et diffusent énormément d'informations avec leurs entrées spécifiques et permettent ainsi de rester proche du fil de l'actualité sur l'ESS en général et sur les PTCE. La couverture est nationale, voire au-delà. Le Labo de l'ESS fait l'objet de deux flux : le premier concernant la page d'accueil du site qui présente les grandes actualités autour de l'ESS et le second dans l'onglet « Nos thèmes de travail », la rubrique « Pôle Territorial de Coopération Economique ». Le site du COORACE fait l'objet de deux flux construits sur la même configuration que pour celui du Labo de l'ESS, à savoir un pour la page d'accueil et le second dans l'onglet « Innovation », rubrique « Pôle Territorial de Coopération Economique ». Le site du MES suit le même schéma que les précédents : un flux concernant l'onglet « Actualités », rubrique « Actualités du MES » et un second sur l'onglet « Actions », rubrique « Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) ». Toujours dans le cadre d'un suivi de la dynamique nationale, le site du Groupe de la Caisse des Dépôts fait également l'objet d'un flux de l'onglet « Actualités ». Il reste cependant plus large que les précédents flux puisque la Caisse des Dépôts n'est ni focalisée sur la dynamique ESS, ni sur celle des PTCE (elle ne dispose d'ailleurs pas de rubrique spécifique à ce sujet dans l'architecture du site).

Au niveau des terrains de l'étude, plusieurs sites font l'objet d'un ou de plusieurs flux. Pour les Pays-de-la-Loire tout d'abord, le site de la CRESS est ciblé par deux flux : un pour l'onglet « Le Journal », l'autre pour l'onglet « l'Agenda ». Le premier se concentre plus sur les actualités générales, le second sur les événements en lien avec l'ESS dans la région. Ils permettent potentiellement de capter des dynamiques et/ou informations vis-à-vis des deux terrains situés en région Pays-de-la-Loire, mais également au niveau des PTCE ligériens dans leur ensemble. Le site de l'association Village Terre et Vie (structure porteuse du PTCE Village Terre et Vie) est ciblé par un flux de l'onglet « Actualités ». Le site du PNR des Ardennes fait également l'objet de deux flux : un pour la rubrique « Actualités », l'autre pour la rubrique « Agenda ». Le site de l'association ARDAINES (structure porteuse du PTCE ARDAINES) est également ciblé par un flux depuis la page d'accueil, concentrant notamment

<sup>995</sup> Acronyme anglo-saxon signifiant « Really Simple Syndication », il désigne un format de fichiers particuliers dont le contenu est généré automatiquement en lien avec les mises à jour d'un site internet

<sup>996</sup> Bien que très simple d'utilisation et toujours utilisable au moment de la réalisation de l'étude, ce logiciel a été abandonné par les développeurs, et ne fait plus l'objet de mises à jour. Pour l'utilisation faite dans ce travail, il convenait parfaitement à l'usage, mais il est préférable de se tourner vers d'autres logiciels dans le cas d'une étude utilisant les données récoltées comme base de travail

la rubrique « Actualités ». Enfin, le site de la communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) fait l'objet d'un flux depuis la page d'accueil, disposant notamment d'une rubrique « A la une ».

### Les autres sites internet surveillés

Cependant, tous les sites internet ne disposent pas de flux RSS (ou ils ne sont pas lus par l'outil utilisé). En ce sens, d'autres sites font l'objet d'une surveillance à minima hebdomadaire, à commencer par ceux de l'Inter-réseaux PTCE évitant l'instauration de flux. C'est le cas notamment du RTES, avec un suivi de plusieurs rubriques dans l'onglet « S'informer » : « Actualités », « Agenda » et « Ressources ». Le site ne dispose pas d'un espace dédié à l'actualité PTCE, c'est pourquoi la fonction « Rechercher » est également utilisée lors de la surveillance afin de trouver des éléments pertinents et ciblant plus précisément la dynamique. Enfin, le dernier membre de l'Inter-réseaux PTCE, à savoir le CNCRESS, toujours dans le cadre d'une observation de la dynamique nationale, fait l'objet d'un suivi de différents onglets et rubriques. En premier lieu, la rubrique « Agenda » couvrant des évènements à l'échelle nationale et disposant d'un filtre par région au besoin. Dans l'onglet « Observatoire », la rubrique « Etudes et publications » à l'échelle nationale, comme par exemple un document publié en décembre 2018 autour des facteurs d'implantation des entreprises de l'ESS dans les territoires<sup>997</sup>, dispose d'un filtre également à l'échelon régional. Enfin, dans l'onglet « Ressources », la rubrique « Toutes les ressources » recense de nombreux documents, évènements, et actualités diverses autour de l'ESS dans les territoires. Comme pour le RTES, le site du CNCRESS ne dispose pas de rubrique dédiée aux PTCE, incitant à utiliser la fonction de recherche autour de ce sujet pour cibler les informations.

Au niveau des terrains de l'étude, les suivis se concentrent plutôt sur les activités de la structure porteuse, prise à défaut si le PTCE ne dispose pas d'un site dédié à son activité. C'est ainsi que pour le PTCE du Pays d'Ancenis, la page Facebook du CBE reste la référence<sup>998</sup> (la structure ne faisant pas l'objet d'un site dédié). Le PTCE du Village Terre et Vie dispose déjà d'un suivi via le flux mis en place sur son site internet, comme le PTCE ARDAINES. Le site de la CRESS Grand-Est fait également l'objet d'un suivi, notamment via l'onglet « Développer l'ESS », rubrique « Animation des territoires », reprenant entre autres la dynamique et les actualités des PTCE de la région.

Si une surveillance accrue est mise en place sur de nombreux sites internet potentiellement fournis en informations autour des PTCE et/ou des terrains de l'étude, le « dispositif » s'étend également au milieu de la recherche, avec notamment « CAIRN.Info<sup>999</sup> » et « Google Scholar<sup>1000</sup> », tous deux permettant de s'informer des différentes productions scientifiques sur le sujet<sup>1001</sup>, ce qui n'empêche pas une recherche documentaire plus classique.

### La mécanique des newsletters

Dans une optique de redécoupage d'informations et de compléments avec l'ensemble des outils déjà mobilisés pour quadriller la dynamique PTCE à différents échelons, la newsletters est un outil intéressant. Bien qu'elle ne soit pas envisagée à l'origine, c'est par le biais du séminaire national de mai 2016 que cet outil est mis en place. Au cours de cet évènement, les participants ont pu communiquer leur adresse mail afin d'être intégrés dans la

<sup>997</sup> Etude de Sciences Po Grenoble et du CNCRESS, « Les facteurs d'implantation des entreprises de l'ESS dans les territoires : Etude statistique sur l'ancrage des entreprises de l'ESS dans les zones d'emplois en France », décembre 2018, 24 pages – Document disponible à l'adresse suivante : [http://www.cncres.org/media/client/gridfichier/ressource3/etudeimplantationess\\_decembre2018\\_vf.pdf](http://www.cncres.org/media/client/gridfichier/ressource3/etudeimplantationess_decembre2018_vf.pdf) (consulté en janvier 2019)

<sup>998</sup> Lien vers la page : <https://fr-fr.facebook.com/CBE-Comit%C3%A9-de-Bassin-dEmploi-du-Pays-dAncenis-551360891622133/> (consulté en janvier 2019)

<sup>999</sup> Site internet « né de la volonté de quatre maisons d'édition (Belin, De Boeck, La Découverte et Erès) ayant en charge la publication et la diffusion de revues de sciences humaines et sociales, d'unir leurs efforts pour améliorer leur présence sur l'Internet » → <https://www.cairn.info/a-propos.php> (consulté en janvier 2019)

<sup>1000</sup> Service de Google spécialisé dans la recherche d'articles scientifiques, citations, livres et thèses universitaires

<sup>1001</sup> Accès via la licence de l'Université d'Angers. Plus généralement, la surveillance a donné lieu à des consultations régulières des bases de données en ligne → <http://bu.univ-angers.fr/bases-de-donnees> (consulté en janvier 2019)

*mailing list* de deux canaux d'informations : l'Institut des Territoires Coopératifs et celui du RTES. Restituant une sélection d'actualités et d'événements à venir, ces newsletters permettent de suivre une actualité plus large. Entre autres initiatives<sup>1002</sup>, interviews et communications, ces canaux d'informations ont permis de prendre connaissance de la 7<sup>ème</sup> rencontre nationale des collectivités locales autour de l'ESS<sup>1003</sup>, événement suivi dans le cadre de l'étude, notamment pour d'éventuels éléments prospectifs vis-à-vis de la poursuite de la dynamique PTCE.

### **Bilan de l'évolution de la dynamique PTCE**

L'ensemble des outils de veilles, des participations à différents événements d'envergure nationale voire d'échelons plus locaux, amène à constater certaines évolutions dans la trajectoire de la politique publique nationale des PTCE, ainsi que dans le dispositif des AAP nationaux.

#### Un essoufflement de la dynamique nationale

Après l'annonce des lauréats du second AAP national en début d'année 2016, aucune annonce et/ou travail n'est amorcé pour préparer un troisième AAP, signifiant sinon la fin, *a minima* une « pause » dans le dispositif d'accompagnement par l'Etat. L'absence de continuité dans cette action motrice pour la dynamique globale, aussi bien en tant que vitrine que de soutien concret et affiché du gouvernement vis-à-vis des PTCE, s'accompagne d'une diminution de l'engouement, bien exprimée dans les alertes<sup>1004</sup> et dans les espoirs de faire des lauréats des différents AAP nationaux, de véritables locomotives dans une dynamique d'essaimage plus large. Le contexte plus restrictif du second AAP national (une enveloppe plus réduite malgré la présence accrue de ministères par rapport au premier AAP) s'accompagne d'un nombre réduit de lauréats qui se conjugue avec le retrait progressif de l'ESS dans le gouvernement (passant de ministère délégué en 2012 à celui de secrétariat d'Etat en 2014, pour enfin être englobé en 2017 dans le ministère de la Transition écologique et solidaire [Figure 4, p. 52]); de fait, la politique publique nationale marque le pas. Le non renouvellement des manifestations nationales organisées par un ou plusieurs acteurs de l'Inter-réseaux PTCE après 2017<sup>1005</sup> témoigne de l'essoufflement de la dynamique PTCE dans son ensemble.

<sup>1002</sup> L'exemple de l'article du 9 mai 2017, « Eoliennes en Pays d'Ancenis », racontant l'historique du projet et son évolution, de la création de l'association en 2010 à celle de la SAS en 2017 → <http://institut-territoires-cooperatifs.fr/eoliennes-pays-dancenis/> (consulté en janvier 2019)

<sup>1003</sup> 7<sup>ème</sup> rencontre nationale des collectivités locales autour de l'ESS, « Innovations sociales au service des besoins des territoires : que font les collectivités ? », organisée par le RTES au ministère de la Transition écologique et solidaire à Paris, le 4 juillet 2018

<sup>1004</sup> En atteste à la fois la diminution progressive au fil du temps constatée dans les retours de l'alerte « PTCE », mais également des interrogations autour du devenir des PTCE, de ce qu'ils sont, de ce qu'ils deviennent, etc.

<sup>1005</sup> Les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> journées nationales des PTCE organisées par le MES sur la thématique de la citoyenneté économique au cœur des processus de coopération ont eu lieu le 9 et 28 mars 2017

**Fonctionnement d'un Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire :**

- Le club CIGALES regroupe de 5 à 20 personnes pour une période de 5 ans renouvelables.
- Son statut l'indivision.
- Les cigaliers qui le composent épargnent régulièrement pour investir collectivement et solidairement dans des projets de territoire.
- Tous les clubs adhèrent à la charte nationale des CIGALES et font l'objet d'un agrément de la Fédération.
- Les cigaliers choisissent les projets à soutenir en toute autonomie, collectivement et démocratiquement.
- Investisseurs dans leur bassin de vie, ils se réunissent plusieurs fois par an pour rencontrer les porteurs de projets et étudier les dossiers de création d'activités développeuses d'emploi, créatrices d'une économie locale éthique.
- Les clubs CIGALES accompagnent l'entrepreneur dans la réussite humaine et économique de son entreprise.
- Le club investit toujours de façon minoritaire dans le capital d'une société. Il prend des parts dans le capital de l'entreprise ou peut investir au compte courant d'associés. Il s'engage à y rester cinq ans.
- Plusieurs clubs ou d'autres structures de capital-risque solidaire peuvent intervenir dans la même entreprise pour "boucler" un plan de financement.
- S'il s'agit d'une entreprise individuelle, le Club réalise un prêt d'honneur. S'il soutient une association, il fait un apport avec droit de reprise.
- Parallèlement à l'apport de fonds, l'accompagnement est humain, technique et relationnel. Parrains et marraines activent leurs réseaux de relations.
- Le statut juridique d'indivision signifie que la gestion des biens se fait collectivement. Chaque cigalier peut bénéficier de déductions fiscales quand le club fait un apport au capital des sociétés sous certaines conditions.

Source : Fonctionnement d'un Club CIGALES, depuis le site <http://www.cigales.asso.fr/club-cigales/> (consulté en mars 2020)

**Le plan général du guide « Structures externes au PTCE »****Problématique générale :**

*Quel(s) regard(s) et quel(s) position(s) vis-à-vis du dispositif PTCE ? Quel(s) impact(s) sur les activités de l'acteur et de sa structure ? Pourquoi n'est-il pas un acteur membre du dispositif PTCE ?*

**3 entrées :**

- Le territoire (territoire d'actions de la structure)
- La structure
- Le dispositif PTCE

**1<sup>ère</sup> partie : Le territoire (territoire d'actions de la structure)****Problématique de la première partie :**

*Quelles interactions entre la structure et son territoire d'actions ? Comment la structure appréhende le territoire sur lequel elle évolue ?*

**I) Perceptions du territoire**

Dans cette partie, on cherche à ce que l'interrogé se positionne sur les principales caractéristiques du territoire. Sans pour autant chercher à mettre ce premier point en perspective avec sa propre structure, cela permettra d'avoir un nouveau regard qui complètera, affirmera ou sera en contradiction avec les autres éléments de recherches préalables et les autres entretiens. On doit ressortir des idées sur comment le territoire est vécu, perçu. Il n'y a pas de limite sur l'antériorité des informations que l'interrogé peut fournir, même si on s'intéresse plus particulièrement à la situation actuelle du territoire.

**Objectifs :**

- Comprendre les points clés qui définissent le territoire
- Faire remonter le discours d'acteurs sur l'espace vécu et l'espace perçu
- Connaître d'éventuels avantages ou problèmes depuis le terrain et concernant le territoire
- Retracer d'éventuels antécédents sur le territoire
- Comprendre l'identité du territoire et le ressenti des acteurs de terrain



## II) Interactions entre la structure et son territoire d'actions

Cette partie doit mettre en lumière les possibles interactions entre la structure de l'interrogé et les autres acteurs du territoire, à commencer par la collectivité locale. Est-ce qu'il est impliqué dans une quelconque démarche territoriale, prend part à des commissions, siège-t-il dans des instances particulières du territoire, ... ? Ou encore est-ce que sa structure a bénéficié d'un quelconque programme que ce soit dans le cadre de son installation et/ou de son développement ? On cherche ici à savoir comment la structure s'appuie et/ou est appuyée par le territoire.

### Objectifs :

- Comprendre la position de la structure dans le territoire
- Mettre en lumière les différentes interactions possibles entre la structure et les collectivités locales
- Connaître un peu mieux les différents réseaux dans lesquels la structure est impliquée
- Retracer l'historique des dispositifs et autres actions territoriales sur le territoire

## 2ème partie : La structure

### Problématique de la deuxième partie :

*Quelles sont les principales caractéristiques de la structure ? Comment et avec qui travaille-t-elle ? Quels sont ses objectifs en termes de développement ?*

## I) Les caractéristiques de la structure

Dans cette partie, l'interrogé doit revenir sur les principales caractéristiques de sa structure comme le statut juridique, le nombre d'employés, des informations sur les différentes activités traitées par la structure, les principales évolutions antérieures de la structure, ... On doit par la suite être en mesure de dresser un portrait relativement complet de la structure.

### Objectifs :

- Connaître les principales caractéristiques de la structure
- Comprendre l'étendue des activités de la structure

## II) Les réseaux de la structure

L'objet de cette partie est de faire le point sur les différentes relations qu'entretient la structure avec d'autres acteurs du territoire ou autre.

### Objectifs :

- Déterminer les principales relations qu'entretient la structure avec les acteurs du territoire de référence de l'étude et en dehors de celui-ci
- Connaître des maillages territoriaux et des liens existants sur le territoire
- Croiser les résultats avec les autres interrogés ainsi que les recherches préalables sur le terrain d'étude afin d'établir d'éventuels rapprochements ou fractures entre tel ou tel acteurs

## III) Les principaux objectifs de la structure

Cette partie doit permettre de mettre en lumière les principaux objectifs en termes de développement pour la structure. Son activité existe dans quel(s) but(s) ? A-t-il changé depuis sa création ? Va-t-il changer dans un avenir proche ou lointain ? Dans l'absolu, il faut amener l'interrogé à décliner les objectifs par activité pour avoir une meilleure vision d'ensemble dans les choix opérés et la pertinence de ces derniers.

### Objectifs :

- Décliner les principaux objectifs en matière de développement de la structure
- Comprendre les choix stratégiques opérés par la structure au cours de son développement
- Connaître les éventuelles orientations à venir dans le développement de la structure

## 3ème partie : Le dispositif PTCE

### Problématique de la troisième partie :

*La structure connaît-elle l'existence du dispositif ? Comment la perçoit-elle et quel(s) lien(s) existe(nt)-t-il(s) entre le dispositif et la structure ?*

## I) Connaissance du dispositif PTCE

On s'intéresse ici au niveau de connaissance du dispositif PTCE par la structure interrogée. Est-elle au fait de son existence ? Dans quel(s) cadre(s) en a-t-elle eu connaissance (par quel(s) biais et par quelle(s) occasion(s) ?) ?

Objectifs :

- Identifier le niveau de connaissance du dispositif par la structure
- Connaître les éventuels interlocuteurs et contextes par lesquels la structure a pu identifier le dispositif PTCE

## II) Liens et perceptions du dispositif PTCE par la structure

Cette partie se consacre aux liens existants ou non entre la structure interrogée et le dispositif PTCE. On cherche à savoir la nature de ces liens, s'ils sont plus ciblés vers un acteur ou une structure en particulier, ou bien s'ils sont directs ou indirects (intermédiaires supplémentaires entre la structure et le dispositif).

Objectifs :

- Comprendre la position de la structure vis-à-vis du dispositif PTCE
- Connaître les différentes relations (positives ou négatives, personnelles ou professionnelles, de coopérations ou concurrentielles, ...) existantes entre la structure et le dispositif PTCE
- Identifier pourquoi la structure ne fait pas partie du dispositif PTCE

## Annexe 4 - Variables et mesures manipulées pour les affirmations : « Structures externes au PTCE »

**Variables et mesures manipulées pour les affirmations : « Structures externes au PTCE »**

Tableau 56 - Variables et mesures des affirmations de travail des structures externes au PTCE

Affirmations	Variables manipulées	Mesures
A1 : La structure a une bonne image de son territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perception et ressenti du territoire</li> <li>- Localisation géographique de la structure</li> </ul>	<p>Degré de ressenti et de perception globale sur le territoire pour la structure, son développement et son bien-être, raisons du choix de la localisation géographique de la structure sur ce territoire, sur un emplacement précis,</p> <p><i>Référence à la première partie, I)</i></p>
A2 : La structure perçoit des éléments essentiels participants à l'identité du territoire de son implantation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perception et ressenti du territoire</li> <li>- Identité du territoire</li> </ul>	<p>Liste d'éléments remarquables sur le territoire d'implantation de la structure définis comme participant à l'identité du territoire, fonction(s) et identité(s) attribuées par la structure vis-à-vis de son territoire d'implantation</p> <p><i>Référence à la première partie, I)</i></p>
A3 : La structure identifie des forces et des faiblesses sur son territoire d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques du territoire</li> <li>- Perception et ressenti du territoire</li> </ul>	<p>Liste des avantages et des forces du territoire par la structure, liste des inconvénients et faiblesses du territoire par la structure</p> <p><i>Référence à la première partie, I)</i></p>
A4 : La structure a un attachement particulier avec le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perception et ressenti du territoire</li> <li>- Localisation géographique de la structure</li> <li>- Histoire de la structure</li> </ul>	<p>Date de la création de la structure ainsi que les différentes implantations qu'elle a connu (cela peut être une), raison(s) de l'installation de la structure sur le territoire</p> <p><i>Référence à la première partie, I), et à la deuxième partie, I)</i></p>
A5 : La structure s'intègre bien dans les différentes sphères (économique, sociale, culturelle, politique) du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perception et ressenti du territoire</li> <li>- Acteurs et activités du territoire</li> </ul>	<p>Liens existants entre la structure et les autres acteurs économiques, sociaux, politiques et culturels du territoire, degré de ressenti et de perception globale de la structure vis-à-vis de son implantation et de son adaptation sur le territoire</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II)</i></p>
A6 : La structure a des liens directs et/ou indirects avec les collectivités locales de son territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relations entre les collectivités et la structure</li> <li>- Réseaux de la structure</li> </ul>	<p>Liste des différentes collectivités avec lesquelles la structure a des liens, nature de ces liens</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II)</i></p>
A7 : La structure a fait l'objet ou fait l'objet d'un quelconque dispositif territorial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs territoriaux</li> <li>- Histoire de la structure</li> </ul>	<p>Nombre et liste des éventuels dispositifs territoriaux dans lesquels la structure fait l'objet (la réponse à ce dispositif dépend majoritairement de l'implication de cette structure), nombre et liste des éventuels dispositifs territoriaux dans lesquels la structure a fait l'objet</p> <p><i>Référence à la première partie, II), et à la deuxième partie, III)</i></p>

A8 : La structure a pris ou prend part à un quelconque dispositif territorial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs territoriaux</li> <li>- Histoire de la structure</li> </ul>	<p>Nombre, liste et nature de l'implication des éventuels dispositifs territoriaux dans lesquels la structure prend part, Nombre, liste et nature de l'implication des éventuels dispositifs territoriaux dans lesquels la structure a pris part</p> <p><i>Référence à la première partie, II), et à la deuxième partie, III)</i></p>
A9 : La structure a des caractéristiques différentes de la plupart des structures membres du dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques de la structure</li> <li>- Caractéristiques des structures membres du dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Ancienneté, statut juridique, taille de la structure, zone de chalandise, chiffre d'affaires de la structure, ancienneté, statut juridique, taille des structures membres du dispositif PTCE, zone de chalandise, chiffre d'affaires des structures membres du dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I)</i></p>
A10 : La structure n'a pas le même statut juridique que la majorité des structures membres du dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut juridique de la structure</li> <li>- Statut juridique des structures membres du dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Statut juridique de la structure, évolutions connues et/ou à venir du statut juridique de la structure, statut juridique des structures membres du dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et III)</i></p>
A11 : La structure ne travaille pas exclusivement sur le même territoire que le dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire(s) d'actions de la structure</li> <li>- Territoire de référence du dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Nom et/ou exemples de territoire(s) d'actions de la structure, nom et/ou limites du territoire d'actions du dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III)</i></p>
A12 : La structure ne travaille pas exclusivement sur les mêmes activités que les projets portés par le dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filières et activités de la structure</li> <li>- Filières et activités du dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Liste des filières et des activités portées et/ou accompagnées par la structure, liste des filières et des activités portées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et III), et à la troisième partie, I)</i></p>
A13 : La structure ne travaille pas exclusivement qu'avec des acteurs du territoire de référence du dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux de la structure</li> <li>- Territoire de référence du dispositif PTCE</li> <li>- Territoire(s) d'actions de la structure</li> </ul>	<p>Exemples d'activités et/ou de clients présents en dehors du territoire de référence du dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III)</i></p>
A14 : La structure n'a pas de limite territoriale dans son territoire d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) de développement de la structure</li> <li>- Territoire(s) d'actions de la structure</li> </ul>	<p>Description d'une limite territoriale imposée dans la stratégie de développement de la structure vis-à-vis de son activité, de ses actions</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, III)</i></p>
A15 : La structure n'a pas les mêmes valeurs que la majorité des structures membres du dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques de la structure</li> <li>- Objectifs de la structure</li> <li>- Valeurs de la structure</li> <li>- Caractéristiques des structures membres du dispositif PTCE</li> <li>- Objectifs des structures membres du dispositif</li> </ul>	<p>Statut juridique de la structure et de celles des structures membres du dispositif PTCE, objectifs de développement de la structure et de celles des structures membres du dispositif PTCE, valeurs portées par la structure et par celles membres du dispositif PTCE</p>

	<p>PTCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeurs des structures membres du dispositif PTCE</li> </ul>	<i>Référence à la deuxième partie, I) et III), et à la troisième partie, II)</i>
A16 : La structure est investie dans des réseaux d'acteurs dedans et au-delà du territoire de référence du dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux de la structure</li> <li>- Territoire(s) d'actions de la structure</li> <li>- Territoire de référence du dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Liste des différents réseaux d'acteurs dans lesquels la structure s'investit, rayon géographique des différents réseaux d'acteurs dans lesquels la structure s'investit</p> <p><i>Référence à la première partie, II), et à la deuxième partie, II)</i></p>
A17 : La structure est investie dans des réseaux d'acteurs ciblant des groupes sociaux particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux de la structure</li> </ul>	<p>Caractéristiques et objectifs des différents réseaux d'acteurs dans lesquels la structure est investie</p> <p><i>Référence à la première partie, et à la deuxième partie, II)</i></p>
A18 : Les principales relations professionnelles de la structure ne se font avec aucun membre du dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux de la structure</li> </ul>	<p>Classification par importances (fréquence, chiffre d'affaires) dans les différents réseaux professionnels de la structure, considération des liens existant ou non entre la structure et les structures membres du dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, II), et à la troisième partie, II)</i></p>
A19 : Le développement de la structure repose sur une seule stratégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) de développement de la structure</li> </ul>	<p>Nombre et détails des différentes stratégies de développement que la structure a mis en place depuis sa création, détails des différentes stratégies de développement envisagées par la structure à plus ou moins long terme</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et III)</i></p>
A20 : La structure adapte son développement en fonction d'opportunités financières, territoriales, ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) de développement de la structure</li> </ul>	<p>Nombre et détails des différentes stratégies de développement que la structure a mis en place depuis sa création, détails des différentes stratégies de développement envisagées par la structure à plus ou moins long terme, nombre et détails de stratégies de développement de la structure en fonction de diverses opportunités</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et III)</i></p>
A21 : La structure se développe par le biais de logiques coopératives avec d'autres structures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) de développement de la structure</li> <li>- Réseaux de la structure</li> </ul>	<p>Attachement de la structure à la notion de coopération, logique(s) privilégiée(s) dans les stratégies de développement de la structure</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III)</i></p>
A22 : La structure a connu différentes stratégies de développement depuis sa création	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) de développement de la structure</li> </ul>	<p>Nombre et détails des différentes stratégies de développement que la structure a mis en place depuis sa création</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et III)</i></p>
A23 : La structure avait connaissance du dispositif PTCE avant l'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liens avec le dispositif PTCE et ses structures membres</li> </ul>	<p>Degré de connaissance de la composition et du fonctionnement du dispositif PTCE, nature et fréquence de relations entre la structure et les structures membres du dispositif PTCE</p>

		<i>Référence à la troisième partie, I) et II)</i>
A24 : La structure identifie le dispositif PTCE par le biais d'un acteur en particulier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du dispositif PTCE</li> <li>- Liens avec le dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Degré de connaissance de la composition et du fonctionnement du dispositif PTCE, degré de connaissance des activités et des projets du dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, II), et à la troisième partie, I) et II)</i></p>
A25 : La structure est au fait des différentes actions et/ou activités du dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Degré de connaissance des activités et des projets du dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la troisième partie, I) et II)</i></p>
A26 : La structure ne fait pas partie du dispositif PTCE par choix	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du dispositif PTCE</li> <li>- Stratégie(s) de développement de la structure</li> </ul>	<p>Degré de connaissance du fonctionnement du dispositif PTCE par la structure, raisons de l'absence de la structure parmi les membres du dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, III), et à la troisième partie, I)</i></p>
A27 : La structure n'a pas une bonne image du dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du dispositif PTCE</li> <li>- Perception de la structure vis-à-vis du dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Degré de connaissance du fonctionnement du dispositif PTCE par la structure, perception sur les acteurs et activités du dispositif PTCE par la structure</p> <p><i>Référence à la troisième partie, I) et II)</i></p>
A28 : La structure n'a pas une bonne image des membres du dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du dispositif et des acteurs membres du PTCE</li> <li>- Perception de la structure vis-à-vis du dispositif et des acteurs membres du PTCE</li> </ul>	<p>Degré de connaissance du fonctionnement et de la composition des acteurs du dispositif PTCE par la structure, perception sur les acteurs et activités du dispositif PTCE par la structure</p> <p><i>Référence à la troisième partie, I) et II)</i></p>
A29 : La structure ne souhaite pas prendre part à un quelconque dispositif territorial en lien avec son activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) de développement de la structure</li> </ul>	<p>Intéressement aux différents dispositifs territoriaux par la structure, degré de volonté de rejoindre un dispositif territorial par la structure</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, III)</i></p>

Annexe 5 - Classification des pistes de réflexion en fonction des différentes parties du guide « Acteurs membres »

## Classification des pistes de réflexion en fonction des différentes parties du guide « Acteurs membres »

Tableau 57 - Pistes de réflexion pour les acteurs membres des PTCE en fonction des grandes parties du guide d'entretien

Acteurs	Structures	Dispositif	Territoire
Les projets entrepris ont un lien avec le développement durable	Les projets portés par le dispositif PTCE sont financés par plusieurs structures aux statuts et intérêts divers	Facilite la mise en place de projets	D'autres dispositifs pour le développement économique, social et durable ont déjà été menés sur le territoire
Ils mobilisent des ressources locales	Les structures membres ont d'autres activités en parallèle de celles que porte le PTCE	Meilleure visibilité aux porteurs de projets vis-à-vis des institutionnels et des financeurs	L'utilisation de « bioressources » dans les projets que porte le PTCE est vectrice d'un ancrage de l'activité et des emplois
L'entente entre les porteurs de projets et les collectivités territoriales influence directement la réussite des actions menées	La sur-représentation de structures ayant le même statut juridique dans les acteurs membres du PTCE en milieu rural a un impact sur le type d'activité, le nombre et la portée ou la dimension (géographique, sociale, environnementale, ...) des projets entrepris	Les structures qui le composent ont des statuts juridiques divers	Les projets portés par le PTCE en milieu rural activent de nouvelles ressources sur le territoire
Incite à l'identification de nouveaux porteurs de projets	La structure porteuse (ou à l'origine de la création de la structure porteuse) est beaucoup plus importante (effectif, ancienneté, poids politique, capital économique) que les autres structures membres et les réalisations entreprises par le dispositif PTCE en milieu rural sont celles de la structure porteuse uniquement	Le noyau des acteurs qui porte le PTCE faisait déjà partie d'un même réseau autour d'autres projets antérieurs à la constitution du PTCE	Les projets portés par les PTCE en milieu rural sont construits sur une volonté de relocaliser une activité
Sensible aux dynamiques coopératives plutôt qu'aux dynamiques concurrentielles à l'échelle locale	Revendiquent un attachement aux valeurs de l'ESS	Il développe de nouvelles coopérations entre acteurs, entre structures	Les projets portés par le PTCE en milieu rural sont construits sur une volonté de répondre à un besoin local
Ils ont un rapport particulier avec le territoire local sur lequel leur structure agit (intérêt, attachement)	Dans les membres du dispositif PTCE, il y a au minimum une structure issue de l'ESS, une entreprise classique, une collectivité territoriale, et un organisme de recherche	Il est source de développement de nouvelles filières soit pour le territoire des actions, soit pour les structures qui les portent	Le soutien des collectivités locales (financier, technique, politique) favorise l'aboutissement des projets portés par le PTCE
Les acteurs salariés dans les projets	Les futurs projets portés par les structures membres du	Il fédère des acteurs sur un territoire donné	L'ancienneté du tissu associatif et coopératif



portés par le dispositif sont issus du territoire du dispositif PTCE	dispositif PTCE sont influencés dans leur conception par ceux qui ont été menés pour le dispositif	autour de préoccupations générales	favorise le développement du dispositif PTCE en milieu rural
	Les futurs projets portés par les structures membres du dispositif PTCE sont influencés dans leur(s) finalité(s) par ceux qui ont été menés pour le dispositif	La dimension environnementale est importante dans les projets portés par le dispositif en milieu rural	Le dispositif PTCE en milieu rural s'inscrit dans la continuité de dispositifs de développement territorial mobilisés antérieurement sur le territoire
	Les structures privées membres du PTCE ont toutes leur siège social inscrit dans le territoire d'actions du PTCE	Les activités créées à l'issue des projets portés par le PTCE sont pérennes sur le long terme	La délimitation du périmètre d'actions des projets portés par le dispositif PTCE en milieu rural est une composante clé dans l'élaboration et la mise en place de ces derniers
		En milieu rural, le pôle est constitué d'au moins un réseau d'acteurs inscrit dans un périmètre géographique dit local	Les projets portés par le PTCE en milieu rural s'intègrent dans les stratégies de développement du territoire auquel ils se rattachent
		Il est vecteur d'innovations à minima dans le territoire sur lequel il agit	
		Les filières portées par le dispositif sont en circuit-court	
		Les filières portées par le dispositif sont des écofilères	
Le dispositif PTCE en milieu rural subsiste après l'accompagnement financier octroyé soit par les appels à projets interministériels, soit par les Régions			

## Annexe 6 - Variables et mesures manipulées pour les affirmations : « Acteurs membres »

**Variables et mesures manipulées pour les affirmations : « Acteurs membres »**

Tableau 58 - Variables et mesures des affirmations de travail des acteurs membres des PTCE

Hypothèses	Variables manipulées	Mesures
A1 : Le dispositif PTCE en milieu rural facilite la mise en place de nouveaux projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de projets</li> <li>- Développement de projets</li> <li>- Implication dans différentes phases des projets</li> <li>- Accompagnement et ingénierie</li> </ul>	<p>Nombre de projets portés par le dispositif, nombre de projets incubés par le dispositif, nombre de mises en relations d'acteurs (notamment de porteurs de projets)</p> <p><i>Référence à la quatrième partie, II)</i></p>
A2 : Le dispositif PTCE en milieu rural offre une meilleure visibilité aux porteurs de projets vis-à-vis des institutions et des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perception des acteurs</li> <li>- Rayonnement des projets</li> <li>- Soutiens apportés aux projets</li> <li>- Communication</li> <li>- Evènements</li> <li>- Réunions entre porteurs de projets, collectivités et institutions</li> </ul>	<p>Nombre de réunions entre les porteurs de projets et autres acteurs, différentes sources de financements pour les projets, intensité de la communication relayée par les collectivités pour les projets, nombre et type d'évènements créés mettant en relation les porteurs de projets, les collectivités et les institutions, nombre de mises en relations à l'initiative du dispositif entre porteurs de projets, collectivités et institutions, degré de prise de conscience des porteurs de projets au sein du dispositif par les collectivités et institutions</p> <p><i>Référence à la quatrième partie, II) et III)</i></p>
A3 : Les acteurs du dispositif en milieu rural, structurés par les valeurs de l'ESS, mettent en place des projets en lien avec le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs des projets menés</li> <li>- Spécificités des moyens mis en œuvre dans les projets</li> <li>- Impact environnemental des projets</li> <li>- Normes environnementales</li> </ul>	<p>Inscription dans les objectifs des projets d'une volonté de s'inscrire dans un développement durable, moyens, méthodes et outils mis en œuvre dans le montage et la réalisation du projet en lien avec le développement durable, retours et/ou estimations des impacts environnementaux dans les projets, respect de normes et/ou labellisations et/ou reconnaissances et/ou distinctions et/ou appartenance à des réseaux, en lien avec le développement durable</p> <p><i>Référence à la quatrième partie, II) et III)</i></p>
A4 : Les acteurs du dispositif en milieu rural mobilisent des ressources locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources mobilisées dans les projets</li> <li>- Provenance géographique des ressources</li> <li>- Circuit local</li> </ul>	<p>Echelle de provenance des ressources mobilisées, types et applications des ressources mobilisées, échelle d'utilisation et de consommation des ressources mobilisées</p> <p><i>Référence à la première partie, I), et à la seconde partie, I)</i></p>
A5 : Les structures du dispositif en milieu rural ont des statuts juridiques divers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut juridique des structures</li> </ul>	<p>Types de statuts juridiques des structures membres, Classification par nombre des structures appartenant à tel type de statut juridique</p> <p><i>Référence à la troisième partie, I), et à la quatrième partie, I)</i></p>
A6 : Le noyau des acteurs qui portent le	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux d'acteurs</li> <li>- Réseaux d'entreprises</li> </ul>	<p>Similarités et différences entre les acteurs membres et les réseaux antérieurs à la formation</p>

<p>PTCE en milieu rural faisait déjà partie d'un même réseau autour d'autres projets antérieurs à la constitution du PTCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopérations</li> <li>- Collaborations</li> </ul>	<p>du dispositif, similarités et différences entre les structures membres et les réseaux antérieurs à la formation du dispositif, nombre de projets antérieurs à la formation du PTCE portés par plusieurs membres du dispositif, existence en amont de la mise en place du dispositif d'exemples de coopérations et/ou de collaborations entre acteurs et/ou structures membres du dispositif autour de mise en place de projets, de financements, ...</p> <p><i>Référence à la première partie, II), à la deuxième partie, I), à la troisième partie, III), et à la quatrième partie, I) et II)</i></p>
<p>A7 : Le dispositif PTCE en milieu rural développe de nouvelles coopérations entre acteurs/structures</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux d'acteurs</li> <li>- Réseaux de structures</li> <li>- Coopérations</li> <li>- Collaborations</li> </ul>	<p>Nombre et nature de nouvelles coopérations entre acteurs/structures du PTCE, nombre et nature de nouvelles coopérations entre acteurs/structure du PTCE et hors PTCE</p> <p><i>Référence à la première partie, II), à la deuxième partie, I), à la troisième partie, III), et la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
<p>A8 : Le dispositif PTCE en milieu rural est source de développement de nouvelles filières soit pour le territoire des actions, soit pour les structures qui les portent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Innovations</li> <li>- Création d'activités</li> <li>- Développement territorial</li> <li>- Ressources territorialisées</li> </ul>	<p>Type et nombre de nouvelles filières mises en place sur le territoire d'actions du dispositif depuis sa mise en place, type et nombre de nouvelles filières mises en place par les structures membres du dispositif depuis la mise en place du PTCE, nombre de projets de mises en place de nouvelles filières dans lesquels le PTCE est impliqué</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), à la deuxième partie, II), à la troisième partie, I) et II), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
<p>A9 : Les projets portés par le dispositif PTCE en milieu rural sont financés par plusieurs structures aux statuts et intérêts divers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques générales des structures</li> <li>- Financement des projets</li> <li>- Coopération</li> <li>- Valeurs et objectifs des structures</li> </ul>	<p>Nombre et type de structures à l'origine des financements des projets portés par le dispositif, statuts, valeurs, siège social et secteur d'activités des structures à l'origine des financements des projets portés par le dispositif, les raisons et les motivations d'un financement pluriel possible</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et II), à la troisième partie, I), II) et III), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
<p>A10 : D'autres dispositifs pour le développement économique et social ont déjà été menés sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement économique, social et territorial</li> <li>- Regroupements d'acteurs pour un développement socio-économique sur un territoire donné</li> <li>- Coopération</li> </ul>	<p>Nombre, type, et attendus de dispositifs antérieurs à la mise en place du PTCE sur le territoire d'actions de ce dernier, même questionnement autour de quelconques regroupements d'acteurs dont les finalités œuvres pour un développement social et/ou économique sur le territoire d'actions du PTCE</p> <p><i>Référence à la première partie, II), à la deuxième partie, I), à la troisième partie, III), et à la quatrième partie, I)</i></p>
<p>A11 : L'entente entre les porteurs de projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération</li> <li>- Collaboration</li> </ul>	<p>Lien(s) existant(s) entre les porteurs de projets et les collectivités territoriales, type et moyens de</p>

et les collectivités territoriales influence directement sur la réussite des actions menées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux</li> <li>- Communication</li> </ul>	<p>communication relayés ou non par les collectivités sur les actions menées via les projets portés par le dispositif, nombre de réunions rassemblant les porteurs de projets du dispositif et les collectivités</p> <p><i>Référence à la première partie, II), à la deuxième partie, II), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A12 : Le dispositif PTCE en milieu rural fédère des acteurs sur un territoire donné autour de préoccupations générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération</li> <li>- Collaboration</li> <li>- Réseaux</li> <li>- Valeurs et objectifs</li> <li>- Intérêts collectifs</li> </ul>	<p>Nombre d'acteurs et/ou structures impliqués dans les projets portés par le dispositif, nombre d'acteurs et/ou structures du dispositif impliqués dans des projets sur le territoire d'actions du PTCE, diversité d'acteurs et/ou structures impliqués dans des projets en fonction des attendus de celui-ci, intéressement de plusieurs acteurs et/ou structures autour d'un projet aux préoccupations collectives (intérêt général)</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, II), à la troisième partie, II) et III), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A13 : Les structures membres ont d'autres activités en parallèle de celles que porte le PTCE en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités des structures</li> <li>- Organisation de la structure</li> <li>- Gouvernance de la structure</li> <li>- Intéressement au dispositif</li> <li>- Rôles</li> </ul>	<p>Pourcentage d'activités de la structure consacré au dispositif et pourcentage consacré à la structure elle-même, nombre de projets portés par le dispositif dans lesquels la structure est impliquée, type et temps d'implication de la structure dans les projets portés par le dispositif, explications sur les activités menées par la structure dans son ensemble</p> <p><i>Référence à la troisième partie, I) et II)</i></p>
A14 : L'utilisation de bioressources dans les projets que porte le PTCE en milieu rural est vectrice d'un ancrage de l'activité et des emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources territorialisées</li> <li>- Création d'activités</li> <li>- Territoire d'actions</li> <li>- Echelle de l'activité et de l'emploi</li> </ul>	<p>Type de ressources utilisées dans les projets portés par le dispositif, territoire(s) d'actions des projets en fonction des ressources qu'ils mobilisent, nombre d'emplois créés dans les projets portés par le dispositif en fonction des ressources qu'ils mobilisent, perspectives de développements envisagés des projets portés par le dispositif en fonction des ressources qu'ils mobilisent, inventaire des projets portés par le dispositif en fonction des ressources qu'ils mobilisent</p> <p><i>Référence à la première partie, II), et à la quatrième partie, II) et III)</i></p>
A15 : La dimension environnementale est importante dans les projets portés par le dispositif PTCE en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction des projets</li> <li>- Objectifs des projets</li> <li>- Valeurs</li> <li>- Développement durable</li> </ul>	<p>Nombre de projets portés par le dispositif ayant une dimension environnementale soit dans sa mise en place, soit dans son fonctionnement, soit dans ses objectifs, intérêt(s) portés par les acteurs du dispositif pour la dimension environnementale dans les différents projets en cours de réalisation et/ou réalisés, définition de l'environnement par les différents acteurs interrogés</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et II), à la troisième partie, II), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>

A16 : Les activités créées à l'issue des projets portés par le PTCE en milieu rural sont pérennes sur le long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement durable</li> <li>- Longévité des projets</li> <li>- Ambitions</li> <li>- Pérennisation des activités</li> </ul>	<p>Nombre d'activités portées par les projets du dispositif et date de création, nombre de projets avortés et/ou après une mise en place, nombre d'activités reprises par un nouveau projet porté par le dispositif, explication sur la volonté de développement des différents projets portés par le dispositif sur le court, moyen et long terme</p> <p><i>Référence à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A17 : Dans le dispositif PTCE en milieu rural, le pôle est constitué d'au moins un réseau d'acteurs inscrit dans un périmètre géographique dit local	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux</li> <li>- Proximités</li> <li>- Coopérations</li> </ul>	<p>Identifier le nombre de réseaux existants grâce au dispositif, cartographier l'origine géographique de l'ensemble de ces acteurs d'un même réseau, construire une éventuelle évolution depuis la formation de ces réseaux, identifier les réseaux en devenir notamment via la mise en place de projets</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), à la deuxième partie, I) et II), à la troisième partie, I), II) et III), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A18 : Le dispositif PTCE en milieu rural est vecteur d'innovations à minima dans le territoire sur lequel il agit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Innovations</li> <li>- Développement territorial</li> <li>- Créations d'activités</li> </ul>	<p>Identifier les types d'innovations présentes dans les actions, les projets, les idées portés par le dispositif, mettre en évidence ce qui est innovant pour le territoire sur lequel le dispositif agit et au-delà</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A19 : Les projets portés par le PTCE en milieu rural sont construits sur une volonté de relocaliser une activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ancrage</li> <li>- Développement territorial local</li> <li>- Trajectoire</li> </ul>	<p>Projets portés par le dispositif qui concernent une activité anciennement présente sur le territoire d'actions, actions menées par le dispositif visant à consolider une activité emprunte à la délocalisation<sup>1006</sup>, projets portés par le dispositif ayant une volonté de relocalisation d'activités</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A20 : Les projets portés par le PTCE en milieu rural activent de nouvelles ressources sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources territorialisées</li> <li>- Projets</li> <li>- Innovations</li> </ul>	<p>Mobilisation de nouvelles ressources (humaines, matérielles, physiques, ...) dans les projets portés par le dispositif à l'échelle du territoire d'actions, idées portées par le dispositif mobilisant potentiellement de nouvelles ressources à l'échelle du territoire d'actions, projets finis et/ou abandonnés, portés par le dispositif, ayant mobilisés de nouvelles ressources à l'échelle du territoire d'actions</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A21 : Les projets portés par le PTCE en milieu rural sont construits sur une volonté de répondre à	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de besoins</li> <li>- Projets</li> <li>- Intérêts collectifs</li> </ul>	<p>Nombre de projets fondés sur l'idée d'une réponse à un besoin identifié sur le territoire d'actions, choix opérés dans la réflexion de projets à porter pour le dispositif, notamment au niveau des objectifs et attendus</p>

<sup>1006</sup> Il est question d'activités susceptibles d'être délocalisées pour des raisons d'attractivité et de compétitivité

un besoin local		<i>Référence à la première partie, I) et II), à la deuxième partie, I), à la troisième partie, I), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i>
A22 : Les filières portées par le PTCE en milieu rural sont en circuit-court	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de l'activité</li> <li>- Proximités</li> <li>- Réseaux</li> </ul>	<p>Nombre d'intermédiaires dans les filières auxquelles sont rattachés les projets portés par le dispositif, nombre de tâches effectuées par des acteurs différents entre l'exploitation de la ressource et sa consommation</p> <p><i>Référence à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A23 : Les filières portées par le PTCE en milieu rural sont des écofilères	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets</li> <li>- Activités</li> <li>- Valeurs</li> <li>- Développement durable</li> </ul>	<p>Caractéristiques des filières dans lesquelles s'inscrivent les projets portés par le dispositif, éléments de réflexions en rapport avec les écofilères dans les projets en cours d'élaboration et portés par le dispositif</p> <p><i>Référence à la troisième partie, I), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A24 : Le soutien des collectivités locales (financier, technique, politique) favorise l'aboutissement de projets portés par le PTCE en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopérations</li> <li>- Collaborations</li> <li>- Réseaux</li> </ul>	<p>Projets portés par le dispositif ayant abouti tout en ayant bénéficié d'un soutien des collectivités locales, projets portés par le dispositif ayant échoué et n'ayant pas bénéficié d'un soutien des collectivités locales</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), et à la quatrième partie, I) et II)</i></p>
A25 : L'ancienneté du tissu associatif et coopératif favorise le développement du dispositif PTCE en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temporalité</li> <li>- Coopérations</li> <li>- Valeurs</li> </ul>	<p>Ancienneté des structures qui composent le dispositif, présence historique d'associations et de coopératives sur le territoire d'actions du dispositif (précisions supplémentaires si elles sont en lien avec les filières abordées par les projets portés par le dispositif)</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), à la deuxième partie, I), à la troisième partie, I), et à la quatrième partie, I)</i></p>
A26 : Le dispositif PTCE en milieu rural s'inscrit dans la continuité de dispositifs de développement territorial mobilisés antérieurement sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temporalité</li> <li>- Trajectoire</li> <li>- Développement territorial</li> </ul>	<p>Nombre de dispositifs en lien avec le développement économique et territorial menés avant la mise en place du PTCE sur le territoire d'actions de ce dernier, nombre de candidatures à des dispositifs en lien avec le développement économique et territorial déposées avant la mise en place du PTCE sur le territoire d'actions de ce dernier</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), et à la quatrième partie, I)</i></p>
A27 : Le dispositif PTCE en milieu rural subsiste après l'accompagnement financier octroyé soit par les appels à projets interministériels, soit par les Régions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennité des actions</li> <li>- Autonomie</li> <li>- Utilité</li> </ul>	<p>Continuité des actions menées par le dispositif suite à la fin de la période de l'accompagnement financier étatique et/ou régional, forme(s) prise(s) par le dispositif suite à la fin de la période de l'accompagnement financier étatique et/ou régional, renouvellement d'un financement par une collectivité et/ou une institution à la fin de la période de l'accompagnement financier étatique et/ou régional</p>

		<i>Référence à la quatrième partie, III)</i>
A28 : La surreprésentation de structures ayant le même statut juridique, par projets, dans les acteurs membres du PTCE en milieu rural affecte : le type d'activités, le nombre, la portée et/ou la dimension (géographique, sociale, environnementale, ...) des projets portés par le dispositif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeurs</li> <li>- Coopérations</li> <li>- Réseaux</li> <li>- Territorialités</li> </ul>	<p>Types d'acteurs et nombre dans chacune des catégories, présents dans le dispositif, types d'acteurs porteurs et/ou accompagnateurs dans les différents projets portés par le dispositif, type d'activités, portée et dimensions (géographique, sociale, économique et environnementale) des projets portés par le dispositif</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et II), à la troisième partie, I), II) et III), et à la quatrième partie, I) et II)</i></p>
A29 : La structure porteuse (ou à l'origine de la création de la structure porteuse) est beaucoup plus importante (effectif, ancienneté, poids politique, capital économique) que les autres structures membres et les réalisations entreprises par le dispositif PTCE en milieu rural sont celles de la structure porteuse uniquement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques des structures</li> <li>- Activités</li> <li>- Coopérations</li> <li>- Collaborations</li> </ul>	<p>Effectif, ancienneté, poids politique et capital économique des structures membres du dispositif, poids de la structure porteuse dans la réalisation des différents projets portés par le dispositif, types d'activités de la structure porteuse et types d'activités des différents projets portés par le dispositif</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et II), à la troisième partie, I) et II), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A30 : Les acteurs du dispositif PTCE en milieu rural identifient de nouveaux porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification</li> <li>- Interlocuteur</li> <li>- Visibilité</li> </ul>	<p>Nombre d'acteurs porteurs de projets révélés par le dispositif suite à des événements, réunions, visites, organisés par celui-ci, nombre d'événements et/ou de réunions et/ou d'actions et/ou d'outils organisés/proposés par le dispositif dans l'optique de découvrir des porteurs de projets</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et II), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A31 : Les acteurs du dispositif PTCE en milieu rural sont sensibles aux logiques coopératives plutôt qu'aux logiques concurrentielles à l'échelle locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeurs</li> <li>- Coopérations</li> <li>- Collaborations</li> </ul>	<p>Approche des acteurs du territoire par les acteurs et structures membres du dispositif, nombre de constructions de projets reposant sur des logiques coopératives, portés par le dispositif, nombre de projets et/ou d'activités portés par le dispositif qui rentrent en concurrence directe ou indirecte avec d'autres structures du territoire non membre du dispositif</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), à la deuxième partie, I), à la troisième partie, I) et III), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A32 : Les acteurs du dispositif PTCE en	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeurs</li> <li>- Ancrage</li> </ul>	<p>Ressenti des acteurs membres du dispositif sur le territoire d'actions du dispositif, retours sur</p>



milieu rural ont un rapport particulier avec le territoire local sur lequel leur structure agit (attachement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux</li> <li>- Appartenance</li> </ul>	<p>l'historique et les choix des acteurs membres du dispositif, visions des acteurs membres du dispositif pour le territoire d'actions du dispositif</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), à la deuxième partie, I), et à la troisième partie I)</i></p>
A33 : Les structures du dispositif PTCE en milieu rural revendiquent des valeurs de l'économie sociale et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeurs</li> </ul>	<p>Statuts juridiques des structures membres du dispositif, objectifs des projets portés par le dispositif</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), à la troisième partie, I), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>
A34 : Dans les membres du dispositif PTCE en milieu rural, il y a au minimum une structure de l'ESS, une entreprise classique, une collectivité territoriale et un organisme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques des structures</li> <li>- Coopérations</li> </ul>	<p>Statuts juridiques des structures membres du dispositif</p> <p><i>Référence à la troisième partie, I)</i></p>
A35 : Les futurs projets (aucun portage par le PTCE) portés par les structures membres du dispositif PTCE en milieu rural sont influencés dans leur conception par ceux qui ont été menés pour le dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeurs</li> <li>- Organisation</li> </ul>	<p>Détail de la réflexion sur les futurs projets des structures membres du dispositif, caractéristiques des projets portés par le dispositif</p> <p><i>Référence à la troisième partie, I), II) et III), et à la quatrième partie, I) et II)</i></p>
A36 : Les futurs projets (aucun portage par le PTCE) portés par les structures membres du dispositif PTCE sont influencés dans leur(s) finalité(s) par ceux qui ont été menés pour le dispositif PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeurs</li> <li>- Objectifs de projets</li> </ul>	<p>Objectifs des futurs projets portés par les structures membres du dispositif, objectifs des projets portés par le dispositif</p> <p><i>Référence à la troisième partie, I) et II), et à la quatrième partie, I) et II)</i></p>
A37 : Les acteurs salariés dans les projets portés par le dispositif PTCE en milieu rural sont issus du territoire de référence du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emploi local</li> <li>- Proximités</li> </ul>	<p>Ville de résidence des salariés des projets portés par le dispositif</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), à la troisième partie, I), et à la quatrième partie, I) et II)</i></p>
A38 : Les structures privées, membres du PTCE en milieu rural, disposent toutes d'un siège social dans le territoire d'action du PTCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Localisation du foncier</li> <li>- Etablissements</li> </ul>	<p>Commune dans laquelle s'inscrit le siège social des différentes structures privées qui composent le dispositif, nombre et localisation communale des établissements des différentes structures privées qui composent le dispositif</p> <p><i>Référence à la troisième partie, I)</i></p>
A39 : La délimitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echelle géographique</li> </ul>	<p>Territoire de référence arrêté pour le</p>



<p>du périmètre d'actions des projets portés par le dispositif PTCE en milieu rural est une composante clé dans l'élaboration et la mise en place de ces derniers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire</li> <li>- Intérêts collectifs</li> </ul>	<p>développement des actions du dispositif, importance du territoire de référence dans les décisions liés à la mise en place de projets portés par le dispositif, retour sur les différentes étapes clés ayant permis la mise en place du dispositif</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), et à la quatrième partie, I) et II)</i></p>
<p>A40 : Les projets portés par le PTCE en milieu rural s'intègrent dans les stratégies de développement du territoire auquel ils se rattachent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement territorial</li> <li>- Ancrage</li> <li>- Trajectoire</li> <li>- Coopérations</li> </ul>	<p>Comparaison entre les dynamiques des projets portés par le dispositif et les dynamiques de développement économique portés par le territoire d'actions du dispositif ; importance de l'existant dans le territoire d'actions dans les choix des projets portés par le PTCE ; nombre de projets portés par le dispositif répondant à un besoin identifié sur le territoire et/ou consolidant une activité préexistante</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), et à la quatrième partie, I), II) et III)</i></p>

## Annexe 7 - Phase de préparation du questionnaire « Acteurs membres »

**Phase de préparation du questionnaire « Acteurs membres »**

Cette étape consiste à formaliser les affirmations en questions, en prêtant une attention particulière aux attendus et éventuelles directions à apporter pendant l'entretien.

**Code couleurs**

En noir : les questions à poser pendant l'entretien

En rouge : les questions auxquelles des réponses doivent être apportées pendant l'entretien sans les poser

En vert : des suggestions auxquelles il faut prêter attention pendant l'entretien

Combien de projets porte le dispositif PTCE ? Quels sont-ils ?

~~Combien de projets incube le dispositif PTCE ?~~ | **Ou** | Le dispositif PTCE accompagne combien de projets et sous quelle(s) forme(s) ?

- ➔ Distinguer à quelle(s) phase(s) du projet le dispositif intervient et de quelle(s) manière(s). Le mot incubé peut être mal défini et/ou mal compris par l'interlocuteur, privilégier un vocabulaire simple comme « accompagne », « porte », « soutien ».

Qui sont les porteurs des projets soutenus par le dispositif PTCE ? Comment les rencontrez-vous, les identifiez-vous, et les choisissez-vous ? ➔ **Combien de réunions organise le PTCE pour rencontrer des porteurs de projets et à quelle fréquence ?**

Comment sont financés les projets portés par le PTCE ? La communication autour de ces derniers est faite par qui, comment, et à quelle échelle ? ➔ **De quelle manière se positionnent les collectivités dans les deux cas ?**

Le PTCE est-il à l'initiative de création d'évènements spéciaux ? A quel(s) public(s) s'adressent-ils ? Quels sont les attendus pour le dispositif ? Pour les participants ? ➔ **Quelle(s) stratégie(s) pour le dispositif ? Pour le territoire ?**

Quel(s) lien(s) existe(nt)-il(s) entre le dispositif et les collectivités ? Cela affecte-t-il les projets portés par le dispositif ? Ceux portés par la collectivité ? Et de quelle(s) manière(s) ?

- ➔ S'assurer de la perception de l'acteur interrogé vis-à-vis de la place des collectivités par rapport au dispositif, et plus précisément par rapport aux projets qu'il porte.

Comment se passe la mise en place d'un projet, depuis l'idée jusqu'à sa réalisation (ou non) ? Avez-vous des outils et des moyens spécifiques à cet effet ?

Selon vous, comment doivent être pensés et construits les projets portés par le dispositif ? ➔ **Sur quelle(s) valeur(s) fondamentale(s) sont fondés les projets ? Est-ce seulement un projet économique ? Quelles places pour l'environnement, le social, la durabilité, ... ?**

En termes d'objectifs et d'attendus, sur quoi évaluez-vous les réussites et/ou les échecs des différents projets portés par le dispositif ?

Est-ce que le dispositif en lui-même ou bien à travers certains de ses projets fait-il l'objet d'une labélisation, d'une appartenance à un réseau spécifique, ou toutes autres distinctions ? Si oui, de quel(s) ordre(s) est/sont-il(s) ?

Pour ses projets et/ou les actions qu'il porte, comment le dispositif identifie-t-il et mobilise-t-il les ressources humaines, physiques, matérielles, ..., à quelle(s) échelle(s) géographique(s) ?

- ➔ Il est question ici dans un premier temps des moyens mis en œuvre pour identifier et mobiliser des ressources territorialisées dans les projets/actions que porte le dispositif. **Quelle est la logique des choix effectués ? Une ligne directrice existe-t-elle, orientant ainsi les projets et les actions aussi bien dans leurs déroulements que dans leurs finalités ? Il faut amener l'acteur à réfléchir les projets et les actions sous l'angle des ressources.**

Quel statut juridique a adopté votre structure et pourquoi ? A-t-elle connu une modification à ce sujet depuis sa création ? Adoptera-t-elle un autre statut juridique à l'avenir ?

Avez-vous auparavant (vous et/ou votre structure) participé à un autre dispositif sur le territoire ? Si oui pour le ou lesquels ? Avec qui travailliez-vous ? → Participation à d'autres dispositifs en dehors du territoire ? De quoi le dispositif PTCE découle-t-il ? D'un réseau d'acteurs déjà préexistant ? D'une suite logique due à la mise en place d'anciens dispositifs portant sur des thématiques proches ? Les deux ? Autres ?

- La personne interrogée doit mentionner le rôle qu'elle avait via sa structure ou bien d'elle-même dans les différents dispositifs antérieurs sur le territoire, qu'importent les finalités de ces derniers. Il faut également l'amener à expliquer avec qui elle travaillait et de quelle manière. On doit ici connaître les éventuels réseaux existants préalablement à la mise en place du dispositif, mais également de savoir si le territoire a une prépondérance particulière à « accueillir » des dispositifs.

Connaissez-vous auparavant les autres membres du dispositif PTCE ? Si oui, comment ? → Aviez-vous déjà collaboré avec eux pour des projets ? Etiez-vous concurrents ? La nature de vos relations antérieures avec les autres membres ?

Depuis la mise en place du dispositif PTCE, avez-vous noué de nouvelles relations avec d'autres structures sur le territoire (à l'intérieur comme à l'extérieur du dispositif) ? En dehors de celui-ci ? De quelle(s) nature(s) est/sont elle(s) ? → Etait-ce un attendu de votre part et/ou de votre structure vis-à-vis du dispositif de créer de nouvelles coopérations ?

- Bien faire distinguer à l'acteur les relations nouvelles de celles qui existaient déjà. Ne pas hésiter également à tendre sur les évolutions des relations existantes qu'ont insufflées le dispositif.

Est-ce que le dispositif est porteur de nouvelles filières sur le territoire depuis sa mise en place ? Si oui, lesquelles ? Est-ce que le dispositif est à l'initiative de ces nouveaux développements ou bien est-ce que ce sont des projets qui sont menés par les structures indépendamment du dispositif ? De nouvelles filières ont-elles été et/ou sont-elles à l'étude dans les réflexions au sein du dispositif ?

- Bien dissocier le rôle du dispositif de celui des structures seules dans la mise en place de nouvelles filières sur le territoire d'actions du dispositif. Il faut être en mesure par la suite de comprendre ce qu'apporte concrètement ou non le dispositif sur les filières nouvelles pour le territoire.

Comment s'opère le financement des projets portés par le dispositif ? Chaque structure membre a-t-elle un rôle précis à ce sujet ? Si oui lequel ? → Le montage financier fait-il preuve d'une réflexion commune ? L'implication est-elle uniforme qu'importe le projet ou bien dépendante des motivations de chacun ?

- On cherche à connaître le rôle des différentes structures membres vis-à-vis des financements des projets portés par le dispositif. Le degré d'implication mais aussi la confiance accordée ou non entre les membres peuvent être évoquées lors de cette question.

Avez-vous connaissance d'anciens, d'actuels ou de futurs dispositifs à venir sur le territoire d'actions du PTCE, portant, ou non, sur les mêmes thématiques ? De regroupements d'acteurs ? → Des continuités sont-elles à l'œuvre entre ceux-ci et le dispositif PTCE ? Est-ce qu'au contraire (ou sous d'autres angles d'approches), le dispositif PTCE ne vient pas se poser en élément de rupture par rapport à l'existant ? Se poser comme un renouveau ? Une expérimentation ? Comment percevez-vous ceci ?

Quelle est la position des collectivités par rapport aux projets que porte le dispositif ? Est-elle uniforme qu'importe le projet ? Quel(s) rapport(s) existent-ils entre le dispositif et les collectivités ? → Sentez-vous qu'un accompagnement de leur part est nécessaire au développement de vos projets ? Qu'espérez-vous d'eux ? Quelle position aimeriez-vous qu'ils adoptent vis-à-vis du PTCE ?

- Ne pas hésiter à amener l'acteur à dissocier les différentes collectivités territoriales (les communes, intercommunalités, Départements, Régions, ...).

Comment la mise en place de vos projets est-elle perçue par les autres acteurs du territoire non membres du dispositif (entreprises, associations, collectivités, ...) ? → Est-ce une préoccupation pour vous ? La volonté d'étendre votre réseau et vos coopérations avec d'autres structures que celles qui sont membres du dispositif est-elle présente dans vos réflexions communes ? Le dispositif vient-il concurrencer d'autres structures déjà présentes sur le territoire ? Plus généralement, comment composez-vous avec le territoire lorsque vous imaginez et/ou mettez en place des projets ?

Comment communiquez-vous au sujet du dispositif PTCE, et des projets qu'il porte ? Par quel biais gravitent les

informations entre les membres ? Et entre les acteurs et/ou citoyens non membres ? → **Est-ce important pour vous de communiquer sur ce que fait le PTCE et à quoi il sert et/ou peut servir ? Est-ce difficile de dissocier les actions du PTCE de celles propres aux structures ? Si oui, pourquoi ?**

A l'échelle du territoire d'actions du PTCE, est-ce que votre structure est impliquée dans d'autres réseaux, organisations, dispositifs et/ou regroupements de structures ? Si oui, lesquels ? Et en dehors du territoire d'actions du PTCE ?

Quelle est ou quelles sont les vocations du PTCE selon vous ? Comment cela se retranscrit-il dans les projets que le dispositif porte et/ou soutien ? → **Quelle(s) frontière(s) entre les intérêts individuels des acteurs et les intérêts collectifs que peut susciter le dispositif ?**

→ Mettre en lumière les différentes motivations existantes, leurs influences sur les choix opérés dans le dispositif, et le positionnement de l'acteur entre les attentes et les besoins qu'il raccroche au dispositif

Quel investissement cela représente pour votre structure de faire partie du dispositif PTCE ? Comment conciliez-vous les activités de votre structure avec celles menées et portées par le dispositif ? → **Notez-vous du positif pour votre propre structure ? Du négatif ?**

Décrivez les activités de votre structure et comment elles s'articulent depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. En ce moment, votre effectif s'élève à combien de personnes pour combien d'équivalents temps plein ?

→ En fonction de son ouverture à la question, demander des précisions sur le chiffre d'affaires

Quelle est votre définition du « local » ? Est-ce une préoccupation dans les projets que le dispositif mène ? Si oui, comment se matérialise-t-elle ? → **Est-ce que la provenance des ressources, qu'elles soient humaines, physiques et/ou matérielles, a une importance particulière à un quelconque stade de vos projets ?**

Pouvez-vous me détailler le nombre d'emplois créés, consolidés, et/ou en phase de création dans les projets portés par le dispositif ? → **Au moins dans les projets dans lesquels l'acteur interrogé est investi.**

Existe-t-il une stratégie précise en termes d'échelle géographique pour les projets que mène le dispositif ? Quelles évolutions sont à venir pour les projets déjà en place ainsi que pour ceux en gestation ? → **La stratégie est-elle unanime ou fonction des projets ?**

Est-ce que le dispositif PTCE travaille sur une dimension environnementale ? Si oui, comment se traduit-elle ? Si non, pourquoi ?

En termes de réseaux d'acteurs, qu'est-ce que le dispositif PTCE a modifié pour vous et votre structure ? Et de manière générale ?

Identifiez-vous des innovations dans ce que représente et/ou ce que produit le dispositif PTCE ?

→ Si l'acteur demande des précisions par ce qu'on entend par « innovations », insister sur le fait qu'il existe plusieurs innovations possibles (technologique, sociale, ...), mais également sur le fait que l'innovation peut intervenir par rapport à l'échelle territoriale sur laquelle agit le dispositif

Pouvez-vous m'expliquer dans le détail en quoi consiste chacun des projets menés par le dispositif ? → **Quels acteurs sont mobilisés pour réaliser quelles tâches ?**

Quels sont les projets qui ont été menés à terme ? Ceux qui ont échoué ? Avez-vous des explications dans les deux cas ?

→ Amener l'acteur à préciser à chaque fois qui finançait le projet et qui le soutenait

Mis à part le réseau que constitue le dispositif PTCE et dans lequel vous êtes, existe-t-il sur le territoire d'autres réseaux, d'autres structures qui travaillent sur les mêmes thématiques que le dispositif ?

Le dispositif PTCE fait-il l'objet d'un accompagnement financier ou autre ? Si oui, jusqu'à quelles échéances ? Pour quelles « contreparties » ?

Comment voyez-vous le dispositif PTCE à court, moyen et long termes ? Aura-t-il toujours la même forme ? La

même organisation ? Son territoire d'action va-t-il changer ?

- Vérifier s'il s'agit d'une simple expérimentation qui n'a pas vocation à connaître de lendemain ou bien si d'ores et déjà une suite a été envisagée

Pouvez-vous présenter rapidement votre parcours, d'où vous venez et qu'est-ce qui vous a amené à occuper vos fonctions actuelles.

- Il faut pouvoir retracer les principales « étapes » de la trajectoire de vie de l'acteur interrogé

Qu'attendez-vous en termes de « portée » pour les projets menés par le dispositif PTCE qu'elles soient géographiques, économiques, sociales, ou autres ?

- L'acteur doit préciser les attendus s'il y en a, et les détailler en fonction des projets s'ils sont différents

Comment sélectionnez-vous les acteurs qui porteront les projets du dispositif PTCE ? → Est-ce forcément des individus issus de structures membres du dispositif ? Procédez-vous à un recrutement ? Si oui, sur quels critères ?

Certains des projets que porte le dispositif PTCE concurrencent-ils directement ou indirectement des activités déjà présentes sur le territoire ?

Comment définiriez-vous la « coopération ». Se manifeste-t-elle d'une quelconque manière à travers le dispositif PTCE ? Si oui, comment ?

Sur le territoire d'actions du dispositif PTCE, identifiez-vous des acteurs incontournables en matière de développement économique et social ?

Quels sont pour vous les points forts et les points faibles du territoire sur lequel agit le dispositif PTCE ?

Le dispositif PTCE a-t-il des projets en cours d'élaboration ou à venir ? S'inscrivent-ils dans une quelconque continuité avec les projets déjà en vigueur ? Quels en sont les attendus, les finalités souhaitées ?

L'ensemble des personnes salariées par le dispositif PTCE résident-elles sur le territoire d'actions de celui-ci ?

Est-ce que le dispositif PTCE a un territoire de référence ? Un territoire d'actions déterminé ? Celui-ci a-t-il évolué depuis la mise en place du dispositif ? Sera-t-il amené à changer ? S'entend-il sur un territoire de référence apporte-t-il quelque chose pour le dispositif PTCE ? Pour les projets qu'il porte ?

Pouvez-vous m'expliquer comment s'est mis en place le dispositif PTCE et de quelle manière vous l'avez intégré ?

- L'acteur doit détailler au maximum les différentes étapes, et le rôle qu'il a joué, ainsi que celui qu'il occupe aujourd'hui, pourquoi et par qui il a été sollicité

Les projets que porte le dispositif PTCE s'inscrivent-ils dans une stratégie de développement territorial ? Le dispositif s'inscrit-il dans un quelconque document de planification territoriale type SCoT ? Est-ce que le dispositif PTCE est reconnu comme un acteur économique auprès des collectivités ? Des institutions telles que la CCI ?

- La question à propos du document de planification peut être précisée comme un vecteur d'intégration et de reconnaissance du dispositif PTCE dans la dynamique de développement local durable

Travaillez-vous exclusivement avec l'existant du territoire (acteurs, ressources, bâtis, ...) pour monter les projets que porte le dispositif PTCE ? → Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi et jusqu'à quelle échelle allez-vous ?

**Questionnaire final « Acteurs membres »**

Voici ci-contre le questionnaire final, avec la disposition et la répartition des questions organisées par thèmes.

Préambule : Informations sur la personne interrogée

- Pouvez-vous présenter rapidement votre parcours, d'où vous venez et qu'est-ce qui vous a amené à occuper vos fonctions actuelles

**Trajectoire de vie | Etapes clés du parcours | Appartenances et attachements**La structure de l'acteur interrogé : caractéristiques générales

- Quel statut juridique a adopté votre structure et pourquoi ? A-t-elle connu une modification à ce sujet depuis sa création ? Adoptera-t-elle un autre statut juridique à l'avenir ?
- Décrivez-moi les activités de votre structure et comment elles s'articulent depuis sa création jusqu'à aujourd'hui. En ce moment, votre effectif s'élève à combien de personnes pour combien d'équivalents temps plein ?

La structure de l'interrogé et le PTCE

- Quel investissement cela représente-t-il pour votre structure de faire partie du dispositif PTCE ? Comment conciliez-vous les activités de votre structure avec celles menées et portées par le dispositif ?
- A l'échelle du territoire d'actions du PTCE, est-ce que votre structure est impliquée dans d'autres réseaux, organisations, dispositifs et/ou regroupements de structures ? Si oui, lesquels ? Et en dehors du territoire d'actions du PTCE ?

L'acteur et l'existant : territoires et histoires

- Avez-vous auparavant (vous et/ou votre structure) participé à un autre dispositif sur le territoire ? Si oui pour le ou lesquels ? Avec qui travailliez-vous ?
- Avez-vous connaissance d'anciens, d'actuels ou de futurs dispositifs à venir sur le territoire d'actions du PTCE, portant, ou non, sur les mêmes thématiques ? De regroupements d'acteurs ?
- Connaissez-vous auparavant les autres membres du dispositif PTCE ? Si oui, comment ?
- Sur le territoire d'actions du dispositif PTCE, identifiez-vous des acteurs incontournables en matière de développement économique et social ?
- Quels sont pour vous les points forts et les points faibles du territoire sur lequel agit le dispositif PTCE ?

Le dispositif PTCE : intégration et représentation

- Est-ce que le dispositif PTCE a un territoire de référence ? Un territoire d'actions déterminé ?
- Pouvez-vous m'expliquer comment s'est mis en place le dispositif PTCE et de quelle manière vous l'avez intégré ?
- Quelle est ou quelles sont les vocations du PTCE selon vous ? Comment cela se retranscrit-il dans les projets que le dispositif porte et/ou soutien ?
- Qu'attendez-vous en termes de « portée » pour les projets menés par le dispositif PTCE qu'elles soient

géographiques, économiques, sociales, ou autres ?

- Comment définiriez-vous la « coopération ». Se manifeste-t-elle d'une quelconque manière à travers le dispositif PTCE ? Si oui, comment ?
- Quelle est votre définition du « local » ? Est-ce une préoccupation dans les projets que le dispositif mène ? Si oui, comment se matérialise-t-elle ?
- Est-ce que le dispositif PTCE travaille sur une dimension environnementale ? Si oui, comment se traduit-elle ? Si non, pourquoi ?
- Identifiez-vous des innovations dans ce que représente et/ou ce que produit le dispositif PTCE ?

#### Le dispositif : projets et actions

- Le dispositif PTCE accompagne combien de projets et sous quelle(s) forme(s) ? Quels sont-ils ?
- Pouvez-vous m'expliquer dans le détail en quoi consiste chacun des projets menés par le dispositif ?
- Quels sont les projets qui ont été menés à terme ? Ceux qui ont échoué ? Avez-vous des explications dans les deux cas ?
- Comment sélectionnez-vous les acteurs qui porteront les projets du dispositif PTCE ? Comment le dispositif identifie, rencontre et sélectionne les porteurs de projets ?
- Selon vous, comment doivent être pensés et construits les projets portés par le dispositif ?
- Et comment se passe réellement la mise en place d'un projet, depuis l'idée jusqu'à sa réalisation (ou non) ? Avez-vous des outils et des moyens spécifiques à cet effet ?
- En termes d'objectifs et d'attendus, sur quoi évaluez-vous les réussites et/ou les échecs des différents projets portés par le dispositif ?

#### Le dispositif : financements et emplois

- Le dispositif PTCE fait-il l'objet d'un accompagnement financier ou autre ? Si oui, jusqu'à quelles échéances ? Pour quelles « contreparties » ?
- Comment sont financés les projets portés par le PTCE ? Chaque structure membre a-t-elle un rôle précis à ce sujet ? Si oui lequel ? La communication autour des financements est faite par qui, comment, et à quelle échelle ?
- Pouvez-vous détailler le nombre d'emplois créés, consolidés, et/ou en phase de création dans les projets portés par le dispositif ?

#### Le territoire : l'existant et le dispositif

- Quel(s) lien(s) existe(nt)-il(s) entre le dispositif et les collectivités ? Cela affecte-t-il les projets portés par le dispositif ? Ceux portés par la collectivité ? Et de quelle(s) manière(s) ?
- Pour ses projets et/ou les actions qu'il porte, comment le dispositif identifie-t-il et mobilise-t-il les ressources humaines, physiques, matérielles, ..., à quelle(s) échelle(s) géographique(s) ?
- Est-ce que le dispositif est porteur de nouvelles filières sur le territoire depuis sa mise en place ? Si oui, lesquelles ? Est-ce que le dispositif est à l'initiative de ces nouveaux développements ou bien est-ce que ce sont des projets qui sont menés par les structures indépendamment du dispositif ? De nouvelles filières ont-elles été et/ou sont-elles à l'étude dans les réflexions au sein du dispositif ?

- Quelle est la position des collectivités par rapport aux projets que porte le dispositif ? Est-elle uniforme qu'importe le projet ? Quel(s) rapport(s) existent-ils entre le dispositif et les collectivités ?
- Comment la mise en place de vos projets par les autres acteurs du territoire non membre du dispositif (entreprises, associations, collectivités, ...) est-elle perçue ?
- Certains des projets que porte le dispositif PTCE concurrencent-ils directement ou indirectement des activités déjà présentes sur le territoire ?
- L'ensemble des personnes salariées par le dispositif PTCE résident-elles sur le territoire d'actions de celui-ci ?
- Les projets que porte le dispositif PTCE s'inscrivent-ils dans une stratégie de développement territoriale ? Le dispositif s'inscrit-il dans un quelconque document de planification territoriale type SCoT ? Est-ce que le dispositif PTCE est reconnu comme un acteur économique auprès des collectivités ? Des institutions telles que la CCI ?
- Travaillez-vous exclusivement avec l'existant du territoire (acteurs, ressources, bâtis, ...) pour monter les projets que porte le dispositif PTCE ?

#### La reconnaissance du dispositif, son développement et son devenir

- Le PTCE est-il à l'initiative de création d'événements spéciaux ? A quel(s) public(s) s'adressent-ils ? Quels sont les attendus pour le dispositif ? Pour les participants ?
- Est-ce que le dispositif en lui-même ou bien à travers certains de ses projets fait-il l'objet d'une labellisation, d'une appartenance à un réseau spécifique, ou toutes autres distinctions ? Si oui, de quel(s) ordre(s) est/sont-il(s) ?
- Comment communiquez-vous au sujet du dispositif PTCE, et des projets qu'il porte ? Par quel biais gravitent les informations entre les membres ? Et entre les acteurs et/ou citoyens non membres ?
- Une stratégie en termes d'échelle géographique précise pour les projets que mène le dispositif est-elle à l'œuvre ? A ce sujet, quelles évolutions sont à venir pour les projets déjà en place ainsi que pour ceux en gestation ?
- Comment voyez-vous le dispositif PTCE à court, moyen et long termes ? Aura-t-il toujours la même forme ? La même organisation ? Son territoire d'action va-t-il changer ?
- Le dispositif PTCE a-t-il des projets en cours d'élaboration ou à venir ? S'inscrivent-ils dans une quelconque continuité avec les projets déjà en vigueur ? Quels en sont les attendus, les finalités souhaitées ?
- Est-ce que le territoire de référence du dispositif a évolué depuis la mise en place du dispositif ? Sera-t-il amené à changer ? S'entend sur un territoire de référence apporte-t-il quelque chose pour le dispositif PTCE ? Pour les projets qu'il porte ?

#### Les changements spécifiques pour l'acteur et sa structure

- Depuis la mise en place du dispositif PTCE, avez-vous noué de nouvelles relations avec d'autres structures sur le territoire (à l'intérieur comme à l'extérieur du dispositif) ? En dehors de celui-ci ? De quelle(s) nature(s) est/sont-elle(s) ?
- En termes de réseaux d'acteurs, qu'est-ce que le dispositif PTCE a modifié pour vous et votre structure ? Et de manière générale ? (question en complément de la précédente)



- Quels sont vos projets à venir sur le territoire ?

**Le plan général du guide « Les agents et élus locaux des territoires »**

<b>Problématique générale :</b>
<i>Quel(s) regard(s) pour quel(s) investissement(s) de la part des collectivités vis-à-vis du dispositif PTCE en milieu rural ? Quelles imbrications par rapport à d'autres dispositifs travaillant sur les mêmes thématiques, et plus généralement par rapport au reste des acteurs socio-économiques du territoire ?</i>
<b>3 entrées :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les territoires (territoires d'actions de la collectivité)</li> <li>- Les dispositifs et politiques publiques territorialisées sur le développement socio-économique (PTCE et autres)</li> <li>- Accompagnement des agents de la collectivité</li> </ul>
<b>1<sup>ère</sup> partie : Les territoires</b>
<b>Problématique de la première partie :</b>
<i>Quelle place pour le dispositif PTCE dans le paysage du développement socio-économique du territoire ? Quelles prédispositions du territoire pour appréhender ce dispositif ?</i>
<b>III) Le développement socio-économique territorial : acteurs et filières</b>
<p>Ce premier point doit mettre en lumière les caractéristiques socio-économiques « principales » du territoire de l'acteur de la collectivité interrogée. Afin de garder un maximum d'objectivité dans les réponses de l'acteur, ne pas hésiter à lui demander des documents de données, d'observations, et/ou encore de synthèses sur le territoire et son économie. On s'intéresse aussi bien aux dynamiques actuelles que passées, ou encore celles qui sont en gestation et/ou souhaitées par le territoire. Cet « état des lieux » permettra de compléter les recherches préalables sur les terrains de l'étude afin de dresser le paysage socio-économique de ces derniers.</p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une vision socio-économique globale des territoires sur lesquels agissent les dispositifs PTCE étudiés</li> <li>- Comprendre les dynamiques à l'œuvre sur les territoires des structures interrogées</li> <li>- Synthétiser les acteurs et filières clés développées, en cours de développement, et/ou à venir</li> <li>- Perceptions des structures interrogées sur d'éventuelles forces et faiblesses socio-économiques des territoires</li> <li>- Mettre en lumière d'éventuelles trajectoires de développements économiques territoriales</li> </ul>
<b>IV) Gouvernance, appartenance et dépendance : identité et imbrications dans les territoires ruraux</b>
<p>Cette partie a pour objectif de faire ressortir les capacités du territoire à impulser, accompagner, révéler des projets au travers d'un jeu d'acteurs et d'échelles, orientant plus ou moins les choix possibles et les dynamiques. Il est notamment question de déterminer d'éventuelles « fonctions » du territoire (résidentielle, industrielle, réserve foncière, production agricole, ...) telles qu'elles sont vécues et/ou perçues. C'est aussi l'occasion de comprendre les rouages et les volontés politiques à l'œuvre. Finalement, l'acteur interrogé va être amené à mentionner les différentes stratégies présentes sur le territoire, ou comprenant ce territoire dans</p>

un ensemble plus vaste et/ou plus restreint.

Objectifs :

- Comprendre la et/ou les hiérarchisation(s) d'ordre politique au sein du territoire, mais aussi de sa hiérarchie dans des ensembles plus importants dont il est une des composantes
- De manière plus spécifique, comprendre les jeux d'acteurs et les jeux d'échelles inhérents aux territoires de l'étude
- Faire un état des lieux sur les fonctionnalités du territoire, de l'image qu'il véhicule, son identité, ce qui fait territoire

**2ème partie : Les dispositifs et politiques publiques territorialisées sur le développement socio-économique (PTCE et autre)**

Problématique de la deuxième partie :

*A l'instar du PTCE, d'autres dispositifs et politiques publiques sont-elles présentes sur le territoire ? Est-ce une dynamique ? Est-ce sectoriel ? Comment les collectivités agissent sur ces entités ? Sont-elles motrices aussi bien dans leur mise en place que pour leur développement ?*

**IV) La mise en place des dispositifs et politiques publiques territorialisées sur le développement socio-économique**

Cette partie a pour objet de revenir sur d'éventuels schémas propres au territoire pour la mise en place de dispositifs et/ou de politiques publiques territorialisées. Les acteurs interrogés seront amenés à répondre sur les prédispositions du territoire à candidater, mais également de préciser les moyens humains et les outils mobilisés dans ce cadre. On doit pouvoir identifier si le territoire oriente une quelconque stratégie en s'appuyant sur des forces spécifiques de celui-ci, et de quelle manière il s'y prend pour que les candidatures et/ou les prédispositions au lancement des dispositifs et/ou politiques publiques territorialisées soient menées. Il faudra également tenter de distinguer à quel moment l'initiative vient et/ou est portée par le territoire, ou bien un réseau d'acteurs privés.

Objectifs :

- Lister des dispositifs et politiques publiques territorialisées dont le territoire a fait ou fait l'objet
- Comparer les différentes mises en place entre elles afin de dégager des dynamiques et/ou des stratégies communes (ou non)
- Comprendre sur quelles forces le territoire se repose
- Identifier les dynamiques issues d'acteurs privés de celles portées par le territoire
- Savoir si le territoire a des prédispositions pour s'inscrire dans des dispositifs et/ou matérialiser des politiques publiques ou bien s'il les construit au fur et à mesure plutôt dans une dynamique opportuniste
- Identifier des acteurs clés dans la construction et la constitution de réponses à des dispositifs et/ou politiques publiques territorialisées

**V) Structuration et maturation des dispositifs et/ou politiques publiques territorialisées sur le développement socio-économique : existence de ciblage(s) ?**

On entend ici par « ciblage », d'éventuelles filières, des secteurs d'activités, groupes sociaux, finalités, ... spécifiques qui reviennent fréquemment dans les dispositifs et/ou politiques publiques territorialisées sur le territoire. L'objectif de cette partie est donc de faire un état des lieux sur la manière dont se développent les dispositifs et/ou politiques publiques territorialisées sur le territoire dans un premier temps, ainsi que de

mettre en avant de possibles ressemblances sur ce qu'ils ciblent. Il s'agit également de savoir comment le territoire « interfère » et/ou se rattache à ces dynamiques déjà lancées, s'il n'était pas déjà à l'initiative de leurs mises en place (dans ce dernier cas, l'évolution dans l'implication du territoire sera notamment un point à développer).

Objectifs :

- Comprendre comment le territoire suit les différentes dynamiques en cours
- Mettre en évidence les dispositifs et/ou politiques publiques territorialisées que le territoire a impulsé, celles qu'il a rejoint une fois lancées, ou encore celles qu'il ne suit pas
- Identifier d'éventuels ciblage donnant lieu à des ressemblances d'un dispositif, et/ou d'une politique publique territorialisée à l'autre
- S'intéresser aux éventuelles continuités possibles pour le territoire à la suite des dispositifs et/ou politiques publiques territorialisées limitées dans le temps

### VI) Focus sur le dispositif PTCE

Cette partie se consacre au dispositif PTCE présent sur le territoire. Elle a pour objet de comprendre le rôle des acteurs des collectivités locales et l'intérêt qu'ils portent au dispositif, notamment par rapport à d'autres composantes du développement économique du territoire. On cherche à mettre en lumière quelle(s) relation(s) existe-t-il entre le dispositif et les acteurs de la collectivité.

Objectifs :

- Comprendre la position des acteurs des collectivités locales vis-à-vis du dispositif PTCE
- Mettre en lumière les liens existants entre le dispositif PTCE et les collectivités locales
- Identifier l'importance et la place qu'accorde la collectivité au dispositif PTCE dans l'ensemble du paysage économique du territoire
- Identifier s'il y a d'éventuels attendus des collectivités locales vis-à-vis du dispositif PTCE et quels sont-ils ?

### 3ème partie : Accompagnement des agents de la collectivité

Problématique de la troisième partie :

*Dans quelle(s) mesure(s) les agents de la collectivité s'emploient-ils à des accompagnements dans le cadre du développement économique du territoire ? Quel(s) moyen(s) sont mis en œuvre ? Quelle(s) évolution(s) pour quelle(s) orientation(s) ?*

### III) Les outils en lien avec le développement économique

Quels sont les différents outils développés par la collectivité pour accompagner le développement économique sur son territoire ? Elle peut être en charge directement de ces derniers et/ou indirectement. Dans les deux cas, il est nécessaire de savoir pourquoi l'outil existe, à quoi et à qui il est destiné, son ancienneté, sa durée, son impact souhaité, ses éventuels résultats.

Objectifs :

- Lister des outils développés par la collectivité
- Prendre la mesure de l'implication de la collectivité dans le développement économique de son territoire
- Identifier la nature des outils mis en place et leurs impacts
- Comprendre les stratégies et orientations de la collectivité en matière de développement économique

#### IV) Les services en lien avec le développement économique

Cette partie se consacre aux services mis en place par la collectivité accompagnant le développement économique du territoire. Dans la lignée de la partie précédente, la collectivité peut être en charge directement du service et/ou indirectement. Dans les deux cas, on souhaite savoir pourquoi le service existe, à quoi et à qui il est destiné, son ancienneté, sa durée, son impact souhaité, ses éventuels résultats jusqu'à présent, ...

##### Objectifs :

- Lister les services développés par la collectivité
- Prendre la mesure de l'implication de la collectivité dans le développement économique de son territoire
- Identifier la nature des services mis en place et leurs impacts
- Comprendre les stratégies et orientations de la collectivité en matière de développement économique

#### V) Communications et évènements autour du développement économique

On cherche ici à mettre en lumière les différents canaux et moyens de communication mis en place par la collectivité autour du développement économique, ainsi que les évènements organisés et/ou soutenus, en lien avec la même thématique. Les deux sont liés et portent sur la capacité à rendre visible des éléments en lien avec le développement économique du territoire. On s'intéresse aussi bien aux supports, aux publics ciblés, aux fréquences de mise en place, qu'aux impacts, aux canaux de diffusions, ...

##### Objectifs :

- Identifier les différentes manifestations en lien avec le développement économique sur le territoire et l'implication de la collectivité dans ces dernières
- Identifier les différents supports de communication mis en place par la collectivité
- Mettre en lumière une ou plusieurs stratégies de communication par la collectivité vis-à-vis du développement économique de son territoire
- Comprendre les intérêts et publics ciblés par ces communications et évènements
- Mesurer les impacts des évènements et communications mis en place et/ou soutenus par la collectivité

Annexe 10 - Variables et mesures manipulées pour les affirmations : « Les agents et élus locaux des territoires »

**Variables et mesures manipulées pour les affirmations : « Les agents et élus locaux des territoires »**

Tableau 59 - Variables et mesures des affirmations des collectivités territoriales

Hypothèses	Variables manipulées	Mesures
A1 : Le territoire du dispositif PTCE en milieu rural a déjà fait l'objet d'autres dispositifs en lien avec le développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Historique du développement économique territorial</li> <li>- Accompagnements de projets et/ou d'actions économiques</li> <li>- Périmètre géographique</li> </ul>	<p>Nombre de dispositifs en lien avec le développement économique ayant été présents sur le territoire et/ou encore en activité, périmètre géographique des dispositifs en lien avec le développement économique ayant été présents sur le territoire et/ou encore en activité</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et II)</i></p>
A2 : Le territoire du dispositif PTCE en milieu rural s'appuie majoritairement sur les ressources présentes dans son espace géographique pour développer son économie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources territoriales</li> <li>- Périmètre géographique</li> <li>- Ressources mobilisées et activées pour le développement économique sur le territoire</li> </ul>	<p>Types de ressources mobilisées pour chaque activité économique énoncée par les acteurs interrogés, périmètre géographique des ressources mobilisées pour chaque activité économique énoncée par les acteurs interrogés</p> <p><i>Référence à la première partie, I), et la deuxième partie, I)</i></p>
A3 : Au moins un des acteurs majeurs de l'économie du territoire est présent dans le dispositif PTCE en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poids économique des acteurs du territoire</li> <li>- Caractéristiques des structures économiques du territoire</li> <li>- Acteurs membres du dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Liste des acteurs membres du dispositif PTCE et liste des acteurs avec un fort poids économique (chiffre d'affaires, nombre d'emplois, réseaux) sur le territoire</p> <p><i>Référence à la première partie, I), et à la deuxième partie, II)</i></p>
A4 : Le dispositif PTCE en milieu rural s'inscrit dans une trajectoire de développement économique territoriale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités économiques ancrées sur le territoire</li> <li>- Stratégie de développement territorial</li> <li>- Filières et actions portées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Liste des filières et actions portées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE, liste des différentes stratégies territoriales portées et/ou identifiées par la collectivité, liste des activités économiques historiquement ancrées sur le territoire</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), à la seconde partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I), II) et III)</i></p>
A5 : Le dispositif PTCE en milieu rural travaille au moins sur une filière déjà fortement développée sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filières économiques développées sur le territoire</li> <li>- Filières et actions portées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Liste des filières et actions portées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE, liste des filières économiques développées sur le territoire, importance des filières économiques développées sur le territoire</p> <p><i>Référence à la première partie, I), et à deuxième partie, III)</i></p>
A6 : L'entente entre les collectivités locales et les membres du dispositif PTCE en milieu rural influence les actions menées par le dispositif ainsi que la portée de ces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relations entre la collectivité et les membres du dispositif PTCE</li> <li>- Actions menées par le dispositif PTCE</li> <li>- Portée des actions menées par le dispositif</li> </ul>	<p>Niveau de connaissance de la collectivité à propos des membres et activités du dispositif PTCE, type(s) de reconnaissance, soutien(s), accompagnement(s), apporté(s) par la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE, type(s) de relation(s) entre la collectivité et les différents membres du dispositif PTCE, nombre et types d'actions menées par le dispositif PTCE, portée</p>

dernières	<p>PTCE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle(s) de la collectivité dans les actions menées par le dispositif PTCE</li> </ul>	<p>géographique, économique, sociale et politique des actions menées par le dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la première partie, I), à la deuxième partie, III), et à la troisième partie, I), II) et III)</i></p>
<p>A7 : L'accompagnement du dispositif PTCE en milieu rural par la collectivité nécessite un engagement politique ainsi qu'une prise de position spécifique vis-à-vis d'autres acteurs du territoire, et en dehors de celui-ci</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement de la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE</li> <li>- Engagement de la collectivité dans les structures œuvrant pour un développement économique sur son territoire</li> <li>- Communication(s) sur des stratégies d'accompagnements de la collectivité vis-à-vis du développement économique de son territoire</li> <li>- Communication de la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE par rapport à son territoire et en dehors</li> </ul>	<p>Type(s) d'accompagnement(s) de la collectivité pour le dispositif PTCE, fréquence(s) de suivi(s) et/ou de rencontre(s) entre la collectivité et le dispositif PTCE, type(s) d'accompagnement(s) de la collectivité vis-à-vis de structures et/ou regroupements d'acteurs en lien avec le développement économique sur son territoire, type(s) et fréquence(s) de communications de la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE par rapport aux acteurs de son territoire et en dehors, actions politiques entreprises par la collectivité en lien avec le dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I), II) et III)</i></p>
<p>A8 : Le dispositif PTCE en milieu rural créé des relations entre acteurs du territoire qui n'existaient pas avant sa formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseaux des structures et acteurs sur le territoire</li> <li>- Actions menées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Nature(s) et lien(s) des Interactions entre acteurs/structures du territoire de la collectivité suite à une action portée et/ou accompagnée par le dispositif PTCE, connaissance et méconnaissance de relations entre acteurs avant et après action(s) du dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la première partie, I), à la deuxième partie, III), et à la troisième partie, III)</i></p>
<p>A9 : Le dispositif PTCE en milieu rural participe à l'image du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identité du territoire</li> <li>- Perception et intégration du dispositif PTCE par le territoire</li> <li>- Rôle(s) du dispositif PTCE dans et pour le territoire</li> </ul>	<p>Principaux éléments remarquables participant à l'identité du territoire pour la collectivité, image(s) du dispositif PTCE vis-à-vis de la collectivité, communication(s) de la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE, filières d'activités portées par le dispositif PTCE et filières d'activités historiques du territoire, image véhiculée par le dispositif PTCE pour les acteurs du territoire et en dehors de celui-ci, échelle(s) de visibilité des actions menées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE</p> <p><i>Référence à la première partie, I), à la deuxième partie, III), et à la troisième partie, III)</i></p>
<p>A10 : La politique menée sur le territoire du dispositif PTCE en milieu rural conditionne son développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie du développement territorial</li> <li>- Considération de l'économie sociale et solidaire par la collectivité</li> <li>- Accompagnements de la</li> </ul>	<p>Degré de reconnaissance de l'économie sociale et solidaire par la collectivité, propension de la collectivité à accompagner les regroupements d'acteurs sur son territoire, les stratégies développées par la collectivité pour le développement économique de son territoire (échelle, secteurs, filières, initiatives locales, événements, ...), liste des politiques publiques et</p>

	<p>collectivité pour le développement économique de son territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques publiques et dispositifs portés par la collectivité</li> <li>- Communications de la collectivité</li> </ul>	<p>dispositifs en lien avec le développement économique soutenus par la collectivité, type(s) de communication(s) et événement(s) portés et/ou accompagnés par la collectivité visant à promouvoir le développement économique sur son territoire, profession de foi des élus de la collectivité</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I), II) et III)</i></p>
<p>A11 : Le dispositif PTCE en milieu rural dote le territoire d'une nouvelle compétence en matière de développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de la collectivité en lien avec le développement économique de son territoire</li> <li>- Outils et communications de la collectivité en lien avec le développement économique de son territoire</li> <li>- Structures et acteurs aidant au développement économique sur le territoire de la collectivité</li> <li>- Services d'aides au développement économique présents sur le territoire de la collectivité</li> <li>- Rôles et actions du dispositif PTCE sur le territoire de la collectivité</li> </ul>	<p>Liste des services, outils et communications d'aide au développement économique du territoire de la collectivité ; liste des structures et acteurs présents sur le territoire ciblé comme accompagnateurs, aidant et/ou facilitant le développement économique du territoire de la collectivité, compétences du dispositif PTCE pour le développement économique sur le territoire de la collectivité, rôle(s) identifié(s) du PTCE sur le territoire par la collectivité en matière de développement économique</p> <p><i>Référence à la première partie, I), à la deuxième partie, III), et à la troisième partie, I), II) et III)</i></p>
<p>A12 : Le dispositif PTCE en milieu rural concurrence des services de développement économique déjà présents sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Services de la collectivité en lien avec le développement économique de son territoire</li> <li>- Outils et communications de la collectivité en lien avec le développement économique de son territoire</li> <li>- Structures et acteurs aidant au développement économique sur le territoire de la collectivité</li> <li>- Services d'aides au développement économique présents</li> </ul>	<p>Liste des services, outils et communications d'aides au développement économique du territoire de la collectivité ; liste des structures et acteurs présents sur le territoire ciblé comme accompagnateurs, aidant et/ou facilitant le développement économique du territoire de la collectivité, compétences du dispositif PTCE pour le développement économique sur le territoire de la collectivité, rôle(s) identifié(s) du PTCE sur le territoire par la collectivité en matière de développement économique</p> <p><i>Référence à la première partie, I), à la deuxième partie, III), et à la troisième partie, I), II) et III)</i></p>



	<p>sur le territoire de la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôles et actions du dispositif PTCE sur le territoire de la collectivité</li> </ul>	
A13 : La connaissance et la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire par la collectivité facilitent le développement du dispositif PTCE en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Considération de l'économie sociale et solidaire par la collectivité</li> <li>- Statuts juridiques des membres du dispositif PTCE</li> <li>- Actions portées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE</li> <li>- Accompagnements de la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Degré de reconnaissance de l'économie sociale et solidaire par la collectivité, classification des structures membres du dispositif PTCE en fonction de leur statut juridique, type(s) d'accompagnements pour le dispositif PTCE par la collectivité et/ou des actions spécifiques qu'il mène, liste des actions du dispositif PTCE en fonction des acteurs qui les portent et leur statut juridique</p> <p><i>Référence à la première partie, I), à la deuxième partie, III), et à la troisième partie, I), II) et III)</i></p>
A14 : Le dispositif PTCE n'est pas le premier dispositif dans lequel la collectivité prend part sur son territoire depuis la mise place de celui-ci	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnements de la collectivité vis-à-vis des dispositifs présents sur son territoire</li> </ul>	<p>Nombre de dispositifs dans lesquels la collectivité est partie prenante sur son territoire, nombre de dispositifs dans lesquels la collectivité propose un accompagnement d'une quelconque nature, services et/outils de la collectivité pour accompagner, suivre, participer à des dispositifs sur son territoire, nombre de dispositifs portés par la collectivité sur son territoire</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III)</i></p>
A15 : La collectivité a l'habitude d'accompagner des dispositifs depuis la phase de mise en place sur son territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnements de la collectivité vis-à-vis des dispositifs en formation sur son territoire</li> </ul>	<p>Nombre et liste des dispositifs dans lesquels la collectivité a été motrice au niveau de leur mise en place, services et/ou outils de la collectivité pour accompagner la mise en place de dispositifs sur son territoire</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I), II), et III)</i></p>
A16 : Le territoire de la collectivité a fait l'objet d'autres dispositifs et/ou politiques publiques en lien avec le développement économique sur son territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Historique des dynamiques de développement territorial de la collectivité</li> <li>- Dispositifs et/ou politiques publiques en lien avec le développement économique</li> </ul>	<p>Nombre et liste des dispositifs et/ou politiques publiques en lien avec le développement économique sur le territoire de la collectivité</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III)</i></p>
A17 : La collectivité recense et suit les différents dispositifs sur son territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs présents sur le territoire</li> <li>- Services et outils de la collectivité</li> </ul>	<p>Nombre et liste des dispositifs présents sur le territoire de la collectivité, nombre et type(s) d'outils et services de la collectivité pour connaître et suivre les différents dispositifs présents sur son territoire</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et II), et à la troisième partie, I), II) et III)</i></p>
A18 : La collectivité a une stratégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) d'accompagnement(s)</li> </ul>	<p>Nombre et liste des dispositifs présents sur le territoire de la collectivité, nombre et type(s)</p>

<p>d'accompagnement des dispositifs et des politiques publiques en lien avec le développement économique sur son territoire, que ce soit dans leurs mises en place, mais également dans leurs phases de développements</p>	<p>de dispositifs en lien avec le développement économique par la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils et services de la collectivité</li> <li>- Dispositifs présents sur le territoire</li> </ul>	<p>d'outils et services de la collectivité pour accompagner les différents dispositifs présents sur son territoire, type(s) d'accompagnement(s) de la collectivité en fonction de la phase de développement du dispositif</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I) et II)</i></p>
<p>A19 : La collectivité s'implique différemment dans les dispositifs présents sur l'ensemble de son territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) d'accompagnement(s) de dispositifs par la collectivité</li> <li>- Outils et services de la collectivité</li> <li>- Dispositifs présents sur le territoire</li> </ul>	<p>Nombre et liste des dispositifs présents sur le territoire de la collectivité, nombre et type(s) d'outils et services de la collectivité pour accompagner les différents dispositifs présents sur son territoire, type(s) d'accompagnement(s) de la collectivité en fonction du dispositif</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I) et II)</i></p>
<p>A20 : La collectivité ne dispose pas des ressources nécessaires pour s'impliquer dans les dispositifs sur son territoire en lien avec le développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils et services de la collectivité</li> <li>- Dispositifs présents sur le territoire</li> <li>- Stratégie(s) de la collectivité pour le développement économique de son territoire</li> <li>- Ressources de la collectivité en matière de développement économique</li> </ul>	<p>Nombre et liste des dispositifs en lien avec le développement économique présents sur le territoire de la collectivité, nombre et type(s) d'outils et services de la collectivité pour accompagner les différents dispositifs en lien avec le développement économique présents sur son territoire, moyens humains, matériels et financiers prévus par la collectivité pour accompagner les dispositifs en lien avec le développement économique sur son territoire</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I), II) et III)</i></p>
<p>A21 : La collectivité dédie des moyens spécifiques pour suivre les dispositifs sur son territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils et services de la collectivité</li> <li>- Dispositifs présents sur le territoire</li> <li>- Stratégie(s) de la collectivité pour le développement économique de son territoire</li> <li>- Ressources de la collectivité en matière de développement économique</li> </ul>	<p>Nombre et liste des dispositifs présents sur le territoire de la collectivité, nombre et type(s) d'outils et services de la collectivité pour suivre les dispositifs sur son territoire, outils et services de la collectivité pour suivre les dispositifs sur son territoire en fonction des secteurs d'activités, des finalités, de la taille des structures</p> <p><i>Référence à la première partie, I), à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I) et II)</i></p>
<p>A22 : La collectivité s'implique différemment dans les dispositifs présents sur l'ensemble de son territoire en fonction de l'échelle d'actions de ces derniers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs présents sur le territoire</li> <li>- Stratégie(s) de la collectivité pour le développement économique de son territoire</li> <li>- Echelle(s) d'actions des dispositifs du territoire</li> </ul>	<p>Nombre et liste des dispositifs présents sur le territoire de la collectivité, moyens de la collectivité mis en œuvre pour accompagner les dispositifs sur son territoire en fonction de l'échelle d'actions de ses derniers, nombre et type(s) d'outils et services de la collectivité pour accompagner les différents dispositifs sur son territoire</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I) et II)</i></p>

<p>A23 : La collectivité est un élément moteur dans la construction de réponses à des dispositifs et/ou politiques publiques en lien avec le développement économique sur son territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnements de la collectivité dans les dispositifs présents sur son territoire</li> <li>- Mise en place des dispositifs sur le territoire de la collectivité</li> <li>- Mise en place de politiques publiques sur le territoire de la collectivité</li> <li>- Outils et services de la collectivité</li> </ul>	<p>Nombre et type(s) d'outils et services de la collectivité pour mettre en place des dispositifs et/ou politiques publiques sur son territoire, type(s) d'implication(s) de la collectivité dans la mise en place de dispositifs et/ou de politiques publiques sur son territoire, nombre et liste des dispositifs en lien avec le développement économique présents sur le territoire de la collectivité, nombre et liste de politiques publiques en lien avec le développement économique présentes sur le territoire de la collectivité, stratégie(s) d'accompagnements adoptée(s) par la collectivité sur des finalités spécifiques de dispositifs et/ou politiques publiques en lien avec le développement économique sur son territoire</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I) et III), et à la troisième partie, I) et II)</i></p>
<p>A24 : La collectivité dispose d'outils pour identifier et suivre des dynamiques en cours sur son territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils de la collectivité</li> <li>- Dynamiques territoriales présentes sur le territoire de la collectivité</li> </ul>	<p>Nombre et type(s) d'outils de la collectivité pour identifier des dynamiques territoriales à l'œuvre sur son territoire, nombre et type(s) d'outils de la collectivité pour suivre les dynamiques territoriales à l'œuvre sur son territoire, liste des dynamiques territoriales à l'œuvre sur le territoire de la collectivité</p> <p><i>Référence à la première partie, I) et II), à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I), II) et III)</i></p>
<p>A25 : La collectivité n'a pas de stratégie particulière pour accompagner des dispositifs et/ou politiques publiques sur son territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositifs présents sur le territoire de la collectivité</li> <li>- Politiques publiques à l'œuvre sur le territoire de la collectivité</li> <li>- Outils et services de la collectivité</li> <li>- Stratégie(s) de développement territorial de la collectivité</li> </ul>	<p>Nombre et liste des dispositifs présents sur le territoire de la collectivité, nombre et liste de politiques publiques à l'œuvre sur le territoire de la collectivité, nombre et type(s) d'outils et services de la collectivité en lien avec l'accompagnement de dispositifs et/ou politiques publiques sur son territoire, nombre et type(s) de stratégies de la collectivité dans les accompagnements de dispositifs et/ou politiques publiques sur son territoire,</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I) et II)</i></p>
<p>A26 : Les relations entre la collectivité et le dispositif PTCE en milieu rural sont directement impactées par la connaissance et la compréhension du fonctionnement du dispositif par la collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et fonctionnement du dispositif PTCE</li> <li>- Relation(s) entre la collectivité et le dispositif PTCE</li> </ul>	<p>Degré de connaissance du fonctionnement du dispositif PTCE en milieu rural par la collectivité, degré de connaissance de l'organisation du dispositif PTCE en milieu rural par la collectivité, type(s) de relation(s) entre le dispositif PTCE en milieu rural et la collectivité, évolution(s) de(s) la relation(s) entre le dispositif PTCE en milieu rural et la collectivité depuis la mise en place du dispositif jusqu'à aujourd'hui</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, III)</i></p>
<p>A27 : Le soutien accordé au dispositif PTCE en milieu rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filières d'activités du dispositif PTCE</li> <li>- Accompagnements de la</li> </ul>	<p>Liste de différentes filières d'activités portées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE en milieu rural, liste et type(s) des</p>

<p>par la collectivité dépend de la ou des filière(s) d'activités concernée(s) par le dispositif</p>	<p>collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) d'accompagnements de la collectivité</li> </ul>	<p>accompagnements de la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE en milieu rural, type(s) de stratégie(s) opéré(s) par la collectivité vis-à-vis des accompagnements concédés au dispositif PTCE en milieu rural, détail des accompagnements de la collectivité en fonction des activités portées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE en milieu rural</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, III), et à la troisième partie, I) et II)</i></p>
<p>A28 : Le soutien accordé au dispositif PTCE en milieu rural par la collectivité dépend des acteurs qui le composent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs membres du dispositif PTCE</li> <li>- Accompagnements de la collectivité</li> <li>- Stratégie(s) d'accompagnements de la collectivité</li> </ul>	<p>Liste des acteurs membres du dispositif PTCE en milieu rural, liste et type(s) des accompagnements de la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE en milieu rural, ciblage des accompagnements dispensés par la collectivité vis-à-vis des activités portées et/ou accompagnées par le dispositif en fonction des acteurs porteurs, type(s) de stratégie(s) opéré(s) par la collectivité vis-à-vis des accompagnements concédés au dispositif PTCE en milieu rural</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, III), et à la troisième partie, I) et II)</i></p>
<p>A29 : La collectivité a des attentes vis-à-vis du dispositif PTCE en milieu rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) d'accompagnements de la collectivité</li> <li>- Perception du dispositif PTCE par la collectivité</li> <li>- Fonctionnement et objectif(s) du PTCE</li> </ul>	<p>Liste des objectifs fixés par le dispositif PTCE en milieu rural, liste des objectifs attendus par la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE en milieu rural, liste des attentes de la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE en milieu rural pour son territoire, son fonctionnement, les activités qu'il touche</p> <p><i>Référence à la deuxième partie, III), et à la troisième partie, I) et II)</i></p>
<p>A30 : La collectivité identifie en premier lieu le dispositif PTCE en milieu rural par rapport à d'autres composantes du développement économique présentes sur son territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement et activités du dispositif PTCE</li> <li>- Perception du dispositif PTCE par la collectivité</li> <li>- Paysage économique du territoire de la collectivité</li> <li>- Perception du paysage économique du territoire par la collectivité</li> </ul>	<p>Perception du fonctionnement et des activités du dispositif PTCE en milieu rural par la collectivité, liste et perception des différentes composantes de l'économie du territoire par la collectivité, place(s) et rôle(s) identifié(s) par la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE en milieu rural sur son territoire, place(s) et rôle(s) identifié(s) par la collectivité vis-à-vis du dispositif PTCE en milieu rural par rapport aux autres composantes du développement économique présents sur son territoire</p> <p><i>Référence à la première partie, I), et à la deuxième partie, III)</i></p>
<p>A31 : La collectivité encourage le regroupement d'acteurs pour le développement économique sur son territoire via des outils spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) de la collectivité en matière de développement économique</li> <li>- Outils et services de la collectivité</li> <li>- Perception du dispositif PTCE par la collectivité</li> <li>- L'approche du</li> </ul>	<p>Liste et type(s) d'outils &amp; services de la collectivité pour accompagner le regroupement d'acteurs dans le cadre d'un développement économique sur son territoire, perception de la collectivité vis-à-vis des regroupements d'acteurs dans le cadre d'un développement économique sur son territoire, perception de la collectivité vis-à-vis du regroupement d'acteurs dont le dispositif PTCE en milieu rural fait l'objet sur son</p>

	regroupement d'acteurs en matière de développement économique par la collectivité	territoire, type(s) de stratégie(s) adoptée(s) par la collectivité face à des regroupements d'acteurs dans le cadre du développement économique sur son territoire  <i>Référence à la première partie, I), à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie, I) et II)</i>
A32 : La collectivité dispose de services particuliers pour accompagner et/ou faciliter le regroupement d'acteurs en lien avec le développement économique sur son territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie(s) de la collectivité en matière de développement économique</li> <li>- Outils et services de la collectivité</li> <li>- Perception du dispositif PTCE par la collectivité</li> <li>- L'approche du regroupement d'acteurs en matière de développement économique par la collectivité</li> </ul>	Liste et type(s) d'outils & services de la collectivité pour accompagner le regroupement d'acteurs dans le cadre d'un développement économique sur son territoire, perception de la collectivité vis-à-vis des regroupements d'acteurs dans le cadre d'un développement économique sur son territoire, perception de la collectivité vis-à-vis du regroupement d'acteurs dont le dispositif PTCE en milieu rural fait l'objet sur son territoire, type(s) de stratégie(s) adoptée(s) par la collectivité face à des regroupements d'acteurs dans le cadre du développement économique sur son territoire  <i>Référence à la première partie, I), à la deuxième partie, I), II) et III), et à la troisième partie I) et II)</i>
A33 : La collectivité est particulièrement sensible à l'ancrage des activités économiques sur son territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perception de la collectivité vis-à-vis de l'ancrage des activités économiques sur son territoire</li> <li>- Ancienneté des structures du territoire</li> <li>- Echelle d'actions des activités présentes sur le territoire</li> <li>- Accompagnements de la collectivité</li> <li>- Communications de la collectivité</li> </ul>	Importance accordée par la collectivité sur l'ancienneté de la structure présente dans son territoire, importance accordée par la collectivité sur le rayon d'action local de l'activité économique présente sur son territoire, outils et services proposés par la collectivité pour accompagner des activités économiques ancrées localement sur son territoire, liste et type(s) de communications faites par la collectivité vis-à-vis de l'ancrage des activités économiques de son territoire  <i>Référence à la première partie, I), et à la troisième partie, I), II) et III)</i>
A34 : Le dispositif PTCE en milieu rural s'intègre dans une stratégie de développement territorial à l'échelle de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement et activités portées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE</li> <li>- Stratégie(s) de développement économique sur le territoire</li> <li>- Trajectoire de développement territorial</li> </ul>	Liste et type(s) de stratégie(s) à l'œuvre sur le territoire de la collectivité, lien(s) entre les activités du dispositif PTCE en milieu rural et des stratégies à l'œuvre sur le territoire de la collectivité, mise en place d'activités dans le dispositif PTCE en milieu rural s'inscrivant dans des trajectoires de développement économique sur le territoire  <i>Référence à la première partie, I), et à la deuxième partie, I), II) et III)</i>

## Annexe 3 - Questionnaire final « Les agents et élus locaux des territoires »

**Questionnaire final « Les agents et élus locaux des territoires »**

Voici ci-contre le questionnaire final, avec la disposition et la répartition des questions organisées par thèmes.

Préambule : Informations sur la personne interrogée

- Pouvez-vous présenter rapidement votre parcours, d'où vous venez et qu'est-ce qui vous a amené à occuper vos fonctions actuelles

**Trajectoire de vie | Etapes clés du parcours | Appartenances et attachements**La structure de l'acteur interrogé : caractéristiques générales

- Présentez-moi rapidement votre structure

Les caractéristiques du territoire

- Quelles sont les principales activités et/ou filières économiques de votre territoire (structures et/ou secteurs d'activités, filières) ? Comment expliquez-vous leur développement dans votre territoire ?
- Quelles sont les structures économiques les plus importantes sur votre territoire que ce soit en termes de chiffre d'affaires, en nombre d'emplois, ou encore au niveau de leur influence (réseaux) ?
- Quelles sont les activités économiques considérées comme étant historiques, traditionnelles, sur votre territoire ? De manière plus générale, qu'est-ce qui forge l'identité de votre territoire ?

Stratégies, orientations : la collectivité et le développement économique du territoire

- Quelles sont les stratégies et orientations adoptées par la collectivité afin de développer le territoire ? Avez-vous des objectifs et ciblage particuliers ? Quel regard portez-vous sur le développement économique de votre territoire ?
- La collectivité fait-elle l'objet de politiques publiques particulières en matière de développement économique ? Si oui, lesquelles ?
- La collectivité organise-t-elle et/ou soutient-elle des événements particuliers pour promouvoir le développement économique sur son territoire ? Si oui, quels sont-ils et vers qui, vers quoi sont-ils destinés ?
- De quels services et/ou outils la collectivité dispose-t-elle pour accompagner les structures, les dispositifs, en lien avec le développement local de son territoire ?
- Avez-vous des structures référentes sur votre territoire vers lesquelles vous redirigez des acteurs/structures en fonction de leur projet économique ? Si oui, lesquelles et pourquoi ?
- Qu'est-ce pour vous l'économie sociale et solidaire (ESS) ? Comment est-elle considérée dans la collectivité ? Avez-vous des accompagnements et/ou soutiens spécifiques pour cette dernière ?
- Comment la collectivité perçoit-elle le regroupement d'acteurs dans le cadre d'un développement économique sur son territoire ? L'encourage-t-elle ? Pourquoi ? Et si oui, comment ?
- L'ancrage des activités économiques sur votre territoire est-il un axe que vous développez dans le cadre du développement territorial ? Si oui, de quelle(s) manière(s) ?

Le dispositif PTCE : intégration, représentation(s), perception(s), accompagnement(s)

Représentations

- Que représente pour vous le dispositif PTCE ? Comment définissez-vous un Pôle Territorial de Coopération Economique ?
- Le dispositif PTCE découle-t-il d'une ancienne dynamique déjà présente sur votre territoire ? Si oui, laquelle ?
- Pouvez-vous décrire le fonctionnement du dispositif PTCE, son organisation, ce qui le compose, ses actions et ses objectifs ?

Intégration

- Comment la collectivité considère-t-elle le dispositif PTCE vis-à-vis du paysage économique de son territoire ?
- Pouvez-vous citer l'ensemble des activités que le dispositif PTCE porte et/ou accompagne sur votre territoire et au-delà ?
- Pouvez-vous citer l'ensemble des acteurs membres du dispositif PTCE ? Les structures membres de ce dispositif ont-elles une importance économique particulière aux yeux de votre territoire ? Si oui, lesquelles et dans quelle mesure ?
- Attribuez-vous des compétences ou des rôles particuliers au dispositif PTCE sur votre territoire ? Si oui, lesquels et pourquoi ?
- Comment s'intègre ou non le dispositif PTCE dans votre territoire ? Est-ce une vitrine pour et en dehors de votre territoire ? Si oui, dans quelle(s) mesure(s) ?

Perception(s)

- Quel(s) type(s) de relation(s) la collectivité entretient-elle avec le dispositif PTCE ? Avez-vous des rôles particuliers au sein de celui-ci ? Au niveau des activités qu'il porte et/ou accompagne ?
- Le relationnel entre la collectivité et chacun des membres du dispositif PTCE est-il identique ou avez-vous des relations différentes d'un acteur ou d'une structure à l'autre ? A quoi est-ce dû selon vous dans les deux cas ?
- Des rencontres et/ou réunions ont-elles lieu entre les acteurs du dispositif PTCE et la collectivité ? Si oui, à quelle fréquence et dans quel(s) cadre(s) ?
- Communiquez-vous vis-à-vis du dispositif PTCE aux autres acteurs de votre territoire ? Si oui, comment, à qui en particulier, et à quelle fréquence ? Et en dehors du territoire ?
- Les actions portées et/ou accompagnées par le dispositif PTCE ont-elles une visibilité particulière sur votre territoire ? Si oui, avez-vous des exemples concrets ? Et au-delà de votre territoire ? Participez-vous d'une quelconque manière à cette visibilité ?
- Selon vous, que peut attendre la collectivité du dispositif PTCE pour le territoire que ce soit à court, moyen et long termes ? Avez-vous fixé des objectifs particuliers et les avez-vous partagés avec les acteurs membres ?

Accompagnements

- A quel degré la collectivité participe-t-elle ou de quelle(s) manière(s) prend-elle part au dispositif PTCE ? L'implication a-t-elle évolué dans le temps ?



- Quel(s) accompagnement(s), services et/ou soutiens, la collectivité met-elle en place à propos du dispositif PTCE ? Précisez si l'aide est fléchée pour une action particulière que le dispositif porte et/ou accompagne. L'aide apportée a-t-elle une quelconque contrepartie et/ou une échéance ?
- La collectivité met-elle en place un suivi des activités et/ou du développement du dispositif PTCE ? Si oui, comment se traduit-il et dans quel(s) but(s) ?
- Le fait d'avoir le dispositif PTCE sur votre territoire a-t-il ou va-t-il engager des actions particulières de la part de la collectivité ? De quels ordres sont-elles ?

Les autres dispositifs et/ou regroupements d'acteurs en lien avec le développement économique sur le territoire

- Mis à part le dispositif PTCE, la collectivité est-elle au fait d'autres dispositifs en lien avec le développement économique sur son territoire ? Pour tous ces dispositifs, êtes-vous en mesure de donner une échelle géographique des actions qu'ils portent et/ou ont portées ?
- Accompagnez-vous ou prenez-vous part à d'autres dispositifs (et/ou regroupements d'acteurs), à l'image du PTCE, en lien avec le développement économique sur votre territoire ? Si oui, dans quelle(s) mesure(s) ?
- La collectivité est-elle à l'initiative d'autres regroupements d'acteurs et/ou dispositifs, à l'image de celui du PTCE, sur son territoire ? Si oui, lesquels et comment a-t-elle procédé ? Possède-t-elle des outils et/ou services spécifiques à l'aide à la mise en place de ce genre d'initiatives ?
- Avez-vous des moyens spécifiques pour suivre les différentes dynamiques à l'œuvre sur votre territoire comme celle de la mise en place d'un PTCE par exemple ? Avez-vous des ciblage particuliers, notamment en fonction du secteur d'activité, de la taille des structures, des objectifs ou autre ? La collectivité lorsqu'elle le peut, intervient-elle plutôt à la phase de mise en place, de développement, ou de maturation d'une telle dynamique ?

Le dispositif PTCE source de nouvelles coopérations

- Notez-vous de nouvelles interactions entre structures et/ou acteurs du territoire nés à la suite d'une action portée et/ou accompagnée par le dispositif PTCE ? Si oui, pouvez-vous les décrire ?
- Le dispositif PTCE est-il source de nouvelles coopérations et/ou liens entre des acteurs/structures du territoire de par les actions qu'il mène et/ou accompagne ? De par son fonctionnement ? Si oui, lesquelles pouvez-vous expliquer ?
- Quelles répercussions ont les actions du dispositif PTCE que ce soit géographiquement (échelle territoriale), économiquement voire socialement, et/ou politiquement parlant pour votre territoire ? Et au-delà ?



**Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- Les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riche que les milieux alentours.

[...] Il reste cependant des espaces remarquables à décrire, des espèces à inventorier et les milieux naturels ne cessent d'évoluer. Pour ce faire, en accord avec les acteurs du programme, l'inventaire des ZNIEFF devient continu sur les zones et permanent sur le territoire national. Un nouveau guide méthodologique du programme, achevé en 2014 et diffusé sur l'INPN en 2016, permet donc une évolution plus opérationnelle de cet inventaire.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de conservation de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

Cependant, les ZNIEFF peuvent avoir une valeur juridique indirecte. En effet, l'inventaire étant destiné à éclairer les décisions publiques et privées, la ZNIEFF peut constituer dans certains cas, un indice pour le juge administratif lorsqu'il doit apprécier la légalité d'un acte administratif en regard de dispositions législatives et réglementaires protectrices des espaces naturels.

Source : Le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, <https://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation> (consulté en juin 2020), et le site de la DREAL Pays-de-la-Loire, rubrique « ZNIEFF et documents d'urbanisme », <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/znieff-et-documents-d-urbanisme-a903.html> (consulté en juin 2020)

**Convention de Ramsar sur les zones humides**

*Entrée en vigueur, en France, le 1er octobre 1986, la convention de Ramsar a pour objectif la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Fondée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, cette convention a maintenant élargi son champ de compétence à la protection de tous les aspects de la biodiversité et va même jusqu'à la protection des valeurs sociales et culturelles présentes sur le territoire des zones humides.*

*La désignation constitue pour chaque zone humide concernée, un label de reconnaissance de leur importance internationale. Le choix de ces zones est effectué sur la base de différents critères : présence d'espèces rares ou en danger, présence d'espèces en nombre significatif à l'échelle mondiale (notamment les oiseaux d'eau), rôle joué par les zones humides dans le maintien d'activités économiques durables.*

*D'après la circulaire du 24 décembre 2009 relative à la mise en œuvre de la Convention Internationale de Ramsar sur les zones humides, la désignation de sites au titre de cette Convention constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.*

*La Convention fournit des orientations aux Parties contractantes sur la gestion des Sites Ramsar, en plus de ses orientations sur l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides. En inscrivant une zone humide sur la Liste, le gouvernement accepte de prendre les mesures nécessaires pour garantir le maintien de ses caractéristiques écologiques. Différentes mesures ont été conçues, dans le cadre de la Convention, pour lutter contre les menaces qui pèsent sur les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar.*

*Sources : Les engagements internationaux de la France vis-à-vis de la réglementation des zones humides, <http://www.zones-humides.org/reglementation/engagements-internationaux> (consulté en février 2020) ; Les zones humides d'importance internationale (les sites RAMSAR), <https://www.ramsar.org/fr/a-propos/les-zones-humides-dimportance-internationale-les-sites-ramsar> (consulté en février 2020)*

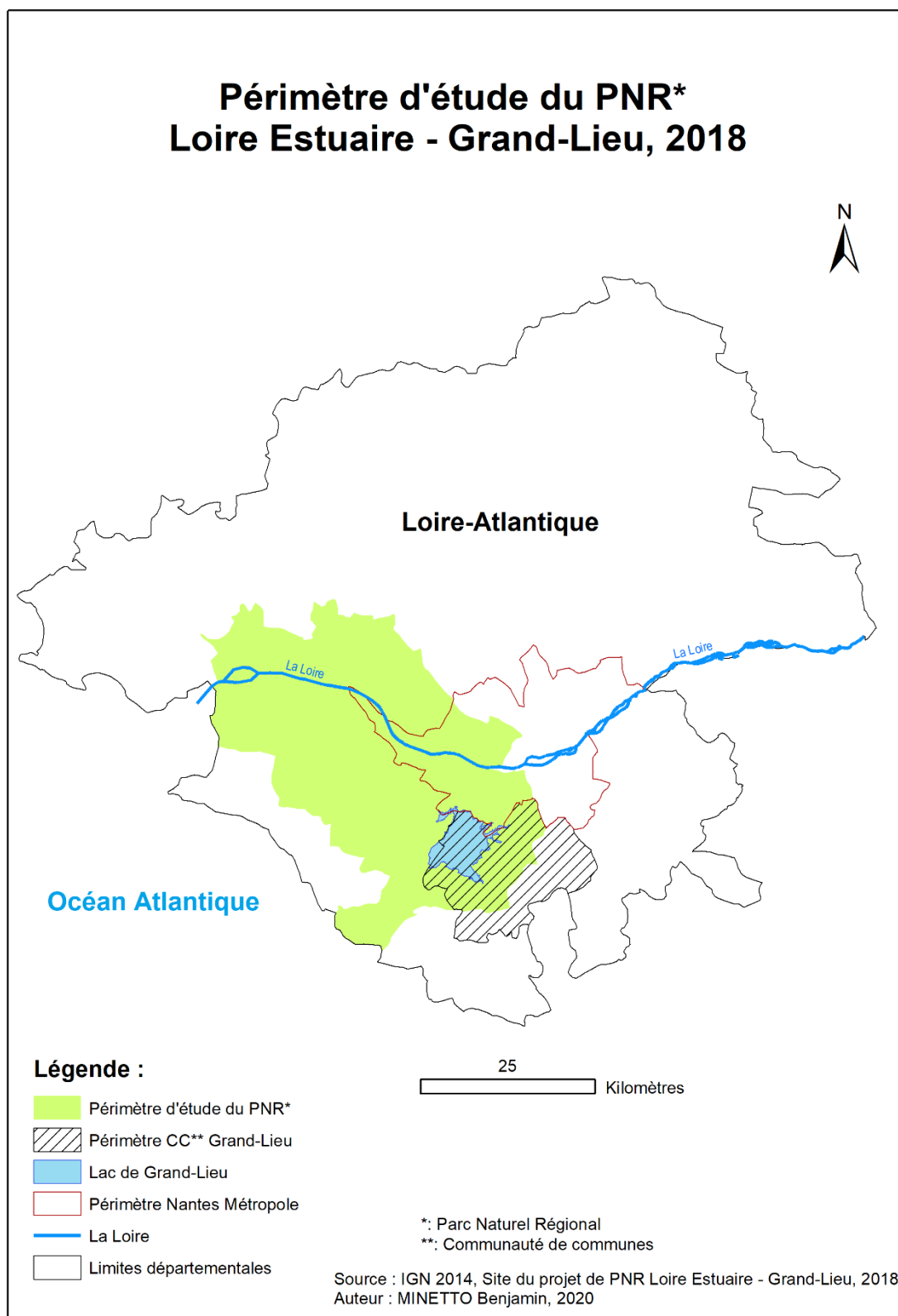
**Les sites Natura 2000 : réseau européen**

*Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double :*

- *La préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel : le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels ;*
- *La prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.*

*[...] Il s'agit notamment d'articuler les différentes politiques et dispositifs de gestion des territoires en tenant compte du rôle et de la responsabilité des acteurs, à travers des actions de concertation ou de partenariat. La sensibilisation et l'éducation du grand public aux enjeux de la biodiversité tiennent une place essentielle. La dynamique d'un tel réseau nécessite une animation soutenue des réseaux d'acteurs, favorisant les échanges et les bonnes pratiques.*

*Source : Explication du Réseau européen Natura 2000 sur le site du ministère de la Transition Ecologique, <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1> (consulté en novembre 2019)*



*Annexe 16 – Récapitulatif du nombre d'entretiens effectués***Entretiens menés pour le PTCE du Pays d'Ancenis (2015 - 2018)**

- 8 entretiens avec des représentants et dirigeants des structures membres du PTCE
- 1 entretien avec un représentant du CIE de TERRENA
- 3 entretiens avec des agents de développement compris dans le territoire de référence du PTCE
- 1 entretien avec un membre de l'Association de Recherches sur la Région d'Ancenis (ARRA)

**Entretiens menés pour le PTCE Village Terre et Vie (2018)**

- 5 entretiens avec les co-présidents de l'association Village Terre et Vie
- 2 entretiens avec des agents de développement compris dans le territoire de référence du PTCE

**Entretiens menés pour le PTCE ARDAINES (2016 - 2018)**

- 4 entretiens avec les administrateurs de l'association ARDAINES
- 1 entretien avec un agent de développement compris dans le territoire de référence du PTCE
- 1 entretien avec une ancienne salariée de l'agence CARINNA

**Ressources supplémentaires mobilisées**

- Echanges de mails avec une chargée de mission au PNR des Ardennes (2017 - 2018)
- Echanges de mails avec les coordinateurs des trois dispositifs PTCE de l'étude (2015 - 2019)
- Journée d'étude avec le coordinateur du PTCE ARDAINES et le directeur général du Groupement Coopelis + visite des sites des structures membres (Arduina Services, Bell'Occas, ACACIA Construction, les Maraichers d'Arduina, logements écoconstruits de Revin) [2016]
- Suivi de deux conseils des acteurs de l'association Village Terre et Vie (2016 et 2017)
- Réunion entre la Région des Pays-de-la-Loire et l'association Village Terre et Vie (2018)
- Temps de travaux et de réflexions avec la coordinatrice du PTCE du Pays d'Ancenis (2015 - 2016)
- Entretien avec M. HUCHON, CRESS Bretagne, chargé de réaliser une étude sur la dynamique PTCE par les CRESS à l'échelle nationale, pour le compte du CNCRES + échanges mails sur la chronologie des travaux sur les PTCE à l'échelle nationale (2018)

# Table des matières

<b>Sommaire</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Lexique des acronymes et abréviations</b>	<b>10</b>
<b>PREMIERE PARTIE   Les cadres de l'étude</b>	<b>13</b>
<b>Chapitre I   La genèse de la politique publique nationale des PTCE</b>	<b>15</b>
I) 1. La genèse des PTCE : retours sur des expériences localisées	15
1.a. Les Pôles Locaux d'Economie Solidaire	15
1.b. Les Pôles d'économie sociale et solidaire de Bretagne	16
I) 2. Les PTCE : une logique « bottom-up » donnant naissance à un dispositif public national	17
2.a. Le travail des réseaux nationaux de l'ESS	17
2.b. La politique publique du premier appel à projets pour les PTCE : fléchage des financements et les objectifs attendus	23
2.c. 23 pôles lauréats : premier aboutissement de la politique publique nationale des PTCE et cadrage juridique	30
2.d. La synthèse de la mission d'appui au dispositif de soutien aux PTCE par le SGMAP	35
I) 3. Le second APP interministériel	41
3.a. Les PTCE et les enjeux de l'ESS dans les territoires	44
3.b. Les objectifs de la politique publique PTCE	53
I) 4. Application territorialisée d'un dispositif d'action publique	61
4.a. La décentralisation : nouvelles mutations territoriales	61
4.b. Politique publique : visibilité et structuration d'actions	63
<b>Chapitre II   Les PTCE « écofilères » dans le développement rural : une combinaison complexe</b>	<b>64</b>
II) 1. Ruralités et développement local/territorial : typologie des campagnes françaises	65
1.a. Le rural : des territoires atypiques	65
1.b. Classification des espaces ruraux	66
1.c. Fonctions et figures des campagnes	69
1.d. Les territoires ruraux : terres d'innovations	70
II) 2. Acteurs et territoires, et projets du développement local	72
2.a. Le développement territorial : entre territoires et acteurs	72
2.b. Le capital social : l'importance du construit social des individus dans l'action	74

2.c.	Les proximités spatiale et organisée : facteurs explicatifs de la coordination et des interactions dans l'action collective	76
2.d.	Ancrage des activités et acteurs territorialisés : rapports identitaires au territoire et dans le territoire	79
II) 3.	Ressources et innovations : de l'identification à l'action	80
3.a.	La ressource territorialisée	81
3.b.	Ressources de la biomasse, bioressources : ensembles de particularités et d'enjeux	82
3.c.	Ressources et innovations : des rapports sans cesse renouvelés	84
II) 4.	Territoires, réseaux et Pôles	89
4.a.	Pôles d'activités et pôles territoriaux	89
4.b.	Le territoire et la dimension locale	94
<b>Chapitre III   Les PTCE dans les trajectoires de développement des territoires</b>		<b>98</b>
III) 1.	La trajectoire des territoires et leurs stratégies de développement	98
III) 2.	La trajectoire des dispositifs territorialisés	100
III) 3.	Trajectoires de mobilisation des ressources par les PTCE	100
<b>DEUXIEME PARTIE   Enquêter sur le dispositif PTCE d'écofilères/bioressources dans des territoires ruraux différenciés</b>		<b>103</b>
<b>Chapitre I   Identification des PTCE dans le cadre de l'étude</b>		<b>103</b>
I) 1.	La sélection des terrains : du national au local	104
1.a.	Approches cartographiques : stabiliser et représenter l'objet d'étude	104
1.b.	Identification des PTCE en France métropolitaine : une hétérogénéité multicritères observable et une mise en perspective cartographiée	107
1.c.	Identification des PTCE de l'étude en milieu rural	122
1.d.	Identification des PTCE écofilères / bioressources	125
1.e.	Bilan du processus méthodologique de sélection : association de l'ensemble des paramètres	137
I) 2.	L'approche des terrains : de nécessaires adaptations	140
2.a.	Ajustements de l'objet d'étude : redéfinition des PTCE dans le cadre de l'étude	140
2.b.	Adaptation face au terrain	141
<b>Chapitre II   Les terrains sélectionnés : trois études de cas aux contextes de développement différenciés</b>		<b>146</b>
II) 1.	Les principales caractéristiques des terrains de l'étude : contexte territorial	146
1.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis (Comité du Bassin d'emploi du Pays d'Ancenis)	146
1.b.	Le PTCE ARDAINES	153
1.c.	Le PTCE Village Terre et vie	160
II) 2.	Comparaison de territoires : les terrains des PTCE de l'étude	167

2.a.	Le territoire _____	169
2.b.	Les données démographiques comparées _____	175
2.c.	Population active et activité _____	176
2.d.	Bilan de la comparaison _____	178
II) 3.	Des contextes ruraux différenciés : analyse à partir de la typologie des campagnes françaises_	178
3.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	179
3.b.	Le PTCE ARDAINES _____	184
3.c.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	188
3.d.	Mise en perspective des trois terrains de l'étude vis-à-vis de la typologie des campagnes françaises _____	191
<b>Chapitre III  </b>	<b>Enquêtes et suivis des PTCE _____</b>	<b>192</b>
III) 1.	Méthodologie de prise de contact : retour sur les différentes étapes _____	192
1.a.	Les premiers pas : du national au local _____	192
1.b.	Identification d'une tête de réseau : les moyens utilisés pour rentrer en contact avec les PTCE de l'étude _____	204
<b>Chapitre IV  </b>	<b>Détails du projet PTCE : présentation des trois cas de l'étude _____</b>	<b>206</b>
IV) 1.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	206
1.a.	Genèse et morphologie du PTCE _____	207
1.b.	Principaux objectifs _____	210
1.c.	Modes de gouvernance et fonctionnements économiques _____	211
IV) 2.	Le PTCE ARDAINES _____	213
2.a.	Genèse et morphologie du PTCE _____	213
2.b.	Principaux objectifs _____	215
2.c.	Modes de gouvernance et fonctionnements économiques _____	216
IV) 3.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	216
3.a.	Genèse et morphologie du PTCE _____	217
3.b.	Principaux objectifs _____	220
3.c.	Modes de gouvernance et fonctionnements économiques _____	220
IV) 4.	Mise en perspective des projets des trois PTCE de l'étude _____	222
4.a.	Nombre d'organisations membres _____	223
4.b.	Les caractéristiques principales _____	225
4.c.	Gouvernance et ressources financières _____	227
4.d.	Bilan de la mise en perspective des trois projets _____	229
<b>Chapitre V  </b>	<b>Construction de guides d'entretien : le retour des acteurs _____</b>	<b>230</b>
V) 1.	La construction d'un guide d'entretien _____	231
1.a.	Identification de cercles d'acteurs : la cible des entretiens _____	231



1.b.	Du guide d'entretien au questionnaire, retours sur la méthodologie de préparation des entretiens _____	233
<b>Chapitre VI   Les méthodes d'enquêtes à l'épreuve du terrain _____</b>		<b>245</b>
VI) 1.	Méthodes « d'administration » des enquêtes _____	245
1.a.	Les avantages de l'entretien semi-directif et des questions ouvertes _____	245
1.b.	Les différents modes de diffusion _____	247
VI) 2.	Mobilisation inégale : les rythmes du terrain _____	248
2.a.	Décalages entre le rythme de la recherche et le rythme de l'activité économique _____	248
2.b.	L'état d'avancement des PTCE : adaptation aux différentes étapes de développement _____	249
<b>TROISIEME PARTIE   Contextes, conditions et logiques d'émergence des PTCE enquêtés 251</b>		
<b>Chapitre I   Les conditions de mise en place du dispositif PTCE _____</b>		<b>252</b>
I) 1.	Un contexte favorable à l'inscription dans le dispositif PTCE ? _____	252
1.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	253
1.b.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	254
1.c.	Le PTCE ARDAINES _____	256
1.d.	Synthèse sur les conditions préparatoires à l'émergence d'un PTCE _____	258
I) 2.	Le rôle d'acteurs-clés _____	260
2.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	260
2.b.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	262
2.c.	Le PTCE ARDAINES _____	262
I) 3.	La mise en place du PTCE : une inscription dans le prolongement de dynamiques déjà engagées dans les territoires ? _____	263
3.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	264
3.b.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	264
3.c.	Le PTCE ARDAINES _____	265
3.d.	Synthèse de la mise en place du PTCE _____	266
<b>Chapitre II   Le territoire du PTCE au miroir de ses logiques d'émergence, de co-construction et de développement _____</b>		<b>267</b>
II) 1.	Un territoire et/ou un lieu « de référence » _____	267
1.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	267
1.b.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	268
1.c.	Le PTCE ARDAINES _____	271
II) 2.	Du territoire de référence au territoire d'action et de rayonnement des activités développées au sein du PTCE _____	272
2.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	273
2.b.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	275

2.c.	Le PTCE ARDAINES _____	276
2.d.	Synthèse sur le territoire de référence et le territoire d'action du PTCE _____	277
II) 3.	Des PTCE de territoires ruraux _____	278
3.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	284
3.b.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	293
3.c.	Le PTCE ARDAINES _____	302
3.d.	Synthèse sur les spécificités territoriales des territoires de référence _____	318
II) 4.	S'appuyer sur les ressources du territoire _____	319
4.a.	Mobiliser les ressources _____	319
4.b.	Faire émerger des innovations et de nouvelles ressources grâce au PTCE ? _____	326
4.c.	Répondre à des besoins socio-territoriaux localisés _____	334
II) 5.	Le PTCE s'inscrit-il dans une trajectoire plus ancienne de développement du territoire autour de l'ESS ? _____	339
5.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	339
5.b.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	342
5.c.	Le PTCE ARDAINES _____	343
5.d.	Synthèse sur l'inscription du PTCE dans une trajectoire de développement plus ancienne de développement de territoire _____	344

## ***QUATRIEME PARTIE | Effets et impacts des PTCE dans le développement des territoires : place de l'ESS, multipartenariats et coopérations au niveau local \_\_\_\_\_ 346***

### **Chapitre I | Les effets de la structuration en PTCE dans les actions de développement local et dans l'élargissement des partenariats locaux \_\_\_\_\_ 348**

I) 1.	Les spécificités des réseaux d'acteurs impliqués au sein des différents PTCE _____	348
1.a.	La mobilisation des capitaux sociaux des acteurs individuels autour de valeurs communes _	349
1.b.	L'importance des dimensions d'ancrage territorial promues par des acteurs territorialisés _	359
I) 2.	L'évolution des multi-partenariats par le développement des PTCE _____	367
2.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	367
2.b.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	370
2.c.	Le PTCE ARDAINES _____	371
2.d.	Synthèse sur l'évolution des multi-partenariats _____	373
I) 3.	Les modalités de gouvernance au sein des PTCE enquêtés _____	374
3.a.	Les caractéristiques d'organisation interne des PTCE _____	374
3.b.	Modalités d'implication des acteurs dans le PTCE et impact sur l'activité des structures impliquées _____	382
I) 4.	L'impact du PTCE sur le fonctionnement interne de chaque structure membre : changements, adaptations et contraintes _____	385
4.a.	Le PTCE du Pays d'Ancenis _____	385

4.b.	Le PTCE Village Terre et Vie _____	393
4.c.	Le PTCE ARDAINES _____	393
4.d.	Synthèse de l'effet « PTCE » sur l'évolution des structures membres du dispositif _____	398
I) 5.	Les dynamiques de coopérations et de partenariats entre les structures inscrites dans le PTCE : coopérations internes et externes _____	400
<b>Chapitre II   Le PTCE et les projets portés : une stratégie de développement local inscrite</b>		
<b>dans l'ESS _____</b>		<b>411</b>
II) 1.	La mise en place de projets de développement local dans le cadre du PTCE _____	411
1.a.	Le passage de l'idée à l'action _____	411
1.b.	La réalisation du plan d'actions _____	417
II) 2.	Actions menées et projets réalisés : réussites et limites _____	423
2.a.	Les points forts et les atouts du dispositif PTCE dans le développement des projets locaux _	423
2.b.	Des limites et contraintes _____	434
2.c.	Les perspectives du PTCE : résultats et poursuite de la dynamique ? _____	456
<b>Conclusion générale _____</b>		<b>484</b>
<b>Bibliographie _____</b>		<b>494</b>
<b>Table des figures _____</b>		<b>533</b>
<b>Table des tableaux _____</b>		<b>534</b>
<b>Table des cartes _____</b>		<b>538</b>
<b>Table des graphiques _____</b>		<b>541</b>
<b>Annexes _____</b>		<b>543</b>
<b>Table des matières _____</b>		<b>609</b>

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Benjamin MINETTO.....  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le **09 / 02 / 2021**



**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes - BP 73532  
49035 Angers cedex

Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

**Titre :** Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) : modalités d'inscriptions du dispositif dans les territoires ruraux par des projets écofilières ou bioressources.

**Mots clés :** PTCE, Développement local, Economie sociale et solidaire, Ancrage territorial, Ecofilières, Ressource territoriale, Territoires ruraux, Trajectoires de développement

**Résumé :** Reconnus dans la loi relative à l'ESS de juillet 2014, et ayant donné lieu à deux appels à projets interministériels (2013 et 2015), « les pôles territoriaux de coopération économique » [PTCE] regroupent sur un même territoire des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des entreprises privées ou des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, pour mettre en œuvre une stratégie de coopération au service d'un développement territorial local durable procédant d'innovations sociales, voire technologiques. La thèse s'intéresse à des PTCE bio ou écofilières dans des territoires ruraux différenciés, afin de définir les modalités d'application spécifiques du dispositif PTCE et de son intégration dans leurs trajectoires de développement.

Elle pose l'hypothèse d'un possible élargissement des parties prenantes impliquées dans ces actions de développement local durable qui privilégient des logiques de coopération localisées. Trois études de cas illustrent les effets, les impacts, et les perspectives proposés par le dispositif PTCE dans des contextes ruraux spécifiques : l'intercommunalité du Pays d'Ancenis (44), celle de Grand Lieu (44), ainsi que le PNR des Ardennes (08). Identifié comme un dispositif de développement local, le PTCE accorde une place centrale aux acteurs de l'ESS autour d'un multipartenariat de territoire, travaillant sur la synergie des acteurs, la création d'emplois durables, l'ancrage d'activités innovantes et la structuration de filières locales.

**Title :** Territorial Hubs of Economical Cooperation (THEC) : plan registering ways and means in rural territories through ecocourses or bioresources.

**Keywords :** THEC, Local development, Social and solidarity economy (SSE), Territorial integration, Ecocourses, Territorial resources, Rural territories, Development trajectories

**Abstract :** Admitted in French law related to SSE from July 2014 and having given rise to two interministerial call for projects (2013 and 2015), « Territorial Hubs of Economical Cooperation » [THEC] gather, on a single territory, social and solidarity economy companies, private companies or regional authorities, higher education and research institutions, to put in place a cooperation strategy to the advantage of a sustainable local territorial development proceeding in social or technological innovations. This thesis takes an interest in THEC bio or ecocourses in differentiated rural territories to describe specific application ways and means of THEC plan and its integration in their development trajectories.

It lays the hypothesis of a possible widening of stakeholders entailed in these local sustainable development actions which favour localised cooperation mindsets. Three case studies support effects, impacts and prospects offered by the THEC plan in specific rural contexts : the Pays d'Ancenis(44) and the Grand Lieu (44) intercommunal consortiums, and the Ardennes (08) Regional Nature Reserve. Identified as a local development plan, THEC grants SSE stakeholders a central place around territory multipartnership, working on players synergy, sustainable job creations, integration of innovative activities and local courses structuring.